This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

10825.170

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

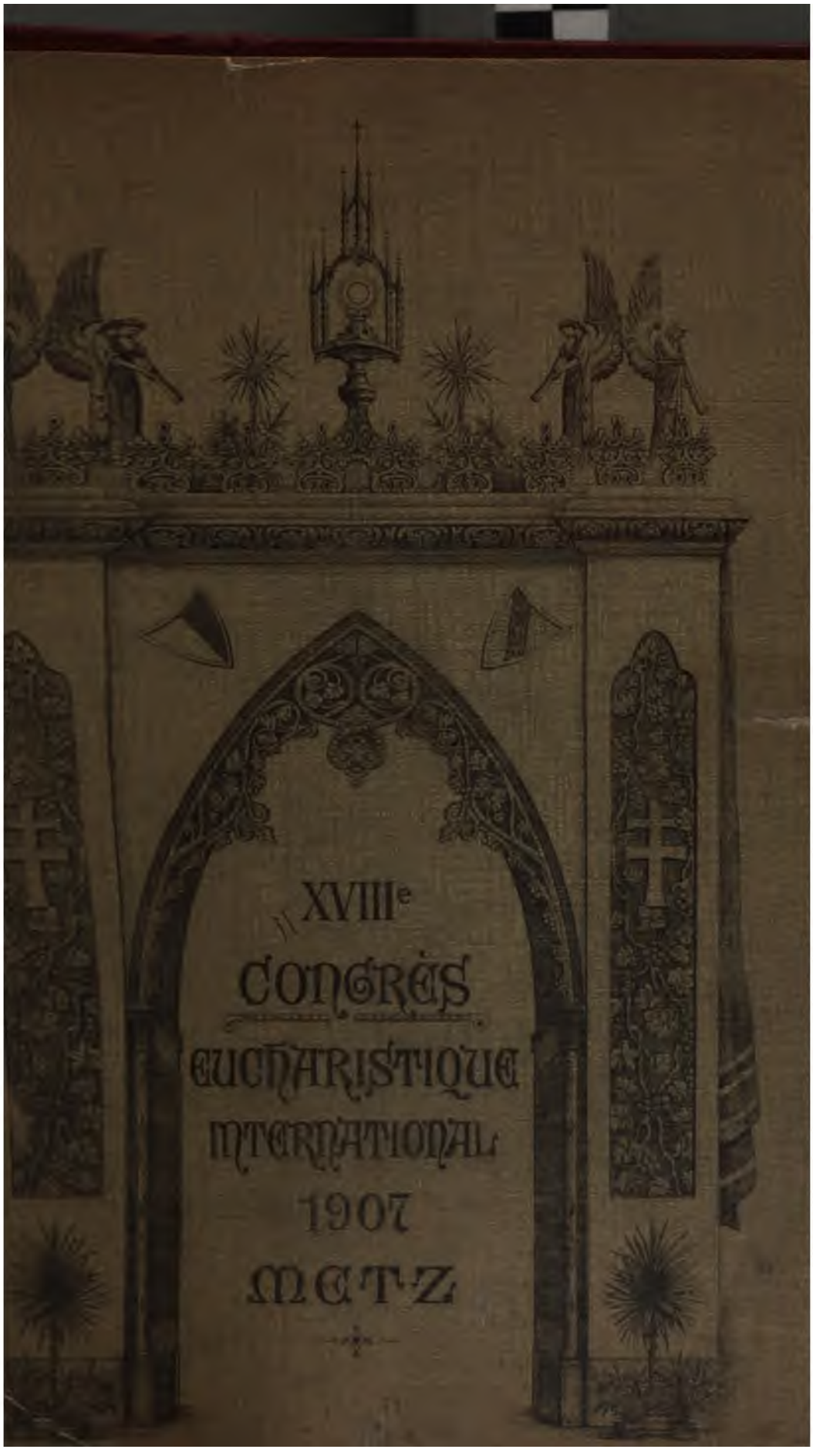
XVIIIe
CONGRÈS
EUCHARISTIQUE
INTERNATIONAL
1907
METZ

Le **Compte rendu complet du XVIIIe Congrès Eucharistique international** forme deux volumes grand in-8°, l'un *en langue française*, l'autre *en langue allemande*.

Chaque volume se vend séparément; franco : M 5 (Fr. 6,25)
Les deux volumes pris ensemble, franco : M 8 (Fr. 10).

S'adresser **au Secrétariat du Congrès eucharistique, 12, rue du Haut-Poirier, Metz.**

COMPTE RENDU

DU

XVIIIe CONGRÈS EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL

PIUS P.P. X

COMPTE RENDU

DU

XVIIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

ŒUVRES EUCHARISTIQUES

TENU A METZ

DU 6 AU 11 AOUT 1907

PUBLIÉ PAR LE COMITÉ LOCAL DE METZ

METZ
IMPRIMERIE LORRAINE
14, RUE DES CLERCS

1908

C 10825. 170
V

IMPRIMATUR.

Metis die 3a Septembris 1908.

† WILLIBRORDUS,
Epps. Meten.

SANCTISSIMO · PATRI

PIO · DECIMO

PONTIFICI · MAXIMO

QVINQVAGESIMVM
SACERDOTII · ANNVM · FELICITER · COMPLENTI

QVI · CVLTVM · SS. · EVCHARISTIÆ
PER · TOTVM · ORBEM · CATHOLICVM
MAXIME · DIFFVNDENDVM
CVRAVIT

EVCHARISTICÆ · MENSÆ · ADITVM
RESERATIS · APOSTOLICA · AVCTORITATE · CANCELLIS
OMNIBVS · VBIQVE · FIDELIBVS
LATISSIME · PATERE
IVSSIT

HVNC · LIBRVM
GRATI · PII · OBSEQVENTIS · ANIMI · TESTEM
DONANT · DICANT · DEDICANT

QVI · SCRIPSERVNT

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

PII DIVINA PROVIDENTIA PAPAE DECIMI

EPISTOLA

AD EPISCOPUM METENSEM

VENERABILI FRATRI

WILLIBRORDO EPISCOPO METENSI

PIUS PP. X

VENERABILIS FRATER

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

erum in Eucharistico Metensi Conventu gestarum a te Nobis oblata explicatio, diligens illa quidem et copiosa, conceptam iam ante de ipso spem laetitiamque confirmavit. Est enim ea relatio monumentum quoddam studii et alacritatis, quibus a vobis data opera est, ut conventus idem in Ecclesiae decorem et utilitatem maxime cederet. Illud autem praecipue votis et exspectationi Nostrae respondit, quod a vobis, tamquam totius rei caput, est constitutum, ut in

Lettre du Souverain-Pontife

à

Monseigneur l'Évêque de Metz

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE WILLIBRORD

ÉVÊQUE DE METZ

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Le Compte rendu si complet et si soigné des travaux du Congrès Eucharistique de Metz, que vous Nous avez offert, a confirmé les espérances que dès l'abord Nous y avions placées, et renouvelé la joie qu'il Nous avait causée. Ce Compte rendu, en effet, est un monument du zèle et de l'activité avec laquelle vous avez travaillé à faire tendre ce Congrès à l'honneur et à l'utilité de l'Église. Mais ce qui a surtout répondu à Nos vœux et à Notre attente, c'est la décision que vous

usum adduceretur Decretum per Sacram Concilii Congregationem latum de quotidiana aut frequenti Eucharistiae receptione. Qui quidem vel unus Metensis congressionis fructus esset omnium optatissimus ; quin potius omnes comprehenderet. Hinc enim et vera Dei caritas et germana pietas, hinc animorum perfecta coniunctio, hinc humanae fragilitati praesidium et robur, hinc omnis christiana vita denique pendet. Haec ut omnes in animum inducant suum, vehementer Deum adprecamur, nec dubitamus, quin tua et eorum qui tecum faciunt sollicitudine, quae in Metensi conventu iacta sunt semina, sint in dies magis futura frugifera. Interea divini favoris auspicem et paternae Nostrae benevolentiae testem Apostolicam Benedictionem tibi, Venerabilis Frater, lectissimis viris qui ad memoratum conventum agendum praecipuam navarunt operam, clero denique ac fidelibus tuae vigilantiae commissis peramanter in Domino impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die XV mensis Augusti anno MDCCCCVIII, Pontificatus Nostri sexto.

PIUS PP. X.

aviez prise de placer à la tête de toute l'entreprise le dessein de favoriser l'application pratique du Décret publié par la Sacrée Congrégation du Concile sur la réception quotidienne ou fréquente de la sainte Eucharistie. De tous les fruits qu'on pouvait attendre du Congrès de Metz, ce résultat Nous serait à lui seul le plus agréable : bien plus, il réunirait en lui tous les autres. Car de là dépendent et le véritable amour de Dieu et la vraie piété, de là découle la parfaite union des cœurs, de là viennent la force et l'appui de la fragilité humaine, de là enfin toute vie chrétienne. Que tous les esprits se persuadent bien de ces vérités, telle est Notre ardente prière, et Nous ne doutons pas que grâce à votre sollicitude et à celle de vos collaborateurs, la semence jetée au Congrès de Metz ne produise de jour en jour des fruits plus abondants. Cependant, comme gage de la faveur divine, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons affectueusement dans le Seigneur la Bénédiction Apostolique à Vous, Vénérable Frère, aux hommes d'élite qui ont eu la plus grande part à la préparation de ce Congrès, enfin au Clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 15 du mois d'août de l'année 1908, de Notre Pontificat la sixième.

PIE X, PAPE

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL-LÉGAT [1]

EMINENTISSIME PRINCEPS,
ANTISTITES AMPLISSIMI,
PERILLUSTRES AUDITORES HUMANISSIMI,

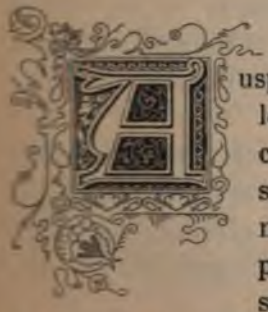

Auspicanti mihi, Pontificis Maximi nomine, solemnes Conventus Eucharistici inter gentes, cui apparando tam sollicitam dedit operam solertissimus huius Dioecesis Antistes, exornando autem amplificandoque frequentia sua plurimum tribuerunt tot amplissimi viri tum sacri ordinis tum civilis, in iisque Purpuratus Ecclesiae Princeps Germaniae decus ac delicium; mihi, inquam,

(1) Voir le texte français ci-après p. 89. — Le texte latin trouve sa place naturelle dans le compte rendu allemand de la première assemblée générale ;

alia exordia sermonis esse non possunt, nisi quae gratiae referendae studiosum maxime deceant.

Ecquem enim non vehementer commoverint singulares plane significationes honoris, quibus hesterna die Metensis haec civitas Cardinalem Pontificis Legatum humanissime exceptum maximâque celebritate deductum est prosequuta? Tanta vero sive cleri sive populi erga me declarata voluntas eo accidit iucundior, quod exploratam iamdiu Metensium in avita fide constantiam novo testimonio comprobavit, causamque afferet SS.mo Patri capiendae laetitiae ex his quae rescierit : siquidem exhibita humilitati nostrae officia ad Ipsius demum Sanctitatem referuntur.

Vobis autem, Venerandi Antistites, Vobis, ornatissimi Viri, quorum stipato agmine gestire videtur haec Aula, resonatura mox vocibus disertissimis, peculiares agere gratias nostrum esse ducimus, conceptamque animo communicare spem, res omnes heic habituras exitum secundissimum. Quod si promptis paratisque fas est addere stimulos, scire juverit, Eum, qui Christi personam gerit in terris, ob vestri similitudinem cum dilecto discipulo, *qui supra pectus Domini in coena recubuit*, praecipuo vos amore complecti et ferre in oculis tanquam omnium carissimos filios.

Atque huc scilicet, aemulati Joannis ardorem, cuncti convenimus, ut de fovendo augendoque cultu augusti Sacramenti consilia haberemus, ut ejus decus majestatemque tueremur, sive contra manifestos adversariorum impetus, sive contra fraudulentium amicorum occulta molimina; denique ut ex aucto studio ac pietate erga SS.mam Eucharistiam et Religionem accederent ornamenta dignitatis et singulis nobis adiumenta salutis.

I. Grande sane mysterium propositum nobis est, primum quidem divinae sapientiae, idque sublime sic atque reconditum, ut modum omnem humanae investigationis excedat, cogatque mortales multo magis de ipso credere quam scire. Mirum de-

l'abondance des matières nous ayant forcé de publier ce compte rendu en un volume spécial, nous avons tenu à ce que ce texte latin figure aussi, à une place d'honneur, en tête du volume français. Ce discours est du reste comme une préface naturelle de tout le Congrès. *(Note du Comité.)*

inde omnipotentiae proditur opus, adumbratum olim per manna datum patribus, idemque regii vatis significatum verbis : « Memoriam fecit mirabilium suorum ». Sed a stupore prodigii nos revocat immensae cogitatio bonitatis, cuius cælestis ille panis testimonium est omnium luculentissimum.

Quid enim potuit nobiscum agi praeclarius, quam ut divinae consortes facti naturae « unum quid simus cum Christo, tamquam corpus capiti coaptatum » (1) ? Quid porro in hac terrestri peregrinatione suavius, quam illi adhaerere qui « cum in nobis maneat, sedat saevientem membrorum nostrorum legem, pietatem corroborat, perturbationes animi extinguit, aegrotos curat, collisos redintegrat » (2) ? Si vero iam non singulorum ratio habeatur, sed multitudo fidelium universa spectetur, quo alio signo catholica Ecclesia adeo secernitur atque internoscitur quam hoc vinculo unitatis, quo multi unum corpus sumus in Christo ? Eccui melius illa conveniunt : « Non est alia Natio tam grandis, quae habeat Deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest nobis » (3) ?

Est igitur mysterium hoc omnium praecipuum in Ecclesia; est Fidei christianae fundamentum : totius est nostrae Religionis compendium. Quamobrem huc necesse fuit sacri cultus partes referri omnes; huc varias ceremonias ritusque confluere. Superno enim illo epulo cum Deo communicamus; eo sacrificio, quo nihil sanctius, nihil ad expiandum impetrandumque potentius, officia pietatis cuncta persolvimus; in ipsum, tanquam in amoris et misericordiae latissimum sinum, adorationes, vota, preces vitamque conjicimus.

Consilium equidem non est mihi rei fusius persequendae, cuius natura longe altior est, quam ut nos humi strati perspicere possimus. Unum hoc addam, ad usum pertinens magis, quam ad rei studium et cognitionem; quod sapientiae, potentiae, caritatis Dei prodigium esse diximus, idem mysterium Fidei nuncupari. Nefas igitur esto de arcani sanctissimi veri

(1) S. Joan. Chrys. Hom. LXI.
(2) S. Cyrill. Alex. l. IV in Jo. 17.
(3) Deuter. IV. 7.

tate vel minimum ambigere; sed haerentibus animis praeclara sacri carminis verba succurrant :

Quod non capis, quod non vides
Animosa firmat fides.

Si quid enim hac de re liceat in dubitationem adduci, corruat necesse est totum fidei, spei, caritatis aedificium. Cæterum, ecquis tam perfrictae frontis erit, qui sacrarum Litterarum conceptissimis verbis, qui perpetuae Traditioni, qui solemni Ecclesiae Magisterio ac judicio opinionum suarum commenta praetulerit ?

II. Nihilominus maeret animus reputando, quot recentioris aevi superbia transversos agat impellatque ut verbo Dei scripto ac tradito, non minus quam Ecclesiae auctoritati obtendant insolentis ingenii temeritatem. Cumque humana mens certis finibus, iisque satis angustis, conclusa teneatur, grave est, praecones istos novitatum, falsi nominis scientia deceptos, quam adscensum appellant, id homini tribuere, ut de accepta divinitus doctrina possit suo quisque iudicio cognoscere atque decernere. Quo fit, ut inflammato cursu ad solidissima quaeque oppugnanda ferantur, et, catholicam veritatem quasi in arce petentes, de ipsa Eucharistia prava sentiant ac praedicent, ausi Sacramentum, supra rerum naturam et captum hominis positum, coniecturis mortalium obnoxium facere; Evangelii quarti fidem suspectam reddere; institutionis eucharisticae verba, Paulina praesertim (1), a germano sensu callide, versute detorquere.

Erit igitur nemo quin videat, quanta congressionum nostrarum sit opportunitas, quanta spes allevandae praesentis fortunae sit in iis constituta, quam felicior in dies, conspirantibus bonis omnibus, iidem exitus comparetur. In his tumidae sapientiae fallaciis divini verbi firmitatem; pervaganti opinionum licentiae certum fixumque opponimus Ecclesiae magisterium.

Talibus muniti praesidiis numquam patiemur, novitatum plus aequo cupidos, sive imprudentia sive fraude machinari

(1) I. Cor. XI, 23-26.

quidquam, quo haerens in medullis amor maximumque solatium, Eucharistia, ex animis nostris evellatur.

Catholicorum ergo virorum studia excitentur, sitque iisdem solemne quotannis congregare coetus, ubi sententiis industriisque collatis, debitae religionis alatur affectus erga mirificum sacramentum, in quo salutis ac pacis tamdiu petitae spes et efficientia maxime nititur. Idcirco nervi intendantur omnes, ut parta ex tanto mysterio beneficia ampliore in luce versentur, quorum summa est vitae supra naturam ubertas, uti ex his patet: « Ego veni, ut vitam habeant et abundantius habeant ». Enitendum denique, ut vita Jesu manifestetur in nobis, Jesu, inquam, ad aevi perpetuitatem nobiscum permanentis et cum seipso omnia donantis; idque caelestis vitae genus necesse est in venas omnes tum domesticae societatis tum universum reipublicae permanare.

III. Ex his quae postremo diximus facile intelligitur, quid nobis hoc anno sit propositum maxime. Pontificium Decretum agitur de quotidiana aut certe frequenti communione in morem usumque deducenda, cuius ad consilii maturationem ceteri conventus plurimum contulerunt. Qua in re pergratum vobis contigisse arbitror Ipsius Pontificis verba in nuper perlectis Litteris audire, quae ita sonant: « Studium excitetur eucharistici Convivii, potissimeque eius frequentandi consuetudo. Haec profecto compendiaria via est ad salutem vel singulorum vel communem, hortari omnes et impellere ut Jesum adeant in Eucharistia praesentem et vivum; qui quum causa nobis et fons est omnium bonorum, tum nos, infinita instinctus caritate, ut laborantes reficiat, convocare ad se et invitare non cessat » (1).

Quae monita et excitamenta si vobis sunt auditu suavia, haud minus iucundum accidit nobis, concionem hanc nobilissimam certiorem facere de SS.mi Patris admodum propenso in vos animo ob sincerum obsequium et alacrem voluntatem, qua eisdem exsequendis estis operam daturi. Haec vestra virtus

(1) Litterae SS.mi Patris ad Card. Legatum (infra p. 46).

singularem laudem Metensi Conventui comparabit, pro qua plane decet nos primum gratulationes atque omina iis exhibere qui negotii expediendi principes extiterunt.

Nunc autem salvere vos jubeo, SS.mae Eucharistiae strenui adsertores, Germaniae, Galliae, Belgii, Angliae aliarumque gentium catholici viri, quotquot huc estis in unum congressi. Quid sit a vobis exspectandum, significatio vestra satis declarat, qua plane erectus ac recreatus intueri mihi videor novum Augusti Sacramenti triumphum, et in unoquoque vestrum totidem antiquissimae traditionis eucharisticae testes. Jamque animo praesentiente complector futuram laetitiam, quum, vobis in hanc laudem conspirantibus, divinae vitae participatio ex ea mensa in totum profluet Ecclesiae corpus, restituetque felicissima tempora, quibus in fractione panis erat multitudinis cor unum et anima una (1).

Quare viriliter agite, neve sinatis, in praeclara causa, quae ad vos delata est, inchoata studia restingui; sed in mente penitus insideat, quamdiu Eucharistiae honor habeatur vigeatque in eam pietas, tamdiu christianae reipublicae omnia prospere cessura. Memoris igitur gratiae debitaeque religionis promatur affectus erga Sacramentum, cuius magnitudinem nulla valent aequare praeconia :

Quantum potes, tantum aude,
Quia maior omni laude.

In eo defixae sint curae, ut Christi fidelium ex fonte illo divinae gratiae pleniore haustu attingentium spes revirescat, cuius ultimum est adeptio vitae cum Deo beatae. Alacrem date operam ut ad caeleste convivium quam plurimi accedant, atque inde recedant « tanquam leones ignem spirantes, facti diabolo terribiles » (2). Hoc fortium pane roborati, hoc dulci vinculo amoris Deo arctius obstricti Ecclesiae filii, dum « bella pre-

(1) Act. Ap. IV, 32.
(2) S. Jo. Chrys. Hom. LVI.

munt hostilia » integris viribus repugnabunt, et fraternae coniunctionis fructum, unitatem et pacem quarum in spem tantopere exarsimus, tandem aliquando percipient.

Interim consilia omnia coeptaque vestra comitetur et foecundet Apostolica benedictio, quam SS.mus Pater vobis omnibus effuse largitur.

AVANT-PROPOS

Voici le compte rendu officiel du XVIIIe Congrès International des Œuvres Eucharistiques, tenu à Metz du 6 au 11 août 1907.

Certains de ses membres les plus autorisés ont assuré que ce Congrès occuperait une place d'honneur dans l'histoire des Assemblées Eucharistiques : s'il faut en juger par l'impression qu'il a faite en notre pays et par le retentissement qu'il a eu au dehors, nous avons la confiance qu'il aura produit quelques heureux fruits et qu'il marquera en effet dans les annales eucharistiques.

C'est pour mûrir ces fruits autant que pour nous conformer au désir du Comité permanent et aux engagements pris vis-à-vis de nos souscripteurs que nous publions ce volume.

Il contiendra un bref et vivant récit des fêtes et des séances du Congrès : ce récit sera la légende des nombreuses gravures dont nous voulons l'illustrer, afin qu'il devienne un mémorial complet des cérémonies aussi bien que des séances d'études : le cœur et la piété y retrouveront ainsi leur part en même temps que la science et l'esprit.

Après les préliminaires qui feront soupçonner quelques détails de nos longues et laborieuses préparations, nous partageons notre récit en deux parties : la première nous donnera ce qu'on pourrait appeler la physionomie populaire et religieuse du Congrès et sera comme le cinématographe des fêtes, des cérémonies, des assemblées générales, de la procession ; dans la seconde, nous montrerons, par la suite des rapports, des études et des discussions, la vie intime, doctrinale et pratique du Congrès. Tout son mouvement s'est développé et en même temps concentré autour d'une question principale, la communion fréquente et quotidienne : certaines diversions n'ont servi

qu'à préparer ou même qu'à poser plus précisément la question, comme les divergences d'opinion n'ont réussi qu'à confirmer et à mettre finalement en plus brillante posture les ardents protagonistes de la communion quotidienne.

Nous avons l'intention de faire ce compte rendu aussi objectif que la chose nous sera possible ; nous avons trop admiré la foi de ceux-ci, la science de ceux-là, l'éloquence et le zèle de tous pour n'avoir pas senti que l'amour le plus profond et le plus sincère pour la Sainte Eucharistie animait ces âmes d'apôtres, et pour n'avoir pas gardé, au meilleur de notre cœur, une édification profonde envers tous ces vénérés coopérateurs et une reconnaissance émue de leur bienveillant concours.

Nous ne voulons pas mettre autre chose de nous même dans ce volume, et nous le publions à la gloire du divin Prisonnier de nos Tabernacles, pour l'exaltation de la Sainte Église, pour la consolation du Père commun des fidèles, l'immortel Pie X, si magnifiquement représenté parmi nous par Son Éminence le Cardinal Vincent Vannutelli, qui regarde, comme le plus grand honneur de sa vie, d'avoir signé le décret pontifical de la communion quotidienne.

Nous le dédions tout particulièrement aux 7000 Congressistes qui sont venus de tous les continents étudier avec nous les moyens de promouvoir davantage le culte de l'Eucharistie et la pratique de la communion fréquente ;

aux 35.000 hommes du diocèse qui ont pris part officiellement à la procession et aux différents groupes catholiques belges qui, autour de leurs bannières, suivaient le Saint-Sacrement ;

à la foule immense — on l'a estimé à plus de 100.000 personnes — qui était agenouillée sur nos places et nos grands boulevards, autour du magnifique reposoir du jardin Boufflers;

aux cardinaux, archevêques et évêques, abbés et prélats, qui ont fait une cour si nombreuse et si brillante au Dieu de l'Eucharistie, et spécialement à Mgr Heylen, évêque de Namur, l'éminent président du Congrès, et à Mgr Willibrord Benzler, notre évêque vénéré, dont la confiance en Dieu et en son

peuple a été si largement récompensée par l'heureux développement du Congrès.

Oserions-nous dire, pour finir, que nous dédions ce livre à nos concitoyens messins des autres cultes ? Certains d'entre eux, et des plus distingués, n'ont pas ménagé leurs soins pour nous faciliter la procession et pour aider à l'éclat extérieur du Congrès ; d'autres se sont associés à leurs frères catholiques pour l'ornementation des rues et des maisons, et ont rivalisé avec notre municipalité qui, en cette occasion, s'est montrée si généreusement courtoise, pour donner à la ville entière un air de splendeur et de magnificence qu'on ne lui avait jamais vu : à tous ces coopérateurs discrets et bienveillants ce livre dira un cordial merci, et de même que le Congrès dont il rend compte, il sera une œuvre de paix et d'union ; il appellera les bénédictions de Dieu sur tous ceux qui l'ont glorifié à un titre quelconque, à nos fêtes du mois d'août dernier.

Nous avons écrit les lignes qui précèdent le 21 novembre dernier ; en ce jour, nous commencions notre travail sous la bénédiction de la Sainte Vierge et nous espérions le finir beaucoup plus tôt. Mais, contrairement à nos premières intentions, il nous a fallu faire deux volumes, l'un en langue française et l'autre en langue allemande : pour que chaque volume donne une physionomie exacte du Congrès, nous avons résumé dans chaque langue ce qui s'était dit et fait dans l'autre langue ; la besogne a été ainsi doublée, triplée même, pour ainsi dire, à cause des traductions nécessaires.

L'effort accompli ne peut répondre à la grandeur du sujet ; mais tels qu'ils sont, ces deux volumes n'en diront pas moins la bonne volonté de tous ceux qui y ont contribué, écrivains ou orateurs, et surtout la grandeur et la grâce de la Divine Eucharistie. Loué soit à jamais le Très Saint-Sacrement de l'autel !

LE COMITÉ LOCAL.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL VINCENT VANNUTELLI
LÉGAT DU SOUVERAIN-PONTIFE

PREMIÈRE PARTIE

LES PRÉLIMINAIRES DU CONGRÈS

Le Congrès Eucharistique de Metz a-t-il été entrepris avec crainte ou avec confiance ? Humainement parlant, on peut dire que la réserve et l'hésitation ont présidé à son berceau et que le vénérable évêque de Metz et ses plus proches collaborateurs ne se sont décidés à entreprendre ce grand travail qu'après les plus mûres réflexions. Avions-nous à Metz et dans le diocèse les éléments nécessaires au succès d'une pareille assemblée, grave question que l'émigration en masse de nos meilleures familles nous obligeait à peser bien sérieusement. Mais la confiance prit le dessus : envisageant les choses uniquement au point de vue surnaturel et comptant sur la Providence, Monseigneur finit par céder au vif désir de son cœur et le Congrès fut décidé. L'élan du clergé et du peuple catholique de Metz et de Lorraine fut la plus consolante réponse aux hésitations du début et une première récompense de la confiante audace des organisateurs.

Voici les différents documents qui marquent les étapes de la longue et laborieuse préparation du Congrès.

LETTRE CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE METZ AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

ANNONÇANT LE

XVIIIe CONGRÈS EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Nous avons la joie de vous annoncer que le XVIIIe Congrès Eucharistique International tiendra ses assises en notre ville de Metz du 6 au 11 août 1907.

Plusieurs fois déjà, depuis le début de Notre Episcopat, de vives instances avaient été faites auprès de Nous pour nous faire accepter l'honneur et la charge de ce Congrès. Cette année, spécialement à l'occasion du Congrès Eucharistique de Tournay, les instances se firent plus pressantes : n'était-ce pas l'indication que, dans les desseins de Dieu, l'heure était venue de préparer cette grande grâce à Notre Diocèse ? Avant de Nous décider toutefois, Nous avons tenu à prendre l'avis des prêtres les plus autorisés de Notre ville épiscopale : sans Nous dissimuler les difficultés spéciales qu'offre pour nous la réalisation de ce projet et le peu de ressources dont nous pouvons disposer, la crainte de priver notre peuple si chrétien des grâces de choix dont le Congrès sera l'occasion Nous a fait triompher de toute hésitation et Nous avons répondu affirmativement à la demande si honorable et si bienveillante de Mgr l'Evêque de Namur, président du Comité permanent des Congrès Eucharistiques.

La considération qui a finalement dissipé nos craintes, c'est la confiance que nous avons dans le zèle et la piété de notre clergé. *Novi opera tua, et fidem, et caritatem tuam et minis-*

terium, et spécialement dans son amour pour la Sainte Eucharistie.

Les Congrès Eucharistiques sont destinés à promouvoir la connaissance, l'amour et le culte de la Sainte Eucharistie ; ils comprennent tout à la fois des manifestations solennelles en l'honneur du Très Saint Sacrement, des réunions d'études où prêtres et laïques s'entretiennent des moyens les plus propres à honorer Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie et à répondre au but de sa divine institution, enfin des assemblées générales, d'un caractère plus universel, destinées à glorifier par la parole le Dieu de l'Eucharistie.

A ces divers points de vue, Notre clergé sera appelé à prendre part aux travaux du Congrès et aux manifestations dont il devra être l'occasion. Notre Comité local a pensé qu'il serait utile, pour préparer les prêtres du diocèse à apporter leur concours à la belle œuvre de ce Congrès et à en suivre les études avec plus d'intérêt et de fruit, de faire de la Sainte Eucharistie le sujet exclusif des Conférences ecclésiastiques de l'année 1907. Nous avons agréé avec bonheur la proposition qui Nous a été faite en ce sens, et Nous vous adressons, avec cette Lettre, le programme de ces Conférences.

Ce programme comprend, outre la description détaillée des œuvres eucharistiques de notre Diocèse et de leurs moyens d'action, l'examen approfondi du récent Décret Pontifical sur la Communion quotidienne, qui formera l'objet principal des études du XVIIIe Congrès Eucharistique International.

Parmi les questions du programme, quinze devront être traitées dans les Conférences ordinaires du clergé ; trois autres, d'un caractère plus spécial, feront l'objet de réunions particulières que Nous convoquerons ultérieurement.

Etant donné le peu de temps dont nous disposons pour l'étude des questions réservées aux Conférences ordinaires, nous avons dû adopter exceptionnellement un ordre différent du règlement habituel des Conférences, et dont voici les traits principaux :

1° Il y aura, durant l'année 1907, quatre réunions de Conférences ecclésiastiques, l'une au mois d'avril, deux en mai et la dernière en juin.

2° Les questions du programme, ne pouvant être traitées toutes en quatre séances, seront réparties en deux séries, suivant un tableau publié en tête du programme et indiquant la part de travail attribué à chaque archidiaconé.

3° Chaque canton ou section cantonale n'ayant à traiter que huit questions. Nous laissons à la prudence de Messieurs les

Archiprêtres le choix des rapporteurs et Nous sommes assurés que tous nos prêtres répondront avec bonne volonté à l'appel qui pourra leur être adressé dans ce but. Les rapports devront être courts et précis, éviter les développements inutiles, et tendre surtout à provoquer, sur les questions les plus pratiques, des échanges de vue et des discussions sérieuses.

Pour rendre les discussions plus utiles, Nous recommandons instamment à tous les membres des Conférences de préparer chaque question par une étude personnelle et même de mettre par écrit le résultat de leur travail.

Le secrétaire de la Conférence devra faire, pour chaque question, outre le compte rendu habituel, un résumé aussi complet que possible de la discussion ; il rappellera les opinions émises de part et d'autre, les propositions faites par les divers membres ; enfin il exposera les conclusions auxquelles la Conférence se sera arrêtée.

Le compte rendu du secrétaire, avec le travail de Messieurs les rapporteurs et les notes écrites que d'autres membres auraient présentées, devra être envoyé à l'Evêché dans la semaine qui suivra la Conférence.

Nous ne Nous dissimulons pas, Messieurs et chers coopérateurs, l'étendue du travail que Nous vous demandons. Nous n'hésitons pas néanmoins à le faire, pleinement assurés que vous vous y prêterez avec la plus grande joie : quoi de meilleur en effet pour des prêtres qu'une occasion nouvelle de travailler à la gloire de la Sainte Eucharistie et de se mettre à même de mieux faire goûter et aimer Notre-Seigneur par les âmes qui leur sont confiées !

Nos Conférences ecclésiastiques de cette année seront de la sorte, s'il Nous est permis de Nous exprimer ainsi, autant de modestes congrès, autant de cénacles cantonaux : en vous préparant à participer avec édification et avec fruit au XVIIIe Congrès International, elles vous donneront l'avant-goût des consolations et des grâces attachées à ces solennelles réunions.

Que le Dieu de l'Eucharistie daigne bénir nos efforts et suppléer par sa grâce toute puissante à notre faiblesse et à notre insuffisance ! *Bone Pastor, panis vere, Jesu, nostri miserere.*

Donné à Metz le 21 Novembre 1906.

† WILLIBRORD O. S. B.
Évêque de Metz.

2. Principes contraires du mouvement janséniste ; le livre d'Arnauld ; ses principaux adversaires. — Propositions condamnées par Alexandre VIII.

3. La doctrine de saint Alphonse de Liguori ; recommandation qu'en fait le Saint-Siège.

IV

Les discussions sur les dispositions requises pour la fréquente communion, durant le XIXe siècle et au début du XXe.

1. Qu'est-ce que l'Eglise avait réglé jusque-là sur les dispositions requises pour la communion plus ou moins fréquente ? Décret d'Innocent XI.

2. Depuis un siècle, les divergences entre les théologiens étaient-elles d'ordre doctrinal ou seulement pratique ? Exposer les deux tendances et leurs arguments respectifs.

3. Actes de Léon XIII et de Pie X. — Récentes controverses qui ont donné occasion au Décret du 20 décembre 1905.

V

La situation actuelle dans le diocèse de Metz par rapport à la fréquentation de la Sainte Table.

1. Etablir, au moins d'une manière approximative, et avec l'aide des confrères, la situation spéciale du canton (ou de la section cantonale) sous ce rapport.

2. Rechercher, d'après ces données, les causes qui expliquent la situation, favorable ou défavorable, constatée dans le canton.

B) Etudes pastorales.

VI

La communion pascale.

1. Exposer les prescriptions de la loi ecclésiastique à ce sujet.

2. Comment préparer les fidèles à l'accomplissement du devoir pascal ?

3. Etudier les difficultés et les obstacles qui empêchent les uns d'accomplir ce devoir et qui portent d'autres à le mal accomplir. — Par quels moyens pourrait-on surmonter les difficultés constatées ?

VII

La communion fréquente et quotidienne : Doctrine générale du Décret (art. 1-6.)

1. Quelles personnes peuvent être admises à la communion quotidienne ? — Quelles sont les conditions *absolument requises* ? — Quelles sont les dispositions *désirables* pour retirer un plus grand fruit de la communion quotidienne ? — Que demande l'Eglise au point de vue de la préparation et de l'action de grâces ?

3. *Abus à éviter.* — Quels sont les abus les plus fréquents à l'occasion de la première communion solennelle (par exemple, cadeaux, repas, distractions mondaines, etc.)? — Comment y remédier?

X

Formation eucharistique après la première communion.

1° *Persévérance dans la dévotion eucharistique.* — Quels sont les moyens de conserver et de développer dans les enfants la dévotion eucharistique, après leur première communion? — Comment leur faire prendre l'habitude de la communion fréquente? — Les confréries, patronages, cercles, peuvent-ils servir à cet effet, et comment?

2. *Renouvellement solennel de la première communion.* — En quoi consiste ce renouvellement? Que demandent nos statuts à cet égard? — Avantages que l'on peut retirer de cette pratique; méthode à employer.

XI

La communion des malades.

1. Règles de l'Église concernant la communion des infirmes et des malades, selon qu'ils sont ou ne sont pas en danger de mort.

2. Règles liturgiques pour la communion des malades et des mourants. — Port public de la sainte communion: règles liturgiques; honneurs à rendre au Saint-Sacrement; comment amener les fidèles à l'accompagner?

3. Soin pastoral quant à la communion des malades: leur faire désirer la sainte communion, les y préparer.

DEUXIÈME SÉRIE.

ŒUVRES EUCHARISTIQUES.

XII

L'Adoration perpétuelle. Aperçu historique.

1. Origine de cette dévotion. — Quelles sont les diverses formes de cette dévotion dans les diocèses voisins? — Fondation de l'Adoration perpétuelle dans le diocèse de Metz: discussions synodales et mandement de Mgr Dupont des Loges. — Comment l'Adoration a-t-elle été célébrée depuis sa fondation? — Caractères distinctifs de cette solennité; ses éléments principaux.

2. Quels fruits l'Adoration perpétuelle a-t-elle produits dans le diocèse, tant au point de vue religieux, qu'au point de vue eucharistique en particulier?

TROISIÈME SÉRIE.

QUESTIONS SPÉCIALES.

XVI

La communion fréquente dans les petits séminaires et collèges.

1. Prescriptions du Décret pontifical.

2. Raisons théologiques et morales de cette prescription ; fruits à obtenir pour les jeunes gens de la communion fréquente et quotidienne. — Fruit spécial pour les élèves des petits séminaires.

3. Objections tirées : de la nature des enfants ; — de l'ordre disciplinaire ; — des études.

4. Réfutation des objections. — Moyens d'éviter les inconvénients constatés. — Comment amener les jeunes gens à aimer la communion fréquente et à en retirer du fruit ? — Obstacles : le respect humain, la légèreté, etc. ; moyens de les écarter.

5. Les vacances ; devoirs des curés ; action du confesseur. — L'avenir : comment assurer la persévérance dans la pratique de la communion ?

XVII

La communion fréquente dans les pensionnats et orphelinats de jeunes filles.

1. Règles tracées par le Décret pontifical.

2. Fruits à obtenir, pour les jeunes filles des diverses classes de la société, de la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

3. Objections tirées : de la nature des enfants, de leurs défauts ; — de l'ordre disciplinaire ; — du travail et des études.

4. Réfutation des objections et moyens d'éviter les inconvénients constatés. — Comment amener les enfants à aimer la communion fréquente et quotidienne et à en profiter ? — Obstacles : le respect humain, la légèreté, etc. ; moyens de les écarter.

5. Quelle est l'autorité des maîtresses par rapport aux communions des enfants ? abus à éviter. — Le Décret *Quemadmodum* peut-il être appliqué aux élèves des pensionnats, dans les pouvoirs qu'il donne aux supérieures religieuses à l'égard des communions de leurs inférieures ?

6. Les vacances. — L'avenir : comment assurer la persévérance dans la pratique de la communion ?

XVIII

La communion fréquente dans les communautés religieuses.

1. Exposer les règles de l'Eglise touchant la communion fréquente et quotidienne des religieuses, d'après les prescriptions combinées du Décret *Quemadmodum* et du Décret du 20 décembre 1905.

2. Quel est le fruit que l'Eglise attend de la communion fréquente des religieuses, par rapport à l'avancement des âmes dans les voies de la perfection et à l'accroissement de l'esprit religieux dans la communauté ?

3. Droits et devoirs du confesseur, tant ordinaire qu'extraordinaire, par rapport à l'admission à la communion fréquente et quotidienne. — Quelles sont les règles pratiques de prudence qui doivent guider le confesseur dans l'usage de ses droits et dans l'accomplissement de ses devoirs ? — Quels moyens employer pour aider les sœurs à profiter de la communion fréquente et quotidienne ?

4. Quels sont, sur ce même sujet, les droits et les devoirs des supérieures ?

5. Les novices et les postulantes.

6. Objections contre la pratique de la communion fréquente et quotidienne ; — les étudier et les discuter.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE METZ

SUR LE

XVIIIe Congrès Eucharistique International

WILLIBRORD BENZLER

de l'Ordre de Saint-Benoît

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

ÉVÊQUE DE METZ

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

L'an dernier Nous vous avons rappelé cette parole que nous adresse l'Église quand, à l'entrée de la Sainte Quarantaine, elle répand les cendres sur nos têtes : « Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris ». — « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière ». Cette pensée de la mort et du tombeau a pour l'homme quelque chose d'effrayant : la nature, devant la violente séparation de l'âme d'avec le corps, recule saisie de terreur. Aussi bien, ce brisement de la mort n'a nullement été voulu du Créateur : *Dieu*, dit la sainte Écriture, *n'a pas fait la mort, et Il n'éprouve pas de joie de la perte des vivants. Car Dieu a créé l'homme pour l'immortalité, et il l'a fait à l'image de sa propre nature ; c'est par l'envie du diable que la mort est venue dans le monde* » (1). L'Apôtre saint Paul nous enseigne que la mort est une suite du péché. « *Par un seul homme* (2), dit-il, *le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi*

(1) Sap. I. 10, II, 23 sq.
(2) Rom. V, 12.

la mort a passé dans tous les hommes, parce que tous ont péché en lui ».

Pour détruire le pouvoir de la mort, le Seigneur dans son infinie bonté et miséricorde envoya sur terre son Fils unique, afin qu'il revêtît la nature humaine, et que triomphant de la mort par sa mort, il rendît la vie à tous les hommes. Le Christ est la vie ; « *en lui,* dit saint Jean, *était la vie* » (1), la vie divine, de toute éternité. Et sa vie, cette vie divine, il veut nous en faire part : Il nous l'a méritée sur la Croix : « *Je suis,* dit-il Lui-même, *le bon Pasteur. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Je suis venu pour que mes brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en surabondance* » (2). Et quel moyen a-t-il choisi pour nous donner la vie, la vie de la grâce ici-bas, et au ciel la vie éternelle et bienheureuse, la vie de la gloire ? Il se fait lui-même notre nourriture, nourriture qui éloigne la mort de nous, et nous communique la plénitude de la vie divine : « *Je suis,* dit le Sauveur, *le pain vivant qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le pain que je donnerai, c'est ma chair pour le salut du monde* » (3). La promesse qu'il faisait alors, le divin Maître l'a remplie à la dernière Cène. « *Il prit le pain,* nous rapportent les Évangiles, *le bénit et le rompit, le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps. Il prit ensuite le calice, et ayant rendu grâces, il le donna en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour un grand nombre en rémission des péchés* » (4). « *Faites ceci en mémoire de moi* » (5). Dans l'Ancien Testament aussi Dieu avait donné à son peuple une nourriture miraculeuse, un pain descendu du ciel, la manne. Seulement, en mangeant de la manne, on ne soutenait que pour un temps la vie du corps : ce pain céleste ne préservait pas de la mort : « *Vos pères,* disait le Sauveur aux Juifs, *ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts* » (6). Mais il en va tout autrement de ce pain céleste duquel la manne n'était que la figure, de ce pain que le Christ nous a préparé, et qui n'est autre que Lui-même ; car « *voici véritablement le pain descendu du ciel afin qu'on en mange et qu'on ne meure*

(1) Joan. I, 4.
(2) Joan. X, 10 seq.
(3) Joan. VI, 51 seq.
(4) Math. XXVI, 26 sqq.
(5) Luc. XXII, 19.
(6) Joan. VI, 49.

VIII. Mgr Benzler, évêque de Metz.

point » (1). Le vrai pain de vie et d'immortalité est donc Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement de l'autel. La vie que nous communique cet auguste Sacrement est d'abord, Nous l'avons dit déjà, la vie de la grâce qui par la communion se fortifie et s'accroît de plus en plus en nous ; c'est ensuite dans le ciel la vie de la gloire à laquelle, par cet accroissement même de la vie de la grâce, la communion nous prépare en même temps qu'elle nous y donne droit. Mais la sainte communion donne à notre corps même la vie, et une vie éternelle ; elle y dépose en effet un germe d'immortalité, en lui communiquant une dignité si haute que Dieu ne saurait le laisser en proie à la corruption, mais doit le ressusciter pour la vie éternelle.

Il n'est rien par conséquent, Nos très chers Frères, qui nous importe autant que de nous unir d'une union, la plus intime possible, à Celui qui est Lui-même la vie et qui seul peut nous la donner, à Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement de l'autel. Cet auguste Sacrement est nécessairement le centre de notre sainte Religion ; il doit être le centre aussi de toute vie chrétienne. Plus le Christ dans son saint tabernacle est aimé et vénéré par le peuple fidèle, plus aussi la vie chrétienne s'épanouit et fleurit dans les cœurs, et plus le salut des âmes est assuré.

Pasteur de vos âmes, et responsable devant Dieu de votre salut, Nous n'avons pas de plus ardent désir que de voir la foi au Très Saint-Sacrement et l'amour envers l'hôte divin de nos tabernacles croître sans cesse dans vos âmes. Aussi bien, Nous ne voudrions laisser passer aucune occasion de développer dans Notre diocèse le culte du Très Saint-Sacrement. Une telle occasion, favorable entre toutes, s'offrit à Nous quand, à plusieurs reprises, on nous invita à célébrer cette année dans Notre ville épiscopale le Congrès eucharistique international. Pour le plus grand bien de vos âmes, Nos très chers Frères, Nous avons accepté cette offre, et Nous sommes heureux de vous annoncer, par Notre présente lettre pastorale, que le Congrès eucharistique se tiendra à Metz du 6 au 11 août de cette année.

Eucharistie veut dire « *don excellent* » ou encore « *action de grâces* ». Ce terme, comme vous le savez, sert à désigner le Très Saint-Sacrement de nos autels, don éminent du Seigneur et qui lui rend la seule action de grâces, digne de sa Souveraine Majesté. Les Congrès eucharistiques sont donc des Assem-

(1) Joan. VI, 50.

blées en l'honneur de la Très Sainte Eucharistie ou du Très Saint-Sacrement. A ces Assemblées se réunissent des Évêques, des Prêtres, des Fidèles venus des contrées les plus diverses, pour offrir en commun leurs hommages au Dieu caché résidant sur nos autels. Chaque année, tous les Évêques du monde catholique sont invités à ce Congrès eucharistique international, en sorte que ceux d'entre les Évêques qui ont pu se rendre à cette invitation, représentent vraiment au Congrès l'Épiscopat catholique tout entier. Ces Congrès ont été célébrés en différentes villes de France, de Belgique, de Suisse, d'Italie ; une année même le Congrès s'est tenu à Jérusalem. Plus d'une fois le Saint-Père a envoyé à ces solennelles assemblées un Cardinal-Légat chargé de le représenter ; et il y a deux ans, sur le désir exprès de Sa Sainteté, le Congrès eucharistique a dû se tenir à Rome même. En la présente année donc, c'est notre ville de Metz qui aura l'insigne honneur de recevoir le Congrès dans ses murs.

Les Congrès eucharistiques ont été une source féconde de grâces et de bénédictions ; ils ont grandement contribué à raviver, et à accroître dans le peuple chrétien l'amour et le respect envers le Très Saint-Sacrement de l'autel. Des orateurs distingués, Évêques, Prêtres et Laïques, célèbrent dans des assemblées solennelles les gloires du plus auguste des Sacrements. Dans des séances particulières, on s'occupe en détail des questions pratiques, on étudie les moyens les plus propres à développer parmi les fidèles de toutes les classes le culte de la Très Sainte Eucharistie.

Il Nous a été donné d'assister au dernier Congrès eucharistique, célébré avec tant de magnificence dans l'antique et vénérable cité épiscopale de Tournay, en Belgique. Nous avons entendu à ce Congrès des discours pleins de feu, pleins du zèle de la foi, et les orateurs qui nous parlaient ainsi dans tout l'élan de leur conviction religieuse, n'étaient pas exclusivement des Évêques et des Prêtres, mais il y avait parmi eux des hommes d'État, des savants, des étudiants même. — Jamais Nous n'oublierons les manifestations de saint enthousiasme que ces discours provoquaient dans l'immense auditoire. Mais que dire de la procession solennelle qui couronna ce magnifique Congrès ? C'était un spectacle des plus grandioses et des plus émouvants que jamais Nous ayons vus ! A travers les rues de la ville, richement décorées, plus de trente mille hommes escortaient Notre-Seigneur présent sous les espèces sacramentelles ; une quantité d'Évêques et d'Abbés, revêtus des insignes de leur dignité, précédaient le Très Saint-Sacrement

que portait un Cardinal de la Sainte Église Romaine. Arrivé à la place principale de la ville, tout le cortège se groupa devant l'estrade d'où fut donnée la bénédiction du Très Saint-Sacrement. La vue de cette foule immense venue de toutes parts et se pressant aux pieds du Dieu caché sous les voiles de l'humble hostie, pour Lui rendre ses pieux hommages, touchait le cœur jusqu'aux larmes. Et quand, après la bénédiction, au signal du clairon, un prêtre entonna, d'une voix qui retentissait au loin, ces acclamations répétées en chœur par l'immense foule : « Dieu soit béni ; béni soit son saint Nom ; béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme ; béni soit Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement de l'autel », une émotion indicible saisissait l'âme, et du fond du cœur on bénissait Dieu de ce magnifique triomphe de l'Eucharistie.

Nous ne sommes pas à même, Nos très chers Frères, de préparer à notre divin Sauveur des solennités aussi grandioses que celles du Congrès de Tournay. La situation où nous sommes ne nous permet pas de manifester au dehors, comme nous le voudrions, les sentiments de foi et d'amour qui animent nos cœurs. Mais l'amour est ingénieux, et en tout cas nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pendant les jours du Congrès, pour honorer dignement l'auguste Sacrement de nos autels.

Mais si pour vous faire part de cette grande grâce du Congrès, votre Évêque et ses fidèles coopérateurs ont accepté bien volontiers un surcroît considérable de travail et de fatigue, Nous sommes en droit aussi d'espérer que vous n'épargnerez aucun effort pour vous rendre profitable cette grâce extraordinaire. Les diverses paroisses du diocèse auront à cœur d'envoyer une délégation, et au retour vos délégués vous feront part des impressions remportées du Congrès ; en sorte que le diocèse tout entier participera à ses bénédictions. Votre Évêque se réjouit dès à présent, Nos très chers Frères, à la pensée du grand bien qui résultera pour vos âmes de la célébration de ces fêtes eucharistiques. Nous ne croyons pas Nous tromper, en attendant de vous comme récompense de tous Nos efforts, un accroissement de foi, d'amour, et de reconnaissance envers le Dieu de l'Eucharistie, et un renouvellement de ferveur et de vie chrétienne dans tout Notre diocèse.

Il Nous semble d'ailleurs, Nos très chers Frères, que Notre bien-aimé diocèse méritait l'insigne faveur de voir à son tour ces solennelles assises se tenir en Notre ville épiscopale. Le culte de la très sainte Eucharistie fut de tout temps en grand

honneur parmi nous, et les Confréries du Très Saint-Sacrement, érigées dans le diocèse depuis des siècles, témoignent de l'esprit de foi et de piété de nos pères. Le peuple lorrain d'aujourd'hui ne le cède point à ses pieux ancêtres, et l'héritage légué par ces âges de foi a été parmi nous fidèlement gardé. L'Adoration perpétuelle, qui se célèbre avec tant de solennité et de fruit pour les âmes dans chacune de nos paroisses, est pour notre diocèse une gloire que bien d'autres pourraient nous envier.

Et pourtant, quelque belle que nous apparaisse cette situation, et quelque florissante que soit parmi nous la dévotion envers le Très Saint-Sacrement, nul ne prétendra qu'il n'y a plus pour nous à cet égard aucun progrès à faire. Un court examen de conscience nous aura aussitôt convaincus du contraire.

La sainte *Eucharistie* est à la fois *Sacrifice* et *Sacrement*. Le grand sacrifice du Golgotha, par lequel Jésus-Christ nous délivra de l'esclavage de Satan, se renouvelle sur nos autels tous les jours. L'Église a fait à tous ses enfants un commandement sévère d'assister au moins les dimanches et les jours de fête au saint sacrifice de la messe. Ce Nous est une consolation de savoir, Nos très chers Frères, qu'à part quelques regrettables exceptions, ce commandement est bien observé parmi nous. Mais par contre, l'assistance à la messe en semaine ne laisse-t-elle pas en bien des endroits beaucoup à désirer? Sans doute, aucun commandement ne nous oblige à entendre la messe tous les jours ; mais si notre foi était plus vive, nous nous estimerions heureux d'assister souvent à la sainte messe, et pour avoir ce bonheur, nous saurions nous donner un peu de peine. La foi en effet nous dit qu'aucune action n'honore plus le Seigneur, et n'est plus utile à l'homme ni plus méritoire que l'assistance au saint sacrifice de la messe. Nous savons bien que beaucoup sont empêchés par le travail et par leurs affaires d'aller à la messe pendant la semaine ; plus d'un brave ouvrier ou employé trouve pénible que sa position ne lui permette guère d'assister au saint sacrifice les jours de la semaine ; mais, Nos très chers Frères, si tous ceux qui n'en sont aucunement empêchés voulaient en semaine aussi assister au saint sacrifice, ne fût-ce que de temps en temps, nos églises ne seraient pas si abandonnées et si vides, surtout en hiver où le travail à la campagne est moins urgent.

Et l'assistance aux vêpres le dimanche n'a-t-elle pas diminué dans bien des localités d'une manière regrettable, notamment

chez les hommes, qui pourtant devraient en première ligne s'honorer d'offrir gloire et louange au Dieu caché de nos saints tabernacles? N'est-il donc pas vrai de dire, Nos très chers Frères, qu'il y a moyen encore de faire des progrès dans notre dévotion et notre amour envers l'auguste mystère de nos autels? Puisse le Congrès eucharistique contribuer à ranimer l'ardeur quelque peu affaiblie de notre foi, en sorte que l'assistance tant à la messe qu'aux vêpres redevienne, comme jadis, plus fréquente parmi nous. Tel est du moins Notre plus vif désir, et Nous ne cesserons pas d'adresser à cet effet Nos ferventes prières au Seigneur.

Mais la Sainte Eucharistie n'est pas seulement Sacrifice, elle est aussi Sacrement. Dans l'auguste Eucharistie, le Seigneur devient lui-même, comme Nous vous l'avons dit, la nourriture de nos âmes. Il veut par cette nourriture céleste nous communiquer la vraie vie, la vie éternelle et divine. En vrais enfants de la Sainte Église catholique, vous savez estimer à sa valeur, Nos très chers Frères, ce don infiniment précieux que nous a fait le Seigneur. Vous connaissez et vous respectez ces paroles tombées des lèvres du divin Maître : « *Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage* (1). *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous* » (2). Dieu soit béni ! le nombre de ceux qui méprisent cette menace du Sauveur et ne s'approchent même pas à Pâques de la Table Sainte, est relativement restreint. La plupart des fidèles dans Notre diocèse ne se contentent pas de recevoir à Pâques le saint corps du Seigneur : ils le reçoivent encore en dehors du temps pascal. Mais en ce point aussi, Nos très chers Frères, il nous reste des progrès à faire. Il s'agit avant tout de dissiper cette erreur, que c'est déjà se montrer très zélé chrétien que d'approcher des Sacrements deux ou trois fois par an. Il y a loin, de cette communion faite deux ou trois fois par année, à la communion fréquente que Notre Très Saint Père recommande si instamment à tous les fidèles. Nous comptons que les prochaines solennités favoriseront parmi nous la communion fréquente. Nous savons qu'ailleurs pareil résultat a été obtenu, et Nous avouons sans détour, Nos très chers Frères, que c'est précisément dans cet espoir, que Nous Nous sommes décidé à accepter le Congrès à Metz, malgré toutes les difficultés qu'il y aura à vaincre.

(1) Joan. VI, 56.
(2) ibid. 54.

Nous n'avons pas cru, en effet, pouvoir priver notre ch diocèse des grandes grâces que le Congrès eucharistique prom de lui apporter pour la fréquentation plus assidue des Sacr ments. L'usage fréquent des Sacrements est le moyen le pl sûr de développer, de fortifier la vie chrétienne dans les âme et l'on ne se trompe pas quand on donne pour mesure l'esprit chrétien dans un peuple, l'usage plus ou moins fréque des Sacrements.

Pour Nous, Nous serions heureux au-delà de ce que Nous po vons dire si, à la suite du Congrès, on constatait dans tout les paroisses de Notre cher diocèse et particulièrement par les hommes un progrès sensible dans la réception fréquer de l'Eucharistie. S'il plaisait au Seigneur de Nous accord cette grâce si ardemment désirée, Nous aurions l'assurance q notre ministère épiscopal n'aurait point été stérile, et No Nous estimerions richement récompensé de toutes Nos peir et de toutes Nos sollicitudes pour le salut des âmes que Seigneur Nous a confiées.

La communion fréquente serait comme le complément c solennités de l'Adoration perpétuelle que Notre Vénérable P décesseur, Monseigneur Dupont des Loges, a établies dans diocèse, et qui, à bon droit, sont si chères à la piété des L rains. Il est bon sans doute, il est beau d'orner, avec to l'éclat possible, le trône du Dieu eucharistique dans nos églis et de se présenter à ce Dieu pour lui offrir l'hommage de n adorations. Mais plus encore qu'à recevoir ces témoignages notre vénération et de notre amour, le Seigneur se plait descendre souvent dans nos cœurs pour les enrichir de s dons.

Si la communion plus fréquente venait à être parmi no d'un usage général, ce serait, Nos très chers Frères, un joy de plus, précieux entre tous, attaché à cette couronne de gloi et d'honneur qui, depuis saint Clément, brille au front de l'i lustre Eglise de Metz. Notre diocèse assurément prendrait plac alors parmi les plus zélés dans la foi et les plus fervents d monde entier.

Mais nous savons, Nos très chers Frères, que « *tout do excellent, toute grâce parfaite, descend d'en-haut, du Père d lumières* » ; et c'est pourquoi vous demanderez au Seigneu dans de ferventes prières, qu'il daigne remplir Nos vœu Prêtres et fidèles doivent faire monter leurs supplications ve le ciel, et implorer la bénédiction du Très Haut sur la gran œuvre que Nous avons entreprise pour sa gloire.

A CES CAUSES

NOUS AVONS ORDONNÉ ET RÉGLÉ, ORDONNONS ET RÉGLONS CE QUI SUIT :

ART. I. A partir du Mercredi des Cendres de la présente année jusqu'au Dimanche 11 Août 1907 inclusivement, les Prêtres diront à la messe, chaque fois que les rubriques le permettront, les oraisons du Très Saint-Sacrement.

ART. II. Pendant le même espace de temps, Nous autorisons la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, tous les dimanches, à l'issue des vêpres.

ART. III. Après le prône de tous les dimanches, durant le même temps, les fidèles réciteront ensemble à haute voix un *Notre Père* et un *Je vous salue Marie*, en y ajoutant l'invocation : *Loué et adoré soit à jamais Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement.*

Nous exhortons tous les fidèles à recevoir la sainte communion *au moins une fois*, en outre de la communion pascale, et dans l'intention d'obtenir de Dieu le succès du Congrès eucharistique.

ART. IV. Les membres des communautés religieuses, sur les prières desquels Nous comptons tout spécialement, devront chaque semaine recevoir une fois la sainte communion et réciter un chapelet à Nos intentions.

ART. V. Les enfants réciteront avant ou après la leçon de catéchisme, un « *Je vous salue Marie* », et à chaque fois on renouvellera l'intention en ces termes : *Prions pour l'heureux succès du Congrès eucharistique.*

ART. VI. Pour couvrir les frais considérables qu'entraînera la célébration du Congrès, il sera fait une quête, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, à tous les offices du Dimanche de la Quinquagésime, 10 février.

Nous espérons que tous les fidèles donneront de bon cœur, dans ce but, une offrande proportionnée à leurs moyens.

Que la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père †, Fils †, et Saint † Esprit, descende sur vous et y demeure à jamais.

Donné à Metz, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, l'an de grâce mil neuf cent sept, le vingt Janvier, Fête du Saint Nom de Jésus.

† WILLIBRORD, O. S. B.
Evêque de Metz.

Par Mandement de Mgr l'Evêque :

J. F. ERMAN,
Chanoine, Secrétaire général.

CIRCULAIRE DU COMITÉ LOCAL AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Metz, le 20 Février 1907.

MONSIEUR LE CURÉ,

Par sa lettre circulaire du 21 Novembre 1906 à son clergé, puis par sa lettre pastorale du 20 Janvier dernier aux fidèles du diocèse, Mgr l'Evêque de Metz a annoncé à tous la grande bénédiction de cette année, à savoir la réunion à Metz, du 6 au 11 Août prochain, du 18e Congrès eucharistique international.

A son tour le Comité chargé des préparations nécessaires pour ce grand ouvrage vient vous redire l'heureuse nouvelle, il vous prie de l'accueillir comme une grâce et comme un moyen d'apostolat et d'enseignement, et il a la confiance de vous demander votre bienveillant concours, dans la forme où il vous serait plus facile et plus agréable de le donner, pour conduire cette œuvre à bonne fin.

I. — GRACE DU CONGRÈS

Nous ne redirons pas ici que la ville de Metz méritait bien un peu l'honneur de voir rassemblés en son enceinte des prélats illustres, des prêtres doctes et pieux, des fidèles à l'âme ardente et apostolique, pour traiter ensemble du culte de la Très Sainte Eucharistie ; nous ne rappellerons pas l'antiquité de nos vénérables Confréries du Saint-Sacrement, ni la splendeur de nos Adorations perpétuelles, ni les triomphales processions de la Fête-Dieu dans nos campagnes : sous ce rapport on ne fait jamais assez, et nous ne pouvons que remercier Notre-Seigneur de nous avoir gardé une foi assez vivante pour l'honorer toujours mieux dans le sacrement de l'autel.

Mais s'il nous sied d'être modestes et de ne point nous glorifier de notre antique fidélité, il nous convient beaucoup mieux encore d'accueillir avec une filiale reconnaissance la

grâce insigne de ce Congrès : par les temps difficiles que nous traversons, confondus que nous sommes, dans les relations de la vie, avec des hommes qui n'ont point notre Credo, troublés par les concessions qu'on est trop habitué à faire à tout et à tous sous prétexte de tolérance et de paix, il en est peut être parmi les fidèles confiés à nos soins, qui n'ont pas su garder absolument intacte notre foi catholique, et il est heureux pour notre peuple qu'un flambeau s'allume qui éclaire et ravive nos convictions religieuses : ce flambeau sera le prochain Congrès eucharistique.

II. — L'enseignement du Congrès

Les enseignements du Congrès nous rappelleront la pure doctrine de l'Évangile, et dans le Dieu caché de nos autels, nous retrouverons le bien-aimé Sauveur qui a dit : « *Je suis le pain de vie... Si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement... Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* » Les fruits eucharistiques dont on nous fera admirer l'heureuse et féconde maturité au cours de l'histoire nous ramèneront aux origines évangéliques de la sainte Messe : « *Faites ceci en mémoire de moi... Ils étaient persévérants tous ensemble dans la fraction du pain... Car,* comme dit saint Paul, *nous sommes un seul pain, un seul corps, malgré le nombre, nous tous qui participons à un seul pain* ». Nous nous demanderons alors pourquoi l'heureuse habitude de cette fraction du pain, c'est-à-dire de la communion, ne s'est pas maintenue plus fréquente, comme aux premiers âges de l'Eglise, pourquoi nos pères ont laissé la redoutable erreur du Jansénisme envahir leurs âmes, et sous prétexte de respect, les éloigner insensiblement du Dieu de l'Eucharistie. Mais les Papes, éclairés d'en haut, comme des pères qui prennent soin de leurs enfants, ont averti les fidèles et, pour ne citer que les derniers en date, voici ce qu'écrivait Léon XIII, d'immortelle mémoire, dans sa Lettre Encyclique du 28 mai 1902 :

« L'histoire nous atteste que la vie chrétienne fut surtout florissante dans le peuple aux époques où l'Eucharistie était reçue plus fréquemment. Par contre, et c'est un fait non moins certain, on s'habitua à voir la vigueur de la foi chrétienne s'affaiblir sensiblement à mesure que les hommes négligeaient le pain céleste et, pour ainsi dire, en perdaient le goût. Pour que cette foi ne disparût pas complètement, Innocent III, au IVe Concile de Latran, prit une mesure très opportune en faisant à tout chrétien une obligation très grave de ne pas s'abs-

tenir de la communion du corps de Notre-Seigneur au m
à l'occasion des solennités pascales. Mais il est évident que
précepte fut donné à regret et comme remède extrême ;
l'Eglise a toujours désiré qu'à chaque sacrifice, les fid
pussent participer à ce banquet divin. »

Et tout récemment le glorieux Pontife qui régit aujourd
l'Eglise de Dieu n'a-t-il pas fait porter par la S. Congréga
du Concile un décret où il est dit :

« La communion fréquente et quotidienne, étant souverai
ment désirée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, doit être ren
accessible à tous les fidèles, de quelque classe et de quel
condition qu'ils soient, en sorte que nul, s'il est en état
grâce et s'il s'approche de la sainte table avec une inten
droite, ne puisse en être écarté. »

N'y a-t-il pas là vraiment pour les pasteurs comme l'ind
tion d'un devoir nouveau ? N'est-ce point d'autre part pour
âmes comme l'ordonnance d'un remède bien ancien déjà, n
un peu tombé en désuétude et auquel le divin Médecin déc
qu'il faut revenir ?

Ah ! sans doute, il y a dans la pratique des objections b
graves et des obstacles qui semblent insurmontables ; mais
glise, conduite par Dieu, ne connaît-elle point ces objecti
et ces obstacles ? Et la première difficulté des Juifs, à l
nonce du Sacrement, ne paraissait-elle pas plus insoluble
core : *Durus est hic sermo et quis potest eum audire?* Cep
dant l'Eucharistie est devenue le centre rayonnant de l'Eg
et du culte catholique.

Mettons donc notre confiance dans la puissance et dans
mour du Verbe fait chair : pour prolonger, pour étendre
pour appliquer à chacun la grâce de son Incarnation,
Cœur a inventé l'Eucharistie, et comme il ne fait rien d'i
tile, c'est vraiment pour la vie de chaque individu, de la
ciété et du monde. Or aujourd'hui cette société et ce mo
sont en transformation ; tout change autour de nous : les
dans les empires, les caractères dans les sociétés, les mœ
dans les familles. Pour que ces transformations se fassent s
trop nuire à l'homme et sans l'éloigner de Dieu, l'Eglise n
envoie au peuple. Mais c'est bien plus pour son âme que p
ses intérêts politiques ou matériels, et tout ce que nous p
vons faire pour son bien-être temporel a pour but surtout
nous faciliter le moyen de lui présenter, de lui donner Jés
Christ. Et ce cher Sauveur ne veut même pas que nous
sions ce travail sans lui : il s'est renfermé dans chacun de
tabernacles pour rester avec nous et pour être notre coop

teur dans toutes nos œuvres. Si l'ardeur de notre zèle nous met trop seuls en avant, notre activité restera inféconde parce que ce qu'Il ne fait pas avec nous peut être ébauché, ce ne sera jamais achevé.

Au Congrès, nous apprendrons la part directe et prépondérante que Jésus au Saint-Sacrement veut avoir dans les différents actes de notre ministère et nous y verrons, par le développement de la doctrine et par le détail des œuvres déjà existantes, quelle action personnelle le divin Prisonnier de nos autels peut avoir dans le travail de restauration sociale qui s'impose et auquel nous travaillons si généreusement dans la plupart de nos paroisses. Si, dans un sujet aussi auguste, nous avions le droit de comparer les choses de ce monde aux graves intérêts spirituels qui sont en jeu, nous inviterions les prêtres aux solennelles assises de ce Congrès comme médecins des âmes : de même qu'il y a des Congrès de médecine, d'hygiène, de chirurgie, où des savants s'efforcent de trouver et d'appliquer plus heureusement les remèdes aux maladies du corps, ainsi il y a des Congrès eucharistiques où les médecins des âmes viennent amoureusement étudier le grand guérisseur qui a dit: «*Je suis la vie*», et qui a donné aux hommes l'incomparable remède qui met la sainteté et la force dans leur âme et qui comprime l'insolence de leur chair.

III. — Les moyens d'action

1° *Le programme* (1).

En même temps que notre invitation, nous vous adressons le programme des questions qui seront traitées au Congrès. Vous aurez l'occasion de constater quelle place on a réussi à donner à l'Eucharistie et à la communion dans certains groupements paroissiaux ou autres: par les comparaisons et les rapprochements que vous aurez l'occasion de faire, vous verrez comment le prêtre peut travailler à ramener dans sa paroisse le goût de la sainte Eucharistie et la pratique d'une communion plus fréquente. Ce sera évidemment une œuvre ardue et de très longue haleine; vous ne serez que des semeurs: mais que vous importe quand il plaira à Dieu de faire lever votre bon grain? Ce qu'il faut et ce qui suffit, c'est que nous rapportions du Congrès la conviction de ce devoir nouveau dont il est question plus haut, et que nous ayions entrevu, nous ne

(1) *Le Programme* des travaux du Congrès est publié en tête de la troisième partie du présent Compte-rendu.

disons pas la facilité, mais la possibilité de travailler avec patience et persévérance à rendre la communion plus fréquente dans nos paroisses.

Le ministère paroissial et l'apostolat doivent, dit-on, devenir plus populaires qu'autrefois. Est-ce à dire qu'en allant au peuple et aux pauvres, il faille délaisser ou simplement négliger, si peu que ce soit, ceux qui tiennent la première place dans la société, soit au titre de la fortune, soit au titre des fonctions, soit enfin pour la noblesse acquise ou pour les services rendus? Dieu nous garde de rétrécir pareillement les munificences de notre divin Sauveur, car pour cela comme pour toute autre charge de notre vocation, il reste le plus beau et le plus attrayant des modèles. Quand il invite au festin eucharistique les hommes qu'il est venu racheter, il ne fait aucune distinction de personnes. Il invite d'abord les hommes d'affaires, les propriétaires, ceux qui sont impliqués dans les choses du siècle, puis seulement après il envoie ses apôtres au peuple : « *Allez-vous-en promptement dans les places et dans les rues de la ville et amenez ici les pauvres.* » S'il paraît mettre plus d'insistance en s'adressant aux foules, c'est parce qu'elles ont besoin d'une compensation aux lumières qui leur manquent : les docteurs et les heureux de ce monde ont la la loi et les prophètes ; le peuple a la foi plus simple et il faut le presser davantage, mais dans le cœur de Jésus, c'est le même amour qui appelle et qui attire le riche et le pauvre; dans l'Eucharistie, c'est la même nourriture divine qui donne et augmente la grâce aussi bien pour le riche que pour le pauvre; dans le cœur du prêtre, c'est le même zèle, avec les mêmes nuances et les mêmes délicatesses de méthode suivant les personnes, qui amènera le riche et le pauvre à la table eucharistique.

Aussi pour pouvoir imiter plus fidèlement leur modèle, les prêtres du diocèse viendront au Congrès apprendre de ceux qui ont une expérience eucharistique plus étendue les meilleures formules et les plus sûres méthodes pour ramener les travailleurs autour du tabernacle et de la table eucharistique, et ils se décideront à faire de Jésus-Hostie le coopérateur de toute leur activité sociale. Dans le programme que nous leur envoyons, ils pourront facilement faire un choix, pour l'étude des questions qui conviennent mieux à leurs aptitudes personnelles ou aux besoins de leur ministère, et pendant que les uns se prépareront à prendre part aux discussions, d'autres qui en ont plus le temps et le goût, nous adresseront des rapports concis et nourris sur les sujets du programme dont ils

auront fait une étude plus approfondie. Ainsi par la coopération de tous, nous pourrons avoir un Congrès varié, intéressant, instructif et fécond.

2° *Les adhésions.*

Une autre manière par laquelle MM. les Ecclésiastiques voudront bien travailler à l'œuvre du Congrès, c'est l'adhésion personnelle. Cette adhésion, moyennant 5 francs, donne droit à la carte de Congressiste qui est indispensable pour être admis à n'importe quelle séance du Congrès ; une cotisation de 10 francs donne droit à la carte de Congressiste et au beau volume qui contiendra le compte-rendu du Congrès.

3° *Les Comités cantonaux.*

Nous aurons l'honneur de nous adresser prochainement à Messieurs les membres des Comités cantonaux de chaque archiprêtré pour leur demander une coopération plus directe en tout ce qui concerne la propagande à faire dans leur canton pour le Congrès.

4° *La propagande par la Chaire.*

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la convenance qu'il y aurait à préparer vos paroissiens au Congrès soit dans les instructions quadragésimales, soit dans les prônes après le temps pascal.

Le Congrès va renouveler réellement pour nous la multiplication des pains au désert : dans la fièvre tumultueuse des intérêts matériels et de la lutte pour la vie, malgré tout le zèle des pasteurs, les paroissiens sont souvent comme dans un désert spirituel : ouvrons-leur notre cœur et disons-leur amoureusement avec le divin Maître : *Misereor super turbam.* Que la sincérité de notre compassion les émeuve et les prépare avec nous à cette fête eucharistique, diocésaine et internationale, que doit être le Congrès.

A l'œuvre maintenant tous pour l'amour de la Très Sainte Eucharistie et pour la glorification de notre Mère la Sainte Eglise Catholique.

LE COMITÉ LOCAL DU CONGRÈS.

INSTALLATION DU COMITÉ LOCAL ET DES COMMISSIONS

Le 11 Avril, Mgr Heylen, évêque de Namur, président des Congrès Eucharistiques, était venu à Metz pour inaugurer les travaux des Commissions chargées de préparer le futur Congrès : il était accompagné des deux Secrétaires généraux du Comité permanent, deux hommes aussi aimables qu'ils sont infatigables travailleurs, M. l'abbé Bouquerel et M. Delcourt-Haillot, industriel à Valenciennes.

Ces différentes commissions avaient été organisées par Mgr l'Evêque de Metz et tous leurs membres nommés par lettre personnelle de Sa Grandeur. Ces Commissions étaient ainsi composées :

COMITÉ LOCAL

Président d'honneur :

Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Metz.

Président :

M. Wagner, chanoine, vicaire général.

Secrétaire général :

M. Henri Collin, chanoine honoraire, directeur du *Lorrain*.

Membres :

M. Weislinger, vicaire général ;
M. Pelt, vicaire général ;
M. Erman, chanoine, secrétaire général de l'Évêché ;
M. Dorvaux, chanoine honoraire, supérieur du Grand-Séminaire ;
M. Chaler, aumônier de la Maternité.

COMMISSIONS

Première Commission : Propagande.

M. Henri COLLIN, chanoine hon., directeur du *Lorrain, président.*
M. KINTZINGER, professeur à l'École Réale, *vice-président ;*
M. l'abbé L. MULLER, aumônier de l'École Réale, *secrétaire ;*
M. BACH, commandeur de l'ordre de Pie IX ;
M. l'abbé Justin BOUR, aumônier ;
M. Van den DRISCH, inspecteur des Écoles ;
M. le Dr FORET, avocat, conseiller municipal ;
R. P. FRANÇOIS, gardien des RR. PP. Franciscains :
M. l'abbé FRITSCH, professeur au Petit Séminaire ;
M. HOUPERT, rédacteur en chef du *Lorrain ;*
M. KUCHLY, chanoine honoraire, archiprêtre de Sarrebourg ;
R. P. LÉGLISE, supérieur des Oblats de Saint-Ulrich ;
R. P. KÈCHEUR, supérieur des Rédemptoristes, Téterchen ;
M. le Dr MARET, conseiller municipal ;
M. MONTADA, instituteur ;
M. l'abbé PINCK, directeur de la *Volksstimme ;*
M. le Dr RECH, directeur à Montigny ;
M. WÉRANCK, chanoine honoraire, archiprêtre de Château-Salins.

Deuxième Commission : Travaux.

M. PELT, vicaire général, *président* ;
M. le Chanoine JEUNHOMME, archidiacre, *vice-président ;*
M. le Chanoine MANGÈS, *id.*
M. OSTER, professeur au Grand-Séminaire, *secrétaire ;*
M. AMAN, archiprêtre de Saint-Vincent ;
M. BOLZINGER, professeur au Grand-Séminaire ;
M. BOUR, *id.*
M. CHRÉTIEN, *id.*
M. CHRISTIANY, chanoine honoraire, archiprêtre de Sarreguemines ;
M. DELLÈS, chanoine honoraire, archiprêtre de Sainte-Ségolène ;
M. DORVAUX F., chanoine honoraire, supérieur du Grand-Séminaire ;
M. DORVAUX N., directeur du Grand-Séminaire ;
R. P. ENGELBERT, des Pères Franciscains, de Metz ;
M. le Chanoine ERMAN, secrétaire général de l'Évêché ;
M. ISMERT, chanoine honoraire, archiprêtre de Notre-Dame ;
M. LOUIS, chanoine honoraire, aumônier ;
M. MEYER, professeur au Grand-Séminaire ;
M. MOURAUX, *id.*
M. VAUNER, chanoine honoraire, archiprêtre de Thionville.

qu'il a remerciés de leur concours. Mgr de Namur a pris ensuite la parole, et dans une conversation simple et chaude, a montré tout le bien qui était résulté des Congrès eucharistiques pour la Belgique et en particulier pour son diocèse. Le Secrétaire général à son tour a résumé en quelques mots ce que le Comité local avait déjà préparé et le détail de tout ce qu'auraient à faire les diverses commissions. Mgr Heylen a terminé la séance par une exhortation à la prière et à la communion plus fréquente pour le succès du Congrès.

De l'Evêché, l'assemblée s'est rendue à la chapelle de Sainte-Glossinde, où quelques dames et quelques Messieurs des Œuvres de la ville se trouvaient déjà réunis. Mgr Heylen, pris à l'improviste, accepta de nouveau de parler aux assistants et il le fit avec l'à-propos, la bonne grâce et l'onction qui sont le charme de sa parole : Marie, notre modèle dans le culte et l'amour de l'Eucharistie, tel fut le sujet qu'il développa avant la bénédiction du Très Saint-Sacrement. Les chants liturgiques du salut furent exécutés par la maîtrise paroissiale de Notre-Dame, sous la direction de M. l'abbé Thirion.

Cette journée, véritable essai en miniature du Congrès, laissa à tous les participants une réelle et sincère édification.

Quelques jours après cette installation, nous arrivait de Rome l'heureuse assurance que le Saint-Père enverrait comme son Légat S. E. le Cardinal Vincent Vannutelli, président d'honneur du Comité permanent des Congrès eucharistiques. D'autre part, quelques évêques annonçaient déjà leur adhésion au Congrès. Ces nouvelles commencèrent à stimuler l'intérêt de nos populations et quand le Conseil municipal de la ville, quelques semaines plus tard, avec autant de courtoisie que de bienveillance, eut affirmé sa volonté de prendre une large part aux solennités extérieures du Congrès, nous eumes l'impression qu'on ne s'était pas trompé en comptant sur le peuple de Metz et sur ses représentants : le succès de l'entreprise paraissait assuré puisque Dieu bénissait si visiblement toutes les bonnes volontés.

nous jusqu'à la consommation des siècles, non seulement par sa grâce intérieure et par le magistère de son Eglise, mais aussi par sa présence sacramentelle : il s'est renfermé dans chacun de nos tabernacles pour rester personnellement avec chacun de nous et pour être notre coopérateur dans toutes nos œuvres.

Or, dans les Congrès eucharistiques on étudie précisément cette double coopération de Jésus-Hostie et du prêtre ou de l'homme d'œuvres qui travaille sous ses inspirations. Quand nous avons communié, c'est Lui qui vit en nous, qui nous dirige, qui arme notre volonté, qui fortifie notre cœur : dans un Congrès sur la communion, quel magnifique sujet à approfondir que ces rapports de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'âme au point de vue de l'apostolat et du bien à faire à la société comme aux individus ! Si ce ne sont pas ceux qui se contentent de dire : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, ce ne sont pas non plus les égoïstes qui se contentent de répéter dans le secret de leur cœur : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour » qui sauveront la société en péril. Les prêtres, les hommes d'œuvres, les âmes eucharistiques demandent aussi — et avec quelle ardeur, mon Dieu, vous le savez ! — ce pain divin de chaque jour, mais c'est pour avoir l'énergie et la science de travailler à la sanctification de votre nom, à l'affermissement de votre règne sur la terre, à la paix sociale par la soumission universelle à vos volontés.

Il nous semble aujourd'hui que nous devons à nos frères de France une invitation spéciale pour ce Congrès. La situation intenable dans laquelle les maintient l'application d'une loi néfaste, les souffrances physiques et morales qu'elle occasionne au clergé, l'incertitude de l'avenir au point de vue de l'exercice du culte, nous attirent plus impérieusement vers ces catholiques si éprouvés et nous voulons leur annoncer l'hospitalité la plus cordiale et la plus fraternelle. Au Congrès de Metz ils comprendront mieux que les invitations de Pie X à la communion fréquente et même quotidienne apparaissent comme une suprême miséricorde, spécialement pour leur pays troublé : l'Eucharistie, la communion sera le levain fécond et généreux qui donnera force et vie aux bonnes volontés qui s'éveillent partout chez eux : si la rafale dure encore et si elle doit faire de nouvelles ruines, l'aurore de la résurrection commence à poindre quand même : la merveilleuse activité de la jeunesse catholique et d'un si grand nombre de dames françaises, l'union parfaite du Pape, des évêques et du clergé, la tenue si digne

nous efforcerons de rendre le moins indigne possible de notre Hôte divin et la plus intéressante qu'il se pourra pour nos chers hôtes du Congrès.

Le dimanche 11 sera le jour des manifestations.

Le programme des travaux a reçu déjà une publication suffisante pour que nous n'ayons pas à y revenir : ceux que cela intéresse et qui voudraient nous faire le secours de quelque étude sur l'une ou l'autre question, pourront l'adresser au Secrétariat du Congrès. C'est à ce même bureau que les cartes de congressistes doivent être demandées : la carte simple qui permet d'assister à toutes les séances ou fêtes du Congrès est de 5 francs; la carte double, qui donne droit en outre au compte-rendu du Congrès, est de 10 francs.

Terminer par des chiffres un appel cordial à une participation personnelle au Congrès pourra paraître à plusieurs bien prosaïque, mais la question matérielle n'est-elle pas liée à toute affaire morale comme la présence du Christ dans l'Eucharistie est liée à l'apparence du pain ?

On nous pardonnera cette comparaison parce qu'elle relève notre sujet à sa hauteur et qu'elle nous autorise à désirer un grand nombre d'adhérents au Congrès pour la promotion du culte eucharistique et pour le bien des âmes.

Le Comité local.

dire que le travail est une prière, et puisque cette prière est fécondée continuellement par le sacrifice toujours renouvelé des saints vœux, quelle puissance n'ont-elles pas sur le cœur de Dieu !

Aussi nous ne saurions dire aux religieuses de nos différentes Communautés diocésaines quel désir nous avons de leurs prières et quelle confiance nous mettons, pour le succès de notre grande œuvre, dans leur pieuse intercession.

2° *La coopération financière.*

Ici nous n'avons que des indications à donner.

Plusieurs communautés ont déjà envoyé leur offrande, sans aucune condition, pour prendre leur petite part des frais si considérables qu'occasionne la tenue du Congrès. Une maison a fait une assez forte offrande en laissant entendre qu'elle désirait quelques cartes ; d'autres enfin, on nous l'affirme, se proposent de prendre simplement des cartes suivant le nombre de religieuses qui pourraient assister aux séances. Toutes ces manières de coopérer à l'œuvre matérielle du Congrès sont bonnes et nous ne pouvons que remercier bien sincèrement les vénérées supérieures qui y ont déjà pensé.

3° *La participation au Congrès lui-même.*

Les religieuses qui auront des cartes pourront assister avec fruit aux séances de dames, où se discuteront des choses qui les intéressent, surtout pour celles qui s'occupent de la jeunesse et des Œuvres, aux assemblées générales de 4 heures et demie, et, pour celles à qui leur règle permet de sortir le soir, au salut solennel qui doit terminer chaque journée à la cathédrale.

Toutes les religieuses pourront à leur aise, et *sans carte*, assister à la messe pontificale de chaque matin à la cathédrale : elles seront en outre plus particulièrement invitées à participer à l'Adoration perpétuelle à Notre-Dame qui sera, les quatre jours durant, comme l'intercession ardente de toute la cité pour attirer la bénédiction de Dieu sur le Congrès.

Et c'est ainsi que je finis cette lettre d'informations par où je l'ai commencée, à savoir par une instante demande de prières à toutes les âmes consacrées.

Tous ceux qui préparent le Congrès et ceux qui devront le conduire, évêques, orateurs, organisateurs, lui donneront le mouvement extérieur et la physionomie eucharistique et catholique qu'il doit avoir; mais ce sont les supplications et les holocaustes des victimes volontaires de la perfection religieuse qui lui donneront la vie et la fécondité ; c'est pourquoi nous vous redisons de toute notre âme :

« Au nom du Cœur de Jésus, aidez-nous ».

Daignez agréer, ma Révérende Mère, l'hommage de mon profond respect en Jésus et Marie.

H. COLLIN,

Ch. h., secrét. gén. du Congrès.

LETTRE

à Messieurs les Députés lorrains au Parlement d'Empire ou à la Délégation d'Alsace-Lorraine

---

Metz, le 16 Juillet 1907.

MONSIEUR,

Vous avez appris déjà que du 6 au 11 août prochain se tiendra dans notre ville un Congrès international des Œuvres eucharistiques; Mgr l'Evêque de Metz l'a solennellement annoncé dans son Mandement de Carême, et vous n'aurez pas été sans constater vous-même que cette nouvelle continue de produire en notre pays si catholique une certaine émotion : de partout il nous revient qu'on suit la préparation de ce Congrès avec une légitime curiosité et un intérêt croissant.

Les Congrès eucharistiques sont des assemblées destinées à promouvoir la connaissance, l'amour et le culte de la Sainte Eucharistie : ils répondent admirablement au programme que s'est imposé notre Saint-Père le Pape Pie X de restaurer tout en Jésus-Christ par la proclamation efficace et réelle de la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ils concourent grandement à aider tous ceux qui s'intéressent à l'évolution inévitable de la société moderne.

Dans les discussions et les exposés qui ont lieu aux séances d'études et dans les assemblées générales, on précise la place que le Christ veut avoir et qu'il faut lui donner dans les relations des hommes entre eux, on montre qu'il n'a pas simplement voulu être notre Rédempteur, mais qu'il s'est fait notre compagnon et notre nourriture pour être, surtout dans les circonstances difficiles de la vie, notre force et notre consolation. Il veut être constamment des nôtres et avoir sa demeure au milieu de nos maisons pour pouvoir sans cesse dire à ceux qui jouissent: « Prenez garde, cette vie n'est pas longue; n'oubliez pas de préparer celle qui suivra », et à ceux qui peinent : « Courage ! je suis là pour vous soulager, pour vous refaire et pour vous montrer le ciel ».

Le XVIIIe Congrès eucharistique aura précisément pour objet le rapport le plus intime que l'homme puisse avoir avec son Dieu, la Sainte Communion, à laquelle chez nous la plupart des hommes participent encore chaque année au temps de Pâques, et quelques-uns plus souvent. Malheureusement, cette communion pascale tend à n'être pour un certain nombre qu'une formule extérieure de religion : l'Eglise a voulu rénover et raviver la foi des catholiques à l'Eucharistie par tous ses enseignements et par les Congrès, afin de les convaincre que cette divine nourriture, prise une fois par an seulement, ne peut leur suffire, pas plus qu'un pain par année ne pourrait suffire à nourrir notre corps. Aussi le Pape Pie X vient-il de recommander instamment la communion fréquente et même quotidienne, et c'est ce grave sujet qui doit faire l'objet spécial des études du Congrès de Metz.

On peut affirmer que c'est le thème social par excellence et que, s'il est difficile et délicat de réussir dans la pratique, aujourd'hui surtout que le travail soit agricole, soit industriel, soit commercial, prend les forces vives et accapare les meilleures heures de tout homme, on peut et on doit néanmoins tenter de rapprocher de l'Eucharistie tous ceux qui usent leur vie dans n'importe quel labeur.

Nous n'avons pas la naïve intention de transformer les ateliers ou les magasins en chapelles ni les usines en églises ; nous sommes de ce monde, nous en comprenons les inévitables nécessités et nous savons qu'il faut vivre d'abord ; mais avec nos Evêques et le Pape, nous voudrions ensoleiller un peu la vie du travailleur par le rayonnement eucharistique : en le rapprochant de son Dieu, nous avons l'espoir de le rendre meilleur, plus sociable, plus consciencieux, plus conservateur et aussi soucieux de ses devoirs que de ses droits.

Vous comprendrez que nous voulons ainsi coopérer à l'action de tous ceux qui ont autour d'eux quelque influence, propriétaires, patrons, hommes d'affaires, représentants et délégués du peuple : c'est pourquoi nous regardons comme une obligation, aussi bien que comme un honneur, la charge qui nous incombe de vous inviter à ces grandes assises eucharistiques. Il nous semble que vous y avez tout naturellement votre place marquée autour des princes de l'Eglise, cardinaux et évêques si nombreux qui doivent les présider, non pas à cause des avantages matériels que cela peut procurer à la ville de Metz et au pays dont la prospérité vous tient à cœur, mais surtout à cause du bien moral et religieux qui en résultera pour tout le diocèse ; notre peuple sera heureux et fier de voir ceux

dont il attend l'exemple prendre une part effective à ce Congrès

Vous trouverez ci-après l'horaire du Congrès et ce qui, dans le programme, peut vous intéresser plus particulièrement : il vous sera ainsi plus facile de voir à quelle séance et à quelle cérémonie il vous conviendra d'assister.

Avec le vif désir que vous puissiez être des nôtres, nous avons l'honneur, Monsieur, de vous présenter nos plus distinguées salutations.

Le président du Comité local :
TH. WAGNER,
Vic. gén.

Le secrétaire :
H. COLLIN,
Ch. hon.

LETTRE CIRCULAIRE

AUX JEUNES ENFANTS DE METZ, DES ENVIRONS ET DE PLUS LOIN

MES CHERS ENFANTS,

Etant tout dévoué à l'Œuvre des Congrès eucharistiques et au bonheur de la classe enfantine, il y a de longues années que, à l'occasion de chaque Congrès international, je cherche à intéresser même les enfants à ces grandes manifestations de foi et de piété. Et pour le Congrès de Metz, comme pour les précédents, j'ai demandé qu'il y ait à un jour déterminé une grande réunion des enfants de Metz et des environs, s'il se peut. N'est-il pas juste que les enfants participent également à ces grandes solennités? Est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas dit: *Venez tous à moi?* Est-ce qu'il n'a pas ajouté: *Laissez venir à moi les petits enfants?*

C'est pourquoi, chers petits Messins, vous êtes convoqués à la Cathédrale le mercredi 7 août, à 1 heure et demie, et aucun de vous n'y manquera; je suis sûr que beaucoup d'enfants des environs de Metz viendront aussi. Et vous entendrez un beau sermon sur l'amour de Jésus au Saint-Sacrement, vous chanterez de beaux cantiques, vous ferez une magnifique procession et le Dieu de votre première communion bénira tous ses chers petits amis.

Mais j'ai l'habitude aussi de faire prier les enfants et de leur demander de petits sacrifices pour le succès des Congrès. Et ils répondent habituellement à mon appel avec une générosité incroyable. A l'heure présente, en Belgique, en France, en Terre-Sainte, en Arménie, en Italie, en Bulgarie, en Amérique, des masses de petits enfants prient pour le triomphe du Saint-Sacrement à Metz du 6 au 11 août. — Certes, je n'en doute pas, il y a longtemps que vous priez à cette intention. Eh! bien, chers enfants, redoublez de ferveur et demandez particulièrement du beau temps pour la durée du Congrès et surtout pour le jour de clôture. Cette grâce, les petits enfants

ADHÉSIONS

LE SOUVERAIN PONTIFE PIE X

Lettre de Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat à Monseigneur l'Evêque de Metz.

MONSEIGNEUR,

A l'approche de l'époque fixée pour le Congrès eucharistique annoncé dans votre ville, il m'est bien agréable de porter à la connaissance de Votre Grandeur une marque spéciale de la haute bienveillance avec laquelle Sa Sainteté se propose d'honorer ce Congrès et la ville qui en sera le siège. Je suis heureux donc de vous annoncer que l'Auguste Pontife a daigné prendre la décision, si flatteuse pour vous, d'envoyer pour présider cette assemblée, en qualité de Légat de Sa Sainteté, l'Eminentissime Seigneur Cardinal Vincent Vannutelli, Président d'honneur du Comité international permanent des Congrès eucharistiques. En vous en informant, j'ai la vive confiance que l'illustre Cardinal, bien qu'il ne soit pas revêtu du titre officiel de *Légat a latere*, sera cependant accueilli avec les marques de respect qui sont dues à la personne d'un aussi éminent envoyé du Souverain Pontife.

Après m'être acquitté de ce message, j'ai l'honneur de me dire, avec les sentiments de considération distinguée,

de Votre Grandeur

le Serviteur

R. CARD. MERRY DEL VAL.

Rome, le 18 juin 1907.

A MONSEIGNEUR WILLIBRORD BENZLER
Evêque de Metz.

gravissimorum, et numero sacrorum Antistitum, et celebri civitatis hospitae concursu fore memorabilem. Fecundum autem praeclaris utilitatibus futurum, cernimus ex iis rebus, quae erunt pertractandae: quarum summa huc redit, ut in cunctis christianae societatis ordinibus studium excitetur Eucharistici Convivii, potissimeque eius frequentandi consuetudo. Haec profecto quasi compendiaria via est ad salutem vel singulorum vel communem: hortari omnes et impellere ut **Jesum** adeant in Eucharistia praesentem et vivum ; qui quum causa nobis et fons est omnium bonorum, tum nos, infinita instinctus caritate, ut laborantes reficiat, convocare ad se et invitare non cessat. Jam vero dantibus operam, ut optatis amantissimi Redemptoris Nostri satisfiat cumulatius, ipsius ad deliberandum lumina, ad agendum auxilia sino dubio affluent. Quorum auspicem munerum, ac peculiaris Nostrae benevolentiae testem, tibi, Venerabilis Frater Noster, et universis qui in coetu interfuerint Apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die XIV Julii anno MCMVII, Pontificatus Nostri quarto.

PIUS PP. X.

LES EMINENTISSIMES CARDINAUX

AGLIARDI, cardinal-évêque d'Albano, vice-chancelier de la Sainte Eglise Romaine ;
CAGIANO DE AZEVEDO, à Rome ;
CASALI DEL DRAGO, à Rome ;
CASSANAS Y PAGÈS, évêque de Barcelone (Espagne) ;
CASSETTA, cardinal-évêque de Sabine ;
CAVICCHIONI, à Rome ;
COULLIÉ, archevêque de Lyon, primat des Gaules ;
CRETONI, préfet de la S. Congr. des Rites ;
FERRARI, archevêque de Milan ;
FERRATA, préfet de la S. Congr. des Evêques et Réguliers ;
FISCHER, archevêque de Cologne ;
GÈNNARI, à Rome ;
GIBBONS, archevêque de Baltimore (Amérique) ;
GRUSCHA, prince-archevêque de Vienne ;
KATSCHTHALER, prince-archevêque de Salzbourg (Autriche), primat d'Allemagne ;
KOPP, prince-évêque de Breslau ;
LORENZELLI, archevêque de Lucques ;
MAFFI, archevêque de Pise, primat de Corse et de Sardaigne ;
MATHIEU, à Rome ;
MERCIER, archevêque de Malines, primat de Belgique ;
MERRY DEL VAL, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté ;
NAVA DI BONTIFÉ, archevêque de Catane (Sicile) ;
NETO, patriarche de Lisbonne (Portugal) ;
PUZYNA DE KOZIELSKO, prince-évêque de Cracovie (Pologne autrichienne)
RESPIGHI, cardinal-vicaire de Sa Sainteté ;
RICHARD, archevêque de Paris ;
RICHELMY, archevêque de Turin ;
SANCHA Y HERVAS, archevêque de Tolède, patriarche des Indes occidentales
SEGNA, préfet des Archives du Vatican ;
SVAMPA, archevêque de Bologne ;
VANNUTELLI V., cardinal-évêque de Palestrina, préfet de la S. Congr. Concile ;
VASZARY, prince-archevêque de Gran, primat de Hongrie ;
VIVÈS Y TUTO, à Rome.

Son Excellence Mgr CAPUTO, archevêque de Nicomédie, Nonce apostolique en Bavière.

LES RÉVÉRENDISSIMES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

EUROPE

ALLEMAGNE : *NN. SS. les Archevêques* de Fribourg ; de Bamberg.
NN. SS. les Evêques de Strasbourg, Trèves, Münster, Paderborn, Culm ; Fulda, Limburg, Mayence, Rottenburg ; Osnabrück, Hildesheim, Ermland ; Spire, Würzburg, Eichstätt ; le Vicaire Apostolique de Saxe ; les évêques auxiliaires de Strasbourg, Cologne, Trèves, Münster ; Mgr Vollmar, évêque de Pergame, grand-aumônier de l'armée ; Mgr Marbach, évêque de Paphos, ancien auxiliaire de Strasbourg.

ANGLETERRE : *NN. SS. les Archevêques* de Westminster ; de Glascow (Ecosse) ;
NN. SS. les Evêques de Birmingham, Northampton, Salford.

AUTRICHE : *Mgr le Prince-Évêque* de Lavant ;
NN. SS. les Evêques de Saint-Hippolyte ; Leitmeritz (Bohême) ; Parenzo et Pola (Istrie).

BELGIQUE : Mgr van den Bosch, archevêque de Parium ;
NN. SS. les Evêques de Liége, Namur, Tournay.

ESPAGNE : *Mgr l'Archevêque* de Sarragosse ;
NN. SS. les Evêques de Huesca, Lugo, Malaga, Tortosa.

FRANCE : *NN. SS. les Archevêques* d'Aix, Auch, Besançon, Reims, Rennes, Toulouse ; les archevêques coadjuteurs de Paris et de Cambrai ; Mgr Altmayer, archevêque de Synnade, auxiliaire de Besançon.
NN. SS. les Evêques d'Amiens, Angers, Angoulême, Arras, Autun, Belley, Châlons, Dijon, Langres, Limoges, Luçon, Montpellier, Moulins, Nancy, Le Puy, Saint-Dié, Soissons, Tarbes, Troyes, Verdun, Versailles ; Mgr Déchelette, évêque auxiliaire de Lyon.

GRÈCE : *Mgr l'Evêque* de Corfou.

HOLLANDE : *Mgr l'Archevêque* d'Utrecht.
Mgr l'Evêque de Ruremonde.

HONGRIE : *Mgr l'Archevêque* de Kalocsa.

ITALIE : *NN. SS. les Archevêques* de Brindisi, Chieti, Messine, Modène, Reggio, Trani et Barletta.
NN. SS. les Evêques d'Acerra, Aversa, Bergame, Gubbio, Nole, Rieti, Tivoli, Volterra.
L'Archi-abbé *nullius* du Mont-Cassin.

LUXEMBOURG : *Mgr l'Evêque* de Luxembourg.

NORVÈGE : Mgr Fallize, évêque d'Eluse, Vicaire Apostolique.

POLOGNE RUSSE : *Mgr l'Archevêque* de Varsovie.

PORTUGAL : *Mgr l'Archevêque* de Braga.

ROUMANIE : *Mgr l'Archevêque* de Bucarest.

SUISSE : *Mgr l'Evêque* de Saint-Gall.

AFRIQUE

ALGÉRIE : *Mgr l'Archevêque* d'Alger.

AFRIQUE OCCIDENTALE : *NN. SS. les Vicaires Apostoliques* de la Côte-d'Or et du Dahomey.

AMÉRIQUE

ETATS-UNIS : *Mgr l'Evêque* de Covington.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE : *Mgr l'Archevêque* de Buenos-Aires.

ASIE

CHINE : Mgr Schang, évêque de Vaga, Vicaire Apostolique du Chan-ton oriental, et son coadjuteur, Mgr Wittner, évêque de Milet.

INDE : *Mgr l'Evêque* de Mysore.

LES RÉVÉRENDISSIMES ABBÉS

PRÉMONTRÉS : Averboode ; Parc ; Tongerloo.

BÉNÉDICTINS : L'Abbé Primat de Saint-Anselme, Abbé de Maredsous ; l'Archi-abbé de Beuron ; les Abbés d'Einsiedeln, Saint-Wandrille, Saint-Maur, Ligugé, Maria-Laach, Mont-César (Louvain), Conception.

CISTERCIENS : Lérins ; Marienstatt.

CISTERCIENS RÉFORMÉS DE LA TRAPPE : Oelenberg.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE METZ

PORTANT PUBLICATION DE LA

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE PIE X

A SON LÉGAT AU XVIIIe CONGRÈS EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL

WILLIBRORD BENZLER

De l'Ordre de Saint-Benoît

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

ÉVÊQUE DE METZ

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous avons la grande joie aujourd'hui de vous faire part de la Lettre que le Saint-Père, à l'occasion du prochain Congrès eucharistique, vient d'adresser à Son Eminence le Cardinal Vincent Vannutelli. Vous accueillerez, Nos très chers Frères, Nous en sommes convaincu, les paroles si paternelles du Vicaire de Jésus-Christ avec un profond respect et une vive reconnaissance, et vous saurez apprécier cette marque de haute bienveillance dont Sa Sainteté honore notre Congrès en daignant le présider lui-même dans la personne de son Légat, l'Eminentissime Cardinal V. Vannutelli.

La Lettre du Souverain-Pontife vous dira l'importance capitale que le Saint-Père attache au Congrès eucharistique, et le grand bien qu'il en attend.

Le bien qui, suivant la parole du Saint-Père, doit résulter du Congrès, est un accroissement d'amour et de vénération

sans nul doute et d'une manière particulière les travaux des pieux organisateurs de ces manifestations en l'honneur de la Sainte Eucharistie. C'est pourquoi, Nous aimons à vous renouveler le mandat que Nous vous avons déjà confié à ce sujet, et pour cela Nous vous nommons par les présentes Notre Légat, avec la charge de présider en Notre nom le Congrès eucharistique de Metz. Vous vous acquitterez de cet office avec le talent, la piété et l'activité qui vous distinguent ; mais en même temps vous y trouverez en abondance, croyons-Nous, une sainte joie et de grandes consolations. Car, sous l'impulsion principalement de Nos Vénérables Frères les Evêques de Metz et de Namur, les préparatifs de ce congrès Nous font prévoir dès maintenant l'éclat que lui apporteront la participation de personnages considérables, le nombre des évêques présents et la foule qui se pressera dans la cité hospitalière.

Ce congrès sera particulièrement fécond aussi en résultats pratiques de la plus grande importance. Nous le voyons par le programme des questions qui y seront traitées et qui tendent toutes à ce but unique, d'exciter dans toutes les classes de la société chrétienne l'amour du Banquet eucharistique et spécialement l'habitude de la Communion fréquente. C'est bien là le chemin le plus court pour procurer le salut de chaque homme en particulier aussi bien que celui de la société : exhorter tous les chrétiens à s'approcher de JÉSUS présent et vivant dans l'Eucharistie ; parce qu'il est pour Nous la cause de tous les biens, il ne cesse, poussé par son amour infini, de nous appeler et de nous inviter à venir à Lui, pour Nous relever dans nos infirmités. A tous ceux qui travaillent ainsi à répondre toujours plus complètement aux désirs de notre bien-aimé Rédempteur, il ne manquera pas de donner Lui-même avec abondance ses lumières pour leurs discussions, son secours pour l'action.

Comme gage de ces faveurs, et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous accordons avec amour à vous-même, Notre Vénérable Frère, et à tous ceux qui assisteront au Congrès, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le quatorze Juillet de l'année mil neuf cent sept, de Notre Pontificat la quatrième.

PIE X, PAPE.

Nous invitons donc à nouveau Nos chers diocésains à assister aux fêtes eucharistiques qui se célébreront dans notre

ville épiscopale du 6 au 11 août. La procession solennelle en l'honneur du Très Saint Sacrement aura lieu le dimanche 11 août, et terminera le Congrès. Cette procession, la première qui se fera à Metz depuis plus de trente ans, doit prendre le caractère d'une manifestation grandiose de notre foi, d'un témoignage solennel de notre amour pour le divin Sauveur.

Ainsi que Nous vous le disions, Nos très chers Frères, dans Notre précédente Lettre pastorale, 30000 hommes prirent part à la procession qui se fit l'an dernier dans la ville de Tournay, à la même occasion du Congrès. Puisse la catholique Lorraine, elle aussi, en cette circonstance extraordinaire, montrer qu'elle a su fidèlement garder sa foi, et qu'elle s'estime heureuse d'offrir à Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie l'hommage unanime de sa reconnaissance.

Et pour que ceux d'entre nos diocésains qui ne pourront pas assister en personne au Congrès, soient à même néanmoins de vénérer d'une manière particulière l'Auguste Sacrement de nos autels, Nous ordonnons par Notre présente Lettre que le dimanche 11 août, dans toutes les églises de notre diocèse, une messe votive solennelle, avec exposition et bénédiction, soit célébrée en l'honneur du Très Saint-Sacrement.

Le même dimanche, ou à la fête de l'Assomption, selon que Messieurs les Curés le jugeront plus convenable, le Très Saint-Sacrement restera exposé à partir de Vêpres jusqu'à l'office du soir.

Comme premier résultat du Congrès eucharistique, Nous attendons de la piété de nos diocésains qu'en la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge ils s'approcheront très nombreux des Sacrements. Nous vous invitons instamment, Nos très chers Frères, mais surtout les hommes et les jeunes gens, à répondre au désir du Saint-Père en recevant la Sainte Communion le jour de l'Assomption de la Sainte Mère de Dieu, afin de vous montrer de la sorte reconnaissants pour l'amour immense que son divin Fils nous témoigne dans le Très Saint-Sacrement.

Puissent donc les prochaines fêtes eucharistiques, Nos chers Frères, augmenter en nous la foi à la Très Sainte Eucharistie, et aviver notre amour et notre dévotion envers cet Auguste Sacremont.

Aimons à redire souvent en ces jours, de bouche et de cœur, la prière jaculatoire : « Loué et adoré soit à jamais Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement de l'autel, Ainsi soit-il ».

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue au prône du dimanche qui suivra sa réception, dans toutes les églises de Notre diocèse.

Donné à Metz, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, l'an de grâce mil neuf cent sept, le dix-neuf Juillet, Fête de Saint Vincent de Paul.

† WILLIBRORD, O. S. B.,
Evêque de Metz.

Par Mandement de Monseigneur l'Evêque :

J.-F. ERMAN,
Chanoine, Secrétaire général.

NOTES POUR MESSIEURS LES CURÉS :

1° Pour faciliter aux hommes de nos paroisses l'assistance à la procession de clôture du Congrès, nous autorisons Messieurs les Curés à avancer l'heure des offices, selon qu'ils le jugeront nécessaire, et même, au besoin, à supprimer les Vêpres, lesquelles seront alors remplacées par la récitation du chapelet.

2° De même pour assurer l'assistance à la Sainte Messe à ceux de leurs paroissiens qui veulent se rendre au Congrès, nous autorisons Messieurs les Curés à biner ou à faire biner dans leurs églises, en cas de besoin, pourvu toutefois que le nombre de leurs paroissiens congressistes soit de trente au moins.

3° Messieurs les Ecclésiastiques qui assisteront à la procession auront à se munir du surplis.

Messieurs les Archiprêtres qui assisteront au cortège du mardi soir ou à la procession du dimanche revêtiront le rochet et la mosette.

4° Nous désirons que les sermons, pendant tout le mois d'août, aient pour objet le Très Saint-Sacrement.

---

comme la Direction des chemins de fer demande que l'on garantisse pour chacun de ces trains un minimum de 230 voyageurs, nous ne pourrons en obtenir que pour les régions d'où nous viendra d'ici mardi l'assurance du nombre de voyageurs réglementaire. On devra pour cela, écrire directement à *M. Rech, maire du Sablon.*

Telles sont, Monsieur le Curé, les indications que le Comité peut vous donner pour la journée de dimanche : elles n'expriment pas un désir, elles donnent encore moins un ordre ; elles ne veulent être qu'une série de renseignements nécessaires au bon ordre et à l'heureux développement d'une cérémonie qui doit clôturer dignement le Congrès ; elles ne s'adressent qu'aux prêtres dont les paroissiens peuvent facilement venir à Metz sans que le service paroissial soit désorganisé, et principalement à ceux qui ne sont pas trop éloignés de la ville.

Agréez, Monsieur le Curé, nos plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

Pour le Comité local du Congrès :

TH. WAGNER,

Vicaire général, Président.

HORAIRE DU CONGRES

Mardi 6 Aout

3 heures, Réception de S. E. le Cardinal-Légat à la gare.

8 h., Cortège des Sociétés catholiques de la ville, de l'Evêché à la Cathédrale. — Ouverture du Congrès par S. E. le Cardinal-Légat et Salut solennel.

Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi

6 h. ½ m., Messe de Communion célébrée par un de NN. SS. les Évêques dans chacune des paroisses de la ville.

8 h., Grand'messe pontificale à la Cathédrale.

9 h. ¼, *Section d'études générales* à l'hôtel Terminus : réunion allemande, salle du premier étage ; réunion française, salle du deuxième étage.

1 h. ¼, *Section sacerdotale* : réunion allemande, chapelle Sainte-Glossinde, à l'Evêché ; réunion française, église Saint-Martin.

3 h., *Section de Jeunesse* à l'hôtel Terminus, premier étage : mercredi et vendredi en langue française, jeudi et samedi en langue allemande.

3 h., *Section de dames* au pensionnat de Sainte-Chrétienne, rue Saint-Gengoulf : mercredi et vendredi en langue allemande, jeudi et samedi en langue française.

4 h. ¼, *Assemblée générale* au Terminus, deuxième étage : mercredi et vendredi en langue allemande, jeudi et samedi en langue française.

8 h., *Salut solennel à la Cathédrale* avec sermon en langue française, le mercredi et le vendredi ; en langue allemande, le jeudi et le samedi.

Mercredi 7 Aout

1 h. ¼, Cérémonie des Enfants avec procession à la Cathédrale.

Dimanche 11 Aout

6 h. ½, Messe de Communion par un de NN. SS. les Evêques, dans chacune des paroisses de la ville.

10 h., Grand'messe pontificale à la Cathédrale.

3 h., Vêpres pontificales.

4 h., Procession du Très Saint-Sacrement par les rues de la ville.

8 h. du soir, Illumination de la ville et feu d'artifice.

Réunions

La carte de congressiste donne droit à assister à toutes les réunions du Congrès.

Toutefois les prêtres seuls sont admis à la section sacerdotale, les dames et les prêtres à la section des dames.

Offices

Les offices de la Cathédrale sont accessibles au public.

Pour les *offices du soir*, les *congressistes seuls* entreront par le portail Notre-Dame et prendront place dans la grande nef. *Les personnes non munies de cartes* entreront par les deux portes latérales place d'Armes (près de la tour), et place Saint-Etienne. Ouverture des portes à 7 h. 1/4.

Adoration perpétuelle

Pendant tout le Congrès, Adoration perpétuelle à l'église Notre-Dame.

Dans la nuit du samedi au dimanche, *Adoration nocturne* à Notre-Dame et à Sainte-Ségolène.

Insignes et publications du Congrès.

Il faut dire un mot de l'insigne et des publications du Congrès.

L'insigne des congressistes se composait d'une jolie médaille en forme de croix grecque avec un médaillon représentant d'un côté le Cœur eucharistique de Jésus, de l'autre le sceau même du Congrès. Le ruban était rouge pour les congressistes, jaune avec croix de Lorraine rouge pour les membres du comité.

La carte était un véritable chef-d'œuvre d'héraldique, d'une exécution artistique irréprochable, en huit couleurs : elle avait été composée par un maître dans l'art, M. l'abbé Alfred Sibille, curé de Vitry-sur-Orne.

Le Comité avait fait publier un *Guide officiel du Congrès* et un *Recueil des pièces de chant grégorien* exécutées pendant les messes pontificales du Congrès.

Le Comité avait édité aussi une belle image du Congrès : l'image du Cœur eucharistique de Jésus. Elle portait un fac-

simile d'un autographe du Pape et de sa signature et, au verso, une prière pour le succès du Congrès.

Pendant la durée du Congrès, le journal *Le Lorrain* en français et la *Volksstimme* en allemand publièrent des éditions spéciales avec illustrations ; puis l'*Imprimerie lorraine,* quelques semaines après, pour satisfaire à de nombreuses demandes, rassembla les articles les plus intéressants et en fit une brochure qui fut comme le mémorial populaire du Congrès, en attendant ce volume.

Les trains spéciaux.

Une affluence extraordinaire de congressistes s'étant annoncée dans les derniers jours de la préparation, l'administration des chemins de fer prit la précaution de doubler ses trains ordinaires ; malgré cette prévoyance et sur la demande de divers organisateurs régionaux, quarante-cinq trains supplémentaires furent mis en marche le 11 août : ce fut un véritable débordement, et comme l'administration des chemins de fer n'avait pu prévoir, malgré les chiffres donnés d'avance, une affluence aussi considérable, ce fut, au départ des trains, durant toute la nuit du 11 au 12 août, un véritable déluge de flots humains à la gare, sur les quais, partout. Il est merveilleux vraiment qu'avec un encombrement aussi désordonné il n'y ait pas eu le moindre accident.

L'ornementation de la ville.

La ville de Metz était pavoisée comme elle ne l'a peut être jamais été : en tout cas, de mémoire d'homme, personne ici n'avait vu pareille splendeur. Depuis l'annonce de la procession, il y avait eu une vraie émulation parmi la population pour orner les maisons et les rues. A toutes les façades flottaient des drapeaux aux couleurs du Pape, de la Lorraine ; partout, il y avait des écussons aux armes pontificales, des attributs allégoriques de la Sainte Eucharistie, des faisceaux et des guirlandes de toute beauté. Les maisons où étaient descendus les prélats venus au Congrès étaient ornées de magnifiques écussons portant les armoiries de leurs vénérables hôtes. Les rues étaient littéralement transformées et certaines d'entre elles, comme la rue du Palais et d'autres, avec leurs draperies et leurs couronnes suspendues, ressemblaient à une voûte d'église en un jour de fête extraordinaire.

A l'entrée de la ville, en face de la gare, s'élevait un bel arc de triomphe, construit par les soins de la municipalité. Un

DEUXIÈME PARTIE

LES SOLENNITÉS PUBLIQUES ET RELIGIEUSES

DEUXIÈME PARTIE

SOLENNITÉS PUBLIQUES ET RELIGIEUSES

Nous entrons dans le vif de notre récit : ce n'est pas un écrivain qu'il faudrait ici, mais un peintre ; son pinceau aurait à nuancer une suite de tableaux uniques et tout à l'honneur du Dieu de l'Eucharistie, du peuple hospitalier qui lui préparait un triomphe, et des innombrables participants du Congrès et des fêtes. Mais nous voulons un récit objectif et on nous permettra de ne plus louer personne, Notre-Seigneur voulant être certainement lui-même le remerciement de tous ceux qui ont coopéré à glorifier l'auguste Sacrement de son amour en ces inoubliables fêtes messines, lorraines et internationales, qui se sont déroulées dans notre vieille cité, du 6 au 11 août 1907.

Cette deuxième partie comprendra le récit des fêtes religieuses, comme les messes pontificales, les saluts, la procession annelle, puis les discours prononcés dans les assemblées générales de langue française; elle donnera la physionomie d'ensemble de tout le Congrès en laissant le détail si important des séances d'études pour une troisième partie.

NN. SS. STEINMETZ, évêque d'Adriani, vic. apost. du Dahomey ;
SCHMITT, évêque de Fulda ;
WITTNER, évêque de Milet, coadjuteur de Mgr Schang, vicaire apostolique du Chan-ton oriental.

ABBÉS MITRÉS

Prémontrés :

Les RR. Abbés de Tongerloo, Parc et Averbode.

Bénédictins :

Les RR. Abbés d'Einsiedeln ; S. Wandrille (Dom Pothier) ; Ligugé; Saint-Maur; Maria-Laach; Mont-César, à Louvain ; et de Conception.

Cisterciens :

Les RR. Abbés de Lérins et Marienstatt.
Le RR. Abbé de la Trappe d'Œlenberg.

D'autres princes de l'Église, empêchés de venir personnellement au Congrès, avaient tenu à s'y faire représenter par des délégués spéciaux.

Mgr MAES, évêque de Covington, a pris part au Congrès en son nom d'abord, puis comme « délégué de S. E. le Cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, et de toute la hiérarchie des Etats-Unis d'Amérique ».

Voici d'autre part la liste des délégués qui se sont présentés au comité :

S. Em. le Cardinal Richelmy, archevêque de Turin, avait délégué Don Luigui BALDASSINA.

S. Em. le Cardinal Maffi, archevêque de Pise : M. Vincent ORCIUOLO, prêtre de la Mission.

Mgr l'Archevêque de Buenos-Aires: Don Auguste MACNAB, de l'Académie des Nobles, à Rome.

Mgr l'Archevêque de Varsovie : Mgr Sigismond SKARYNSKI, camérier secret de Sa Sainteté, curé de Notre-Dame à Varsovie.

Mgr l'Archevêque de Messine: le chanoine Giuseppe CICCOLO.

Délégués de NN. SS. les Evêques :

de Northampton : chanoine CARTON DE WYART ;
de Limoges : chanoine DUBLANCHY ;

néral Wagner, président du Comité local : celui-ci rappelle qu'il reçoit le Cardinal au nom du Comité et de l'Evêque, aux confins du pays qui a vu naître Léon IX. « Ce souvenir m'est bien agréable », riposte le vénéré Légat. Les membres du Comité, quelques Messieurs, entre autres M. l'Archiprêtre de Sarrebourg, puis le chef de gare en grand uniforme, sont présentés ; le Cardinal remercie gracieusement le chef de gare. Une grande foule est sur le quai de la gare ; en sortant du salon, le Cardinal souriant et visiblement satisfait, bénit encore les assistants et monte dans son wagon ; les employés sont attentifs et fort polis ; le train spécial part un quart d'heure après le rapide et le soleil reparaît; il avait eu la singulière idée de faire grise mine depuis la veille ; mais il revient, comme pour saluer l'envoyé du Pape et ne plus nous quitter durant tout le Congrès. Pendant le trajet, les membres du Comité sont admis tour à tour auprès de Son Eminence.

A la gare de Metz.

L'affluence du public est énorme : les quais et les perrons sont envahis à l'intérieur. A 3 h. 25, le train entre en gare. Mgr l'Evêque de Metz, accompagné de M. l'abbé Chaler, membre du Comité, et de Messieurs les secrétaires de l'Evêché, est sur le quai : en descendant de son wagon, le Cardinal-Légat reçoit ses respectueuses salutations et lui donne l'accolade fraternelle. M. le comte de Zeppelin-Aschhausen, président du département, qu'accompagne M. Federspiel, assesseur à la Présidence, s'avance à son tour et souhaite fort gracieusement la bienvenue au Cardinal qui lui répond en ces termes :

« Je suis heureux de saluer le représentant du gouvernement d'Alsace-Lorraine et de Sa Majesté l'Empereur. Je ne manquerai pas d'informer Notre Saint-Père le Pape de votre présence ici et je vous remercie bien cordialement. »

Puis le cortège se rend au salon impérial richement décoré ; une acclamation s'élève sur le quai et M. le Maire, entouré de ses deux adjoints, MM. Heister et Dr Lentz, et des conseillers municipaux, prononce les paroles suivantes en allemand :

« EMINENCE,

De tout cœur je Vous souhaite la bienvenue en ma qualité de maire de la Ville de Metz et je Vous remercie du grand

A LA CATHÉDRALE

L'OUVERTURE DU CONGRÈS

Le programme comporte un cortège qui prendra le Cardinal à l'Evêché pour le conduire à la Cathédrale. Dès 7 heures du soir, toute la ville est en mouvement ; les ateliers ont fermé leurs portes plus tôt et des milliers de gens de la campagne sont là pour prendre leur part de cette première soirée.

Voici les Sociétés catholiques de la Ville proprement dite qui débouchent, musiques et drapeaux en tête, de l'avenue Serpenoise, et passant devant le palais épiscopal vont se masser dans la rue Chatillon, qui déverse bientôt son trop plein dans les rues latérales : viennent ensuite les députations du Lycée et de l'École réale, qui arrivent avec leurs casquettes multicolores et avec leurs bannières de l'école. Les élèves du Grand-Séminaire en surplis stationnent depuis assez longtemps déjà sur la place Sainte-Glossinde.

Voici enfin les pompiers qui s'avancent et vont s'aligner sur deux rangs dans la cour de l'Evêché. Puis apparaît Mgr l'Evêque de Metz en mitre et en chape, précédé de la croix, accompagné du Chapitre, qui vient de la Cathédrale au-devant de S. Em. le cardinal Vannutelli. Et aussitôt on met en branle cet appareil gigantesque qu'est le cortège. Vivement et par rangs de quatre, les membres de toutes les Sociétés passent, mais leur file semble virtuellement interminable, et c'est presque avec un soupir de satisfaction que nous saluons l'apparition du clergé de la ville qui précède immédiatement le Cardinal et les Evêques, encadrés par la compagnie d'honneur de nos pompiers.

Le cortège est ainsi composé :

1. Section d'honneur des pompiers.
2. Fanfare des pompiers.
3. Bannière de Saint-Etienne.

32. Les Révérendissimes Abbés, NN. SS. les Evêques et Archevêques.
33. Monseigneur l'Evêque de Metz.
34. Son Eminence le Cardinal-Légat et sa suite.
35. Le Comité local, le Comité permanent des Congrès eucharistiques et les membres des Commissions.
36. Section d'honneur des pompiers.

La section des pompiers qui ferme le cortège a fort à faire pour protéger ces messieurs des manifestations, exubérantes d'enthousiasme, d'un peuple qui veut partout se précipiter à la suite du Cardinal. Le spectacle ne manque pas de pittoresque, particulièrement à la place Royale où le public, immédiatement après le passage du Légat, se met à courir à qui mieux mieux par les rues latérales pour gagner un autre endroit d'où il pourra encore une fois voir le représentant du Pape. Hommes ou enfants, civils ou militaires, tout est pêle-mêle et nous sommes toujours entourés des deux côtés d'une muraille vivante, derrière laquelle coule un fleuve bruyant d'êtres humains.

La nuit est venue entretemps, douce et chaude, et de la rue Ambroise-Thomas, les congressistes voient l'arche colossale de l'arc de triomphe, ayant comme fond le chœur embrasé de lumières de la Cathédrale, dont le grand portail est ouvert. On peut déjà se figurer que l'on pénètre par la grande nef, mais nous n'y sommes malheureusement pas encore. La foule est plus dense que jamais et sur toute cette grande place de la Cathédrale il serait virtuellement impossible de laisser tomber une épingle à terre.

Avant de pénétrer dans la vieille basilique, nous nous retournons pour fixer une dernière fois ce spectacle émotionnant; des feux de bengale éclairent d'une façon magique cette mer joyeusement agitée. Et voici qu'au moment où Son Eminence met le pied sous le portail, éclatent spontanément de toutes parts les cris nourris de : « Vive le Cardinal-Légat ! Vive le Pape ! Vive Pie X ! » C'est saisissant ; les cœurs sont pris. Et involontairement l'on se reporte à quelques siècles en arrière, où le peuple catholique messin venait, aux plus grandes occasions, se presser autour de la Cathédrale, son joyau et son refuge, et donnait libre cours à ses sentiments aux cris de : « Noël ! Noël ! »

Cependant les 2000 hommes des Sociétés du cortège et 3000 congressistes pénètrent dans l'immense vaisseau, courtoisement dirigés par des commissaires qui remplissent leur

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

C'EST une joie et une gloire sans expression possible pour le peuple de Metz et son Evêque de vous souhaiter la bienvenue dans ce temple auguste. Ainsi le nommait Bossuet, pieux Archidiacre de Metz avant d'être l'Evêque de Meaux et le prince de la chaire chrétienne : temple auguste, en effet, dont les voûtes sont contemporaines du Moyen-Age et de ses fêtes grandioses en l'honneur de l'Hostie Sainte. Bien des fois, au cours des siècles, les pierres que voilà ont crié et se sont renvoyé l'écho des ovations eucharistiques ; des empereurs, des rois, des généraux d'armée se sont agenouillés sur ces dalles ; mais c'est aujourd'hui le Pontife Suprême qui fait ici son entrée dans la personne de son Légat, un autre lui-même. Vous saluer, Vous recevoir, c'est recevoir Celui qui a reçu les clefs du royaume des Cieux, et qui, dans l'empire des âmes, est partout chez Lui. Le Vicaire de Jésus-Christ Vous a délégué expressément pour présider en son nom ces Fêtes eucharistiques que nous avons préparées et qu'il a bénies. Béni donc Celui qui vient au nom du Seigneur, du Dieu de l'Eucharistie et du Seigneur Pape. *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

La Papauté et l'Eucharistie ! deux mystères de foi chers aux cœurs chrétiens. Ne peut-on pas dire que les deux se complètent, que le Mystère eucharistique est une phase de la survivance de Jésus-Christ sur notre terre, et que le Mystère du Pape en est une autre : là son corps à manger, ici sa parole à écouter. Dans l'Eucharistie nous saluons le Bon Pasteur, mais le Pasteur qui régulièrement se tait : c'est au Vatican qu'Il parle, du Vatican qu'Il gouverne. Réunis autour de Jésus silencieux dans l'Hostie Sainte, réunis pour l'honorer et promouvoir son culte, quel bonheur et quelle sécurité nous apporte la bénédiction, la présence de Celui qui parle et qui dirige au nom de Jésus, qui est Jésus même au milieu de Nous ! *Ecce ego vobiscum sum.* Or, Celui-là, Vous le représentez.

En cette heure mémorable de sa longue histoire, Metz catholique, fille de Clément que Pierre envoya, croit saluer encore l'envoyé de Pierre. Mes vénérés prédécesseurs tressaillent ici tout près dans leurs caveaux funéraires, et du haut du Ciel s'associent à notre joie.

Il semble que c'est au nom de ceux qui ne sont plus comme au nom de ceux que voici, que l'Evêque de Metz Vous

de la cloche historique des jours solennels! Salut à vous tous, nobles congressistes, venus ici de tant de pays divers et en si grand nombre ! Mais surtout et avant tout salut et gloire à Jésus-Christ, qui vous a attirés et réunis dans le même sentiment de foi et d'amour : *Christum regem adoremus*, comme l'Eglise le chante aujourd'hui même dans sa liturgie. *Soli Deo honor et gloria! Laudetur Jesus Christus in aeternum!* « Gelobt sei Jesus Christus ! »

L'illustre Prélat, qui préside avec tant de tact et de bonté aux destinées de ce beau diocèse, a eu bien raison de parler, il y a quelques instants, de la foi et de l'esprit religieux de ses diocésains. Oui, cette foi antique est connue partout, et surtout dans la Ville éternelle. On peut même la mesurer à la splendeur de ce superbe monument de l'art chrétien, de cette magnifique Cathédrale, où les âmes s'élèvent si bien vers le ciel. Non moins connu est l'esprit religieux et vraiment catholique des Messins, qu'attestent tant d'institutions de bienfaisance, leur généreuse participation à toutes les œuvres catholiques, leurs largesses envers leurs frères dans la foi, largesses qu'ils ont répandues jusqu'en Italie à l'occasion de désastres publics.

Mais, néanmoins, je dois l'avouer du haut de cette chaire, mon attente est aujourd'hui dépassée : je me sens ému d'une immense consolation en me trouvant au milieu d'un peuple dont les croyances, si vives et si profondes, viennent de se révéler d'une façon si éclatante dans le magnifique accueil qui m'est fait dès mon arrivée dans cette ville. Le souvenir de cette démonstration incomparable, à la fois si unanime et si empressée, si cordiale et si solennelle, ne s'effacera jamais de ma mémoire !

Ce n'est pas à mon humble personne, je le sais bien, mais à la Personne Auguste de Celui qui m'envoie, à Notre Très Saint-Père bien-aimé, à l'admirable Pie X, que s'adresse cette manifestation grandiose. Mais cela ne me la rend que plus précieuse; elle prend pour ce motif une portée d'autant plus significative et plus haute à mes yeux. Cette raison détermine son caractère élevé et ma joie n'en est que plus vive.

Or, n'est-ce pas précisément à honorer Jésus-Christ que

portez le concours précieux de votre foi, de votre expérience et de votre dévouement.

Merci à vous, vaillants et admirables citoyens de Metz qui, ayant à votre tête les Magistrats distingués de cette illustre ville, avez voulu ménager au XVIIIe Congrès eucharistique international une réception dont la splendeur et la magnificence dépassent toute attente.

Oui, nous pouvons le constater déjà avec bonheur, grâce au zèle éclairé du Prélat du diocèse et des Comités organisateurs, grâce à leurs efforts si heureusement conçus et soutenus, grâce à l'intervention de tant de congressistes si méritants, grâce à la foi de cette bonne ville de Metz, ces Assises solennelles s'annoncent sous d'excellents auspices. Nous pouvons pressentir que le Congrès de Metz ne le cédera en rien à tous ceux, déjà si brillants, qui l'ont précédé, et qu'il sera digne du mystère ineffable que nous désirons exalter ensemble.

De la grandeur et de la dignité de ce mystère, des voix plus éloquentes que la mienne vous parleront pendant ces jours-ci. Qu'il me suffise, ce soir, de vous dire que, comme dans l'univers le soleil répand partout sa lumière et sa chaleur, donnant à toute la création sa vie et sa beauté, ainsi dans l'Eglise, l'Hostie Sainte, à travers le voile transparent des espèces visibles, répand dans le genre humain racheté le rayonnement du Verbe fait chair et l'ardeur de son amour divin : par le Cœur Eucharistique cette lumière et ce feu de charité se diffusent dans nos cœurs : c'est là le salut, c'est là la vie, car il est *Rex et centrum omnium cordium*. Oui, l'Eucharistie, c'est l'abrégé de la Rédemption divine; c'est le centre où tout converge dans le culte catholique ; c'est la source de la vie chrétienne, de la vie surnaturelle. Quelles splendeurs répandues dans l'âme qui contemple en silence le Verbe caché dans l'Hostie! Quels élans de reconnaissance et d'amour envers Dieu ! Quel baume aux âmes affligées, quelle force dans la tentation et dans les angoisses! Quelle élévation sublime, quelle transformation prodigieuse de notre petitesse, de notre misère par la participation à la vie divine, à la nature même de Dieu: *Divinae consortes naturae !* Quelle source de courage, de dé-

XXXII. Intérieur de la Cathédrale de Metz.

LA JOURNÉE DU 7 AOUT

Les offices du matin.

Le soleil se lève radieux comme s'il voulait faire mieux à lui seul que toutes les illuminations de la veille ; il trouve tout le monde sur pied ; ces jours-ci on ne dormira guère.

Chacun des jours du Congrès, la messe de communion est dite dans chaque paroisse de la ville par un de NN. SS. les Evêques : à Saint-Vincent par S. E. le Cardinal Fischer, archevêque de Cologne ; à Saint-Simon par Mgr Maes, évêque de Covington ; à Sainte-Ségolène par Mgr von Keppler, évêque de Rottenburg ; à Saint-Eucaire par Mgr von Busch, évêque de Spire, alternant avec Mgr Walravens, évêque de Tournay ; à Saint-Maximin par Mgr Altmayer, archevêque de Synnade ; à Notre-Dame par Mgr Korum, évêque de Trèves, puis par Mgr Netzhammer, archevêque de Bucarest ; à Saint-Martin par Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.

Ces messes épiscopales de chaque matin furent heureusement très fréquentées ; les communions y ont été très nombreuses et dans plusieurs églises il fallut un prêtre de secours à l'évêque célébrant, parce que la distribution de la Sainte Eucharistie y durait trop longtemps. Ah ! vraiment les fidèles de Metz avaient compris que la meilleure manière de préparer un triomphe au Dieu de nos tabernacles, c'était de le recevoir chaque matin : on mettait pour ainsi dire d'avance en pratique les enseignements du Congrès.

Chacun des matins du Congrès il y eut aussi messe pontificale à la Cathédrale, et, chose étonnante, l'immense nef était presque remplie : nombre de gens de la campagne, venus de bonne heure, en voiture ou par les trains, y assistaient ; on peut dire vraiment au sujet de ces offices de la Cathédrale et de l'Adoration perpétuelle qui se faisait à Notre-Dame qu'il n'y avait pas seulement les congressistes de l'étude et du travail, qu'il y avait aussi ceux de la prière et de l'adoration.

vous voudrez donc bien m'excuser si je devais faire quelques fautes.

« Je vous salue, Messieurs, de tout cœur, et j'invoque la bénédiction céleste sur ce Congrès eucharistique. Nous sommes ici, non pas des Français ou des Allemands, mais des catholiques, c'est-à-dire des fils de la même mère que nous aimons de tout notre cœur.

« C'est pour moi un devoir de saluer tout particulièrement les évêques français venus en si grand nombre à ce Congrès eucharistique. Nous partageons les souffrances dont le bon Dieu a voulu les accabler et nous prions pour la France catholique. (Applaudissements prolongés.) Que Dieu bénisse ce Congrès qui se tient dans des temps très difficiles. L'incrédulité augmente de jour en jour, de même que la haine contre le Saint-Père, l'Eglise et Notre-Seigneur. En ces temps difficiles, il est salutaire et nécessaire que l'union entre les catholiques soit très étroite. Prêtres et laïques doivent serrer leurs rangs autour du chef invisible, Notre-Seigneur dans l'Eucharistie où il se sacrifie chaque jour. »

Le Cardinal termine son allocution par les mots que ce bon peuple a coutume de prononcer : « Loué et béni soit à jamais Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement de l'autel ! »

Puis il donne sa bénédiction à l'assemblée.

Le lendemain jeudi, Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, présidait la deuxième réunion française de la section des études, entouré de NN. SS. l'Archevêque de Westminster, les Evêques de Saint-Dié, Verdun, Birmingham, Covington, de S. A. R. le prince Max de Saxe et de nombreux Abbés ; après la prière, il ouvrit la séance par l'allocution suivante :

« MESSEIGNEURS,
« MESDAMES,
« MESSIEURS,

« Il me semble que je vous dois une explication de ma présence à cette place. Mgr l'Evêque de Namur, retenu ailleurs, m'a fait prier de présider cette réunion.

« Je n'ai pas d'autre titre que cette délégation, pour occuper ce fauteuil et prendre la parole. Il m'eût convenu davantage de passer inaperçu, de m'édifier au spectacle magnifique que donnent les catholiques de Metz et de la région et de garder une réserve et un silence qui eussent été plus en rapport avec mes

des enfants. Nous sommes d'ailleurs comme notre peuple : depuis trente-cinq ans nous n'avions plus rien vu ni rien essayé comme fêtes ou réunions extraordinaires : l'émigration perpétuelle nous a pris et nous prend toujours nos têtes, et nous sommes, à Metz, un peuple d'enfants. Mais le Père Durand a tant insisté ! Puis, nous avons repris nous-même confiance et la procession des enfants a été décidée.

A propos, connaissez-vous le Père Durand ? Avec toute la simplicité de mon langage, je vous dirai que c'est un petit vieux, oui, un petit vieux, mais un de ces petits vieux délicieux qui vous ont en même temps un petit air de grand-père et de saint homme, comme nos curés du bon vieux temps ! Le Père Durand, c'est l'apôtre eucharistique des enfants, c'est lui qui leur écrit pour tous les Congrès, qui parle à leurs réunions et qui a, pour ainsi dire, reçu visiblement une grâce spéciale du Bon Dieu pour l'apostolat des enfants. Aux premières pages de ce volume vous avez lu sa lettre aux enfants de Metz et du pays ; qui dira les impressions de foi et de confiance semées dans les âmes tendres de ceux qu'aimait Jésus par ce doux et vénérable apôtre de l'enfance ?

Donc le mercredi, dès une heure après midi, c'étaient les débuts de la cérémonie enfantine à la Cathédrale. Impossible de dépeindre le mouvement des rues quand les troupes d'enfants s'acheminent vers la Cathédrale ; quand les fillettes passent, on dirait un semis de fleurs qui s'avance de lui-même vers quelque couronne ; quand ce sont les garçons, leur gaieté un peu bruyante ne gêne en rien leur discipline, et leurs maîtres, en grande tenue, les conduisent vraiment comme des soldats à la parade : c'était une armée comme Metz n'en a jamais vue, spectacle inoubliable, et quand la cathédrale fut pleine, pleine à ne pouvoir plus rien contenir — ils étaient sept mille — voici que le Cardinal arrive, entouré des évêques de Metz et de Namur : il s'avance lentement au milieu de ce petit monde qui regarde et s'incline sous sa bénédiction : on dirait un grand prêtre descendu des cieux et qui en a rapporté pour manteau les rayons du soleil couchant : les enfants sont étonnés, émus, ravis. Le chœur de chant entonne un cantique allemand en l'honneur de la Sainte Eucharistie ; M. l'abbé Muller, aumônier de l'Ecole Réale, monte en chaire, rappelle aux enfants en quelques paroles ardentes, l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem, leur fait pousser quelques acclamations qu'ils répètent vivement, puis les chants recommencent.

Cependant au chœur, les prélats adorent le Saint-Sacrement, le Père Durand pleure de joie et le défilé commence ; mais ce

puté au Reichstag, apparaît et tout le monde se levant salue joyeusement le champion des luttes catholiques en Allemagne. Près de lui se trouve Mgr de Keppler, évêque de Rottenburg. Vient ensuite M. Strœver, maire de Metz, accompagné de M. le Dr Rech et de M. le Dr Ernst, conseiller municipal, tous deux membres du Comité local. Il précède de quelques instants S. Em. le Cardinal-Légat, auquel NN. SS. les Évêques de Metz et de Namur font suite. Les applaudissements sont plus nourris que jamais et alternent avec d'enthousiastes : *Evviva !* Peu après arrive aussi S. Em. le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, en compagnie de plusieurs autres évêques. Le coup d'œil que présente à ce moment l'estrade est vraiment imposant. A l'avant-scène les deux cardinaux en grand manteau rouge, entourés d'une brillante suite d'évêques, de prélats et d'abbés et, au fond, une profusion de plantes vertes, laissant percer ci et là un pan du mur blanc aux lambris dorés. Et surplombant le tout une grande croix, dont les bras étendus du Christ semblent vouloir étreindre toute cette foule.

Il nous est impossible de dévisager exactement tous les personnages qui ont pris place sur l'estrade ; on remarque beaucoup la présence du prince Max de Saxe qui, simplement, a pris place derrière ses supérieurs ecclésiatiques et dont la modestie ne sera pas un des moindres charmes du Congrès.

Mgr Heylen, évêque de Namur, prononce une courte prière en latin et termine par l'invocation : *Gelobt sei Jesus Christus !* à laquelle toute l'assemblée répond avec élan : *In Ewigkeit, Amen!*

S. Em. le cardinal Vannutelli prononce ensuite, assis, une allocution latine dont voici la traduction (1) :

EMINENTISSIME PRINCE (2),
MESSEIGNEURS, MES FRÈRES,

Je ne saurais ouvrir, au nom du Souverain Pontife, les solennelles assises du Congrès eucharistique international, préparé au prix de tant de travaux par le très zélé et très actif Chef de ce diocèse, rehaussé dans son éclat et sa grandeur par tant de célébrités du monde ecclésiastique et civil et, parmi elles, par un Prince de l'Eglise, gloire et joie de l'Allemagne, je ne saurais, dis-je, sans me faire violence, ouvrir ces assises et commencer ce discours autrement que par les paroles qui conviennent à l'expression de la plus vive reconnaissance.

(1) Le texte latin de l'allocution du Cardinal-Légat est publié plus loin dans le compte rendu allemand, qui donne le détail complet de cette première séance de langue allemande.

(2) S. E. le cardinal Fischer.

Qu'y a-t-il vraiment de plus doux en cette vallée de larmes que de s'unir à Celui « qui par sa présence en nous apaise la tempête des passions, affermit la piété, calme les inquiétudes de l'âme, en guérit les maladies et en répare les blessures? » (S. Cyr. Alex. I. IV in Jo. 17.)

Toutefois si maintenant nous ne considérons plus seulement les individus, mais la masse des fidèles, à quel signe, je vous le demande, l'Eglise catholique se distingue-t-elle le plus et se reconnaît-elle mieux? N'est-ce pas par ce lien d'unité qu'est l'Eucharistie par laquelle nous tous, si nombreux que nous soyons, ne formons qu'un seul corps dans le Christ? Et à qui donc s'appliquent mieux ces paroles de l'Ecriture : « Il n'y a pas de nation si puissante qui ait des dieux entrant en communication si intime avec elle que notre Dieu le fait avec nous. » (IV. Deuter. VII.)

Ce mystère ineffable est donc le mystère par excellence dans l'Eglise de Dieu ; il est le fondemement de la foi catholique, il est en un mot comme le résumé de toute notre religion. C'est pourquoi convergent nécessairement vers lui comme vers leur centre toutes les parties du culte sacré ; au Très Saint-Sacrement doivent aboutir tous nos rites et toutes nos cérémonies. Dans ce banquet divin c'est un Dieu même qui devient notre nourriture ; grâce à ce sacrifice de nos autels, à côté duquel toute sainteté s'efface et qui est le plus puissant moyen d'expier nos fautes et d'obtenir les grâces d'en haut, nous remplissons excellemment nos devoirs d'adoration et d'action de grâces envers la divinité ; en union avec ce sacrifice qui nous jette comme dans un océan d'amour et de miséricorde, nous offrons à Dieu nos adorations, nos vœux, nos prières, et toute notre vie.

Du reste, je n'ai pas l'intention de m'étendre plus au long sur ce mystère ineffable qui dépasse infiniment les forces de notre faible raison. Je voudrais cependant ajouter encore une considération se rapportant plutôt à la pratique qu'à la pénétration et à l'intelligence du mystère lui-même. Ce mystère, nous l'avons dit, est comme le résumé de la puissance, de la sagesse et de l'amour de Dieu, mais c'est aussi le mystère par excellence de la foi. Il serait donc criminel de douter un seul instant de cette sublime vérité ; non, redisons bien au contraire du fond de notre âme avec l'auteur de la prose du Très Saint-Sacrement : « Ce que tu ne comprends pas, ce que tu ne vois pas, la foi ardente te le montre avec certitude. » Car s'il était permis d'avoir le moindre doute volontaire sur cette vérité, ce serait tout l'édifice de la foi, de l'espérance et de la charité qui croulerait. Du reste, qui est-ce qui aurait l'audace de préférer son propre jugement et son opinion aux paroles si claires et si nettes de l'Ecriture, à la Tradition constante et au magistère solennel de l'Eglise?

II

Cependant notre cœur se remplit de tristesse à la pensée que l'orgueil de notre siècle jette tant d'esprits dans l'erreur et les pousse aussi bien à s'insurger contre la parole même de Dieu contenue dans l'Ecriture et la Tradition qu'à opposer à l'autorité de l'Eglise les témérités insolentes

décision dont les Congrès précédents ont tant contribué à hâter la maturité. Il vous sera très agréable, j'en suis sûr, d'entendre à ce propos les paroles mêmes que le Pontife suprême nous adressait dans des Lettres récentes : « Nous voulons que l'on s'applique à exciter un grand amour du banquet sacré et le désir de s'en approcher tous les jours. C'est là, soyez-en bien convaincus, le chemin le plus court pour procurer le salut de chaque âme et de la société tout entière : exhorter tous les fidèles à s'approcher de Jésus présent et vivant dans l'Eucharistie qui, parce qu'il est pour nous la source et l'origine de tout bien, poussé par une charité infinie, ne cesse de nous appeler et de nous inviter à venir à Lui afin de nous soulager de nos peines. »

Si ces instructions et ces encouragements sont doux à votre cœur, il ne nous est certes pas moins agréable de dire dans cette assemblée la bienveillance sans bornes que le Saint-Père vous porte en raison de la sincère obéissance et de l'empressement avec lesquels vous voulez les mettre en pratique. Ces dispositions de vos âmes seront la gloire particulière de ce Congrès de Metz ; c'est à cause de cette résolution que nous devons avant tout adresser à ceux qui ont été chargés des préparatifs de cette grande entreprise, nos félicitations avec la promesse du succès.

Et maintenant soyez les bienvenus, vous les zélés défenseurs de la Sainte Eucharistie, venus d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, d'Angleterre et vous, catholiques des autres pays, vous tous qui êtes présents à ce Congrès. Vos sentiments et votre attitude nous prouvent suffisamment ce que nous pouvons attendre de vous ; ils nous encouragent et nous réjouissent : nous croyons voir un nouveau triomphe de l'auguste Sacrement et en chacun de vous autant de témoins prêts à défendre la très antique tradition eucharistique.

Je pressens déjà, et j'en jouis par avance, la joie qui sera la vôtre quand, grâce à vos efforts concertés pour l'exaltation du Sacrement de nos autels, par la participation à la vie divine puisée à la Table sainte, cette vie se répandra dans tout le corps de l'Eglise et fera ainsi revivre ces temps singulièrement heureux où par la fraction du pain « la multitude des fidèles n'était qu'un corps et qu'une âme ». (Act. Ap. IV, 32.)

Allez donc avec courage ; ne laissez pas s'éteindre l'ardeur de vos premiers efforts au service de la grande cause qui vous a été confiée ; mais gravez profondément dans votre cœur cette conviction : tant que la Sainte Eucharistie est en honneur et que la dévotion envers elle est bien vivante, tout fleurit et prospère dans les Etats chrétiens. C'est pourquoi laissez libre cours aux sentiments de reconnaissance pour cette grâce ineffable et à l'attrait de votre piété pour ce sacrement dont aucune louange ne saurait célébrer dignement les grandeurs :

Osez ne pas mettre de borne à vos efforts,
Car il est au-dessus de toute louange.

Tous nos soins doivent donc tendre à faire participer plus largement les fidèles à cette source de grâce divine et à donner ainsi une nouvelle

« CARDINAL VINCENT VANNUTELLI, METZ.

« L'ouverture solennelle du XVIIIe Congrès eucharistique international console et réconforte le Saint-Père qui, agréant l'hommage de filial dévouement renouvelé à cette occasion, bénit de cœur Votre Eminence, notre digne collègue le cardinal Fischer, les nombreux archevêques, évêques, prêtres et laics assistants, et il souhaite que l'histoire de l'Eglise puisse attribuer au Congrès de Metz l'affermissement et des progrès sensibles dans la dévotion pratique au Très Saint-Sacrement.

« CARDINAL MERRY DEL VAL. »

Une ovation indescriptible entrecoupée de cris : Vive Pie X! accueille la lecture de cette dépêche, dont Mgr de Namur fait ressortir toute la signification en priant S. Em. le Cardinal-Légat d'envoyer les remerciements du Congrès au Saint-Père qui, demain, célèbre l'anniversaire de son couronnement. (Nouvelle ovation.)

Son Eminence répond qu'elle est profondément touchée de l'explosion de joie provoquée par le télégramme du Saint-Père; le Cardinal-Légat, ajoutant que les quatre ans du pontificat de Pie X ont été glorieux et féconds, fait des vœux pour que le Saint-Père soit conservé longtemps à l'Eglise et dit qu'il sera heureux de faire connaître au Pape l'accueil qu'a trouvé son message bon et agréable pour tous. (Vifs applaudissements.)

Après la lecture de la dépêche adressée au Saint-Père, Mgr Benzler prend la parole pour saluer tous les membres du Congrès, après avoir souhaité hier soir la bienvenue au Cardinal-Légat. Son cœur est rempli aujourd'hui de la même allégresse avec laquelle le roi-prophète a chanté dans le psaume 109 le mystère de l'Eucharistie. La joie du roi David se change en prière et en vœux de bénédiction pour tout son peuple. C'est de ces sentiments que se compose la joie de l'Evêque, qui se réjouit avec tous les congressistes venus pour travailler ensemble au développement du culte de la Sainte Eucharistie. Accourus de différents pays, nous parlons tous aujourd'hui la même langue dans la foi et l'amour pour le Très Saint-Sacrement de l'autel. Et pour que rien ne manque à l'image du roi David, nous avons le grand bonheur de posséder durant ces jours du Congrès, la couronne de David dans les personnes des membres de l'épiscopat, venus de toutes parts pour assister à ces assem-

Le R. P. Rohner, Dominicain.

M. Grœber, député au Reichstag.

M. Kintzinger
professeur à l'Ecole réale, Metz.

M. Prüm
député de Luxembourg.

qu'il faut adresser à Dieu, pour avoir inspiré à l'Evêque de Metz le désir de voir le XVIIIe Congrès eucharistique se réunir dans sa ville épiscopale.

M. Kintzinger, professeur à l'Ecole réale supérieure, souhaite la bienvenue au nom du Comité local et de la Lorraine catholique en général. Son salut va particulièrement aux dames qui peuvent exercer un ministère si bienfaisant dans leurs familles. Avant de terminer, M. Kintzinger stigmatise avec indignation les odieuses attaques d'une feuille volante, distribuée le matin même par les soins de la Société des libres-penseurs de Metz. Ce pamphlet respire la haine et s'attaque aux sentiments les plus nobles de l'âme humaine. (Cris d'indignation.) « Nous respectons les croyances des libres-penseurs, si toutefois ils en ont, s'écrie M. Kintzinger, aux applaudissements de l'assistance, mais en revanche nous voulons aussi le respect pour nos sentiments religieux. »

M. l'abbé Oster, professeur au Grand-Séminaire, présente plusieurs vœux qui ont été discutés pendant la matinée dans les sections d'études. Ils concernent la vulgarisation du décret du Pape Pie X, la stricte application des lois sur le repos dominical, et un appel aux femmes catholiques, pour l'assistance à la sainte messe et la pratique de la communion fréquente. Ces vœux sont adoptés.

Vient ensuite un discours de M. Grœber, député au Reichstag et au Landtag prussien. Son discours, détaillé avec l'art consommé d'un vieux parlementaire, soulève de fréquents applaudissements. Voici un résumé très succinct du sujet développé.

« La lutte entreprise contre l'Eglise catholique est à l'heure actuelle plus vive que jamais. Ce ne sont plus certains dogmes isolés qu'on attaque, mais on sape les fondements mêmes de notre religion. L'athéisme se lève menaçant et le peuple entier est attiré dans la mêlée. Ce n'est pas un hasard si ces combats coïncident avec le développement économique de notre époque ; la soif de la fortune, la fièvre du gain et un égoïsme outré sont incompatibles avec nos vieilles croyances en Dieu. Au milieu de ces âpres combats l'esprit humain cherche inconsciemment un appui, qu'il ne trouve souvent qu'au bout de longues années. Le grand athée Gœthe a déjà dû avouer que les caractères vraiment désintéressés deviennent plus rares de

jour en jour et que s'il en rencontrait, ils se trouvaient toujours alliés à un sentiment religieux très prononcé. Pour combattre efficacement cette ultra-civilisation il n'y a qu'un seul remède : retourner à Jésus pour tous les problèmes qui se présentent à l'esprit humain.

« Pour y arriver il nous faut de vaillants soldats du Christ, qui aient encore un autre idéal que le culte du « moi », des hommes qui soient de véritables chrétiens quand il faut agir ou s'abstenir, parler ou se taire, des hommes enfin qui gardent toujours le contact avec l'Eglise et qui sachent se soumettre à la parole de leurs Evêques. Et comme le brandon de la guerre a été jeté dans toutes les classes de la société, il est absolument nécessaire de grouper autour de l'étendard de l'Eglise les riches et les pauvres, les savants et les humbles.

« Le clergé, sans l'appui de l'élément laïque catholique, ressemble à un état-major sans armée. Aucun prince, si puissant fût-il, ne saurait conserver la religion à son peuple, si celui-ci ne prend pas lui-même les armes à la main pour défendre son bien le plus précieux.

« La question capitale se pose de savoir comment et par quel moyen on pourrait gagner les hommes à cette cause. Le Pape nous a indiqué la Sainte Eucharistie comme le chemin le plus court et le moyen le plus sûr. Une création de l'amour infini, le Très Saint-Sacrement de l'autel, conduit les hommes à l'amour de Dieu et du prochain et a une immense portée sociale. La Sainte Eucharistie n'est pas seulement une école de vertus, mais aussi une source de grâces.

« Mais le décret sur la communion quotidienne est aussi un appel grave et pressant. Il rappelle les siècles de persécution où les Chrétiens puisaient dans l'Eucharistie l'énergie nécessaire pour subir le martyre. Un nouveau paganisme a été enfanté par les temps modernes et tout homme vraiment chrétien contemple l'avenir avec une certaine anxiété. Il est vrai que Jésus-Christ a bâti son Eglise sur le rocher de Pierre, mais il ne l'a pas fixée à telle ou telle contrée. Combattons donc pour conserver à nos pays la foi de nos pères et allons puiser la force dans la Sainte Eucharistie. »

Une dernière parole de remerciements de l'infatigable évêque de Namur, puis une courte prière et après avoir béni l'assemblée agenouillée, Son Eminence le Cardinal lève la première réunion générale aux mots de : *Gelobt sei Jesus Christus !* Il est 6 heures 20.

LE SALUT DU SOIR A LA CATHÉDRALE

La cérémonie du mardi soir avait donné le ton et l'élan à la population : si les braves gens du commerce et des ateliers ne pouvaient guère participer aux séances de la journée, on peut dire qu'ils prirent leur revanche aux saluts du soir : le mercredi il n'y avait pas l'encombrement énorme de la veille, mais la Cathédrale était remplie.

Aux offices du soir les chants sont exécutés par des chœurs mixtes, composés des chœurs réunis des paroisses de la ville ; aux offices avec prédication en langue française, le chœur est dirigé par M. l'abbé Fritz, directeur de Saint-Augustin ; aux offices avec sermon allemand, par M. Weisgerber, instituteur principal.

A 8 heures 5 le cortège des évêques, précédant le Cardinal, fait son entrée ; Son Eminence et les prélats prennent place au banc d'œuvre devant la chaire.

Ce soir et vendredi, le chœur chante avant le sermon l'invocation ajoutée par Pie X aux Litanies du Saint Nom de Jésus, et rappelant l'institution de la Sainte Eucharistie ; la musique est de M. l'abbé Gonon, du clergé de la basilique de Paray-le-Monial.

Mgr Korum, le si digne et si sympathique évêque de Trèves, l'ami fidèle du diocèse de Metz, va nous entretenir d'un sujet tout de circonstance, la sainte messe ; son organe a conservé toute sa fraîcheur et presque tout son éclat ; les Messins sont heureux de voir dans la chaire de Bossuet l'éminent Alsacien qui préside si heureusement aux destinées du diocèse de Trèves.

Voici son discours.

Discours de Mgr l'Évêque de Trèves.

Hoc facite... in meam commemorationem !
Faites ceci en mémoire de moi.
I Cor. 11, 25.

Eminences,
Messeigneurs,
Mes chers Frères,

La pensée qui a inspiré les fondateurs des Congrès eucharistiques a été une pensée de foi et d'amour envers l'auguste sacrement de nos autels. Par l'affirmation de leur croyance, par la propagation des œuvres

de piété qu'elle suscite, ils ont voulu raviver la foi en la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ parmi nous et faire jaillir du cœur des nations chrétiennes un nouvel élan de dévouement et d'amour pour ce Dieu qui a daigné perpétuer sa présence dans nos tabernacles sous les voiles du sacrement. Tout ce dont nous avons été témoins depuis l'ouverture de ces assises solennelles de la piété catholique, contribue puissamment à éveiller en nous ces sentiments. Cette ville magnifiquement pavoisée, parée de ses plus beaux atours en l'honneur du céleste fiancé des âmes, ces foules accourues de près et de loin, se pressant autour de nos autels pour rendre hommage au divin prisonnier de l'amour, cette affluence édifiante de prêtres et de pasteurs, ces archevêques et évêques venus d'un si grand nombre de diocèses répondre à l'appel de l'ange de l'église de Metz, pour affirmer leur foi et celle de leurs ouailles et nous animer par leur exemple et leur parole apostolique à une plus grande ferveur envers la Sainte Eucharistie, ces membres éminents enfin du Sénat de l'Eglise, dont l'un apparaît au milieu de nous comme Légat du Souverain Pontife, nous apportant les encouragements, la paternelle bénédiction du Pasteur suprême de nos âmes : tout cela est un admirable *sursum corda*, une merveilleuse manifestation de reconnaissance et d'amour en l'honneur du Dieu eucharistique. *Flumen Domini repletum est aquis*. Oui, le fleuve des grâces célestes est empli jusqu'au bord et s'épanche à flots pressés dans les âmes. Puissent ces ondes salutaires développer partout une foi plus ardente, une dévotion plus généreuse envers l'adorable sacrement de nos autels !

C'est pour correspondre à cette action de la grâce en nos âmes que je viens, mes frères, vous entretenir ce soir du Saint-Sacrifice de la messe, par lequel Jésus-Christ descend sur nos autels, s'incarne sous les espèces du pain et du vin, s'immole pour nous, et demeure dans nos tabernacles pour être la divine nourriture de nos âmes. Loin de moi la pensée de venir prouver devant vous un article fondamental de notre foi. Votre présence en ces lieux me dit que vous croyez du fond du cœur. Vous êtes venus au Congrès pour rendre de solennelles actions de grâce au Dieu de l'Eucharistie, vous me demandez des paroles d'édification, qui puissent vous affermir dans vos saintes dispositions et vous aider à tirer d'une fréquente et pieuse assistance au Saint-Sacrifice de la messe tous les trésors de bénédiction et de grâces qui y sont renfermés. Puisse ma faible parole répondre à ces pieux désirs et nous porter à adorer, bénir et louer Jésus-Christ, le roi d'amour, la victime eucharistique !

« Le très saint, très sacré et très souverain sacrifice de la Sainte Messe, dit admirablement Saint François de Sales, est le soleil des exercices spirituels, le centre de la religion chrétienne, le cœur de la dévotion, l'âme de la piété, le mystère ineffable qui comprend l'abîme de la charité divine ». Oui, vraiment, mes frères, c'est l'acte le plus éminent et le plus saint du culte que nous rendons à Dieu, le foyer de lumière et d'amour qui illumine de ses splendeurs les plus hautes vérités de la foi, qui nous révèle les plus profonds mystères de l'incompréhensible dilec-

et d'oblation, mais vous m'avez formé un corps ; les holocaustes pour les péchés ne vous ont point été agréables, alors j'ai dit : « me voici » ! Au commencement du livre de votre loi il est écrit de moi que je dois accomplir, o Dieu, votre volonté ». (Hebr. 10, 5). Oui, voilà la victime qui sera immolée, la seule qui puisse purifier les âmes. Toutes les autres n'ont été que de faibles images, mais voici la réalité. Et cette victime sera offerte selon la volonté du Père. « J'ai un baptême à recevoir, dit le Christ — il parle du baptême sanglant de la croix — et comme mon âme le désire avec ardeur ! » Lorsqu'on essaie de l'en détourner : « Quoi, dit-il, ne boirai-je pas le calice que mon Père m'a préparé ? » Oui, il le boira jusqu'à la lie, cet épouvantable calice d'ignominie, de souffrances, de tortures indicibles; sur la croix il versera son sang jusqu'à la dernière goutte; il épuisera toutes les souffrances jusqu'à ce qu'il dise : « Tout est consommé ! » Par une unique oblation le Christ a pour toujours consommé notre sanctification, il a apaisé la justice de son père et donné à l'humanité le baiser de sang et d'amour.

Mais, mes frères, est-ce que l'amour de notre Rédempteur n'ira pas plus loin? Ne viendra-t-il pas au secours de notre faiblesse? Faudra-t-il que nous remontions les siècles pour retrouver la victime de notre salut et nous prosterner par la foi aux pieds de notre Sauveur crucifié? Dieu ne connaît-il point les exigences de la nature humaine ? Ne sait-il pas que je veux voir, sentir ? Que mon cœur veut s'appuyer sur le cœur de mon amour crucifié ? Que je désire une victime que je puisse prendre dans mes mains et montrer au ciel en disant : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi ?* Quoi, le Testament d'amour, l'alliance nouvelle plus parfaite que l'antique loi, lui sera inférieure pour l'acte le plus éminent du culte, elle n'aura point de sacrifice? Le Christ aura voulu demeurer avec nous par la présence réelle, et il n'aura point perpétué l'immolation de la croix par un sacrifice qui en soit la représentation vivante, et qui m'en applique chaque jour les mérites ? Oh ! si, mes frères, il y aura un mémorial de l'oblation du Calvaire, mais d'une manière non sanglante, et l'acte qui perpétuera la présence du Christ en ce monde sera un sacrifice par lequel nous adorerons le Père en esprit et en vérité sur toute la terre. Ce sera un sacrifice et tout à la fois une commémoration de son sacrifice. La même chose avait eu lieu en figure pour la Pâque des Juifs, où le sacrifice, source et principe de la délivrance, se renouvelait tous les ans dans un sacrifice commémoratif.

A la Sainte Cène, le Christ prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant: « Prenez et mangez-en tous, c'est mon corps qui est immolé, brisé pour vous. De même il prit le calice, le bénit, le donna à ses disciples en disant: Prenez et buvez-en tous, c'est mon sang qui est versé pour vous ». « Ce corps est rompu pour nous », dit l'apôtre (I. Cor. 13, 24), le sang est versé pour nous. Ces paroles dénotent clairement le sacrifice offert à la Sainte Cène d'une manière mystique sous les apparences du pain et du vin. Puis le Christ ajoute: « Faites ceci en mémoire de moi ! » L'homme, mes frères, lutte inces-

samment ici-bas contre l'oubli : il voudrait rester dans le souvenir de ceux qui l'ont aimé et qui l'aiment. Le père, la mère, se séparant de leur enfant, lui donnent un objet matériel, dans lequel ils incarnent leur souvenir en disant : « Porte cela en souvenir de ton père, de ta mère ! » Ah ! s'ils pouvaient partager et donner leur cœur, avec quel bonheur ne le feraient-ils point ? Ce que l'homme ne peut, Dieu le réalisera, car rien n'est impossible à sa puissance. Aussi Jésus-Christ, Dieu fait homme, obéissant lui aussi à ce désir du cœur humain, s'est donné lui-même en souvenir vivant. « Faites ceci en mémoire de moi », offrez ce sacrifice ; chaque fois que vous le célébrerez, vous rappellerez ma mort endurée pour vous, mon immolation sanglante offerte sur le Calvaire par amour pour les hommes.

Voilà donc, mes frères, ce qu'est la sainte Messe. Elle est le renouvellement du sacrifice de la croix qu'elle nous représente au vif d'une manière non sanglante. Aussi le prêtre prononce-t-il après les paroles sacramentelles de la consécration ces mots : « Chaque fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi », et ajoute ensuite : « C'est pourquoi, Seigneur, nous souvenant, nous vos serviteurs et votre peuple saint, de la passion si douloureuse de Jésus-Christ votre fils, notre Seigneur, ainsi que de sa résurrection des enfers et de sa glorieuse ascension au ciel, nous offrons à votre très sainte Majesté de vos dons et vos bienfaits une hostie pure, une hostie sainte et immaculée, le pain sacré de la vie éternelle et le calice du salut sans fin. » Ah, mes frères, prions avec le psalmiste : « *revela oculos meos* », « illuminez mes yeux, Seigneur », « et je contemplerai les merveilles de votre loi : *considerabo mirabilia de lege tua !* » Quels prodiges de dilection sont renfermés dans ce précepte que le Maître donna à ses disciples : « faites ceci en mémoire de moi ! » Ne craignez plus, âmes saintes qui sentez combien petits, faibles et impuissants sont les dons que vous offrez au Seigneur, combien indignes de sa suprême majesté et de son infinie perfection ! Vous offrez Jésus-Christ lui-même en hostie d'adoration, le Dieu fait homme, la sainteté même, la perfection sans tache, et ce sacrifice est le seul qui puisse rendre à Dieu une adoration digne de son infinie Majesté ! Ne dites plus, âmes découragées, que vous ne pouvez rien faire qui réponde aux bienfaits sans nombre que vous avez reçus de la bonté incompréhensible de notre Dieu ! « *Quid retribuam Domino pro omnibus quae retribuit mihi ?* » Vous pouvez répondre hardiment avec le psaume : « *calicem salutaris accipiam* », « je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. » Oui, prenez-le ! « *Calix meus inebrians quam praeclarus* » ; qu'il est souverainement beau ce calice qui m'enivre de saintes délices et me permet de rendre au cœur de mon Dieu des actions de grâce qui seront à la hauteur de ses bienfaits ! Ne vous lamentez plus, vous qui voyez le monde s'éloigner de Dieu, violer ses lois, s'insurger contre sa vérité, blasphémer ses bienfaits et poursuivre de sa haine ceux qui ont le courage d'avouer leur amour et de manifester leur croyance. Vous craignez que la foudre n'éclate sur les nations rebelles, que le Seigneur ne venge la trahison et l'infidélité des peuples abjurant la foi de leur baptême par des calamités sans nom,

vous redoutez que le monde se s'effondre dans l'abîme sous le poids de ses iniquités ! Oh ! vous avez une victime de propitiation qui calme le juste courroux du ciel, qui l'incline au pardon et à la miséricorde et obtient pour les pécheurs, pour les criminels contempteurs de la divinité des grâces victorieuses de repentir et de pardon. Quelle confiance enfin doit naître dans vos âmes, vous qui, semblables aux orantes des catacombes, élevez vos mains suppliantes vers le ciel pour ceux qui peinent, qui souffrent et pleurent sous le poids de la douleur et des épreuves, pour ceux qui expient leurs fautes dans les flammes du purgatoire ; reprenez confiance, priez sans crainte, bannissez tout doute, toute anxiété ; vous avez un sacrifice d'impétration qui est tout puissant ! « *Adeamus ad thronum gratiae, ut gratiam inveniamus in tempore opportuno* » (Hebr. 4, 16.) ; venez auprès de ce trône de grâce ; rien ne sera refusé ni pour les vivants ni pour les morts à notre grand prêtre saint, pur, innocent, qui supplie et demande pour ceux qu'il a rachetés de son sang, pour ceux qu'il ne refuse point d'appeler ses frères, lui qui au jour de sa vie mortelle a fait monter vers le ciel ses cris de détresse, a offert pour nous ses larmes, et qui fut exaucé « *pro sua reverentia* », à cause de ses humiliations volontaires et de l'honneur qui lui est dû. Maintenant à la droite de son Père il est notre avocat, il appuie ses prières en montrant ses plaies glorieuses, maintenant surtout il sera exaucé eu égard à l'honneur et à la gloire qui lui sont dus. Oui, « *considerabo mirabilia de lege tua* », considérons, méditons toujours toutes ces merveilles de la loi d'amour.

Saint Augustin nous dit que mieux on connaît son bien, plus on l'aime avec ardeur. Quelle doit donc être, mes frères, la conclusion des pensées que je viens d'exposer à votre piété ? Vous connaissez les grâces et les biens célestes qui sont contenus dans le sacrifice de la Messe. C'est le mystère ineffable qui renferme l'abîme de la charité divine. Il faut donc assister le plus souvent que vous le pourrez à cet adorable sacrifice, non seulement les jours de précepte, où cette obligation nous est imposée sous peine de péché grave, mais encore les jours libres. Vous surtout qui êtes venus prendre part à ce congrès eucharistique pour réchauffer votre piété, pour apprendre à réparer par un redoublement de ferveur la froideur et l'oubli dont tant de chrétiens se rendent coupables envers Notre Seigneur Jésus-Christ au sacrement de son amour, vous prendrez la résolution d'assister plusieurs fois pendant la semaine, tous les jours si vos occupations le permettent, à la rénovation du sacrifice du Calvaire.

Nous venons de voir les grâces sans nombre que ce sacrifice nous obtient ; n'oublions donc point, mes frères, cette recommandation de saint Augustin. Le culte de Dieu, dit-il, exige avant tout que l'âme ne soit point ingrate envers lui : « *ut anima ei non sit ingrata* ». Nous sommes donc engagés à rendre grâces à Dieu notre Seigneur dans ce très véritable et insigne sacrifice. Assistons à la sainte Messe avec des sentiments d'intime reconnaissance ! Le Christ nous dit ici surtout : « venez à moi, vous tous qui peinez et souffrez, et je vous soulagerai ».

Et comme les promesses du fils de Dieu ne sauraient être stériles, la grâce s'épanche de l'autel et fait germer la vie divine dans les âmes engourdies par le péché. C'est la source, dont parle le prophète Joël (3, 18), qui jaillit de la maison de Dieu et qui va vivifier la vallée de Schittim, où étaient Sodome et Gomorrhe, faisant renaître la vie surnaturelle là où le volcan des passions humaines semblait l'avoir éteinte à tout jamais. Oh ! ne soyons pas ingrats envers tant de miséricorde et d'infinie tendresse !

Allons à la sainte Messe avec foi. Dans la vieille légende du Saint-Graal il est raconté que le roi Artus d'Angleterre assista un jour dans une forêt à la messe dite par un ermite. Au moment de la consécration, lorsque le prêtre eut prononcé les paroles saintes, Artus vit disparaître la blanche hostie. Le prêtre tenait dans ses mains et élevait vers le ciel le corps du Christ tout couvert de sanglantes blessures. La victime resta ainsi sur l'autel jusqu'au moment de la communion, où elle fut changée en un aimable enfant qui disparut dans le cœur du prêtre. Voilà comment nos pères se représentaient la sainte Messe, et dans quel esprit ils y assistaient. Efforçons-nous d'évoquer les mêmes sentiments de foi ! Oh ! si nous comprenions ce don de Dieu, ne serions-nous pas plus fidèles à contenter le cœur de notre Maître ? Lorsqu'il nous convie à monter avec lui ce calvaire mystique, il en est, hélas ! comme de l'invitation à venir au festin des noces. « Venez, la victime est immolée, » disent les serviteurs du roi ; « *et nolebant venire* » : et les convives refusent de venir ! L'un prétexte une excursion, l'autre une partie de chasse, un divertissement mondain, et le Christ est délaissé. N'entendrions-nous point sa plainte : « *consolantem me quaesivi et non inveni ?* » Ne viendrons-nous point le consoler dans son abandon et nous joindre aux amis qui lui restent fidèles jusqu'au pied de la croix ?

Allons ensuite à la sainte Messe, mes frères, en esprit de sacrifice. La croix c'est l'amour porté au plus haut point, c'est le foyer inextinguible du sacrifice. C'est là que nous devons apprendre à nous immoler à l'exemple de la divine victime. Donnons-nous donc pour Dieu, pour l'Église, pour l'accomplissement de nos devoirs d'état, de nos obligations quotidiennes ! Apprenons surtout à vaincre nos passions et nos penchants rebelles. Dans la préface de la consécration de l'autel, l'Église nous dit : « *sit in hoc ergo altari innocentiae cultus* », que l'on voie fleurir sur cet autel le culte de la pureté, que l'on y offre au lieu des colombes et des tourterelles que demandait l'ancienne loi, le sacrifice de la chasteté et de l'innocence : « *offeratur pro turturibus sacrificium castitatis et pro pullis columbarum innocentiae sacrificium* » !

Enfin, mes frères, assistons à la sainte Messe et demandons à notre divine victime les flammes du saint amour. « *Sitio* », disait le Christ en croix, j'ai soif du salut de vos âmes, soif de votre dilection ! Ecoutons la profonde parole du grand théologien de l'Église grecque, de Grégoire de Nazianze : « *Sitit sitiri Deus,* » Dieu a soif de notre soif d'amour ! Oh ! oui, il demande que nous allions à lui : « *qui sitit, veniat ad me et bibat !* » Considérez le Christ en croix, il a fait entr'ouvrir son cœur pour nous dire : « Voyez, c'est ainsi que je vous ai aimés, ne

serai-je point payé de retour? Voilà où j'ai poussé l'amour pour vous, ne viendrez-vous point à moi? » Oh, mes frères, demandons-lui donc de l'aimer à notre tour! Considérez ce qui se passe en ce moment dans le monde: on ne veut plus qu'il règne, ce roi d'amour! Disons-lui donc: « *trahe nos* », Maître, attirez-nous, enflammez-nous des feux de votre dilection Nous voulons nous offrir pour vous, pour votre cause, pour l'Église, pour votre Vicaire en ce monde, pour les âmes: « *Sitit sitiri Deus* ! » Que cette sainte soif nous saisisse, nous anime, nous entraîne: « *Charitas Christi urget nos* ! » et après qu'elle nous aura consumés dans le temps, elle nous enivrera de ses saintes et béatifiantes délices pendant toute l'éternité! Ainsi soit-il!

Après ce beau discours, Mgr l'Archevêque de Besançon préside le salut du Saint-Sacrement. Trois motets pour chœur mixte: *Panis angelicus*, de Piel, *Salve Regina*, de Braun, et *Tantum ergo*, de Lindner, exécutés avec précision et sûreté, ont précédé la bénédiction, après laquelle l'assistance a chanté avec entrain le cantique: *Marchons au combat, à la gloire.* C'était vraiment la gloire pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, la gloire telle que notre humaine faiblesse pouvait la lui préparer: puisse-t-il faire que cette première journée du Congrès ait été vraiment une semence de grâces pour son peuple catholique de Metz et pour tous les congressistes!

XX. S. G. Mgr Schrod, évêque auxiliaire de Trèves.

S. G. Mgr Korum, évêque de Trèves.

DEUXIÈME JOURNÉE, 8 AOUT

ssistance magnifique à la messe pontificale de huit heures à la Cathédrale : c'est la réponse du peuple messin à l'éloquent sermon de Mgr Korum sur le saint sacrifice. La grand'messe est chantée par Mgr Dubois, évêque de Verdun, assisté de MM. de Barral d'Arènes, chanoine et secrétaire général de l'Évêché de Montpellier ; Nottin, archiprêtre de Vitry-le-François ; Bérot, archiprêtre de Briey ; Robert, archiprêtre de Montmédy, et de M. le chanoine Delabar, secrétaire de Sa Grandeur. Les élèves du Grand-Séminaire s'efforcent de mettre le chant grégorien en honneur. Avec les magnifiques mélodies de la messe du jour (SS. Cyriaque et ses compagnons), alternent plusieurs joyaux du *Kyriale Vaticanum*. Le chant des séminaristes est pour les assistants une véritable initiation aux beautés du plain-chant. A l'offertoire, ils exécutent le motet *O sacrum convivium* (Haller op. 89).

Les congressistes sont maintenant bien familiarisés avec le programme : on dirait des étudiants qui vont à leur cours avec une juvénile ardeur, et les sections d'études se trouvent être aussi fréquentées que les assemblées générales, à ce point que pour la section allemande des études générales et pour la section des dames, il faudra chercher d'autres locaux pour satisfaire aux consolantes exigences du nombre.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FRANÇAISE

La grande salle du Terminus, pourtant si somptueusement décorée, reçoit aujourd'hui sa plus belle décoration : c'est la présence de la foule immense qui la remplit et qui déborde sur les rampes, sur les fenêtres, sur les balcons : à l'estrade deux cardinaux, douze évêques, nombre de R. P. Abbés, l'élite du clergé de Metz et des diocèses voisins ; dans la salle prêtres et laïques sont confondus et pressés comme on ne pourrait le dire ; la tribune et les galeries sont occupées par les dames ; c'est un coup d'œil vraiment unique.

La séance s'ouvre par la lecture de la dépêche pontificale que nous avons rapportée plus haut ; Mgr de Namur signale brièvement les adhésions parvenues au Congrès de la part des cardinaux, archevêques et évêques, puis il donne la parole à Mgr l'Evêque de Metz.

Discours de Mgr l'Évêque de Metz

Eminentissimes Seigneurs,
Messeigneurs,
Mes Révérendissimes Pères,
Mesdames,
Messieurs,

Sous de telles émotions, et devant de telles multitudes, comment l'Evêque de Metz dira-t-il sa reconnaissance à Dieu et aux hommes ? Heureusement les Livres Saints sont là pour m'aider à interpréter ma pensée.

Je dirai donc avec le saint roi David, tressaillant moi aussi en face de l'empressement religieux de tout un peuple : « Seigneur, mon Dieu, dans la simplicité de mon cœur, je vous ai offert tout ce que j'ai pu ; et votre peuple, ce peuple qui s'est trouvé si docile à votre appel, je l'ai vu, je le vois avec une joie que je ne saurais dire : *Vidi cum ingenti gaudio.* Dieu d'Israël, gardez-le dans cette bonne volonté, dans cet entrain religieux qui est pour votre plus grande gloire. » — Je dirai encore avec le Psalmiste chantant son *Laetatus sum : Illuc enim ascenderunt tribus; tribus Domini.* Ici sont montées les tribus catholiques pour célébrer le nom du Seigneur.

Salut à ces tribus saintes venues de partout, de partout où l'on parle autour de l'Hostie Sainte la même langue catholique, apostolique et ro-

maine. *Linguam nostram in qua nati sumus.* Çà et là, l'accent peut varier, mais tous ici entendent, comme ils parlent, la langue de leur naissance, de leur baptême et de leur première communion. Salut à toutes les tribus du peuple catholique!

Salut à leurs chefs les Evêques, à ceux qui jugent au nom du Seigneur : *Quia illic sederunt sedes in judicio.* Salut à ceux que le Pontife suprême appelle ses vénérables frères, et en tête de tous, honneur à ceux qu'il a couverts de la pourpre romaine et qu'il appelle ses fils. Salut donc, d'où qu'en viennent les fleurons, à cette couronne de Pontifes entourant le représentant de Pierre pour honorer, en quelque sorte entre ses mains, l'Hostie Sainte!...

On comprendra que je voie avec bonheur, à côté des chefs du peuple chrétien, ces chefs des familles religieuses honorés de la bénédiction abbatiale, et que j'accueille volontiers dans leur présence le souvenir toujours bien cher à mon cœur des temps où j'étais leur frère. Salut à ces vénérés Pères et aux fils bien-aimés dont ils apportent ici l'hommage eucharistique!

A côté des représentants des Ordres monastiques, je salue avec une même joie les chefs vénérés des Ordres et Congrégations qui sont venus de siècle en siècle ajouter comme une frange nouvelle à la parure de l'Église, et fortifier sa grande voix qui prêche le culte de Jésus-Hostie. Salut à eux et à leurs fils nombreux et vaillants qu'ils mènent aux saints combats du Seigneur!

A ces prêtres enfin à qui la paternité épiscopale donne le pouvoir de consacrer la divine Eucharistie, et sur le zèle de qui l'Eglise compte pour en nourrir journellement le peuple chrétien ; à ces prêtres accourus en phalanges pressées à la tête de leur peuple qui est le peuple de Dieu : Salut et joie eucharistique! *Gaudeamus omnes in Domino!*

Il m'est doux, Messieurs, de prendre la parole au début de ces fêtes et de dire moi aussi quelque chose à la gloire de Jésus-Hostie. Mon sujet me paraît indiqué par la pensée qui m'est venue à l'esprit et au cœur dès ma première parole et mon premier salut. Il s'agit du rapprochement que je n'ai fait qu'indiquer entre le mystère de l'Eucharistie et le mystère de la Papauté. Là Dieu donne son corps à manger, ici sa parole à écouter, répondant à ce double besoin de nos âmes : nourriture et lumière. Je voudrais, Dieu aidant, développer ce parallèle.

I

Dans l'Eucharistie, comme dans la Crèche, Jésus se tait ; c'est un silence que comprennent les cœurs fidèles : mais enfin il n'y a pas là une parole qui frappe les sens ; dans la lutte de la vérité et de l'erreur, il faut chercher ailleurs le Maître, le Pasteur et le Docteur : la houlette, la chaire de vérité n'est pas sur l'autel. Où donc la parole humaine rendra-t-elle le son de la parole divine? — Sur les lèvres de Pierre, que Dieu récompense ainsi du bon témoignage qu'il lui a rendu, le premier des Apôtres. A Césarée de Philippe, la lumière du Père qui est aux cieux a inspiré à un Apôtre de dire : *Tu es Christus,* Tu es le

Christ ; c'est le bienheureux à qui le Christ répond : *Tu es Petrus*, Tu es Pierre. Voilà la primauté récompensant une foi décidée et précoce au grand mystère de l'Incarnation ; et celui qui savait si bien la vérité sur le Christ, devait en devenir l'oracle. Mais tout se tient dans les pages de notre Evangile, et le Père qui est aux cieux avait déjà donné au même Apôtre une lumière qui lui avait fait confesser l'Eucharistie. C'était dans la confusion des langues qui en suivit la promesse. Le bon Maître venait de dire : *Numquid et vos vultis abire?* — « Et vous aussi, mes amis, voulez-vous me quitter ? » — « Seigneur, avait répondu Pierre avec feu, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle. » C'était faire acte de foi au pain que Jésus venait de promettre, et qu'il devait donner. — Eh bien ! cette parole de la vie éternelle, Jésus la transportera sur les lèvres de Pierre ; toutes les âmes lui seront envoyées pour entendre à ses pieds les oracles de Dieu. A lui aussi, on dira : A qui irions-nous, si nous n'allions à vous ? Et notre piété qui rapproche ainsi les mystères de Dieu, voit dans les fonctions de Pierre enseignant et gouvernant le peuple chrétien, la représentation de Dieu qui enseigne et qui gouverne. L'Eucharistie et la Papauté : deux institutions, l'une complétant l'autre, émanées toutes deux des mêmes profondeurs du Cœur sacré : c'est, dans une double manifestation d'un même amour, notre Dieu qui veut rester avec nous jusqu'à la fin des siècles, notre Emmanuel qui se tait dans l'Eucharistie, mais qui parle au Vatican. Il y a, entre les deux mystères, communauté d'origine, et aussi communauté de destinée.

II

N'est-il pas remarquable, en effet, qu'un même accueil est fait aux deux mystères et dans le monde croyant, et dans le monde qui ne croit pas ? Il y a ici deux dévotions qui grandissent et diminuent ensemble : ce sont comme les deux roues du char qui porte Dieu. La piété filiale envers le Pape est comme le thermomètre de la piété eucharistique, et réciproquement. Le Moyen-Age fut l'époque des cathédrales où se pressaient les foules naïves et joyeuses, chantant le *Lauda Sion*, et organisant les pompes eucharistiques ; c'était aussi l'époque des royaumes confédérés sous la conduite des Papes, c'était l'époque des peuples et des rois unis pour servir le Seigneur : *in conveniendo populos in unum et reges ut serviant Domino.*

L'hérésie dès sa naissance s'en prit aux deux dévotions parallèlement. Elle eût voulu, suivant un texte célèbre, « une Eucharistie vide, pour incommoder la Papauté ». La présence réelle fut retenue, il est vrai, du moins au début ; car « l'Evangile était trop clair » ; mais le Pape supprimé, elle ne resta pas entre les novateurs, et leurs temples sont demeurés sans hostie et sans tabernacle.

Une autre hérésie se greffa sur celle-ci, plus sournoise, et comme un filet tendu dans le sanctuaire. Le Jansénisme ne comprenait pas l'amour de Dieu : c'était ne pas comprendre le Christianisme. *Deus Christus est*, Dieu est Christ.

Et sous prétexte de respect, il éloignait les âmes de l'Eucharistie.

Pareillement, il les éloignait du Pape, limitant d'une même tendance et la bienfaisance de l'aliment et la bienfaisance du gouvernement, jetant un même voile et sur le Chef invisible de l'Eglise qui est dans le Tabernacle, et sur son Chef visible qui est à Rome.

Jésus Eucharistique ne parle régulièrement pas ; mais le Pape vient de parler, et précisément sur ce sujet : il s'agit de l'Eucharistie : *Ipsum audite !* « Ecoutez-le ». La Papauté vient de dire une parole de Dieu, et du Cœur de Dieu, une parole qui a une importance sans comparaison pour la restauration du règne de Jésus-Christ dans les âmes : *Sinite parvulos venire ad me.* « Laissez venir à moi ces enfants, quelle que soit la taille de leur vertu ou de leur condition, pourvu qu'ils aient l'état de grâce et la droite intention. » C'est, Messieurs, la Papauté défendant, multipliant l'Eucharistie, et lui servant d'organe comme de complément.

Le Pape est le signe de contradiction pour l'Ange des Ténèbres ; Satan hait l'homme dont la mission est de dire par toute la terre : *Quis ut Deus*, « Qui est semblable à Dieu » ? et d'enchaîner le malin qui veut perdre les âmes ; Satan hait l'homme qui le premier de tous tient sur terre l'hostie sainte et le calice, et de qui émane tout pouvoir sacerdotal dans l'Eglise : d'où les colères de l'enfer et son effort séculaire contre le Vicaire de Dieu. Celui-ci reçoit les coups destinés à Jésus qui s'est dérobé sous les ombres du Ciel et de l'Hostie Sainte, et depuis l'origine la Papauté fut un mystère douloureux où les Pontifes-Martyrs passent dans l'histoire portant les cicatrices des coups adressés à Celui qu'ils représentent. Mystère *douloureux*, mais par le fait même, mystère *glorieux : Vobis donatum est ut... pro illo patiamini.* « Il vous a été donné de souffrir pour lui » et sur le Vicaire du Martyre du Christ tombe aussi, *a magnifica gloria*, le témoignage du Père : *hic est Filius meus dilectus !* « Voici mon Fils bien-aimé ».

Autour de ce Bien-aimé du Père, l'amour et l'ovation des enfants de Dieu, sentiments dont l'expression s'adresse plus haut qu'un homme ! On s'agenouille devant le Pape, en lui disant : *Beatitudo Vestra*, « Votre Béatitude ». N'est-ce pas, dans un mystère joyeux, l'écho du *Beatus es Simon Bar Jona*, « Heureux êtes-vous, Simon, fils de Jona », du *Beati qui patiuntur*, « Bienheureux ceux qui souffrent ! » Disons de la Papauté et de l'Eucharistie : *Mysterium fidei*, « Mystère de foi ».

C'est notre bonheur, Messieurs, je le répète, d'honorer présentement l'Eucharistie sous les auspices de la Papauté. Avec elle, nous chantons à notre Emmanuel : *Christus vincit, Christus imperat, Christus regnat.*

Veuille le Dieu Caché partager ce triomphe avec son Vicaire, et vaincre publiquement, régner et commander par Lui, pour le salut du monde : *Pro mundi vita !* (Longue salve d'applaudissements.)

En remerciant Mgr l'Evêque de Metz de tout ce qu'il a fait pour la réussite du Congrès, Mgr Heylen ajoute qu'il faut non seulement honorer le divin Sauveur par des discours, mais aussi par des sacrifices, et rappelant que la journée du 9 août

raméne l'anniversaire du couronnement de Pie X, il demande aux prêtres de dire la messe demain pour le Pape et aux fidèles d'offrir une communion à la même intention. (Bravos.)

Discours de M. Foret, avocat-avoué à Metz.

La série des discours commence ensuite. M. le Dr Foret, avocat-avoué, ouvre le feu. Voici son discours souligné par de fréquents applaudissements :

EMINENCES,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Le comité local de ce Congrès m'a fait le très grand honneur de me déléguer pour vous souhaiter une cordiale bienvenue au nom du peuple catholique de Metz et de Lorraine. C'est avec une grande joie, mais aussi avec beaucoup d'anxiété, que j'ai répondu à cet appel.

Avec une grande joie de voir tenir ces solennelles assises de Jésus Eucharistie dans notre chère ville de Metz ; avec beaucoup d'anxiété, car saurai-je, comme il faudrait, dire aux maîtres et aux apôtres du culte eucharistique, au vénéré représentant du Saint-Siège, les paroles de bienvenue qui vont droit au cœur ? Saurai-je traduire assez éloquemment la vivacité et la profondeur des sentiments de mes compatriotes ?

Mais mon anxiété s'est dissipée comme le brouillard du matin aux gais rayons du soleil. Car qu'est-il besoin de paroles ? Elles n'exprimeraient que bien faiblement ce que vous avez vu et entendu vous-mêmes depuis deux jours !

Eminence, la Lorraine catholique tout entière a frémi d'enthousiasme à la nouvelle que le Saint-Père envoyait son Légat parmi nous et elle s'est promis de vous montrer qu'elle sait honorer le chef de la chrétienté et ses représentants. Elle se souvient des liens tout particuliers qui nous attachent à Rome plus que les autres diocèses et elle est profondément reconnaissante de ce que Rome a daigné faire pour nous.

Aussi les guirlandes, les décorations, les acclamations de la foule et la voix dix fois séculaire de la Mutte, enfin toutes les manifestations de l'âme lorraine vous ont dit notre reconnaissance, notre fidèle attachement au Saint-Siège et notre bonheur de vous posséder quelques jours en terre lorraine.

Soyez les bienvenus, vous aussi, princes de l'Eglise, évêques et abbés, qui avez quitté vos diocèses et vos abbayes pour contribuer à l'exaltation de la Sainte Eucharistie. C'est pour vous aussi que Metz, le sombre boulevard guerrier, a mis des fleurs sur son armure.

Bienvenus soyez enfin vous tous, prêtres, religieux et laïques, venus de près et de loin pour parler de Celui qui est la Force et la Douceur

XIV. M. le Dr Forêt, avocat-avoué.

Si G. Mgr Maës, évêque de Covington, Amérique.

et qui a uni dans une Communion étroite et toute divine le Ciel et la Force.

Ce salut de bienvenue, je suis fier de vous le dire au nom de notre passé, car notre petite patrie avait bien un certain droit à ce que ce Congrès vint aussi siéger dans nos murs.

Depuis les temps lointains où saint Clément apporta l'Evangile dans la ville romaine de Divodurum et groupa les premiers fidèles pour la communion, Metz et la Lorraine sont restées, sans défaillance, fidèles à la foi catholique et au culte de Jésus-Hostie.

C'est dans la communion que nos martyrs puisèrent la force et le courage de mourir pour leur Dieu. C'est fort de la chair et du sang Rédempteur que saint Clément vainquit à Metz le paganisme, que nos pères au Moyen-Age représentaient sous la figure d'un dragon appelé le Graouly. Il établit la première église sur les ruines même de l'amphithéâtre.

L'édifice de foi et d'amour construit par nos premiers pasteurs a résisté à toutes les tempêtes. La ferveur de nos ancêtres a élevé de nombreuses églises et chapelles et au milieu d'elles ce poème de pierre, le souvenir vivant de dix siècles d'histoire : la Cathédrale de Metz.

Oh ! oui, nos pères furent de vaillants guerriers, d'adroits négociants, d'habiles artisans, les chroniques nous le disent. Mais ils furent aussi de bons chrétiens qui venaient chercher auprès de Jésus la Force et la Volonté de vivre la Vie chrétienne. Nos chroniques mentionnent qu'au quatorzième siècle l'empereur Charles IV étant allé voir le Pape à Avignon, le Saint-Père lui demanda ce qu'il pensait des habitants de Metz. L'Empereur lui répondit selon son désir : « Quant au regard des bourgeois de la commune, je n'y vis oncques que tout bien et tout honneur et révérence et sont gens fort obéissants à leur Souverain et servant dévotement Dieu, Notre-Seigneur. »

Cette grande dévotion des Messins au Moyen-Age s'est maintenue dans les siècles suivants. En feuilletant de vieux papiers, je trouvais naguère les comptes de la Confrérie du Saint-Sacrement qui possédait des revenus assez importants au XVIIIe siècle.

Les armes de notre ville de Metz elles-mêmes, mi partie sable et blanc en pal, pourraient servir d'écusson à votre Congrès. Evidemment par réminiscence de certaines paroles de la liturgie, on expliquait ainsi la devise messine :

Qui les couleurs voudra savoir
De mes armes ? c'est blanc et noir ;
C'est que par blanc : *vita bonis*,
Et par le noir : *mors est malis*.

Si notre passé fut glorieux d'œuvres et de fidélité, nous avons le droit d'être fiers du présent. Ses richesses accumulées pour les pauvres ont été dispersées en grande partie par les tourmentes révolutionnaires, bien des églises et des chapelles sont disparues. En 1789 on comptait 61 églises à Metz, sans compter les chapelles. Mais sur les ruines de nouvelles moissons sont levées. L'âme lorraine est restée franchement

chrétienne et catholique. Sous la direction de vénérés pasteurs et d'un clergé toujours à l'œuvre, les bonnes volontés ont refait ce qu'avait défait la persécution.

En l'honneur de Jésus-Christ de superbes églises sont érigées partout, plusieurs congrégations religieuses se vouant aux malades et à l'éducation sont fondées. Et quand on nomme les diocèses qui marchent à la tête de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, nous voyons avec satisfaction le diocèse de Metz parmi les premiers.

Oserai-je blesser votre modestie, Mesdames, en disant à Son Eminence que vous avez une grande part dans cette intensité de vie chrétienne qui distingue Metz la pieuse? Vous êtes partout ici où il s'agit de faire le bien et vous êtes aussi assidues aux réunions de charité, au chevet des malades qu'aux stations solitaires devant le Saint-Sacrement. Et vous, camarades du Sacré-Cœur et des autres organisations catholiques, je puis bien dire votre courage et votre virile dévotion à notre Souverain Maître à tous.

Je finis et vous renouvelle au nom de nos populations chrétiennes, au nom de nos œuvres, notre fraternelle bienvenue.

Mais je n'ai pas seulement à vous saluer. J'ai le devoir de vous remercier.

L'humanité traverse une période critique. Le doute mine les convictions et le scepticisme paralyse les bonnes volontés. Au vent desséchant des théories dites modernes, les caractères fléchissent et les courages mollissent. La bataille est ardente et implacable. Il faut aux soldats du Christ un réconfort plus énergique pour qu'ils ne défaillent point.

Et c'est dans cette tourmente que vous venez, Messieurs, sous les auspices de Sa Sainteté Pie X, nous apporter le remède souverain. Nous vous remercions, Messieurs, d'avoir choisi Metz comme lieu de réunion. Car si tout le bien que vous faites se répand sur tout l'univers entier, nous osons croire que les trésors de force et de persévérance dont le Christ comblera vos travaux, se répandront avec plus d'abondance sur nous et sur nos œuvres.

Puissiez-vous, Messieurs, remporter dans vos provinces et dans vos diocèses votre part des bénédictions de ce Congrès. Et quand vous verrez la semence lever, les moissons mûrir, quand vous verrez parmi nos frères la vie catholique reprendre sa vigueur dans la communion du Christ, oh! alors, pensez un peu à vos hôtes d'aujourd'hui et priez pour ces Messins qui vous ont accueillis comme des frères, afin que le Seigneur Jésus jette un regard de miséricorde sur Metz et la Lorraine, qu'il lui conserve la foi et la charité toujours agissante. Nous, de notre côté, suivant vos conseils et les indications de notre Saint-Père le Pape, en nous unissant à Jésus dans la Sainte Eucharistie, nous prierons pour nos frères de tous les pays. Et ainsi nous réaliserons plus intimement l'idéal de la grande famille catholique.

Merci donc encore une fois à vous tous qui par votre présence avez rehaussé l'éclat de ce superbe Congrès et Vous, Eminence, daignez me permettre de vous exprimer une dernière fois l'amour filial et la complète soumission des Lorrains à Sa Sainteté. Soyez près de lui notre

interprète et répétez-lui le vœu de la Lorraine : Par la grâce du Seigneur Jésus, catholiques et Lorrains toujours. (Longue salve d'applaudissements.)

Le P. Lémius vient apporter la gerbe des travaux accomplis jusqu'ici par le Congrès. Puis S. A. R. le prince de Saxe lit une étude fort savante sur les chants eucharistiques de l'Eglise grecque d'Orient.

Nous donnons ce travail en entier, malgré son étendue, parce qu'il est aussi intéressant que documenté, puis par honneur pour l'éminent prince qui a daigné le faire ; mais la quantité des matières de ce volume nous oblige à le mettre en petits caractères, comme il faudra le faire du reste pour d'autres discours ou rapports.

CHANTS POÉTIQUES DES OFFICES GRECS

QUI SE RÉFÈRENT AU MYSTÈRE DE L'EUCHARISTIE

Les Eglises orientales possèdent la foi complète en tous les dogmes qui se réfèrent à l'Eucharistie. Elles confessent la transsubstantiation, le caractère de sacrifice dans la célébration du mystère, l'infinie valeur de ce même sacrifice, son caractère de renouvellement et de représentation de la mort de Notre-Seigneur, son utilité pour les vivants et les morts, la présence réelle de Jésus-Christ, même en dehors du sacrifice. Le seul point de différence qui existe concerne le moment du changement des espèces dans le sacrifice. L'Eglise occidentale attribue la consécration uniquement à la prononciation des paroles du Christ, tandis que, selon l'enseignement commun des Eglises orientales, le mystère est seulement accompli, lorsque l'invocation du Saint-Esprit, appelée « l'épiclèse », est ajoutée aux paroles du Sauveur. Les catholiques de rite oriental reconnaissent pourtant que la consécration s'opère initialement, lorsque les paroles sacrées ont été proférées. — C'est d'une partie seulement de l'Eglise orientale (mais de la partie principale, qui en forme plus que les trois quarts) de l'Eglise grecque et de sa foi, quant au mystère de l'Eucharistie, que je voudrais parler.

Les croyances d'une Eglise apparaissent très clairement dans ses prières ; ce qui est le cas en Orient plus encore qu'en Occident, parce que la liturgie joue un très grand rôle dans la vie des Orientaux et en est le centre, parce que les Orientaux ont la coutume de faire de la liturgie un arsenal de défense pour la religion, une somme de théologie, un catéchisme de la religion. Je ne veux pas traiter de la liturgie de la messe, comme preuve de la foi au mystère de l'Eucharistie. On a traité au Congrès eucharistique de Jérusalem de presque toutes les différentes liturgies des messes orientales, et ceux qui en possèdent les rapports, ont toute facilité de s'informer sur ce point. Il est tout naturel, que la liturgie de la messe, puisque elle sert directement à accomplir le mystère lui-même, en soit la preuve la plus éclatante et la plus manifeste. Les chants des heures canoniales, dont je voudrais vous parler, ne sont pas en premier lieu institués pour glorifier le mystère de l'Eucharistie. Les heures canoniales ont certaines connexions avec la messe, elles entourent la messe, comme centre de la célébration du jour, et toutefois elles louent en premier lieu Dieu, Créateur et

Rédempteur, par des psaumes et d'autres cantiques pour le remercier des divers mystères qu'il a accomplis pour notre salut et notre rédemption. Aussi le culte de l'Eucharistie apparaîtra-t-il d'autant plus glorieux, qu'en dehors de la célébration quotidienne de ce mystère, par le sacrifice de la messe, il est encore célébré dans les cantiques de l'Eglise. Nous le ferons remarquer, dès le début, l'Eglise grecque, dans les chants de l'office, ne cherche pas précisément à enseigner « ex professo » le mystère de l'Eucharistie et sa vérité ; elle s'efforce surtout de prouver les vérités de la religion, combattues et niées en Orient par les hérétiques. C'est pour cela qu'elle vise continuellement les hérésies qui attaquent la Trinité, et celles qui rejettent les diverses vérités touchant l'incarnation du Verbe, du Fils de Dieu, etc. Elle n'eut, du reste, presque jamais l'occasion de combattre des hérétiques attaquant l'Eucharistie. Si elle avait eu, comme nous, des protestants en face d'elle, elle aurait rempli ses offices de chants eucharistiques. Mais cette circonstance ne fait que rehausser la valeur des témoignages de l'Eglise grecque. On ne peut pas objecter qu'il y ait en eux une tendance intéressée, ou une pointe dirigée contre celui-ci ou celui-là. C'est le simple témoignage de la vérité qu'on possède et qu'on veut glorifier. Deux fois seulement, l'Eglise orientale a l'occasion de défendre contre les hérétiques, entre autres choses, l'Eucharistie. Même alors, l'Eucharistie n'est pas attaquée en elle-même. Ce sont les iconoclastes, destructeurs des images saintes dans les églises, qui, pour prouver que les images sont quelque chose d'inutile et de nuisible, ont formulé cet argument : « La seule image légitime du Christ, c'est l'Eucharistie, vraie figure de sa chair et de son sang. Donc nous n'avons pas besoin d'autres images que celles que le Christ lui-même nous a données. Pourquoi recourir à des images peintes, quand toujours on honore cette image, beaucoup plus légitime, certes, et divinement instituée ? » On se servait de l'expression « antitypa » pour désigner l'Eucharistie comme image de la chair et du sang du Christ. L'Eglise grecque dut alors s'expliquer, et pour défendre ses images, réfuter cet argument des iconoclastes. La mémoire du triomphe de l'orthodoxie sur cette hérésie, comme sur les autres en même temps, mais principalement sur celle-ci, est célébrée, depuis le IXe siècle, le premier dimanche du Carême. On répète alors, chaque année, ces paroles dirigées contre les arguments des iconoclastes : « Trois fois anathème à ceux qui osent dire que le sacrifice non sanglant, offert par le prêtre, est seulement une image de la chair et du sang du Seigneur, et non le corps et le sang même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque, par ces paroles, ils détruisent complètement le mystère de ce service redoutable et divin, et introduisent un autre sacrifice en dehors de celui que le Sauveur a institué dès le commencement ; et cela, contrairement à ce que saint Jean Chrysostôme, notre pieux père, enseigne si clairement (dans de nombreux passages où il explique l'Evangile et les paroles de l'apôtre saint Paul) que ce sacrifice est absolument sans altération, qu'il ne fait qu'un avec celui que le Christ a offert, qu'il est toujours le même. »

Une autre proclamation, qui précède celle-là, renferme ces paroles : « A ceux qui ne reconnaissent point que le sacrifice présenté à Dieu tous les jours, que le ministère du mystère divin est offert à la Sainte Trinité entière, contredisant ainsi l'enseignement de nos pères saints et pieux, Basile et Chrysostôme, et les paroles de tous les autres pères, qui ont porté Dieu en eux, comme tous leurs écrits : trois fois anathème ! » — Cet anathème paraît être dirigé contre une hérésie du moyen-âge de peu d'importance. Elle affirmait que le sacrifice était offert au Père et non au Christ, parce qu'il paraissait inconvenant que le Christ offrît et reçût le sacrifice en même temps. On y dit au contraire que le sacrifice est offert à la Trinité entière, que le Christ l'offre comme homme, et le reçoit, comme Dieu, avec le Père et l'Esprit.

Puisqu'il y a trois points auxquels se réfèrent toutes les vérités sur l'Eucharistie, notre travail sera divisé de même en trois parties : 1) On traitera des chants qui regardent l'Eucharistie comme communion et nourriture des âmes ; 2) des chants qui concernent le même mystère, envisagé dans son

caractère de sacrifice, et 3) enfin des chants qui nous prouvent que l'Eucharistie est un sacrement permanent.

1. Les chants qui se réfèrent à la communion ou participation des mystères sont, comme de juste, les plus nombreux ; car la fin principale pour laquelle le Christ a institué l'Eucharistie, est d'être la nourriture des âmes. Pourquoi du reste le sacrifice, si ce n'est pour qu'on puisse y prendre part par la communion ? La communion pascale est un des principaux actes de tout bon chrétien ; même ceux qui communient plusieurs fois, doivent considérer la communion pascale comme quelque chose de particulièrement sacré. L'Eglise grecque possède dans le « triodion » (livre qui contient les offices du Carême), des chants très riches et très pieux, qui préparent avec suite à la fête pascale, considérée comme le centre de toutes les fêtes, le mystère de tous les mystères. Ce livre est presqu'entièrement composé, pour ce qui est de ses chants poétiques, par deux saints frères, qui vivaient au IXe siècle. C'est saint Théodore de Studium, le célèbre abbé du monastère de ce nom à Constantinople, l'un des plus grands écrivains des temps postérieurs de l'Eglise grecque, grand défenseur de la foi, homme apostolique et vraiment admirable, et son frère, saint Joseph de Thessalonique (1), ainsi appelé parce qu'il devint plus tard le métropolitain de la grande ville de Thessalonique en Macédoine ; tous les deux propagateurs du culte des images, au temps de la deuxième « iconoclasie » ou de la deuxième persécution contre les images saintes. La communion pascale étant une partie très essentielle de la célébration de la fête, ces chants du triodion préparent aux mystères de la résurrection et des souffrances de Notre-Seigneur, et implorent en même temps l'aide divin, afin que les fidèles, par la pratique des vertus, se préparent dignement à la communion pascale. — La semaine « Tyrini » (où il est encore permis, comme le nom l'indique, de manger ce qui provient du lait, *lacticinia*, *tyra* = beurre, fromage), qui précède immédiatement le grand carême, a déjà pour chaque jour des chants poétiques, qui préparent au Carême lui-même et aux mystères qui sont célébrés à la fin de celui-ci. Elle est appelée l'avant-porte du Carême ou du jeûne. Les vêpres du lundi de cette semaine, qui sont chantées le dimanche, le jour précédent, contiennent cette première strophe parlant de la communion pascale : « En désirant trop la nourriture, nous avons été dépouillés originairement de nos vêtements, nous avons été vaincus par cette volupté amère (2), et nous sommes devenus des exilés, éloignés de Dieu ! Mais retournons à la pénitence et purifions nos sens, auxquels nous devons livrer combat, en célébrant ainsi l'entrée du jeûne, fortifiés dans le cœur par l'espérance de la grâce, non par des nourritures qui n'ont apporté aucune utilité à ceux qui en usaient (3). C'est alors que l'agneau de Dieu deviendra notre nourriture dans la nuit sainte et lumineuse de la résurrection, lui qui a été traité comme une victime pour notre salut, lui qui s'est donné en communion à ses disciples le soir des mystères (4), et qui dissipe les ténèbres de l'ignorance par la lumière de la résurrection ! » — La solennité pascale s'accomplissait anciennement dans la nuit sainte elle-même, et encore aujourd'hui les Grecs ont la coutume de veiller toute cette nuit sacrée de la résurrection. — Pour le mercredi suivant, on chante aux vêpres précédentes : « Préparons-nous par l'abstinence à la participation de ce saint mystère du Seigneur, qui s'accomplit sur la montagne de Sion ! Purifions-nous pour le recevoir, par les larmes, signifiées par le lavement des pieds, et prions le Seigneur, qu'il nous rende dignes de voir là-haut en même temps la fin de la Pâque typique et le commencement de la Pâque véritable ! » — Le poète parle ici de la montagne de Sion, où se trouve le Cénacle, et nous savons qu'au Cénacle fut institué le Saint-Sacrement. Le la-

(1) Il faut le distinguer d'un autre poète ecclésiastique grec, saint Joseph, appelé l'hymnographe, un Sicilien, aussi du IXe siècle.
(2) Douce en apparence, mais qui a donné des fruits amers.
(3) Epître aux Hébreux, 13,9.
(4) C'est-à-dire de l'institution du sacrement.

vement des pieds fait par le Seigneur avant l'institution de ce sacrement augustе, est une image de la pénitence, des larmes de repentir, qui doivent précéder la communion. C'est au Cénacle que le Seigneur a mis fin à la Pâque typique, en mangeant l'agneau pascal ; en même temps il a donné naissance à la Pâque véritable, en se livrant lui-même, dans la communion, en nourriture à nos âmes. C'est en effet la chair de l'agneau pascal que nous mangeons, c'est son sang que nous buvons. — Pour le vendredi de la première semaine du Carême, on chante aux vêpres précédentes après les leçons scripturaires : « Nous, qui désirons avoir notre part (1) de l'agneau pascal divin, qui ne vient plus de l'Egypte, mais de la montagne de Sion, défaisons-nous, par la pénitence, de tout levain du péché (2). Ceignons nos reins (3) par la mortification de nos passions, rendons beaux nos pieds (4) en éloignant nos pas de tout mauvais chemin, et appuyons-nous sur le bâton de la foi ! N'imitons point les ennemis de la croix du Seigneur qui font un Dieu de leur ventre (5), mais plutôt suivons celui qui, par le jeûne, a remporté la victoire contre le diable, lui, Sauveur de nos âmes ! » — Toutes ces pratiques doivent fidèlement être suivies, selon la recommandation du poète, pour qu'on soit en état de communier dignement. Le vendredi, à la fin de l'office de l'aurore, la figure de l'agneau pascal est entièrement appliquée au Christ, et l'on chante : « Marquons-nous du sang de celui qui volontairement s'est laissé conduire pour nous à la mort ! et que l'ange qui tue les premiers nés, ne nous frappe point ! Mangeons de ce festin pascal du Christ, car il est saint au-dessus de toute chose ! Prenons-le pour le salut de nos âmes ! » — L'office du jeudi-saint, jour même de l'institution du sacrement, parle, comme de juste, de ce mystère, dans les chants poétiques, bien que les mystères de la passion et le lavement des pieds occupent plus d'espace dans les offices ecclésiastiques. Le triodion de ce jour (6), composé par saint André de Crète, célèbre évêque et poète du VIIIe siècle, et chanté aux complies du jour précédent, commence par cette strophe : « Un cénacle vaste et bien préparé (7) vous a reçus, vous, le Créateur, et les compagnons de vos mystères (8), c'est là que vous avez accompli la pâque (9), c'est là aussi que vous avez institué les mystères (10), là que vous aviez envoyé deux de vos disciples et qu'on vous avait préparé le repas pascal ! » (11) — Le deuxième chant de ce triodion commence par la strophe : « Celui qui a écrit de sa main les tables de la loi sur la montagne de Sinaï, a accompli lui-même le précepte de la loi ancienne, qui n'avait que le caractère d'une ombre (12), et est devenu lui-même l'agneau pascal et le sacrifice mystique et vivant ! » — Le troisième chant du triodion (9e ode) traite dans toutes ses strophes, appelées tropaires, du mystère de l'Eucharistie :

1. « Lorsque vous vous reposiez à table avec vos disciples, organes mystiques de l'Esprit Saint, vous leur avez révélé le grand mystère de votre incarnation, et vous avez dit : « Mangez le pain, principe de vie, car ceci est mon corps et mon sang : ils communiquent la vie sans corruption ! »

2. « Le cénacle, où le Christ a accompli la célébration de la pâque, est apparu comme un tabernacle céleste, car c'est là qu'est servi le repas non

(1) C'est-à-dire communier.
(2) Epitre aux Corinthiens, 5,7. L'apôtre parle en cet endroit du levain qu'il faut enlever, parce que le Christ est immolé comme notre agneau pascal ; c'est là une très belle application de l'Ecriture.
(3) Luc, 13,25 ; épître de saint Pierre, 1,13.
(4) Epitre aux Romains, 10,15 ; Isaïe, 52,7.
(5) Epitre aux Philippiens, 3,18 et 19.
(6) C'est ainsi qu'on appelle un chant composé de trois odes, comme il y en a beaucoup pendant le Carême ; c'est de là même, que le livre contenant les offices du Carême, a reçu son nom.
(7) Marc, 14,15.
(8) Les apôtres.
(9) De la loi.
(10) De l'Eucharistie.
(11) Marc, 14,13.
(12) Epitre aux Hébreux, 10,1.

sanglant et que se déroule le culte raisonnable de Dieu (1). La table des mystères qui y ont été accomplis est l'autel spirituel. » (2)

3. « Le Christ est notre agneau pascal grand et honorable, il est mangé comme un pain et immolé comme une brebis ; lui-même s'est offert en victime pour nous ! Recevons donc, avec piété, tous ensemble, son corps et son sang, dans l'enveloppe du mystère. »

4. « Vous, ô Pain céleste (3), avez béni le pain ; vous avez remercié le Père, qui vous a engendré ; vous avez aussi pris le calice et vous avez donné les deux, le pain et le vin, aux disciples, en disant : « Prenez et mangez : ceci est mon corps, ceci est mon sang, qui donne la vie sans corruption ! »

5. « Amen, je vous l'ai dit, disait le cep de vigne à ses rejetons (4), le Christ, la vérité, à ses apôtres, désormais je ne boirai plus de la liqueur qui provient du cep de vigne, jusqu'à ce que je la boive, nouvelle, dans la gloire de mon Père (5), avec vous, mes héritiers ! »

6. « Vous vendez pour trente deniers d'argent celui qui est inestimable, ô Judas impie, et vous ne vous souvenez point que vous avez été admis au repas (c'est-à-dire que vous avez pris part à la communion), et que vous avez eu les pieds lavés ! O comment avez-vous été privé de toute lumière, comment êtes-vous allé à la ruine et avez-vous embrassé la corde ? » (6)

7. « Ces mêmes mains avec lesquelles vous aviez touché le pain de la vie éternelle, vous les avez ouvertes pour prendre les deniers d'argent ; et cette bouche qui avait reçu le corps et le sang du Christ, vous l'avez approchée de lui, pour lui donner votre baiser de traître. Mais malheur à vous, a dit le Christ. » (7)

8. « Le Christ nourrit le monde, lui, qui est le Pain céleste et divin ! Venons donc, amis du Christ ; fils de la poussière, recevons néanmoins dans notre bouche misérable, mais avec des cœurs purs et avec foi, celui qui est immolé ; recevons l'agneau pascal, dont le saint mystère s'accomplit au milieu de nous ! »

Dans l'office qui se célèbre le jour même du jeudi-saint, on chante le canon (8) de la fête, composé par saint Cosmas, encore un des plus célèbres poètes grecs, frère spirituel et contemporain du grand saint Jean Damascène, moine du même monastère que lui (de Saint-Sabbas près de Jérusalem), plus tard évêque de Majouma en Palestine. La deuxième strophe de la première ode dit : « Celui qui est en vérité la sagesse de Dieu, pour initier ses amis à ce mystère, a préparé les tables qui nourrissent les âmes, et a mélangé pour les fidèles un calice rempli d'ambroisie (9). Approchons-nous donc avec piété et écrions-nous : le Christ notre Dieu a été magnifiquement glorifié ! » (10) La troisième strophe est conçue en ces termes : « Fidèles, écoutons tous la la sagesse de Dieu, incréée et appartenant à la nature divine ; elle nous invite et nous prêche à haute voix ! (11) Elle s'écrie : goûtez et reconnaissez par

(1) Epitre aux Romains, 12,1.

(2) Le poète fait ici allusion à la parole de saint Paul, qui parle du culte raisonnable de Dieu, et il l'applique à l'Eucharistie. Elle est en effet le centre du culte, le seul hommage vraiment digne de Dieu et entièrement conforme à toutes les exigences de la raison.

(3) Jean, 6,41 et 58.

(4) Jean, 15,5.

(5) Matth. 26,29 ; Marc, 14,25.

(6) Le poète s'indigne surtout contre Judas, parce qu'ayant reçu la sainte communion, il n'a pas été détourné de son crime.

(7) Matth., 26,24.

(8) Sous le nom de canon, on entend les chants grecs, composés de 9 odes, et imitant les 9 cantiques de l'Ecriture-Sainte ; on les chantait anciennement à l'heure canoiale appelée l'aurore.

(9) On se sert ici de la parole même des proverbes de Salomon, 9, 1-5, d'après laquelle la sagesse de Dieu a préparé un festin et mélangé une boisson dans un calice ; ce qui est référé à l'Eucharistie. La strophe précédente avait dit comment la demeure de cette sagesse divine a été préparée dans l'incarnation.

(10) Exode 15,1. Ces paroles viennent ici, étant donné que la première ode se réfère au cantique de Moïse, chant d'action de grâces après le passage de la mer Rouge, qui contient ces mots.

(11) Proverbes 8,3.

là (1), que je suis le Christ ; écriez-vous ensuite : le Christ notre Dieu est magnifiquement glorifié ! »

La troisième ode commence par le « Hirmos » (2) : « Celui qui, comme Dieu, est le maître de l'univers et son Créateur, celui qui est libre de toute souffrance, s'est fait pauvre, il a uni ce qui est créé (3) à sa propre personne ! L'agneau pascal, qui n'est autre que lui-même, il l'a livré à ceux pour lesquels il a voulu mourir, en disant : mangez mon corps et soyez par là confirmés dans la foi ! » (4) Le premier tropaire ou la première strophe de la même ode continue ainsi : « De votre calice rempli de joie, et qui est le prix de la rédemption pour le genre humain entier, vous avez abreuvé vos disciples, o vous qui êtes bon ! Car vous vous êtes donné vous-même dans ce saint mystère, en disant : buvez mon sang et soyez confirmés dans la foi ! » — Le poëte marque ainsi dans cette strophe que dans le calice on boit le précieux sang, prix d'une valeur infinie qui a racheté le monde entier.

Après la sixième ode, viennent toujours deux chants au style antique, qui s'appellent *Ikos* et *Kontakion*. Le *Kontakion* redit l'indignation déjà exprimée contre la trahison de Judas, qui a pris l'Eucharistie dans ses mains, et qui a étendu les mêmes mains pour enlever au Christ sa gloire. Le *Ikos* chante expressément la communion eucharistique : « Approchons-nous tous de la table mystique avec crainte ! Ayons des âmes purifiées et recevons le pain sacré ! Ensuite, tenons compagnie au maître, et considérons comment il lave les pieds de ses disciples ! » Viennent après les synaxaires, brefs exposés de la fête ou des mystères que l'on célèbre. D'abord le titre de la fête est annoncé. Pour ce jour on indique quatre objets de la fête. Le second de ces objets est la « table mystique », ce qui veut dire que le Sauveur nous a donné les mystères redoutables. — Ensuite vient le synaxaire en forme de prose. Il raconte les différents événements du jeudi-saint, et, entre autres, quoique avec brièveté, l'institution du sacrement.

Dans la huitième ode du canon qui exprime de nouveau l'indignation que provoque la trahison de Judas, on chante dans la deuxième strophe : « Il a mangé votre pain, votre corps divin, et pourtant il a levé contre vous son talon ! » (5) passage que les Septante traduisent ainsi : « Celui qui mangeait de mon pain, a, dans sa fierté, levé le talon contre moi. » Lever le talon signifie se révolter, employer l'astuce contre quelqu'un. Le texte de la vulgate dit simplement : « Celui qui mangeait de mon pain a exercé avec fierté des astuces contre moi », ce qui a, au fond, le même sens. — La strophe suivante dit : « Il a reçu le corps qui nous délivre du péché, cet homme dénué de conscience ! Il a reçu le sang divin qui sera répandu pour le salut du monde ! Et il n'a pas rougi de boire ce qu'il a vendu à prix d'argent ! Et il n'a pas abandonné sa malice ! » — Après le canon, vient le chant de renvoi, où le poète s'accuse de n'être pas digne de communier : « Je vois votre chambre nuptiale bien ornée, ô mon Sauveur, et je ne possède point d'habit nuptial pour y entrer ! (6) Embellissez le vêtement de mon âme, ô vous qui donnez la lumière, et sauvez-moi ! » — Lorsqu'on chante ensuite les psaumes *Laudate* (148-150), on y ajoute certaines strophes de la fête, une entr'autres, qui se réfère à l'Eucharistie : « Que personne, ô fidèles, ne s'approche du repas de Notre-Seigneur, sans être initié aux mystères ! Que personne ne vienne avec une arrière-pensée auprès de la table, à l'imitation de Judas ! Celui-ci a bien

(1) Psaumes 33 (34), 9.

(2) Ainsi s'appelle la première strophe, qui est le modèle de toutes les autres et de laquelle celles-ci suivent la mélodie musicale. Elle s'efforce de trouver un rapport entre l'ancien cantique scripturaire et le mystère que le poète veut célébrer dans l'ode poétique.

(3) C'est-à-dire la nature humaine.

(4) Ces dernières paroles : Soyez confirmés dans la foi, sont une allusion à l'ancienne ode scripturaire, le cantique d'Anne. Dans son action de grâces pour la naissance de Samuel, elle s'écrie (Sam. ou I. Rois 2,1) : « Mon cœur est confirmé dans le Seigneur ! » De même l'Eucharistie confirme les cœurs des hommes dans la foi et dans l'amour de Jésus-Christ.

(5) Psaume 40 (41), 10.

(6) Allusion à la parabole du repas nuptial. Matth., 22,1-14.

reçu sa part, ce qui ne l'a pas empêché de s'insurger contre celui qui est le pain lui-même ! Il était un disciple, en apparence ! il était, de fait, un meurtrier ! » etc. — Enfin la principale strophe du jour, fréquemment répétée pendant la sainte messe, s'exprime ainsi : « Laissez-moi prendre part aujourd'hui à votre repas mystique, ô Fils de Dieu ! car je ne trahirai point le mystère à vos ennemis ! je ne vous donnerai pas un baiser comme Judas ! mais je vous dirai en vous rendant témoignage, en union avec le larron : souvenez-vous de moi, Seigneur, lorsque vous entrerez dans votre royaume ! »

Beaucoup de chants de la liturgie grecque se réfèrent à la parabole de l'enfant prodigue. Le repas ou festin, que l'heureux père prépare à son fils qui revient, est regardé comme une image de la communion eucharistique. Les Grecs, dans leurs méditations des Ecritures Saintes, ont l'habitude d'entrer dans les moindres détails et de poursuivre les comparaisons jusqu'à la dernière limite. Ainsi ils appellent le Christ le veau gras de la parabole, parce qu'il a été immolé sur l'arbre de la croix et que sa chair est mangée à la sainte communion. J'avoue que cette comparaison sent l'oriental et que, chez nous, elle ne serait pas de mise en chaire. Elle renferme pourtant une grande vérité.

Pour les fidèles qui vont recevoir la communion, il existe un canon, un office poétique vraiment délicieux. Il leur est recommandé de le réciter avant de s'approcher des saints mystères. J'aurais aimé à en faire la traduction. Mais je m'aperçois que, lors du Congrès de Jérusalem, feu le patriarche grec S. B. Mgr Grégoire I Jussef, a donné dans un travail sur le culte eucharistique une traduction de l'office moderne des Grecs catholiques pour la Fête-Dieu. Cet office est en grande partie identique avec l'ancien office de la communion. Il l'a traduit jusqu'à la septième ode. Je traduirai seulement la huitième et la neuvième :

VIIIe ode : 1. « Rendez-moi digne, ô Christ, de prendre part maintenant à vos mystères célestes, redoutables et saints, de participer à votre repas divin et mystique, moi qui suis un condamné, ô Dieu, mon Sauveur ! »

2. « Je cherche mon refuge sous les ailes de votre miséricorde, ô vous qui êtes bon, et je crie vers vous, dans la crainte de mon âme : demeurez en moi, Sauveur, comme vous me l'avez promis vous-même, et faites que moi aussi je demeure en vous (1), car voici que me confiant en votre miséricorde, je mange votre corps et bois votre sang ! »

3. « En recevant le feu, je tremble de crainte d'être consumé comme la cire et comme l'herbe, ô mystère redoutable ! ô miséricorde de Dieu ! comment moi, qui ne suis que limon de la terre, puis-je recevoir le corps et le sang de mon Dieu, et en devenir immortel ? »

IXe ode : 1. « C'est le Christ, goûtez-le ! c'est le Seigneur, regardez-le ! (2) A cause de nous il s'est, un jour, rendu semblable à nous ! il s'est immolé une première fois lui-même, comme victime, à son propre Père, et il s'immole de nouveau en sanctifiant ceux qui prennent part à son mystère ! »

2. « Que je sois sanctifié selon l'âme et le corps, Seigneur ! que je sois illuminé ! que je sois sauvé ! que je devienne votre sanctuaire par la communion de vos mystères saints ! Que vous habitiez en moi ensemble avec le Père et l'Esprit, ô bienfaiteur, riche en miséricorde ! »

3. « Que votre corps et votre sang très précieux, ô Sauveur, deviennent en moi comme un feu et comme une lumière qui détruisent la matière du péché et brûlent les épines des passions, qu'ils m'illuminent entièrement et que j'adore votre divinité ! » — Cet office doit se dire le soir avant la communion. Le matin de la communion on doit réciter trois psaumes : 22 (23), 23 (24) et 115 (116, v. 10-19). Le premier et le troisième de ces psaumes peuvent être surtout référés au mystère de l'Eucharistie. Le deuxième parle de la pureté et de la sainteté nécessaires pour s'approcher du Seigneur qui veut entrer dans l'âme. Les portes doivent s'ouvrir et le roi de la gloire doit entrer. On chante encore ces strophes poétiques :

(1) Jean, 6,57.
(2) Psaume 33 (34), 9.

1. « Ne regardez point mes transgressions, vous qui êtes né de la Vierge! purifiez mon cœur! faites-en le temple de votre corps immaculé et de votre sang, et ne me rejetez point de votre face (1), vous qui possédez la grande miséricorde sans mesure! »

2. « Comment oserai-je m'approcher de la communion de vos saints mystères, indigne que je suis! car si j'avais la hardiesse de m'approcher avec ceux qui sont dignes, ma robe témoignerait contre moi, n'étant pas celle du repas nuptial; ainsi je n'obtiendrai que la condamnation de mon âme remplie de péchés! Purifiez donc, Seigneur, les taches de mon âme et sauvez-moi, ô vous qui aimez les hommes! »

Le théotokion (ainsi s'appellent les strophes qui se chantent en honneur de la mère de Dieu), s'exprime de la sorte: « Grande est la multitude de mes péchés, ô mère de Dieu! Je cherche mon refuge auprès de vous, ô chasteté, parce que j'ai besoin de salut! Visitez mon âme, qui est malade, et intercédez auprès de celui qui est votre fils et notre Dieu, afin que je reçoive le pardon de tous mes péchés, ô vous qui êtes seule bénie! » (2) — Les livres liturgiques contiennent encore plusieurs versets iambiques, qui parlent de la communion des mystères. Il y en a plusieurs, introduits comme versets didactiques, qui enseignent comment il faut s'approcher des saints mystères: « Lorsque vous vous disposez à manger le corps du Maître, ô homme, approchez-vous avec crainte, afin que vous ne soyiez point consumé, car c'est un feu! Et lorsque vous voulez boire le sang divin, à la communion, réconciliez-vous d'abord avec ceux qui vous ont contristé! Après cela, venez avec assurance et prenez la nourriture mystique! » — D'autres versets disent encore: « Avant de prendre part à ce sacrifice redoutable du corps vivifiant du Maître, vous prierez en tremblant! » — Je laisse de côté les belles prières en forme de prose, que les livres grecs des heures contiennent, attribuées à saint Basile le Grand, saint Chrysostôme, saint Jean Damascène, à Siméon Métaphraste, car je ne veux parler ici que des chants poétiques. Mais il s'y trouve une très belle prière de préparation en vers. Elle est attribuée à Siméon, appelé le nouveau théologien, célèbre moine et écrivain grec, qui vivait à la fin du xe, au commencement du xie siècle, et est encore vénéré comme saint: « De mes lèvres souillées, de mon cœur maculé, de ma langue impure, de mon âme criminelle, recevez la prière, ô mon Christ! Et ne méprisez ni mes paroles, ni mes actes, ni mon audace par trop grande! Accordez-moi plutôt de vous exprimer avec confiance ce que je désire, ô mon Christ! Ou plutôt enseignez-moi ce que je dois taire et dire! J'ai péché plus encore que cette femme criminelle, laquelle ayant appris où vous habitiez, acheta un onguent et se présenta, saintement audacieuse, pour oindre vos pieds, ô mon Maître et mon Dieu! (3) Comme vous n'avez point rejeté celle-ci, parce qu'elle s'approchait de vous avec tout son cœur, de même n'ayez point horreur de moi, ô Verbe! Etendez-moi vos pieds, afin que je les embrasse et les baise et que je puisse les oindre avec un fleuve de larmes, comme par un onguent très précieux! Lavez-moi au moyen de mes larmes, et purifiez-moi, ô Verbe! Pardonnez mes péchés et donnez-moi la réconciliation! Vous connaissez la multitude de mes maux! Mes plaies et mes contusions sont présentes à votre regard! Mais vous savez aussi ma foi, vous voyez ma confiance et vous entendez mes gémissements! Devant vous, ô mon Dieu, mon Créateur et mon Rédempteur, il n'est pas une seule de mes larmes qui demeure cachée, pas même un commencement de larme! Mes imperfections, vos yeux les ont aperçues, et ce qui n'est pas encore accompli, est déjà écrit dans votre livre! (4) Voyez ma misère! Voyez mes difficultés, combien elles sont grandes! Et

(1) Psaume 50 (51), 13.

(2) Le poète se recommande ainsi à la Mère de Dieu, pour obtenir par son intercession la grâce de se bien préparer à la communion.

(3) Il s'agit de la pécheresse de l'Evangile de saint Luc, qui est toujours appelée par les Grecs simplement πόρνη = la femme de mauvaise vie, et que l'Eglise latine identifie ordinairement avec une femme de l'Evangile, appelée Marie-Madeleine.

(4) Psaume 138 (139), 16.

pardonnez-moi tous mes péchés, ô Dieu de l'univers, afin qu'avec un cœur pur, avec une conscience tremblante, avec une âme brisée de contrition, je reçoive vos mystères immaculés et très chastes, qui vivifient et divinisent quiconque en mange et en boit avec un cœur sincère ! Car vous avez dit, ô mon Maître : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui ! (1) Cette parole, elle est vraie au-dessus de tout, parce qu'elle est celle de mon Maître et de mon Dieu ! Car celui qui reçoit ces grâces divines et édifiantes ne reste plus seul, il est en votre compagnie, ô Christ ! De vous jaillit la lumière qui brille en trois soleils (2), qui illumine le monde ! (3) Afin donc que je ne reste point seul et séparé de vous, auteur de la vie, de vous, mon souffle ; de vous, ma vie ; de vous, ma joie ; de vous, le salut du monde ; je m'approche de vous-même, mais avec les larmes que vous voyez couler de mes yeux et avec une âme brisée. Je vous demande de m'appliquer le prix qui rachète mes péchés et de pouvoir communier à vos très saints mystères qui donnent la vie sans corruption. De la sorte, comme vous l'avez dit vous-même, vous resterez en moi, qui suis trois fois malheureux ! Afin que le trompeur (le diable) ne puisse pas me prendre par ses ruses, en me trouvant éloigné de votre grâce ; afin qu'il ne me séduise point et ne m'éloigne de vos paroles vivifiantes, je me prosterne à terre et je m'écrie avec ferveur : comme vous avez reçu le fils prodigue ainsi que la femme criminelle, qui s'approcha de vous ; de même recevez-moi, qui suis impur comme cette femme et prodigue comme ce fils, ô Dieu de miséricorde, puisque je recours à vous maintenant avec une âme brisée ! Je le sais bien, ô mon Sauveur, il n'y a personne qui ait péché autant que moi, ou qui ait commis les actions dont je me sens coupable ! Mais je sais, d'autre part, que ni la grandeur de mes chutes, ni la multitude de mes péchés, ne surpasseront jamais votre miséricorde et votre amour envers les hommes qui dépasse toute mesure ! Avec l'huile de votre compassion vous purifiez et vous rendez brillants ceux qui pratiquent une pénitence sincère, et vous leur donnez part à la lumière de votre divinité, en opérant en eux cette grâce par pur amour. Et ce qui est pour les anges et pour les hommes un sujet d'étonnement, c'est que vous parlez souvent à ces pécheurs repentants comme à des amis intimes ! C'est ce qui me donne de l'audace ! c'est cela qui me donne des ailes, ô mon Christ ! et me reposant sur vos grandes bontés à mon égard, j'ose communier au feu, moi qui suis une herbe, alternant entre la joie et la crainte. Et, ô miracle étonnant, au lieu d'être consumé, je suis tout trempé d'une rosée ineffable. Tel autrefois, le buisson ardent ne fut pas brûlé ! C'est pour cela qu'avec une âme reconnaissante, un cœur rempli de gratitude, vous remerciant par toutes les facultés de mon âme et de tous les membres de mon corps, je vous adore, je vous honore et je vous glorifie, mon Dieu, vous qui êtes béni maintenant et dans les siècles ! » — Nous avons rendu ici un beau passage de poésie, dû à un écrivain, amateur de poésie mystique et qui était entré profondément dans son sujet. Il s'en dégage une piété aussi solide que simple. Sauf quelques comparaisons qui sont d'usage courant chez les Grecs, on n'y découvre pas cette richesse de figures que l'on remarque dans les poésies des temps postérieurs de leur Eglise, mais on y respire une sainte simplicité. — Immédiatement avant la communion, le fidèle doit encore réciter quelques versets, composés par Siméon Metaphraste, le célèbre écrivain des vies des saints du IXe ou Xe siècle, dont le nom signifie : celui qui a traduit ou recueilli les vies des saints. Il est lui-même vénéré comme tel. « Voici que je vais à la divine communion ! O mon Créateur, ne me consumez point par votre contact ! car vous êtes un feu qui dévore ceux qui sont indignes ! Purifiez-moi au contraire de toute souillure ! » — On récite encore ces autres versets iambiques : « En présence de ce sang, à l'opération divine, tremblez, ô homme, car c'est un charbon qui brûle ceux qui sont indignes ! Le corps de mon Dieu me divinise et me nourrit : il déifie l'esprit et il nourrit l'âme d'une manière

(1) Jean, 6,57.
(2) Allusion à la Trinité.
(3) Jean, 1,9.

2. Nous traiterons maintenant des chants qui célèbrent l'Eucharistie dans son caractère de sacrifice. Il existe un office spécial en poésie pour les prêtres qui se préparent à la célébration des saints mystères. Ce n'est pas là, il est vrai, une prière entièrement officielle de l'Eglise grecque. C'est ce qu'on appelle un *akathiste*. L'Eglise grecque chante le cinquième samedi du Carême un hymne célèbre en l'honneur de la Sainte Vierge, qui s'appelle *akathiste*, ce qui veut dire « on ne s'assied pas ». Cet hymne est chanté debout en action de grâces pour la délivrance de la ville de Constantinople due à la protection de la Mère de Dieu. On composa plus tard des imitations de cette hymne, c'est-à-dire des poëmes qui chantent d'autres mystères de la religion en copiant exactement la forme, les paroles et les dispositions de l'*akathiste* de la Sainte Vierge. C'est ce qu'a fait du reste saint Thomas d'Aquin avec l'ancien hymne de la croix : « *Pange lingua gloriosi lauream certaminis* » de saint Venantius Fortunatus, dont il s'est inspiré pour chanter un autre mystère, celui de l'Eucharistie. L'*akathistos* de la Sainte Vierge se compose d'un *kontakion*, qui introduit tous les chants, et ensuite de douze grands *ikos*, dont chacun se termine par une litanie de salutations et par le même refrain que le *kontakion* initial, et douze petites strophes *kontakia*, intercalées entre les grandes, dont chacune se termine par le refrain *Alleluia*. La même forme est gardée dans cet *akathiste* en l'honneur du Saint-Sacrement. Je le tire d'une collection d'*akathistes* dans la langue slave-ecclésiastique, publiée pour les Ruthènes catholiques à Lemberg en Autriche. Il a été composé par un évêque slave, et publié pour la première fois au XVIIIe siècle dans une semblable collection.

Kontakion d'introduction : « O chef élu des armées, et mon Seigneur, ô Dieu de mon cœur et ma part, Dieu pour l'éternité (1), puisque vous m'avez racheté de l'esclavage éternel de l'ennemi, rendez-moi digne, afin que, sanctifié pour votre service, je vous offre mes louanges ! Et parce que vous possédez la puissance incompréhensible, sauvez-moi de toute infirmité, afin que je puisse m'écrier : « O Jésus ma force, fortifiez-moi ! (2) »

Ikos 1 : « Vous, qui transformez vos esprits en anges (3), vous avez ordonné au prophète d'appeler anges des hommes entourés de chair en disant : « Les lèvres du prêtre conserveront la science et on attendra de sa bouche la connaissance de la loi, parce qu'il est un ange du Seigneur tout puissant ! (4) » Dans cet ordre angélique vous m'avez admis, moi-même, par votre miséricorde ! Rendez-moi donc sage, afin que je garde votre commandement (5) et ouvrez ma bouche, afin que je vous chante ces paroles : « O Jésus, mon sanctificateur, qui transformez les hommes en anges ! O Jésus, vous qui me transformez et qui m'ordonnez de marcher selon l'Esprit (6) ! Jésus mon bienfaiteur, qui m'unissez à vous dans un mariage spirituel (7) ! O Jésus, mon compagnon, qui vivez dans mon corps et en ma compagnie ! Jésus incorruptible, qui renouvelez mon intérieur corrompu ! Jésus, Verbe de Dieu, faites habiter en moi une parole de réconciliation ! Jésus, mon protecteur, placez dans mon cœur une protection contre toute malice ! Jésus, mon espoir, donnez-moi de vous contempler à découvert ! Jésus, plein de libéralité, donnez-moi la grâce pour ce service qui est commun à tous ! Jésus, mon espérance, ne permettez pas que votre grâce soit gravée en vain dans mon cœur ! Jésus, ma purification, conservez-moi sans faute dans mon ministère ! Jésus, qui m'êtes si bon, dans le temps de la grâce (8), exaucez-moi ! Jésus, ma force, fortifiez-moi ! »

(1) Psaume 72 (73), 26.
(2) Cette introduction correspond exactement au commencement de l'hymne original akathiste, dans lequel Marie est louée comme le chef des armées de Byzance, possédant la puissance invincible dans la bataille.
(3) Psaume 103 (104).
(4) Mal. 2.7.
(5) Psaume 118 (119), 73.
(6) Epître aux Galates, 5,16.
(7) On parle ici de l'union avec le Christ lui-même, à la communion.
(8) Epître II aux Corinthiens, 6,2.

Père, lorsque vous avez offert des prières à celui qui pouvait vous sauver de la mort, avec des cris puissants et des larmes (1) ! Et vous avez été exaucé à cause de votre piété ! Exaucez-moi à votre tour et fortifiez-moi, afin de vous servir, de vous offrir le sacrifice non sanglant, et de répandre devant vous mes prières, en m'écriant : *Alleluia !* »

Ikos 4 : « J'ai entendu votre parole, adressée à Moïse : Que celui en qui se trouve une tache, ne s'approche point pour offrir un don devant son Dieu, et qu'il ne vienne point dans le voisinage de son autel, puisqu'il a un défaut (2) ! Vous seul êtes exempt de toute tache ! A vous, affranchi de tout péché, des plaies nombreuses ont été infligées à cause de mes défauts et de mes iniquités sans nombre ! Seul, vous êtes saint, Seigneur, notre Dieu, qui sanctifiez ces dons ! Entendez mon cri : O Jésus, qui me donnez le sacerdoce royal ! Jésus, don qui est au-dessus de tout prix ! Jésus, notre maître sublime, à nous, vos serviteurs ! O Jésus, semblable au marchand qui exerce son commerce (3) ! Jésus, en quête de mon âme comme d'une perle (4) ! Jésus, qui m'avez communiqué la flamme qui brûlait sur le chandelier de la croix ! Jésus, qui m'avez racheté par votre sang ! Jésus, qui m'avez cherché comme une drachme perdue (5) ! Jésus, qui avez eu la consolation de me retrouver ! Jésus, qui m'avez placé au-dessus de vos amis ! Jésus, qui m'avez mis au-dessus de tous vos biens (6) ! Jésus, qui avez consigné vos trésors entre mes mains ! O Jésus, ma force, fortifiez-moi ! »

Kont. 4 : « Moïse, serviteur de Dieu, a ainsi enseigné le peuple : Le Seigneur nous a parlé face à face sur la montagne du milieu de la flamme (7) ! Et moi, pendant ce temps, je me tenais debout entre le Seigneur et vous, pour vous annoncer la parole de Dieu (8) ! Maintenant, ô Seigneur, puisque vous êtes un feu, ne me consumez pas, moi, votre serviteur, qui me tiens debout entre vous et votre peuple ; permettez plutôt que tous s'écrient avec moi : *Alleluia !* »

Ikos 5 : « Je vous contemple, ô mon Dieu, assis pour toujours à la droite de Dieu le Père sur le trône de la gloire, et dans ces derniers temps (9) porté sur les mains de Marie, votre mère, toujours vierge ! Mais maintenant que vous voulez vous reposer entre mes mains, avec quels yeux vous regarderai-je, moi, qui aime le péché ? Avec quelles mains vous toucherai-je, moi, votre serviteur, qui n'ai point de défense (10) ? J'ose pourtant m'écrier : O Jésus, mon agneau et mon pasteur ! O Jésus, qui pour moi avez donné votre âme (11) ! Jésus, lumière qui est descendue dans le monde ! Jésus qui chassez les ténèbres de mes péchés ! Jésus, modèle d'humilité profonde ! Jésus, prosterné aux pieds de Judas lui-même ! Jésus, qui me sanctifiez par votre main ! Jésus, qui illuminez ma main droite ! Jésus, qui fortifiez mes mains ! Jésus, qui par votre contact me donnez la sagesse ! Jésus qui, par votre manifestation, m'appelez au ministère ! Jésus, bénissez le peuple par moi ! O Jésus ma force, fortifiez-moi ! »

Kont. 5 : « Jean, le théologien » (12), votre prédicateur, a vu vingt-et-un vieillards qui se prosternaient devant l'agneau, annonçant dans un chant nouveau, comme vous avez été immolé et nous avez rachetés par votre sang, pour faire de nous des rois et des prêtres de notre Dieu (13) ! A leur exemple, nous aussi, nous nous prosternons devant vous, et nous nous écrions : Mettez

(1) Epître aux Hébr. 5,7.
(2) Lév. ou III. Moïse, 21,17-23.
(3) Matth., 13,45.
(4) *Ibid.* v. 46.
(5) Luc, 15, 8 et 9.
(6) Matth., 24,47.
(7) Deut. ou 5. Moïse 4, 12.
(8) *Ibid.* 5, 5.
(9) Epitr. aux Héb. 1, 1.
(10) Luc. 17, 10.
(11) Jean, 10, 11.
(12) Titre officiel de saint Jean l'évangéliste dans l'église grecque, parce qu'il a pénétré dans les mystères de Dieu avec une grande profondeur.
(13) Apoc. 5, 8 — 10.

d'un linge, afin de me ceindre des armes de la vérité (1), pour que je puisse m'écrier: « O Jésus, revêtez-moi d'un vêtement de joie ! Jésus, donnez-moi la robe de justice ! Jésus, enlevez de moi le vêtement du vieil homme (2) ! Jésus, réjouissez-moi par la grâce nouvelle ! Jésus, ceignez-moi de la force véritable ! Jésus, passez sur moi le vêtement de la lumière dans votre royaume ! O Jésus, préservez-moi du vêtement qui serait la froideur de la damnation ! Jésus, ornez-moi, vous, qui êtes plus beau que tout l'univers ! Jésus, lavez vos pieds avec mes larmes ! O Jésus, rendez pure ma tête par des pensées élevées ! Jésus, offrande acceptable à Dieu ! Jésus, recevez les larmes que je répands devant vous ! O Jésus, ma force, fortifiez-moi ! »

Kont. 8 : « La nature entière s'étonne que vous n'ayez point choisi pour votre ministère redoutable les ordres angéliques, ni vos ministres, qui sont comme une flamme de feu (3), mais bien des hommes de chair et qui se fanent comme une fleur (4) ! Notre vie, en effet, n'est qu'une fumée (5) ! Or vous, dont la miséricorde est sans mesure, pour un ministère qui ne dure que peu de temps, vous promettez une récompense éternelle à ceux qui l'auront exercé et qui s'écrient en votre présence : *Alleluia !* »

Ikos 9 : « La langue la plus éloquente n'est pas capable de vous offrir des remerciements suffisants pour n'avoir point rendu l'homme trop petit pour un pareil service ! D'autre part, dans les hauteurs, vous avez créé des anges, afin qu'uni à leur multitude l'homme vous glorifie sans cesse pour vos bienfaits, en s'écriant, tourné vers vous : O Jésus, vainqueur de la mort, vivifiez-moi ! Jésus, destructeur de l'enfer, arrachez-moi de l'enfer ! Jésus, qui anéantissez le péché, préservez-moi de tout péché ! O Jésus, vous dissipez tout ce qui nous est hostile ! Jésus, vous fortifiez nos mains pour être votre trône ! Jésus, vous me donnez la ressemblanée des chérubins (6) ! O Jésus, es anges vous chantent l'hymne triomphal (7) ! O Jésus, les archanges vous offrent un chant nouveau (8) ! Jésus, toutes les principautés ne cessent de vous louer ! Jésus, toutes les puissances vous magnifient, vous, le seul souverain ! Jésus, toutes les dominations vous proclament leur Dieu ! Jésus, toutes les armées du ciel tremblent devant vous ! O Jésus, ma force, fortifiez-moi ! »

Kont. 9 : « Voulant sauver votre peuple (9), vous avez choisi l'homme et vous en avez fait comme un des séraphins, pour distribuer le charbon ardent (10) de votre corps très saint et de votre sang très précieux, qui consument les péchés de ceux qui ont faim et soif (11) de la vie éternelle ; aussi s'écrient-ils avec foi : *Alleluia !* »

Ikos 10 : « O roi Jésus-Christ, existant avant tous les temps, vous avez voulu diriger l'homme par l'homme vers le salut et c'est pour cela que vous avez mis dans la bouche de vos serviteurs consacrés vos paroles (12), et vous les avez distribuées entre toutes les nations et tous les royaumes (13), afin de redresser ceux qui étaient tombés, de purifier les pécheurs, de fortifier les faibles. Aussi, tournés vers vous qui leur avez donné cette force, s'écrient-ils : O Jésus, fondement de tout ce qui est bon ! Jésus, plantez de bonnes œuvres dans la terre de nos cœurs ! Jésus, destructeur de l'impureté ! Jésus, créez en nous un cœur brisé (14) ! O Jésus, qui foulez aux pieds la mort par votre

(1) Epître 2e aux Cor. 6, 7.
(2) Epître aux Eph. 4, 22.
(3) Psaume 103 (104), 4.
(4) Job 14, 2.
(5) Job 7, 7.
(6) Le prêtre, lorsqu'il célèbre la messe, devient semblable aux chérubins, qui sont auprès de Dieu.
(7) *Sanctus, Sanctus, Sanctus*, appelé par les Grecs le chant victorieux ou triomphal.
(8) Psaume 95 (96), 1 ; 97 (98), 1.
(9) Psaume 27 (28), 9.
(10) C'est-à-dire la communion ; comparez ce qui est dit auparavant.
(11) Math. 5, 6.
(12) Jérémie 1, 9.
(13) Ibid. 1, 10.
(14) Psaume 50 (51), 19.

libéralité ! Jésus, éloignez de moi, d'autre part, tout souvenir dangereux ! Jésus, dirigez ma vue vers vous ! Jésus, tournez mon intelligence vers vous ! Jésus, sanctifiez mon odorat ! Jésus, emparez-vous de mon toucher ! Jésus, adoucissez par vous-même ma faculté de goûter ! Jésus, forcez tous mes sens à vous servir ! O Jésus, ma force, fortifiez-moi ! »

Kont. 12: « O Seigneur vivant, produisez en moi une vie qui vous plaise ! Faites que je désire ce qui est bon, et que j'accomplisse maintenant vos mystères ! Détruisez le péché, qui est vivant en moi (1) ! Mais vous, Seigneur immortel, vivez en moi afin que ni la vie, ni la mort ne me sépare de vous, dont je veux être le serviteur fidèle (2) ! Soyez-moi la juste récompense, afin qu'éternellement je m'écrie aussi : *Alleluia !* »

Comme tout cet office décrit admirablement la dignité sacerdotale avec la grandeur du mystère qui s'accomplit à la Messe !

Vient ensuite une prière en forme de prose.

Les offices des mémoires des saints évêques ou des prêtres célèbrent souvent ce grand mystère du sacrifice, offert par eux lorsqu'ils vivaient sur la terre. — Le 18 mars l'Eglise grecque célèbre, comme de même aujourd'hui l'Eglise latine, la mémoire de saint Cyrille de Jérusalem, célèbre docteur du IVe siècle, qui peut être nommé par excellence le docteur de l'Eucharistie, en ayant dans ses catéchèses si bien expliqué le mystère. Il a aussi enseigné fort clairement le caractère de sacrifice attaché à l'Eucharistie. Le canon de ce saint, composé par saint Théophane, célèbre confesseur de la foi et évêque de Nicée, chante dans la huitième ode : « Tout en vous sanctifiant vous-même (3) dans les exercices ascétiques, vous avez immolé celui qui est mort pour vous d'une manière non sanglante, comme grand-prêtre de Dieu, comme ministre des mystères ineffables, ô Cyrille ! » — Cette strophe nous dit avec une grande précision, que la sainte messe est le renouvellement non sanglant du sacrifice sanglant de la croix. — A la fête de saint Jean, l'Aumônier, célèbre patriarche d'Alexandrie, le 12 novembre, on chante à la troisième ode du canon, qui paraît avoir été composé par saint Joseph, appelé l'hymnographe : « La sentence de Dieu vous a installé comme un ange sur le trône saint, ô glorieux père Jean, et vous avez vécu, offrant à celui qui a pitié de tous, des sacrifices saints et pacifiques ! » — La sixième ode du même canon chante : « Vous avez vécu sur la terre, ô père, comme un ange dans le corps, et vous avez offert au Créateur des sacrifices pacifiques et non sanglants avec foi, avec un cœur et un esprit brisés de contrition, mais aussi avec joie, ô Jean bienheureux ! » On ne peut mieux exprimer les dispositions nécessaires pour offrir dignement la sainte messe : la vie angélique qui doit y préparer, la foi vivante, la contrition ou le repentir, et la sainte joie, inséparables d'un grand respect. — Les évêques martyrs ont rendu un honneur spécial au sacrifice qu'ils avaient offert à Dieu, s'étant rendus semblables à la victime que souvent ils immolaient sur les autels. — Le 3 septembre, jour où l'on célèbre la mémoire de saint Anthime, évêque de Nicomédie et martyr, l'Eglise grecque chante aux vêpres qui précèdent : « Vous avez d'abord offert à Dieu, comme prêtre légitimement ordonné, le sacrifice non sanglant ! Mais plus tard, en votre qualité de martyr véritable, vous avez offert votre propre personne en holocauste, et comme un sacrifice agréable au Christ, par le sang que vous avez répandu. » — On chante dans une autre strophe des mêmes vêpres : « Vous avez vécu en prêtre légitimement appelé, ô bienheureux Anthime, car après avoir offert, comme tel, les mystères divins et ineffables, vous avez versé votre propre sang pour le Seigneur, et vous lui avez offert un sacrifice agréable ! » — De semblables idées sont développées dans l'office d'autres saints évêques. Mais ce que nous avons cité suffit à démontrer comment le caractère de sacrifice, attaché à l'Eucharistie, ressort des chants de la liturgie grecque.

(1) Épître aux Romains 7, 17.
(2) Ibid. 8, 38 et 39.
(3) On pourrait aussi bien traduire : « tout en faisant une victime de vous-même ».

3. Pour ce qui regarde l'Eucharistie comme sacrement permanent, je remarque surtout un office, qui en est une preuve bien évidente ; c'est celui de sainte Eudoxie, religieuse, martyre et pénitente, que l'on fait le 1er mars. Les actes de cette sainte, peut être un peu légendaires, racontent que, lorsqu'elle fut traînée devant les tribunaux, elle prit avec elle le Saint-Sacrement, caché sous ses vêtements. Or, pendant son martyre, les espèces eucharistiques se transformèrent en une flamme vengeresse contre ceux qui torturaient la sainte. Cette circonstance est plusieurs fois célébrée dans son office poétique. La huitième ode du canon anonyme de la sainte contient cette strophe : « Le feu immatériel qui était caché dans votre sein et le charbon divin (1), renfermé dans votre poitrine, ô femme très chaste, ont consumé les tyrans, pendant qu'ils vous conservèrent intacte, vous-même ! » Un autre canon en l'honneur de cette sainte, également anonyme, chante dans la troisième ode : « Parce que votre sainte, ô Christ, vous a placé sur sa poitrine, comme une forteresse et comme un mur incapable d'être renversé, c'est pour cela que non seulement elle n'a pu être séduite, mais qu'elle a triomphé absolument de la séduction ! » — Ainsi, cet épisode est une preuve bien claire de la croyance en la présence de Jésus-Christ en dehors de la sainte messe, puisque l'Eucharistie est portée comme une arme, puisqu'elle opère des miracles, puisque comme telle, elle est considérée comme un feu spirituel et comme une forteresse de protection. — Contre cette preuve de la croyance de l'Église grecque en la sainte Eucharistie considérée comme sacrement permanent, on pourrait faire une objection, assez forte en apparence. Il semble, en vérité, que l'Église grecque ne traite guère l'Eucharistie en dehors de la messe comme un sacrement : elle porte peu d'attention à la sainte réserve, aucun signe d'honneur ne lui étant rendu. On traite Jésus-Christ, comme s'il n'était pas là. Les images sacrées elles-mêmes attirent plus le regard des fidèles, que l'Eucharistie. Aucune forme de culte ne s'adresse à elle. — On peut d'abord répondre à cette objection en disant que la théorie et la pratique, hélas ! sont deux choses bien différentes. L'Église grecque enseigne bien en théorie, que le Christ est présent dans l'Eucharistie ; mais en pratique, elle concentre presque tout le culte sur la messe. La vie ecclésiastique est restée en Orient dans l'état rudimentaire d'autrefois et a fait peu de progrès dans son contact avec les siècles. Or, la religion se développe avec le temps. Au commencement on ne tire pas toutes les conclusions des prémisses connues. Dès les premiers siècles du christianisme, tous admettent le dogme de l'Incarnation du Christ et sa naissance de la Vierge. La conséquence qu'on en doit tirer, c'est-à-dire, que cette Vierge a nécessairement une place d'honneur spéciale dans le culte, n'a été reconnue que plus tard. Les premiers siècles, en réalité, portent peu de traces de l'honneur rendu à la mère de Dieu. Il en est de même de la croyance en l'Eucharistie dans la primitive Église. La conclusion nécessaire de cette prémisse est que l'Eucharistie doit être honorée et adorée. Beaucoup de temps néanmoins s'est écoulé avant que l'Eucharistie ait reçu en dehors de la messe un véritable culte. C'est surtout en Occident, au temps où les hérétiques du moyen-âge commencèrent à attaquer la présence réelle de Notre-Seigneur, que l'Église donna à sa croyance des signes extérieurs plus marqués et plus visibles. L'Église orientale, au contraire, est restée dans son ancienne position. C'est pour cela qu'elle ne connaît ni expositions, ni adorations, ni bénédictions, ni processions du Saint-Sacrement. L'Église orientale a donc gardé l'ancien état de choses, tandis que les catholiques des rites occidentaux ont pris l'habitude de donner souvent la bénédiction du Saint-Sacrement, de célébrer la Fête-Dieu, etc. Il serait pourtant faux de penser que la croyance au Sacrement n'y existe pas. Si la manière de conserver les espèces sacramentelles manque souvent de dignité, et si l'on y prête ordinairement peu d'attention, ce n'est pas la conséquence d'un principe, ni une règle exclusive. Dans la Cathédrale de saint Isaac, à Saint-Pétersbourg, par exemple, on peut admirer un tabernacle des plus précieux, construit pour la conservation du

(1) L'Eucharistie.

Saint-Sacrement, et dû à la piété généreuse d'un des derniers Czars. C'est une miniature de la Cathédrale elle-même, tout en argent doré. En outre, il m'a paru qu'il en est dans le clergé qui font des signes de révérence en passant devant le Saint-Sacrement. On honore du moins grandement l'autel que l'on baise. J'ai vu un prêtre qui faisait la génuflexion devant l'autel, où se trouvait l'Eucharistie ; je dois observer pourtant que je n'ai pu découvrir au juste si cet hommage se référait à l'autel lui-même, ou plutôt à l'Eucharistie. Les espèces sacramentelles que l'on conserve sont destinées à la communion des malades. Or, si l'on ne croyait pas que le Christ fût présent dans l'Eucharistie en dehors de la messe, on célébrerait forcément une messe nouvelle pour communier les dits malades. Le culte du Sacrement, à l'état permanent, se démontre enfin d'une façon bien claire dans le rite solennel de la messe des espèces présanctifiées, pendant le Carême, quand les espèces consacrées sont transportées à l'autel avec beaucoup de pompe, et que tout le monde se prosterne devant elles. A cette occasion, on fait bien une différence entre les cérémonies qui s'accomplissent, lorsque à la messe on apporte les espèces non consacrées, et cette messe, où le Sacrement est déjà accompli. De plus, les prières de cette messe offerte avec les espèces déjà consacrées, contiennent de magnifiques paroles, tout à l'honneur du Saint-Sacrement, qui a été consacré le dimanche précédent. Mais je ne veux pas me prévaloir de ceci, mon but ayant été de ne parler que de l'office divin, et non de la messe. C'est seulement pour réfuter les objections, que j'ai mentionné la chose. Le culte oriental est donc constitué de telle sorte que le service divin se concentre dans la messe, dans le sacrifice ; et la divine Eucharistie est regardée plutôt comme moyen d'adorer Dieu par Jésus-Christ, que comme un objet d'adoration en elle-même. Il est vrai incontestablement que sa première fin est l'adoration de Dieu, mais cela ne veut pas dire que d'autre part, elle ne soit elle-même un objet de culte, puisque le Christ par le fait de son incarnation, possède deux natures. Dans son humanité il est principalement l'adorateur de Dieu et le serviteur de son Père céleste. Néanmoins à cause de l'union personnelle avec la divinité, celui-là même qui adore, est adoré par ses membres, les fidèles ; celui-là même qui loue, est loué à son tour ; celui-là même qui est offert, reçoit aussi des offrandes. Cet aspect de l'Eucharistie recevant directement les hommages des fidèles, est plus en saillie dans le culte latin, tel qu'il existe aujourd'hui, quoique dans le culte oriental on puisse remarquer plus d'un trait analogue.

Dans ce Congrès eucharistique qui doit rendre hommage à Jésus-Christ, la voix de l'ancien Orient, de ses anciennes et vénérables églises, ne devait pas se taire. Notre ambition a été de répandre, comme autant de fleurs, aux pieds de Jésus-Christ, dans le Sacrement de son amour, les paroles de ces poètes sacrés, qui ont chanté l'excès de charité de l'époux divin des âmes. Que le Seigneur exauce la voix de ces saints, qu'il entende les prières de tous ces grands évêques et prêtres de l'Orient, qui ont offert sur les autels du Seigneur la victime du salut, et qui ont défendu la vérité divine, souvent jusqu'à l'effusion du sang. Oh ! qu'il ne détourne point sa face de ces belles contrées de la chrétienté, qui ont gardé avec le Saint-Sacrement la foi complète en l'Eucharistie. Et que par ce mystère, destiné à créer la concorde entre tous les chrétiens, par ce corps de Jésus-Christ, qui doit aussi constituer son corps mystique, que par ce lien d'unité et de paix, il rattache à ce corps mystique lui-même tout ce qui en a été séparé ! qu'il établisse dans le monde une unité complète, afin que tous s'étant nourris du même pain, ne fassent aussi qu'un même corps (1).

(1) 1 Cor. 10, 17.

redoublement d'amour pour l'Hôte divin de nos tabernacles, en considérant les pieux hommages que lui ont rendus nos pères. Nous en avons le sang et la foi, pourquoi n'en aurions-nous pas la vertu ?

La Sainte Eucharistie ! Ah ! comme nos pères l'ont aimée ! Comme ils ont apprécié le trésor ineffable qu'elle renferme ! Les annales des autres provinces catholiques pourraient sans doute nous rendre le même témoignage ; mais, puisque nous sommes sur la terre de Lorraine, restons sur le sol lorrain et entreprenons-y un pieux pèlerinage à travers les âges. D'ailleurs en retraçant une page d'histoire lorraine, ne ferons-nous pas, par là-même, un peu d'histoire générale ?

Nos pères, comme tant d'autres, se sont groupés autour de l'Hostie sainte. L'association n'est-elle pas naturelle à l'homme ? Quand il sent battre en lui un cœur dévoué à une grande cause, et qu'il voit ou pressent que d'autres partagent ses sentiments, il fait appel à leur concours, et les unités se groupent pour l'honneur et le triomphe de la cause commune. C'est ce qui eut lieu pour la glorification de la Sainte Eucharistie.

* * *

Le monde du travail donne l'exemple. Nous sommes en pleine ère des maîtrises et des jurandes ; partout, des corporations qui tracent des règles minutieuses relatives aux choses de la profession : perfectionnement de la fabrication, écoulement des produits, sauvegarde des intérêts matériels, maintien des coutumes, bonne harmonie des membres, respect des droits réciproques, organisation des ateliers, détermination des salaires, etc. — Mais au cœur de la corporation se trouve la confrérie, qui est comme l'âme de l'association et lui imprime un caractère religieux prononcé, la confrérie, qui a pour but de tenir les regards de ses membres au-dessus des intérêts purement matériels et de les fixer vers les choses surnaturelles et divines. Nouvelle preuve sans doute, Messieurs, aux yeux de certains, de l'obscurantisme, de l'esprit rétrograde de ce Moyen-âge, qui savait parfaitement allier la sauvegarde et le juste équilibre des intérêts économiques avec les soucis de l'au-delà !

En 1436 donc, la corporation des drapiers et des tisserands de Boulay — tant il est vrai que c'est de Boulay que nous viennent toujours les meilleures choses ! — veut imprimer aux occupations manuelles de ses membres un caractère surnaturel, et se place directement et résolument sous le patronage non pas d'un saint particulier, mais du Saint des Saints, résidant sur nos autels. La Confrérie de l'Adoration du Corps de Notre-Seigneur, c'est ainsi que la dénomment les statuts, est fondée ; c'est la première confrérie du Saint-Sacrement du diocèse. Honneur à Boulay !

Aussi, lorsque trois siècles plus tard, les drapiers demanderont au duc Léopold de Lorraine d'approuver la révision de leurs statuts, ils ne manqueront pas d'en appeler à la haute ancienneté de leur confrérie. — Aussi encore, lorsqu'en 1803, après la tourmente de l'ère révolutionnaire, quelques paroissiens de Boulay prieront le curé d'alors de vouloir bien rouvrir le registre de la confrérie et d'y inscrire les noms de ceux qui désirent la reconstituer, le pasteur zélé s'empressera d'accéder à cette demande, afin, écrit-il, « de transmettre à la postérité les sentiments de dévouement et d'adhésion que les fidèles de la paroisse de Boulay ont toujours eus pour la foi catholique, apostolique et romaine, et pour la splendeur de son culte, ainsi que leur zèle à imiter la générosité et la dévotion de leurs pères, qui dans les commencements ont si abondamment contribué à établir dans leur église cette dévotion au Saint-Sacrement si louable et si recommandable ».

La confrérie de Boulay présente donc, trois siècles durant, ce caractère particulier d'être l'annexe et le complément d'une maîtrise ; elle intégrait la corporation. Elle n'était pas cependant exclusive aux seuls gens de métier : ceux-ci avaient largement ouvert leurs rangs à des membres honoraires et à des affiliés étrangers à la corporation. Attirés sans doute par la majesté du patronage sous lequel elle s'était placée, et désireux d'entourer l'Hostie sainte d'hommages spéciaux, les affiliés venaient se faire inscrire en grand nombre, et jusque des contrées les plus éloignées : Trèves, Francfort, Wurzbourg.

Saint-Sacrement, et au retour du cortège à l'église, pour supplier l'Hostie Sainte de maintenir dans les cœurs la foi et la force des anciens jours, on s'agenouille à trois reprises différentes dans la nef, en chantant l'*O salutaris Hostia*, et en demandant le « robur » et l'« auxilium », qui assurent la constance et la fidélité.

Plus tard, en 1721, à Courcelles-Chaussy, nous trouvons mentionné dans la requête adressée à Mgr de Coislin pour la fondation d'une confrérie du Saint-Sacrement le motif suivant : « C'est afin, dit-on, de faire triompher la vérité eucharistique au milieu des hérétiques qui la combattent. » — Plus tard encore, à Leining, en 1759, on veut, en se groupant en confrérie, dédommager Notre-Seigneur des défections protestantes qui se produisent aux alentours.

Le désir de réparer, de venger l'Eucharistie des attaques dont elle est l'objet, telle est donc l'une des causes de l'apparition des confréries sur notre sol. D'autres doivent leur origine à des motifs qui semblent moins désintéressés, tout en restant très louables. C'est ainsi qu'à Varize en 1703, l'officier de la terre et seigneurie de Varize et sa femme reconnaissent et déclarent dans l'acte de fondation, « que n'y ayant rien de plus certain dans ce monde que la mort, et au jour d'icelle il faut rendre un compte exact à Dieu de toutes nos actions tant bonnes que mauvaises, — et comme il n'y a rien de plus efficace pour effacer nos péchés et pour le salut de nos âmes que les bonnes œuvres que nous faisons pendant notre vie, dans ce monde toujours plein de misère, à cette raison pour obtenir le pardon de leurs péchés.... etc. » — Mais les motifs de zèle ne sont pas exclus et trouvent une honorable mention dans le même acte. L'officier de la seigneurie de Varize et sa femme demandent donc pour la confrérie plusieurs messes hautes avec exposition et bénédiction, « afin, disent-ils, que les paroissiens puissent assister audit service divin avec plus de ferveur et de dévotion, et afin d'exciter les paroissiens de la dite mère-église de Varize et tous autres, à avoir plus de vénération et dévotion pour un si grand mistère du dit Sacrement d'Eucharistie ».

Un grand nombre d'autres confréries doivent leur origine à la dévotion, depuis longtemps en faveur dans l'Eglise, des messes du Saint-Sacrement. Le jeudi était le jour de la semaine consacré au culte spécial de la Sainte Eucharistie ; quantité de personnes pieuses, pour la faire honorer davantage, instituèrent alors bon nombre de messes du Saint-Sacrement à célébrer le jeudi ; les unes se bornèrent à la dévotion mensuelle du premier jeudi de chaque mois, comme à Faulquemont en 1708, d'autres la rendirent hebdomadaire. Ce fut le cas pour Dieuze dès l'an 1545, et pour plusieurs autres centres dans la suite. — Mais il fallait trouver à Jésus une petite couronne d'adorateurs fidèles. Comment le laisser seul ou presque seul rayonner dans l'ostensoir d'or ? Comment le laisser bénir les murailles et les sièges vides ? On se met en quête d'adorateurs qui prennent l'engagement d'honneur d'assister à ces messes ; la confrérie est fondée et trouvera désormais dans ces solennités mensuelles ou hebdomadaires un aliment puissant à la ferveur de ses membres.

Les confréries à leur tour prennent souvent l'initiative de fondations de messes du Saint-Sacrement, et il y a ainsi une réaction réciproque et bienfaisante de ces deux institutions l'une sur l'autre.

Enfin un dernier motif de l'érection des confréries, ce fut le désir de participer aux privilèges et avantages spirituels qui y étaient attachés. Les Souverains Pontifes les en avaient enrichies abondamment et permettaient leur affiliation à l'Archiconfrérie du Saint-Sacrement érigée à l'église de la Minerve de Rome, et ce fut un élan de plus donné à la fondation de ces pieuses associations.

Il serait fastidieux, Messieurs, de vous donner la liste des paroisses qui assurèrent ainsi à la divine Eucharistie des hommages assidus, à travers les âges. Qu'il me suffise de vous dire, pour vous donner une idée d'ensemble de la fécondité de notre sol lorrain, que deux confréries furent érigées en ce diocèse dès le XVe siècle, celles de Boulay et de Vic — deux au XVIe siècle, Saint-Avold et Dieuze — quatre au XVIIe siècle, dont deux à Metz même, dans

Au début encore, le sexe fort seul est admis à fournir les cadres de la confrérie ; mais cet exclusivisme quelque peu étroit ne fut pas de longue durée. Les dames excellent à se ménager des entrées dans la place, elles savent même forcer les portes au besoin, et sur leurs instances très légitimes, les portes des confréries leur furent largement ouvertes ; elles y entrèrent timidement d'abord, en nombre inférieur aux hommes, mais bientôt elles les dépassèrent largement, comme toujours d'ailleurs ! Au reste, n'était-il pas souverainement juste que nouvelles Marthe ou Marie, elles fussent admises à s'empresser activement au service du Maître, ou à verser à ses pieds sacrés les mystiques parfums de leur ardente dévotion ?

Toutefois, par une réserve compréhensible et par mesure de bon ordre, elles auront leur section, leurs réunions à part de celles des hommes ; le but qu'elles poursuivront sera le même, on marchera d'accord quand il s'agira de glorifier le commun Maître, mais les cadres seront différents, elles auront leur présidente spéciale, qui remettra simplement au président ce qu'elle aura recueilli autour d'elle.

Il ne faudrait pas s'imaginer que partout où les confréries étaient érigées, elles comprenaient l'immense majorité des paroissiens. Nullement ; si ce fut le cas pour quelques rares confréries, bien plus nombreuses étaient celles qui ne comprenaient qu'une élite. Pour y être admis, il fallait, selon les statuts, et cela se conçoit d'ailleurs facilement, mener une conduite régulière, sans reproche, donner le bon exemple, être un sujet choisi capable de concourir à l'honneur de la confrérie, avoir le gré des confrères ou de la plus grande partie, promettre d'observer les statuts dont on donnait lecture, et dont on remettait un exemplaire au nouvel élu. — Il n'en est pas moins vrai, que tout en ne formant qu'une élite, la confrérie, par ses exercices publics, par la ferveur et le bon exemple de ses membres, réagissait sur la masse, faisait rayonner sur toute la paroisse la piété eucharistique et y introduisait ainsi un puissant élément de force et de vigueur chrétienne.

* * *

Suivons maintenant, Messieurs, les confrères dans les pieux exercices auxquels ils se sont engagés d'honneur.

Le premier jeudi de chaque mois, ou même tous les jeudis dans certaines confréries, nous les trouvons réunis aux pieds des saints autels ; ils assistent à l'immolation de la victime sainte, offrent à l'Hostie rayonnante les pieux hommages de leurs cœurs, et emportent avec sa bénédiction un surcroît de grâces et de force pour les luttes et les labeurs quotidiens.

Au jour de la fête principale de la confrérie, qui varie suivant les paroisses, mais qui est ordinairement fixée au dimanche après l'octave de la Fête-Dieu, aux quatre fêtes secondaires qui au XVIIIe siècle finissent par être généralement et invariablement célébrées aux dimanches suivant les Quatre-Temps, pendant que le divin mystère quitte l'autel et descend dans la cité, parée de fleurs et de verdure, nous voyons les confrères, un cierge ou un flambeau à la main, lui faire une escorte d'honneur. — Mais auparavant, on a voulu parer à tout désordre ; à Marsal, le syndic est là, qui fait l'appel des noms, à la sortie de l'église, par rang d'ancienneté et d'inscription, et indique à chacun la place qu'il doit occuper. — Le dais triomphateur s'avance, porté par quatre confrères.

Sonent præconia !

Les salves retentissent, la musique elle-même est de la fête et jette à tous les échos ses joyeux accents. — Il est vrai que parfois ce n'est qu'un doux murmure, une paisible et suave mélodie : « deux violons et une basse », comme à Boulay, et encore plus tard se décide-t-on — les registres en font foi — à vendre la basse trop ronflante pour 7 livres 15 sols, comme « chose inutile ». — En revanche, pour renforcer l'escorte d'honneur et offrir au Saint-Sacrement une couronne plus imposante, on fait appel au concours de la troupe, et c'est ainsi qu'avant la grande Révolution, aux processions de

pas de lui donner asile dans le temple intérieur de nos âmes? Aussi comprend-on que les confréries aient insisté sur ce point particulier de la communion. Les confrères communieront donc au jour de leur réception d'abord, puis ils se retrouveront en corps à la table sainte, au jour de la fête principale de la confrérie, à la grand'messe, autant que faire se peut, pour l'édification de la paroisse; on les verra de nouveau aux quatre fêtes secondaires recevoir en commun le Pain des forts; et ils sont exhortés à communier tous les mois. La communion fréquente n'était guère en usage à cette époque, encore tout imprégnée de la doctrine néfaste du Jansénisme; il ne faut donc pas nous étonner outre mesure des expressions de cet article des statuts, où on exhorte les confrères à mener une vie assez digne pour leur permettre de recevoir « *si souvent* » leur Dieu.

Aujourd'hui, grâce à Dieu et à la lumineuse direction du Souverain-Pontife, la limite qui semble nous être présentée ici comme l'idéale mesure à garder est amplement franchie et largement dépassée; les barrières qui tenaient les âmes éloignées de la communion fréquente sont tombées, et il n'y en a plus d'autres dans la plupart des cas, que celles que veulent bien se forger elles-mêmes l'indolence, la crainte vaine et l'incurie des hommes.

Il était juste qu'on vît les confrères, eux les fidèles du Saint-Sacrement, lui venir faire la cour et monter la garde autour de Lui, aux jours où il était exposé à l'adoration, en dehors des offices. Ils n'y manquèrent pas, et des billets d'invitation personnelle ou un tableau affiché à la porte de l'église les avertissaient de l'heure qui leur était assignée. Préludant aux adorations nocturnes, ils se faisaient un devoir également de faire la veillée d'armes près du Roi céleste, dans la nuit du jeudi au vendredi de la grande semaine.

La foi vive de nos pères ne pouvait souffrir que Jésus allât seul, au milieu de l'indifférence générale, porter aux malades ou aux mourants les forces qui soutiennent pour le grand passage. Les confrères étaient donc instamment invités à faire au Saint Viatique une escorte d'honneur, un cierge à la main, cérémonie touchante dans sa simplicité et propre à susciter les plus salutaires pensées.

Un confrère était-il malade, c'était le devoir des autres membres d'aller lui rendre visite et lui apporter les consolations de la charité. Et nous lisons avec édification dans le registre de Fénétrange que l'un d'entre eux a succombé aux suites de son zèle à visiter les malades qu'il traitait.

D'ailleurs la charité la plus vive devait régner entre les membres; l'auguste Sacrement qu'ils faisaient profession d'honorer n'était-il pas un symbole de paix et d'union? Cette charité les suivait au-delà de la tombe. Un confrère venait-il à décéder, tous se faisaient un devoir de prier pour lui, d'assister à ses obsèques, au service que la famille et la confrérie (cette dernière n'y manquait jamais) faisaient célébrer pour le défunt. — Il avait droit à des honneurs particuliers; son cercueil était recouvert d'un drap mortuaire spécial, orné d'une croix de satin blanc au milieu, et aux angles de quatre symboles du Saint-Sacrement. Sur le monument funéraire qui lui était érigé, on sculptait parfois un ostensoir, signe de sa qualité de confrère.

Dans certaines confréries, ces diverses obligations étaient sanctionnées par une amende; c'est ainsi qu'à Vic, l'infidélité à l'heure d'adoration pendant l'octave de la Fête-Dieu était punie d'une amende de cinq sols. La crainte a toujours été, autrefois comme aujourd'hui, le commencement de la sagesse, et ces sanctions, si légères fussent-elles, contribuaient à retenir les volontés faibles et indolentes dans la pratique du devoir.

* * *

Les Confréries du Saint-Sacrement étaient administrées par un conseil; il y avait là président, conseillers, receveur, etc., tous rouages indispensables à une société qui se respecte et qui veut vivre. Le conseil était chargé de délibérer sur les mesures nécessaires à prendre pour le bien de la confrérie, de statuer sur les nouvelles admissions, etc. Le temps mesuré qui m'a été départi ne me permet pas d'entrer en de plus amples détails.

la royauté s'est conservée dans la confrérie d'Insming, aujourd'hui encore très florissante, et le cérémonial de jadis, sauf toutefois les encensements qui ont disparu, est encore observé pour l'intronisation du nouveau roi. Au troisième dimanche après la fête du Saint-Sacrement, qu'on dénomme au pays la grande Fête-Dieu, les vêpres sont chantées à quatre heures, pour permettre aux nombreux étrangers qui affluent d'y assister ainsi qu'à la grande procession qui suivra. Au second coup des vêpres, on se porte à la rencontre du nouveau roi, élu par le conseil de la confrérie, et on l'introduit à l'église ; il prend place au chœur, un cierge à la main, en face de l'ancien roi. Au verset du *Magnificat « Deposuit potentes de sede »*, l'ancien roi cède sa place au nouveau, et à ce moment, comme pour marquer la signification de l'acte qui s'accomplit, l'orgue enfle sa voix et gronde comme le tonnerre, de joyeuses détonations retentissent au dehors — le roi est mort, vive le roi ! — Puis après le sermon d'usage, a lieu la procession solennelle, introduite jadis lors de l'invasion de la Réforme. Les pieux habitants d'Insming se surpassent, paraît-il, ce jour-là, pour donner aux reposoirs toute la magnificence possible. — Le matin de ce jour, un grand nombre se sont approchés de la Table sainte, et il y a eu réception de nouveaux membres dans la confrérie. Après la sainte communion et une allocution d'usage, les nouveaux élus récitent une profession de foi, un cierge à la main. — Voulez-vous, leur demande-t-on, garder et observer cette foi ? — Voulez-vous observer les règles et les statuts de la confrérie ? — Et la réponse se fait la main droite sur l'Evangile. — Presque tous les paroissiens d'ailleurs font partie de la confrérie.

*
* *

Il serait certes grandement à souhaiter que toutes les anciennes confréries, dont nous venons d'esquisser, d'une manière bien pâle et bien imparfaite, la vie intérieure et le fonctionnement, fussent actuellement dans un état aussi prospère que celle d'Insming. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour le plus grand nombre.

Au point de vue de l'état actuel, nous pouvons les ranger en trois catégories, à quelques nuances près : seize sont tombées irrémédiablement ; à peine çà et là quelques messes du jeudi, provenant de fondations anciennes, et peu fréquentées d'ailleurs, en conservent-elles un souvenir effacé. — Dix-neuf végètent plus ou moins et leur influence est à peine saisissable ; il y a cependant quelques bonnes habitudes prises et qui se maintiennent surtout parmi les anciens. — Enfin dix environ sont dans un état qu'on peut appeler florissant, ou du moins continuent à exercer leur action bienfaisante : les messes du jeudi ou même du reste de la semaine sont plus fréquentées, les communions plus nombreuses, et aux jours d'exposition, les adorateurs se relaient fidèlement autour du divin Roi.

Nous devons ajouter, pour être complet, que l'une ou l'autre des confréries tombées a été relevée de ses ruines, reconstituée sur de nouvelles bases dans ces derniers temps, comme celles de Sainte-Ségolène et de Château-Voué, et laisse entrevoir de féconds résultats pour l'avenir. — Quelques autres, d'origine relativement récente, Ormersweiler (1867), Enchenberg (1883), sont dans une période de floraison vraiment consolante et développent à un haut degré la piété et la ferveur eucharistique. Qu'on en juge par ce qui se passe à Ormersweiler. Tous les dimanches, les hommes et les jeunes gens, à peu d'exceptions près, font leur visite au Saint-Sacrement. Pendant l'octave de la Fête-Dieu, presque tous les fidèles, hommes et femmes, communient, et matin et soir l'église est remplie comme aux plus beaux jours de fête. Aux quatre jeudis qui précèdent les Quatre-Temps, presque toute la paroisse assiste à la messe d'exposition. Elle ne compte que 441 habitants, et il y a 3200 communions par an. Une paroisse presque idéale, un vrai petit coin de paradis !

Mais d'où vient donc que tant de confréries anciennes, jadis si florissantes, gisent à terre, ruinées et effondrées ? Comment le religieux patrimoine de nos pères s'est-il dissipé si lamentablement ?

M. le chanoine Finot.

M. Séjourné, avocat à Orléans.

M. le chanoine Louis.

autour d'eux. Puis quand ces bases sont bien posées, à un moment propice on érige solennellement la confrérie, dont les statuts ont été soigneusement élaborés, et à l'observation desquels on tient absolument.

Le bien commencé par les retraites fermées se poursuivra, d'autres membres de la confrérie naissante y seront envoyés à leur tour, les anciens retraitants viendront de temps en temps se retremper à la source. — C'est ainsi qu'on procède en Belgique. — Vous comprenez, Messieurs, que grâce à une pareille méthode, on arrive à former dans chaque paroisse un noyau solide, une véritable élite, puissant levain qui fera fermenter toute la masse.

Mais ce n'est pas tout, les diverses confréries des paroisses ainsi formées ne restent pas isolées ; on les groupe en fédérations régionales ou cantonales avec un président spécial à la tête de chacune d'elles, et une réunion générale, au minimum chaque année ; ces fédérations ont pour but de leur donner plus de force de cohésion, de vie, et de parer en même temps aux fluctuations toujours possibles provenant du changement des directeurs.

Et enfin pour assurer le recrutement futur, on a soin de grouper à part les jeunes gens de 13 à 17 ans, au lieu de les embrigader en bloc dans les confréries au lendemain de leur première communion, ce qui est purement illusoire. Ces jeunes gens forment une association spéciale sous le titre de Gardes d'honneur du Très Saint-Sacrement, ont un règlement particulier et deviennent ainsi des recrues assurées pour la confrérie, en même temps que leur jeunesse a été sauvegardée. — Je regrette de ne pouvoir m'étendre davantage sur cette admirable organisation de nos frères, les catholiques de Belgique, où elle a déjà fait ses preuves et produit des résultats surprenants. On en lira l'exposé et les détails dans l'excellent opuscule du R. P. Lechien, de la maison de Fayt : *Un plan d'organisation paroissiale*, ainsi que dans la Revue belge, *Le Cénacle au XXe siècle*.

Est-ce que le mot de saint Augustin ne se présente pas ici de lui-même à nous ? *An non potero quod isti ?* Ce que nos amis les Belges ont fait si bien, ne le pourrions-nous pas nous-mêmes ? ne le pourrait-on pas partout ? J'ai l'intime persuasion qu'il serait relativement facile d'organiser partout dans le diocèse cette œuvre des retraites fermées, si féconde, si riche en fruits de salut ; les établissements et les prédicateurs ne manqueraient pas, et quant à la question financière, on pourrait y trouver une solution satisfaisante, comme en Belgique. — Avec un noyau d'hommes ainsi formés, les pasteurs entreprendraient alors efficacement la création d'une confrérie ; les dames évidemment ne seraient pas négligées, elles auraient leur section à part.

Les statuts devraient-ils être les mêmes partout ? Ce serait désirable assurément, mais pas toujours opportun. Il est évident qu'on pourra exiger davantage dans une paroisse fervente que dans une autre où règnent la froideur et l'indifférence. Ce sera donc au pasteur à élaborer un règlement spécial pour sa paroisse, en le modelant, dans les grandes lignes, sur les statuts généraux, et à le faire approuver par l'autorité épiscopale. Il importe cependant que les confréries d'un même canton ou d'une même région harmonisent autant que possible leurs statuts, pour qu'on puisse les grouper ensuite en une fédération homogène.

Ici, Messieurs, me permettrez-vous une timide remarque ? Je ne le fais bien entendu que sous ma responsabilité personnelle, et *salvo meliori judicio*. Elle a trait au titre à donner à nos groupements eucharistiques. Est-il opportun de leur conserver le nom de confréries ou de leur appliquer un titre plus moderne ? Il n'est pas défendu d'être moderne, dans une juste mesure, même et surtout dans les œuvres de zèle. Moderne n'est pas moderniste. Or il me semble que pour beaucoup de nos contemporains, les mots de confrérie, de confrère, consœur, éveillent facilement des idées bizarres, des idées d'un autre âge, provoquent une certaine répulsion et amènent un sourire ou une raillerie sur les lèvres. Pour eux, hommes du siècle, ces mots sont quelque peu vieillots et ont une saveur légèrement monastique. Ce sont des préjugés sans doute, mais il est bon d'en tenir compte. A mon humble avis, on substituerait avec avantage aux mots de confrérie, de confrère, ceux plus jeunes et plus modernes d'association, d'associé du Saint-Sacrement. Il est certain

spectacle que nous présentera la Lorraine dans un avenir prochain, à la suite des résolutions viriles et énergiques qui sortiront de ce Congrès ! Saluons d'avance, Messieurs, cette réjouissante perspective, saluons la Lorraine, et pourquoi ne pas le dire et l'espérer, toutes les provinces catholiques, couvertes en un avenir rapproché, d'un magnifique réseau d'associations eucharistiques, pour la plus grande gloire du Maître bien-aimé que nous servons tous, pour le plus grand honneur du Roi immortel de la terre et des cieux !

Le discours de M. Louis est vigoureusement applaudi et on regrette vraiment que le temps l'oblige à l'écourter; on se dédommagera amplement à la lecture. A 6 h. 40 la réunion se termine par la bénédiction du Cardinal-Légat.

LE SALUT DU SOIR A LA CATHÉDRALE

C'était le tour des congressistes de langue allemande : les nefs latérales, livrées au public, sont aussi remplies que la grande nef. Les deux cardinaux sont là, entourés d'un bon nombre d'évêques.

La cérémonie est ouverte par un cantique allemand au Saint-Esprit, puis Monseigneur von Keppler monte en chaire et établit un magnifique parallèle entre le *Pater* et la Sainte Eucharistie. Voici le résumé de ce discours :

« Le *Pater* et l'Eucharistie se tiennent de plus près qu'on ne pourrait le supposer à première vue ; tous deux sont des inventions personnelles de l'Homme-Dieu : sous une forme terrestre, ils renferment l'abondance de la grâce et de la vérité divine, le *Pater* dans la simplicité de ses sept demandes, l'Eucharistie dans la simplicité du pain de tous les jours; tous deux s'expliquent et se complètent mutuellement. Voici d'abord les trois premières demandes du *Pater*. Elles renferment tout ce que le Fils de Dieu peut demander de plus noble et de plus précieux : « la gloire de Dieu, son règne parfait au ciel et sur la terre ».

L'adoration de Dieu par la création tout entière, exprimée par Celui qui est l'enfant de Dieu, le roi et le prêtre de cette création. — Que votre règne arrive, c'est la prière du combat sur les lèvres du disciple et du soldat du Christ. — Que votre volonté soit faite, c'est toute l'œuvre de la perfection et de la sanctification de l'homme, le code de la vertu, *haec est voluntas Dei, sanctificatio vestra.*

Si nous n'oubliions pas si souvent la présence de Jésus-Christ au tabernacle, nous irions prendre là les inspirations de la prière auprès de Celui qui prie encore pour nous, non-seu-

Ave Maria, de Witt; Monseigneur l'Evêque de Metz lit à haute voix la prière de Pie X pour la diffusion de la pratique de la Communion quotidienne ; on exécute très heureusement un *Tantum ergo,* de A. Demattia, et après la bénédiction un cantique allemand.

Ainsi finit cette deuxième journée du Congrès dans l'allégresse et dans la reconnaissance.

S. E. le Cardinal Fischer prononce une allocution à
XXXVII. l'assemblée générale du 9 août.

est devenu une pomme de discorde. Nos frères séparés ne comprennent plus la présence réelle ».

Ici, Son Eminence rappelle la visite qu'elle fit l'année dernière à l'église de Sainte-Elisabeth à Marbourg : « Cette église, un joyau d'architecture, devenue protestante, est conservée dans le même état où elle se trouvait quand elle servait encore au culte catholique. C'est là surtout qu'on est envahi par un sentiment de douloureuse tristesse quand on considère la division qui existe au sein du peuple allemand. Il faut s'en rapporter à la divine Providence et prier pour demander l'unité dans la foi. Il ne me vient certes pas à l'esprit de récriminer contre nos frères séparés dans la foi, d'autant plus que je sais que beaucoup d'entre eux éprouvent une sorte de nostalgie pour la foi de leurs ancêtres, pour le tabernacle, l'autel, la Sainte Vierge.

« Dieu merci, une grande partie du peuple allemand a résisté à la tempête. Dans le peuple catholique, une foi profonde au Saint-Sacrement de l'autel a pris racine. On peut le dire en particulier des catholiques de l'Ouest, des pays du Rhin et de la Westphalie, qui ont gardé leur antique foi et espèrent la conserver vivante. Et puisque le Congrès eucharistique se tient pour la première fois en Allemagne, il faut espérer qu'à ce premier Congrès succédera un second, un troisième et beaucoup d'autres. Les pays rhénans et la métropole de Cologne sont tout indiqués pour cela ».

Poursuivant son discours, le Cardinal annonce qu'en 1909 le Congrès eucharistique international se tiendra à Cologne qui a tant de titres pour le recevoir. En terminant, il invite tous les congressistes, et en particulier les Lorrains, à y assister : « Les Lorrains, dit-il, m'ont grandement édifié en ces jours du Congrès, non seulement par leur assistance aux assemblées, mais aussi par leur piété dans les églises où un grand nombre d'entre eux se sont approchés des sacrements. Lorsque le Congrès des catholiques s'est tenu à Cologne, les Lorrains y étaient bien représentés. Qu'ils viennent l'année prochaine à l'assemblée de Düsseldorf, qu'ils viennent ensuite l'année suivante au Congrès eucharistique à Cologne ».

Des applaudissements nourris et prolongés éclatent à la fin de ce discours, puis, au nom de tous, Monseigneur Heylen remercie Son Eminence de toute la sympathie qu'elle a témoignée à notre Congrès et de l'invitation qu'elle vient de nous adresser. Lorsque Monseigneur l'Evêque de Metz eut accepté la proposition de tenir le Congrès cette année à Metz, il avait d'abord

« Toutes les forces divines qui agissent dans l'administration des sacrements, il les ramène, sans enlever à aucune son caractère propre, au grand sacrement de la Rédemption. Et comme toute force ramène à la source où elle puise son énergie, saint Thomas découvre en toutes les activités surnaturelles : grâces, vertus, impulsions, inspirations, intentions, et, à l'extérieur, dans n'importe quelle coutume, institution et organisation de l'Eglise, la tendance fondamentale à unir l'homme à son Rédempteur, par le moyen d'une réception digne de l'Eucharistie.

« Il voit dans la sainte Communion la consommation de l'œuvre rédemptrice, — alors que le Rédempteur, par le souffle de son amour, veut transformer en sa personne très sainte, ses amis malades, dans la mesure de leurs sentiments et de leurs dispositions.

« Mais l'homme, par nature, est astreint à un développement progressif : progressive alors doit être aussi sa rédemption. Cette transformation continue, rédemptrice et sanctifiante de l'homme dans le cœur immense du Sauveur, doit, en conséquence, élargir son esprit et son cœur, c'est-à-dire le rendre capable du don de soi qui, pour la pauvre humanité, constitue le plus grand sacrifice.

« Cette ampleur de la pensée et de l'amour plein d'abnégation du catholicisme, rend possible la fusion des fidèles dans le Christ, rend possible l'Eglise, corps mystique du Christ.

« La structure de fer, et sans faille, de cette doctrine, ne laisse aucune place aux sévères exigences que l'on oppose parfois à la Communion fréquente. Il faut pour y participer l'amitié avec Dieu et une volonté résolue à la recherche d'une parfaite rédemption, la largeur d'esprit qui accepte le tempérament d'autrui et l'indulgence à son égard, et non pas une élévation morale exceptionnelle.

« La force morale, on l'acquerra et on devra l'acquérir peu à peu. Et de plus les dangers d'une sensibilité maladive, d'une routine tout extérieure, ou de la vanité, sont écartés, là où la Rédemption est la fin où visent toutes choses. La crainte d'être détourné par la Communion fréquente de l'accomplissement des devoirs de son état est écartée par la pensée que le premier effet du sacrifice est un désir du travail, une joie de vivre, vraie et durable.

« Comme conclusion, l'orateur met en regard le décret sur la Communion et le programme du Saint-Père : *Instaurare omnia in Christo.* »

M. Prüm. Il faut que le Congrès se tienne un jour aussi à Luxembourg.

La bénédiction du Cardinal-Légat termine la séance.

LE SALUT A LA CATHÉDRALE.

Le soir, à la Cathédrale, on se pressait à nouveau d'une façon incroyable ; il y avait une foule innombrable ; il s'agissait d'entendre Mgr Foucault, le si sympathique et si populaire évêque de Saint-Dié.

Discours de Mgr Foucault, Evêque de Saint-Dié.

Et ipsi narrabant... quomodo cognoverunt eum in fractione panis.

Ils racontaient de quelle manière ils avaient reconnu le Christ à la fraction du pain.

(S' Luc, XXIV, 35.)

Eminences (1),
Messeigneurs,
Mes Frères,

Le premier Congrès Eucharistique s'est tenu sur la route et dans l'hôtellerie d'Emmaüs.

A l'aurore du troisième jour qui suivit la mort du Christ, les saintes femmes avaient porté à son tombeau leurs parfums et leurs larmes. Elles avaient trouvé le tombeau vide, et elles avaient reçu des Anges l'annonce de la résurrection du Seigneur ; mais le récit qu'elles en firent aux apôtres ne fut accepté que pour des racontars de visionnaires : *sicut deliramentum*. Pierre lui-même, qui s'était rendu au monument, où il n'avait plus trouvé que les linges soigneusement repliés, était revenu étonné, mais non convaincu : *et abiit, secum mirans quod factum fuerat.*

A cette même heure, deux des disciples avaient pris le chemin d'Emmaüs. Ils trompaient l'ennui de la route, en échangeant leurs tristes pensées sur les événements dont Jérusalem avait été le théâtre, lors-

(1) S. E. le cardinal V. Vannutelli, Légat du Pape, S. E. le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, Mgr l'Evêque de Metz, entourés d'une quinzaine d'archevêques et d'évêques et de plusieurs prélats.

I

Seigneur, disaient les deux disciples, demeurez avec nous, car voici la nuit. *Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit.*

Hélas ! Mes Frères, il n'y a pas de nuit que celle qui cache à nos yeux la nature et ses beautés ; il n'y a pas que le soleil de notre firmament qui descende de notre horizon pour éclairer d'autres cieux ! La nuit se fait quelquefois, épaisse et longue, sur les esprits et dans les cœurs ; et dussé-je heurter certaines idées, permettez-moi de dire qu'à l'heure actuelle les ténèbres menacent de vous envelopper de toutes parts.

Mais vous protestez, Mes Frères. Est-ce bien vraiment, dites-vous, l'heure des ténèbres que celle où la lumière du progrès jette partout des clartés d'aurore, qui nous promettent un midi si éclatant? L'heure où la pensée humaine porte sa prodigieuse activité dans tous les ordres de connaissances ? L'heure où l'instruction, coulant à pleins bords, roule ses flots majestueux comme un fleuve immense, capable d'abreuver toutes les générations et jusqu'au plus humble enfant du pauvre ? L'heure enfin où la science, débarrassée de ses langes, s'avance d'un pas si hardi, et projette sur le monde entier son incomparable éclat ?

Certes, Mes Frères, je ne suis pas, et je ne veux pas être de ceux qui ferment les yeux pour ne pas voir. Loin de méconnaître, je proclame, loin de renier, je salue tous les progrès de la science et toutes les applications qui en ont été faites pour le plus grand honneur de l'esprit humain et pour le mieux-être de la vie humaine. Cependant, Mes Frères, au milieu du brillant essor qui l'emporte, la science est-elle aussi sûre d'elle-même qu'elle le paraît ? les lois qu'elle pose ont-elles franchi d'une manière définitive les défilés de l'hypothèse ? un maître de la science contemporaine (1) n'a-t-il pas eu, dans ces dernières années, la loyauté et le courage de faire entendre aux savants les conseils de la modestie ? Mais pour ne parler ici que de la science qui règle nos mœurs, sa base et son couronnement, ses lois et leurs sanctions, tout a été remis en cause et, en dehors de la morale catholique, la lumière qui éclaire les avenues du devoir est bien pâle et bien incertaine. Et la philosophie, notre philosophie moderne, enlisée dans les marécageuses relativités du kantisme, a-t-elle poussé bien loin sa marche en avant depuis qu'elle a quitté la chaussée si largement et si solidement construite par le génie d'Aristote et de saint Thomas ? En un mot, les hautes cimes de la pensée sont environnées de nuages et les plus grands esprits, s'ils sont privés des lumières de la foi, ont grand'peine à se défendre contre les ombres envahissantes du scepticisme.

Et puis, Mes Frères, quelles désolantes ténèbres s'amoncellent à notre horizon religieux !

Revenant aux pires errements du rationalisme inauguré par les humanistes de la Renaissance, et continué par le philosophisme du XVIIIe siècle, certains théologues (je ne dis pas théologiens), se sont jetés dans

(1) M. Poincaré.

profonde, révérence suppliante, soumission entière de l'esprit et sincère désir de la gloire de Dieu.

O vous, nouveaux pèlerins d'Emmaüs, égarés sur les routes trompeuses de la moderne exégèse ou du néo-criticisme, vous à qui le Pape n'a opposé la sentence qui vous condamne qu'après vous avoir adressé l'invitation qui doit vous sauver, écoutez avec docilité la voix du Père qui vous appelle à la table sainte ; venez à la sainte communion, venez, humbles et aimants, avec un esprit dégagé de vos savantes élucubrations, avec un cœur plus occupé de progresser dans la vertu que préoccupé de réformer l'Eglise et ses dogmes ; et bientôt nous serons heureux de vous entendre redire, comme les disciples d'Emmaüs, de quelle manière vous avez retrouvé la vérité à la fraction du pain : *et ipsi narrabant... quomodo cognoverunt eum in fractione panis.*

II

Et surgentes eadem hora, regressi sunt in Jerusalem.

Le Christ connu, c'est le Christ aimé, c'est le Christ prêché à tous. La foi est le principe de l'apostolat, mais c'est l'amour qui communique à l'apostolat ses dévorantes ardeurs. Or, je vous l'ai dit, Mes Frères, la Sainte Eucharistie est un brasier d'amour.

Aussi, à peine remis de leur émotion, nos deux disciples reprennent le chemin de Jérusalem, impatients qu'ils sont d'annoncer aux apôtres l'heureuse nouvelle de la Résurrection.

Tout à l'heure, pour s'assurer la présence et les entretiens du mystérieux inconnu, ils lui alléguaient l'impossibilité de poursuivre sa route parmi les ténèbres : *mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit.* Mais depuis que le jour s'est levé dans leurs âmes, la nuit n'a plus de ténèbres pour eux, et les voilà qui retournent vers Jérusalem, non plus de cette démarche triste et languissante du départ, mais du pas alerte et joyeux qui doit hâter le retour.

Les onze, les saintes femmes et les disciples étaient toujours réunis, partagés entre la crainte et l'espérance. Tout à coup, les pèlerins d'Emmaüs font irruption dans l'assemblée, et, racontant la divine apparition dont ils ont été favorisés, ils deviennent les premiers apologistes du Christ ressuscité.

Ainsi fera, Mes Frères, la sainte communion. Des timides et des découragés elle fera des croyants à la foi invincible et des héros au courage indompté ; et s'il est vrai de dire que le sang répandu par les martyrs des premiers âges fut une semence féconde de chrétiens, il n'est pas moins vrai d'affirmer que le sang de Jésus, versé par la sainte communion dans une poitrine humaine, a toujours fait et fera toujours les apôtres et les conquérants de l'Evangile.

Non, Mes Frères, cela n'est pas douteux, le foyer où s'allume la flamme de l'apostolat, et l'aliment qui la rend inextinguible, c'est le foyer de la Sainte Eucharistie, c'est l'aliment de la sainte communion. De même, en effet, que les premiers chrétiens quittaient la table de la synaxe eucharistique pour s'élancer dans l'arène et y verser leur sang,

à la fraction du pain que les adorateurs des idoles ouvrent les yeux pour reconnaître du même coup et la vanité des divinités devant lesquelles ils ont tremblé, et la charité du Dieu qui les a rachetés de son sang.

Mais quittons ces plages lointaines foulées pour la première fois par le pied de nos missionnaires ; sortons des forêts vierges demeurées impénétrables jusqu'à leur arrivée, et rentrons en pleine terre catholique. Si nous voulons rendre raison de tant d'œuvres admirables, il nous faudra reconnaître, ici comme là-bas, que tout cela est le fruit de la sainte Eucharistie. L'Eucharistie est la véritable et la seule inspiratrice, soit des initiatives qui font surgir nos œuvres, soit des sacrifices qui les font vivre ; l'Eucharistie attire et retient les jeunes recrues qui alimentent nos cercles et les jeunes dévouements qui les dirigent ; l'Eucharistie fait naître au cœur de la jeune fille le désir de sacrifier sa jeunesse, sa fortune, sa beauté, ici dans les labeurs sans gloire d'une école de village, là au soulagement des misères les plus répugnantes. Dois-je ajouter que c'est au Dieu de l'Eucharistie que s'unissent en de mystiques fiançailles ces vierges du cloître qui, sous le cilice, dans les jeûnes et les veilles, se consument lentement et laissent évaporer pour la gloire de Dieu et le salut des âmes le parfum de leurs vies avec l'encens de leurs prières ? Un seul cri d'ailleurs résume, parce qu'il les engendre et les féconde, toutes ces merveilles, c'est le cri de saint Paul : *vivo autem, jam non ego, vivit vero in me Christus* (1).

Oui, Mes Frères, c'est le Christ présent et vivant non seulement au tabernacle mais dans le cœur des fidèles, qui les anime à de si grands combats, qui les prépare à tant de rudes sacrifices, qui les conduit à de si glorieuses victoires. Oui, ceux et celles qui luttent et qui triomphent, comme ceux et celles qui combattent et qui meurent pour le Christ et pour l'Église, sont les amants passionnés de l'Eucharistie ; et s'ils nous racontaient la genèse et le développement de leur vocation, ils ne pourraient que nous redire comment ils en ont puisé le germe dans la sainte communion, comment c'est à la fraction du pain qu'ils ont entendu et compris l'appel de Dieu : *et ipsi narrabant... quomodo cognoverunt eum in fractione panis.*

* * *

Après avoir reçu les adorations des disciples d'Emmaüs, Jésus disparut à leurs yeux, pour leur faire comprendre que dans la sainte Eucharistie ce n'est pas par les yeux du corps mais par ceux de la foi que nous devons reconnaître sa présence, et que, s'il demeure caché à nos sens, il veut toujours être présent à nos cœurs.

Ainsi, Mes Frères, en ces fêtes admirables doit être présent à notre souvenir le Pontife bien-aimé qui nous a appelés aux pieds de Jésus-Hostie. Ne pouvant le disputer à nos âmes, une secte impie s'efforce de le dérober à nos yeux. Le Vatican n'est plus que l'annexe de la prison mamertine, et depuis longtemps nous attendons avec angoisse que l'ange

(1) Epître aux Galates, II, 20.

JOURNÉE DU SAMEDI 10 AOUT

Le soleil est toujours de la fête et la chaleur commence à fatiguer, mais l'enthousiasme ne diminue pas, et si ce samedi voit un certain nombre de congressistes, des curés entre autres, retourner chez eux, ils sont aussitôt remplacés par d'autres plus nombreux.

La grand'messe pontificale est chantée par par Monseigneur Walravens, évêque de Tournay, assisté de plusieurs de ses chanoines, entre autres MM. Cantineau, Leclercq, Doutrelungue, les habiles et si dévoués organisateurs du Congrès de Tournay. Après l'élévation, la *Schola* du Grand-Séminaire chante : *Jesu dulcis amor meus*, de Haller; l'exécution a été très appréciée.

Les séances d'études ont été aussi fréquentées et aussi intéressantes que les jours précédents.

cueil qu'il recevra sur les bords du Rhin. » (Bravos et applaudissements.)

La dépêche suivante, parvenue à Monseigneur Heylen, évêque de Namur, pendant le cours du Congrès des catholiques allemands à Wurzbourg, montre que M. le comte de Droste-Vischering s'est acquitté consciencieusement de sa mission.

« Wurzbourg, Congrès des catholiques.

« La 54e assemblée générale des catholiques d'Allemagne exprime à Votre Grandeur les remerciements les plus respectueux pour les salutations cordiales que vous avez eu la bonté de faire parvenir à cette assemblée, pendant le Congrès eucharistique à Metz, par M. le comte de Droste-Vischering. Elle félicite Votre Grandeur du magnifique succès de cette assemblée.

« *Le Président :* FEHRENBACH. »

Les discours

La parole est maintenant à M. Séjourné, avocat à Orléans, qui nous fait, sur la régénération sociale par l'Eucharistie, un magistral discours longuement acclamé par toute la salle :

EMINENCE,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a quelque témérité de ma part à me présenter devant cet immense et magnifique auditoire, et je cherche en vain le titre auquel je dois de vous adresser la parole. Rien, en effet, ne me désignait pour ce haut et périlleux honneur. Mais l'on a fait appel à ma foi et à ma bonne volonté : chrétien pratiquant et obéissant, j'ai répondu.

Et je viens ce soir, simple soldat de la grande armée catholique, dont je salue ici les plus illustres représentants, sonner le coup de clairon qui stimulera votre ardeur, excitera votre zèle, et fera jaillir de vos âmes — c'est du moins mon ambition la plus chère — de fortes et viriles résolutions.

Je salue dans la Sainte Eucharistie la grande génératrice d'énergie chrétienne, le grand remède qui seul, à l'heure présente, peut nous sauver. Et fort de cette pensée, en même temps qu'ému des ravages

toute nécessité que l'âme soit bien trempée et qu'elle acquière une force morale suffisante pour résister à tous les assauts.

Or, où trouverons-nous pour calmer notre esprit tourmenté et notre cœur blessé, cette ardeur incessante et ce courage de tous les instants? Où puiserons-nous cette force qui maîtrisera notre volonté et nous conduira peu à peu par les sentiers du sacrifice vers les lumineux sommets de la vertu et de la vérité ?

La vraie source du renoncement, le vrai principe générateur de l'effort pour notre rénovation individuelle, c'est l'Eucharistie. L'Eucharistie, c'est-à-dire Jésus-Christ vrai sans nuage et beau sans mélange, harmonie du vrai et du beau, splendeur confondue de l'un et de l'autre, Jésus-Christ lumière de l'esprit, Jésus-Christ force du cœur.

C'est Sainte-Beuve qui a dit : Depuis que le Christ est venu dans le monde, un idéal nouveau s'est posé devant les hommes. Ceux qui ont méconnu Jésus-Christ — regardez-y bien — dans l'esprit ou dans le cœur, il leur a manqué quelque chose.

Or, il ne doit rien nous manquer, à nous chrétiens, ni dans l'esprit ni dans le cœur. Dans l'esprit, il nous faut cette grande lumière qui descend du ciel et qui apprend à l'homme l'obéissance, le travail, la probité, l'espérance. Dans le cœur, il nous faut cette vivifiante morale qui donne la sainte passion du devoir, il nous faut ces principes éternels qui retrempent les âmes, les fortifient et dans lesquels résident la vitalité des institutions et la grandeur des peuples.

Ah! sans doute, il en coûte parfois de chercher cette lumière qui illumine les intelligences. Une demi-obscurité et une tonalité grise sont si douces pour le pauvre esprit humain. Les flots de l'erreur sont parfois si entraînants et si berceurs! Les philosophies érigent des systèmes si séduisants et si commodes... Et puis, ajoute-t-on, la vertu est si grande, elle est si haute, et nous sommes si petits !

Laissons, Messieurs, laissons ces pensées énervantes aux pusillanimes et aux lâches, ou plutôt protestons contre de semblables maximes. Elles sont indignes de vrais chrétiens qui, voulant comprendre et saisir la beauté de la doctrine catholique, se tournent au contraire vers la vérité, comme la plante se tourne vers le soleil pour s'en réchauffer, s'en nourrir et s'en imprégner toute entière.

Allons demander à Celui qui est la vérité même de nous armer contre toutes les erreurs, d'où qu'elles viennent, et si nous devons souffrir pour sauvegarder notre foi, « le Christ qui est d'hier, d'aujourd'hui et de tous « les siècles, soutiendra notre intelligence et, au plus fort de l'assaut, « nous sourira du haut des cieux ».

Mais, disons-le sans détours, nos efforts seront stériles et nos sacrifices inefficaces si nous ne savons honorer notre foi par une vie privée exemplaire !

Or, il faut l'avouer, nous vivons à une époque où la notion du devoir est profondément oblitérée dans les esprits, où l'amour de la liberté dégénère en licence, où les âmes sont impatientes du joug et semblent ne plus vouloir connaître aucun frein qui les retienne.

A cette soif de jouissance et de dérèglement, sachons, nous catho-

bouillant, de cette ardeur, de cette impétuosité, surtout de cette existence véhémente et hardie qui malgré tout demeure invincible, et est l'un des gages les plus assurés du triomphe final.

Et pour devenir ces chrétiens, pour rester ces âmes généreuses et fortes, il nous faut nous vaincre nous-mêmes, maîtriser les impulsions d'une chair dépravée, abaisser la superbe d'un esprit dominateur et orgueilleux, vouloir peiner, vouloir souffrir, nous faire humbles — en allant puiser dans le cœur même du grand Sacrifié au Calvaire, la force qui a fait les martyrs et la vertu qui fait les saints !

C'est là seulement que nous pourrons comprendre la grandeur morale et l'austère beauté du sacrifice, et alors qu'autour de nous les âmes sont énervées, que les cœurs sommeillent, que les intérêts matériels deviennent souverains, nous, chrétiens, fortifiés par l'Eucharistie, nous saurons montrer au monde étonné cette folie sublime qui relève les âmes, qui retrempe les caractères, qui illumine les consciences, qui éblouit d'un rayon suprême la foule elle-même, qui enfante les héroïsmes, les trépas magnifiques, toutes les grandes choses par lesquelles sont sauvés les peuples et les nations.

II

Messieurs, l'Eucharistie ne nous donnera pas seulement de l'énergie dans le sacrifice pour notre rénovation individuelle ; elle nous donnera aussi pour la régénération sociale de nos frères, de l'énergie dans l'amour.

Le devoir social ! Combien peu le comprennent pleinement à l'heure présente, avec ses sévérités et ses exigences, mais aussi avec toute sa beauté et toutes ses joies !

Alors que l'injustice s'étale partout avec cynisme, et que cette violation éhontée de la justice amasse dans le cœur des foules de sourdes colères toujours prêtes à faire explosion, combien sont peu nombreux ceux qui savent maintenir intacts et inviolés les droits des enfants, des serviteurs, des ouvriers, des humbles !

Alors que l'égoïsme règne en tyran et que la haine de l'homme pour l'homme s'étend comme un chancre hideux dans notre société contemporaine, combien rares sont ceux qui s'efforcent d'atténuer les inégalités sociales, qui trouvent une indicible joie au soulagement des souffrances d'autrui et guérissent les plaies de l'humanité avec ce baume merveilleux, ce remède incomparable qui s'appelle : La Charité !

Ah ! La charité, sentiment intime et profond qui vous excite à faire au prochain tout le bien dont on est capable : Vertu magnifique qui vous pousse à chercher et à guérir les âmes, plus encore qu'elle ne vous incite à soigner les corps ; — Lumière éclatante, astre splendide, à la clarté et à la chaleur duquel les inégalités sociales semblent se fondre, si bien qu'il n'y a bientôt plus que deux mains qui s'étreignent, deux cœurs qui battent à l'unisson, deux âmes qui s'aiment ; — Source sacrée de la plus sublime et de la plus sainte fraternité !

Gratry disait un jour qu'il y a deux races d'hommes sur la terre. Il

L'amour des âmes, en effet, — cet amour que le Christ a manifesté en se faisant Eucharistie — est insatiable et infini. C'est le véritable amour, puisqu'il consiste à ne pas s'enfermer en soi-même, mais bien à s'élancer hors de soi, vers l'œuvre, vers le devoir, vers le salut du monde, jusqu'à Dieu !

Se gêner et se contraindre soi-même pour se faire les serviteurs de ceux qui souffrent, apaiser les rancunes et les haines qui grondent dans des cœurs irrités, faire fleurir le rameau de la paix, là où poussait l'ivraie de la discorde, calmer les aigreurs, prévenir les querelles, et réunir dans le même amour des cœurs que des malentendus ou des préventions avaient séparés ! — Quel champ d'action magnifique ! Quelle mission superbe ! Et quelle indicible joie !

Et comme on apprend, en remplissant cette tâche, la parole du grand apôtre : « Le meilleur don, c'est celui de consoler les hommes ! »

Lorsqu'il y a vingt siècles, le Christ vint sur la terre pour régénérer l'humanité, il disait de lui-même : « Le fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir ! » — Sublime maxime qui devrait être la devise de tous les hommes de cœur, et que tous nous devrions inscrire au frontispice de notre vie sociale ! Car à l'heure présente, la société, meurtrie par les injustices, irritée par la misère, froissée par le triomphe insolent de l'improbité et du vice, se tourne suppliante vers nous, nous demande de l'aider à porter son fardeau, à verser dans sa coupe, hélas ! bien amère, quelques gouttes de bonheur. Messieurs, ne la repoussons pas, et quelles qu'aient été ses fautes, tendons-lui la main au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous souvenant que nous sommes les fils de Celui qui jamais ne brisa le roseau courbé, qui jamais n'éteignit la mèche qui fumait encore !

Ne la repoussons pas ! car le monde, vous le savez, appartiendra dans l'avenir à qui aura su l'aimer davantage, et toutes les puissances humaines ne sauront prévaloir contre cette puissance divine qu'est la charité !

Oui, l'avenir est à qui saura aimer le plus l'humanité, c'est-à-dire qu'il est à l'Eglise de Dieu, parce que l'Eglise possède une puissance d'aimer immense et illimitée.

N'est-ce pas l'Eglise en effet qui a mis dans toutes nos institutions cet esprit de douceur et d'harmonie inconnu à l'antiquité ? N'est-ce pas elle qui a parlé de raison et de liberté quand ces droits imprescriptibles du genre humain étaient menacés d'un naufrage commun ? Elle qui a enfanté ces légions de jeunes gens et de jeunes filles qui, à vingt ans, immolent sur l'autel du sacrifice leur jeunesse, leur fortune, leur avenir, pour se donner au soulagement des humbles et des petits ? — N'est-ce pas elle qui a divinisé la souffrance ? proclamé la sublime dignité du du pauvre ? et chanté à l'humanité tout entière, étonnée et ravie, l'hymne sacré de la fraternité ?

Au contact de l'Eucharistie, nous accroîtrons donc notre amour pour la régénération sociale de nos frères.

Quoi qu'il doive nous en coûter, nous aimerons ces petits enfants qu'on élève sans morale et sans Dieu, et de toutes nos forces nous tra-

porte ? Oui, qu'importe le nom de l'ouvrier qui a jeté le grain dans le sillon, pourvu qu'un jour la moisson se dresse, abondante et blonde, ondulant au vent d'été ?

Et si nous ne devons avoir pendant toute notre vie, d'autre mission que celle de préparer pour l'avenir les victoires de l'Eglise, vive Dieu ! nous nous réjouirons d'avoir été choisis pour une tâche aussi glorieuse. Et l'âme toute vibrante de foi et d'amour, nous redirons avec le poète.

Et nous, ô Christ, et nous, qui plongés dès l'aurore
Dans les épais brouillards d'un siècle où l'on t'ignore,
Marchons au but commun, les yeux tournés vers toi ;
Nous, qu'un espoir soutient, nous qui malgré le blâme
Gardons soigneusement, comme on garde en son âme,
Des étincelles de la foi,

S'il est dit que notre âge, éclos dans la tempête,
Ne pourra, quoi qu'il fasse, en arracher sa tête,
Si nous tombons, avant qu'un port nous soit offert,
Avant ces jours pieux que l'avenir prépare,
Avant qu'un divin souffle ait ranimé le phare
Au fronton du temple désert,

Ah ! nous aurons du moins, comme cette humble femme,
Qui, les pleurs dans les yeux et la pitié dans l'âme,
Répandit des parfums sur tes pieds défaillants,
Nous aurons — ô mon Christ — versé des larmes pures
Sur tes pieds qu'on outrage, et baisé tes blessures
Que l'on rouvre après deux mille ans.

(Longue salve d'applaudissements.)

Le président du Congrès donne ensuite la parole à M. le chanoine Finot, de Metz, qui nous détaille l'Eucharistie comme moyen de justice et de paix sociale, avec l'ampleur et l'éloquence qu'il sait donner à sa parole.

L'EUCHARISTIE
ET
LA JUSTICE ET LA PAIX SOCIALES

Tel est l'aperçu eucharistique que mon évêque vénéré m'a chargé de développer devant vous, à cette heure avant-dernière du Congrès. L'auguste Sacrement s'offre à moi, et je voudrais vous le montrer dans son influence sur les rapports sociaux et sur l'harmonie qui résulte de leur équilibre. L'Evangile trace à ces rapports, parfois délicats, leur rectitude ; exemplaire de vertu et centre de grâce, l'Eucharistie l'établit et, si le *droit* est dans les livres inspirés, le *fait* paraît être à la sainte Table,

vrais rapports de l'homme avec l'homme. Mais qu'a-t-on fait de la loi, de ses justices de toute rectitude et de toute joie pour les cœurs? Nous connaissons les dédains superbes du pharisien pour le publicain; nous avons dans l'oreille la foudre évangélique tombant sur ceux qui mangeaient le bien des veuves en leur promettant des prières sans fin, qui foulaient aux pieds les préceptes les plus importants de la Loi, tels que *la justice, la miséricorde et la foi*, alors qu'à côté ils payaient des dîmes qui ne leur étaient pas demandées... Et n'y a-t-il pas un souvenir pratique de ce mauvais exemple dans la conduite de ces premiers chrétiens à qui un apôtre jetait un terrible rappel : « Le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs et dont vous les avez frustrés, crie, et leur cri a pénétré jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées »? Il fallait mettre des chrétiens eux-mêmes en garde contre une conception superficielle du christianisme, et réprimer rudement une pratique qui eût continué les anciens abus. Qu'il était temps, à la dernière heure de l'attente, que le Roi-Messie vînt juger « le peuple de Dieu avec justice, et ses pauvres selon l'équité »! Les collines elles-mêmes paraissent affamées de cette justice, et les montagnes, de la paix qu'elle produira. Que le Justicier incline donc les cieux et qu'il descende.

C'est fait — Israël a vu son Roi venir enfin : le dernier miracle du Fils de David a attesté la puissance du Messie et aussi la bonté du Père des pauvres.... Le désert de Bethsaïde a été, sous le miracle, plus fertile, plus nourricier que la plaine de Saron, et cinq mille hommes, assis sur le tapis de verdure, ont mangé jusqu'à satiété les cinq pains du miracle. C'est le dernier coup : le prophète n'échappera pas à sa gloire; jamais plus magnifique occasion s'offrit-elle de relever le vieux trône et d'y asseoir l'héritier attendu? A la nuit tombante, bon gré mal gré, on s'emparera de Lui, et si les Romains, si les Tétrarques s'arment pour contredire la restauration, il y a là un peuple qui veut son Roi, et c'est le peuple qui aura raison...

Jésus sait tout, et il déjoue ce complot de l'ovation, comme à une autre heure ceux de la haine ; il renvoie ses apôtres de l'autre côté du lac pour les soustraire à l'enthousiasme ambiant, et lui, il va se réfugier sur une montagne dans la solitude et la prière. A-t-il renoncé à régner? Non, mais il a présentement une manière d'entendre la chose qu'il expliquera bientôt. Le miracle du désert n'était que le dernier préparatif d'un dessein royal. Le festin servi aujourd'hui par le Roi-Messie à un peuple dont les rangs sont mêlés, à un peuple qui mange selon son besoin et sans épuiser la provision du miracle, c'est la figure du banquet qu'il promettra demain, où la nourriture doit être le Roi lui-même — pain descendu du Ciel — qui appelle comme un Père et qui commande comme un Maître, et, après-demain, quand la promesse sera devenue le don, de l'incessante et intime communication du Christ-Roi à ses sujets, on chantera dans tous les temps et sous tous les soleils cette liturgie : « Adorons le Christ-Roi, Seigneur des nations, qui engraisse les âmes qui le prennent en nourriture ». Ce sera sur toutes les lèvres humaines comme le « cantique des degrés » qui conduisent à la sainte Table.

Il faut remercier Jésus : il a renoncé à recevoir un sceptre pour en prendre un autre, et c'est parce qu'il a préféré celui-ci qu'il a laissé tomber de ses mains celui-là. A partir de la promesse eucharistique, une masse de disciples, déçus dans leur convoitise et leur rêve de domination locale, cessèrent de le suivre ; le Roi-Messie s'y résigna, et ne crut pas payer trop cher, au prix de cette désertion des siens, le sceptre eucharistique qu'il allait étendre sur les nations, *dominantem gentibus*. Par lui il ferait régner la justice, non sur une terre, mais sur toute la terre : *faciet justitiam in terrâ*. Dans son Eucharistie et par elle, après avoir rétabli les hommes dans le vrai rapport avec Dieu, il allait les mettre dans les vrais et évangéliques rapports les uns avec les autres.

II

Le communiant nourri du Christ-Roi est comblé intérieurement, son âme richement engraissée ; mais cette âme et cette richesse ne se concentrent pas en elles-mêmes, elles deviennent l'une et l'autre aptes à rayonner, à se répandre, à se communiquer. Le Christ, nourricier et nourriture, a un corps immense dont les membres seront en communion de sentiment, de sympathie et de bons offices ; or, ces membres c'est nous qui, *participant au même pain, ne faisons qu'un corps*, et la graisse sacrée qui est déposée dans nos âmes, c'est l'abondance de la vie pour la générosité et la diffusion : *Per hoc sacramentum excitatur in actum*.

Nous avons déjà l'exemple du Christ, nous aurons sa grâce pour faire comme il a fait. Et je dis que dans le communiant surtout, qui a faim du corps du Seigneur et soif de son sang, il y aura la faim, la soif évangélique de la justice envers le prochain. Et si les affamés de justice doivent être rassasiés, les rassasiés, toujours désireux de l'Hostie-Sainte, seront les affamés, dirai-je toujours assouvis, de justice ! Telle me paraît être la genèse de mon sujet : l'Eucharistie et la justice sociale. — Je vous demande pardon de l'avoir cherchée un peu haut, mais il y a là comme une lumière des cimes qui éclairera ce qui reste à dire, et ce reste le voici : Le convive, surtout ardent de la sainte Table, a faim et soif de cette justice qui incline l'homme vers l'homme, lui disant : *Je suis ton égal et tu es le mien :* voici mon estime suivant les droits que te confère le sang d'Adam et surtout le sang de Jésus-Christ ; de cette justice qui incline l'homme vers l'homme qui travaille pour lui, et à qui il dit : *Je suis ton débiteur :* voici ton salaire juste et suffisant à tes besoins ; de cette justice qui incline l'homme vers le pauvre, disant : *Je suis ton frère :* voici ma charité que j'estime te devoir quand j'ai payé toute ma dette. Les assidus du saint banquet sont ces justes qui, sans en protester aucune, reçoivent, reconnaissent et acquittent, d'un grand cœur et d'une âme résolue, la triple créance de la condition humaine ou du sang, de la condition ouvrière ou du travail, je dis enfin de la condition souffrante ou du besoin.

A la première répond l'estime de l'homme pour l'homme, du chré-

tien pour le chrétien : on les appelle et ils se croient réellement des semblables sous le niveau eucharistique.

Fatiguons la création et remuons les utopies. Nous ne trouverons point par terre la grandeur qui mettra tous les hommes sur le pied d'égalité qui sollicite leurs recherches. Le ciel suppléera-t-il cette impuissance des choses créées ? Oui, Dieu descend et le voilà notre égal, communiant dans l'Incarnation à notre chair et à notre sang, rapproché de nous, ô mystère de miséricorde, par le péché qui appelle la rédemption, et qu'il se prépare à racheter en devenant l'un de nous. Nous voilà tous honorés et grandis par l'abaissement de la divinité, et le mystère d'anéantissement nous apparente déjà dans une sainte égalité, les uns aux autres. Mais il ira plus loin : à Bethléem il n'a glorifié que notre *nature*, au Cénacle il veut glorifier nos *personnes*. C'est bien en nous l'effet de la communion à la chair et au sang de notre Frère du ciel, et chacun de nous peut dire : « le Christ s'incarne en moi », tel dans le sein du Père, tel dans le sein de Marie, tel dans mon cœur fidèle. Et de cette union, dont les Docteurs accentuent par d'étonnantes comparaisons la réalité, Bossuet — notre Bossuet (1) — a osé dire : « Seigneur, en vous incarnant dans le sein de la sainte Vierge, vous n'avez pris qu'une chair individuelle ; maintenant vous prenez la chair de nous tous, la mienne en particulier : vous vous l'appropriez, elle est à vous. Oui, Jésus prend la chair de chacun de nous, lorsque chacun de nous reçoit la sienne. Alors il se fait homme pour nous, il nous applique son Incarnation »... Mais il faut conclure, et tout prochainement : Si Dieu unifie ainsi avec sa propre vie la vie des communiants, il établit par le fait une magnifique *égalité* entre eux. Peuvent-ils être égaux séparément au même terme, sans être égaux l'un à l'autre ? Dieu, nourriture de l'un et de l'autre, les ramène tous deux à un niveau sacré que ne sauraient sérieusement déranger les inégalités conventionnelles de ce bas monde. Ce niveau, il le proclamait royalement un jour, cet illustre converti qui s'appelait Turenne, et qui, allant à la sainte Table en même temps que son palefrenier, fit passer celui-ci le premier, parce qu'il s'était levé le premier, et refusant la préséance que le brave homme lui offrait : « Mon ami, fit-il, Monseigneur est resté à la porte ; ici il n'y a qu'un seul Seigneur, celui que nous allons recevoir ; va devant moi ». Ce niveau, ceux-là l'accepteront qui communient ; ceux-là l'aimeront qui communient fréquemment. Nobles et manants, riches et pauvres, maîtres et serviteurs, devenus tous divins au divin banquet, en redescendront la main dans la main, chantant le Christ qui, tout en tous, a fait de tous en lui l'unité, et entre tous l'égalité. — Ah ! s'écriait l'illustre Fils de saint Dominique nommé tout à l'heure, on aura beau faire des proclamations, des congrès, des banquets égalitaires, on n'obtiendra jamais rien d'aussi vrai ni d'aussi grand qu'une communion générale.

Il y a la créance de la condition humaine et chrétienne, égale devant la sainte Table ; elle est payée par l'estime du semblable pour son semblable. Il y a la créance du travail fourni par l'un au profit et au ser-

(1) Cité par Monsabré qui fut nôtre aussi.

vice de l'autre ; le communiant la paiera suivant les règles de la justice interprétée par l'Eglise. Le convive de l'Eucharistie sera le plus juste des hommes. Des grands et des petits, des maîtres et des serviteurs, des patrons et des ouvriers, ce partage existe entre ceux qui montent à la sainte Table, il subsiste quand ils en redescendent. Dieu se montra généreux, et cette générosité du Christ qui, tout à l'heure, nous entraînera plus loin, nous fera d'abord payer à cet égal qui travaille pour nous ce que nous lui devons. Payer ses dettes, direz-vous, n'est-ce que cela ?... C'est quelque chose, Messieurs, et il faut bien préciser ce qui est dû de ce chef. Une célèbre Encyclique a apporté remède à un état de choses en souffrance. N'en citons que ce texte classique et central : « Que le patron et l'ouvrier fassent telles conventions qu'il leur plaira, au-dessus de leur libre volonté il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ». La sueur du front est la condition, mais aussi le moyen providentiel du pain ; autant est sacré le droit et le devoir qu'a l'homme de conserver sa vie, autant l'est son droit à un salaire d'une suffisance réelle, autant le devoir de le lui payer.

Ce sont des idées bien simples ; mais comme elles visent la pratique et qu'elles dérangeaient certaine routine, le document apostolique qui les promulguait comme un remède à une situation de misère imméritée, a pu paraître çà et là le *Durus sermo*, la parole choquante de l'Evangile. N'est-ce pas le même mot par lequel plusieurs accueillaient la promesse première de l'Eucharistie ? Eh bien ! précisément quelques années après cette Encyclique en paraissait une autre, et signée du même Pape. Aujourd'hui le don de Dien ne choque plus, il fera même accepter ses commandements interprétés par l'Eglise. Léon XIII a eu cette confiance, et à l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers* a succédé l'Encyclique sur la *Sainte Eucharistie*. Admirable synthèse des desseins de Dieu, de Dieu intimant le devoir et ouvrant la source où se trouve la grâce de le faire. Nous voyons le Sauveur donner dans l'Hostie Sainte tout ce qui est à lui, et nous l'entendons qui nous dit : Faites de même. « Combien, dit le Pontife, nous devons nous aimer et nous entr'aider ! » Prédication de charité, oui, sans doute, mais la première charité c'est la justice, et celui qui a faim et soif du Sacrement d'amour, a faim et soif de rendre à Dieu son dû, son dû aussi au prochain. C'est le fait de l'exemple du Christ et la grâce de la communion.

O signum unitatis ! Ce signe substantiel de l'unité fait de nous tous les membres du même corps, d'où la sollicitude de l'un pour l'autre. Est-ce qu'un homme, s'écrie saint Paul, hait sa propre chair ? Est-ce qu'il ne la nourrit et ne la soigne pas ? Oui, il s'agit de nourrir, de soigner, tout à l'heure suivant les inspirations de la charité, mais dans les termes de la justice d'abord et maintenant, les membres qui travaillent pour nous. Ce ne sera pas ici le salaire *de famine*, en usage là où l'ouvrier n'est pour son patron qu'un instrument de profit ; ce sera ce que j'appellerai un salaire *de famille*, — je parle de la famille du Christ —, en usage là où le grand voit dans le petit un frère, à qui il donne d'abord ce qu'il lui doit... puis autre chose encore. La justice sociale

est un état *d'équilibre* évangélique ; pour assurer celui-ci, il faut la *charité*, et il s'agit de faire droit à ce que nous avons nommé la *créance du besoin et de l'indigence*.

Léon XIII l'observe avec soin : c'est surtout par la charité que la société humaine arrivera à cet équilibre, l'*aequalitas* dont parle saint Paul ; et il y a une créance, un titre de pauvreté, *titulus paupertatis*, que seule cette fille du ciel reconnaîtra. — Il est toute une zône où la stricte justice n'est point obligée d'aller, et où règnent cependant et s'agitent des besoins très réels; la légalité, aussi soucieuse qu'on voudra des misères humaines, et aussi perfectionnée qu'on la suppose ou qu'on l'espère, laissera toujours aux bons cœurs quelque chose à faire, et la Société de Saint-Vincent de Paul aura toujours sa raison d'être. Voici des pauvres parmi nous : c'est prophétisé — et voici, pour leur venir en aide, la charité qui ne doit qu'à Dieu, mais qui doit à Dieu. C'est lui qui a ordonné ce qui, à ce point de vue, a été appelé *l'impôt de l'aumône :* l'aumône détruit l'apparente contradiction qui existe entre l'amour de Dieu pour tous sans acception de personnes, et les éternelles inégalités sociales. L'aumône est un impôt : c'est l'homme qui en profite, mais c'est Dieu qui le perçoit. Le riche qui ne le paie pas n'aura rien à restituer à l'homme, car la charité n'est pas la justice. Epulon, le mauvais riche, n'avait rien dérobé à Lazare, et il n'est pas dit qu'il l'eût frustré de son salaire... Nous savons cependant que le sort éternel d'Epulon est avec les réprouvés. Dieu en personne tient la main à la rentrée de cet impôt, et il y a ici toutes les sévérités de l'Evangile. — Oh ! dit un moderne commentant un ancien qui fut saint Ambroise, ne craignez pas qu'en disant aux riches, dans la publicité des temples, qu'ils sont les pourvoyeurs du pauvre, l'Eglise touche à aucun droit, attaque aucun titre de propriété... D'où qu'ils viennent, pourvu que ce ne soit pas de l'injustice, les biens du riche sont à lui. La *racine* de sa propriété est plantée dans le ciel — un sol plus sûr que le terrain mouvant des philosophes et des économistes — mais les fruits doivent pousser sur la terre, et l'usage en sera volontairement, mais comme nécessairement partagé. Ainsi l'Eglise défend tous les droits, et prêche légitimement tous les devoirs ; on peut applaudir l'autorité qui protège, il faut obéir à la même autorité qui instruit. Et à l'heure présente où la créance du besoin et de l'indigence est en des mains fiévreuses et sollicités par des agitations malsaines, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de désarmer, par l'opulence d'une générosité qui ne doit qu'à Dieu, les revendications qui prétendent qu'elle doit tout à l'homme...

Mais l'Eucharistie, direz-vous... La voici, établissant entre les convives du corps et du sang de Jésus-Christ la pénétration de généreux services. Il y a deux manières d'entendre le doctrine que nous venons de rappeler : avec un esprit qui se soumet, mais qui marchande — et alors la bienfaisance sociale en sera limitée — ou avec l'oreille d'un cœur nourri assidûment de l'Hostie sainte, et elle renouvellera, comme dans le feu d'une nouvelle Pentecôte, la face de la terre. Je dirai que ceci se prouve en droit et en fait.

Qui adhère au Seigneur dans l'intimité de la participation eucharis-

tique, n'a qu'un même esprit avec lui. Or il aime, Lui, tous les membres de son corps mystique, jusqu'aux plus obscurs et aux plus infirmes, et ainsi le communiant aimera tout ce que Jésus aime et comme il aime. Le communiant aimera d'un amour semblable à Celui dont il est lui-même l'objet... Ah ! nous sommes visités, nous, à cette sainte Table, malgré la bassesse d'une nature déchue, malgré l'indignité antérieure d'une vie qui put être souillée, nous sommes des grâciés à qui le Maître pouvait imposer des distances et une froide réserve. Il n'en est rien : il nous traite sur le pied de l'intimité. A-t-il, ou non, le droit de dire à cet heureux convive : Va à mes frères, ils sont tes créanciers à ma place, et c'est moi que tu accueilles en les accueillant. Ton action de grâces qui s'occupera d'eux ne changera pas substantiellement d'objet, *me recipit, mihi fecistis*. Va relever les déchus et faire un peu pour autrui ce que j'ai fait pour toi : incline-toi vers la pauvreté *morale*, va à ceux qui ont faim et soif, vers les *nécessiteux* que j'appellerai au dernier jour en témoignage pour ou contre toi, et fais-leur, par prudence personnelle, mais surtout par amour pour moi, tout le bien que tu pourras. Vois, je me suis donné tout entier ! Est-ce que tu ne te donneras pas aussi toi-même ? — Vous me direz : Cela, c'est aimer comme Jésus-Christ... Eh ! précisément, la respiration eucharistique attire en nous l'amour que respire le Verbe et qui est l'Esprit-Saint, et voilà notre âme divinement pénétrée, divinement sensible aux touches de la grâce, divinement docile aux provocations saintes du Bienfaiteur qui est en elle. « Pour être charitable, disait saint Vincent de Paul qui s'y connaissait, il faut manger la charité. » Il faut cela sans doute, mais cela suffit.

Le fait répond-il au droit, et ce qui doit être par l'Eucharistie, est-il vraiment ? Je ne prétends pas qu'une communion froide et intermittente produise ces fruits. Mais donnez-nous une humanité qui communie suivant le désir de Sa Sainteté Pie X, complétant la prédication sociale et eucharistique de Léon XIII, les fruits seraient là et ils y seraient tous. Mais voyez ce qui s'est produit aux époques de communion quotidienne : fidèles à la fraction du pain, nos premiers ancêtres n'avaient qu'un cœur et qu'une âme ; leurs biens étaient à eux sans doute : *manens tibi manebat*, mais ils en faisaient comme le patrimoine de tous. Voyez les merveilles de charité se multiplier encore par les mains qui se joignent tous les jours à la Table sainte. Où sont les dévouements de tous les apostolats ? Là où l'on communie comme dans la primitive Eglise. C'est le pain eucharistique qui entretient les forces de ces hommes et de ces femmes qui vont, dans l'égalité de la générosité, de l'abnégation et du dévouement, à toutes les formes de la misère humaine : sublime incarnation d'une religion qui a autant de manières de se dévouer qu'il y a de manières de souffrir... Donnez l'Hostie sainte à satiété... la grande intensité de la pratique eucharistique marquera la grande intensité de la pratique charitable. Rationnez le pain des anges à des dévouements qui ne sont pas de la terre... ils s'alanguiront comme des tiges désolées qui ne doivent pas donner tous leurs fruits. Videz le tabernacle, puis fermez-le... vous aurez encore la vulgarité d'une bienfaisance naturelle, mais dans une expansion correcte et prudente qui

s'arrêtera *au don de soi*. Pour se donner soi-même, il faut communier à Celui qui se donne. Ah ! je comprends que, dans le récent Décret, il y ait un article spécial pour les instituts religieux, pour les séminaires, pépinières obligatoires de tous les dévouements. Je comprends que le Décret s'adresse à tous les Fidèles du Christ, à l'heure où tout chrétien doit être un apôtre et faire, dans un monde refroidi et prévenu, la *preuve de la Vérité par la Charité*.

III

Le Roi-Messie était attendu comme prêtre, et présagé dans ce sens par la figure de Melchisédech qui « offrit le pain et le vin ». Le pain et le vin eucharistiques, entre les mains du prêtre éternel qui en fait l'aliment de son peuple, établissent la justice sur la terre, et par la justice la paix. Cette succession des bienfaits messianiques, je dirai, leur ordre et leur chronologie sont mentionnés par saint Paul, qui lit dans le nom même du personnage figuratif, d'abord celui du Roi de justice, — ensuite, *deinde* — celui du *prince de la paix*. Le règne de la justice, c'est le règne de la paix. Et il suffit de poser simplement cette équation finale en l'honneur de l'Eucharistie par qui est la justice, par qui sera la paix.

La paix est la tranquillité de l'ordre, et l'ordre est qu'il y ait des devoirs observés en bas, comme il y a des devoirs observés en haut : qu'à l'estime ici réponde là le respect, à la justice qui paie le travail la loyauté qui le fournisse, à la charité qui verse le bienfait la gratitude qui le reconnaisse. Laissons couler le flot eucharistiqne dans les vallées ; il y produira ce qu'il produit sur les hauteurs, une belle rectitude de rapports dans une parfaite correspondance du devoir au droit, d'où ce sera la paix elle-même coulant sur la société : *Declinabo super eam quasi fluvium pacis*.

Le supérieur qui reconnaît dans l'inférieur l'égalité que prêche et établit l'Hostie sainte, verra ce consort de la Table sainte respecter à son profit les inégalités sociales. Il est impossible, proclame le Pape des ouvriers, que dans la société civile tout le monde soit élevé au même niveau ; contre la nature tous les efforts sont vains, et c'est elle qui a disposé parmi les hommes des différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé et de force, d'où naît nécessairement l'inégalité des conditions : ceci tourne d'ailleurs au profit de tous, et ne serait dérangé aujourd'hui par des catastrophes que pour reparaître demain. C'est de la philosophie, cela, que plusieurs ne savent pas comprendre, mais que comprend et pratique, sous le niveau de la sainte Table, le prolétaire qui y a coudoyé les heureux de ce monde ; il sent, cet enfant béni et nourri de Dieu, s'amortir en lui les poussées de la révolte contre le niveau social. L'autre lui suffit, car il entend dans l'action de grâces, comme une mélodie qui calme toutes les colères, cette parole que Jésus même redit en son cœur : « Pour toi je me suis fait pauvre alors que j'étais riche, afin que tu fusses riche par ma pauvreté ». Une parole qui

est pour tous sans doute, mais qui prend un accent particulier de tendresse pour le pauvre, pour l'homme qui n'a que ses bras et l'Eucharistie. Oh ! qu'il lui est facile de se résigner à sa condition sur le cœur de Jésus, récompensant et faisant de plus en plus la résignation avec cette autre parole : Bienheureux les pauvres, les pauvres comme toi, car le royaume des cieux est à eux ! Le royaume des cieux, ici, ce n'est pas seulement la vie éternelle, mais le royaume des âmes, l'Eglise où les pauvres ont le premier rang dans l'estime et l'amour des chrétiens, comme dans les prédilections du Maître. L'inégalité des conditions, dirai-je, qui s'en plaindra ? Assurément pas celui qui occupe là la première place, à laquelle chaque communion nouvelle le fixe par l'augmentation de la grâce sanctifiante, c'est-à-dire de l'amitié de Dieu. Cet homme, comblé de l'honneur que Dieu fait, se désintéressera de celui que font les hommes, content de son sort humain quel qu'il soit, sans envier, je dis, en respectant celui des autres.

Le pauvre continue son action de grâces et il entend Jésus qui continue, en quelque sorte, de lui en dicter les termes : « Moi aussi je fus pauvre, et dans les travaux dès ma jeunesse ». C'est Jésus ouvrier et desservant, gagnant son salaire avec une exactitude tout évangélique ; la fidélité que prêche son Evangile, il l'a en tout point pratiquée le premier. L'ouvrier, frère de Jésus, songe-t-il toujours que, si le devoir d'autrui est de lui fournir le salaire suffisant à ses besoins, le sien, à lui, est de le gagner loyalement ? Ils y songeaient assurément, ces ouvriers réunis un jour pour les exercices de la retraite, et s'écriant après la communion de clôture, par la bouche de l'un d'entre eux : « Maintenant nous savons ce que nous devons à ceux qui nous occupent ». Est-ce un mot en passant, et comme le pétillement d'un feu de paille ? Sera-ce demain, comme il arrive souvent, l'inconstance des bonnes résolutions ? Il est toujours dur, même quand le travail est légitimement rétribué, d'avoir à manger journellement son pain à la sueur de son front. Il est facile de glisser de la lassitude au dégoût, du dégoût au découragement et à une mentalité qu'exploiteront, pour la tourner en mécontentement et en révolte, des agitateurs toujours aux aguets. Voici le préservatif, Messieurs, l'excitation au bon travail et la meilleure récompense du travailleur : voici le *denier* eucharistique qui donne à l'ouvrier tous les jours, s'il le veut, Dieu lui-même pour *salaire : ego ero merces tua magna nimis*. Ce salaire-là n'est au-dessous d'aucune activité humaine, puisqu'il est au-dessus des mérites de l'homme, et je le vois montré, élevé par Dieu même sur l'horizon des existences qui peinent, promis à l'aube de demain pour payer le travail d'aujourd'hui. Et ce travail s'illumine de résignation et de joie à la perspective de la communion qui le récompensera... et pour un tel salaire, surtout quotidien, le travailleur entre résolument dans le bain de la sueur quotidienne.

Heureux travail si, encadré dans deux communions, il est l'action de grâces pour celle d'aujourd'hui et la préparation à celle de demain ! Heureux patron, car la conscience du travailleur fera toutes choses loyalement, et en vue du salaire que l'homme paie et en vue de celui

que Dieu paiera ! Le Roi de justice présent dans les cœurs, par la justice qu'il assure en bas comme en haut, met la paix entre ceux qui sont en haut et ceux qui sont en bas. C'est en pleine lumière la verité de l'équation : l'Eucharistie et la paix sociale.

Et il est un dernier rayon : le communiant paye toutes les créances, et comme il répond à la justice par la loyauté, il reconnaît le bienfait par la gratitude, et, même dans ce sens, Eucharistie signifie *action de grâces*. Cet homme était dans le besoin, victime d'un de ces accidents, d'un de ces revers, d'une de ces douleurs que les légalités les plus bienfaisantes ne peuvent prévoir, et qui appellent moins encore l'ouverture de la main que celle du cœur. Un prochain, un patron, un dévoué, un frère en Jésus-Hostie est venu et revenu, apportant ce qu'il fallait. Le bienfait que la générosité prodigue en s'appelant « servante inutile », sollicite pourtant et d'autant plus la gratitude de l'obligé. Un des phénomènes des derniers temps sera cette méconnaissance que l'apôtre stigmatise, cette mentalité à laquelle préludent déjà certaines exigences qui réclament, comme le paiement d'une dette, de pures prévenances de libéralité.

Faut-il dire, hélas ! que le bienfait sans Dieu, c'est le don reçu sans reconnaissance ? Nous dirons en tout cas que le don tombant d'une main chrétienne dans une main chrétienne, que les avances d'un cœur nourri de Dieu à un autre cœur nourri de Dieu, c'est reçu, cela, comme une assistance, comme un sourire en quelque sorte de Jésus-Hostie. — Oh ! l'assisté ne dira pas : vous me le deviez, mais : « Dieu est bien bon, vous aussi... qu'Il vous le rende ! » L'Eucharistie, c'est de toute façon le sacrement de l'action de grâces, et l'excitation de la reconnaissance, et à Dieu et aux hommes. A son frère qui pratique l'imitation de Jésus-Hostie jusqu'au don de soi, l'obligé répondra aussi par le don de soi, mettant d'abord tout son cœur dans une prière *pro benefactoribus nostris*. Cette prière, comme elle sort puissante d'une âme qui a communié, et quel courant paisible et pacificateur établirait — disons établira — sur notre terre l'échange eucharistique du bienfait et de la gratitude !

Nous avons commencé par le Christ-Roi, finissons par lui. Sa royauté était attendue comme un régime qui ferait habiter le loup avec l'agneau, le chevreau avec le léopard... le veau, le lion et la brebis devaient demeurer ensemble. Puis c'était une magnifique description de félicité, de concorde et de douceur, où les malfaisants étaient bannis de la sainte Montagne, en face du rejeton de Jessé arboré comme un étendard pacifique devant les peuples. Si cette paix messianique ne doit exister pleinement qu'au ciel, le Christ-Roi veut que par son sacrement elle prenne déjà possession de la terre. Il donne à ceux qui le mangent la générosité qui accomplit toute justice, la justice par laquelle sera la paix. Et il veut aujourd'hui, d'une intention clairement manifestée, que tous le mangent : *Christum Regem adoremus*. Adorons-le en mangeant sa chair et en buvant son sang. Manger la chair du Roi : *unitatis et pacis dona concede*, c'est faire l'union des sujets. Dans une liturgie où le Nouveau

Les travaux ont, en effet, provoqué d'heureuses explications, multiplié les clartés destinées à dissiper certains nuages, coopéré à la divulgation des bienfaits incomparables de la prudente, juste et pleine application de ce décret ; en un mot, il s'est fait, sous la direction de Nosseigneurs les Évêques, et avec une piété vraiment filiale, par la voix de ses membres aussi convaincus qu'intrépides, le champion de la doctrine et des directions du Saint-Siège sur la communion.

Or, puisque c'est de la communion que dépendent la vie, le bien et le progrès véritables des âmes et des sociétés, je ne crains pas de dire que le Congrès, en se faisant le défenseur et l'apôtre de l'Église, sur un point si décisif pour la vie ou la mort du peuple chrétien, a vraiment accompli un des plus beaux gestes, une des œuvres les plus graves, les plus intelligentes et les plus fructueuses des temps présents pour la restauration religieuse, morale et sociale du monde moderne en Jésus-Christ.

Je ne manquerai pas de redire, avec joie, ces beaux résultats au Saint-Père, de lui faire savoir tout ce qu'a présenté de si édifiant et de si consolant ce magnifique Congrès.

Je lui dirai avec quels égards exceptionnels a été reçu Son Envoyé, avec quel empressement incomparable la Ville, ayant à sa tête les autorités du pays et les magistrats de la cité, qui se sont montrés si pleins de prévenance, de délicatesse et de bonté, est accourue au-devant du Cardinal-Légat, avec quelle foi la foule se pressait à sa rencontre dans les rues et les places admirablement pavoisées, et offrait l'inoubliable spectacle d'un peuple immense acclamant, en la personne de Son Représentant, l'Auguste Pontife qui préside si glorieusement aux destinées du monde catholique.

Je lui dirai vos travaux si suivis, si assidus et si consciencieux ; l'organisation si bien conduite et si pleinement réussie du Congrès ; votre esprit de foi, vos dispositions si filiales de parfaite obéissance à ses enseignements et à ses désirs, la plénitude avec laquelle vous avez voulu, prêtres, religieux et laïques, mettre vos idées, vos délibérations, comme vos résolutions, en conformité avec les directions du Saint-Siège.

Je lui dirai aussi l'union que la véritable charité catholique n'a cessé de faire régner entre tous les congressistes accourus ici de tant de pays divers, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, d'Angleterre, d'Italie, du Luxembourg, des Etats Unis d'Amérique, de Pologne et de tant d'autres régions, sans oublier la Chine et l'Afrique.

Je lui dirai combien ces assises ont été relevées par l'éclat

ce *puerile decus* qui rappelait les *hosannah* et les palmes des enfants de Jérusalem faisant ovation au Fils de David.

Pour moi, je n'oublierai jamais les belles journées passées ici, au contact de tant de personnages que j'ai admirés pour l'amour qu'ils professent à Jésus-Christ dans le Sacrement de l'autel et que je remercie en même temps pour les exemples si édifiants que j'ai reçus d'eux.

Quant à la bonne population de Metz et de Lorraine, je ne pourrai qu'en chanter les louanges partout où j'irai.

Demain le digne couronnement de ces grandes fêtes sera la procession que vous avez si admirablement préparée. Je salue d'avance avec vous cette marche vraiment triomphale que Metz va offrir au Roi des âmes, des siècles et des peuples.

Que le cri final de nos réunions soit donc encore le cri du premier jour : *Laudetur Jesus in aeternum.*

Gelobt sei Jesus Christus !

La bénédiction du Cardinal-Légat est donnée à l'assemblée, qui se sépare à 6 h. 40 au cri de : « Loué soit Jésus-Christ ! » Une dernière ovation est faite au Cardinal, puis l'on se disperse.

LE SALUT DU SOIR A LA CATHÉDRALE

A la cérémonie du soir, le sermon a été donné par le Révérendissime Père Thomas d'Aquin Bossart, abbé de Notre-Dame des Ermites (Einsiedeln), qui a félicité le peuple catholique de Metz et de Lorraine de vibrer encore avec un tel enthousiasme pour les choses de la religion. Voici le résumé de son beau discours :

Beatus populus qui scit jubilationem.
Bienheureux le peuple qui connaît de telles joies.

Oui, bienheureux le peuple qui connaît de telles joies, mais à côté des croyants, il y a la foule de ceux qui doutent sincèrement, de ceux qui n'ont pas de bonne volonté, de ceux qui haïssent. Suivant l'enseignement de saint Pierre, nous devons rendre compte de notre foi à ces diverses catégories et à nous-mêmes. C'est pourquoi j'ai assumé la tâche de vous parler, dans ce discours final, de la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au très Saint-Sacrement de l'autel.

Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, nous dit la sainte Eglise : il y est vraiment, réellement et substantiellement, avec son corps et son sang, son âme et sa divinité. C'est l'enseignement solennel du saint Concile de Trente. (Conc. Trid. sess. 13).

Cet enseignement comporte une double vérité : Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie ; il y est dans toute sa splendeur.

I

Notre-Seigneur est réellement présent dans l'Eucharistie. Des témoins irréfutables l'affirment.

Croyez-vous à la divinité du Christ ? demandé-je à mon adversaire. — Oui, j'y crois, me répond-il. — Croyez-vous à l'inspiration divine des saints Evangiles ? — Oui, j'y crois. — Eh ! bien, consultez le sixième chapitre de l'Evangile de saint Jean. Qu'y lisez-vous ? « Le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde ». Nos témoins sont donc :

1° La parole infaillible de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et quand le peuple ne comprend pas, commence à murmurer, Jésus-Christ, loin de s'expliquer ou de rétracter ce qu'il a dit, confirme ses paroles : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi a la vie éternelle ». Dès lors, beaucoup de ses disciples se retirèrent et n'allèrent plus avec lui ; mais Jésus est prêt à perdre tous ses disciples et apôtres plutôt que de reprendre une seule de ses paroles, et c'est le regard ferme qu'il demande aux douze : « Et vous, voulez-vous aussi me quitter ? »

Et un silence solennel se fait quand Simon Pierre lui répond : « Nous croyons et nous savons que vous êtes le Christ Fils de Dieu. Vous avez les paroles de la vie éternelle ». C'est là l'expression adéquate de la foi rationnelle.

Ce sont là d'admirables paroles de la foi vivante ! « Nous ne comprenons pas, mais par vos miracles, par vos œuvres, nous avons reconnu que vous êtes Dieu, la vérité éternelle qui ne peut pas tromper ; nous ne comprenons pas, mais nous nous inclinons ». Parmi les disciples s'en trouve un qui ne croit pas : Judas. Et Jésus de s'écrier : « Ne vous ai-je pas choisis au nombre de douze et un de vous est un démon ? » Quel tableau saisissant et quelle séparation terrible ! D'un côté le Christ, la vérité éternelle, avec lui Simon Pierre et son *Credo*, de l'autre côté Judas, le rationaliste, qui ne suit que sa raison ! Avec qui voulons-nous aller, sinon avec Pierre dans un *Credo* joyeux et adorateur !

Il est vraiment présent, réellement et substantiellement, nous redit l'écho du Cénacle, le testament du Sauveur allant à la mort, et la première épître de l'apôtre des nations aux Corinthiens : « C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur ».

2° La conviction inébranlable des premiers siècles chrétiens nous donne également pleine certitude sur la présence réelle de Notre-Seigneur. Nous aurons demain la procession du Très Saint-Sacrement, qui n'est que la faible reproduction de cette autre procession, partant du Cénacle et parcourant les siècles. Saint Polycarpe, saint Justin le philosophe, saint Irénée, les deux grands Cyrille, saint Chrysostôme, saint Augustin, des centaines et des milliers d'autres défilent devant nous, tombent à genoux et crient : *Credo ! Loué et adoré soit à jamais Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement de l'autel !* Quand on voit dans les catacombes les reproductions de scènes traitant l'Eucharistie, on croit voir autant de pierres qui parlent pour rendre témoignage de la présence réelle : « Nous ne comprenons pas, nous ne saisissons pas le mystère, mais *Vous* l'avez dit. Vous avez les paroles de la Vie éternelle ! »

3° Il est une chose que nous devrions comprendre, pour concevoir le miracle d'amour qu'est le Très Saint-Sacrement, et cette chose c'est l'amour infini et éternel de Dieu lui-même. Mais le cœur humain, généreux et éclairé par la foi, peut du moins pressentir que l'amour divin, en Jésus-Christ, a dû forcer, si j'ose m'exprimer ainsi, la toute-puissance divine à demeurer parmi les hommes, à nous donner ce qu'elle avait de mieux, c'est-à-dire sa propre personne, à se donner à nous, à s'immoler pour nous !

II

Comment est-il présent ? A cette question, un monde incommensurable de beauté, d'amour et de splendeur, s'ouvre de nouveau devant les yeux de notre esprit.

1° Il est là avec son corps, avec son corps d'une ineffable beauté, *speciosus formâ prae filiis hominum*, plein de charme et d'éclat fascinant, tel qu'il resplendissait sur le Thabor, attirant tout à lui.

2° Il est là avec son âme. Ce qu'il y a de plus beau ici-bas, c'est une âme vraiment noble, une âme humaine pleine d'amour, de tendresse et de miséricorde : *Apparuit*, s'écrie l'apôtre saint Paul dans un transport de joie, *apparuit benignitas et humanitas salvatoris nostri Dei.* Elle est apparue la

bonté, la miséricorde de Dieu notre sauveur. (Tit. III, 4.) La beauté de l'âme du Sauveur n'a jamais pu être entièrement reconnue par les plus grands théologiens. Et cette âme demeure là dans le tabernacle et de cette âme sort une voix qui nous dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes oppressés et chargés de fardeaux et je vous réconforterai ».

3° Ce corps et cette âme sont transfigurés, pénétrés de la divinité. Non pas pénétrés comme un diamant de la lumière du soleil, mais unis à la divinité en une seule personne. Ici donc est le Tout-Puissant qui a guéri des malades, rendu la vue aux aveugles, ressuscité des morts, le Tout-Miséricordieux qui a brisé les chaînes du péché disant : *Vade in pace*, tes péchés te sont remis. Ici est le Juge, le Sauveur. Ici donc est Jésus-Christ dans toute sa splendeur.

Qu'elle est profonde, cette parole de consolation de l'Ecriture sainte : *Dominus tecum*. « Le Seigneur est avec vous ». Lorsque le Seigneur veut consoler quelqu'un, il lui dit : *Noli timere, ego ero tecum*. Le roi David entrevoit l'avenir quand il dit dans le psaume 22 : « Mais, lors même que je marcherais au milieu des ombres de la mort, je ne craindrais aucun mal, parce que vous êtes avec moi ». Et comment sera-t-il avec lui, avec son Eglise : « Vous avez préparé une table devant moi contre ceux qui me persécutent ; que mon calice, qui a la force d'enivrer, est admirable ! »

Combien de malades ne gémissent-ils pas : « Ah ! si je pouvais aller à lui comme le pauvre aveugle, comme le paralytique ! » Vous pouvez aller à lui. Le voici, Celui qui guérit les malades, Celui qui les a consolés. Combien de mères, soucieuses de l'avenir de leurs enfants, ne se disent-elles pas : « Ah ! si je pouvais lui amener mes enfants, comme le faisaient les mères en Palestine, pour qu'il les bénisse et les exhorte ! Si je pouvais aller à lui, comme la femme de Chanaan, et lui dire : « Mon fils, ma fille est malade, malade de l'âme. » Mères chrétiennes, le voici, Celui qui a béni les enfants, qui a exaucé la femme de Chanaan. Combien de pécheurs n'y a-t-il pas qui se lamentent en disant : « Ah ! si je pouvais aller à Lui comme Marie-Madeleine, me prosterner à ses pieds, implorer sa miséricorde et lui demander de nouvelles forces ! » Pécheurs, vous le pouvez. Il réside dans ce Tabernacle silencieux, Celui qui a dit à Marie-Madeleine : « Allez en paix ! » Ici réside Celui qui donne la force nécessaire pour faire une bonne confession. « Ah ! que ne puis-je aller à Lui ! » gémit le moribond ; « que ne puis-je Lui dire, comme le bon larron : Seigneur, souvenez-vous de moi ! » Vous le pouvez, Le voici.

IV. Sur la terrasse de la préfecture, après le banquet offert aux Eminentissimes Cardinaux par M. le Comte de Zeppelin-Aschhausen, président de la Lorraine.

Et cependant, combien de fois il est oublié ! Combien de fois la sainte lampe ne brûle-t-elle pas seule et délaissée devant le Tabernacle !

On raconte que le Bienheureux curé d'Ars, s'adressant à ses paroissiens, leur dit un jour : « Ne traitez pas le Sauveur dans le Tabernacle comme un saint Alexis sous l'escalier ! » Vous connaissez l'histoire de saint Alexis. Déguisé en mendiant, il frappe à la porte de sa maison paternelle, sur l'Aventin. Il demande l'hospitalité. On lui offre une chambrette sous l'escalier. Dans le jour, on lui apporte du pain et de l'eau, c'est tout ce qu'il demande. Les années passent. Un jour, on le trouve mort. A côté de son corps gisait un morceau de papier sur lequel étaient écrits ces mots : « Mère bien-aimée, adieu et merci ! Ton fils Alexis. » La mère reconnaît les traits de son fils, elle se jette sur son cadavre et l'arrose de ses larmes. « Alexis, mon fils, s'écrie-t-elle, que ne t'ai-je connu plus tôt ! Tu étais logé sous mon toit et je n'en savais rien. Pardonne-moi ». Faisons en sorte, mes frères, de n'avoir pas à nous adresser le même reproche au lit de mort. Comme la mère de saint Alexis demandons pardon. Demandons pardon à Jésus de l'avoir si souvent abandonné.

Déposons entre les mains de l'Eminentissime Cardinal-Légat, représentant du Saint-Père, la promesse de ne pas oublier le Dieu de l'Eucharistie. « Si je t'oublie, que ma main droite se dessèche ; que ma langue s'attache à mon palais, si tu cessais d'être ma première et ma plus grande joie ».

Et avec l'aide de Dieu, ce serment sera suivi à notre dernière heure d'un joyeux Amen ; avec la grâce de Dieu la dernière communion sera le commencement de la communion sans fin de l'éternité. Ainsi soit-il !

Le salut est présidé par Mgr Netzhammer, archevêque de Bucharest. Les chœurs allemands chantent *O Salutaris,* à quatre voix mixtes, de Palestrina ; *Salve Regina,* de Mitterer, *Tantum ergo*, de Pitoni, et après la bénédiction la foule enlève brillamment un cantique en langue allemande.

LE DÉJEUNER A LA PRÉFECTURE

Certains diront peut être que l'histoire d'un déjeuner n'a rien à voir avec le récit de fêtes eucharistiques. Nous ne sommes pas de cet avis. Notre gouvernement, après certaines hésitations, a montré pour le Congrès une prévenance et une courtoisie qu'il nous est agréable de reconnaître : s'il n'a voulu être pour rien, à cause de la question de parité, dans les fêtes et les manifestations, il y a deux choses qu'il a eu la délicatesse de comprendre, le caractère international du Congrès qui l'obligeait à être accueillant pour les nombreux étrangers venus de partout, et le sentiment religieux et particulariste des Lorrains qui réclamait, dans une certaine mesure, la participation de tous pour la réception des hôtes et pour les solennités extérieures. Sous ce rapport le Conseil municipal avait heureusement donné le ton ; les fonctionnaires supérieurs d'autre part, n'ignorant pas sans doute que c'est souvent la bonne manière d'avoir son mot à dire dans la conduite des choses, s'étaient décidés de bonne grâce à être aussi bienveillants que possible.

C'est évidemment sous l'influence de ces sentiments que M. le comte de Zeppelin-Aschhausen, président du département, sut prendre sa part du Congrès par différentes démarches qui témoignaient d'autant de tact que de discrétion et qui, par toute la population, ont été regardées comme la preuve d'un savoir-vivre de vrai gentilhomme et d'un savoir-faire d'une sagesse consommée. Il y a dans les rencontres diverses des conducteurs d'hommes, des manières si habiles d'être officieux qu'elles ont beaucoup plus de signification que les démarches officielles.

Et c'est dans cet ordre d'idées sans doute que M. le comte de Zeppelin a donné un grand déjeuner le samedi à l'hôtel de la Préfecture en l'honneur de S. E. le Cardinal Vannutelli. Madame la Comtesse a fait les honneurs de sa table et de son salon avec une distinction et une simplicité qui ont mis beaucoup de charme dans la réunion. Elle avait à sa droite le Cardinal-Légat, à sa gauche Mgr Heylen, président du comité permanent des Congrès eucharistiques ; M. le Président du département était entre S. Em. le Cardinal-Archevêque de Cologne, et Mgr de Keppler, évêque de Rottenburg. Etaient invités en outre : Mgr Benzler, évêque de Metz, les RR. PP. Abbés de

Maria Laach et d'Œlenberg ; M. de Jaunez, président du Landesausschuss ; M. Charles de Wendel, député du Reichstag ; M. Strœver, maire de Metz ; M. Baumbach de Kaimberg, président de police ; M. Heitz, conseiller de gouvernement, faisant fonction de secrétaire général ; M. le chanoine Wagner, vicaire général, président du comité local ; M. Federspiel, assesseur ; M. Heister, adjoint ; M. Delcourt-Haillot, secrétaire général du comité permanent ; M. le chanoine Collin, secrétaire général du comité local ; M. le Curé d'Aschhausen, où se trouve le château familial de M. le Président de la Lorraine.

Après le déjeuner, qui fut très vivant, malgré la gravité demi-officielle des hauts personnages, une charmante causerie retint encore les convives au salon ; bien des choses y furent dites sur toutes sortes de questions ; le succès extraordinaire du Congrès y fut constaté avec une visible satisfaction par tous et le comte de Zeppelin dut s'avoner une fois encore qu'il fait pourtant bon en Lorraine : aussi bien d'ailleurs sait-il faire ce qu'il faut pour travailler à ce qu'il en soit ainsi. En ce qui concerne le Congrès et en particulier pour la procession, il l'a fait sans compromettre en rien le caractère de sa fonction et sans manquer en rien au respect d'une parité absolument égalitaire : il a ainsi rendu un vrai service à la cause de l'ordre moral et à la paix du pays. Qu'il en soit bien sincèrement félicité et remercié !

LE PUNCH DES COMMISSAIRES

Une réunion de section qui ne figurait à aucun programme, mais qui pour cela n'en a pas été moins captivante, s'est tenue samedi soir à l'hôtel Terminus, mi-partie dans les escaliers et mi-partie dans la grande cour intérieure de l'établissement. Une catégorie de congressistes, les commissaires, qui pendant ces quatre jours du Congrès avaient payé de leur personne dans la plus haute mesure du possible, méritaient bien une réunion particulière, organisée spontanément par les grands amis de la jeunesse que compte le comité permanent des Congrès eucharistiques — nous avons nommé M. l'abbé Odelin, vicaire général de Paris, M. l'abbé Bouquerel et M. Delcourt-Haillot, aussi bien que l'élite de notre Congrès messin.

Donc vers neuf heures, samedi soir, environ 300 commissaires envahissent joyeusement le vestibule de l'hôtel Terminus, où personne, cette fois, ne songe à établir un contrôle, et vont s'engouffrer dans le grand escalier du 1er étage. Là les attendent Mgr Dubois, Mgr Hummel, vicaire apostolique de la Côte-d'Or, Mgr Saint-Clair, protonotaire apostolique, M. l'abbé Odelin, M. Delcourt-Haillot, M. Séjourné, M. Prüm, député du Luxembourg, et un certain nombre de congressistes. On s'installe sur les gradins du grand escalier d'honneur, qui bientôt est débordé ; le coup d'œil évoque le spectacle qu'a dû présenter le Sermon sur la montagne.

Faut-il dire que Mgr Dubois est acclamé plus que frénétiquement ? On ne cesse de crier Bravo ! et vive Mgr Dubois ! que quand les gorges refusent le service. Très ému, l'Évêque de Verdun prend la parole et adresse à son jeune auditoire, suspendu à ses lèvres, une allocution qui va droit au cœur. Elle se réduit en ces simples mots : « J'aime la jeunesse parce qu'elle est aimable et qu'elle forme l'espoir de demain. » Sa pensée est complétée par quelques paroles ardentes et amicales de Mgr Saint-Clair, qui a lui aussi su gagner tous les cœurs au vol. Pour les commissaires de langue allemande, M. Prüm prend la parole et après les avoir félicités de leur belle ardeur, il leur adresse encore quelques bonnes et excellentes exhortations, pour que le Congrès produise aussi beaucoup de fruits dans leurs âmes. Après un dernier mot de l'Evêque de la Côte-d'Or, — qui doit atteindre des résultats prodigieux dans sa mission, à en juger d'après l'accueil qu'il reçoit chez les jeunes Européens pourtant gâtés —, on descend dans la cour, où de longues tables sont dressées. Une bonne musique et une illumination poétique sont bien appropriées pour aider à perpétuer le souvenir de cette agréable et douce soirée. Ce n'est pas le « thé paroissial » dont nous a entretenus pendant une séance du Congrès un prêtre parisien, mais bien plutôt un « *Commers familial* » d'où tout cérémonial est banni pour faire place à une cordiale et franche gaieté.

Les petites rivalités qui règnent toujours entre élèves d'établissements secondaire différents, ont disparu complètement : les humanités fraternisent avec les sciences réales ; les casquettes plates du lycée, les singuliers képis ou *Stürmer* de l'école réale et les coiffures des élèves des écoles épiscopales du diocèse jouissent pour tous des mêmes droits et de la même considération. Mgr Dubois siège encore au milieu de ses chers jeunes amis et c'est à qui pourra baiser son anneau et avoir un mot d'encouragement du prince de l'Eglise. Les professeurs

ecclésiastiques des établissements que nous avons nommés et qui ont contribué pour une bonne part au recrutement des commissaires, se promènent radieux à travers les intervalles des tables, fiers de leurs élèves et cela avec raison. M. Delcourt-Haillot, qui connaît tous les côtés de la vie estudiantine, monte sur une chaise, organise un petit *salamandre* et propose de pousser trois vivats en l'honneur de chacune des trois écoles, si bien représentées ce soir.

La proposition est accueillie avec des éclats de joie et les dernières acclamations se rattachant à celles du Congrès et qu'on entend pousser à ce moment-là, peuvent pleinement rivaliser avec toutes les autres des jours précédents. Mais l'heure s'avance et M. le chanoine Erman attend toute cette jeunesse dans une salle supérieure pour une sorte de répétition des grands rôles de la journée du lendemain : ils vont, intrépides et gais, rejoindre, à cette dernière leçon, les commissaires des diverses Sociétés.

La répétition terminée, quelques anciens s'arrêtent pour vider encore un bock en l'honneur de leurs hôtes, puis on se disperse.

Quand nous quittons l'hôtel Terminus la pluie se met à tomber à torrents. La journée de dimanche est-elle vouée dès maintenant à un fiasco complet? Nous avons trop confiance en l'efficacité de la prière commune, adressée au ciel ce soir à la réunion générale pour demander le beau temps. Mais les drapeaux et les oriflammes claquent déjà lamentablement dans la pluie et les rangées de lampions, perdant forme et couleurs sous l'averse, se balancent tristement dans les rues désertes. Ce ne sera, sans doute, comme le jour de l'arrivée du Cardinal-Légat, qu'une fausse alerte.

L'ADORATION DU SAINT-SACREMENT

PENDANT LE CONGRÈS

L'église Notre-Dame avait été désignée pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement pendant la durée du Congrès. Les diverses paroisses de la ville et de la banlieue s'étaient partagé les jours de l'adoration : le mercredi, Notre-Dame et Montigny; le jeudi, Saint-Vincent et Saint-Simon ; le vendredi, Sainte-Ségolène et Saint-Eucaire ; le samedi, Saint-Martin, Saint-Maximin et le Sablon. Les fidèles de chaque paroisse, mais plus spécialement les Adoratrices du Sacré-Cœur, les Communautés religieuses et les classes de jeunes filles eurent à cœur de se succéder devant le Saint-Sacrement, et jamais, dans aucune de nos églises, une exposition permanente de la Sainte Eucharistie ne fut aussi vraiment et aussi complètement une adoration perpétuelle du Saint-Sacrement que ces quatre jours du Congrès. Si le clergé de la paroisse y mit tout le zèle et tout le dévouement désirables, il nous est bien doux de reconnaître que la ville entière a su y participer avec une véritable piété. Que de braves gens, que de mères de famille, empêchés de suivre les séances du Congrès, qui ont été fidèles à leurs heures d'adoration ! Qui dira le fruit et la grâce de tant d'instances faites au Cœur de Jésus ? Le R. P. Durand affirmerait que tout le mérite en revient aux prières angéliques des 7000 enfants qu'il avait vus à la procession du mercredi ; j'aime mieux partager avec tous les dévots et avec tous les humbles qui, devant Jésus-Hostie, se sont fait pendant ces jours apôtres de la prière, de l'adoration, de la réparation, et proclamer que si le Congrès a réussi au-delà de toute espérance, comme l'ont proclamé des voix désintéressées, nous le devons surtout aux supplications si ardemment répandues devant le Tabernacle et aux communions si nombreuses de ces quatre jours dans toutes les églises : Jésus préparait lui-même l'œuvre du Congrès dans chaque âme pendant que ses serviteurs la faisaient extérieurement dans les foules.

L'édification de cette semaine fut plus intense encore dans la nuit du samedi au dimanche où l'adoration eut lieu officiellement à l'église Notre-Dame pour les catholiques de langue française et à l'église Sainte-Ségolène pour ceux de langue

allemande. Ici encore je suis tenté de faire amende honorable au peuple de Metz au nom du Comité : nous ne voulions pas d'adoration nocturne ; nous avions des craintes ; heureusement le Comité permanent y tenait et il a triomphé de nos hésitations ; nous le remercions d'avoir insisté, car en cette nuit les congressistes de la prière ont été admirables.

L'heure sainte a été prêchée et les confessionnaux tenus à Notre-Dame par le R. P. Lémius et les Pères Oblats de Marie, à Sainte-Ségolène par les R. P. Franciscains de la rue Marchant. Il y eut foule dans les deux églises toute la nuit : les hommes du Sacré-Cœur, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul étaient au premier rang. Les jeunes prêtres de la dernière ordination s'étaient partagé les heures de garde et présidaient à l'adoration, à genoux et en surplis, dans le chœur de l'Eglise.

Par un rescrit de la Sacrée Congrégation des Rites en date du 24 juillet 1907, le Souverain Pontife avait daigné permettre de célébrer la sainte Messe, dans les deux églises où le Saint-Sacrement était exposé, à partir de minuit, et d'y distribuer la sainte communion. Aussi à minuit les nouveaux prêtres et après eux d'autres prêtres congressistes montèrent à l'autel : de nombreuses communions furent distribuées toute la nuit : à l'église Notre-Dame on remarquait à la sainte Table un grand nombre de commissaires, reconnaissables à leur brassard jaune et blanc ; c'était vraiment, dans les deux sanctuaires, un Bethléem renouvelé, une nuit de Noël où le divin Roi accueillait les bergers et les Mages de ce Congrès et de cette cité.

Mais c'est au premier lever du jour qu'il fallait voir les églises : à Sainte-Ségolène et à Notre-Dame, à cinq heures du matin, le sanctuaire présente l'aspect qu'il a aux grand'messes des fêtes solennelles : tous les bancs sont occupés par une foule religieusement recueillie et les confessionnaux sont assiégés plus encore que dans la nuit ; les messes basses d'évêques durent plus d'une heure et on nous rapporte que la même chose a eu lieu dans toutes les paroisses de la ville, spectacle vraiment consolant et encourageant pour les évêques et le clergé.

Le chroniqueur a le devoir de signaler ici, d'une mention spéciale, la messe de communion générale de la société des commerçants catholiques « Austrasia », dite à la chapelle des religieuses de Sainte-Chrétienne par Mgr de Keppler, évêque de Rottenburg. En quelques paroles pénétrantes, le vaillant évêque félicita les commerçants catholiques de cet acte de foi et de religion, et les excita à rester fidèles au but qu'ils se

sont proposés dans leur association : la fidélité au devoir chrétien, dans leur vie publique et privée, comme dans les transactions commerciales de tous les jours.

Que le Cœur sacré de Jésus-Hostie daigne se souvenir de cette nuit d'adoration, de prière et de réparation et qu'il garde à notre cité et à notre pays sa foi des anciens jours !

JOURNÉE DU DIMANCHE 11 AOUT

La matinée.

Connaissez-vous ce cachet particulier d'une ville qui reçoit des étrangers, une foule d'étrangers? C'est excessivement curieux, et même pour les Vieux-Messins qui ont vécu la vie de leur cité dans ses plus grandes solennités, l'aspect des rues est tout nouveau et étonnant. Tout le monde est debout dès la première heure du jour et comme le temps joue aujourd'hui un rôle prépondérant, non pas seulement dans les conversations à bâtons rompus, mais dans l'esprit de tout homme désireux de voir s'accomplir cet après-midi un fait mémorable et éclatant dans les annales de la cité, tous les yeux interrogent le ciel. Les chances ne paraissent pas bonnes ; des nuages menaçants galopent très bas et un mauvais petit vent du sud-ouest en pousse toujours de nouveaux sur la ville. Les rues sont à peu près sèches de l'ondée de la nuit ; de grand matin les équipes d'ouvriers municipaux les ont lavées et elles sont en état pour servir de parcours au cortège du Roi du Ciel. Les drapeaux, les lampions et les décorations se sont un peu ressaisies de la douche nocturne et un gai soleil pourrait cacher leurs blessures. Mais il ne s'est pas encore montré ; cependant on espère, parce que la pluie de la nuit n'était qu'une pluie d'orage, et surtout parce qu'on a beaucoup prié à cette intention : aussi confiance, la pluie a rafraîchi les routes et les places ; nous aurons moins de poussière et pour une journée pareille, c'est une souffrance de moins et une facilité de plus.

Dès le matin les gens de la campagne arrivent ; ils arrivent à pied, en voiture, en chemin de fer ; leur nombre augmente

d'instant en instant et bientôt c'est un remous continuel dans les rues.

Tous les patois du pays peuvent être entendus et il n'y a guère de village qui n'ait délégué un certain nombre de ses habitants pour prendre part à la journée d'aujourd'hui. Toutes ces gens de la campagne admirent avec un étonnement naïf ces arrangements de bon goût, que nous retrouvons dans toutes les rues et aux façades d'un très grand nombre de maisons. Est-il besoin de dire que le palais épiscopal et la Cathédrale sont l'objet de la curiosité de tous et qu'une vague humaine, mouvante et bruyante, ne cesse de tourner autour de ces deux édifices ?

A la grande gare, c'est autre chose encore. Les trains spéciaux, au nombre de 32, demandés par différentes localités, ne doivent arriver que vers midi, il est vrai ; mais les trains des horaires de toutes les lignes de Lorraine sont renforcés ou même doublés et les convois, attelés pour la plupart de deux locomotives, entrent haletants en gare, déversant incessamment leurs flots humains sur la ville. Un physiologiste serait aujourd'hui à la fête pour pouvoir étudier tous ces visages épanouis ; mais ce n'est pas notre tâche ; nous suivons les masses. Un plaisant incident nous divertit un moment à la sortie de la gare. Deux employés de l'octroi, rigides comme des Romains sur le texte de leurs instructions, arrêtent impérieusement les malheureux campagnards, désireux d'aller goûter au plus tôt les fêtes du Congrès eucharistique, et leurs valises sont l'objet de la plus méticuleuse investigation. Nos cultivateurs lorrains ont la bonne habitude d'apporter à leurs amis de la ville différentes petites choses qui rappellent si bien le village natal et la popote d'antan. Pour tous ces comestibles on va payer à la ville un impôt du sang, et même le litron de vinasse à moitié vide, duquel on a puisé quelque rafraîchissement pendant le bain d'étuve que constitue dans ces occasions un voyage en chemin de fer, est soumis à un examen scrupuleux. *Dura lex, sed lex !*

Espérons qu'au prochain Congrès la loi d'Empire abolissant les octrois à partir de 1910 sera définitivement entrée en vigueur.

En attendant la procession officielle d'aujourd'hui, voici un long défilé de voitures et de cabriolets aux portes des Allemands, de France et de Thionville. C'est la banlieue qui nous arrive dans ces véhicules autant qu'en tramway et sur les bécanes.

XXXIX. La messe pontificale.

La Messe pontificale

Voici notre belle et antique Cathédrale ; elle sera aujourd'hui le point de mire de tout Metz. Il faudrait trouver des mots nouveaux pour dépeindre l'aspect et la vie de tout un peuple, impatient d'entrer dans la maison de Dieu. Le service d'ordre se fait avec une ponctualité étonnante, qui rend impossible tout accroc.

A huit heures, l'office militaire réunit à la Cathédrale une notable partie de la garnison catholique, à la grande édification des étrangers, surtout de ceux venus de France.

A la faveur de cette messe, la foule pénètre à la Cathédrale et déborde bientôt les emplacements réservés.

A neuf heures et demie déjà la grande nef est remplie de congressistes, les allées latérales sont bondées d'une assistance non moins nombreuse. Vue de l'avant-chœur, cette multitude, se tenant sur les dalles séculaires de la Cathédrale, présente un spectacle qui émeut et étourdit. Tout au fond, près du grand portail, des grappes humaines sont suspendues, on ne sait comment ; une grande échelle, oubliée là sans doute par les ouvriers décorateurs, est prise d'assaut et bientôt des spectateurs hardis se trouvent à la hauteur du chapiteau d'un des piliers de la grande nef. Une fine poussière, apportée par tout ce monde, plane dans l'air et sert de conducteur aux rayons du soleil, qui commence à se montrer définitivement.

Dans l'avant-chœur nous remarquons : M. le comte de Zeppelin-Aschhausen, président du département de la Lorraine, et Mme la comtesse, portant, par une attention délicate, l'insigne rouge bien connu de nos congressistes ; plusieurs généraux et officiers ; des hauts dignitaires ecclésiastiques ; des conseillers de gouvernement ; M. Strœver, maire de Metz, ayant à ses côtés M. Heister, adjoint, et M. le comte de Droste-Vischering, président du Comité permanent des assemblées des catholiques d'Allemagne ; M. le comte de Courten, ancien commandant de la Garde Suisse pontificale à Rome ; M. Prüm, député au Parlement de Luxembourg ; M. l'avocat Enrico Kambo, de Rome ; plusieurs membres du Conseil municipal de Metz ; des représentants du clergé séculier et régulier du pays, etc.

A dix heures moins quelques minutes retentissent les premiers accords d'une marche triomphale qu'exécute brillamment M. l'abbé Lajeunesse, notre maître ès-orgues, et bientôt apparaît, précédé de la croix du chapitre, le cortège composé de S. Em. le cardinal Vannutelli, légat du Pape ; S. Em. le

cardinal Fischer, archevêque de Cologne, tous deux en cappa magna ; Mgr Heylen, évêque de Namur, président du Comité permanent des Congrès eucharistiques, et Mgr Benzler, évêque de Metz.

Entretemps, NN. SS. les archevêques, évêques et abbés mitrés étaient allés revêtir les vêtements pontificaux à la sacristie basse et, à 10 heures moins deux minutes, ô triomphe du grand-maître des cérémonies! trente prélats arrivaient solennellement du transept gauche pour prendre place dans le chœur en deux rangs qui se faisaient face. Tous, aussi bien que l'évêque de Metz dans sa haute stalle, sont en chape et mitre. C'est la résurrection d'un de ces vieux gobelins représentant une scène de Concile, ou bien c'est encore un rapprochement avec une cérémonie à la basilique de Saint-Pierre que l'on peut faire pendant quelques heures. L'impression est unique et admirable.

La messe du Saint-Sacrement commence, célébrée par l'Eminentissime Cardinal-Légat. En face du Légat, le Cardinal de Cologne assiste au trône qui lui est réservé. Les stalles sont occupés par les prélats, parmi lesquels on remarque le vénérable Mgr Karst, protonotaire apostolique, ancien vicaire général de Metz, le Chapitre de la Cathédrale et les chanoines étrangers. Le chœur du Grand-Séminaire, uni aux chœurs d'enfants de la ville, exécute une messe à quatre voix mixtes de J.-B. Molitor (*Missa « Tota pulchra es Maria » op. XI*).

Il faudrait être un grand artiste doublé d'un savant liturgiste pour fixer toute la splendeur d'une pareille grand'messe pontificale. La caractère catholique et universel de notre Eglise s'est manifesté supérieurement dans ce baiser de la paix que se sont donné ces trente princes de l'Eglise, accourus des confins du monde pour célébrer la Sainte Eucharistie. Et ce geste majestueux du Cardinal-Légat, renouvelant implicitement la bénédiction du Pape *urbi et orbi*, a dû faire tressaillir dans leurs sarcophages les mânes de nos défunts évêques du diocèse de Metz et raviver sur les murs du splendide édifice l'écho de la voix de Charlemagne, l'impérial diacre chantant l'Evangile le jour de Noël. Les moments heureux passaient trop rapidement, et les chants contribuaient à mieux mettre en relief la majesté des cérémonies de l'Eglise catholique.

A L'ÉVÊCHÉ

Durant toute la semaine, Mgr l'Evêque de Metz avait reçu à sa table les évêques et abbés, et invité chaque jour quelques personnages du Congrès, entre autres les orateurs des assemblées générales. Le banquet du dimanche fut le plus solennel et le plus complet. Nous y avons vu les cardinaux, les évêques encore présents et plusieurs notabilités, entre autres M. le comte de Zeppelin-Aschhausen, président du département, M. le Dr Klein, haut fonctionnaire de la province rhénane, ami personnel de Mgr Benzler, M. le Maire de Metz, M. le comte de Droste-Vischering, etc.

Au dessert, Mgr l'Evêque de Metz a prononcé le toast suivant :

EMINENCE,

L'aimable sainte dont les reliques sont la protection de la demeure épiscopale, sainte Glossinde, est venue un jour se réfugier sous le maître-autel dans l'église Saint-Etienne. Son père la cherchait pour la contraindre à un mariage dont elle ne voulait pas : Dieu la fit alors protéger par ses anges, et ils vinrent lui ceindre le front du voile consécrateur qui la vouait à la virginité et à la fidélité : ainsi le raconte une pieuse légende.

Comme la vierge messine du VIIe siècle, l'Eglise de Metz, effrayée de tous les dangers qui la menacent, vient se réfugier sous le maître-autel de sa Cathédrale, je veux dire sous le tabernacle qui abrite Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son corps et de son sang ; et, à la tête de tous ces anges, mes frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce, vous êtes venu, Eminence, délégué officiellement par le glorieux Pontife qui gouverne l'Eglise universelle, vous êtes venu ceindre le front de l'Eglise messine, mon épouse bien-aimée, du voile de la virginité et de la fidélité. Ah ! dites bien à Celui qui vous a envoyé que nous voulons garder jalousement l'intégrité de notre foi catholique, que nous la défendrons contre toutes les erreurs modernes qu'il vient de condamner, et que tous, dans ce beau diocèse, évêque, prêtres et fidèles, nous travaillerons à mieux comprendre et à mieux aimer le sacrement de nos autels : dites-Lui que nous serons fidèles à la confiance de notre sainte Glossinde envers la Sainte Eucharistie, et que, entre vos mains vénérables, nous avons fait le serment de raviver dans nos cœurs et dans notre vie publique le culte et l'amour du Saint-Sacrement. Ces promesses que vous porterez au Pape de notre part seront le meilleur remerciement

que notre piété filiale puisse Lui offrir pour l'honneur qu'Il nous a fait en vous envoyant ici.

Et maintenant, que vous dirai-je à vous-même, Eminence, pour vous rendre mes actions de grâces ? Vous avez été vraiment l'ange de ce Congrès et vous aurez fait à mon diocèse autant d'honneur que de bien. Que Dieu vous garde en force et en santé, pour que vous puissiez être ainsi, souvent et longtemps, à Rome comme ailleurs, le bras droit du glorieux Pontife Pie X !

Et pour que mon remerciement soit plus agréé de vous, je le partage entre tous ceux qui ont aidé à cette belle œuvre du XVIIIe Congrès eucharistique; je ne nommerai ni les laïques de ma ville épiscopale qui ont su faire si bien les choses, ni ceux de mes prêtres qui se sont dévoués au Congrès; je ne louerai pas la science des rapporteurs ou l'éloquence des orateurs ; je vous demande même la permission de ne pas mentionner spécialement ici les Révérendissimes Abbés, Evêques et Archevêques qui vous ont fait une couronne si brillante et si vraiment internationale, car je les remercie tous en la personne du très aimable, très docte et très distingué président des Congrès eucharistiques, Mgr l'Evêque de Namur.

Et pour finir, Eminence, vous permettrez que j'associe dans une même action de grâces deux personnages illustres qui représentent si bien ici l'union des deux pouvoirs et qui, chacun dans leur haute sphère, ont tant contribué à donner à notre Congrès un lustre vraiment extraordinaire: c'est pourquoi en notre nom à tous, j'adresse à Son Eminence le cardinal Fischer l'hommage de notre gratitude et de notre vénération, à M. le comte von Zeppelin-Aschhausen le remerciement sincère du clergé et du peuple lorrain, et s'ils veulent s'unir encore pour en porter l'écho jusqu'aux pieds du trône impérial, nous serons heureux et honorés d'avoir d'aussi augustes messagers.

Mon dernier mot sera pour M. le Maire de Metz et son Conseil municipal ; ils ont fait les choses de façon à ce que vous n'emportiez pas un trop mauvais souvenir de notre hospitalité lorraine, et c'est de leur part comme au nom de tous les catholiques du diocèse que je vous redis à tous du plus profond de mon cœur : Merci et pour la première occasion, au revoir !

Après les applaudissements des convives qui accueillent cette si gracieuse et si délicate allocution, Monseigneur redit les mêmes choses en allemand et accentue son remerciement aux hauts personnages dont l'heureuse intervention avait assuré le couronnement du Congrès par la procession.

Son Eminence le Cardinal Vincent Vannutelli a répondu en ces termes :

MONSEIGNEUR,

Je suis profondément touché des paroles que Vous venez de faire entendre : Vous avez remercié le Souverain-Pontife avec des accents qui

sont comme l'expression la plus complète et la plus autorisée des sentiments de Votre beau diocèse tout entier envers le Saint-Père.

Je comprends pourquoi ce peuple de Metz et de Lorraine est si profondément attaché au Saint-Siège. Tel pasteur, tel peuple.

Merci, Monseigneur, des joies que Vous m'avez procurées. Je répéterai au Saint-Père qu'il possède dans l'Evêque de Metz, son clergé et son peuple, la fleur du dévouement, de l'obéissance et de la piété filiale.

Quant aux remerciements que Vous m'adressez à moi-même, il me semble que Votre Grandeur intervertit un peu les rôles.

C'est moi qui veux ici Vous remercier pour les égards dont j'ai été l'objet ; pour la bonté exquise de Votre cœur ; pour la réception si brillante et si affectueuse de cette population admirable.

J'emporte les plus doux et les plus grands souvenirs de cette cité, qui compte à sa tête des autorités si singulièrement distinguées ; de cette Lorraine si pleine de foi et de cœur, de ce Congrès incomparable.

Messeigneurs et Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Metz !

Une longue salve d'applaudissements accueille ces paroles, et avec l'intention d'offrir à Monseigneur de Metz les sentiments de la plus sincère reconnaissance pour tout ce qu'on lui devait, on lui donnait aussi par là un témoignage de respect et d'affection.

LE LÉGAT DU PAPE ET L'EMPEREUR

Nous aurions dû chronologiquement placer ce qui suit dans le récit même du déjeuner ; mais certaine presse ayant voulu faire flèche de cet incident contre l'administration supérieure ou contre l'Empereur même, en affirmant audacieusement que la dépêche impériale était arrivée beaucoup plus tôt et qu'elle avait été réservée pour le moment psychologique du banquet, nous devons lui donner une place à part ; l'honneur dû aux deux personnages ici en jeu demande d'ailleurs que leur mutuelle courtoisie soit bien officiellement établie.

En arrivant à Metz, donc *le 6 août*, Son Eminence le Cardinal-Légat a envoyé à Sa Majesté l'Empereur le télégramme suivant :

« *A Sa Majesté l'Empereur Guillaume,*

Berlin.

« A peine arrivé à Metz pour présider comme Légat de Sa Sainteté le Congrès eucharistique, je me fais un devoir et un honneur d'offrir à Votre Majesté l'hommage de mon profond respect.

« VINCENT, Cardinal VANNUTELLI. »

Dimanche 11 août, à une heure et demie, au milieu du banquet, est arrivée la réponse suivante, rédigée en français :

« *Cardinal Vannutelli, Metz.*

« Wilhelmshöheschloss, *11 août, midi 30.*

« Je remercie Votre Eminence de la communication de Votre arrivée à Metz pour présider comme Légat de Sa Sainteté le Congrès eucharistique, et de l'expression de Votre hommage. Mon vif intérêt accompagne le Congrès.

« GUILLAUME, I. R. »

La lecture de cette dépêche a été écoutée debout par toute la réunion et vivement acclamée ; elle a fait ensuite, tout naturellement, l'objet de la conversation, et les commentaires les plus favorables ont agrémenté la fin du banquet, en attendant le point final des toasts. La plupart des convives savaient ou apprirent en ce moment la part que Sa Majesté l'Empereur, Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cologne et M. le Président de la Lorraine avaient prise dans le règlement, si heureux pour nous, de l'affaire de la procession qui, à Strasbourg, avait rencontré quelques difficultés.

Et pour liquider ici une fois pour toutes cette question de la procession et répondre aux protestations intempestives de quelques rares personnalités religieuses ou parlementaires avant ou après le Congrès, nous croyons devoir donner ici la réponse officielle du gouvernement de Strasbourg à ce sujet. Interpellé le 5 février dernier par M. le député Wolf, protestant de religion, et parlant au nom du parti libéral, le gouvernement, par l'organe de M. Mandel, sous-secrétaire d'Etat, a fait cette très courtoise et non moins péremptoire réponse :

XLI. La procession : le cortège des évêques sort de la Cathédrale.

D'après l'article 45 de la loi du 18 Germinal de l'an X concernant l'administration des cultes, il n'est pas permis, dans les localités où se trouvent des églises des cultes reconnus par l'Etat, d'organiser des cérémonies religieuses en dehors des édifices affectés aux usages du culte. Ces prescriptions ont toujours été interprétées de telle sorte que les autorités ne sont pas obligées dans tous les cas et dans toutes les circonstances d'intervenir contre des processions en dehors des églises, et dans beaucoup de communes où la situation répondait à l'article 45, on a continué à organiser des processions, après la promulgation de la loi du 18 Germinal de l'an X. Tant qu'il n'en est pas résulté des inconvénients, l'administration allemande a fait preuve de la même tolérance. Si le gouvernement, à l'occasion du Congrès eucharistique, a permis exceptionnellement la procession, il se trouvait en accord avec les intentions du gouvernement de l'Empire, qui a considéré qu'il s'agissait d'une organisation extraordinaire, d'un caractère international indéniable. Il fallait également tenir compte de la question de la courtoisie internationale, beaucoup de congressistes étant venus de l'étranger. Il ne faut pas oublier non plus que pour la première fois le Congrès a siégé sur le sol allemand sous la présidence d'un Cardinal Légat du Pape et que la procession formait une partie traditionnelle du Congrès. Enfin l'attitude adoptée par la représentation municipale de Metz vis-à-vis du Congrès rendait superflue toute crainte d'une perturbation de l'ordre et de la sécurité publics. L'autorité épiscopale a du reste été rendue attentive au fait que la procession était un acte de tolérance particulière et qu'elle ne pourrait aucunement constituer un précédent (1).

LA PROCESSION

Christus vincit, Christus imperat, Christus regnat. Cette acclamation retentit encore à nos oreilles pendant que, sous l'impression intense de cette admirable procession à laquelle Metz, la Lorraine, le monde catholique, pourrait-on dire, dans la personne des évêques, viennent d'assister, nous allons essayer de dire ce qu'a été cette manifestation unique dans les annales de la cité messine.

Metz, dans son long et glorieux passé, a reçu bien des fois des empereurs, des rois, des souverains. Ses fastes nous racontent le déploiement des splendeurs qui marquaient chacun de ces événements. Est-il téméraire de prétendre que notre procession du Congrès mérite de figurer dignement à côté des plus belles

(1) Le Comité local d'ailleurs, dans sa demande, avait lui-même formellement, dès le commencement des pourparlers, fait la même déclaration *(N. d. C.)*.

solennités qui aient été célébrées dans nos murs? Jamais, certes, on n'y aura vu une foule pareille à celle qui remplissait les rues, les carrefours, les places, les promenades et les boulevards. Jamais on n'y aura vu un pareil concile d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de prélats, escortant le Saint-Sacrement porté par un Cardinal-Légat, suivi d'un autre prince de l'Eglise revêtu de la pourpre. Lorsque, à 4 heures et demie très exactement, le Cardinal Vannutelli paraissait sur le parvis de la Cathédrale précédé de onze abbés mitrés et de vingt archevêques et évêques, tous revêtus de leurs ornements, on évoquait instinctivement le spectacle de ces entrées triomphales du Pape dans la Basilique vaticane pour une cérémonie de canonisation. Mais reprenons les faits dans leur ordre chronologique.

Plusieurs jours auparavant, on avait publié le programme suivant de la procession :

ORDRE GÉNÉRAL

1. Gendarmes. Section d'honneur des pompiers et musique des pompiers.

2. Bannière de saint Etienne.

Délégations des Paroisses du Diocèse

3. Cantons de Metz-campagne (à l'exception du Sablon, de Montigny et de Queuleu).

4. Canton de Boulay. — 5. Canton de Faulquemont. — 6. Canton de Gorze. — 7. Canton de Pange. — 8. Canton de Pournoy-la-Grasse. — 9. Canton de Vigy. — 10. Canton d'Aumetz. — 11. Canton de Bouzonville. — 12. Canton de Thionville.

13. Musique du 4e régiment d'infanterie bavarois.

14. Canton de Moyeuvre-Grande. — 15. Canton de Metzerwiese. — 16. Canton de Hayange. — 17. Canton de Cattenom. — 18. Canton de Sierck. — 19. Canton de Bitche. — 20. Canton de Forbach. — 21. Canton de Morhange. — 22. Canton de Rohrbach.

23. Musique du 174e régiment d'infanterie.

24. Canton de Sarralbe. — 25. Canton de Sarreguemines. — 26. Canton de Saint-Avold. — 27. Canton de Wolmunster. — 28. Canton d'Albestroff. — 29. Canton de Château-Salins. — 30. Canton de Delme. — 31. Canton de Dieuze. — 32. Canton de Vic. — 33. Canton de de Fénétrange. — 34. Canton de Lorquin. — 35. Canton de Phalsbourg. — 36. Canton de Réchicourt. — 37. Canton de Sarrebourg.

38. Musique du 12e régiment saxon d'artillerie à pied.

Metz et la Banlieue

39. *Groupe des Orphelins* : Orphelinat de la Providence ; Hospice Saint-Nicolas.

Groupe d'élèves : 40. Ecole réale supérieure : 41. Lycée ; 42. Ecole normale des instituteurs.

Groupe du Sablon : 43. Association des jeunes gens du Sablon ; 44. Sociétés chorales du Sablon.

Groupe de Montigny : 45. Société des Ouvriers de Montigny ; 46. Sociétés chorales de Montigny ; 47. Société de Secours mutuels.

Groupe de Plantières-Queuleu : 48. Sociétés chorales de Queuleu.

Groupe des sociétés de Metz : 49. Société des jeunes apprentis « Gesellenverein » ; 50. Jeunesse catholique messine ; 51. Société des ouvriers catholiques dite « Kath. Arbeiterverein » ; 52. Société des commerçants catholiques « Austrasia » ; 53. Cercle catholique « Katholischer Bürgerverein » ; 54. Société Amicale ; 55. Société de Prévoyance.

56. Musique du 16e bataillon de pionniers.

57. *Groupes paroissiaux messins* composés des instituteurs, des chœurs paroissiaux, de l'Union populaire, de l'Association du Sacré-Cœur, des autres paroissiens.

58. *Groupe des Orphelines:* Bon Pasteur ; Hospice Saint-Nicolas ; Maison des Récollets ; Sainte-Constance ; Saint-Joseph.

59. Groupe des filles de la première communion.

60. Groupe des Enfants de Marie.

61. Fanfare et société des Jeunes-Ouvriers.

Le Clergé

62. La Croix du Chapitre.

63. Délégation de la Maîtrise Saint-Arnould.

64. Délégation de l'Institut de Saint-Augustin de Bitche.

65. Délégation du Petit-Séminaire.

66. Le Grand-Séminaire.

67. Le Clergé régulier.

68. Le Clergé séculier, en surplis.

69. Les Archiprêtres, en rochet et en mosette.

70. Les Chanoines des diocèses étrangers.

71. Les Délégués de NN. SS. les Evêques.

72. Le Chapitre de la Cathédrale de Metz.

73. Les Vicaires généraux des diocèses étrangers.

74. Les Prêtres de la dernière ordination en aube et en chasuble.

75. Les Prélats de la Maison pontificale.

76. Les RR. PP. Abbés, NN. SS. les Evêques et Archevêques, en chape, avec crosse et mitre.

77. Mgr. l'Evêque de Metz.

78. **Le Très Saint-Sacrement,** porté par S. Em. le Cardinal-Légat, précédé des enfants de chœur de la Maîtrise, escorté des séminaristes de service, et d'une compagnie de sapeurs-pompiers.

79. S. Em. le Cardinal-Archevêque de Cologne.

Les Congressistes

80. Le Comité permanent des Congrès eucharistiques avec le Comité local.

81. Délégations de la Belgique (Bruxelles-Mons-Namur-Arlon).
82. Délégations du Luxembourg (Esch-sur-Alzette).
83. Les Congressistes.
84. Détachement de sapeurs-pompiers et de gendarmes.

Les Préparatifs

C'est une véritable mobilisation à laquelle il a fallu procéder pour faire occuper, par chaque société, chaque groupe et chaque délégation les places qui leur avaient été assignées. Et cette mobilisation s'est effectuée à travers des rues noires de monde. Rendons hommage à l'attitude de la foule, elle était d'une docilité qui mérite les plus grands éloges.

Donc, à partir de deux heures, les différents groupements étaient en marche sous la direction de M. Alphonse Hamma et de nos dévoués commissaires, pour aller occuper leurs positions. L'ordre a été scrupuleusement observé : c'était là une première garantie de la réussite de la procession.

Le temps est à souhait ; un ciel couvert de légers nuages laisse au soleil tout le loisir d'inonder la voie triomphale de ses rayons.

A la Cathédrale

L'accès de la Cathédrale n'avait été permis qu'aux congrégations de jeunes filles des différentes paroisses, aux orphelines, aux élèves de la Maîtrise, de Bitche et du Petit-Séminaire, au clergé et aux membres du comité du Congrès.

A trois heures, en présence de tous les membres de l'épiscopat réunis dans le chœur, des prélats, des abbés, du chapitre, commencent les vêpres solennelles que préside S. Em. le cardinal Fischer. Coïncidence touchante : on dit les premières vêpres de sainte Claire, l'humble fille de saint François, qui mit en fuite les Sarrasins en se portant au-devant d'eux avec le Très Saint-Sacrement.

Les chants liturgiques sont exécutés d'une manière classique par les élèves du Grand-Séminaire qui, durant les jours du Congrès, ont si vaillamment payé de leur personne aux messes pontificales. Dom Pothier et les autres Révérendissimes Pères Abbés des Bénédictins ont dû éprouver une grande satisfaction en constatant avec quelle perfection, quelle discipline nos séminaristes interprètent les mélodies grégoriennes.

Les complies suivent immédiatement. Dans l'intervalle, les archevêques, les évêques et les abbés se rendent à la sacristie

ABBÉS BÉNÉDICTINS

Rmes Pères Dom RENAUDIN, abbé de Saint-Maur.
Dom FROWIN, abbé de Conception.
Dom FIDELIS VON STOTZINGEN, abbé de Maria-Laach.
Dom THOMAS BOSSARD, abbé de N.-D. des Ermites, Einsiedel[illegible].
Dom ROBERT DE KERCHOVE, abbé de Mont-César, Louvai[illegible].
Dom JOSEPH POTHIER, abbé de Saint-Wandrille.

ABBÉS PRÉMONTRÉS

Rmes Abbés Mgr. CRETS, prélat de l'abbaye d'Averbode.
Mgr. NOLS, prélat de l'abbaye de Parck.

RÉVÉRENDISSIMES ÉVÊQUES

NN. SS. WITTNER, évêque coadjuteur du Chang-tun oriental.
SCHMITT, évêque de Fulda.
STEINMETZ, vicaire apostolique du Dahomey.
HUMMEL, vicaire apostolique de la Côte d'Or.
V. BUSCH, évêque de Spire.
DUBOIS, évêque de Verdun.
HEYLEN, évêque de Namur.
V. KEPPLER, évêque de Rottenburg.
WALRAVENS, évêque de Tournay.
FOUCAULT, évêque de Saint-Dié.
FRITZEN, évêque de Strasbourg.
KLEINER, évêque de Mysore.
MAES, évêque de Covington.
ILSLEY, évêque de Birmingham.
NETZHAMMER, archevêque de Bucarest.
BOURNE, archevêque de Westminster.
SOLDEVILLA Y ROMERO, archevêque de Sarragosse.
ALTMAYER, archevêque de Synnade.
PETIT, archevêque de Besançon.
BENZLER, évêque de Metz.

Et quand ce magnifique et imposant défilé de prélats et d'évêques s'engage sur la place, nous nous demandons encore comment l'on pourra bien parvenir à contenir cette foule ? A mesure que nous avançons, toutes les appréhensions tombent d'elles-mêmes. La place de la Cathédrale est heureusement franchie. On s'engage dans la rue Ambroise-Thomas. Tout le monde est rassuré. Les hommes se découvrent respectueusement à l'approche du Saint-Sacrement ; beaucoup de femmes ont leur chapelet à la main. Dans le cortège même, les choses se passent tout comme aux processions de la Fête-Dieu dans nos campagnes. On chante et on prie. Et ce ne sera pas un

des côtés les moins intéressants de cette inoubliable journée que la récitation du chapelet à haute voix, ici en français, là en allemand et, derrière le dais, en latin, à travers les rues de notre ville.

Avons-nous dit qu'un supplément de décors était encore venu s'ajouter aux ornementations de nos rues déjà répandues à profusion pendant le Congrès ? Mais ce qui retient toujours et surtout les regards, c'est la foule toujours aussi dense.

D'où peuvent donc bien être venues ces milliers et ces milliers de personnes ? Dans la rue des Clercs, les deux trottoirs sont garnis de trois à quatre rangées de spectateurs. Rue de l'Esplanade, on se porte littéralement. Dans l'avenue Serpenoise, c'est mieux encore ; il y a là toute une armée sur pied. Et la procession s'avance toujours, majestueuse et solennelle, aux accents de triomphe qui sont l'accompagnement indispensable de toute procession : *Pange lingua*, *Adoremus*, *Magnificat*, *Christus vincit*. C'est simple, c'est beau, c'est grandiose, c'est empoignant plus qu'on ne saurait le dire.

Un temps d'arrêt se produit lorsque le cortège oblique sur les boulevards des nouveaux quartiers. A partir de là, les députations paroissiales, accompagnées de leurs curés, forment la haie sur plusieurs rangs de chaque côté. C'était le seul moyen d'éviter un encombrement presque fatal et de fournir, à ces milliers de braves catholiques venus de tous les coins de la Lorraine pour apporter leur tribut d'hommages au Seigneur Jésus, l'occasion de contempler le défilé de la procession.

Nous voici sur la promenade qui longe le canal : à l'intersection des boulevards s'élève un superbe arc de triomphe à quatre faces, œuvre des paroisses limitrophes de Montigny et du Sablon ; au loin c'est l'Esplanade, contrefort gracieusement embelli, qui semble porter la ville ; de ses flancs entr'ouverts paraissent descendre vers le fleuve des pelouses, des allées, des rampes à balustres, récemment créées et dont on ne saurait ne pas louer le dessin large et la tenue parfaite. La procession avance toujours, et il est vraiment incomparable l'effet de ce colossal cortège d'hommes groupés par paroisses, par corporations, par sociétés, autour de leurs étendards, et marchant dans un ordre étonnant sur les quais bien dégagés ! C'était curieux de voir l'interminable haie des spectateurs fléchissant, se rectifiant, sans la moindre poussée violente, sans cris, sur le simple geste des commissaires de la cérémonie.

Le défilé, qui a duré plus de deux heures, était exclusivement composé d'hommes ; mais, à la fin, il y eut une note d'une grâce exquise : un groupe d'orphelines des différentes

maisons de la ville, dans leurs costumes variés, puis, tout e blanc, un groupe de fillettes de la première communion d toutes les paroisses et un autre groupe plus nombreux de Enfants de Marie : c'était comme une longue envolée de co lombes blanches qui traînaient le char triomphal du roi Jésus derrière elles éclate la fanfare des Jeunes-Ouvriers qui précéd le cortège ecclésiastique proprement dit.

Un peu avant d'arriver à la hauteur du reposoir, l'imposan cortège des évêques, quittant le quai du fleuve, gravit le rampes de l'Esplanade ; de loin, avec leurs mitres et leur crosses, ils apparaissent comme une longue théorie de pontife de l'ancienne loi qui reviennent pour adorer le Grand Pontif de la loi nouvelle ; le clergé se masse tout autour du jardi Boufflers, au coin duquel se trouve le reposoir. Cinq minute après, cardinaux, évêques, abbés mitrés, Grand-Séminaire rangés à ravir sous les grands arbres qui abritent le reposoi de leurs voûtes ogivales, dominant la foule innombrable, le promenades, le fleuve, la plaine, offrent un spectacle d'un grandeur et d'une beauté indescriptibles. Tout à coup les chant de la bénédiction commencent, entonnés par le Grand-Séminaire continués de proche en proche et au loin par cette multitud qui fournit un chœur immense et qui transforme pour l'instant c coin de terre fleuri en un temple sans mesure, dont les mont voisins sont les contreforts, dont les cieux sont la voûte, don un soleil radieux est l'incomparable luminaire, et où le Verb incarné, Jésus, attend, aux mains du Pontife, le moment d bénir tout un peuple à genoux.

Mais la minute solennelle par excellence, la minute empoi gnante, à jamais inoubliable pour les témoins, a été celle d l'élévation de l'ostensoir par Son Eminence le Cardinal Vannu telli : obéissant à une pieuse et ravissante inspiration de so cœur, il se tourne vers les quatre points cardinaux et trac un long signe de croix sur la ville, vers l'Allemagne, vers l Belgique et sur les monts de France qu'on aperçoit au loin.

A ce moment, sur les rives de la Moselle, à plusieurs kilo mètres de distance, sur le boulevard, sur les terrasses, sur le rampes de l'Esplanade, l'océan des têtes se fige instantanémen et, dans l'absolu silence d'une adoration aussi émue que pro fonde où l'on ne perçoit plus que le frisson des grandes ori flammes sous la brise du soir, les clairons des pompier sonnent aux champs..... puis, tout à coup, en face des fon taines, un *Credo* imprévu, chanté par vingt mille voix, répét au loin, retentit, formidable, imposant, impressionnant ; c'es le cri de la foi d'une foule enthousiasmée. O Dieu ! ouvrez don

Vincent étaient, entre autres, magnifiquement illuminées à l'électricité : c'était un spectacle magique.

Le Cardinal daigna descendre de voiture ; nous arrivions précisément pour le bouquet du feu d'artifice, un magnifique ostensoir qui se développait lentement dans des scintillements d'or et d'argent. Sur tout le parcours Son Eminence, dès qu'on la reconnaissait, était l'objet d'ovations chaleureuses qui durent aller à son cœur.

Cette promenade à travers des rues décorées et illuminées où on ne l'attendait pas n'aura pas été une des moindres joies de l'auguste représentant du Pape, en même temps qu'elle a été un honneur et une consolation pour les pauvres gens de nos quartiers populeux de la ville.

APRÈS LES FÊTES

Le XVIIIe Congrès international des Œuvres eucharistiques est terminé. Il a été une incomparable manifestation de foi et d'amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement de l'autel. Notre peuple de Metz a été littéralement pris ; il a fait les choses avec autant d'élan que de magnificence et il a voulu jeter comme un rayon de consolation et de gloire sur trente-sept ans d'abstention forcée. Son âme a vibré comme jamais : le souvenir de ces fêtes restera dans sa mémoire comme la seule période réjouissante qu'il ait eue depuis un tiers de siècle.

Il se souviendra aussi des si nombreux et nobles étrangers qui sont venus de toutes les parties du monde partager, durant cette cette semaine, ses pieux soucis et lui aider à glorifier Jésus-Hostie : il continuera d'appeler sur leurs âmes et sur leurs vies la grâce de la paix eucharistique pour qu'elles soient plus que jamais consacrées au culte et à l'amour de la Sainte Eucharistie.

Son Eminence le Cardinal-Légat a daigné passer encore presque deux jours avec nous.

Après avoir, dès samedi, dit la sainte messe à la chapelle de Sainte-Chrétienne, il a visité le lundi matin les pauvres de l'hospice Saint-Nicolas, puis à Montigny, le Sacré-Cœur, la Sainte-Famille, la nouvelle église. Dans l'après-midi, Mgr Benzler fit faire à son hôte illustre une promenade autour de la ville : les hauteurs de Saint-Julien, puis le pèlerinage de la Salette à Villers-l'Orme eurent les honneurs de la visite cardinalice. Mardi matin, après avoir dit la sainte messe à la chapelle des Récollets, Son Eminence alla porter au Bon-Pasteur la joie de sa présence, et entra à son retour dans l'église Sainte-Ségolène : c'était comme son adieu à notre ville de Metz.

A 3 heures, le Comité local et bon nombre de commissaires se trouvaient réunis au salon impérial de la gare avec le Car-

TROISIÈME PARTIE

TRAVAUX DES SECTIONS

Vue générale de Metz prise du Mont Saint-Quentin.

XXVIII. Hôtel Terminus.

TROISIÈME PARTIE

TRAVAUX DES SECTIONS

LE PROGRAMME DU XVIIIe CONGRÈS EUCHARISTIQUE

(Extrait de la *Revue ecclésiastique de Metz*, Avril 1907)

I

Les Congrès eucharistiques se composent de deux parties bien distinctes : les manifestations publiques et les réunions d'études.

Le premier but de ces Congrès est la profession publique de notre foi et de notre amour envers le Dieu de l'Eucharistie, par des manifestations religieuses et des assemblées publiques....

Ces manifestations publiques, liturgiques et oratoires, renouvellent, réveillent, enthousiasment la foi du peuple catholique, laissant dans les cœurs un germe que la grâce divine saura développer et qui en beaucoup d'âmes donnera des fruits d'une vie chrétienne et d'une vie eucharistique plus abondante.

C'est ce fruit de piété qui doit être le résultat durable du Congrès eucharistique. Est-il besoin de dire que ce résultat dépendra pour une grande part du travail pastoral et apostolique qui suivra ? Encourager à cet apostolat eucharistique les prêtres et les laïques zélés, leur donner pour cette œuvre une

des fruits beaucoup plus abondants résulteraient de la communion quotidienne que de la communion hebdomadaire ou mensuelle.

De nos jours, les discussions ont augmenté sur ce point et n'ont pas été agitées sans aigreur : l'esprit des confesseurs et la conscience des fidèles en sont troublés, au grand préjudice de la piété et de la dévotion chrétienne. Aussi des personnages éminents, des pasteurs des âmes ont instamment supplié notre Très Saint-Père le Pape Pie X de trancher par son autorité suprême cette question des dispositions requises pour la communion quotidienne : afin que cette pratique très salutaire et très agréable à Dieu non-seulement ne diminue pas parmi les fidèles, mais s'accroisse plutôt et se répande partout, de nos jours surtout où la religion et la foi catholique est attaquée de toute part, où l'amour de Dieu et la piété laissent tant à désirer. Et Sa Sainteté qui dans sa grande sollicitude et son zèle, a souverainement à cœur de voir que le peuple chrétien soit invité fréquemment et même tous les jours au Sacré Banquet, afin de jouir de ses fruits si abondants, a confié à cette Sacrée Congrégation le soin d'examiner et de définir cette question.

La S. Congrégation du Concile, dans son assemblée plénière du 16 décembre 1905, a donc examiné cette affaire avec le plus grand soin et, après avoir mûrement pesé les raisons alléguées pour et contre, elle a fixé et déclaré les points suivants :

1° La communion fréquente et quotidienne, parce qu'elle est vivement désirée par Notre-Seigneur et par l'Eglise catholique, doit être accessible à tous les fidèles, de quelque classe ou condition qu'ils soient ; de sorte que personne, s'il est en état de grâce, et s'en approche avec une intention droite et pieuse, ne puisse être écarté de la sainte Table.

2° Or, l'intention droite consiste en ce que le communiant ne soit pas conduit par l'habitude, par la vanité, ou par des raisons humaines, mais qu'il communie pour plaire à Dieu, pour s'unir plus étroitement à lui par la charité et pour opposer ce remède divin à ses infirmités et à ses défauts.

3° S'il est souverainement convenable que ceux qui font la communion fréquente ou quotidienne soient exempts des péchés véniels, au moins pleinement délibérés, et de l'affection à ces péchés, néanmoins il suffit qu'ils soient exempts de fautes mortelles, avec la résolution de n'en plus commettre à l'avenir. Etant donné ce ferme propos, il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés.

4° Mais comme les sacrements de la loi nouvelle, tout en agissant par eux-mêmes et en vertu de leur seule efficacité, *ex opere operato*, produisent cependant un effet plus grand à raison des dispositions plus parfaites de ceux qui les reçoivent, il faut veiller à ce qu'une préparation soigneuse précède la sainte communion et à ce qu'une action de grâces convenable la suive, en tenant compte des facultés, de la condition et des devoirs d'état de chacun.

5° Pour que la communion fréquente et quotidienne se fasse avec plus de prudence et ait plus de mérite, il ne faut la faire qu'avec l'avis

voyer à tous les Evêques et Supérieurs Réguliers, pour qu'ils le communiquent à leurs Séminaires, aux Curés, aux Instituts religieux et à tous leurs Prêtres, et que dans leurs rapports sur l'état de leur diocèse ou de leur institut, ils instruisent le Saint-Siège de ce qu'ils ont fait pour en assurer l'exécution.

Donné à Rome, le 20 décembre 1905.

† VINCENT, Cardinal-Evêque de Palestrina, *Préfet*.
GAÉTAN DE LAI, *Secrétaire*.

IIIe SÉANCE : LA COMMUNION FRÉQUENTE ET LES HOMMES

1. Comment amener progressivement les hommes à s'approcher plus souvent, et même fréquemment, de la sainte Table? Etude générale.

2. Etudier la question de la communion fréquente des hommes au point de vue spécial : *a*) des hommes de nos campagnes ; *b*) des ouvriers des pays d'industrie ; *c*) de la petite bourgeoisie et du commerce.

3. Comment se servir dans ce but des groupements chrétiens ou associations catholiques d'hommes?

IVe SÉANCE : LA PREMIÈRE COMMUNION

1. *Admission. a*) Règles générales de l'Eglise ; statuts diocésains des divers pays où est en usage la première communion solennelle. A quel âge est-il désirable que les enfants fassent leur première communion? — *b*) Inconvénients de la célébration trop rare de la première communion solennelle, surtout dans les petites paroisses ; comment y remédier?

2. *Préparation. a*) De la confession plus fréquente des jeunes enfants. *b*) Importance et moyens d'une préparation eucharistique proprement dite. — Faut-il réserver pour l'époque de la première communion la confession générale des enfants?

3. *Célébration. a*) Comment profiter de la solennité de la première communion pour amener les adultes, surtout les parents, à la sainte Table? *b*) Abus à l'occasion de cette solennité (cadeaux, repas, distractions mondaines). Remèdes.

DEUXIÈME SÉRIE

Œuvres eucharistiques.

Ire SÉANCE : ŒUVRES QUI CONCERNENT LA SAINTE MESSE

1. *L'assistance à la sainte Messe* considérée comme moyen d'amener les fidèles à la communion fréquente : importance ; moyens pratiques. — Etude spéciale des messes du Saint-Sacrement du jeudi : comment les célébrer plus solennellement, — en faire des messes de communion?

2. *Associations spéciales.* Ligue de la sainte Messe. — Archiconfrérie de la messe réparatrice, etc.

ŒUVRES QUI CONCERNENT LA SAINTE COMMUNION

1. Ligue de la Communion hebdomadaire.

2. La Communion réparatrice, etc.

IIe SÉANCE : ŒUVRES QUI CONCERNENT L'ADORATION DU TRÈS SAINT-SACREMENT

L'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement.

1. Rapport d'ensemble sur la célébration de l'Adoration perpétuelle, spécialement dans le diocèse de Metz.

2. Fruits eucharistiques que pourrait produire l'Adoration. — Moyens

SECTIONS PARTICULIÈRES

I. Section de jeunesse.

Ire SÉANCE : LES JEUNES GENS EN GÉNÉRAL ET LA COMMUNION FRÉQUENTE

1. *Nécessité* de la communion fréquente pour les jeunes gens : jeunesse des écoles, jeunesse des ateliers.

2. *Moyens* de conserver et de développer chez les jeunes gens des paroisses la pratique de la dévotion eucharistique après la première communion.

3. La communion fréquente dans les patronages et cercles de jeunes gens.

IIe SÉANCE : LA COMMUNION FRÉQUENTE DANS LES PETITS SÉMINAIRES ET COLLÈGES

1. *Devoir* des prêtres éducateurs au point de vue de la formation à la sainte Communion. — *Moyens* de promouvoir la communion fréquente dans les maisons d'éducation.

2. *Les vacances*. Rôle du confesseur ; devoir des curés. — *La persévérance* : peut-on la préparer et comment ?

3. *Les vocations sacerdotales et religieuses* et la communion fréquente des jeunes gens.

II. Section des Dames.

Ire SÉANCE : DEVOIR DES FEMMES CHRÉTIENNES PAR RAPPORT AU DÉCRET DE LA COMMUNION QUOTIDIENNE

1. Devoir du bon exemple eucharistique. — Manière de concilier la communion fréquente et les devoirs d'état.

2. Devoir de l'apostolat eucharistique : dans la famille : *époux, enfants, domestiques, ouvriers ;* dans le cercle des relations mondaines : comment ?

IIe SÉANCE : LA COMMUNION FRÉQUENTE POUR LES JEUNES FILLES

1. *Les jeunes filles des paroisses*. Nécessité de la communion fréquente pour les jeunes filles. — Causes qui les détournent de la sainte Table.

2. La communion fréquente et les œuvres de jeunes filles (Patronages, Congrégations et Associations diverses).

3. *Les Maisons d'éducation* (Pensionnats, Orphelinats), et la communion fréquente.

4. La communion fréquente et la culture des vocations religieuses.

III. Section Sacerdotale.

CONSÉQUENCES POUR LE PRÊTRE de la publication du décret sur la communion quotidienne.

Ire SÉANCE : SANCTIFICATION PERSONNELLE

1. Comment ce décret doit-il être un stimulant pour la sanctification

SECTIONS D'ÉTUDES GÉNÉRALES

Section de langue française (Terminus, salle du 2e étage).

Président : M. Weislinger, vicaire général.
Vice-Présidents : MM. Erman, chanoine ;
Bénard, archiprêtre de Hayange.
Secrétaires : MM. Meyer et Mouraux, professeurs au Grand-Séminaire.

Section de langue allemande (Terminus, salle du 1er étage).

Président : M. Dellès, chan. hon., archiprêtre de Sainte-Ségolène.
Vice-Présidents : MM. Vagner, chan. hon., archiprêtre de Thionville ;
Leintz, aumônier militaire en chef, à Metz.
Secrétaires : MM. Oster et Bolzinger, professeurs au Grand-Séminaire.

PREMIÈRE SÉANCE

MERCREDI 7 AOUT

L'ouverture des travaux de la section d'Etudes générales pour les congressistes de langue française était fixée à 9 heures et demie du matin, dans la salle du deuxième étage de l'hôtel Terminus. Cette magnifique salle, qui comprend une galerie circulaire réservée spécialement aux dames pendant toute la durée du Congrès, et qui contient plus de deux mille personnes, était remplie à chaque séance ; dès la première réunion, les divers rapporteurs avaient devant eux un auditoire comme on ne le rencontrait jusqu'ici qu'aux assemblées générales.

Cette affluence imprévue de prêtres, de laïques et de dames à ces séances d'études a pu — on en a fait justement la remarque — gêner quelquefois la discussion des questions de ministère pastoral amenées par le programme. Cet inconvénient

n'aura pas été toutefois sans quelque compensation. Comme le faisait observer le président de la section de langue allemande, en réponse à une plainte formulée par un curé congressiste, les rapports et les discussions ont pu apporter aux fidèles l'édification du zèle et de la simplicité avec lesquels leurs prêtres cherchent à s'instruire des moyens les plus propres à faire le bien et à amener les âmes à Notre-Seigneur ; ces réunions publiques auront eu aussi l'avantage de faire mieux connaître aux laïques de bonne volonté la doctrine et les directions de l'Eglise au sujet de la réception de la Sainte Communion.

A 9 heures et demie donc, Mgr l'Evêque de Namur, président du Comité permanent des Congrès eucharistiques, ouvre la première séance d'études générales. Aux côtés de Sa Grandeur on remarque NN. SS. Fulbert Petit, archevêque de Besançon ; Altmayer, archevêque de Synnade ; Ilsley, évêque de Birmingham ; Korum, évêque de Trèves ; Maes, évêque de Covington ; Schrod, évêque suffragant de Trèves ; Dubois, évêque de Verdun, et plusieurs Révérendissimes abbés.

Après la récitation du *Veni sancte Spiritus*, de l'*Ave Maria*, et de l'invocation à saint Paschal Baylon, patron des Congrès eucharistiques, qui ouvrira toutes les séances, Sa Grandeur Mgr Heylen adresse à l'auditoire une importante allocution.

MESSEIGNEURS, MESDAMES, MESSIEURS,

Son Eminence le Cardinal-Légat a ouvert hier notre Congrès par les prières offertes à Dieu, par la Bénédiction apostolique apportée de Rome et par des vœux adressés aux congressistes. C'est donc avec une pleine confiance que nous commencerons nos travaux. Aussi je ne veux point prendre le temps destiné aux délibérations du Congrès. Je ne vous adresserai pas de discours. Je me contenterai, au nom du Comité permanent, dont je suis le président, de vous dire quelques mots bien simples.

Nous ne formons ni un concile, ni même un synode. Nous n'avons pas à prendre de décisions doctrinales ou disciplinaires. Nous voulons seulement apprendre à mieux entrer dans l'esprit de l'Eglise sur cette question de la communion fréquente, que le Comité a choisie comme objet de nos délibérations, en se basant sur le décret du glorieux Pontife Pie X, que Dieu veuille conserver longtemps à notre affection. (Applaudissements.) Nous voulons étudier l'enseignement dans toute sa pureté, sous toutes ses faces, pour le plus grand bonheur du peuple catholique. (Applaudissements.) Nous examinerons la discipline que nous voulons ensuite propager parmi les fidèles.

Le Congrès eucharistique n'est pas une université ; il n'est même pas une faculté. Il ne veut pas s'arrêter à des discussions théoriques et à des subtilités scolastiques ; son but est plus humble, plus simple et

plus pratique. Il veut rechercher les moyens de mettre en pratique les enseignements du Saint-Père, de faire aimer davantage la sainte Communion, d'amener tous les fidèles à la Table préparée pour tous et à laquelle le Saint-Père invite tous ses enfants.

Dans nos travaux nous considérerons deux classes de personnes. Il y a ceux qui déjà s'approchent de la sainte Communion, puis ceux qui ne s'en approchent malheureusement jamais. Considérant les premiers, nous chercherons les moyens de les faire communier plus fréquemment et plus saintement. A ce point de vue, nous pouvons distinguer, parmi les zélateurs de la communion fréquente, les timides et les ardents. Les timides, sous l'influence des doctrines apprises autrefois, d'une discipline en vigueur avant la publication du décret, désirent certes arriver au but auquel le Saint-Père veut amener les fidèles ; mais ils craignent d'aller trop loin et trop vite. Les ardents veulent aller plus vite ; ils veulent amener aussitôt que possible tous les fidèles à la communion quotidienne. Tous veulent répondre au désir du Saint-Père ; ils varient seulement sur la marche à suivre. Si des divergences se produisent parmi nous, nous nous rappellerons que nous sommes réunis dans un Congrès eucharistique où règne la charité de Notre-Seigneur et l'amour de la sainte Eglise ; toutes nos discussions seront empreintes de cet amour. Nous serons toujours persuadés que nous sommes tous animés du désir de répondre à la demande du Saint-Père.

Les timides étudieront donc le décret du Saint-Père qui appelle tous les fidèles à la Table sainte. Ils y verront que le Saint-Père ne requiert pas des dispositions plus parfaites que l'état de grâce et l'intention droite ; ils verront que si nous devons travailler à obtenir des dispositions plus parfaites, nous ne devons pas faire de ces dispositions une condition de l'admission à la sainte Communion, mais seulement un moyen d'en retirer plus de fruit.

Les ardents étudieront le décret et verront que le Saint-Père demande que tous soient en état de grâce et s'approchent de la sainte Table avec une intention droite et pieuse. Ils en concluront que nous ne devons pas nous exposer à avoir des communions auxquelles manquent les dispositions nécessaires ou même des communions faites en état de péché.

Tous nous en tirerons la conclusion pratique que nous devons travailler à obtenir des communions aussi fréquentes que possible, telles que le Saint-Père le demande.

Aux ardents nous dirons : Il ne faut point aller trop vite. Il ne faut pas d'actes inutiles qui ne peuvent amener aucun résultat. Nous avons beaucoup de chrétiens qui accomplissent leurs devoirs essentiels. C'est là l'ordinaire des fidèles. Nous désirons qu'ils arrivent à la communion fréquente. En leur disant de communier tous les jours, toutes les semaines, nous n'obtiendrons pas de résultat. Nous devons procéder par étapes. Arrivons d'abord à la communion de tous les mois, et pour les chrétiens d'élite, à une communion plus fréquente ; nous nous rapprocherons ainsi du but que le Saint-Père nous assigne, sans quoi nous risquons de ne produire aucun fruit et de nous éloigner de ce but. Voilà comment les ardents rendront leur zèle plus pratique.

principale de l'admirable héroïsme des martyrs de tout âge, de toute condition, de tout sexe, pendant les siècles de persécution, cette louable pratique de la communion fréquente et même quotidienne répondait, nous dit le Décret, au désir, à la volonté de notre divin Sauveur Jésus qui n'a institué son Sacrement d'amour que pour en faire la nourriture quotidienne de tous les chrétiens, comme l'indiquent clairement et la comparaison établie par lui entre le Pain des anges et la manne que les Hébreux recueillaient tous les jours, et la prière : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien », qu'il nous a dictée lui-même et dans laquelle il entendait principalement la demande du Pain eucharistique, ainsi que l'ont compris les Pères de l'Eglise, dont le Décret reproduit l'interprétation traditionnelle.

C'est à faire renaître dans les milieux chrétiens la pratique de la communion quotidienne, et de la communion fréquente là où elle ne peut être quotidienne, que Notre Très Saint-Père le Pape Pie X tend par tous ses efforts, secondé par les Eminentissimes Cardinaux et Préfets des Congrégations Romaines.

En effet, depuis le Décret qui, fermant toute issue à des discussions désormais sans raison légitime, établit le droit de tous les chrétiens, sans distinction d'âge, de sexe, de condition sociale, à communier tous les jours, pourvu qu'ils possèdent le minimum de dispositions qu'il détermine et que nous allons rappeler, depuis ce Décret, Notre Très Saint-Père le Pape Pie X n'a cessé de multiplier les actes pour en fortifier encore l'autorité et pour manifester combien il reflète vraiment sa pensée, et combien il a à cœur, lui, le pilote chargé de conduire au milieu des écueils la barque de l'Eglise, de voir les chrétiens revenir en masse à la pratique de la communion fréquente et quotidienne, qui seule peut redonner vigueur à la vie chrétienne partout anémiée, et faire des chrétiens, aux temps de persécution que traverse actuellement l'Eglise, de généreux confesseurs de la foi, des apôtres de la charité, et, s'il y avait lieu, des martyrs.

C'est pourquoi, répondant à ce désir du Père vénéré qui nous est d'autant plus cher que son cœur est plus affligé des maux que souffre l'Eglise, le Comité des travaux du XVIIIe Congrès eucharistique international de Metz a voulu faire converger toutes les études vers cette question de la communion fréquente et quotidienne, sachant bien que, par là, il apporterait joie et consolation au cœur du Père commun, et de son digne et vénéré représentant, le Cardinal-Légat Vincent Vannutelli, qui a bien voulu solennellement déclarer au Congrès eucharistique international de Tournay, l'année dernière, que la grande gloire et la grande consolation de sa vie seraient « d'avoir apposé sa signature, en qualité de Préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, au Décret mémorable du 20 décembre 1905 sur la communion quotidienne ».

Le présent rapport — d'après le programme des travaux — est comme une entrée en matière, un commentaire court et aussi clair qu'il plaira à Dieu de le permettre, des dispositions qu'a précisées le Décret pour que la communion quotidienne soit, et permise par le confesseur qui en est le dispensateur authentique, et efficace pour le communiant.

I. — Nature de la communion

La sainte communion est une nourriture, une nourriture divine. Notre-Seigneur l'a déclaré lui-même en termes aussi clairs que possible : *Caro mea vere est cibus et sanguis meus vere est potus* (1) : ma chair est vraiment une nourriture et mon sang vraiment un breuvage ; il l'a de même enseigné expressément par le choix qu'il a fait de la matière du sacrement, car, dit saint Thomas d'Aquin, ce n'est point sans une profonde raison que Jésus a choisi la matière de ses sacrements, des canaux par où la grâce, c'est-à-dire la vie divine, coulerait en nous ; il devait y avoir un rapport entre les signes sensibles et l'effet produit par les sacrements : *Signum sensibile congruum debet esse ad repræsentandum spiritualem sacramenti effectum* (2). Or, c'est sous l'apparence du pain que Notre-Seigneur Jésus-Christ se donne à nous dans la sainte communion, du pain qui est l'aliment à la fois le plus commun et le plus précieux, le type et le symbole de la nourriture en général. Notre-Seigneur savait évidemment ce qu'il voulait. Comment croire, dès lors, qu'il n'a pas accepté une assimilation qu'il établissait lui-même entre la nourriture eucharistique et la nourriture corporelle ; qu'il n'a pas voulu toutes les conséquences de cette assimilation de la nourriture surnaturelle à la nourriture du corps, de cette comparaison de la fonction essentielle qui préside à la conservation de l'une et de l'autre ?

De fait, le Décret nous le rappelle, il était dans la pensée de Notre-Seigneur, au jour de son institution, d'offrir cette nourriture divine à tous les chrétiens comme le pain quotidien de leurs âmes. Mais, dès lors, il était certain qu'elle devait être accessible à la masse des chrétiens, avec la moyenne de dispositions que peut fournir tout chrétien digne de ce nom ou qui veut le redevenir.

Et il en est bien ainsi. « Notre-Seigneur, nous dit le Décret, dans l'institution du Banquet sacré, n'a pas considéré en premier lieu l'honneur et le respect à lui rendre ni la récompense ou le prix à donner aux vertus des communiants. » Ce qu'a voulu Jésus-Christ et ce que poursuit l'Eglise quand elle pousse les âmes dans la voie de la communion fréquente et quotidienne, sans distinction d'âge, de sexe et de condition sociale, c'est « que les fidèles, unis à Dieu par le Sacrement, y puisent la force pour triompher de la concupiscence, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour, et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine ».

Voilà toute la doctrine de la communion fréquente et quotidienne : elle est destinée, dans la pensée de Notre-Seigneur, à retenir en nous la vie spirituelle que tant d'ennemis menacent et que tant de causes permanentes concourent à affaiblir ; à compenser les déperditions quotidiennes ; à accroître cette vie surnaturelle et à la délecter ; « tous les effets que produit l'aliment matériel dans nos corps, le Christ, nourriture divine, les produit dans notre vie spirituelle, dit saint Thomas d'Aquin : il répare, il soutient, il conserve, il accroît, il délecte ». Et,

(1) Joan., VI, 56.
(2) Contr. Gentil., lib. IV, c. LIV.

dès lors, les dispositions nécessaires et suffisantes à tous pour communier chaque jour se ramènent logiquement à deux : 1° l'état de grâce, qui est la possession de la vie surnaturelle ; et 2° l'intention droite, qui est comme l'appétit spirituel nécessaire pour que la nourriture divine profite à l'âme.

II. — Première disposition essentielle : l'état de grace

Tout d'abord, le vivant seul se nourrit, et le vivant, quand il s'agit de la vie surnaturelle, c'est celui qui possède, *hic et nunc*, la grâce sanctifiante, l'état de grâce. Aussi l'état de grâce est-il la disposition vraiment fondamentale pour la communion, qu'elle soit la communion rare ou la communion quotidienne ; le Décret se contente d'ailleurs de l'énoncer : *in statu gratiæ sit*, parce que jamais elle n'a été contestée, sinon par les protestants qui prétendaient que la foi seule suffit, malgré le péché mortel dans l'âme, à la disposer à la communion.

C'est, à vrai dire, la seule disposition que saint Paul réclame du fidèle, et dans un temps où les fidèles communiaient tous les jours. Après avoir déclaré aux Corinthiens que « quiconque aura mangé ce pain ou bu ce calice indignement sera coupable du Corps et du Sang du Seigneur », il ajoute : « Que l'homme s'éprouve donc : *Probet autem seipsum homo* » (1). « Or, la tradition de l'Eglise déclare que cette épreuve nécessaire consiste en ce que personne, étant conscient d'un péché mortel non accusé, ne s'approche de l'autel pour célébrer ou recevoir les saints Mystères, sans s'être soumis à la confession sacramentelle, de quelque contrition qu'il se croie d'ailleurs animé » (2). Ainsi parle le Concile de Trente.

« Avec l'exemption du péché mortel, saint Paul permet de manger ce pain et de boire ce calice, donc, conclut le cardinal de Lugo, il n'y a pas d'autre disposition (habituelle) nécessairement requise, sans quoi la doctrine de l'Apôtre serait incomplète et défectueuse, puisqu'il n'aurait rien dit de toute autre disposition supposée nécessaire » (3).

Faut-il s'étonner que, pour l'honneur immense et le don magnifique de la communion quotidienne, l'Eglise n'exige, comme disposition habituelle de pureté, que l'exemption du péché mortel, d'où résulte l'état de grâce ?

Ce serait méconnaître la beauté de l'âme qui possède la grâce sanctifiante et la dignité, qu'aucune grandeur d'ici-bas ne peut égaler, qui lui est conférée par l'octroi de ce don divin. Par la grâce sanctifiante, l'homme devient en toute vérité fils de Dieu. Or, dit saint Léon le Grand, le don qui surpasse tous les dons, c'est que Dieu appelle l'homme son fils, et que l'homme appelle Dieu son Père (4). Par la grâce sanctifiante, l'homme devient en toute vérité le temple du Saint-

(1) I Cor., II, 27.
(2) Concil. Trid., sess. XIII, c. VII.
(3) *De sacram. Euch.*, disp. XIV, sect. III.
(4) Sermo VI *de Nativ. Dⁿ*.

Esprit : « Reconnais, ô chrétien, dit encore le même saint Léon, ta dignité : *Agnosce, o christiane, dignitatem tuam...* Souviens-toi de quel corps tu es membre et qui est ton chef. Souviens-toi comment, arraché à la puissance des ténèbres, tu as été transporté dans le royaume de la lumière ; comment le saint baptême t'a sacré temple du Saint-Esprit » (1).

Par la grâce sanctifiante, nous devenons participants de la nature divine ; *divinæ consortes naturæ* (2) ; Dieu s'est fait homme, s'écrie saint Augustin, pour que l'homme fût fait Dieu : *Factus est Deus homo, ut homo fieret Deus* (3), ce que saint Thomas d'Aquin précise de cette manière, pour que nous ne l'entendions pas de Notre-Seigneur seul : « Le Fils unique de Dieu, miséricordieusement jaloux de nous rendre participants de sa divinité, a pris notre nature, afin que, Dieu fait homme, il fit des hommes autant de dieux : *ut homines deos faceret factus homo* » (4).

Enfin, par la grâce sanctifiante reparaît en nous l'image divine, la ressemblance divine que le péché avait effacée. « L'homme, dit saint Augustin, après avoir perdu par le péché le sceau de l'image divine, ne fut plus qu'un homme : *Ipse homo, signaculo imaginis propter peccatum amisso, remansit tantum homo* » (5). C'est cette image de Dieu, surnaturelle en nous, c'est-à-dire dont Dieu avait bénévolement gratifié le premier homme, qui faisait vraiment de lui un fils de Dieu, que Jésus est venu restaurer, dont il nous montre en lui le parfait modèle, et qu'il nous rend par le baptême ou par la pénitence, c'est-à-dire par l'infusion de la grâce sanctifiante.

Nous sommes donc bien vraiment, par la grâce, fils de Dieu, dieux nous-mêmes, frères et cohéritiers de Jésus-Christ : la grâce est le principe et déjà le commencement de la gloire : *gratia nihil aliud est quam quædam inchoatio gloriæ* (6) ; et la lumière de gloire dans laquelle les saints dans le ciel voient clairement Dieu comme il est, face à face, n'est pas autre chose que cette grâce sanctifiante parvenue à son complet développement (7).

Participants de la vie divine, possédant dès ici-bas les arrhes et comme le prélude de la gloire, tant que la grâce sanctifiante pénètre notre âme et la surélève tout entière avec toutes ses puissances jusqu'à la filiation divine, qui pourrait trouver étrange que notre nourriture quotidienne fût Dieu lui-même, Dieu qui se donne ici-bas sous le voile, en attendant qu'il nous nourrisse de lui-même au ciel, dans la pleine vision de la clarté béatifique?

(1) *Id.* Serm. XX, alias XXI, *in Nativ. Di.*
(2) II Petr., I, 4.
(3) Serm. CXXVIII, nº 29 in append., opusc. S. Aug.
(4) *Offic. SS. Sacram.*, lect. IV.
(5) Lib. LXXXIII q. LXVII, nº 4.
(6) 2ª 2ᵉ q. XXIV, art. 3.
(7) 1ª 2ᵉ q. III, a. 7, ad. 2.

III. — Deuxième disposition essentielle : l'Intention droite.

La seconde disposition exigée par le Décret pour la communion fréquente et quotidienne, c'est une intention droite et pieuse en s'approchant de la Table sainte : *Cum recta piaque mente ad S. Mensam accedat.*

C'est sur cette disposition actuelle qu'il convient d'insister davantage. Rappelons d'abord quelques principes.

L'intention, d'après son étymologie, *tendere in*, est le mouvement de la volonté vers une fin déterminée. En langage moins philosophique, on peut dire que l'intention est le motif d'agir que la raison pratique ou la conscience donne à la volonté et qui la détermine. C'est donc de l'intention que vient la direction morale des actions, leur caractère, leur valeur, et le Père Faber pouvait dire, à bon droit, que l'intention est le cœur de l'action. « L'œuvre, même surnaturelle, est à l'intention comme un corps, dit Mgr Gay ; l'intention est l'âme de ce corps. Elle est la sève de l'arbre qui donne les fruits, le levain de la pâte qui devient le pain que l'on mange » (1). « C'est l'intention qui rend les œuvres bonnes, dit saint Augustin ; ne considère donc pas tant ce que fait un homme qui agit, que ce qu'il regarde quand il agit : *Bonum opus intentio facit* » (2). Ce qui doit s'entendre en ce sens qu'une intention mauvaise principale vicie radicalement une œuvre bonne par son objet ; et qu'une bonne intention ajoute à la bonté spécifique d'un acte une bonté et un mérite nouveaux.

C'est cette doctrine de l'intention qui nous permet de comprendre pourquoi Notre-Seigneur peut promettre une récompense éternelle pour un verre d'eau froide donné en son nom, et comment il a pu estimer l'humble offrande d'une pauvre veuve, au-dessus des sommes considérables que les riches jetaient avec ostentation dans le tronc du Temple de Jérusalem.

Donc, tout se résume dans l'intention ; c'est elle qui fait l'acte humain ; sans intention, une action est moralement nulle : *illæ actiones proprie humanæ dicuntur quæ ex voluntate deliberata procedunt*, dit saint Thomas ; or, la volonté réfléchie est celle qui agit pour une fin déterminée, donc selon une intention.

C'est pourquoi, outre la disposition habituelle indispensable, soit l'état de grâce, le Décret exige de celui qui veut faire la communion fréquente ou quotidienne « qu'il ne se porte à la Table sainte que mû par une intention droite et pieuse, moyennant quoi, l'accès, même quotidien, du Banquet divin ne peut lui être interdit : *ita ut nemo qui in statu gratiæ sit et cum recta piaque mente ad S. Mensam accedat, prohiberi ab ea possit* » (3).

Qu'est-ce que l'intention droite ? Qu'est-ce que l'intention pieuse ?

L'intention est droite, quand on ne cherche pas à se tromper soi-

(1) *Instructions pour les personnes du monde*, II, 104.
(2) *Præf. in Psalm.*
(3) *Décret*, art. 2.

telles raisons, fût-elle en état de grâce, ne peut être admise à la sainte Table : *Humanis rationibus non indulgeat* (1).

Le décret définit ensuite positivement « l'intention droite », la détermine, la délimite : « L'intention droite consiste en ce que le communiant... communie pour plaire à Dieu, pour s'unir étroitement à lui par la charité et pour opposer ce remède divin à ses infirmités et à ses défauts : ...*sed Dei placito satisfacere, ei arctius caritate conjungi, ac divino illo pharmaco suis infirmitatibus ac defectibus occurrere* ». (Art. 2.)

Voilà donc trois motifs indiqués par le Décret et qui constituent autant d'intentions droites et pieuses : répondre au désir, au bon plaisir de Dieu qui nous appelle à la communion quotidienne ou fréquente ; tendre à une union toujours plus étroite et plus intime avec lui ; se préserver du péché en triomphant des habitudes mauvaises et de la triple concupiscence.

Cette énumération est-elle limitative, ou la Sacrée Congrégation ne s'est-elle proposé que de donner quelques exemples de l'intention droite ?

Il nous paraît que ces trois motifs, bien compris, et sans forcer leur signification en vue d'une synthèse factice, répondent adéquatement à la question et que tous les motifs pieux que l'on peut imaginer se ramènent à l'un ou à l'autre.

Observons qu'il s'agit, dans toute cette discussion, non pas d'une communion isolée et rare, mais de la communion fréquente et même quotidienne ; n'est-il pas exact, dès lors, de dire que l'intention droite revêt, en pareil cas, quelque chose de permanent et d'habituel, car cette intention doit se retrouver tous les jours ; elle doit donc être, en quelque sorte, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, comme le son que rend l'âme du communiant sous la touche du confesseur qui l'ausculte, pour lui ouvrir l'accès quotidien ou fréquent au Banquet sacré, conformément à la volonté de l'Eglise (art. 6 du Décret). Mais il est facile de comprendre, pour continuer la comparaison, que toutes les âmes de bonne volonté — il ne s'agit que de celles-là — ne rendront pas le même son ; que chaque âme même ne rendra pas le même son à tous les âges de sa vie spirituelle, qu'elle ne sera pas avec Notre-Seigneur dans les mêmes rapports et, dès lors, qu'elle ne tendra pas vers lui par les mêmes motifs ; plus elle avancera, plus ces motifs s'épureront et se simplifieront.

De même qu'on doit avec toute la Tradition et les auteurs spirituels, reconnaître comme trois étapes successives dans la vie spirituelle, celle des commençants, celle des progressants, celle des parfaits (2), ainsi en analysant les dispositions des âmes, l'intention principale qui les porte à la communion ou celle dont elles sont susceptibles et qu'il est possible d'éveiller en elles, on reconnaîtra qu'elles peuvent toutes se ramener aux trois intentions génériques indiquées par le Décret, lesquelles paraissent

(1) A. Tesnière : *Commentaire du Décret.*
(2) S. Thom., 2a 2ae, q. XXIV, art. 9, c.

bien répondre aux trois mouvements différents de l'âme vers Dieu, dans la voie purgative, dans la voie illuminative et dans la voie unitive.

A) La vie spirituelle ne commence vraiment que lorsque l'âme a rompu délibérément avec le péché mortel — ce qui ne veut pas dire qu'elle n'y retombera plus — et qu'elle a recouvré la grâce de Dieu par la justification ; jusque-là, c'est l'infécondité de la mort, et il n'y a de possible que la prière pour obtenir le repentir et la conversion : l'âme est hors de la voie du ciel. Mais quand le pécheur a recouvré la grâce sanctifiante, qu'il est rentré par une conversion sincère dans la voie de ses destinées éternelles, tout n'est pas fini ; il ne fait que repartir à nouveau du point de départ ; et, au début du parcours, au moment où il commence le travail, les habitudes enracinées, la nature mauvaise fortifiée de toutes les concessions que lui a faites la volonté, de toutes ses abdications, les passions non encore réduites menacent sans cesse la charité, l'état de grâce. Sans doute, la grâce actuelle vient au secours de la volonté, mais celle-ci affaiblie, débilitée, conquise, pour ainsi dire, à l'ennemi, ne trouve de force, de soutien que dans la crainte de Dieu et de ses jugements. C'est par la crainte qu'agit la grâce dans l'âme de ceux qui entrent dans la carrière du salut : *Timor initialis dicitur ex eo quod est initium... accipitur secundum quod competit statui incipientium* (1). Il faut lutter péniblement et au milieu des angoisses pour se sauver des abîmes. C'est le règne de la crainte qui torture et purifie l'âme et, en redoublant de vigilance, préserve la charité. Cet état de violence est justement appelé la voie purgative.

Rattachons à ce degré initial de la vie spirituelle la masse des chrétiens pratiquants qui s'efforcent, sans toujours y parvenir, d'éviter le péché mortel, chez lesquels les passions sont encore puissamment inclinées au mal, la lumière de la foi bien vacillante et la volonté faible quoique bonne et bien disposée.

Ce sont tous ces chrétiens pour lesquels principalement le Décret a été fait ; ce sont eux que les pasteurs, les confesseurs et les prédicateurs sont invités à exhorter fréquemment et avec beaucoup de zèle à l'usage si pieux et si salutaire de la communion fréquente et quotidienne.

Pour ces âmes encore dans l'enfance spirituelle, en quoi peut consister l'intention droite ? Quel motif pourra les pousser à la communion fréquente, les maintenir dans cette pratique si salutaire, leur permettre d'en retirer des fruits abondants de sanctification ? Et, supposé que par les efforts combinés de la chaire et du confessional, on les attire fréquemment au Banquet divin, quels seront les actes de préparation et d'action de grâces que le confesseur pourra utilement exiger ? quel sera le fruit qu'il aura le droit d'attendre et dont l'absence pourrait l'inquiéter sur l'existence de l'intention droite ?

Les âmes, dans la voie purgative, ne sont préoccupées que d'une chose : éviter le péché mortel, triompher des tentations, afin de n'avoir pas à redouter les surprises de la mort et les terreurs du jugement ; elles ne voient pas encore au-delà de cet horizon, au moins comme dis-

(1) S. Thom., 2a 2ae, q. XIX. a. 8.

position habituelle, et si elles comprennent la nécessité du travail des vertus, c'est toujours comme moyen de détruire les vices opposés et d'observer les commandements : *Nam primo quidem incumbit homini studium principale ad recedendum a peccato et resistendum concupiscentiis ejus, quæ in contrarium charitatis movent* (1).

Dès lors, la communion leur apparaîtra surtout comme l'antidote qui préserve du péché mortel : *antidotum quo... a peccatis mortalibus præservemur* (2), et s'ils la demandent à leur confesseur, celui-ci en les interrogeant verra vite que ce qu'ils veulent, c'est « opposer ce remède divin à leurs infirmités et à leurs défauts », ce qui est une des formes de l'intention droite indiquée par le Décret.

La communion est l'antidote du péché mortel parce qu'elle diminue en nous les ardeurs de la concupiscence, ce *fomes peccati* que chacun de nous traîne avec soi et dont seuls les grands saints peut être triomphent complètement avant la mort : *Corpus Domini a fervore concupiscentiæ refrigerat,* et que, d'un autre côté, elle augmente les forces de l'âme pour la combattre, développe la vie surnaturelle, augmente la grâce sanctifiante *ex opere operato,* et, avec la grâce, les vertus infuses qui en sont le prolongement, qui sont comme les facultés inhérentes à ce principe de vie surnaturelle ; et, enfin, adoucit l'amertume qui résulte du combat journalier par la douceur spirituelle dont elle enveloppe l'âme et qui la repose, la fortifie, lui donne une impression de vie et de santé spirituelle.

Il n'y a pas d'âme, semble-t-il, engagée dans la lutte des passions, qui, si elle est bien pénétrée de ces effets de la communion fréquente et quotidienne, si d'ailleurs elle comprend que Notre-Seigneur ne lui demande que la foi en son action bienfaisante, il n'y a pas d'âme qui refuse ce bienfait inestimable, comme il n'est pas de malade sensé et voulant guérir, qui refuse un remède doux à prendre, calmant la douleur et guérissant infailliblement la maladie, si l'on se livre à son action persévérante.

Combien il y a lieu d'insister sur cet aspect de la communion, principalement auprès des adolescents des deux sexes sur lesquels l'action est plus sûre, parce qu'ils sont de tempérament plus flexible, plus droit, aussi parce qu'ils sont à l'âge des tentations qui décident souvent de la direction de toute la vie, et parce qu'étant la réserve de l'avenir, c'est eux surtout qui peuvent préparer cette génération de chrétiens renouvelés et fervents, ces chrétiens semblables à ceux de la primitive Église, que notre Saint-Père le Pape attend de la communion fréquente et quotidienne.

Mais demandons peu, au commencement, comme l'Eglise, en fait de préparation et d'action de grâces proprement dites ; la préparation et l'action de grâces sont, par nature, avant tout la direction de l'intention, c'est-à-dire l'adaptation de l'âme à l'œuvre pieuse et surnaturelle, par excellence, qu'elle va accomplir. Cette direction de l'intention ne peut mieux se traduire, d'ailleurs, que par certains actes intérieurs et

(1) 2ª 2ᵉ, q. XXIV, a. 9. c.
(2) Concil. Trident., sess. XIII, c. II.

extérieurs de piété : tenue respectueuse, adoration, prière, foi, amour de Dieu et du prochain, contrition du péché, sentiments d'humilité, etc., qui disposent immédiatement l'âme à communier avec la dévotion nécessaire.

« Accomplir ces actes — dit le P. Tesnière, dans son Commentaire du Décret, que je cite d'autant plus librement que c'était lui qui devait rédiger ce rapport comme il était tout désigné pour le faire, si son état précaire de santé n'avait été un obstacle insurmontable — et présenter la dévotion qu'ils expriment, dans un degré quelconque, aussi rudimentaire qu'on le suppose, suffit à faire profiter l'âme des fruits de la communion dans une certaine mesure : aussi bien du fruit principal, l'augmentation de l'état de grâce ou de la charité fondamentale, que des fruits secondaires, tels que la ferveur et l'activité de la charité, la consolation spirituelle, l'effacement des péchés véniels, l'apaisement de la convoitise et le zèle pour la pratique des vertus chrétiennes.

« Mais cette dévotion peut croître, si elle est cultivée par plus de soin à produire les actes vertueux qui préparent l'âme à la communion, et par plus de fidélité à produire ceux qui constituent une action de grâces convenable à la réception du grand Don de Dieu, c'est-à-dire favorable aux opérations sanctifiantes que veut accomplir le Pain vivant qui « demeure en ceux qui le mangent et qui les veut voir demeurer en lui. »

« Or, plus est grande, fervente et active la dévotion actuelle, plus abondante est la participation aux fruits de la communion : car il a plu au divin Instituteur du Banquet céleste de vouloir que l'action des convives, *opus operantis*, pût se joindre à l'action sacramentelle de l'aliment sacré, *opus operatum*, pour accroître en leur faveur la production de ses effets vivifiants : *Cum vero Sacramenta Novæ Legis, etsi effectum suum ex opere operato sortiantur, majorem tamen producant effectum quo majores dispositiones in iis suscipiendis adhibeantur...*

« C'est pourquoi, en cette Règle quatrième, le Décret recommande « de veiller à faire précéder la communion d'une préparation soigneuse « et de la faire suivre d'une action de grâces convenable : *Idcirco cu-* « *randum est ut sedula ad sacram communionem præparatio ante-* « *cedat, et congrua gratiarum actio inde sequatur.* »

« Ainsi la dévotion actuelle pour la communion, sous la forme de préparation et d'action de grâces, apparaît-elle à la fois comme ordonnée et comme conseillée : elle est obligatoire dans la mesure nécessaire à faire « l'intention droite et pieuse », et par là même à rendre l'âme capable de recevoir fructueusement le divin Sacrement ; elle est conseillée sans mesure à quiconque veut plus abondamment participer à son efficacité sanctifiante, laquelle ne connaît pas de limite.

« Mais que de maternelle condescendance et quel parfait esprit de mesure dans cette grave recommandation ! De peur que le rigorisme qui flotte autour de l'enseignement ne s'en empare pour exiger de tous les fidèles la même mesure arbitraire de préparation et d'action de grâces, sous peine de privation de la communion quotidienne, la Sacrée

Congrégation s'empresse de prévenir cet excès, en restreignant la préparation et l'action de grâces à la mesure que chacun en pourra fournir « suivant ses forces ou ses facultés, suivant sa condition, suivant ses « devoirs d'état : *Juxta uniuscujusque vires, conditionem ac officia.* »

« Si cette règle de sagesse en même temps que de bonté est suivie, on ne verra plus imposer rigoureusement une aussi longue préparation et action de grâces à un paysan, à un ouvrier et à un homme de condition libérale ; à une servante qui doit être rentrée de bonne heure pour son service, et à une dame, maîtresse de son temps. On n'exigera plus autant de méditation, avant et après, d'une personne ignorante que d'une personne cultivée qui peut s'aider de lectures instructives ; on comprendra qu'une femme qui a un mari à servir avant son départ pour le travail, ou une mère qui doit préparer ses enfants pour la classe matinale, abrègent leur préparation et leur action de grâces pour satisfaire à leur devoir domestique ; on admettra que de pieuses ouvrières, obligées d'être de grand matin à l'atelier et qui ont avancé leur lever pour communier, réduisent au strict minimum les instants qu'elles y peuvent consacrer. On n'exigera pas non plus le même recueillement profond et prolongé des enfants et des grandes personnes, des gens du monde et des religieuses. Mettant chaque chose à sa place légitime, se souvenant que le fruit essentiel de la communion l'emporte de beaucoup en importance sur les fruits secondaires, et que seule la disposition de l'état de grâce avec une pieuse intention suffit à le procurer ; que, d'ailleurs, ces fruits secondaires sont toujours produits dans une mesure en quiconque communie avec cette intention, quand on ne pourra pas obtenir le mieux, on se contentera du bien et l'on portera à la communion, même quotidienne, quiconque, étant en état de grâce, voudra communier pieusement, dussent sa préparation et son action de grâces se borner, par exemple, à l'audition de la sainte messe, s'il ne peut faire plus. »

En résumé, le pécheur repentant, l'habitudinaire, le récidiviste, pour employer la terminologie de la théologie morale, qui s'approchent de la Table sainte, qui sollicitent du dispensateur légal, c'est-à-dire de leur confesseur, l'autorisation de s'en approcher aussi souvent que leurs devoirs d'état le leur permettent, et cela, pour obtenir la grâce de ne plus retomber dans leurs péchés, la force d'affaiblir progressivement en eux les tendances mauvaises et développées par les chutes antérieures, les secours et les remèdes pour extirper de leur âme et de leurs sens les restes du péché, pour en guérir les plaies et pour réparer les affaiblissements qu'il laisse derrière lui, tous ceux-là ont un droit acquis à ce que le Banquet sacré leur soit largement ouvert ; car ils agissent ainsi selon leur besoin ; ils font du Sacrement un usage qu'a prévu et voulu Notre-Seigneur en l'instituant ; ils accomplissent un devoir en allant chercher la force où Jésus l'a déposée pour eux, et enfin, ils honorent le Sacrement d'amour en confessant leur foi en sa vertu toute-puissante de purification et de sanctification : *ita ut nemo qui in statu gratiæ sit et cum recta piaque mente ad S. Mensam accedat prohiberi ab ea possit* (Art. 2).

D'avoir mis ce point de doctrine en pleine lumière, d'avoir dissipé toutes les équivoques accumulées par le jansénisme autour de cette vérité capitale pour la discipline de l'Eglise, voilà ce qui a permis de dire que ce Décret, avec celui relatif à la confession qui le complète, « constitue peut être le plus grand événement de la vie intime de l'Eglise depuis le Concile de Trente, et porte le coup mortel au jansénisme en même temps qu'il consacre le plein épanouissement de la dévotion au Sacré-Cœur », qui a tant d'affinités avec la dévotion envers l'Eucharistie et qui, d'un autre côté, est la grande espérance de ceux qui considèrent, avec le pape Léon XIII, le Sacré-Cœur comme le *labarum* des temps nouveaux.

B) Je m'arrêterai moins longtemps sur les deux autres formes d'intention droite correspondant, ai-je dit, aux voies illuminative et purgative.

Dans la voie illuminative, l'âme qui a dominé ses mauvaises inclinations et qui s'est purifiée de ses fautes mortelles, l'âme, plus tranquille du côté des sens et des amorces du péché, s'occupe de se perfectionner dans la vertu ; la crainte n'agit plus sur elle avec la puissance qu'elle avait dans la voie purgative ; elle est plutôt conduite par l'espérance. Or, si l'effet de la crainte est d'éloigner du mal plutôt que de porter au bien, la vue de la récompense, à l'inverse, inspire une certaine vigueur, excite à la pratique de la vertu, anime à vaincre les difficultés, encourage à progresser et même à souffrir, s'il le faut, de grandes épreuves, pour s'assurer et pour embellir la couronne promise. « Ce qui caractérise cet état, c'est donc non seulement le progrès accompli, mais le dessein de progresser et de tendre à la perfection, par la pratique des vertus surnaturelles, à l'exemple de Jésus-Christ, dont l'âme aime à étudier la vie et à contempler la personne ; et les vertus qui y dominent sont la foi et surtout l'espérance, c'est-à-dire l'assurance que Dieu nous appelle au terme où nous serons heureux et que pour l'atteindre, sa grâce ne nous manquera point (1). C'est bien ainsi que saint Thomas comprend la voie illuminative : *secundum autem studium... ut homo principaliter intendat ad hoc quod in bono proficiat, et hoc studium pertinet ad proficientes qui ad hoc principaliter intendunt ut in eis charitas per augmentum roboretur* (2).

Dans cet état où l'âme avance à pas rapides vers la perfection, si elle pouvait discerner son mouvement le plus intime, elle pourrait, sans présomption, répéter la parole de Notre-Seigneur : *Ma nourriture est de faire la volonté du Père qui m'a envoyé.* Toutes les vertus, en effet, viennent se concentrer, se grouper, se fondre dans une vertu plus générale qui est la conformité à la volonté de Dieu : conformité dans la pratique non seulement des préceptes, mais même des conseils évangéliques, au moins dans leur esprit, conformité dans l'acceptation résignée et amoureuse des événements et de tout ce que l'ascétisme comprend sous le nom de croix de Providence.

Aussi, ces âmes se porteront d'elles-mêmes à la sainte communion,

(1) Ribet, *Ascétique chrétienne*, p. 43.
(2) 2a 2ae q. XXIV. a. 9. c.

Cathédrale de Metz. — Le portail de la Vierge.

XXXI.

dès qu'elles sauront que l'accès de la Table sainte leur est ouvert et que Notre-Seigneur a le désir de descendre en elles, pour y perfectionner son image et pour les aider à marcher dans la voie de la vertu : *Dei placito satisfacere velit.*

Montrer à ces âmes que la sainte communion et surtout la communion quotidienne est le plus grand moyen de sanctification dans les desseins de Notre-Seigneur, c'est les attirer à la Table sainte. Et « comme les sacrements de la loi nouvelle, tout en agissant *ex opere operato*, produisent cependant un effet plus grand à raison des dispositions plus parfaites de ceux qui les reçoivent, il faut veiller à ce qu'une préparation soigneuse précède la sainte communion et à ce qu'une action de grâces convenable la suive... » (Art. 4). Ici, en effet, la lumière spirituelle est plus grande, l'âme trouve son bonheur à contempler les traits divins de Jésus ; elle ne doit plus trouver le temps long en sa société, et il semble que tout l'effort du directeur doit consister plutôt à la maintenir dans la sobriété spirituelle, dans la discrétion, en veillant attentivement à ce qu'elle ne sacrifie pas les devoirs d'état aux douceurs de la contemplation.

Comme nous ne faisons pas un rapport sur le ministère eucharistique du confesseur, nous n'envisagerons plus, relativement à cette voie, qu'un cas pratique : celui où l'intention droite et pieuse est mélangée d'éléments humains, défectueux, comme tout particulièrement la vaine complaisance : j'examine ce cas ici, parce que je crois que c'est principalement dans cette voie que l'intention peut être mélangée d'amour-propre et de vaine complaisance ou d'autres motifs humains d'une manière presque insensible, et d'ailleurs aussi presque habituelle. Il va de soi qu'il ne s'agit pas d'une âme qui communierait fréquemment ou quotidiennement mue principalement par l'amour-propre, car alors l'intention ne serait plus droite et le confesseur, s'il ne pouvait, par ses efforts répétés, parvenir à la rectifier, devrait faire observer au communiant qu'il n'est plus dans les conditions que le Décret fixe pour la communion fréquente ou quotidienne.

Il s'agit d'intentions légèrement peccamineuses qui viennent se joindre, comme subrepticement, à l'intention principale droite et bonne.

Saint Thomas nous donne la solution de ce point de morale (1) : *Sed si intentio sit consequens, tunc voluntas potuit esse bona ; et per intentionem sequentem non depravatur ille actus voluntatis qui praecessit, sed actus voluntatis qui iteratur.* Ainsi quelqu'un veut aller à la communion pour une fin bonne, mais ensuite il y mêle quelque pensée de vanité ou de respect humain, ou d'autre fin non bonne, qui est seulement cause impulsive : la communion ne cesse pas d'être bonne, bien que le communiant ait commis un péché léger par son consentement donné avec attention à une fin non bonne, subséquente ou impulsive.

Nous avons dit : consentement donné avec attention ; car tout le monde sait que si la pleine advertance et le consentement délibéré manquent, ce qui est le plus ordinaire, il n'y a pas même de péché véniel.

(1) 1a 2ae q. XIX, a. 7 ad 2.

Il ne peut s'agir ici que des âmes qui ont déjà rompu depuis assez longtemps avec le péché mortel, qui sont sorties, en un mot, de la voie purgative, et dont on a le droit d'exiger davantage, parce qu'elles ont plus de lumière, plus de vertus acquises, et déjà un commencement d'union avec Notre-Seigneur, et que dès lors elles doivent désirer d'éviter tout ce qui peut lui déplaire, par le motif de cette déplaisance même. Il faut aussi supposer le cas où l'âme dans cette voie accepterait sans remords le péché véniel délibéré et fréquent, et sans désir de s'en désaffectionner, refusant sur des points précis relatifs aux fautes qu'elle affectionne, de prendre des résolutions qui lui seraient suggérées. Il va de soi que si, interrogée et sondée, elle laissait voir qu'elle ne communie que par routine, vanité ou autres motifs purement humains, il n'y aurait plus d'hésitation possible et le confesseur devrait l'avertir qu'elle se met volontairement elle-même hors des conditions pourtant si bénignes fixées par Notre-Seigneur et son Eglise pour la communion fréquente et quotidienne.

Mais si cette âme, dans l'état que nous venons de décrire, et qui est si proche voisin de la tiédeur, répondait que, sans vouloir se corriger de tels ou tels péchés véniels qui, elle le comprend, sont en elle un obstacle à la plénitude de la grâce et de l'union avec Notre-Seigneur, elle désire néanmoins communier, pour éviter tous les inconvénients de la tiédeur et particulièrement le péché mortel, pour compenser, en un mot, par cet antidote quotidien, la déperdition des forces spirituelles, qui provient de ses habitudes vénielles, acceptant l'espoir que Notre-Seigneur la détachera peu à peu de tout ce qui n'est pas lui, il semble bien qu'il y aurait là l'essentiel des dispositions requises et que l'intention serait suffisamment droite pour légitimer la communion fréquente et même quotidienne.

Dans la pratique d'ailleurs, l'affection au péché véniel, dans les âmes qui ont commencé à vivre de la vie intérieure, est rarement acceptée sans combat et sans remords ; or, ces deux sentiments suffisent pour enlever aux péchés veniels le caractère de pleine délibération qui les rend si opposés, si contradictoires à la ferveur de la charité.

Concluons donc avec le Décret (art. 3) qu' « il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour, on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés. »

C) L'âme intérieure passe insensiblement de la voie illuminative à la voie unitive en purifiant sans cesse son intention, en la simplifiant, en agissant autant que possible par le motif de l'amour. La volonté de Dieu est que dans le progrès de la vie chrétienne, l'amour l'emporte dans notre cœur sur la crainte et sur l'espérance ; qu'il substitue à la crainte servile la crainte chaste et filiale qui est encore de l'amour ; qu'il épure l'espérance des vues mercenaires que l'esprit de propriété y introduit : *Tertium autem studium est ut homo ad hoc principaliter intendat ut Deo inhæreat et eo fruatur; et hoc pertinet ad perfectos qui cupiunt dissolvi et esse cum Christo* (1).

Ce qu'est cet état de la voie unitive, une belle page de Mgr Gay va nous

(1) 2a 2ae q. XXIV, a. c.

tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont charge d'âmes : évêques, pasteurs, prédicateurs, confesseurs, à pousser tous les fidèles dans cette voie de la communion fréquente et quotidienne, *compelle intrare*, c'est parce que « la Sainte Eucharistie est la source et le foyer de tous les biens spirituels, et que dès lors il n'y a rien de plus excellent et de plus salutaire que de promouvoir et de développer dans le peuple chrétien le culte envers cet auguste Sacrement, d'où proviendront des fruits toujours plus abondants, savoir une foi plus éclairée et plus agissante, une espérance plus ferme, un amour de Dieu plus ardent, et comme conséquence, un plus splendide épanouissement de la puissance sanctificatrice de l'Eglise catholique : *Spiritualium omnium bonorum fons et caput est procul dubio sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum... Quare nihil tam excellentius et salutarius existimandum quam in christianis populis cultum hujus augustissimi sacramenti promovere et amplificare ; quo magis in eo uberiores ejusdem sacramenti fructus proveniant, vividius nempe excitetur fides, spes firmius roboretur et divinae caritatis ignis impensius foveatur, omnisque christianæ virtutis splendor magis eluceat.* » Ainsi s'exprime un récent décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences recommandant les exercices de la neuvaine préparatoire à la solennité de la Fête-Dieu ; — c'est encore parce que « au milieu du refroidissement de la piété chrétienne, pour exciter les chrétiens languissants à rendre à Dieu un amour plus généreux, on ne peut certainement trouver de remède plus efficace que la communion fréquente et quotidienne où l'âme reçoit Celui qui est la source de la plus ardente charité. » Ainsi s'exprime la même Sacrée Congrégation des Indulgences dans sa lettre aux évêques, du 10 avril dernier.

C'est pourquoi Notre Saint-Père le Pape Pie X attend de la pratique, aussi répandue que possible dans les milieux chrétiens, de la communion fréquente et quotidienne, le retour au véritable esprit chrétien et, comme conséquence certaine, le salut des sociétés humaines si profondément troublées par la prédominance de plus en plus accentuée dans les mœurs, les institutions et les lois, de l'esprit païen qui est en train de reconquérir l'Europe sur la civilisation chrétienne.

La pratique de la communion fréquente et quotidienne rendra aux esprits la fermeté de la foi, ce sens catholique qui fait discerner, comme par un instinct surnaturel, les fausses doctrines et les doctrines téméraires ou ténébreuses. Et qui pourrait ne pas voir combien ce sens doctrinal qui, aux siècles heureux de l'Eglise, faisait que l'âme populaire était comme inaccessible à l'hérésie, tend à s'affaiblir et à disparaître, et combien, même les meilleurs, flottent, comme dit l'Apôtre, à tout vent de doctrine ? Rappelons-nous qu'il y a quelques semaines à peine, Notre Saint-Père le Pape faisait part aux nouveaux Cardinaux de l'amertume dont débordait son cœur à la vue de « l'aberration des esprits qui porte à méconnaître les doctrines de l'Eglise », ajoutant : « Toutes ces erreurs, leurs partisans les vulgarisent en des opuscules, des revues, des livres ascétiques... ; ils les enveloppent en des termes équivoques... pour ménager une échappatoire toujours prête à la défense, de manière à ne

statistique, car un certain nombre de rapports n'ont fourni que des données assez imprécises ou trop générales, et il m'a été souvent impossible de les éclairer et de les compléter d'autre manière. Les seuls chiffres à peu près absolument complets, dans ce tableau, sont ceux des cantons de l'archidiaconé de Sarreguemines (Morhange excepté); puis ceux des cantons de Boulay, Faulquemont, Sarrebourg, Fénétrange et Phalsbourg, pour la partie allemande; ensuite, les chiffres des cantons français de Gorze, Pournoy, Aumetz, Delme, Dieuze, Vic, Lorquin et Réchicourt. Pour les autres, c'est-à-dire, pour cinq cantons allemands, (Cattenom, Sierck, Bouzonville, Metzerwiese et Morhange A) — et pour sept cantons français qu mixtes — (Metz-campagne, Pange, Vigy, Thionville, Moyeuvre, Hayange et Château-Salins) — les chiffres donnés plus bas s'appliquent seulement à la moitié ou aux trois quarts de leurs paroisses. Mais comme, en définitive, la pratique religieuse ne varie guère d'une paroisse à l'autre, dans la même région et pour la même langue, ces derniers chiffres joints aux premiers suffiront pour nous donner un tableau assez exact de la situation eucharistique dans tout le diocèse.

En résumé, nos renseignements portent sur un total de 447,925 catholiques — donc sur plus des trois quarts du diocèse — dont 303,200 adultes, en âge de communier, sur lesquels 38,546 s'en abstiennent.

On le voit, parmi les résultats de cette statistique, il en est de bien consolants et il en est aussi de bien tristes.

Conclusions

I. — *Pour tout le diocèse.* Le premier fait qui s'en dégage est de nature à nous réjouir et peut être à vous édifier ; c'est celui-ci : la grande masse de notre peuple lorrain communie au moins à Pâques, et même la bonne moitié de la population, tant française qu'allemande, communie encore plusieurs fois dans l'année. Ce qui me permet de dire, avec un des vénérés rapporteurs de conférence, que « le diocèse de Metz, dans la généralité de ses paroisses, occupe dans le monde catholique une place honorable sous le rapport de la fréquentation de la Table sainte » (1).

Cependant, l'on constate, sous le double rapport de la fidélité au devoir pascal et de la fréquence des communions annuelles, des différences notables entre la Lorraine allemande et la Lorraine française, et, dans l'une et l'autre, entre les villes ou centres ouvriers et la campagne rurale, entre les vignerons et les cultivateurs, entre hommes et femmes. Permettez-moi de vous les signaler avec leurs causes principales !

II. — *La fréquentation de la Table sainte dans la Lorraine allemande.* Ici, la situation générale peut se résumer dans ce mot du remarquable rapport sur le canton de Sarrebourg : « Dans les paroisses allemandes, l'immense majorité fait ses Pâques, — en général 90 à 98 0/0 — ceux qui ne le font pas sont l'exception ». Ici, c'est un sur 70 ou sur 80 (Rohrbach, Bitsch, Boulay, Sarreguemines) ; là, c'est un sur 95, ou sur 103, ou sur 120 (Sarrebourg, Bouzonville, Phalsbourg) ; ailleurs c'est un sur 140, ou sur 162 et davantage (Fénétrange, Wolmünster, Faulquemont, Metzerwiese, etc.) (2).

Il en est à peu près de même pour la fréquentation de la Table sainte pendant l'année : la grande majorité des hommes et des jeunes gens communie au moins une fois encore en dehors de Pâques, généralement à la Toussaint (3) qui est, avec l'Adoration perpétuelle, dans toute la Lorraine, la fête où la plupart des fidèles s'approchent des sacrements. Dans certaines paroisses des cantons de Bitsch, Boulay, Sarreguemines, Forbach, Sarralbe, Rohrbach, Wolmünster, Bouzonville, Fénétrange, etc... 40 à 50 0/0 des hommes communient jusqu'à trois et quatre fois l'an, les jeunes garçons sortis de l'école, aussi longtemps qu'ils fréquentent le catéchisme de persévérance, c'est-à-dire jusque

(1) Conférence de Metzerwiese.

(2) « Un pour cent tout au plus ne les font pas dans les paroisses ordinaires ». (Rapport de Metzerwiese.)

(3) « Ici ce sont les 3/4, ailleurs les 4/5 ; en général, c'est la minorité qui ne communie pas à la Toussaint » (Metzerwiese). Dans le canton de Bouzonville, « les 2/3 de la population », dans celui de Boulay, sur vingt-huit paroisses, 80 à 90 0/0 des communiants communient à la Toussaint ; dans aucune paroisse le chiffre ne descend au-dessous de 60 0/0 ; de 15 à 20 0/0 le font encore durant l'octave des Morts. »

de la terre, laquelle, de soi, porte l'homme naturellement vers Dieu, qu'il voit dans ses œuvres et dont il sent un plus constant besoin. Je ne parle pas d'un des facteurs principaux : le zèle eucharistique des pasteurs ; il est égal dans toutes les parties du diocèse, mais n'a point partout le même succès.

III. — *La fréquentation de la sainte Table dans la Lorraine française.* Si maintenant nous visitons les régions de la moyenne Moselle et de la Nied française, pour remonter jusqu'aux sources de la Seille et de la Sarre, tout autre sera le spectacle que nous donnera la population de langue française habitant sur leurs rives. Là il nous paraîtra qu'en passant d'un bord à l'autre, le thermomètre de la piété eucharistique a baissé de plusieurs centigrades, bien que — disons-le tout de suite — il se maintienne encore à une température voisine de la normale. L'éminent rapporteur du canton de Sarrebourg résume également très bien cette situation en ces mots précis : « Dans les paroisses françaises, le très grand nombre fait ses Pâques ; ceux qui ne le font pas sont une minorité plus ou moins forte selon les paroisses et selon les régions (1) ». Cela s'applique en général à toute la Lorraine de langue française.

Ici, le nombre des hommes qui s'en abstiennent varie, dans les paroisse de la campagne, entre 5, 10, 20 0/0, mais dans les régions viticoles il s'élève jusque 30, 40 0/0, et davantage, par endroits.

Celui des femmes est beaucoup moindre, mais encore considérable, relativement au reste du pays : dans la partie rurale, il ne dépasse guère 2 à 3 0/0, dans le vignoble il va parfois jusque 20 0/0.

Les chiffres suivants feront encore mieux ressortir la différence des pratiques religieuses entre les deux populations : alors que, dans la partie allemande, la proportion des abstentions ne dépasse pas 13 et 17 0/0 — chiffres des villes allemandes de Sarreguemines et Saint-Avold — et reste au niveau moyen de 2 à 3 0/0 ; dans la partie française, cette proportion s'élève jusque 24, 31, 42 0/0 et plus, et oscille en général entre 3 et 13 0/0. « Cette constatation fait trembler », dit le rapport sur le canton de Vic. (2)

(1) Citons quelques chiffres tirés des rapports : « Dans la *campagne de Metz*, on compte de 10 à 20 0/0 d'abstentions chez les hommes, plus rares chez les femmes, cinq à dix dans quelques paroisses, dix à vingt dans d'autres » ; — canton de *Pournoy :* « les hommes qui ne communient pas à Pâques sont de 6 0/0, les femmes de 1 0/0 » ; — de *Pange :* « 3 à 5 0/0 négligent leurs Pâques » ; de *Delme :* « un sur dix dans la plupart des paroisses, dans quelques-unes jusqu'au cinquième et au quart » ; — de *Gorze :* « 2400 abstentions, dont 5 à 600 Italiens, sur 9,905 communiants » ; — de *Vigy :* « les abstentions parmi les hommes varient entre cinq, quinze, trente, selon les paroisses, parmi les femmes, dans quelques-unes, entre six et quinze » ; — de *Vic :* « sur un ensemble de dix paroisses, 585 hommes ne font pas de Pâques, et 475 femmes » ; — de *Lorquin :* « 20 à 30 0/0 d'abstentions parmi les hommes » ; de *Réchicourt :* « de 4 à 12 0/0 des hommes ». « A Château-Salins, le tiers des hommes et le quart des femmes à peu près ne font pas leurs Pâques. »

(2) « Dans telle paroisse assez importante (du canton de Vic) tous et toutes font leurs Pâques ; dans telle autre le cinquième ou le quart s'en ab-

XXXIII. Arc de triomphe aux armes et aux couleurs pontificales construit par les soins de la municipalité et accidentellement brûlé le 7 Août.

infaillible de la foi d'une nation. Là où la dévotion à la messe est faible, la foi diminue ; là où cette dévotion s'épanouit, la foi augmente (1) ». — C'est ensuite — hélas ! pourquoi avons-nous à le dire ? — « la proximité de la frontière de France, où nos gens ont conservé des sympathies ardentes et des relations toujours actives, qui tend à implanter et à propager chez nous l'indifférence religieuse » (2). C'est « un reste d'esprit voltairien introduit, bien accueilli, et soigneusement entretenu dans le peuple par des chefs d'usine, riches bourgeois et propriétaires, restés toujours familles influentes libérales et frondeuses, et que continuent à y propager les lectures malsaines, plus répandues ici qu'ailleurs (3) ». Ce sont une légéreté de conduite plus grande, certaines pratiques destructives de la famille, malheureusement trop communes, et qui sont incompatibles avec la fréquentation du Pain des Anges. — C'est le souvenir de la rigueur ancienne ou... moderne, exercée par les prêtres jansénistes faisant du confessionnal « un tribunal de Justice » et de la communion un prix d'excellence, qui continue à entretenir dans les âmes des préjugés et des répugnances indéracinables contre la piété eucharistique (4). C'est enfin le tempérament du paysan lorrain et messin, froid en religion comme en relations, peu enthousiaste, réservé vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de son prochain, dont le caractère frondeur et sournois redoute facilement dans l'autorité ou les influences religieuses un frein mis à son indépendance native (5). Il est toujours de la *Gallorum gens* de Caton, *jugi impatiens*.

(1) P. Gavin, S. J. *Le saint sacrifice de la Messe*. Il ajoute : « Si vous voulez un exemple frappant, allez le chercher en Irlande. Ce peuple a conservé sa foi intacte par son amour passionné de la messe : dans Dublin seulement, 40,000 personnes entendent la messe chaque jour. » (*Ami du Clergé*, 1907, p. 318.)

(2) Aumetz, Vic, Gorze...

(3) Gorze, Delme, Vic, Sarrebourg. « Cela explique le bouleversement des idées dans le canton, à Vic surtout, où au XVIIIe siècle, tout le monde faisait ses Pâques... Dans la première moitié du XIXe siècle, le canton fut couvert par une avalanche d'écrits voltairiens, almanachs et livres qui exercèrent une influence qui dure encore. »

(4) Conférences de Sarrebourg, Delme, Château-Salins.

(5) Un joli portrait du caractère messin : « Franc, loyal, tenace, jaloux d'une liberté de six siècles, respectueux de son clergé, généreux même envers lui, fermant les yeux sur ses écarts.... mais ne lui laissant prendre aucun empire sur les affaires civiles ; ennemi de tout privilège, obligeant les chanoines eux-mêmes à faire le guet à leur tour, en cas de siège ; prenant sans scrupule les armes contre ses évêques — plus de quinze fois — pour repousser leurs empiétements vrais ou prétendus ; invariablement fidèle à l'Empire contre le sacerdoce et, dans cette lutte, bravant d'un front serein les foudres romaines, en continuant, prêtres et laïcs, une fois plus de deux ans, à célébrer le culte malgré toutes les censures, jusqu'à ce qu'il plût au Pape et à l'Evêque de se calmer ; étranger, en dépit de saint Bernard, à la plupart des Croisades ; mais, une fois venus les Protestants, suppléant à l'apathie d'un clergé privé de la présence de ses évêques depuis 65 ans, pourchassant l'hérésie, spontanément et sans merci, et la tenant bloquée dans son nid de Courcelles, tant que la politique louche des rois de France n'eut pas pris le

et belle paroisse de la Moselle disait : « Autrefois, il y a 20 ans, on comptait ceux qui faisaient leurs Pâques à U..., maintenant on compte ceux qui ne les font pas. »

IV. *La fréquentation de la sainte Table dans les territoires mixtes.* Si la situation eucharistique des campagnes est assez facile à connaître, à cause du caractère homogène de leurs habitants, elle est bien difficile à fixer dans les régions mixtes, telles que Metz et les centres industriels du Nord : Thionville, Aumetz, Hayange et Moyeuvre, où le mélange des races et des langues, et la diversité, la mobilité des conditions sociales rendent la population presque insaisissable. Je vais essayer cependant d'en donner quelque idée, d'après les renseignements puisés dans les conférences, ou reçus depuis d'obligeants correspondants.

A Metz. — A tout seigneur, tout honneur : commençons par notre petite capitale, Metz, qui fait en ce moment au Congrès eucharistique un accueil si hospitalier et si grandiose ! Il serait à souhaiter que ses habitants catholiques fissent au Dieu de l'Eucharistie la même réception dans leurs âmes !... Mais hélas ! nous devons l'avouer, Metz n'occupe pas une place très brillante près de la Table sainte !

Voici la situation dans sa dure réalité : environ la moitié des hommes et le quart des femmes n'y font pas de Pâques (4).

Ceux qui fréquentent la sainte Table durant l'année sont en majorité des femmes, dont la moitié communient de trois à quatre fois, et les jeunes filles, qui, en majorité (5), le font cinq ou six fois, et plus souvent, surtout si elles appartiennent à une association.

« La plupart des garçons — si, au sortir de l'école, ils n'entrent point dans une œuvre de jeunesse — se contentent de faire leurs Pâques jusque vers 18 à 20 ans, où ils les abandonnent jusqu'au mariage ; après c'est fini, pour les deux tiers environ » (1).

Quel est dans le chiffre énorme des abstentions pascales et dans celui des communions de dévotion, la part respective des deux grands éléments de la population, des indigènes et des immigrés ? Il est assez difficile de le préciser, car cela varie selon les paroisses. Dans telle paroisse, c'est l'élément indigène qui fournit le plus d'abstentions chez les hommes ; dans telle autre, c'est l'élément immigré, parmi les femmes ; ailleurs, on déclare « qu'il n'y a pas de différence notable entre la proportion des indigènes et celle des immigrés ». Cependant, on peut dire de la ville que « les Allemands sont plus exacts en général que les Fran-

(1) Dans une paroisse, ce sont les deux tiers, dans deux autres, c'est « la moitié, la bonne moitié » ; ici, le bon tiers, ailleurs le cinquième des hommes. Pour les femmes, le chiffre des abstentions varie dans les sept paroisses entre le sixième et le quart.

(2) « Celles qui ne vont qu'une fois forment le tout petit nombre. »

(3) Rapport de Saint-Vincent. Pour ceux qui aiment les chiffres, voici les proportions exactes des abstentions et des communions annuelles à Metz : 1° Chez les hommes, 46 0/0 s'abstiennent, 38 0/0 communient une fois, 12 0/0 deux fois, à peu près 10 0/0 trois à quatre fois, et à peine 5 0/0 plus fréquemment. 2° Chez les femmes, 20 0/0 s'abstiennent, 36 0/0 communient une fois, 18 0/0 deux à quatre fois, 16 0/0 cinq à sept fois, 7 0/0 plus souvent.

nent-elles? Ce sont encore les conférences qui vont nous donner la réponse, et cela pour chaque catégorie.

Les Italiens. — Des abstentionnistes, les *Italiens* sont, de tous, les plus nombreux : à peine un sur dix fait ses Pâques (1) ! Pourquoi ? Il faut distinguer entre ceux d'entre eux qui rentrent en Italie tous les ans ou tous les deux ans, et ceux qui restent plus longtemps dans nos pays. Les premiers peuvent être censés, comme ils le disent, avoir fait leurs Pâques chez eux avant leur départ (2). Les abstentions se trouvent donc parmi les seconds, qui forment encore au moins la moitié des émigrants. Elles s'expliquent la plupart du temps par leur ignorance et par leur pauvreté. Ignorant les lettres humaines — 60 0/0 des Italiens ne savent ni lire ni écrire — plus ignorants encore au point de vue religieux ; ignorant notre langue et nos usages ; longtemps laissés à eux-mêmes en pays étranger, sans prêtres de leur nation pour les instruire, sans famille, sans foyer pour les abriter, livrés aux influences perverses qui les ont accaparés bien vite, ils se défient de l'Eglise, qu'ils accusent de les avoir délaissés, et n'accordent qu'une médiocre confiance à nos prêtres, et même à leurs missionnaires venus trop tard. Et puis, ils sont pauvres ; la vie matérielle les accable ; beaucoup n'ont rien que leurs habits de travail : c'est toujours assez bon pour dormir dans les bouges ou pour boire dans les cabarets ; mais ce n'est pas assez pour fréquenter nos églises, avec les autres gens. De là le respect humain, l'indifférence, quand ce n'est pas l'hostilité. Dans ces conditions, que peut leur dire le Pain de Dieu ?

Les immigrés. — Et les *immigrés allemands?* « Ce ne sont pas les meilleurs de chez eux qui viennent chez nous. Chez eux, ils n'avaient qu'un certain vernis religieux, qu'ils déposent bien vite quand ils viennent chez nous, où ils ne sont pas connus » (3), où ils trouvent, hélas ! aussi des sociétés perverses. Et puis, les mariages mixtes, si nombreux et si fréquents dans leurs milieux (4), exercent parmi eux une influence néfaste, éloignant les uns de droit, et les autres de fait, de l'Eglise et des Sacrements.

Les uns et les autres enfin, les Italiens et les immigrés allemands, sont la plupart « des déracinés » : jetés en dehors de leur centre natal, sur tous les chemins du travail et de la misère, toujours en route pour chercher l'un ou pour fuir l'autre, ils n'ont pas d'existence stable. Ce sont des nomades qui échappent fatalement à l'action du prêtre, lequel n'a pas le temps de les connaître et de les suivre.

(1) Dans le canton d'Aumetz, sur 3911 Italiens, 278 sont connus pour faire leurs Pâques.

(2) Un missionnaire italien expérimenté m'a déclaré que « tout compté, on peut croire que 45 ou 50 0/0 des Italiens émigrants en Alsace-Lorraine font leurs Pâques ou ici ou en Italie ».

(3) Rapports de Notre-Dame, d'Aumetz, Gorze...

(4) En 1896, sur la seule paroisse Notre-Dame à Metz, il y avait 200 ménages mixtes parmi les Allemands catholiques. Dans une grande paroisse ouvrière de la vallée de la Fentsch, il se trouve 88 familles mixtes dont les membres fréquentent le temple de la localité !

Les indigènes. — L'abstention des *indigènes* date de plus longtemps, elle était même plus considérable autrefois. Elle tient, pour une part, à l'insuffisance de l'instruction religieuse reçue au catéchisme, donc, au défaut de convictions (1); pour une autre part, à leur caractère léger et frondeur, ennemi de la gêne et du frein moral, entretenu et aggravé par une longue éducation libérale. Et puis, n'y avons-nous pas contribué nous-mêmes quelque peu, dans le passé, par une organisation défectueuse de nos églises et de nos offices, où les hommes ne trouvaient point de place et personne pour leur parler, à eux? De là sont venues chez eux des habitudes de respect humain et d'indifférence qu'on ne déracinera pas de sitôt.

V. *La Communion fréquente.* De tout ce qui précède, il ressort cette autre constatation, à savoir : si la situation du diocèse de Metz peut être considérée comme bonne et consolante dans son ensemble, relativement au minimum du strict devoir eucharistique, relativement à l'idéal proposé par Notre-Seigneur et par l'Église, elle est défavorable partout, car *la communion fréquente n'existe presque point.* « A l'exception des religieuses et de quelques âmes d'élite, *rari nantes*, disséminées çà et là dans les paroisses du diocèse, la très grande masse des fidèles ignore complètement et absolument le chemin de la communion fréquente » (2).

Elle est tellement rare et en dehors des habitudes de notre peuple, qu'il n'en est question que dans quinze rapports sur trente-six ; et encore, beaucoup n'en parlent que timidement et comme à la dérobée,

(1) Rapport de Notre-Dame : « Elle provient... surtout de l'ignorance. Beaucoup d'hommes et aussi de femmes, se contentent d'une messe basse dans les paroisses et à la cathédrale, auxquelles, jusque dans les derniers temps, il n'y avait pas d'instruction. Ils oublient la religion ;... et s'ils conservent la foi, ce n'est bientôt plus qu'une foi vague et inerte; et voilà comment on entend dire souvent : « C'est bien assez de communier une fois l'an ! »

(2) Rapport de Wolmünster. Pour citer quelques exemples : dans ce canton, un des plus pieux, « un petit nombre de dévotes communient tous les quinze ou huit jours ; dans quatre paroisses, quelques-unes cinq ou six fois par semaine, plusieurs tous les jours ». Dans ceux de Faulquemont : 100 tous les mois, 133 tous les quinze jours, 15 deux fois la semaine, 6 tous les jours » ; de Rohrbach : « Dans la plupart des paroisses, un grand nombre de jeunes filles communient tous les quinze jours ; dans trois, plusieurs fois la semaine » ; de Sarralbe : une seule paroisse (de 900 âmes) compte une moyenne de trente communions par jour ; de Boulay : « la communion hebdomadaire ne dépasse pas 6 0/0 nulle part » ; de Sarrebourg : « Il n'y a aucune paroisse ayant un noyau un peu considérable de personnes dévotes pratiquant la communion fréquente. » — A Metz : il y a dans chaque paroisse « environ 30 à 40 communions quotidiennes, 80 à 100 hebdomadaires ». Dans les cantons français de Pournoy : « 40 en tout » ; de Vigy : « 2 à 3 hebdomadaires dans cinq paroisses » ; de Château-Salins : « en ville 12 à quinze chaque dimanche » ; d'Albestroff : « dix paroisses où il y a quelques jeunes filles communiant chaque dimanche » ; de Réchicourt : « quelques-unes chaque jour et le dimanche » ; de Hayange : « 30 à 40 chaque jour, 100 à 200 chaque dimanche » ; d'Aumetz : « dans aucune paroisse, il n'existe d'association favorisant la fréquentation de la sainte Table ».

quand ce n'est pas en poussant un petit cri d'effroi et de découragement anticipé (1) !

Quelles sont les causes de cette froideur universelle? Notre peuple lorrain a la foi à l'Eucharistie, sérieuse et profonde. Nous en avons la preuve dans sa fidélité générale au devoir pascal, dans les nombreuses communions surérogatoires de l'année, dans l'empressement splendide avec lequel il célèbre les fêtes de l'Adoration perpétuelle et les belles processions de la Fête-Dieu, si populaires chez nous. Mais, *il lui manque*, comme à beaucoup d'autres, hélas ! cette *foi pratique, vivace, filiale*, « qui l'excite à faire connaissance avec l'Eucharistie » (2), lui fasse apprécier et désirer le bienfait de la communion. Sa foi est un peu trop révérentielle, plus pénétrée de la dignité du Sacrement et du respect qui lui est dû, que de son utilité et du besoin que nous en avons.

Et ceci a été le *résultat d'une longue éducation eucharistique faussée*. Il faut bien le dire, « notre pays n'a pas été élevé dans l'idée de la communion fréquente » (3), bien au contraire. Notre clergé avait été formé, après la Révolution, d'après les principes jansénistes de Bailly, ensuite d'après les théories eucharistiques, plus modérées, mais encore trop sévères, des auteurs d'avant le Décret, les Schmitt, Bonal, Vincent, Marc, Lehmkuhl, dont l'enseignement pratique se résumait dans cette règle, louée par Benoît XIV : « Il n'est *personne* à qui l'on ne puisse conseiller la communion mensuelle ; *peu* auxquels on doive défendre la communion hebdomadaire ; *très peu* auxquels la communion quotidienne soit à conseiller » (4). Naturellement, les prêtres formèrent les fidèles d'après ces idées du « moins possible (5) » de communions.

Vous, mes chers confrères, nos anciens et nos modèles dans le sacerdoce, nous, les jeunes guides du peuple chrétien, et vous, Mesdames et Messieurs, qui avez entendu, comme nous, vos parents et vos curés, nous pourrions tous conter plus d'une histoire authentique de ces âges de foi austère, où l'on priait si bien, mais où l'on jeûnait tant de l'Eu-

(1) « Beaucoup de chemin à faire, même dans les paroisses réputées les plus religieuses, et je crains fort pour la réalisation du Décret du Saint-Père dans nos paroisses, à moins d'un coup de grâce tout-à-fait extraordinaire. » (Wolmünster).

(2) Rapport de Faulquemont.

(3) Rapport de Moyeuvre.

(4) Citée dans le beau rapport de Faulquemont, d'après M. le chanoine Schmitt, de sainte et savante mémoire.

(5) Rapport de Notre-Dame : « On faisait autrefois plutôt craindre qu'aimer la sainte Eucharistie. La préparation à la première communion est beaucoup plus touchante aujourd'hui. Dans mon jeune âge, on ne nous mettait sous les yeux que l'enfer, auquel on s'exposait en ne faisant pas la sainte communion avec les dispositions parfaites. On nous faisait avoir peur ; quand j'ai fait ma première communion, je tremblais. » Cet aveu qu'une âme délicate faisait au distingué rapporteur, combien de nous pourraient le faire en se rappelant leur enfance !

Après cela enfin — je dirai surtout — il y a l'éternelle triple réponse que les passions opposent à l'invitation du divin Roi, si bien rappelée par diverses conférences : *Villam emi*. J'ai fait de ma vie une villa — une maison de plaisance — une petite vie douce, confortable ; pour communier plus souvent, il faudrait me déranger, m'habiller (1), faire la toilette du corps comme de l'âme : *Habe me excusatum*. Puis, c'est « la fièvre des affaires, le travail incessant des champs et de l'usine, les préoccupations matérielles qui absorbent tout l'homme et lui prennent tout son temps. *Juga boum emi quinque, eo probare ea... Habe me excusatum* (2). »

Mais il y a avant tout, contre la communion plus fréquente, au fond, l'*uxorem duxi*, et toutes les questions morales de famille et de cœur, onanisme et occasions — qui tournent autour de « l'éternel féminin ». « Les amusements sont à l'ordre du jour, les fêtes succèdent aux fêtes, les bals aux bals, les exhibitions de toute nature donnent à nos populations, presque chaque jour, l'occasion de réjouissances rien moins que morales. Tout cela engendre une complète inappétence du Pain céleste, pour ne rien dire de plus » (3). « *Uxorem duxi*. Je suis lié ; je ne puis donc communier. *Non possum venire* » (Luc XIV, 18-20).

Signes d'espérance

Toutefois, on l'aura remarqué aussi, notre statistique nous offre les indices consolants d'un réveil eucharistique, plein de promesses d'avenir.

C'est d'abord l'usage, général dans le diocèse, et fonctionnant très régulièrement, de la *communion mensuelle des enfants*, jusqu'à 13 ou 14 ans au moins, et, dans certaines parties du diocèse, jusqu'à 15 ans. Dans ces dernières années, depuis le Décret surtout, un mouvement lent, mais sérieux, se dessine ici ou là en faveur de la communion plus fréquente des enfants. Dans un certain nombre de paroisses, paroisses de villes, de campagne, même — je dirai, surtout — paroisses industrielles, pourtant ingrates de leur nature, la presque totalité des enfants communient jusqu'à leur sortie de l'école tous les huit ou quinze jours, plusieurs en semaine (4). Certains rapports remarquent, du reste, que « lorsque les curés se donnent la peine de les y inviter », nos petits

sieurs manquent à l'appel ; le curé leur demande pourquoi. Réponse : « Puisque les autres n'y vont pas ! » — Rapport de Notre-Dame : « C'est le respect humain qui fait dire à beaucoup : « Je ne veux pas paraître bigot. Je fais comme les autres. »

(1) « Il faudrait s'habiller en dimanche pour la communion et se rhabiller pour la grand'messe » (Saint-Vincent). « C'est une question que la toilette, même chez les hommes de la campagne, pour qui mettre la redingote à la place de la blouse est une affaire d'Etat » (Boulay). — Cette indifférence leur fait trouver divers prétextes spécieux : « Je n'ai pas le temps », « Je suis trop fatigué ». (Notre-Dame.)

(2) Rapports de Rohrbach, Boulay, Aumetz, Vigy, Dieuze, etc.

(3) Rapports d'Aumetz, Pange, Lorquin, Gorze, Saint-Vincent, etc....

(4) Hayange, Knuttange, treize paroisses du canton de Morhange, quelques-unes du pays de Sarralbe, Faulquemont et Sarrebourg.

que j'ai dit ceci, car je tiens à rester en bons termes avec lui. (*Rires.*)

M. le chanoine GERBIER, de Paris. — Est-ce que la faible fréquentation de la sainte Table par les vignerons vis-à-vis des cultivateurs ne s'explique pas par la différence des professions plutôt que par la différence des langues ? Des deux professions, vigneron et cultivateur, c'est la seconde qui a tous les avantages au point de vue de la pratique religieuse : le travail des champs est par lui-même un facteur important de la pensée religieuse.

M. ODELIN, vicaire général de Paris, prend la parole pour une observation relative aux Italiens. — Pour obtenir des résultats avec les Italiens, il faut recourir à des groupements, à des œuvres correspondant aux différents métiers : verriers, musiciens, modèles, blanchisseurs, etc. De la sorte on créera des centres religieux. La grande affaire est que l'Italien retrouve sa langue, qu'il se trouve en contact avec des personnes qui lui parlent en italien.

M. BÉNARD. — Nous avons à Hayange, à Metz, à Moyeuvre, à Thionville, depuis une dizaine d'années, des missions italiennes confiées à des prêtres envoyés d'Italie par l'*Opera di assistenza*. Sur 2000 Italiens qui sont dans ma paroisse, 367 ont fait leurs Pâques. A Metz, sur 1900 Italiens répartis dans les différentes paroisses, on n'en compte pas 50 ayant rempli leur devoir pascal, ce qui paraît prouver que la présence du clergé italien ne suffit pas pour faire revenir le peuple ouvrier à la religion. Mais je suis persuadé que si on maintient la mission italienne, on finira avec le temps par avoir des paroisses spéciales d'Italiens dans lesquelles on obtiendra de très bons résultats.

M. Bénard répond ensuite brièvement aux objections de M. l'abbé Gillet, en faisant remarquer :

1° que, d'après la statistique, il y a une différence incontestable, sous le rapport de la communion, entre la partie allemande et la partie française, en défaveur de celle-ci ;

2° que, cependant, il a expérimenté que les paroisses françaises pouvaient donner d'aussi bons résultats que les allemandes, là où le clergé se mettait généreusement à l'œuvre, comme à Réchicourt et ailleurs.

MGR HEYLEN. — Il y a un excellent moyen de tout concilier. Que tout le monde travaille dans sa sphère ; que les constatations du rapport soient dépassées. Nous trouverons tous ici ample matière à un examen de conscience ; nous trouverons un vaste champ à notre activité. Je remercie le rapporteur et je

l'entendre dévotement sans faire au moins la communion spirituelle, sans désirer s'unir à Jésus-Christ. Mais ce désir sérieux de communier deviendra naturellement de plus en plus vivace ; finalement il se réalisera, et l'on sera ainsi amené peu à peu à la sainte Table, tandis que l'on n'avait eu tout d'abord l'intention que d'assister pieusement à la sainte messe.

II. — Conséquences pratiques

Pour amener les fidèles à la communion fréquente, il importe donc de trouver les moyens de les amener à la sainte messe. Ce sera là un des objets principaux de la sollicitude pastorale d'un curé dans sa paroisse.

Quels moyens devra-t-il employer ?

Il y a des moyens *généraux* et des moyens *spéciaux*.

1° *Moyens généraux.*

Un curé qui a à cœur d'amener à la communion fréquente les âmes qui lui sont confiées, doit :

a) Instruire les fidèles sur la messe.

Messieurs, les fidèles ne savent pas assez ce que c'est que la messe. Nous devons le leur expliquer. Nous devons leur rappeler que la sainte messe, *dans sa nature intime*, c'est le calvaire, c'est la croix, c'est l'immolation du Verbe fait chair, qui se renouvelle devant nous réellement et substantiellement.

Nous devons leur expliquer *les quatre fins* pour lesquelles Jésus s'immole sur l'autel, et leur rappeler qu'en assistant à la sainte messe nous satisfaisons aux *quatre grands devoirs* que nous avons à remplir envers Dieu : l'adoration, l'action de grâces, l'expiation, l'impétration. Il sera bon d'insister aussi sur les *grâces* nombreuses, tant spirituelles que temporelles, que nous pouvons retirer de l'assistance au divin sacrifice.

Mais ces considérations sont encore inaccessibles à l'intelligence de *l'enfant*, qui commence à aller à l'église, et qui sait à peine lire. Sans doute, un pasteur zélé n'oubliera pas que c'est aux petits qu'il doit porter la plus grande part de sa sollicitude. Il ne manquera donc pas de leur apprendre à assister à la messe. S'ils savent lire, il les habituera à suivre la messe dans un livre de prières. S'ils ne sont pas encore capables de se servir d'un livre, il les accoutumera à tenir et à réciter le chapelet. Mais les *parents* ne doivent pas non plus oublier que si c'est au prêtre à donner *l'instruction eucharistique* à leurs enfants, à eux incombe le devoir de *l'éducation eucharistique*. Pour remplir ce devoir important, qu'ils profitent des processions solennelles, du port du saint viatique. Ce sont là des occasions favorables pour donner à l'enfant une grande idée de la majesté et de la bonté du Dieu de nos tabernacles. Quand on le conduit à l'église, il faut lui expliquer ce qu'est l'église, le tabernacle, etc.

Pour donner aux fidèles l'instruction eucharistique qui leur est nécessaire, l'on profitera *des fêtes* en l'honneur du Très Saint-Sacrement, comme : les Quarante-Heures, le Jeudi-Saint, la solennité de la première communion, la fête du Saint-Sacrement avec son octave et surtout l'Adoration perpétuelle. A différentes reprises déjà, nos synodes diocésains ont rappelé aux prédicateurs de l'Adoration perpétuelle le devoir de prêcher l'Eucharistie, et, en général, nos pieux et dévoués missionnaires sont fidèles à suivre ces sages avis.

b) Le second moyen pour amener les fidèles à la communion fréquente est de *les exhorter* sans cesse à assister à la sainte messe : *insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa*, mais : *in omni patientia et doctrina*. Il ne faut pas vouloir tout transformer en une fois.

Si les exhortations ne suffisent pas, citons les *exemples des saints* et de tant de chrétiens qui, malgré leurs nombreuses occupations, assistaient à la messe tous les jours.

tres offices, s'il y en a, et de faire une visite au Saint-Sacrement, surtout si Notre-Seigneur reste exposé.

Pour *engager plus efficacement* encore les fidèles à être bien assidus à ces offices du jeudi, et en particulier à la sainte messe, il faut *augmenter la solennité extérieure* de cette messe, qui sera déjà annoncée par une sonnerie plus solennelle. On soignera tout particulièrement l'ornementation de l'autel, les cérémonies, le chant, le luminaire, qui sera non seulement conforme aux prescriptions des rubriques, mais aussi riche que possible. On invitera les fidèles, non seulement à assister au divin Sacrifice, mais aussi à s'approcher de la sainte Table.

De cette manière, on évitera la routine qui pourrait naître de la fréquence de ces messes ; on y ramènera les fidèles, dans les paroisses où l'assistance est, ces jours-là, peu nombreuse ; et cette dévotion donnera tout son fruit eucharistique.

Un autre moyen, très efficace encore, pour amener les fidèles à assister souvent à la sainte messe et conséquemment à communier fréquemment, serait d'établir *des associations paroissiales*.

Dans toutes les paroisses du diocèse existe déjà *l'association de la Sainte-Famille*, qui a l'avantage d'englober tous les paroissiens. On se plaint parfois que cette association ne produit pas les fruits attendus. Dirigeons-la vers la sainte Eucharistie, en engageant les fidèles à entendre souvent la sainte messe et à communier fréquemment, surtout aux jours fixés pour la réunion mensuelle. Bientôt une vie nouvelle sera infusée à cette œuvre, qui alors conduira ses membres dans la voie royale du bien et de la vertu.

Une autre œuvre générale encore, que je ne fais que nommer, parce qu'on nous en parlera ces jours-ci, c'est la *Confrérie du Très Saint-Sacrement*. Cette confrérie, qui peut également englober tous les fidèles, sera certainement un excellent moyen pour les engager à entendre souvent la sainte messe et à communier fréquemment.

A côté de ces œuvres générales, il est bon aussi d'avoir des *œuvres spéciales* pour chaque catégorie de paroissiens.

Etablissons pour *les jeunes gens* des patronages ou cercles catholiques ou des œuvres similaires. Etant ainsi groupés, ils seront plus forts contre le mal, et il sera plus facile de les amener à la communion fréquente.

Enrôlons *nos jeunes filles* également dans une œuvre que nous dirigerons vers la sainte Eucharistie. Une congrégation de la Sainte Vierge bien composée pourra être très utile pour cela.

Les femmes pourront aussi être groupées dans une association spéciale, comme l'association des épouses et mères chrétiennes. En leur fixant ensuite un jour pour la communion, généralement elles y seront fidèles.

Il sera surtout bon *d'enrôler les hommes* dans une association spéciale, comme l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus, qui est déjà florissante dans plusieurs paroisses du diocèse. Etant ainsi groupés, nos hommes surmonteront plus facilement le respect humain, et ils seront plus disposés à s'approcher de temps en temps de la sainte Table.

Il est *d'autres œuvres* encore auxquelles on pourra avoir recours pour avoir de nombreux assistants à la sainte messe et des communions plus nombreuses.

Il y a d'abord *la Ligue de la sainte Messe*. Comme le vénéré Secrétaire général des Congrès eucharistiques, M. l'abbé Bouquerel, a l'intention de nous entretenir de cette œuvre, je me contenterai de l'indiquer.

Vient ensuite l'*Archiconfrérie de la sainte Messe réparatrice*.

Le Révérendissime Abbé de Tongerloo, directeur de l'archiconfrérie belge, et M. l'abbé Sabouret, ancien aumônier à Boudrezy, ont envoyé chacun un rapport sur cette excellente œuvre. Malheureusement, à cause du temps restreint, il ne peut en être donné lecture.

Voici en quelques mots ce qu'il importe de savoir sur cette pieuse association.

L'Archiconfrérie de la sainte Messe réparatrice a *pour but* de réparer

Une autre œuvre analogue à celle-là, c'est *l'Œuvre expiatoire de Notre-Dame de Montligeon.*

D'après un rapport de M. l'abbé Pitel, chapelain de l'Œuvre de Montligeon, cette archiconfrérie compte actuellement quatorze millions d'adhérents. Dans le cours de l'année 1906, 210.730 messes, en plus des messes de fondation, ont été célébrées sur la demande des pieux associés de l'Œuvre expiatoire. Dans ses bulletins, annales et brochures, cette œuvre ne cesse d'engager ses membres, non seulement à faire offrir le saint sacrifice de la messe pour les âmes souffrantes du Purgatoire, mais aussi à assister fréquemment au divin sacrifice et à s'approcher de la sainte Table à la même intention.

L'Œuvre de Notre-Dame de Montligeon nous aidera donc efficacement à amener nos fidèles à assister souvent à l'adorable sacrifice, qui s'offre pour les vivants et pour les morts, et à s'approcher fréquemment du Banquet eucharistique.

Messieurs, Notre Saint-Père le Pape Pie X, glorieusement régnant, fonde sur le Congrès de Metz les plus belles espérances pour l'établissement et la propagation de la communion fréquente et quotidienne parmi le peuple chrétien. Que chacun de nous se mette donc à l'œuvre pour réaliser ce vœu, qui doit nous être cher à tous. En effet, la réalisation de ce désir n'est pas seulement l'accomplissement du vœu d'un père bien-aimé, mais elle est une des conditions essentielles du salut des âmes qui nous sont confiées.

A l'œuvre donc, Messieurs, pour la plus grande gloire du Dieu de nos autels et le salut des âmes !

Pour résumer et fixer l'idée fondamentale de ce rapport, aussi bien que du rapport suivant, M. l'abbé Parant propose ce

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que le clergé, insistant dans ses instructions sur la notion et la valeur du sacrifice de la Messe, amène le peuple à ne plus le considérer comme une simple cérémonie religieuse, mais comme l'acte essentiel du culte divin, où Jésus-Christ s'immole et où l'âme chrétienne trouve sa nourriture, et qu'ainsi les fidèles mieux instruits comprennent plus facilement la raison du précepte de la messe dominicale, et s'habituent à mieux assister au Saint Sacrifice et à y communier plus souvent.

S. Em. le Cardinal Fischer, archevêque de Cologne, accompagné de Mgr Muller, suffragant de Cologne, et de Mgr l'Evêque de Metz, a fait son entrée dans la salle pendant la lecture du rapport de M. l'abbé Parant. Mgr Heylen salue le Cardinal en ces termes :

« Eminence, au nom de toute la section, je me fais un devoir de vous exprimer nos plus vifs remerciements d'être venu au milieu de nous pour encourager nos travaux. »

La lecture du rapport de M. l'abbé Parant étant terminée, Mgr Heylen conclut par ces paroles : Que chacun de nous se

Ramenons d'abord les foules à la messe du dimanche, convions-les à la messe en semaine, et là, dans le silence du saint lieu, nous pourrons les déterminer à écouter, à comprendre et à s'approcher.

Pour opérer ce mouvement, un grand effort est nécessaire.

Cet effort a été tenté d'une façon plus spéciale, quoique très insuffisante, par la Ligue de la sainte Messe.

La Ligue de la sainte Messe, en effet, a pour but : 1° de ramener le dimanche à la messe les catholiques qui n'y vont plus ; 2° d'obtenir de ceux qui y vont le dimanche, qu'ils y assistent mieux et plus souvent.

Pour obtenir ce double résultat, la Ligue fait appel à tous ceux qui peuvent y contribuer. Or peuvent y contribuer laïcs et prêtres, religieux, confesseurs, prédicateurs, auteurs, professeurs, petites servantes, grandes dames, généreuses ouvrières.

Vous pouvez tous, tous, y apporter votre appoint. Il suffit de le vouloir. Si vous le voulez, et pourquoi ne le voudriez-vous pas ? vous êtes ligueurs.

La Ligue a un tout petit bulletin mensuel qui s'appelle *La Clochette* (1). Deux éditions, une bleue et une rose : l'une pour créer des ligueurs, l'autre pour leur servir d'instrument.

Depuis bientôt six ans *La Clochette* a sonné timidement, discrètement, pour appeler les Ligueurs à la prière, à la réparation et au travail.

Elle a fait elle-même assez peu de chose, mais les ligueurs ont déjà fait beaucoup.

Ils ont prêché la messe, le sacrifice ; ils ont composé des livres ; ils ont semé des tracts ; ils ont organisé des groupes paroissiaux, des messes d'enfants, des messes d'hommes.

Ils ont propagé l'idée sociale de la messe, l'idée de réparation pour les messes non entendues par des messes de dévotion.

Le travail qui reste à faire est beaucoup plus considérable que celui qui est réalisé. Il faudrait d'abord qu'il se généralisât.

La stérilité de nos efforts vient du défaut d'ensemble.

Il faudrait aussi qu'il fût exercé par les collectivités. Confréries, congrégations, amicales, devraient avoir pour objectif d'entraîner leurs membres à la messe. Il faudrait enfin que la notion du sacrifice fût approfondie et divulguée dans les masses. On ne sait de la messe que ce qui se voit, on ne sait pas ce qu'elle est en elle-même.

Il est très utile d'expliquer la liturgie de la messe, les prières, les cérémonies de la messe. On ne sait pas assez ce qu'elles signifient.

Il est indispensable d'obtenir des fidèles qu'ils apportent un livre pour suivre la messe et pour s'unir aux chants.

Mais cela ne suffit pas. Il faut prêcher la messe dans sa réalité intrinsèque, il faut vulgariser la notion du sacrifice. Cette vulgarisation suppose la connaissance préalable de la vie et de la mort de Jésus ; mais en revenant souvent sur ce thème on finit par le traiter avec ampleur et avec profondeur.

On comprend après cela que la messe n'est point une simple cérémonie, mais que Jésus y continue, y perpétue, y applique le grand Sacrifice du Calvaire.

Ne disons pas seulement aux fidèles que Jésus réside dans le tabernacle, qu'Il *descend* sur l'autel au moment de la consécration, disons aussi, disons surtout qu'Il *s'immole* au moment de la consécration.

Ne séparons point la communion de la messe, mais que l'on sache bien que la communion fait partie du sacrifice et que pour assister à la messe parfaitement, il faut y communier.

Nous faisons donc un pressant appel à tous ceux qui ont à cœur la réalisation aussi large que possible du désir du Saint-Père, du désir de Jésus touchant la communion fréquente.

Instruisez les enfants qui ne communient pas encore, des grands mystères de la messe, apprenez-leur l'assistance à la messe, apprenez-leur à faire chaque matin la communion spirituelle.

Habituez-les à l'assistance quotidienne à la messe ou au moins à l'assis-

(1) Ab. 1 fr. par an, 25, rue Nicolo, Paris.

Ajoutons, pour terminer, « que cette séance d'études a été féconde en enseignements pour les laïques, pour les timides surtout, en leur faisant voir, sous un jour ignoré de beaucoup, la véritable signification du Décret sur la communion fréquente. »

Ainsi s'exprime le journal catholique *Le Lorrain* ; et le P. Lémius, dans son résumé de la séance, a lui-même appuyé, sur des observations entendues, cette consolante et encourageante constatation.

RÉUNION DE LANGUE ALLEMANDE

Parallèlement à cette réunion de la section d'études générales, se tient la première réunion allemande dans une salle du premier étage de l'hôtel Terminus. Elle doit commencer à 9 h. 1/2, mais bien avant ce moment toutes les chaises sont occupées, les allées et couloirs regorgent de monde et l'on est obligé d'ouvrir les portes des salles adjacentes, qui sont aussitôt remplies d'une foule impatiente. A 9 h. 40 arrive Son Eminence le Cardinal Fischer, archevêque de Cologne, accompagné de NN. SS. Benzler, évêque de Metz, von Busch, évêque de Spire, Muller, suffragant de Cologne, les RR. PP. Abbés d'Einsiedeln, de Maria-Laach, de Marienstatt et de Conception (Etats-Unis). La majorité des personnes présentes sont des ecclésiastiques de l'Allemagne et des dames congressistes de la région de langue allemande de la Lorraine.

Pour commencer les travaux proprement dits du Congrès, Mgr von Busch adresse en latin une invocation au Saint-Esprit. Puis M. le chanoine Dellès, président de la section, prend la parole.

Eminence, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs,

On a souvent appelé le XIXe siècle, le siècle de la Très Sainte Vierge ; ce titre est justifié par la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et par les grandioses manifestations du peuple catholique en l'honneur de Marie. Mais vers la fin du dernier siècle nous avons assisté à un accroissement visible d'une autre dévotion, de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Léon XIII, le Pape social, de vénérée mémoire, après avoir, dans ses Encycliques magistrales, enseigné leurs devoirs à tous les hommes, aux princes et aux sujets, aux riches et aux pauvres, aux parents et aux enfants, aux patrons et aux ouvriers, accomplit un acte aussi hardi qu'heureux, pour marquer le but dernier qu'il s'était proposé dans l'œuvre de son Pontificat.

fical, à rendre toujours plus générale chez tous les fidèles la réception fréquente de la sainte Communion.

M. l'abbé SIEBERT, curé de Fontoy, présente ensuite un rapport statistique sur la situation du diocèse de Metz, par rapport à la fréquentation de la sainte Table ; il arrive, par une voie différente, à peu près aux mêmes conclusions que M. l'Archiprêtre de Hayange dans son rapport à la section française.

A ce moment, Son Eminence le Cardinal Fischer, avant de quitter la séance pour aller saluer l'assemblée de langue française, adresse quelques mots à l'assistance.

Avant de quitter cette réunion pour me rendre à la séance française, je tiens à exprimer la joie que j'éprouve à la vue d'une assemblée si nombreuse, et ma satisfaction de ce que le Congrès eucharistique qui jusqu'ici s'est réuni toujours hors d'Allemagne, siège pour la première fois, ici à Metz, en territoire allemand. A l'expression de ma joie, j'ajoute l'espoir que ce Congrès attirera la bénédiction divine sur la ville, sur le diocèse, et sur notre chère Allemagne catholique tout entière. Grâce à Dieu, notre peuple allemand est dans son ensemble actif dans sa foi, en comparaison avec d'autres nations. Nous ne voulons pas nous en enorgueillir, mais nous en remercions Dieu. Il est de fait que dans le peuple catholique allemand règne une foi vivante et un profond amour de l'Eglise, qui se manifeste d'abord par le culte du Saint-Sacrement, puis par la dévotion à la Mère de Dieu. Et puisque je parle de la dévotion du Saint-Sacrement, je relèverai la remarque faite dans le rapport extrêmement intéressant du dernier orateur, que c'est dans la population de langue allemande surtout que l'on remarque un culte plus grand envers le Saint-Sacrement et la Sainte Vierge. Mais je dois dire qu'en d'autres pays, particulièrement dans la province du Rhin, surtout dans l'archidiocèse de Cologne, la vie religieuse, le culte du Saint-Sacrement, a des racines bien plus profondes encore. — Nous avons certes, dans nos grandes villes, bien des sujets de plaintes. A Cologne, sur une population de 4 à 500.000 âmes, à Düsseldorf, sur une population de 300.000 âmes, il y en a beaucoup qui manquent à la messe le dimanche, qui laissent passer les Pâques sans communier ; mais, si j'ai bien entendu, la proportion pour cent de ceux qui restent éloignés des sacrements n'est pas aussi considérable, même dans ces deux grandes villes, que dans les villes de Lorraine ; et si je regarde d'autres grandes villes et la campagne, j'y fais des constatations bien plus consolantes. A Aix-la-Chapelle, avec 150 à 200.000 habitants, à Essen, avec 300.000, à Crefeld, les abstentions de la sainte Messe et de la communion pascale sont proportionnellement peu nombreuses ; on y voit d'autre part une assistance considérable à la sainte Messe et une grande fréquentation de la sainte Table même dans le cours de l'année. Cet été encore j'ai visité avec beaucoup de fruit trois doyennés ; j'ai pu constater que

Ce rapport, qui produit une grande impression, est complété par le rapport présenté sur l'**Archiconfrérie de la Messe Réparatrice**, par M. l'abbé SOMMEREISEN, secrétaire de l'évêché de Strasbourg, et directeur général de l'archiconfrérie pour l'Allemagne. Le lecteur aura trouvé les détails essentiels sur cette œuvre si apostolique dans le travail de M. l'abbé Parant, à la section française.

M. le président propose aux congressistes de témoigner leur reconnaissance au rapporteur en se faisant inscrire dans l'archiconfrérie (1).

Mgr VON BUSCH, évêque de Spire, prononce quelques paroles pour la clôture de la séance. Il exprime sa joie d'avoir assisté à cette assemblée, et donne aux Lorrains l'assurance que son diocèse marchera la main dans la main avec le diocèse de Metz dans le travail de rénovation religieuse du peuple. Sa Grandeur recommande surtout les associations de femmes chrétiennes et les sociétés catholiques d'hommes, et décrit les résultats obtenus à Spire, principalement pour les communions d'hommes.

« Vous avez entendu ici bien des choses intéressantes, conclut le prélat. Emportez cette semence, et souvenez-vous que ce n'est pas le prêtre seulement qui doit être apôtre, mais que, vous aussi, vous avez dans le monde une mission apostolique à remplir. Soyez de vrais missionnaires, hommes, femmes, jeunes gens et jeunes filles, et le monde est à vous. Le Seigneur l'a dit : *Notre foi triomphe du monde.* »

La séance est terminée par l'invocation eucharistique.

---

(1) S'adresser au couvent de Marie Réparatrice, à Strasbourg, rue Sainte-Elisabeth, 14.

DEUXIÈME SÉANCE

JEUDI 8 AOUT

L'AFFLUENCE est plus grande encore qu'à la séance de la veille. La vaste salle du Terminus est littéralement bondée lorsque Mgr Fulbert Petit, Archevêque de Besançon, entouré de NN. SS. l'Archevêque de Westminster, les Evêques de Birmingham, Covington, Saint-Dié, Verdun, etc., de S. A. R. le Prince Max de Saxe, de nombreux Abbés, ouvre la séance par la prière *Veni sancte Spiritus*. Mgr l'Archevêque de Besançon prononce ensuite, en réponse aux paroles dites la veille par le cardinal de Cologne, l'allocution reproduite plus haut (1).

On passe à l'ordre du jour.

Deux rapports sont présentés sur la **Communion pascale**, le premier par le R. P. Göttelmann, recteur des Rédemptoristes de Mulhouse, le second par M. l'abbé Cazin, archiprêtre de Vigy.

Rapport du R. P. GÖTTELMANN

RECTEUR DU COUVENT DES PP. RÉDEMPTORISTES DE MULHOUSE (ALSACE)

La communion pascale.

« Etudier les difficultés et les obstacles qui empêchent les uns d'accomplir le devoir pascal et qui portent d'autres à le mal accomplir. »

« Moyens à employer pour obvier à ce double mal. »

(Programme p. 2.)

Tel est le sujet que nous avons à traiter. Le programme du Congrès demande que tous les rapports soient *« simples, précis* et *pratiques »*. Il déclare ne pas comporter *« d'études apologétiques ou dogmatiques »* sur le Saint-Sacrement. Ne perdons pas de vue cette ligne de conduite si sagement tracée et sans autre préambule entrons en matière.

I. — DEVOIR.

Il ne sera pas superflu, ce me semble, de rappeler d'abord la gravité du devoir pascal et de montrer en peu de mots l'importance, l'opportunité et l'actualité de l'étude qui nous occupe.

Le 11 novembre 1215, quatre cent douze évêques et plus de huit cents

(1) Voir page 85.

abbés s'étaient réunis à Rome. Cette grande assemblée, le douzième concile œcuménique, le quatrième concile de Latran, présidée par le Pape Innocent III, est l'auteur du décret si célèbre : *Omnis utriusque sexus* (1). « Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, dit le concile, parvenu à l'âge de discrétion, confessera fidèlement.... au moins une fois l'an tous ses péchés et s'appliquera à accomplir de son mieux la pénitence qui lui aura été imposée. *Il recevra aussi, avec respect, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie.* » Ce sont les termes du décret. Ils sont clairs. La sanction que le concile y ajoute est terrible : « autrement il sera chassé de l'Eglise pendant sa vie et privé à sa mort de la sépulture chrétienne ». Voilà ce que mérite celui qui ne fait pas ses Pâques. Dans sa prudence le concile ordonne comme suit : « Ce salutaire décret sera publié souvent dans les églises, afin que personne n'en prétexte l'ignorance : *Unde hoc salutare statutum frequenter in ecclesiis publicetur...* »

Le concile de Trente a consacré à l'Eucharistie sa treizième session. Après avoir exposé la doctrine catholique sur l'auguste sacrement, il fulmine des anathèmes contre les erreurs opposées. Le neuvième canon se rapporte au devoir pascal (2). En voici la teneur : « Si quelqu'un nie que tous et chacun des fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe, lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion, soient obligés de communier tous les ans au moins à Pâques, suivant le précepte de notre mère la sainte Eglise : qu'il soit anathème. »

Léon XIII traite également ex professo de l'Eucharistie dans une de ses magistrales encycliques (3). Citons le passage qui se rapporte à notre sujet : « L'histoire nous atteste que la vie chrétienne fut surtout florissante dans le peuple aux époques où l'Eucharistie était reçue plus fréquemment. En revanche, et c'est un fait non moins certain, on s'habitua à voir la vigueur de la foi chrétienne s'affaiblir sensiblement, à mesure que les hommes négligeaient le pain céleste et pour ainsi dire en perdaient le goût. Pour que cette foi ne disparût pas complètement, Innocent III, au quatrième concile de Latran, prit une mesure très opportune en faisant *à tout chrétien une obligation très grave* de ne pas s'abstenir de la communion du corps de Notre-Seigneur au moins à l'occasion des solennités pascales. Mais il est évident que ce précepte fut donné à regret et comme remède extrême ; car l'Eglise a toujours désiré qu'à chaque sacrifice les fidèles puissent participer à ce banquet divin. »

Appuyés sur les décisions des conciles et des Souverains-Pontifes, les moralistes sont unanimes à enseigner que l'Eglise exige comme minimum une communion par an — au temps pascal — et autant que possible dans l'église paroissiale, afin que le pasteur puisse connaître ses brebis. Par là, elle a donné une interprétation authentique des paroles de Notre-Seigneur sur la communion ; elle veut conserver et augmenter dans les fidèles la vie surnaturelle, entretenir et développer la religion, la foi chrétienne et toutes les vertus. Aussi l'omission forcée ou coupable des Pâques est à réparer au plus tôt.

Vu donc l'auteur, le but, la sanction et les termes mêmes de la loi, nous devons reconnaître que le devoir pascal qu'elle impose à tout chrétien est de la plus haute gravité.

La conclusion se dégage d'elle-même : le sujet réservé pour ce second jour est des plus importants et des plus pratiques.

Il va de soi que le Congrès doit répondre à l'attente de Jésus-Christ, travailler selon l'esprit de l'Eglise, entrer dans les vues du Saint-Père, c'est-à-dire *contribuer efficacement* à répandre dans le monde entier, parmi toutes les nations, la très sainte et très salutaire pratique de la communion fréquente. Les prêtres surtout y sont obligés de par leur vocation.

Cependant comme la communion fréquente suppose la communion pascale, le prêtre au zèle éclairé, tout en s'occupant des âmes pieuses ou d'âmes qu'il juge capables de le devenir, tout en les poussant à la communion fré-

(1) Cf. Denzinger 363, cap. 21.
(2) Denzinger 771.
(3) 28 mai 1902.

quente et quotidienne, se gardera bien de négliger le commun des fidèles. Il travaillera à les amener d'abord à la communion pascale, puis à une communion de plus en plus fréquente. C'est son devoir le plus urgent. S'il est à la disposition des personnes ferventes, les autres, on le sait, peuvent et osent l'approcher tout aussi bien. Il a une phalange d'élite. Elle se confesse tous les huit jours. Elle communie chaque matin. Honneur à lui ! — Et la masse lui tient-elle moins au cœur ?... Au contraire ! Il connaît le mot de l'Evangile : *Hæc oportuit facere et illa non omittere* (1).

Travaillons donc de toutes nos forces à augmenter le nombre des communions, mais d'autre part tenons-nous toujours en garde contre certaines illusions. Dans cette paroisse, me dit-on, trente mille communions ont été distribuées l'année dernière. Assurément c'est très beau. Mais, dites-moi, combien de personnes font leurs Pâques ? Combien ne les font pas ? Un bon nombre d'hommes et de jeunes gens ne s'en soucient plus. Comptez les femmes qui se trouvent dans le même cas...

Il y a des contrées, à quoi bon se le cacher, où le festin eucharistique devient chose rare, faute de convives. Un missionnaire demandait dernièrement à un digne prêtre qu'il avait rencontré à une fête d'adoration perpétuelle : « Combien d'hommes font leurs Pâques chez vous ? » — « Oh ! j'en ai bien une quinzaine », répondit le brave curé. — Quinze hommes qui font leurs Pâques dans une paroisse de plus de huit cents âmes ! « Et, ajouta ce prêtre, ma paroisse n'est pas des plus mauvaises, tant s'en faut ! »

Un jeune curé écrivit un jour à son oncle, archiprêtre : « Mon cher oncle, j'ai une bonne nouvelle à vous communiquer. Le nombre de mes Pâques s'est doublé cette année-ci. » Qu'était-il arrivé ? La première année de son séjour dans la paroisse, le sacristain seul parmi les hommes de la paroisse s'était approché des sacrements. Il y avait donc *un* homme aux Pâques. La seconde année, le père du jeune curé étant venu rejoindre son fils, remplit également son devoir pascal dans la paroisse. Il y avait donc *deux* hommes. Le nombre des Pâques s'était doublé.

Dans une grande ville de l'Allemagne du Sud, au nouvel an 1907, il fut constaté publiquement au prône, et avec douleur ! qu'un tiers seulement des femmes et un dixième des hommes accomplissaient encore leur devoir pascal. — C'est triste, c'est navrant !

Grâce à Dieu, beaucoup de contrées présentent un spectacle plus consolant. Nous avons prêché maintes missions dans des pays bien éloignés les uns des autres, où presque tout le monde fait ses Pâques ; où les hommes, la plupart du moins, communient une seconde et une troisième fois dans le courant de l'année. Néanmoins le danger du relâchement existe. Il devient de jour en jour plus menaçant, surtout dans les villes et les centres industriels. La question de la communion pascale est donc d'une importance, d'une opportunité, d'une actualité toute saisissante.

II. — Obstacles

« Quelles sont les difficultés et les obstacles qui empêchent les uns d'accomplir le devoir pascal et qui portent d'autres à le mal accomplir ? »

La parabole du festin et des invités est bien connue (2). Certes plus d'un auteur l'a exploitée. Plus d'un prédicateur s'en est servi à propos. De fait le monde ne change guère sous ce rapport. Le refus essuyé par le serviteur du père de famille, les excuses alléguées pour le justifier, les difficultés feintes ou réelles, tout cela se renouvelle sans cesse plus ou moins à travers tous les âges. Ces difficultés, ces obstacles sont *intérieurs* ou *extérieurs*.

Recherchons d'abord les **obstacles intérieurs** en tenant compte de la situation actuelle des individus et de la société.

C'est avant tout le *manque de foi*, soit l'incrédulité, soit l'indifférence. Les uns ont perdu la foi complètement ou ne conservent au fond du cœur

(1) Matt., 23, 23.
(2) Luc., 14, 16.

qu'une foi extrêmement faible et chancelante. Or comment goûter le mystère de foi par excellence, *mysterium fidei*, la sainte Eucharistie, quand on ne croit plus ? — D'autres ont la foi. Malheureusement ce n'est pas la foi dont parle l'Apôtre : *fides quæ per caritatem operatur*. C'est une foi inactive, paresseuse, indolente. Ces chrétiens sont devenus la victime de l'indifférence. Ils tiennent encore à leur religion jusqu'à un certain point. Ils ne la blasphèment point et ne tolèrent peut être même pas qu'elle soit blasphémée en leur présence. Mais ils ne la pratiquent plus. C'est l'apostasie, non pas de l'esprit, mais de la conduite. La sainte communion qui est éminemment « œuvre de charité » n'a plus aucun attrait pour eux. Ils ne la reçoivent plus ou la reçoivent mal par manque de foi ! Ailleurs, manque de foi veut dire manque d'instruction. On ignore la gravité de l'obligation. On communie ou l'on ne communie pas — on le fait à Pâques ou dans le courant de l'année, sans se douter du précepte de l'Eglise. — Enfin il y a des milieux, toujours plus restreints heureusement, où l'indifférence par rapport à la communion pascale n'est ni plus ni moins qu'un reste de jansénisme.

Un second obstacle intérieur est le *manque de courage*. Ce monsieur voudrait bien faire ses Pâques — mais il n'ose pas. Ce père de famille infidèle à son devoir cette année-ci en gémit lui-même au fond de son âme. L'an prochain il ne fera guère mieux. Pourquoi ? Il a peur, il manque de courage. A l'entendre on le prendrait pour un cœur de lion. En réalité c'est un poltron — un lâche. Le respect humain lui enlève le courage de se confesser et plus encore de se montrer au banc de communion. Que penserait-on de lui ? Que diraient ses amis ? Il se sent peut être surveillé et craint de perdre sa place ou de subir d'autres inconvénients. Pour beaucoup suffit la peur du sarcasme, de la plaisanterie, du sourire. Manque de courage !

La fausse honte est voisine du respect humain. « Que pensera de moi le confesseur, que dira-t-il, si je m'accuse de tel péché ? Non, je n'ose pas le déclarer ; je ne m'en sens pas le courage. » De là, confession sacrilège suivie d'une communion sacrilège. On a fait les Pâques en apparence seulement, car une communion indigne ne satisfait pas au précepte.

Troisième et dernier obstacle intérieur : *le manque de liberté* ou l'esclavage du mal. L'esclavage de la mauvaise habitude et celui de l'occasion prochaine du péché !

Dans sa belle encyclique du 20 juin 1888 sur la liberté humaine, Léon XIII explique fort bien le mot de saint Thomas : *peccator est servus peccati*. Le pécheur est l'esclave du péché. Le pécheur est mû non par lui-même, par sa raison, mais contre sa raison, par l'impulsion d'autrui, ce qui est le propre d'un esclave.

Ce chrétien s'est laissé fasciner et séduire par le mal. Sa nature déchue s'est livrée à une habitude coupable, criminelle ; sans doute il en a souffert, il en souffrira encore. N'importe, il reste l'esclave du vice, avec lequel il ne veut pas rompre. Il semble avoir abdiqué sa liberté. Ce glorieux apanage de la nature raisonnable, il le sacrifie à des passions honteuses. Ne lui parlez plus de communion. S'il la reçoit, ce n'est pas pour le bien de son âme ni pour le plaisir de Jésus-Christ. Il a la confession en horreur. Se présente-t-il quand même, c'est sans contrition et ferme propos. Alors de deux choses l'une : ou bien il n'est pas absous, ou il a trompé le confesseur. Dans le premier cas il ne peut pas communier, dans le second sa communion sera indigne.

Un autre mène une vie réglée. Mais il a négligé de faire ses Pâques l'année dernière. C'était négligence de sa part, c'était impossibilité par suite d'une situation exceptionnelle ou de circonstances imprévues ; ou bien il n'a pas trouvé de confesseur à l'unique moment disponible ; le confesseur était obligé de quitter, etc... C'a été le premier anneau de la chaîne. Cette année-ci il s'est dit : « Je n'y ai pas été l'an passé, pourquoi y retournerais-je maintenant ? » Voilà le second anneau. Un troisième viendra s'ajouter l'année prochaine. D'autres suivront. La chaîne est forgée et l'esclavage est là.

Encore un exemple. On se demande pourquoi cet homme, au demeurant de bonne famille, s'obstine à vivre éloigné des sacrements. Cet homme veut être logique et loyal à l'égard du bon Dieu. S'il communie, il entend le faire

comme il faut. Mais voici l'obstacle. Il a du bien mal acquis sur la conscience, et il ne veut pas restituer. — Il a *un* héritier, il en a peut être deux. Cela suffit. A aucun prix il n'en voudrait davantage. D'autre part il n'est pas du tout disposé à renoncer à un abus que réprouve la religion, et le voilà enchaîné, le voilà esclave : plus de communion, plus de Pâques.

Avant de parler **d'obstacles extérieurs**, qu'il me soit permis de faire une remarque préliminaire. La sainte Eucharistie est, selon le mot de Léon XIII, le centre de toute la religion catholique. Par conséquent les ennemis de la religion catholique sont aussi les ennemis de l'Eucharistie. Les causes de la transgression du devoir pascal sont les mêmes que celles de la décadence religieuse, l'accomplissement de ce devoir étant une condition des plus essentielles de la religion pratique telle que l'entend la sainte Eglise.

Essayons d'effleurer ces causes, elles sont nombreuses — et tâchons de les envisager au point de vue de notre sujet.

L'humanité, de nos jours plus que jamais, est absorbée *par les soucis matériels*. Les progrès remarquables réalisés dans les sciences naturelles, leur ingénieuse et multiple application à la vie ordinaire, l'épanouissement grandiose de l'industrie moderne, les questions brûlantes d'ordre social, les chocs redoublés entre le capital et le prolétariat, l'activité fiévreuse qui règne dans toutes les branches où s'exerce l'habileté humaine, ce sont là des choses qui s'imposent à l'attention de tout le monde avec une clarté, avec une force, j'allais dire avec une violence irrésistible. Quoi d'étonnant après cela si tant d'hommes ne se passionnent plus que pour leur bien-être physique ! Quoi d'étonnant si les grandes pensées de Dieu, d'éternité, de religion sont oubliées et méprisées ! Quoi d'étonnant enfin si la masse ne songe plus qu'au pain du corps et dédaigne le pain de l'âme, qui est la vérité et le Verbe de Dieu caché sous les espèces sacramentelles !

En outre partout, dans les villes et à la campagne, nous entendons des plaintes amères sur les séductions *des mauvaises compagnies*. Les ravages faits par elles présentent d'année en année un tableau de plus en plus effrayant. Quels propos, quelles conversations sur la religion et les sacrements doivent entendre tant de chrétiens ! Quels exemples sont-ils condamnés à voir ! — A propos d'exemples, ne suffira-t-il pas que tel personnage haut placé, tel homme influent cesse de pratiquer sa religion pour en entraîner beaucoup d'autres dans la même voie ?

Que dire *des lectures ?* Des milliers d'imprimeries fonctionnent avec plus d'intensité que des laboratoires de chimie. Ce qui s'y prépare malheureusement, c'est du poison. Il y en a là à toutes les doses, sous toutes les formes et pour n'importe quelle constitution, même la plus robuste. Des milliers de journaux, de brochures et de livres le répandent sans cesse. Le peuple l'achète à vil prix ou le reçoit gratis. Et ce poison une fois infiltré engendre le dégoût de la sainte communion. Même la communion pascale, la seule prescrite, donne la nausée.

Combien de *familles*, souvent désorganisées, ont cessé d'être un sanctuaire ! Elles sont devenues le temple de l'irréligion. Saint Paul a écrit que le mari fidèle convertira la femme infidèle. Qui pourrait nous dire combien de maris infidèles au devoir pascal pervertissent leurs femmes et les font suivre leurs exemples ? Et les épouses chrétiennes indignes de ce beau nom, devenues des femmes tièdes, relâchées, ne sont-elles pas une cause du relâchement de leurs maris ? Quant aux enfants, l'on sait comment la chose se passe. Ils marchent sur les traces de leurs parents. Dans certains milieux ils font « la *communion* » une fois, comme ils se marieront *une fois*. A qui la faute ? Aux mauvais parents.

Le prêtre forme aussi une famille avec les âmes confiées à sa sollicitude pastorale. C'est une *famille religieuse*. Elle est fondée sur les intérêts de l'éternité et entretenue par les liens de la charité. Il arrive parfois que le désaccord ou même la discorde s'introduit dans les meilleures familles. Ainsi en est-il des paroisses. Des difficultés surgissent. Il y a des malentendus. On se croit lésé dans ses droits. De mauvaises langues s'en mêlent et détachent

XXII. Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon.

doctrina (1). Parlons aussi à ces âmes indolentes des récompenses promises au serviteur fidèle et des châtiments qu'encourra celui qui ne remplit pas son devoir.

Montrons à la pauvre victime du respect humain combien elle se rend ridicule et malheureuse en n'osant pas se soumettre au précepte pascal. Elle risque tout, par la crainte plus que puérile du « qu'en dira-t-on ».

Rendons attentifs ceux qui se laissent dominer par la fausse honte, qui cachent des péchés en confession, à la malice du sacrilège, à la gravité du sigillum, à l'indulgence du confesseur, à la facilité de l'aveu, à la confession du jugement général.

L'esclave de la mauvaise habitude exige une patience et des soins tout particuliers. Avant tout il sera bon de lui inspirer de la confiance. Beaucoup de ces malheureux sont à moitié désespérés. Pour peu qu'il le veuille, il lui sera possible et facile avec le secours d'en haut de se débarrasser de son joug infernal et d'acquérir derechef la liberté des enfants de Dieu, la paix du cœur et le gage assuré des joies éternelles.

A l'humanité emportée par le tourbillon des affaires et des intérêts terrestres, ne nous lassons jamais de redire la grande parole du Sauveur : *Quid prodest homini?* (2) Que sert-il à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme ? « Tous les biens de la terre ne sauraient vous donner ce que vous convoitez si ardemment, le bonheur. Ils sont trompeurs et éphémères. *Præterit figura hujus mundi* (3), le fantôme de ce monde passe. Vous avez une âme façonnée à l'image de Dieu. C'est de Dieu que vous venez, c'est pour Dieu qu'il vous faut vivre. Usez des créatures comme de moyens pour atteindre la fin. Pour Dieu et pour l'éternité ! C'est votre unique félicité, c'est votre gloire incomparable, que ce soit aussi votre devise : Pour Dieu et pour l'éternité ! En attendant, ce Dieu, vous le trouvez ici-bas dans l'adorable Eucharistie ? » — Ces vérités s'adressent à tout le monde. Dans la prospérité elles sont un frein ; dans l'adversité, un baume.

Il va de soi qu'un chef de paroisse intelligent et zélé évite, avec soin, autant que la conscience le permet et la prudence pastorale le conseille, tout ce qui pourrait froisser ses paroissiens et les éloigner de la réception des sacrements. Il ne recule devant aucune mesure, devant aucune démarche pour prévenir ou dissiper des malentendus, des mécontentements fâcheux. Il est complaisant, dévoué, toujours prêt, surtout au temps pascal, à accueillir ses paroissiens, même à des jours et à des heures qui lui conviennent moins. Si quelques-uns se confessent au-dehors, il respecte cette liberté, ne s'en offusque pas, et se garde bien de l'entraver d'aucune façon.

Il y voit des inconvénients. Il les a déjà constatés dans sa paroisse. N'importe ! Dieu me préserve, se dit-il, de mettre les consciences dans un étau et d'être responsable de confessions et de communions sacrilèges !

Spontanément il facilite à ses enfants spirituels l'ouverture de cœur au tribunal de la pénitence, en invitant de temps à autre des voisins, des confesseurs étrangers (4).

Quant à la communion, il la donne assez tôt assez tard et assez souvent pour enlever toute excuse, tout sujet de plainte.

Les relations, entente ou mésintelligence, entre les curés de la même ville, exercent aussi une influence chez leurs paroissiens, sur la participation au banquet pascal. C'est une autre responsabilité.

Le curé sage et prudent sait prévoir. Il a perdu un de ses vicaires. Nulle part il ne trouve de secours. Le temps pascal approche. Les deux tiers de son monde ne peuvent pas venir en semaine. Sans hésiter, il s'adresse à l'autorité compétente pour obtenir une anticipation ou une prolongation du temps pascal. Dans plusieurs diocèses, c'est chose passée à peu près en coutume.

(1) Tim., 4,2.
(2) Matt., 16, 26.
(3) 1. Cor., 7, 31.
(4) Sur cette question, il sera bon de lire le petit livre du P. Brahm, C. SS. R. *De reticentia voluntaria peccatorum in confessione*, edit. tertia, Paris, V. Retaux.

Dans l'archidiocèse de Fribourg en Brisgau, par exemple, le temps pascal s'ouvre chaque année au premier dimanche de carême. Ailleurs il commence le dimanche de la Passion et se termine à l'Ascension. Quel avantage pour les grandes villes et les centres industriels, où tant d'hommes, employés et ouvriers, ne sont libres que le samedi soir et le dimanche matin — et encore pas toujours! — Chaque année, pendant le Carême, il fait des instructions sur la confession et la communion ; il revient tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, sur les vérités indiquées plus haut comme remèdes contre les maladies de notre temps. Il insiste particulièrement sur celles qui répondent plus directement aux besoins de ses auditeurs, et adapte son genre de prédication, autant que faire se peut, à leur mentalité.

Mais que faire quand on n'a plus d'auditeurs, quand le monde ne vient plus à l'église?

A la vérité, c'est une triste situation. Néanmoins, ne vous découragez pas ; ne désespérez jamais. Vous travaillez pour Dieu. De ce côté-là, le succès est toujours assuré. Par amour pour Jésus-Christ, vous travaillez pour les âmes. Avec sa grâce vous aurez toujours *quelque* succès. Ce succès ne s'obtiendra que petit à petit. Il ne sera peut être pas brillant. Il restera bien en deçà de vos efforts, de vos peines et de vos désirs. Mais vous vous consolerez avec le divin Rédempteur qui n'a pas eu non plus tout le succès désirable.

Au fait, — comment s'y prendre quand le monde ne vient plus à l'église?

Il faut l'y attirer. — Par quels moyens? — Plusieurs répondent: par la beauté des offices, par les charmes de la musique et du chant, par des cérémonies extraordinaires. — Tout cela, il est vrai, peut et doit y contribuer, même dans la plus pauvre église de village. Mais qu'on évite avec grand soin les offices trop longs. On a introduit dans quelques villes la messe des hommes, une messe basse tous les dimanches à 11 heures et demie, avec instruction de sept minutes. Cet usage a déjà porté d'excellents fruits.

Vous dites qu'on ne fréquente plus l'église chez vous. Permettez, les enfants y viennent encore. Par les enfants, gagnez peu à peu les parents. Les jeunes filles assistent pour la plupart à la grand'messe. Par elles, tâchez de gagner les mères de familles. Quelques-unes de ces dernières fréquentent aussi les offices ; par l'épouse chrétienne vous ramenez le mari indifférent. Les hommes eux-mêmes sont encore représentés dans votre église. Agissez sur eux de façon à ce qu'eux à leur tour agissent sur leurs amis, leurs connaissances, leurs compagnons de travail, leurs subordonnés.

Il est évident que *la question de la communion pascale ne regarde pas seulement les curés, les prêtres. Elle doit tenir au cœur de tout chrétien, d'abord pour lui-même, ensuite pour ses frères.*

L'apostolat laïque devient de plus en plus précieux. Quel vaste champ s'ouvre devant lui! Hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles, vous pouvez et devez être tous des apôtres pour ramener à Jésus-Christ les malheureux qui ne font plus de Pâques. Prière, exemple et parole, voilà vos moyens, avec les saintes ruses d'une foi intelligente et les ressources inépuisables d'une charité surnaturelle. Tel Monsieur a fait ses Pâques cette année-ci, grâce aux prières de son épouse chrétienne ou de sa fervente sœur. Tel autre n'est pas resté en arrière, grâce à l'invitation d'un de ses amis. Croyez-vous que ces jeunes gens auraient tous communié le Dimanche des Rameaux, si un camarade bien décidé n'avait fait de la propagande et ne les avait engagés à y aller tous ensemble? Faites de même!

Un autre remède pour guérir ce mal, pour ramener les gens à l'église et aux Pâques, c'est de *les grouper. Commencez par la jeunesse.* Les premiers communiants vous fourniront de bons éléments pour un cercle. Ils grandiront, d'autres les suivront. Avec les jeux, les divertissements, les excursions, les distractions utiles et agréables, les avantages matériels et spirituels, ces chers jeunes gens trouveront dans le cercle un moyen de persévérance des plus efficaces. Le temps pascal arrive et leur curé aura la douce consolation de les voir réunis à la Table sainte pour la communion générale. — Un religieux prêchait cette année-ci une retraite pascale aux hommes et aux jeunes gens d'une grande paroisse. Des instructions furent données à

Le R. P. LÉMIUS se lève alors pour poser, dit-il, deux questions au rapporteur : 1° Quel rapport y a-t-il lieu d'établir entre les missions et l'accomplissement du devoir pascal ; et 2° quel est le rapport de la communion pascale avec la communion fréquente, objet principal des travaux de ce Congrès, pour laquelle nous sommes tous réunis ?

Mgr HEYLEN arrête l'orateur pour lui faire observer qu'il y a un second rapport à lire sur le même sujet de la communion pascale et que, par suite, ces questions viendront plus utilement en discussion après la lecture de ce rapport.

La parole est alors donnée à M. l'abbé CAZIN, archiprêtre de Vigy, qui traitera du devoir pascal au point de vue spécial du diocèse de Metz, et tout particulièrement des paroisses de campagne.

Rapport de M. l'abbé CAZIN

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE VIGY

Le devoir pascal

Les deux points de théologie pastorale qui font l'objet de ce rapport concernent le devoir pascal, c'est-à-dire, la confession et la communion prescrites par le Décret du IVe Concile de Latran. Nous les intitulons : Le devoir pascal omis et le devoir pascal mal accompli. Sur chacun d'eux nous avons à résoudre deux questions identiques : Quelles sont les causes ? Quels peuvent être les remèdes ?

§ 1er. — LE DEVOIR PASCAL OMIS

Article 1er. — Quelles en sont les causes ?

Ces causes sont multiples. Nous ne pouvons indiquer ici que les principales. Nous les diviserons en causes générales — ce sont celles qui détournent de tous les devoirs religieux, et, par conséquent, du devoir pascal — et causes particulières ou spéciales — ce sont celles qui influent plus directement et plus exclusivement sur l'accomplissement du devoir pascal.

I. — CAUSES GÉNÉRALES

Notre-Seigneur, dans la parabole du festin (1), en a indiqué deux, que nous appellerons : le matérialisme et le sensualisme.

a) Première cause générale : *Le matérialisme.*

C'est l'attachement excessif, souvent exclusif, aux biens de la terre. Il produit logiquement le détachement des choses du ciel. On peut donc l'appeler aussi l'indifférence religieuse.

Notre-Seigneur l'a bien personnifié dans les deux premiers invités de la parabole :

(1) Luc. XIV, 20.

Villam emi, et necessitatem habeo exire, et videre illam... Juga boum emi quinque, et eo probare illa... rogo te, habe me excusatum.

Quel est le curé, surtout de ville, qui n'ait entendu quelque chose de semblable?... « Monsieur le curé, mon mari ne vient guère à l'église... et ne fait pas ses Pâques. Ce n'est pas qu'il soit hostile ; au contraire, il a un grand fond de religion ! Seulement, vous savez... le commerce... les affaires... les relations... les écritures... les voyages, etc. Non, vraiment, ce n'est pas facile. »

Effectivement, ce n'est pas facile ; c'est même impossible : *Nemo potest duobus dominis servire... Non potestis Deo servire et mammonae* (1). Et le livre de la Sagesse en donne la raison : *Fascinatio nugacitatis obscurat bona* (2).

La fascination, l'ensorcellement des niaiseries terrestres étant ce qu'ils sont aujourd'hui, on comprend que tant d'hommes ne connaissent plus guère le chemin de l'église, et plus du tout celui de la Table sainte.

b) Deuxième cause générale : *Le sensualisme*, disons le mot précis, la luxure. Elle est suffisamment désignée par ces mots du troisième invité : *Uxorem duxi...*

La luxure éloigne de Dieu : *declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum* (3).

Elle éloigne de la confession. Les péchés honteux sont difficiles à dire, difficiles à regretter, difficiles à quitter.

Elle éloigne de la communion. Le pécheur, habitué aux grossières jouissances de la chair, ne peut éprouver, pour la sainte Eucharistie, que le dédain et le dégoût que les Israélites charnels professaient pour la manne : *Anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo* (4).

c) Troisième cause générale : *l'affaiblissement de la foi.*

Il est la conséquence habituelle des deux premières causes que nous venons de signaler.

La foi s'étiole et meurt par l'indifférence. Car elle vit de la parole de Dieu : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi* (5). Or, l'indifférent, ne fréquentant plus l'église, n'entend plus la parole de Dieu. Il ne la lit pas davantage. Il tombe donc rapidement dans l'ignorance. L'ignorance produit le doute. Le doute devient négation. La négation aboutit au mépris et au blasphème : *Quaecumque quidem ignorant, blasphemant* (6).

(1) Math. VI, 24.
(2) Sap. IV, 12.
(3) Daniel. XIII, 9.
(4) Nombres. XXI, 5.
(5) Rom. X, 19.
(6) Jude, 10. — Voici un fait qui s'est passé récemment dans une commune de la Marne (rapporté par l'*Univers* du 25 juin 1907) :

Les habitants n'ayant pas voulu subvenir aux frais du culte, le curé supprima la première communion. Quelques citoyens électeurs décidèrent alors de la rétablir civilement. On organisa une ripaille, avec drapeaux et musique. Le moment de se mettre à table arriva, un conseiller municipal s'adressant

La foi se perd aussi par le sensualisme : *Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes* (1). Luther, Calvin, Bucer, Loyson, Charbonnel, etc., sont là pour le confirmer.

Or, la foi ébranlée, la communion est vite délaissée. La foi éteinte, la communion n'est plus possible, puisque l'Eucharistie est par excellence le « mystère de foi ».

II. — Causes particulières

influant plus spécialement sur l'accomplissement du devoir pascal.

En voici quatre des plus ordinaires :

a) La peur de la confession. Elle existe plus ou moins chez tout le monde, parce que la confession contrarie tous les mauvais penchants du cœur humain.

Elle fait peur à l'orgueil. Il faut se mettre à genoux, s'accuser, se frapper la poitrine, recevoir des remontrances, demander pardon, faire une pénitence... Pour un modeste publicain, passe ! mais pour un Pharisien !... « Moi, me mettre à genoux devant un homme !... Jamais ! »

La confession fait peur à la luxure, qu'elle oblige à se dévoiler, à laquelle elle n'accorde rien, qu'elle poursuit jusque dans les occasions qui la provoquent.

La confession fait peur à la paresse. Pour faire ses Pâques, il faut se lever un peu plus matin, faire sa barbe, passer son habit, chercher ses péchés... attendre son tour près du confessionnal... Pour le nonchalant quelle affaire !... Quelle corvée !

Aussi, *vult et non vult piger... de die in diem.* Il hésite, il parlemente, il cherche des prétextes, il remet... de Pâques à Quasimodo, de Quasimodo au Bon-Pasteur, du Bon-Pasteur... à l'année prochaine. Le premier pas fait, une série commence, qui durera cinq, dix, quinze ans et plus, et dont la raison primordiale et principale sera : « C'est ennuyeux de se confesser ».

« Pourquoi donc, mon ami, ne venez-vous pas à la messe... à confesse ? »

« Les autres n'y vont pas. »

Les autres : voilà, pour beaucoup de gens, même baptisés, le grand juge, le grand maître, le tyran qui décide et qui commande.

Dans les paroisses chrétiennes, comme sont généralement celles de notre diocèse, cette tyrannie du respect humain est plutôt favorable que nuisible au devoir pascal : « Les autres y vont : il faut y aller, sous peine de se faire mal noter. »

Mais dans les milieux peu ou moins pratiquants, l'effet contraire se produit : « Les autres n'y vont pas ; je n'irai pas, on se moquerait de moi. »

à son fils qui devait être de la première communion, lui débita solennellement ce discours : « Je te le dis : Voici le corps de mes poules et de mes canards, et voici le sang de mes vignes. Mange bien, bois modérément, et tu deviendras un bon citoyen, en observant les traditions de ta famille, laquelle honore le travail, la justice et la raison. »

(1) Eccl. XIX, 2.

Il suffit même, parfois, qu'il y ait dans une localité, du reste chrétienne, un petit groupe de gros personnages ou de beaux parleurs, ne communiant pas, pour qu'un certain nombre d'hommes se croient obligés ou du moins autorisés à faire de même : « Les Messieurs n'y vont pas. » Plus d'un chef-lieu de canton a éprouvé cette pression.

c) Troisième cause : *Les haines.*

On sait combien elles sont communes à la campagne, surtout dans les petits villages ; souvent légères et passagères — simples mines ou bouderies — elles sont quelquefois profondes et tenaces comme la vendetta corse.

Les consciences larges ou peu éclairées les accommodent très bien avec la communion. Le matin, on s'agenouille côte à côte à la Table sainte. Le soir, on se rencontre sans se saluer.

Les consciences moins élastiques ou moins enténébrées, ne pouvant ou ne voulant pas pardonner, s'abstiennent. Il y a en cela une apparence de droiture et de religion qui, pour certaines gens, habillent décemment la mauvaise volonté : « Je ne suis pas comme il y en a, moi : je ne vais pas communier avec la haine dans l'âme. »

d) Quatrième et dernière cause : *Les rancunes contre Monsieur le Curé.*

Monsieur le curé, du haut de la chaire, a décoché un mot piquant. Un des auditeurs s'est senti blessé ; son voisin, un facétieux, l'a confirmé dans son impression : « C'est pour toi, ça. » *Inde iræ.*

Monsieur le curé, pour raisons d'insuffisance ou d'inconduite, n'a pas admis à la première communion un de ses petits paroissiens, dont le père garantit pourtant le savoir, la sagesse et quantité d'autres qualités. *Inde majores iræ.*

Monsieur le curé, paraît-il, a renvoyé sans absolution une de ses jeunes paroissiennes, dont la mère affirme qu'elle n'en a pas fait plus que les autres. *Inde maximæ iræ.*

La conclusion de ces mécontentements gradués est la même : « Je ne ferai pas mes Pâques. » Quelquefois, elle va plus loin : « Je n'irai plus à l'église. »

Dans les paroisses allemandes, ces choses arrivent rarement : on a d'autres moyens, plus bruyants ou plus voyants, de manifester son mécontentement.

Mais dans les paroisses françaises, elles sont fréquentes. « Les trois quarts des abstentions de ma paroisse, disait récemment, non sans quelque ingénuité, un curé des environs de Metz, n'ont pas d'autres causes que celle-là. »

Aux sept causes, tant générales que particulières, que nous venons d'indiquer, nous pourrions en ajouter d'autres ; l'âme humaine est un labyrinthe, dont les tours et détours sont innombrables. Mais notre consigne est : Soyez court.

Arrivons donc aux remèdes.

Article 2. — Quels remèdes peut-on opposer aux causes d'abstentions pascales qui viennent d'être signalées?

Le premier remède devrait être, ce semble, l'application des peines

rences religieuses dans une salle de théâtre, et elles ont réussi. Un curé de Paris se propose, dit-on, de faire entendre la parole de Dieu chez les marchands de vin. Pourquoi pas?... *Audaces fortuna juvat.* La foi transporte les montagnes. En Lorraine, ces moyens extraordinaires ne sont pas nécessaires, ni à conseiller. Bornons-nous aux conférences dans les salles de cercles ou de patronages. Accompagnons-les de projections lumineuses, aujourd'hui moins coûteuses, et toujours agréables aux petits et aux grands enfants.

Parallèment à l'enseignement oral, faisons l'enseignement écrit : par le journal religieux, par le bulletin paroissial (qui manque à notre diocèse), par les tracts, par les images, même par le modeste almanach, toujours bien accueilli au foyer lorrain.

4) La peur de la confession, avons-nous dit, est naturelle et à peu près générale. Nous ne pouvons donc la supprimer. Mais nous pouvons du moins ne pas l'aggraver par la peur du confesseur.

Nous sommes les ministres de Celui qui a remplacé la loi de crainte par la loi d'amour. Ne pensons pas faire mieux que Lui, en retournant aux duretés pharisaïques. Au saint Tribunal nous devons être, à la vérité, juges intègres et médecins fermes ; mais nous devons être, en même temps, pères tendres et miséricordieux. Que tous nos paroissiens soient convaincus qu'en nous disant : Mon père, ils exprimeront une réalité. Que cette conviction, à l'approche du temps pascal, soit chez eux plus forte et plus fondée que jamais.

Au surplus, annonçons tous les ans à nos paroissiens, qu'ils sont libres de se confesser à n'importe quel prêtre approuvé. Disons-le franchement, sans arrière-pensée, sans plaisanter les coureurs de confessionnaux étrangers, ce qui nous ferait retirer d'une main ce que nous avons donné de l'autre, et pourrait nous attirer le soupçon d'être jaloux.

Allons plus loin : procurons-leur, chaque année, la facilité de se confesser à un autre prêtre, sans avoir besoin de sortir de leur paroisse.

Que si, malgré cela, il y en a qui restent en arrière, et il y en aura, du moins nous pourrons dire avec Notre-Seigneur : *Nunc autem excusationem non habent de peccato suo* (1).

5) Contre le respect humain, le remède principal, pour ne pas dire le seul, paraît être les associations, telles que cercles ouvriers, patronages, etc.

L'association est comme une réponse vivante au raisonnement faux qui fait toute la puissance du respect humain : « Il faut faire comme les autres, dites-vous. Eh ! bien, les autres font leur devoir pascal. Regardez... un tel... un tel, dix, vingt, cinquante et des mieux cotés. Donc, faites comme eux. »

En même temps qu'elle réfute le préjugé, l'association chasse la crainte, en donnant la force qui vient du nombre : *Funiculus triplex difficile rumpitur* (2).

Les associations sont plus particulièrement utiles dans les centres po-

(1) Jean XV, 22.
(2) Eccl. IV, 12.

prier pour les récalcitrants. Il intéressera spécialement à cette cause les enfants et les personnes pieuses.

A la prière, les saints ajoutaient la mortification. Le saint curé d'Ars, pour vaincre la résistance des pécheurs plus particulièrement obstinés, prolongeait ses veilles et ses jeûnes. Le moyen n'est peut être pas à la porté de tout le monde. Une pénitence, du moins, que tous peuvent offrir à Dieu pour la conversion des pécheurs, c'est la fatigue inhérente au ministère de la confession, et l'ennui de constater, chez un bon nombre de pénitents et de communiants, des dispositions tout au moins défectueuses.

§ 2. — LE DEVOIR PASCAL MAL ACCOMPLI

Article 1er. — Quelles en sont les causes principales ?

Trois défauts, principalement, rendent plus au moins défectueux l'accomplissement du devoir pascal : 1) le défaut de sincérité dans l'accusation ; 2) le défaut de ferme propos dans la contrition ; 3) le défaut de piété dans la communion.

I. — *Le défaut de sincérité* dans l'accusation, quand les fautes non accusées sont graves et connues comme telles, rend la confession nulle et sacrilège, et par suite la communion indigne.

Ce défaut est fréquent chez les enfants et jeunes filles. Il l'est moins chez les jeunes gens. Chez les hommes, son vrai nom serait : illusion de conscience. Après les manquements aux prières, à la messe et à l'abstinence, il n'y a plus rien.

Le manque de sincérité a généralement pour cause la crainte, crainte de perdre l'estime de son confesseur, d'être réprimandé, de n'avoir pas l'absolution, etc.

Parfois aussi il provient de l'ignorance, qui naturellement diminue sa culpabilité. L'ignorance d'ordinaire est compliquée de dictons populaires dans le genre de ceux-ci : « Les curés n'ont pas besoin de tout savoir ; qu'ils prennent ce qu'on leur donne. Ces bêtises-là ne les regardent pas. »

II. — *Le défaut de ferme propos*, et par conséquent, *de contrition*, rend la confession tout au moins nulle.

Il a pour symptôme révélateur et attristant la continuité et la fréquence des rechutes.

Il est assez fréquent en matière de manquements à la messe et à la charité, très fréquent, hélas ! en matière d'impureté.

Les causes sont :

1° L'inclination au mal, inhérente à la nature humaine depuis le péché originel ;

2° La difficulté de renoncer à une habitude coupable, qui est devenue comme une seconde nature ;

3° L'ignorance, qui voit le sacrement de pénitence uniquement dans la confession, et ne se préoccupe pas de la contrition ;

4° La paresse qui, bien que convaincue de la nécessité de la contri-

tion, ne prend pas la peine de la demander à Dieu, ni de réfléchir sur les motifs capables de l'exciter.

III. — *Le défaut de piété dans la communion* ne la rend ni indigne ni totalement infructueuse, mais il la rend moins digne et moins fructueuse.

On le reconnaît aux deux traits suivants : Point ou peu de préparation immédiate. Point ou peu d'action de grâces.

Les causes, ici encore, sont :

1° L'ignorance ou la connaissance insuffisante des vérités eucharistiques, ignorance qui a souvent pour conséquence une foi vacillante à la présence réelle.

2° La paresse, qui n'arrive pas à l'heure indiquée pour la communion ou qui ne se donne pas la peine de se préparer par les actes de piété en usage — la paresse qui, la sainte communion reçue, après quelques minutes d'action de grâces, se sauve de l'église, en disant peut être : « En voilà encore pour un an ! »

Article 2. — Quels moyens employer pour remédier à ces défauts ?

Nous avons dit précédemment par quels moyens on peut détruire, tout au moins atténuer la crainte de la confession ou plutôt du confesseur. La crainte qui fait taire certains pénitents, étant de même nature que celle qui éloigne de la confession, il suffit que nous disions ici qu'on lui oppose les mêmes remèdes.

L'ignorance et la paresse spirituelle peuvent être combattues simultanément par deux moyens que nous appellerons l'Instruction et l'Education (ou Formation) pénitentielles et eucharistiques.

I. — A l'approche du temps pascal, il faut instruire ses paroissiens sur les deux sacrements qu'ils vont recevoir. Le mandement épiscopal rappelle chaque année aux prêtres de notre diocèse ayant charge d'âmes, l'obligation de faire pendant le carême, plusieurs fois par semaine, des instructions préparatoires à la confession et à la communion pascales. Ce doit être une préparation. Donc naturellement les sujets à traiter doivent être de préférence les deux sacrements à recevoir, et les matières qui y confinent.

Un vénérable curé du diocèse, aujourd'hui décédé, disait un jour : « Depuis trente ans que je suis dans ma paroisse, je n'ai jamais traité, dans mes instructions de carême, d'autres sujets que la Pénitence et l'Eucharistie... Et je m'en trouve bien. »

Il avait raison. Les vérités pratiques sont celles qui doivent être les plus familières aux fidèles. Or, comme toutes les vérités religieuses, elles s'oublient vite. Elles ont donc besoin d'être souvent rappelées, surtout à ceux qui ne les pratiquent pas souvent. Le peuple du reste les écoute volontiers, parce qu'il les comprend bien et en voit l'utilité immédiate.

Quand doivent être faites ces instructions ? Jusqu'ici elles se faisaient ordinairement à l'office du soir, dont elles étaient le principal exercice. Mais aujourd'hui, à peu près partout, cet office, du moins en semaine, n'est plus guère suivi. Faire l'instruction à ce moment, c'est

donc en priver la plus grande partie de la paroisse, et en particulier ceux qui en ont le plus besoin. Nous concluons qu'il vaut mieux parler de la Pénitence et de l'Eucharistie à la messe, ou plutôt aux messes du du dimanche, et se contenter, aux petits offices de la semaine, de faire une homélie ou une méditation.

II. — A l'instruction, il est bon d'ajouter ce que nous avons appelé l'Education ou la Formation pénitentielles et eucharistiques. Elles consistent à faire soi-même, avec les enfants et même avec les adultes, la préparation à la confession et à la communion, ainsi que l'action de grâces, à l'imitation des mères qui, pour apprendre à leurs petits enfants à parler et à marcher, parlent et marchent devant eux ou avec eux.

Ce moyen n'est ni chimérique, ni difficile.

Un ancien curé du diocèse, avec qui nous parlions de ces choses, disait : « Je ne confesse jamais mes enfants de la dernière première communion, sans faire avec eux une demi-heure de méditation. » Une demi-heure, pour des enfants, c'est peut être beaucoup. Ce n'est pas trop, si l'on y comprend l'examen de conscience. Car il est bon de le faire aussi de temps en temps avec les enfants, et ainsi de leur apprendre, de les former à le bien faire.

Une formation analogue peut se faire, et avec grande utilité, pour la communion.

Monseigneur Foulon, évêque de Nancy, en tournée de confirmation dans le Pays-Haut, venait de célébrer la sainte messe. Apercevant, dans le premier banc de l'église, deux religieuses qui venaient de communier, il leur dit : « Mes sœurs, si vous le voulez bien, nous allons faire l'action de grâces ensemble. » Et se mettant à genoux, il commença à faire à haute voix, en son nom et en celui de sa petite communauté, les actes et prières en usage.

Si un évêque croit ne pas faire trop, en apprenant à des religieuses, qui pourtant ne doivent pas l'ignorer, à faire l'action de grâces, ferions-nous quelque chose d'extraordinaire, nous, pères de famille, en apprenant la même chose à nos petits et à nos grands enfants qui, eux, peuvent ne pas le savoir ?

Du reste, il n'est pas toujours nécessaire, pour arriver à un bon résultat, de payer chaque fois de sa personne. Un petit livre, dont on a appris l'usage aux enfants, peut remplacer la plupart du temps le travail personnel.

Pour la préparation à la confession, ces petits livres ne manquent pas.

Pour la communion, ils sont moins nombreux. Nous n'en avons point de spécial pour notre diocèse. S'il nous est permis de formuler ici un vœu, nous demanderons à qui de droit de nous en procurer un. Qu'il soit court, simple, clair, pas trop mystique, bref ; qu'il soit populaire. L'immense majorité des communiants sont des enfants du peuple. Avant de travailler pour les grandes dames plus ou moins pieuses, il faut songer aux petits, qui, du reste, ne sont pas difficiles à contenter. Le petit livre en question devrait contenir, comme point central et principal de la préparation et de l'action de grâces, les actes qui se trouvent dans le catéchisme. Il faudrait seulement que, dans le catéchisme dio-

césain réformé, que nous attendons toujours, ces actes, surtout ceux après la communion, fussent fortement améliorés.

Nous terminons par un trait qui vient bien à notre sujet.

En 1865, pendant le temps pascal, un vicaire de la paroisse de Saint-Eucaire, de Metz, portait la communion à une femme de 80 ans, que le curé avait confessée la veille. Au moment où le jeune prêtre franchissait le seuil de la modeste chambrette, il entendit une voix chevrotante mais forte encore, qui commençait la récitation des actes avant la communion, tels qu'ils sont dans notre catéchisme. Il en témoigna son édification à la bonne vieille qui répondit : « Monsieur l'abbé, je l'ai toujours fait depuis ma première communion. »

Ce fut pour le jeune prêtre un trait de lumière. Devenu vieux, il s'en est souvenu. Depuis un certain nombre d'années, il a pris l'habitude de réciter avec les enfants, les jeunes gens et même les hommes, les actes en question. Il s'en trouve bien.

Le R. P. Lémius prend ensuite la parole, pour insister sur les deux questions qu'il avait posées au précédent rapporteur. Il établit lui-même le lien étroit qui relie la communion pascale avec les missions. Si l'on n'accomplit pas le devoir pascal, c'est, avant tout, faute d'instruction.

« A ce défaut d'instruction, dit le R. Père, le remède efficace, c'est la mission et, autant que possible, la mission prêchée pour les hommes seuls, aussi bien à la campagne qu'à la ville, fût-ce, pour commencer, devant un auditoire de dix, vingt ou trente hommes. Pourquoi n'organise-t-on pas dans tontes les villes des retraites d'hommes ? En ayant les hommes sous la main, on peut leur donner l'enseignement, les entraîner.

« Plusieurs curés de Paris, entre autres ceux de Plaisance et de Saint-Michel, pour se mettre en rapport avec leurs paroissiens qui ne fréquentent plus l'église, ont institué ce qu'ils appellent le *thé paroissial*. Ils invitent de temps en temps, nommément et par écrit, quelques-uns de leurs paroissiens ; on sert le thé et beaucoup d'autres choses avec. (*Hilarité.*) On cause, on apprend à se connaître : les préjugés tombent d'eux-mêmes, et la grâce de Dieu fait le reste.

« Quant à ma seconde question, continue le P. Lémius, savoir quels sont les rapports entre la communion pascale et la communion fréquente, permettez-moi, pour la résoudre, de vous rapporter un souvenir d'un entretien qui m'a beaucoup touché.

« Il y a quelques années, je prêchais une retraite aux membres de l'Adoration nocturne, chez les Pères du Saint-Sacrement auxquels je suis heureux de rendre hommage en pas-

XXXVI. Rues de Metz.

de la communion fréquente, les bons chrétiens entraînent à la communion pascale les négligents et les indifférents ; 2° que dans les campagnes comme dans les villes, on institue des retraites d'hommes, préparatoires à la communion pascale ; 3° que l'on profite de la confession et de la communion pascales pour amener les hommes à la communion plus fréquente.

Mgr FULBERT PETIT, archevêque de Besançon. — Je suis assuré que tous les membres du Congrès s'associent aux vœux dont il vient d'être donné lecture. Pour multiplier les communions pascales et pour assurer l'accomplissement du devoir pascal par un grand nombre de chrétiens, les curés feraient œuvre efficace en observant les recommandations du Concile de Trente et en établissant le *Liber animarum*, de manière à connaître tous les membres des familles qui font ou ne font pas la communion pascale.

Rapport de M. l'abbé GILLET

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE RÉCHICOURT-LE-CHATEAU

SUR

L'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans le diocèse de Metz

I

INSTITUTION

C'est vers le milieu du siècle dernier que l'adoration perpétuelle a été établie dans un grand nombre de diocèses. A Paris, elle fut inaugurée à Notre-Dame le 1er décembre 1850 et prêchée par le P. Lacordaire. A Nancy, Monseigneur Menjaud publiait un mandement qui devait être lu dans toutes les églises et chapelles du diocèse le dernier dimanche de l'année 1847; il inaugurait l'adoration le 1er janvier 1848. A Metz, c'est en 1854 que Monseigneur Dupont des Loges établit cette dévotion. Elle fut célébrée pour la première fois à la cathédrale, le premier dimanche de l'Avent.

Deux ans après, c'était le tour du diocèse de Strasbourg ; Monseigneur Ræss l'établissait par une lettre pastorale en date du 10 janvier 1856.

Avant de fonder une œuvre si importante, Monseigneur Dupont des Loges étudie et réfléchit longuement, il demande à ses prêtres de s'associer à cette étude. Trois années entières, il délibère avec eux sur le principe de l'œuvre et sur les moyens de la réaliser (1).

Dans un mandement du 1er novembre 1854, l'Evêque expose aux fidèles l'excellence de cette œuvre nouvelle et en règle le fonctionnement. Il rappelle que l'Eucharistie est le chef-d'œuvre de la sagesse, de la puissance et

(1) Voir le détail dans sa vie par l'abbé Klein, page 112, 113.

surtout de la bonté de Dieu. Et, en regard de ce chef-d'œuvre d'amour, il place le tableau de l'oubli, de l'indifférence et de l'ingratitude des hommes ; il rappelle cette plainte touchante que nous lisons au psaume 78, v. 21 : *Improperium expectavit cor meum et miseriam ; et sustinui qui simul contristaretur et non fuit, et qui consolaretur et non inveni.*

« Quel est le chrétien, ajoute-t-il, qui n'ait plus d'une fois ressenti « le désir qu'il lui fût permis de rester nuit et jour prosterné au pied « des autels, afin de louer, de bénir le Dieu de l'Eucharistie, à la place « de ceux qui ne le connaissent pas, qui ne l'aiment pas et qui ne le « prient jamais ? C'est même pour réaliser ce vœu que de pieuses com- « munautés se sont formées où, nuit et jour, quelques-uns des mem- « bres qui les composent sont successivement chargés de présenter, au « nom de tous, à Jésus-Christ dans son sacrement, les hommages d'une « adoration perpétuelle.

« Or, Nos très chers Frères, c'est cette idée que nous nous proposons « d'appliquer à notre religieux diocèse, sur le modèle de ce qui se pratique « depuis longtemps dans l'Eglise mère et maîtresse, et de ce qui a été « institué, dans ce dernier temps, dans divers diocèses de France. Le « diocèse forme comme une unité dans la grande unité catholique, « comme une famille dans la grande famille des enfants de Dieu, et il « nous a semblé qu'il serait consolant pour votre piété de penser que « tous les jours de l'année, et à tous les instants du jour, il y a sur « quelque point, dans une église du diocèse, quelques membres de la « la famille dont vous êtes les enfants, qui tiennent votre place aux « pieds de Jésus-Christ exposé sur le trône de son amour, qui lui « représentent vos besoins, qui implorent pour vous ses miséricordes et « qui enfin, dans la posture et les sentiments des Anges adorateurs, « sont chargés de lui offrir, en votre nom et au nom du diocèse tout « entier, des hommages d'adoration, d'expiation, de reconnaissance et « d'amour. »

Ensuite l'Evêque promulgue un réglement qui détermine, en neuf articles, le fonctionnement de l'adoration perpétuelle.

C'est définitivement sous forme de Quarante-Heures et pour une durée de trois jours dans chaque paroisse que l'adoration perpétuelle est établie. Il n'y aura pas d'adoration nocturne ; ce point la différencie de l'œuvre telle qu'elle existe à Nancy et à Strasbourg. A Nancy, l'adoration commence, dans chaque église, la veille du jour qui lui est assigné, à l'entrée de la nuit, et finit, ledit jour, aussi à l'entrée de la nuit. C'est l'adoration perpétuelle, dans le sens strict du mot, mais elle n'a qu'une durée de 24 heures et revient périodiquement chaque deux ans. A Metz, elle dure 3 jours et ne revient dans chaque paroisse que chaque cinq ans et six mois, environ.

A Strasbourg, l'adoration ne dure également qu'un jour. Elle est perpétuelle comme à Nancy, mais d'une manière différente. Les paroisses ont l'adoration de 5 heures du matin à 9 heures du soir, et les couvents de 9 heures du soir à 5 heures du matin. Elle revient chaque deux ans dans les paroisses, mais plus souvent dans les couvents.

A Nancy et à Strasbourg, c'est un grand jour de fête : il y a sermon par un prédicateur étranger, on invite les paroissiens à s'approcher des sacrements, mais il est rare que la solennité soit précédée d'une mission.

A Metz, comment l'adoration est-elle célébrée? Dans son dispositif, l'évêque demande qu'elle revête un éclat et une pompe extraordinaires. Le minimum est la solennité des plus grandes fêtes de l'année.

Pendant les trois jours, dit l'article 4, les églises seront ornées, l'autel sera paré et illuminé avec toute la pompe que permettent les ressources de la fabrique. L'adoration sera annoncée au prône les deux dimanches qui précèderont le jour où elle devra commencer, dans toutes les églises de la paroisse où elle aura lieu et des paroisses limitrophes. (Art. 5).

L'adoration sera annoncée par le son de toutes les cloches, la veille de l'ouverture. On annoncera de la même manière les exercices de chacun des trois jours (Art. 6).

Pendant les trois jours de l'adoration, il sera fait une prédication matin et soir, à moins qu'une retraite préparatoire, pendant trois jours au moins, n'ait précédé, auquel cas il n'est prescrit qu'une seule prédication, chacun des jours d'adoration (Art. 5).

Pendant les trois jours, il y aura grand'messe, vêpres et salut. Ces offices seront célébrés avec l'appareil le plus solennel (Art. 9).

Ne sent-on pas, dans ces articles du dispositif, comme un souffle de l'enthousiasme qui animait l'âme de l'évêque au moment où il établissait l'œuvre dans son diocèse? Cet enthousiasme de l'évêque fondateur a passé dans l'âme des pasteurs et des fidèles. Les solennités de l'adoration ont été célébrées partout avec une pompe extraordinaire et, le plus souvent, elles ont été couronnées des plus magnifiques succès.

Les prêtres qui ont dépassé la cinquantaine ont conservé le souvenir bien vivant de ces belles fêtes et, pour traduire l'impression qu'ils ont éprouvée, ils répèteraient volontiers ces vers de Racine dans Athalie :

Sitôt que de ce jour
La trompette sacrée annonçait le retour,
Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les portiques (1).

Oui, c'est littéralement vrai, le temple était orné de festons magnifiques. Des guirlandes de fleurs couraient le long des murs et des colonnes ; des oriflammes aux couleurs variées, de nombreuses lumières ajoutaient à la beauté de l'édifice et à l'ornementation du sanctuaire. On s'était préparé depuis longtemps à la solennité. Longtemps à l'avance, les curés l'avaient annoncée à leurs paroissiens et avaient sollicité le

(1) Notons ici un incident charmant. Le rapporteur cite de mémoire ces vers d'*Athalie*. Comme la citation est incomplète, Monseigneur Foucault, de Saint-Dié, vient en aide au rapporteur, qui dit :

— Il est bon d'avoir un souffleur ; quand c'est un évêque, c'est doublement flatteur.

Monseigneur Foucault de répliquer : Ce n'est pas l'évêque, c'est le vieux professeur.

concours des personnes de bonne volonté. Et ces bonnes volontés n'avaient pas fait défaut. Les bourses aussi s'étaient déliées : pour rehausser l'éclat de ces belles fêtes, on avait acheté des ornements, des candélabres, des tapis ; on avait fait des dépenses qui ne pouvaient être couvertes par les ressources ordinaires de la fabrique : la générosité des fidèles y avait suppléé dans une large mesure. Visitez nos sacristies et vous trouverez matière à édification. Voyez-vous ce bel ostensoir, ces ornements drap d'or, ces riches candélabres ? Leur acquisition remonte à l'adoration perpétuelle de telle année ; ce sont les offrandes des paroissiens qui ont payé tout cela.

Et l'assistance aux offices, qu'elle était magnifique ! L'église était bien souvent trop étroite pour contenir la foule des fidèles. On avait annoncé la fête dans les paroisses voisines, et on y venait en foule, particulièrement pour l'office du soir. On voulait voir la décoration de l'église ; on voulait entendre le prédicateur, les cantiques, et, au retour, on faisait des réflexions et des comparaisons.

Tous les offices, messe, vêpres et salut, étaient célébrés avec l'appareil le plus solennel, comme le demandait l'évêque. Le pasteur était entouré d'une couronne de confrères venus de près et de loin. Toujours il y avait diacre et sous-diacre, même dans les plus modestes paroisses ; des chants nouveaux, des cantiques préparés pour la circonstance. Les petites églises, qui n'avaient pas d'harmonium, empruntaient celui de la paroisse voisine, et il se trouvait toujours quelque prêtre musicien dont le talent et la belle voix étaient mis à contribution.

L'écho de ces fêtes arrivait aux oreilles de l'évêque et son cœur était réjoui. Déjà, en 1858, il racontait lui-même au synode ce qu'il avait pu apprendre au Saint-Père, des heureux effets de l'adoration perpétuelle.

« Je lui ai dit que cette institution, encore récente en ce diocèse, « s'était changée comme en une mission perpétuelle, grâce au zèle admi- « rable du plus grand nombre des pasteurs ; qu'elle était visiblement « bénie du ciel ; que le Cœur adorable de Jésus-Christ, touché sans « doute de ce culte de réparation et d'amour, répandait sur les âmes « les grâces les plus abondantes et les plus précieuses ; que des pécheurs « qui avaient jusque-là résisté à toutes les sollicitations du zèle, cédaient « aux attraits du Dieu caché dans l'Eucharistie, et brisaient enfin les « liens du respect humain ou des passions ; qu'enfin, il n'était pas rare « qu'une paroisse tout entière, renouvelée dans l'esprit chrétien et comme « transfigurée, vînt s'asseoir à la Table sainte. »

II

Fruits eucharistiques de l'adoration

Ces paroles de l'évêque nous amènent à la deuxième question du programme : « Quels fruits eucharistiques pourrait produire l'adoration ? Moyens à employer » .

Les fruits eucharistiques qu'elle pourrait produire, elle les a déjà produits, croyons-nous, dans une large mesure, et elle continue à les

produire tous les jours. Pour bien connaître ces fruits, il faudrait prendre, les unes après les autres, toutes les paroisses du diocèse, et en faire l'histoire depuis l'établissement de l'adoration perpétuelle ; ce serait une chronique intéressante.

Ces fêtes reviennent périodiquement après un cycle de cinq ans et demi environ. De 1854, date de leur fondation, à 1907, chacune des 636 paroisses du diocèse a pu célébrer dix à onze fois ces grandes solennités.

Dix adorations perpétuelles dans un demi-siècle, c'est la grâce extraordinaire d'une mission accordée dix fois à la même paroisse, car il est bien rare que ces fêtes ne soient point précédées d'une mission ou d'une retraite préparatoire. A moins que le sol ne soit bien ingrat, ces exercices revenant à des intervalles si rapprochés ont dû porter des fruits. Or, dans notre diocèse, nous pouvons dire, sans blesser la vérité, que le sol est encore bon, qu'il est apte à produire autre chose que des ronces et des épines. Nos populations, sans être ardentes et enthousiastes, ont conservé un fonds de foi solide qui les a fait résister jusqu'ici à la plaie de l'indifférence et de l'irréligion. Si nos offices sont fréquentés régulièrement, si les Pâques sont suivies dans nos paroisses, ne le doit-on pas, en grande partie, aux fêtes de l'adoration perpétuelle et à la manière dont elles sont préparées et célébrées ?

Nos anciens missionnaires diocésains — ils méritent bien qu'on les nomme — Messieurs les Chanoines Jacques, Villier, Finot ; les Pères Rédemptoristes de Téterchen, les Oblats de St.-Ulrich, les Pères Franciscains, pourraient en dire long sur ce chapitre. A ce propos, me serait-il permis d'exprimer un regret qui serait à la fois l'expression d'un vœu à réaliser ? Nos curés n'ont pas assez l'habitude de consigner, dans un registre spécial, les événements importants qui mettent en relief la vie religieuse de la paroisse. Pourquoi, par exemple, ne pas écrire une petite relation de chacune des adorations perpétuelles ? Cette relation renfermerait une description sommaire de l'ornementation de l'église, le nom du prédicateur, ses succès en chaire et au confessionnal, la durée de la mission, le chiffre approximatif des retours, les œuvres qui ont été établies ou ressuscitées... Ce serait comme une histoire abrégée de la paroisse, et combien intéressante ! La lecture de ce registre serait très utile aux différents successeurs ; ce serait une lumière propre à les orienter dans la direction de la paroisse.

Qu'il me soit permis de citer ici les paroles écrites par un curé de Réchicourt, M. l'abbé Chevrier, le dernier curé avant la grande révolution. Il succédait à un prêtre très zélé, très actif, M. l'abbé Marquis, originaire de Herny et mort en 1781. M. Chevrier écrivait en 1787 :

« Combien de fois n'ai-je pas désiré de pouvoir évoquer l'ombre de « M. Marquis comme celle de Samuel, pour avoir seulement avec lui « une conversation de deux heures ! Il m'en aurait plus appris dans ce « court intervalle que je n'en ai deviné par deux ans de réflexion. Il « m'aurait épargné bien des travaux, bien des fautes, et m'aurait rendu « apte, dès le moment, à continuer le bien qu'il avait si heureusement « commencé. Je tâcherai de rendre ce service à mes successeurs, selon « ma capacité. En mettant sous leurs yeux les principes de ma conduite,

« ils verront où j'étais en raison et où je me suis trompé, et ils pour-
« ront plus facilement perfectionner le bien que j'aurai fait, et réparer
« mes fautes.... »

Ces judicieuses remarques n'ont rien perdu de leur valeur et elles trouvent leur application spéciale dans le sujet qui nous occupe : l'adoration perpétuelle. Cette institution, depuis cinquante ans, a donc déjà produit de bons fruits dans nos paroisses : elle a maintenu la foi et la fidélité aux pratiques religieuses. Mais le programme veut qu'on étudie plus particulièrement les fruits eucharistiques que peut produire l'adoration. Ces fruits peuvent être envisagés au point de vue des trois grandes dévotions qui résument nos devoirs envers l'Eucharistie : l'assistance à la messe, la communion, la visite au Saint-Sacrement.

A) Et d'abord l'assistance à la messe. Nous l'avons dit déjà : Pendant les trois jours d'adoration, l'assistance aux offices ne laisse rien à désirer dans la plupart de nos paroisses ; c'est l'assistance des plus grandes fêtes avec, en plus, le concours des parents et amis que l'on a invités. Rien de plus beau, de plus édifiant que de voir tous les paroissiens, hommes, femmes, enfants se diriger vers l'église en même temps que les cloches font entendre au loin leurs joyeuses volées. Si c'est la saison des travaux, on part aux champs de grand matin et l'on revient pour l'heure de la grand'messe. S'il faut sacrifier un office, on manquera les vêpres de préférence, parce que le missionnaire a dit : Allez à vos travaux l'après-midi, même pendant les vêpres, si c'est nécessaire ; mais je veux que vous soyez tous à l'office du soir et vous y serez tous, j'en suis sûr. Personne ne manque en effet, car le soir il y a deux choses qui attirent : le sermon et l'illumination.

Donc la messe est suivie, bien suivie pendant les trois jours ; c'est un hommage rendu à Notre-Seigneur à l'heure où il s'offre en sacrifice à son Père, c'est un résultat. Mais ce résultat immédiat ne suffit point ; il faut, comme nous le dirons plus tard, qu'il survive aux solennités de l'adoration. Quand ces fêtes seront passées, leur influence devra se faire sentir sur la vie religieuse de la paroisse. Le dimanche devra être mieux sanctifié, l'assistance à la messe plus régulière, il devra y avoir effort sensible chez ceux qui y manquaient sans motif légitime. La piété devra être plus grande et cette piété se manifestera par un empressement plus vif à assister à la messe pendant la semaine.

Que de personnes, en effet, avec un peu de bonne volonté, pourraient assister au saint sacrifice en semaine et n'y assistent pas ! Pour bien des femmes, pour bien des jeunes filles surtout, il y a des progrès à faire dans la plupart des paroisses. Réaliser ce progrès peut être un des buts qui se propose le prédicateur de l'adoration. Pendant le triduum préparatoire, l'instruction du matin qui est surtout suivie par les femmes et les jeunes filles pourra avoir pour objet l'assistance à la messe en semaine. Le missionnaire pourra s'estimer bien heureux, s'il réussit à faire comprendre à son auditoire ces paroles de saint François de Sales :

« O Philothée, faites toute sorte d'efforts pour assister tous les jours
« à la sainte messe : c'est le soleil des exercices spirituels, le centre de
« la religion chrétienne, le cœur de la dévotion, l'âme de la piété. »

Le curé, de son côté, ne négligera rien pour développer et fortifier cette habitude. Aux personnes qui ne peuvent point y assister tous les jours, il donnera le conseil d'y assister de préférence les jeudis, où il y aura messe du Saint-Sacrement, et les jours de fêtes supprimées, où la messe est dite pour les paroissiens.

Du reste, comment arriver à la communion fréquente, là où l'on n'a pas d'abord introduit l'habitude de la messe en semaine ? La première pratique suppose la seconde et la réclame impérieusement. Que pourrait bien signifier la communion fréquente chez des personnes qui, pouvant assister à la messe, n'y assisteraient pas ?

B) Le deuxième fruit eucharistique de l'adoration perpétuelle, c'est la communion ; d'abord la communion d'obligation, et puis la communion de dévotion plus ou moins fréquente suivant les circonstances.

Nous ne dirons qu'un mot de la communion pascale, puisqu'elle doit faire le sujet d'un rapport spécial.

Généralement les curés s'estiment fort heureux quand l'adoration tombe à une époque où les paroissiens peuvent faire leurs Pâques. Dans ce cas, il y a toujours une mission préparatoire, la masse est entraînée et la plupart des retardataires reviennent aux sacrements. L'adoration a été l'occasion d'une mission, elle a produit les fruits que produit ordinairement une mission. Souvent même, le missionnaire invite les paroissiens à faire deux communions ; l'une pour gagner les indulgences de l'adoration, l'autre pour accomplir le devoir pascal.

Mais il peut arriver que l'adoration tombe à une époque moins favorable, par exemple dans la saison des grands travaux, comme la fenaison ou la moisson. Il est plus difficile alors d'attirer les hommes à la Table sainte ; il faut souvent, hélas ! se contenter de les avoir aux offices principaux, c'est-à-dire à la messe et au salut.

Dans ces circonstances, en beaucoup de paroisses, une mission n'offrirait pas assez de chance de succès ; il vaudrait mieux la séparer de l'adoration et la faire à une époque plus favorable. C'est la ligne de conduite suivie par bon nombre de curés, on ne saurait les blâmer d'agir ainsi.

A part l'exception dont nous venons de parler, la communion de tous les fidèles de la paroisse doit être comme une partie intégrante de l'adoration perpétuelle. Le curé et le missionnaire ne devront pas se déclarer satisfaits, si ce but n'a pas été réalisé. Quelque brillantes qu'aient pu être les solennités, et quant à l'ornementation, et quant à l'assistance, et quant à l'exécution des chants, et quant au concours du clergé, si la paroisse n'a pas été amenée à la Table sainte, l'adoration a été en partie manquée. Sans doute, on a eu les femmes et les filles ; mais les hommes, mais les jeunes gens, faut-il donc les compter pour rien ? Un curé de ville peut être pourra s'estimer heureux, dans ces conditions ; mais un curé de campagne, jamais.

Il me souvient d'une adoration perpétuelle dans une grande paroisse de la ville épiscopale. Le prédicateur, un religieux, confessait chaque jour le matin avant la messe, et le soir après les vêpres. Toutes les femmes et filles dévotes allaient aux sacrements, elles faisaient la communion chacun des trois jours. De ce fait, les communions étaient relativement

nombreuses et, le dernier soir, les vicaires disaient au prédicateur : « Mon Père, vous devez être content, il y a eu beaucoup de communions ». — « Vous trouvez, répond le religieux. Pour moi, je ne suis pas de votre avis ; je n'ai pas vu d'hommes ni de jeunes gens. Si, à la campagne, un curé n'obtenait pas plus de résultats, il serait navré et dirait : Notre adoration a été manquée ». Il y a vingt ans de cela ; j'ignore si les choses ont changé depuis dans les paroisses urbaines, mais les sentiments de nos curés de campagne n'ont pas changé.

Quand l'adoration a lieu à une époque moins favorable, quand on n'est pas certain d'avoir les hommes aux sacrements, il est bon d'avoir recours à un expédient que je crois utile de signaler. Dans toutes les paroisses, il se rencontre quelques hommes d'élite, plus religieux, plus dociles, sur lesquels on peut compter absolument. C'est à ces hommes de bonne volonté qu'il faut s'adresser en toute confiance. Le curé ou le prédicateur ira les trouver en particulier et leur dira : « Vous savez, je compte sur vous pour donner le bon exemple. On annoncera des confessions pour les hommes, on les invitera à se présenter à telle heure, vous serez fidèles au rendez-vous avec plusieurs autres qui viendront certainement ; ils me l'ont promis. Vous donnerez le bon exemple, vous serez des soldats d'avant-garde et, vous verrez, les autres vous suivront ».

Et, en effet, c'est ainsi que les choses se sont passées, tant est vrai le vieil adage : *Verba movent, exempla trahunt.*

Une communion à l'adoration, c'est bien ; plusieurs communions, c'est mieux encore, c'est un acheminement à la communion fréquente. Depuis le décret du 20 décembre 1905, on a pu constater que les religieux, dans leurs prédications, ont invité d'une manière plus instante à multiplier les communions. Nombreuses sont les personnes qui communient chacun des trois jours de l'adoration. C'est un précédent qui peut servir pour des circonstances ultérieures, par exemple, pour l'octave du Saint-Sacrement, les Quarante-Heures, l'octave des Morts, circonstances où l'on conseillera de faire plusieurs communions.

C'est l'occasion de prêcher la communion fréquente, d'en montrer les grands avantages. C'est l'occasion d'établir quelque œuvre pratique qui favorise et assure cette dévotion. Au mois de février de cette année, dans une paroisse où le curé essayait en vain d'établir la communion du premier vendredi du mois, il a prié le missionnaire de faire une instruction spéciale sur ce sujet, aux jeunes filles qui sont toutes enrôlées dans la Congrégation de la Sainte Vierge. A la fin de l'instruction, le curé qui ne voulait pas rester dans le vague et l'incertain, posa cette question : « Etes-vous bien résolues à faire la communion tous les premiers vendredis du mois ? » — Réponse : « Oui. » — « Que celles qui sont résolues se lèvent ». Toutes se sont levées et ont promis. Six mois se sont écoulés depuis, elles ont tenu parole.

Et il a été bien entendu que cette communion ne remplacerait pas celle des fêtes, quand celles-ci seraient rapprochées du premier vendredi.

C'est un progrès sur le passé, c'est un acheminement à la réalisation du vœu du Souverain Pontife, c'est un fruit eucharistique produit par l'adoration perpétuelle.

C) Parlons maintenant du troisième fruit eucharistique : la visite au Saint-Sacrement. Dans combien de paroisses cette dévotion n'est-elle pas à peu près inconnue ! Et cependant, c'est une dévotion si belle, si vivement recommandée par les Saints et si agréable à Notre-Seigneur !

Saint Alphonse de Liguori a composé un livre spécial pour faciliter cet exercice et le mettre à la portée des simples fidèles. Il est intitulé : Visites au Saint-Sacrement et à la Très Sainte Vierge. Aimons à répandre ce petit livre, donnons-le volontiers comme récompense.

Notre-Seigneur est dans le tabernacle d'une manière permanente. N'est-ce pas de ce trône de grâce et d'amour qu'il fait entendre ces paroles : *Venite ad me, omnes...*? Il appelle les chrétiens non seulement au saint sacrifice, à la sainte communion, il les appelle à venir le visiter. La visite au Saint-Sacrement, c'est l'exercice qui répond davantage au but immédiat de l'adoration perpétuelle. Partout où cette œuvre est établie, la visite au Saint-Sacrement forme l'un des points essentiels du dispositif réglé par l'évêque.

L'article VII de l'ordonnance de 1854 est conçu en ces termes :

« Messieurs les curés auront soin de désigner des adorateurs qui se « succèdent sans interruption devant le Saint-Sacrement, pendant toute « la durée de l'exposition. Ils distribueront à cet effet des billets signés « par eux, avec indication exacte de l'heure ou de la demi-heure que « chacun devra passer en adoration. Ils feront en sorte qu'il y ait tou- « jours au moins deux adorateurs. »

Le réglement est à peu près le même au diocèse de Nancy :

« Les adorateurs seront convoqués pour une demi-heure bien désignée « par des billets signés de Messieurs les curés. Ils seront toujours au « moins au nombre de deux. »

Ce qui assure la fidélité des adorateurs, c'est l'invitation écrite adressée à toutes les familles par le curé de la paroisse. Il importe souverainement de se conformer à cet article de l'ordonnance épiscopale. Pour faciliter le travail à Messieurs les curés, la librairie de l'évêché a imprimé des billets d'invitation qu'il suffit de remplir et signer.

Voici la formule de ces billets : « Monsieur, vous êtes invité à venir, avec votre famille, en l'église de cette paroisse, adorer le très Saint-Sacrement, le de heure à heure. LE CURÉ ».

Disons de suite que nous trouvons heureuse la formule employée. C'est au chef de famille que s'adresse l'invitation. C'est le chef de famille qui est prié de venir avec les siens adorer le Saint-Sacrement pendant la demi-heure indiquée.

Serait-il téméraire d'affirmer que ce point, généralement observé dans es paroisses de campagne, l'est plus rarement dans les paroisses de villes ? Dans ces dernières, on se contente trop souvent de compter sur une association de dames et d'enfants de Marie, pour assurer la continuité des adorateurs ou plutôt des adoratrices. Ce sont de saintes âmes sans doute, et qui rivalisent d'amour avec les anges du ciel, mais ce ne sont point les familles venant à tour de rôle, représenter la paroisse et le diocèse devant le Saint-Sacrement exposé. Les familles, en tant que familles, restent étrangères à la solennité.

Dans ces conditions, l'adoration passe inaperçue chez un grand nombre et le résultat produit est à peine appréciable. N'y aurait-il pas une résolution à prendre sous ce rapport? L'adoration perpétuelle ne pourrait-elle pas devenir, pour le clergé de la ville, une excellente occasion de se mettre en rapport avec les nombreuses familles catholiques de la paroisse?

Il importe aussi d'envoyer les invitations plusieurs jours à l'avance et de les envoyer à *toutes* les familles, sans exception.

La famille est honorée de recevoir une invitation du curé; par contre, elle se trouve offensée de n'en pas recevoir, et elle est très sensible à ce qu'elle considère comme un affront. Une omission volontaire ou involontaire peut faire beaucoup de mal, à la campagne surtout: elle peut éloigner toute une famille de l'église et des sacrements. Il ne serait pas difficile de citer des faits à l'appui de cette assertion.

Pour éviter toute difficulté sous ce rapport, voici la méthode employée par plusieurs et qui est bonne à signaler.

Le dimanche, au prône, le curé annonce l'envoi de billets d'invitation et il ajoute: « Mon intention est d'en envoyer à toutes les familles de la paroisse, sans exception. Il peut arriver que, sans le vouloir, j'oublie l'une ou l'autre famille, il peut arriver aussi qu'un billet s'égare et ne soit pas remis à son adresse; je supplie donc les quelques familles qui ne recevraient pas de billet de vouloir bien m'avertir, je m'empresserai de réparer l'oubli qui, je le répète, serait complètement involontaire de ma part ».

Il faut prendre les gens tels qu'ils sont et non point tels qu'ils devraient être. C'est tellement vrai, dans le sujet qui nous occupe, que l'on a vu des personnes absolument indifférentes, étrangères à toute pratique religieuse, se faire un point d'honneur de venir à l'église adorer le Saint-Sacrement, parce qu'elles avaient reçu une invitation écrite. Ce n'est pas très surnaturel, sans doute; mais qui nous dit que cet acte, si imparfait soit-il, ne touchera pas le Cœur si aimant du divin Maître et n'obtiendra pas à ces pauvres chrétiens la grâce d'une sincère conversion?

L'invitation écrite est donc regardée comme un honneur et elle est, en même temps, un moyen efficace d'amener, en grand nombre, les adorateurs aux pieds du Saint-Sacrement. Entrez à l'église, dans l'intervalle des offices, toujours la blanche hostie rayonne dans l'ostensoir au milieu des lumières, mais toujours aussi Jésus a des adorateurs qui montent la garde devant son trône d'amour. Hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, enfants, tous rivalisent de zèle, tous s'empressent pour faire la demi-heure d'adoration qui leur est assignée.

Comment occuper les fidèles pendant cette demi-heure? Comment les aider à la passer saintement? La réponse à cette question serait très intéressante et très pratique, mais force nous est de la laisser de côté, pour ne pas trop allonger ce travail.

Donc l'assistance à la messe, la communion faite autant que possible, chacun des trois jours, la visite au Saint-Sacrement faite par toutes les familles de la paroisse, tels sont les fruits eucharistiques que doit et

que peut produire l'adoration perpétuelle. Et ces fruits, elle les produira dans une mesure d'autant plus abondante, que la préparation aura été plus soignée et la célébration plus parfaite.

III

Moyens a employer pour produire ces fruits

I° *Préparation.* — La meilleure *préparation*, c'est une mission de quelques jours avec les exercices et les prédications qu'elle comporte. La prédication prépare les cœurs, elle répand la bonne semence ; la prière attire la grâce, et la grâce vient féconder et faire germer cette bonne semence.

Dans son mandement de 1854, l'évêque disait : « Nous attendons « du zèle de Messieurs les curés qu'ils profitent de temps en temps des « fêtes de l'adoration perpétuelle, pour procurer à leurs paroissiens le « bienfait d'une mission, ou au moins d'une retraite de huit jours, en « appelant à leur aide, soit quelques-uns des vénérables prêtres des com- « munautés religieuses que notre diocèse a le bonheur de posséder, soit « quelques pieux confrères auxquels ils rendraient à leur tour le même « service. »

L'attente de l'évêque n'a pas été trompée, elle a été dépassée, comme il l'affirmait au synode de 1858.

Voilà cinquante-deux ans que l'œuvre est fondée et le zèle des pasteurs ne s'est point ralenti. Si l'adoration perpétuelle n'a plus aujourd'hui l'attrait de la nouveauté, comme dans les premiers temps, elle reste toujours un événement pour les paroisses, grâce au zèle des curés, grâce surtout à la mission préparatoire qui est un grand élément de succès. On peut affirmer que ces missions préparatoires sont plus fréquentes aujourd'hui qu'autrefois. Les Congrégations religieuses ne sont pas toujours en état de répondre aux demandes qui leur sont adressées, tant ces demandes sont nombreuses. Et cependant, nos religieux ne se ménagent pas, ils disent comme saint Martin : *Non recuso laborem.*

On dira peut être que ces missions sont plus nécessaires aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, que la foi diminue, que les nouvelles générations ne valent pas celles qui les ont précédées. C'est possible, mais cependant ne soyons pas trop pessimistes, surtout ne soyons pas trop catégoriques dans nos affirmations.

Voici ce qu'écrivait pour la paroisse de Réchicourt, un peu avant la révolution, M. Chevrier dont il a été question plus haut :

« Pendant l'hiver de 1788, nous eûmes une mission donnée par « M. Moye, ancien missionnaire de Chine. Elle dura trois semaines, « depuis la Septuagésime jusqu'au premier dimanche de Carême. L'ar- « dent missionnaire entendit les confessions des trois quarts de la « paroisse. Ses sermons sans apprêts, qui n'étaient que de bons catéchismes « enrichis de beaucoup d'Ecriture sainte, produisirent plus de fruits que « les discours les mieux préparés. La réputation de sainteté qu'il s'est « justement acquise, ses grandes vertus, son éminente piété, son zèle « infatigable dans ses travaux apostoliques, dans les missions étrangères,

« lui gagnaient tous les cœurs, lui attiraient la confiance. On a remarqué « des succès étonnants, de vieux pécheurs rappelés à Dieu, des scan- « dales réparés, plusieurs conversions qui ont paru bien solides jusqu'ici ; « il en est peu qui n'aient profité en quelque manière de cette mission. « La piété et la ferveur se sont renouvelées dans cette paroisse. Plaise « à Dieu qu'elles s'y soutiennent longtemps ! »

C'était donc une grande mission, puisqu'elle durait trois semaines ; elle était à une époque favorable : c'était de la Septuagésime au premier dimanche de Carême ; elle était prêchée par un saint missionnaire, le Vénérable J. Martin Moye dont la cause est introduite à Rome depuis plusieurs années ; le curé se félicite des beaux résultats obtenus : et cependant le saint missionnaire n'entendit les confessions que des trois quarts des paroissiens ; un quart, tout en profitant en quelque manière de la mission, ne se décida point à faire le pas décisif. Aujourd'hui, dans la même paroisse, une mission qui n'atteindrait que les trois quarts des fidèles serait regardée comme une mission manquée. La situation actuelle peut donc soutenir la comparaison avec celle de 1788.

La mission, grand élément de succès, est la préparation prochaine à l'adoration. Il y a aussi ce que j'appellerai la préparation *éloignée*. Voulez-vous que votre adoration réussisse, voulez-vous qu'elle devienne un événement dans votre paroisse ? Parlez-en longtemps à l'avance, annoncez-la comme une fête extraordinaire. Pour employer une expression pittoresque, mais qui traduit bien ma pensée, je vous dirai : faites mousser l'adoration. Le peuple est un peu comme les enfants ; il admire ce qu'on lui fait admirer ; il apprécie ce qu'on lui fait apprécier. Dès le nouvel an, annoncez l'adoration comme l'événement important de l'année qui commence. Ensuite tenez vos paroissiens en haleine, en revenant de temps à autre sur ce sujet, en faisant prier à cette intention.

Pourquoi la première communion fait-elle tant d'impression sur les enfants ? C'est parce qu'on leur a montré l'importance de cette grande action, qu'on leur en a parlé souvent, qu'on leur a dit et redit la nécessité de s'y bien préparer. Toute proportion gardée, faites la même chose avec vos paroissiens pour l'adoration perpétuelle, vous n'aurez pas lieu de vous en repentir.

2° *Célébration.* — Quant à la célébration, je crois qu'il n'y a guère de progrès à faire, du moins sous le rapport de l'ornementation de l'église et la pompe des solennités. Dès le début, le clergé a pris pour devise ces paroles du Lauda Sion : *Quantum potes, tantum aude.* Comme il a été dit plus haut, tout a été mis en œuvre pour faire de l'adoration perpétuelle un vrai triomphe au Dieu de l'Eucharistie.

Un mot seulement au sujet de la prédication durant ces trois jours. Il convient que les sujets traités soient en harmonie avec les mystères que l'on célèbre. Les grandes vérités et autres sujets analogues, tels que vertus à pratiquer, vices à combattre et à déraciner, peuvent servir de thème au prédicateur pendant la mission préparatoire ; mais les sujets eucharistiques devront être préférés pendant les jours d'adoration. C'est bien le moment, n'est-il pas vrai, de parler de ce mystère adorable, alors que Notre-Seigneur est exposé dans l'ostensoir.

Il me souvient d'un sermon sur l'ivrognerie, donné par un vénérable missionnaire, le second jour de l'adoration, à l'office du soir. Le sermon était très intéressant et surtout très pratique. Il avait été donné avec beaucoup de verve et écouté avec grande attention. A la sortie de l'église un des auditeurs s'empresse de faire cette remarque : « Est-il permis, devant le Saint-Sacrement exposé, de faire un sermon pareil ! » Il est vrai que celui qui parlait ainsi était un buveur de première classe, il ne digérait pas la leçon qui lui avait été faite.

IV

Influence de l'Adoration sur la vie de la paroisse

Arrivons maintenant à la dernière question du programme. Comment rendre durable l'influence de l'adoration pour la dévotion pratique envers l'Eucharistie?

On entend dire assez souvent, après une mission : Ça été comme un feu de paille, c'était beau, c'était flamboyant, mais ça n'a pas duré. C'est comme pour les Pâques, les vieux pécheurs ont bien vite repris leurs habitudes.

Les eaux du Jourdain avaient suspendu leur cours pour laisser passer l'arche d'alliance. L'arche d'alliance a passé et le fleuve a repris son cours. On a suspendu le cours des mauvaises habitudes pour faire ses Pâques, pour faire son adoration, on a laissé passer l'arche d'alliance et puis les vieilles habitudes ont repris leur cours. Et le fleuve continuera à couler jusqu'à la prochaine adoration perpétuelle. C'est l'histoire de ce pécheur qui se présente au confessionnal du prédicateur. Celui-ci lui demande : « Depuis quand vous êtes-vous confessé, mon ami ? » Et il répond : « Depuis la dernière adoration, quand il est venu un roulant comme vous. » Le brave homme trouvait cela tout naturel.

Que faire donc pour assurer les fruits de l'adoration, particulièrement au point de vue de la dévotion eucharistique ?

Indiquons ici quelques moyens dont l'expérience a prouvé l'efficacité.

Le premier moyen, c'est *d'entretenir le souvenir de l'adoration.* Elle a été un grand bienfait de Dieu, il faut en garder la mémoire : *habebitis hunc diem in monumentum.* Pour entretenir ce souvenir, on fera chanter, suivant les circonstances, les cantiques de l'adoration, on félicitera les paroissiens de la bonne volonté qu'ils ont montrée, des consolations qu'ils ont procurées à Notre-Seigneur, des promesses qu'ils lui ont faites. On leur dira : « Notre-Seigneur n'a pas changé depuis ces jours : il est toujours aussi bon pour vous, il compte sur votre fidélité et votre amour. Voici le moment de lui montrer que vous avez du cœur, que vous n'êtes pas des ingrats. » C'est ainsi qu'on pourra les exciter à l'assistance à la messe, à la fréquente communion.

Le deuxième moyen, c'est *de se servir des fêtes liturgiques qui rappellent davantage l'adoration perpétuelle.* Ce sont celles qui ont pour objet Notre-Seigneur au Saint-Sacrement.

a) Il y a d'abord la Fête-Dieu et son octave. Règle générale : les deux dimanches sont célébrés en grande pompe, toute la paroisse est là

pour assister aux offices et prendre part à la procession. Ces fêtes sont restées populaires, et c'est un crève-cœur pour nos fidèles quand le mauvais temps vient gâter ces belles solennités et empêcher les processions. Mais les jours de l'octave sont moins appréciés. Chaque matin il y a la sainte messe avec exposition, chaque soir salut solennel du Saint-Sacrement, et l'assistance est parfois bien réduite, surtout du côté des hommes. Ceux-ci s'en vont de grand matin à leurs travaux ; le soir, ils rentrent bien fatigués, prennent leur frugal repas et vont ensuite prendre un repos dont ils ont grand besoin. Pour aller au salut, il faudrait s'approprier, faire un brin de toilette, changer de vêtements, c'est beaucoup leur demander. Ne soyons pas trop exigeants ; exhortons, encourageons, mais ne récriminons pas. Il s'agit d'un exercice de piété qui est excellent, sans doute, mais qui n'est pas de précepte. A ces offices, nous avons les enfants, les jeunes filles, bon nombre de femmes et quelques hommes de bonne volonté. Multiplions, si nous le pouvons, le nombre de ces derniers, intéressons-les, faisons-les chanter une partie dans le *Lauda Sion* et terminons le salut par un cantique de l'adoration.

En plus d'un endroit pourtant, les offices de l'Octave sont fréquentés par le grand nombre des paroissiens ; un zèle industrieux pourra obtenir, dans une paroisse chrétienne, de consolants résultats. On m'a cité une paroisse de la partie allemande, où pendant trente-cinq ans, le curé chantait la messe, durant cette Octave, *à cinq heures du matin :* toute la paroisse y assistait, puis tous partaient pour les champs.

b) Ce que nous disons de la Fête-Dieu et de son octave, peut s'appliquer aux Quarante-Heures. Cette solennité a beaucoup d'analogie avec l'adoration perpétuelle, mais elle est célébrée avec moins d'éclat. Revenant chaque année, elle n'a pas l'attrait de la nouveauté, elle n'excite pas le même enthousiasme ni chez les paroissiens, ni chez le curé. C'est à ce dernier qu'il appartient de mettre tout en œuvre pour réveiller dans les âmes la foi et l'amour vis-à-vis de Notre-Seigneur. A lui de veiller à ce que l'église soit convenablement ornée, à lui de faire comprendre le sens et le but de cette institution, à lui d'exciter les paroissiens à venir aux offices et à la Table sainte. Si la chose est possible, qu'il fasse venir de temps à autre un prédicateur extraordinaire, ne serait-ce qu'un confrère voisin. Quand même ce confrère ne serait pas bien éloquent, il aura sur le curé l'avantage de la nouveauté. On viendra pour l'entendre, plusieurs profiteront de sa présence pour se confesser, et ainsi les offices seront mieux suivis, les communions seront plus nombreuses et Notre-Seigneur Jésus-Christ sera plus honoré.

Si le curé manque de zèle et d'initiative, s'il laisse aller les choses, les Quarante-Heures ne tarderont pas à devenir une œuvre stérile. Cette œuvre, belle au commencement, perdra peu à peu de sa solennité, l'assistance diminuera d'année en année, et bientôt les offices ne seront plus suivis que par les enfants, les jeunes filles et quelques femmes.

Invité, il y a quinze ans, à prêcher les Quarante-Heures dans une paroisse du diocèse, j'arrivai le dimanche soir à la station la plus rapprochée. Une voiture m'attendait. Chemin faisant, je demande au conduc-

teur, jeune homme de vingt ans, s'il y a longtemps que les Quarante-Heures sont fondées dans la paroisse. — « Oh ! non, répondit-il, c'est depuis que nous avons notre nouveau curé, il y a quatre ou cinq ans. » — Or, les Quarante-Heures étaient fondées depuis plus de vingt-cinq ans ; mais l'ancien curé les célébrait plus que simplement et ces fêtes passaient inaperçues, au point que les habitants de la paroisse ignoraient leur existence. Le nouveau curé s'était intéressé à l'œuvre, il avait donné du relief à la solennité, il avait remué la population et je puis dire que le prédicateur avait un auditoire très satisfaisant. L'œuvre était créée une seconde fois.

c) Enfin un dernier moyen, *c'est de profiter des expositions du Saint-Sacrement*. L'exposition solennelle est permise dans notre diocèse aux grandes fêtes de Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, Sacré-Cœur, Assomption, Saint Joseph, Toussaint, Noël, le jour de la première communion et à la fête du patron.

Dans son histoire des Sacrements, Chardon rappelle que c'est la procession de la Fête-Dieu qui a donné lieu à l'usage de l'exposition du Saint-Sacrement. On ne l'exposait d'abord que rarement et pour des raisons graves. Il rappelle que « ce fut en l'année 1627, au mois d'octobre, que la première exposition du Saint-Sacrement à découvert, sur « le haut du maître-autel, se fit en la cathédrale de Paris, à une oraison « de Quarante-Heures qui fut indiquée à cause du siège de La Rochelle, « n'y ayant jamais été exposé jusqu'alors, sinon pendant la procession « de la Fête-Dieu ». Aujourd'hui, la discipline de l'Eglise est moins sévère, elle permet l'exposition plus fréquente du Saint-Sacrement et cette tolérance est facile à justifier.

Une fête avec exposition est une grande fête, c'est une fête de première classe. Une fête sans exposition, quel que soit son titre, est réputée fête de seconde classe. Prenez l'Epiphanie qui occupe une place privilégiée dans la liturgie, prenez l'Ascension qui est une des quatre fêtes commandées, elles n'ont pas l'exposition du Saint-Sacrement ; par cela même, elles ne sont pas pour nos paroisses des solennités comme Pâques, la Pentecôte, l'Assomption ; l'assistance aux offices n'est pas aussi considérable.

L'exposition donne donc du relief à nos grandes fêtes, elle attire les fidèles aux offices, elle ranime leur dévotion envers le Très Saint-Sacrement. Tout parle à leurs yeux et à leur cœur : il y a plus de lumières, le prêtre est revêtu de plus riches ornements, il fait la génuflexion à deux genoux en passant devant l'autel, il met un voile devant l'ostensoir avant de monter en chaire, tout cela rappelle au peuple la présence de Jésus-Christ et le respect qui lui est dû. Que le prêtre ait donc soin de bien observer les prescriptions des rubriques, qu'il ne lésine pas sur le luminaire liturgique, qu'il fasse bien les cérémonies, qu'il en explique la haute signification, et les fidèles verront s'accroître leur dévotion envers la sainte Eucharistie. Ces jours-là, ils assisteront tous aux saints offices, non seulement à la messe, mais aussi aux vêpres, ils viendront nombreux à la Table sainte et beaucoup se feront un devoir de faire une *visite au Saint-Sacrement*. Cet exercice de piété est

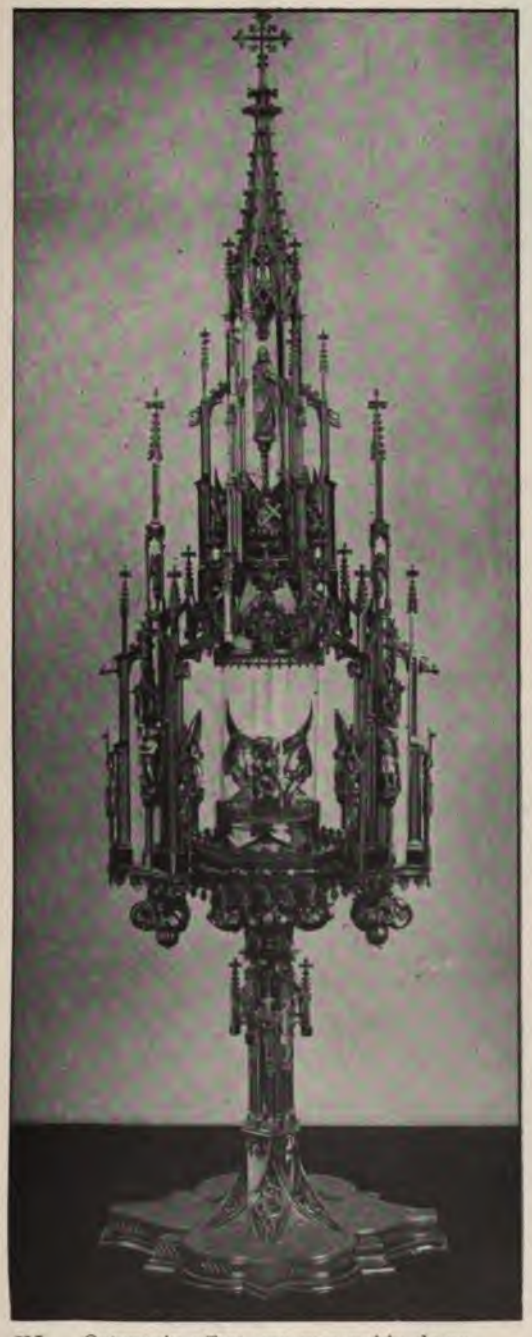

XL. Ostensoir offert par une noble dame pour la procession du T. S. Sacrement.

bien propre à rappeler les belles fêtes de l'adoration perpétuelle et à en assurer les fruits.

Pendant l'adoration, les fidèles ont tous été invités à venir adorer le Saint-Sacrement dans l'intervalle des offices, ils ont répondu à l'invitation. Faut-il que cette pratique soit ensuite ensevelie dans un oubli complet pour ressusciter avec la prochaine adoration, mourir encore et ressusciter de nouveau? Non, il faut la maintenir et profiter des fêtes avec exposition pour la vivifier et la développer le plus possible.

Que pouvons-nous faire pratiquement pour réussir? Imiter ce qui se fait dans quelques paroisses chrétiennes.

1° Il est des paroisses où c'est l'usage de faire une visite à l'église, dans l'après-midi, tous les jours où l'on a fait la sainte communion. Cet usage s'est maintenu jusqu'ici, il faut prendre garde de le laisser tomber.

2° Dans d'autres paroisses, les jours de grande fête, le Saint-Sacrement demeure exposé après les Vêpres jusqu'à l'office du soir qui est chanté vers 6 heures. L'ordo diocésain permet cette pratique. Entre les vêpres et le salut, la présence de quatre adorateurs est assurée par des billets qui sont distribués en janvier et serviront pour tous les jours d'exposition de l'année. Les enfants ont aussi leur quart d'heure d'adoration; Monsieur le curé l'assigne lui-même, chaque fois, à la sortie des vêpres; il y a toujours deux petits garçons et deux petites filles de huit à quatorze ans. On met un livre de prières à leur disposition. Les autres personnes vont librement à l'église à l'heure qui leur convient: il n'est pas rare de compter jusque vingt ou vingt-cinq adorateurs à la fois: c'est vraiment un spectacle touchant et édifiant. Est-il nécessaire de dire que le curé doit prêcher d'exemple? qu'il doit être le plus empressé et le plus recueilli de tous? Sa présence est remarquée et elle édifie; son absence le serait aussi et serait non pas *ad ædificationem*, mais *ad destructionem*. Il comprenait cela, le pieux curé qui avait relevé les Quarante-Heures dans sa paroisse. J'étais son prédicateur, il me traçait un programme pour le lundi et le mardi et me disait: « Vous inviterez les paroissiens à être exacts aux offices et à la visite au Saint-Sacrement, mais nous, prêtres, nous devons donner l'exemple. Comme je vous connais, j'agirai en toute simplicité avec vous; voici ce que je désire: Nous sommes deux, nous nous relaierons d'heure en heure devant le Saint-Sacrement; il convient que les fidèles voient toujours l'un de nous présent à l'église, je suis sûr que ça leur fera du bien ». Il en fut ainsi, et ça leur a fait du bien. Encore une fois: *Verba movent, exempla trahunt.*

3° Visiter le Saint-Sacrement les jours de communion, le visiter les jours d'exposition solennelle, c'est bien; le visiter tous les jours, c'est mieux encore. Quand le bienheureux Vianney est arrivé à Ars, cette dévotion était probablement fort peu connue; elle n'était guère pratiquée que par Mademoiselle d'Ars et ce bon vieillard dont tout le monde connaît l'histoire.

Il ne passait jamais devant l'église sans entrer. Il laissait à la porte ses instruments de travail et on le voyait de longues heures assis et à

genoux, en présence du Dieu de l'Eucharistie. « Bon père, lui demanda un jour le saint curé, qu'est-ce que vous dites à Notre-Seigneur pendant les longues visites que vous lui faites tous les jours et plusieurs fois par jour? » — « Je ne lui dis rien ; je *l'avise* et il *m'avise.* » Belle et sublime réponse que je m'interdis de commenter, mais que je ne puis m'empêcher d'admirer, comme l'admirait le saint curé. Elle fait songer à ces paroles du Sauveur : *Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis* (1).

Donc à Ars, deux ou trois personnes seulement connaissaient et pratiquaient la visite au Saint-Sacrement. C'était le grain de sénevé qui devait se développer et devenir bientôt un grand arbre. Grâce au bienheureux Vianney, ce fut bientôt comme une adoration perpétuelle dans l'église d'Ars ; à toute heure du jour il y avait des adorateurs.

Notre ambition ne va pas si loin. Mais nous aussi, nous désirons voir Notre-Seigneur moins seul dans les églises où il demeure par amour pour nous. Quand nous l'avons vu, honoré, visité avec tant d'empressement aux jours de l'adoration, nous désirons que ces fêtes aient un lendemain, que la solitude ne se fasse pas complète autour du tabernacle.

Parlons à nos fidèles de cette belle dévotion, recommandons-la en chaire et au confessionnal. Sans doute, tous ne nous comprendront pas mais sous l'influence de la grâce, plusieurs se sentiront touchés. Ils ont goûté joie et bonheur aux jours si doux d'adoration perpétuelle ; ce bonheur, ils voudront le goûter encore, ils voudront le goûter chaque jour. Ils aimeront à venir le soir se reposer aux pieds du bon Sauveur qui disait à ses apôtres : *Venite seorsum in desertum locum et requiescite pusillum.* Oh ! le soir, c'est vraiment l'heure bien choisie. Le jour est à son déclin, le soleil a disparu à l'horizon, l'ombre commence à s'allonger sur la terre, tout est plus calme, plus silencieux, une demi-obscurité règne dans le sanctuaire, la lampe projette sur les colonnes sa lumière vacillante, tout invite au recueillement. L'âme est plus disposée à s'entretenir avec son Dieu et à penser aux choses de l'éternité. On adore, on remercie, on demande pour soi, pour les autres, on dit à Jésus la parole de Jacob à l'Ange : « Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez béni. »

Cela se fait dans les bonnes paroisses, et les bonnes paroisses sont encore nombreuses dans le diocèse. C'est probablement un fruit de l'adoration perpétuelle, et ce fruit atteste la vertu et la fécondité de l'arbre qui le produit. Puisse cet arbre, planté depuis un demi-siècle dans notre diocèse, être toujours l'objet d'une culture soignée, jeter des racines de plus en plus profondes, étendre ses rameaux et porter dans toutes les paroisses des fruits toujours plus abondants !

(1) Math. XI, 25.

Le rapporteur termine par la lecture du

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que l'on se serve des Adorations perpétuelles paroissiales pour amener les fidèles à réaliser le désir du Saint-Père sur la communion fréquente, par la prédication eucharistique et toutes les industries du zèle dont cette solennité est l'occasion.

M. l'abbé LAMÉRAND, directeur des Œuvres eucharistiques du diocèse de Cambrai, demande si ce ne serait pas le moment de parler du Triduum eucharistique, recommandé par la Sacrée Congrégation des Indulgences, dans sa récente lettre aux évêques du monde entier.

Le Saint-Père demande que chaque année, dans les cathédrales, et autant que possible dans toutes les paroisses, il y ait un triduum de fêtes eucharistiques avec prédication eucharistique, instructions sur la communion et homélie sur l'évangile des invités du festin.

Le secrétaire de la section fait remarquer que cette question figure au programme de la section sacerdotale.

M. l'abbé BOUQUEREL. — Nous en sommes à la question des communions fréquentes obtenues par l'Adoration perpétuelle.

Personne ne demandant la parole, le vœu proposé par le rapporteur est agréé à l'unanimité.

Au nom de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, M. l'abbé Bouquerel donne lecture d'un rapport composé par un prêtre de ce diocèse, M. l'abbé Auclair, afin de montrer ce qui se fait au Canada depuis un temps assez considérable. Cette note, dit M. Bouquerel, nous amènera à ne pas considérer notre action comme une campagne que l'on engage vigoureusement, quitte à l'abandonner plus tard.

La communion fréquente au Canada

Communication de M. l'abbé AUCLAIR, correspondant régulier du Comité permanent des Congrès eucharistiques, nommé par Mgr l'Archevêque de Montréal.

Il me parait utile, pour répondre moins mal à ce que vous attendez de votre modeste correspondant, de vous parler spécialement de nos *Quarante-Heures*, de nos *Premiers Vendredis*, de notre *Fête-Dieu*, de l'*Adoration nocturne* à Montréal et aussi quelque peu des œuvres des RR. PP. du Saint-Sacrement. Ce sera, je pense, vous expliquer, imparfaitement peut être, mais avec une fidélité sincère, pourquoi et comment nous jouissons au Canada, dans une large mesure, de l'heureuse et bénie pratique de la communion fréquente.

Nos Quarante-Heures. — Depuis plus de cinquante ans la dévotion des Quarante-Heures est, dans nos villes et dans nos campagnes, très populaire. Comme à la Toussaint, à Noël ou à Pâques, aux jours marqués par un dispositif de l'évêché, tout le monde s'approche de la Table sainte. C'est d'ailleurs partout l'époque d'un concours de confesseurs. Les braves gens en profitent et, cela va de soi, on n'en reste pas là. Il est certain que les « quarante-heures », pendant lesquelles on vient à tour de rôle monter devant l'Hostie sainte la garde d'honneur des soldats d'élite, ont puissamment contribué à rapprocher nos populations de la communion fréquente.

Nos Premiers Vendredis. — D'autant mieux que bientôt, il y a quelque trente ou quarante ans, veux-je dire, la dévotion des « premiers vendredis » est venue heureusement compléter l'autre. Il faut voir, dans les cinquante églises de notre ville de Montréal, par exemple, l'affluence des foules auprès de nos confessionnaux, chaque veille et chaque matinée du premier vendredi du mois ; il faut être témoin dans nos villages, au même jour, des nombreux rassemblements, voir arriver à l'église les voitures chargées d'enfants en âge de communier, et cela, même au temps des travaux ; il faut enfin interroger nos curés et nos vicaires, après leurs longues séances au saint tribunal, pour comprendre et pour savoir ce que les *premiers vendredis* sont pour nos populations.

La Fête-Dieu. — D'ailleurs notre peuple du Canada français était à cela bien préparé. Si, il y a cent ans et plus, nous n'avons pas été sans éprouver les rigueurs du jansénisme, nous connaissions depuis longtemps le culte de la sainte Eucharistie. Très ancienne est, chez nous, par exemple, la grandiose manifestation de la *Fête-Dieu*.

C'est, dans l'année, un grand jour. On prépare avec soin les chemins où doit passer la « procession » ; on plante des arbustes, qu'on va chercher dans la forêt ; on élève le long des routes comme une haie d'honneur ; on construit des arcs-de-triomphe ; on arbore des banderolles et des drapeaux ; on pavoise partout. On ne saurait trop faire : c'est pour la Fête-Dieu ! Dans notre grande ville de Montréal — et il en est de même, toute proportion gardée, dans les autres villes du Canada — la procession de la Fête-Dieu est un événement. Des milliers et des milliers de catholiques, bannières au vent et fanfares aux échos, parcourent, trois ou quatre heures durant, les rues de notre cité. La circulation, là où passe la « procession », est arrêtée ; les tramways suivent une route d'occasion ; et personne ne s'en étonne. Toutes les classes de la population sont représentées dans les rangs du cortège de Jésus-Hostie, depuis le plus modeste des terrassiers jusqu'au juge vêtu de son hermine et coiffé de son tricorne. C'est Monseigneur l'archevêque, ou son auxiliaire, qui porte le Saint-Sacrement. Il y a quelques années, Monseigneur Merry del Val, délégué apostolique au Canada, — aujourd'hui l'éminent Secrétaire d'Etat de Pie X, — fut invité, et accepta de porter le Saint-Sacrement à notre « procession » de la Fête-Dieu. Son Eminence, nous nous en flattons, a proclamé cette manifestation « des plus grandioses ». Tout le grand séminaire, en habit de chœur, fait escorte au « Dais », et près de chaque séminariste, un soldat du bataillon régulier de notre ville est en devoir. Nos « pioupious » ne sont jamais plus heureux. Le barreau de la ville assiste en corps et de même nos échevins et notre maire — quand c'est un canadien. — Bref, c'est la fête de tous, puisque c'est la Fête-Dieu !

Or, de telles démonstrations ne peuvent pas ne pas laisser dans l'âme des souvenirs durables et des impressions fécondes. Quand la dévotion aux *Quarante-Heures* et celle des *premiers vendredis* nous sont venues, elles ont trouvé un peuple bien préparé.

L'Adoration nocturne, de même que l'Adoration diurne, celle de l'Heure mensuelle et celle de l'Heure hebdomadaire dans plusieurs de nos centres et de nos principaux villages, ont été aussi des œuvres fécondes en fruits de bénédiction.

Enfin, il y a quelque vingt ans, la congrégation des RR. PP. du Saint-Sacrement établissait à Montréal un couvent et une chapelle qui ont vite pris de l'importance et sont devenus comme le centre, d'où rayonnent des œuvres

multiples qui toutes ont pour but la glorification de la sainte Eucharistie, et d'une façon plus ou moins directe, la communion fréquente.

Voici ce que disait, au sujet de la communion fréquente en notre pays, l'intéressant bulletin, dit *Annales des Prêtres adorateurs*, dans sa livraison de janvier 1907. Ce bulletin est rédigé par les RR. PP. du Saint-Sacrement et parle avec autorité :

LA COMMUNION FRÉQUENTE

« Mais c'est surtout par une fidélité plus grande à fréquenter la sainte Table que s'est manifesté, durant l'année 1906, le puissant mouvement qui porte les âmes vers l'Eucharistie.

« Depuis qu'a paru le décret sur la communion, depuis que Pie X a fait connaître d'une façon si précise la vraie doctrine et le désir incontestable de l'Eglise sur ce sujet, la plupart des résistances ont commencé à tomber, les craintes se sont dissipées peu à peu, et les âmes, que d'imprudents obstacles ne retenaient plus, se sont élancées vers le Pain de vie.

« Le nombre des communions s'est considérablement accru, un peu partout, durant cette année, même dans des paroisses où jusqu'ici il avait été faible.

« Dans les collèges et les pensionnats, surtout dans les communautés religieuses, le progrès a encore été plus sensible. C'est ainsi que dans tel couvent ou pensionnat important que nous pourrions citer, le chapelain nous affirmait avoir distribué environ 64.000 communions dans l'année ; dans tel grand collège, la presque totalité des élèves communie tous les huit jours, beaucoup trois ou quatre fois par semaine, plusieurs même parmi les grands communient tous les jours.

« Et ce qu'il y a de plus important, bien qu'il n'y ait pas lieu de s'en étonner, c'est que la fréquentation de la sainte Table a toujours marché de pair avec une très sensible amélioration de l'esprit chrétien et des mœurs dans les paroisses et les maisons d'éducation.

« Une autre constatation que nous nous plaisons à faire ici, c'est qu'ordinairement l'augmentation des communions dans les paroisses est une des suites les plus directes et un des résultats les plus incontestables de l'érection de la confrérie du Très Saint-Sacrement. »

Ce progrès, que le bulletin signale pour 1906, est sans doute relatif, car déjà la communion fréquente était en honneur en notre pays avant le décret récent de Pie X ; mais il n'en est pas moins consolant, puisque si c'est déjà heureux de passer du moins bien au bien, ce l'est encore davantage de passer du bien au très bien.

Il me resterait à parler des œuvres spéciales des RR. PP. du Saint-Sacrement. La meilleure façon de le faire, je pense, c'est de vous signaler leurs œuvres de presse. Je répondrai du reste, par là, à l'une de vos demandes. Les Pères publient (490, avenue Mont-Royal, Montréal, Canada), outre les *Annales des Prêtres adorateurs* dont nous avons parlé plus haut, le *Petit Messager du Très Saint-Sacrement*, qui tire à 26.000 numéros par mois, le *Sentinel of the Blessed Sacrement*, en anglais, et le *Bulletin eucharistique* spécialement destiné à la jeunesse, qui tire à 15.000 exemplaires.

Toutes ces données vous permettront, je l'espère, bien qu'elles manquent de précision, je le reconnais, de vous faire une idée du « mouvement du culte de l'Eucharistie au Canada » et aussi du « mouvement de la communion fréquente ». Personne, chez nous, ou à peu de chose près, ne se dit catholique sans faire ses Pâques. Les communions des premiers vendredis sont très populaires. Les communions hebdomadaires, semi-quotidiennes et quotidiennes sont aussi en honneur. Dans nos paroisses de ville de huit à dix mille communiants, le curé et ses cinq ou six vicaires sont surchargés de confessions. Dans nos campagnes, où l'on compte douze à quinze cents communiants, un curé seul suffit à peine, et la besogne d'un chapelain de couvent n'est pas une sinécure, tant s'en faut. D'aussi nombreuses confessions amènent naturellement de nombreuses communions. De telle sorte que, en résumé, d'une façon générale, nous croyons pouvoir affirmer que la commu-

nion fréquente est, au Canada, en grand honneur. Nul doute que les décrets récents de Sa Sainteté Pie X ne contribuent puissamment à la croissance de ce pieux mouvement. Que Notre-Seigneur le veuille !

Vous voyez, ajoute M. Bouquerel, comment on s'y est pris au Canada. On a, dans une large mesure, profité de la communion fréquente. C'est une longue préparation eucharistique qu'il faut entreprendre pour amener les populations à approcher des sacrements et instruire les pauvres paroissiens déchristianisés, afin de former une nouvelle mentalité. C'est un long travail à effectuer avec le concours de fêtes, de dévotions, d'adorations, pour que nos pays reviennent à la foi antique.

M. l'abbé Garnier. — La vie eucharistique au Canada a principalement pour point d'appui les comités d'hommes dans les paroisses. Le R. P. Göttelmann a dit que l'organisation nécessaire dans les paroisses, c'est le comité d'hommes. M. Cazin a une grande préoccupation aussi : c'est le groupement, mais il ne suffit pas toujours; ce qu'il faut, c'est le groupement organisé. M. l'abbé Gillet semblait indiquer quelque chose d'analogue. Je suis heureux d'avoir à dire que dans un grand nombre de paroisses où j'ai prêché et où on a créé des comités de dix, douze, quinze, vingt hommes, on a obtenu de très bons résultats. On les réunit plusieurs fois par semaine. Ce qu'il faut, ce sont des idées nettes au point de vue religieux, des instructions sur des sujets nettement délimités, des commentaires de pages de l'Evangile, de manière à éveiller l'apostolat dans ces cœurs, à donner à ces hommes un peu de hardiesse de parole. Voilà ce qu'il faut faire partout, dans les campagnes et dans les villes ; on arrivera ainsi à restituer la vieille foi par la formation du cœur. C'est l'outil avec lequel on pourra entraîner les populations pour les instruire, les amener à assister à la messe, à communier. La chose essentielle, c'est de faire travailler Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Jésus-Christ, voilà le grand facteur. Quand vous commencerez votre action d'organisation, mettez Jésus-Christ en contact avec vos paroissiens et que ce soit Jésus-Christ qui travaille les cœurs, les volontés, l'activité. Nous ne sommes que les instruments de Jésus-Christ présidant et dirigeant les cœurs.

Le R. P. Lémius. — Je suis très heureux de confirmer ce que vient de dire M. l'abbé Garnier (*Bravo*) en rappelant ce qui se fait dans le diocèse de Metz avec l'approbation de Mgr l'Evêque. Voici comment les choses se passent. Le curé nomme un comité de zélateurs du Sacré-Cœur ayant leur pré-

sident. Avec l'aide des zélateurs on recrute des dizaines. L'œuvre a un caractère absolument eucharistique. L'opération doit se continuer aussi longtemps qu'il y a espoir de recrutement. Les zélateurs se réunissent tous les mois. Dans les réunions mensuelles, le secrétaire du comité procède au contrôle sur un registre spécial.

Le R. P. Lémius donne encore quelques autres détails sur le fonctionnement des comités de zélateurs.

A la demande de Mgr Dubois, le Président donne la parole à Mgr Maes.

Mgr Maes, évêque de Covington. — Je suis un peu confus, en entendant toutes les œuvres qui existent dans vos pays, d'être appelé à vous dire quelque chose. En Amérique, nous sommes obligés d'y aller d'une manière plus simple. C'est la ligne droite que j'ai suivie depuis trente-six ans comme curé canadien. J'ai constaté que la vieille foi française s'est conservée dans ce pays intéressant. Un jour, un vieillard venait de loin me trouver. — « J'ai voyagé deux jours, me dit-il, pour vous trouver. Il y a très longtemps que je n'ai plus été me confesser ; je n'y suis plus allé depuis ma première communion et j'ai 92 ans. » (*Marques d'attention.*)

J'entendis sa confession et je lui dis :

— « Maintenant, mon brave, il faudra faire beaucoup de pénitence.

— « Non, reprit-il, j'irai tout droit au ciel. »

La foi de ce vieux Canadien était telle qu'il était convaincu qu'une bonne confession suivie d'une bonne communion lui assurerait sa place au ciel.

Messieurs les curés, mettez beaucoup de sucre dans votre thé (*rires*) pour inspirer cette confiance. Le prêtre doit imiter Jésus-Christ. Tout ce que je lis dans l'Evangile, c'est sa bonté et sa miséricorde qui s'étendent jusqu'aux plus humbles.

Messieurs les curés, n'ayez aucun ennemi dans votre paroisse. Ayez une peau de rhinocéros, mais un cœur d'or. (*Marques d'approbation.*) Vous passerez par tout, alors, vous souffrirez tout. Beaucoup de prêtres sont morts martyrs au Canada, de trente à quarante ; ils avaient tout souffert pour gagner les âmes.

Messieurs les curés, connaissez chaque personne dans votre paroisse ; connaissez-les avec leur prénom, depuis le petit François jusqu'au vieux Samuel. Dans ma paroisse, je prêchais aux deux messes. A toutes les messes, je donnais cinq minutes d'instruction. (*Bravo.*) Messieurs, quand vous parlez, ne dépassez pas les cinq minutes — je vais tâcher de suivre l'exemple — et

faites cela avec foi ; préparez votre instruction avec soin ; ce sera bien mieux qu'un long discours, de manière qu'on puisse se rappeler ce que vous avez dit. Donc je prêchais aux deux messes. Chaque banc est affecté à une famille. Il y a de grandes familles chez nous. (*Applaudissements.*) En promenant mes regards sur l'assistance, je trouvais parfois qu'il me manquait tel ou tel de mes paroissiens. Huit jours après, je leur disais : « Vous n'étiez pas à la messe de dimanche ». Le dimanche suivant, ils venaient. On visitait chaque famille tous les ans. On saluait ceux qui étaient là; on n'oubliait pas les absents ; on s'informait du frère qui s'était marié.

Si vous connaissez chaque paroissien, si chacun sent qu'il a en Dieu un père qui l'invite à venir le visiter, croyez-m'en, vous en aurez bien peu qui ne viendront pas remplir le devoir pascal. (*Applaudissements.*)

Mgr l'Archevêque de Besançon. — En votre nom et au mien, Messieurs, je remercie Mgr l'Evêque de Covington des leçons très délicates et très profondes renfermées dans ses paroles. Puissent Messieurs les curés mettre à exécution les conseils qui viennent de leur être donnés. Avec les renseignements de Mgr Maes, nous avons le complément du *Liber animarum*. Puisqu'on a demandé des exemples, je vais vous signaler ce qui existe dans le diocèse de Besançon. Sa Sainteté Pie X demande que les instructions catéchistiques soient faites le dimanche. Le curé choisit parmi les enfants l'un ou l'autre sachant parfaitement la lettre du catéchisme, de manière à éviter à l'enfant toute humiliation devant les paroissiens réunis. Il monte alors en chaire pour le principe. Il interroge publiquement cet enfant, de façon à attirer l'attention de la paroisse. L'enfant répond, puis le curé développe et complète son prône. A aucune prédication, la paroisse n'est, dans son ensemble, sous une aussi parfaite attention qu'à ce dialogue entre le pasteur et son troupeau. D'aucune autre façon, l'instruction n'est aussi bien accueillie. Voilà un exemple vécu que je livre à la pratique et à la méditation de ceux auxquels il pourrait être utile. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 11 h. 1/2, après la bénédiction de Mgr l'Archevêque de Besançon.

RÉUNION DE LANGUE ALLEMANDE

La deuxième séance allemande a lieu à 9 heures et demie à la salle de gymnastique, mise gracieusement à la disposition des congressistes par le Maire de Metz. Le vaste hall est absolument comble. M. le chanoine Dellès préside. A la table d'honneur on remarque NN. SS. de Trèves, Spire et Fulda, plusieurs Abbés. Monseigneur de Trèves est l'objet d'une ovation à son entrée.

M. Dellès ouvre la séance par une courte allocution dans laquelle il insiste spécialement sur les causes qui ont contribué à créer et à développer le magnifique mouvement qui conduit l'univers chrétien vers le Cœur de Jésus et l'Eucharistie. Parmi ces causes, l'orateur met en première ligne l'action du grand Pape Léon XIII, et son Encyclique *Mirae caritatis* sur l'Eucharistie ; il cite ensuite le zèle des évêques, la foi ardente des laïques catholiques, tels que ceux qui nous ont parlé hier du Saint-Sacrement, enfin l'influence des Congrès eucharistiques.

Après cette allocution, la parole est donnée à M. le chanoine KIEFFER, archiprêtre de la cathédrale de Strasbourg, pour son rapport sur la **Communion pascale.**

M. le rapporteur traite successivement les deux points marqués au programme : les obstacles et difficultés qui détournent de l'accomplissement du devoir pascal, et les moyens à prendre pour les combattre.

A. *Obstacles à l'accomplissement du devoir pascal.* — 1. Obstacles de nature objective : la confession ; le jeûne ; l'éloignement de l'église ; le manque de temps, spécialement pour les domestiques et ouvriers.

2. Obstacles de nature subjective : obstacles individuels : l'ignorance, les préjugés, les mauvaises lectures ; la faiblesse de volonté, l'habitude du péché ;

obstacles de nature psychologique et sociale : indifférence des parents et des patrons ; fréquentation de compagnons impies ou corrompus ; irréligion de l'esprit public ; sociétés qui favorisent l'amour du plaisir.

Les causes de mauvaises communions sont : les confessions sacrilèges et le respect humain ; la faiblesse de la foi et l'indifférence religieuse ont pour effet des communions tièdes et sans fruit.

M. l'archiprêtre insiste sur les conditions de la vie moderne qui, principalement dans les villes et centres industriels, éloignent les hommes des sacrements : le relâchement du lien familial, les compagnies rencontrées à l'atelier, à la fabrique, au bureau, certaines sociétés qui de parti pris répandent l'esprit antireligieux. « En général, l'atmosphère

dans laquelle se meut aujourd'hui l'activité professionnelle aussi bien que la vie publique des catholiques, n'est pas favorable aux convictions religieuses. La science, la littérature et l'art obéissent en grande partie aux principes du naturalisme. Une grande partie de la presse, la plupart des partis politiques, sont en opposition avec l'Eglise, et la division qui existe entre les confessions religieuses étend malheureusement son influence jusque dans les relations de la vie civile. Faut-il s'étonner, si tant de catholiques, sous l'empire du respect humain, de l'intérêt, de la dépendance économique ou sociale, hésitent à remplir le devoir pascal et à faire par là publiquement profession de foi catholique ? »

B. *Remèdes.* — 1. Pour obtenir de bonnes communions : missions ; instructions fréquentes sur l'Eucharistie, et spécialement sur la préparation à la communion ; prudence et bonté du confesseur ; préparation pratique des enfants à la première communion.

2. Pour amener à la Communion pascale : mesures pratiques pour faciliter la confession et la réception de la sainte communion ; instructions de carême ; invitations personnelles par le curé ; apostolat à domicile ; retraites pascales ; associations catholiques.

« Pour ramener ceux qui ont depuis longtemps oublié le chemin de l'église, le pasteur se servira de toutes les occasions dans lesquelles son ministère le met en contact avec ses ouailles (baptêmes, mariages, enterrements...). En les traitant avec tact et bonté, il pourra souvent détruire des préjugés, écarter des obstacles, et faire accepter plus tard une invitation au devoir pascal...

« Dans les grandes paroisses, le ministère régulier à domicile forme, avec l'organisation des associations, le moyen le plus efficace pour combattre les obstacles de nature sociale et psychologique à l'accomplissement du devoir pascal. C'est par là surtout que l'on pourra conserver l'esprit religieux dans les familles, empêcher les mariages mixtes, substituer de bons livres et de bons journaux à la mauvaise presse, et neutraliser les tendances impies de notre époque. La visite régulière des familles et les associations catholiques permettent au prêtre, même aujourd'hui, de rester en contact permanent, vivant, avec les paroissiens, et de travailler par sa parole, ses conseils, son exemple, à répandre les principes chrétiens et à amener à la pratique des devoirs religieux. »

M. l'abbé Mohnen, curé de Montois-la-Montagne, indique, dans un court et substantiel rapport, les moyens de rendre la réception de la sainte communion *désirable et facile.* En terminant, M. Mohnen communique à l'assemblée des détails sur le ministère à domicile tel qu'il est organisé en Allemagne par la *mission intérieure* de l'Eglise protestante et par l'Armée du Salut, et en tire de salutaires leçons pour le ministère pastoral du prêtre catholique.

Au cours de la discussion qui suit, M. Adloff, professeur au Grand Séminaire de Strasbourg, fait ressortir les grands

avantages du recours au ministère de confesseurs étrangers, surtout au temps pascal. M. WENDLING, directeur du même séminaire, recommande d'aider les fidèles, surtout ceux qui ne communient qu'à Pâques, à faire la préparation et l'action de grâces, par une courte exhortation et la récitation publique des actes.

M. BAUM, curé de Hardt, fait remarquer que dans le diocèse de Cologne on se sert d'un manuel de prières composé précisément en vue de la prière en commun avant et après la communion. Ce manuel est employé pour la première communion, comme pour les communions mensuelles des enfants. Il ajoute que c'est un plaisir de voir comment les instituteurs eux-mêmes président, en bien des endroits, cette prière publique. Aux communions d'hommes, la prière commune est dirigée par les présidents des cercles d'ouvriers ; c'est ce qui attire les hommes et leur fait aimer la communion.

« Vous me permettrez, ajoute le digne curé, d'ajouter une observation : je suis de ceux qui disent franchement ce qu'ils ont sur le cœur. Or on nous a donné ici, à nous curés, beaucoup de bons conseils. Certes, il est très bon que l'on nous rappelle nos devoirs. Mais il y a ici des laïques, des jeunes gens ; il serait peut être bon d'y prendre garde. Je ne voudrais pourtant pas qu'après cela les laïques viennent nous faire la leçon et nous dire : « Si vous aviez été au Congrès eucharisti- « que, vous auriez entendu ce que vous avez à faire ! » C'est pour cela que je suis content qu'aucun de mes paroissiens ne soit ici. » (*Hilarité.*)

M. DELLÈS, président. — Nos paroissiens ont en effet entendu ici beaucoup de choses qui nous regardent, nous prêtres. J'espère toutefois qu'ils en tireront la conclusion que nous ne craignons pas de nous rappeler mutuellement nos devoirs. J'espère aussi que, en nous voyant faire notre devoir, nos paroissiens seront d'autant plus fidèles à remplir le leur.

Nous allons avoir l'honneur d'entendre Mgr l'Evêque de Trèves. (*Applaudissements.*)

Mgr KORUM, évêque de Trèves :

Je vous remercie sincèrement pour votre aimable accueil ; je me demande pourtant si vous continuerez à m'applaudir, après que vous m'aurez entendu !

On a relevé les avantages des missions, et je souscris de tout cœur à ce qui a été dit. Mais on a dit aussi que les missions doivent de préférence être organisées pendant le carême. Je regrette d'être obligé ici de faire la leçon aux curés. (*Hilarité.*)

Pour les grandes villes, même pour les villes de moyenne importance, où se trouvent beaucoup d'ouvriers, les missions sont excellentes comme moyen de faciliter et de préparer la Communion pascale. Mais je ne puis approuver que les missions soient toujours réunies à la Communion pascale. Nous devons faire des missions pendant l'année, afin d'habituer nos gens à aller plus souvent communier. Le devoir pascal ne doit pas être rempli comme par force, à coups de réclame, par l'emploi de moyens extraordinaires. Cela ne peut être utile qu'à certaines époques et en certains endroits ; mais d'une manière générale je ne saurais l'approuver.

Je voudrais encore faire une autre remarque, — mais celle-là ne vous touche pas, Messieurs les curés. Plusieurs orateurs ont déjà parlé ici de ce qui se fait dans leurs diocèses. Il me sera donc permis aussi de dire un mot de mon diocèse. Je crois que partout à la campagne mes diocésains font leurs Pâques ; seules quelques villes font exception. Parfois cependant je trouve une paroisse où il y a 2, 3, 5 abstentions. Si je demande alors combien la paroisse compte de mariages mixtes, je reçois cette réponse : 2, 3, ou 5. C'est donc dans ces familles que le devoir pascal est négligé. C'est pourquoi je voudrais recommander à tous les catholiques de travailler à empêcher l'envahissement de cette peste des mariages mixtes, car elle est la ruine de nos paroisses. Combien mon cœur souffre quand telle pauvre femme vient me trouver et que je ne puis l'absoudre ! Elle n'amène pas ses enfants au Seigneur, et pourtant elle l'a promis solennellement lors de son mariage. Depuis dix ans elle ne peut approcher de la Table sainte, parce qu'elle a été infidèle à sa promesse sacrée. Nous devons lutter contre cela ; nous devons travailler à empêcher que les suites des mariages mixtes n'éloignent de pauvres âmes pour 2, 3, 4, 10 ans, de la sainte communion.

Une autre observation encore. Nous devons travailler à ce que l'accomplissement du devoir pascal soit regardé comme un *devoir d'honneur*... Il faut que tout cœur catholique soit bien pénétré de cette vérité qu'en accomplissant le devoir pascal, il ne satisfait point seulement à une nécessité, mais que c'est pour lui le plus insigne honneur que d'approcher de la Table sainte, de se montrer l'enfant de Dieu, et de *manger la Pâque avec lui*. C'est une honte que tant de catholiques ne sentent pas cela. N'oublions pas que si nous négligeons ce devoir nous nous excluons par là même de l'Eglise catholique. Dans mon diocèse, si un individu qui n'a pas fait ses Pâques meurt sans avoir préalablement fait acte de repentir de sa faute, il ne reçoit point après sa mort les honneurs de la sépulture religieuse. (*Bravo !*) C'est là un remède bien dur, dont l'application nous est très pénible, à nous prêtres, mais qui cependant est nécessaire. Je voudrais bien voir si un soldat qui, lors de la fête de son Empereur, refuserait de paraître dans l'éclat de son uniforme, conserverait encore le rang et les honneurs militaires. C'est là le premier devoir des catholiques, de venir à la communion pascale, se présenter au chef suprême de l'armée divine. Quand le Sauveur est là, étendant les mains vers son peuple récalcitrant, pour l'appeler à lui, comment ne pas répondre à sa voix ?

J'ai été heureux d'entendre un orateur nous dire que les hommes,

groupés dans leurs diverses sociétés, font ensemble leur communion pascale : l'un soutient l'autre. Ah ! nous autres pauvres hommes, nous ressemblons toujours à Nicodème ! Que de mal on a de faire sortir les pauvres hommes de dessous les cloches ! Ces hommes, il faut leur donner un peu d'enthousiasme, pour qu'ils se groupent et se montrent en phalanges serrées, de manière à ce qu'on dise : Voilà l'élite de la paroisse ! Je n'ai lu nulle part dans la Sainte Ecriture que les femmes doivent être plus pieuses que les hommes. L'homme est placé par Dieu comme le chef de la famille, comme l'évêque de l'Eglise domestique, il doit conduire les autres, il doit par son exemple enflammer tous les autres et les entraîner après lui. Pensez-y, hommes catholiques ! Vos femmes vous en seront reconnaissantes, et elles vous suivront avec joie.

Cette allocution est accueillie par de longs applaudissements

L'assemblée adopte ensuite un Vœu relatif à la Communion pascale :

« Que tous les catholiques considèrent comme une obligation l'honneur de communier au temps pascal ; et que ceux qui le peuvent usent de toute leur influence pour faire comprendre aux chrétiens négligents ou indifférents l'importance de ce devoir et les amener à le remplir dignement.

« Le Congrès recommande la réception fréquente des sacrements comme le meilleur moyen de rendre plus facile à tous l'accomplissement du devoir pascal. »

On aborde les rapports de la deuxième série, sur l'**Adoration perpétuelle.**

Le premier rapporteur, M. l'abbé Kirch, curé d'Escherange, expose dans un rapport très intéressant l'origine de cette solennité, — la forme qu'elle revêt dans les diocèses allemands, — son introduction dans le diocèse de Metz, — la manière dont elle y est célébrée, — les fruits qu'elle a produits jusqu'ici.

Le rapporteur exprime le vœu que les prédications, durant les jours de l'Adoration perpétuelle, aient pour objet le Très Saint-Sacrement, et qu'après les fêtes, les curés se préoccupent d'en entretenir le souvenir et les fruits.

Dans une seconde partie, M. l'abbé Kirch présente un exposé historique d'une grande érudition, sur les diverses manifestations du culte eucharistique dans le diocèse de Metz, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.

La parole est donnée ensuite au Révérend Père Ravaux,

Oblat de Marie Immaculée, pour son rapport sur les **Fruits que doit produire l'Adoration perpétuelle**, et les moyens à employer dans ce but.

Ce travail, où éclatent le zèle et l'expérience du missionnaire, reproduit à peu de chose près les considérations exposées à la séance française par M. l'Archiprêtre de Réchicourt.

M. Baum, curé de Hardt, donne quelques détails sur la manière dont se célèbre l'Adoration perpétuelle dans le diocèse de Cologne. Elle dure dans chaque église depuis 6 heures du matin jusqu'à la même heure du jour suivant ; elle est donc une prière ininterrompue.

M. le Curé attire ensuite l'attention de la section sur la circulaire adressée au nom du Saint-Père à l'Episcopat, et qui demande la célébration annuelle d'un *Triduum eucharistique*, dans le but précis de promouvoir la pratique de la communion quotidienne. Il demande au Congrès d'exprimer le vœu que la belle prière de Pie X pour la diffusion de cette pratique si salutaire, et qui doit être récitée pendant ce *Triduum*, soit répandue en masse parmi les fidèles.

La séance se termine à 11 heures 45 par la bénédiction des évêques présents.

TROISIÈME SÉANCE

VENDREDI 9 AOUT

La chaleur est accablante dès huit heures du matin ; cependant les congressistes arrivent en foule dans la grande salle de l'hôtel Terminus et bientôt il n'est plus possible d'avoir une chaise. Les dames sont très nombreuses dans les tribunes et suivent avec non moins d'attention que les congressistes les débats très intéressants.

Sur l'estrade Mgr Heylen, évêque de Namur, préside, ayant à ses côtés Mgr Maes, évêque de Covington, Mgr Dubois, évêque de Verdun, M. le comte de Droste-Vischering, président du Comité permanent des assemblées générales des catholiques allemands, M. Grœber, député au Reichstag et au Landtag wurtembergeois, une des figures les plus marquantes du catholicisme allemand, M. l'abbé Vincent Orciuolo, prêtre de la Mission, délégué du cardinal archevêque de Pise, un grand nombre de prélats, d'abbés et de prêtres.

Avant d'entrer dans les débats, Mgr Heylen, président, annonce qu'en vue de faciliter les nombreuses confessions et communions pendant les jours suivants, Mgr Benzler, évêque de Metz, a autorisé les prêtres congressistes étrangers à exercer dans le diocèse de Metz pendant la durée du Congrès les mêmes pouvoirs dont ils jouissent en temps ordinaire dans leurs diocèses respectifs. Une autre communication qui plait à plus d'un congressiste exténué par les deux fatigantes journées : l'usage de la viande est permis aujourd'hui vendredi.

Puis la lecture des rapports commence. Le premier objet à l'ordre du jour est celui-ci : **La communion fréquente et les hommes.**

La parole est donnée à M. le chanoine Cetty, curé de Saint-Joseph de Mulhouse, l'un des économistes les plus énergiques et les plus pratiques que compte le clergé d'Alsace-Lorraine.

Rapport de M. l'abbé H. CETTY

CURÉ DE SAINT-JOSEPH DE MULHOUSE

sur

La communion fréquente et les ouvriers des pays d'industrie.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La communion fréquente se rattache intimement à l'assistance à la sainte messe et au devoir pascal. Le devoir pascal compris, l'assistance à la sainte messe entrée dans les mœurs chrétiennes, il est permis de songer à la communion fréquente.

Comment amener les hommes, et spécialement les ouvriers des pays d'industrie, à la communion? C'est là l'objet du présent rapport.

Quelques considérations générales s'imposent d'abord. La nature et les conditions du travail industriel forment un facteur important dans le problème. Les ouvriers qui descendent dans les mines pour arracher la houille aux entrailles de la terre; les travailleurs de nos ateliers de construction; les tisseurs et les fileurs qui transforment la laine et le coton pour nous vêtir, demandent un traitement différent. Vouloir appliquer à tous et partout la même méthode, serait s'exposer à de regrettables méprises, à des insuccès décourageants.

LÉGISLATION CHRÉTIENNE

Une législation ouvrière chrétienne doit être le but auquel tendra l'inlassable effort de nos revendications. La raison et l'observation le proclament: nos efforts resteront fatalement stériles sans une législation protectrice des droits du travailleur. Comment songer à la communion fréquente sans le repos du dimanche? Le repos du dimanche appelle le repos du samedi. Les premiers pas ont été faits dans ce sens. La cessation du travail, le samedi, à cinq heures, a singulièrement favorisé la fréquentation des sacrements. La voie est ouverte, il faut l'élargir.

La restauration de la famille ouvrière par les habitations ouvrières, par les logements ouvriers, par la possession du foyer domestique, se rattache étroitement à la fréquentation des sacrements. Le Dieu Eucharistique d'ordinaire n'habite pas au milieu des ruines du sanctuaire de la famille. A Nazareth, Il a voulu être pauvre, mais pas miséreux. C'était la modeste aisance de la famille ouvrière. Les hommes pratiquants ne sortent jamais des caves humides, des mansardes délabrées.

Même observation pour la question du salaire. L'ouvrier, avec un salaire de famine insuffisant pour assurer le pain de chaque jour, le pain matériel, n'ira pas manger le pain des anges. Pour pratiquer la vertu, un certain bien-être est nécessaire. L'enseignement de l'Eglise et l'observation s'accordent en ce point.

ACTION DU PRÊTRE

Le terrain ainsi préparé, l'action du prêtre devient possible et en même temps fructueuse. Comment l'exercer? Le point de départ, c'est

XXXIV. Arc de triomphe de Montigny-Sablon.

la communion pascale. Le *testimonium paschale*, avec une couleur spéciale pour les hommes, sera pour lui la meilleure orientation. Il connaîtra par là le chiffre exact des hommes fidèles au précepte de l'Eglise. C'est parmi ces hommes qu'il faut chercher le premier groupement, la première élite.

CONFRÉRIES, ASSOCIATIONS

Le respect humain, l'opinion publique, la coutume, seront toujours les adversaires irréductibles d'un mouvement dans ce sens. Pour les combattre, le curé en appellera à la confrérie, à l'association.

Les Jésuites ont pratiqué cette méthode avec succès. Elle est encore bonne aujourd'hui. L'association tue l'individualisme, la peur d'être seul; elle groupe sous une même bannière; elle échelonne les communions le long de l'année. Dans le choix d'une association, le curé s'inspirera de la mentalité de son monde. Si sous sa poussée, l'initiative part des ouvriers, le succès est presque assuré.

La confrérie de Notre-Dame de l'Usine a été pour un grand nombre de paroisses le commencement d'une rénovation religieuse.

S'il existe dans la paroisse des congrégations de jeunes filles, des associations de mères chrétiennes, les auxiliaires sont toutes trouvées. Le curé se servira des filles pour gagner le père, des femmes pour arriver au mari. La fille pieuse, la mère chrétienne, transformées en apôtres, réussissent toujours.

VISITES ET INVITATIONS

La visite à domicile, l'invitation écrite, auront raison des dernières résistances. La visite pastorale est une des obligations du ministère paroissial.

Ici, il s'agit de la placer à propos, d'arriver au temps opportun. Une invitation signée par le curé est d'ordinaire bien reçue. Une attention fait toujours plaisir. Les plus malveillants y sont sensibles. De plus l'exemple est contagieux. Tel ouvrier, d'abord peu disposé, viendra se présenter quand il apprendra que son compagnon de travail sera de la réception.

MISSIONS GÉNÉRALES, MISSIONS D'HOMMES

Les missions dans les paroisses sont des époques de rénovation religieuse. Elles sont une nécessité des temps actuels, surtout dans les villes industrielles. Il faut les rendre aussi périodiques que possible. L'usage s'est introduit de réunir les hommes seuls pour l'un ou l'autre sermon du soir. Les résultats dépassent toujours les meilleures espérances. Pour la communion fréquente, c'est une occasion d'une portée considérable.

Si la mission a réussi, le curé prendra une initiative qui ne peut plus être taxée d'imprudence. Il organisera une mission d'hommes, rien que pour les hommes. Il y a quelques années, l'entreprise semblait téméraire, aujourd'hui les paroisses où se donnent des missions d'hommes ne forment plus l'oasis dans le désert.

L'œuvre cependant demande une attention particulière, si l'on veut

la voir couronnée de succès. Dans l'organisation d'une mission d'hommes, tout a son importance ; l'époque de la mission : choisir le moment le plus favorable ; la durée de la mission : de dix à quinze jours — quatre ou cinq jours ne suffisent pas pour mettre le monde en branle — ; les sujets de sermons : des sermons d'hommes, d'hommes vivant dans le monde actuel ; le choix du prédicateur : chacun ne possède pas le don de parler aux hommes, comme il faut.

La mission sera annoncée longtemps d'avance pour travailler l'opinion. Le curé en parlera *opportune, importune*, à l'église, hors de l'église, dans les familles, dans les réunions. Avant l'ouverture, des invitations personnelles seront portées dans les familles. On mettra un soin particulier à les rédiger et à les distribuer.

ASSOCIATIONS AVEC INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES

La mission d'hommes se prête admirablement à la fondation d'associations là où elles n'existent pas encore. C'est le coup de filet pour la pêche miraculeuse. Qu'on ne répète pas les désespérantes paroles : « Nous avons travaillé toute la nuit et nous n'avons rien pris. » Ces associations sont le moyen le plus efficace pour arriver à la communion fréquente.

A l'heure présente, les associations exclusivement religieuses ne répondent plus aux exigences du jour. Nos adversaires sont organisés pour la vie extérieure ; nous ne pouvons rester dans une notoire infériorité : il faut faire aussi bien ; il faut faire mieux, pour attirer les hommes à nous. Les institutions économiques s'imposent. Mais il importe de le dire bien haut, le but premier des cercles d'hommes est de ramener l'ouvrier à Dieu. Les institutions économiques ne sont que le moyen d'y arriver. Ces associations économiques et sociales, caisses de maladie, caisses de décès, caisses d'épargne et de prêt, habitations ouvrières etc. demandent à être conduites avec prudence, avec un dévouement surnaturel : Dieu seul, les âmes seules !

Partant de ce point de vue, les statuts de l'Œuvre seront rédigés dans un sens chrétien. Il y sera fait mention des communions générales, des communions de tous les trois mois. Ce ne sera pas encore la communion fréquente dans le sens actuel du mot ; mais ce sera certainement la communion fréquente pour les hommes. Heureux le curé qui arrivera à ce résultat dans une paroisse ouvrière !

Faut-il rendre ces communions obligatoires, se contenter de deux, ou même d'une seule, de la communion pascale ? Il est difficile de se prononcer à cet égard. Pour résoudre la question, le curé consultera Dieu, sa conscience, les intérêts des ouvriers confiés à sa sollicitude.

La communion trimestrielle établie, pratiquée par un grand nombre, on peut aller plus loin. Dans tous les cercles d'hommes, il y a une élite, c'est sur cette élite qu'il faut agir. Elle se trouve d'ordinaire dans le comité du cercle. Ce sont des chrétiens pratiquants, irréprochables sous tous les rapports. La communion de tous les mois peut leur être recommandée. Il y en aura toujours quelques-uns qui répondront à l'appel. Et une fois dans la voie, pourquoi s'arrêter et ne pas proposer à l'un ou à l'autre la communion de toutes les semaines? C'est une exception

sans doute, mais cette exception existe, et là où elle se rencontre, quel sujet d'édification pour la paroisse, quelle source de bénédictions pour l'œuvre !

ACTION DE L'OUVRIER SUR L'OUVRIER

Ces communions demandent à être préparées. Très souvent les membres du comité font les invitations. Cette coutume présente de sérieux avantages. Celui qui porte l'invitation sera nécessairement de la fête, car il veut avant tout prêcher d'exemple. C'est l'action de l'ouvrier sur l'ouvrier. On ne saurait trop insister sur ce point. Il y a dans le cœur de l'ouvrier chrétien des trésors : il s'agit de les en tirer au profit de la communauté. Mis en contact avec son compagnon de travail, l'ouvrier sait persuader, convaincre, triompher.

RETRAITE SOCIALE AU LOCAL

L'invitation sera plus pressante pour la fête principale du cercle. La réception des nouveaux membres sera préparée par une retraite de trois à quatre jours. Les réunions pourront se tenir au local. Elles attirent davantage. C'est moins solennel qu'à l'église ; le ton peut être plus familier, les développements plus pratiques, le contact plus intime. Nous avons, à plusieurs reprises, rendu ces retraites, appelées retraites sociales, obligatoires, avec succès. Ajoutons que ces observations ne constituent pas une théorie plus ou moins pratique, un système plus ou moins précaire. Ce sont des choses vécues. Les communions de 600, 800, 1000 hommes, au cercle de Saint-Joseph de Mulhouse, ne forment pas des exceptions, mais bien la règle. Ces résultats se retrouvent partout où l'on applique la même méthode.

PRESSE ET JOURNAL

La presse locale est appelée à jouer un grand rôle dans la question qui nous occupe. On l'a compris en France. Le bulletin paroissial pénètre de plus en plus dans les familles catholiques pour devenir le trait d'union entre le curé et son peuple. L'assistance à la sainte messe, la communion pascale, la communion fréquente, ce seront les trois étapes dans la voie qui reconduira à Dieu un peuple longtemps sourd aux plus pressants appels.

Dans les villes industrielles, le journal de la localité publie, le samedi, l'horaire de l'office divin. C'est chaque semaine un rappel au devoir. Ce rappel a son prix. Aux jours des communions générales, le journal vient renouveler l'invitation faite de vive voix par le comité, et ainsi tout conspire, comme à l'envi, pour conduire l'ouvrier dans la maison du Dieu Eucharistique et lui faire goûter combien le Seigneur est doux pour ceux qui le reçoivent.

La communion fréquente chez les hommes, c'est l'idéal. Pourrons-nous le réaliser ? C'est le secret de Dieu : grande est la tâche, nombreuses sont les difficultés. Le Christ n'est plus pour l'ouvrier le Dieu aimé et adoré. A nous de restaurer tout par le Christ Eucharistique.

La restauration sera faite le jour où nous trouverons l'ouvrier de l'usine à la Table sainte, assis au banquet eucharistique. Espérons que le Congrès de Metz sera le commencement de cette restauration tant désirée.

La discussion s'ouvre sur ce remarquable rapport, par une question que le P. Lémius pose au rapporteur : Est-il vraiment nécessaire, pour atteindre le but que nous poursuivons tous, de constituer des associations à caractère nettement religieux?

Il y aurait là, dans le cas d'une réponse affirmative, une difficulté très sérieuse pour la France, car nous n'y atteindrions dans ce cas que les ouvriers déjà pratiquants ; avec une association d'hommes nettement et premièrement religieuse, les divers éléments du monde ouvrier ne se mélangeront pas.

M. le Chanoine Cetty répond qu'en Alsace-Lorraine la confrérie, la congrégation précède l'association purement économique : *Quærite primum regnum Dei et omnia adjicientur vobis.* Cela ne veut pas dire qu'on néglige les questions intéressant le bien-être temporel des ouvriers, mais on considère que ce sont les mœurs qu'il faut d'abord restaurer. Et il semble bien que la méthode est bonne et très rationnelle, car l'association uniquement religieuse qu'a fondée le rapporteur dans sa paroisse ouvrière, en un centre uniquement industriel, a fait économiser à ses paroissiens en une seule année la somme de 16.000 francs, et sa paroisse compte 2.300 livrets de Caisse d'épargne détenus par les ouvriers.

Cette déclaration est couverte d'applaudissements.

Toutefois Mgr Heylen fait observer, pour écarter les illusions trop optimistes, que l'éminent rapporteur n'est parvenu à ce résultat qu'au prix de rudes expériences et d'une patience inlassable. Encore est-il qu'il y est parvenu, ce qui est un argument de fait bien impressionnant en faveur de ceux qui croient qu'on doit, avant toute autre préoccupation, s'efforcer de moraliser l'ouvrier en lui restituant la foi et la pratique religieuse !

Un vicaire de Lille, région industrielle où les œuvres économiques dirigées par les prêtres sont très nombreuses, émet une thèse en opposition à celle de M. le Chanoine Cetty : « A mon avis, dit-il, il ne faudrait pas exiger de la part des ouvriers qui sont membres d'œuvres économiques, la pratique expresse des devoirs religieux. Les associations religieuses inspirent de la défiance, surtout aux hommes des classes ouvrières, qui redoutent toujours de la part du prêtre, contre lequel on les excite, une atteinte à leur liberté. Si donc vous donnez, au moins en certaines parties de la France, à une association un

caractère nettement confessionnel, vous vous exposez à un insuccès. N'est-il pas préférable, dès lors, de constituer des associations d'ordre purement économique qui travaillent efficacement à l'amélioration de la situation matérielle de l'ouvrier, qui étudient et discutent ses intérêts professionnels? Par ce moyen l'ouvrier, en constatant le désintéressement du prêtre, se rapproche de lui, apprend à le mieux connaître et à l'aimer, ce qui le ramène presque infailliblement à la religion... »

Voilà donc en présence deux thèses opposées.

Mgr Heylen, président, intervient alors pour dire que la question est trop grosse de difficultés, trop importante, pour le temps relativement court que l'assemblée peut consacrer à chaque rapport d'un programme très chargé. Ce qui paraît certain, c'est que le clergé qui s'occupe de ces œuvres de prévoyance ouvrière ne doit jamais perdre de vue le but final de toute son action, qui est d'obtenir le bien spirituel de l'ouvrier en le ramenant à Dieu. A ce sujet, le président signale encore les avantages des retraites fermées pour hommes, introduites dans quelques diocèses de Belgique, et qui, par leur caractère familial et intime, ont partout obtenu de grands et durables résultats.

A ce moment, du fond de la salle, M. l'abbé Garnier présente une dernière observation : « Il faut, dit-il, que le Congrès évite même l'apparence d'un blâme pour ceux qui ne croient pas pouvoir constituer, dès l'abord, des confréries religieuses.

« Il faut distinguer trois catégories de *travaux* pour les prêtres qui s'occupent du relèvement moral des classes ouvrières. Quand les ouvriers sont absolument ignorants en matière religieuse, ou même hostiles, on ne s'occupera d'abord que des travaux *d'approche*. C'est à quoi tendent les associations purement économiques. Quand ceux-ci auront amené un résultat positif, on commencera les travaux *d'instruction religieuse* et en dernier lieu seulement les travaux de *perfectionnement*, tels que les constituent les associations religieuses d'hommes. L'orateur insiste sur le caractère délicat de ces trois sortes de travaux, qui différeront forcément avec le milieu ambiant et le degré de religiosité des ouvriers. »

Pour résumer les opinions émises par ces différents congressistes, Mgr Heylen rappelle que tout chemin mène à Rome et que le tact et l'expérience de chaque prêtre indiqueront toujours la meilleure méthode à employer vis-à-vis des ouvriers qui lui sont confiés.

Comme une sorte de conclusion à ce premier rapport et aux questions qu'il agite, ainsi qu'à l'observation ci-dessus rap-

pelée de Mgr Heylen, le R. P. LINTELO, S. J., lit quelques notes relatives au succès obtenu, par rapport à la communion fréquente, dans les retraites fermées.

La communion des hommes.

SIMPLE NOTE

I. MES TITRES. — Trois années d'un ministère spécialement consacré aux hommes et aux jeunes gens dans une maison de retraites et au dehors ; nombreuses prédications eucharistiques devant les groupes les plus divers comme condition sociale : rentiers, avocats, industriels, cultivateurs, instituteurs, ouvriers, etc... — Il va de soi qu'il s'agit d'hommes pratiquant déjà dans une certaine mesure, communiant quelquefois dans l'année.

II. MÉTHODE EMPLOYÉE. — A. Le BUT poursuivi et ouvertement énoncé est moins la multiplication immédiate des communions que la conviction lumineuse et solide par rapport aux principes énoncés dans le Décret. « Vous êtes chrétiens ; vous devez, en toute hypothèse, connaître les véritables intentions de Notre-Seigneur et de son Eglise. Alors même qu'actuellement vous ne voudriez ou ne pourriez pas — ce que j'admets pour plusieurs d'entre vous — communier plus souvent, au moins vos idées seront-elles plus justes, et un jour peut venir où vous iriez plus loin dans la pratique de cette doctrine. »

B. MOYENS. — 1. *Prédication intégrale* de la doctrine du Décret, en insistant sur ce double point :

a) L'invitation à la communion quotidienne est adressée non à une caste d'élite, mais à tous les chrétiens ; les conditions requises sont accessibles à toute bonne volonté.

b) La communion quotidienne n'est point affaire de dévotion, mais d'alimentation. Son but principal est de maintenir l'état de grâce, premier devoir du chrétien. Proposée par Notre-Seigneur comme nourriture, comme pain de vie, comme réalisant la figure de la manne, il est de l'essence de son institution d'être prise fréquemment.

2. *Exposé des motifs particuliers* qui engagent *les hommes* à la communion fréquente. Ces motifs sont tirés des nécessités ou des dangers plus grands de leur vie spirituelle, surtout par rapport à la foi ; — de l'hommage social que les hommes doivent à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui n'est nulle part plus complet que dans la communion ; — de leur devoir d'apostolat.

3. *Appel à la générosité.* — Tous, ajoutez au chiffre actuel de vos communions ; au moins chaque mois, approchez-vous de la Table sainte. S'il y en a qui le peuvent chaque semaine, pourquoi ne le feraient-ils pas? J'espère même qu'il y en a qui, le pouvant, voudront sans retard aller jusqu'au bout et communier chaque jour. Tous, dans quelque mesure, devenez des entraîneurs vers la Table sainte.

III. RÉSULTATS. — 1. Partout j'ai vu que la conviction était faite, que peu à peu les préjugés se dissipaient ; d'autant plus que les ré-

ponses privées complètaient celles qui étaient données dans les exhortations communes.

2. La grande majorité de ces hommes s'est rangée sans peine à la communion mensuelle ; un bon nombre se sont mis à l'hebdomadaire, quelques-uns chaque fois à la communion quotidienne immédiate.

3. Des témoignages nombreux et touchants me sont parvenus sur les fruits qu'ils retirent de la communion et sur le bonheur qu'ils y trouvent. Tous expriment la volonté de demeurer fidèles malgré les obstacles, et de gagner d'autres convives au divin banquet.

CONCLUSION. — Essayer c'est continuer. Les résultats dépassent les espérances.

A ce moment un laïque de l'assemblée demande la parole. Il proclame d'abord tout le bonheur qu'il a d'assister à ce Congrès eucharistique lui, simple ouvrier lorrain ; il en demandait depuis longtemps la grâce à Dieu. Il décrit tout le bonheur qu'il a trouvé dans la communion d'abord fréquente, puis journalière. Il recommande instamment à ses camarades de l'atelier le contact avec le prêtre : d'abord l'obéissance, le respect et l'amour vis-à-vis du prêtre. Il invite les laïques à prendre la défense du prêtre à l'échoppe, à l'auberge et dans les assemblées publiques. Un bon moyen pour faire avec fruit la communion fréquente, c'est l'habitude de former la bonne intention journalière.

Ce brave ouvrier est très applaudi.

On passe au deuxième objet de l'ordre du jour : les **œuvres eucharistiques** : Confréries du Saint-Sacrement ; Dévotion au Sacré-Cœur.

Rapport de M. l'abbé BARTHÉLEMY,

CURÉ DE HAYES

sur

Les Confréries du Très Saint-Sacrement

La confrérie du Saint-Sacrement fut établie à Rome par le pape Paul III. La bulle d'institution est du 30 novembre 1539. Dans cette association, les confrères ont pour but de rendre eux-mêmes et de faire rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, présent dans l'Eucharistie, un culte spécial d'adoration et d'honneurs tant publics que privés.

§ I.

AVANTAGES DE LA CONFRÉRIE DU TRÈS SAINT-SACREMENT

Les avantages de la Confrérie du Saint-Sacrement sont très considérables, tant pour les confrères, que pour la paroisse où elle est établie et pour le curé lui-même.

I. Avantages pour les confrères. — Le pape Paul III, dans la bulle d'érection *Dominus noster Jesus Christus*, du 30 novembre 1539, rend la confrérie du Saint-Sacrement participante de toutes les grâces, privilèges, exemptions et indulgences dont jouissent déjà beaucoup d'autres confréries érigées à Rome et approuvées par ses prédécesseurs. Il accorde, en outre, aux confrères :

1° Une indulgence plénière, en forme de jubilé, le jour de leur entrée dans la confrérie, pourvu que, s'étant confessés, ils communient avec dévotion. Même indulgence, aux mêmes conditions, trois fois dans leur vie.

2° Cent jours d'indulgence à ceux qui accompagnent le Saint-Viatique avec des flambeaux, ou qui, ne le pouvant faire, récitent cinq *Pater* et cinq *Ave*, au son de la cloche.

3° Cent jours d'indulgence pour assister à la procession du Saint-Sacrement ou à l'office célébré au nom de la confrérie.

4° A ceux qui visitent, avec dévotion, tous les vendredis de l'année, l'église de Sainte-Marie de la Minerve, dix ans et dix quarantaines, pour chaque fois.

5° Aux femmes, qui ne peuvent décemment suivre le Saint-Viatique, même indulgence qu'à ceux qui l'accompagnent, pourvu qu'au son de la cloche, elles s'unissent à eux d'intention, et récitent avec piété cinq *Pater* et cinq *Ave*.

Outre ces indulgences, Paul III accorde, aux confrères de l'un et de l'autre sexe, la faculté de choisir, à la mort, le confesseur qu'ils voudront, et d'être absous par lui de toute espèce de péchés et de censures, même réservés au Saint-Siège.

Ces faveurs furent considérablement augmentées par la suite. Le pape Paul V accorda, le 3 novembre 1606 :

1° Indulgence plénière aux confrères qui, s'étant confessés, communieront et assisteront à la procession du Saint-Sacrement, qui est faite par la confrérie, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu. (Fixée par Innocent XII au vendredi, lendemain de l'octave).

2° Même indulgence à ceux qui, ne pouvant assister à la procession, se confesseront, communieront et prieront selon les intentions du Souverain-Pontife.

3° Même indulgence aux confrères qui, à l'article de la mort, s'étant confessés et ayant communié, invoqueront, au moins de cœur, le Saint Nom de Jésus.

4° Sept ans et sept quarantaines aux confrères qui, s'étant confessés, communieront le jour de la Fête-Dieu et prieront selon les intentions du Souverain-Pontife.

5° Cent jours, tous les vendredis de l'année, pour la visite de l'église où la confrérie existe.

6° Cent jours, chaque fois que les confrères assistent aux offices ou aux processions de la confrérie.

7° Sept ans et sept quarantaines, si, s'étant confessés, ils communient et assistent à la procession du troisième dimanche du mois, ou du Jeudi-Saint.

8° Sept ans et sept quarantaines, toutes les fois qu'ils accompagnent le Saint-Sacrement, avec ou sans lumière, chez les malades ou ailleurs.

9° Cent jours, le Jeudi-Saint, pour la visite du Saint-Sacrement.

Le pape Clément X, le 24 janvier 1673, ajoute à toutes ces grâces une indulgence de cent jours à tout confrère qui accompagne, à la sépulture, le corps d'un fidèle quelconque.

Le pape Benoît XIV accorda, le 2 août 1749, cent jours d'indulgence, pour chaque fois, à tout confrère — qui assiste à la messe dans l'église de la confrérie, ou aux réunions, ou aux processions autorisées par l'Ordinaire ; — qui donne l'hospitalité à un pauvre ; — qui réconcilie des ennemis ; — qui, ne pouvant assister à une procession ou accompagner le Saint-Viatique, dit le *Pater* et l'*Ave*, au signal donné ; — qui récite cinq fois le *Pater* et l'*Ave* pour un confrère défunt ; — qui ramène ceux qui s'égarent, instruit les ignorants, visite les infirmes et les prisonniers, fait l'aumône corporelle ou spirituelle, ou exerce quelque autre œuvre de piété ou de charité.

Le même Benoît XIV, par décret du 13 septembre 1749, a rendu toutes ces indulgences, tant plénières que partielles, applicables aux âmes du purgatoire. Enfin, c'est encore Benoît XIV qui accorda à la confrérie du Saint-Sacrement la préséance sur toutes les autres confréries dans toutes les processions.

Peu à peu, dans la suite des temps, un certain nombre de ces indulgences fut étendu à tous les fidèles, et de nouvelles indulgences furent concédées à la confrérie du Saint-Sacrement. C'est ainsi que le pape Léon XII, par son Bref du 4 mai 1824, accorde aux confrères : 1° Indulgence plénière, — le jour de la Fête-Dieu ; — le jour de l'entrée dans la confrérie ; le jour que choisira, chaque année, un confrère, pour faire une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement ; le jour du Jeudi-Saint et le premier jeudi de chaque mois ; — en recevant le Viatique, à l'heure de la mort. 2° Indulgence de sept ans et de sept quarantaines, pendant l'octave de la Fête-Dieu, ainsi que le premier vendredi de Carême, pour les défunts de la confrérie. 3° Trois cents jours, tous les jeudis et chaque jour de l'octave du Saint-Sacrement. 4° Cent jours à celui qui récitera de bouche et de cœur : Loué et adoré soit le Très Saint-Sacrement de l'autel ! (Cette indulgence est aussi pour tous les fidèles). Ceux qui auront récité cette prière tous les jours pendant un mois, gagnent l'indulgence plénière, le jour qu'ils se seront confessés et qu'ils communieront. 6° Les confrères ont une part spéciale à toutes les messes, prières, veilles, mortifications, aumônes et autres bonnes œuvres pratiquées dans ladite confrérie.

Cette abondance de grâces que l'Eglise met à la disposition des confrères est un puissant stimulant pour leur faire accomplir les œuvres de piété recommandées dans la confrérie : ces œuvres, ils les accompliraient, sans doute, pour obéir à l'engagement pris par eux au jour de leur admission, bien que manquer à cet engagement n'implique aucune faute ; mais la perspective d'une indulgence à gagner rend plus attentif à l'œuvre indiquée et excite un plus vif désir de la bien accomplir. Il y a donc là une somme de réparations et de mérites qui sont un avan-

tage inappréciable pour les confrères. — Signalons aussi, comme conséquence de tout cela, l'édification mutuelle qui entretient l'exactitude et forme, entre les confrères, une sainte émulation : cette émulation produira, sans contredit, d'heureux fruits de piété et de sanctification personnelle. La confrérie du Saint-Sacrement est donc, pour ses membres, un moyen efficace de salut éternel.

II. *Avantages de la confrérie du Saint-Sacrement pour la paroisse où elle est établie.* — Le premier avantage que la paroisse retire de l'établissement de cette confrérie, c'est d'avoir, en son sein, un groupe de fidèles fervents, exacts à leurs devoirs et professant un culte spécial envers Jésus eucharistique. Or nous savons que Dieu a des miséricordes particulières pour les populations où se rencontrent des justes en certain nombre. L'histoire de Loth le montre avec évidence. Et ces miséricordes divines se manifestent non seulement par des pardons collectifs et par la préservation de certains fléaux, mais aussi par une prospérité locale, dont la preuve serait facilement fournie si l'on voulait sérieusement examiner l'histoire de la grandeur et de la décadence des cités.

Un autre avantage, pour la paroisse, est celui du bon exemple. Ce bon exemple résulte d'abord de la conduite individuelle des confrères, mais bien plus encore de leur mouvement d'ensemble. En effet, un acte isolé de religion peut assurément faire impression, surtout s'il est produit par quelqu'un de considérable et d'influent ; mais l'impression devient autrement forte, autrement déterminante et autrement entraînante, quand le même acte religieux surgit simultanément de plusieurs hommes formant groupe et représentant chacun les sentiments de plusieurs aboutissants ou alliés. Alors, le bien devient comme une habitude publique. Pour ne pas rester dans les généralités, indiquons, parmi les effets de ce bon exemple, ceux qui paraissent plus saillants :

1° L'indifférence religieuse secouée, amoindrie ou détruite dans bien des cœurs. Nous savons, en effet, que la pure théorie triomphe rarement d'une âme indifférente : la pratique touche davantage, surtout quand cette pratique s'aperçoit dans un voisin, un ami, un parent, un ouvrier, un pauvre aussi bien qu'un opulent. Et lorsqu'on arrive à se dire : « Ce que fait celui-ci, ne pourrais-je le faire ? » l'indifférence est déjà bien atteinte et, la grâce aidant, elle finira par disparaître.

2° Une plus grande exactitude aux offices et au devoir pascal. Les insouciants, les indécis, ceux, plus nombreux, qui cherchent toujours une excuse quelconque, les lâches victimes du respect humain, les peureux et tous ceux qui ont besoin d'un encouragement, d'une poussée, quelquefois d'un simple regard, tout ce monde trouvera, dans l'exemple des confrères, le stimulant qui les amènera à Dieu.

3° Un plus grand respect pour la religion. Ce respect se manifestera d'abord à l'église, pendant les offices. — Ce respect se manifestera aussi en dehors des offices, particulièrement dans les conversations, où l'on rencontrera moins d'attaques contre la religion. L'expérience est là, en effet, pour nous dire que la religion est surtout attaquée quand personne ne prend sa défense : dès que l'on saura qu'il y a des associés pour répondre, l'attaque se dérobera : ainsi, les insulteurs finiront par perdre

l'influence pernicieuse due à une audace et à un verbiage dénués de raisons.

Bornons-nous à ces trois avantages du bon exemple, en faisant remarquer qu'une paroisse où l'indifférence religieuse est vaincue, où l'exactitude aux devoirs chrétiens reprend vigueur, et où règne le respect de la religion, est une paroisse en voie de sanctification, une paroisse modèle.

III. *Avantages de la confrérie du Saint-Sacrement pour le curé lui-même.* — Le curé, dans sa paroisse, est le directeur nécessaire de la confrérie du Saint-Sacrement. A ce titre, outre les faveurs communes à tous les membres de la confrérie, le curé a encore l'avantage d'avoir à diriger un groupe d'élite où sa voix est entendue, ses conseils suivis et la gloire de Dieu, particulièrement dans l'Eucharistie, procurée, tant dans les âmes qu'à l'extérieur. Voilà une source de consolations qui a bien son prix.

Mais c'est surtout pour son ministère paroissial que le curé profitera de la confrérie du Saint-Sacrement. — 1° Il trouvera, dans les membres de la confrérie, des *auxiliaires* précieux pour l'ornementation des autels et l'entretien de tout ce qui sert au culte et au sacrifice eucharistique, pour préparer certains malades à recevoir la visite du prêtre, pour introduire, dans la paroisse, certaines œuvres de dévotion, et même pour exécuter des chants liturgiques aux grandes solennités. Toutefois, dans toutes les œuvres qui n'appartiennent pas à la confrérie du Saint-Sacrement, le curé ne devra employer le concours des confrères qu'avec prudence et discernement, de façon à ce que l'initiative et la direction partent toujours de lui, et qu'il ne soit ni influencé ni débordé. Car si les fidèles s'apercevaient que le curé subit quelque influence laïque dans son ministère, cela produirait un effet déplorable et, au lieu de progrès, ce serait échecs sur échecs. — 2° La confrérie, donnant au curé une influence réelle sur tous les membres qui la composent, prépare, par le fait même, l'*extension de cette influence* sur toute la paroisse. Nous savons, en effet, que l'on tient toujours compte d'une autorité, quand on voit cette autorité reconnue et admise par un certain nombre d'hommes. Si cela est vrai en général, ce sera bien plus vrai dans une paroisse, où toutes les familles ont des rapports nécessaires avec le curé : on acceptera une influence déjà acceptée par d'autres. Et le bien pénétrera les âmes.

Conclusion : la confrérie du Saint-Sacrement est une œuvre éminemment pastorale.

§ II.

Comment établir la confrérie du Saint-Sacrement ?

Un curé qui désire établir la confrérie du Saint-Sacrement dans sa paroisse, doit d'abord s'adresser à l'autorité épiscopale, puis travailler au recrutement des associés.

I. *Il faut recourir à l'autorité épiscopale.* — 1° C'est l'évêque, en effet, qui a à juger s'il est expédient d'établir la confrérie dans telle ou telle paroisse de son diocèse. Le curé devra donc lui exposer la situa-

tion religieuse de sa population, lui dire les motifs qu'il y a de compter sur le succès de l'entreprise, les difficultés et les oppositions qu'il prévoit, les influences locales à employer ou à combattre, etc. D'après ces renseignements, l'évêque décidera s'il faut commencer l'œuvre immédiatement ou s'il faut en différer l'établissement. Car il a à tenir compte, non seulement du désir du curé et du tempérament religieux des paroissiens, mais aussi de la contrée où se trouve cette paroisse et de l'influence et de la considération dont y jouissent les confréries déjà existantes. Il peut arriver, en effet, que l'établissement d'une confrérie soit compromis, dans une paroisse, par le spectacle de l'insuccès de cette œuvre dans la paroisse voisine ; et lorsque les gens d'opposition auront dit : « La confrérie ? cela va être comme à X... », l'affaire sera jugée et ne rencontrera qu'indifférence. C'est donc à l'évêque qu'on aura recours ; c'est lui qui décidera s'il faut agir ou s'abstenir. — 2° C'est l'évêque qui érige la confrérie et qui donne le diplôme d'érection. D'après les déclarations pontificales, l'érection de la confrérie, faite par l'évêque, suffit pour que la confrérie participe à tous les avantages de la confrérie modèle de Rome. — 3° C'est à l'évêque aussi qu'il appartient d'approuver les statuts de la confrérie : ces statuts peuvent effectivement être modifiés suivant les localités et les circonstances, sans que cette modification nuise soit à la nature de la confrérie, soit à son droit aux indulgences et privilèges accordés par les Souverains-Pontifes. C'est ce qui résulte de la bulle de Paul III et des déclarations de plusieurs de ses successeurs. — De toutes ces considérations, il ressort évidemment que le curé ne peut établir la confrérie dans sa paroisse, sans recourir à l'autorité de l'évêque.

II. *Il faut travailler au recrutement des associés.* — C'est ici le point difficile : pour obtenir des adhésions, le curé devra 1° faire connaître l'œuvre, 2° s'occuper de grouper des membres, 3° recourir à la prière.

1° Il faut faire connaître l'œuvre. Pour la faire connaître, il ne suffit pas d'en parler sous forme de digression ou par manière d'exemple dans un discours quelconque ; il ne suffit pas de la recommander sommairement comme cela se pratique pour certaines annonces faites au prône. Il faut traiter le sujet spécialement, à fond, en faisant ressortir le point de vue eucharistique. Faire ainsi connaître l'œuvre au point de vue de Jésus-Hostie, c'est la faire aimer. En effet, quand les fidèles sauront qu'il s'agit d'honorer particulièrement la personne adorable de Notre-Seigneur, et qu'ils seront amenés à aimer réellement Jésus-Christ ; quand ils seront persuadés des grands avantages que cette œuvre procurera à leurs âmes ; quand ils comprendront les effets de salut qui doivent résulter de la confrérie, même pour ceux qui n'en sont pas membres, ils auront certainement le désir de manifester leur attachement à Jésus eucharistique par leur adhésion et leur coopération. Je sais bien que ce désir sera combattu en eux par toutes sortes d'obstacles suscités par le calcul des intérêts et des travaux matériels, sans compter les difficultés venant du respect humain et des mauvais conseils ; mais il appartient au curé de prévoir ces difficultés et de les résoudre à l'avance.

Il ne faudrait pas cependant se faire l'illusion que tous les fidèles

voudront comprendre et se laisser toucher : non, certes ; mais quelques-uns seront pénétrés par la parole et par les exhortations du curé ; et ces quelques-uns, le curé aura à les trouver, à achever dans les conversations de faire connaître l'œuvre et ainsi à former le premier noyau de la confrérie.

2° Il faut s'occuper de grouper des membres. Sur ce point, il nous faut dire : *a)* les moyens à employer pour obtenir des adhésions ; et *b)* quelles personnes il faut admettre.

a) Moyens à employer. — Parmi les fidèles de la paroisse, il s'en rencontrera quelques-uns qui viendront d'eux-mêmes se faire inscrire ; mais les démarches personnelles du curé feront beaucoup pour déterminer les bonnes volontés hésitantes. Le curé connaît ses paroissiens : il sait d'avance quels sont ceux qui sont le plus attachés à leurs devoirs, quels sont ceux dont il peut espérer le dévouement et le concours. Il lui est donc aisé de faire un choix judicieux d'où résultera, pour les commencements de l'œuvre, une base solide et sérieuse. Et quand même il éprouverait quelques déconvenues au sujet de certains paroissiens sur lesquels il croyait pouvoir compter, cela ne le découragera pas dans ses démarches et il trouvera, chez d'autres fidèles, des compensations auxquelles il ne s'attendait pas. Je crois donc que c'est là le meilleur moyen de recruter des membres pour la confrérie : la démarche personnelle du curé.

Cependant, une opinion assez répandue est celle qui prétend que, pour commencer un groupement, il faut profiter d'une circonstance extraordinaire, d'un jubilé, d'une mission, des fêtes de l'adoration perpétuelle. Certes, les esprits sont alors bien disposés, les cœurs bien préparés, les bonnes résolutions pleines d'ardeur. Si l'on avait de sérieux motifs de croire à la persévérance de ces dispositions, il faudrait assurément en profiter. Mais le plus souvent, cet enthousiasme des grandes solennités n'a pas plus de durée que le feu de paille : tout d'un coup, c'est éclatant et brillant ; l'instant après, il ne reste que cendres et dévastation. Il est donc hasardeux de fonder une œuvre sur un tel enthousiasme. Et pourtant, faut-il renoncer à utiliser les bonnes dispositions qui se manifestent à ces moments ? Assurément non ; mais, après que la confrérie est solidement établie, il n'y a plus à redouter que les adhésions, données dans l'entraînement d'une mission, puissent lui devenir nuisibles ; et, lors même qu'il y aurait ensuite des défections, ces défections ne seront que partielles et ne compromettront pas l'existence de la confrérie.

On conseille aussi parfois, pour l'établissement d'une confrérie du Saint-Sacrement, d'en prendre les premiers éléments dans une œuvre déjà existante. Il est certain que les œuvres déjà existantes renferment, presque toujours, l'élite de la paroisse, et que c'est là que le curé sera mieux compris et mieux secondé ; mais il y a ici un grave écueil : c'est que, en prenant les membres d'une œuvre pour les inscrire dans une autre œuvre, on risque, ou bien de substituer une confrérie à une autre, ou bien d'enlever toute vigueur à l'une et à l'autre. On sait, en effet, que les fidèles qui sont de toutes les confréries et de toutes les œuvres,

sont ceux qui, le plus souvent, n'observent rien des règlements devenus trop nombreux pour leur piété. Que faire alors ? Voici mon humble avis : Avez-vous déjà une autre confrérie dans votre paroisse ? Si elle fonctionne bien, bornez-vous à celle-là ; vous trouverez toujours moyen d'en diriger les membres vers le culte eucharistique. Au contraire, si cette confrérie est en décadence, rien ne s'oppose à en choisir les membres pour établir la confrérie du Saint-Sacrement : l'attrait de la nouveauté, une organisation différente, un autre but, tout concourra à donner du renouveau à la piété des confrères ; il n'y aura plus qu'à entretenir le mouvement. Et si l'ancienne œuvre meurt d'inanition, on aura la consolation de la voir remplacée par une œuvre vivace et active, capable de produire les plus heureux fruits.

b) Quelles personnes faut-il admettre ? En règle générale, il faut poser ce principe : Toute personne de bonne vie et de bonnes mœurs, accomplissant bien ses devoirs religieux, peut devenir membre de la confrérie. C'est donc aux chrétiens pratiquants que le curé s'adressera pour établir la confrérie du Saint-Sacrement. Dans certains milieux, il n'aura que l'embarras du choix : mais alors, il pourra demander davantage aux candidats et s'enquérir s'il y a de la piété dans le devoir. Ailleurs, c'est-à-dire, parmi les populations où a pénétré une certaine indifférence, le curé, bien souvent, aura grand'peine à trouver un certain nombre de chrétiens fervents ; ce sera le cas de se montrer moins exigeant et de se contenter, pour les confrères, de l'accomplissement exact de leurs devoirs de chrétiens. — Faudrait-il aller jusqu'à admettre ceux qui ne font pas leurs Pâques ? On prétend que, dans certains pays, les admettre serait un moyen de les ramener à Dieu. C'est possible ; mais, pour ce qui est de nos contrées, j'estime que ce serait un scandale de recevoir, dans la confrérie du Saint-Sacrement, un individu qui ne fait pas ses Pâques.

3° Il faut recourir à la prière. Pour établir la confrérie du Saint-Sacrement dans sa paroisse, le curé ne se contentera pas d'employer les moyens précédemment indiqués, il aura soin principalement de recommander cette œuvre à Dieu dans la prière : car c'est la grâce de Dieu qui touche les cœurs, c'est elle qui donne le courage et la persévérance dans les démarches, c'est elle qui donne l'accroissement aux plus humbles commencements.

§ III.

Comment organiser la confrérie du Saint-Sacrement pour en faire un centre de dévotion eucharistique ?

La confrérie du Saint-Sacrement, ayant pour but de rendre à Jésus-Christ, dans l'eucharistie, un culte et des honneurs spéciaux d'adoration, doit devenir, par le fait même, un centre de dévotion eucharistique. Pour qu'il en soit ainsi, il faudra des statuts ou règlements se rapportant au culte eucharistique, il faudra diriger la piété des membres vers le culte eucharistique, il faudra faire de chaque confrère une sorte d'apôtre du culte eucharistique.

I. *Il faut des statuts se rapportant au culte eucharistique.* — Bien que ces statuts puissent être modifiés suivant les localités et les circon-

stances, ils ne peuvent s'écarter du but de la confrérie qui est d'honorer le Saint-Sacrement. Aussi, c'est dans ce sens, je crois, qu'il faut interpréter la déclaration du pape Paul III, demandant que toutes les confréries du Saint-Sacrement soient érigées sur le modèle de celle de Rome : et s'il permet des modifications, il semble bien que, dans sa pensée, elles ne doivent être que des exceptions peu nombreuses. Il est donc à désirer que, dans la rédaction des statuts, on se rapproche, autant que possible, du texte adopté par la confrérie romaine (1). Puis, afin que ces règlements produisent vraiment la dévotion envers l'eucharistie, on ne les laissera point à l'état de lettre morte, mais on veillera à ce qu'ils soient observés. Pour cela :

1° Le curé exhortera, de temps en temps, les associés à une parfaite exactitude, encourageant les efforts sérieux, flétrissant les manquements flagrants, signalant les succès obtenus. Mais il faudra y mettre un vrai talent pour éviter les personnalités qui, pour les uns, seraient un froissement et, pour les autres, une tentation d'orgueil. Or, il est d'autant plus facile de tomber ici dans les personnalités, que le nombre des auditeurs est plus restreint, qu'ils sont plus connus les uns des autres, et qu'ils connaissent mieux ce que chacun doit observer. Le curé rattachera donc les louanges ou les réprimandes, d'une façon objective, à une thèse générale, par exemple : nécessité d'observer les statuts, facilité de le faire, avantage qu'on en retire, bons effets qui en résultent. Sa parole, qui aura toujours quelque écho dans les cœurs, contribuera donc à procurer la dévotion eucharistique.

(1) Voici le règlement approuvé par le pape Paul III :

Les confrères s'engagent : 1° A veiller continuellement au respect dû au Saint-Sacrement, à ce qu'il soit environné, dans les églises paroissiales, des ornements extérieurs que la foi exige, et à ce qu'une lampe brûle, jour et nuit, en sa présence. — 2° Au défaut des ressources nécessaires, dans les églises, pour fournir aux frais qu'entraînent ces honneurs, ils s'obligent à y pourvoir à leurs dépens, et à ne pas permettre que le Saint-Viatique soit jamais porté sans un voile fait exprès, dont chaque église sera pourvue. — 3° Ils doivent, à moins d'empêchement légitime, accompagner le Saint-Viatique, un flambeau à la main, ou le faire accompagner ainsi par quelqu'un de notable de leur famille. A cet effet, le curé, avant de porter le Saint-Viatique, devra faire sonner pour appeler les confrères qui peuvent venir et pour avertir les autres de prier pour le malade. — 4° Le troisième dimanche de chaque mois, les confrères se réuniront dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, y feront célébrer la messe, y assisteront, et, à l'élévation, prendront chacun un flambeau. — 5° Le vendredi dans l'octave de la Fête-Dieu, il y aura une procession du Saint-Sacrement très solennelle, en dehors de l'église : les confrères assisteront tenant des flambeaux allumés. — 6° Lorsqu'un confrère tombe malade, son curé et un des membres de la confrérie le visiteront et le prépareront à recevoir les derniers sacrements. — 7° Les confrères s'engagent à dire, toutes les semaines, cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur du Saint-Sacrement. — 8° Comme il est peu convenable que les femmes s'en aillent à chaque instant à travers la ville pour accompagner le Saint-Viatique, il est réglé qu'elles resteront chez elles, et que, au son de la cloche, se joignant d'esprit aux confrères, elles réciteront cinq *Pater* et cinq *Ave*.

2° Pour l'observance des statuts, le curé ne pouvant facilement diriger lui-même chaque membre en particulier, il se fera aider, dans cette tâche, par des auxiliaires pris parmi les confrères. De cette sorte, les associés ne seront pas abandonnés à eux-mêmes, mais se sentiront constamment soutenus et excités par quelqu'un de leur milieu et de leur état social. Ce but sera atteint, si l'on partage la confrérie en plusieurs sections : chaque section placerait à sa tête un membre influent qui, en contact direct avec ceux de son groupe, leur imprimerait le mouvement et la direction, dans l'accomplissement des statuts. Comme on le voit, cela est surtout à recommander dans les paroisses populeuses. A Nancy, par exemple, ce système fonctionne d'une façon très remarquable et vraiment fructueuse : les confrères y sont groupés par dizaines ; et, autant que possible, on réunit dans un même groupe ceux qui habitent le même quartier ; celui d'entre eux qui est chef de dizaine, ou zélateur, se trouve donc en rapports journaliers avec les membres de sa section et leur communique les avertissements et les recommandations du curé. L'action de ce zélateur est généralement bien acceptée, parce qu'il est l'élu de son groupe.

3° En vue de l'observance des règlements, le curé établira un conseil de l'œuvre. Ce conseil se composera tout naturellement des zélateurs ou chefs de dizaines, et il aura pour mission non seulement de s'occuper des ressources de l'œuvre, mais surtout de faire exécuter les statuts et de rendre compte chaque année du fonctionnement de la confrérie et de l'exactitude de chaque membre. Sans doute, cela crée une sorte de contrôle; on fera en sorte qu'il ne soit jamais odieux, et qu'il serve seulement à procurer gloire et honneur à Jésus eucharistique : dans ce sens, il sera toujours agréé.

II. *Il faut diriger la piété des confrères vers le culte eucharistique.* — Dans ce but, le curé organisera des réunions mensuelles, qui lui fourniront l'occasion d'adresser la parole aux associés pour les exhorter à aimer Jésus eucharistique, leur rendre familière la pensée de la présence corporelle du Sauveur au Saint-Sacrement, leur inspirer l'attachement pour les pratiques règlementaires de la confrérie, mais surtout leur demander, en plus, quelques œuvres personnelles de piété envers le Saint-Sacrement. Ces œuvres de piété seront :

1° Les communions de dévotion. Ce n'est que dans les milieux vraiment indifférents, que l'on pourrait se résigner à se contenter, pour un membre de la confrérie, de l'accomplissement du devoir pascal. Dans un grand nombre de localités de notre diocèse, les hommes se décident difficilement à faire plusieurs communions dans l'année. Les y amener, sera un vrai succès, individuel et paroissial. Cependant, parmi les associés, le curé trouvera toujours quelques personnes pieuses, à qui il pourra conseiller la communion hebdomadaire et même la communion fréquente. Ce serait si beau d'arriver à faire, de la dévotion eucharistique, une dévotion de tous les jours, dont la base serait chaque jour la sainte communion ! Quel honneur rendu à Jésus-Christ ! Quel somme de profit pour les âmes ! Quels fruits d'édification, de réparations et d'adorations !

L'arc de triomphe de la place de la Cathédrale.

XXV. La rue du Palais.

2° Les visites au Saint-Sacrement. Assurément, on ne peut demander que chaque confrère fasse, chaque jour, sa visite au Saint-Sacrement : bien souvent, c'est chose impossible. Mais si la visite quotidienne n'est pas à la portée de tous, il n'en est pas de même de la visite hebdomadaire, au jour que chacun choisirait. — Au cas où l'on voudrait règlementer ces visites, en indiquant les jours attribués à chaque membre, deux systèmes se recommandent au choix des organisateurs : le premier consiste à faire désigner un associé de chaque dizaine pour chaque jour, ce qui ferait un intervalle de dix jours pour chaque confrère ; l'autre système est de fixer un jour, par semaine, où tous les associés seraient conviés et où l'on ferait l'exposition du Saint-Sacrement. Cette visite, en commun, devant le tabernacle ouvert, semble devoir attirer les préférences des confrères, et développer plus efficacement la dévotion envers l'Eucharistie.

3° L'accompagnement du Saint-Viatique. Cette œuvre, dans la confrérie primitivement établie à Rome, faisait l'objet d'un point essentiel du règlement. Il est donc de toute utilité qu'elle soit remise en vigueur partout où elle a été abandonnée. Là où le Saint-Viatique est porté publiquement, un coup de cloche avertira les confrères ainsi que tous ceux qui voudront se joindre à eux, et ils feront escorte à Notre-Seigneur, avec ou sans flambeau. Ceux qui seront empêchés de le faire, s'uniront d'intention, en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave*. Là où le Saint-Viatique n'est pas porté publiquement aux malades, rien n'empêche les confrères de se réunir dans la maison du malade, pour y faire une réception d'honneur à Jésus-Christ, à son arrivée. Je crois que les familles, loin de s'opposer à ce concours, s'en trouveraient honorées et édifiées.

4° L'adoration du Saint-Sacrement exposé aux jours de fêtes. Dans un grand nombre d'églises, aux grandes solennités, le Saint-Sacrement demeure exposé en dehors du temps des offices. Le curé doit alors veiller à ce qu'il y ait constamment des adorateurs ; et son choix se portera de préférence sur les confrères du Saint-Sacrement, tout en recommandant cette adoration à tous les fidèles de la paroisse. Les confrères, en effet, plus dociles à sa voix, pourront être désignés à tour de rôle, par les chefs de dizaines, et l'adoration, ainsi ordonnée, ne souffrira aucune interruption.

5° Il serait très édifiant de voir, aux offices publics, les flambeaux portés par les hommes, à l'élévation et à la bénédiction. Les confrères se feraient un honneur de donner ainsi une marque extérieure de leur dévotion au Saint-Sacrement. Et pour que cette démonstration ne soit pas exposée à perdre de sa signification, par suite de l'habitude, il serait bon de la réserver pour les jours de fêtes et pour la procession du Saint-Sacrement à la Fête-Dieu et au Jeudi Saint. Cette pratique s'est conservée jusqu'à nos jours dans plusieurs confréries du diocèse.

6° Dans les anciennes confréries, la dévotion des associés envers le Saint-Sacrement les faisait contribuer, de leurs deniers, à l'entretien de la lampe devant le tabernacle et à l'achat de voiles pour porter le Saint-Viatique. Actuellement, serait-il à propos de demander aux confrères une

cotisation déterminée, en vue de les intéresser à une œuvre eucharistique? Il est certain qu'on s'attache davantage à une œuvre pour laquelle on fait des sacrifices pécuniaires ; toutefois, dans l'état actuel des esprits, du moins dans nos contrées, la question d'argent est si délicate, qu'il sera souvent préférable de la laisser à l'initiative spontanée des confrères. Du reste, il n'est pas possible, sur ce point, de suivre partout une règle uniforme. Il est telle localité, où les nouveaux membres, au jour de leur entrée dans la confrérie, donnent l'honoraire d'une messe du Saint-Sacrement. Dans telle autre, on serait surpris de n'avoir pas à payer une cotisation annuelle, une sorte d'abonnement. Ailleurs, et c'est le grand nombre des cas, on ne verrait, dans cette cotisation, que l'amour de l'argent de la part du clergé, et la confrérie serait considérée comme une marchandise qui se vend. Le curé devra donc tenir compte de l'état d'esprit de ses paroissiens, avant d'imposer une cotisation, quelque minime qu'elle soit. Cependant, rien n'empêcherait la confrérie d'avoir un tronc spécial où chacun serait libre de déposer ses offrandes : le produit de ce tronc serait employé en œuvres eucharistiques par les soins du conseil d'administration, et il en serait rendu compte à la réunion générale de la confrérie.

En indiquant ces moyens de diriger la piété des associés vers la dévotion à l'eucharistie, je ne prétends pas limiter à cela le zèle et le génie des directeurs : suivant les circonstances, ils pourront trouver encore d'autres moyens efficaces, surtout des moyens personnels.

III. *Il faut faire, de chaque confrère, une sorte d'apôtre de l'Eucharistie.* — Cet apostolat ne consiste pas, pour les confrères du Saint-Sacrement, à s'ériger en docteur et en réformateur des autres : ce serait une prétention bien voisine de l'orgueil. Mais il consiste à porter le prochain à faire le bien, non plus seulement par le bon exemple, mais principalement par la parole et par les bons procédés. C'est donc une action directe, qui s'exercera aussi bien sur les membres de la confrérie que sur les étrangers.

1° Dans la confrérie elle-même, l'apostolat des confrères devra être un apostolat mutuel, c'est-à-dire, les membres s'encourageront et s'aideront les uns les autres dans l'accomplissement des œuvres prescrites ou conseillées. Pour cela, le curé s'efforcera d'habituer les confrères à vaincre cette timidité, semblable au respect humain, qui fait qu'on hésite ou qu'on a peur de parler, entre soi, des choses de Dieu et surtout du sacrement de l'eucharistie. Or, les confrères sont les associés du Saint-Sacrement. Dans le monde, les associés de commerce, de production ou d'exploitation s'entretiennent constamment de l'objet de leur association ; les confrères du Saint-Sacrement, associés pour une œuvre divine, doivent donc, à plus forte raison, s'entretenir de Jésus eucharistique, leur ami commun, l'objet de leur spéciale dévotion. — Pour obtenir ce résultat, voici le moyen employé avec succès par un curé du diocèse de Namur, M. l'abbé Gillain aîné. Dans les réunions mensuelles, il ne se contente pas de parler lui-même, il charge aussi un confrère, tantôt l'un tantôt l'autre, de prendre la parole sur un sujet déterminé, pour lequel il fournit lui-même les documents ou bien procure aux confrères

les traités spéciaux où ils trouvent la matière de leur discours. L'effet a été immédiat : les confrères aiment à parler du sujet qu'ils ont traité, et ils veillent avec plus d'attention à conformer leur conduite aux points de pratique qu'ils ont eux-mêmes rappelés dans leurs discours. Dans les grands centres, où l'on dispose d'un local spécial autre que l'église, ce moyen pourrait peut être être essayé, mais toujours sous la direction du curé.

2° En dehors de la confrérie, l'apostolat des confrères aura un champ plus vaste. J'ai déjà dit plus haut, que les confrères deviennent les auxiliaires du curé dans son ministère : c'est ici le lieu d'indiquer quelques détails. *a*) Le curé formera donc les membres de la confrérie de façon à ce qu'ils soient en état de défendre la religion, toutes les fois qu'elle est attaquée ou méchamment critiquée en leur présence. Les confrères peuvent pénétrer dans une foule de réunions où le prêtre n'a pas sa place : l'impiété serait vraiment trop à l'aise, si personne ne pouvait la combattre jusque dans ses refuges préférés. Or, c'est précisement en prenant la parole dans les réunions mensuelles, que les confrères s'exerceront à trouver des arguments et à les utiliser. *b*) D'après les indications du curé, les membres de la confrérie pourront encore exercer leur zèle auprès de certains malades qui ont besoin d'être stimulés et exhortés pour se décider à recevoir les sacrements, à l'article de la mort : ce sont ceux qui sont mal disposés et ceux qui se font illusion sur leur état. Auprès des uns et des autres, le curé, souvent, n'a pas l'accès facile, tandis que le confrère peut pénétrer presque partout, à titre d'ami, de bienfaiteur, de voisin, de compatriote ou de simple connaissance : sa présence n'excite ni l'effroi, ni la défiance : ses conseils ne seront pas traités d'affaires de métier, et finiront par faire impression. *c*) La même influence pourra être employée par le curé à l'égard de certains pécheurs qui négligent de faire leurs Pâques. Cette sorte de paroissiens, n'assistant à aucune instruction, évitant la rencontre du prêtre, voudrait abriter son état malheureux derrière un oubli complet de la loi de la conscience. Si le pécheur peut ainsi fuir le prêtre, il ne se dérobera que difficilement à la rencontre des confrères et à la salutaire influence de leurs bonnes paroles. *d*) Enfin, l'apostolat des confrères devra aussi s'exercer en vue du recrutement des membres futurs de la confrérie. Pour cela, ils s'efforceront de se mettre en bonnes relations avec les jeunes gens établis dans la paroisse : ces relations, qui commencent par des politesses et des prévenances, s'affermissent par des services rendus ou des secours donnés à propos, et finissent souvent par un véritable attachement et une sincère amitié ; en tout cas, elles confèrent toujours une influence au confrère, influence qui devient une sorte de protectorat. Et si l'on réussit par ce moyen à conserver, dans un jeune homme, la fidélité aux devoirs chrétiens, on prépare par le fait même son admission prochaine dans la confrérie.

Cet apostolat des membres de la confrérie, puisant ses lumières et sa force dans l'eucharistie, produit nécessairement la dévotion à l'eucharistie. J'ai donc suffisamment montré, je crois, que l'observance des statuts de la confrérie, la direction eucharistique donnée à la piété des associés, leur

zèle bien réglé et dirigé, font de l'association un centre de véritable dévotion eucharistique. Or, un tel centre répandant ses membres comme autant de rayons dans toute la paroisse, il est facile de comprendre qu'on arrivera à étendre de plus en plus le cercle des vrais adorateurs de Jésus eucharistique.

§ IV.

CONCLUSIONS PRATIQUES

I. *La situation actuelle des confréries du Saint-Sacrement, spécialement dans le diocèse de Metz ; membres, observation des règles, influence* (1). — A la suite de la grande révolution française, la plupart des confréries du Saint-Sacrement furent supprimées dans nos contrées. Celles qui parvinrent à subsister et celles que l'on érigea depuis lors, ont subi de telles modifications dans leurs règlements, que leur organisation en est tout à fait changée. De sorte que la confrérie est devenue plutôt une œuvre de dévotion individuelle qui n'est plus guère, à l'égard des autres fidèles, qu'une œuvre de réparation. En effet, on en a supprimé : 1° les frais d'entretien de la lampe du Saint-Sacrement ; 2° les dépenses nécessaires pour rendre honneur au Saint-Sacrement porté aux malades ; 3° l'accompagnement du Saint Viatique avec flambeaux ; 4° la procession du vendredi dans l'octave de la Fête-Dieu ; 5° la visite aux confrères malades ; 6° les cinq *Pater* et les cinq *Ave* de chaque semaine. — Toutes ces suppressions ont donc fait, de la confrérie, une œuvre de dévotion privée ; car les statuts des confréries actuelles dans notre diocèse ne visent plus à des honneurs *publics* pour le Saint-Sacrement, ni à une action commune pour les confrères (2). D'où, les conséquences suivantes se sont produites :

(1) Voir ci-dessus, page 134, le discours de M. le chanoine Louis, sur les confréries du Très Saint-Sacrement dans le diocèse de Metz.

(2) Le règlement, adopté à Metz en 1824, pour la confrérie du Saint-Sacrement, est ainsi conçu : « Les confrères et les consœurs.... s'engagent : I. A adorer Jésus-Christ, d'une manière particulière, au Saint-Sacrement de l'autel. II. A réparer, autant qu'il est en eux, les outrages que Jésus-Christ reçoit de la part des mauvais chrétiens. III. A prononcer de bouche et de cœur, le matin et le soir : *Loué et adoré soit à jamais le Très Saint-Sacrement de l'autel.* IV. A faire chaque année, le jour qu'ils auront choisi, une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement. V. A assister au service solennel qui sera chanté tous les ans, le 1er vendredi de Carême, pour les confrères défunts. VI. A renouveler, tous les ans, leur volonté d'être membres de la confrérie, pendant l'octave de la Fête-Dieu ; et s'ils veulent avoir une messe après leur mort, ils feront une petite offrande au profit de la confrérie. VII. A se confesser et à communier le jour de leur réception et aux deux fêtes de la confrérie, c'est-à-dire, le jour de la Fête-Dieu, fête principale, et aux Quarante-Heures. VIII. A prier pour l'exaltation de la sainte Eglise romaine, l'extirpation des hérésies et la paix entre les princes chrétiens. Ceux qui ne sauront pas lire, pourront satisfaire à cette obligation, en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave* dans l'église où est érigée la Confrérie. IX. A assister à la procession du Saint-Sacrement, ainsi qu'à la messe qu'on chante tous les jeudis de l'année pour les confrères vivants et défunts, et au salut du

1re conséquence : Le nombre des hommes, dans la confrérie, est bien inférieur à ce qu'il pourrait être. Et cela s'explique assez. En effet, proposez à un homme une œuvre d'activité, une lutte publique contre le mal, une affirmation extérieure de sa foi, une manifestation en l'honneur de Dieu ; et dites-lui en même temps qu'il ne sera pas seul, mais qu'il sera soutenu et aidé ; soyez sûr que cet homme se sentira porté à cet acte qui lui permettra d'affirmer sa volonté, sa force et son dévouement. Mais si vous demandez de lui une coopération qui n'a rien d'extérieur, si vous voulez faire de lui un contemplatif dont la dévotion ne pourra se déployer hors des murs d'une église, ni au-delà des limites d'un prie-Dieu, certainement vous échouerez auprès du plus grand nombre. Sans doute, la dévotion individuelle et privée a bien son mérite ; seulement, elle est moins attrayante que la piété active, et n'est le fait que de quelques tempéraments particuliers, parmi les hommes du monde. — Dans les anciennes confréries, les hommes trouvaient une action extérieure, active et commune ; et ils en aimaient les démonstrations qui répondaient bien à leur combativité.

2e conséquence : L'édification mutuelle, par les bons conseils et les bons exemples, est devenue de peu d'effet, entre confrères. Le grand moyen d'action des associés les uns envers les autres, c'est la participation commune aux mêmes œuvres, c'est la coopération extérieure au même but. Les actes de dévotion privés, presque toujours ignorés des confrères, ne peuvent exercer d'influence efficace. De plus, il arrive même que les confrères ne savent pas qu'ils sont membres de la même confrérie, particulièrement là où il n'y a aucune réunion spéciale. Comment pourraient-ils alors s'exciter mutuellement au bon accomplissement des règlements et des œuvres de leur association ? — Les choses se passaient autrement dans les anciennes confréries : on agissait de concert, on prenait part aux mêmes démonstrations de foi et de piété, chaque membre soutenait la dévotion de ses confrères et était lui-même soutenu dans sa ferveur.

3e conséquence : Il est très difficile de constater si les statuts sont bien observés. Sans doute, chaque associé n'est pas, au sens rigoureux, complètement isolé ; mais il est presque entièrement livré à lui-même : il n'a avec le directeur de la confrérie que les relations personnelles qu'il veut bien entretenir : aucun contrôle ne vient stimuler son exactitude. Dans ces conditions, le curé n'aura pas les données suffisantes pour se rendre compte de l'observance des statuts.

4e conséquence : L'influence de la confrérie, comme œuvre sociale

soir tous les premiers jeudis du mois, là où ces offices sont en usage. — Ceux qui manquent à ces pratiques, ne pèchent point ; seulement, ils sont privés des grâces qui y sont attachées : s'ils sont légitiment empêchés, ils y participent en unissant leur intention. » (Confrérie du Saint-Sacrement, Metz, imprimerie Delhalt).

Par une ordonnance épiscopale de 1860, les quatre fêtes secondaires de la confrérie ont été fixées uniformément pour tout le diocèse aux dimanches qui suivent les Quatre-Temps. Il y a, chacun de ces dimanches, exposition et procession du Saint-Sacrement.

et comme œuvre paroissiale, n'est plus assez sensible. Comme œuvre sociale, la confrérie doit former le groupe central de l'opinion religieuse, dans une localité ; comme œuvre paroissiale, elle doit attirer les fidèles à la pratique du devoir et même à la dévotion dans le devoir. Or, de même que pour s'affranchir de l'influence du clergé, on a relégué le prêtre à la sacristie ; de même, en enfermant la confrérie dans l'intérieur de nos temples et en en faisant une affaire de piété individuelle, on n'a plus la force sociale d'un groupe concerté et uni, ni une action d'ensemble pour mettre en mouvement le sentiment religieux dans la paroisse. De plus, cette sorte de relégation de la confrérie a jeté sur elle une déconsidération qui a contribué aussi, pour une bonne part, à amoindrir son influence.

La principale cause de cette décadence des confréries du Saint-Sacrement se trouve donc dans l'abandon qu'on a fait des règlements primitifs, abandon qui avait sans doute sa raison d'être, à une époque où le Saint-Sacrement n'était plus porté publiquement aux malades, et où l'impiété et le respect humain conservaient un si grand nombre d'adeptes jusque dans le monde officiel.

Mais une autre cause de décadence a peut être pu aussi se mêler à la première. Sans prétendre affirmer qu'elle a réellement existé ici où là, je l'indiquerai uniquement comme chose possible. C'est le refroidissement du zèle dans le directeur de la confrérie. Ce refroidissement peut exister parmi les directeurs : l'un est d'une mauvaise santé, ou bien est épuisé par un long surmenage ; l'autre se sent des préférences pour une autre sorte d'association et celle-ci ne lui plaît pas ; un troisième est arrêté par le découragement, car jusqu'à présent, il n'a pas réussi ; un autre trouve que ces œuvres ne sont pas obligatoires et que l'on peut s'en dispenser, etc.... Il est évident que si le directeur de l'œuvre n'est pas en état de s'en occuper, l'œuvre périclite.

II. *Comment relever ces confréries et leur faire produire un résultat plus considérable ?* — Sans bouleverser les statuts actuels des confréries, on peut très bien, en pratique, amener les associés à accomplir les œuvres anciennement prescrites, et à ne plus se contenter de faire le bien en secret et d'une manière privée, mais à s'unir publiquement pour une action commune ; en pratique encore, on peut trouver moyen de faire aimer davantage la confrérie, en y attachant les confrères par des liens nouveaux. Expliquons un peu ces deux points :

1° Il faut ramener les confrères à une action plus en commun, plus sociale. Les honneurs publics rendus au Saint-Sacrement, dans les processions, dans les offices, et en accompagnant le Saint-Viatique, par cela même qu'ils seront publics, rendront déjà de la vigueur à la confrérie. C'est pour cela que le pape Benoît XIV avait accordé la préséance, dans les processions, à la confrérie du Saint-Sacrement. Les réunions mensuelles et le conseil de l'œuvre, introduits dans les confréries actuelles, mettant les confrères en contact, en formeront un corps uni et compact, dont la force animera chaque membre en lui donnant l'impression qu'il n'est plus seul et qu'il n'agit plus pour lui seul. Cette impression de société et de solidarité devra être entretenue, dans les esprits, par des

fêtes, célébrées très solennellement, en faveur des membres de la confrérie. Ces fêtes, bien que spéciales à la confrérie, devront être en même temps des fêtes pour toute la paroisse, de façon à ce que l'œuvre, relevée aux yeux de tous les fidèles, soit de plus en plus appréciée, et que l'on considère comme un grand honneur d'être admis à en faire partie. Enfin, les admissions elles-mêmes ne devront pas seulement consister dans l'inscription du nom du candidat dans le registre de la confrérie ; mais elles deviendront l'objet d'une cérémonie particulière, à laquelle on donnera d'autant plus d'éclat que le nombre des nouveaux confrères sera plus considérable. Et si l'on arrive, pour ces fêtes d'admission, à attirer les parents, les amis et les connaissances des candidats, la cérémonie revêtira un caractère familial qui donnerait beaucoup de popularité et d'influence à la confrérie du Saint-Sacrement. Ce résultat, tout en rendant une nouvelle force sociale à notre œuvre, nous amène aussi à notre deuxième point.

2° Il faut porter les associés à aimer davantage la confrérie. Si les fêtes contribuent déjà à faire aimer la confrérie, cet attachement peut encore être développé par les moyens suivants :

a) Donner aux associés une grande part dans l'administration de la confrérie, de telle sorte que l'association devienne leur œuvre, et qu'ils se trouvent en quelque sorte obligés de s'y intéresser. Tant que la confrérie passera pour être uniquement l'œuvre du curé, il y aura toujours, à côté des adhésions bien sincères, un certain nombre de recrues dont l'inscription aura pour mobile l'intérêt, la crainte ou la simple condescendance. Cet inconvénient sera notablement diminué si l'on reconnaît que la confrérie appartient aux confrères ; et les confrères eux-mêmes se sentiront plus dévoués à une œuvre qui dépend de leur activité, de leur exactitude et de leur piété. On obtiendra ce but, en établissant des élections, non seulement pour les administrateurs en titre, tels que le receveur ou caissier, le préfet, les assistants, mais, comme je l'ai dit plus haut, pour les chefs de groupes, ou zélateurs. Le vote pourra s'étendre même à certaines décisions de frais à faire, d'achats, etc., toutes les fois que le Conseil ne voudra pas assumer la responsabilité d'une détermination, ou voudra faire accepter plus facilement une petite imposition. Par ces votes, les confrères se gouvernent eux-mêmes : et ce gouvernement extérieur, ne touchant en rien aux ordonnances qui doivent demeurer la règle de l'œuvre, ne peut que consolider l'attachement à la confrérie et l'obéissance à ses statuts. La confrérie revivra donc de la vie même de ses membres.

b) Faire de la confrérie une œuvre qui se dévoue à ses membres. Je ne veux pas dire par là que la confrérie doit se transformer en une œuvre de bienfaisance : ce serait lui donner un but matériel où sombrerait bientôt le but spirituel de ses statuts. Mais, s'il est désirable que la confrérie puisse rendre quelques services temporels à ses membres et même aider les nécessiteux par une minime cotisation, il s'agit surtout ici d'un dévouement spirituel. Sans parler des bons conseils, des encouragements et des consolations que l'on se doit mutuellement, il faut avouer que ce serait œuvre de dévouement de rétablir la visite,

faite au nom de la confrérie, à un confrère malade. Cette visite, tout en encourageant le patient, lui montrerait qu'on pense à lui, devant le Saint-Sacrement, dans les exercices de la confrérie ; elle augmenterait sa patience, dirigerait son intention vers Jésus eucharistique, lui inspirerait la pensée de se préparer à la mort, et le disposerait à recevoir pieusement les Sacrements. — Une autre œuvre de dévouement de la confrérie envers ses membres, c'est la prière pour les défunts. Il ne suffit pas de recommander les confrères défunts, d'une manière générale, aux prières des survivants ; il faudrait par exemple, les nommer en chaire pour les prières du prône : cette prière publique serait certainement d'un grand attrait pour les associés. Dans certaines paroisses, la prière pour les membres défunts a revêtu une autre forme : chaque membre, à son entrée dans la Confrérie, fait une offrande qui lui donne droit à une messe, après sa mort. La cotisation, entendue ainsi, serait peut être beaucoup plus praticable que la cotisation annuelle dont j'ai parlé plus haut. Et l'on comprend combien les confrères s'attacheraient à une œuvre qui s'occuperait ainsi de leur âme jusqu'après la mort. Ce serait bien là un vrai moyen de rendre vigueur et activité à la confrérie.

III. *A défaut d'une confrérie du Saint-Sacrement, le même but peut-il être atteint par d'autres confréries, et comment ?* — La plupart des confréries peuvent, d'une façon plus ou moins directe, contribuer à rendre honneur à Jésus-Christ dans l'eucharistie. En effet, c'est l'eucharistie qui est l'âme de toutes les œuvres de piété et de dévotion. Sans m'étendre à le prouver en forme, je rappellerai seulement que toute confrérie doit produire, comme effet personnel, une plus grande union de notre âme avec Jésus-Christ. Or l'eucharistie est vraiment le sacrement de notre union avec Dieu : elle doit donc être l'âme de toutes les œuvres de dévotion. D'où il suit, qu'une confrérie, sans l'eucharistie, serait une œuvre morte. Il est donc facile de conclure que le but eucharistique de la confrérie du Saint-Sacrement peut être atteint d'une façon plus ou moins directe par une autre confrérie. Je citerai, entre autres, comme se rapportant plus directement à l'eucharistie :

1° La confrérie du Sacré-Cœur. C'est par des actes de dévotion envers l'eucharistie que se manifeste la dévotion envers le Sacré-Cœur : ainsi la confrérie du Sacré-Cœur a pour effet l'honneur rendu au Saint-Sacrement.

2° La confrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du dimanche. Cette confrérie adresse ses réparations à Jésus eucharistique exposé sur l'autel ; c'est une œuvre en l'honneur du Saint-Sacrement : elle peut donc concourir au même but que la confrérie du Saint-Sacrement.

3° L'archiconfrérie de l'adoration du Saint-Sacrement. Elle fut établie, à Paris, par Mgr de la Bouillerie, pour adorer perpétuellement Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement. L'adoration nocturne a ainsi pris naissance, et depuis, elle s'est considérablement développée.

Comment obtenir que le but de la confrérie du Saint-Sacrement soit atteint par une autre confrérie ? Pour cela, le directeur de la confrérie, quelle qu'elle soit, devra s'efforcer de donner une direction eucharistique

aux membres de son association, de façon à mettre en honneur parmi eux les œuvres recommandées dans la confrérie du Saint-Sacrement. C'est ainsi qu'il les portera à communier plus souvent, à accompagner le Saint-Sacrement porté aux malades, à assister en corps aux offices des jours d'exposition et d'adoration, à pratiquer la visite au Saint-Sacrement, à visiter les confrères malades, à procurer des adorateurs à Notre-Seigneur, etc.

Par ces moyens, et d'autres encore, le directeur d'une confrérie parviendra toujours à développer le côté eucharistique de son œuvre, et ainsi à atteindre le même but que les confrères du Saint-Sacrement : l'honneur rendu à Jésus-Christ corporellement présent parmi nous, dans l'Eucharistie.

Le P. Lechien prend la parole sur ce rapport et indique le moyen qui a été employé avec succès, en Belgique, pour faire refleurir, là où elles existaient déjà, et pour constituer, là où elles n'existaient pas encore, les Confréries du Très Saint-Sacrement qui sont si puissantes pour tuer le respect humain parmi les hommes et les amener à la pratique de la communion fréquente : on choisit, dans chaque paroisse, un noyau d'hommes profondément religieux, — même en très petit nombre, — on les envoie d'abord en retraite fermée, pour bien les imprégner d'une piété éclairée, puis on leur joint les principaux paroissiens et on forme un comité sérieux qu'un décès, même du président, ne peut compromettre, comme cela arrive dans beaucoup de pays où le sort de la confrérie dépend d'un seul homme. Puis, de ces associations — et c'est là le point important — on forme une fédération cantonale ayant son siège au doyenné, et ainsi tous les chrétiens pratiquants d'un même canton sont groupés et non plus isolés et marchent, par suite, ensemble en se soutenant les uns les autres, avec, pour chaque confrérie, un règlement à peu près uniforme.

Ce système fonctionne déjà dans les diocèses de Namur, Liège, et Malines, ainsi qu'en peut témoigner Mgr Heylen. Le résultat, c'est que l'on compte déjà 295 confréries paroissiales et, qu'en outre, il y a 300 ligues non encore créées, qui font leur stage, car une confrérie n'est constituée qu'après qu'elle a vécu un certain laps de temps : c'est comme un stage, un apprentissage qui diminue les échecs qui font toujours mauvaise impression.

En Belgique on a adopté pour ces confréries du Très Saint-Sacrement un règlement-type, qui se compose essentiellement de quatre points :

1° une réunion mensuelle de tous les membres après la grand'messe paroissiale ;

2° une petite cotisation variant entre 5 et 15 centimes par mois, pour contribuer aux frais résultant de la retraite commune ;

3° une communion en groupe. Les communions générales sont fixées à un minimum de quatre par an ;

4° chaque association doit envoyer annuellement un petit nombre de ses membres à la maison des retraites d'hommes.

Ici encore Mgr HEYLEN croit utile de prémunir les prêtres congressistes contre la religieuse manie de multiplier outre mesure les œuvres paroissiales. Celles qui existent jusqu'à présent doivent d'abord recevoir tous les soins. Pour la création de nouvelles confréries, il faut s'en tenir au jugement des supérieurs ecclésiastiques. Sa Grandeur met en garde les curés contre la tentation qu'ils pourraient avoir, après leur rentrée du Congrès, de créer de suite de nouvelles associations au détriment de celles qui existent déjà.

Le rapport suivant servira de complément à tout ce qui a été dit jusqu'ici sur les associations eucharistiques.

Rapport de M. l'abbé GÉRARDIN

VICAIRE A LA CATHÉDRALE DE NANCY

SUR

l'Association des hommes de France au Sacré-Cœur

de la paroisse Cathédrale de Nancy.

Il y a quelques années un prêtre anglais se rendait à Lyon pour étudier sur place l'organisation des Œuvres catholiques en France.

Après plusieurs mois de séjour, il reprenait le chemin de l'Angleterre et passant par Paris communiquait ses impressions à un membre éminent du clergé parisien : « J'ai vu à Lyon, disait-il, des œuvres superbes, des merveilles d'organisation, de zèle et de charité pour l'évangélisation ou le soulagement des pauvres, des femmes, des orphelins, des vieillards, pour la persévérance de l'enfance et de la jeunesse ; mais une chose m'a un peu surpris : parmi toutes ces Œuvres, les *Œuvres d'hommes* n'occupent qu'une place secondaire. »

Messieurs, j'estime que si ce prêtre fût passé à Nancy, il en eût peut être remporté un autre souvenir. S'il lui eût été donné d'assister à une messe d'hommes, à un office du premier vendredi et surtout à la réunion générale des hommes du mois de janvier, à la Cathédrale, il eût compris que les hommes occupaient la place à laquelle ils ont droit : la place d'honneur.

Cette place d'honneur, sous la féconde impulsion de Mgr Turinaz, les hommes de Nancy l'ont conquise de haute lutte et en quelques années

ils ont su s'élever, par l'importance de leurs groupements, par leur nombre, leur entrain et leur activité, au premier rang des Œuvres catholiques.

ORIGINE, FONDATION ET PREMIERS DÉBUTS DE L'ŒUVRE

C'est en 1901 au mois de janvier que la paroisse Cathédrale vit se constituer son premier groupement d'hommes.

Un premier pas en avant avait été fait par l'institution de la *Messe des hommes*, au mois de novembre 1900. L'essai avait été encourageant. Près de *six cents* hommes, dont la plupart sont restés très fidèles, avaient répondu au premier appel ; ils étaient là, bien comptés, chantant avec entrain le *Credo* et les cantiques.

L'élan était donné ; il fallait compléter l'œuvre commencée, encourager les bons, raffermir les indécis, rassembler toutes ces bonnes volontés éparses dans une paroisse en un bataillon sacré qui imposât le respect et donnât à toutes ces forces vives coalisées la puissance d'un formidable rempart.

On parlait beaucoup à ce moment d'une union des hommes chrétiens de toute la France, avec Montmartre pour centre, la dévotion au Sacré-Cœur pour objet.

But de l'association. — Le but était clairement déterminé : Grouper les hommes sous l'étendard du Sacré-Cœur pour en faire de vrais chrétiens, ne craignant pas de manifester leur foi, pour en faire des apôtres qui travailleront au triomphe de l'Eglise et au salut de la France. C'était la mise en acte de cette parole de Léon XIII sur le Sacré-Cœur, labarum des temps modernes : « Par ce signe ils vaincront ! »

Et chaque jour en effet nous revenaient les échos de ces victoires pacifiques, les merveilles de grâces, le renouvellement de foi opérés par cette dévotion éminemment populaire. N'y avait-il pas là une indication de la Providence ?

L'infatigable missionnaire du Sacré-Cœur, le Père Lémius, vint prêcher un Triduum solennel à la Cathédrale et jeter les premières semences. Pour faire germer ces semences on eut recours au zèle et au dévouement de *douze* fervents catholiques qui partirent — tels les douze apôtres — à la recherche d'autres bonnes volontés.

Chacun voulut apporter sa petite pierre, son grain de sable à la construction de cet édifice spirituel qui allait devenir le plus bel ornement du temple matériel. Apôtres et zélateurs surgirent de toutes parts. La croisade du Sacré-Cœur commença. Huit jours après, l'*Association des hommes de France au Sacré-Cœur* était fondée. Elle comptait 80 membres. Six mois plus tard, elle arrivait au chiffre respectable de 210 ; un an ne s'était pas écoulé que le nombre avait plus que doublé. A l'heure actuelle, plus de 550 adhérents sont inscrits sur les registres de l'Association.

DIFFICULTÉS, OBJECTIONS SOULEVÉES

Et pourtant les difficultés avaient surgi aussi nombreuses que les bonnes volontés. Le démon cherchait de toute façon à jeter le désarroi parmi ces premiers volontaires du Sacré-Cœur.

Sans compter les troubles d'ordre extérieur, provoqués pendant les offices par la haine des « *Apaches* » et l'animosité déclarée d'adversaires impies, les objections pleuvaient de toutes parts, parfois même du camp catholique, cherchant à entraver les premiers élans et à décourager les premiers enthousiasmes.

1. Quelle folie, nous disait-on, de vouloir grouper les hommes en leur proposant une dévotion mystique et sentimentale, connue seulement des femmes : la dévotion au Sacré-Cœur !

Ce nom seul, nom ultra-clérical, va les effrayer et vous n'aurez dans votre œuvre que les membres du Conseil de Fabrique !

Messieurs, le Sacré-Cœur avait pris soin de répondre d'avance à l'objection. Il avait jeté dans toutes ces âmes d'hommes un charme et un ascendant qui devaient défier toutes les railleries et réaliser à la lettre cette parole de l'Evangile : « J'attirerai tout à moi ! »

Ce fut en vain que furent lancées les épithètes de « *clérical* », « *porteurs de cierges* », « *cordicolatres fanatiques* », selon la gracieuse expression d'un journal local. Rien n'arrêta l'élan de cette croisade et le Sacré-Cœur inspira aux hommes une peur telle que les douze apôtres du 17 janvier 1901 sont aujourd'hui 550. A l'objection il n'y a pas d'autre réponse.

2. Mais, nous disait-on encore, pourquoi vous appeler « Hommes de France au Sacré-Cœur ? » Est-ce que tous les membres des fraternités ou groupements d'hommes des différentes paroisses de Nancy, est-ce que tous les associés des diverses œuvres catholiques ne sont pas « Hommes de France » ? Le nom est aussi mal choisi que la chose.

Nous aurions pu répondre que le nom était créé avant nous, que l'Association générale fondée à Montmartre avait été baptisée de ce nom par le cardinal-archevêque de Paris, que le Souverain-Pontife enfin avait « encouragé et béni de tout cœur les groupes d'hommes de France et leur drapeau, emblême d'union et de charité. »

Mais nos hommes eux-mêmes se sont montrés trop fiers de leur titre pour qu'il ait besoin d'une autre recommandation. Que de fois dans nos visites à domicile, auprès des malades, en abordant un homme dans la rue, la première parole qu'il nous adresse pour se faire reconnaître ou gagner la sympathie est celle-ci : « M. le Curé, M. l'abbé, je suis un homme du Sacré-Cœur ! »

ORGANISATION DE L'ŒUVRE

Toute œuvre qui veut vivre doit être organisée. On y pourvut dans les premières réunions.

1. *Il fallait des cadres.* — On élut un *Comité*, chargé de régler, de concert avec le clergé de la paroisse, les questions intéressant l'Œuvre.

Le *comité* fut ainsi constitué : un *président*, deux *vice-présidents*, un *secrétaire*, quatre *chefs de groupe* et le *clergé paroissial*. Des *dizainiers* furent choisis parmi les hommes les plus zélés pour convoquer aux réunions les membres de leur quartier et propager l'œuvre autour d'eux.

2. *Il fallait un règlement.* — Celui de Montmartre fut adopté :

a) L'Association est exclusivement religieuse. Toute question politique en est bannie.

b) Aucune cotisation n'est exigée, de façon que les pauvres puissent en faire partie.

La caisse de mutualité, qui ajoute au lien spirituel le lien matériel et qui peut rendre de grands services dans un groupement paroissial, est remplacée par l'affiliation à la Société de secours mutuel de saint François-Xavier, œuvre foncièrement catholique, ayant son siège sur la paroisse.

c) Les hommes de France au Sacré-Cœur se feront un devoir de prier chaque jour pour la France, d'édifier la paroisse par leur vie franchement chrétienne, de répondre à l'appel de M. le Curé pour toutes les réunions et solennités religieuses.

3. *Il fallait un signe de ralliement.* — Un superbe *drapeau du Sacré-Cœur* fut offert par les dames de la paroisse. Enfin comme *insigne*, chaque associé porte à la boutonnière un minuscule drapeau du Sacré-Cœur, en émail, qui sert de signe de ralliement pour les réunions et les offices où les hommes ont leur place spécialement réservée.

4. *Il fallait des réunions.* — Les hommes furent invités à se grouper *chaque dimanche* à la messe de onze heures trois quarts, dite *messe des hommes*. Tous les *premiers vendredis* ils prennent part à la procession solennelle du soir ; chaque *mardi* une réunion tout intime les groupe dans une salle qui leur est spécialement destinée. Des livres, journaux, revues, jeux de toutes sortes, sont mis à leur disposition et de huit heures à dix heures, c'est une soirée charmante où l'on cause, où l'on joue, où l'on apprend à se connaître et à s'aimer.

Chaque mois ou chaque *deux mois*, dans une réunion générale, on tient les membres au courant de l'Œuvre et on les instruit par des conférences sur des questions religieuses, scientifiques ou sociales.

Enfin, pour compléter cet enseignement, pour former une élite d'hommes convaincus et dévoués, de conférenciers habiles, nous nous proposons de commencer en octobre prochain un cours suivi de conférences, cercles d'études, causeries, lectures, projections sur des sujets actuels. La réunion se tiendra chaque semaine. Ce sera le mélange de l'utile à l'agréable.

MOYENS DE ZÈLE ET DE PROPAGANDE

Pour arriver à grouper ainsi tous ces hommes en un faisceau compact et puissant, on utilisa tous les moyens de zèle et de propagande :

1. *Choix d'hommes dévoués*, prudents et sérieux, pour constituer les cadres de l'Œuvre et en devenir les zélateurs.

2. *Convocations personnelles*, signées du comité et du clergé paroissial, à tous les hommes de la paroisse sans exception. Invitations à des offices, à des messes spéciales, à des réunions, à des conférences.

3. *Places réservées* aux offices de la paroisse pour les membres de l'Œuvre.

4. Composition et distribution d'un *Manuel des hommes*, spécial à

la paroisse, contenant les chants, les prières et les invocations de la messe des hommes ou de l'office du premier vendredi.

5. Création d'un *Bulletin paroissial*, servant d'organe à l'Œuvre, pour convoquer aux réunions ou donner les compte-rendus des assemblées ou des solennités auxquelles les hommes ont pris part.

6. Distribution de *tracts* ou de *brochures*, à la sortie des assemblées générales.

7. Part active donnée aux hommes dans les *chants* de la Messe, des Vêpres, des Complies, des offices du Carême.

8. *Visite* annuelle des sociétaires par les membres du comité, les chefs de groupe, les dizainiers et le clergé paroissial, surtout à l'occasion d'une maladie.

9. Célébration d'une *Messe* à la mort d'un confrère.

10. *Députation* du comité, du dizainier et de quelques membres, au *mariage et aux funérailles* d'un membre de l'Association.

11. Désignation de quelques membres devant à chaque réunion et cela à tour de rôle, remplir les fonctions enviées de *porte-drapeau* ou *porteurs du dais* à la procession.

12. Ajoutons enfin que l'Association possède une sorte de noviciat, une pépinière où se forment les bonnes volontés, où s'aiguisent les courages, où se trempent les hommes de France de demain : c'est *l'Œuvre des jeunes gens*, enrôlée elle aussi sous le drapeau du Sacré-Cœur et qui a pris le nom de *Cercle du Sacré-Cœur*. Elle a son *comité*, ses dizainiers, son directeur, sa place marquée à chaque office et à chaque réunion ; le président des *Jeunes* fait même partie du Conseil des *Anciens !*

FONCTIONNEMENT DE L'ŒUVRE

Il est d'une simplicité extrême. Il s'agit par exemple de convoquer les hommes de France au Sacré-Cœur à un office du premier vendredi ou à une conférence. Quelques jours auparavant, les convocations sont imprimées et par les soins du clergé paroissial qui conserve toujours la direction de l'Œuvre, se préoccupe des réunions et du choix des conférenciers, elles sont portées aux *cinq chefs de groupe*.

Ceux-ci les portent à leurs *dizainiers* respectifs, groupés dans le même rayon, et enfin les dizainiers les distribuent aux huit ou dix sociétaires dont ils sont chargés et qui habitent ordinairement dans la même rue ou dans les rues voisines. En vingt-quatre heures tout est distribué et à l'heure fixée le petit bataillon se trouve mobilisé.

RÉSULTATS

Les offices. — Sous la bénédiction de Dieu, l'Œuvre a prospéré ; elle est sortie de sa période de formation ; elle est grande déjà et chaque jour elle tend à grandir davantage.

Sur son drapeau sont inscrites déjà de belles et glorieuses journées dont la plus émouvante se renouvelle chaque année, au mois de janvier, quand de tous les coins de la ville et de la banlieue *quatre à cinq mille hommes* viennent s'unir à cette phalange zélée pour écouter l'ar-

dente parole de leur évêque, affirmer leur foi et acclamer le Sacré-Cœur.

Tout Nancy connaît aujourd'hui l'*office du premier Vendredi*. C'est une fête mensuelle dont notre vieille Cathédrale ne peut plus se deshabituer. Ces voix puissantes, ces longues théories d'enfants de chœur, de jeunes gens, d'hommes mûrs, de vieillards accompagnant le Saint-Sacrement au chant des cantiques, voilà ce qui nous fait revivre, nous fait oublier les tristesses du présent et nous donne confiance en l'avenir. Ajoutons aussi qu'un certain nombre d'hommes de France ont pris place dans l'Œuvre de l'Adoration nocturne et s'en font les zélés propagateurs.

L'esprit de charité. — Et puis à côté de ce spectacle qui frappe les yeux, il en est un autre qui réjouit le cœur et doit consoler le bon Dieu : c'est l'esprit d'union, de charité, de dévouement mutuel qui a grandi entre les paroissiens, qui les a groupés autour de leur clergé et a provoqué un échange d'idées, de vues et de mutuel appui qui, chaque jour, produit les plus heureux fruits et rend à tous d'immenses services.

Les conversions. — C'est aussi l'œuvre merveilleuse de la grâce qui a opéré sur plusieurs de nos hommes — et non des moins influents — une transformation complète, les amenant d'abord à l'office du soir chaque mois, puis à la Messe chaque dimanche, enfin à la Table sainte, et faisant d'eux de véritables apôtres.

Les dames elles-mêmes ont à cœur de suivre l'élan imprimé aux hommes. Plus nombreuses que jamais elles accourent aux offices du Sacré-Cœur, y amenant leur mari et leurs fils. Grâce à leur zèle, bon nombre d'hommes ont été enrôlés et sont devenus des fervents du Sacré-Cœur. La messe solennelle célébrée chaque premier vendredi du mois à huit heures est plus suivie que jamais ; les communions sont décuplées en trois ans (400 environ). Le nombre total des communions pour la paroisse qui compte 8600 catholiques, s'élève au respectable chiffre de *60.000* par an.

Résultats extérieurs. — Voici maintenant que ce mouvement a déjà provoqué dans plusieurs paroisses de la ville une sainte et salutaire émulation. A côté des « *Fraternités* » ou groupements d'hommes établis dans chaque paroisse depuis bientôt dix ans, Saint-Sébastien, Saint-Nicolas, Saint-Epvre, Saint-Vincent-Saint-Fiacre, Saint-Joseph et la jeune paroisse du Sacré-Cœur possèdent à Nancy des associations similaires.

A l'extérieur, Saint-Martin et Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas-du-Port, Saint-Jacques de Lunéville, Laxou, Haraucourt, Art-sur-Meurthe, Heillecourt, Domèvre-en-Haye et d'autres encore ont adopté les mêmes groupements et font espérer les plus heureux résultats.

CONCLUSION

Telle est, Messieurs, dans son ensemble, l'Œuvre des Hommes de France, de la cathédrale de Nancy.

Elle a dépassé nos espérances et, par sa vitalité autant que par son rapide développement, elle a émerveillé les plus incrédules, encouragé les plus ardents, donné à réfléchir à nos adversaires. Surtout elle a rompu la barrière *d'indifférence* et de *respect humain* qui en notre

pauvre France, retient tant d'hommes sur le seuil de l'église. Grâce à l'épanouissement de la dévotion au Sacré-Cœur, ce ne sont plus seulement des bataillons, ce sont des armées qui sont prêtes à se lever si nous voulons enfin nous occuper des hommes, les intéresser, les aimer. Et ce n'est plus seulement dans la ferveur ou l'apparat des illustres solennités qu'on peut les réunir. Vingt fois au cours de l'année vous pouvez les convier à la prière et vingt fois ils accourent.

Ce mouvement, Messieurs, il faut le continuer, il faut le développer, cette idée il faut la semer partout, ces dévouements, c'est à nous, prêtres de Dieu, de les faire germer du sol par nos prières, notre zèle, nos sacrifices.

Là est l'avenir... Si les œuvres d'hommes n'ont plus l'entrain et le brillant des œuvres de jeunesse, elles ont du moins — ce qui est aussi précieux — une stabilité et une force de résistance qui diminuent, pour ceux qui en sont chargés, le nombre des déceptions et multiplient chaque jour les plus douces consolations.

A nous de le comprendre et d'en profiter. Le Sacré-Cœur n'est-il pas Résurrection et Vie ? Ne doit-il pas être le Labarum des temps nouveaux ?

Dans ses plis, ce drapeau du Sacré-Cœur porte l'*espérance* comme le grain de blé, dans sa frêle enveloppe, porte les moissons jaunissantes.

La vie religieuse des membres de cette association apparait si belle à M. Delcourt-Haillot qu'il propose, aux applaudissements de toute l'assemblée, d'envoyer immédiatement une dépêche de félicitations du Congrès eucharistique à l'association des hommes du Sacré-Cœur de Nancy.

Le président rappelle que ce n'est qu'une section du Congrès eucharistique qui siège en ce moment, et qu'elle ne peut parler au nom du Congrès entier. Du reste les œuvres florissantes sont si nombreuses, comme on vient de l'entendre par les rapports de différents orateurs, qu'il est matériellement impossible au Congrès d'envoyer des félicitations à toutes ces associations. Tout au plus peut-on prier M. l'abbé Gérardin de répéter à son association l'admiration qu'elle a provoquée chez tous les congressistes et lui transmettre les félicitations de tous ceux qui ont entendu le rapport.

M. l'abbé Gérardin remercie l'assemblée au nom de son association de cette marque de sympathie.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close et le R. P. de Wouters, de la Compagnie de Jésus, fait son rapport sur **le Sacré-Cœur et l'Eucharistie.**

IX. T. R. P. Abbé de la Trappe d'Œlenberg (Alsace).

T. R. P. Abbé bénédictin de N.-D. des Ermites (Suisse).

Rapport du R. P. A. DE WOUTERS

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

sur

Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie.

PROPOSITION GÉNÉRALE.

La dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Saint-Sacrement, comprises selon l'objet propre de chacune d'elles, doivent être présentées comme deux flammes distinctes d'un seul brasier, unies dans un même foyer d'amour envers le Verbe-Incarné, notre Rédempteur divin et notre Seigneur Jésus-Christ.

Telle est en effet l'intention formelle de Notre-Seigneur, à l'intervention providentielle duquel nous devons, depuis la fin du XVIIe siècle, ces deux résultats remarquables :

1° La dévotion au Saint-Sacrement reçoit son précieux complément de la dévotion au Sacré-Cœur ;

2° Les primitives dévotions au Cœur de Jésus se sont unies en une dévotion, consacrée par la sainte liturgie, et dont le caractère est essentiellement eucharistique.

Les deux premières parties de ce rapport ont pour objet de présenter ces deux faits, avec toute la concision qu'il sera possible d'obtenir ; la troisième partie proposera les conclusions pratiques.

Daigne le très saint Cœur de Marie, formé si parfaitement à l'école du divin Cœur de Jésus, brûlant des mêmes flammes, nous obtenir la grâce d'éprouver les saintes ardeurs dont il est embrasé, dans un amour plus fervent du Sacré-Cœur et de l'Eucharistie.

PREMIÈRE PARTIE

Les événements historiques qui marquent les grandes étapes du culte eucharistique dans l'Eglise, ont amené la dévotion au Saint-Sacrement à recevoir son couronnement de la dévotion au Sacré-Cœur et à unir les deux dévotions de la manière la plus intime.

Qu'il nous suffise de considérer l'admirable enchaînement des quatre grands faits eucharistiques :

1° L'institution de la sainte Eucharistie ;

2° L'institution de la fête du Saint-Sacrement au XIIIe siècle ;

3° L'institution de la fête du Sacré-Cœur au XVIIe siècle ;

4° Le fait moderne, entré dans une phase décisive, la proclamation de la royauté sociale du Sacré-Cœur et du Dieu-Hostie.

Efforçons-nous de résumer ces quatre grands faits et de réduire à quelques pages, ce que l'émotion de la foi et les ardeurs de l'amour et de la gratitude tendraient à exposer en des volumes !

Premier événement : l'institution de la sainte Eucharistie, *sacrifice* de la loi nouvelle, *sacrement* de vie dans la participation au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *présence* personnelle et perpétuelle du Verbe-Incarné dans nos saints tabernacles.

Dominus Jesus, in qua nocte tradebatur — s'il est un trait de l'Écriture qu'on ne voudrait lire qu'à genoux, c'est le sublime énoncé de saint Paul

aux Corinthiens (1), résumant l'œuvre la plus étonnante de la toute-puissance, de la sagesse infinie et de l'immense charité du Rédempteur divin :

La nuit étant venue où le Christ trahi, se livrant pour nous, avant de faire le premier pas vers le Golgotha sanglant, sur la table de la dernière Cène érigée en autel, offre à son Père, sous la forme non sanglante, le sacrifice de nos autels ; il donne à ses apôtres, il donne au monde la divine nourriture des enfants de Dieu ; il institue le sacerdoce de l'alliance nouvelle et éternelle en son sang ; il réalise d'une manière absolument personnelle la promesse de rester, jusqu'aux dernières générations, avec les hommes adoptés par son Père.

Le sang précieux dont la dernière goutte doit s'écouler demain de la blessure du Cœur divin, est versé aujourd'hui dans le calice de la rémission des péchés, par cet excès d'amour que révèle l'Eucharistie.

Le corps de l'Agneau sans tache, avant que d'être meurtri par les fouets, broyé dans les douleurs, cloué au gibet sur l'autel du Calvaire, est immolé dans cet anéantissement de la transsubstantiation.

Le prêtre éternel, offrant son holocauste, partage son sacerdoce avec l'humanité et le communique à tous ceux qui s'entendront dire : *tu es sacerdos in æternum !*

Et pour que du Calvaire, comme d'une source intarissable, s'écoule pour chacun de nous jusqu'à la fin des siècles, le breuvage divin qui alimente la vie surnaturelle, Jésus dit : « Prenez et mangez... prenez, buvez tous à ce calice ! »

Oh ! sublimes conceptions de l'éternelle sagesse et de l'infinie charité !

L'Eucharistie, divine synthèse des merveilles de notre rédemption, était fondée et, avec elle, le triple objet de toute dévotion au Saint-Sacrement :

Jésus-Christ *réellement présent* sous les saintes espèces sacramentelles, avec son corps et son âme, son humanité et sa divinité.

Jésus-Christ, Prêtre et Victime, *offrant à son Père* le sacrifice.

Jésus-Christ, *se donnant* à nous, et nous donnant la grâce surnaturelle dans cette participation à son corps et à son sang.

La liturgie de l'ancienne alliance avait été ordonnée par Jéhova, les lois les plus minutieuses furent communiquées à Moïse ; en instituant le sacrifice de la loi nouvelle, le Christ abandonne à l'inspiration de l'Esprit-Saint et à son Eglise, les règles qui doivent sauvegarder le respect dû à son corps et à son sang.

Le Christ *donne* à l'humanité le calice et l'hostie et se borne à dire : « Prenez, c'est mon corps, c'est mon sang ! » et ensuite : « Faites ceci en mémoire de ma mort ! »

Second événement : L'institution de la fête du Saint-Sacrement au XIIIe siècle.

Tout en conservant la parfaite unité de croyance et de liturgie en tout ce qui est essentiel à la réalité du sacrifice, à la validité du sacrement, l'Eglise du Christ, selon les nécessités des temps et selon les usages des peuples, modifia les règles et les coutumes du culte eucharistique ; sans doute, les inspirations divines intervinrent en de nombreuses circonstances, mais Dieu s'était donné à son Eglise et s'abandonnait à sa foi, à sa prudence et à son zèle.

Toutefois, au début du XIIIe siècle, Notre-Seigneur Jésus-Christ daigna faire connaître ses volontés à une personne sainte, choisie pour cet apostolat, et, par une intervention dont l'Eglise reconnut la réalité, donna au culte eucharistique un renouveau de ferveur et aussi, une certaine orientation nouvelle.

On peut dire, d'une manière générale, que jusqu'à cette époque le culte public et liturgique avait concentré ses attentions, avait réservé son éclat au culte du Christ *agissant dans le sacrifice et dans le sacrement ;* le culte de la *Présence* était borné pour ainsi dire à des lois qui préservaient le corps et le sang du Sauveur de la profanation ; les actes de vénération étaient plus laissés au choix de la dévotion intérieure des fidèles, qu'ils n'étaient prescrits par la liturgie.

Sans exposer ici toutes les circonstances d'un fait qui marque une époque

(1) I. Cor. XI.

dans l'histoire du culte eucharistique, je crois nécessaire de fixer l'attention sur ces deux questions : 1° Quelles considérations déterminèrent l'Eglise à introduire une fête solennelle en l'honneur du Très Saint-Sacrement ? 2° Quel est le caractère de cette fête et son objet particulier ?

La solution de ces questions fera naître la pensée que, dans l'idée divine, la fête du Saint-Sacrement préparait la fête du Sacré-Cœur.

Pour quels motifs l'Eglise voulut-elle introduire dans le cycle des fêtes de l'année ecclésiastique, une fête du Saint-Sacrement ?

Lorsque le très pieux chanoine Jean de Lausenna, de l'église Saint-Martin de Liége, et l'archidiacre Jacques de Trécis — qui fut dans la suite le pape Urbain IV — réunirent les personnages les plus autorisés du clergé séculier et du clergé régulier de Liége et leur firent part de la demande introduite par l'abbesse du monastère de Cornillon, pour l'institution d'une fête en l'honneur du Très Saint-Sacrement ; l'auguste assemblée fut *unanime : nec inventum est inter eos* **Est** *et* **Non**. *Sed* **Est** *tantum. Prædictæ scilicet personæ omnes, diligenter auditis, intellectis et examinatis meritis negotii memorati, uno spiritu pronuntiarunt, non posse inveniri in lege divina rationem efficacem, quare reverendi sacramenti specialis festivitas fieri non deberet. Dignissimum autem fore ac justissimum, nec non ad honorem Dei cedere, ad profectum etiam et gratiam electorum, si memoriam institutionis ipsius Sacramenti solemnius ac specialius, quam usque ad illud tempus, annis singulis mater Ecclesia celebraret* (1).

La même assemblée admit et approuva les motifs de l'institution de cette fête, présentés par l'abbesse de Cornillon comme lui ayant été signalés par Notre-Seigneur. Or, il est ici fort intéressant de constater l'analogie de ces motifs avec ceux qui déterminèrent au XVIIe siècle l'institution de la fête du Sacré-Cœur.

« Je veux cette fête nouvelle, dit Notre-Seigneur à sainte Julienne, afin de réveiller la foi trop endormie et de réchauffer la ferveur trop refroidie dans le vulgaire ; je veux cette fête pour donner un nouvel aliment aux grâces et assurer le progrès des âmes ferventes ; je veux une fête célébrant chaque année, avec solennité, l'institution du sacrement de mon corps et de mon sang : afin que mémoire en soit faite en dehors des préoccupations du lavement des pieds et de la Passion, afin que par cette solennité on supplée à l'insuffisance du respect et de la dévotion dans la célébration quotidienne des saints mystères. »

Ces derniers motifs excitèrent le zèle de sainte Julienne et des hauts dignitaires auxquels sa demande était adressée ; selon le désir de Notre-Seigneur, la fête fut fixée au jeudi après le dimanche de la Trinité ; elle fut célébrée avec le plus grand éclat en l'église Saint-Martin de Liége, en 1246, et imposée comme fête chômée dans tout le diocèse ; le Souverain-Pontife Urbain IV la concéda à l'Eglise universelle en 1264, et Clément V la confirma et en décréta la célébration, pendant le concile de Vienne en 1311.

Le cycle des solennités qui célèbrent les mystères de notre rédemption se terminait, après la Pentecôte, par un hommage rendu à la Sainte Trinité ; il fut complété par un culte de respect et de gratitude envers le Verbe divin, présent sur nos autels et se donnant à nous afin de nous unir à Lui !

L'objet précis de la solennité nouvelle, *Festum Corporis Domini*, Fête-Dieu, répond aux intentions du divin Maître : la liturgie s'attache à nous remettre en présence du fait de l'Institution, du Dogme de la Présence réelle, et des effets du sacrement.

Le *Pange lingua* est une hymne de louanges, d'admiration, de gratitude.

Le *Lauda Sion* est un chant dogmatique, exaltant les sentiments de foi et de confiance.

Le *Verbum supernum* mêle dans une émotion profonde les accents de l'amour et de l'admiration à la précision de la croyance.

Jusqu'à cette époque la liturgie se préoccupait, semble-t-il, presque uniquement de *l'action* de Notre-Seigneur *s'offrant* dans le sacrifice, *se donnant*

(1) Bolland. April. I. p. 460.

dans le sacrement ; la fête du *Corpus Domini* fit entrer davantage dans la liturgie le culte de la *présence* du Christ, avec des cérémonies publiques indépendantes du sacrifice et du sacrement. La sainte Hostie fut offerte aux regards et à la vénération dans l'ostensoir. Il semble que le Sauveur voulut apparaître sur le seuil de ses tabernacles, comme au jour des Rameaux avoir son cortège de louanges et d'amour ; franchir le portail des cathédrales, s'offrir aux manifestations de confiance et d'amour, et recevoir de ses fidèles la publique et haute profession de foi. La foi chrétienne ne se résume-t-elle pas en ce culte de latrie donné au Verbe-Incarné, voilant sa divinité et même son humanité ?

Présence divine si profondément ressentie que l'Église chante à la Préface de la messe, comme au jour de la Noël : *ut dum visibiliter Deum cognoscimus, per hunc in invisibilium amorem rapiamur.*

Troisième événement : L'institution de la fête du Sacré-Cœur.

La Fête-Dieu, célébrant la mémoire de l'institution du sacrement d'amour, préparait, dans l'idée divine, une nouvelle solennité dont le culte s'adressait à l'amour même.

La liturgie eucharistique rendant hommage à la *présence*, à l'*oblation sacerdotale*, à l'*action sacramentelle*, devait être couronnée par une liturgie nouvelle, rendant hommage à *l'amour* de notre divin Rédempteur dans le chef-d'œuvre de sa bonté.

Et l'Église devait proposer à ses enfants cette touchante image du Verbe-Incarné, montrant dans sa poitrine ouverte son cœur environné des flammes de l'amour, surmonté de la croix, entouré d'une couronne d'épines, profondément blessé, et nous disant : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes... et qui ne recueille qu'indifférence, mépris, profanations, sacrilèges ! »

Attachons-nous à relever les analogies que présentent les deux merveilleuses interventions de Notre-Seigneur Jésus-Christ au XIIIe et au XVIIe siècles !

Les deux apôtres élus par Notre-Seigneur se distinguèrent par une très profonde et très ardente dévotion eucharistique ; leur sentiment intime de désir de pénétrer le cœur même de Notre-Seigneur se trahit par leur prédilection pour l'apôtre privilégié qui avait reposé sur la poitrine du divin Maître au Cénacle et avait assisté, au pied de la croix, au drame sanglant du Golgotha ; Jean était le confident de leurs saintes aspirations, l'avocat de leurs demandes.

Julienne résumait en son cœur toutes les dévotions eucharistiques, Marguerite-Marie y joignait un ardent désir de connaître et de faire connaître les trésors du Cœur de Jésus.

Recevant de Notre-Seigneur l'ordre formel d'obtenir l'érection d'une solennité liturgique nouvelle, les saintes religieuses doivent vaincre d'abord leurs pénibles hésitations, leurs craintes d'illusion ; elles rencontrent ensuite les oppositions les plus complètes, assez longues et assez précises pour que toutes les objections, de quelque part qu'elles vinssent, soient étudiées, discutées et enfin résolues ; elles n'assistent ni l'une ni l'autre sur la terre au triomphe complet de la cause confiée à leur dévouement.

Les motifs invoqués par Notre-Seigneur au XVIIe siècle viennent renouveler et compléter les motifs de l'institution du XIIIe siècle, mais ils sont présentés par Notre-Seigneur d'une façon plus accentuée, plus impérieuse et plus pénétrante.

Les derniers motifs qui appuient la demande faite à sainte Julienne, sont présentés en premier lieu à la Bienheureuse Marguerite-Marie, mais combien plus éloquents dans leur sublime douceur et humilité ! Jésus dévoilant les flammes d'amour de son cœur et révélant la souffrance intime que lui infligent nos ingratitudes, ne demande pas à être aimé parce qu'il aime, mais à être aimé davantage parce que son amour est méprisé ; l'objet de notre attention émue n'est pas simplement son amour, mais son amour méconnu, méprisé, profané ; écoutons ces paroles d'un Dieu, ayant aimé jusqu'à se donner dans l'Eucharistie : « C'est pour cela que je te demande que le pre-« mier vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête « particulière pour honorer mon cœur, en lui faisant réparation d'honneur

« par une amende honorable, communiant ce jour-là pour réparer les indi-« gnités qu'il a reçues pendant le temps qu'il était exposé sur les autels (1) ».

Qui ne se laisserait émouvoir par de telles paroles, venant du cœur d'un Dieu incarné !

Mais, quelle lumière cette demande jette sur la nature de la présence eucharistique ! Le Verbe-Incarné renfermé dans le tabernacle est bien réellement vivant ; il est sensible à nos froideurs ; il est satisfait et consolé par nos réparations.

Le cœur de l'Homme-Dieu cherche, semble-t-il, l'entrée de notre cœur. Il veut y pénétrer pour le purifier, le sauver et le sanctifier en le possédant, il répète avec des accents irrésistibles : Mon fils, donne-moi ton cœur !

Et voici cette grâce nouvelle, ce nouvel effort du Cœur de Jésus pour assurer notre salut ; il se fait l'auteur d'une dévotion qui nous contraint en quelque sorte à nous donner à Lui.

Dans l'Eucharistie, il se donne pour notre sanctification, il veut par la dévotion à son cœur que nous nous donnions à Lui.

Autant la liturgie de la Fête-Dieu s'est attachée à ranimer notre croyance, à relever notre espérance, autant la liturgie nouvelle s'attache à enflammer notre amour.

Mais, lorsque nous voulons l'aimer, l'aimer davantage, réparer nos ingratitudes et nous unir à Lui, il se présente à nous dans la sainte Eucharistie : Venez, dit-il, me faire vos réparations d'honneur, vos consécrations ferventes, venez veiller et prier auprès de l'Hostie, venez communier avec ferveur !

Ainsi, l'auteur de la dévotion nouvelle au Cœur de Jésus ajoute à toutes les dévotions primitives, un caractère essentiellement eucharistique.

L'union de ces deux dévotions a renouvelé la ferveur dans l'Église, a été l'agent le plus puissant de l'œuvre de la communion fréquente. Le XXe siècle s'annonce comme devant être le siècle du Règne du Sacré-Cœur et du Règne de l'Eucharistie !

Quatrième événement : L'établissement du Règne social ; le *Rex Esto* s'adressant au Cœur de Jésus et à l'Hostie du tabernacle.

La Royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est-elle pas ici-même, dans ce congrès, hautement affirmée, reconnue, acclamée avec ardeur, assurée avec puissance ? Le *Rex Esto* s'échappe de toutes les bouches, il retentit dans tous les cœurs ! Ce cri, nous le disons au Dieu-Hostie, nous le disons au Cœur de Jésus et jamais l'Eglise ne l'a fait entendre avec une plus convaincue revendication du droit royal du Fils de Dieu, Rédempteur des hommes.

La Royauté du Dieu-Hostie, elle est proclamée dans ces Congrès eucharistiques, œuvre mondiale comme le catholicisme ; elle a son action dans ces réunions internationales, véritables assemblées de suffrage universel, délibérant non point pour créer des lois nouvelles, mais pour mieux respecter les lois existantes. Cette royauté, elle est glorifiée par ces étonnants cortèges des humbles sujets du Dieu d'amour : tous les éléments de la société chrétienne s'unissent dans une même publique et solennelle profession de foi, de confiance et d'amour ; hommage d'autant plus grandiose que l'hostie de l'ostensoir d'or n'offre aux sens qu'une si modeste apparence.

Cette grandiose expression du règne du Dieu-Hostie est la véridique image de la Royauté que l'Eucharistie exerce dans les âmes.

L'Eucharistie *établit* le règne de Dieu dans l'humanité, parce que le sang du calice est le gage de l'alliance de Dieu avec son peuple.

L'Eucharistie *maintient* et *fortifie* ce règne par le divin aliment de la vie surnaturelle des enfants de Dieu : et voici que le décret *S. Tridentina synodus* de la communion fréquente et quotidienne est tout à la fois l'exercice de la Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa force vive et inéluctable. O vous, dirai-je donc, qui acclamez le Royaume du Christ, communiez avec ferveur, communiez souvent !

L'Eucharistie *constitue* en ses éléments hiérarchiques le Royaume du

(1) Croiset, 1re part. ch. II.

Christ, par le sacrifice et la hiérarchie du sacerdoce qui *enseigne* avec infaillibilité et qui *gouverne* au nom du Chef invisible.

L'ostensoir planté sur notre globe, n'est-il pas le symbole du Règne de Dieu sur les générations humaines ?

Le Règne social du Cœur de Jésus, n'est-il pas l'événement providentiel de notre époque ?

Dès l'origine de la dévotion au Sacré-Cœur en sa forme moderne, ses apôtres voulurent lui donner une influence sociale ; et même la Bienheureuse Marguerite-Marie avait demandé, au nom du Sacré-Cœur, que le Roi et la cour lui rendissent un hommage solennel ; elle demandait aussi que le peuple s'adressât au Cœur de Jésus pour conjurer les calamités publiques. Le dessein de Louis XVI était de consacrer sa famille et son royaume au Sacré-Cœur. Avant la fin du XVIIIe siècle, le Portugal, la Pologne s'étaient aussi consacrés, et le Tyrol, par décision de sa Diète, avait, en 1796, souscrit « une alliance avec le Divin Cœur ». Les souverains qui sollicitaient à Rome une liturgie pour la fête du Cœur de Jésus, témoignaient la confiance d'obtenir par cette dévotion la préservation ou le relèvement des nations chrétiennes. Depuis 1870 les catholiques français ont mis leur patrie sous la protection du divin Cœur et ont réalisé le désir de Notre-Seigneur, en brodant le Cœur de Jésus sur le drapeau national. En 1873, la République de l'Equateur, par l'organe de son héroïque Président, du Sénat et de la Chambre, se consacra au Cœur de Jésus : « Nous sommes, écrivait-on, le peuple et la république du Sacré-Cœur. » Les pays catholiques d'Europe, réunis sous la présidence de leurs archevêques et évêques, se consacrèrent au Cœur de Jésus ; et il faut dire, en toute réalité, que partout l'âme chrétienne aspire au règne social du Cœur de Jésus.

Le grand acte de Léon XIII, annoncé par son Encyclique *Annum sacrum*, accompli à Rome et dans le monde chrétien, le 10 et le 11 juin 1899, était demandé depuis un quart de siècle par les âmes dévouées au Cœur de Jésus.

Le 10 juin 1899, veille de la fête du Sacré-Cœur, Léon XIII, en vertu de son sacerdoce suprême et de son mandat de successeur de saint Pierre, en présence des ambassadeurs de toutes les nations catholiques, de sa cour pontificale plénière, de tout ce que la noblesse et la ville de Rome avait de plus digne, ayant célébré la sainte Messe en sa chapelle vaticane Pauline, prononça au nom de tous les hommes l'acte de la consécration au Sacré-Cœur. Le 11 juin, cette grande parole pontificale eut son écho d'un pôle de la terre à l'autre, dans une même effusion de foi, de confiance et d'amour.

Cette solennelle consécration du genre humain au Cœur de Jésus est un acte authentique, un pacte conclu entre le Cœur de Jésus et l'humanité, représentée d'abord par celui qui, aux yeux de Dieu, est son véritable chef, ratifiant ensuite dans toutes les parties du monde, dans toutes les cathédrales, dans tous les sanctuaires, l'acte conclu par le Vicaire de Jésus-Christ.

Esto Rex, oui ! soyez notre Roi, exercez les droits de votre royauté divine ! *Sit Laus Divino Cordi per quod nobis parta salus ! ipsi gloria et honor in sæcula !*

Et cette grande voix de l'humanité se faisait entendre, partout, par des foules prosternées devant l'ostensoir, trône du Roi-Hostie.

L'encyclique *Annum sacrum*, après avoir énuméré les droits divins et les droits humains du Verbe incarné, à la royauté du genre humain, conclut avec saint Thomas d'Aquin : *Christo omnia sunt subjecta quoad potestatem, etsi nondum ei sunt subjecta quantum ad exsecutionem potestatis* (1).

Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu que sa Royauté effective dépendît de chacun de nous ; à tous ses titres royaux à la couronne, il veut que nous ayons à ajouter le titre que lui donne notre volontaire soumission : sa divine Royauté s'exerce effectivement sur chacun de nous, dans la mesure de notre soumission ; il attend le *don* de nous-même et notre consécration.

Et parce que son Règne est un Règne de bonté, de munificence, de sacrifice et d'amour, il est souverainement convenable que, nous donnant à Lui,

(1) S. Th. III. q. 59. a. 4.

nous nous donnions et nous nous consacrions à son Cœur. « Puisque, écrit « Léon XIII, le Sacré-Cœur est une image et un symbole de l'infinie charité « de Jésus-Christ, charité qui nous entraîne à l'aimer en retour, il est op- « portun de nous consacrer à son Cœur très auguste, ce qui n'est pas diffé- « rent de se donner et de se lier à Jésus-Christ, car tout hommage d'honneur, « de culte et de piété envers le Sacré-Cœur, s'adresse en réalité à Jésus-Christ « lui-même. »

Concluons et reconnaissons le résultat de ces quatre grands événements :

L'Hostie sainte du tabernacle et le Sacré-Cœur de Jésus s'unissent dans une même Royauté de notre Rédempteur divin ; l'Hostie établit et maintient son Règne en s'offrant pour nous et en se donnant à nous ; le Cœur de Jésus exerce le sien en embrasant de son amour nos cœurs qui se donnent à Lui.

Seconde partie

Les primitives dévotions au Cœur de Jésus se sont unies depuis la fin du XVIIe siècle en une seule dévotion, consacrée par la liturgie, et complétée par le caractère eucharistique dû à l'intervention de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De même que l'union de la dévotion au Sacré-Cœur avec les dévotions eucharistiques a donné à celles-ci leur providentiel couronnement, ainsi les dévotions au Cœur de Jésus se sont synthétisées et ont reçu leur couronnement par leur union à la dévotion eucharistique. Ces deux dévotions sont réellement deux flammes distinctes, mais appartenant au même brasier. Ces deux dévotions sont distinctes en leur objet propre, comme la Fête-Dieu se distingue de la fête du Sacré-Cœur ; et ces deux fêtes sont unies si intimement que la fervente célébration de chacune d'elles se prépare ou se complète par la célébration de la seconde.

La dévotion au Cœur de Jésus appartint à l'âme chrétienne durant de longs siècles avant que d'avoir sa liturgie ; mais lorsque l'Eglise, cédant aux instances unanimes des diocèses, voulut composer les offices et les leçons de l'octave de la fête du Sacré-Cœur, elle trouva dans les écrits non seulement des ascètes, mais des docteurs de tous les siècles, des trésors de la piété la plus confiante et la plus aimante.

Dès l'origine, les âmes les mieux inspirées furent attirées vers le Christ intime, et cherchèrent l'accès de son âme par la sainte ouverture faite par la lance de saint Longin.

Indiquons brièvement les faits évangéliques qui firent connaître le Cœur de Jésus à ces âmes d'élite.

La blessure faite au côté du Christ fut l'entrée de l'arche du salut, l'accès vers les trésors divins de sagesse et de vertu, le refuge des âmes saintes, la porte du ciel et du centre des miséricordes divines, la révélation de l'amour. *Patet arcanum cordis per foramina corporis... in apertum ostium toti intremus usque ad cor tuum, Jesu, certam sedem misericordiæ* (1).

L'effusion du sang et de l'eau est pour saint Augustin, témoin de la grande pensée de son époque, la source des sacrements qui purifient par l'eau, qui vivifient par le sang ; ainsi, dit Tertullien, de cette plaie sortit l'Eglise, mère des vivants.

Combien d'âmes contemplatives envièrent le privilège de l'apôtre qui reposa sur la poitrine de Jésus et reçut la révélation des sentiments de son cœur, de son amour, et s'adressent à lui afin d'obtenir de sentir, comme il lui fut donné, les battements d'amour du Cœur de Jésus !

L'invitation faite à Thomas hésitant et incrédule, les ascètes se l'approprient, mais ils veulent mettre, non la main seulement, mais toute leur âme et leur cœur dans la plaie divine, se plonger, se perdre, s'anéantir dans le

(1) Ad hæc et arcanum mysterium consummatum est. Exivit enim sanguis et aqua. Non casu et simpliciter hi fontes scaturierunt. Sed quoniam ex ambobus Ecclesia constituta est. Sciunt hoc initiati : per aquam enim regenerati, sanguine et carne nutriti (S. J. Chrysost. Office du Sacré-Cœur, VIIIe leçon).

Cœur de Jésus, lui appartenir ; ils osent dire : Prenez mon cœur, ô Jésus, et donnez-moi un cœur tout semblable au vôtre. Entrant par cette plaie, ils cherchent le foyer d'amour, d'infinie charité qui fit descendre le Verbe vers l'humanité ; en ce sens saint Bernard invoque le texte : *Per viscera misericordiæ Dei nostri, in quibus visitavit nos, oriens ex alto* !

Dans l'ordre de la pratique des vertus, le texte de saint Mathieu : *discite a me quia mitis sum et humilis corde* (1), et celui-ci de saint Luc : *et mater ejus conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo* (2), firent naître une étude approfondie des vertus, des sentiments du Cœur de Jésus ; école d'imitation : *sicut ego feci, ita et vos faciatis* — école de conformité : *induimini Dominum Jesum* — école d'union des sentiments : *hoc sentite quod et in Christo Jesu, qui cum in forma Dei esset... semetipsum exinanivit* (3), abnégation, anéantissement de soi, par amour pour Jésus, et condition expresse de l'introduction dans l'intimité de son cœur... dans un ascétisme de plus en plus parfait.

Ce culte tout intime s'adressa en termes plus précis au Cœur de Jésus, comme au symbole et au gage de la charité du Christ ; il se vulgarisa davantage durant le XVIIe siècle, principalement par l'action du Père Eudes dont la méthode était d'aller au Cœur de Jésus par le Cœur de Marie ; la liturgie qu'il proposa à l'approbation de Rome s'adresse très explicitement à la charité du Cœur de Jésus, l'oraison de la messe *Gaudeamus omnes in Domino* résume les sentiments qui présidaient à la dévotion au Cœur de Jésus à cette époque. — *Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui propter nimiam caritatem, qua dilexisti nos, dilectissimi Filii tui Cor amantissimum nobis ineffabili bonitate donasti, ut te uno corde cum eo perfecte diligamus : præsta, quæsumus, ut cordibus nostris inter se, et cum Corde Jesu in unum consummatis, omnia nostra in humilitate et caritate ejus fiant, atque ipso interveniente justa cordis nostri desideria compleantur.*

Bien que ordinairement unie à une grande dévotion eucharistique dans les âmes ferventes, la dévotion au Sacré-Cœur n'avait pas un caractère essentiellement eucharistique : l'intervention providentielle de Notre-Seigneur nous fit comprendre que c'était là une imperfection, nous apprîmes à trouver dans l'œuvre eucharistique de Jésus la plus haute manifestation de son amour, nous apprîmes à le trouver dans la sainte Hostie aimant et, comme tous ceux qui aiment, sensible à l'ingratitude.

L'âme de l'apôtre que se choisit le Cœur de Jésus était une âme à la fois très eucharistique, très désireuse de pénétrer dans la plus intime connaissance de ce Cœur, très anxieuse et très zélée de procurer sa glorification ; connaître, aimer, faire connaître le Cœur de Jésus, telle était la pensée entière de Marguerite-Marie. Cherchant à pénétrer dans le Cœur du divin Maître, elle choisit la méthode du vénérable Père de la Colombière, le don parfait et la consécration de soi au Cœur de Jésus, par l'abnégation et l'anéantissement de tout ce qui, en soi, n'était pas l'amour de ce divin Cœur ; et, en outre, la dévotion la plus profonde à la sainte Eucharistie.

Le Cœur de Jésus, répondant à un amour si sincère, daigna se révéler à Marguerite, se montrant à elle dans son symbole, se manifestant par la confidence intime de ses sentiments, de ses désirs.

Les révélations de 1673, surtout celle qui eut lieu le jour de la fête de saint Jean, montrèrent à la Bienheureuse le Cœur de Jésus, symbole de son amour : « Il était comme dans un trône de flamme, plus rayonnant qu'un « soleil, et transparent comme un cristal, avec sa plaie adorable, environné « d'une couronne d'épines et surmonté d'une croix ». Telle fut aussi la première image répandue par les religieuses de la Visitation.

Durant l'année 1675, les révélations se firent plus eucharistiques, la célèbre apparition qui eut lieu pendant l'octave de la Fête-Dieu donna à la dévotion au Sacré-Cœur le complément qui lui manquait et en fit la dévotion

(1) X. 29.
(2) II. 19 et 51.
(3) Phil. II.

essentiellement eucharistique que nous connaissons, et telle que la sainte Eglise la définit et la consacre dans la liturgie et dans ses actes authentiques.

A la demande de Notre-Seigneur, nous voyons dans l'institution eucharistique le plus grand témoignage de son amour; et c'est par la communion fervente et fréquente, par le culte eucharistique, que nous-mêmes nous lui donnons la preuve de notre amour.

Le premier chapitre, les premiers mots dirai-je, de l'ouvrage du Père Croiset, premier confident de la Bienheureuse, correspondent point par point à cette apparition de 1675 ; la dévotion « nouvelle » est à la fois exposée avec une parfaite netteté et défendue contre les objections suscitées contre elle à cette époque.

« L'objet particulier de cette dévotion est *l'amour immense* du Fils de Dieu, qui l'a porté à *se livrer pour nous à la mort*, et à *se donner tout à nous dans le Très Saint-Sacrement de l'autel*, sans que la vue de tous les outrages qu'il devait recevoir dans cet état de Victime immolée jusqu'à la fin des siècles, ait pu l'empêcher de faire ce prodige, aimant mieux s'exposer tous les jours aux insultes et aux opprobres des hommes que de ne nous pas témoigner, par la plus grande de toutes les merveilles, jusqu'à quel point il nous aima. »

Ayant ensuite rappelé les pratiques précises de dévotion réclamées par Notre-Seigneur, le même auteur conclut et résume sa doctrine : « *L'amour immense* que Jésus a pour nous et dont il nous donne une si belle preuve dans l'adorable Eucharistie, est le *motif principal ;* la *réparation* du mépris que l'on fait de cet amour est la *fin principale ;* le *Sacré-Cœur de Jésus* embrasé d'amour, en est *l'objet sensible ;* un *amour* très ardent et très tendre pour *la personne* de Jésus-Christ, en *est le fruit* ».

Toutefois, il est important de faire ressortir que cette nouvelle conception, ce caractère eucharistique de la dévotion au Cœur de Jésus ne vient pas remplacer un élément quelconque des dévotions primitives, mais les compléter, les couronner et leur présenter, dans l'Hostie sainte, un objet plus réel et plus émouvant.

Le vénérable Père de la Colombière nous le fait bien comprendre par les premiers mots de l'Offrande de sa Retraite spirituelle en 1677 : « Cette « offrande se fait pour honorer ce divin Cœur, le siège de toutes les vertus, « la source de toutes les bénédictions, la retraite des âmes saintes. » Après ces lignes, le vénérable Père rappelle toutes les vertus et décrit l'amour du Cœur de Jésus, il oppose à cette bonté infinie, l'ingratitude inconcevable des hommes ; il manifeste son ardent désir d'offrir au Cœur de Jésus réparation, et comprenant celle qui sera la plus agréable au Cœur de Jésus, il s'offre et se consacre à son amour dans toute la plénitude du plus entier don de lui-même, dans l'absolu renoncement.

La liturgie de la fête du Sacré-Cœur nous présente la même conclusion ; elle est inspirée des sentiments des dévotions primitives, et à la fin de la VIe leçon de l'office, qui résume avec tant de piété et d'éloquence les éléments de la dévotion au *Cœur de Jésus, symbole de sa divine charité*, l'Église ajoute : *Quam caritatem Christi patientis, et pro generis humani redemptione morientis, atque in suæ mortis commemorationem instituentis sacramentum corporis et sanguinis sui, ut fideles sub Sacratissimi Cordis symbolo devotius et ferventius recolant, ejusdemque fructus recipiant, Clemens XIII ipsius sanctissimi Cordis festum nonnullis ecclesiis celebrare concessit. Pius IX ad universam extendit ecclesiam, denique Summus Pontifex Leo XIII, orbis catholici votis obsecundans, ad ritum duplicis primæ classis evexit.*

Les hymnes du bréviaire récapitulent aussi les éléments des dévotions primitives et se terminent, aux laudes, par cette synthèse :

Te vulneratum charitas
Ictu patenti voluit,
Amoris invisibilis
Ut veneremur vulnera.

Hoc sub amoris symbolo
Passus cruenta et mystica,
Utrumque sacrificium
Christus sacerdos obtulit.

Quis non amantem redamet?
Quis non redemptus diligat,
Et corde in isto seligat
Æterna tabernacula?

La dévotion au Sacré-Cœur a donc pour objet, sous le symbole du Cœur vivant et réel de Jésus, l'immense charité avec laquelle il offrit pour nous le sacrifice sanglant, il offre sans cesse le sacrifice non sanglant, et se donne à nous dans l'Eucharistie. Amour divin, car c'est un Dieu qui par amour s'incarne, se sacrifie, et se donne ; amour humain, car le plus parfait des cœurs accomplit la volonté divine, se livre pour nous à la mort, demeure avec les enfants des hommes jusqu'à la fin des siècles et se donne à nous au banquet divin de l'Eucharistie.

TROISIÈME PARTIE

CONCLUSIONS PRATIQUES

1. La fête du Saint-Sacrement et la fête du Sacré-Cœur caractérisent l'objet propre de ces deux dévotions ; celles-ci doivent, surtout dans les exercices publics, s'unir de la manière la plus intime, sans se confondre complètement.

La fête du Saint-Sacrement a pour objet le dogme du mystère eucharistique, l'institution du sacrifice non sanglant et du sacrement, la présence réelle et personnelle du Verbe-Incarné, vivant d'une vie nouvelle au milieu de nous, se faisant la divine nourriture de notre vie surnaturelle.

La fête du Sacré-Cœur a pour objet, sous le symbole du Cœur de Jésus brûlant d'amour et entouré de la couronne d'épines, l'immense charité du Verbe-Incarné dans l'œuvre de la Rédemption et dans sa manifestation la plus complète : le mystère eucharistique, immense charité mise en présence de la froideur, de l'ingratitude des hommes, et de l'abus du plus grand de ses bienfaits, la divine Eucharistie.

2. Les deux dévotions tendent à nous sanctifier par l'union intime avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans l'Eucharistie, *Jésus se donne* à nous, et *unum corpus efficimur : membra ex carne ejus et ex ossibus ejus... ut unum quid simus tanquam corpus capiti coaptatum* (1).

Le Cœur de Jésus, nous montrant l'excès de son amour, nous dit : *Præbe, fili mi, cor tuum mihi,* et nous demande de *nous donner* à Lui, à son Cœur, par l'amour de notre cœur.

3. Toutes les pratiques publiques de dévotion expressément demandées par le Cœur de Jésus appartiennent à la dévotion eucharistique, parce que d'une part, c'est dans l'Eucharistie que se révèle plus complètement l'amour du Verbe-Incarné ; d'autre part, parce que la participation à l'Eucharistie est le moyen le plus efficace et le plus puissant d'opérer notre sanctification.

La prédication eucharistique et la prédication du Sacré-Cœur doivent s'unir, la première pour nous faire mieux connaître le mystère eucharistique, la grandeur de ses bienfaits, l'amour que Jésus nous témoigne ; la seconde, pour nous faire pénétrer dans les trésors de sagesse et d'amour que le Cœur de Jésus renferme, et nous exhorter à rendre amour pour amour, à réparer nos ingratitudes et nos froideurs par une ferveur généreuse dans le culte eucharistique et dans l'usage du sacrement :

(1) S. J. Chrys. lect. IV sabbato infra octavam.

Communions plus *ferventes* et plus *fréquentes* ;
Union au Cœur de Jésus dans le sacrifice ;
Visites et *veillées* devant le tabernacle ;
Amendes honorables, publiques et solennelles, devant le saint ostensoir ;
Consécration de soi, dans l'intime ferveur de l'âme ;
Consécrations publiques des familles, des sociétés, des paroisses, des diocèses, des pays et de l'humanité entière.

4. Tout apôtre du Sacré-Cœur doit être un apôtre de l'Eucharistie et un promoteur du décret *S. Tridentina synodus* ; les pieuses associations érigées par la dévotion au Sacré-Cœur, doivent donner l'exemple de la communion fréquente, multiplier les communions générales, tendre à la communion quotidienne.

5. L'uniformité dans les pratiques publiques du culte du Sacré-Cœur serait le moyen le plus efficace de procurer l'accroissement de ce culte et sa ferveur.

La lettre *Etsi gratum semper*, émanant de la Sacrée Congrégation des Rites le 21 juillet 1899, encourage, au nom de Sa Sainteté, certaines pratiques qu'il serait opportun, semble-t-il, de mettre à exécution dans toutes les assemblées pieuses, dévouées au Sacré-Cœur. Ce sont :

1° La célébration du mois du Sacré-Cœur par des pratiques quotidiennes et publiques en juin ;

2° Les pratiques du premier vendredi du mois, comprenant partout la récitation des litanies du Sacré-Cœur et la rénovation de l'acte de consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus ;

3° L'établissement de confréries du Sacré-Cœur parmi les jeunes gens.

6. A ces pratiques communes, les diverses associations, selon leur esprit, leur but particulier et leurs moyens d'action, en ajouteront d'autres, mais tout particulièrement : les offrandes et consécrations personnelles selon les formules de la Bienheureuse Marguerite-Marie et du vénérable Père de la Colombière ; l'étude approfondie des vertus, des sentiments et de l'amour du Cœur de Jésus, et les méthodes capables de disposer les fidèles aux communions les plus fréquentes et les plus ferventes.

L'archiconfrérie du Cœur eucharistique de Jésus semble destinée à promouvoir la ferveur de la dévotion eucharistique par la dévotion au Sacré-Cœur, et à préparer l'usage de la communion fréquente.

Aucune discussion n'a lieu, et le R. P. Kêcheur monte à la tribune pour donner un court résumé de son rapport, amené tout naturellement par les dernières lignes du rapport précédent, dont il forme le complément.

Rapport du R. P. KÊCHEUR

RECTEUR DES RR. PP. RÉDEMPTORISTES DE TÉTERCHEN

sur

La dévotion au Cœur eucharistique de Jésus.

MESSIEURS,

Conformément au programme du XVIIIe Congrès international des Œuvres eucharistiques, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus, et sur l'archiconfrérie du même nom, érigée canoniquement à Rome par Sa Sainteté Léon XIII, en l'église pontificale de Saint-Joachim. Permettez-moi de formuler le désir et l'espoir que le clergé et le peuple de ce beau diocèse resté si chrétien, en apprenant à connaître une dévotion aussi sainte et aussi salutaire, l'adoptent avec un pieux empressement.

Ce n'est pas la première fois que cette dévotion figure sur le programme des Congrès eucharistiques internationaux. Dès le Congrès d'Avignon, en 1882, nous voyons émettre le vœu « que l'on propage de plus en plus la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus ». — Au Congrès de Fribourg, en 1885, à celui de Paris, en 1888, et depuis, à Reims, à Lourdes, à Angers, à Angoulême, enfin à Rome, en 1905, et à Tournay en 1906, non seulement le Cœur eucharistique fut acclamé d'une voix unanime par tous les congressistes, mais le vœu fut émis que l'on établisse, partout où il sera possible, des confréries du Cœur eucharistique, et qu'elles soient agrégées à l'archiconfrérie érigée dans l'église pontificale de Saint-Joachim. — Cette dévotion admirable a fait en quelques années des progrès vraiment étonnants ; d'un arbuste modeste et quasi ignoré, elle est devenue un arbre gigantesque qui étend ses rameaux sur tout l'univers catholique.

La dévotion au Cœur eucharistique, attaquée et assez mal comprise à ses débuts, n'a plus besoin d'être défendue et justifiée de nos jours. Elle a pour elle la haute approbation de trois Souverains Pontifes, de Pie IX, de Léon XIII, de Pie X. Qu'on en juge plutôt par les paroles de Léon XIII, dans le Bref d'érection de l'archiconfrérie : « Rien de plus doux pour nous que d'approuver une association de fidèles, qui tout en ayant envers le Sacré-Cœur une dévotion ne différant en aucune manière de la dévotion de l'Eglise, s'appliquent à rendre un culte d'amour, de reconnaissance, de vénération et d'hommages à cet acte de dilection suprême, en vertu duquel notre divin Rédempteur, prodiguant toutes les richesses de son Cœur, institua l'adorable sacrement de l'Eucharistie pour demeurer avec nous jusqu'à la consommation des siècles. »

Le Souverain-Pontife Pie X, glorieusement régnant, a encouragé non moins chaleureusement, de vive voix comme par écrit, la dévotion au Cœur eucharistique, l'archiconfrérie et les Pères Rédemptoristes qui la dirigent. On conserve précieusement à Saint-Joachim une lettre autographe de Sa Sainteté ratifiant pleinement les encouragements et les bénédictions de son illustre Prédécesseur. Ces deux grands Pontifes ont, de plus, largement ouvert le trésor de l'Eglise en faveur de cette dévotion, et l'ont enrichie des plus nombreuses et des plus précieuses indulgences.

Après les Souverains Pontifes, il faut mentionner les évêques et les princes de l'Eglise. « Sur le livre d'or de la dévotion au Cœur eucharistique, disait le T. R. P. Tesnière à Lourdes, en 1899, je relève les noms de deux papes, de 79 évêques français, de 46 évêques d'autres pays. » Depuis, leur nombre a augmenté, et le R. P. Masselis, rapporteur au Congrès de Tournay, a pu citer parmi ceux qui approuvent et ont embrassé cette dévotion : deux cents membres de l'épiscopat et vingt-deux membres du Sacré-Collège.

M. le chanoine Douvain, curé de Passy, pouvait déjà dire en réalité au Congrès de Lourdes : « Notre chère dévotion au Cœur eucharistique a été examinée, étudiée, passée au crible. Elle a non seulement les plus hautes approbations, puisqu'elle a reçu 214 témoignages donnés par des prélats de toutes nations, qu'elle a été confirmée par sept rescrits et six brefs du Saint-Siège, mais elle a conquis l'amour du Chef suprême de l'Eglise. »

Mais quittons ces préliminaires pour en venir à la dévotion elle-même et pour essayer d'abord de la définir avec exactitude.

La dévotion au Cœur eucharistique est très simple comme toutes les grandes choses. C'est la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, comme le dit Sa Sainteté Léon XIII, dans son acte de dilection suprême, dans le don et l'institution de l'adorable sacrement de l'Eucharistie.

La dévotion au Cœur eucharistique ne diffère pas essentiellement de la dévotion au Sacré-Cœur. Elle a cependant un caractère distinctif tellement important, que l'Eglise a jugé à propos de l'approuver comme dévotion spéciale, et d'ériger sous ce titre une archiconfrérie ayant son siège à Rome même. Voici en quoi se distinguent ces deux dévotions. — Dans la dévotion au Sacré-Cœur, on envisage l'amour de Jésus comme la source de tous les bienfaits et de tous les dons pris dans leur ensemble. Dans la dévotion au Cœur eucharistique, nous concentrons notre attention sur l'acte d'amour par

excellence, en vertu duquel le Cœur infiniment aimant de Jésus nous a donné l'Eucharistie.

Voilà pourquoi nous ajoutons au Cœur de Jésus l'épithète : eucharistique. Nous n'entendons point par là (ce qui est vrai d'ailleurs) le Cœur de Jésus résidant substantiellement dans l'Eucharistie, ce que plusieurs appellent : « le Cœur sacramentel » — mais bien : le Cœur de Jésus nous donnant l'Eucharistie, le don par excellence, en vertu duquel Jésus est notre prisonnier au tabernacle, notre victime sur l'autel, la nourriture et le pain de nos âmes jusqu'à la consommation des siècles.

Plus un cœur est aimant et plus il est donnant, car tous les dons viennent du cœur et la générosité est une vertu du cœur. *Melius est dare quam accipere !* mieux vaut donner que recevoir ! — Voilà une parole sortie du plus aimant et du plus généreux de tous les cœurs. Et cette parole, comme il l'a réalisée dans ce sacrement que saint Thomas appelle « le sacrement de l'amour » ! *Totum tibi dedit, nihil sibi reliquit,* dit saint Bernard : il nous a tout donné, son corps, son sang, son âme, sa divinité. Et ce qui rehausse ce don, c'est l'amour infini avec lequel il est fait. Jésus a soupiré toute sa vie après le moment où il pourrait se donner à nous en instituant l'Eucharistie. Cette heure, il l'appelait « son heure », *hora ejus.* — « J'ai brûlé, disait-il à ses apôtres, du désir de manger cette Pâque avec vous. » — C'est cette charité excessive du Cœur de Jésus que le disciple bien-aimé dépeint d'un seul trait : « Ayant aimé les siens, il les aima jusqu'à la fin, » *in finem,* c'est-à-dire jusqu'à l'excès, comme le dit un interprète.

Voilà le Cœur eucharistique ! Voilà la raison d'être de la dévotion au Cœur eucharistique ! Quoi de plus juste, quoi de plus légitime, de plus doux et de plus consolant, que de vouer un culte spécial à cet amour du Cœur de Jésus instituant le sacrement de nos autels ? — On a reproché à cette dévotion d'être une nouveauté dans l'Église. Mais cette dévotion vient en ligne directe du Cénacle, et les premiers fidèles du Cœur eucharistique ont été les apôtres !

Qui ne voit dès lors que cette dévotion si simple et si facile est le plus admirable trait d'union qui puisse exister entre la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Très Saint-Sacrement ? Il existe entre ces deux dévotions des relations intimes : l'histoire des événements de Paray-le-Monial le prouve surabondamment. — N'est-ce point devant le tabernacle que Jésus apparut à la Bienheureuse Marguerite-Marie en lui montrant son cœur entouré de flammes ? Ne s'est-il pas plaint des injures qu'il reçoit des hommes ingrats, dans le sacrement de son amour ? N'est-ce point dans la sainte Communion qu'il lui fit connaître ses desseins et qu'il lui manifesta les secrets de son cœur ? Ne lui demanda-t-il pas, comme hommage capital, la communion du premier vendredi du mois et la communion réparatrice ? — De cet ensemble de faits se dégage, ce me semble, une conclusion : c'est que Jésus veut que l'on vénère principalement son divin Cœur comme la source féconde d'où nous est venue l'Eucharistie, le don des dons. Entourer d'hommages ce divin Cœur, ce Cœur eucharistique, ce n'est pas s'écarter de la dévotion au Sacré-Cœur, mais au contraire, la préciser et la particulariser d'une manière admirable et certainement très agréable au divin Maître ; c'est en même temps honorer plus dignement l'Eucharistie et l'apprécier dans sa source et son principe qui est le Cœur infiniment aimant de Jésus. — Sous ce rapport, la dévotion au Cœur eucharistique offre donc l'immense avantage d'unir deux autres dévotions, de les simplifier, de les faciliter.

On pourrait objecter ici que d'après les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, la dévotion au Cœur eucharistique est déjà explicitement contenue dans la dévotion au Sacré-Cœur. — A cela je réponds : Pas aussi explicitement qu'on pourrait le croire, puisque la sainte Eglise a jugé bon de distinguer l'une de l'autre par une approbation spéciale. La dévotion au Cœur eucharistique est une efflorescence de la dévotion au Sacré-Cœur ; mais cette efflorescence, ce couronnement, dans les desseins de la Providence, étaient réservés au XIXe siècle, et tout en étant reliés intimement à la grande dévotion au Sacré-Cœur, ils gardent cependant leur caractère spécial et distinctif.

Enfin il est un dernier point qui demande à être mis en lumière. — Le programme du Congrès étant dirigé vers un seul et même but : la communion fréquente, dans le sens du décret pontifical du 20 décembre 1905, il nous semble bien facile de prouver que la dévotion au Cœur eucharistique, partout où on l'introduit, imprime nécessairement un élan puissant à la communion fréquente, et tend efficacement à réaliser le désir de la sainte Eglise.

En effet, montrer le prix que le donateur attachait à un pareil don, n'est-ce pas, par le fait même, exciter le donataire à en bien user ? Notre négligence, notre froideur et notre indifférence vis-à-vis de la sainte Communion viennent de ce que nous n'apprécions pas assez le don de l'Eucharistie, et plus d'un chrétien mérite le reproche adressé à la Samaritaine : *Si scires donum Dei !* Si vous connaissiez le don de Dieu ! — Eh bien ! la dévotion au Cœur eucharistique nous fait connaître et apprécier ce don de Dieu, elle concentre toute notre attention sur cet adorable mystère, elle nous montre Jésus qui nous adresse ces paroles : *Venite, comedite panem meum !* Venez, mangez mon pain. — *Caro mea vere est cibus !* Ma chair est vraiment une nourriture ; or une nourriture n'est pas faite pour qu'on la regarde, mais pour qu'on la prenne, pour qu'on s'en nourrisse.

Il n'est pas jusqu'à l'image du Cœur eucharistique qui ne soit une exhortation à la communion fréquente. Cette image nous représente le divin Maître nous offrant le Pain de vie et le Calice du salut. Du geste et du regard il nous invite à nous approcher de Lui et semble nous dire : « Si mon amour pour vous a institué cette merveille, c'est pour que vous en usiez souvent. Prenez et mangez ! Enivrez-vous, mes bien-aimés ! »

Telle est, en quelques mots, la dévotion au Cœur eucharistique, tels sont ses fruits de salut. Quand on pèse mûrement ces choses, on ne s'étonne plus de l'attraction irrésistible que cette dévotion exerce sur les âmes, ni de ses progrès toujours croissants dans l'univers entier.

Je n'ai qu'un souhait à formuler, c'est qu'elle soit adoptée non seulement par vous tous, Messieurs, mais en particulier par les prêtres et les fidèles de ce beau diocèse de Metz qui compte parmi les diocèses les plus dévoués au Sacré-Cœur ! Et pour cela, je le répète, pas de complications à redouter. La pratique essentielle est très simple : elle consiste à considérer le Cœur de Jésus nous faisant le don de l'Eucharistie et à lui rendre amour pour amour. — Mais vous ne vous arrêterez pas là, vous ferez un pas plus loin : vous tiendrez à appartenir à l'archiconfrérie du Cœur eucharistique qui a son siège en l'église de Saint-Joachim et qui est dirigée par des Pères Rédemptoristes. Il y a deux conditions essentielles à remplir : l'inscription dans les registres et l'acte de consécration à faire au moins une fois par an. Les autres pratiques sont conseillées et facultatives. — L'archiconfrérie publie une revue mensuelle rédigée avec talent et qui est en même temps l'organe de l'adoration réparatrice des nations catholiques. Les confréries déjà existantes peuvent s'affilier à celle de Saint-Joachim, moyennant quelques formalités très simples que je suis à même de leur indiquer.

Il est temps de conclure mon rapport, Messieurs, et pourrais-je mieux le conclure qu'en priant instamment le Congrès de Metz de vouloir bien adopter le vœu émis il y a deux ans par le Congrès de Rome :

« Considérant que la dévotion au Cœur eucharistique est un des moyens les plus efficaces pour faire mieux connaître, aimer et fréquenter la sainte Eucharistie, le Congrès international émet le vœu que l'on établisse partout où il sera possible, des Confréries du Cœur eucharistique et qu'elles soient agrégées à l'archiconfrérie érigée dans l'église pontificale de Saint-Joachim. »

Ce vœu inspiré par le plus ardent amour et la plus ardente piété envers l'adorable Eucharistie, sera aussi le vôtre, nous l'espérons, Messieurs. — Vous contribuerez par là à étendre le règne du Cœur de Jésus, pour le plus grand bien de l'humanité, et la régénération de la société chrétienne.

Messieurs, permettez-moi d'ajouter que ce vœu ne suffit pas. Non ! il ne suffit pas devant la manifestation grandiose à laquelle nous assistons. Après que le représentant du Vicaire de Jésus-Christ nous a montré dans le Cœur eucharistique le Roi et le Centre de tous les cœurs, *Rex et Centrum omnium*

cordium; après que le vénéré et bien-aimé Pasteur de ce beau diocèse nous a signalé et recommandé cette dévotion touchante ; en voyant, comme me le disait un membre du Comité local, que tout dans ce mémorable Congrès aboutit au Cœur eucharistique de Jésus ; en voyant l'image du Cœur eucharistique briller sur nos poitrines, je me suis dit que ce Congrès, tenu dans notre ville de Metz, serait un triomphe pour le Cœur eucharistique de ce divin Maître, et marquerait une étape définitive et décisive dans l'histoire de ce culte.

Me trompé-je ? Non, Messieurs, car je connais notre Lorraine ! Je connais l'esprit de foi et l'ardente dévotion qui anime tous les chers congressistes. Depuis trois jours, n'est-ce pas, nous sentons le souffle d'en-haut qui circule dans nos rangs. Eh bien ! Messieurs, je vous demande en ce moment une manifestation solennelle et publique, digne de votre foi et de votre amour pour le Dieu de l'Eucharistie. Du fond de votre cœur et de toute votre âme vous allez acclamer ce divin Cœur eucharistique de Jésus. Debout, Messieurs, et répétons :

Vive le Cœur eucharistique de Jésus !

A cet appel enthousiaste, tous les assistants, évêques, prélats, prêtres et laïques, se lèvent et répètent, par trois fois, avec le R. P. Kêcheur : *Vive le Cœur eucharistique de Jésus !*

Comme il est l'heure de terminer la séance, car midi approche, le P. Lémius, qui devait donner lecture d'un rapport de M. l'abbé Louis Muller, aumônier de l'Ecole réale de Metz, sur *la Garde d'honneur du Sacré-Cœur,* et le faire suivre d'observations complémentaires, renonce à la parole.

Nous reproduisons ici le texte de ce rapport.

Rapport de M. l'abbé LOUIS MULLER

AUMÔNIER A METZ

sur

La Garde d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.

Plusieurs fois déjà dans les différents Congrès eucharistiques qui ont été célébrés depuis 1881, on a présenté des rapports sur l'œuvre de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur. Il est juste qu'en cette année 1907, il soit donné une place spéciale à la Garde d'honneur dans le Congrès de Metz, car Metz est, depuis 1894, le siège d'une archiconfrérie. Nous dirons donc le caractère spécial de la Garde d'honneur, ses modestes débuts, pour ensuite assister à ses magnifiques développements et célébrer les fruits de sanctification qu'elle a mûris.

I. *Le but et le caractère de la Garde d'honneur,* c'est *de consoler* le Cœur du Sauveur bien-aimé, c'est de réparer les blessures faites à ce Cœur divin par l'oubli, l'indifférence et l'ingratitude des hommes. Le Garde d'honneur remplit ce but par *l'amour de consolation* et *l'amour de réparation.*

La Garde d'honneur a été instituée *en 1863* au monastère de Bourg. Quelques religieuses ardentes et dévouées à la cause de Notre-Seigneur abandonné au saint Tabernacle, eurent l'idée de former un groupement autour du Sauveur, pour lui offrir un culte *ininterrompu de gloire, d'amour et de réparation.* Elles devaient se relayer d'heure en heure, chacune suivant ses préférences, et passer cette heure dans un recueillement plus profond. Leurs noms inscrits sur un cadran, avec l'image du Cœur blessé, devaient former autour de ce cœur comme une couronne de douze étoiles, suivant la

vision dont avait été favorisée la Bienheureuse Marguerite-Marie. Telle fut a modeste origine de la première confrérie de la Garde d'honneur.

Mais il fallait la rendre accessible non seulement à des religieuses, il fallait convier autour du *trône eucharistique des âmes de toute condition*. Pour cela, il était nécessaire de faciliter cette heure de garde passée auprès de Notre-Seigneur. Sans quitter leurs occupations ordinaires, ces âmes de bonne volonté offriront une heure à Jésus eucharistique avec tout ce qui remplira cette heure, même les actions les plus ordinaires.

Bientôt cette dévotion s'étend, plusieurs évêques l'introduisent dans leurs diocèses. Le grand Léon XIII, comme évêque de Pérouse, en fera sa dévotion et celle de ses diocésains. « Je suis, dit-il un jour à Monseigneur de Belley, Garde d'honneur, on m'envoie mon billet tous les mois, et je fais ma garde tous les jours. Aussi dès 1878, la première année de son pontificat, le glorieux Pontife érigea-t-il la Garde d'honneur en archiconfrérie, tout d'abord pour la France et la Belgique. Cependant il manquait à cette œuvre son caractère international, et voici que bientôt les confréries se multiplient. Il en surgit en Suisse, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en Autriche. Cette dévotion traverse même l'océan et fait des recrues aux Etats-Unis d'Amérique, au Mexique et au Brésil. Des millions de Gardes d'honneur s'enrôlent sous la bannière du Sacré-Cœur. Il en est sans doute de peu fervents, il est des noms couchés sur le papier, des cœurs qui gisent à terre. Mais toutes les armées renferment des non-valeurs. En revanche, il se trouve parmi les Gardes d'honneur des âmes vaillantes dont l'amour est plus fort que la mort.

II. Et puisque nous avons le bonheur de posséder à Metz, depuis le 4 février 1894, une archiconfrérie de la Garde d'honneur pour toute l'Allemagne, puisque dans notre cher monastère de la Visitation se trouve la direction générale de cette belle œuvre, une *statistique* sur l'état de l'archiconfrérie pourrait intéresser les membres du Congrès.

En cette année 1907, à la fête du Sacré-Cœur, l'archiconfrérie comptait *65 confréries* canoniquement agrégées, en outre *105 affiliations*. Le nombre des zélateurs est de *2390*. Parmi eux, il s'en trouve qui exercent leur zèle individuellement en certaines paroisses où la Garde d'honneur n'est pas définitivement constituée. Ces zélateurs sont en relation directe avec la direction générale de Metz.

Le registre conservé à la Visitation de Metz renferme le nom de *331.933 membres*. Les confréries répandues par toute l'Allemagne ont inscrit 105.041 membres. Ce qui donne un chiffre total de *436.974 pour l'empire allemand*.

Pour la plus grande édification, qu'il soit permis de donner ici quelques détails. Le *diocèse de Münster en Westphalie* occupe la place d'honneur avec *35.981 membres*. La direction centrale pour ce diocèse se trouve au couvent de la Visitation d'Uedem. Vient ensuite *Munich* avec *13.620 adhérents*, *Cologne*, avec plus de *14.300*, dont la seule confrérie d'*Aix-la-Chapelle compte 10.683*, *Wurtzbourg* avec 7657 membres. L'Alsace-Lorraine n'est pas restée en arrière, et nous citerons en passant quelques paroisses où la Garde d'honneur est établie et où elle fonctionne dans d'excellentes conditions. Ainsi à *Mulhouse* en Alsace, en Lorraine dans les paroisses de *Knutange*, *Walschbronn*, *Mittersheim*, *Folckling*, etc. Plaise à Dieu qu'en notre pays les adhésions deviennent plus nombreuses encore!

III. *Qui dira en effet les fruits merveilleux* de cette dévotion au Sacré-Cœur ainsi pratiquée?

1. *Elle développe tout d'abord l'amour* envers Jésus-Hostie. C'est l'esprit et le cœur tournés vers le tabernacle que le Garde d'honneur accomplit l'heure qu'il s'est choisie. Nos églises sont bien vides pendant la semaine, Notre-Seigneur est bien seul dans sa prison, seule la lampe du sanctuaire lui rend un hommage inconscient. Introduisons la Garde d'honneur, et les visites au Saint-Sacrement deviendront plus nombreuses et seront faites avec plus d'amour.

2. *Puis ensuite la Garde d'honneur nous fera atteindre un des buts principaux de notre Congrès eucharistique*, qui est d'amener les âmes à la *com-*

Les hommes à la procession.

XLII. Les hommes des sociétés belges derrière le dais.

union fréquente, et, si possible, à la *communion quotidienne*. Car la dévo-
on de la Garde d'honneur est la dévotion par excellence pour parvenir à
ette fin, si chère au cœur du Souverain-Pontife.

Le Garde d'honneur fidèle fait entrer la communion du premier vendredi
u du premier dimanche du mois dans son règlement de vie. C'est là le pre-
nier pas. La plupart du temps, c'est un fait d'expérience, il fera encore la
ainte communion le lendemain. Comme d'autre part, il y a toujours quelque
xercice le premier vendredi, avec une courte allocution, et que cette allocu-
on converge toujours vers le même but : amener les cœurs à Notre-Seigneur,
: Garde d'honneur vivra dans une atmosphère toute divine, et avec le temps,
issant de côté certaines anxiétés, certaine routine, il arrivera à la commu-
ion hebdomadaire. Mais, on ne s'approche pas du foyer de l'amour sans
tre embrasé ; d'un autre côté, cette nourriture divine, à l'encontre de la
ourriture ordinaire, provoque la faim au lieu de l'apaiser, et pour lors, la
ommunion de tous les huit jours deviendra communion fréquente, peut être
ième quotidienne. En notre ville, les âmes les plus pieuses, les plus assi-
ues à la sainte Table, font partie de la Garde d'honneur.

3. *Ajoutons* à tous ces avantages inappréciables cet autre, à savoir : *l'ha-
itude de l'exercice de la sainte présence de Dieu.*

Nous pourrions dire encore combien la Garde d'honneur est une source
'édification pour la famille chrétienne. — Bien souvent, des jours de mission
réludent à l'introduction de la confrérie. L'admission de nouveaux mem-
res revêt un caractère de grande solennité. Le premier vendredi ou le di-
ianche qui suit est un jour de fête avec la plupart du temps l'exposition
t la bénédiction du Très Saint-Sacrement. Le soir se fait l'amende honorable
olennelle. Le prêtre officiant récite les invocations et tout le peuple répond en
hœur : « Nous vous consolerons, Seigneur. » Que d'édifications, que de
râces, que de retours vers le bon Dieu !

Si nous savions le don de Dieu, nous n'hésiterions pas à introduire cette
orme de la dévotion au Sacré-Cœur. Elle est facile à établir et à diriger.
lle a le don d'attirer les âmes vers le Tabernacle, vers la Table sainte, elle
ur apprend l'exercice de la présence de Dieu, et elle est faite surtout pour
onsoler le Cœur blessé de Notre-Seigneur.

Le vœu suivant résume le fruit pratique que nous espérons
e cette belle séance.

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu

1° que l'on ne regarde pas le devoir du ministère pastoral
omme accompli quand les hommes ont fait leurs Pâques et
ue l'on travaille, à l'aide de toutes les industries du zèle pas-
oral, à leur faire comprendre, désirer et pratiquer la commu-
ion plus fréquente ;

2° que dans tous les centres on se serve pour amener les
ommes à l'Eucharistie, soit des anciennes confréries du Saint-
acrement vivifiées et renouvelées, soit des groupements mo-
ernes du Sacré-Cœur avec un caractère nettement eucharis-
ique ;

3° que dans la dévotion au Sacré-Cœur on s'applique non

seulement à obtenir des pratiques de piété extérieures, mais l'esprit intérieur d'amour et de réparation, et de dévotion eucharistique.

Avant la clôture, selon une promesse enregistrée par tous la veille, avec enthousiasme, Monseigneur Maës se lève pour adresser quelques mots à l'assemblée.

Une note, dit-il en substance, m'a plus spécialement frappé dans la réunion de ce matin : c'est que, dans les études pratiques dont on s'est occupé, il faille tracer ici une ligne de démarcation parmi les hommes et distinguer les ouvriers et les bourgeois. Nous ne connaissons pas cette distinction-là en Amérique ; chez nous, il n'y a que des hommes purement et simplement, car tous sont vraiment libres et, passé l'heure de son travail, l'ouvrier devient un bourgeois. Il finit ordinairement sa journée vers cinq heures, rentre chez lui, change de toilette, s'asseoit à la table de famille et passe sa soirée dans la conversation, la lecture, la musique. Travaillez donc à élever l'ouvrier jusqu'à ce qu'il ait conscience d'être sur la même ligne que son chef d'exploitation, et en lui donnant des habitudes d'ordre et de tenue, vous en ferez vite un chrétien. Il faut que, dès l'école primaire, on travaille à élever le niveau religieux de l'enfant du peuple, pour en faire plus tard un homme du Sacré-Cœur et de l'Eucharistie.

De même dirai-je pour les ouvrières : j'en ai rencontré dans vos rues, d'une tenue plus que négligée ; apprenez-leur à se respecter elles-mêmes, comme les ouvrières d'Amérique : que la jeune ouvrière lorraine, déguenillée, en sabots, et tenant des propos fort vulgaires, prenne exemple sur sa camarade d'Amérique, qui sort gantée et voilée et trouve le temps d'aller communier tous les dimanches au matin. Voilà l'ouvrière américaine, et l'ouvrier des Etats-Unis lui ressemble. Ce sera la tâche du clergé lorrain de relever l'ouvrier et l'ouvrière lorraine, et de les amener au même niveau que leurs camarades d'Amérique.

Rapportant cette allocution, la Revue *Le Saint-Sacrement* (août-septembre 1907) ajoute :

« Impossible de décrire l'enthousiasme qu'excite Monseigneur Maës dans son auditoire, à chacune de ses courtes allocutions. Il a le trait vif, pittoresque, il sait parler à la foule, lui faire accepter de dures vérités et, sans éveiller de susceptibilités, comme cela arriverait sûrement à tout autre, présenter un parallèle entre la civilisation américaine et nos civilisations vieillies, qui est toujours à l'avantage de la jeune République. »

La séance est levée à 11 heures et demie.

RÉUNION DE LANGUE ALLEMANDE

La réunion des congressistes de langue allemande a lieu, comme la veille, au hall de gymnastique. A la table d'honneur prennent place Mgr. Altmayer, dominicain, Archevêque de Synnade, Mgr. Netzhammer, bénédictin, Archevêque de Bucharest, Mgr. Willi, cistercien, Evêque de Limbourg, S. A. R. le prince Max de Saxe, et les membres du bureau.

A 9 h. 44, M. le chanoine DELLÈS, président, ouvre la séance par la prière, puis il donne lecture de la lettre du Souverain Pontife à Son Eminence le Cardinal-Légat (1). En quelques mots, le président prend occasion des paroles du Pape pour insister sur l'importance et l'actualité de la première question mise aujourd'hui à l'ordre du jour du Congrès : **la Communion fréquente et les hommes**.

Plusieurs rapports ont été présentés à la section. Le premier est celui de M. STEPHINSKY, curé d'Itter près Düsseldorf (Cologne).

Quels sont les moyens les plus efficaces pour amener les hommes à la communion fréquente?

A. *Moyens ordinaires du ministère pastoral. 1. Préparation éloignée :* Insister sur le caractère surnaturel de la vie chrétienne ; apprendre aux hommes à assister avec intelligence à la sainte messe, même en semaine, à y prendre part d'esprit et de cœur, à y faire la communion spirituelle. — Ecarter les obstacles extérieurs qui s'opposent à la réception fréquente des sacrements : *a*) lutter contre le travail du dimanche, les amusements mondains; *b*) déterminer des heures favorables pour la confession et la distribution de la sainte communion; *c*) combattre la peur que les hommes ont de la confession par des instructions claires et solides sur le sacrement de pénitence, par la formation de la jeunesse à la confession; *d*) à la campagne, surtout là où il est d'usage que le plus grand nombre des hommes ne fait ses dévotions qu'à Pâques et à Noël, détruire les préjugés et les malentendus au sujet de la fréquente communion, en insistant sur le désir de l'Église ; habituer peu à peu les hommes à la communion fréquente par une action persévérante au saint tribunal; former les jeunes gens à la communion plus fréquente.

2. *Préparation prochaine :* Instructions publiques. Donner l'intelligence et le goût de la fréquente communion en travaillant à fortifier la foi en la présence réelle, et en insistant sur l'importance de la communion fréquente pour la vie chrétienne. — Action personnelle du prêtre

(1) Voir ci-dessus p. 52.

(au confessionnal, à l'époque du mariage, dans la visite pastorale), — des laïques chrétiens (bon exemple, influence des femmes chrétiennes). — Communions générales d'hommes fixées à certaines fêtes.

B. *Moyens extraordinaires.* 1. Outre les missions et les retraites d'hommes (retraites publiques, retraites fermées) on peut se servir des confréries, associations ouvrières, sociétés charitables.

2. « Les associations professionnelles d'ouvriers, dont le but est avant tout social et apologétique, se voient souvent obligées de réduire au minimum leurs exigences relativement à la pratique des devoirs religieux par leurs membres; le nombre des communions générales, en certains cercles d'ouvriers, varie entre deux et quatre par an. Ne pourrait-on augmenter ce nombre, en tenant compte des circonstances locales? »

3. « L'influence des associations professionnelles pourrait être complétée, dans les petites paroisses, par l'Association universelle de la sainte Famille (communions générales à d'autres jours que ceux du cercle ouvrier), dans les grandes paroisses, par les Congrégations de la Sainte-Vierge pour hommes et jeunes gens. »

4. « *La mission pour les arrivants*, dont le but est de s'occuper des hommes qui arrivent de la campagne, peut contribuer à la fréquentation des sacrements, en ce sens qu'elle travaille au moins indirectement à maintenir les arrivants en contact avec l'Église, et à les empêcher d'abandonner la pratique de la religion. »

Ce travail, très applaudi, fut complété par les rapports des deux curés du diocèse de Metz, M. l'abbé GUERBER, curé de Varize, et M. l'abbé MOHNEN, curé de Montois-la-Montagne, qui étudièrent la question de la Communion fréquente des hommes au point de vue spécial de nos paroisses de campagne et des pays d'industrie.

Rapport de M. l'abbé GUERBER

sur

La communion fréquente dans les paroisses de campagne.

(RÉSUMÉ)

Lorsque la nouvelle de la réunion du Congrès eucharistique à Metz se répandit pour la première fois dans notre pays lorrain, et que mes paroissiens apprirent quel serait l'objet principal de ses délibérations, une bonne vieille femme fit la réflexion suivante : « Oh! ce n'est pas la peine que Monsieur le Curé commence quelque chose pour les hommes : ils ont leurs habitudes; le plus simple serait de commencer par en bas, avec les enfants ». Cette bonne femme avait-elle donc raison ? Ou bien y aurait-il un moyen d'amener nos hommes à la réception fréquente de l'Eucharistie ?

Chez nos hommes de la campagne nous rencontrons *quatre caractères distinctifs* dont l'étude nous aidera à répondre à cette question.

Premier caractère : le paysan est *routinier*, il tient à ses habitudes, à ses traditions ; or, la communion fréquente n'est pas dans ses habitudes.

Pour vaincre cet obstacle, le curé devra demander *très peu pour commencer*, avancer progressivement, obtenir une, deux communions de plus par an, à intervalles réguliers. — Profiter de circonstances et de fêtes extraordinaires pour familiariser les hommes avec cette idée. Former les jeunes gens, dès la première communion, à l'habitude de la communion fréquente.

La plus grande difficulté ici est dans le besoin irrésistible des jeunes de suivre le plus tôt qu'ils peuvent l'exemple des hommes plus âgés. Comment le curé peut-il soustraire ses jeunes gens à cette espèce d'atavisme ?

Commencer par une solide formation eucharistique ; puis, ne pas oublier que la jeunesse a besoin de sentir toujours la main paternelle et ferme qui la conduit, et pour cela, tenir à ce que les jeunes garçons soient exacts à l'appel qu'il leur adressera pour les *communions mensuelles*. Ensuite il pourra voir à multiplier les communions ; profitant d'une fête qui tombera dans l'intervalle, il invitera les jeunes gens à la sanctifier par la communion, mais pour cette fois les abandonnera à leur initiative ; enfin, il cherchera à former un noyau de jeunes gens vraiment bons, qui auront le courage de communier plus souvent. Quand, pour commencer, ils ne seraient que deux ou trois, ou une demi-douzaine ; et quand il n'y en aurait qu'un ! Ce serait le levain qui ferait lever la masse. « O donnez-moi un S. Louis de Gonzague ! » tel était bien le vœu de plus d'un curé, qui en avait un dans sa paroisse, mais qui oubliait de le former à la sainteté (*Longue salve d'applaudissements*).

Dans nos petites paroisses de campagne, des associations ou cercles de jeunes gens avec leur organisation fixe ne sont pas à recommander. Il y manque les éléments nécessaires ; le curé, dans le cercle étroit de sa paroisse, peut atteindre directement ses paroissiens ; le respect humain est suffisamment combattu par les communions générales ; enfin il peut y avoir danger de discorde et de jalousie, lorsque tous les jeunes gens n'appartiennent pas au cercle.

Ces associations seront remplacées avec fruit par l'Association de la Sainte-Famille, dans le cadre de laquelle le curé pourra s'occuper spécialement des jeunes gens.

Deuxième caractère : la question du *temps* joue un très grand rôle dans la vie du paysan.

La préparation à la confession lui est rendue difficile par les travaux de la campagne qui lui ôtent tout loisir et dont il revient accablé de fatigue.

Il faut donc, pour introduire dans une paroisse de nouveaux jours de communion, ne choisir que des époques favorables, surtout en hiver. On facilitera la préparation par une instruction claire et précise sur les conditions requises pour la sainte communion ; cette instruction fera disparaître le préjugé qui exagère les dispositions nécessaires.

Troisième caractère : *le respect humain* est extraordinairement puissant chez le paysan.

Pour le vaincre, se servir du sentiment de solidarité, très développé chez les hommes. On recommande généralement pour cela diverses associations. Dans les petites paroisses, il ne pourra être question que d'associations religieuses : je signalerai de nouveau expressément la *Sainte-Famille*, puis le Tiers-Ordre de Saint-François, les Confréries du Saint-Sacrement, les Associations d'Hommes du Sacré-Cœur.

Il faut veiller en outre à ne pas laisser au hasard le choix des jours de communion : que ce soient des jours fixes, connus d'avance.

Quatrième caractère : le cœur du paysan est, en général, simple et bon, son âme est *très accessible à la beauté des cérémonies religieuses.*

Le curé de campagne doit rendre ses cérémonies attrayantes, donner à ses hommes l'intelligence de la messe et des offices, leur expliquer la signification de la liturgie, leur faire aimer l'église.

Conclusion. — Dans une paroisse de campagne, un missionnaire avait invité chaleureusement les hommes à revenir communier à la fête de Noël, quelques semaines après la mission. La domestique du curé prétendit alors qu'il n'en viendrait pas un seul. Sur ce, le Père lui fit promettre de dire autant de chapelets qu'il viendrait d'hommes à la sainte Table à Noël. Qu'arriva-t-il? La bonne fille dut réciter près de vingt chapelets ; elle en eut pour jusqu'après le nouvel an !

Fasse Dieu que bientôt, beaucoup de servantes de presbytère — à la ville et à la campagne — aient à faire la même pénitence ! (*Applaudissements et bravos*).

M. l'abbé Mohnen, curé de Montois-la-Montagne, parle ensuite des moyens d'amener à la Communion fréquente les ouvriers d'industrie et les employés de commerce.

I. OUVRIERS D'INDUSTRIE

1. Les ouvriers des pays industriels forment une population mêlée, qui se recrute dans tous les pays, et qui abandonne facilement les habitudes religieuses de la patrie. Pour les maintenir dans la fidélité aux pratiques religieuses, il faut une *organisation pour les émigrants ;* les curés doivent s'occuper de leurs paroissiens qui vont chercher du travail dans les localités industrielles, et les recommander au clergé de ces localités.

2. La réglementation des *heures de travail* rend très difficile aux ouvriers la fréquentation des sacrements. Pour remédier à ce mal, il faut travailler à améliorer la législation ouvrière et, en attendant, utiliser les facilités que donne la législation existante.

3. Les influences antireligieuses du *socialisme* sont un grand obstacle. Il faut les combattre en travaillant de notre côté à une amélioration de la situation matérielle des ouvriers.

4. Une *mission générale, bien préparée,* avec exercices spéciaux

pour les hommes, sera toujours un puissant moyen de renouvellement pour une paroisse industrielle.

II. LE COMMERCE

1. *Difficultés:* l'esprit de lucre et de recherche du gain, le manque d'honnêteté, le repos dominical insuffisant, empêchent les gens de commerce de fréquenter les sacrements.

2. *Comment les combattre?* Par l'organisation en sociétés catholiques: sociétés de commerçants, d'employés, d'apprentis.

Dans ce milieu, des sociétés purement religieuses, plus efficaces de leur nature, recruteront cependant moins d'adhérents.

Il paraît préférable de créer des groupements professionnels de nature sociale, dont les statuts feraient la part aussi large que possible aux pratiques religieuses, spécialement aux communions générales.

Y ajouter l'apostolat laïque, mutuel ; une organisation spéciale pour les jeunes ; le bulletin paroissial ; surtout la prière.

La discussion étant ouverte sur ces trois rapports, M. le curé Baum demande la parole. Il regrette que dans ce qui a été dit jusqu'ici, on n'ait pas assez appuyé sur l'argument d'autorité. La personne du Souverain-Pontife, son autorité, jouissent dans le peuple catholique d'un grand prestige. Qu'on ait le courage d'expliquer aux hommes le Décret de Pie X sur la communion, de leur dire : Voilà ce que vous demande le Pape, — et pour beaucoup ce sera l'argument décisif.

Le secrétaire du bureau, M. l'abbé Oster, fait remarquer que dès la première séance, la section a émis un vœu formel dans le sens du préopinant : on peut donc espérer qu'il lui sera donné satisfaction.

Revenant ensuite sur un point d'actualité touché dans les rapports précédents, le secrétaire propose et fait adopter ce

VŒU

Afin de faciliter la réception des sacrements aux hommes qui émigrent dans les villes et les centres industriels, le XVIIIe Congrès eucharistique international recommande d'avoir un soin spécial des partants et des nouveaux arrivés.

Le Congrès loue hautement les œuvres et organisations déjà établies dans ce but, et souhaite qu'elles se généralisent davantage. Reconnaissant qu'à cet effet le concours des laïques est indispensable, le Congrès fait appel au dévouement des hommes d'œuvres et plus particulièrement encore des dames, et les supplie de consacrer à cet apostolat si important tout le temps et les forces dont ils peuvent disposer.

On passe au deuxième point de l'ordre du jour : les *Œuvres eucharistiques*, et d'abord : les **Confréries du Saint-Sacrement.**

M. l'abbé Oster regrette que le distingué rapporteur qui avait accepté de traiter ici cette question au point de vue général, ait été empêché par la maladie d'achever son rapport et de le présenter lui-même. Des conclusions de ce rapport, l'orateur veut relever surtout le côté social des anciennes confréries, spécialement les prescriptions des statuts relatives au maintien de la paix entre les confrères, et celles qui regardent l'exercice de la charité.

M. l'abbé Oster ajoute : « J'ai prié mes chers séminaristes de recopier les notes du rapporteur. Ces Messieurs ont donc aussi acquis quelque mérite vis-à-vis du Congrès ; ils ont beaucoup contribué à sa réussite. Je tiens à relever ici ce mérite : car si je ne le faisais pas, personne autre n'y penserait » (*Hilarité et applaudissements.*)

M. l'abbé Gasser, curé de Rémering, présente ensuite la monographie de la confrérie du Saint-Sacrement érigée dans sa paroisse en 1777; il en expose l'histoire et l'état actuel.

L'assemblée écoute ce rapport avec beaucoup d'intérêt et s'édifie surtout de voir que la confrérie de Rémering a su maintenir jusqu'à nos jours la ferveur des premiers temps et montre une vitalité consolante. Dans la paroisse de Rémering, qui compte 954 catholiques, on distribue au moins 300 communions par semaine, ce qui fait un total de 15 à 16.000 communions par an. L'adoration du Saint-Sacrement, aux jours d'exposition solennelle, est faite d'une manière très édifiante par les membres de la confrérie ; l'exemple est donné par les hommes qui occupent la place d'honneur au pied de l'autel. Durant tout l'hiver, les membres de la confrérie se succèdent devant le tabernacle, de huit heures du matin à cinq heures du soir, dans l'ordre marqué sur un tableau affiché à l'église. Pour entretenir le zèle des confrères, une allocution leur est faite à l'office mensuel de la confrérie, le troisième dimanche du mois, et aux jours de fête de la confrérie, le prône de la grand'messe a toujours pour objet la Sainte Eucharistie.

« J'ai essayé, conclut le rapporteur, de vous donner un tableau exact de la vie d'une ancienne confrérie du Saint-Sacrement. Sans aucun doute, ces confréries sont, partout où elles existent, une source de grâces, de piété et d'édification. Il est un résultat qu'elles n'ont pu obtenir jusqu'ici : décider la masse des hommes à s'approcher fréquemment de la sainte Table. Où est le moyen d'obtenir ce résultat ? Comment surmonter l'indifférence, et plus encore le respect humain, chez ces modernes

Nicodème ? Nous comptons sur l'expérience des congressistes, jointe à leur amour pour Jésus-Eucharistie, pour trouver ce moyen. »

Le R. P. Corbinien M. WIRZ, O. S. B., de l'abbaye de Merkelbeck, province rhénane, présente ensuite un rapport sur l'Association de l'adoration quotidienne perpétuelle, dont le siège est à Turin. L'unique pratique imposée par cette association consiste à faire chaque jour une courte visite au Saint-Sacrement (1).

Le R. P. Augustin BLAHUT, chanoine régulier du Latran, à Cracovie, a envoyé un rapport sur la confrérie du Saint-Sacrement dans l'église du *Corpus Domini* de cette ville. Le président doit se borner à en faire mention.

Pour terminer, M. l'abbé GASSER lit, sur les *confréries du Saint-Sacrement* en général, une étude de pratique pastorale, dans laquelle il expose, comme l'a fait à la séance française M. le curé de Hayes, les *avantages* de la confrérie et la *manière* de la diriger utilement.

Il est temps d'aborder le dernier point de l'ordre du jour, passablement chargé, de cette réunion, *la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*.

Le R. P. WATTEROTT, Provincial des Oblats de Marie Immaculée à Hünfeld près Fulda, traite des rapports de la dévotion au Sacré-Cœur avec le culte de la Sainte Eucharistie :

« Moyens d'obvier au danger de séparer ces deux dévotions : instruire les fidèles sur le véritable objet de la dévotion au Sacré-Cœur ; développer l'esprit de réparation pour les outrages dont Jésus est l'objet dans la Sainte Eucharistie.

« Moyens de promouvoir la fréquente communion par la dévotion au Sacré-Cœur : exercices devant le Saint-Sacrement exposé ; communion réparatrice ; communion du premier vendredi du mois, etc. »

Enfin, M. l'abbé Louis MULLER, aumônier de l'Ecole réale, à Metz, au nom de M. le chanoine JEUNHOMME, Directeur général de l'Archiconfrérie de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur, rend compte de la situation florissante de l'archiconfrérie allemande, dont le siège est au monastère de la Visitation de Metz. Le même compte-rendu a été donné à la séance de langue française.

M. l'abbé DELLÈS résume les travaux de la matinée en exprimant le vœu que l'on aboutisse à amener les hommes à donner l'exemple de la dévotion eucharistique. Pour cela, il est bon

(1) Adorazione cotidiana universale, Chiesa di S. Tommaso, Torino (Italia).

sans doute, comme on l'a dit, d'insister sur l'autorité de l'Église qui les y invite. Mais il importe surtout de donner aux hommes de solides convictions, par une véritable formation eucharistique. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 11 heures 45.

QUATRIÈME SÉANCE

SAMEDI 10 AOUT

C'est Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, qui ouvre la séance, entouré de NN. SS. Altmayer, archevêque de Synnade ; Netzhammer, archevêque de Bucharest ; Maës, évêque de Covington ; Foucault, évêque de Saint-Dié ; Walravens, évêque de Tournai ; Dubois, évêque de Verdun ; Wittner, évêque coadjuteur de Mgr Schang, vicaire apostolique du Chantong oriental, etc.

Dans le cours de la séance, arrive Son Eminence le cardinal Fischer, auquel Mgr l'archevêque de Besançon cède le fauteuil de la présidence.

Après les prières ordinaires, M. Brintet, chanoine du diocèse d'Autun, demande la parole. Il expose qu'en 1902, une jeune personne très pieuse du diocèse d'Autun, méditant les litanies du Saint Nom de Jésus, fut intérieurement sollicitée d'y faire ajouter une invocation relative à l'institution de la sainte Eucharistie, qui figurerait après l'invocation *Per Ascensionem tuam* et qui serait ainsi conçue : *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam.* — Mais il fallait que l'initiative de la demande à Rome vînt d'un prélat. Le vœu fut soumis au cardinal Perraud qui, en 1905, s'en fit le porte-parole à Rome. La Sacrée Congrégation des Rites autorisa cette adjonction pour le diocèse d'Autun et la laissa facultative pour tous les diocèses du monde catholique.

Beaucoup d'évêques, entre autres Mgr l'Évêque de Metz, s'empressèrent d'adopter cette invocation pour leur diocèse. M. le chanoine Brintet demande à l'assemblée d'adopter le vœu présenté par Mgr l'évêque d'Autun, et tendant à obtenir l'extension de cette concession à toute l'Eglise.

VŒU

DE

SA GRANDEUR MGR HENRI-RAYMOND VILLARD

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

Afin que les fidèles qui récitent dévotement les litanies du Saint Nom de Jésus soient excités à renouveler en eux le souvenir salutaire de l'ineffable mystère de l'Eucharistie, notre prédécesseur l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Adolphe PERRAUD a présenté une supplique à Notre Très Saint-Père le Pape PIE X et demandé que, par concession apostolique, dans ces litanies, l'invocation ainsi conçue : « *Par votre Ascension, délivrez-nous, Jésus* », fût immédiatement suivie de cette autre : « *Par l'institution que vous avez faite de la Très Sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus* ».

Sa Sainteté, prêtant une oreille favorable aux vœux et aux prières exprimés par le Pro-Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, mue aussi par son zèle et son amour envers cet auguste Sacrement, a volontiers autorisé l'adjonction aux litanies du Très Saint Nom de Jésus de l'invocation susdite, et permis aux Ordinaires des Diocèses qui le désireront de l'introduire dans les litanies.

Poussé par les mêmes raisons et motifs de piété que notre prédécesseur, nous exprimons le vœu que cette concession de Sa Sainteté soit étendue d'office à l'Église universelle, et que dans les livres liturgiques, elle soit insérée non-seulement dans les litanies du Saint Nom de Jésus, mais encore dans toutes les autres litanies où il est fait mention des mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, telles que les litanies des saints, les litanies réduites qu'on chante le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte, après la bénédiction de l'eau baptismale, ainsi que les litanies de la recommandation de l'âme.

Nous demandons instamment au Congrès eucharistique international réuni à Metz de s'associer à ce vœu qui nous est cher, et de demander à la Sacrée Congrégation des Rites de le présenter humblement à Sa Sainteté le Pape Pie X.

Donné à Autun, le 2 juillet 1907, en la Fête de la Visitation.

† HENRI-RAYMOND,

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

Un ecclésiastique, présent sur l'estrade, se lève pour déclarer que la rédaction de cette invocation ne lui sourit pas beaucoup, principalement à cause de l'adjectif *tuam* ajouté après le mot *institutionem,* et que, dans ces conditions, il est préférable de ne pas émettre un vœu ferme, mais de laisser la S. Congrégation des Rites juge du texte à adopter.

Le R. P. Couet fait observer que la S. Congrégation des Rites s'est déjà prononcée, et que l'adjectif *tuam* a une portée réelle et n'est pas placé là sans raison : il rappelle, contre les interprétations exégétiques trop connues de certains modernistes, que c'est bien Notre-Seigneur lui-même qui a institué la sainte Eucharistie.

Pour tout concilier, Mgr l'archevêque de Besançon conclut qu'il est préférable de renvoyer ce vœu à la commission d'études du Comité permanent. « Un journaliste, — dit à ce propos « la Revue *Le Très Saint-Sacrement* — qui voudrait donner « l'impression de l'assemblée en ce moment, pourrait justement « se servir du cliché bien connu : *Mouvements en sens con-* « *traire.* »

La parole est ensuite donnée au R. P. Lémius, qui déclare tout d'abord ne pas vouloir revenir sur le rapport qu'il a dû abandonner la veille : *La Garde d'honneur du Sacré-Cœur.*

« Je n'ajouterai, dit-il, que quelques explications complémentaires. Tout d'abord, laissez-moi vous dire ce qui m'a causé à moi-même une grande émotion. La vénérée Supérieure de la Visitation de Metz, qui a rassemblé les éléments de ce rapport rédigé par M. l'abbé Louis Muller, et dont je devais vous donner lecture, cette sainte religieuse, dont on a pu dire qu'elle valait deux hommes et une femme, avait offert sa vie pour le succès de ce Congrès : elle est morte, il y a huit jours. Nous ne l'oublierons pas dans nos prières. » (*Marques d'assentiment.*)

Cela dit, le P. Lémius présente un double vœu qu'il soumet à l'assemblée relativement à la célébration du mois du Sacré-Cœur. Nous sommes ici, dit-il en substance, pour promouvoir de toutes nos forces la pratique de la communion fréquente et quotidienne. Or, le moyen par excellence, le moyen suprême, c'est d'introduire dans tous les milieux chrétiens la dévotion au Sacré-Cœur et son principal exercice : le mois du Sacré-Cœur. En effet, un prédicateur qui doit faire, pendant tout le mois de juin, des instructions sur le Sacré-Cœur, sera amené nécessairement, par la force des choses, à parler souvent de la communion fréquente et quotidienne, puisqu'elle est le vœu du Cœur de Jésus et le moyen le plus puissant de s'unir à ce Cœur Sacré.

Le R. P. Lémius donne lecture du texte des vœux proposés, en s'excusant de ne pas communiquer en détail son *exposé des motifs*. « J'ai depuis assez longtemps l'habitude des Congrès, dit-il avec humour, pour savoir qu'il n'y a qu'un moyen pour un rapporteur de donner une vraie connaissance de son rapport à une assemblée : c'est de le distribuer tout imprimé ; c'est ce que j'ai fait, et on va le remettre à ceux qui ne l'ont pas encore reçu. »

Voici ce rapport.

Rapport du R. P. J.-B. LÉMIUS, O. M. I.

SUR

Le Mois du Sacré-Cœur et la Communion fréquente.

LE BUT DU CONGRÈS

« *L'objet des travaux du Congrès de Metz, vers lequel tout devra converger, sera la sainte communion et spécialement la communion fréquente, d'après le Décret Pontifical du 20 décembre 1905.*

« *Le but de toutes les études devra donc être de rechercher les moyens pratiques de réaliser les désirs de l'Eglise au sujet de la fréquente communion.* » (Programme du Congrès.)

LE GRAND MOYEN

Quel est le moyen suprême, inventé par la divine Sagesse, pour soulever le monde et entraîner les âmes à la Table sainte ? *La dévotion au Sacré-Cœur.*

Plus des fils comprendront la tendresse et le dévouement de leur père, plus aussi ils aimeront à entourer fréquemment la table paternelle.

N'est-ce pas en montrant l'amour de Jésus-Christ dans l'Eucharistie que s'évanouit, avec les derniers vestiges du jansénisme, la vaine crainte des chrétiens ? La confiance renaît, une douce émotion s'empare des âmes, on ose s'approcher et recevoir, selon le mot de la B. Marguerite-Marie, « *le pain d'amour.* »

Les harmonies entre la dévotion du Sacré-Cœur et celle de l'Eucharistie ont été développées par les théologiens et savourées par la piété des fidèles ; pourquoi insisterions-nous ?

Les confidences de Notre-Seigneur à Paray-le-Monial nous révèlent, avant tout, l'amour de Jésus dans l'Eucharistie et ses appels pressants à la communion fréquente.

Ecoutons la Bienheureuse Marguerite-Marie nous provoquer à l'amour du Saint-Sacrement : « *Cet aimable Cœur,* dit-elle quelque part, *ne cesse de se consumer de l'amour qu'il a pour nous : il nous aime avec tant d'ardeur qu'il en brûle continuellement au Saint-Sacrement.* » — « *Ce divin Amour,* dit-elle ailleurs, *qui repose sur nos autels, ne nous prêche que l'amour ; il ne veut rien remplir que d'amour, afin que, par lui-même, nous puissions lui rendre tout l'amour qu'il attend de nous !* » — Le Sacré-Cœur lui-même soupire à l'oreille de sa confidente : « *J'ai soif, mais d'une soif si ardente d'être aimé des hommes au Très Saint-Sacrement, que cet amour me consume ; et je ne trouve personne qui s'efforce, selon mon désir, de me désaltérer en rendant quelque retour à mon amour.* »

Marguerite-Marie a consacré plus d'une page éclatante et profonde à expliquer l'état de victime et d'hostie de Jésus-Christ au saint autel, et à nous faire participer à cette immolation : « *Mon Souverain Maître m'a fait connaître qu'Il nous avait choisies pour honorer sa vie sacrifiée au Très Saint-*

Sacrement, où l'amour le tient comme une victime tout abandonnée à être continuellement sacrifiée, pour la gloire de son Père et pour notre salut. Il nous a destinées à rendre un continuel hommage à cet état d'hostie. Nous ne pouvons entrer dans le divin Cœur que par un entier dénument de tout ce que nous affectionnons hors de lui, par le sacrifice de ce qui nous est le plus cher. Nous devons donc immoler continuellement notre être à son Sacré-Cœur par l'adoration, par l'amour de notre abjection et par l'anéantissement de nous-mêmes. Nous offrirons au Sacré-Cœur des pratiques de cette vie sacrifiée chaque fois que nous irons devant le Très Saint-Sacrement. »

D'après les enseignements de Paray-le-Monial, le Sacré-Cœur au Très Saint-Sacrement est le soleil de toute la vie chrétienne. S'agit-il de prier ? « *Unissez vos oraisons à celle que fait Jésus au Très Saint-Sacrement* » ; — c'est la même Bienheureuse qui répond. — De souffrir ? « *Vous unirez vos peines à ce qu'il a souffert et à ce qu'il souffre encore au Saint-Sacrement.* » — De travailler ? « *Imitez sa vie d'opération au Très Saint-Sacrement.* » — De pratiquer toutes les vertus ? « *Vous imiterez sa vie humiliée au Très Saint-Sacrement.* » C'est là que votre Seigneur redit : « *Apprenez que je suis doux et humble de cœur dans le Très Saint-Sacrement.* »

Mais ce sont des communions et des communions fréquemment renouvelées que Jésus demande et qu'il exige : des communions de consécration à son divin Cœur, des communions de réparation d'honneur pour les outrages qu'il reçoit en ce divin Sacrement. Dans « l'*excessive miséricorde de son Cœur et dans sa toute-puissance* », il prononce la grande promesse en faveur de tous ceux qui communieront le premier vendredi du mois neuf fois de suite. Il dit à sa disciple fidèle et par elle, à toutes les âmes : « **Tu me recevras dans le Saint-Sacrement autant que l'obéissance te le voudra permettre,** *quelque mortification et humiliation qu'il te puisse arriver et que tu dois recevoir comme gages de mon amour.* » Ces dernières paroles ne sont-elles point comme la poussée en avant donnée aux cœurs fervents, qui doivent, même s'il leur en coûte, frayer à tous la voie de la sainte Table ?

Remontez plus haut, jusqu'aux étonnantes révélations faites à sainte Gertrude, et vous entendrez le Sacré-Cœur exprimer les mêmes désirs : « *Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes, et l'amour que j'ai pour eux m'a fait instituer le Saint-Sacrement afin que mes fidèles le reçoivent en mémoire de moi. Tout mon désir est de demeurer avec eux jusqu'à la consommation des siècles.* **Quiconque détourne un chrétien, qui n'est pas en état de péché mortel, de recevoir ce précieux gage de mon amour, empêche mes desseins et interrompt mes plus chères délices.** »

Que conclure, après ces révélations renouvelées et si claires de Jésus-Christ lui-même, sinon que la dévotion à son très Sacré-Cœur, bien connue et embrassée avec ferveur, reste le moyen le plus naturel, le plus attirant pour acheminer les fidèles à la sainte Table et les agenouiller chaque jour amoureusement au Banquet eucharistique ?

L'expérience, d'ailleurs, est décisive. Partout où l'on établit sérieusement le culte du Sacré-Cœur, les ciboires, où se renouvelle le pain de vie, sont entourés et absorbés avec une sainte avidité.

LA PRATIQUE DU MOIS DU SACRÉ-CŒUR

La question se pose donc ainsi dans un diocèse et dans une paroisse :

Puisque le culte du Cœur de Jésus développe la fréquence de la communion, pratiquement, que faut-il faire pour établir solidement ce vrai culte du Sacré-Cœur ?

Nous répondrons sans hésiter : la pratique la plus efficace, le levier le plus puissant est l'institution du Mois du Sacré-Cœur.

Sans doute, la fête du Sacré-Cœur et les solennités du premier vendredi mensuel jettent de vives étincelles.

Cependant, ces exercices, éloignés les uns des autres, ne forment pas un foyer assez intense pour réchauffer tout un peuple. Ces prédications, données de mois en mois, ne créent pas dans les âmes la vraie et profonde

connaissance du Sacré-Cœur, n'embrasent pas les cœurs d'un amour ardent et durable.

Faites un Triduum ou une Neuvaine au Sacré-Cœur, vous produisez déjà un bien autre résultat.

Mais célébrez solennellement, pendant tout un mois, avec cet éclat qui attire toujours la foule, des cérémonies en l'honneur du Sacré-Cœur ; expliquez aux fidèles ce qu'est ce Signe nouveau très divin et de suprême espoir, ce Symbole admirable de la charité de Jésus-Christ ; montrez le Trône de feu où brûlent ensemble l'amour humain et l'amour divin ; — faites planer ces amours de Jésus au-dessus de tous les Mystères de la sainte Religion, surtout de l'Incarnation, de la Passion et de la sainte Eucharistie ; — chantez l'inénarrable tendresse du Cœur eucharistique au tabernacle, à l'autel, à la sainte Table ; — ouvrez la source de tous les sacrements, de toutes les grâces, de tous les bienfaits du Sauveur ; — fouillez la blessure d'où est sortie l'Eglise catholique ; — sondez la vie intérieure de Notre-Seigneur, et autour de la charité faites rayonner ses vertus ; — proclamez la volonté du Sauveur à l'égard d'un culte spécial pour son divin Cœur ; — précisez les hommages spéciaux qu'il réclame et les promesses magnifiques qu'il a adressées aux individus, aux familles, aux nations ; — dites et redites encore que la dévotion au Sacré-Cœur est le salut des pécheurs les plus endurcis, la flamme qui embrase les âmes tièdes, le creuset d'amour où se perfectionnent les saints dans d'inexprimables délices ; — faites, chaque soir, briller sur un reposoir de lumières, l'image bénie du Cœur divin ; — exposez sur l'autel, dans l'ostensoir d'or, l'Hostie sainte, sous les voiles de laquelle palpite le vrai Cœur de Jésus ; — faites aussi vibrer les âmes aux accents des hymnes sacrées et des saints cantiques ; pour tout dire, donnez une vraie mission du Sacré-Cœur pendant trente jours consécutifs ; vous verrez alors vos fidèles mieux connaître, mieux aimer, mieux glorifier le Cœur rédempteur et sanctificateur.

Quand, au XIXe siècle, — siècle de Marie, — on voulut donner un nouvel élan à la dévotion et au culte de la Mère de Dieu et attirer sur le monde, tourmenté par la révolution, sa maternelle protection, que fit-on ? — S'est-on contenté de quelques jours de fête, épars sur le cycle de l'année liturgique ? Ouvrez et lisez les Annales chrétiennes d'il y a cinquante et cent ans. C'est un entrain universel et miraculeux à cette œuvre de la régénération mondiale par Marie, Mère du Christ. Evêques et prêtres convoquent le peuple autour des autels de la Vierge Immaculée ; au pied de son trône d'où vont découler des torrents de grâces, on ne trouve point pour sa sainte et bénie image de lumières assez brillantes, de fleurs assez suaves pour la faire resplendir ; d'ardentes prières jaillissent de cœurs enflammés, montent jusqu'à la Reine des cieux ; les prédicateurs, gravissant pour un ministère nouveau, après la station du carême, les degrés des chaires catholiques, sont saisis d'une enthousiaste émulation : c'est à qui dira plus éloquemment et avec plus de filiale tendresse la prédestination, les privilèges, les mystères de joie et de douleur, les vertus et les gloires de la Mère de Dieu, à qui fera jaillir des cœurs plus de confiance et d'amour. Quel orateur illustre, quel missionnaire de campagne, quel prêtre refusa d'entrer dans ce concert d'hommages ? Pendant tout un siècle, inlassables, les fidèles sont accourus vers la Vierge bénie. Rapide comme l'éclair, l'institution du mois de Marie s'est répandue en Europe, elle a traversé toutes les mers, elle est devenue catholique. Pas un peuple qui ne célèbre avec joie cette grande fête mariale. Qui dira le bien accompli, le mal anéanti, les cœurs changés, les âmes sanctifiées, la ferveur embrasée, les malheurs évités, les grâces attirées sur les nations et sur les familles, finalement les âmes éternellement sauvées et l'Eglise du Christ réchauffée dans le sein maternel, prête à de plus rudes combats, confiante en des triomphes plus éclatants !

Le siècle qui vient de s'endormir dans le passé fut le siècle de la Mère ; il faut que celui qui n'est encore qu'à son aurore soit le siècle du Fils, le siècle du Sacré-Cœur. A nous, prêtres et chrétiens, la tâche et l'honneur de faire reconnaître et aimer Jésus, de chanter ses miséricordes et d'implanter

S. G. Mgr Kleiner, évêque de Mysore.

VII. S. G. Mgr Altmayer, arch. de Synnade.

partout le mois si doux de l'Amour divin. Et, je le dis, ce sera, du même coup, attirer les nations aux Festins eucharistiques.

Oui, au point de vue spécial de la communion fréquente, que l'on y réfléchisse sérieusement, et l'on verra que nulle pratique, comme celle du mois du Sacré-Cœur, ne saurait y inspirer un plus grand élan.

Par la communion du premier vendredi, de très nombreuses communions mensuelles ont été obtenues. Quiconque a essayé de ce moyen a été stupéfait de la réponse des fidèles, et on a raconté, en nos Congrès, de vraies merveilles eucharistiques accomplies par cette dévotion.

Maintenant, à la voix de Pie X, il s'agit de travailler à promouvoir, non seulement les communions mensuelles ou hebdomadaires, mais la communion fréquente et quotidienne.

Comment y réussir? Le mois du Sacré-Cœur étant établi dans une paroisse, quel hommage, par-dessus tous les autres, le prédicateur ou le pasteur d'âmes sera-t-il tenté de demander en l'honneur du Cœur de Jésus? Naturellement, la parole de Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie lui viendra aux lèvres: « Vous communierez autant de fois qu'on vous le permettra. » S'appuyant sur le Souverain Pontife, il insistera: Le désir du Sacré-Cœur est que vous communiiez tous les jours. Pourvu que vous soyez en état de grâce et que vous ayez l'intention droite, n'hésitez pas. Aux âmes qui désirent se redresser, comme aux pauvres pécheurs en lutte avec leur concupiscence, il donnera le remède souverain: Approchez votre cœur du Sacré-Cœur!

Pensez-vous qu'un chrétien, qui aura communié souvent pendant le mois du Sacré-Cœur, qui aura savouré les joies du festin angélique, s'éloignera de cette fréquentation? Vous ignoreriez les chaînes d'amour par lesquelles Jésus sait captiver.

Une première année, sans doute, les résultats pourront être modestes; les conquêtes seront peu appréciables. Mais vous recommencerez, vous persévérerez dix ans, vingt ans, les communions deviendront peu à peu plus fréquentes; les mœurs de la primitive Eglise, par un miracle du Sacré-Cœur, ne pourront-elles pas être rétablies?

Reconnaissantes, les générations futures se retourneront vers les évêques et les prêtres qui auront établi le grand moyen de régénération du XXe siècle, le mois du Sacré-Cœur.

LE DÉSIR DU SOUVERAIN PONTIFE

Toute assurance, d'ailleurs, nous est donnée: l'impulsion actuelle de la sainte Église nous entraîne vers ce grand remède des temps nouveaux.

Léon XIII, à l'aube du siècle, manda aux évêques du monde, par le cardinal Mazzella, préfet de la S. C. des Rites:

« Le Saint-Père recommande instamment la coutume, déjà établie dans plusieurs églises, d'offrir publiquement divers hommages de piété au Sacré-Cœur pendant tout le mois de juin. »

Pie IX et Léon XIII ouvrirent les trésors de l'Église en faveur de tous ceux qui célébreraient le mois du Sacré-Cœur.

Pie X, comprenant mieux encore les effets merveilleux de ce mois de divin amour, a accordé des privilèges étonnants qui marquent son vouloir et sa confiance.

Prêtres qui desservez une église, écoutez: Le 8 août 1906, le Pape, « *dans son vif désir de voir la pieuse pratique du mois du Sacré-Cœur s'étendre de jour en jour davantage, et, mieux enracinée parmi les fidèles, devenir plus puissante et plus féconde* », gratifie *d'une indulgence plénière*, **toties quoties**, *applicable aux âmes du purgatoire, le 30 juin, ceux qui visiteront les églises où le mois du Sacré-Cœur aura été solennellement célébré*. C'est l'équivalent des indulgences si précieuses de **la Portioncule.**

De plus, pour récompenser personnellement le zèle des curés et des recteurs, qui auront fait célébrer solennellement en leurs églises, et des prédicateurs qui auront prêché les exercices du mois du Sacré-Cœur, le Souve-

rain-Pontife concède le *privilège de l'autel grégorien* **ad instar** *pour leur messe du 30 juin.*

Enfin, en faveur des zélateurs qui s'efforcent de procurer la célébration du mois du Sacré-Cœur, c'est une indulgence de 500 jours pour toute bonne œuvre ayant le but de propager ou de mieux faire célébrer ce pieux exercice, *et une indulgence plénière dans leurs communions du mois de juin.*

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Le Saint-Siège peut-il déclarer, par des actes plus éloquents, l'estime qu'il a de cette œuvre et l'invitation à toutes les églises et chapelles d'instituer le mois du Sacré-Cœur ?

ENCOURAGEMENTS DES ÉVÊQUES

Au Congrès eucharistique de Rome, en 1905, on émit le vœu que les évêques du monde entier seraient suppliés d'exhorter leurs diocèses, soit par un mandement, soit par une note insérée au calendrier ecclésiastique, à la célébration solennelle du mois du Sacré-Cœur. *La Direction du grand Apostolat du mois du Sacré-Cœur,* fondée à Naples, nous assure qu'un bon nombre d'évêques ont réalisé ce vœu, notamment tous les évêques à peu près d'Italie, pour ne citer que le pays dans lequel se trouve le Vicaire du Christ.

Il serait trop long de rapporter les paroles ardentes de quelques-uns pour entraîner les fidèles à l'autel du Sacré-Cœur, pendant le mois de juin.

Il faudrait citer en entier l'*Invito Sacro* brûlant d'amour que le Cardinal-Vicaire a fait, cette année, à Rome même.

ZÈLE DES PRÊTRES ET DES FIDÈLES

Un groupe de prêtres s'est formé à Naples (1) dans le but de répandre cette œuvre. Avec un zèle incomparable, ils rédigent un bulletin périodique et ne cessent de se livrer à ce qu'ils appellent le grand Apostolat du Mois du Sacré-Cœur.

Des laïques les aident. Sans relâche, ils envoient dans tout le monde catholique des circulaires pour faire connaître et répandre le Mois du Sacré-Cœur. Des notices sont publiées gratuitement dans toutes les langues et répandues avec la plus grande générosité.

Toutes les œuvres vouées à l'Apostolat du Sacré-Cœur, les Archiconfréries, l'Apostolat de la prière, la Garde d'honneur, etc., n'ont cessé depuis longtemps de promouvoir ces exercices. Que de prêtres les ont établis dans leurs églises et proclament les grâces merveilleuses obtenues ! Que de fidèles prient et travaillent, afin que le Mois du Sacré-Cœur devienne universel !

On lit dans la vie d'Auguste Marceau, capitaine de frégate et grand chrétien : « De Tahiti, le vaisseau qu'il commandait fit voile pour les Navigateurs. Marceau avait obtenu de posséder, durant cette traversée, la Sainte Eucharistie. La présence de Jésus sous le voile sacramentel fut une nouvelle source de bénédictions pour le vaisseau et son commandant. On fit, pendant le mois de juin, des exercices spirituels quotidiens en l'honneur de ce Divin Cœur. A cette occasion, on put voir l'accomplissement des promesses faites à la B. Marguerite-Marie ; il y eut, parmi les matelots, les plus touchantes conversions, et Marceau ne pouvait s'empêcher de dire dans les transports de la reconnaissance : *Béni soit le Sacré-Cœur de Jésus !* »

Le Vaisseau de l'Eglise s'avance au milieu d'un Océan agité. Ayons confiance, Jésus est avec nous. Si nous voulons attirer ses grâces abondantes, et convertir les âmes, endurcies dans l'impiété, n'hésitons pas : comme Marceau, faisons célébrer le mois du Sacré-Cœur, et avec lui, dans l'action de grâces, nous répéterons : *Béni soit le Sacré-Cœur de Jésus !* ou avec le Pape Léon XIII : « Gloire au Divin Cœur, qui nous a donné le salut! A lui soit honneur et gloire ! »

(1) Comité du grand Apostolat du Mois du Sacré-Cœur : Sapienza, via Constantinopoli, Naples (Italie).

VŒUX

Considérant l'efficacité de la dévotion au Sacré-Cœur pour attirer les âmes à la sainte Eucharistie et à la communion fréquente,

Considérant que la célébration du Mois du Sacré-Cœur est un des meilleurs moyens de développer le culte de ce Divin Cœur et fournit l'occasion d'habituer les chrétiens à la communion fréquente,

Considérant d'ailleurs, que le Souverain-Pontife désire ardemment voir cette pratique se répandre dans le monde et qu'il lui a accordé les plus précieuses faveurs :

1° Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que tous les membres du Congrès se fassent les apôtres ardents de la célébration du mois du Sacré-Cœur.

2° Sous la haute protection et avec les précieux encouragements de Son Eminence le cardinal Vincent Vannutelli, Légat de Sa Sainteté Pie X, le Congrès de Metz offre à l'Épiscopat catholique un vœu de supplication : Que les évêques du monde entier daignent établir en leurs diocèses le mois du Sacré-Cœur; dans ce but, qu'ils veuillent bien le recommander par un mandement ou par une note insérée dans le calendrier ecclésiastique diocésain.

Le double vœu présenté par le R. P. Lémius est adopté avec enthousiasme.

Après ces propositions préliminaires, on aborde enfin l'ordre du jour.

Le premier objet de l'ordre du jour est la question de *La première communion des enfants*, étudiée à la lumière du Décret de la communion quotidienne.

Rapport de M. l'abbé GODFRIN,

CURÉ DE FLORANGE

sur

la première Communion et le Décret de 1905 (1).

INTRODUCTION

Le décret du 20 décembre 1905 doit s'étendre aux enfants dès qu'ils ont fait leur première communion.

Suivant une réponse de la S. Congrégation du Concile en date du 15 septembre 1906, ces enfants, loin d'être exclus de la communion

(1) Nous avons utilisé, dans la mesure du possible, les indications des

fréquente, doivent être exhortés à s'approcher le plus souvent possible de la Table sainte. Le Saint-Père d'ailleurs avait déjà enseigné lui-même cette doctrine en approuvant l'*Instruction* donnée aux membres de la Ligue sacerdotale de la communion quotidienne, et qui prescrit de recommander aux enfants de renouveler bien souvent leur première communion, et même tous les jours, s'ils le peuvent (27 juillet 1906).

Le Chef de l'Église désire mettre plus en honneur la fréquente communion pour tous les fidèles, et pour y arriver plus sûrement, il demande qu'on en fasse prendre l'habitude aux enfants.

Il nous semble donc que depuis le décret libérateur, la première communion des enfants a acquis une importance plus grande encore que par le passé; elle doit disposer les enfants à entrer dans la voie préconisée par le Pape Pie X, elle doit être le point de départ d'une vie de communions ininterrompues, et pour cela, elle doit donner la plus forte impulsion possible vers la sainte Table.

Nous l'envisagerons donc principalement sous cet aspect, qui d'ailleurs rentre mieux dans le plan général du Congrès.

Comment la première communion doit-elle se faire pour mieux atteindre le but proposé, c'est-à-dire entraîner les enfants vers la communion fréquente? Tel est l'objet de ce rapport.

Après la question préalable : la première communion doit-elle être privée ou solennelle ? nous examinerons quelle influence le vœu de l'Église paraît devoir exercer : 1° sur l'âge d'admission et la périodicité de la première communion; 2° sur la manière de la préparer; 3° sur la manière de la célébrer.

PREMIÈRE COMMUNION PRIVÉE OU SOLENNELLE

Et d'abord, la première communion doit-elle être privée ou solennelle, c'est-à-dire, est-il préférable d'admettre les enfants les uns après les autres, individuellement, ou bien faut-il les recevoir d'une manière collective, par groupes du même âge, après une préparation commune et avec l'apparat d'une fête paroissiale?

Cette question sera bientôt résolue en fait par l'immense majorité des pays catholiques.

En usage depuis longtemps en France, en Belgique, en Allemagne, en Hollande et en Suisse, la première communion solennelle s'introduit peu à peu dans les autres nations, notamment en Italie, où elle existait dans plusieurs diocèses du Nord, et où le Saint-Père travaille à la répandre davantage, comme il le faisait à Mantoue et à Venise.

Sous l'impulsion des Evêques, elle se propage depuis une dizaine d'années dans la plupart des diocèses d'Autriche-Hongrie, quoique avec peu d'uniformité. Elle se pratique en Espagne, comme nous le savons

conférences diocésaines et les renseignements qui sont parvenus au Comité du Congrès de la part de charitables correspondants de divers pays : pour la France, un grand nombre de MM. les Secrétaires généraux des Evêchés ; pour Rome, M. Hertzog, proc. gén. de S. Sulpice; surtout, pour la Suisse, l'Autriche, l'Amérique et l'Espagne, le R. P. J. Dalstein, des Frères de Marie, etc.

pour le diocèse de Vittoria et pour plusieurs provinces du Nord représentées au Congrès de Lugo (1896). L'Angleterre ne l'ignore plus totalement, au moins dans le diocèse de Southwark.

L'Amérique enfin, dans ses récents conciles, recommande pour le grand acte de la vie la meilleure préparation et la plus grande solennité, et nous savons par plusieurs lettres des États-Unis que l'usage en est bien établi dans les Etats d'Ohio, de Kentucky (diocèses de Cincinnati, Cleveland, Covington), dans le diocèse de Boston, ainsi que dans le Canada.

Faut-il désirer que cette pratique devienne universelle ?

Oui, sans doute, et malgré les inconvénients parfois très graves qu'elle entraîne en certains endroits ; le chef de l'Église ne les ignore pas, et cependant il encourage toujours cette solennité, à Rome même, en recommandant de fixer dans toutes les paroisses la durée des instructions, l'époque et le détail des examens, le programme de la solennité. Il s'y intéresse tellement, nous dit-on, qu'il tient à recevoir personnellement les jeunes communiants de chaque paroisse, et à leur donner, le jour même, avec un souvenir, sa paternelle bénédiction... Nous pourrions conclure *a priori* que dans la pensée du Pape, cette pratique, loin d'être un obstacle à la fréquente communion, est au contraire un moyen de l'obtenir plus facilement, et les raisons ne manquent pas pour appuyer cette conclusion.

C'est d'abord *la dignité du sacrement* qu'il importe de sauvegarder ; cette dignité apparaît plus grande depuis le décret, puisqu'il fait de la première communion l'entrée solennelle du grand Festin toujours servi, avec le droit d'y revenir tous les jours.

Le don ineffable de la première Hostie devient d'autant plus inénarrable qu'il renferme virtuellement des milliers et des milliers de pains eucharistiques dont la multiplication ne doit plus s'arrêter. Il importe donc souverainement que cet immense bienfait ne passe pas inaperçu aux yeux des enfants et du peuple, et pour être plus apprécié et plus recherché par tous, il doit être célébré avec toute la magnificence possible, non seulement une fois, mais plusieurs fois. *Habebitis hunc diem in monumentum et celebrabitis eum solemnem cultu sempiterno.*

C'est également, en effet, *le bien des enfants et des paroisses* qui réclame cette solennité ; les enfants reviendront d'autant plus volontiers à la Table sainte, qu'ils y auront été mieux préparés la première fois ; or, la préparation est meilleure, en règle générale, avec la première communion solennelle. A cause de l'émulation, l'instruction se développe davantage, et la piété s'échauffe mieux par l'entraînement commun. Le zèle des pasteurs est aussi plus stimulé par le nombre des enfants, et par le désir de les amener tous à bien communier et à édifier la paroisse.

Sans doute, dans des cas particuliers et dans les milieux bien chrétiens, la préparation individuelle et familiale pourrait être plus solide (comme en font foi plusieurs relations du Mexique au sujet de quelques enfants admirablement préparés par leurs parents), mais en revanche, que d'enfants, conduits prématurément à la sainte Table, sans instruction et sans piété, ne se rappellent même plus ce qu'ils ont fait ! Si des

prêtres italiens, si des religieuses d'Autriche nous avouent n'avoir conservé aucun souvenir, aucune impression du grand acte, accompli trop vite ; si un Frère Hongrois nous raconte avoir reçu en deux jours les trois sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et de Confirmation après quatre semaines de catéchisme et à l'âge de neuf ans, nous comprenons sans peine que de pauvres ouvriers venus de ces régions et sortis de familles moins chrétiennes, ne se souviennent pas plus de leur première communion que de leur baptême, et par suite se soucient fort peu de la renouveler dans le cours de leur vie.

Et quelle impression cet acte accompli à la dérobée pourrait-il faire sur les familles et sur les paroisses? Voici, par exemple, un père de famille, chrétien, nous dit-on, qui présente son fils à un collège du Mexique. « A-t-il fait sa première communion » ? demande le directeur. — « Mais je ne crois pas », répond le père. — L'enfant proteste ; il s'efforce de rappeler au papa oublieux, le jour et quelques circonstances... Finalement le père repêche un souvenir : « Je crois en effet me rappeler, dit-il, qu'à cette époque, sa mère m'en avait dit un mot ».

La première communion solennelle faisant presque toujours une forte et durable impression sur les enfants, produira d'ordinaire une heureuse réaction sur les parents, et les ramènera eux-mêmes à la réception plus fréquente ou au moins plus régulière des sacrements ; elle sera, pour les paroisses, une occasion de renouvellement dans la piété eucharistique ; c'est bien aussi dans ce but que Pie X a demandé qu'on la solennisât dans toutes les paroisses de Rome. Il y avait bien jusqu'alors des maisons spéciales, différentes institutions et œuvres en vue de la première communion des diverses classes d'enfants, mais tout en louant toutes ces œuvres, la Pape reconnaît qu'elles ne suffisaient plus aux besoin de la population romaine. La première communion solennelle est donc à maintenir et à propager, quoi qu'en disent ceux qui se laissent trop émouvoir par les inconvénients qu'elle entraîne.

Mais c'est à condition de lui maintenir à tout prix son vrai caractère, mieux marqué encore par les récentes instructions pontificales. Il faut combattre de plus en plus l'idée fausse qu'on s'en fait dans le monde, et qui est la principale cause des abus que nous déplorons. Il faut affirmer plus énergiquement, en paroles et en actions, que la première communion n'est pas *une finale*, mais *un commencement*. Ce n'est pas un jour d'émancipation et de délivrance, la fin d'un régime plus ou moins gênant de catéchisme, de prières, de surveillance, pour entrer dans la vie de l'adolescence et de la liberté, phase nouvelle, qui n'appellerait que des réjouissances et des honneurs sans obliger à rien.

Il faut dire bien haut que si c'est une entrée, c'est l'entrée au Cénacle, au Sanctuaire intime de l'Emmanuel, du Dieu avec nous; que c'est une vie nouvelle, oui, mais une vie d'amitié céleste, une vie de familiarité étonnante avec le grand Roi dont on va devenir, si l'on veut, le commensal quotidien. Cette entrée-là, cette ouverture seule mérite qu'on appelle la première communion le plus beau jour de la vie, et qu'on la célèbre avec le plus grand bonheur, et qu'on en renouvelle la solennité : loin de séparer les enfants de l'église et du prêtre,

elle doit les attacher plus étroitement à la religion, à l'autel et à ses ministres, pour les perfectionnsr sans cesse dans la connaissance et l'amour de Jésus-Christ.

AGE D'ADMISSION ET PÉRIODICITÉ

Si le vrai sens de la première Communion avait toujours bien pénétré les familles et les masses populaires, il eût été plus facile d'appliquer strictement les règles de l'Église au sujet de l'admission des enfants. Si dans bien des diocèses on a retardé l'âge de réception de l'Eucharistie plusieurs années après la première confession, ce n'est pas seulement à cause de l'opinion probable de beaucoup de théologiens affirmant que l'âge de discrétion n'est pas le même pour les deux sacrements, mais qu'il diffère *pro ratione materiæ*, — ce n'est pas non plus le seul fait des tendances rigoristes et des exagérations du Jansénisme, bien que cette erreur ait fait retarder la première communion d'une manière absurde en bien des endroits. Les Évêques, étant chargés du bien général de tous leurs diocésains (dont ils sont du reste aussi les *proprii sacerdotes*) ont dû se préoccuper de sauvegarder l'avenir religieux des enfants.

Par le fait même que la première communion était reçue d'une manière collective et solennelle, il fallait tout naturellement fixer un niveau moyen d'âge, d'instruction et de dispositions. On était porté à être plus exigeant pour le niveau moyen, là où on ne pouvait guère espérer un complément d'instruction et d'éducation religieuse, une fois le grand acte accompli.

Il fallait donc différer l'admission au premier banquet, afin que les enfants, si exposés à tout perdre dans le monde, fussent en état d'emporter avec eux un plus solide bagage de connaissances religieuses, et une provision de foi, de piété et de vertus chrétiennes suffisante pour les maintenir.

L'Eglise n'a point condamné cette pratique des Évêques ; au contraire, elle a autorisé par exemple l'évêque d'Annecy (en 1888) à maintenir son ordonnance sur l'âge de la première communion solennelle (12 ans accomplis), vu les circonstances spéciales, et tout en réservant le droit des confesseurs d'admettre les jeunes pénitents à la communion privée, dès qu'ils constatent chez eux la capacité et le besoin du sacrement, selon les règles du catéchisme romain.

Avant d'examiner ce que l'Église semble désirer maintenant à ce sujet, voyons d'abord quelle est la pratique actuelle des divers pays.

1° En France, sur une soixantaine de diocèses qui nous ont fourni des renseignements, nous en comptons près d'un tiers dont les statuts demandent pour les garçons 11 ans révolus ou à atteindre dans l'année, et 11 pour les filles ; dans la bonne moitié on n'exige que 11 ans révolus ou à atteindre dans l'année pour tous les enfants (excepté pour les filles en maints diocèses, 10 ans seulement).

Enfin un cinquième des Evêchés, principalement ceux de la Bretagne, quelques-uns du Midi, admettent les enfants à 10 ans et 10 ans et demi : plusieurs diocèses y ajoutent deux renouvellements solennels à

11 et 12 ans (Angers, Laval, etc.). La moyenne générale pour la France est l'âge de douze ans dans l'année de la première communion, et pour les jeunes filles cet âge n'est dépassé dans aucun diocèse.

A Metz, les statuts demandent 12 ans révolus pour les garçons, avec dispense possible de quelques mois seulement, et 12 ans à atteindre avant le 30 septembre pour les filles qui sortent des classes aux Pâques précédentes. A Strasbourg, il faut 13 ans révolus pour les garçons et 12 ans pour les filles.

Dans le reste de l'Allemagne, on trouve peu de diocèses qui admettent avant 12 ans révolus ; la plupart suivent la règle établie au concile de Cologne de 1860, qui exigeait douze ans accomplis au 1er janvier précédant la première communion ; dans quelques-uns, comme à Hildesheim, il faut même 13 ans accomplis ; dans plusieurs (Spire, Ermland) la question d'âge est laissée à la prudente appréciation des curés. Dans le diocèse de Luxembourg, 12 ans pour les garçons et 11 ans pour les filles ; on accorde facilement des dispenses aux garçons qui sortent des classes élémentaires à 12 ans.

En Belgique, pas de statuts formels : *convenit ut expectetur undecimus annus... nec ultra 14um annum differatur* (réponse de l'Évêché de Namur aux questions des doyens en 1868).

En Hollande, le concile d'Utrecht demande la 12e année commencée, sans qu'on puisse reculer au-delà de la 13e accomplie.

En Suisse, il n'y a pas de règlements formels, sinon au diocèse de Saint-Gall où il faut 12 ans ; dans les autres diocèses, les pasteurs attendent généralement jusqu'à la 12e année, sauf dans le canton de Lucerne où 11 ans suffisent d'ordinaire.

Quant à l'empire d'Autriche-Hongrie, nous trouvons tous les âges d'admission depuis 8 ans jusqu'à 12 ; le Tyrol commence avec la 8e année accomplie, de même la Moravie (8 à 9 ans) ; la Basse-Autriche demande 10 ans en moyenne, ainsi que la Hongrie ; la Bohême varie de 10 à 12, et la Haute-Autriche conserve également la moyenne de 11 ans. Enfin les provinces du Sud-Ouest, Styrie, Carinthie, attendent jusqu'à 12 ans. Une raison d'avancer l'âge en certains pays d'Autriche, provient des difficultés scolaires ; les enfants quittant généralement les écoles primaires vers l'âge de 10 ou 11 ans, pour entrer dans les « Mittelschulen » où on ne s'occupe pas de première communion, il est souvent nécessaire de prévenir cette époque. D'autre part, l'usage de la première communion solennelle n'étant pas encore général dans toutes les contrées, on s'en tient ici et là aux âges de la communion privée usitée dans le voisinage.

En Italie, comme en Espagne, la première communion même solennelle varie pour l'âge, suivant les provinces : 9, 10 ou 11 ans, même 12.

Il est à remarquer qu'à Rome même, sous les yeux du Saint-Père qui a donné une si belle impulsion à ces solennités, les enfants ne sont généralement pas admis avant 11 ans. Un pieux chanoine avait essayé récemment, dans une brochure, de vulgariser l'admission des communiants à neuf ans, mais il n'a pas été approuvé ni suivi en pratique par l'ensemble du clergé. A Rome, la première communion privée est

toujours admise, selon le droit commun, mais il paraît bien que cette pratique ne constitue que l'exception.

En Amérique enfin, il y a aussi des divergences. L'Amérique latine ne fixe pas d'âge, mais rappelle les règles du catéchisme romain, et dans la pratique elle se rapproche de l'Espagne, du Portugal ou des autres pays de même race. Dans les États-Unis, le Concile de Baltimore prescrivait d'attendre au moins la dixième année sans jamais dépasser la quatorzième ; une religieuse de la Providence nous apprend que dans les diocèses de Covington (Kentucky), Cleveland et Cincinnati (Ohio), les enfants sont admis très solennellement comme en Lorraine, les garçons à 13 ans accomplis, et les filles à 12.

A Boston, l'âge est de 10, 11 ou 12 ans, suivant l'avis des pasteurs ; un religieux de l'Ohio remarque que la pratique est différente suivant que les paroisses sont composées d'Irlandais ou d'Allemands ; dans le premier cas, la première communion se fait à 10 ans (comme en Angleterre et en Irlande) et les enfants continuent leurs classes et catéchismes ; dans le deuxième cas, la première communion, marquant la fin des études, est retardée jusqu'à 13 ans. Au Canada, l'âge requis est 10 ans pour l'ordinaire.

Et maintenant, si nous nous plaçons au point de vue du décret de 1905, complété par la décision de 1906, si nous examinons le texte, les considérants et le but des documents pontificaux, nous sommes portés à conclure que le Saint-Père désire la première communion faite de bonne heure partout où c'est possible : « dès que les enfants en sont capables ».

D'abord il nous renvoie une fois de plus aux règles du catéchisme romain pour l'admission. Or, le catéchisme romain ne refuse la communion qu'à ceux des enfants « qui propter ætatis imbecillitatem « *nondum rationis usum habent*, neque sacramentum Eucharistiæ a « profano et communi pane sciunt discernere, neque ad eam accipien- « dam pietatem animi et religionem afferre possunt ».

Ensuite, il nous rappelle la discipline antique d'un grand nombre d'Églises, en vigueur de fait jusqu'au XIIIe siècle (en certains pays), d'après laquelle l'Eucharistie était donnée aux enfants tout jeunes, aussitôt après leur baptême, et dans les années suivantes avant l'âge de raison. Cette discipline, tombée en desuétude puis abolie en fait, n'a jamais été réprouvée par l'Église. Donc, il ne faut pas trop exagérer le manque de dispositions, ou le défaut d'instruction, ou la légèreté des enfants.

Du reste, la S. Congrégation fait remarquer que cette ignorance relative des enfants est compensée par leur innocence, et que la grâce du Sacrement agit toujours *ex opere operato* si elle ne rencontre pas l'obex du péché. Le décret semble donc préférer l'innocence à un degré de plus dans l'instruction, suivant le désir du Maître : *sinite parvulos venire ad me*. Et quel est son but par rapport aux enfants? N'est-ce pas de les amener au plus tôt à la fréquente Communion? De les nourrir du Christ « avant qu'ils ne soient dominés par les passions, « afin qu'ils puissent résister au mal, repousser avec courage les atta-

« ques du démon et de la chair, les ennemis du dedans et du dehors, « selon la parole de l'Imitation : Les sens de l'homme sont enclins au « mal dès sa jeunesse, et s'il n'est pas soutenu de votre remède céleste, « il tombe tout d'un coup dans les plus grands maux ; c'est donc la « sainte communion qui retire du mal et affermit dans le bien ». Or, les passions commencent de bonne heure, surtout à notre époque ; de même les attaques des ennemis du dedans et du dehors ne se font pas attendre. Pour que les enfants puissent être déjà nourris du Christ, c'est-à-dire imprégnés de sa vie eucharistique au moment de la lutte, la S. Congrégation suppose une série de communions déjà reçues, une habitude déjà prise, et par conséquent une première communion plus avancée.

Si elle est trop retardée, les passions et autres ennemis seront en avance sur la grâce : *Valde periculosum est*, disait l'évêque d'Osnabrück (Instr. de 1859) *si adhuc a S. Communione retineantur in ista ætate quâ plerumque gravissimis tentationibus periclitantur et fortissimo SS. Eucharistiæ auxilio maxime indigent.* Suivant l'expression de Timon-David, la maison sera déjà en feu, avant qu'on ait organisé les moyens de sauvetage, le poison aura circulé dans les veines, pendant qu'on prépare méthodiquement le remède. La communion privée, permise en droit, ne sera pas souvent admise en fait ; à cause de sa singularité, personne n'y tiendra, ni parents, ni enfants, ni pasteurs. La première communion solennelle ne sera dans beaucoup de cas qu'un essai de conversion, pour reconquérir une place qu'on aurait pu garder, guérir des maladies qu'on aurait pu prévenir, purifier des souillures qu'on aurait pu éloigner.

La conversion pourra être réelle, surtout après une bonne retraite, mais quand elle le serait, pour tous ceux qui n'arrivent à ce grand jour « qu'après s'être roulés dans la fange de nombreux péchés » (Concile d'Albi 1850), l'habitude de la communion se prendra bien plus difficilement à 13 ou 14 ans, d'abord à cause des passions mal éteintes, ensuite à cause du respect humain, de l'exemple et de l'entraînement des autres, enfin par suite du travail et des difficultés matérielles qui arrêtent les enfants à la sortie des classes. Ils n'auront plus le temps de communier s'ils sont de suite lancés dans les usines ou les travaux des champs, ou du moins les excuses et prétextes seront plus facilement allégués.

Il eût été bien plus aisé de les habituer à la Table sainte quand ils avaient les mains libres et surtout « quand leurs jeunes cœurs étaient « purs et dépourvus de vaines craintes » (Instr. à la Ligue sacerdotale de la Comm. fréquente.)

Pour conclure : Il faut, sur ce point, continuer à suivre avec obéissance les statuts de chaque diocèse, mais on peut désirer, dans l'intérêt de la fréquente communion des enfants, qu'ils puissent y être admis partout plusieurs années avant la sortie des classes. Il faudrait en même temps que l'instruction puisse commencer assez tôt avant, et se poursuivre assez longtemps après la première communion, pour que le niveau moyen de science religieuse ne baisse pas, et que les enfants, admis par exemple à onze ans comme à Rome et dans nombre de dio-

cèses, ne soient pas exposés à perdre la foi, faute d'instruction : et d'ailleurs, il ne faut pas oublier que la foi, comme toutes les autres vertus, est nourrie et fortifiée par l'usage fréquent de l'Eucharistie. Qaund bien même cette bonne habitude de communier souvent ne tiendrait que les deux ou trois premières années, cela aurait déjà bien pénétré et imbibé ces jeunes âmes de vie surnaturelle — sans compter la joie procurée à Notre-Seigneur, elle aurait trempé les caractères et fortifié les volontés pour les luttes de l'âge critique. Et si une bonne première communion laisse tant d'espoir pour toute la vie ou du moins pour la pénitence finale des égarés, est-ce que la série des communions mensuelles ou hebdomadaires, sinon quotidiennes, durant deux ou trois ans, ne sera pas un gage plus assuré de persévérance ou une bien plus solide garantie de retour pour les enfants prodigues ?

2. Une autre conséquence qui paraît s'imposer également — on peut dire *a fortiori* — c'est qu'on ne devra plus retarder les premières communions à cause du petit nombre des enfants. Pour prolonger leur attente, il n'y a qu'une raison plausible, c'est le manque de dispositions et d'instruction; le besoin du Sacrement est trop impérieux pour qu'on le mette en balance avec une difficulté accessoire, comme celle d'un degré de moins dans la solennité. — On objecte : quel effet peut-on produire dans les petites paroisses avec cinq ou six communiants ?

Il faut répondre qu'il ne s'agit pas d'obtenir de grands effets de marches et de parades, des chants ou des récitations plus sonores; il s'agit surtout de nourrir l'âme des enfants et d'édifier en même temps les familles et la paroisse, et pour ceux qui comprennent une première communion, le spectacle est toujours beau et attendrissant, qu'il y ait un peu plus ou un peu moins de figurants. Il y a d'autres inconvénients à faire attendre des enfants qui grandissent vite et peuvent être utiles à leurs parents; mais le plus grave, c'est de faire jeûner deux ans du pain eucharistique les âmes qui en ont faim, *parvuli petierunt panem*, qui sont assez préparées d'ailleurs, et dont l'unique tort est d'être nés un mois trop tard. C'est déjà beaucoup de les retarder d'un an! Le Père Lacordaire disait qu'on ne peut calculer les conséquences d'une communion de plus ou de moins dans la vie d'un enfant, et pour ne pas en priver ses pénitents, il faisait un voyage de cent lieues. Que faut-il donc penser du retranchement de vingt, quarante ou cinquante communions que tels enfants auraient pu recevoir s'ils eussent été admis un an plus tôt ?

C'est donc avec raison que le Concile de Cologne condamne comme abus à éliminer, la pratique de différer la première communion solennelle de deux en deux ans, à cause du petit nombre. Un bon nombre d'Évêques abandonnent cette question à la prudence des pasteurs, plusieurs demandent la solennité annuelle dans les paroisses comptant plus de 500 âmes ; d'autres la conseillent partout, et plus de vingt y obligent (sauf dispense pour les cas exceptionnels), même s'il n'y a que quelques enfants, disent par exemple les statuts de Sens et Besançon, et, ajoutent ceux de Viviers, n'y eût-il qu'un seul communiant !

En Belgique, les diocèses de Tournay, Namur et autres prescrivent

la première communion tous les ans, *quantumvis exiguus sit numerus puerorum*. En Hollande, elle est aussi de règle sauf dispense de l'Evêché (statuts de Breda) ; de même à Luxembourg. En Suisse, on oblige à peu près partout *nisi parochia sit valde exigua*. A Vittoria, en Espagne, même prescription. *Quotannis*, disent également les décisions du Concile de Baltimore ; c'est aussi l'usage du Canada, sans qu'il y ait d'obligation formelle. A Strasbourg, on n'exige plus que six enfants pour obliger à la solennité annuelle, et à Metz, où jusqu'ici il en fallait au moins une douzaine, le Synode de 1907 vient d'ordonner la célébration régulière de la première communion dans toutes les paroisses du diocèse. Enfin à Rome, on paraît craindre peu l'axiôme : *assueta vilescunt*, puisqu'on fait jusqu'à deux et trois solennités semblables dans chaque paroisse, une fois pour les garçons, une fois pour les filles, et souvent encore pour des retardataires.

Mais comment faire pour suppléer au nombre, là où on prétend que la fête « ne dirait rien » ?

D'abord, on peut ajouter, dans la retraite et les cérémonies, les enfants de la classe précédente, appelés renouvelants, et c'est là une coutume presque générale — par le seul fait, le nombre sera doublé — ; on peut encore ajouter, pour embellir les processions, ceux qui précèdent de deux années, s'ils ne sont pas trop grands ou trop pervertis. A Angers, Laval, Quimper, Le Mans, etc., on renouvelle de la sorte une première fois à 11 ans, ensuite à 12 ans, après avoir été admis à 10 ans ; il paraît qu'au Luxembourg, dans beaucoup d'endroits, on renouvelle ainsi jusqu'à 3 fois. Ces pratiques non seulement favorisent la beauté des cortèges, mais elles doivent être salutaires en général, pour maintenir les enfants autour du prêtre, et perfectionner leur instruction.

On peut aussi choisir un jour de grande fête, là où il y a trop peu d'enfants — ces jours-là, l'assistance est toujours plus complète et les offices plus relevés ; quelques-uns proposent encore la réunion de deux paroisses, quand elles sont très rapprochées, au moins quand elles sont administrées par un seul prêtre.

En somme, il y a bien peu de paroisses où la solennité ne puisse se faire convenablement chaque année.

PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE COMMUNION

Il n'est pas question de prouver ici que cette préparation est une des plus importantes fonctions du ministère, ni de rappeler qu'elle doit commencer de très bonne heure, ni surtout de donner une théorie complète de la meilleure préparation au grand acte.

Il s'agit simplement, étant donné le but de ce rapport, de mettre en relief les principaux moyens de préparation qui paraissent le mieux disposer les enfants à communier fréquemment dans la suite. Et ces moyens, on peut les ramener aux deux points essentiels marqués dans l'exhortation du Concile de Trente : *S. Synodus hortatur... ut omnes hæc sacra mysteria ea fidei constantia et firmitate, ea devotione,*

pietate ac cultu credant et venerentur, ut panem supersubstantialem frequenter suscipere possint (1).

1. Le premier moyen d'amener tous les fidèles, et d'abord les enfants, à communier souvent, c'est donc de leur donner une foi bien vive et bien ferme en la présence de N. S. Jésus-Christ d'abord, et ensuite en la nécessité et l'efficacité de la fréquente communion; or, pour acquérir cette foi forte et agissante, il n'est pas nécessaire que les enfants possèdent toutes les matières d'un long catéchisme. Sans doute, il est louable de pousser leur instruction aussi loin que possible en vue de l'avenir. On ne saurait blâmer les statuts diocésains qui, en France, en Belgique, en Allemagne, et surtout en Suisse, exigent deux ans de grand catéchisme après deux ou même trois années de catéchisme ordinaire, et font multiplier les instructions en semaine pendant la dernière période. Certes, le principe des statuts de Coire : *Causa principalis primæ communionis : solida catechesis*, est indiscutable, pourvu qu'il ne fasse pas trop retarder les premières communions. Enfin, les examens solennels prescrits en maints diocèses de France et de Belgique, et présidés par les doyens ou délégués épiscopaux, peuvent être très utiles. La seule objection ou réserve qu'on pourrait faire, c'est qu'en exigeant tout ou presque tout avant la première communion, sans rien laisser de nouveau pour les catéchismes de persévérance, on favorise peut être le préjugé si commun que la première communion n'est que la *récompense et la fin des catéchismes*, et la préparation « un effort nerveux considérable, après lequel pasteur et troupeau aspirent à la détente et à un repos légitimement gagné » (Congrès d'Angoulême, rapport de M. l'abbé Albot).

Notons en passant que le catéchisme du diocèse de Rome, sur 275 pages de texte, n'attribue que 63 pages au catéchisme de première communion et laisse tout le reste (c'est-à-dire les trois quarts) pour les années qui suivent. Quoi qu'il en soit, il faut approuver sans réserve la recommandation des statuts de Cologne (et de plusieurs autres) : de faire étudier à fond et de revoir tout spécialement dans les derniers mois les chapitres de l'Eucharistie, sans toutefois insister sur les difficultés du mystère : transsubstantiation, multilocation, quantité sans étendue... etc.; en voulant trop expliquer, à cet âge, le *mysterium fidei*, en cherchant trop à l'entourer de vraisemblances naturelles, on risque de rendre la foi plus difficile. Il vaut mieux affirmer de toutes manières la parole de Dieu, mettre bien au clair et fortifier toutes les preuves de la présence réelle, mettre en évidence la toute-puissance de Dieu, en l'appuyant de tous les miracles, analogues ou autres, bien connus des enfants; — faire ressortir sa bonté, son amour, sa volonté de nous faire du bien; — de sorte que les enfants soient fortement convaincus que Jésus est là, *hoc est corpus*, et qu'il y est surtout pour être notre nourriture quotidienne, *quod pro vobis tradetur*. On remet peut être trop ce dernier point à plus tard, sous prétexte qu'il faut d'abord bien communier une fois, et on ne parle que des dispositions pour une bonne première communion.

(1) Sess. XIII, cap. 8.

Depuis le décret, il semble qu'on doive insister davantage sur la nécessité de communier souvent, afin qu'au grand jour la conviction soit bien éclairée, et par suite, les résolutions soient mieux prises en connaissance de cause ; elles n'en seront que plus fermes et plus décisives.

Pour cela, il faudra suppléer à la brièveté de certains catéchismes. Celui de Metz, par exemple, ne parle pas du désir de Notre-Seigneur ; il ne dit qu'un mot en passant sur le désir de l'Église : « l'Église souhaiterait qu'on vécût assez saintement pour communier tous les jours », sans faire remarquer qu'il sera moralement impossible de vivre saintement sans communier fréquemment.

Les effets de la communion sont renfermés dans une seule phrase, qui de nouveau prête à équivoque : « Quels sont les effets *d'une bonne communion ?* » Tous les effets : union à Notre-Seigneur (qui le désire si ardemment), soutien et augmentation de la vie de la grâce, remède à nos mauvais penchants, gage de la résurrection etc., devraient être détaillés dans un chapitre spécial, et il faut bien faire remarquer aux enfants, que sans doute une seule bonne communion pourrait produire tous ces effets d'une manière complète, mais *qu'en fait*, dans le plan de Jésus-Christ, ils ne sont réalisés que par une série de communions, une habitude, *une vie* de communions, comme les effets de la nourriture corporelle, ou des médicaments et remèdes, ne sont obtenus que par un usage régulier, un emploi réitéré. Ces comparaisons sont à la portée des plus jeunes enfants, il faut bien les exploiter.

Il faut les familiariser avec les principaux passages du chapitre VIe de Saint-Jean (versets 48-59), qui est non seulement une preuve essentielle de l'Eucharistie, mais encore le lieu classique de la fréquente communion — qu'ils les sachent par cœur, les répètent l'un après l'autre ou tous ensemble à haute voix, après explication — ; de même pour certaines autres comparaisons : par exemple, la vigne, la greffe, le bon Pasteur, etc. Ces textes graveront bien dans les esprits et dans les cœurs la nécessité de vivre de l'Eucharistie, et le désir ardent du Sauveur de nous en nourrir *habituellement*.

Cet enseignement sera corroboré et rendu intéressant au moyen des figures bibliques : « Thème facile et abondant, qui va de l'Arbre de « vie au paradis terrestre, jusqu'au Cénacle, et où l'histoire de Ruth et « de Noëmi, celle d'Esther et d'Assuérus, le Sacrifice d'Abraham et celui « de Melchisédech, la Manne et le Pain Miraculeux d'Elie, l'Arche « d'Alliance et le Temple de Jérusalem, les Noces de Cana, la Samari- « taine, l'Enfant prodigue et la Multiplication des pains, annoncent et « préparent le grand sacrement, dont l'Institution sera déjà indiquée » (Mandement de Mgr l'Évêque de Soissons, 1903).

En expliquant les figures, on fera bien remarquer ce qui est en faveur de la fréquente communion : par exemple, le festin d'Assuérus chez Esther, deux fois accepté avant la grâce des Hébreux, le pain d'Elie deux fois mangé avant le réveil complet du courage, Ruth glanant tous les jours le pain de sa belle-mère, l'arbre de vie où Adam serait venu incessamment puiser la prolongation de sa vie, et surtout

la manne recueillie *chaque matin* dans le désert : c'est le symbole le plus authentique, choisi par le Sauveur lui-même, et mentionné spécialement dans le décret ; c'est aussi le plus instructif.

Enfin, les récits bien choisis de l'histoire des Martyrs et de la vie des Saints achèveront de montrer d'une manière concrète que la sainteté, le courage et l'héroïsme chrétiens se puisent à la table sainte, régulièrement fréquentée. On pourra aussi, mais avec prudence et discrétion, faire constater aux enfants que les personnes les plus assidues au banc de communion, sous leurs yeux, sont aussi les plus respectables et les plus vertueuses de la paroisse.

Et si le catéchiste est bien pénétré du but à atteindre, il ne se contentera pas d'approfondir cette doctrine, *ex professo*, dans l'explication de l'Eucharistie et du quatrième commandement de l'Église, il profitera de toutes les occasions pour faire la réclame en faveur du grand remède, par exemple, dans l'explication du péché originel et de ses tristes suites, dans les chapitres de la grâce (moyens d'entretenir la grâce sanctifiante et d'obtenir la grâce actuelle) ; dans l'explication du Pater — bien montrer où est notre pain quotidien — ; au chapitre de la communion des Saints — utilité de la fréquente communion pour se sanctifier et *sanctifier les autres*, la paroisse, l'Église entière. En expliquant les commandements, il fera remarquer que l'Eucharistie, souvent et bien reçue, donne la facilité de garder toute la loi en général, — et en particulier le grand précepte de l'amour de Dieu et du prochain — qu'elle est le meilleur moyen de sanctifier le Dimanche et les Fêtes — le meilleur préservatif contre le péché d'impureté (le catéchisme de Metz, au sixième commandement, ne nomme que la *confession* fréquente) ; toutes ces allusions, et bien d'autres encore, que chaque catéchiste saura découvrir dans la suite des instructions, — quelques petites homélies, simples et intéressantes, exposées de temps à autre sur les figures bibliques et l'Évangile, surtout dans la dernière période, achèveront peu à peu la conviction des enfants, et leur donneront le désir de l'Eucharistie, au moins un désir de raison et plus éclairé que celui des Capharnaïtes : *Domine, da nobis semper hunc panem !*

2. *La dévotion eucharistique* en fera un désir du cœur ; c'est le second moyen, recommandé par le Concile de Trente (*ea devotione, pietate et cultu venerentur... ut frequenter...*) et que chaque prêtre mettra en pratique, suivant les ressources de son zèle, dès le petit catéchisme.

Pour développer cette piété et ce tendre amour des enfants envers Jésus-Hostie, la confession fréquente sera très salutaire, en écartant le péché et surtout l'attache au péché. Aussi, tous les évêques la recommandent, au moins trimestrielle depuis l'âge de sept ans, et mensuelle la dernière année, surtout les six derniers mois. Don Bosco la pratiquait plus souvent encore ; les cœurs purs s'attachent plus vite et plus fortement à Notre-Seigneur. Il faut rendre cette confession facile et même attrayante, car ce qui écarte le plus les jeunes gens de la Table sainte, c'est la peur du confessionnal ; pour cela, aider les enfants à se confesser, tout en les habituant peu à peu à tout dire eux-mêmes,

quand ils en sont capables; ne pas trop les réprimander de leurs chutes et rechutes; il ne serait pas logique d'exiger la perfection ou l'amendement complet des défauts, avant d'avoir appliqué le meilleur remède. En s'efforçant de diminuer les écarts, on peut profiter des fautes elles-mêmes pour faire désirer de plus en plus la visite du Bon Samaritain.

La confession n'est qu'un moyen indirect; il faut mettre en action les moyens plus positifs et plus directs, comme sont tous les exercices de piété en général, mais surtout la sainte messe et la visite au S. Sacrement, universellement recommandées : la messe quotidienne, partout où c'est possible, avec prières et cantiques, mais toujours avec la communion spirituelle, que les enfants s'habitueront à faire en récitant leurs actes de tout cœur, à défaut d'autres formules; la visite au tabernacle faite parfois en commun après les catéchismes, par petits groupes les jours d'exposition (40 heures, jeudi-saint, premier vendredi, etc.) ou individuellement et spontanément, le plus souvent possible.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, entretenue par de fréquentes invocations, développée par diverses pratiques (entre autres l'Apostolat de la prière) attendrira peu à peu les jeunes cœurs bien disposés. Ils sentiront mieux que le culte parfait de l'Eucharistie le plus agréable au Bon Maître, c'est de goûter souvent au festin qui lui a coûté si cher et que tant de chrétiens dédaignent, reçoivent mal ou à contre-cœur; c'est la communion fréquente et réparatrice.

3. Enfin la retraite mettra le dernier sceau à l'œuvre commencée. Ces exercices sont en usage dans la plupart des pays (sauf peut être en Autriche-Hongrie où la première communion solennelle est encore en formation et ne se fait bien que dans les couvents); recommandés par plusieurs conciles (Bourges 1850) et bien des statuts diocésains (par exemple Cologne, Quimper, Toulouse, Soissons, Séez) ils doivent être le couronnement de la préparation eucharistique.

Cependant, il ne faudrait pas seulement y voir « ces grands coups de conversion », dont parle Mgr Dupanloup, « les triomphes définitifs de la grâce sur les dernières résistances des cœurs endurcis. »

Ces grandes conversions ne doivent être que l'exception, ou bien cela prouverait combien on a tort de tant retarder les premières communions. — Il semble bien que la retraite doit surtout faire appel au cœur pour achever doucement et fortement d'affamer les jeunes âmes du pain céleste. — C'est ce que pensait ce bon père (dont parle une relation du Mexique, citée plus haut) : en amenant son fils bien instruit sur la religion et l'auguste sacrement, il disait au prêtre qui voulait l'admettre aussitôt : « Gardez-le encore un peu, et parlez-lui pour lui faire désirer beaucoup de recevoir son Dieu ! ». Oui, il faut leur parler beaucoup de l'amour de Dieu, de la vie et de la mort de Notre-Seigneur, de sa tendresse pour les hommes et surtout pour les enfants.

Un pieux doyen nous dit avoir prêché toute sa retraite sur l'Eucharistie; cela demande du talent et du cœur. On pourra du moins ramener les plupart des sujets et les grandes vérités au but principal : bien communier et souvent, pour faire une bonne mort (après le dernier viatique), pour être favorablement jugé, pour échapper plus sûrement à

XXXV. S. G. Mgr Willi, évêque de Limbourg.

l'enfer et obtenir un plus beau ciel, etc. Considérer, présent dans le S. Sacrement où il veut être notre nourriture, Jésus notre créateur, notre Rédempteur, notre Juge, notre Récompense éternelle... Considérer ensuite l'enfant qui veut le recevoir, enfant pécheur, repentant, — le fils prodigue avec ses dispositions si admirablement décrites par le Sauveur... — Sans doute, en ces jours, il faut faire sur les enfants des impressions fortes et durables, et donner des bases solides à la vie chrétienne — *jactis in eorum animis solidis vitæ christianæ fundamentis* (Statuts de Metz) — il faut lutter jusqu'au bout contre les sacrilèges possibles — mais cependant, pas trop de terreurs, « pas de vaines terreurs », dit Mgr Dupanloup lui-même !

« Parfois, ajoute le P. Sœhnlin, on inspire aux enfants une telle « crainte de la communion indigne et celà jusqu'au dernier moment, « que ces pauvres petits êtres ne s'en approchent qu'en tremblant. — « Comment leur âme s'ouvrirait-elle à ces délicieuses impressions de « l'amour de Jésus, du cœur à cœur avec le plus tendre des amis ? « Cet effroi déplorable les porte à fuir le banquet divin auquel ils n'ont « participé que la mort dans l'âme ! »

Le ton général de cette retraite sera donc tendre et persuasif, les exercices, agréables sans fatigue, recueillis sans contention pour mieux entendre la voix du Maître, en faisant taire tous les bruits du dehors. Il n'est pas toujours possible de faire prêcher tout par des religieux ni de prolonger ces retraites pendant cinq ou dix jours, en tenant les enfants toute la journée, comme en certains pays de la Belgique et de la Suisse (Lausanne, Genève, Fribourg) et surtout à Rome, où le zèle des pasteurs est admirable, nous dit une relation : les curés y gardent les enfants pour le repas de midi ; un curé, celui de S. Vital, retient même pour la nuit ses petits garçons. — Plus la retraite sera longue, plus il sera utile d'intéresser et d'enflammer les enfants par de touchants récits de la vie des saints et des modèles de bonne première communion, surtout des saints qui ont le plus désiré l'Eucharistie et l'ont parfois reçue d'une manière miraculeuse ou de la main des anges (S. Stanislas, Ste Julienne, etc.)

Pour ne pas troubler ces saints désirs de la communion, plusieurs voudraient écarter de la retraite les préoccupations d'une confession générale. — Cette anticipation paraîtra d'abord singulière à ceux qui voient surtout dans la retraite un moyen d'obtenir la sincérité complète des aveux. Du moins qu'ils ne fassent pas de cette confession « une « recherche longue et minutieuse des moindres fautes pendant des jours « entiers, torture peu faite pour inspirer l'amour des pratiques religieuses » (Instruction synodale de Mgr l'Évêque de Metz, 1907). Pour les enfants, dit un curé d'usines, les matières réellement graves se réduisent à quatre ou cinq sortes de péchés et la confession peut être courte.

L'essentiel à notre point de vue est de ne pas gêner le but principal de la retraite et de toute la préparation des enfants, tel qu'il est rappelé dans l'instruction à la Ligue sacerdotale : « Les prêtres auront un soin *tout spécial* de faire naître un vif désir de la communion quotidienne dans les cœurs purs et dépourvus de vaines craintes des enfants, quand ils les prépareront à la première communion. »

La meilleure retraite sera celle qui aura fait prendre sur ce point les plus fortes résolutions. Car cette résolution tiendra lieu de bien des autres et les autres ne tiendront pas longtemps sans celle-là.

CÉLÉBRATION DE LA PREMIÈRE COMMUNION.

A l'exemple des statuts de Metz (*peragatur cum maxima qua poterit solemnitate*) nous trouvons, dans les règlements de tous les pays catholiques de l'ancien et du nouveau monde, des désirs ou des ordres formels demandant pour cette touchante cérémonie la plus grande pompe de l'Église. A part quelques contrées où se fait la transition entre la communion privée et la communion solennelle, comme l'Autriche, la Hongrie, l'Espagne, c'est partout une des plus grandes, sinon la plus grande fête de l'année.

1. L'église est ornée comme aux plus beaux jours. — Les enfants sont conduits à l'église en procession, au son de toutes les cloches, précédés des bannières, et souvent des congrégations, corporations ou autres sociétés paroissiales, parfois même de la fanfare (Autriche, Amérique). Les garçons au costume neuf, orné du brassard, excepté là où c'est un emblème trop laïc (Belgique), les filles tout en blanc avec fleurs et couronnes, passent sous des arcs de triomphe, au milieu des rues pavoisées et enguirlandées (Cologne et autres pays d'Allemagne) ; le tout avec grand concours de la population et, si c'est possible, avec un nombreux clergé.

A l'église, après le *Veni Creator*, on fait parfois (Venise, Mantoue, diocèses du Pape Pie X) une présentation semblable à celle de l'ordination : « Savez-vous s'ils sont dignes ? » demande le président de la fête, et après l'assurance donnée il demande aux enfants, comme garantie, la rénovation des vœux de baptême ; ensuite il les invite à la messe de communion. — Cette rénovation se fait également le matin dans la plupart des diocèses d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche etc., tandis qu'en France et en Belgique, elle a lieu l'après-midi. — Dans beaucoup d'endroits, notamment en France, à la messe, cérémonie du pardon des parents, qui est peut être mieux placée (dans quelques paroisses de Paris, en Suisse) le dernier soir de la retraite, et qu'une relation nous dit si impressionnante.

Partout la récitation solennelle d'actes avant et après la communion, des vœux de baptême souvent dialogués, de la consécration à la Sainte Vierge, pendant laquelle un usage très gracieux et très touchant (à Fribourg, Genève, etc.) fait offrir à la Vierge et suspendre en trophée autour de sa statue les couronnes de fleurs des jeunes filles, aux accents du cantique : Prends ma couronne, je te la donne... — Allocutions touchantes avant ces différentes cérémonies, chants solennels et beaux cantiques exécutés souvent par les enfants. — Retour en procession, parfois réception immédiate dans les confréries ou associations pieuses (scapulaires, congrégations), grandes réjouissances, trop grandes bien des fois, dans les familles, messe solennelle d'action de grâces, pendant laquelle en certaines paroisses, par exemple à Namur, à Temesvar (Hongrie), dans l'Ohio, (Amérique) les enfants reviennent communier, enfin remise des enfants aux parents pour terminer la fête. — A part les

nuances, l'ensemble de ces solennités est le même partout, et faire la description d'une première communion, c'est faire le récit de toutes les autres.

2. Du reste, ici encore, notre but est surtout 1) de signaler les abus qui pourraient détourner de la fréquente communion, 2) et de relever au contraire les détails ou circonstances qui favorisent le mieux cette pratique si désirable.

1) Parmi les abus, il faut écarter tout ce qui flatte l'orgueil et la sensualité, et d'abord les parures trop mondaines, qui chez les jeunes filles surtout, éveillent le goût du luxe et étouffent la vraie piété ; de même la multiplicité, l'échange ou l'exposition des cadeaux ; enfin les repas trop prolongés. — Si le cœur est pris d'avance par les choses du monde, comment pourra-t-il s'attacher aux dons du ciel ? Le goût de l'Eucharistie, qu'on a tant cherché à développer, fera place aux désirs de la vanité et des sens, surtout quand l'âge de la première communion n'avance pas assez sur l'âge des passions. — C'est pourquoi on ne saurait trop s'élever et protester, à l'exemple de plusieurs évêques (de Cologne, Soissons, Toulouse) contre « cette laïcisation à outrance « de nos fêtes chrétiennes, de nos foyers chrétiens, de nos mœurs « chrétiennes... qui fait de la première communion une fête semi- « religieuse et semi-profane... pour saluer une nouvelle phase dans la « vie de l'enfant... Ces toilettes mondaines, où par d'ingénieuses com- « binaisons, les jeunes filles ressemblent à des mariées plus qu'à des « communiantes !... ces échanges entre familles et amis, de bijoux et « d'objets d'arts destinés à éveiller l'amour de la frivolité plutôt que « l'amour du Bon Dieu... ces festins interminables qui ont remplacé « les modestes repas de famille jadis usités parmi nous etc... » (Mandement de Toulouse 1903).

Il faut exhorter les familles plus aisées à employer plutôt leur superflu en faveur des familles pauvres, comme cela se pratique en certains pays, par exemple à Genève, où un enfant riche habille un enfant pauvre et le reçoit pour compagnon à l'église, et même à table si ce pauvre est orphelin. — Il faut, sans trop froisser les familles, exiger au moins pour l'église la modestie et l'uniformité, et si on ne peut empêcher tout excès, tâcher d'en atténuer les effets et rappeler fortement aux enfants que leur parure est toute à l'honneur du Dieu de l'Eucharistie — que pour eux-mêmes le plus bel ornement c'est la simplicité, la plus belle parure c'est la grâce sanctifiante et les vertus chrétiennes — que le plus riche cadeau, le seul vrai don, le même pour tous, c'est le don de la première hostie qui leur sera renouvelé à volonté pendant toute leur vie : *si scires donum Dei.*

Enfin, les retirer le plus vite possible des banquets trop copieux, des soirées trop prolongées, des sociétés peu édifiantes, des lendemains trop dissipants, en les gardant autant que faire se peut autour de l'église et du prêtre.

Dans la cérémonie elle-même, il peut y avoir des abus, et ici ils sont plutôt à la charge du prêtre, à moins d'usages trop difficiles à déraciner. — « Parfois, dit le P. Sœhnlin, on surcharge les cérémonies

« de la première communion de superfétations interminables qui dé-
« tournent de la piété. » — Évitons l'excès des marches et parades et tout ce qui sent l'appareil trop théâtral. — Laissons surtout de côté les fanfares ou musiques militaires, usitées en certaines régions. Tout en relevant beaucoup la fête, il faut lui conserver son cachet intime de simple et douce majesté, qui fait son attrait. — Enfin il faut écarter autant que possible les distinctions honorifiques, les rôles particuliers, les différences marquées entre les enfants: — que d'enfants sont absorbés avant et pendant la solennité par la préoccupation d'une quête à faire, d'un acte à réciter seul, ou d'un compliment au pasteur, pendant que d'autres dévorent le dépit de n'avoir rien à faire, rien à dire! — Ne vaudrait-il pas mieux, après avoir récompensé au catéchisme le mérite de chacun des enfants, les traiter d'égal au grand Jour devant le Dieu qui se donne également à tous, tout exécuter à l'unisson afin que tous, réunis en un seul cœur, n'aient qu'une préoccupation, qu'un désir, qu'une joie : bien communier ensemble ce jour-là et toujours dans la suite?

3. Pour favoriser cet entraînement vers la table sainte, un premier moyen, c'est d'obtenir beaucoup de communions de parents et de fidèles pour le grand jour ou les jours qui précédent. — Si pendant la retraite, les enfants voient la sainte table comme envahie par les membres de leurs familles et les bons paroissiens, ce sera une leçon de choses plus persuasive que les meilleures exhortations. — Grâce à Dieu nous pouvons encore appliquer à la plupart de nos paroisses de Lorraine ce qu'on lit dans un règlement du diocèse de Montauban : « Dans toutes « nos paroisses chrétiennes, les parents se font un devoir d'accompagner « leurs enfants à la Table sainte. » — Tel confrère nous assure, pour sa paroisse, que presque tous les invités, au moins ceux du parentage, vont s'agenouiller le matin au banc de communion, sans quoi ils n'oseraient à midi s'asseoir au banquet familial. Suivant plusieurs relations il paraît bien qu'il en est ainsi dans la plupart des meilleurs diocèses de France, Belgique, Allemagne, Suisse et Amérique. — D'une petite paroisse du diocèse de Namur, nous savons que pour sept communiants et une dizaine de renouvelants, il y avait quatre-vingts communions de parents ou invités; dans les pays de l'Ohio, États-Unis, un religieux nous assure qu'il y a en moyenne, pour chaque communiant, quatre communions de parents et amis. Le plus bel exemple est peut être celui de nombreuses paroisses du canton de Vaud en Suisse. Là, dit un rapport, non-seulement tous les parents et amis du village ou des villages voisins, mais encore tous ou presque *tous les paroissiens* vont communier soit avec les enfants à la grand'messe, soit à la messe du matin.

Pour obtenir ces communions nombreuses, un rapport, envoyé par M. l'abbé Vié, curé à Montesquieu (Haute-Garonne), voudrait faire, de la retraite des enfants, une retraite paroissiale avec prédicateur bien choisi; d'autres proposent de faire au moins quelques exercices publics le matin ou mieux encore le soir, où les parents et autres fidèles pourront entendre les pieuses exhortations faites aux retraitants. On les

aura déjà fortement invités les dimanches précédents ; ici et là on pourra, comme en Suisse, visiter les familles dans le même but, et ramener doucement, au moins au devoir pascal, plus d'un indifférent et plus d'un égaré.

Enfin, les enfants eux-mêmes deviendront de petits apôtres, et ils s'efforceront d'être plus obéissants, plus affectueux pour être mieux accueillis quand ils viendront demander le pardon et la bénédiction paternelle avec, comme dernière grâce, une bonne communion faite pour eux et avec eux. Bref, on s'efforcera de toutes manières de mettre en action ces influences mutuelles et réciproques des fidèles, des parents et des enfants en vue d'attirer à la sainte Table.

4. On fera également converger vers le grand but toutes les allocutions de la solennité elle-même. D'abord, pas de récriminations amères sur les abus de la paroisse ou les défauts des familles : c'est moins que jamais le lieu de fulminer et de froisser. Ce qu'il faut, ce sont des exhortations solides, simplement et brièvement motivées ; faites avec beaucoup de cœur, elles feront plus d'effet que les longs sermons, et en ce jour de grâces, tous, enfants et assistants, seront facilement touchés, attendris, et portés à revenir.

Quel que soit le cadre choisi — car il faut bien varier un peu — on pourra toujours et très naturellement amener la fréquente communion. Après la communion, on remercie, on offre, on promet, on demande. — Pour remercier, le prêtre dit lui-même : *quid retribuam ?* et il se répond : *calicem accipiam.* Les enfants disent aussi (catéch. de Metz) : « Je tâcherai de me sanctifier de plus en plus pour être en état d'approcher plus souvent de votre adorable sacrement » ; ce qui veut dire, surtout depuis le décret : je tâcherai de communier souvent pour me sanctifier de plus en plus et vous être, ô mon Dieu, plus agréable.

Ensuite on offre son cœur pour que Jésus y revienne habiter à son aise ; ses actions, son temps, et sa vie, où l'on promet de faire une large place au culte pratique de l'Eucharistie et à la céleste alimentation de l'âme, si elle est vraiment consacrée à Dieu et à son service. — Enfin on demande toutes sortes de grâces pour soi et pour les autres, mais surtout on demandera le courage de revenir malgré tous les obstacles, la force de communier toujours malgré le respect humain et les entraînements du monde, on prie Jésus avec ardeur de sceller pour toujours cette union de l'âme avec son Cœur sacré (*et a te nunquam separari permittas*).

A vêpres, ces enfants renouvellent les vœux du baptême ; mais pourront-ils se dire véritablement enfants de Dieu, sans revenir volontiers près de Lui et sans retourner à sa table, chaque jour dressée pour eux ? Est-ce traiter Dieu en bon Père que de refuser pendant de longs mois l'invitation quotidienne si pressante et si affectueuse, et de n'y répondre qu'une fois l'an et sans amour, sous la menace d'être éternellement deshérité ? Ils veulent appartenir à Jésus-Christ pour toujours : mais comment lui appartenir, si on est séparé de sa vie, comme un rameau arraché de la vigne ? Ils renoncent à Satan, à ses pompes et à ses œuvres ; mais n'est-ce pas une dérision, s'ils ne restent pas

fermement attachés à celui seul qui a chassé le prince des ténèbres et vaincu le monde, et s'ils ne se munissent pas régulièrement du sang de l'Agneau pascal qui, seul, peut écarter l'ange exterminateur des âmes et toutes les œuvres de péché? Comment lutter contre tant d'ennemis sans manger le Pain des Forts?

Puis ils se consacrent à Marie : Elle est le premier modèle de la communion ininterrompue depuis le Cénacle jusqu'à l'Assomption ; jamais, disent-ils, « vous n'avez tant aimé nos cœurs si purs, si intimement unis à votre Divin Fils » ; ils reviendront donc souvent, pour que Marie les aime toujours davantage, et ils demanderont à leur Mère de garder surtout cette résolution. Là où c'est l'usage d'offrir à la Vierge fleurs et couronnes, on dira qu'une riche couronne de ferventes communions, c'est le plus beau bouquet qu'on puisse lui promettre, etc...

Les enfants viennent remercier le pasteur de leur avoir donné Jésus, il leur dira que sa plus grande joie sera de pouvoir leur distribuer souvent le pain céleste. Et en remettant ces chers petits à leur famille, il priera les parents de les laisser revenir, de les envoyer souvent, de les accompagner comme la première fois, et c'est ainsi que dans la solennité, tout aura contribué à réaliser le vœu du Saint-Père et le grand désir de N.-S. J.-C.

Et pourquoi ne pas commencer de suite? Ceux qui font communier les enfants dès le lendemain, à la messe d'actions de grâce, mettent immédiatement en pratique la résolution fondamentale, et ils constatent que c'est le meilleur moyen de garder le recueillement et la ferveur du grand jour. On peut les inviter au moins à commencer le dimanche suivant ; dans certains pays de Suisse et d'Allemagne, on leur demande d'abord la communion des six premiers dimanches en l'honneur de S. Louis de Gonzague. Ailleurs, on ajoute celle des neufs premiers vendredis du mois en l'honneur du Sacré-Cœur. Ce sont de bonnes pratiques ; pourvu qu'on fasse entrer assez vite dans le bon courant et que la communion fréquente devienne bientôt une habitude, tout sera gagné.

Les premières communions les plus réussies ne sont pas celles qui auront eu le plus bel éclat, les plus fortes émotions ou même les plus douces larmes, mais celles qui seront le plus souvent renouvelées. Les meilleures ne sont pas celles où tout le monde aura dit, en sortant : *C'était bien beau ;* mais celles où tous les assistants et surtout les enfants diront avec le plus de cœur et avec le plus de force : *Nous reviendrons bientôt ! nous reviendrons souvent ! nous reviendrons toujours !*

Le rapporteur a omis, dans le résumé qu'il présentait de ce rapport, tout ce qui concernait la préparation, le sujet devant être amplement traité par le rapporteur suivant.

Tel qu'il a été donné, ce rapport a été écouté avec une attention très sympathique et plusieurs fois coupé d'applaudissements.

Toutefois, Son Eminence le cardinal Fischer a voulu y faire une petite rectification. De l'exposé du rapporteur, il semblait résulter qu'en Allemagne on retarde le plus ordinairement au-delà de douze ans, jusqu'à treize et parfois quatorze ans, l'âge de la première Communion ; Son Eminence déclare qu'au moins pour le diocèse de Cologne et les diocèses de Munster et de Paderborn, cette assertion n'est pas exacte : l'âge fixé est douze ans avec trois ou quatre renouvellements annuels, et pendant cet intervalle des renouvellements, les enfants communient en commun tous les mois ; c'est même là une grande fête pour la paroisse.

Le texte intégral du rapport, tel qu'il avait été présenté au comité, et qu'il se trouve reproduit ci-dessus, est du reste parfaitement d'accord avec les explications données par Son Eminence. Il n'y eut donc là au fond qu'un malentendu causé par la rapidité avec laquelle le rapporteur dut passer sur certains détails de statistique.

La parole est ensuite donnée au R. P. DURAND, de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, sur *l'importance et les moyens d'une préparation eucharistique proprement dite à la première communion.*

Le rapporteur se concilie de suite l'attention sympathique de l'assemblée en déclarant qu'il est résolu à ne donner que le résumé de son résumé. Et, de fait, il se contente de développer quelque peu ses vœux et conclusions.

Rapport du R. P. DURAND

RELIGIEUX DU TRÈS SAINT-SACREMENT DE LA MAISON DE BRUXELLES

Impertance et moyens d'une préparation eucharistique proprement dite à la première Communion.

MESSIEURS,

Cette question a une très grande importance. Elle tire sa valeur de l'importance même de cet acte fondamental de la vie chrétienne qui s'appelle la première communion. Il va de soi que mieux la première communion sera préparée, plus elle sortira ses effets merveilleux.

Mais, remarquons-le bien, cette préparation sera d'autant meilleure, d'autant plus fructueuse, qu'elle sera plus eucharistique, les moyens étant alors plus parfaitement en rapport avec la fin.

Voyons donc en quoi consiste cette préparation spéciale à la première communion, à quel âge il est bon de la commencer et quels moyens prendre pour la réaliser, d'abord au sein de la famille, puis durant les années du petit catéchisme, et enfin pendant le cours du grand catéchisme.

D'abord, que faut-il entendre par préparation eucharistique à la première communion ? — C'est un travail, constant et progressif, sur l'esprit et le cœur de l'enfant en vue de lui faire connaître et aimer de plus en plus pratique-

ment le Dieu de l'Eucharistie, afin qu'il s'en approche pour la première fois très respectueusement, très purement, très joyeusement, et, par suite, très fructueusement. C'est simplement, si vous le voulez, l'enseignement catéchistique ordinaire, mais pénétré, d'un bout à l'autre, de l'esprit eucharistique ; éclairé, à chaque leçon, depuis la première jusqu'à la dernière, par les lumineux et chauds rayons qui jaillissent du Soleil d'amour contenu dans la petite Hostie de la première communion.

Quand serait-il bon de commencer à préparer les enfants à leur première communion ? — Je réponds : le plus tôt possible ; dès leur plus tendre enfance. — Dans son livre si plein de théologie et de littérature, intitulé **« Les petits enfants de cinq ans et au-dessous »**, le R. P. Delaporte a un chapitre délicieux intitulé : « Le bras de la mère, premier banc d'école » (1). — On peut dire tout aussi vraiment que le bras de la mère est surtout le *premier banc de catéchisme*. — Oui, c'est dans les bras de sa mère comme sur ses genoux que le jeune chrétien apprendra pour la première fois que Jésus, le Fils de Dieu et le Fils de Marie, demeure parmi nous dans cette grande maison qu'on appelle une église, qu'Il aime beaucoup les petits enfants, et qu'Il attend avec impatience le moment de se donner à eux, au jour de la première communion.

A ce sujet, j'aime à citer ce qu'écrivait autrefois Mgr de la Bouillerie qui ne fut pas en vain nommé le chantre de l'Eucharistie, et qui a été le deuxième président, après Mgr de Ségur, du comité permanent de l'Œuvre des Congrès eucharistiques ; ce pieux évêque disait donc ces paroles, que je voudrais voir gravées en lettres d'or dans la demeure de tous les parents chrétiens :

« La première éducation de l'enfant n'est, à mon sens, et ne devrait être autre chose qu'une préparation assidue au grand acte de la première communion ».

Mais venons-en à la pratique, et voyons comment on peut apprendre à de tout petits enfants à aimer et à servir le Dieu de l'Eucharistie. Laissez-moi vous dire tout simplement ce que je conseille aux jeunes mères de famille, intelligentes et pieuses — (hélas ! elles ne sont plus très nombreuses ; mais il y en a encore, Dieu merci !)

Quoique cette partie de mon rapport semble ne regarder que les dames, cependant elle intéressera, je l'espère, mes chers confrères dans le sacerdoce, qui pourront donner de semblables conseils autour d'eux, et les pieux laïques ici présents appelés à concourir d'une manière ou d'une autre à cette première éducation.

I. — L'ÉDUCATION EUCHARISTIQUE DES TOUT PETITS

Je dis donc aux mères chrétiennes : « Dès le jour où vos enfants sont baptisés, c'est-à-dire immédiatement après la cérémonie du baptême ou du moins quelques jours après, priez votre digne pasteur de consacrer ces chers petits chrétiens au Cœur Sacré de Jésus vivant dans la sainte hostie ; car, ne l'oubliez pas, le baptême est pour l'Eucharistie. Qu'ils soient également consacrés à la Très Sainte Vierge, à Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, à qui nous devons la chair et le sang de Jésus. — De plus, faites-les inscrire au plus tôt sur le registre de l'une ou l'autre de ces Œuvres : l'archiconfrérie de Notre-Dame de la première communion — (à Felletin-Creux) — ou l'Œuvre internationale des enfants de la première communion — (à Bize par Laferté, Haute-Marne) — ; procurez-leur la petite médaille de l'Œuvre et dites chaque jour, à leur place, la petite prière demandée aux jeunes associés, jusqu'à ce qu'ils puissent la balbutier eux-mêmes ».

J'ajoute : « Dès qu'ils peuvent sortir, portés dans vos bras ou traînés en leur voiturette, si vous rencontrez une église au cours de votre promenade, entrez-y et offrez-les de nouveau à Jésus par Marie, et demandez qu'ils aient la grâce de faire en temps opportun une bonne, une excellente première communion ».

(1) Librairie Albert Dewit, 53, rue Royale, Bruxelles.

Vous voyez, Messieurs, que je m'y prends de bonne heure, de très bonne heure, pour préparer les enfants à la première communion. Je commence dès le jour du baptême, et bien avant que ne perce en eux la plus petite lueur de raison. — Vous me direz peut être : mais à quoi cela sert-il ? — — Cela sert tout bonnement à ravir le Cœur de Jésus, qui comble de bénédictions les mères à cause de leur simplicité, et les enfants à cause de leur innocence.

Mais j'arrive à une leçon de pédagogie eucharistique que vous trouverez peut être plus pratique. — Voilà ces chers bébés devenus grands : ils ont trois, quatre ou cinq ans. Aux heureuses mères de ces petits anges, je dis : « Voulez-vous qu'ils restent des anges, mettez-les souvent en contact avec le Roi des anges, faites-leur désirer déjà le Pain des anges. Vous pouvez déjà leur donner des instructions sublimes et leur inspirer des pratiques de piété excellentes ; et cela, on ne peut plus facilement.

« D'abord, apprenez-leur à prononcer les noms de Jésus et de Marie avant même, s'il est possible, ceux de papa et de maman.

« Dites-leur que Jésus c'est le bon Dieu qui a fait le ciel et la terre ; que Jésus est mort pour nous sur une croix ; qu'Il est ressuscité, qu'Il est au ciel, mais aussi sur la terre. — Répétez-leur à satiété que l'église, c'est la maison du bon Jésus et que Jésus est dans le tabernacle. Un jour que vous serez seules avec eux dans l'église, vous leur montrerez de plus près cette humble demeure où réside Jésus et leur direz que la lampe qui brûle non loin de là est le signe de sa présence.

« Faites-les assister à la messe un jour ou l'autre, et dites-leur de bien regarder ce que fait le prêtre à l'autel — particulièrement au moment de l'élévation et de la communion. Excitez au besoin leur petite curiosité déjà si vive ; demandez-leur s'ils ont bien vu la blanche hostie ? -- Qu'est-ce qu'il y a dans l'hostie ? — Qu'est-ce que les communiants ont reçu dans leur bouche et dans leur cœur ? — Demandez-leur s'ils ne seraient pas heureux de recevoir aussi le petit Jésus comme vous le recevez vous-mêmes à la sainte Table ? — Et vous serez émerveillées des réponses qui jailliront de leurs lèvres mignonnes. »

Eh bien ! Messieurs, croyez-vous que ces petites leçons de choses soient difficiles à donner aux enfants, et doutez-vous un instant qu'elles ne doivent avoir une grande influence non-seulement sur la bonne préparation lointaine de ces chers petits à la première communion, mais encore sur toute leur vie chrétienne et pieuse ? — Pour moi, je n'en doute pas, et je suis profondément convaincu que, si beaucoup d'enfants ne profitent pas mieux de leur première communion et si tant d'hommes laissent plus tard de côté leurs pratiques religieuses, c'est qu'ils n'ont pas été pénétrés de l'esprit chrétien dès leur petite enfance, et que leurs premières impressions n'ont pas été assez eucharistiques (1).

C'est pourquoi, voulant vous faire partager ma conviction, je vous demande la permission d'insister encore sur ce sujet, et de vous montrer plus sensiblement les fruits délicieux de l'éducation eucharistique au point de vue de la préparation à la première communion.

Ecoutez d'abord les confidences d'une de ces mères chrétiennes comme il en faudrait beaucoup à l'heure présente ; elle écrit ce qui suit à un apôtre ardent de la communion fréquente et quotidienne (2) :

« Je suis bien persuadée que toute l'éducation doit être basée sur le désir de l'Eucharistie et ensuite sur l'Eucharistie.

« Je me souviens toujours de mon impression, un matin de vacances que j'étais allée à la messe avec mes enfants, lorsque, en revenant de la sainte Table et en m'agenouillant, je sentis un gros baiser sur mes lèvres ! C'était

(1) L'an dernier, au Congrès de Tournay, M. l'abbé Simon, curé de Grand-Lez, a fait un rapport très intéressant sur « L'éducation eucharistique dans la famille » et a émis le vœu de voir organiser un Congrès des meilleures méthodes d'éducation familiale.

(2) R. P. Lintelo. « Aux parents : La communion fréquente des enfants » p. 16-17. — Chez Casterman. Prix : 0.50 f.

ma seconde fille, âgée alors de sept à huit ans, qui avait voulu baiser Notre-Seigneur.

« Cette même enfant apprit à ses frères, tout petits encore, à faire la communion spirituelle. Et lorsqu'elle fit sa première communion, le plus jeune fut très ému, et pendant tout le temps qu'elle porta ses vêtements blancs, chaque fois qu'il l'apercevait, il se précipitait et venait baiser sa poitrine. Lui-même communie maintenant tous les jours. Quand j'ai su qu'il avait obtenu cette permission, j'ai, moi aussi, craint un peu la routine, mais en le suivant chaque matin à la sainte Table pendant les vacances, j'ai constaté que sa ferveur ne diminuait pas.

« Aux parents de disposer leurs enfants à comprendre et à désirer la communion, et ceux-ci le peuvent étant encore tout petits. Dès leurs premiers pas, ils veulent entrer à l'église et voir la messe ; ils demandent les secrets du grand mystère, et pourquoi l'enfant de chœur sonne et les fidèles s'inclinent. Tout de suite il faut leur raconter l'admirable histoire de la Cène, et comment Notre-Seigneur, avant de mourir pour les siens, s'est donné à eux sous la figure du pain et du vin.

« Les enfants comprennent cela dès leurs premières années, car ils ont l'âge de l'affection bien avant l'âge de raison. Ma fille aînée n'avait pas trois ans que déjà, au moment où je partais pour la messe, elle me disait : Est-ce que vous allez recevoir la petite chose blanche qui est le bon Jésus? »

Tels sont, Messieurs, les enfants que nous préparent de telles mères, enfants dignes de figurer auprès des Jeanne de Chantal, des Marguerite-Marie, des Madeleine de Pazzi, des Véronique Juliani, des Françoise d'Amboise et d'autres qui se distinguèrent par leur amour ardent de l'Eucharistie dès l'âge le plus tendre et dont plusieurs méritèrent de recevoir le Pain des anges plus tôt qu'on ne le donne habituellement aux autres enfants.

Vous me direz peut être que ces enfants furent de petits prodiges en fait de piété et que l'on ne peut songer à généraliser de telles merveilles de grâces.

Je vous répondrai qu'il ne s'agit pas de reproduire en des multitudes d'enfants le côté extraordinaire de ces âmes d'élite, mais qu'il est très possible de leur donner beaucoup d'imitateurs.

Par exemple, je prétends — et je parle d'expérience — qu'il est très facile d'inspirer à de tout jeunes enfants le goût de la visite au Très Saint-Sacrement, et ce désir sincère de la communion sacramentelle qui se traduit par de ferventes communions spirituelles. — Or, la communion spirituelle, qui est l'acte de piété le plus grand, le plus saint, le plus aimable qu'on puisse imaginer après la communion sacramentelle, est aussi le moyen le plus simple et le plus efficace pour préparer les cœurs à la digne réception du Très Saint-Sacrement ; car, selon un Père de l'Eglise : « Dieu a soif qu'on ait soif de Lui », et l'on peut dire que le fruit principal de nos communions dépendra en grande partie de la grandeur de nos désirs. — Et c'est pourquoi j'affirme que la préparation eucharistique par excellence à la première communion, que le secret pour obtenir des premières communions ferventes et vraiment angéliques, c'est d'exciter de très bonne heure dans le cœur des enfants la faim et la soif de l'Eucharistie ; c'est de leur apprendre au plus tôt à faire la communion spirituelle (1).

Vous me direz peut être : mais de jeunes enfants ne peuvent pas comprendre un acte si important et si sérieux. — Et vous, Messieurs, le comprenez-vous? — Il ne s'agit pas de comprendre, il s'agit de croire et d'aimer. Or, pour ce qui est de croire, les petits enfants sont nos maîtres ; ils croient naïvement tout ce qu'on leur dit, et d'ailleurs le baptême leur a donné une aptitude surnaturelle à l'intelligence de la communion ; pour ce qui est d'aimer, rappelez-vous la remarque si juste faite par cette pieuse mère dont

(1) Il va paraître bientôt un opuscule intitulé : « Pratique de la communion spirituelle pour les enfants, la meilleure préparation à leur première communion », par le P. François de Vouillé. — Paris, Poussielgue. — Deux éditions : l'une pour garçons, l'autre pour filles.

je vous ai cité déjà quelques paroles : « Les enfants ont l'âge de l'affection bien avant l'âge de la raison ».

C'est pourquoi, je le redis encore, il est beauconp plus facile qu'on ne pense de former les petits enfants à la piété eucharistique, et particulièrement à la pratique de la communion spirituelle.

A propos de la communion spirituelle, j'ai un trait historique ravissant à leur raconter, qu'ils n'oublient jamais, qui les frappe et leur donne une idée exacte de la grandeur et de la facilité de cet exercice de piété. Je veux vous le citer pour la gloire du Très Saint-Sacrement et l'amour de ces chers petits, car à votre tour vous voudrez le redire à l'occasion à la gent enfantine, et vous deviendrez ainsi les apôtres de la communion spirituelle.

Voici le fait en question :

Il y a de cela bien longtemps, c'était au commencement du XVIIe siècle, un jeune enfant de noble famille, à sept ou huit ans, servait déjà la messe à son précepteur, qui était un prêtre pieux et savant. Or, il lui arrivait souvent, dans sa naïveté enfantine, de tirer la chasuble du célébrant au moment de la communion, pour lui demander, avec un regard angélique, de partager avec lui l'Hostie sainte. *Et moi ! et moi !* semblait-il dire au prêtre.

On avait beau l'avertir de ne plus commettre une pareille faute ; l'attrait qu'il éprouvait pour cette nourriture divine était si grand, qu'après avoir promis de se corriger, il retombait presque aussitôt dans la même irrévérence.

Cet enfant, vous n'en serez pas étonné, devint prêtre, et même évêque : ce fut Mgr d'Authier de Sisgaud, évêque de Bethléem, lequel fonda l'Institut des prêtres du Très Saint-Sacrement, œuvre avant-courrière de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, et qui périt, comme tant d'autres, au milieu de la tourmente révolutionnaire (1).

Vous comprenez de suite tout le parti qu'on peut tirer de cette charmante histoire pour donner aux enfants une idée vraie de ce qu'est la communion spirituelle et le désir de la faire surtout à la messe et au moment de la communion du prêtre.

Lorsque je la raconte à de petits garçons, pour exciter leur appétit du mets divin, je ne manque pas de leur dire que s'ils imitent le jeune d'Authier, peut être qu'eux aussi deviendront des évêques ; mais j'ai bien soin d'ajouter qu'ils ne doivent pas aller jusqu'à tirer la robe de M. le curé ou de M. le vicaire, au moment de la communion, et qu'ils doivent se contenter de dire tout bas sans quitter leur place : « Mon bon Jésus, et moi ! et moi ! »

Avant de quitter les tout petits, j'ajouterai que, pour perfectionner cette préparation eucharistique lointaine, il sera bon de leur faire dire un *Ave Maria*, chaque jour, autant que possible, devant le Très Saint-Sacrement, avec l'invocation suivante : *Notre-Dame de la première communion, priez pour nous* — ou : *Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, priez pour nous, afin que nous fassions une bonne première communion.*

Enfin, ne craignons pas de leur apprendre à faire, dans ce but, de petits sacrifices, à leur portée bien entendu, car on ne saura jamais apprendre assez tôt aux chrétiens que l'Eucharistie est le mémorial de la passion ; que c'est au milieu des signes de croix que l'Hostie sainte, à la messe, descend parmi nous, et que l'amour du Très Saint-Sacrement n'a pas beaucoup de valeur, s'il n'est accompagné de l'esprit de sacrifice. Et, ici encore, qu'on ne se trompe pas sur la prétendue impuissance des enfants à comprendre et à pratiquer de telles choses. Je regrette de n'avoir pas le temps de vous citer des preuves étonnantes de la précocité et de la générosité de ces chers petits, quand il s'agit de se mortifier pour faire plaisir au petit Jésus.

II. — PRÉPARATION EUCHARISTIQUE DES ENFANTS DURANT LE TEMPS DU PETIT CATÉCHISME

Je me suis attardé à parler assez longuement de la préparation des tout petits à la première communion, parce qu'elle a une importance capitale.

(1) Vie de Mgr d'Authier de Sisgaud, par l'abbé Nadal, p. 4 et 5. — Chez Lanthiaume, libraire à Valence.

Cela, d'ailleurs, me dispensera d'insister beaucoup sur leur préparation subséquente.

Voici donc que nos enfants ont six ou sept ans ; c'est le moment de leur donner des notions générales plus complètes sur les vérités de la religion, et principalement sur la plus étonnante et la plus aimable de toutes les vérités, à savoir, que Jésus, le Fils de Dieu et de Marie, habite parmi nous dans son Sacrement d'amour et soupire après le moment où il pourra reposer dans le cœur de ses enfants, même des petits.

Je n'ai pas besoin de vous recommander l'œuvre du petit catéchisme, qui, par le moyen d'un enseignement simple et familier, dispose les enfants à entendre des leçons plus hautes au cours du grand catéchisme, ce dernier directement préparatoire à la première communion. Il faut l'établir partout où c'est possible. C'est le vœu du Saint-Père, nettement exprimé dans son Encyclique *Acerbo nimis* du 15 avril 1905.

Je sais des curés de grandes paroisses, même à Paris, qui font des petits catéchismes leur œuvre de prédilection et qui trouvent des délices inexprimables à cultiver les chères petites âmes qui leur sont confiées.

Quelle devra donc être pour les enfants du petit catéchisme la préparation eucharistique la plus convenable? Voici une poignée de conseils que je me permets d'offrir à tous les catéchistes, officiels ou volontaires, ecclésiastiques ou laïcs de bonne volonté.

1° D'abord, si ces enfants ne sont pas encore inscrits dans l'une ou l'autre des œuvres dont j'ai parlé plus haut, il sera bon de leur procurer cette grâce, car c'en est une pour eux, et une très grande, de commencer déjà, (3, 4 ou 5 ans avant la première communion) à prier pour obtenir d'être bien disposés à ce grand acte, et de se sentir soutenus dans cette prière par des centaines de mille de petits associés qui demandent les uns pour les autres la même faveur. Oh ! la touchante prière, et qui oserait supposer qu'elle ne touchera pas le cœur de Dieu?

2° Dès la première réunion, il faudrait leur montrer le tabernacle, leur dire que Jésus est là, dans la blanche hostie, et que le but final de toutes les réunions du petit catéchisme, comme aussi, plus tard, du grand catéchisme, sera de les préparer à faire une bonne première communion en les initiant à la connaissance de la religion et à la pratique des vertus chrétiennes. Il sera précieux de revenir souvent sur cette pensée dominante.

3° Les habituer peu à peu à entrer doucement et religieusement à l'église, à y garder le silence, par respect pour le Très Saint-Sacrement. C'est lamentable de voir ce qui se passe, en bien des endroits, à l'arrivée des enfants pour les leçons du catéchisme ; ils se précipitent, ils courent, ils font un tapage incroyable.

4° Leur apprendre au plus tôt à faire la génuflexion devant le tabernacle où se trouve la sainte réserve, et la prostration devant le Très Saint-Sacrement exposé.

5° Avant ou après chaque leçon, faire une petite visite au Très Saint-Sacrement, dans laquelle ils pourraient réciter la prière de l'œuvre de la première communion à laquelle ils sont associés et faire une communion spirituelle.

6° S'ils ne peuvent avoir une messe spéciale, faire en sorte qu'ils puissent, de leurs bancs, voir le prêtre à l'autel ; les occuper, les faire prier et chanter pendant la messe.

7° Veiller à ce qu'ils fassent la communion spirituelle fréquemment et avec piété. On ne saurait trop insister sur ce point. Il poura se rencontrer parmi ces enfants de petits cœurs si fervents qu'une communion spirituelle équivaudra presque à une communion sacramentelle.

Un jour, une enfant de sept ans, que j'ai connue, dans un orphelinat d'Alsace, va trouver la supérieure avant la messe de sept heures et lui exprime le désir de communier.

— « Mais tu es trop petite, tu ne sais pas seulement ce que c'est, » lui dit la Mère. Et l'enfant de répliquer :

— « O ma Mère ! je sais bien que Jésus est là et qu'il aime les petits

enfants. Soyez sûre qu'il sera bien content de venir dans mon cœur. » — Et la Mère de reprendre : « Albertine, — c'est le nom de l'enfant — tu ne peux communier, tu déjeûnes toujours avant sept heures. » — « J'y ai pensé, reprend encore la chère petite, je n'ai pas déjeuné. »

Que faire ? La digne Supérieure s'imagine que c'est un caprice qui va passer. Et voilà que, au moment de la communion, Albertine joint les mains et suit les grandes élèves, à la Table sainte. On l'arrête, on lui donne une image pour la consoler. Elle pleure et dit : « Ce n'est pas cela que je veux, c'est Jésus ! » — Et toute la journée elle embrassait sa marraine, grande élève qui avait communié le matin, lui disant : « Marraine, donne-moi ton Jésus ! donne-moi ton Jésus ! » N'est-ce pas sublime de simplicité et de piété ? Ne pensez-vous pas qu'une telle communion spirituelle vaille bien un peu une communion sacramentelle ? D'ailleurs on ne tarda pas à lui faire faire sa première communion, et l'on fit bien.

8° Une pratique excellente serait de ne donner aucune leçon de catéchisme, quel que soit le sujet de la leçon, sans faire une allusion quelconque au Très Saint-Sacrement ; de consacrer de temps en temps quelques minutes à raconter un trait eucharistique édifiant ou un miracle du Saint-Sacrement. Nous savons que par ce seul moyen des prêtres ont obtenu des premières communions extraordinairement ferventes.

9° Leur apprendre les noms et l'usage des ornements et des vases sacrés. C'est très utile au point de vue de la piété et de l'intérêt que les enfants prennent ensuite aux cérémonies de l'église. Je connais des enfants de six à sept ans qui savent parfaitement ces choses. Il n'y a qu'à leur en parler quelquefois en leur montrant de près ces objets soit en réalité, soit en images.

10° Enfin, ne pas manquer d'exciter leur générosité ; les engager à faire de petits sacrifices en vue de leur première communion ; et ils en feront plus qu'on ne saurait croire. Je pourrais citer, par centaines, des échantillons de leur courage à se vaincre pour l'amour de Jésus, leur céleste ami.

Ne croyez-vous pas, Messieurs, que dans la mesure où nous pourrons employer de tels moyens, nous obtiendrons des résultats plus ou moins précieux, au point de vue de la préparation eucharistique des enfants à la première communion ?

Pour moi, je ne doute pas que beaucoup de ces enfants ne soient si bien disposés, à huit ou neuf ans, qu'ils mériteraient d'être admis déjà au banquet sacré. Et je trouve que c'est grand dommage de faire languir, deux ou trois ans, des enfants qui ont faim et soif de l'Eucharistie, sous prétexte qu'ils n'ont pas l'âge requis par les règlements. — J'ai connu autrefois un enfant qui fut la victime d'une singulière erreur de date. C'était dans un petit pensionnat laïque. On l'avait cru plus âgé qu'il ne l'était en réalité, et il suivit les leçons du grand catéchisme. Il fut admis à la première communion, d'autant plus facilement qu'il était un des meilleurs élèves. Mais, voilà que, suivant l'usage, on fait venir les actes de naissance et de baptême des enfants, et l'on s'aperçoit que l'enfant n'avait que neuf ans, et on lui dit : « Tu es trop petit, tu n'as pas l'âge ! » Et le pauvre petit se mit à pleurer et dut attendre encore trois ans. N'est-ce pas lamentable ?

Ici le rapporteur s'interrompt :

« Vous ne me croyez pas ? Je suis cependant bien sûr de ce que j'avance, car cet enfant, c'est moi. Oui, au lieu de faire ma première Communion en 1849, comme je m'étais préparé, je n'ai pu la faire qu'en 1852. Je proteste ».

C'est sur cette protestation humoristique, saluée des applaudissements de tout l'auditoire, que le rapporteur descend de la tribune.

Voici la fin du rapport, que le R. P. Durand n'eut pas le temps de donner à l'assemblée.

III. — PRÉPARATION EUCHARISTIQUE DES ENFANTS DU GRAND CATÉCHISME

Arrivons enfin aux enfants qui se préparent plus directement à la première communion. Je serai d'autant plus court à ce sujet que je suis entré auparavant dans plus de détails : en effet, je n'ai qu'à vous renvoyer aux moyens de préparation indiqués ci-dessus pour les enfants des petits catéchismes. J'en rappellerai seulement quelques-uns sur lesquels il me semble bon d'insister.

Il faut tenir plus que jamais au silence et à la bonne tenue dans l'église ; à l'assistance quotidienne à la sainte messe ; aux prières dites posément et clairement ; à la visite quotidienne au Saint-Sacrement ; au petit mot eucharistique à chaque leçon ; à la communion spirituelle ; aux petits sacrifices offerts pour obtenir la grâce de faire une bonne première communion.

Pourquoi n'imiteraient-ils pas ces petites filles d'Orléans, qui notaient leurs pratiques de mortification au moyen de grains de blé? Peu avant le jour de la première communion, l'ensemble de tous ces petits grains était moulu et la farine qui en sortait, servait à confectionner les hosties de la première communion de ces enfants. Quelle touchante pratique!

Pour ce qui est de l'instruction eucharistique, il faudra leur apprendre la vérité intégrale sur la communion et rompre définitivement avec les idées jansénistes qui nous ont dominés plus ou moins jusqu'à ce jour. Disons-leur bien que la première communion est un *prélude* et non une *finale ;* qu'elle devra être suivie de beaucoup d'autres. Qu'ils sachent enfin que le Très Saint-Sacrement n'est pas un pain de luxe, mais qu'il devrait être pris chaque jour si l'on en a la possibilité. Autrement, selon l'expression d'un catéchiste expérimenté, nos premières communions seraient des fêtes sans lendemain, comme ces feux d'artifice longuement préparés au laboratoire, dont les flammes multicolores percent un instant la nuit noire et éclairent le ciel, puis disparaissent en cendres et fumée que le vent disperse, ne laissant au peuple ébloui qu'une nuit plus profonde et le vague souvenir d'une brillante mais fugitive image » (1).

Mais, il n'en sera pas ainsi, j'en suis sûr, des enfants que nous aurons gratifiés d'une préparation eucharistique convenable. Leur première communion aura un lendemain magnifique ; elle sera du moins pour beaucoup le premier anneau d'une chaîne de communions interminable, si ce n'est au jour de la mort. C'est avec de tels enfants que l'on pourra inaugurer sans crainte, dans les paroisses, la sainte pratique de la communion fréquente et quotidienne et réaliser les désirs ardents du Cœur de Jésus, et de son représentant sur la terre, Notre Saint-Père le Pape Pie X.

Tel sera le meilleur résultat de la préparation eucharistique des enfants à la première communion.

Mgr. Fulbert Petit prend la parole, pour rappeler les réflexions que lui faisait Pie X, à son dernier voyage, relativement à la persécution religieuse qui s'étend à presque toute l'Europe. « Cela, me disait-il, ne peut s'expliquer que par l'ignorance de la religion et par l'influence du démon. » Je ne parlerai que de la première cause, l'ignorance, et c'est pour vous supplier tous : prêtres, laïques, dames, de travailler à diminuer cette ignorance dans les masses. Que chaque curé cherche à

(1) M. l'abbé Albot, vicaire à Saint-Martial d'Angoulême. Voir sa brochure si intéressante et si vivante, intitulée : Catéchismes et persévérance. Au bureau de la Clochette, 28, rue Nicolo, Paris.

recruter dans sa paroisse des catéchistes volontaires, des catéchistes supplémentaires qui fassent ce qu'il ne peut pas faire, lui ; que les dames qui aiment les enfants se fassent aussi les catéchistes du premier âge. C'est ainsi que nous répondrons au désir de Pie X qui a fait une encyclique pour recommander l'enseignement du catéchisme, plus que jamais nécessaire. »

Mgr Dubois se lève pour exprimer, dit-il, lui aussi, un vœu. Puisque l'assemblée a le bonheur de posséder un évêque chinois et qu'il a été pendant toute cette séance question de la première Communion, que Mgr Wittner veuille bien dire à l'assemblée comment la première Communion se pratique en Chine.

Mgr Wittner, dont la nationalité se reconnaît à la longue, très longue natte de cheveux qui le décore, se lève pour répondre à l'aimable invitation de Mgr Dubois, sanctionnée par les applaudissements de l'assemblée, et nous dit, en résumé, ceci : La première Communion se fait en Chine comme en Europe après une sérieuse préparation, mais souvent dans nos missions il y a seulement un ou deux enfants qui font leur première communion, sans tout le faste qui accompagne cette cérémonie dans les grandes villes de l'Europe. La plupart du temps, du reste, les premiers communiants sont des adultes qui font leur première Communion le jour même de leur baptême, conformément d'ailleurs au Rituel ; car, ajoute spirituellement Mgr Wittner, le grain de sel qu'on leur met dans la bouche, au moment du baptême, ne rompt pas le jeûne : la chose est jugée. Les nouveaux baptisés prennent goût à cette nourriture divine et il n'est pas rare d'en rencontrer qui, aux époques des grandes fêtes, font 50 et jusqu'à 100 kilomètres à pied pour venir trouver le prêtre et recevoir la sainte communion. Je suis heureux, ajoute en terminant Mgr Wittner, de cette occasion que je n'eusse pas osé provoquer, et qui me permet d'offrir aux catholiques d'Europe les souhaits de leurs frères de Chine.

M. l'abbé G. Stiltz, 1er vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris, fait l'éloge des dames catéchistes de Paris, qui secondent vaillamment l'action du prêtre dans la préparation des enfants de la classe ouvrière à la première communion. Il invite instamment les prêtres présents à introduire et à propager l'œuvre des catéchistes dans leurs paroisses.

Un obtacle regrettable au sérieux de la préparation immédiate, c'est l'usage très répandu en France, usage qui s'est glissé dans les familles chrétiennes, même très chrétiennes, de faire l'exposition des cadeaux offerts au premier communiant

par les parents et amis de la famille. Cet usage n'est propre qu'à favoriser la frivolité et la vanité et à détourner les enfants du côté religieux de la première communion. M. l'abbé Stiltz demande au congrès s'il ne juge pas à propos d'émettre le vœu que cet abus soit radicalement supprimé. — Il conclut : « Si ces cadeaux, à mon humble avis, pour bien des raisons, commerciales entre autres, ne peuvent être supprimés, *l'exposition* de ces cadeaux qui, comme on l'a dit justement, ne peut que flatter l'amour-propre et la vanité des enfants, peut et doit l'être, ce me semble, par les familles chrétiennes. »

M. l'abbé WEISLINGER, vicaire général, président de la section. — « L'usage de l'exposition des cadeaux n'existe pas chez nous en Lorraine et il est inconnu en Allemagne. »

De différents endroits de la salle on répond : « L'usage est très répandu en France. »

Finalement le vœu est adopté.

Le vœu proposé par le comité se trouve donc ainsi formulé :

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu

1° que l'on s'applique à faire regarder aux enfants et aux parents la première communion, non pas comme un terme, mais comme un début de la vie eucharistique ;

2° que la préparation devienne pour cela plus eucharistique ;

3° que les parents chrétiens s'accordent pour faire enlever au jour de la première communion son cachet si exagéré de fête mondaine, pour lui rendre son caractère de fête absolument intérieure et religieuse, et, en particulier,

4° que l'abus qui, en certains pays, s'est glissé dans des familles même très chrétiennes, de faire l'exposition des cadeaux de première communion, soit radicalement supprimé.

On passe au deuxième objet de l'ordre du jour : **les Œuvres eucharistiques.** Le programme marque, pour cette dernière séance, les Œuvres générales de propagande eucharistique. Au premier rang de ces œuvres il faut placer les **Congrès eucharistiques régionaux.** C'est le sujet d'un premier rapport.

XXVI. S. G. Mgr Wittner, coadjuteur du Chang-Ton Oriental.

Rapport de M. CORNAILLE-RAISON, de Lille

sur

Les Congrès Eucharistiques locaux dans le diocèse de Cambrai.

Depuis trente-trois ans, un Congrès réunit à Lille chaque année les catholiques marquants des deux diocèses de Cambrai et d'Arras (1) qui s'occupent des intérêts religieux de la région, sous la présidence de NN. SS. les évêques. Sur la proposition d'un grand chrétien, M. Ph. Vrau, l'ancien associé de Mgr. Mermillod pour l'organisation des Congrès eucharistiques internationaux, un de ces Congrès décida la création de Congrès particuliers à ouvrir successivement sur tous les points des diocèses. Ces Congrès devaient servir à promouvoir le culte de la sainte Eucharistie, et à bien établir qu'elle est la base de toutes les œuvres et seule le salut du monde. On leur donna le nom de CONGRÈS EUCHARISTIQUES LOCAUX OU RÉGIONAUX.

Il y eut des tâtonnements. A peu d'exceptions près, on n'eut que des assemblées peu nombreuses, peu ou point de manifestations religieuses (2), en somme, des réunions d'étude n'ayant pas d'action extérieure sur les populations. Au bout de quelques années, elles devinrent rares sans avoir jamais été bien nombreuses — quatre à cinq par année — et cessèrent de 1892 à 1898.

Mais ces premiers Congrès avaient été cependant un ferment qui avait porté de tels fruits, que Mgr de Cambrai décida de les rétablir dans son diocèse, en leur donnant cette fois le caractère de manifestations publiques en l'honneur du Très Saint-Sacrement. Sa Grandeur venait précisément de nommer un directeur des œuvres eucharistiques avec un comité permanent. Elle donna comme première mission à ce comité de promouvoir les Congrès particuliers.

Bientôt le mouvement se dessinait ; une religieuse stratégie portait les Congrès eucharistiques sur les points les plus avantageux ; les cérémonies religieuses prenaient de plus en plus d'ampleur, et revêtaient parfois un caractère de véritable grandeur. Aujourd'hui, ils sont entrés dans les habitudes — en 1907 nous en comptons déjà 10. — Parfois, dans les grandes villes, ils durent deux ou trois jonrs; un vicaire-général ou Mgr l'Archevêque lui-même les préside.

Les Congrès sont quelquefois précédés d'une semaine d'exercices ou d'un *Triduum* préparatoire, ou bien ils sont une fin de mission. Le plus souvent ils commencent *ex abrupto* le samedi soir. Toujours le dimanche matin il y a une communion générale. Sans doute les femmes dominent, mais les hommes sont aussi en grand nombre. Dans la matinée il y a une réunion de dames et de demoiselles, et

(1) Les deux diocèses forment la province ecclésiastique de Cambrai qui compte 1.767.383 âmes et 1.670 églises et chapelles de secours.

(2) Dans une autre région de la France, en Vendée, on avait organisé aussi, dès 1874, des réunions eucharistiques cantonales. Mais, au contraire de ce que nous faisions ici, elles n'étaient que des solennités religieuses sans assemblées où les hommes d'œuvres puissent échanger leurs idées.

vers deux heures ou deux heures et demie, avant les vêpres et la procession, une réunion d'hommes et de jeunes gens, souvent même une réunion générale ouverte à tous. Là, comme chez les dames, des rapports bien préparés sont lus et discutés, puis on profite de la présence d'un prêtre, homme d'œuvres, ou d'un laïque pour faire raconter ce qui se passe ailleurs et peut être imité.

Les principales questions proposées aux réunions des dames sont : les Œuvres de réparation (communions réparatrices), l'assistance à la messe en semaine, l'adoration continue, au moins à certains jours, les catéchistes volontaires, la communion quotidienne.

Les Confréries du Saint-Sacrement font surtout l'objet des rapports chez les hommes. Les Confréries du S.-S. sont en général prospères chez nous, surtout dans les Flandres : il y en a qui comptent des centaines de membres. Nous voyons dans un village les familles accepter, pour les adorations, une heure fixe qui est inscrite sur une image encadrée, mise à une place d'honneur de l'habitation. Ordinairement les confrères paient une cotisation qui va de vingt-cinq centimes à cinq francs dans les villes. Il y a des réunions mensuelles de bureau, et pendant l'année quelques réunions générales.

Toute la région environnante donne dans chaque Congrès. Presque toujours l'affluence est telle qu'il faut tenir les assemblées dans les églises. Partout on donne aux processions toute la splendeur possible.

A Warhem, 27 paroisses prennent part à la procession. 1.800 hommes sont là, priant, chantant, affirmant hautement la vivacité de leur foi devant le Très Saint-Sacrement porté par M. le Vicaire général.

... A 4 h. 45, la procession arrive sur la vaste place de la commune où un reposoir monumental a été élevé devant la mairie. Un missionnaire diocésain s'adresse à la foule, et lui rappelle ses sentiments de foi, d'espérance et d'amour pour la sainte Eucharistie.

Cette allocution, entremêlée d'acclamations, de chants et de prières répétés par cette masse compacte d'hommes, produit une profonde impression qui augmente encore quand la foule entonne le *Credo* chanté à l'unisson par tous les pélerins.

A Seclin, c'est sur un char traîné par deux paires de bœufs magnifiques que l'archiprêtre porte le Saint-Sacrement.

Dans un villlage de pêcheurs de la Flandre maritime, pendant toute la nuit du samedi au dimanche, les marins des différents équipages « criés à bord pour l'adoration » se sont succédés d'heure en heure aux pieds du Très Saint-Sacrement. Le dimanche, la procession se déroule au milieu d'une décoration pittoresque de filets de pêche enguirlandés, agrémentés de fleurs, de statuettes et de chapelets... 1.500 hommes, pêcheurs, marins de l'État, font cortège à Notre-Seigneur et l'acclament au reposoir.

Au Cateau, les libres-penseurs avaient organisé un enterrement civil au moment de la procession. Il a passé inaperçu.

A Bourbourg, touchante idée, des pauvres portant des lanternes précèdent le dais en souvenir de l'amour de Notre-Seigneur pour les malheureux.

En général, les administrations municipales sont favorables, et on voit les maires suivre le dais avec leur conseil municipal, mais tantôt aussi elles mettent des entraves.

Dans un bourg important, un arrêté du maire, affiché au dernier moment à la porte de l'église, vient interdire la procession. La mesure ne fait qu'augmenter l'entrain ; on se hâte pour compléter les décorations, on pavoise partout, et à l'heure de la procession, deux mille congressistes suivent le parcours projeté, noyant dans leur masse les braillards stipendiés de la Libre-Pensée, et vont acclamer Notre-Seigneur dans une propriété privée.

Presque toujours nos Congrès ont leur caractère propre.

Dans une paroisse d'un faubourg de Lille, le vicaire général, en rochet, préside une première réunion des œuvres eucharistiques, puis, *in nigris*, une réunion publique, où un propriétaire marquant, puis un ouvrier, parlent de la question sociale au point de vue chrétien.

A un autre Congrès, un missionnaire apostolique réunit les enfants à l'église pour leur parler de la sainte Eucharistie.

Souvent les Congrès sont l'occasion de réunions de jeunes gens de la Jeunesse Catholique, des Enfants de Marie.

Mais toujours, ce qui prime tout, ce sont les hommages publics rendus au divin Maître.

Le bien que produisent nos petits Congrès est très grand. La pompe des cérémonies frappe les populations, les amène à une foi plus profonde à la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement de l'autel, et touche les indifférents. Dans les assemblées on s'est senti les coudes ; on a secoué un reste de respect humain ; on est devenu plus hardi pour le bon combat et l'homme d'œuvres s'en va avec de nouvelles lumières.

Un an après son Congrès, un doyen écrivait à notre Directeur :

« Nous avons aujourd'hui 35 porte-flambeaux à la procession men-
« suelle du T. S. Sacrement.

« Deuxième résultat : le premier vendredi du mois, l'adoration est
« continue du matin jusqu'au salut (quatre adoratrices simultanées au
« moins).

« Voilà deux pratiques qui paraissent fondées. Par suite, il y a plus
« de personnes à la procession qui se fait au salut. — La dernière fois,
« à la Chandeleur, j'ai autorisé les femmes à suivre avec des flambeaux
« et je pense faire la même chose le Mardi des Quarante-Heures.

« J'ai appris qu'en plusieurs paroisses, l'élan donné ici a produit les
« meilleurs résultats.

« *Deo gratias* et continuons. »

Notre organisation a trouvé des imitateurs. Le diocèse d'Arras a maintenant six Congrès par an — un par arrondissement — Chollet (diocèse d'Angers), Argenteuil (diocèse de Versailles), viennent d'avoir le leur. En Belgique, Mgr de Namur a divisé les 36 décanats de son diocèse en six groupes, établissant pour chaque groupe un Congrès par an.

Sa Sainteté Pie X a bien voulu bénir l'œuvre.

Au Congrès de Rome, en 1905, après avoir plaidé dans une séance publique l'avantage des Congrès locaux, M. l'abbé Lamérand, le Directeur des œuvres eucharistiques du diocèse de Cambrai, reçu en audience particulière par le Saint-Père, eut l'honneur de lui dire en détail ce que sont ces petits Congrès. L'approbation fut complète. Sa Sainteté voulut le mentionner de sa main sur le rapport qui lui était présenté et, peu après, un bref venait accorder aux Congrès eucharistiques particuliers les mêmes avantages spirituels et indulgences qu'aux grands Congrès internationaux.

VŒU

En présence du bien considérable réalisé déjà par les Congrès particuliers qui, par l'éclat des cérémonies religieuses qui les accompagnent, entraînent les populations, et qui, réunissant seulement les fidèles d'un groupe restreint de paroisses, leur permettent d'échanger plus utilement leurs vues, le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu de voir se répandre de plus en plus les Congrès eucharistiques cantonaux ou régionaux *accompagnés toujours de solennités religieuses.*

Le P. Lemius propose, lui aussi, d'encourager la propagation de ces Congrès eucharistiques régionaux, puis il invite M. l'abbé Lamérand, Directeur des œuvres eucharistiques du diocèse de Cambrai, à ajouter quelques explications au rapport documenté de M. Cornaille-Raison.

Le but poursuivi dans les Congrès eucharistiques régionaux, dit M. Lamérand, est avant tout d'appliquer sur place, en petit, ce que nous faisons en grand dans les Congrès internationaux. Nos Congrès ne durent jamais qu'une journée et nous choisissons de préférence le dimanche, et aussi les centres plus importants, comme les chefs-lieux de canton. Outre les cérémonies religieuses et la procession, il y a toujours des séances de travail ; nous constituons deux sections, une pour les dames, une pour les hommes, et à chacune de ces sections, il n'y a jamais qu'une ou deux questions en discussion, questions pratiques et plus particulièrement intéressantes. Qu'un vœu soit adopté, tous, ayant pu prendre et ayant le plus ordinairement pris une part effective à la discussion, se trouvent engagés à s'y conformer.

Et au prochain Congrès qui se tiendra au même lieu ou dans les environs, on reviendra sur ce vœu, pour voir s'il en a été tenu compte. C'est ainsi que les progrès se constatent.

M. Lamérand est très applaudi ; tous comprennent qu'ils

viennent d'entendre un homme qui parle de ce qu'il réalise tous les jours.

M. le chanoine CANTINEAU nous fait ensuite connaître **les premiers fruits du Congrès eucharistique de Tournay.**

Rapport de M. le Chanoine CANTINEAU

SECRÉTAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE TOURNAY

sur

Les premiers fruits du XVIIe Congrès eucharistique international dans le diocèse de Tournay

N'ayant pas d'autre vœu à présenter au Congrès de Metz que celui de le voir surpasser tous ses devanciers par la portée pratique de ses délibérations, et la fécondité de ses travaux, je me propose de lui faire une communication plutôt qu'un rapport. Cette communication aura pour objet les résultats du Congrès eucharistique de Tournay, tels qu'il nous a été donné de les constater jusqu'ici. En exposant ces résultats, nous avons avant tout pour but de rendre un solennel hommage de reconnaissance au Dieu de l'Eucharistie dont la bénédiction a été la première cause des succès obtenus, de remercier une fois de plus ceux qui ont apporté au Congrès de Tournay le secours de leurs lumières et de leur expérience, d'apporter enfin un précieux encouragement en même temps qu'un témoignage de fraternelle sympathie à tous ceux qui participent au présent Congrès, et tout particulièrement à ceux qui ont si vaillamment assumé la charge de le préparer.

I

Parlons d'abord des associations ou confréries du Très Saint-Sacrement. Prenant pour base ce qui se pratiquait dans le diocèse depuis quelques années déjà, le Congrès émettait le vœu de voir s'établir dans toutes les paroisses une confrérie du Saint-Sacrement destinée à grouper spécialement les hommes, confrérie dont le règlement serait adapté aux circonstances particulières de chaque milieu ; il préconisait le groupement des confréries en cercles régionaux, et suggérait divers moyens de leur donner une vie plus intense. Depuis le Congrès, il règne une véritable émulation entre les cantons et les paroisses du diocèse pour organiser des Associations du Très Saint-Sacrement et les y grouper en cercles régionaux. Il ne se passe guère de dimanche sans que l'une ou l'autre réunion ait lieu à cet effet, soit pour constituer de nouvelles associations, soit pour en assurer le groupement. Parfois encore une manifestation plus éclatante révèle la puissante vitalité de ces œuvres eucharistiques. Le 14 juillet dernier, un Congrès régional avait lieu à Tournay dans la paroisse de S. Nicolas, et parmi les divers rapports qui signalaient le chemin déjà parcouru et les étapes à franchir, on en remarquait un qui mettait en relief d'une manière saisissante les résultats obtenus dans une paroisse de 600 habitants à peine. Rien de plus facile, on le sait, que de former des listes d'associés, que de rédiger un

réglement fort beau sur le papier. La difficulté consiste à réunir des associés effectifs dans toute la force du terme, et non pas simplement honoraires, à faire les règlements de telle sorte que l'observation en soit possible, à travailler ensuite pour qu'elle soit réelle. Dès 1903, un plan d'organisation, accompagné de statuts-types, avait été présenté au clergé avec l'approbation de Monseigneur l'Évêque. Ces statuts avaient l'avantage d'être conçus de manière à ce que les associations qui les adopteraient fussent sérieusement organisées, et de laisser place aux modifications que pourraient exiger les circonstances particulières de chaque milieu. Le plan d'organisation indiquait les mesures à prendre pour que les statuts ne demeurassent point à l'état de lettre morte et faisait des associations du Saint-Sacrement le centre de la vie paroissiale, de toutes les œuvres économiques, sociales, de toutes les institutions établies dans un but de préservation religieuse et morale. On conseillait de former avant tout une élite, un groupe d'apôtres qui puiseraient dans les retraites fermées la flamme du zèle en même temps que la claire-vue du bien à faire et la conscience du devoir à remplir. Tout s'est réalisé à merveille, 56 associations nouvelles (1) ont été créées depuis le Congrès ; c'est peu, direz-vous, mais si l'on songe qu'il en existait déjà 97 (2) antérieurement au Congrès, si l'on considère qu'il s'agit ici d'associations bien vivantes et dont tous les membres sont animés d'un véritable esprit de prosélytisme, si l'on réfléchit que le mouvement va se communiquant partout, et qu'il stimule toutes les activités, nous pouvons dire que grâce au Congrès, le moment n'est pas éloigné où toutes les paroisses du diocèse auront leur association du Très Saint-Sacrement, où grâce à elles le respect humain aura vécu, où le clergé trop souvent laissé à lui-même en face d'un travail qu'il ne saurait fournir, trouvera dans ces associations des coopérateurs qui finiront bien par atteindre ceux-là même qui se montrent jusqu'ici réfractaires à toute action du ministère sacerdotal.

II

Un autre vœu du Congrès était de voir l'adoration nocturne la nuit précédant l'Adoration perpétuelle dans les paroisses. Le règlement organique de la Confrérie de l'Adoration perpétuelle publié en 1832 par Mgr Hirn, évêque de Tournay, demandait qu'une heure d'adoration fût assignée à chacun des membres de la Confrérie, de façon à ce qu'il y eût pour les vingt-quatre heures de la journée, à peu près le même nombre d'adorateurs à chaque heure. Comme, aux termes du même règlement, le Saint-Sacrement n'était exposé que depuis la pointe du jour de l'Adoration jusque vers le soir, il était établi que ceux dont l'heure d'adoration tomberait dans un moment où le Saint-Sacrement ne serait pas exposé la feraient chez eux. Cette disposition, à ce que l'on m'a assuré, fut observée pendant un certain nombre d'années dans les familles les plus chrétiennes, mais comme il était facile de le prévoir, elle finit

(1) Y compris 36 ligues préparatoires.

(2) Y compris 15 ligues préparatoires. Nous ne parlons ici que des associations constituées conformément aux vœux du Congrès eucharistique.

par tomber en désuétude, et à part les communautés religieuses avec quelques maisons d'éducation, nul ne se souciait plus de l'adoration nocturne. Le Congrès vint fort à propos appeler l'attention sur ce point, et une heureuse coïncidence, celle du soixante-quinzième anniversaire de l'établissement de l'Adoration perpétuelle dans le diocèse, favorisa l'institution de l'adoration nocturne non plus à domicile, mais à l'église et devant le Saint-Sacrement exposé. Dans la réunion de MM. les Doyens tenue à l'Évêché le 22 novembre 1906, il fut convenu que l'adoration perpétuelle serait précédée d'un *triduum* de prédications et qu'à titre d'essai, pendant l'année 1907, on ferait dans toutes les paroisses l'adoration nocturne. On décida que le Saint-Sacrement serait exposé la veille du jour fixé pour l'Adoration perpétuelle dès 7 ou 8 heures du soir jusqu'au lendemain à la même heure, et que de 10 heures du soir à 4 heures du matin, les hommes seuls auraient accès à l'église. La mesure souleva bon nombre d'objections : les rigueurs de l'hiver pour tout le monde, l'indispensable nécessité du repos nocturne pendant la saison d'été dans les contrées agricoles, d'autres circonstances particulières aux régions industrielles, tout fut invoqué, mais j'ai hâte de le dire, le clergé se mit généreusement à l'œuvre ; les uns avec tout l'entrain que donne la foi dans le succès d'une entreprise, les autres avec plus de zèle que de conviction, s'appliquèrent à recruter des adorateurs nocturnes, et le succès dépassa toutes les espérances. Ceux-là surtout qui avaient douté, désespéré même, ne furent pas les moins prompts, les moins ardents pour exprimer leur admiration. L'expérience est faite ; quelques mois d'hiver suivis d'un printemps plutôt rigoureux, la période des travaux agricoles se sont succédé, et nous pouvons affirmer que dans aucune paroisse l'adoration nocturne n'a rencontré d'insurmontables difficultés. Je voudrais pouvoir citer telle paroisse agricole qui compte moins de deux mille habitants, où plus de deux cents hommes de toute condition ont successivement pris part à l'adoration nocturne, telle autre paroisse urbaine qui à raison du chiffre trop peu élevé de sa population, a dû recourir aux paroisses voisines, et qui a rencontré de toutes parts un véritable empressement, tant d'autres localités enfin où l'on a été émerveillé des résultats obtenus. Dirai-je ici avec quelle émotion nous avons appris qu'au cours du mois de juillet qui vient de se terminer, dans une paroisse dont je regrette de devoir taire le nom, deux personnages en vue qui depuis de longues années étaient éloignés de toute pratique religieuse, ont pris part à l'adoration nocturne, se sont confessés et ont reçu la sainte communion ? Ils sont venus à Jésus pendant la nuit comme Nicodème, mais ils y sont venus et c'est là l'essentiel. L'adoration nocturne a également été plus suivie dans les localités où il est d'usage de la faire pendant la nuit du jeudi au vendredi-saint. Puisse le Congrès avoir ouvert pour le diocèse de Tournay une période d'adoration vraiment perpétuelle devant le Dieu qui réside perpétuellement dans le tabernacle !

III

Se grouper sous la bannière du Saint-Sacrement, adorer jour et nuit Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, c'est lui rendre l'hommage

qui lui est dû, mais ce n'est pas répondre à l'intention principale qu'il a eue en instituant la Sainte Eucharistie. « Ma chair est véritablement une nourriture, mon sang est véritablement un breuvage », avait-il dit en promettant l'institution du sacrement. « Prenez et mangez, prenez et buvez », dit-il tout d'abord au jour où il accomplit sa promesse. Le Congrès eucharistique de Tournay est le premier qui a suivi l'immortel décret du 20 décembre 1905 sur la communion quotidienne. Il était de toute justice qu'il s'appliquât à vulgariser les enseignements de l'Église, à les mettre à la portée de tous, à provoquer un mouvement vers la Table sainte. Chez nous comme partout ailleurs, il y avait des préjugés à vaincre, préjugés des âmes trop timorées qui s'obstinant à voir, dans la communion quotidienne, une récompense de la vertu acquise plutôt qu'un moyen d'acquérir toutes les vertus et de progresser dans la voie de la sanctification et de l'union avec Dieu, prétendaient n'être point dans les dispositions requises pour communier aussi fréquemment ; préjugés de la part de certains confesseurs habitués à suivre d'autres règles qu'ils regardaient comme immuables, au point que l'un d'entre eux entendant pour la première fois la lecture du décret demandait naïvement : « Ne trouvez-vous pas qu'on va trop loin » ? absolument comme s'il eût entendu exprimer le sentiment particulier d'un écrivain quelconque. Sans prétendre qu'il n'y ait plus rien à faire, et tout en m'excusant de n'apporter ici que des renseignements trop incomplets, — il eût fallu attendre la fin de l'année pour les avoir plus complets, — je citerai des chiffres bien authentiques qui sont le résultat des relevés faits par quelques fournisseurs de pains d'autel dans diverses parties du diocèse. Ces relevés portent sur le premier semestre de l'année 1906 et sur le premier semestre de l'année 1907. L'augmentation sensible et parfois bien remarquable qui s'accuse partout permet de bien augurer des résultats obtenus dans les parties du diocèse pour lesquelles les renseignements nous font défaut.

1er semestre 1906	1er semestre 1907
14.608	15.949
69.981	80.782
34.470	58.270
52.280	57.535
64.000	67.000
44.523	61.510
69.685	88.880
337.020	432.865
440.000	600.000
35.440	43.735
22.070	27.285
19.300	27.000

Soit 1.170.377 pour le premier semestre de l'année 1906 et 1.560.801 pour le premier semestre de l'année 1907, différence en plus 390.424. Je relève un détail, c'est que dans les tableaux qui m'ont été fournis, aucune paroisse n'a eu à subir une diminution du nombre des commu-

nions, il y a progrès sur toute la ligne. Il avait donc raison le vénéré Président du Comité permanent de l'Œuvre des Congrès, quand après nous avoir énuméré les résultats du Congrès de Namur, il ajoutait, lors de la réunion tenue à Tournay pour l'installation du Comité local qui allait préparer le Congrès : « Tous ces heureux effets, vous les éprouverez vous aussi. » Que le Dieu de l'Eucharistie soit à jamais loué et remercié !

Ce rapport, écouté avec un vif intérêt, ne donne lieu à aucune observation.

Le rapport suivant traite *ex professo* d'une œuvre dont les séances précédentes ont déjà relevé la grande importance pour la diffusion de la communion fréquente.

Rapport du R. P. DÉMAL S. J.,

RECTEUR DE LA MAISON St-FRANÇOIS-XAVIER, ARLON,

sur

l'Œuvre des retraites fermées.

MESSEIGNEURS,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Le but du Congrès étant de diriger les initiatives vers la réalisation plus complète du décret sur la communion quotidienne, le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter envisage les retraites fermées comme moyen d'atteindre ce résultat.

Pour procéder avec méthode, nous établirons d'abord l'efficacité des retraites fermées pour la réalisation du désir de Pie X ; dans la deuxième partie nous aborderons les principales objections que cette œuvre soulève ; dans la troisième nous apporterons quelques témoignages à l'appui de notre thèse, ainsi que les vœux qui forment la conclusion du présent travail.

PREMIÈRE PARTIE.

Pour mieux saisir les rapports intimes qui existent entre l'œuvre des retraites fermées et la pratique de la communion fréquente, rappelons brièvement la pensée de Pie X.

Le décret ainsi que les multiples documents qui l'ont suivi, exprime nettement la volonté formelle de remédier aux maux qui rongent la société contemporaine, en amenant les âmes à la communion fréquente et quotidienne. Il a pour but de les faire participer plus abondamment à la vie surnaturelle et divine que le Sauveur est venu apporter au monde ; en d'autres termes, d'assurer leur persévérance par la communion.

Si maintenant nous examinons les causes qui retiennent la masse

des ouvriers loin de la Table sainte, nous les ramènerons facilement à deux principales : la première, c'est l'ignorance et l'inertie qui en est la suite obligée ; la seconde, le respect humain et la force de l'habitude. Or la retraite fermée est le moyen efficace entre tous pour dissiper l'ignorance et vaincre le respect humain, car elle fait naître les convictions et trempe les volontés. On l'a répété souvent, ce qui caractérise notre époque en dépit des progrès énormes réalisés sur le terrain matériel, c'est l'absence de convictions profondes, c'est l'ignorance dans laquelle on vit touchant les points de doctrine les plus essentiels à l'orientation de la vie, c'est la légèreté avec laquelle on envisage les plus sérieux problèmes de l'existence et de la destinée. Dès lors quoi d'étonnant si les appels pressants du grand pontife se heurtent à des obstacles presque insurmontables et si la croisade eucharistique n'éveille pas cet enthousiasme généreux qui, aux grands siècles de foi, eût enfanté tant de merveilles et confondu les peuples et les souverains auprès du Trône Eucharistique !

Les hommes d'œuvres qui suivent de près le mouvement social et religieux de notre époque, ont été frappés de l'urgente nécessité de remédier à cette triste maladie intellectuelle, car les œuvres qui constituent la trame de notre vie ne sont que l'écho des idées, comme le mouvement est le prolongement et en quelque sorte l'achèvement de la pensée.

Pour raviver les convictions religieuses et par là orienter les âmes vers les rayonnantes clartés du tabernacle, bien des moyens d'une utilité très réelle ont été proposés ; j'ose dire cependant que l'œuvre des retraites fermées nous offre à ce point de vue un moyen d'une efficacité toute particulière. Pour vous en convaincre, je me contenterai d'une analyse sommaire du merveilleux travail que réalisent les exercices spirituels.

Tout d'abord le retraitant plongé dans la solitude, soustrait aux diverses influences des créatures, se place en face du grand problème qui s'impose à toute intelligence droite et forte : l'origine et le but de son existence. Sous le regard scrutateur de ce Dieu Tout-Puissant qui du fond de son éternité appelle les êtres à la vie, l'âme se sent pénétrée de sa faiblesse et de son néant. Cet immense univers dont elle se plaît à contempler les merveilles, lui chante la puissance, la sagesse, la beauté de son créateur. A son tour elle joint sa note joyeuse à ce concert de louanges et avec amour elle bénit le moment où sur l'océan des générations qui se succèdent, elle apparut elle aussi comme une vague imperceptible soulevée par le souffle de Dieu. A la lumière de l'éternité qui l'investit et la pénètre de toute part, elle voit sans pouvoir en douter qu'elle n'est pas faite pour les jouissances éphémères de ce monde. Ces grandeurs humaines qui séduisent et captivent ne sont à ses yeux que de vulgaires hochets que les caprices du temps ou de la mode brisent tôt ou tard. La vraie vie, celle qui mérite véritablement ce nom, la vie surnaturelle, se découvre dans sa nécessité pour le salut plus encore que dans sa grandeur. L'âme regrette alors de l'avoir si souvent compromise parce qu'elle a négligé de se nourrir du pain eucharistique. Pour la sauvegarder, elle sait qu'elle ne doit plus

s'appuyer sur les résolutions d'une volonté sincère peut être, mais trop faible. Elle comprend que seul l'aliment divin peut remédier à l'anémie qui la ronge et rendre à sa volonté la vigueur et la constance perdues. Et ce pain mystérieux qui doit la soutenir dans sa marche à travers les rudes sentiers de la vertu, elle en a l'assurance, elle peut le recevoir souvent, tous les jours elle peut s'approcher de ce banquet divin où Jésus se donne en nourriture. Bien plus, elle se sent pressée d'aller à la communion comme au remède capable de la purifier des fautes vénielles qui la souillent et de la dégager des affections désordonnées qui entravent ses progrès dans la voie de la sainteté.

Voilà le premier résultat réalisé: le désir de la communion est né de la conviction de son absolue nécessité pour le maintien et le développement de la vie de la grâce.

Toutefois ce travail ne suffirait pas si la retraite fermée ne venait renverser un second obstacle tout aussi redoutable que le premier, je veux dire le respect humain et la peur de l'opinion. Oh! que de braves reculent devant cet ennemi insaisissable et qui se manifeste partout! Venez donc à une population figée dans une routine qui condamne les plus fervents à ne s'approcher de la sainte Table qu'une ou deux fois par an, venez proposer la communion fréquente et quotidienne; venez lui demander de rompre avec toutes les traditions de la paroisse! En agir ainsi, mais c'est ignorer la force d'inertie cachée sous une habitude invétérée ou supposer que l'héroïsme est le lot commun de l'humanité. Alors, faudra-t-il se résigner tristement à piétiner sur place? Se contenter de platoniques exhortations dont on prévoit la stérilité? Non, n'est-ce pas? eh bien, tentez l'expérience, elle vous apprendra que la retraite fermée est l'école où, en même temps que se corrigent les préjugés, les caractères se trempent. Elle met dans l'âme, nous l'avons dit déjà, des convictions profondes; ce n'est pas tout: devant le tableau de cette vie nouvelle insoupçonnée qui tout à coup se révèle à ses yeux, l'âme constate l'effrayante disproportion qui existe entre la sublimité du but qui s'imposait à ses efforts et cette vie terre à terre, égoïste, désœuvrée où elle traîne péniblement son ennui et son inconstance. De cette constatation naissent des regrets amers, des désirs de purification, de sainteté. Tandis qu'à travers le voile de ses pleurs se dessine, douce et radieuse, la figure du Bon Maître, les appels divins retentissent, suaves et pressants, et la volonté ainsi remuée est prête à toutes les résolutions généreuses.

Une instruction sur le rôle de la communion, comme préservatif du péché et gage de persévérance, viendra à ce moment achever de fortifier ces dispositions.

Dans cette clarté qui l'enveloppe de toutes parts, le but lui apparaît lumineux: vivre de la vie de la grâce; et le choix du moyen vraiment efficace pour l'atteindre, s'impose à la volonté: la communion fréquente.

La conclusion se dégage avec netteté et l'âme mieux que jamais disposée à l'accepter, sortira de la retraite avec le désir de la traduire en acte, fût-ce au prix des plus grands sacrifices.

Devant cette poussée de désirs ardents, issus de la conviction d'une

âme préparée à tout apprécier à la lumière des vérités éternelles, l'obstacle qu'opposait le respect humain croulera comme sous les efforts de l'avalanche s'écrasent et disparaissent les habitations accrochées aux flancs de la montagne.

DEUXIÈME PARTIE.

Mais j'entends l'objection qui se sera présentée à votre esprit : pour réaliser cette transformation de l'âme, le travail de la mission paroissiale est bien suffisant.

Erreur profonde ! Sans doute par la mission vous obtiendrez un résultat sérieux de conversion et de rénovation, vous graverez sur les âmes une forte empreinte, mais elle ne sera ni aussi profonde, ni aussi durable parce qu'elle ne sera pas le fruit de l'assimilation personnelle. Rien d'étonnant. Le missionnaire a pour but de ramener à l'église la masse du peuple ; il mesure le succès de son apostolat au nombre des brebis perdues que sa parole, fécondée par la grâce, a ramenées au bercail ; il part le cœur surabondant de joie, s'il emporte le témoignage que pas une âme ne s'est trouvée insensible à la grâce qui l'appelait au tribunal de la réconciliation.

La retraite sans doute ne néglige pas ce résultat, mais loin de s'en contenter, elle n'en fait pas le but principal de ses efforts. A l'inverse de la mission qui s'adresse à la masse des pécheurs obstinés tout autant et plus peut être qu'aux justes, la retraite écarte, de propos délibéré, la foule des dévoyés et des indifférents. Elle s'adresse à une élite pour la travailler, elle forme des chefs de file, des entraîneurs, des convaincus, des apôtres. Ce point est essentiel et il suffit de le comprendre pour réduire à néant l'objection proposée.

Mais, ajoute-t-on, l'ouvrier est-il susceptible de profiter d'un enseignement aussi élevé ?

L'objection est spécieuse et tend à démontrer l'importance du choix judicieux des retraitants. Oui, et l'on ne peut assez insister sur ce point, difficilement accepté par ceux qui ne sont pas mêlés directement à cette œuvre, il faut écarter impitoyablement des maisons de retraites les désœuvrés qui n'y seraient amenés que par des motifs intéressés ; choisir les ouvriers intelligents, capables d'exercer une sérieuse influence dans leur milieu social ; s'attacher de préférence à ceux qui manifestent dans leur conduite une certaine tendance au prosélytisme : ceux, en un mot, que leurs talents, leurs aptitudes, leur influence appellent à jouer un rôle prépondérant.

L'ensemble de ces qualités est rarement exempt d'imperfections et de défauts, mais l'influence de la grâce est un facteur important, dont il faut tenir compte ; elle opère des merveilles dans les âmes où elle rencontre la simplicité et la droiture. Elle ne réclame d'ailleurs ni l'éclat de la science, ni les sublimes notions de la philosophie humaine et se plaît à confondre la sagesse des plus habiles.

Ah ! que de fois s'établit entre Dieu et le retraitant, dans le silence mystérieux de la cellule solitaire, un commerce intime de relations et

d'amour ! Que de larmes de joie versées sous la touche bienfaisante de la grâce !

A titre de renseignement, le billet suivant laissé par un ouvrier, au soir de la première retraite dans notre maison d'Arlon : « Toi, qui que tu sois, qui viens ici en retraite, pour méditer, dans le silence et le recueillement du cloître, sur tes fins dernières et le salut de ton âme, songe à ceci : là, sur cette table, en face du crucifix appendu au mur, un homme chargé d'iniquités a passé avant toi, il y a versé des pleurs de repentir. Crois-le ! Il n'a trouvé de bonheur, de consolation et de miséricorde que dans le divin Cœur de Jésus et le Cœur immaculé de sa mère, la Sainte Vierge Marie. »

Soit, ajoute-t-on, mais cette ferveur de sentiment, excitée par des exercices savamment combinés, dure ce que dure la retraite. Subissant l'influence du milieu qui le pénètre, le retraitant, rentré dans sa famille, se montrera tel qu'il était avant de s'en séparer. Tout en reconnaissant la salutaire influence des Exercices, tout en rendant hommage au zèle de ceux qui lui ont fait un bien relatif, il se contentera de rester fidèle à ses anciennes pratiques de piété. Dès lors les fruits de la retraite répondent-ils aux sacrifices qu'elle entraîne, et cette constatation ne prouve-t-elle pas que l'œuvre, telle du moins qu'elle est prônée par ses promoteurs, n'est pas née viable ?

Un moment de réflexion. La grâce de la retraite, c'est la semence qui tombe sur le sol de l'âme. Pour germer, il faut qu'elle rencontre une terre préparée à la recevoir ; pour grandir et porter des fruits durables, il faut qu'elle soit préservée des ronces qui l'étouffent et qu'elle soit soustraite à la voracité des oiseaux pillards. Qu'est-ce à dire sinon que les anciens retraitants, au lieu d'être abandonnés à eux-mêmes, doivent être groupés en Association, convoqués périodiquement à des exercices communs, soutenus par des pratiques de piété qui vivifieront en eux l'esprit de la retraite?

Quelle illusion de supposer que la plus grande partie des ouvriers, au sortir d'une retraite de trois jours, vont être doués d'assez d'esprit d'initiative, pour rompre comme d'instinct avec des coutumes invétérées, et braver sans faiblesse les luttes du respect humain ! Non ! si puissante que soit l'action de la retraite, elle n'assure pas de pareils résultats. Elle suppose — et c'est prudence — dans ceux qui ont charge d'âmes, le désir de profiter des bonnes dispositions qui animent les retraitants pour les encourager, les soutenir, leur fournir les éléments de persévérance et de progrès. L'expérience a prouvé que, en règle générale, les défections se sont produites là seulement où les retraitants avaient été recrutés avec trop peu de discernement ou bien encore dans les paroisses où, à leur retour de la maison de retraite, ils étaient restés isolés et abandonnés à eux-mêmes. Nous avons eu sur ce point l'aveu explicite de prêtres, d'ailleurs intelligents et entreprenants, qui attribuaient la cause de leur échec à un zèle trop peu expérimenté. La réponse à l'objection est donc fort simple. Joignons à la retraite, comme moyen indispensable de persévérance, la constitution d'une ligue. Quant au nom et à la forme qu'il conviendrait de donner à ces groupements

d'apôtres, peu importe! Ce qu'il faut, c'est un organisme vivant, soutenu dans ses efforts par les conseils et le dévouement du pasteur de la paroisse. Ah! quelle force pour l'expansion de la piété eucharistique, que la fondation au sein de chaque paroisse d'un groupe d'hommes et de jeunes gens, s'approchant ensemble chaque mois de la Table sainte, solennisant par leurs prières, leurs chants cette cérémonie destinée à raviver dans leurs âmes les sentiments et les résolutions puisés à la retraite. Mieux que tous les raisonnements d'ailleurs, les détails pris dans la correspondance qui unit les paroisses du Luxembourg à la maison Saint-François-Xavier d'Arlon, nous montrent les résultats de la retraite dans ses rapports avec la Communion fréquente. Citons en abrégeant.

TROISIÈME PARTIE : LES TÉMOIGNAGES.

Monsieur le Curé de Jéhonville, à la date du 1er Août 1907 : Avant les retraites, il m'était impossible d'amener un homme à la communion en dehors de Pâques, de la Toussaint et de l'Adoration. Actuellement 34 anciens retraitants font la communion en groupe le 1er dimanche de chaque mois... Je suis heureux et bien consolé du résultat acquis et j'espère beaucoup pour l'avenir.

Monsieur le Curé de Mellier : Avant la retraite de 1904, pas un seul ouvrier ne se présentait à la sainte Table en dehors de Pâques et de l'Adoration. En 1907, nos 35 membres de la ligue communient fidèlement tous les mois. Quelques-uns ont adopté la pratique de la visite quotidienne du Saint-Sacrement.

Un accroissement sensible de piété s'est manifesté à l'occasion des deux grandes processions. Les saluts de Carême et du mois de Marie sont mieux fréquentés et durant la période d'hiver on a assisté plus nombreux à la messe en semaine.

Bercheux : Nos anciens retraitants communient chaque mois en groupe au nombre de 33. Le bon exemple qu'ils donnent par là fait un bien immense à la paroisse. Les retraitants persévèrent presque tous dans leurs bonnes résolutions : fréquentation régulière des sacrements et de tous les offices du dimanche ; assistance à la messe quotidienne quand les occupations de la campagne le permettent ; visite du Saint-Sacrement chaque soir.

Un des plus grands résultats obtenus, c'est la victoire sur le respect humain.

Framont : Notre association de retraitants, très modeste à ses débuts, compte actuellement 27 membres. La communion mensuelle est notre article fondamental.

Nombreux sont les résultats obtenus par la ligue sérieusement organisée. La vie chrétienne reprend la place d'honneur qui lui revient ; elle s'alimente et se développe par toutes les pratiques religieuses que le prêtre recommande dans ces réunions simples, familières, adaptées aux besoins de ses auditeurs.

Pour ce qui me concerne, je crois pouvoir dire sans exagération que la fréquentation des sacrements et l'assiduité aux offices religieux ont

beaucoup gagné depuis que l'œuvre des retraites est établie. Le respect humain est ébranlé ; un esprit de foi plus développé prend la place d'une tiédeur, hélas ! trop commune. La paroisse, sous l'heureuse influence de la ligue des retraitants, fournit des éléments sur lesquels le Curé peut compter pour le développement de ses œuvres. J'en ai fait moi-même une bien douce expérience. L'an dernier j'ai distribué 3700 communions à une population de 210 communiants.

Ciney : Une moyenne de 60 retraitants assistent à nos récollections. La communion générale a lieu six ou sept fois par an aux grandes fêtes et à la récollection. Les retraitants se groupent en haut de la grande nef et communient ensemble. Ils assistent aux vêpres ou au salut le dimanche, se font les apôtres de la bonne cause auprès de leurs compagnons de travail. Bien souvent j'ai constaté leur zèle, aussi leurs renseignements m'ont-ils été d'un précieux secours.

Herbeumont : Avant le fonctionnement des retraites, le nombre d'hommes communiant à l'Adoration était de 20 à 25, à Pâques de 125 à 150. On n'en voyait jamais à la communion à d'autres moments de l'année. Actuellement presque tous les anciens retraitants communient 4 ou 5 fois par an. Un certain nombre d'entre eux est fidèle à la communion mensuelle.

Le 1er dimanche du mois on se réunit à l'église immédiatement après les vêpres. L'exercice du chemin de la Croix est fait à haute voix par le président, au chant du Stabat Mater, comme cela se pratique aux retraites d'Arlon.

L'Adoration est bien suivie ; les retraitants ont pris les heures de la nuit et chaque année amène de nouvelles recrues.

Sugny : Un groupe de 7 ou 8 retraitants s'approche de la sainte Table tous les mois. Ce résultat que l'on jugera minime est pourtant bien grand pour Sugny où avant les retraites plusieurs des retraitants ne faisaient pas de Pâques. L'impression, causée chaque mois par ces 7 ou 8 hommes ou jeunes gens s'approchant ostensiblement de la sainte Table à la communion du prêtre est énorme. Ce qu'ils doivent, pour en arriver là, piétiner le respect humain, essuyer de ricanements, de quolibets, etc., vous ne vous en faites pas d'idée ! Aussi passent-ils pour des braves, et il sera bientôt reçu ici que les hommes communient autant et plus souvent que les femmes. Car il est curieux de voir des retraitants communier tous les mois, alors que leurs femmes communient une ou deux fois par an.

Longchamps : La ligue des retraitants compte 52 membres. Tous communient en groupe six fois par an. 20 à 25 d'entre eux font la communion mensuelle, sans que j'aie besoin de les y exhorter ; et je constate que le nombre des communions d'hommes augmente considérablement. Leur bon exemple attire ceux même qui ne font pas partie de la ligue. Pour vous dire le bien que les retraites ont fait dans ma paroisse, il me faudrait écrire tout un volume ; elle est toute transformée.

— Les citations pourraient être multipliées, mais les faits rapportés ici parlent assez haut pour mettre la conviction dans tout esprit sincère.

A l'œuvre donc et suivant l'avertissement de Léon XIII dans son

encyclique *Rerum Novarum* : « Que chacun se mette à la tâche qui lui incombe et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. »

L'expérience en effet a plus d'une fois déjà confirmé la judicieuse remarque de M. le chanoine Douterlungne : Il n'y aura nulle part aujourd'hui d'œuvre vraiment sérieuse et agissante que là où le clergé se verra entouré d'un groupe, si mince qu'il soit, de laïques profondément pieux, capables de le seconder dans son laborieux ministère.

Un congressiste demande à poser une question sur ce rapport : Où l'ouvrier se procurera-t-il les ressources nécessaires pour cette retraite, pendant laquelle il ne travaille pas ; est-ce que ces retraites sont gratuites ?

Le rapporteur répond : La retraite est toujours gratuite, la première fois, pour les ouvriers ; et tous ceux qui y prennent part en sont si satisfaits, qu'ils se mettent en mesure de recommencer l'année suivante à leurs frais.

Cette dernière constatation est soulignée par les applaudissements de l'assemblée.

On adopte ensuite ce

VŒU

1° Le XVIIIe Congrès eucharistique international, heureux de constater que les retraites fermées sont de plus en plus en honneur, émet le vœu que l'on multiplie encore ces retraites, et surtout qu'on en facilite la participation à la population ouvrière, en créant, dans chaque diocèse, des maisons spéciales de retraites ;

2° que le clergé et les hommes d'œuvres préparent dans chaque paroisse un groupe d'ouvriers qui feront tous les ans une retraite de trois jours ;

3° que les retraitants se constituent en ligue ou association de retraitants ou entrent dans une autre association qui leur facilitera la réception collective et fréquente de la sainte communion.

Le dernier orateur qui monte à la tribune est Mgr Skarzynski, camérier secret de Sa Sainteté, curé de Notre-Dame de Varsovie.

Il apporte, dit-il, au Congrès le salut de la Pologne catholique qui, grâce à la tolérance du Tsar Nicolas IV, commence à se développer, à entrer dans la vie active de la grande famille catholique et, grâce aux efforts de l'archevêque de Varsovie, dans la vie eucharistique. Ce qui nous manque, ajoute

XLIII. La grande bannière de Saint-Étienne ouvre la marche de la procession.

l'orateur, c'est un Congrès eucharistique où nos frères de l'Europe occidentale viendraient nous apporter leurs enseignements et leurs exemples. Permettez-moi donc d'émettre le vœu qu'un prochain Congrès eucharistique international se tienne dans la capitale de la Pologne.

Le Comité permanent, déclare un de ses membres, au nom de Mgr Heylen, président, qui a été déjà saisi officiellement de cette demande par l'orateur, accepte en principe le vœu émis.

Cette déclaration est couverte d'applaudissements ; on crie dans la salle : Vive la Pologne catholique ! A Varsovie ! A Varsovie !

Mgr FULBERT PETIT se lève pour déclarer que l'année prochaine verra le deuxième contenaire du miracle de Faverney où un ostensoir resta prendant trente-trois heures, sans aucun appui, au milieu des flammes qui avaient tout dévoré autour de lui et fut vu ainsi de plusieurs milliers de personnes.

Nous voulons, dit Mgr l'archevêque de Besançon, que ce deuxième centenaire soit l'occasion d'une grande manifestation eucharistique et nous en recommandons le succès aux prières de l'assemblée.

Enfin, la parole est donnée à Mgr Maës, pour clôturer la séance.

Je viens, dit-il en substance, tenir ma promesse. On vous a fait entendre des rapports à l'américaine, c'est-à-dire pratiques.

Je m'associe pleinement au désir exprimé par Mgr l'archevêque de Besançon, qu'il soit constitué dans chaque paroisse des catéchistes volontaires ; de même, je m'unis à vous pour envoyer un salut à la grande Pologne, catholique jusqu'au sang ! C'est la Pologne, avec l'Allemagne et l'Irlande, qui forme la moelle épinière de l'Église catholique aux États-Unis !

Et maintenant que j'ai tenu ma promesse de parler tous les jours, permettez-moi de vous demander quelque chose : je m'adresse surtout aux prêtres qui sont ici : c'est l'établissement d'une œuvre dont personne n'a parlé et pour laquelle il n'y a besoin d'aucuns statuts. Il y a deux communions qu'il faut préparer d'une manière spéciale : la première, et la dernière. On a beaucoup parlé aujourd'hui de l'importance de la première communion et des œuvres capables de bien la préparer. On a dit que beaucoup dans la vie de l'individu dépendait de la façon dont la première communion a été faite. Je propose aux prêtres de créer une œuvre pour la dernière communion des moribonds : la première communion de l'éternité (1). (*Applaudissements.*)

Après la prière en commun la séance est levée à 11 h. 50.

(1) Cette œuvre existe. C'est l'*Archiconfrérie du Saint-Viatique*, qui a été l'objet d'un rapport au premier congrès eucharistique tenu à Faverney en 1878. *(Note du Comité.)*

RÉUNION DE LANGUE ALLEMANDE.

Cette quatrième séance, de même que les précédentes, a été très bien fréquentée. Mgr de Namur y assistait, entouré du R. P. Abbé de Maria-Laach, et du comte de Droste-Vischering.

Dès l'ouverture de la séance, Mgr Heylen lit la réponse du Saint-Père au télégramme qui lui a été adressé hier. Cette réponse est écoutée debout et accueillie par des applaudissements.

Sa Grandeur prononce ensuite quelques paroles d'exhortation pour la journée de demain. Le Congrès est la fête du Saint-Sacrement ; demain, jour de clôture, doit être plus beau encore que les jours précédents. Sa Grandeur demande que tout le monde s'approche demain de la sainte Table ; ce sera le couronnement le plus digne de ces beaux jours, et cette journée du dimanche, avec la communion générale et la procession solennelle, sera la plus belle, la plus élevée de ce Congrès.

M. le chanoine Dellès dit que tout le monde se fera un devoir et un honneur de répondre aux désirs de l'illustre président. Il rappelle que dans les deux églises où aura lieu l'Adoration nocturne les congressistes auront la facilité, durant toute la nuit, de s'approcher du tribunal de la Pénitence ; des messes seront célébrées et la sainte communion distribuée à partir de minuit.

On passe ensuite à l'ordre du jour. Le président fait remarquer l'importance de la question de la première communion, qui fera d'abord l'objet des délibérations de la présente séance. Tous les congressistes seront heureux de sentir revivre en eux les doux souvenirs de leur première communion ; les pères et mères de famille puiseront ici une conviction plus vive de la grandeur de cet acte, et un nouveau zèle pour y préparer leurs enfants ; les maîtres et maîtresses, tous les laïques chrétiens, seront encouragés à donner aux prêtres, dans ce ministère laborieux, le concours de leur dévouement.

M. l'abbé Fritsch, professeur au petit-séminaire de Montigny-lès-Metz, présente une **Statistique** très complète et intéressante sur les **conditions d'admission à la première communion** dans les divers pays : âge requis ; — solennité ; — abus qui s'y rencontrent.

M. le président, reprenant une idée exprimée par le rapporteur, exhorte les parents à imiter l'exemple des parents belges

qui, le jour de la première communion de leurs enfants, s'approchent eux-mêmes de la sainte Table. (*Applaudissements.*)

La parole est donnée ensuite à M. le chanoine VAGNER, archiprêtre de Thionville, pour son rapport sur la **préparation des enfants à la première communion.** Dans ses grandes lignes, ce rapport reproduit les idées développées à la séance de langue française. Nous nous bornerons donc à relever les opinions émises par le rapporteur sur certaines questions controversées ou plus pratiques.

Au sujet de l'âge de la première communion : « Tout en reconnaissant la valeur des motifs que mettent en avant beaucoup de confrères en faveur de l'admission des enfants avant l'âge de douze ans, je dois avouer que je ne voudrais pas me prononcer dans ce sens. Je regarde — pour ce qui concerne nos enfants, et les circonstances où j'ai eu jusqu'ici à exercer le ministère — l'âge de douze ans comme l'âge le plus convenable. Avant cet âge nos enfants n'ont pas encore la maturité voulue. Dans une paroisse j'ai eu occasion de remarquer que des enfants plus âgés — par exemple à treize ans — se préparaient avec plus de sérieux, ayant dépouillé déjà le caractère enfantin.

« Les parents chrétiens, qui sont les premiers intéressés à ce que leurs enfants se préparent bien, sont du même avis. Des parents profondément religieux me demandèrent plusieurs fois de remettre leur enfant, bien qu'âgé de douze ans, afin que l'année suivante il fût mieux préparé. Plus souvent sans doute on m'a demandé d'admettre des enfants avant l'âge fixé ; mais cette demande venait *exclusivement* de parents qui y cherchaient un avantage *matériel*, comme celui de se faire aider au travail par leurs enfants, etc. »

A la question : *Est-il opportun de célébrer la première communion solennelle tous les ans*, le rapporteur répond : « Il est incontestable que, autant que possible, on doit célébrer la première communion tous les ans, même dans les petites paroisses, avant tout pour ne pas éloigner de la Table sainte pendant peut être une année un enfant qui remplirait les conditions requises. Mais si le nombre des enfants est trop petit, et qu'ils n'acceptent pas de communier sans solennité, le curé ferait bien de retarder quelque peu cette fête, et de la célébrer environ tous les dix-huit mois. Cette pratique aurait un double avantage : d'un côté aucun enfant ne devrait attendre trop longtemps ; d'autre part, on réunirait toujours un nombre convenable de communiants : une solennité de première communion pour deux ou trois enfants est par trop misérable. »

Quant à la *préparation*, M. l'archiprêtre de Thionville remarque qu'il faut avant tout former les enfants à un règlement de vie chrétienne, et contrôler leur fidélité aux avis que le prêtre leur aura donnés sur ce point.

La préparation proprement dite comprend l'*instruction religieuse* et la *formation à la piété*. Le premier point sera traité par le rapporteur suivant. La formation à la piété comprend avant tout : la confession fréquente ; la visite quotidienne au Saint-Sacrement ; la part prise par

les enfants aux cérémonies eucharistiques et à l'administration du Saint-Viatique ; l'assistance quotidienne, intelligente, à la sainte messe etc.

Au sujet de la messe des enfants, les dimanches, le rapporteur s'exprime ainsi : « Lorsque l'église est assez vaste, et que les enfants peuvent assister à une place convenable à la grand'messe paroissiale, ils doivent y être admis. Toute la paroisse est alors réunie, comme une famille, autour du pasteur, qui offre à Dieu le saint sacrifice au nom de tous. Si le nombre des enfants est trop grand et l'église trop petite, il faut établir une messe d'enfants ; on y fera une instruction spéciale pour eux.

« A la grand'messe, les enfants doivent le plus possible prendre part au chant. De cette manière, l'office ne leur semblera pas trop long, ils apprendront le plain-chant, et seront en état plus tard de chanter aux offices. »

Au sujet de la *cérémonie* elle-même de la première communion, le rapporteur cite et commente ces paroles de Son Eminence le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, dans son mandement du 12 novembre 1906 : « Au sujet des exercices de piété, nous recommandons d'éviter tout excès... Point de mièvrerie, rien de trop sentimental ; que l'on forme les enfants à des actes de piété solide et sérieuse, dont le souvenir leur restera agréable et qu'ils pourront accomplir toute leur vie. Le grand jour doit avoir le cachet d'un jour de joie et de fête ; mais on doit en bannir tout luxe mondain, tout appareil théâtral, toute vaine exhibition ; que l'on garde à cette grande action son caractère de sérieux et de dignité, qui seul peut faire une impression salutaire et durable sur les enfants comme sur les assistants. »

Après la lecture de ce rapport, M. le chanoine Dellès présente quelques observations. Le rapporteur avait proposé de remplacer les amusements trop mondains, le lendemain de la première communion, par une promenade commune, sous la conduite du prêtre ou d'un instituteur, à un sanctuaire ou autre lieu de pèlerinage.

M. Dellès croit qu'il vaudrait mieux renoncer à ces sortes de promenades, surtout là où l'on n'a pas le personnel nécessaire pour la surveillance des enfants. Dans bien des cas, les premiers communiants ont beaucoup perdu par la dissipation de cette promenade.

« Quoiqu'il en soit, ajoute le président, des points de détail, où l'on peut différer d'opinion, il est une conclusion que les parents et les maîtres chrétiens voudront retenir de tout ce qui a été dit : c'est l'importance de la préparation à la première communion, qui doit jeter les fondements de toute la vie chrétienne.

« Pour ce qui regarde la question d'âge, on ne peut donner de règle générale. Il appartient à l'Evêque de prescrire ce qui

est le plus utile dans son diocèse ; c'est ce règlement qui doit être suivi. »

Mgr Heylen confirme ce que vient de dire M. le président. Dans chaque diocèse on doit s'en tenir aux statuts réglant les conditions d'admission à la première communion.

« Nous avons l'honneur, continue Mgr de Namur, de posséder au milieu de nous M. le comte de Droste-Vischering, président du comité permanent des Congrès catholiques d'Allemagne. Il est de notre devoir de le prier de vouloir bien transmettre à l'assemblée de Wurzbourg le salut du Congrès eucharistique, et l'assurer que nous y serons unis de cœur et d'esprit ».

M. le comte de Droste-Vischering. — Messeigneurs, Messieurs, c'est avec un vif sentiment de reconnaissance que j'accepte le message de Mgr l'évêque de Namur. Les assemblées des catholiques d'Allemagne poursuivent en effet le but de répandre dans le monde la parole de Dieu, sous la direction des évêques.

Ce sera une grande joie pour les catholiques allemands de recevoir le salut du Congrès eucharistique international, qui tend à réaliser l'union intime des catholiques avec notre divin Sauveur, et je ne manquerai pas d'en faire part à la prochaine assemblée de Wurzbourg. (*Applaudissements.*)

Les catholiques assemblés à Wurzbourg, lorsqu'ils apprendront que le Congrès eucharistique de Metz a eu un souvenir pour eux, ne manqueront pas d'accorder en retour toute leur sympathie à l'œuvre des Congrès eucharistiques. De nouveau j'exprime au Congrès ma vive reconnaissance. (*Applaudissements prolongés.*)

Un prêtre de l'assistance prend la parole pour critiquer le programme du Congrès. « L'objet des délibérations du Congrès, est-il dit en tête du programme, est l'étude du décret du Saint-Père sur la communion quotidienne. On ne saurait nier que dans les séances du Congrès il a été fourni une somme de travail extraordinaire ; à ce point de vue, le Congrès a été magnifique. Mais une faute a été commise, à mon avis, c'est que l'on n'a pas assez nettement délimité le programme ; il y a trop de choses qui ne vont pas dans le cadre tracé, par exemple le rapport que nous allons entendre à propos de l'instruction catéchistique sur le Saint-Sacrifice : ce serait là le sujet d'un nouveau Congrès. Ici nous ne devrions parler que de la sainte communion, cela suffirait bien à nous occuper. Je prie le Comité de ne pas prendre mes observations en mauvaise part... » (*Cris* : La clôture !)

Mgr Heylen : Nous acceptons volontiers l'observation du

préopinant. C'est une chose très difficile que d'établir le programme d'un Congrès. Voici le quatrième Congrès que je préside ; quelqu'un qui n'y a pas passé ne peut se faire une idée du travail que représente cette préparation.

Or ce Congrès est le premier qui ait mis à la base de son programme un sujet unique ; je ne prétends pas que le programme soit parfait, mais je dois dire que le comité de Metz a établi le meilleur programme que nous ayions eu jusqu'ici. (*Applaudissements prolongés.*)

Rien n'est parfait en ce monde, et nous travaillerons à suivre les conseils que M. le Curé vient de nous donner. Mais quand nous voulons étudier la question de la fréquente communion, nous devons aussi nous entretenir des moyens d'arriver à la fréquente communion. Une bonne préparation à la première communion est un des moyens d'amener plus tard les enfants à la communion fréquente. Tel autre moyen paraîtra moins utile à tel ou tel ; mais cela ne doit pas empêcher d'en parler ; il est permis de différer d'opinion. C'est pourquoi je crois qu'ici aussi, nous devons louer le comité de Metz.

Dans les années suivantes, nous aurons encore d'autres Congrès, en Allemagne ou ailleurs : nous chercherons alors à simplifier encore davantage le programme, afin de rendre les Congrès toujours plus utiles.

A ce moment, un laïque prend la parole pour demander l'établissement d'une *Ligue de la communion mensuelle* qui réunisse les hommes de toutes les classes sociales et de tous les pays.

« Mesdames et Messieurs, il y a des hommes qui ne veulent aller dans aucun *Verein*, qui aiment mieux rester à la maison près de leur femme, mais qui iront volontiers à la sainte Table, s'ils entendent que le *Gaspard* y sera, que le *Peter* y sera (*Hilarité*). Demandez aux curés de campagne, combien d'hommes fréquentent la sainte Table. Il y en a bien peu qui communient souvent. Fondez cette Ligue, où les hommes promettront d'aller communier tous les mois... » (*Cris :* La clôture !)

M. le président rappelle à l'ordre du jour.

Un assistant recommande comme moyen de préparation à la première communion une *Association* d'enfants. Il n'y a pas d'autre obligation qu'une cotisation de cinq sous, et la récitation d'une prière. C'est un moyen de stimuler la piété des enfants, et de les faire prier tous les jours pour demander la grâce d'une bonne première communion. Les catéchistes aussi peuvent être membres de cette Association.

La parole est au R. P. Corbinien, pour la lecture du rap-

port de M. l'abbé NIST, curé de Birkenhœrdt (diocèse de Spire) sur l'**Instruction catéchistique sur la Sainte Messe.**

Il est important d'apprendre aux enfants à assister avec intelligence et respect à la sainte Messe.

Moyens. Leur expliquer les trois parties principales du Sacrifice ; leur rendre les choses sensibles. — Leur expliquer les mots qui se rencontrent le plus souvent dans les formulaires de prières pour la sainte Messe. Cette explication doit être concrète.

En expliquant la communion du prêtre, apprendre aux enfants à faire la communion spirituelle, et leur parler de la communion sacramentelle.

Cette instruction sur la manière d'assister à la messe doit être renouvelée tous les ans. Ce sera là une sûre garantie pour une bonne première communion.

Le rapporteur recommande le petit livre qu'il a publié sur ce sujet chez Schöningh, à Paderborn : *Instructions méthodiques sur les sacrements, pour la troisième année scolaire, avec une préparation à la confession.*

Pendant ce rapport, Son Eminence le cardinal Fischer fait son entrée, vivement acclamé par l'assistance, et prend place au fauteuil présidentiel.

Un assistant recommande pour la préparation à la première communion un petit tract mensuel intitulé : *Das Kommunionsglöcklein* (*La Clochette de la Communion*).

M. Dellès remarque que cette feuille est connue et répandue ici.

On passe à la deuxième partie de l'ordre du jour : Œuvres de propagande eucharistique. La parole est à M. l'abbé HANSEN, curé-doyen d'Illingen (diocèse de Trèves), pour son rapport sur les **Congrès eucharistiques diocésains et locaux,** tels qu'ils se célèbrent dans le diocèse de Trèves.

Nous avons passé ici de bien beaux jours. L'important maintenant est de faire entendre au loin l'appel qui a retenti ici. Il faut que le Congrès international porte des fruits durables, et pour cela il faut un travail de détail dans tous les diocèses (*Marques d'approbation*). Ce travail se fait surtout par des Congrès eucharistiques diocésains annuels. Dans le diocèse de Trèves, nous avons commencé en 1895 ; nous avons tenu de nouveaux Congrès en 1896, en 1898, et depuis 1901 le Congrès se tient tous les ans.

I. BUT DES CONGRÈS DIOCÉSAINS. — *But général:* développer une dévotion ardente envers l'Eucharistie, dans le clergé et dans le peuple.

But particulier. *a*) Par rapport aux Congrès eucharistiques internationaux en général : les *préparer*, en éveillant l'attention ; — en *as-*

surer les résultats : répandre dans la masse la semence qui y a été jetée, veiller à l'exécution des résolutions prises ;

b) Par rapport au but du présent Congrès, la communion fréquente : le culte intensif de l'Eucharistie amènera nécessairement à répandre la pratique de la communion fréquente.

II. Exécution pratique. — 1. *Qui devra prendre la chose en main ?* A Trèves, c'est l'Association des Prêtres-Adorateurs, par l'organe du Directeur diocésain.

2. *Comment organiser les Congrès ? — Lieu de réunion :* alternativement dans les diverses parties du diocèse. — *Époque* : les vacances d'automne. — *Durée* : Un seul jour, pour faciliter la participation à tous. — *Ordre du jour :* 10 h., grand'messe ; de 11 h. à 1 h., réunion sacerdotale. — Après-midi, à 3 h., sermon eucharistique et salut.

3. *L'organisation complète*, telle que nous la concevons, comprendrait :

a) un *Congrès cantonal* annuel, dans l'une des paroisses de chaque canton ;

b) un *Congrès diocésain* annuel ;

c) un *Congrès provincial ou national* après une période déterminée d'années ;

d) le *Congrès international.*

Ainsi se réaliserait toujours de plus en plus notre prière : *Adveniat regnum tuum eucharisticum.*

M. le chanoine Dellès. — Je remercie M. le Doyen de nous avoir suggéré l'idée des Congrès diocésains ; espérons que nous aussi nous arriverons à les organiser dans nos diocèses respectifs.

Mgr Heylen. — Le Saint-Père, qui a accordé des indulgences pour les Congrès eucharistiques internationaux, a donné au Comité permanent le privilège de communiquer ces indulgences aux autres Congrès diocésains ou locaux. Les organisateurs de ces Congrès n'auront pour cela qu'à nous faire part de leurs projets.

La dernière question à l'ordre du jour est celle des **Retraites fermées.**

Le premier rapport sur ce sujet est présenté par le R. P. Raphaël Hüfner, Franciscain du couvent de Metz.

Comment les retraites fermées peuvent-elles servir à la diffusion de la pratique de la communion fréquente ?

1. La nature des retraites, aussi bien que les témoignages des retraitants et de leurs directeurs, nous démontrent que ces exercices sont un moyen très efficace de propagande eucharistique.

2. Que faut-il faire pour atteidre ce but ?

Dès le début, proposer la résolution de communier plus fréquemment comme le but de la retraite ; faire converger les méditations et

les divers excercices vers le Saint-Sacrement ; rendre très solennelle la communion générale de clôture ; recommander la lecture d'ouvrages eucharistiques.

Combinées avec les missions populaires eucharistiques, ces retraites fermées ont toujours obtenu les meilleurs résultats pour la diffusion de la communion fréquente.

Très intéressant est le rapport de M. l'abbé KAYSER, le « petit vicaire » de Viersen (Cologne), comme le surnomme le président — il ne mesure pas moins de six pieds, — sur le même sujet des retraites fermées.

En voici les idées principales.

La *religion routinière* est un des grands obstacles à la réception des sacrements ; les *retraites d'ouvriers* sont un remède efficace contre ce mal.

1. Avant de rechercher les moyens d'amener les ouvriers à la fréquentation de la sainte Table, il faut déraciner ce que j'appelle la *religion routinière*.

Son existence ne peut être révoquée en doute, quand on s'est rendu compte du mobile qui conduit nos ouvriers dans tous leurs actes religieux. La conviction et la pratique religieuse, chez nos ouvriers, est généralement très superficielle et ne se soutient que par la force de l'habitude. On va à la messe, on s'approche des sacrements à jour fixe, parce que les parents l'ont fait, parce que les autres le font. Qu'on observe la manière routinière dont on assiste à la messe, le manque de préparation à la réception des sacrements, etc.

Grand est le danger pour l'ouvrier de passer de cette religion d'habitude à l'indifférence et à l'apostasie. D'où nécessité de la combattre. Les grands moyens ordinaires pour cela sont le sermon et le catéchisme ; on doit se servir aussi des conférences dans les cercles ouvriers.

Les moyens extraordinaires sont les missions générales et les retraites, spécialement les retraites fermées, par petits groupes, dans des établissements spéciaux.

2. Pour faciliter aux ouvriers la participation à ces retraites fermées, il est à désirer que dans tous les diocèses on établisse des maisons de retraites pour ouvriers et apprentis.

Ces maisons doivent être installées commodément, à tous les points de vue, afin de rendre plus supportable aux ouvriers ce qu'il y a de pénible dans les exercices.

Depuis deux ans une maison de ce genre existe dans le diocèse de Cologne, l'établissement Saint-Remi à Viersen (1).

Les résultats obtenus à Viersen montrent clairement la nécessité des retraites. Le nombre total des retraitants, dans ces deux années, a été de 2100, parmi lesquels on compte 240 jeunes conscrits.

(1) Le prix de la pension, pour les trois jours, est de trois Mark en tout.

On a obtenu en particulier des résultats consolants avec les jeunes gens appelés au service militaire. Une retraite fermée, à Viersen, a été pour beaucoup d'entre eux le moyen de persévérance dans la fréquentation des sacrements.

Il est important que le nombre des retraitants ne dépasse pas 50, afin de permettre une action personnelle du directeur sur chacun d'eux.

3. Pour conserver le fruit de la retraite, il est nécessaire d'introduire dans les villes des ligues de retraitants, dont le but doit être d'assurer la persévérance de ceux qui ont fait la retraite et de procurer le recrutement de nouveaux retraitants.

Pour terminer, le rapporteur lit une lettre d'un de ses conscrits retraitants, en garnison à Metz. Cette lettre se termine par ces mots : « Même comme soldat, je remplirai fidèlement et loyalement mes devoirs, comme il convient à un catholique. » Cette lettre d'un modeste troupier est longuement acclamée.

Son Eminence le CARDINAL FISCHER. — Il me sera permis d'ajouter quelques mots au rapport de M. l'abbé Kayser. Je veux d'abord remercier notre « grand vicaire », non pas pour son rapport, mais pour ce qu'il a fait à Viersen en faveur des retraites d'hommes, d'accord avec le clergé de Viersen et surtout M. le Doyen, qui est l'âme du comité formé pour soutenir cette œuvre.

C'est Mgr l'Evêque de Munster qui le premier a pris l'initiative d'une création de ce genre ; les évêques belges, spécialement mon cher collègue, Mgr l'évêque de Namur, ont reconnu avant nous le grand bienfait de ces maisons de retraites. Je ne puis que souhaiter qu'à notre époque, où la question sociale et surtout la question ouvrière devient plus brûlante, on multiplie ces maisons dans les grands centres catholiques, pour permettre aux ouvriers et aussi aux ouvrières de se renouveler dans la vie chrétienne. Un point sur lequel nous devons tous être d'accord, c'est que la question sociale, et spécialement la question ouvrière, est, dans ses plus intimes fondements, une question religieuse. Il s'agit de conserver la foi à notre peuple, surtout au peuple ouvrier ; il est clair que pour cela rien n'est puissant et efficace comme les exercices de la retraite fermée. Grande a été l'influence de ces exercices sur la propagation de la communion fréquente.

Nous prêtres, nous savons par notre propre expérience le bienfait de la retraite. Mais ce ne sont pas les prêtres seuls qui doivent boire à cette source ; les laïques aussi, surtout en nos temps troublés, doivent y avoir accès.

Il n'est pas possible d'y faire participer tous les ouvriers ; mais nous avons des apôtres parmi la population ouvrière, et l'expérience montre que ces apôtres sont précisément ceux qui ont suivi régulièrement les retraites fermées.

J'ai parlé des ouvrières ; depuis longtemps nous avons commencé à convoquer les ouvrières à des retraites fermées, principalement pendant le carnaval, temps qui chez nous sur le Rhin est profané par toutes sortes d'excès. Cela s'est pratiqué d'abord, et d'une manière remarquable, à Aix-la-Chapelle, où à ma grande joie les ouvrières se réunissent ré-

gulièrement au couvent du Sacré-Cœur et en d'autres couvents. Des centaines d'ouvrières viennent ainsi passer ces jours de débauche dans la retraite, pour en sortir fortifiées et renouvelées.

Quand les ouvriers et les ouvrières ont passé par ces retraites, ils opèrent comme le levain dont le Sauveur nous dit dans l'Évangile qu'une femme le prit et le mélangea avec trois mesures de farine « jusqu'à ce que le tout ait fermenté. » (*Bravo ! Applaudissements.*)

Avant de quitter la salle, Son Eminence le cardinal Fischer donne sa bénédiction à l'assemblée.

Puis le secrétaire de la section, M. l'abbé OSTER, donne connaissance d'un rapport du R. P. Corbinien, sur le même sujet.

Plutôt qu'une Ligue spéciale de retraitants, le R. Père propose de grouper les retraitants dans une des Associations eucharistiques existantes, afin d'éviter de créer une sorte de caste parmi les ouvriers.

Sur la proposition du secrétaire, l'assemblée adopte deux vœux recommandant : 1° la diffusion des retraites fermées, et l'établissement de maisons créées dans ce but ; 2° le groupement des retraitants, soit en Ligue spéciale, soit en une Association eucharistique.

Ainsi se terminent, à 11 h. ¼, les travaux de la section d'études générales de langue allemande.

SECTIONS DE JEUNESSE

Terminus, deuxième étage, et Salle de gymnastique.

Section de langue française.

Président : M. Wagner, vicaire général.
Vice-Présidents : MM. Bourgeat, chan. hon., supérieur du Petit-Séminaire ;
Lamberton, chan. hon., supérieur de l'Institut Saint-Augustin à Bitche.
Secrétaire : M. Lesprand, professeur au Petit-Séminaire.

Section de langue allemande.

Président : M. Aman, archiprêtre de Saint-Vincent.
Vice-Présidents : MM. This, directeur de la Maîtrise Saint-Arnould ;
Chaler, ancien directeur de l'Œuvre des Jeunes-Ouvriers.
Secrétaire : M. Fritsch, professeur au Petit-Séminaire.

PREMIÈRE SÉANCE FRANÇAISE

MERCREDI 7 AOUT

La section de jeunesse, dans un Congrès qui doit s'occuper de promouvoir la communion fréquente, a une importance exceptionnelle. Aussi l'affluence des congressistes à ces réunions de l'après-dîner est-elle énorme ; les dames elles-mêmes, que l'on pensait devoir s'intéresser moins aux œuvres de jeunes gens, se pressent à la porte du Terminus, pieusement avides d'instruction et d'édification. D'autre part, le Comité, désireux de faire participer la

jeunesse ouvrière de Metz à la bienfaisante influence du Congrès, avait fait distribuer, pour les séances de jeunesse, trois cent cartes gratuites, aux membres de la Jeunesse Catholique messine et aux sociétés catholiques de jeunes ouvriers et d'apprentis ; grâce à la bienveillance des patrons, un grand nombre de nos jeunes gens purent assister à l'une ou l'autre des séances.

Aussi devenait-il évident qu'une assistance aussi considérable ne pourrait se réunir dans la petite salle du premier étage, à l'hôtel Terminus : sur la proposition du président, l'assemblée se transporte dans la grande salle.

NN. SS. de Namur et de Verdun honorent la réunion de leur présence. En prenant place au bureau, Mgr Dubois adresse aux jeunes gens un cordial salut :

« J'ai eu l'honneur, dit-il, d'être le plus jeune membre de l'épiscopat français. C'est un défaut dont on se corrige tous les jours, mais à me voir au milieu de vous, messieurs, je me sens redevenir jeune. »

L'assemblée générale devant se tenir dans cette même salle, on sera forcer d'abréger cette séance, qui ne pourra durer que cinquante-cinq minutes. On passe immédiatement aux travaux, qui concernent aujourd'hui la jeunesse en général, plus spécialement cependant la jeunesse ouvrière et les jeunes gens des paroisses.

Le premier rapport à l'ordre du jour était le travail annoncé par Don Rivière, prêtre salésien, au collège du Sacré-Cœur à San-Paolo (Brésil). Ce rapport n'est pas arrivé au comité pour l'époque du Congrès ; nous en publions ici le résumé, tel que l'auteur nous le communiquait dans sa lettre du 15 juin 1907.

INTRODUCTION

Autour de nous il n'y a que des tristesses, et le besoin d'une régénération sociale se fait sentir. Cette régénération se fera par la conquête lente, pacifique et progressive de la société à l'amour de l'Eucharistie, 1° qui est le moyen de réforme sociale et, 2° que nous devons employer surtout auprès de la jeunesse, 3° en lui donnant une bonne formation eucharistique.

PREMIÈRE PARTIE

L'Eucharistie, moyen de réforme sociale par excellence. — J'en fournis les preuves en jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire de l'Église naissante, sur le Moyen-Age, sur l'état de prospérité ou de décadence des nations, sur les causes des maux actuels de la société.

DEUXIÈME PARTIE

L'Eucharistie est surtout nécessaire à la jeunesse, parce que d'une part elle a été plus profondément atteinte par la franc-maçonnerie, avec la loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, et d'autre part elle a des droits stricts à la communion fréquente. — Echantillon des résultats obtenus par

Don Bosco, qui faisait de la communion fréquente son grand moyen d'éducation.

TROISIÈME PARTIE

Formation à la vie eucharistique. — Pour régénérer la société, il faut former chez les jeunes gens une âme vraiment eucharistique. Pour en arriver là, il faut que cette formation commence dès le bas-âge et se continue à l'école, en inculquant à l'enfant un grand amour pour Jésus réellement présent au Très Saint-Sacrement et en l'amenant à visiter souvent Notre-Seigneur au Très Saint-Sacrement. C'est la première période. La seconde consiste en une bonne préparation à la première communion. Enfin la troisième consiste à faire persévérer les jeunes gens dans la fréquentation de l'Eucharistie, en se servant surtout du grand moyen qu'offrent les œuvres de jeunesse catholique, spécialement les patronages et les cercles de jeunes gens, que l'on doit multiplier et où le prêtre doit, par sa bonté, attirer les âmes à l'Eucharistie.

La parole est donnée à M. Hello.

Rapport de M. l'abbé HENRI HELLO

ANCIEN AUMÔNIER DE PATRONAGE

Le décret sur la communion fréquente et quotidienne appliqué à la jeunesse ouvrière.

I. — L'EUCHARISTIE ET LA JEUNESSE OUVRIÈRE.

Le Décret de Pie X s'applique-t-il aux œuvres de jeunesse, notamment aux patronages et aux cercles de jeunes ouvriers ?

Cette question, en fait, revient à la suivante et la suppose :

Le Décret concerne-t-il les apprentis et les jeunes ouvriers ?

S'il faut répondre affirmativement à cette deuxième question, il en sera de même pour la première ; les œuvres sont, en effet, *le terrain propice par excellence* pour appliquer le Décret de Pie X à la jeunesse ouvrière.

Or, la réponse n'est pas douteuse.

Le Décret de Pie X s'applique aux apprentis et aux ouvriers.

Autrement il faudrait exclure toute la classe des travailleurs, dès leur jeunesse, du plus précieux bienfait de la Rédemption ici-bas.

Il faudrait dire qu'ils ne sont pas appelés à vivre de la vie surnaturelle, qu'ils ne peuvent jouir de la vraie liberté des enfants de Dieu, ni goûter les douces consolations préparées par le Sauveur.

Or, Jésus-Christ est venu pour le salut de tous, mais n'a-t-il pas été envoyé spécialement pour évangéliser les pauvres, guérir les cœurs brisés, consoler ceux qui souffrent ?

Où Notre-Seigneur exerce-t-il mieux ce ministère de paix que dans l'Eucharistie, à la condition qu'elle soit la *nourriture* habituelle de celui qui travaille et qui peine ?

Le Fils de Dieu ne s'est-il pas fait apprenti charpentier ? N'a-t-il pas été l'ouvrier de Nazareth ?

A qui se proposait-il alors comme idéal ? Quels sont ceux qui de-

vaient s'efforcer d'imiter ses vertus dans le travail, sinon les artisans et les apprentis?

D'autre part, sans la communion fréquente, qui pourrait s'engager dans cette voie? Pour marcher, pour avancer, dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel, la condition première est de vivre. Or, sans le pain de *vie*, nourriture de son âme, le jeune ouvrier ne peut triompher de ses passions, conserver la *vie* de la grâce. Voué à la mort spirituelle, comment serait-il capable d'imiter son divin modèle?

Enfin, demander si le Décret concerne les enfants du peuple et les ouvriers, c'est demander s'ils sont appelés à servir Dieu et à lui rendre gloire.

Voici donc notre réponse :

Dans toutes les classes de la société, Dieu cherche *des adorateurs en esprit et en vérité*, selon la parole de Notre-Seigneur à la Samaritaine, c'est-à-dire des chrétiens vivant de la foi, en état de grâce. Ceux-là seuls lui rendent gloire dans l'Église militante, son royaume sur la terre; ceux-là seuls sont ses véritables enfants, parce qu'ils font sa volonté.

Parmi les ouvriers et les apprentis, Dieu cherche aussi de tels adorateurs; ils sont appelés, eux aussi, à vivre d'une vie divine, à glorifier Dieu. Leur modèle, leur idéal, dont ils doivent au moins se rapprocher, c'est Jésus apprenti, ouvrier. La première condition, c'est qu'ils possèdent l'état de grâce; si, par la faiblesse de la nature humaine, une faute grave est commise, qu'elle soit promptement réparée.

Or, Notre-Seigneur a dit : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » C'était dire : communiez, sous peine d'être des cadavres ambulants. C'était dire cela aux riches et aux pauvres, aux patrons et aux ouvriers, aux enfants du peuple et de tout âge, dès lors qu'ils sont instruits des principes de la foi et dès le jour de leur première communion.

En fait, que voyons-nous? la multitude des ouvriers en France, dès leur jeunesse, s'éloigne de Dieu pour suivre des corrupteurs. Comment expliquer tant de défaillances? Ils n'ont pas la grâce, *parce qu'ils ne sont pas nourris de la sainte communion*. Privés du pain de vie, ils demeurent dans les ténèbres de la mort. Ils n'ont même pas de contact avec le prêtre, sel de la terre, lumière des âmes et ministre de l'Eucharistie.

Dans l'immense majorité des cas, l'apprenti, le jeune ouvrier vit, à l'atelier, à l'usine, dans un milieu sinon hostile à la religion, du moins immoral. Dans les magasins, les bureaux, il en est de même pour les employés. Les sollicitations au mal sont de tous les jours.

A l'âge des passions surtout, il est moralement impossible au jeune homme de vivre en état de grâce sans la communion régulière et fréquente. L'expérience l'a montré aux prêtres adonnés aux œuvres de jeunesse.

Ils ont vu et admiré, d'ailleurs, les merveilles que l'Eucharistie opère dans l'âme des adolescents et des jeunes gens qui s'approchent habituellement de la sainte Table, même s'ils vivent, par nécessité, dans des milieux corrompus.

Voici ce qu'ils ont constaté : parmi ceux qui *se nourrissaient* du pain eucharistique, les uns demeuraient, au moins d'ordinaire, dans la grâce de Dieu. S'ils avaient des défaillances, ils se confessaient, et allaient chercher, dans la communion, le remède à leur faiblesse, la force contre la concupiscence, le monde et le démon. Les autres, plus heureux, conservaient toujours l'état de grâce ; Dieu renouvelait, en leur faveur, au milieu de la corruption, grâce à l'Eucharistie, le miracle des trois Hébreux dans la fournaise.

A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris. Ceci est de l'histoire, et se passe journellement dans les œuvres où les moyens sont en harmonie avec la fin, qui est de sanctifier les âmes et de glorifier Dieu, en un mot, dans les œuvres vraiment surnaturelles.

Le Décret de Pie X sur la communion fréquente et quotidienne s'applique donc à l'apprenti, au jeune ouvrier.

Ne sont-ils pas des fidèles ? Or, dans son Décret, le Souverain Pontife parle ainsi : « Le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise, que *tous les fidèles* s'approchent chaque jour du sacré banquet, vise surtout ce résultat : que les fidèles, unis à Dieu par le sacrement, y puisent la force pour triompher de la convoitise, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour, et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine. »

La communion quotidienne convient donc aux membres des œuvres. Ils peuvent la faire, s'ils la désirent, s'ils sont en état de grâce et s'ils ont l'*intention droite* et pieuse requise par le décret.

Non, rien n'autoriserait à exclure la jeunesse ouvrière de la communion quotidienne, puisque celle-ci, dit le Décret, « doit être accessible à tous les fidèles, de *quelque classe et condition qu'ils soient :* de sorte que personne, s'il est en état de grâce et s'en approche avec une intention droite et pieuse, ne puisse être écarté de la sainte Table. »

Nous irons plus loin. Nous croyons que, si tous les fidèles ont besoin d'être *nourris* de la sainte Eucharistie, les apprentis et les jeunes ouvriers en ont *le plus grand besoin*. Ils vivent, la plupart du temps, au milieu des scandales. Leurs passions, à cet âge surtout, les sollicitent au mal. Le Décret les concerne donc très spécialement. Il dit, en effet, que le résultat visé *surtout* par Notre-Seigneur et l'Eglise, relativement à la communion quotidienne, est le suivant : « puiser la force » pour vaincre les passions, se purifier des « fautes légères », se préserver des « péchés mortels. » Le besoin de la communiou atteint donc ici son *maximum*.

Déjà Léon XIII avait dit, dans l'Encyclique *Miræ caritatis*, du 28 mai 1902 :

« C'est surtout dans ce mystère (l'Eucharistie) que se réalise et s'accomplit chaque jour la douce invitation et la promesse plus douce encore du Christ : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai ».

Vous tous ! a dit le Sauveur. Vous tous ! répète l'Église par la voix de Léon XIII et de Pie X.

Léon XIII et Pie X en sont témoins ; après les générations chrétiennes

XLIV. La Société des Jeunes-Ouvriers et sa fanfare à la procession.

formées par l'enseignement apostolique, après le Concile de Trente et l'expérience des siècles, ils sont témoins que l'Eucharistie est le pain quotidien des fidèles de tout âge, de tout rang et de toute condition; mais, si tous sont appelés à prendre ce pain de chaque jour, ceux-là surtout en doivent être nourris, qui peinent et souffrent davantage.

D'autre part, les *œuvres* sont le terrain favorable par excellence pour appliquer le Décret à la jeunesse ouvrière.

C'est là que le jeune homme peut être *formé à la vie chrétienne, disposé à la communion fréquente;* là on l'aide à profiter de ses communions, en le préservant du mal et en le dirigeant dans l'exercice des vertus chrétiennes. L'Eucharistie est ainsi un remède efficace contre le mal qui l'environne.

Voilà pourquoi il faut dire bien haut, quant au principe, que le Décret de Pie X sur la communion fréquente et quotidienne s'applique aux œuvres de jeunesse.

OBJECTION.

Mais, dira-t-on, comment les membres des œuvres pourraient-ils communier tous les jours? Leurs devoirs d'état s'y opposent; un tel vœu est chimérique.

Voici notre réponse. Il n'y a pas lieu de nier un *principe,* pour cette raison que, dans certains cas, son application rencontre des obstacles; on ne refuse pas de reconnaître le *droit* à une faveur pour ce motif que souvent le bénéficiaire se trouve empêché d'en jouir.

Nous convenons sans peine que, en pratique, les membres des patronages et des cercles ne pourraient pas tous, même s'ils le voulaient, communier chaque jour.

Mais est-ce une raison pour les écarter et dire que la communion quotidienne ne doit pas leur être accessible?

Evidement non : ce serait aller contre le Décret.

Or, l'heure est venue d'affirmer bien haut le principe.

Les apprentis, les ouvriers ont droit, comme les autres, à la communion quotidienne, pourvu qu'ils soient en *état de grâce,* qu'ils aient le *désir* de communier tous les jours, et qu'ils aient *l'intention droite* (1).

Par conséquent :

Lorsqu'un jeune ouvrier ou un apprenti a l'état de grâce et l'intention droite, il faut l'admettre à la communion même quotidienne. S'il ne peut communier tous les jours, mais une ou plusieurs fois par semaine, il faut l'admettre le plus souvent possible, et l'exciter à faire, les autres jours, la communion spirituelle.

II. — COMMENT APPLIQUER LE DÉCRET AUX APPRENTIS ET AUX JEUNES OUVRIERS DANS LES PATRONAGES?

I. — Le prêtre qui a vécu au milieu des apprentis et des jeunes ouvriers, dans les patronages, ne peut manquer de saluer avec joie le

(1) De ces dispositions, le confesseur est juge : «mais, dit le Décret, les confesseurs se garderont de détourner de la communion fréquente ou quotidienne quiconque sera en état de grâce et voudra communier avec une intention droite. »

Décret de Pie X. Celui dont le cœur a compris, dans l'intimité du ministère, la détresse morale des enfants du peuple ouvrier, voit en vérité, dans le Décret pontifical, « L'ARC-EN-CIEL APPARU AU FIRMAMENT DE L'ÉGLISE (1).

Que « le Cœur de Jésus, roi pacifique de l'Eucharistie, » reprenne donc « sans entrave son empire d'amour sur les âmes, comme le soleil « de la nature répand librement sa lumière et ses ardeurs après la « tourmente (2) » !

Oui, là est le salut, la force, la vie. Or, C'EST AU PATRONAGE qu'aura lieu, en pratique, le contact entre le Cœur de Jésus et le cœur de l'apprenti. C'est soit à l'église, qu'il fréquente encore, grâce au patronage, soit à *la chapelle de l'œuvre*, que la Providence a ménagé la rencontre du Dieu de Bethléem, de Nazareth et du Cénacle avec l'enfant de l'ouvrier : c'est là qu'il l'appelle, le provoque et l'attend, disant et répétant, par la bouche de ses prêtres : *Venez tous à moi.*

Venez tous à moi ! Je vous donne ce DROIT à la COMMUNION QUOTIDIENNE. Désirez-moi, soyez en état de grâce, ayez une intention droite, et il suffit. *Venez tous à moi*, et vous trouverez, au milieu des agitations du monde, au milieu des amertumes et des combats du dedans et du dehors, *vous trouverez le repos de vos âmes* ! « Assez longtemps, a dit Léon XIII, on a parlé des droits de l'homme, il est temps qu'on parle enfin des droits de Dieu, » des droits de Dieu sur l'homme, des droits que Dieu a donnés à tous les fidèles, sans en excepter le dernier des apprentis.

Le plus précieux de tous ces droits, c'est, ici-bas, le droit à la communion quotidienne.

Jeunes ouvriers, apprentis, c'est elle qui fera de vous de parfaits enfants du Père céleste, des membres bien vivants de la cité de Dieu. *Vos estis cives sanctorum.*

II. — Mais, dira-t-on, *comment* la communion quotidienne sera-t-elle possible au jeune travailleur ? A peine levé, il déjeune, il part pour l'atelier. Ne lui parlez pas du Décret de Pie X : cette pratique n'est pas à sa portée. La communion quotidienne convient à une élite de la société capable de se livrer, chaque jour, à des exercices de piété, ayant du temps pour le faire.

Réponse. Est-ce une raison pour laisser ignorer le droit de tous les fidèles au *pain quotidien*, comme si une classe de la société était appelée à en bénéficier à l'exclusion d'une autre ?

Non, assurément. L'Église ne l'entend pas ainsi :

« La communion fréquente et quotidienne, en tant que vivement désirée par Notre-Seigneur et par l'Église catholique, doit être accessible à tous les fidèles, DE QUELQUE CLASSE OU CONDITION QU'ILS SOIENT, de sorte que personne, s'il est en état de grâce et s'en approche avec une intention droite et pieuse, ne puisse être écarté de la sainte Table. » (Décret.)

Examinons maintenant les obstacles.

(1) Card. V. Vannutelli, au *Congrès eucharistique de Tournay.* (2) Ibid.

Ils proviennent 1) *du jeune homme* personnellement : *a)* de *l'ignorance* où il est de la véritable doctrine, spécialement au point de vue de l'Eucharistie, *b)* de ses passions et des habitudes contractées sous leur empire.

Les obstacles proviennent 2) *de la famille*. Les parents sont indifférents ou hostiles à la religion. Ils ne veulent pas que leur fils soit *trop pieux*, que sa santé souffre du jeûne eucharistique, etc. Des préjugés multiples à l'endroit de la communion la leur feront interdire, même dans les familles chrétiennes.

3) Dans son milieu, l'usine ou l'atelier, l'apprenti ou le jeune ouvrier trouvera tant d'impiété ou de tiédeur, tant d'immoralité ou de légèreté, qu'il ne pourra, semble-t-il, être en état de communier chaque jour. De plus, le respect humain le retiendra.

Enfin 4) les nécessités du travail, à une heure trop matinale, les devoirs d'état et de la famille, l'empêcheront de communier avant sa journée de labeur.

Reprenons ces difficultés.

1° Quant aux obstacles provenant de l'adolescent, du jeune homme — c'est-à-dire de *son ignorance*, de *ses passions* — *a)* c'est au prêtre à l'instruire. Il faut *le convaincre* que la communion est le PAIN QUOTIDIEN de tout fidèle dans les conditions normales. Il faut, par toutes les raisons, mettre en lumière et lui inculquer cette doctrine. L'enseignement du Décret doit être à l'ordre du jour dans toutes les œuvres. Sans doute, *dans la pratique*, il faudra ensuite, vis-à-vis de chacun, apporter les tempéraments nécessaires, et ne demander à personne l'impossible.

Mais la doctrine sur l'EUCHARISTIE, PAIN QUOTIDIEN, doit être enseignée couramment désormais. Il faut *faire connaître, aimer, désirer* la communion *le plus possible*.

Là où des préjugés indéracinables et des habitudes opiniâtres empêchent de réussir près des aînés, que les prêtres s'efforcent d'instruire les plus jeunes, les fassent aspirer à la communion très fréquente, quotidienne, s'il est possible.

b) Les passions, chez l'adolescent et le jeune homme, sont l'obstacle principal. Il faut leur faire comprendre que l'Eucharistie est précisément instituée pour en triompher, c'est-à-dire « afin que les fidèles, unis à Dieu dans le Sacrement, y puisent la force pour triompher de la convoitise, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour, et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine » (Décret).

Nous avons déjà fait observer que le *besoin* de la communion quotidienne, chez le jeune ouvrier, atteint de ce chef, son *maximum* et qu'ainsi le Décret le concerne très spécialement.

Assurément le prêtre, dans les patronages, ne convaincra pas tout le monde, mais il aura fait son devoir. Si sa parole tombe, ici et là, sur le chemin battu, sur un terrain pierreux ou parmi les épines, une partie sera reçue dans une bonne terre, et elle fructifiera.

Ceux qui ont tenté l'essai s'en félicitent.

2° Les obstacles provenant *de la famille* ne peuvent pas toujours

être complètement surmontés; mais que de fois une volonté ferme, soutenue par une foi vive et une prière confiante, a triomphé des empêchements suscités par les parents! On a vu des enfants, des jeunes gens, user de pieux stratagèmes pour assurer leurs communions, soit le le dimanche, soit en semaine. Il faut aussi les convaincre qu'ils ont *droit* au *pain quotidien* de l'Eucharistie pour sustenter la vie reçue au baptême, comme ils ont droit au pain matériel pour soutenir la vie de leur corps. Celle-ci est moins précieuse que celle-là. Il faut aussi, avec prudence, leur faire savoir que le droit opposé, celui de les en priver, n'existe pas chez leurs parents.

3° Des obstacles *provenant du milieu*, à l'atelier, à l'usine, n'arrêtent pas un véritable chrétien : il a une foi vive et il s'est convaincu de la vertu de l'Eucharistie. Il y puisera la force de vaincre le monde en triomphant du respect humain.

4° Les difficultés résultant des devoirs d'état, des nécessités du travail, empêcheront sans doute un assez grand nombre d'apprentis et de jeunes ouvriers de recevoir la communion quotidienne ; mais, si plusieurs veulent et peuvent la faire ; si d'autres, vraiment empêchés, la désirent, et, chaque jour, *font la communion spirituelle*, ne manquant jamais de communier sacramentellement quand ils le peuvent ; ce sera un résultat très appréciable. L'œuvre où il sera obtenu recevra, en vérité, la lumière de « l'arc-en-ciel apparu au firmament de l'Église. »

Les *retraites fermées* offrent d'excellentes occasions d'éclairer les esprits, de former des convictions. Ce ne serait pas trop de consacrer un jour entier à prêcher la communion, PAIN QUOTIDIEN du fidèle. On susciterait ainsi, dans des groupes choisis, le désir et la pratique de la communion quotidienne, ou du moins très fréquente. On obtiendrait de ceux qui ne pourraient, chaque jour, faire la communion sacramentelle, l'habitude très salutaire de la *communion spirituelle*. On assurerait les fruits de la retraite.

On distribuera très utilement dans les œuvres l'excellent opuscule du R. P. Lintelo, S. J. : *La communion fréquente et quotidienne*. L'auteur de cette brochure très pratique pour la jeunesse, a reçu des félicitations, au nom de Pie X, du Cardinal Gènnari, à la date du 25 janvier 1907.

Enfin, par tous les moyens, les prêtres des œuvres auront à cœur de faciliter la communion quotidienne à ceux qui la désirent, et ils verront de plus en plus, par leur expérience, que l'Eucharistie est la vie des œuvres ouvrières, comme elle est la vie du prêtre et celle du chrétien, dans cette vallée de larmes, où la lutte est de tous les jours.

Il ne faut pas être plus exigeant que l'Église au point de vue de la préparation et de l'action de grâces. Un jeune ouvrier qui travaille de bonne heure ne pourra souvent se préparer qu'en se rendant au patronage ou à l'église : il ne pourra faire, sur place, qu'une courte action de grâces (1). Le privera-t-on du pain quotidien, parce qu'il ne peut

(1) Dans une église ou une chapelle publique, des mesures de prudence s'imposeraient, soit pour prévenir le scandale chez les fidèles, soit pour empêcher ceux qui disposent de leur temps de *négliger* la messe, ainsi qu'une préparation et une action de grâces plus complètes.

davantage? Que l'on s'en garde bien! Sans doute « il faut veiller à ce qu'une préparation soigneuse précède la sainte communion et à ce qu'une action de grâces convenable la suive, » mais le Décret ajoute aussitôt « en tenant compte des facultés, de la condition et des obligations de chacun. »

Cet enfant du peuple qui combat pour sa foi et pour son Dieu n'est-il pas préparé à le recevoir? N'a-t-il pas besoin d'une communion nouvelle pour les luttes qui l'attendent aujourd'hui? Il prouve à Notre-Seigneur qu'il l'aime, n'est-ce pas assez pour le recevoir? Et si Notre-Seigneur est sa force, pourquoi l'en priver?

Qu'il achève donc son action de grâces en allant à son atelier... Là, il louera son Dieu, blasphémé par les autres.

Un apprenti écrivait récemment à son frère :

« Tu m'as donné un bon conseil, c'est de communier *tous les jours*. Je le fais, et, depuis, je me sens plus courageux au travail, et j'ai plus de force pour supporter les misères que l'on me fait à l'atelier.

« Je suis si content au patronage! j'ai tout ce qu'il me faut pour me distraire et j'ai le médecin de mon âme à côté de moi; mon bonheur, ce serait d'y rester jusqu'à ce que j'aille au régiment, et même après, si cela se pouvait. »

Ces lignes naïves reflètent la paix sereine d'une âme d'apprenti, nourrie, à la chapelle du patronage, du *pain quotidien*.

Autre objection. Comment le jeune ouvrier, l'apprenti, pourra-t-il assister à la messe paroissiale, d'ordinaire assez tardive, et recevoir la sainte communion?

Réponse. 1° Il faut recommander la messe paroissiale à tous ceux qui peuvent y assister. Le troupeau y entourera son pasteur, recevra ses instructions. Cette messe ayant lieu assez tard, nous supposons que les fidèles ont reçu, dès le matin, le pain eucharistique, conformément au vœu de l'Église rappelé par le Décret.

2° Mais que dire de ceux qui ne vont pas à la paroisse? Que dire de la jeunesse ouvrière qui, en masse, déserte l'église au lendemain de la première communion?

Si, dans une paroisse, on a pu disposer les offices de telle sorte que les jeunes ouvriers et les apprentis du patronage y trouvent, avec l'avantage de la messe paroissiale et l'enseignement spécial dont ils ont besoin, *la facilité* de communier, c'est bien; mais ceux qui ont l'expérience des œuvres savent que, dans un grand nombre de cas, il n'en va pas ainsi.

Une fois réconciliés avec Dieu, les apprentis et les jeunes ouvriers ont *le plus grand besoin* d'assurer leur vie spirituelle par l'assistance à la messe et *leur participation au pain quotidien* des fidèles. S'ils n'ont pu communier dans la semaine, raison de plus pour qu'ils le fassent le dimanche. Autrement ils mourront de misère et de faim.

Faudra-t-il, au risque de compromettre un bien *essentiel*, exiger d'eux une messe tardive, surtout s'il est prouvé par l'expérience qu'ils n'iront pas deux fois à l'église? Dans la pratique, que de difficultés!

De plus, il est indispensable de leur donner une *instruction chré-*

tienne spéciale, adaptée à leurs besoins, à leur vie quotidienne au milieu des épreuves de l'atelier ; enseignement qui a pour but d'écarter les obstacles à leur persévérance et de les amener à la sainte Table où ils puisent la force de vivre en chrétiens.

Cette instruction ne pourra leur être donnée qu'à la messe dite, *pour eux*, à l'église ou dans la chapelle du patronage, à une heure où la communion est facile.

En résumé, il faut, *avant tout*, donner la connaissance de Jésus-Christ à l'apprenti, à l'ouvrier, et assurer la *vie* de Jésus en lui.

Si l'Église rappelle à tous l'obligation d'assister au saint sacrifice, elle presse *tous* les fidèles de se nourrir de l'Eucharistie, PAIN QUOTIDIEN.

Objection. Un prêtre pieux et zélé nous exprimait récemment ses doléances. Il s'est donné beaucoup de peines pour fonder une œuvre de jeunesse. Il lui a consacré son temps, ses forces, ses ressources, et elle menace ruine. « Il est impossible à un jeune homme, disait-il, de rester chrétien dans un milieu si corrompu. »

La réponse se trouve dans le Décret de Pie X.

Avec la grâce du sacrement de l'Eucharistie reçu très fréquemment, le jeune ouvrier peut persévérer ; sans elle, il ne le peut pas.

Grâce à la communion très fréquente, nous avons connu, dans des circonstances aussi défavorables, de jeunes ouvriers qui gardaient leurs trésors de foi et de grâce — mais seulement par la vertu de la communion prise *habituellement en nourriture.*

Les directeurs d'œuvre qui ont déjà mis en pratique le Décret ne pourront que confirmer, d'après leur expérience, la sagesse des décisions de Pie X. Ils voient la communion fréquente et quotidienne porter des fruits de salut.

Quant aux objections que l'on pourrait faire au sujet des *abus*, nous répondons ceci : partout où il se sont introduits, c'est qu'on a laissé prévaloir, faute d'organisation, de prudence ou de zèle, les « *raisons humaines, qui jamais ne doivent déterminer personne à s'approcher de la sainte Table.* » Les autres abus, purement individuels, résultent des passions et sont accidentels. Pour les faire cesser, il faudrait supprimer toute communion.

Ces abus ne sont pas la conséquence directe de la pratique recommandée par Pie X. Le zèle des pasteurs, par la faute de ces brebis, ne profite pas également à chacune d'elles.

A l'œuvre donc ! Sans doute, le prêtre, d'ordinaire, quelles que soient les industries de son zèle, n'amènera pas *tous ses patronnés à la communion fréquente ou quotidienne :* mais, s'il obtient ce résultat d'un certain nombre, c'est un précieux résultat *qui vaut la peine d'être désiré, recherché, obtenu à tout prix.* Un groupe d'élite se formera peu à peu, avec de la patience, et ces apprentis, ces ouvriers chrétiens, nourris du pain de vie, seront un excellent ferment : ils rayonneront dans l'œuvre, dans leurs familles, dans toute la sphère où s'exerce leur activité. Selon le mot de saint Paul, ils brilleront « comme des astres dans un monde corrompu. » Dans de telles œuvres se formeront.

comme dans des pépinières, les ouvriers apôtres de leurs frères, pour l'honneur de l'Église, pour le salut de la société, pour le règne de Jésus-Christ.

Que Jésus, « roi pacifique de l'Eucharistie », reprenne donc ainsi, « *sans entraves* », sur les âmes des apprentis et des jeunes ouvriers, « son empire d'amour ».

III. — APPLICATION DU DÉCRET AUX CERCLES D'OUVRIERS.

La vie *chrétienne* doit être en honneur dans les cercles d'ouvriers. Or la vie chrétienne est essentiellement la vie de la grâce, et c'est l'Eucharistie, nourriture de l'âme, qui alimente cette vie surnaturelle. Si l'âme en est privée, elle s'affaiblit et meurt.

L'ouvrier, même à l'âge mûr, a besoin de la communion fréquente, soit pour accomplir fidèlement ses devoirs de chrétien, d'époux, de père, soit pour résister aux multiples séductions qui entraînent au mal un si grand nombre de travailleurs, victimes du respect humain et de leurs passions.

« Que l'ouvrier, dit Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*, apprenne à *fréquenter les sacrements*, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et *puise la sainteté*. »

Dans l'Encyclique *Miræ caritatis*, Léon XIII montre combien sont vains les efforts de ceux qui cherchent en dehors de Dieu le bonheur et la véritable paix. Il considère la société humaine, quand elle s'éloigne de Dieu, « en proie à l'angoisse et à l'agitation, comme le malade tourmenté par une fièvre brûlante : pendant qu'elle aspire anxieusement à la prospérité en laquelle elle met son unique espoir, elle la voit disparaître et lui échapper au moment où elle croit la posséder. » C'est Jésus-Christ seul, en effet, qui donne « les biens meilleurs et les plus précieux » sans lesquels on est voué à la déception et au malheur. « Or, continue le Souverain Pontife, la source et le principe de tous ces biens est surtout la sainte Eucharistie ; celle-ci entretient, fortifie cette vie dont la privation nous est si funeste, et accroît merveilleusement cette dignité humaine dont on fait maintenant un si grand cas. »

Combien ces passages de l'Encyclique *Miræ caritatis* conviennent aux travailleurs ! Eux surtout sont « en proie à l'angoisse et à l'agitation, comme le malade tourmenté par une fièvre brûlante. »

Le *droit à l'Eucharistie*, pain quotidien, a été donné par Jésus-Christ à l'ouvrier. Il faut le lui dire, lui inculquer ce principe, l'attirer à la communion très fréquente.

Si tous ne répondent pas à l'appel, on formera du moins, avec de la patience, des groupes de communiants, d'ouvriers qui vivront en état de grâce et seront capables de se dévouer pour les âmes de leurs frères, pour la gloire de Dieu.

Les raisons données plus haut, à propos des jeunes ouvriers des patronages, s'appliquent, pour la plupart, aux membres des cercles.

L'aumônier aura soin 1° de faire la conviction sur la doctrine du Décret, de donner des avis fréquents sur l'Eucharistie, pain quotidien ;

2° de répandre des lectures sur la communion, nourriture du chrétien ;

3° de faciliter, par tous les moyens possibles, la communion aux ouvriers qui la désirent ;

4° de profiter des retraites fermées pour exciter, chez un certain nombre, le désir de la communion aussi fréquente que possible.

Quant aux difficultés pratiques, les principales ont été résolues plus haut.

Un jeune ouvrier menuisier venait jadis, avant sa journée de travail, de très grand matin, demander chaque jour la communion à l'aumônier d'un cercle. Grâce à cette nourriture, il persévéra et consacra sa vie à l'apostolat de la jeunesse ouvrière.

Un autre, âgé de vingt-quatre ans, communie depuis six mois *chaque jour* à la chapelle de son œuvre. Je lui demandai récemment s'il s'en trouvait bien : « A l'atelier, dit-il, *on ne craint rien* ; *on sait se tenir.* »

IV. — APPLICATION DU DÉCRET AUX ÉCOLIERS DANS LES PATRONAGES.

Le Décret de Pie X s'applique-t-il aux enfants dès leur première communion ?

Le Décret avait recommandé la communion quotidienne des enfants « dans les maisons d'éducation chétienne de tout genre ».

De là, cette question posée à la S. Congrégation du Concile :

« La communion quotidienne indiquée pour les élèves des collèges catholiques doit-elle être recommandée aussi *aux enfants* qui ne sont pas dans ces sortes de maisons, et cela, *aussitôt après la première communion ?* »

Voici la réponse de la S. Congrégation :

« La communion fréquente est recommandée même aux enfants, selon la teneur de l'article Ier du Décret. Une fois admis à la Table sainte, suivant les règles tracées dans le catéchisme romain, ch. 4, n° 63, ils ne doivent plus être empêchés d'y participer fréquemment, mais on doit bien plutôt les y exhorter. *Toute pratique contraire en n'importe quel lieu est réprouvée* ».

Les raisons pour lesquelles ont croit devoir exclure, en certains lieux, les enfants de la communion quotidienne, ont été exposées à la Sacrée Congrégation par le rapporteur.

Elles se résument ainsi.

Les enfants n'ont pas assez de discrétion pour communier tous les jours avec respect et avec piété. Ils sont distraits, négligent la préparation et l'action de grâces. Si on les pousse à communier si souvent, ils iront à la sainte Table pour des motifs humains ou même par hypocrisie.

Cependant le rapporteur a déclaré que les raisons d'admettre les enfants à la communion quotidienne doivent l'emporter, pourvu que les conditions exigées par le Décret soient remplies.

Il faut qu'ils désirent sincèrement la communion, qu'ils soient en état de grâce, qu'ils aient une intention droite.

Ces conditions remplies, ils ne devront pas être écartés de la sainte Table.

« Au point de vue des dispositions, dit le rapporteur, les enfants ne

le cèdent guère aux adultes, outre que, chez les enfants, une certaine ignorance est compensée par l'innocence ; il ne faut donc pas trop exagérer leur irréflexion et leur légèreté. »

Voici la première raison donnée par le rapporteur en faveur de l'admission des enfants à la communion quotidienne : « Cette pratique (de la communion fréquente aux enfants) a pour elle l'ancienne discipline d'un grand nombre d'églises, en vertu de laquelle le sacrement de l'Eucharistie était donné même aux petits enfants, pratique qui, si elle est tombée en désuétude, n'a jamais été réprouvée par l'Église. « En effet, il est nécessaire que les enfants soient nourris du Christ avant qu'ils ne soient dominés par les passions, pour qu'ils puissent repousser avec plus de courage les attaques du démon, de la chair et des autres ennemis du dehors et du dedans, selon la belle parole de l'Imitation : « Car les sens de l'homme sont enclins au mal dès sa jeunesse, et s'il n'est pas soutenu de votre remède céleste, il tombe tout à coup dans les plus grands maux. C'est donc la communion qui retire du mal et qui affermit dans le bien. »

Le rapporteur montrait, du reste, que les enfants étaient déjà tous compris dans le *Décret*, dès leur première communion, puisque le Décret proposait la communion fréquente et quotidienne A TOUS LES FIDÈLES.

Les conclusions du rapporteur ont été adoptées par la Sacrée Congrégation.

Il en résulte que les écoliers, dans les patronages, peuvent être admis, dès leur première communion, à la communion fréquente et quotidienne. Avec le désir sincère, l'état de grâce et l'intention droite suffiront.

On objectera qu'à notre époque, dans les milieux ouvriers, les enfants ont souvent pris, dès leur bas âge, des habitudes vicieuses, et qu'il n'est guère possible de les *nourrir du Christ*, comme le demande le rapporteur, *avant qu'ils ne soient dominés par les passions*.

Nous répondrons que si, déjà, ils ont été, depuis leur baptême, esclaves du vice, ce n'est pas une raison pour les écarter, pourvu qu'ils aient maintenant la grâce, la volonté, la droite intention.

Nous ajouterons, avec l'Imitation, que « c'est la sainte communion qui retire du mal et qui affermit dans le bien. »

Ces pauvres enfants ont le plus grand besoin de la communion très fréquente.

Autrement, le jour de la première communion est un jour de soleil, suivi, peut être, de quelques autres, et le pauvre petit redevient enfant de ténèbres...

Il n'a eu, dans sa vie de péché, qu'une éclaircie passagère. Privé du pain de vie, il tombe et s'habitue à vivre loin de Dieu, même s'il a, extérieurement, des pratiques chrétiennes.

Que lui faut-il, dès sa première communion ? *le pain* eucharistique, *vraie nourriture*, qui *garde son âme* pour la vie éternelle.

Il a recouvré la grâce de son baptême. Il est vivant : que l'on s'empresse d'assurer sa vie !

Que ne fait-on pas pour son corps, si une épidémie menace ? Son âme n'est-elle pas plus précieuse ?

Les occasions de péché sont multiples pour lui : mais c'est une raison de plus de le fortifier par la communion.

Le fait d'être exposé, par nécessité, à de grands dangers ne constitue pas un empêchement à la communion quotidienne. L'âme en a, dans ce cas, le plus pressant bessoin.

Si l'on objecte la dissipation à laquelle les enfants sont si enclins à cet âge, nous ajouterons une grave observation à ce que nous avons déjà dit à ce propos :

Le patronage n'est-il pas le terrain de bénédiction favorable entre tous pour disposer à la communion les enfants du peuple obligés de vivre dans le monde ?

Nous admettons volontiers que, le plus souvent, dans les milieux ouvriers, *hors des patronages*, les enfants contractent vite des habitudes qui sont un obstacle à la communion. Ils ne veulent pas rompre avec le vice.

Mais, dans les œuvres, l'écolier trouve un préservatif et un remède au mal qui sévit au dehors.

Le patronage est l'oasis providentielle où Notre-Seigneur l'a placé pour assurer son salut ; mais c'est toujours à la source des sacrements qu'il lui faudra puiser.

Si nous n'admettons pas que les écoliers, dans les patronages, peuvent communier très fréquemment, et même tous les jours, dès leur première communion, nous excluons de la table eucharistique toute une classe d'enfants, tous les enfants pauvres, car *où* le Décret pourra-t-il être appliqué avec efficacité aux enfants du peuple, sinon dans les œuvres ouvrières ? (1)

CONCLUSION.

Combien de directeurs d'œuvres gémissent sur les désertions ! Elles se produisent, hélas ! même chez ceux qui avaient bien commencé ! Combien se désolent et s'ingénient à trouver des remèdes pour assurer la persévérance de la jeunesse !

Ceux-ci ont donné à la culture physique, à la gymnastique et au sport, une place prépondérante ; ceux-là ont multiplié les représentations

(1) La question suivante a été posée : N'y a-t-il pas lieu, dans les patronages, d'établir une différence entre les jeunes gens et les enfants ? de réserver la communion *quotidienne* au jeune ouvrier, tout en donnant à l'écolier la communion fréquente ?

Réponse. Admettre ce principe serait contraire à la lettre et à l'esprit du Décret. Si un écolier réunit les conditions requises, il serait injuste de lui refuser la communion sous prétexte qu'elle est le privilège des *grands*. Tous ont besoin du *pain quotidien*. La pire des habitudes est celle qui est invétérée dès l'enfance. Rien de plus urgent que de prévenir ce mal ou de le guérir au plus tôt. Timon-David a écrit à ce sujet des pages remarquables. Or, *le moyen le plus efficace de prévenir ou de corriger la mauvaise habitude est la communion quotidienne*. Elle est la plus sûre garantie d'une jeunesse chaste : dans cet enfant, nourri du pain eucharistique tous les jours, se forme le jeune homme chrétien, élite des œuvres ouvrières.

théâtrales, fondé des sociétés musicales. D'autres ont pris le terrain économique comme base de leur action populaire.

La gymnastique est utile, les œuvres les plus anciennes l'ont admise presque à leur origine, mais elle doit être et demeurer un accessoire. D'elle-même, la gymnastique ne peut conserver ni accroître la vie chrétienne. Autrement il faudrait dire que les clowns et les hercules, devenus tels par l'exercice de leurs membres, sont les plus vertueux des hommes.

Le théâtre, dans les œuvres, peut divertir honnêtement, et même contribuer, par les beaux drames chrétiens ou patriotiques, à la formation morale du jeune homme ; mais le théâtre, quelque perfectionné qu'il soit à ce point de vue, ne remplace pas les sacrements. Une œuvre où les pièces de théâtre sont fréquentes et les communions rares, sera comme une maison habitée par des morts : « Tu a le nom d'un vivant, et tu es mort. »

Les œuvres économiques ne sont pas à négliger, mais il faut surtout, dans l'*action populaire chrétienne*, apprendre aux enfants du peuple et aux ouvriers à *chercher d'abord le royaume de Dieu*. Il est nécessaire, ici-bas, de boire et de manger, mais « le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire (1). »

Des œuvres *catholiques* doivent *se proposer avant tout* de faire *de vrais chrétiens*. Souvent on commencera par donner au corps la nourriture et les soins qu'il réclame, mais le but visé, même en cela, c'est principalement le salut de l'âme et le règne de Dieu.

Certaine école moderne prétend donner au temporel une place prépondérante et sauver ainsi le peuple et la société. Les œuvres *catholiques* ne peuvent entrer dans cette voie.

Il doit y avoir proportion entre la fin et les moyens.

La fin est proposée par le Fils de Dieu lui-même quand il dit : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.*

C'est l'idéal vers lequel doivent tendre *tous les chrétiens*. A tous, en effet, s'applique ce grand principe du sermon sur la montagne.

Les moyens doivent être en harmonie avec le but marqué : *Cherchez avant tout le royaume de Dieu*. C'est par la pratique des vertus chrétiennes que l'apprenti, le jeune ouvrier, l'artisan, pourra suivre l'orientation normale proposée par Jésus-Christ, et *chercher* efficacement le règne de Dieu.

Mais pour cela, nous le répétons, il faut qu'il *vive ;* et pour vivre il faut qu'il prenne *le pain de vie*.

Voilà le moyen par excellence institué pour le salut, la sanctification de tous les fidèles, quelle que soit leur condition. Voilà, dans les œuvres, le véritable secret de la persévérance.

Notre-Seigneur, en saint Jean (ch. VI, v. 26), donnait d'avance une leçon à la fausse démocratie qui oublie l'âme pour le corps, et le ciel pour le bien-être.

Après avoir mangé le pain miraculeusement multiplié par le Sauveur, la foule le cherche avec empressement. Elle va de l'autre côté de la mer, et le trouve.

(1) Rom. XIV, 16.

« Maître, lui disent ces hommes, quand êtes-vous venu ici ? »

« En vérité, en vérité, répond Jésus, je vous le dis, vous me cherchez, non parce que vous avez vu des miracles, mais parce que vous avez mangé des pains et que vous avez été rassasiés. »

Ils viennent à Jésus, non pour se convertir après avoir vu des miracles, non pour trouver la vie de l'âme, mais parce qu'ils ont bien mangé, et qu'ils espèrent continuer. Jésus est sans doute le Messie, dont ils attendent une félicité *temporelle*, d'après les préjugés répandus par l'école pharisaïque.

Que fait Notre-Seigneur ? Va-t-il, par un nouveau miracle, leur donner encore un pain matériel ? Nullement. Il leur a fait un reproche. Il conclut ainsi :

« Travaillez, non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure pour la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera » (v. 27).

Cette nourriture, qu'il faut rechercher avec ardeur, qui doit être prise, sous peine de mort spirituelle, c'est l'Eucharistie.

Sans doute l'ouvrier doit travailler pour gagner le pain matériel mais, lui aussi, comme cette foule, doit chercher *avant tout* à se procurer « la nourriture qui demeure pour la vie éternelle ».

Le Décret de Pie X n'est qu'une application des principes posés dans le sermon sur la montagne et dans la célèbre prédication du pain eucharistique, au cours du ch. VI de saint Jean.

Le vrai remède à appliquer, dans les œuvres, pour sauver les âmes, c'est la communion aussi fréquente que possible.

Tous n'en voudront pas. La parole de Dieu ne tombe pas toujours dans une bonne terre.

Même dans une œuvre, et là surtout, la parole de Dieu, généreusement distribuée, tombe en partie sur le sol durci du chemin, en partie sur un terrain pierreux, en partie au milieu des épines.

Mais une partie tombe dans une bonne terre et rapporte du fruit, « trente, soixante, cent pour un. »

C'est de l'Eucharistie, c'est du Décret de Pie X que l'action populaire chrétienne doit recevoir sa vie et sa fécondité.

« Que le Cœur de Jésus, roi pacifique de l'Eucharistie, reprenne » donc « sans entrave son empire d'amour sur les âmes ».

Qu'il le reprenne, grâce à l'application du Décret dans les œuvres ouvrières.

La foi transporte les montagnes. Là où le Décret sera appliqué avec prudence sans doute, mais avec un zèle persévérant, des générations d'ouvriers chrétiens seront formées par la communion fréquente et quotidienne. Elles rendront témoignage à la charité comme à la sagesse de l'Église, pour la gloire du Dieu de l'Eucharistie.

M. Wagner, président, reprenant les différents points traités dans le rapport, ouvre la discussion qui s'engage, très animée. Plusieurs prêtres ayant beaucoup de contact avec la jeunesse

ouvrière des centres industriels, tels que M. l'abbé Bénard, archiprêtre de Hayange, parlent de leur expérience acquise à la longue.

A propos des obstacles qui s'opposent à la fréquente communion, un assistant demande que l'on agisse sur les patrons.

Un prêtre attire l'attention sur les enfants des écoles communales en France, dont on ne peut s'occuper qu'après les heures de classe. Or, à ce moment, les vicaires des paroisses sont souvent mis à contribution par les personnes pieuses et ne peuvent s'occuper des enfants. Il émet donc le vœu que les évêques nomment dans les paroisses des prêtres, aumôniers, missionnaires, chargés spécialement de la jeunesse. A quoi M. le Président répond qu'il ne peut être là question d'un vœu, mais que c'est plutôt une prière adressée à l'autorité ecclésiastique ; qu'en tout cas il ne faut pas séparer les œuvres de jeunesse de la paroisse.

Un assistant observe qu'il n'est nullement besoin de prêtres spéciaux ; il suffit de décharger d'autres soins les vicaires qui s'occuperont de la jeunesse ; et puisque les enfants ne sont libres qu'à certaines heures, le confessionnal sera, à ces heures, consigné pour les autres personnes.

Mgr l'Évêque de Verdun fait remarquer le curé doit rester dans la paroisse le *spiritus rector*, puis qu'avant d'amener les jeunes gens à la communion fréquente, il faut les instruire, et enfin qu'il faut procéder, non avec précipitation, mais avec une sage lenteur.

M. le Président ayant demandé si quelqu'un voulait présenter des observations sur les retraites fermées, Mgr l'Évêque de Namur prend la parole :

Il y a dans son diocèse trois maisons pour ces retraites, et dans chacune une ou deux retraites par semaine. Y prennent part des apprentis, des ouvriers, des jeunes gens partant pour l'armée, etc. Des zélateurs recrutent les retraitants. Ceux-ci payent quelque petite chose pour leur séjour dans la maison : un comité supplée au reste. Les retraitants sont donc séparés du monde pendant ces quelques jours : on les occupe tout le temps ; dans les instructions on insiste particulièrement sur la sainte communion. Comme complément de la retraite, il y a 1° l'association des retraitants d'une même paroisse pour ceux qui en veulent faire partie : on se réunit une fois par mois pour communier ensemble, puis dans une séance qui suit, on discute les intérêts de l'association, par exemple le recrutement de nouveaux membres. Cette association forme un noyau dans une paroisse et aide à introduire la communion fréquente en faisant

disparaître le respect humain. 2° Il y a réunion des retraitants de plusieurs paroisses dans des assemblées cantonales.

M. le curé de *Hayange* observe que ces retraites sont souvent impossibles faute de local. Il propose de fonder des patronages sur la base eucharistique, y grouper les jeunes gens qui s'engagent à communier tous les mois au moins. Vœu : établir dans ce sens des ligues de persévérance dans tous les patronages.

Mgr HEYLEN : Oui, il faut établir les patronages sur la base de la religion ; mais quant à ce qu'il faut exiger des jeunes gens, il faut le laisser au jugement du curé.

Un assistant dit que dans certains patronages à Nancy, il y a des groupes de jeunes gens qui communient toutes les semaines.

Un autre : Il ne faut pas que dans les patronages la chose principale soit l'amusement, mais bien le surnaturel.

Pour compléter les idées émises dans le rapport de M. Hello et la discussion qui l'a suivie, nous publions ici un travail intéressant dont il ne put être fait mention à la séance.

Rapport du Cher Frère BOMEL-MARIE

DE L'ASILE DE GUÉNANGE (LORRAINE)

SUR

La sainte Communion et la jeunesse.

L'auteur de ce rapport a été longtemps et intimement mêlé à la vie active des œuvres de jeunesse parisiennes dirigées par les Frères des écoles chrétiennes ; il a été plusieurs années à la tête de la principale, et s'est particulièrement occupé des retraites et récollections spirituelles, en usage dans ces œuvres, ainsi que de l'association de Saint-Labre qui en groupe l'élite. Son champ d'observation s'est étendu à près d'une centaine de ces patronages, soit de Paris même, soit de la banlieue.

Il sera peut être utile et intéressant, pour les congressistes qui sont en contact avec la jeunesse, de connaître la méthode employée et les résultats obtenus pendant vingt-cinq ans, au point de vue de la communion fréquente qui en est la base fondamentale.

L'auteur est prêt à compléter son rapport par les développements et explications désirables, quant aux détails pratiques de cette méthode, et à son application possible dans le diocèse et ailleurs.

I. *Il y a trente ans.* — Pour la majorité des œuvres en question, communion à Pâques seulement ; — une partie y ajoute la communion aux quatre ou cinq grandes fêtes de l'année. — L'élite, un petit nombre, communie à peu près régulièrement le premier dimanche de chaque mois. — Assistance à la messe du dimanche pour les trois quarts des membres.

Apostolat nul, respect humain intense, égoïsme général, vie chrétienne se bornant dans l'ensemble à quelques pratiques extérieures. On ne songe qu'à jouir de toutes façons. Direction spirituelle individuelle inconnue.

Dans quelques œuvres, regardées comme ferventes, retraite annuelle consistant en une instruction, suivie du salut, pendant trois jours, à la fin

de la journée de travail, et se terminant par une communion générale. Les trois quarts des membres sont exacts.

A seize ans, la persévérance baisse ; — à dix-sept ans, elle s'éteint presque ; — à dix-huit ans, plus personne ou à peu près ; — et puis, c'est fini. Les exceptions sont très, très rares.

II. *Vingt-cinq ans après.* — Tous les membres des œuvres susdites font leurs Pâques et communient aux grandes fêtes. — Pour la majorité, communion mensuelle du dimanche qui commence ou qui finit le mois. — L'élite, qui n'est plus un petit nombre, communie chaque dimanche ; — les plus fervents, deux ou trois fois la semaine.

Pour un bon nombre, retraite fermée de trois jours complets chaque année ; — l'élite y ajoute cinq ou six récollections bi-mensuelles d'un dimanche entier, dans une maison de retraites aménagée ad hoc. — Chaque œuvre a de plus sa retraite annuelle spéciale, comme les plus ferventes seules la comprenaient autrefois. Ces jeunes gens suivent, pour la plupart, les exercices de la mission ou retraite pascale de leur paroisse.

Apostolat généreux et persévérant, respect humain presque disparu, égoïsme remplacé par un dévouement qui paie de sa personne, de son temps et de son argent. Vie chrétienne sérieuse et agissante, tant pour la sanctification personnelle que pour la charité envers le prochain. On se gêne, on se sacrifie pour tenir ses engagements au point de vue du zèle.

L'élite reçoit une direction spirituelle individuelle, sérieuse, suivie et féconde. Les vocations religieuses et ecclésiastiques se multiplient. La masse persévère jusqu'au service militaire, beaucoup se conservent bons à la caserne ; un certain nombre se dévouent encore après leur mariage. Les anciens deviennent des chrétiens ouvertement pratiquants, de bons pères de famille. On compte déjà près d'une centaine de prêtres et religieux. Tous exercent une puissante influence dans leur entourage. Et ce mouvement progressif s'accentue de plus en plus.

III. *Historique.* — Mgr de Ségur pose les premiers jalons par sa propagande en faveur de la communion hebdomadaire. Il donne déjà une direction suivie à ses pénitents. Son apostolat atteint surtout une œuvre voisine de sa demeure habituelle.

Le principal promoteur est le Frère Exupérien, premier assistant du Supérieur général, mort en odeur de sainteté il y a trois ans. Il est vaillamment secondé par le Frère Alban, Visiteur-Provincial de Paris, mort à la même époque. Quelques autres Frères sont les chevilles ouvrières de l'entreprise. Tous les directeurs de patronages entrent dans le mouvement.

Mais, sans le concours du prêtre, le zèle des Frères est insuffisant. Dieu suscite au moment voulu les apôtres nécessaires. Deux surtout ont une influence prépondérante, tant par leur zèle et leur savoir-faire, que par la durée de leur apostolat. L'un, M. le chanoine Paguelle de Follenay, alors recteur de l'Institut catholique de Paris, est mort curé d'une importante paroisse ouvrière de la capitale. L'autre, M. le chanoine Peuportier, est aujourd'hui supérieur des chapelains du Sacré-Cœur, à Montmartre. Les plus dévoués auxiliaires sont des prêtres dont la vocation a germé et mûri dans les œuvres et surtout dans les retraites.

Un groupement bien vivant, œuvre de ces vaillants apôtres, est l'association de Saint-Labre, qui compte aujourd'hui près de deux mille membres, la fleur des patronages parisiens. Elle célébrait cette année même ses noces d'argent. Que d'autres œuvres sont issues de celle-ci !

IV. *Méthode employée.* — C'est celle du bon Maître et on la trouve dans l'Evangile. Choisir les meilleurs et les plus intelligents tout à la fois des membres de chaque œuvre, ou de chaque paroisse ; — les grouper en association et les cultiver soigneusement pour en faire les contre-maîtres du grand atelier du bon Dieu. Et quand on en aura fait de vrais apôtres, les lancer à la conquête des âmes dans leurs milieux respectifs.

Ces premiers sujets doivent être bien formés, de manière à avoir beaucoup d'initiative, des convictions solides et éclairées, une vertu virile, un zèle sérieux et intelligent. La sainte communion leur donnera le feu sacré, si on leur apprend à bien user de ce Pain des forts et à s'en nourrir souvent. Augmenter très lentement leur nombre, afin de conserver intact l'esprit primitif. On aura ainsi dans chaque œuvre, dans chaque paroisse, un noyau, un levain, un ferment qui soulèvera et entraînera toute la masse. Et ces apôtres feront du bien dans leurs familles, dans leurs ateliers, bureaux ou magasins, dans toute leur paroisse, sur tous ceux qui les approcheront.

La communion fréquente, fervente, sérieuse, est le grand levier, le pivot sur lequel tout doit s'appuyer. Sans elle, tout reste stérile ou à peu près. Mais il ne suffit pas d'allumer dans ces âmes choisies le feu de l'apostolat, il faut l'y entretenir par une direction suivie. Or, la retraite fermée est le meilleur moyen pour amorcer, affermir et développer cet esprit de zèle qui n'est viable que si la vie entière est vraiment chrétienne.

Les effets de la retraite seront conservés, ravivés par une journée de récollection chaque trimestre ou au moins à la fin du semestre. Des réunions mensuelles, un dimanche, par exemple, dans chaque centre ; et une assemblée plénière et solennelle pourront compléter le système. Mais une direction unique devra inspirer ces réunions partielles.

V. *Organisation possible.* — L'Évêque choisit et nomme le directeur diocésain, prêtre non employé dans le ministère paroissial et pouvant être libre le dimanche. A Paris, depuis longtemps, c'est le promoteur du diocèse qui remplit cette fonction, tandis qu'un vicaire général est le directeur de l'ensemble des œuvres diocésaines.

Le directeur diocésain choisit et fait agréer par son Évêque, un collaborateur dévoué dans chaque centre important. On a ainsi le comité central de l'œuvre. Ce sont les membres de ce comité qui prêchent les retraites fermées, à tour de rôle, et transmettent dans toutes les subdivisions la direction donnée par la tête. De ces collaborateurs dépend en grande partie le succès. Ils sont les présidents des Conseils de l'Œuvre.

Dans chaque centre important, le Conseil se compose des délégués envoyés par les groupements de paroisse. Ces derniers groupements ont à leur tête le curé ou le vicaire désigné par le curé. Les présidents de Conseil doivent réunir au moins une fois l'an ces prêtres de paroisse pour les guider, afin qu'il y ait unité de direction. Quant aux Conseils, ils doivent se réunir au moins tous les trimestres. Le comité central se réunit tous les deux mois.

Les membres de l'Association sont aspirants à seize ans, admissibles à dix-sept, admis à dix-huit. Les deux dernières catégories prononcent, en retraite annuelle, une consécration individuelle devant le Très Saint-Sacrement exposé. Tous promettent d'observer de leur mieux un règlement de vie, gradué selon l'âge et les progrès réalisés. Les étapes successives sont franchies sur le prononcé du Conseil et après approbation du directeur diocésain.

Un bulletin mensuel, si modeste soit-il, serait nécessaire pour donner de la cohésion.

Les retraites fermées seraient-elles impossibles dans le diocèse de Metz ou dans tout autre ? Peut être serait-il plus difficile d'organiser les récollections et surtout l'association de la jeunesse catholique. Néanmoins, les retraites seules pourraient créer une élite dans le diocèse, former un noyau de communiants modèles et d'apôtres dévoués dans chaque paroisse. On relèverait certainement le niveau surnaturel en beaucoup d'endroits. Le prêtre aurait un point d'appui sérieux dans son action, même au point de vue social.

A défaut de local spécial pour ces retraites, le séminaire suffirait largement au moins pendant la période des vacances. Cette œuvre ne se créera pas, du reste, en un jour.

Puisse le Seigneur féconder ces idées et les faire germer dans le cœur de tous ceux qui sont à même de susciter ce mouvement! Puisse-t-il bénir surtout les apôtres qui voudront travailler dans ce nouveau champ du Père de famille !

XLV. Les bannières du Sacré-Cœur des paroisses de Metz à la procession.

L'ordre du jour marquait au nº 3 le rapport d'un jeune homme de Woippy près Metz, sur la *Nécessité de la Communion fréquente pour les jeunes gens*. Le manque de temps en fit supprimer la lecture. Le voici.

Rapport de M. Henri Thiébaut, de Woippy

sur

La nécessité de la communion fréquente pour les jeunes gens : jeunesse des écoles, jeunesse des ateliers.

Parmi les questions qui occupent les congrès eucharistiques, il n'en est pas de plus intéressante, de plus utile que celle de la communion fréquente pour les jeunes gens. Les jeunes gens sont, en effet, l'espoir de l'Église et de la société et, s'ils sont profondément vertueux, ils deviendront comme un levain de résurrection et de vie pour la société et prépareront à l'Église une génération nouvelle, digne de rivaliser avec les chrétiens des premiers siècles.

Or, le moyen par excellence de rendre la jeunesse vertueuse, c'est de la rapprocher de Jésus-Christ, de la transformer à son contact par la communion fréquente.

La première raison à l'appui de cette thèse, c'est le désir manifeste de Jésus-Christ. Vous souvient-il du regard d'affectueuse tendresse que le Sauveur jeta sur ce jeune homme de l'Évangile qui était venu lui demander ses conseils? Qui ne connaît aussi ce trait ravissant du jeune apôtre saint Jean, la tête affectueusement penchée sur le cœur du divin Maître, à la dernière cène, et qui oserait dire qu'il n'y a pas dans cette prédilection de Jésus-Christ pour la jeunesse, le signe de l'ardent désir qu'il a de s'unir à elle par la sainte communion?

Mais, il y a plus. Quand le concile de Trente écrivait ces mémorables paroles : « nous exhortons, nous prions, nous conjurons les fidèles de recevoir souvent le pain sacré de l'Eucharistie, » il n'a pas exclu les jeunes gens, loin de là, car que de saints docteurs ont appliqué spécialement à la jeunesse la doctrine du saint concile sur la communion fréquente!

« Le désir insatiable des plaisirs, écrivait l'immortel Léon XIII dans une célèbre encyclique, brûle aujourd'hui tous les hommes ; ils sont en proie, dès les premiers jours de la jeunesse, à une sorte de contagion. Mais la divine Eucharistie nous apporte pour ce mal affreux un excellent remède. » Et Pie X ajoute ces autres paroles : « Il faut que la communion quotidienne s'accroisse et se répande partout, de nos jours surtout où la religion et la foi catholique sont attaquées de toutes parts. » Or, c'est chose connue que personne n'est exposé comme les jeunes gens à perdre la religion et la foi ; c'est donc à eux surtout que s'adresse la recommandation du chef suprême de l'Église.

Mais, laissant de côté tous ces témoignages, certes de la plus haute autorité, on peut dire que la fréquente communion est nécessaire à la jeunesse, d'abord comme élément de préservation et ensuite comme élément de force et de vie surnaturelle.

Les jeunes gens se partagent en deux catégories : jeunesse des écoles, jeunesse des ateliers ou de la campagne. Nous n'avons pas à nous occuper ici des jeunes gens qui sont sous les drapeaux ni de ceux qui, ne faisant rien, ont pour devise le « dolce farniente » des Italiens.

La jeunesse des écoles, soit primaires, soit secondaires, soit universitaires est exposée à des dangers qui, autrefois, n'étaient ni aussi grands ni aussi universels. Les doctrines enseignées aujourd'hui, depuis l'université jusqu'aux simples écoles primaires, ne sont pas toujours exemptes d'erreurs. Et puis, il y a la société des camarades, et Dieu sait le nombre de ces tristes adolescents dont Lacordaire disait qu'à la fleur de l'âge ils portent déjà les flétrissures du temps. Malheureux jeunes gens qu'il n'est pas rare de rencontrer même dans les écoles de campagne, et dont le contact quotidien est un danger permanent pour les bonnes mœurs et la foi des meilleurs enfants !

L'atelier renferme les mêmes dangers. Sans doute le jeune homme y est moins exposé aux erreurs doctrinales, et encore, que de patrons, que de compagnons qui prônent sur Dieu et sur la religion des théories aussi dangereuses qu'extravagantes ! Mais il y a, par dessus tout, cet affreux danger de la corruption qui a fait dire que beaucoup d'ateliers sont des vestibules de l'enfer. Paroles et chansons obscènes, gravures d'un dégoûtant réalisme, excitations de toutes sortes au vice honteux, tout est mis en œuvre pour corrompre la jeunesse. Ajoutez à cela que cette funeste semence tombe en un terrain propice, car ce qui ne ferait que peu d'impression sur un homme mûr, travaille affreusement l'imagination et le cœur de l'adolescent, chez qui la nature, alors dans toute sa vigueur et son exubérance, n'est que trop portée à ces plaisirs dont on lui fait un si séduisant tableau. Enfin, il y a là de quoi ébranler et perdre même les meilleurs et les plus forts.

Cependant si le mal est grand, le remède est plus grand encore, c'est la communion fréquente. Mes chers camarades, qui de nous n'a entendu cette parole de l'Écriture : « Mon cœur s'est desséché parce que j'ai oublié de manger mon pain ? » Oui, pour celui qui ne communie pas ou qui communie trop rarement, son cœur se dessèchera dans le feu des passions et du vice, mais celui qui ira souvent demander à Jésus-Christ lumière et force triomphera de tous ces dangers. Assurément les dangers extérieurs subsisteront, malgré la communion fréquente, mais grâce à elle, leur ascendant sera amoindri et leur empire atténué. Le cœur du jeune homme, s'attachant peu à peu à Jésus-Christ, se détachera dans la même mesure des plaisirs mauvais. Prémuni par le divin Maître qui parlera à son jeune cœur et éclairera son intelligence, le jeune homme verra le danger, il le comprendra, il se mettra en garde pour s'y soustraire et, s'il faut qu'il le subisse à certains moments de contact nécessaire avec des camarades corrompus, il détournera son esprit, et surtout son cœur, de ce que ses yeux verront et ses oreilles entendront. En même temps il sentira la douce influence de Jésus-Christ qui le soutiendra et l'encouragera dans la résistance intérieure. Sa foi, fortifiée par la présence du Maître, sera comme un roc inébranlable contre lequel viendront se briser les enseignements erronés et les

assauts des mauvaises passions. Comment pourrait-il se faire d'ailleurs qu'un jeune homme qui a communié le dimanche, s'il l'a fait avec droiture d'intention et avec cet amour ardent qui est le propre de l'adolescence, comment pourrait-il se faire que durant les premiers jours de la semaine, il ne subisse pas la salutaire influence de Jésus-Christ ? Cette douce et bienfaisante influence sera comme un courant de pureté, de vertu, d'amour, qui rencontrera le courant du mal et qui bien souvent l'anéantira ou tout au moins en paralysera les démoralisants effets. Et si ce jeune homme communiait deux fois, trois fois la semaine, s'il était assez noble, assez grand pour apprécier le bonheur de la communion quotidienne, quels heureux effets de préservation Jésus-Christ ne produirait-il pas en lui ? L'admirable adolescent, qui s'appelle Tarcisse, n'avait-il pas à vaincre les séductions de ses camarades païens ? Et pourtant il a trouvé près du Dieu de l'Eucharistie l'héroïque courage qui fait les saints et les martyrs. Oh, jeunes gens qui m'écoutez, mes chers camarades, quel magnifique spectacle nous donnerions à nos familles, à nos paroisses et à l'Église tout entière, si nous allions souvent demander à cet incomparable ami de la jeunesse de nous aider à lutter contre l'envahissement du mal et à rester purs au milieu des séductions qui nous sollicitent de toutes parts ! Quand bien même, à certaines heures de faiblesse, nous aurions fléchi quelque peu, Jésus-Christ, dans la communion, nous tendrait la main pour nous relever avant que le mal n'ait jeté dans nos âmes ses profondes et funestes racines et nous aurions ainsi passé dans l'honneur et la vertu les années orageuses de la jeunesse !

La communion n'est pas seulement un élément de préservation, elle est aussi un élément de force et de vie surnaturelle. Le jeune homme ne peut pas se tenir sur la défensive seulement, il ne peut pas végéter dans cet état intermédiaire qui n'est pas le mal mais qui n'est pas encore le bien. Il faut que, pendant que son corps toujours avide de nourriture, se développe, croît et grandit, son âme elle aussi se développe, croisse et grandisse, mais de cette vraie grandeur qui est la vie même de Jésus-Christ. Il faut qu'il amasse des forces pour l'avenir et qu'il prépare l'homme de caractère, le chrétien sans peur et sans reproche qu'il devra être plus tard. Or par l'intimité à la fois respectueuse et familière que la communion nous procure avec Dieu, elle répand l'esprit de foi dans l'âme, elle le fait pénétrer dans tous les actes de la vie, au point que le jeune homme qui communie souvent devient peu à peu ce juste dont l'Écriture fait l'éloge en disant qu'il vit de la foi. Non-seulement, sous l'action bienfaisante de la communion, la foi anime toutes ses actions, mais elle s'étend jusqu'aux affections qu'elle purifie, qu'elle élève, qu'elle transfigure en celui qui est la source de toutes les affections honnêtes et saintes.

Ceux qui approchaient du Sauveur, aux jours de sa vie mortelle, étaient enthousiasmés et subjugués par son ascendant, et on répétait autour de lui : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme-là ». Ainsi le jeune homme qui a entendu souvent Jésus-Christ lui parler cœur à cœur dans la communion, finira par comprendre qu'il n'y a rien de comparable

à Jésus-Christ ; puis, passant de l'intelligence aux actes de la volonté, il aimera cet ami le plus beau, le plus fidèle, le plus éminent de tous, il s'attachera à lui de tout son cœur et, en réalisant le désir du Sauveur, « je suis venu pour qu'ils aient la vie avec abondance », il donnera aux hommes l'admirable spectacle d'un jeune homme pur, courageux, grand, d'un jeune homme dont le front de vingt ans resplendira de la beauté, de la vertu, de la dignité de Jésus-Christ lui-même.

Mes chers camarades, je suis peu habitué à manier la parole, mais convaincu jusqu'au plus profond de mon âme, que hors de l'amour de Jésus-Christ il n'est pas d'adolescence sérieuse ni féconde, pas de jeunesse laborieuse, permettez-moi d'émettre le vœu que les jeunes gens — vous d'abord qui êtes ici, et tous nos camarades de Lorraine — apprécient davantage la nécessité pour nous de la communion fréquente et qu'ils aillent de l'avant pour rompre courageusement avec les vieux préjugés qui pendant si longtemps nous ont retenus à l'écart de la Table sainte.

M. l'abbé L'Huillier, curé de Woippy, présente son rapport sur les

Moyens de conserver et de développer chez les jeunes gens des paroisses la pratique de la dévotion eucharistique après la première communion.

Une des plus grandes préoccupations religieuses de notre époque, c'est assurément de conserver et de développer chez les jeunes gens la pratique de la dévotion eucharistique. S'il est vrai, d'une part, que le jeune homme, quand il aura vieilli, ne s'écartera pas de la voie de ses jeunes ans, s'il est vrai, d'autre part, que l'Eucharistie est le centre de toute vie surnaturelle, on ne peut trop pousser les jeunes gens à connaître et à aimer la dévotion eucharistique.

Disons de suite que c'est une question si difficile à résoudre *pratiquement* qu'il y aurait de quoi décourager même les plus courageux, si le souverain pontife Pie X, interprète autorisé de Jésus-Christ, ne nous disait que non-seulement c'est possible, mais qu'il faut l'entreprendre et y travailler résolument.

Jeunes gens, mes chers amis, ne croyez pas que cette grave question ne concerne que les prêtres ; elle vous concerne vous aussi, car vous n'êtes pas seulement le terme de leur activité, vous devez être encore et surtout leurs coopérateurs.

Pour plus de clarté, partageons le temps de la jeunesse en deux époques : les années qui suivent immédiatement la première communion et pendant lesquelles les jeunes gens assistent au catéchisme de persévérance, puis le temps qui va de la Persévérance jusqu'au mariage.

I

La durée de la Persévérance varie avec les paroisses. Dans la partie allemande de notre diocèse, les jeunes gens y restent jusqu'à 16 et 18 ans, voire même, en certains endroits, jusqu'au service militaire. Dans beaucoup de paroisses de la partie française, et notamment en ville, ils n'y restent guère que jusqu'à la première communion suivante.

PREMIER MOYEN : *Prolonger le temps de la Persévérance.*

C'est là un point capital vis-à-vis de la dévotion eucharistique et spécialement vis-à-vis de la sainte communion qui est le centre et l'élément essentiel de cette dévotion, car aussi longtemps que ces jeunes adolescents sont en contact avec le prêtre, il y a entre eux et lui des rapports nécessairement heureux, à un âge aussi critique. Il faut donc commencer par obtenir des enfants qu'ils restent au catéchisme de persévérance jusqu'à quinze et seize ans. La chose, si difficile qu'elle paraisse, n'est pourtant pas impossible, puisqu'elle existe dans des paroisses qui, notoirement, ne sont pas très chrétiennes. Assurément, il en manquera quelques-uns parmi les plus grands, là surtout où les parents ne comprennent pas les véritables intérêts de leurs enfants, mais peu importe, il faut aller de l'avant. Là où il n'y avait jusqu'alors qu'une année de Persévérance, il sera facile d'en ajouter une seconde, les enfants fréquentant l'école jusqu'à quatorze ans. Puis, lorsque l'habitude de cette seconde année sera prise, le curé demandera une troisième année. S'il rend son catéchisme intéressant, s'il représente souvent aux enfants et aux parents surtout, la nécessité de la Persévérance, s'il gagne à sa cause les plus influents d'entre eux et si, au besoin, il va trouver les parents chez eux, il arrivera à faire passer dans les usages de la paroisse cette troisième année, peut être même une quatrième.

DEUXIÈME MOYEN : *Avoir un règlement pour la communion des enfants.*

Ceci étant bien établi, il est de la plus haute importance d'avoir un jour fixé pour la communion des enfants de la Persévérance. Avant le décret de Pie X, les curés étaient heureux quand ils avaient obtenu de tous leurs petits jeunes gens la fidélité à communier une fois par mois, en dehors des grandes fêtes de l'année. Ceci ne peut plus suffire, évidemment, et, pour arriver progressivement à la communion fréquente, telle que le Saint-Père la désire même pour les enfants (*ad sacram mensam... semel admissi, ab ejus frequenti participatione prohiberi non debent, sed potius eos ad id hortari, reprobata praxi contraria alicubi vigente*) il faut partir de la communion fréquente tous les quinze jours, le premier et le troisième dimanche du mois, par exemple. Mais que cette communion de la quinzaine soit chose sacrée sur laquelle le prêtre ne transigera jamais sans raison sérieuse, sinon ce sera peu à peu la défection, et le succès sera compromis. Dans une paroisse de langue française, le curé fit un jour à la grand' messe une observation au sujet de cinq jeunes gens de quinze et seize ans qui, se trouvant trop grands pour communier tous les mois, s'étaient donné le mot et avaient fait grève le matin. Vers neuf heures du soir arrivaient au presbytère quatre des grévistes, demandant à se confesser pour communier le lendemain. C'est une preuve que beaucoup de jeunes gens et de parents ont encore de la bonne volonté quand on sait leur faire comprendre leur devoir.

Pour assurer le succès de cette communion de règle tous les quinze jours, il est nécessaire qu'elle soit annoncée le dimanche précédent, non pas au catéchisme, mais au prône, afin que les parents soient avertis.

Et quand arrivera le samedi, le confesseur devra se mettre réellement à la disposition de ses jeunes pénitents, c'est-à-dire — puisque nous parlons exclusivement des jeunes gens — qu'il devra être à l'église le soir, à une heure indiquée d'avance, pour ceux qui vont travailler à l'atelier ou à la campagne et qui ne peuvent pas facilement venir l'après-midi. Il est surtout nécessaire, si on veut arriver à un résultat, de donner aux retardataires l'occasion de se confesser le dimanche matin. Ceci est de rigueur, quelles que puissent être les fatigues qui attendent le prêtre le dimanche.

Nos jeunes gens peuvent être empêchés le samedi soir, ou bien ils ne voudront pas faire toilette deux fois, enfin il y en a toujours qui attendent au dernier moment pour se décider. Il faut compter avec tout cela et les prendre tels qu'ils sont, mais il sera bien rare que s'ils voient chez le prêtre un vrai dévouement, ils n'apportent pas peu à peu le concours de toute leur bonne volonté. En définitive il y a chez la plupart des jeunes gens quelque chose de bon, le tout est d'en profiter.

TROISIÈME MOYEN : *Aider les jeunes gens à communier saintement.*

Quant à la communion elle-même, disons tout d'abord que les enfants ne peuvent pas, en général, s'y disposer saintement quand ils sont abandonnés à eux-mêmes. Le Saint-Père ne demande, il est vrai, que des dispositions suivant les forces, les facultés, la condition, les devoirs d'état de ceux qui communient, mais il est bon néanmoins, je dirai même qu'il est nécessaire, dans ces communions générales, de faire la préparation et l'action de grâces en commun. Il y a à cela l'avantage de faire prendre aux jeunes gens l'habitude d'une préparation sérieuse, et puis, combien d'enfants qui, obligés de communier par le règlement, ne feraient qu'une communion sinon mauvaise, du moins bien indifférente, s'ils n'étaient stimulés par la parole du prêtre! Il ne faut donc pas se contenter de faire réciter les actes, mais — que la communion ait lieu à la messe, ce qui est préférable, ou qu'elle ait lieu en dehors de la messe, comme cela se pratique dans les petites paroisses — il est nécessaire d'exciter dans l'âme des jeunes communiants une foi vive en la présence de Jésus-Christ dans la petite hostie qu'ils vont recevoir, et un ardent amour envers le Dieu qui les a tant aimés et qui va se donner à eux. Qu'on chante un cantique, qu'on joue un morceau d'harmonium, tout cela est excellent. Je dirai même que le prêtre ne fera pas une chose indifférente si, en prononçant les paroles *misereatur*, *ecce agnus Dei*, il exprime, par la manière dont il les prononce, la foi qui l'anime lui-même.

Après la communion, l'action de grâces en commun. Quand les enfants auront regagné leurs places avec cet ordre parfait qui est la condition première du recueillement, le prêtre leur suggèrera les sentiments de circonstance — l'adoration avec les anges qui les entourent, la reconnaissance, l'amour, comme Marie Madeleine aux pieds de Jésus-Christ, comme saint Jean, à la dernière cène. Puis viendront les actes à haute voix, une fervente prière pour leur salut éternel et celui de

leurs parents, l'indication des résolutions à prendre et à offrir à Notre-Seigneur. Que le prêtre ait bien soin, entre chaque pensée qu'il énoncera, de laisser aux enfants le temps de produire eux-mêmes les sentiments et les actes qu'il leur suggère. Enfin, on terminera par un cantique suivi de quelques invocations à la Mère de la persévérance, et le prêtre les congédiera, non sans leur avoir recommandé de redire encore pendant les offices les actes après la communion.

La communion ainsi faite laissera dans l'âme des jeunes gens la meilleure impression et fera revivre le charme indéfinissable qui les avait subjugués au jour béni de leur première communion.

Ce point est donc acquis, mais cela ne suffit pas. Il y a dans l'année des fêtes qu'un vrai chrétien ne passe pas sans les sanctifier par la sainte communion; j'ai nommé les Quarante-Heures, la Pentecôte, le Sacré-Cœur, l'Assomption, la Toussaint, Noël. Il ne sera pas difficile d'amener, ces jours-là, nos jeunes gens à la Table sainte, en entourant d'ailleurs cette communion des mêmes soins que celle de la quinzaine, d'autant plus qu'alors il y aura foule et que pour beaucoup ce sera une excellente occasion de réapprendre à bien communier. Les moins fervents ne feront assurément pas plus, mais il y a toujours des âmes d'élite qui pourront s'élever plus haut. C'est au confesseur à discerner ces âmes privilégiées et à exciter leur bonne volonté dans les entretiens tête à tête qu'il a avec eux. Et à ce sujet, qu'il me soit permis de signaler un point plus important qu'on ne le croit généralement, c'est de conserver pour servir à l'autel, les petits jeunes gens les plus intelligents. Outre qu'il est vraiment beau de voir servir à l'autel, quand ils sont bien formés, des jeunes gens de seize ans, il y a cet avantage que le prêtre conserve avec eux des rapports plus fréquents et plus intimes. Il les voit souvent, il a occasion de leur parler et de se les attacher davantage. C'est un petit moyen, peut être, mais rien n'est petit quand il s'agit d'amener les âmes à Jésus-Christ.

Voilà ce qui paraît être le plus pratique pour les jeunes gens de douze à seize ans. Pourra-t-on l'obtenir partout? Il serait difficile de le dire, mais on peut l'espérer pour un grand nombre de paroisses.

II

Pour les jeunes gens proprement dits, de seize ans au mariage, la pratique de la dévotion eucharistique et en particulier de la communion qui, encore une fois, en est l'élément principal, est une tâche singulièrement difficile, puisque, en somme, mes chers amis, tout dépend de votre bonne volonté. Ceux qui ont écrit sur la question, comme le P. Cros et le P. Lambert, parlent de cette élite qu'on rencontre dans les collèges chrétiens, mais on se demande, en les lisant, ce qu'ils diraient, s'ils avaient expérimenté leurs théories dans les paroisses.

Premier moyen : *Ne jamais se décourager.*

Quoiqu'il en soit, le moyen par excellence, c'est de ne point se décourager, ni le jeune homme, en voyant les difficultés qui surgiront pour lui, ni le prêtre, en constatant les échecs, les insuccès, les déboires

de toutes sortes qui se multiplieront sous ses pas. Le jeune homme trouvera un puissant stimulant dans cette pensée, qu'arrivé au mariage, il pourra parcourir du regard les années de sa jeunesse sans avoir à en rougir; et le prêtre, est-ce qu'en voyant à la Table sainte ces beaux et bons jeunes gens, objet de toute son affection et de tout son zèle, est-ce qu'il n'oubliera pas les sacrifices qu'il aura dû faire, les amertumes et les ingratitudes dont il aura été l'objet?

Ce courage qui est ici le point de départ, le jeune homme doit le montrer vis-à-vis du respect humain, l'ennemi mortel de la communion. Dans les paroisses, surtout à la campagne, tout se remarque, et lorsqu'un jeune homme s'approche fréquemment de la Table sainte, il ne peut échapper aux railleries et aux sarcasmes de ses camarades. Puisqu'un homme prévenu en vaut deux, le prêtre doit l'avertir et lui montrer combien vaines sont les attaques auxquelles il sera en butte et combien il lui sera facile d'en triompher par sa seule persévérance, sans avoir mot à dire. Nous connaissons une paroisse où le curé avait trouvé deux excellents enfants de seize et dix-neuf ans qui, par la fermeté de leur caractère et les bonnes dispositions de leur cœur, paraissaient devoir être les instruments de la Providence pour amener les autres à la communion. On ne peut se figurer ce qu'ils eurent à souffrir de la part de leurs camarades et même de la part d'un grand nombre de paroissiens qui, décidément, ne pouvaient pas supporter que quelques jeunes gens fissent mieux que les autres. Ils tinrent bon et peu à peu, renforcés par quelques autres que leur exemple entraînait, ils arrivèrent à ce résultat, modeste tant qu'on voudra, mais bien consolant, d'amener à leur suite, aux grandes fêtes, un bon nombre de leurs camarades qui jusque là s'étaient contentés du devoir pascal.

Donc, commençons par gagner à notre cause quelques jeunes gens honnêtes, choisis, s'il se peut, parmi les plus influents. On en trouve partout qui ont au cœur des fibres qu'on peut faire vibrer. Le prêtre les fera venir, dépensant généreusement pour cela son temps, son cœur et même ses ressources. S'il peut organiser une petite retraite au moment de Pâques, ce sera un premier jalon qui lui permettra de les réunir ensuite de temps en temps.

Deuxième moyen : *Profiter d'une grande fête pour rompre la glace.*

Mais là où il faudra surtout se mettre en campagne, ce sera à l'occasion d'une grande fête, comme la Toussaint : le dimanche précédent, à la messe, le curé invitera tout spécialement les jeunes gens, leur disant qu'il sera à l'église le soir, après les travaux, qu'il les attend et qu'il sera heureux de mettre à leur service tout son cœur et tout son dévouement. Après cette invitation, il cherchera, pendant la semaine, l'occasion de dire en particulier ou de faire dire aux plus influents qu'il compte sur eux pour donner l'exemple aux autres et qu'ils lui feront un plaisir sensible en répondant à son appel.

Celui qui s'attendrait à réussir pleinement, de suite, montrerait qu'il n'a aucun expérience des hommes et s'exposerait à être victime d'une amère déception, mais quel que soit le résultat, il faudra re-

encer la tentative et à coup sûr il en viendra. Sachant qu'ils t accueillis avec toute la tendresse d'un cœur de prêtre, ils finiront e laisser gagner et, à la longue, on les verra venir aux grandes . Ce premier pas franchi, il ne sera plus difficile d'aller de l'avant doubler l'année suivante le nombre des communions. C'est ainsi vançant toujours, il y aura un petit noyau de jeunes gens résolus iront communier tous les mois, tous les quinze jours et même plus ent encore. On cite des paroisses où trois ou quatre jeunes gens munient presque tous les jours.

Je ne sais pas si on peut obtenir davantage vis-à-vis de l'ensemble la jeunesse, mais en tout cas, si le prêtre est constamment, le soir tout, à leur disposition, s'ils savent qu'ils peuvent aller se confesser s craindre d'être jamais rebutés, si, dans les entretiens que le prêtre vec eux, il souffle dans leur âme l'amour qu'il a lui-même pour s-Christ, si, dans la confession, il les prépare à faire une fervente munion, leur suggérant d'avance ce qu'ils auront à dire à Notre-neur, il est impossible qu'il n'y ait pas bientôt un groupe plus ou ns considérable de jeunes gens dévoués jusqu'au fond de l'âme au de l'Eucharistie.

Messieurs, si la jeunesse communie fréquemment, plus n'est besoin de nous occuper des autres pratiques de la dévotion eucharistique, l'assistance à la messe et les visites au Saint-Sacrement. Le jeune homme qui communie souvent ne manquera jamais à la messe du dimanche. On le verra même y assister en semaine durant l'hiver ou quand le travail chôme. Il sera exact, dans la mesure du possible, à faire à Notre-Seigneur cette excellente visite qu'on lui fait en assistant aux saluts du Saint-Sacrement, le dimanche et les jours de la semaine qui le comportent.

En terminant, j'exprime le vœu, bien ardent, certes, que tous les jeunes gens qui sont ici aujourd'hui remportent du Congrès l'inébranlable résolution d'être à l'avenir les apôtres de la communion fréquente, par leur exemple, avant tout, et ensuite, en usant de l'influence qu'ils ont sur leurs camarades, pour les entraîner à leur suite.

Que les parents surtout, sans lesquels nous ne pouvons rien, soutiennent le prêtre ; qu'ils marchent la main dans la main avec lui pour cette grande et belle cause de la transformation de tous ces chers jeunes gens par la communion fréquente.

Une seule observation est faite sur ce travail : un assistant propose, pour amener à la communion fréquente, d'inviter les jeunes gens à communier le premier vendredi du mois.

Les conclusions pratiques de cette séance sont résumées dans les vœux suivants :

VŒUX

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° Que dès la première communion on travaille à faire aimer

aux jeunes gens, à la campagne comme dans les villes, la communion fréquente et quotidienne; et qu'on la facilite spécialement à la jeunesse ouvrière dans les cercles et les patronages;

2° Que l'on procure autant que possible aux jeunes gens des œuvres le bienfait d'une retraite fermée, avant d'entrer à la caserne; et que, dans toutes les villes de garnison, les aumôniers militaires enseignent aux soldats que leur zèle peut atteindre la doctrine de la fréquente communion; qu'ils excitent chez eux le désir de communier autant que leur situation le permet, et qu'ils s'entendent avec eux pour leur faciliter la communion.

La salle devant être évacuée pour faire place à l'assemblée générale, Mgr de Namur clôture la séance en récitant la prière.

PREMIÈRE RÉUNION ALLEMANDE

JEUDI 8 AOUT

La deuxième réunion de la section de jeunesse — la première de langue allemande — se tient à la halle de gymnastique. Mgr Heylen, évêque de Namur, et Mgr von Busch, évêque de Spire, assistent à la séance. On remarque dans l'assemblée un grand nombre d'instituteurs et de jeunes étudiants.

Le premier rapport est présenté par M. le chanoine Lech, curé de la cathédrale de Luxembourg, sur la **communion fréquente et les jeunes gens, et spécialement les jeunes ouvriers.**

Nous entendons ici par jeunes ouvriers les jeunes gens au-dessous de vingt ans, employés dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les fabriques et les mines.

En parlant de la nécessité de la communion fréquente pour les jeunes ouvriers, nous entendons non une nécessité absolue, mais une nécessité relative, morale.

I. — NÉCESSITÉ DE LA COMMUNION FRÉQUENTE POUR LES JEUNES GENS EN GÉNÉRAL

1. La jeunesse est l'âge de la croissance et du développement pour le corps et pour l'âme: elle a besoin d'une nourriture abondante.

2. La mobilité de la volonté du jeune homme demande l'influence souvent répétée de la grâce.

3. La jeunesse a presque chaque jour à soutenir des combats intérieurs ; la vie moderne l'expose à de grands et nombreux dangers extérieurs.

4. La communion fréquente est nécessaire pour relever le jeune homme tombé, le guérir de ses mauvaises habitudes, le faire persévérer.

5. A notre époque d'apostasie générale, il faut travailler à obtenir une union plus intime avec le Christ.

De *grandes difficultés* s'opposent à la communion fréquente des jeunes ouvriers : ignorance, faiblesse de volonté, respect humain, mauvais exemples, — exigences du travail du samedi soir, des veilles de fête, même des dimanches, — amusements mondains qui occupent tous les loisirs des jours de repos.

II. — MOYENS DE FAVORISER LA DÉVOTION AU SAINT-SACREMENT CHEZ LES JEUNES GENS APRÈS LA PREMIÈRE COMMUNION

De même que la sainte Eucharistie est le centre de l'économie du salut et de la liturgie, elle doit être aussi le point central de l'enseignement religieux et de la formation chrétienne de la jeunesse.

Dans les petites paroisses de campagne le catéchisme de persévérance doit être continué régulièrement plusieurs années après la première communion. On doit se servir des fêtes de Notre-Seigneur, surtout des fêtes eucharistiques, pour inspirer aux jeunes gens une foi profonde à la présence réelle, et les amener à la sainte Table.

Dans les villes et centres industriels il faut, dès la sortie de l'école, recourir aux Sociétés de jeunes gens et profiter de toutes les occasions pour faire entrer dans les habitudes de la Société les actes du culte eucharistique.

III. — LA COMMUNION FRÉQUENTE DANS LES ŒUVRES DE JEUNESSE

1. Les jeunes gens ne doivent pas être amenés à la communion fréquente par la routine, par la vanité, par soumission aveugle à l'autorité d'autre part il faut former chez eux l'intérieur, de manière à y faire naître l'intention droite et pieuse.

D'où nécessité absolue de compléter le catéchisme de persévérance par des cercles d'études ou des institutions semblables.

2. Direction à donner aux Sociétés de jeunes gens.

Les Sociétés à caractère religieux (Congrégations) contribuent à compléter la formation chrétienne et à combattre le respect humain ; pour avoir de l'influence, elles doivent s'adapter aux exigences de notre temps, et ne pas laisser de côté le soin des intérêts économiques et sociaux des membres.

D'autre part, les Sociétés de nature plutôt mondaine ne doivent pas perdre de vue la formation religieuse et favoriser la pratique de la vie chrétienne, y compris la fréquente communion, sous peine de manquer leur but.

L'expérience a suggéré de fixer un minimum de quatre communions annuelles, et de faire des jours de communion des jours de fête de la Société.

On devra diriger les meilleurs éléments vers la communion plus fréquente, mensuelle d'abord. Ce point est surtout du ressort du confesseur, à qui incombe, avant tous les autres, la charge du *compelle intrare.*

Les missions et retraites, surtout les retraites fermées, sont un puissant moyen de former à la communion fréquente l'élite de la jeunesse ouvrière.

Le président de la société des apprentis catholiques de langue allemande, M. Alexis Steiner, employé à la Mairie de Metz, devait à la fin de la séance présenter un rapport sur le même sujet : le manque de temps l'en empêcha.

Après le rapport de M. le chanoine Lech, qui fut suivi d'une courte discussion sur la messe des écoles, Mgr Heylen prit la parole pour témoigner de l'intérêt que les évêques portent aux jeunes gens et aux œuvres de jeunesse.

« Soyez fidèles à vos œuvres, dit-il, aimez-les, tenez ferme aux principes sur lesquels reposent vos associations.

« Une des plus belles qualités de la jeunesse, c'est le courage. Soyez donc courageux, et allez sans crainte, sans respect humain, à la sainte communion. Si parmi vous se trouvait une âme craintive, vous lui donnerez du courage ; au cercle, vous irez tous ensemble à la sainte Table ; par là vous tuerez le respect humain, et vous remplirez vos devoirs religieux, publiquement, la tête haute, comme des chevaliers sans peur et sans reproche.

« J'ai appris qu'il y a à cette séance beaucoup d'instituteurs. C'est une si belle vocation que de travailler à la formation, à l'éducation civique et religieuse de la jeunesse ; il est donc naturel que nous, les évêques, nous honorions votre vocation, Messieurs, et que nous vous aimions, vous les instituteurs catholiques. Quand nous autres, nous exhortons les gens à s'approcher des sacrements, on dit : Le curé fait son métier. Mais de vous l'on ne pourra pas dire la même chose ; aussi je veux vous dire : Conduisez vos enfants au Sauveur qui les appelle, conduisez-les à la Table sainte ; oui, Messieurs, allez de l'avant par le bon exemple, particulièrement puissant quand il vient de vous, et vous préparerez une grande joie au Sauveur ». (*Applaudissements.*)

Ces paroles éloquentes amenaient naturellement le rapport de M. le chanoine Christiany, archiprêtre de Sarreguemines,

ancien aumônier de l'École normale de Phalsbourg, sur les devoirs des instituteurs envers la sainte Eucharistie.

L'instituteur catholique doit-il et peut-il cultiver la dévotion au Saint-Sacrement chez les enfants de l'école?

Les réflexions qui vont suivre ne s'adressent pas aux maîtres qui, dans la lutte religieuse moderne, se sont placés du côté des ennemis de l'influence religieuse — ni à ceux qui voudraient se décharger sur l'Église et la famille du devoir de la formation religieuse de l'enfance.

C'est aux maîtres catholiques et croyants que nous venons dire : « Il y a pour vous un vrai devoir de cultiver à l'école la dévotion au Saint-Sacrement. »

Au développement de cette idée, nous ajouterons quelques indications pratiques sur la manière de remplir ce devoir.

I. — LES MAITRES CATHOLIQUES ONT LE DEVOIR DE CULTIVER CHEZ LES ENFANTS LA DÉVOTION AU SAINT-SACREMENT

Cette obligation découle

1° *de la nature et du but de l'instruction religieuse* que le maître catholique doit donner à ses élèves. La religion est pour l'homme plus qu'un système philosophique : elle est une source de vie ; car elle a pour mission de diriger, de soutenir et d'élever notre vie ; elle est *une vie*, par la présence et la vie de Dieu avec nous. La vie et l'œuvre de Jésus, en la personne de qui Dieu se rend accessible même au petit enfant, Jésus, le modèle idéal de toute perfection morale, pour l'enfant comme pour l'homme, cette vie n'appartient pas seulement à l'histoire : elle se continue au tabernacle. Le tabernacle est la source de toute religion vivante : c'est à cette source qu'il faut conduire l'enfant, pour qu'il y puise la vie et la force ;

2° *de la relation intime de l'enseignement religieux tout entier avec la sainte Eucharistie.* Le centre de la doctrine chrétienne, de la foi catholique, aussi bien que de toute vie chrétienne, c'est Jésus présent dans l'Eucharistie ; celui qui voudrait donner l'enseignement religieux sans faire une place toute spéciale à l'Eucharistie, ne pourrait présenter aux enfants qu'un christianisme incomplet et mutilé ;

3° *de la nature même de l'éducation.* L'expérience démontre l'efficacité de l'Eucharistie pour l'œuvre de l'éducation : c'est en inspirant à l'enfant l'amour de l'Eucharistie qu'on arrive à transformer son cœur et sa vie.

Si donc l'école veut faire des enfants des hommes complets et vertueux, elle doit les conduire au maître de toutes les vertus, au divin Sauveur dans le Saint-Sacrement de l'autel.

II. — COMMENT LE MAITRE CHRÉTIEN POURRA-T-IL CULTIVER DANS LES ENFANTS LA DÉVOTION A L'EUCHARISTIE ?

1° *Par l'enseignement.* L'Eucharistie est avant tout un dogme de foi, qu'il faut présenter à l'intelligence de l'enfant ; et ici l'exposition

de la doctrine ne suffit pas ; il faut, à notre époque, y ajouter une démonstration saisissante et complète. Le maître profitera pour cela de l'enseignement du catéchisme, où il ne se bornera pas à une sèche explication du texte ; — de l'enseignement de l'Histoire-Sainte (figures de l'Eucharistie, promesse, institution, toute la vie de Jésus) ; — de l'enseignement liturgique (cérémonies de l'Église, année ecclésiastique, exemples eucharistiques, chant d'église et cantiques) ;

2° *Par l'exemple.* L'enfant cherche dans la vie de son maître la preuve vivante de sa foi en les vérités qu'il lui enseigne ; — influence des exemples de foi et de respect donnés par le maître par sa tenue dans le lieu saint, dans la réception des sacrements, l'assistance à la messe.

Le maître fidèle au culte de l'Eucharistie y trouvera plus qu'un moyen d'attirer les enfants à Jésus ; il y trouvera l'inspiration et le soutien de sa propre vie. Le maître chrétien a besoin d'un idéal qui soutienne et féconde sa vie : pourquoi ne serait-ce pas le culte de l'Eucharistie, dont il est le prédicateur à l'école, et souvent le serviteur à l'église ?

3° *Par la surveillance.* Il faut faire prendre de bonne heure à l'enfant l'habitude du respect dans ses rapports avec la sainte Eucharistie : personne mieux que le maître chrétien n'est apte à cette œuvre de formation. Habituer les enfants au recueillement dans le lieu saint ; leur apprendre à assister à la messe ; les faire prier et chanter en commun aux messes qui leur sont spécialement destinées ; les surveiller...

Rôle beau et fécond du maître chrétien dans la préparation à la première communion...

Conclusion. Le maître chrétien doit travailler avec le prêtre à former les enfants au culte de l'Eucharistie. A lui aussi s'adresse la parole du Sauveur : « *Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez pas.* »

Ne pas les empêcher d'aller à Jésus ne suffit pas : il faut les amener à Jésus.

C'est l'œuvre du maître chrétien ; ce sera sa gloire.

M. Courte, instituteur principal à Metz, prend la parole pour compléter ce rapport qui avait fait une profonde impression. « Comme instituteur je ne puis que confirmer ce qu'a si bien dit le précédent rapporteur, et déclarer que les conseils qu'il nous a donnés peuvent être suivis, dans les limites mêmes que nous trace notre programme. Nous avons défendu jusqu'ici, grâce à Dieu, le précieux héritage de nos pères, l'école confessionnelle (*Vifs applaudissements*), et sur ce terrain le maître chrétien a non-seulement la possibilité, mais de nombreuses occasions directes, de travailler de concert avec le prêtre pour former les enfants à l'amour du Saint-Sacrement. »

M. Courte parcourt les divers moyens indiqués par le précédent rapport et, entrant dans le détail, montre comment le maître peut faire converger l'enseignement du catéchisme, de

l'histoire sainte, de l'année liturgique, etc., vers le culte de la sainte Eucharistie. Il insiste particulièrement sur la préparation à la première communion, la préparation du cœur comme celle de l'esprit. « La préparation du cœur n'est que trop souvent, surtout dans les villes, rejetée à l'arrière-plan par la faute de parents déraisonnables, dont toutes les préoccupations vont à la solennité extérieure. La parole sérieuse, convaincue, du maître, peut souvent faire ici des miracles. Le secours que l'école donnera ici à l'église profitera dans une large mesure à l'école elle-même, car l'influence d'une bonne première communion se fait sentir bien des fois sur la conduite et le travail de nos élèves.

« Et s'il en est ainsi, pourquoi nous, maîtres catholiques, ne pourrions-nous pas mettre ce puissant moyen d'éducation au service de notre œuvre, en travaillant à répandre parmi nos élèves la communion fréquente ? Notre coopération est ici d'autant plus nécessaire que, surtout dans les villes et les centres industriels, on ne peut guère compter sous ce rapport sur le concours des parents et que le prêtre lui-même perd souvent toute influence directe sur les enfants après la première communion. Pourquoi ne pourrions-nous pas l'aider ici, soit en insistant, dans l'enseignement du catéchisme, sur la nécessité de la sainte communion, soit en exhortant les enfants, la veille d'une grande fête, à la célébrer par la réception des sacrements ? Il ne s'agit pas d'exercer une pression ; mais une instruction appropriée et un conseil bienveillant obtiendront beaucoup, surtout de la part d'un instituteur dont l'exemple confirme les paroles...

« Un instituteur chrétien ne croira pas déroger en surveillant ses élèves pendant les offices. Sans doute nous n'y sommes pas légalement obligés, mais je suis d'avis que dans ces choses notre conscience et notre responsabilité d'éducateurs suffisent à nous montrer notre devoir.

« A la question qui vient de nous être posée, je puis donc faire la réponse suivante, qui doit être en même temps un engagement solennel : Oui, nous, les instituteurs catholiques, nous devons et nous pouvons, oui, nous voulons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, continuer à l'avenir à contribuer de toutes nos forces à ce que la dévotion envers la sainte Eucharistie soit cultivée et favorisée dans nos écoles catholiques, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de la jeunesse catholique qui nous est confiée. » (*Applaudissements.*)

Mgr l'Evêque de Spire clôture la séance par quelques paroles ardentes à l'adresse des maîtres chrétiens :

« J'ai constaté avec joie, chers Messieurs les instituteurs, avec quel empressement vous vous êtes réunis ici. Vous avez montré par là combien vous tient à cœur le côté religieux de votre magnifique vocation.

« Il nous faut, dans les temps actuels, une race de militants, qui soient armés de toutes pièces pour les combats de la vie. Il faut pour cela avant tout établir la base solide du savoir, des convictions religieuses, nettes et inébranlables.

« Cet édifice, Messieurs, vous avez la haute mission de l'élever dans l'intelligence de l'enfant. Puis vous avez à former le cœur et les sentiments. Mais cela encore ne suffit pas. Votre activité atteint l'homme tout entier, comme notre temps met son empreinte non-seulement sur l'intelligence et le savoir, sur le cœur et le sentiment, mais sur l'homme entier.

« Or le principal de cette œuvre est la formation de la volonté, et rien ne peut contribuer autant à favoriser ce travail que les moyens éminemment pédagogiques que Messieurs les rapporteurs nous ont suggérés avec tant de justesse, pour former l'enfant à la dévotion envers le Dieu caché de nos autels et à la réception fréquente de la sainte communion. Quand vous avez, Messieurs, fait de vos élèves de bons communiants, vous en avez fait non-seulement de bons chrétiens, mais aussi de bons citoyens et des hommes intègres. Vous connaissez tous la parole de saint Chrysostôme : « Au-dessus de tous les peintres, de tous les sculpteurs, de tous les artistes, je place celui qui sait former l'esprit et le cœur de la jeunesse. » (*Vifs applaudissements.*) Quant à Messieurs les rapporteurs, je dois, comme évêque, aussi bien que comme ami des instituteurs et comme ami de la jeunesse, leur exprimer mes plus vifs remercîments. » (*Longue salve d'applaudissements.*)

XI. S. G. Mgr Walravens, évêque de Tournay.

S. G. Mgr von Busch, évêque de Spire.

DEUXIÈME SÉANCE FRANÇAISE

VENDREDI 9 AOUT

Comme la séance allemande de la veille, la deuxième réunion française de la section de jeunesse se tient dans la salle de gymnastique.

Assistent à la séance Mgr l'Archevêque de Westminster, NN. SS. de Châlons et de Verdun. Ce dernier, en arrivant, dit, aux applaudissements de tous, qu'il reste fidèle aux jeunes.

M. Wagner, président, indique succinctement ce qui caractérise les différents rapports envoyés pour cette séance : il en signale un qui n'est point porté au programme, lequel traitera de la communion parmi la jeunesse universitaire.

L'auteur du premier rapport, le R. P. Lambert, étant empêché par son état de santé d'assister au Congrès, le président résume les idées et les conclusions de son travail, qui vise en premier lieu les établissements de France.

Rapport du R. P. J.-M. Lambert, missionnaire apostolique

DIRECTEUR DE L'ŒUVRE DES PRÊTRES ÉDUCATEURS

sur

La Communion fréquente dans les Petits-Séminaires et Collèges

Devoirs des prêtres éducateurs au point de vue de la formation à la sainte communion.

Moyens de promouvoir la communion fréquente dans les maisons d'éducation.

Messieurs et vénérés Confrères,

Si le rôle principal du prêtre est de pourvoir à l'alimentation spirituelle des âmes, de *toutes* les âmes qui lui sont confiées, et de leur dispenser avec le pain de la céleste doctrine et de la science du salut, celui de l'Eucharistie, nourriture supersubstantielle des âmes, il ne saurait être fait exception, dans les diverses catégories d'âmes à nourrir, des enfants et des jeunes gens élevés dans les maisons d'éducation chrétienne.

La communion fréquente est une pratique aussi utile, je dirai plus, aussi nécessaire à cette catégorie de chrétiens qu'aux autres, soit qu'il s'agisse des aspirants à la cléricature, soit qu'il s'agisse de ceux qui demeureront dans la condition laïque ; et, de tous les moyens de formation morale et religieuse qui peuvent être appliqués dans les milieux scolaires, on peut dire, sans crainte d'exagération, qu'il n'en est pas, en soi, de plus efficace que celui de la réception assidue de l'Eucharistie, à raison des effets de préservation ou de guérison morale, des grâces d'énergie pour la lutte et de progrès dans le bien, produits par elle en ceux qui la reçoivent dignement et fréquemment.

Ceci n'a pas besoin de démonstration. Et, sous ce rapport, l'expérience vient fortifier et confirmer de tous points la doctrine. Aussi bien des prêtres chargés de la formation chrétienne de la jeunesse écolière, ne sauraient-ils prendre trop à cœur ni remplir trop fidèlement le devoir qui leur incombe, et comme *prêtres* et comme *éducateurs*, de promouvoir autour d'eux le *régime* éminemment salutaire de la fréquente communion.

L'hésitation ne serait plus possible, les objections ne seraient plus admissibles après les déclarations formelles du décret de la sacrée Congrégation du Concile, en date du 20 décembre 1905, sur « la Réception quotidienne de la très sainte Eucharistie », où il est dit que l'on devra promouvoir avec un zèle spécial cette pratique si salutaire non seulement dans les grands et petits séminaires, mais aussi dans tous les autres établissements chrétiens d'éducation : *Quam maxime quoque promoveatur in Clericorum Seminariis quorum alumni altaris inhiant servitio; item in aliis christianis omne genus ephebeis* (1).

Qu'il me soit permis de le dire, (l'apostolat très spécial que, depuis bientôt trente années, j'exerce en faveur de la fréquente communion dans les séminaires et les collèges m'autorise à faire cette communication) très peu de maisons d'éducation présentent une parfaite unité de vues à l'endroit de la pratique de la communion ; et pour quelques directeurs spirituels qui s'y montrent nettement favorables et travaillent à la promouvoir, les autres (j'oserai presque dire qu'ils sont la majorité) y sont plus ou moins opposés, et cela de parti pris, sans motifs sérieux ni sérieusement soutenables.

Je ne ferai pas ici l'énumération de leurs arguments ou objections dont quelques-uns sont puérils et d'autres outrés jusqu'à l'injustice. Je me bornerai à dire qu'il est souverainement surprenant et étrange que des prêtres qui alimentent leur vie surnaturelle et leur piété cléricale à la même source professent une telle divergence d'idées sur le même objet.....

On a reproché à nos maisons d'éducation ecclésiastique de s'être laissées entraîner, ces dernières années surtout, à une sorte « d'emballement » par rapport à la sainte communion, sous l'influence indiscrète d'apôtres inconsidérés de la communion quotidienne.

Qu'il me soit aussi permis de dire (et je parle en toute connaissance

(1) Decret. Sacr. Congr. Concil. de quotidiana SS. Eucharistiæ sumptione. n° 7.

de cause) que ce reproche porte à faux. « L'emballement » (1) en question n'a été qu'apparent. S'il s'est produit çà et là, sur quelques points de notre pays, un mouvement plus accentué vers une communion plus fréquente, ce mouvement — qu'on le sache bien — n'a pas été général ; et ensuite, s'il s'est produit, c'est parce que dans les maisons où il s'est manifesté et s'est maintenu, se sont trouvés des prêtres assez nombreux pour faire prévaloir l'idée de cette communion plus fréquente et assez libres pour en promouvoir la pratique. Et l'événement a donné pleinement raison à leur zèle. Les fruits de leur apostolat eucharistique, (j'en pourrais produire d'innombrables témoignages) ont été des plus consolants.

Pour rester dans les limites de l'exacte vérité (basée sur une statistique des plus précises que j'ai pris la peine d'établir) il est plus juste de dire que la plupart de nos maisons d'éducation ecclésiastiques — même les Petits-Séminaires — sont plutôt demeurées en deçà du mouvement eucharistique qu'on leur reproche sans preuves comme un mouvement moutonnier. Dès lors on peut conclure que l'impulsion donnée au clergé éducateur par l'article plus haut cité du Décret *Sacra Tridentina Synodus* était des plus opportunes.

Cette impulsion a-t-elle été efficace et décisive, et peut-on affirmer que depuis qu'elle a été donnée par le Saint-Siège, elle a déterminé un mouvement de zèle plus accentué chez les prêtres éducateurs ?

Ici encore, au risque de paraître jouer le rôle de « fratrum accusator », j'ose dire que ce mouvement a presque été imperceptible et insignifiant. A peine le Décret paru, j'en fis un commentaire détaillé dans la Revue mensuelle « Le Prêtre éducateur » publiée sous ma direction. J'entrepris une sorte de campagne — autant vaudrait dire croisade — en faveur de la pratique préconisée par le Vicaire de Jésus-Christ, engageant tous mes confrères dans l'enseignement à entrer dans ce mouvement de vulgarisation d'une pratique aussi salutaire, les provoquant à des tentatives dans ce but, leur inspirant diverses industries pour y réussir, mettant à leur disposition les fruits de notre expérience en la matière.

Le croirait-on ? L'appel a pour ainsi dire retenti dans le vide. Il se produisait malheureusement à l'heure où presque tous nos Petits-Séminaires et bon nombre d'établissements d'enseignement libre fermaient leurs portes et voyaient disperser leur personnel de professeurs et d'élèves. Les esprits étaient à d'autres préoccupations qu'à celle de la communion fréquente, et dans la plupart des maisons qui ont continué de fonctionner, une certaine apathie, causée par l'incertitude du lendemain, du sort réservé à la liberté de l'enseignement, a paralysé tout élan de zèle eucharistique, et empêché notre appel, modeste écho de celui du Pape, de produire en France un ébranlement tant soit peu sérieux.

En sorte que, à l'heure présente, « le devoir des prêtres éducateurs au point de vue de la formation à la sainte communion » reste dans toute son impérieuse actualité, et c'est à juste titre qu'on a introduit dans le programme des travaux de sections particulières du Congrès

(1) Le mot est d'un évêque, de feu Mgr Isoard, évêque d'Annecy, dans son ouvrage : *Demain ou le Système du moins possible.*

eucharistique de Metz d'en rappeler et d'en souligner, si je puis ainsi m'expliquer, l'obligation aux membres du clergé enseignant présents à ce Congrès.

Messieurs et chers confrères, ne nous le dissimulons pas, si nous voulons justifier notre présence dans les établissements d'éducation encore ouverts à cette heure, il nous faut faire œuvre de prêtres, œuvre d'apôtres. Il nous faut mettre au-dessus de toute autre préoccupation celle de la formation morale, spirituelle, surnaturelle, de la jeunesse qui nous est confiée. Négliger ce devoir serait un crime de lèse-sacerdoce ; n'y pas apporter tout le zèle dont on est capable serait ne rien comprendre à la gravité du devoir de l'heure présente et compromettre peut être irrémédiablement la cause de la formation chrétienne de cette jeunesse dont l'avenir est en grande partie entre nos mains.

Et puisque, dominant toutes les clameurs de menaces dirigées en ce moment contre la religion et l'Église catholique, contre l'action éducatrice du clergé de France, la grande voix, la voix pleine d'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, s'est élevée pour nous dire : « Quam maxime promoveatur in Clericorum Seminariis ; item in aliis christianis omne genus ephebeis », c'est une grave et stricte obligation pour nous, pour chacun de nous, de faire écho à cet appel du Chef de l'Église, et de promouvoir, par tous les moyens compatibles avec le zèle et la prudence, une pratique signalée, en ces temps troublés, comme un moyen souverain de salut.

* * *

Et maintenant, pour aborder le côté pratique de la question qui nous occupe, disons quels *moyens* peuvent être employés pour « promouvoir la Communion fréquente dans les maisons d'éducation. »

Je n'ai pas la prétention de tout indiquer dans un rapport succinct. Du moins en dirai-je assez, j'espère, pour fournir à mes confrères de suffisants renseignements.

Le premier moyen, que j'appellerai le moyen *préalable* et absolument indispensable pour promouvoir cette sanctifiante pratique, consiste à s'entendre, à mettre les vues à l'unisson.

Le grand obstacle à l'établissement et à la diffusion progressive de la communion fréquente dans nos maisons d'éducation vient en effet, de ce que parmi le personnel des maîtres, les uns sont partisans, les autres adversaires déclarés de cette pratique, ou, si les deux mots paraissent trop forts, les uns sont plus favorables à cette pratique, les autres le sont moins. D'où résulte un double courant d'influence, une double direction donnée aux élèves, l'une pour les porter vers la Table sainte, l'autre pour les détourner d'une « trop grande assiduité ».

Cette dualité d'appréciation et de conduite est des plus préjudiciables, car elle a pour effet de « mettre en question » dans l'esprit des élèves l'incontestable utilité de la communion et d'en déprécier la pratique aux yeux d'un certain nombre qui seront à peu près toujours le plus grand nombre. — Puisque les maîtres ne s'entendent pas sur cette question, comment leurs disciples pourraient-ils être d'accord ? Alors la doctrine professée par l'Église ou dans l'Église catholique à l'endroit de

la réception fréquente de l'Eucharistie ne serait-elle donc pas sûre ?...

On peut aisément pressentir les conséquences funestes d'un tel doute dans l'esprit d'enfants et surtout d'adolescents et, dès lors, on ne saurait trop les prévenir en se mettant, et théoriquement et pratiquement, d'accord sur ce point important.

Comment y arriver ?

Par des conférences régulières et périodiques auxquelles seront convoqués et tenus d'assister *tous* les professeurs *sans exception* sous la présidence du supérieur. Dans ces conférences on étudiera et discutera tel ou tel aspect de la question indiquée d'avance ; on précisera des points à admettre, des conclusions à adopter, la ligne de conduite à suivre, en un mot on établira un *modus agendi* qui soit uniforme, tout en laissant à chaque directeur spirituel la liberté à laquelle il a droit dans les décisions particulières basées sur la connaissance individuelle des âmes dirigées par lui.

Les conférences dont je parle ont été officiellement établies en France dans un certain nombre de diocèses. Elles embrassent toutes les questions de pédagogie et d'éducation. Le programme en est dressé par les évêques respectifs. On ne saurait trop louer ces derniers d'une si sage mesure, et il est à souhaiter qu'elle se généralise et s'étende à tous les diocèses sans exception et qu'une large part soit faite, dans le plan d'études de ces conférences, à la question capitale de la communion.

Il va de soi — et cette réflexion est nécessaire pour compléter ce qui précède — il va de soi que si les prêtres appelés à prendre part à ces « conférences d'études » veulent y trouver intérêt et profit, ils devront prendre la peine de préparer sérieusement et soigneusement les questions soumises à l'étude et à la discussion, afin de pouvoir en suivre l'exposé et, au besoin, émettre une opinion judicieuse, une appréciation fondée. Sans cela, qu'arrivera-t-il ? Ce qui arrive presque toujours dans les discussions auxquelles on prend part sans aucune préparation. On affirme, ou on nie, sans fondement suffisant ; on tranche, on s'obstine dans ses idées, par orgueil, parti-pris ; on fausse celles des autres... bref, le temps de la discussion s'écoule sans profit pour personne. Non seulement la question n'a pas fait un pas, mais elle a perdu du terrain.

Une préparation sérieuse du sujet traité s'impose donc à quiconque a un sincère désir de s'éclairer et d'éclairer ses frères.

Ce point important acquis — je veux dire l'entente parmi les maîtres — on s'appliquera à établir parmi les élèves une entière uniformité de vues touchant la sainte communion, ce qu'on obtiendra au moyen d'instructions ou d'entretiens suivis, coordonnés, très précis sur le sujet, instructions et entretiens qui s'inspireront du texte du Décret *Sacra Tridentina Synodus* et en seront le commentaire pratique. Plus les élèves auront des notions claires et exactes sur la fréquente communion, plus ils s'y porteront d'eux-mêmes. La connaissance fera naître la conviction, et la conviction engendrera l'attrait.

Cet enseignement « local » et « domestique » — si je puis ainsi parler — devra, pour avoir encore plus d'efficacité, être complété par un

organe extraordinaire, celui d'un prédicateur étranger, dont la doctrine, en parfaite harmonie avec celle précédemment exposée aux élèves, ne fera que fortifier leurs convictions.

L'époque de la retraite annuelle de rentrée scolaire me paraît la mieux choisie pour cette démonstration théorique de l'utilité de la communion. Il en résulterait une impulsion plus décisive et générale vers la Table sainte.

On pourrait également, au cours de l'année scolaire, prendre occasion de certaines circonstances et solennités religieuses, où il est fait appel à un prédicateur étranger, pour rappeler, par son intermédiaire, aux élèves des vérités dont on ne saurait trop les pénétrer.

L'expérience a démontré qu'un moyen très efficace d'établir la fréquente communion dans un collège à l'insu des élèves, est l'établissement de la « Communion réparatrice » sur semaine. Sans rien faire qui puisse ressembler à une pression quelconque sur leur liberté ni qui ait l'air de les vouloir « embrigader » au détriment de l'esprit d'initiative, il y a moyen de former des cadres réguliers de communiants dans chaque division ou dans la communauté, selon l'importance numérique de l'établissement, de telle façon que chaque jour, un certain nombre d'élèves s'approchent de la sainte Table et offrent à Notre-Seigneur, un jour librement choisi par eux et sans obligation qui les lie, une communion réparatrice. Le seul fait de la présence journalière au divin banquet d'un groupe plus ou moins considérable d'élèves suffira pour déterminer à brève échéance, sans secousse, sans pression administrative, la pratique de la communion quotidienne et pour établir dans une Maison des « habitudes eucharistiques » dont on ne tardera pas à constater les excellents résultats.

Mais pour que ces « habitudes » puissent librement s'établir et s'implanter de façon durable, il est nécessaire que le règlement scolaire en favorise l'épanouissement. Si vous voulez que vos élèves communient, donnez-leur en le temps. Le temps, ne le consacrez pas si exclusivement aux études que la piété, ne trouvant de place que par le strict *minimum* de son exercice, en soit, de ce chef, étouffée. Si les règlements disciplinaires existants ne font pas la part assez large à la vie de piété, modifiez-les. — Ces règlements représentent, dites-vous, une vieille et vénérable tradition. En sont-ils pour cela intangibles? Et tandis que, chaque année ou presque chaque année, vous modifiez ces règlements pour les mettre d'accord avec les exigences de programmes scolaires imposés par un pouvoir impie et athée, vous ne voudrez rien faire pour accommoder ces mêmes règlements avec les exigences légitimes et autrement impérieuses de la vie chrétienne?

Si les supérieurs, qui ont, avec la responsabilité des maisons qu'ils dirigent, celle des âmes des élèves, ne se placent pas *avant tout* au point de vue des intérêts souverains des âmes, ils ne sont plus que de banals fonctionnaires, et leurs maisons que de vulgaires officines où l'on s'occupe de « faire des bacheliers » au lieu d'y former des chrétiens.

Dans quel sens devra-t-on modifier les règlements scolaires pour rendre possible le libre exercice de la communion fréquente et quotidienne?

Nous n'avons pas à le dire ici dans le détail. Cela nous entraînerait trop loin. C'est à chaque supérieur, de concert avec le corps professoral ou son conseil, ou bien avec l'approbation épiscopale, de faire subir à ces règlements les modifications réclamées par les circonstances. Ces modifications, on le conçoit, ne peuvent pas être les mêmes partout. Tout dépend de l'importance de chaque maison et de celle du mouvement eucharistique qui s'y produit. Le point essentiel est que les élèves désireux de communier, autorisés par leurs confesseurs à s'approcher de la sainte Table, le puissent faire sans se trouver aux prises avec un règlement qui les étreint et leur rend cette pratique par trop difficile. Au surplus, ceux de mes confrères qui désirent, sur ce point, des renseignements détaillés, les trouveront dans la troisième partie de mon ouvrage : *Le Régime sauveur ou la Communion dans les Maisons d'éducation*, dans lequel une centaine de pages est consacrée à l'exposé des « moyens pratiques d'établir et de maintenir l'exercice de la communion fréquente et quotidienne dans les Maisons d'éducation (1). »

Autre moyen de mettre en honneur, autre condition pour implanter la fréquente communion dans nos collèges : faciliter aux élèves l'accès du confesseur. Rien de plus inepte et, en même temps, de plus odieusement injuste que ces restrictions rigides d'un règlement qui interdit à l'écolier de voir son confesseur en dehors des jours et des heures réglementaires de confession. Cela se voit, cela se fait, et, à mon humble avis, c'est là, en grande partie, la cause de la rareté des communions en certains collèges et l'explication de l'éloignement où se tiennent de la Table sainte bon nombre d'écoliers que des embarras, réels ou imaginaires, de conscience empêchent de s'en approcher, s'ils n'ont vu auparavant leur confesseur. Il y a sous ce rapport d'importantes et urgentes réformes à faire et, tout en y apportant de la discrétion et de la prudence, je crois qu'il est nécessaire de faciliter davantage aux élèves, en même temps que l'accès de la Table sainte, celui du sacré tribunal.

Entre autres moyens de promouvoir la pratique de la communion dans les milieux scolaires, qu'il me soit permis de signaler le suivant :

Il n'est pas toujours ni partout facile de décider des élèves des hautes classes, que des directeurs spirituels médiocrement zélés auraient laissées réduits à la moyenne *réglementaire* de la communion *mensuelle* (2) ou plus rare encore, d'en venir rapidement à une communion plus fréquente. Ce ne sera qu'avec du temps et de persévéran-

(1) Un vol. in-12° de XII-393 pages. Prix : 3 fr. 50, chez Oudin, rue de Condé, 24, et chez Savaète, 74, rue des Saints-Pères, Paris.

(2) A ce propos je ne saurais trop mettre en garde contre cette pratique qui, pour paraître *a priori* très recommandable, a trop souvent pour résultat de supprimer toute initiative chez les écoliers à l'endroit de la communion. Ils communient, parce que c'est « jour de communion générale » et que le règlement *veut* que l'on communie. Et ils se conforment *automatiquement* à la prescription règlementaire, sans prendre aucun goût à la « pratique » accomplie. Plus tard, lorsque le *règlement* ne sera plus là

tes exhortations que l'on pourra parvenir à ce résultat, et encore ne sera-ce qu'auprès d'une minorité. Difficilement on obtient d'un adolescent, dans la période des passions effervescentes, qu'il s'approche assidûment de la Table sainte. Il n'y a que ceux qui sont résolus à lutter qui, pour s'assurer la victoire, viendront manger le Pain des Forts. Quant aux autres — le plus grand nombre, hélas ! — que le plaisir attire, que l'effort rebute, ceux-là préfèrent se tenir à distance du sacrement qui fait des vaillants, mais qui réclame aussi, pour opérer intégralement, une certaine vaillance !

Donc, il faut, en toute sagesse et prudence, prévenir la « période critique », si l'on veut former avec une génération de communiants une génération de chrétiens. Il faut faire « l'éducation eucharistique » des tout jeunes élèves (1), les préparer de longue main à la réception fréquente de l'Eucharistie et, dès leur première communion, les soumettre à ce « régime sauveur ».

Je n'hésite pas à affirmer (une expérience de nombreuses années acquise un peu sur tous les points de la France et de l'Étranger m'en donne le droit), que rien n'est plus facile, surtout dans les maisons d'enseignement secondaire dirigées par des prêtres, que d'affectionner les jeunes élèves à la fréquente communion. Le professeur chargé du catéchisme préparatoire à la première communion peut beaucoup sous ce rapport. Son enseignement progressif, ses explications détaillées sur l'Eucharistie, ses pieuses exhortations à de fréquentes communions forment sans peine, avec le temps, chez les enfants, une conviction naïve et un attrait généreux qui les portent vers le Dieu de pureté, vers le céleste Ami de l'enfance.

Si cette « éducation eucharistique » se continue après la première communion, simultanément donnée par le professeur, le préfet de religion et le directeur de conscience, il est plus que probable qu'elle ne fera que développer chez l'enfant cette conviction et cet attrait.

Et c'est si vrai qu'en augmentant le nombre des « Enfants de la sainte Table » (2), on aura augmenté celui des chrétiens de forte trempe, de haute lutte, et constitué des cadres solides de serviteurs de l'Église, de défenseurs de la religion, d'apôtres intrépides et de zélés promoteurs du règne de Dieu dans le monde.

Puissent ces quelques réflexions et indications encourager mes chers et vénérés confrères dans l'enseignement, à déployer dans l'apostolat de la fréquente communion parmi leurs élèves, un zèle ardent et persévérant, en rapport avec les graves obligations que leur créent, d'une part, les

pour les pousser vers la Table sainte, ils s'en tiendront éloignés sans le moindre remords, heureux s'ils comptent encore parmi les convives de la communion... pascale !...

(1) Cf. mon opuscule : *L'éducation eucharistique des enfants.* Chez Oudin ; prix 0 fr. 15.

(2) C'est sous ce gracieux vocable que, à plusieurs reprises, Léon XIII, de vénérée mémoire, et S.S. Pie X ont daigné bénir et encourager les enfants et jeunes gens affectionnés à la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

tristes évènements de l'heure présente et, de l'autre, l'avenir religieux de cette chère jeunesse qui représente la société de demain !

Après avoir rendu compte de ce rapport, le président relève le vœu émis de voir, dans les maisons d'éducation, les professeurs-prêtres se réunir en conférence pour traiter des moyens de promouvoir la communion fréquente parmi les élèves. Mgr Dubois cependant croit que cette question, étant du régime intérieur des différentes maisons, regarde surtout l'évêque et le supérieur de l'établissement ; elle ne doit point être traitée dans une assemblée où se trouvent des dames et des laïques. D'après lui, un point plus intéressant à étudier serait celui énoncé sous ce titre : État actuel de ces maisons (en France). Mais personne ne se présente pour traiter cette question.

Alors un prêtre observe que la question des petits séminaires et des collèges intéresse aussi les dames. Mgr l'évêque de Verdun répond : « Oui, mais pas en ce qui regarde la direction des élèves ; l'envoi d'élèves et le soutien de ces maisons, voilà ce qui doit les intéresser. »

Mgr Dubois parle ensuite de la triste situation actuelle des petits séminaires en France. « Un exemple, ajoute Monseigneur : à Verdun, le petit séminaire comptait 150 élèves, il y a vingt ans ; j'en ai maintenant 46. Les familles chrétiennes n'ont plus assez de foi pour envoyer leurs enfants dans nos petits séminaires ; elles redoutent la vocation ecclésiastique. »

Après ces observations, l'on passe à la lecture du second rapport, présenté par M. l'abbé NIEDERGANG, licencié ès-lettres, professeur au Collège de la Malgrange (Nancy), sur la *communion fréquente dans les collèges autres que les petits séminaires*.

Le rapport est lu par le frère de l'auteur.

Rapport de M. l'abbé NIEDERGANG
PROFESSEUR A LA MALGRANGE
SUR
La communion fréquente dans les collèges chrétiens.

« Dans une maison d'éducation chrétienne, si l'on veut faire auprès de la jeunesse la grande œuvre de préservation et de conservation, il faut que la sainte communion soit en honneur : il faut amener les enfants et les jeunes gens à goûter le bonheur de la sainte communion » (1).

Vraies à l'époque où Mgr Dupanloup les écrivait, ces paroles le sont davantage aujourd'hui, où la foi et la vertu des enfants et des jeunes gens se trouvent si menacées. Aussi dans son fameux décret du 20 dé-

(1) Mgr Dupanloup : De l'éducation. T. III, l. II, ch. IX.

cembre 1905 sur la communion fréquente, la S. Congrégation du Concile dit-elle (art. 7) : « La communion fréquente et quotidienne doit être encouragée surtout dans les instituts religieux de tout genre... Qu'on l'encourage le plus possible dans les séminaires... Qu'on agisse de même dans les autres instituts chrétiens de tout genre destinés à la jeunesse. »

C'est de ces derniers instituts que nous voudrions parler ici, des collèges d'enseignement secondaire, qui ne sont pas séminaires, où un nombre très restreint d'élèves seulement se destine au sacerdoce, mais dont la plupart se partagent à la fin des études entre les différentes carrières libérales ou les différentes branches du commerce et de l'industrie.

* * *

Les raisons par lesquelles on aura établi ailleurs la nécessité de la communion fréquente pour la jeunesse des écoles primaires et des patronages gardent toute leur valeur quand il s'agit des enfants des familles aisées. Quelque soignée qu'ait pu être l'éducation première de ces enfants et étroite la surveillance dont les auront entourés des parents qui ont eu tout le loisir de beaucoup s'occuper d'eux, il n'est pas rare pourtant que dès le jeune âge, certaines influences pernicieuses aient troublé leur âme et leur aient déjà rendu difficile la pratique de la vertu.

Disons aussi que cette même éducation, souvent très molle — car les riches n'habituent guère leurs enfants au sacrifice — les laisse désarmés contre les passions qui éclatent à l'âge critique. Il leur faut alors des secours plus particuliers de Dieu, la force qui s'acquiert seulement dans la participation fréquente au banquet eucharistique.

Nécessaire pour ranimer le courage de l'adolescent que les mauvaises compagnies guettent dans la rue ou à l'atelier, la sainte communion ne l'est pas moins pour soutenir l'élève d'un collège chrétien. Les dangers de la rue menacent l'externe comme tout autre, et hélas ! la surveillance la plus active, la règle la plus sévère ne peuvent empêcher le démon de faire son œuvre et de trouver des auxiliaires parmi ces jeunes gens, et parfois ces enfants, que groupe une maison d'éducation, internat ou externat. Où l'âme troublée par des conversations dangereuses puisera-t-elle la force de ne point succomber aux suggestions du mal ? Où celui qui sera tombé cherchera-t-il le relèvement, le courage d'affronter de nouvelles luttes et d'en sortir victorieux, sinon dans l'union avec le Maître qui a dit : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et je demeure en lui ? »

* * *

Protéger le jeune homme, l'aider à garder ou à recouvrer son innocence, à vaincre ses défauts, c'est beaucoup sans doute. Là pourtant ne se borne pas la tâche d'éducateurs chrétiens. S'ils comprennent bien leur mission, ils auront à cœur, en affermissant les convictions de ceux qui leur sont confiés, et en développant chez eux l'amour de la vertu et l'habitude du sacrifice, de donner à l'Église et à la société des hommes capables de faire le bien par leur exemple et leur action, au besoin par leur parole et leur plume. Souvent gêné dans son ministère, incapable

d'atteindre tous ceux que son zèle voudrait toucher, le clergé a plus que jamais besoin de s'assurer des auxiliaires dans le monde laïque. Et ces auxiliaires, où les cherchera-t-il si ce n'est chez les élèves de nos maisons d'éducation chrétienne, que leur situation de fortune et leur instruction rendront plus influents dans les milieux où la Providence les aura placés ?

Or, il faut bien le dire, si trop souvent ces hommes, en qui l'Église comptait trouver des défenseurs et des apôtres, se retirent dans un décevant égoïsme et se contentent de la pratique personnelle de leurs devoirs religieux les plus essentiels, c'est ou bien qu'au collège on n'a pas suffisamment développé en eux l'esprit chrétien, ou bien que loin des maîtres de leur enfance, ils l'ont laissé diminuer et périr. Ce qui leur manque, c'est une foi vive, c'est l'amour de Jésus-Christ, qui seul les porterait à défendre sa cause avec énergie et persévérance, c'est la chaude flamme du zèle qui s'allume seulement auprès de Celui qui est venu « apporter le feu sur la terre. »

Et cependant, tant qu'on n'aura pas créé parmi ces classes dirigeantes un mouvement actif vers la communion fréquente, il ne faut guère s'attendre à voir cette sainte pratique s'établir dans notre société. Tant que ceux qui sont en vue, ceux dont les conseils et les exemples pèsent, se contenteront d'une messe de onze heures et de la communion pascale, ne croyons pas qu'il sera facile d'amener fréquemment à la Table sainte les classes inférieures de la société qui n'éprouveront aucune estime pour un sacrement dont les chrétiens instruits paraîtront faire peu de cas. Aux professeurs donc des établissements secondaires d'inspirer à leurs élèves l'amour de la sainte Eucharistie et de faire entrer dans leur vie l'habitude de la sainte communion.

* * *

Et tout d'abord, est-il besoin de le dire ? il faut que la sainte communion ait une place importante dans les maisons d'éducation et que les maîtres chrétiens soient très attentifs à en maintenir la pratique fréquente là où elle règne, à la réveiller, là où elle paraîtrait prête à s'endormir. Non point cependant que les élèves puissent s'y croire le moins du monde forcés. S'il est un point où leur liberté doit être respectée, c'est assurément celui-là. Une pression, même indirecte, à ce sujet, serait la porte ouverte au sacrilège.

Aussi n'approuvons-nous pas les messes de communion générale, même pour la communion pascale. L'habitude qu'on a dans certaines maisons d'enrégimenter tous les élèves pour les faire assister à une messe où il est à peu près entendu que tous doivent communier, nous semble très regrettable. Il faut beaucoup de courage à un enfant pour rester à sa place quand tous ses camarades s'avancent à la sainte Table; il pourra toujours craindre d'encourir la mésestime de ses maîtres et redouter les réflexions de ses condisciples.

Qu'on permette aux élèves qui le désirent de servir la messe à leur confesseur ou à un autre de leurs maîtres et d'y recevoir la sainte communion. Ainsi l'abstention de l'élève à qui son confesseur aurait interdit

l'accès de la sainte Table restera inconnue à tout autre qu'au prêtre à qui il aura répondu à l'autel.

Que les élèves aient aussi à ce sujet une grande indépendance vis-à-vis l'un de l'autre. Qu'on leur répète souvent et qu'il reste bien entendu qu'ils n'ont point à juger la manière d'agir de leurs camarades ni à s'ingérer dans leurs affaires de conscience. Chacun doit respecter la liberté d'autrui, s'il tient à voir la sienne respectée.

* * *

Il faut cependant que le supérieur soit renseigné sur l'usage que font ses élèves de la sainte communion : « Le supérieur ne peut ignorer quels sont ceux qui communient et ceux qui ne communient pas parmi ses enfants. Un père et une mère de famille seraient assurément bien étonnés, et auraient droit de l'être, lorsque, demandant à un supérieur si leur enfant communie quelquefois, ou ne communie pas, le supérieur répondait : Je n'en sais rien ; je ne m'en occupe point » (1). Mais ce contrôle devra être extrêmement discret et il le vaudrait mieux incomplet que contraire à la liberté de l'élève : « Au petit séminaire de Paris, écrit encore Mgr Dupanloup (2), j'ai eu des enfants qui ne communiaient qu'une ou deux fois par an ; j'en ai même eu un qui fut deux ans sans faire ses Pâques. Jamais ces pauvres enfants ne me trouvaient moins bons pour eux, moins amical : au contraire. »

* * *

La sainte communion doit être facilitée par le règlement. Si l'enfant est obligé de demander trop de permissions pour trouver son confesseur ou assister à la messe, ou encore si ses professeurs lui reprochent, même indirectement, comme du temps perdu, les quelques instants qu'il aura consacrés à sa confession ou à son action de grâces, surtout si une mauvaise organisation oblige l'élève, quand il s'approche de la sainte Table, à négliger ses devoirs et ses leçons, il faut désespérer de voir s'établir dans une maison la pieuse pratique de la communion fréquente.

Dans les cours d'instruction religieuse, dans les exhortations que les maîtres sont appelés à faire aux élèves, ils ne manqueront pas de revenir à maintes reprises sur la nécessité de recevoir souvent la sainte Eucharistie. Les confesseurs surtout doivent se mettre en garde contre certaines tendances jansénistes et éviter de réserver l'usage fréquent de la sainte communion aux plus vertueux de leurs pénitents ; si la sainte Eucharistie est une récompense et un encouragement, elle est aussi un remède, et des plus efficaces. Faut-il une grande expérience des âmes, pour savoir que la communion, reçue souvent, parfois pendant un certain temps presque quotidiennement, est à peu près le seul moyen de guérir les déplorables habitudes du vice chez ceux qui en sont victimes ? Rien de plus puissant que la perspective de la sainte communion pour aider une âme d'adolescent à conserver l'état de grâce et pour stimuler ses efforts.

(1) Mgr Dupanloup : loc. cit.
(2) Idem.

Il appartient, nous semble-t-il, au supérieur de rappeler souvent aux confesseurs son désir de voir le sacrement de l'Eucharistie très honoré dans sa maison et de leur redire au besoin la doctrine, encore récemment répétée, de l'Église à ce sujet.

Qu'on le remarque en effet : dans le décret dont nous avons déjà parlé, ce n'est point seulement la communion de chaque quinzaine, ni même simplement la communion hebdomadaire que recommande la S. Congrégation du Concile ; c'est la communion « *fréquente et quotidienne* ». Serait-il vrai pourtant, comme certains le prétendent, que nos élèves ne réalisent point les conditions requises pour cette communion de presque tous les jours ? C'est ce qu'il nous faut examiner.

* * *

Les conditions posées par le décret du 20 décembre 1905 sont : l'état de grâce, une intention droite, une préparation soignée et une action de grâces convenable, enfin l'avis du confesseur.

L'état de grâce est facile à conserver ou à recouvrer dans une maison dirigée par des prêtres. La messe de communion offre un temps suffisant à la préparation immédiate et les habitudes de la communauté ménagent toujours quelques minutes pour l'action de grâces. Il appartient aux maîtres d'enseigner à leurs élèves le moyen de bien employer ces moments qui précèdent ou suivent le sainte communion, au besoin de les y aider par quelques réflexions pieuses.

Reste l'intention droite qui doit motiver l'avis de confesseur : « Il y a intention droite, dit le décret déjà cité, chez celui qui s'approche de la sainte Table sans y être conduit par la routine, ou par la vanité ou par des considérations humaines, mais pour satisfaire au bon plaisir de Dieu, s'unir plus étroitement à lui par la charité et trouver dans ce divin remède un secours contre ses faiblesses et ses défauts. »

Il s'ensuit que tout élève qui désire sincèrement se corriger de ses défauts, mérite d'être encouragé à la communion fréquente. Or de tels élèves sont-ils rares dans une maison d'éducation chrétienne ? N'est-il pas vrai que la plupart des fautes des enfants et des jeunes gens, leur paresse, leur légèreté, même leurs chutes graves, ne sont que des péchés de faiblesse et qu'ils s'en corrigeraient plus vite s'ils avaient recours plus souvent à la confession et à la communion ? A vouloir exiger de leur part des progrès extrêmement rapides dans la vertu, une sagesse, un labeur sans défaillance, presque la perfection, on risque d'éloigner du plus salutaire des sacrements des âmes qui en peuvent tirer un très sérieux profit.

Sans doute la conduite extérieure d'un élève peut paraître parfois ne pas justifier le nombre de ses communions. Dans ce cas le supérieur est toujours libre d'intervenir, d'avertir le confesseur peut être insuffisamment renseigné, pour faire cesser ce qui constituerait un petit scandale.

* * *

Un écrivain illustre a fait ce reproche à l'enseignement chrétien : « Vous nous donnez des communiants, mais non des hommes ». Si le

reproche est mérité — nous ne le croyons pas — il signifierait que les maîtres catholiques, en poussant les jeunes gens à la communion fréquente, n'ont su développer chez eux qu'une piété de sensibilité et de pratiques, qui s'allie trop bien avec le goût d'une vie égoïste et tranquille.

Qui n'a compris cependant que la communion des jeunes gens est tout indiquée pour faire d'eux des hommes, par l'empire qu'elle les aide à prendre sur leurs passions, et des hommes d'action, en devenant l'aliment de leur zèle dans les Congrégations, les conférences de Saint-Vincent de Paul et autres œuvres dont s'honore aujourd'hui toute maison d'éducation chrétienne ? Des maitres vraiment apôtres et qui savent quel soutien leur apporte leur messe de chaque jour, feront facilement entendre ces vérités à leurs élèves, et la sainte communion, avec tout ce qu'elle peut exciter d'enthousiasme et de générosité chez celui qui la comprend, deviendra le plus puissant moyen de la formation de nos jeunes gens à leur rôle futur au sein de la société.

* * *

On craint aussi de faire perdre aux jeunes gens par la communion fréquente le respect dû au plus auguste des sacrements. Oubliant bientôt la majesté de celui qui se cache sous les apparences eucharistiques, ils en viendront, dit-on, à communier par routine, et partant sans fruit.

Ce danger existe, il faut en convenir. Il y a pourtant des moyens de les conjurer : rappeler souvent aux élèves la sainteté de la divine Eucharistie, les habituer par de fréquentes exhortations à songer à leur communion les jours qui la précèdent, leur indiquer chaque fois une intention particulière : la correction d'un défaut, une faveur à obtenir, guider leur action de grâces en leur donnant des méthodes pratiques de la varier et de la rendre fructueuse, toutes choses que des maîtres et des confesseurs zélés auront à cœur de faire pour tenir en éveil la piété de leurs élèves, écarter la familiarité avec le plus saint des sacrement et obtenir qu'ils s'approchent toujours de la sainte Table avec respect et confiance.

* * *

« Vos élèves, nous dit-on, communient volontiers au collège, où la fréquentation des sacrements fait en quelque sorte partie du règlement ; mais en vacances déjà, on ne les voit plus que rarement à confesse et à la sainte Table ; et surtout, dès qu'ils sont rentrés définitivement au sein de leurs familles, ou que, étudiants, ils se trouvent perdus au milieu de quelque grande ville, c'est à peine si les meilleurs communient aux grandes solennités de l'Église ».

Avouons-le : faire persévérer nos élèves dans leurs pratiques de piété, c'est la grande difficulté. Est-ce une raison cependant pour ne pas les amener souvent au banquet eucharistique ? Parce qu'on craindrait d'être exposé à mourir un jour de faim, serait-ce un motif de ne pas manger ?...

Mais enfin n'y a-t-il aucun moyen d'assurer, pendant les vacances d'abord, la persévérance d'un bon nombre d'élèves dans les saintes habitudes contractées au courant de l'année scolaire ?

Il importe ici de rappeler que la plupart des enfants qui nous sont confiés passent une bonne partie de leurs vacances en voyages. Il ne faut donc pas compter pour eux, comme pour des séminaristes, sur l'influence du curé. Du reste celui-ci ne peut espérer en général sur son jeune paroissien, surtout s'il n'est que de passage, le même ascendant que sur un aspirant au sacerdoce. Il est évident d'ailleurs que si ses relations avec la famille le lui permettent, il ne manquera pas de placer un conseil ou une observation et d'exercer une direction salutaire.

Faut-il attendre davantage des parents? Nous ne le croyons pas. Les mères les plus pieuses ne songeront guère à mener leurs enfants à la sainte Table qu'aux grandes fêtes, telles que l'Assomption et la Nativité de la sainte Vierge; et encore sous quels futiles prétextes quelquefois négligeront-elles et leur feront-elles négliger cette sainte pratique!... Et le père, fût-il pratiquant, ne taxera-t-il pas souveut d'exagération la piété d'un enfant, qui ira communier chaque dimanche et même pendant la semaine?... Jusqu'où peut aller en pareil cas l'indépendance de l'enfant? C'est une question délicate, mais qui aura dû être discutée avec le confesseur et tranchée par lui avant le départ pour les vacances. Peu de parents s'opposeront, croyons-nous, à la communion dominicale. Heureuses les familles disposées à favoriser davantage encore leurs enfants sous ce rapport!

* * *

Certaines mères ont quelquefois l'attention de consulter elles-mêmes le confesseur de leur fils sur le nombre des communions qu'il juge à propos de lui permettre. Elles-mêmes rappellent à l'enfant ses engagements et l'on est sûr que la piété ne chôme pas pendant les vacances. Car, il faut le dire, l'enfant oublie vite, au milieu d'innombrables distractions, les résolutions qu'il a prises, et il n'importune pas toujours ses parents par l'expression de pieux désirs. En général, s'il passe les vacances presque entières sans s'approcher des sacrements, c'est bien sa faute. Il ne pense plus à ce saint devoir et trouve trop pénible de renoncer à ses jeux pour préparer une confession.

Quelqu'un peut pourtant faire appel à sa conscience à défaut de parents trop peu chrétiens : c'est le confesseur. A notre époque de cartes postales, il est facile d'entretenir avec ses pénitents une correspondance à peu près suivie. Sans doute on ne donnera pas à ses missives le ton d'un sermon. Mais est-il impossible de rappeler discrètement les promesses faites dans les derniers entretiens de l'année scolaire? Et ce sera une joie pour l'enfant de répondre qu'il a compris et qu'il a tenu sa résolution.

* * *

Tous ces moyens cependant ne donneront qu'un résultat passager, si le jeune homme n'est pas convaincu des avantages de la communion et s'il n'y recourt de lui-même. Si l'on désire que ses heureuses habitudes le suivent au-delà des années de collège, il faut travailler à établir profondément en lui une telle conviction. Les moyens, ce seront une insistance particulière dans les cours d'instruction religieuse sur la

nécessité de la communion, des exhortations, la pratique facilitée et mise en honneur, toutes choses qui devront se continuer dans les œuvres de jeunes gens qui font suite au collège.

Ce seront d'heureux jours pour l'Église que ceux où la jeunesse aura compris qu'il n'y a de joie, de gloire et de salut que dans l'union intime avec le Dieu qui est venu apporter la vie et en abondance.

M. l'abbé NIEDERGANG fait suivre son rapport d'une note personnelle où il montre combien les professeurs et directeurs d'institution sont plus avantagés par les circonstances que les prêtres du ministère, pour promouvoir la communion fréquente et quotidienne des jeunes gens, et la conclusion est bien qu'ils seraient inexcusables s'ils n'entraient pas délibérément dans cette voie que le Pape leur montre et où il les invite à marcher. M. Niedergang ajoute cette réflexion : « C'est surtout dans les collèges qu'on doit communier fréquemment ; car on ne doit pas seulement y former des savants, mais des hommes pour l'avenir, des chefs qui devront donner l'exemple au peuple. »

M. le président attire l'attention sur la question des communions générales. — M. l'abbé GARNIER voudrait des communions générales *indiquées*, non imposées.

Un professeur observe que dans son pensionnat, les élèves doivent se présenter à leur confesseur, aux fêtes; il est de tradition qu'il y ait communion plus ou moins générale, mais sans contrôle.

Un prêtre fait remarquer que contrôler peut vouloir dire : ou contrôler pour punir ou contrôler pour le bien de l'élève.

Un autre demande avant tout une instruction eucharistique sérieuse ; il indique un volume qui pourrait rendre service.

L'abbé GARNIER, revenant sur le contrôle de la communion, dit qu'en tout cas il doit se faire à l'insu de l'élève.

M. l'abbé BOUVY, professeur au Petit-Séminaire de Montigny, ne veut, en fait de contrôle, que celui qui concerne la régularité de l'élève à se présenter à son confesseur.

Après cette discussion animée, le R. P. DARGENT fait avec raison la remarque que ces questions ne conviennent guère pour des réunions comme celles d'aujourd'hui. Aussi l'abbé GARNIER propose de traiter surtout la manière d'amener les jeunes gens à la fréquente communion.

Un prêtre reconnaît qu'on pourra amener à communier souvent dans les collèges ; mais pendant les vacances!

Mgr de Verdun répond : « Même si un élève ne doit pas communier pendant les vacances, il faut le faire communier

XV. S. G. Mgr Fritzen, évêque de Strasbourg.

pendant son séjour au collège, et pendant les vacances il vivra des grâces reçues. »

Un prêtre signale une coutume qui existe dans son pays : Le directeur du collège envoie la liste des élèves aux curés des paroisses des villes, et il les prie, ainsi que les vicaires, de suivre ces élèves et de s'occuper d'eux pendant les vacances, surtout au point de vue de la vocation. Un autre prêtre reprend la même question.

La discussion s'arrête ; on passe au

Rapport de M. l'abbé MAINGUET

AUMÔNIER DU PENSIONNAT DES FRÈRES A MALONNE (BELGIQUE)

sur la

Pratique de la Communion fréquente dans cet établissement.

Après un triduum prêché par le R. P. Lintelo en mai 1906, je me suis efforcé, en chaire et au confessionnal, de faire accepter les conditions pratiques du décret pontifical ; pour faire progresser l'œuvre et pour la maintenir, je me suis contenté de mettre en pratique les différentes industries prônées par le P. Lintelo au Congrès de Tournay.

I

La population estudiantine de Malonne est de 870 élèves environ, sans internes, hormis une vingtaine ; elle se dédouble comme suit. Pensionnat, études professionnelles, 660 élèves, Écoles normales primaire et moyenne réunies, 210 élèves.

Nous avons ici deux séances principales de confessions par semaine, l'une *le jeudi*, pour les classes inférieures, y compris les trois cinquièmes ; l'autre *le samedi*, pour les autres classes du Pensionnat et pour l'École normale.

Chiffre *moyen* des communions :

le dimanche, de 500 à 600.
le vendredi, de 250 à 350.
les autres jours, de 200 à 250.

Au commencement des cours, les chiffres sont loin d'être aussi forts : les vacances en effet sont là avec le respect humain et autres misères et aussi les principes jansénistes encore vivaces, quoi qu'on en dise, dans le peuple.

Il nous faut donc revenir à la charge au début de chaque trimestre ; mais ce travail nous est facilité par les retraites : la grande retraite du mois d'octobre et les deux triduums, l'un pour l'Adoration à la rentrée de janvier, l'autre pour la fête de saint J.-B. de la Salle dès les premiers jours de la rentrée de Pâques. Ces trois retraites sont, permettez-moi le mot, le purgatif nécessaire pour remettre les estomacs en bon état et les âmes en appétit.

Le grand principe qui me guide pour la fréquence des communions, c'est la nécessité de l'Eucharistie pour devenir pur ou pour le rester ;

expérience faite, la communion hebdomadaire est loin de suffire à tous, la communion fréquente et *même quotidienne est nécessaire pour beaucoup*. En règle générale, je n'hésite donc pas à la conseiller à tous mes pénitents, dès que commence l'âge des passions, sans autre distinction que celle-ci : plus la passion est forte, plus la communion est nécessaire.

Quant *aux enfants* au-dessous de 14 ou 15 ans, il en est un certain nombre à qui je permets la communion quotidienne ; j'ai soin, bien entendu, de contrôler le profit qu'ils en retirent et la ferveur, non pas sentimentale, mais pratique qu'ils y apportent.

Pour les autres, je m'efforce d'espacer le plus judicieusement possible leurs communions ; de temps à autre, je leur fais entrevoir la communion quotidienne comme le véritable idéal, afin de mieux stimuler leur ferveur.

Parfois aussi, je suis amené à réduire le nombre des communions quand le travail, la piété ou la conduite laissent à désirer ; autrement, il y aurait, me semble-t-il, une sorte de scandale dans cette contradiction entre la fréquence des communions et le manque de piété, d'efforts au travail ou de sérieux dans la conduite. Cet apostolat des enfants est d'ailleurs de beaucoup le plus facile pour nous, maintenant que la sainte communion est en honneur; il faut plutôt modérer que stimuler.

Quant aux *premiers communiants*, dont le Congrès de Tournay s'est occupé, je ne suis nullement d'avis de leur rendre, de parti-pris, l'accès de la sainte Table plus difficile : pourquoi donc cette sévérité? On oublie trop que, de nos jours, les passions prennent l'automobile et n'attendent plus le nombre des années, et d'ailleurs, ces petits enfants, fussent-ils tous des anges, n'ont-ils pas besoin de se fortifier pour les luttes prochaines ? On peut tirer de ces belles âmes de véritables merveilles en fait d'efforts et de piété et c'est pourquoi, cette année, sur trente-cinq premiers communiants, beaucoup communient chaque jour et il n'en est pas un qui ne communie plusieurs fois la semaine.

Ces différents principes n'ont rien de répréhensible, je pense, et ils sont en parfaite harmonie avec les termes même du décret ; s'il y avait excès, ce ne peut être que dans la sévérité relative dont j'ai cru bon d'user vis-à-vis des enfants.

II

D'ailleurs *les résultats acquis*, les effets palpables produits dans les âmes justifient pleinement ma manière d'agir : les *inconvénients*, en effet, sont *nuls ;* les *avantages* inappréciables.

A) 1° Je suis certain, par exemple, que les sacrilèges, ce grand épouvantail pour quelques-uns, sont aussi rares, sinon même plus rares, qu'ils ne l'ont jamais été.

Ce qui pourrait les provoquer, ce serait le zèle ou le contrôle indiscret des maîtres. J'ai soin chaque année de mettre les maîtres et les élèves en garde contre ce danger : « Il n'y a pas de jour où l'on soit tenu de communier, leur dis-je ; on peut être malade la nuit et être

amené à rompre le jeûne ; la liberté de conscience, la vraie, est la plus sainte des libertés ; le confesseur seul est juge de l'opportunité des communions. » Quant aux maîtres, le cher Frère Directeur, tout comme moi, leur recommande de ne jamais faire entrer les communions en ligne de compte ni d'y faire allusion, quand il s'agit d'apprécier un élève ; et je ne sache pas qu'il y ait eu un seul cas d'infraction à cette règle. Le règlement de la maison n'astreint les élèves qu'à une seule communion par mois ; le jour est à leur choix et ils ont, du reste, *chaque mois, une séance de confessions générales* à laquelle j'invite une douzaine de confesseurs étrangers.

2° Quant à la routine, à l'entraînement, à la diminution du respect, ce sont là, croyez-le bien, des inconvénients beaucoup moins à craindre qu'on ne le pense, dans la pratique. Il est *nécessaire*, évidemment, *que le confesseur* ne se contente pas de donner des absolutions, mais qu'il *suive de près ses pénitents* pour contrôler leurs progrès et leurs rétrogressions, pour diriger les consciences en leur indiquant le point sur lequel doit porter l'effort ou la résolution pratique.

Il y a d'ailleurs ici un fait qui me paraît beaucoup plus concluant que tous les syllogismes des scholastiques, c'est la *difficulté, la peine qu'il faut s'imposer pour maintenir* les choses à ce point, et notamment, pour remettre le train sur les rails, après chaque vacance : c'est le respect humain que des jeunes gens doivent vaincre, même ici, pour se maintenir à ce niveau ; on ne fait pas assez attention que *communier fréquemment*, surtout chaque jour, c'est *s'afficher*, c'est *se compromettre* saintement en quelque sorte devant l'opinion ; ce serait par conséquent, se donner un brevet d'hypocrite et se vouer au mépris public de ses condisciples que d'oser allier une conduite peu édifiante avec la pratique de la fréquente communion.

B) D'autre part, les avantages réalisés sont immenses et il faudrait pouvoir vous citer par le menu toutes les transformations d'âmes. Il n'est pas d'habitude mauvaise, si enracinée, si féroce soit-elle, qui puisse tenir contre la fréquente communion ; les cas de rechute sont bien rares et, encore, si la passion où l'habitude reparaissent, c'est qu'on a omis de se relever aussitôt et qu'on a fini, par lâcheté, par s'éloigner de la sainte communion ; les effets d'ailleurs sont *publics et sensibles* : en fait de travail et de piété, que de changements visibles à l'œil nu, attestés par tous les maîtres ! Les vocations sacerdotales ou religieuses si rares auparavant, éclosent et se développent chaque jour plus nombreuses et, si je ne craignais de paraître paradoxal, j'oserais dire que l'atmosphère de piété qui règne ici me paraît être aussi pure que celle d'un Petit-Séminaire modèle. Sans vouloir donc donner de leçon à personne, je dirai que l'expérience faite ici me paraît d'autant plus concluante que nous *n'avons pas ici des élèves de Petit-Séminaire* ou de *pensionnat ecclésiastique ;* les élèves de Malonne *se recrutent dans tous les coins de la Belgique, surtout dans les villes* ou *les régions industrielles ;* ce ne sont donc pas des sujets tout disposés à subir la morale ; la conviction et la foi seules peuvent les amener à la communion fréquente et surtout les y faire persévérer.

III

J'ose donc croire que les résultats obtenus ici sont admirables et, ce faisant, je n'entends nullement m'en attribuer le mérite. La loyauté me fait un devoir d'en faire hommage avant tout aux incomparables éducateurs que sont les Frères des Écoles chrétiennes ; pour obtenir de pareils résultats, il faut, en effet, que l'atmosphère y soit propice.

Ici, comme dans tous les pensionnats des Frères, les élèves sont *groupés classe par classe* partout : en récréation, à l'étude, au dortoir, en promenade, au réfectoire. Chaque classe est donc comme une sorte de grande famille ; l'intimité et la confiance des élèves vis-à-vis des maîtres y est plus complète, la *surveillance y est plus facile* et *le contrôle, plus efficace.* Ce qui fait la grande supériorité morale de Malonne, c'est que *le jeu y est en honneur;* de vastes et de nombreuses cours pavées permettent aux élèves d'y jouer à la balle en toute saison; le jeu y est obligatoire ; de là, suppression des clans, des parlottes et des confidences où sombrent la morale et la pudeur.

Enfin, condition *sine quâ non*, les élèves ont *toute liberté d'accès au confessionnal;* ils peuvent quand bon leur plaît venir trouver l'un des trois aumôniers, de préférence, bien entendu, à l'heure des récréations.

Chaque jour, *dès 5 h. 1/2 du matin*, une demi-heure *avant la messe*, nous sommes *tous les trois* à notre confessionnal ; même chose, *avant et pendant les saluts* ; deux Frères sont chargés de surveiller les élèves (les confessions ayant lieu dans le chœur ou dans la sacristie) et les élèves retournent à l'église aussitôt après la confession.

La sainte communion est distribuée pendant la messe par les deux sous-aumôniers, pour le Pensionnat ; par moi-même pendant la messe de l'École normale ; *on ne commence qu'à l'Évangile ou à l'offertoire*, parce que la prière du matin ayant lieu à l'église aussitôt après la descente du dortoir, j'ai cru bon de retarder un peu la communion pour permettre aux élèves de faire *une préparation un peu plus longue.*

Permettez-moi, Messieurs, de formuler un vœu en finissant : la grosse pierre d'achoppement, ici comme ailleurs, ce sont les vacances ; il y a bien, par ci par là, en Belgique, quelques rares *groupements d'étudiants chrétiens*, mais ces groupements sont bien peu nombreux et ne s'occupent guère que d'organiser des festivités et pas assez de la fréquentation des sacrements. N'y aurait-il pas là, croyez-vous, matière à un vœu très pratique et très précis pour le Congrès de Metz ?

Qu'on fonde dans toutes les villes des sodalités d'étudiants pour leur apprendre à vaincre le respect humain ; l'union fait la force ! Que MM. les curés, à la campagne, entrent plus en contact avec leurs étudiants, qu'ils s'efforcent de les maintenir dans leur ferveur ; car il ne suffit pas d'abandonner les jeunes gens à eux-mêmes ; il faut *les travailler*, leur conseiller la fréquente communion, *les exhorter*, *hortari*, dit le décret ; sans cela les vacances continueront à détruire ce que nous cherchons à édifier.

Je termine en formulant les vœux les plus ardents pour le plein

succès du Congrès de Metz : puisse-t-il nous apporter des règles plus précises encore pour nous diriger, en toute sûreté de conscience, dans cette matière capitale de la fréquente communion !

L'assistance applaudit de grand cœur aux résultats magnifiques obtenus par le zélé aumônier.

Rapport de M. A. HANNE,
ÉTUDIANT EN DROIT,
sur
La vie eucharistique parmi les étudiants de l'Université catholique de Lille.

MESSIEURS,

Invité à parler sur la communion et les jeunes gens, je me placerai sur le terrain spécial de la vie eucharistique parmi les étudiants de l'Université catholique de Lille, dont j'ai fait partie moi-même.

Il est superflu de mentionner les formes, sous lesquelles cette vie se manifeste normalement dans tout groupement catholique organisé : adoration perpétuelle, retraites, avec, comme couronnement, la communion générale des professeurs et étudiants ; enfin la procession de la Fête-Dieu, que je mentionne spécialement, parce qu'en France les processions publiques sont interdites et que celle-ci se fait dans les jardins du palais académique, toutes portes ouvertes. Les professeurs en toge et de nombreux étudiants y ont leur place officielle et viennent faire là un acte de foi et d'adoration aussi publique que possible aujourd'hui.

Mais j'ai hâte de vous exposer les manifestations individuelles de la piété des étudiants envers l'Eucharistie. La réception de la sainte communion étant purement affaire d'initiative privée, ne peut-on pas dire qu'elle est le meilleur thermomètre de la vie religieuse ? Les occasions d'ailleurs sont fréquentes.

I. Voici tout d'abord un groupement fortement organisé, se recrutant par la simple bonne volonté de ses membres. C'est LA CONGRÉGATION DE N.-D. DES ÉTUDIANTS — une congrégation certes bien vivante. Tous les mois, outre l'instruction du troisième jeudi, nous nous réunissons le premier vendredi pour nous approcher de la sainte Table. Ce rappel mensuel régularise notre vie religieuse et il devient vite une douce habitude, dont l'effet se fait toujours sentir, même après qu'on a cessé d'être congréganiste.

Mais bien des étudiants, qui ont trouvé en Notre-Seigneur le Conseiller et l'Ami, ne se contentent pas d'une messe de communion. Ils veulent l'avoir plus à eux, converser avec Lui plus longuement et de façon plus recueillie.

II. A ceux-ci est offerte L'ADORATION NOCTURNE. Dans la nuit du samedi au premier dimanche de chaque mois, une quinzaine d'étudiants se réunissent pour adorer Jésus-Hostie exposé pendant toute la nuit. Deux par deux ils passent une heure en sa présence. D'heure en heure

ils se relayent et à chaque heure de la nuit correspond une partie de l'office du Saint-Sacrement, qu'ils récitent ainsi en latin dans son intégralité. En dehors de leur heure d'adoration, ils passent le reste de leur temps dans une salle, où quinze matelas étendus par terre corrigent un peu la dureté du plancher : dorme qui peut ! Dès 5 heures du matin la messe nous réunit à la chapelle et nous recevons Celui qui nous a donné audience pendant la nuit. Je mentionne encore, en passant, outre cette Adoration Nocturne qui a lieu au palais académique, le fonctionnement de la même œuvre dans une des maisons de famille. L'une ne nuit pas à l'autre, au contraire, et certains noms se trouvent sur les deux registres. C'est qu'ils ont appris à goûter la douceur de l'isolement dans la compagnie de Jésus.

III. A ceux-là s'offrent les charmes D'UNE RETRAITE FERMÉE. Tous les ans, en effet, pendant les jours gras, une vingtaine d'étudiants vont se recueillir sous l'œil du divin Ami. Ils passent ce congé dans la prière et le calme de la maison de N. D. du Hautmont, d'où ils reviennent avec un renouveau de force, car, par deux fois, deux jours de suite, ils se sont approchés de la sainte Table. Voilà déjà la communion quotidienne et cela se pratiquait dès avant le décret pontifical du 20 décembre 1905.

IV. Mais, hélas ! combien d'étudiants n'en sont pas là ! Combien parmi eux mènent une vie dévergondée, éloignée de Dieu ! Je parle ici de l'étudiant-type d'autrefois, mais qui n'est plus seul depuis la fondation des Universités catholiques. C'est pour réparer leurs péchés contre la vertu et contre l'intelligence (le manque de foi, le doute) qu'a été fondée il y a près de 20 ans L'ASSOCIATION DE LA COMMUNION RÉPARATRICE parmi les étudiants catholiques lillois. Nombreux sont ceux qui s'y sont inscrits pour rendre autant qu'ils le peuvent à N. S. l'amour et les adorations dont il est frustré par les autres. Entre étudiants on se doit bien cela.

V. Outre ces occasions qui provoquent à la réception de la sainte Eucharistie, bien des étudiants communient *à titre purement individuel*. Les motifs ne manquent pas : station de carême, fêtes liturgiques, anniversaires, que sais-je ? Leur piété est ingénieuse. En sorte que pour un groupe d'élite la réception des sacrements plusieurs fois par semaine est chose courante. Depuis la publication du décret pontifical sur la communion fréquente, ce mouvement n'a fait que s'accroître et pour certains la communion quotidienne est du domaine de la réalité. Des lectures pieuses préparent ces communions et de vraies méditations en sont le prolongement et l'écho. Quoi d'étonnant dès lors de trouver couramment entre les mains de certains étudiants les « Méditations de Bossuet » ou le « Quatrième livre de l'Imitation » ; ces ouvrages sont devenus leurs livres de chevet, continuant d'une communion à l'autre la trame de leur vie spirituelle.

VI. Et comme corollaire de ces communions fréquentes, LA VISITE AU SAINT-SACREMENT. Avant de commencer leur journée ou entre deux cours, des étudiants viennent saluer Celui qui est Force et Lumière. Ici

également s'est fait sentir l'influence du décret de Pie X : le nombre de ces visites a augmenté aussi.

Voilà brièvement les faits ; quels en sont les résultats?

Si pour certains l'entrée à l'Université marque en quelque sorte la fin de leur vie spirituelle, pour bien d'autres c'est le contraire qui a lieu. Pour eux le nombre des communions est plus élevé que quand ils étaient au collège, et petit à petit la réception régulière de l'Eucharistie leur devient une habitude et une nécessité. Le temps des vacances même n'interrompt pas le courant ; tel on a été pendant l'année scolaire, tel on reste pendant les vacances, le fil n'est pas rompu.

Et après avoir quitté l'Université catholique, nous emportons ces habitudes dans notre vie, en sorte qu'il se produit parfois ce fait bizarre que, marié à une jeune fille, chrétienne pourtant, c'est le mari qui se trouve donner l'exemple : l'homme est plus pieux que la femme. Car ces habitudes-là sont de celles que l'on garde toute la vie : on se les est donné à l'âge où se moulent les attitudes. Elles sont très librement prises, mais inflexiblement gardées. Rien d'étonnant donc de voir ces jeunes gens non seulement persévérer dans le bien, mais y progresser.

En pourrait-il être autrement ? Ce commerce intime avec Notre-Seigneur ne peut être stérile. N'est-il pas la Force qui fait triompher et nous permet d'avancer sur le chemin ardu de la vertu ? C'est aussi la Lumière qui vient éclairer et fortifier nos intelligences lorsque la Foi est attaquée. A l'encontre des passions, comme à l'encontre des difficultés intellectuelles, c'est Lui qui est le Maître. C'est en Lui que nous trouvons la source de toute vie spirituelle et chrétienne ; c'est grâce à son secours que nous pourrons parcourir la voie qu'Il nous a tracée et que, de par notre libre choix, nous voulons suivre jusqu'au bout.

Ainsi nous mériterons la haine de nos ennemis, comme le témoigne ce mot de l'un d'eux, Maxime Lecomte, sénateur du Nord, s'adressant à ses collègues F.·. M.·. d'une commission du Sénat : « Vous n'aurez rien fait, tant que vous n'aurez pas supprimé l'Université Catholique ».

Mais aussi nous attirerons sur nous la protection de la Providence et, comme le dit la devise de l'*Alma Mater : Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Dieu, Il n'est pas seulement pour nous, mais par la communion Il est en nous, Il est à nous !

Le dernier rapport de cette instructive séance concerne les vocations sacerdotales et religieuses.

Rapport du R. P. JOSEPH DE GUIBERT, S. J.,
DE LA RÉSIDENCE DE TOULOUSE,

sur

Les vocations sacerdotales et religieuses et la Communion fréquente des jeunes gens.

Plusieurs fois déjà les Congrès eucharistiques se sont occupés de la question des vocations : à la section sacerdotale du congrès de Paray (1897) et au congrès d'Angoulême en 1904, le R. P. Delbrel a présenté

deux rapports sur *les vocations sacerdotales dans les collèges ecclésiastiques* et sur *le recrutement du clergé à l'heure actuelle*, s'attachant à montrer comment « procurer des prêtres, c'est-à-dire des sacrificateurs de la victime eucharistique, des distributeurs de la nourriture eucharistique, est évidemment une des formes, et une des plus excellentes du culte eucharistique (1) ».

Il y a un an, au Congrès de Tournay, M. le Chanoine Carlier reprenait la question sous un autre aspect et montrait dans la multiplication des vocations sacerdotales un des fruits les plus précieux de la fréquente communion chez les jeunes gens.

Les organisateurs du Congrès de Metz ayant choisi comme objet d'études la pratique de la communion fréquente d'après le décret de 1905, la question des vocations s'est trouvée tout naturellement inscrite au programme de la section de jeunesse, et inscrite sous sa forme la plus large, comprenant à la fois et l'appel au sacerdoce, et l'appel à la vie religieuse, c'est-à-dire tout ce que le R. P. Lintelo a fort justement englobé dans la dénomination commune de *vocations supérieures* (2).

I. Avoir parmi les jeunes gens des vocations sacerdotales et religieuses suffisamment nombreuses, et surtout aussi solides, aussi surnaturelles que possible, c'est une des conditions premières à réaliser pour le développement de la vie chrétienne dans une région — la chose est évidente et elle a été abondamment mise en lumière, en France surtout où le manque de prêtres se fait sentir à bien des diocèses. La seule question que j'aie à examiner ici, c'est comment la communion fréquente, largement pratiquée parmi les jeunes gens, y fera naturellement naître et croître ces vocations à la fois *nombreuses* et *bonnes*.

Toute vocation est d'abord un *appel* de Dieu, appel qui se manifeste par les aptitudes naturelles, les circonstances providentielles qui facilitent l'accès de la vie sacerdotale ou religieuse, par l'attrait intérieur qui y pousse ; — appel gratuit en définitive comme toutes les grâces ; — mais aussi appel qui, comme les autres grâces, peut être préparé par la fidélité à des grâces antérieures.

Or rien n'est plus de nature à préparer cet appel que la communion fréquente.

Unir l'âme à Jésus-Christ en augmentant chez elle la vie divine, la grâce, tel est bien l'effet propre, immédiat, de la communion, la *grâce sacramentelle* de l'Eucharistie.

Mais d'un autre côté, qu'est le sacerdoce? sinon l'union la plus intime à la vie, au ministère, au rôle, aux fonctions rédemptrices du Christ au nom de qui le prêtre parlera toute sa vie, avec qui il s'identifiera à l'autel et au confessional jusqu'à confondre son moi avec le sien.

Et qu'est la vie religieuse? sinon l'état, la profession stable des conseils évangéliques, du renoncement prêché par le Christ comme l'essence, l'expression la plus complète de son esprit, de son évangile,

(1) Rapport au congrès de Paray.

(2) Dans un article : *Pour la jeunesse chrétienne on peut désirer et demander une vocation supérieure.* (Recrutement Sacerdotal, mars 1904).

état embrassé, non pour lui-même, mais comme moyen de faire dominer plus pleinement dans l'âme la charité du Christ.

L'union plus entière, plus haute, avec Jésus, voilà donc, sous deux aspects différents, ce que réalise le sacerdoce, ce qu'ambitionne la vie religieuse.

Dès lors, si Dieu, tout libre qu'il est de ses dons, veut se guider dans ses appels, qu'est-ce qui pourra attirer son regard mieux que l'intime union déjà réalisée par la communion fréquente entre Jésus et une âme de jeune homme ?

Il y a cependant un autre charme qui a coutume de capter le cœur de Dieu et de gagner ses préférences : c'est la pureté. Faites-la régner au milieu d'un groupe de jeunes gens, les vocations y fleuriront bientôt, le fait est d'expérience. Et ce qui n'est pas moins d'expérience, c'est que le grand, pour ne pas dire l'unique moyen de conserver cette pureté, c'est la fréquentation assidue de la sainte communion : je n'insiste pas, la chose a été montrée dans les précédents rapports.

J'ajouterai qu'en dehors de cette action proprement surnaturelle, la communion en exercera une autre d'ordre plutôt psychologique, pour préparer des vocations.

Communier fréquemment — et par une conséquence inévitable, se confesser fréquemment (1) — fait nécessairement vivre un jeune homme dans une habitude plus grande des pensées surnaturelles, de la réflexion en tête à tête intime avec Notre-Seigneur. Etant donné, en outre, que la communion vraiment fréquente, quotidienne surtout, ne sera jamais nulle part un article de règlement, mais une pratique libre toujours, bien que facilitée et encouragée, elle se trouve être par là même un des meilleurs moyens de donner aux enfants des collèges et des séminaires, des habitudes d'initiative personnelle pour les choses de la vie intérieure.

Or si les plaintes sont nombreuses sur la rareté des vocations dans bien des diocèses et bien des ordres religieux, elles le sont aussi, et pourraient, je crois, être plus générales encore, sur le caractère mécanique et artificiel de certaines vocations (2) : plus d'un prêtre clairvoyant a signalé le danger de trop rechercher le *nombre*, d'ouvrir trop facilement les portes des grands séminaires et des noviciats à des jeunes gens qui, élevés dans des écoles apostoliques ou des petits séminaires, se laisseraient machinalement porter, suivraient la masse sans réfléchir, pour ce passage un peu comme pour le passage d'une classe à l'autre, ou bien encore ne verraient guère dans l'état qu'ils embrassent ainsi qu'une *carrière*, aboutissant naturel de leur travail antérieur (3).

Sans insister sur la gravité évidente de ce danger qui n'est malheu-

(1) Sur la *nécessité de la confession fréquente* dans les petits séminaires, voir les excellentes réflexions de M. Chaumet (Recrutement Sacerdotal, 1902, p. 409-199).

(2) Cf. Bonnet, Les vocations artificielles (Recrutement Sacerdotal, 1905, p. 159-199) et dans la même revue, à l'*Echange d'idées*, plusieurs communications sur les dangers de la *recherche du nombre*.

(3) Cf. Lesètre. *Le côté surnaturel des vocations* (ibid., 1901, p. 305-199).

reusement pas chimérique, supposons des enfants formés à la communion fréquente, c'est-à-dire à une pratique de surérogation personnellement voulue, et cela, non pour une dévotionette quelconque, mais pour une élévation de toute leur vie chrétienne, des enfants habitués aussi par là à penser souvent aux réalités surnaturelles, à leur ménager pratiquement une place dans leur vie quotidienne. De tels enfants, il est facile de le voir, seront tout préparés à prendre leur entrée au séminaire ou au noviciat pour ce qu'elle doit toujours être, c'est-à-dire un acte délibéré et spontanément voulu pour des motifs de foi, leur plus grand, leur plus bel acte d'initiative personnelle dans les choses de la vie. Et ainsi la communion fréquente sera une véritable « culture de la générosité de l'esprit chrétien » et préparera des vocations non seulement *nombreuses*, mais surtout *bonnes*.

Efficace pour faire naître les vocations, la sainte Eucharistie le sera autant, plus encore, pour les conserver.

M. Guibert a déjà expressément montré comment elle devait les protéger dans le cœur des enfants pendant la crise de la pureté ; elle ne sera pas moins efficace vis-à-vis des autres dangers et des autres obstacles que signalait le même article du distingué supérieur : difficultés des vacances, rêves d'ambition humaine, oppositions à vaincre ou à lasser, etc.

Et cette action de conservation étant nécessaire jusqu'au sacerdoce, jusqu'au plein développement de la vie religieuse, c'est non-seulement au petit séminaire, dans les collèges, mais aussi dans les grands séminaires, dans les maisons de formation des congrégations et ordres religieux qu'elle doit s'exercer. Car, si la vocation d'un jeune homme a eu dès le début ce caractère si nécessaire de spontanièté et de surnaturel, elle peut parfois le perdre, le laisser affaiblir par la routine durant les longues années forcément monotones de la formation. Que si malheureusement l'entrée au séminaire, au noviciat, a été trop mécanique, trop influencée par des vues terre-à-terre, il est indispensable de faire passer tout ce côté naturel de la vie au second plan, de pousser avec intensité avant les engagements définitifs cette *culture de la générosité et de l'esprit chrétien* qui normalement aurait dû précéder l'entrée même au service de Dieu. Dans les deux cas la communion fréquente, et ici le plus souvent quotidienne, sera le meilleur agent pour entretenir et développer la vitalité surnaturelle de ces âmes.

A l'appui de ces quelques réflexions, je pourrais invoquer bien des témoignages (1) ; je me bornerai à souligner le sens du plus irrécusable de tous : dans un décret du 20 décembre 1905, la S. Congrégation du Concile a cru devoir consacrer un article spécial, l'article 7, à la communion fréquente et quotidienne des instituts religieux et des maisons d'éducation, et dans cet article une mention plus spéciale encore est

(1) Je m'en voudrais cependant de ne pas donner au moins une mention spéciale au rapport déjà cité de M. le Chanoine Carlier (Tournay 1906) et à l'excellente brochure du R. P. Lambert : *Le recrutement et la formation des vocations ecclésiastiques* (2e édit. Paris, 1901) consacrée presque entière à étudier les rapports de la sainte communion avec les vocations.

réservé « aux séminaires dont les élèves aspirent au service de l'autel ». C'est donc que la S. Congrégation considère cette sainte pratique de la communion fréquente comme un élément essentiel de la formation sacerdotale et de la vie religieuse.

En 1901, le R. P. Lambert écrivait (1) : « Dans *beaucoup* de petits séminaires la pratique de la communion *fréquente* proprement dite est absolument inconnue. Le *maximum* atteint par un certain nombre d'élèves est la communion *hebdomadaire*. Nous disons le *maximum*, car à la suite d'une statistique qu'il nous a été possible de dresser en utilisant les renseignements pris dans une centaine de petits séminaires, nous avons constaté, comme *moyenne ordinaire*, la communion *mensuelle*. Mais nous avons hâte d'ajouter qu'à côté de ces maisons où la communion fréquente n'est pas usitée, nous en avons rencontré un certain nombre d'autres dans lesquelles elle est en grand honneur et où, tous les jours, dix, quinze, trente, cinquante élèves s'approchent de la Table sainte. Parmi ceux-là un bon nombre communient trois, quatre fois par semaine, et même tous les jours ». Et plus loin le R. P. cite une lettre d'un supérieur de petit séminaire lui faisant cette remarque : « Vous savez que dans *la plupart* des grands séminaires la pratique de la communion est réglementée, sinon *en principe*, du moins *en fait*; de telle façon que la fréquence de la communion se règle d'après le degré qu'on occupe dans la hiérarchie cléricale ». Et le R. P. doit s'attacher dans le reste de sa brochure à combattre cette conception inexacte pour demander qu'on admette et exhorte les jeunes clercs à la communion très fréquente, dès les premières années de leur grand séminaire.

A côté de ces faits, il serait facile d'en glaner d'autres dans les divers établissements ecclésiastiques où se recrute le clergé séculier et régulier; on y constaterait, comme j'ai pu le faire moi-même dans plusieurs endroits, un brusque accroissement du nombre des vocations coïncidant avec l'introduction de la communion fréquente dans telle et telle maison ; on y verrait malheureusement aussi combien étaient utiles, nécessaires même, les directions du décret de 1905.

Quel a été jusqu'ici le résultat de ces directions? Elles sont trop récentes encore pour permettre une affirmation tant soit peu générale en un sens quelconque : on peut toutefois citer d'ores et déjà avec éloge plus d'une maison de formation ecclésiastique où ont été immédiatement et résolument levées toutes les restrictions apportées par l'usage à la fréquence des communions.

Cet exemple de droite et loyale fidélité à se conformer aux désirs de l'Église a-t-il été partout suivi? Deux lettres publiées par le *Recrutement Sacerdotal* dans son *Échange d'idées* en mars et juillet 1907, feraient craindre que non : à la manière dont leurs auteurs (des prêtres bien placés pour être renseignés) insistent sur la nécessité de la communion fréquente dans l'éducation des futurs prêtres, il semble bien qu'à leur avis il y ait encore des progrès à faire sur ce point capital.

(1) Dans la brochure citée plus haut.

Et de fait, je connais pour ma part plusieurs établissements où le décret pontifical est passé pratiquement inaperçu.

Il ne sera donc peut être pas sans utilité de demander aux congressistes de vouloir bien sanctionner le vœu suivant :

Que nonobstant les usages contraires introduits par l'habitude en certains endroits, tous les séminaires et collèges et, d'une façon plus générale, tous ceux qui, par état ou par zèle, s'intéressent et s'emploient au recrutement et à la formation des prêtres et des religieux, fassent une place d'honneur à la communion fréquente et quotidienne parmi les moyens de recrutement et de formation auxquels ils ont recours — et qu'ainsi ils réalisent pleinement les désirs du Souverain Pontife exprimés dans l'article 7 du décret *Sacra Tridentina Synodus*.

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° Que dans les maisons d'éducation chrétienne, surtout dans les Petits-Séminaires, on ne cède pas à la tendance moderne de s'occuper exagérément de l'intelligence et qu'on se préoccupe davantage de la formation de la volonté et du caractère par les habitudes eucharistiques ;

2° Que l'on s'applique à encourager, à préserver et à fortifier les vocations ecclésiastiques ou religieuses par l'habitude de la communion fréquente et quotidienne;

3° Que les prêtres-éducateurs, le clergé paroissial et les parents chrétiens travaillent de concert à maintenir les étudiants, durant leurs vacances, dans la fidélité à la sainte communion.

A la fin de la séance Mgr l'archevêque de Westminster donne son avis sur différentes questions qui ont été touchées : Il ne faut pas traiter différemment la jeunesse des paroisses et celle des collèges : à tous il faut donner la doctrine eucharistique sur la communion fréquente. — Pas d'autre contrôle que celui qui concerne la communion pascale. — Sa doctrine à lui sur la communion fréquente, il y a longtemps qu'il a été la puiser à l'école de Don Bosco et dans les ouvrages de Mgr de Ségur, qui ont été les premiers à prêcher la communion fréquente. En terminant, Mgr Bourne exprime sa joie d'avoir passé cette séance chez les jeunes.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

DEUXIÈME RÉUNION ALLEMANDE

SAMEDI 10 AOUT

Aujourd'hui encore l'assistance à la séance de jeunesse de langue allemande est nombreuse, bien que plus d'un congressiste ait préféré s'assurer d'avance une place au Terminus pour la dernière assemblée générale qui va s'ouvrir bientôt. On remarque un grand nombre d'élèves des établissements secondaires d'instruction du diocèse.

La Communion fréquente et la jeunesse studieuse, tel est le programme de cette réunion.

Ce sujet est traité, à son point de vue le plus général, par le R. P. SIFFERT, Rédemptoriste du couvent d'Echternach (Luxembourg).

I. DEVOIR DES PRÊTRES ÉDUCATEURS.

Les moyens naturels d'éducation ne suffisent pas à la formation chrétienne du jeune homme. Il y faut les moyens surnaturels et avant tout la sainte communion. Le jeune homme a besoin d'une nourriture céleste, qui soutienne en lui la vie surnaturelle durant ces années de développement de son être physique et moral.

Pour le *jeune étudiant* en particulier, la communion fréquente répond aux aspirations les plus intimes de son âme : elle satisfait son besoin de connaître, elle le purifie et l'élève, en l'arrachant à la terre et en tournant ses regards vers les mystères divins de l'Eucharistie ; — elle dompte l'impétuosité de sa nature qui, comprimée par les exigences de l'étude, ne trouve pas, comme chez d'autres, le contre-poids d'une activité extérieure et corporelle ; — enfin par l'union avec Jésus, elle purifie, ennoblit et élève le cœur du jeune homme.

De là ressort le devoir du prêtre éducateur de diriger ses élèves vers la pratique de la communion fréquente.

II. MOYENS A EMPLOYER

A. *Moyens généraux.* 1. Faire aimer la confession fréquente. — Il faut pour cela d'abord de bons confesseurs.

Pour être un bon confesseur de jeunes gens, il faut ne pas ménager son temps ; il faut aimer les jeunes gens ; il faut avoir patience et douceur.

Il faut ensuite fixer pour les confessions une heure convenable, et veiller à ce que les pénitents ne perdent pas inutilement leur temps par une longue attente.

2. Faire assister souvent, tous les jours, à la sainte messe.

3. Le terrain ainsi préparé, il faut parler de la communion fré-

quente : instruire et encourager ; puis utiliser la force du bon exemple : l'exemple du prêtre-éducateur lui-même, dans ses rapports avec l'Eucharistie ; l'exemple des meilleurs élèves, des plus influents, qu'il faut diriger avant tout vers la sainte Table, en évitant cependant tout danger de coterie ou de partialité.

B) *Moyens spéciaux.* 1. *Les internes* seront plus facilement amenés à la communion fréquente. Veiller à leur rendre facile la confession régulière ; exhorter, en évitant tout ce qui ressemblerait à une pression.

2. *Les externes* seront amenés à la sainte Table par l'exemple des internes, avec qui ils iront communier ; — par l'influence (hélas ! trop rare) d'une famille chrétienne ; — par l'action individuelle des confesseurs.

3. *Les vacances.* Le jeune homme est tenté de considérer les vacances comme le temps du repos, pour la piété comme pour le travail. Les prêtres-éducateurs et les curés doivent réagir contre cette tentation.

A la dernière question : combien de fois les élèves doivent-ils communier ? le rapporteur répond : le but immédiat et que tous peuvent atteindre, c'est la communion hebdomadaire, qui préparera les voies à la communion plus fréquente et quotidienne.

Ce rapport très intéressant fut écouté avec la plus vive attention. Il fut complété par le travail de Mgr UMPFENBACH, camérier secret de Sa Sainteté, ancien aumônier militaire à Metz, sur la **fréquente communion dans les associations d'étudiants catholiques.** En l'absence de l'auteur, le rapport fut présenté par le R. P. ENGELBERT, du couvent des Franciscains de Metz. En voici le résumé :

I. La communion fréquente pour les étudiants d'université est désirable pour des MOTIFS GÉNÉRAUX tirés de l'âge et de la condition des jeunes étudiants.

A) *Age.* L'étudiant se trouve à un âge de développement, qui se caractérise, spécialement chez notre jeunesse universitaire moderne, par la prédominance de l'imagination, de la nervosité, de la légèreté et des impressions sensibles ; par la faiblesse de la volonté qui se laisse conduire par ceux qui savent lui en imposer ; par la facilité de l'enthousiasme. C'est l'âge où se forment les habitudes bonnes et mauvaises.

B) *Condition :* 1. L'étudiant quitte le collège pour entrer dans une vie de liberté sans frein, et cela sans aucune transition : dans la confession, il sera instruit des dangers de cette liberté ; dans la communion, il trouvera Jésus modèle d'obéissance.

2. L'étudiant reçoit une masse d'impressions, décisives pour toute sa vie ; ses études spéciales même ont leurs dangers particuliers : la fréquentation des sacrements lui aidera à y discerner le bien et le mal.

3. La vie de l'étudiant est souvent une vie donnée uniquement au plaisir et à la jouissance : la communion élèvera son cœur et lui fera aimer le travail.

4. La jeunesse académique a besoin d'idéal, pour elle-même et pour les autres : Jésus dans l'Eucharistie sera l'idéal de l'étudiant chrétien.

II. PRATIQUE

1. Comment obtenir la communion fréquente ? Elle doit s'obtenir librement, sans pression, ni règlementation. Moyens : l'influence des membres des sociétés d'anciens étudiants ; la formation donnée par les aumôniers de gymnases ; les messes d'étudiants avec instructions ; les livres de prières spécialement à leur usage ; l'influence des mères chrétiennes.

2. Comment la communion fréquente doit-elle être pratiquée par l'étudiant ?

Sous la direction d'un confesseur expérimenté et plein de tact ; pas par routine ; préparée par l'assistance à la messe, la méditation, les petits sacrifices journaliers, l'examen de conscience.

Un « ancien étudiant d'université », M. l'abbé SCHADE, prêtre du diocèse de Cologne, originaire de Metz, avait présenté, de son côté, sur l'invitation du Comité, un rapport très intéressant sur le même sujet ; le temps pressait, et on dut en supprimer la lecture.

Nous y relèverons quelques points saillants :

Les associations d'étudiants catholiques, telles qu'elles existent aux universités d'Allemagne, ne semblent pas pouvoir servir comme moyen de propagande eucharistique, car elles ne sont pas un groupement religieux. La question de la communion fréquente pour les universitaires est donc avant tout une question individuelle.

1. La communion fréquente est nécessaire aux étudiants catholiques.

2. De grandes difficultés s'y opposent ; à relever particulièrement : les sociétés d'étudiants dont les statuts demandent le duel ; l'ignorance religieuse ; les festivités et réunions d'étudiants fixées souvent au samedi soir ; le besoin de liberté et la défiance envers toute tutelle, même religieuse ; le respect humain et la crainte de paraître « bigot ».

3. Le résultat possible : travailler d'abord à ce que chaque étudiant catholique fasse ses Pâques ; chez la plupart, on pourra obtenir au moins quatre communions annuelles ; une élite pourra être amenée à la communion mensuelle, hebdomadaire, même quotidienne.

4. Moyens. — Le plus important est une solide éducation religieuse et morale, comme préparation à l'université.

Puis, on devra fortifier la foi à la présence réelle, par des offices religieux, des instructions et conférences eucharistiques ; fonder des sociétés d'étudiants à caractère nettement religieux. (Congrégation de la Sainte-Vierge, comme elle existe à Bonn) ;

organiser un ministère pastoral spécial, avec des aumôniers d'étudiants ; amener les étudiants catholiques à des retraites fermées (comme il s'en fait chaque année à Maria-Laach) dirigées vers ce but.

La communion fréquente et les vocations sacerdotales et religieuses : tel était le dernier objet de l'ordre du jour, pour compléter les rapports précédents. Le rapport fut présenté par M. l'abbé Bouvy, professeur au Petit-Séminaire de Montigny, salué à la tribune par les applaudissements enthousiastes de ses élèves.

Le rapporteur se propose de développer les trois points suivants :

I. La fréquente communion est le moyen le plus sûr de garantir et de protéger les vocations.

II. La fréquente communion est le moyen le plus efficace pour éveiller une vocation latente, pour affermir une vocation hésitante.

III. La fréquente communion est le grand moyen pour développer l'esprit de sacrifice et la pratique des vertus.

Sur le premier point, M. Bouvy expose d'abord les grands dangers que rencontre la vocation d'un jeune homme, même dans un Petit-Séminaire. Le premier contre-poids se trouvera dans la direction générale qu'il recevra de ses maîtres.

« Il appartient au maître croyant, surtout s'il est prêtre, de travailler à développer dans l'âme du jeune homme le germe profond de foi qui souvent est plus ou moins latent. Même dans l'explication des auteurs païens on pourra faire entrer l'idée chrétienne, et attirer l'attention de l'élève sur des vérités morales et religieuses qui le fortifieront dans sa vocation, qui parfois réveilleront une vocation compromise... Mais la christianisation seule d'un enseignement neutre de sa nature ne peut obtenir de résultat profond et durable ; l'effet pourrait même en être funeste, si le maître avait l'air de vouloir s'imposer... Il faut donc chercher un autre contre-poids *plus fort*, pour réagir contre le puissant courant contraire à la vocation, et contre l'attrait du monde. Là où la voix de l'homme ne peut plus se faire entendre, parce que les séductions du monde parlent trop haut, il faut que la grande voix de Dieu force l'entrée des cœurs ; la fréquente communion sera la clef qui ouvrira les cœurs à cette voix..... En un mot, par la fréquente communion la conception surnaturelle de la vie sera développée et fortifiée dans le jeune homme appelé de Dieu, de sorte que l'appel qui retentit au-dedans de son cœur : *Vade, vende quae habes, et veni, sequere me*, refoulera toutes les pensées passagères et terrestres... »

II. « La fréquente communion favorise l'éclosion des vocations... La plupart du temps la vocation n'est pas entièrement indépendante des

circonstances extérieures... Il y a une certaine relation de dépendance de cause à effet, entre la vocation d'une part, et d'autre part le développement religieux intime du jeune homme, développement qui dépendra de la direction morale qui lui sera donnée, et de l'action surnaturelle à laquelle son âme sera soumise. Or, de toutes les influences salutaires, aucune n'aura l'efficacité de la fréquente communion...

« Le principal avantage des Petits-Séminaires se trouve précisément dans les circonstances extérieures qui y favorisent le développement des vocations, spécialement dans les facilités qu'ils offrent pour la fréquentation de la sainte Table... De là découle aussi l'obligation pour ces établissements de favoriser de toute manière la communion fréquente. »

III. L'influence de la communion fréquente sur les vocations n'est pas seulement négative ; elle est surtout positive, parce qu'elle est l'aliment des vertus et de la vie chrétienne. Cette vie chrétienne doit être éminente chez le prêtre : *alter Christus*. « Elle doit être le résultat d'un travail personnel, sérieux, accompli avec l'aide de la grâce ; ce travail pour aboutir doit commencer dès la première jeunesse, et être continué à travers tous les orages de l'adolescence... C'est ce travail de la vertu qui est l'œuvre principale de ce temps de préparation... Où le jeune homme, pénétré de la grandeur du but à atteindre, trouvera-t-il le secours divin, qui seul lui assurera la persévérance, sinon dans la communion, source des grâces ? »

« La conclusion de tout ce qui précède est celle-ci : Il est à désirer que tous ceux qui sont chargés de l'éducation des jeunes gens qui se destinent au sacerdoce, aient la ferme conviction qu'ils ne formeront pas des prêtres sans le secours de la sainte communion ; d'autre part les jeunes gens qui ont entendu l'appel de Dieu doivent regarder comme une vérité indéniable que rien mieux que la communion fréquente ne pourra assurer leur vocation, et leur donner à eux-mêmes la perfection intérieure sans laquelle le prêtre peut sans doute exercer son ministère, mais ne sera jamais un apôtre, un saint. »

Les remarquables rapports de cette séance produisent une profonde impression et sont tous accueillis par d'unanimes applaudissements.

Le Révérendissime Abbé bénédictin de Maria-Laach, Dom Fidelis von Stotzingen, voulut, dans une brillante allocution, donner la conclusion que tous attendaient :

« Mes chers jeunes amis, vous me pardonnerez, vous me comprendrez aussi — si comme le plus jeune des prélats présent au Congrès (1), je vous adresse aujourd'hui la parole. Vous le savez : *similis simili gaudet*, et justement parce que mon âge me donne le droit de me regarder comme l'un de vous, je me réjouis d'être avec vous.

« Et puis, mes chers amis, comment ne me trouverais-je

(1) L'Abbé de Maria-Laach est né le 1er mai 1871.

pas à l'aise parmi vous, alors que le divin Maître lui-même montra une prédilection particulière pour la jeunesse? Vous le savez par l'histoire du jeune homme riche, par la place d'honneur que S. Jean, le plus jeune des apôtres, reçut à la dernière Cène, près du Cœur de Jésus.

« Nous autres, jeunes gens, ne sommes-nous pas ce qu'il y a sur terre de plus noble et de meilleur ? *(Tonnerre d'applaudissements)*. Et vous savez que comme les princes de la terre choisissent les meilleurs et les plus nobles de leur peuple pour former leur cour, de même aussi nous devons nous faire un point d'honneur de former la cour du Roi des cieux, sa garde d'honneur... Voyez-vous, si nous voulons garder notre honneur, si nous ne voulons pas perdre au milieu des dangers de la jeunesse notre propre estime, nous n'avons pas pour cela de moyen plus sûr que la sainte communion. Nous devons et voulons devenir des hommes, des hommes tout d'une pièce : nous le deviendrons par la nourriture des forts, par la sainte communion ; de l'autel nous rapporterons, comme le disait hier, en termes si éloquents, Mgr l'évêque de Saint-Dié, l'amour et la foi, et l'amour et la foi feront de nous des hommes qui sachent apprécier et estimer l'honneur de former la cour du Sauveur.

« Vous me permettrez, mes chers jeunes amis, de vous raconter quelques souvenirs de ma jeunesse.

« J'ai été élevé dans un établissement ecclésiastique qui était dirigé par Mgr. l'évêque actuel de Wurzbourg. De tous les élèves de ce temps-là, un seul est devenu prêtre, et c'est moi, le plus indigne parmi tous mes condisciples et amis *(Protestations.)* A qui suis-je redevable de ce grand honneur, de ce bienfait inestimable? Après la sainte communion, je le dois avant tout aux prières et à l'éducation de ma mère *(Bravo !)* Ma vocation est l'œuvre du Dieu de l'Eucharistie et de ma mère *(Nouveaux applaudissements)*. Les larmes d'une mère et l'amour d'une mère ont donné à l'Église un saint Augustin : les mères sont toutes puissantes au pied de l'autel.

« Aussi je voudrais adresser cette parole aux mères et aux sœurs des jeunes étudiants : Aux pieds du Seigneur vous obtiendrez tout, comme Monique. Et quand même il ne serait pas peut être prudent que les règlements amènent de force à la sainte Table vos fils et vos frères, l'amour industrieux d'une mère et d'une sœur saura trouver des moyens de leur inspirer l'amour de la sainte Eucharistie.

« Si les mères et les sœurs doivent prier pour leurs fils et leurs frères, je voudrais leur faire encore une autre recom-

mandation. Parents chrétiens, ne parlez jamais qu'avec respect de l'autel et du Saint-Sacrement, du prêtre et du sacerdoce catholique, et donnez vous-mêmes le bon exemple de ce respect, aussi bien que de la pratique religieuse.

« Pour vous, mes chers jeunes amis, je voudrais encore vous adresser une cordiale invitation. Depuis six ans nous organisons tous les ans, dans notre belle abbaye aux bords du *Lac*, chaque semaine des vacances, une retraite pour les élèves de première des gymnases, et pour les étudiants d'Université. Ces retraites sont de plus en plus fréquentées. L'an dernier nous y avons compté entre 120 et 150 étudiants. Mais, Messieurs, cela n'est pas assez. Venez-y vous-mêmes, et voyez. Vous éprouverez que là, dans la solitude, *l'air est plus pur*, *le ciel plus ouvert*, *Dieu plus proche*. Venez, vous serez reçus à bras ouverts.

« Au revoir à Maria-Laach ! »

(*Longue salve d'applaudissements.*)

M. l'archiprêtre de Saint-Vincent, président, remercie le Révérendissime Père de ses paroles éloquentes ; dans une touchante allocution il renouvelle l'invitation aux retraites d'étudiants et demande aux jeunes gens de ne pas oublier les pensées qui ont été durant ces jours déposées dans leurs cœurs, de les laisser germer comme une semence de grâces et de leur faire porter du fruit par la réception fréquente de la sainte Eucharistie.

Ainsi se termina la dernière séance de langue allemande, et la foule des jeunes étudiants se dispersa, le cœur ému et animé des meilleures résolutions : puissent-ils ne jamais les oublier!

SECTIONS DE DAMES

Pensionnat de Sainte-Chrétienne ; églises Saint-Martin et Saint-Vincent.

Section de langue française.

Président : M. le chanoine WILLEUMIER.
Vice-Présidents : M. le chanoine HACKSPILL ;
M. LOUIS, chanoine honoraire, aumônier des Orphelines de Saint-Joseph.
Secrétaire : M. SEINGRY, aumônier du pensionnat de Sainte-Chrétienne.

Section de langue allemande.

Président : Mgr NIGETIET, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, ancien directeur de l'École normale de Metz.
Vice-Présidents : Le R. P. ENGELBERT, Franciscain du couvent de Metz;
M. TILLY, aumônier de l'hospice Saint-Nicolas.
Secrétaire : M. LOUIS MULLER, aumônier de l'École réale.

PREMIÈRE SÉANCE FRANÇAISE

JEUDI 8 AOUT

---

ous mettons en tête de ce chapitre (1) première réunion (au singulier) ; c'est premières réunions (au pluriel) que nous devrions écrire, car dès le premier jour assigné, jeudi 8 août, il y eut trois réunions au lieu d'une, et voici comment :

« Le local désigné pour la section française était une grande salle du pensionnat de Sainte-Chrétienne. Mais, dès une heure avant l'ouverture de la séance,

(1) Compte-rendu de la Revue *Le Très Saint-Sacrement*, août-sept. 1907, p. 154.

cette salle était déjà tellement remplie, que les rapporteurs désignés pour y prendre la parole eurent toutes les peines du monde à y pénétrer. Et les dames congressistes affluaient toujours en si grand nombre, que bientôt le jardin voisin se remplissait également.

« Alors un prêtre intelligent et dévoué eut l'heureuse idée d'entraîner ce trop-plein, qui débordait, dans une église voisine, à Saint-Martin », où se terminait à ce moment la deuxième réunion sacerdotale de langue française. En un clin d'œil, les bancs de la grande nef, laissés libres par les prêtres, furent envahis par les dames.

Mgr Dubois, évêque de Verdun, prit aussitôt la direction de cette séance improvisée, et traita d'une manière aussi pratique qu'éloquente le sujet du rapport de Mlle Reimsbach : *Aux femmes chrétiennes ; manière de concilier la communion fréquente avec les devoirs d'état*. Ensuite le prélat, se saisissant du sujet que devait développer le P. Durand, l'expliqua d'une manière ravissante. Il s'agissait de l'apostolat eucharistique près des enfants dans la famille. Le R. P. Lémius reprit à son tour les sujets indiqués et les développa avec sa verve et sa solidité doctrinale accoutumées. Aussi la nombreuse assemblée put-elle s'estimer amplement dédommagée du petit contre-temps qui l'avait amenée à Saint-Martin.

Mais toutes les dames n'avaient pas encore pu entrer dans l'église Saint-Martin. On conseilla aux dernières de se rendre à l'*Hôtel Terminus*, et là, M. l'abbé Garnier, toujours prêt à parler sur des sujets qui lui sont familiers, leur donna des conseils on ne peut plus pratiques sur l'éducation eucharistique des petits enfants.

Cependant des rapports très intéressants étaient lus à Sainte-Chrétienne, sous la présidence de M. le chanoine Willeumier.

Le président ouvre la séance par une allocution de circonstance ; puis il exprime ses regrets sur l'exiguité relative de la salle de réunion, et promet, au nom du comité, de chercher un remède à cette situation.

Sur ces entrefaites, arrive Mgr Altmayer, vivement acclamé.

La parole est donnée à Mlle Thérèse Reimsbach, de Metz, qui lit un fort beau résumé de son travail sur la manière de concilier la communion fréquente avec les devoirs d'état.

Ce rapport est apprécié en ces termes par la Revue *Le Très Saint-Sacrement :*

« L'auteur expliqua très simplement et très nettement qu'en principe la communion était plutôt pour aider à accomplir les devoirs d'état et qu'en réalité les prétendues impossibilités

étaient plutôt des difficultés permises par la divine Providence pour augmenter les mérites de ses enfants ; elle critiqua finement tant de dames et de jeunes filles qui n'ont pas le temps de se rendre à l'église le matin, parce qu'elles veillent trop tard chaque soir à lire des romans et passent trop de temps le lendemain à arranger leur coiffure. »

Rapport de Mlle THÉRÈSE REIMSBACH
DE METZ

Manière pour les femmes de concilier la communion fréquente et les devoirs d'état.

L'utilité de la communion fréquente n'est plus à prouver ici : tous les auteurs sont unanimes à ce sujet et le décret nouveau de la Sacrée Congrégation du Concile du 20 décembre 1905 confirme et expose les intentions de l'Église.

La communion est avant tout une nourriture et notre âme grandit par des accroissements successifs, de sorte qu'une communion isolée ne suffirait pas à son développement surnaturel. Puis c'est une source de remèdes : nous y trouvons tout ce qu'il faut pour guérir toutes nos maladies morales et Notre-Seigneur ne se trompe pas dans ses divins diagnostics. Si l'on se tient à l'écart, on se prive de grâces nécessaires pour ne pas reculer ; en sorte que, parfois même, la communion pourrait devenir urgente pour bien remplir ses devoirs d'état.

Qu'est-ce que le devoir d'état ? C'est l'expression de la volonté divine sur chaque âme. « Il faut regarder, dit saint François de Sales, ce que « Dieu veut, et le reconnaissant il faut s'essayer de le faire gaiement « ou au moins courageusement ; et non-seulement cela, mais il faut « aimer cette volonté et l'obligation qui s'en suit en nous, fût-ce de « faire les choses les plus abjectes du monde, car en quelque sauce que « Dieu nous mette, ce nous doit être tout un. C'est le blanc de la per- « fection auquel nous devons tous viser, et qui le plus en approche est « celui qui en emporte le prix. »

Or, malgré le contentement qu'il procure, le devoir coûte toujours à la nature. Hélas ! c'est une suite du péché et un moyen de réparer, en l'accomplissant fidèlement, le premier manquement au devoir, commis au paradis terrestre, et qui pourtant n'était pas, semble-t-il, bien difficile à remplir. — Mais si le devoir coûte, la communion est là pour nous aider à bien le remplir, et il est d'autant plus urgent de montrer comment on peut concilier la communion fréquente avec les devoirs d'état.

Qui parle de conciliation suppose, outre la distinction de deux choses ou de deux personnes, une certaine opposition entre elles :

Peut-il y avoir opposition entre la communion fréquente et les devoirs d'état ? En principe, non certes ; en pratique c'est autre chose. En effet, puisque Notre-Seigneur a institué la communion pour donner la vie à l'homme, comment pourrait-il y avoir des contradictions

de principe à ce sujet ? Qu'il y ait des restrictions à faire, certaines catégories de personnes à évincer par pudeur ou justice exagérées — c'est impossible à supposer, et s'il paraît y avoir opposition, elle n'existe pas au fond. Du reste si l'on considère les rapports des devoirs d'état et de la communion, on constate que comme la communion dispose efficacement à remplir les devoirs d'état, ainsi, à son tour, leur accomplissement est une excellente préparation à la communion ; et la volonté sérieuse de les remplir en toute matière grave est même une condition exigée pour bien communier.

Il semblerait à priori qu'on dût trouver le même accord en pratique ; car Dieu, sachant le besoin que nous avons de cette nourriture quotidienne, a dû régler toutes choses pour que nous puissions la recevoir. Il n'est pas nécessaire de regarder loin pour voir que la bonne Providence permet quelquefois des difficultés, rarement des impossibilités aussi bien pour l'obtention du pain de l'âme que pour le pain du corps, avec cet avantage cependant que, pour le pain de l'âme, comme il a des effets tout intérieurs et surnaturels, si l'on ne pouvait y recourir en certains cas, on pourrait toujours suppléer par la charité et par le désir qui constitue la communion spirituelle, tandis qu'il serait impossible de remplacer la nourriture matérielle.

Analysons les difficultés et essayons de les résoudre.

Il y a d'abord des difficultés qui viennent *de préjugés, d'idées fausses* qui ont parfois apparence ou fonds de vérité. Certains devoirs d'état, par leur nature même, absorbent l'attention de l'esprit, divisent ou dessèchent le cœur, exposent à bien des dangers. Tel l'état du mariage qui est un perpétuel exercice de mortification et qui, au dire de saint François de Sales, requiert « plus de vertu et de constance que tout autre ». Si l'on a le vrai souci de son salut et de son âme, à certains égards c'est plutôt une raison de communier souvent : témoin, cette pauvre fille, balayeuse des rues, qui trouvait moyen de se garder intacte dans la grâce sanctifiante par sa communion de chaque dimanche ; témoins ces femmes d'incrédules qui conservent leur foi et leur énergie par la communion fréquente.

Il y a d'ailleurs des degrés dans la préparation et le profit des communions et pour être moins parfaites ou moins bonnes, elles ne sont pas nécessairement inutiles ou mauvaises. Il est bon cependant, pour répondre à la grâce, de s'efforcer à se préparer toujours mieux en profitant davantage des communions. L'esprit de foi, les pensées surnaturelles, les oraisons jaculatoires sont des secours précieux pour sanctifier les travaux d'état ainsi que les difficultés, les peines, les tentations même si on veut tant soit peu en profiter.

A ces difficultés succèdent *celles qui tombent sous nos sens ou notre compréhension*. Elles sont *apparentes ou réelles*, elles viennent de la situation, des circonstances : on ne peut le nier. Telle cette jeune romaine dont le père et la mère étaient ennemis de toute religion et qui dut pendant longtemps s'approcher en cachette des sacrements ; elle finit par se sauver de la maison paternelle, soutenue par un de ses frères qui l'avait prise en pitié. Elle entra plus tard dans un cou-

vent où, jeune encore, elle vient de mourir en prédestinée, avec la consolation de savoir son frère catholique fervent. — Mais ici encore on peut et on doit distinguer. D'abord l'opposition de ses parents, même les plus proches, celle des patrons, n'a de soi pas grande portée en cette matière. « Si vous êtes bien prudent, écrit le saint évêque de Genève, « il n'y a ni père, ni mère, ni mari, ni femme qui vous empêche de « communier souvent, car puisque le jour de votre communion vous ne « laisserez pas d'avoir le soin qui est convenable à votre condition, que « vous en serez plus douce et plus gracieuse en leur endroit et que vous « ne leur refuserez nulle sorte de devoirs, il n'y a pas d'apparence qu'ils « veuillent vous détourner de cet exercice qui ne leur apportera aucune « incommodité, à moins qu'ils ne fussent d'un esprit extrêmement co- « quilleux et déraisonnable. » Pourtant il reste que, pour la paix et pour le bien, il serait bon d'éviter ou de paraître dérober du temps à ses occupations ou de laisser connaître qu'on s'approche souvent des sacrements. Et si quelque chose devait le révéler, ce devrait être seulement, comme le dit saint François de Sales, la perfection plus grande qu'on apporte à l'accomplissement de ses devoirs. « J'ai tout à gagner, « disait un homme du monde, à favoriser à ma femme les occasions « d'aller souvent communier, car elle en rapporte une force toujours « plus grande pour remplir tous ses devoirs, et je me garderais bien « de la limiter en cela. » Les bons procédés, la charité, la délicatesse peuvent obtenir ou des permissions expresses ou un laisser-faire ; et la prière, la ferveur, le recours au Cœur de Jésus et à Notre-Dame, le courage nécessaire parfois ou la solution providentielle de situations difficiles.

Viennent les questions ou moyens pratiques de conciliation.

Par rapport au temps, par exemple, il est bon de savoir, d'après ce que nous venons de laisser pressentir, que dans la classe dirigeante, ce n'est pas le temps qui est dû généralement, mais bien l'ouvrage convenablement fait. Tant mieux donc pour celles qui savent faire vite et bien. — En outre il faut rejeter bien loin ce vilain prétexte que le temps donné ainsi à Notre-Seigneur est perdu pour nous. Alors même qu'il y aurait pour nos intérêts une petite perte matérielle, elle serait infiniment compensée par les avantages spirituels. Et l'âme contente, pacifiée, physiquement même, disposerait mieux le corps à bien travailler courageusement ; sans parler de la bonne Providence qui sait aussi diriger les affaires pour le mieux, car « Dieu ne se laisse pas « vaincre en générosité » et « cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa « justice, le reste vous sera donné par surcroît ». Une femme était allée écouter François d'Assise ; en son absence son enfant vint à mourir ; désolée, mais pleine de confiance, elle l'apporta aux pieds du saint qui le ressuscita. Bel exemple fréquemment renouvelé sous d'autres formes et qui montre qu'une bonne action qui a été faite avec esprit de foi n'est jamais perdue.

Enfin, si de fait on dispose de peu d'instants, il est utile de savoir qu'il n'est pas nécessaire de beaucoup de temps pour bien communier ; il n'est même pas requis d'assister à la messe, et une mère de famille,

une ouvrière occupée peut suppléer par plus de recueillement et d'adoration, chez elle et à l'église, la durée écourtée de la préparation et de l'action de grâces, évitant toutefois de scandaliser le prochain. Sa pieuse attitude sera une marque suffisante pour rassurer autour d'elle; un mot aimable au besoin donnera une explication qui fera tomber le prétendu manque d'édification.

Et si vous ne pouvez communier aussi souvent que vous le désireriez en semaine, ne le pouvez-vous pas au moins le dimanche? En assistant à une messe matinale, privilège dont on est bien privé à la campagne, où cependant souvent il y a une heure de distribution eucharistique, vous travaillez pour l'œuvre de votre salut et celui des vôtres dont vous, femmes, vous êtes en grande partie responsables. Si vous ne pouvez assister à une seconde messe, du moins, vous aurez participé d'une façon complète au saint Sacrifice, et il est à espérer qu'un des vôtres sera près de vous le fidèle reporter du prône de la grand'messe que l'Église recommande tant à ses enfants.

Pourquoi, afin d'éviter toute précipitation, tout retard dans les affaires ne prendrait-on pas la bonne habitude de se lever de bon matin, tandis que tout dort encore chez soi? d'aller à l'église, de communier, peut être et s'il y a moyen, avant la messe, quoique l'esprit de l'Église soit de consommer le sacrifice par la communion en même temps que le prêtre; d'assister à la messe et de revenir encore à temps pour vaquer à ses devoirs sans que rien n'ait à en souffrir? Comme on serait forte pour donner Jésus et sa vie à tous les siens et les diriger avec succès dans la voie droite!

Par rapport aux lieux les difficultés sont bien diverses. En ville les heures des messes aux paroisses, dans les chapelles, sont tellement nombreuses que, pour quiconque a de la bonne volonté, c'est chose des plus faciles que d'assister au saint Sacrifice à l'heure qui peut convenir le mieux, suivant les devoirs d'état à remplir. Et telle personne, mère de famille, aura plus de liberté d'aller tardivement à la messe, qui aura à s'occuper du réveil matinal du mari, des grands fils, s'intéressant à leur prière du matin et aux premières occupations du ménage, au départ pour les Bureaux ou l'atelier. Telle autre au contraire aura pour unique ressource d'aller très tôt à la messe, afin de se trouver là au réveil des enfants où sa présence est matériellement et moralement nécessaire, car l'engrenage des devoirs d'état la priverait complètement de la possibilité d'aller recevoir son Dieu autrement. — En ville il est plus facile de s'approcher quand on le désire du sacrement de pénitence. Il est peut être à propos de rappeler ici qu'une absolution bien reçue donne le droit en principe de pouvoir communier tant que l'on n'a pas commis de faute grave. De sorte que, si par suite d'empêchement valable, on n'arrive pas à se confesser tous les huit jours comme le font généralement les personnes pieuses, on peut attendre plus longtemps sans scrupule, en communiant le nombre de fois décidé par le confesseur. Et, d'après un décret de la Congrégation des Rites, les indulgences continuent à se gagner, du moins pour les personnes qui ont la permission de communier au moins quatre ou cinq fois la semaine.

A la campagne, c'est tout différent. Il n'y a qu'un prêtre et une église parfois même assez éloignée. Puis ce n'est pas dans les habitudes, et on sera l'exception remarquée, critiquée peut être, en communiant souvent. Mais cela vaut ce que cela coûte et le côté de l'édification et du bon exemple y compense en grande partie ceux qui sont pénibles à la nature. Il peut se faire que pour un motif sérieux dont les causes peuvent être diverses, les difficultés s'entassent plus ou moins nombreuses : d'abord celle de la confession à son propre pasteur ou trop âgé ou trop jeune, ou trop connu, ou trop absorbé, etc. Du moins doit-on avoir la foi voulue pour se mettre au-dessus de tout, afin de recevoir une absolution quand c'est nécessaire, et voir dans tout prêtre le représentant de Dieu. S'entendre avec son curé sur l'heure et le jour pour s'approcher des sacrements ; venir au moins en hiver ou à telle époque moins chargée de travail et où on pourrait le faire : ce serait prouver qu'on a de la bonne volonté, qu'on sait vaincre le respect humain et la lâcheté et qu'on ne grossit ni n'exagère les obstacles. Comme alors ce serait répondre aux désirs de l'Église !

Par rapport aux situations diverses les difficultés sont bien différentes aussi : il est clair que les devoirs matériels sont bien plus absorbants chez celle sur qui tout l'entretien de la famille retombe que chez la personne aisée ou riche. Mais quand le gros de la besogne est terminé, que le mari est parti à son travail, les enfants à l'école, qui empêcherait la mère, en ville, d'aller à la source de vie, emmenant avec elle son moutard de dix-huit mois, deux ans, qu'elle installera près d'elle, comme le faisait tout l'hiver dernier à Notre-Dame une brave femme, bien édifiante, plusieurs fois la semaine, à la messe de neuf heures. — Une personne plus aisée pourrait faire de même aussi. Et pourquoi n'imiterait-on pas pour la communion ce que font les bonnes gens de notre Lorraine allemande pour la messe ? Chaque famille, tous les jours, hiver comme été, malgré le froid et les travaux des champs, envoie son représentant, père, garçon ou fille, à l'église quelquefois éloignée de plusieurs kilomètres. Ainsi chaque matin la bénédiction divine entrerait dans la maison par ces vrais « Porte-Christ ». Quelle garantie pour le bonheur du ménage où Dieu a la première place !

Dans la classe dirigeante, malgré la facilité de se faire aider et seconder par des mains étrangères, il y a aussi parfois de vraies difficultés et même des impossibilités. Ce sera une mère établie garde-malade, livrée aux exigences de son mari, chargée d'enfants trop petits pour être confiés à d'autres ; il y a aussi la surveillance de son personnel, la direction de la maison dont elle est la cheville ouvrière, surtout à certaines heures ; ce sont des devoirs d'état qu'il faut avant tout remplir ; y manquer serait coupable devant Dieu. Et si une personne négligeait ces devoirs pour communier souvent, elle aurait une piété très fausse, discréditerait la religion et ne retirerait que peu de fruits de la fréquence de ses communions, ne faisant pas avant tout ce que la volonté de Dieu requiert d'elle. Au contraire, si elle est fidèle à ses travaux d'état, même les plus minimes, oh certes, c'est laisser Dieu pour Dieu, et la femme qui accepte son devoir avec ses sacrifices est à la hauteur de sa

tâche et attire sur elle et les siens les bénédictions du ciel. Mais ne peut-elle pas aussi prévoir, s'organiser dès la veille, supprimant les causeries inutiles, les pertes de temps qui, au dire d'un prêtre expérimenté, assureraient à bien des femmes les trois quarts d'heure nécessaires pour assister à la messe quotidienne ? Ne peut-elle pas chercher à deviner à l'avance tout ce qui pourrait contrarier ou barrer la route, prévenant et évitant les heurts, mettant tout au point voulu pour ne faire souffrir personne et donnant l'importance vraie à chaque chose ? Cette femme arrivera, à force d'habileté acquise par la pratique, à faire face à tous ses devoirs et trouvera le joint pour aller communier tel jour. Et si, à cause d'un imprévu, ce ne peut être le jour désigné, ce sera le lendemain : ce recul accepté par elle, comme permission de Dieu, la préparera d'autant mieux à recevoir la grâce plus abondante pour elle et sa famille. Lorsqu'elle rapporte Jésus dans son cœur, ne pourrait-elle pas imiter cette mère qui, rentrant chez elle, faisait incliner et reposer les jeunes têtes de ses enfants sur sa poitrine en leur disant : « Jésus est là, soyons sages, plus tard vous aurez le même bonheur » ?

Bientôt, en effet, l'enfant reçoit son Dieu pour la première fois. Par un reste de jansénisme, des dispositions factices presqu'exagérées étaient exigées pour permettre aux adolescents de renouveler fréquemment leur communion; heureusement qu'il n'en est plus ainsi ! Les mères savent ce qu'on obtient en communiant dans sa jeunesse ; c'est à elles de faire passer dans l'âme et le cœur de leurs fillettes la pratique et l'amour de l'Eucharistie, d'abord par l'exemple, en les conduisant avec elles, en les entraînant, ou du moins les encourageant et les poussant à recevoir leur Dieu le plus souvent possible. Heureuses les enfants qui ont une mère pieuse pour les diriger ! A cet âge, les devoirs d'état sont peu définis encore. Ils se résument dans l'obéissance et dans l'amour envers ses parents. Pourquoi, si la fillette pressent de l'hostilité ou une certaine opposition au sujet de la communion fréquente, ne profiterait-elle pas de sa puissance d'affection pour arriver, à force de gentillesse, à obtenir au moins la tolérance, si ce n'est la permission d'aller tous les jours à la messe, et à obtenir, détail qui paraîtra subtil, d'y aller à jeun ? Pourtant cette habitude d'un déjeuner tardif est capitale pour simplifier dans la vie des complications de tous genres, tant pour la santé du corps que pour éviter les explications inutiles. Les services que peut rendre une fillette sont à peu près nuls dans une certaine classe et les parents ne s'opposeront généralement pas à l'audition d'une messe. Elle ne cachera pas qu'elle communie à toutes les grandes fêtes, à celles de la sainte Vierge, aux premiers vendredis, à ses anniversaires et ceux de sa famille : ses parents se feront petit à petit à cette idée, surtout s'ils constatent que leur fillette devient meilleure et plus dévouée; l'habitude sera prise de part et d'autre et c'est ainsi qu'elle sera l'artisan de son propre bonheur en préparant son adolescence.

Mais la voilà jeune fille avec des devoirs d'état qui se précisent de jour en jour, et qui dit devoir dit renoncement et sacrifice. C'est à elle de se faire une idée bien nette de ce que ses parents lui demandent de faire dans ses journées; à elle de se composer un plan de vie où tout

est à sa place et à son rang, depuis l'heure du lever jusqu'à celle du coucher. A elle de s'organiser pour trouver le moyen d'assister à une messe matinale ou tardive, suivant les exigences du ménage, de façon à ne gêner personne et à ne rien faire supporter ni souffrir aux autres en se déchargeant sur eux ; à elle d'être souple devant les nécessités imprévues et de se faire toute à tous. Puis calinant sa mère, la prenant par l'amour et la foi, elle arrivera à obtenir la tolérance d'abord et bientôt la permission de la communion fréquente, achetée par sa diligence et l'amélioration de son caractère. Si le père est hostile, il faudra s'ingénier à réussir sans qu'il le sache, et plus il y aura de difficultés vaincues, plus les fruits de la communion seront grands et procureront à l'âme de la jeune fille de la virilité, et par conséquent plus elle aura de courage pour accomplir au mieux ses devoirs d'état.

Hélas ! l'énergie fait souvent défaut et la grande difficulté chez les jeunes filles actuelles, on ose à peine le dire, c'est, le matin... d'aimer trop son lit et aussi sa coiffure, c'est, le soir de trop veiller, non pour travailler, mais pour lire... lire un journal de mode, un feuilleton... Puis, fatiguée, on fait une prière vaille que vaille, et le lendemain matin, la fait-on ? car on caresse son oreiller avant de le quitter et il faut retrouver le temps perdu. Ce qui manque à la jeune fille, c'est le culte du devoir. « Le devoir avant tout, le devoir toujours », disait la Révérende Mère Gœtz du Sacré-Cœur. Comment le rouge ne vous monte-t-il pas au front quand vous pensez que lorsque vous quittez votre couche, combien d'individus, des ouvrières, déjà, des religieuses... vos mères, même, ont passé deux, trois, quatre heures à travailler, prier, se dévouer... Pensez-vous donc que votre sang chrétien est différent du leur ? — Alors..... ? — Dans tous les cas, pour faire des femmes capables, même aux yeux du monde, il faut le renoncement, l'amour du sacrifice, et la meilleure école pour y arriver, c'est la communion fréquente. — Pourquoi la jeune fille aussi pense-t-elle tant à sa toilette ? Hélas, oublie-t-elle que c'est une marque de notre déchéance ? pourquoi alors la mettre tant en honneur ? Et cette coiffure qui devient une question doublement capitale et un obstacle à une sortie matinale ! elle subit des modifications continuelles d'excentricités et de laideurs postiches ; on s'imagine bien qu'il faille beaucoup de temps et le plein jour pour arriver à fixer cette suite de mèches rebelles ; qui sait même s'il ne faut pas recourir chaque jour au talent d'une personne du métier ? Oh ! soyez-en bien persuadées, vous n'en êtes ni plus belles ni plus estimées pour cela, au contraire. Soit, acceptez une coiffure actuelle, mais, de grâce, pas d'exagération ; suivez la mode, mais ne la devancez pas et n'aidez pas à la modifier par l'extravagance. Si l'on comprenait seulement que la vraie distinction est simple partout, en tout et toujours, comme on y gagnerait ! Mais essayez seulement et vous constaterez quel temps précieux vous gagnez, sans parler des autres avantages plus sérieux encore. Ne pourriez-vous pas, le soir, prendre déjà une certaine avance pour le lendemain matin, par les soins de toilette concernant la bouche surtout ? car bien des fois c'est un empêchement à la sainte communion. Vous verrez que bien facilement vous arriverez à

simplifier les choses extérieures et inutiles pour donner une demi-heure à votre salut. Comme vous aurez gagné une grande victoire et fait un pas en avant dans le devoir !

Le devoir, c'est le grand levier de la femme et si toutes le comprenaient, ce serait, avec l'Eucharistie, le paradis sur terre.

Il est cependant une catégorie de personnes qui, en majorité, paraît n'être pas astreinte à un devoir d'état spécial. Ne dépendant généralement que d'elles-mêmes, leur vie, par le fait très simplifiée, les tiendrait facilement à l'écart du dévouement et du sacrifice, et il en faut pourtant en toute vie. C'est dans la maison et au festin du père de famille que leur intelligence et leur cœur apprendront les secrets de se rendre utiles à tous leurs dépens.

On entend certaines objections : Que dira-t-on dans mon entourage ? Tout ce qu'on voudra et vous ne vous en inquiéterez pas, et si l'on vous en témoigne de l'étonnement, vous pourrez, à l'instar de sainte Catherine de Sienne, répondre gracieusement que puisque saint Augustin ne loue ni ne blâme la communion quotidienne, vous demandez que l'on ne soit pas plus intransigeant que lui et que vous vous en contenterez. Les premiers chrétiens l'ont toujours fait, ils étaient de leur temps ; pourquoi ne serions-nous pas du nôtre ? — Vous n'en êtes pas digne ? Soit. Mais serait-il sage d'attendre d'être guérie pour aller au médecin et d'avoir chaud pour s'approcher du feu ? Du reste, c'est au confesseur à se prononcer sur ce point. — Vous connaissez des personnes qui communient souvent et ne vous édifient pas ?... D'abord n'êtes-vous pas trop sévère à leur endroit ? ensuite savez-vous ce qu'elles seraient si elles n'avaient pas la sainte communion ? « Si je ne communiais pas chaque matin, disait à ses matelots l'amiral Courbet dont le tempérament était bouillant de colère, mais je vous jetterais tous à la mer. » — Mais ce n'est pas la fréquence de la communion qui suffit à nous sanctifier : le mal vient de ce que nous neutralisons son influence bienfaisante par notre malice. « Vous péchez tous les jours, communiez tous les jours, communiez tous les jours avec le désir d'en profiter », a dit un saint.

Certes, il n'y a pas à cacher qu'il faut une persévérante énergie pour arriver à triompher des obstacles nombreux pour communier souvent. Mais puisque nous avons en nous ce ressort de la volonté très vibrant, pourquoi ne pas en user ? C'est un talent confié par Dieu et dont nous rendrons compte.

L'Église proportionne ses largesses aux besoins des temps et il est certain que notre époque demande un excédent de nourriture, ayant bien des dangers de toutes sortes que le Moyen-Age et nos pères n'ont pas connus.

Aussi avec quelle reconnaissance devons-nous accepter le Décret du 20 décembre 1905, et qu'il serait utile d'avoir sur ce sujet une instruction catéchistique très nette, particulièrement sur les conditions nouvelles indiquées au sujet de la communion fréquente ! Possédant à fond cette simplification apportée par le Saint-Père et par laquelle tous les fidèles sont admis, à la condition d'être en état de grâce et de s'en ap-

procher avec une intention droite et pieuse, ce sera le meilleur moyen d'attirer les âmes vers l'Eucharistie et de leur prouver ainsi la facilité de concilier leurs devoirs d'état avec la communion fréquente.

M. WILLEUMIER, président, adresse ses remerciements et ceux de l'assistance à Mlle Reimsbach, en la félicitant de ce rapport « très modéré et très pratique ».

L'ordre du jour indiquait ensuite le travail du R. P. Durand, sur l'*Apostolat eucharistique des enfants*. Ce rapport est remis à la séance suivante pour permettre à M. l'abbé Holemans de communiquer à l'auditoire les expériences faites dans son pensionnat, sur la pratique de la communion fréquente. Ce rapport était fixé à la séance du samedi ; mais l'auteur est obligé de quitter Metz avant ce jour.

Rapport de M. l'abbé HOLEMANS,

DIRECTEUR DES URSULINES A THILDONCK (WESPELAER, HOLLANDE)

sur

La pratique de la communion fréquente dans un pensionnat de jeunes filles.

Depuis plus de quinze ans j'exerce le saint ministère dans un pensionnat très nombreux de jeunes filles. Dès le début je travaillai à y établir la communion hebdomadaire, dont j'avais déjà constaté ailleurs les heureux résultats. Je parvins, après quelque temps, à faire communier les enfants les plus sages, les congréganistes 3 ou 4 fois la semaine et l'une ou l'autre 5 ou 6 fois. Mais je n'osais pousser la généralité des élèves à la communion très fréquente ou quotidienne.

Quand Rome eut parlé, comme c'était mon devoir, j'allai de l'avant. Je fis connaître aux élèves, en y revenant fréquemment, le désir du Saint-Père, et je tâchai de leur faire mieux comprendre, avec l'aide même d'autres prédicateurs, la vraie notion du *Pain de Vie* comme nourriture et remède.

Je suis arrivé ainsi à obtenir que la très grande majorité des élèves qui ont fait la première communion s'approchent chaque jour de la Table sainte.

L'on me demande quels sont les résultats obtenus par cette méthode.

On pourrait affirmer *a priori* qu'ils doivent être bons ; car l'Eglise ne recommanderait point avec tant d'insistance une pratique ou une méthode d'une utilité peu sûre. Et fussent-ils douteux, on devrait conclure à quelque défaut notable dans l'application.

Mais les faits sont là ; ils me permettent d'affirmer *a posteriori* que la communion fréquente et quotidienne produit des fruits admirables. Si le prêtre, pour l'établir, doit user de prudence et de patience et s'imposer certaines fatigues, chaque jour les plus grandes consolations viennent l'encourager et le soutenir. Sans prétendre diminuer l'impor-

tance des autres facteurs qui interviennent dans l'œuvre complexe de l'éducation, je suis convaincu qu'aucun n'est utile et nécessaire comme la communion fréquente.

Je constate que plus que jamais nos enfants sont pieuses, dociles, appliquées, charitables. Leur regard limpide, leur simplicité, leur joie sereine font apparaître au dehors l'innocence de leur cœur. Les conversations légères ou les amitiés particulières ne sont plus guère à craindre, et nous pouvons compter sur une *moralité parfaite*. Inutile d'observer que ce dernier résultat est le plus important de tous et qu'il constitue d'ailleurs la première condition du bon esprit d'une maison d'éducation. Les hommes d'expérience nous disent que dans toute réunion d'enfants il faut redouter des écueils pour la pureté, et qu'il est des habitudes funestes qui persistent même malgré la communion hebdomadaire. Il est des enfants qu'il faut faire communier tous les jours, ce qui n'est possible que si la communion fréquente est en honneur dans la maison. Rien qu'à ce point de vue, quel avantage précieux nous procure notre méthode ! Que d'âmes guéries et rendues inoffensives !

Ne faut-il pas craindre les sacrilèges ? Beaucoup moins qu'avec la communion générale et réglementaire. Car il est d'abord plus facile de s'abstenir de communier sans être remarqué ; puis l'on communie davantage par seule conviction, pour les profits de son âme, sans s'occuper des autres. Aussi faut-il que l'accès du confesseur soit rendu facile et qu'on puisse l'aborder, au besoin, chaque jour pour obtenir l'absolution ou pour dissiper une inquiétude. Le prêtre doit également s'occuper de la direction des enfants, il doit les encourager sans cesse et les aider à purifier leur intention. Il lui sera même fort utile d'être quelque peu au courant de leur conduite extérieure.

Une remarque importante, c'est que la communion n'opère pourtant pas des effets miraculeux ; et c'est en quoi le pain de l'âme ressemble au pain du corps. Le confesseur aurait donc tort de perdre courage parce que la communion ne produit pas aussitôt une amélioration complète. Parfois la rechute dans des fautes peut durer un certain temps (1). On rencontre aussi des cas plus ou moins pathologiques où se pose la grave question de la liberté et de la responsabilité morale. Mais les principes et les expériences prouvent qu'avec le secours d'une direction suivie la communion quotidienne finit toujours par assurer le triomphe.

Afin de rendre plus facile tant pour le prêtre que pour les enfants la pratique de la communion quotidienne, je crois qu'il est préférable de ne point exiger la confession hebdomadaire. Aussi chez nous bon nombre d'élèves, qui communient tous les jours ou à peu près, ne se confessent que tous les quinze jours. C'est au prêtre à juger dans chaque cas particulier. Je tiens pourtant beaucoup à la confession hebdomadaire pour les élèves qui communient plus rarement, et pour celles qui ont fait récemment leur première communion ; il convient de s'en occuper davantage.

Ne faut-il pas craindre l'opposition de certains parents ? Plus ou

(1) Cf. Le P. Lambert. Le Régime sauveur, p. 34-3.

moins, surtout pour le temps des vacances ; c'est pourquoi il serait fort utile de leur procurer quelque tract qui les mette au courant du désir du S. Pontife (1).

Mais d'ailleurs encore des objections nous sont faites. Nous constatons combien il était vrai de dire que *le poison janséniste avait infecté même les bons esprits* (2). Nos livres d'étude et d'édification en portent presque tous des traces et presque nulle part on n'avait une notion entièrement exacte de la communion et des dispositions qu'elle requiert. Or il est difficile, à un certain âge surtout, de changer d'opinion et de manière d'agir. Malgré nous, les anciennes idées, que théoriquement nous reconnaissons inexactes et contraires à la doctrine de Rome, conservent un certain empire. C'est de là que proviennent les grandes difficultés quand on veut propager la communion fréquente et quotidienne. Et il faudra du temps pour les vaincre, et aussi, comme l'observe une pieuse Revue (3), de longs efforts et des dévouements inlassables.

Il existe une *Ligue sacerdotale* pour la propagation de la communion fréquente et quotidienne ; ah ! tous les prêtres en fussent-ils membres !

L'assistance admire les heureux résultats obtenus dans le pensionnat de Thildonck, et M. Willeumier, président, ne peut s'empêcher de féliciter M. l'abbé Holemans, en l'appelant *heureux aumônier*. A ce compliment, le R. P. Durand vient encore ajouter son approbation.

M. l'abbé Gérardin, vicaire à la cathédrale de Nancy, parle en troisième lieu de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur des dames de Nancy, laquelle favorise nécessairement la communion fréquente, étant donné que le désir du Cœur de Jésus est de s'unir au cœur des chrétiens.

La lecture de ce travail excite au plus haut point l'intérêt de l'assistance.

Rapport de M. l'abbé Émile Gérardin

VICAIRE A LA CATHÉDRALE DE NANCY

sur

L'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de la paroisse cathédrale de Nancy.

Origine de l'Œuvre

Mesdames,

L'Œuvre que j'ai l'honneur de vous présenter a le double avantage d'être très *ancienne* et très *jeune* tout à la fois. *Ancienne*, elle l'est, puisqu'elle continue glorieusement la vieille *Confrérie du Sacré-Cœur* érigée en 1713 au

(1) Le P. Lintelo. Aux parents ; aux éducateurs.
(2) Virus jansenianus bonorum etiam animos infecerat (Décret).
(3) Messager du Sacré-Cœur. 1907, p. 325.

+ Edward
Bp of Birmingham
Jany 24th 1905

XVIII.

Couvent de la Visitation de Nancy, transférée à la cathédrale en 1803, après la Révolution, et enfin affiliée à Montmartre le 22 avril 1901.

Jeune, elle l'est aussi par sa forme nouvelle et son organisation paroissiale, qui datent seulement de quelques mois. C'est en janvier 1906 qu'elle a reçu dans ses veines cette sève, ce sang généreux destiné à faire refleurir le vieux tronc quasi-desséché de l'ancienne confrérie et à lui donner une vitalité jusque-là inconnue.

Pourquoi cette nouvelle organisation ?

Parce que l'ancienne confrérie — comme un trop grand nombre de nos congrégations d'autrefois, aujourd'hui un peu vieillies, — ne consistait plus, en dehors des avantages spirituels attachés à l'affiliation, que dans une invitation spéciale aux fêtes patronales de la confrérie, la célébration de deux messes à la mort d'un associé, enfin dans le paiement d'une cotisation annuelle.

De lien moral, d'union, point ou presque point, en sorte qu'une œuvre qui pouvait être dans une paroisse un élément de vie et de foi chrétienne, n'était plus guère qu'un cadavre refroidi.

Une *nouvelle organisation* fut décidée. Son but était de *moderniser* un peu l'ancienne confrérie, c'est-à-dire de la rajeunir en l'adaptant aux besoins nouveaux des âmes, des paroisses et de la société actuelle.

Personne n'ignore la puissance d'action et d'édification de tout groupement religieux bien ordonné et considérable. A l'heure présente, la paroisse étant appelée à devenir un des rouages essentiels de la vie chrétienne, il était nécessaire de grouper autour de l'église et du clergé paroissial toutes les bonnes volontés, de donner par l'action de *zélatrices* dévouées une forte impulsion à l'ancienne confrérie, d'augmenter le nombre des associées, enfin d'établir entre eux des liens étroits qui les aideraient à travailler plus efficacement à la régénération de la paroisse et au salut des âmes.

Pour réaliser ce programme, on se mit résolument à l'œuvre.

•

FONDATION ET PREMIERS DÉBUTS

Née sous la chaude parole du R. P. Lémius, portée aux quatre coins de notre chère paroisse par des apôtres au cœur de feu, la nouvelle organisation devait recevoir partout l'accueil le plus sympathique. L'apôtre du Sacré-Cœur, dans un Triduum solennel prêché à la cathédrale au mois de janvier 1906, énuméra les avantages nombreux, les conditions faciles à remplir, le but éminemment régénérateur de cette chrétienne tentative.

Les premières réunions préparatoires furent consacrées à l'étude de diverses questions relatives à l'organisation des groupes et des dizaines, à la constitution du comité, aux détails des offices. Puis, au milieu d'événements douloureux, en pleine période d'inventaires, l'œuvre fit son apparition. C'était le 18 mars 1906. Toute la paroisse accourut pour fêter son inauguration et pour assister à son *baptême*. Ce baptême fut un véritable triomphe, car c'était une petite armée de 950 volontaires qui s'était enrôlée en quelques mois sous la bannière du Sacré-Cœur et était venue renforcer les cadres déjà existants de l'ancienne confrérie. C'était, en toute vérité, la réalisation de cette consolante parole de l'Évangile : « J'attirerai tout à moi. » Le Sacré-Cœur de Jésus avait fécondé la semence jetée en terre et en quelques semaines, sous sa divine influence, les germes étaient devenus de superbes moissons...

Mais abordons quelques questions pratiques :

En quoi consiste la nouvelle organisation de la confrérie?

L'ancienne confrérie servit de base et de cadre à cette forme plus moderne de l'œuvre. On lui garda *son nom* ainsi que *ses avantages* spirituels.

L'œuvre ancienne était une œuvre générale pour toutes les paroisses de Nancy, comprenant des hommes et des femmes parmi ses associés. L'organisation nouvelle, sans exclure aucune des anciennes associées, *reste exclusivement paroissiale*, et comme il existe pour les hommes une œuvre similaire :

« l'Association des Hommes de France au Sacré-Cœur », le nouveau groupement s'adresse *seulement aux femmes et aux jeunes filles.*

Monsieur le Curé de la cathédrale est *directeur* de l'Association. L'œuvre se compose d'un *comité* formé d'une *présidente,* de plusieurs *vice-présidentes, secrétaires* et *conseillères.*

Chaque *conseillère* est chargée d'un *groupe ;* chaque *groupe* est formé de plusieurs *dizaines* ayant chacune à leur tête une *dizainière* ou *zélatrice.*

La dizaine est la réunion de huit ou dix associées, habitant dans la même maison, la même rue ou des rues voisines.

Le groupe est formé de plusieurs dizaines du même quartier.

Quel est le rôle des conseillères et des zélatrices ?

1. *C'est un rôle de charité.* « *Servantes du Sacré-Cœur* », elles acceptent de faire parvenir aux *associées* les invitations pour les différents offices et réunions de l'Œuvre ; elles avertissent le comité des changements d'adresse, observations ou désirs des associées, préviennent le clergé paroissial, quand il y a des malades dans leur quartier, des enfants à amener au catéchisme, etc.

2. *C'est un rôle d'apostolat.* Elles s'efforcent de promouvoir autour d'elles le culte du Sacré-Cœur, si plein d'espérances au milieu des angoisses de l'heure présente ; elles s'appliquent à trouver sur la paroisse soit de nouvelles associées, soit de nouvelles adoratrices. Enfin par leur fidélité aux exercices, la ferveur de leurs prières et de leurs chants, elles doivent servir d'exemple aux autres associées.

Quels sont les avantages de la confrérie ?

1° Les associées ont part aux *prières,* aux *offices,* aux *adorations* et aux *messes* de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur, établie à Montmartre, et peuvent gagner les nombreuses indulgences plénières ou partielles attachées à l'Archiconfrérie du Vœu national.

2° Le premier vendredi de chaque mois, une *messe* est dite à l'autel du Sacré-Cœur pour les associés vivants et défunts.

3° Chaque année deux services sont célébrés pour les membres défunts.

4° Les prières des agonisants sont récitées à la cathédrale, devant le Saint-Sacrement exposé, pour toute associée en danger de mort.

5° Lorsqu'une associée vient à mourir, une délégation de plusieurs membres de la confrérie assiste à ses funérailles. Les bannières de l'Association sont portées aux obsèques et deux messes sont célébrées pour le repos de son âme.

Quelles sont les conditions à remplir ?

1° Donner son nom pour être inscrite sur les registres de l'Association. Les nouvelles associées sont présentées par les zélatrices et acceptées par le comité. Le jour de leur réception elles reçoivent un cachet d'admission.

2° Réciter chaque jour le *Pater,* l'*Ave,* le *Credo,* avec l'invocation : « Cœur « sacré de Jésus, je me consacre entièrement à vous ; protégez la sainte Église « contre ses ennemis ; ayez pitié de la France et faites que je vous aime tou- « jours davantage. »

3° S'associer aux réparations instamment demandées par le Sacré-Cœur, en prenant part aux offices de la confrérie et à l'adoration du Saint-Sacrement.

4° Faire chaque année une offrande en rapport avec ses ressources, pour les frais de l'Œuvre.

Quelles sont les réunions de l'Œuvre ?

1° Chaque *troisième dimanche du mois,* à 5 heures en hiver, à 8 heures en été, *grand office* de réparation en l'honneur du Sacré-Cœur, avec allocution, procession aux flambeaux par les dames et jeunes filles de la confrérie, munies de leur insigne, amende honorable et bénédiction du Saint-Sacrement.

2° Les associées sont invitées à assister à la messe du premier vendredi, célébrée à leur intention, et à l'office du soir.

3° Le jour de la fête du Saint Nom de Jésus, *grande fête patronale* avec messe et vêpres solennelles pontificales.

4° Une fois par mois, le dimanche qui précède l'office solennel, après les vêpres, réunion du *comité et des zélatrices*. Causerie ou instruction. Rapport sur la marche de l'Œuvre, etc., etc.

Insignes des associées.

C'est une médaille du Sacré-Cœur, avec ruban rouge et liseré blanc au milieu.

Recrutement de l'Œuvre.

Aspirantes. — Pour faire profiter toutes les âmes de bonne volonté des avantages précieux de la confrérie et préparer déjà les enfants à devenir un jour des apôtres du Sacré-Cœur, un groupe *d'aspirantes* a été constitué dans l'Association. Il est comme la pépinière de l'Œuvre.

Peuvent en faire partie toutes les jeunes filles ayant fait leur première communion. Après deux ans d'assiduité au catéchisme de persévérance et à la communion mensuelle, elles sont admises au nombre des associées.

Les aspirantes portent le simple ruban rouge avec la médaille du Sacré-Cœur et marchent en tête de la procession à l'office du troisième dimanche.

Les associées-adoratrices.

L'adoration et la *réparation* sont les fins principales de la Confrérie du Sacré-Cœur.

Aussi pour rendre cette adoration ininterrompue, pour faire de cette réparation un hommage continuel de prières et de sacrifices, montant de la terre vers le ciel, un certain nombre d'associées, libres de leur temps, ont bien voulu accepter de faire, *soit chaque semaine, soit chaque premier vendredi du mois,* une demi-heure d'adoration devant le Saint-Sacrement.

Des cartes spéciales, distribuées par des *zélatrices,* rappellent aux associées le jour et l'heure qu'elles ont choisis. Chaque jour, les *adoratrices,* munies de l'insigne, se succèdent de 1 heure à 6 heures devant le Saint-Sacrement. Chaque semaine, de 200 à 270 adoratrices, et chaque premier vendredi, 200 environ viennent former la *garde d'honneur* autour du Cœur eucharistique et remplir vis-à-vis du prisonnier de nos tabernacles, le rôle de Véronique au cours de la voie douloureuse.

Du mois d'avril 1906 au mois d'avril 1907, le relevé des adorations donne un total de 9650 présences qui représentent autant de demi-heures ininterrompues aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette œuvre de *l'adoration,* tout en ayant une organisation spéciale, n'est donc pas différente de la confrérie elle-même. Elle en est l'âme, elle en est le cœur, en faisant circuler dans tous les membres de ce grand organisme l'abondance de la vie divine.

État actuel de l'Œuvre. — Ses résultats.

Sous la bénédiction de Dieu, l'Œuvre du Sacré-Cœur a prospéré ; elle est sortie de sa période de formation et chaque jour elle tend à grandir davantage.

Aujourd'hui, après dix-huit mois d'existence, la petite armée du Sacré-Cœur ayant sa bannière, son règlement, ses exercices, ses chefs (18 conseillères, 91 zélatrices) et ses 1280 soldats, est prête à marcher à la conquête des âmes, à courir à ces victoires pacifiques qui se gagnent non à la pointe d'une épée, mais à genoux devant Notre-Seigneur, dans l'adoration, la prière et le sacrifice.

Les offices.

De ce fait, nos offices ont revêtu une splendeur, un entrain, un intérêt puissant auxquels notre vieille cathédrale n'était plus habituée.

Tous les assistants prennent part aux chants, aux invocations, aux can-

tiques populaires. Les messes, par là-même, présentent plus d'intérêt et sont plus suivies. C'est le retour à la vieille tradition liturgique qui associe les fidèles aux actes du célébrant.

La messe solennelle du premier vendredi réunit parfois jusqu'à 600 personnes et les communions sont dix fois plus nombreuses qu'il y a sept ou huit ans (400 environ). Enfin, l'office du premier vendredi soir, et l'office spécialement réservé aux dames, le troisième dimanche du mois, sont des fêtes mensuelles qui nous encouragent et nous consolent au-delà de toutes nos espérances.

L'esprit d'union et de charité.

Et puis à côté de ces spectacles qui frappent les yeux, il en est un autre qui réjouit le cœur et doit consoler le Bon Dieu : c'est l'esprit d'union, de charité, de dévouement mutuel qui a grandi entre les paroissiens, entre les familles, entre les brebis et les pasteurs ; le prêtre connaît mieux sa paroisse, pénètre plus facilement dans certains milieux, et assure ainsi le salut d'un plus grand nombre d'âmes. Dans presque toutes les maisons de la paroisse, qui compte actuellement 9000 âmes, se trouve une associée de l'Œuvre du Sacré-Cœur, qui peut être à l'occasion d'un précieux secours.

CONCLUSION

Telle est, Mesdames, dans ses grandes lignes, l'Œuvre des *dames du Sacré-Cœur*, comme nous l'appelons à Nancy. Elle est une consolation, elle est une force, elle est aussi et surtout un espoir.

Ces adorations, ces sacrifices, ces réparations, ces efforts déployés par tant d'âmes généreuses serviront de digue au flot d'iniquités qui menace de nous submerger ; ils seront comme la sève généreuse qui portera dans toutes les âmes de la paroisse une vie chrétienne plus intense, une foi plus profonde, une charité enfin « plus forte que la mort... ».

Enfin, Mme la comtesse MALVAL, également de Nancy, donna communication d'un rapport très intéressant sur une Œuvre paroissiale d'adoration quotidienne.

Rapport de Mme la Comtesse MALVAL,

DE NANCY

sur

Une œuvre paroissiale d'adoration quotidienne du très Saint-Sacrement.

Nombreuses sont les paroisses qui possèdent d'antiques confréries, destinées à entretenir la dévotion des fidèles envers le Très Saint-Sacrement, ou bien ayant pour but le soulagement des âmes du Purgatoire. Mais trop souvent ces Confréries se bornent à enregistrer des adhésions et à percevoir des cotisations, sans que la vie paroissiale et l'union des cœurs soient réellement augmentées.

La signataire de ces lignes, encouragée par son zélé pasteur, a réussi à grouper depuis plusieurs années les associés de la Confrérie du Saint-Sacrement et des Morts (érigée en 1540 dans la basilique Saint-Epvre de Nancy) pour l'adoration quotidienne à une heure déterminée, à l'effet d'offrir au Divin Maître cette couronne du Rosaire qui résume tous les mystères, et de le supplier, en souvenir de son agonie et des

souffrances de sa divine Mère, d'avoir pitié des pauvres âmes qui dans le cours de la journée paraîtront devant lui.

Cette prière en commun et à haute voix est à elle seule une prédication : c'est aussi une victoire sur le respect humain. C'est un stimulant à venir régulièrement à l'Eglise pour y faire les pieux exercices de l'Heure-Sainte.

Car, il ne faut pas l'oublier, cette prière en commun doit seulement clôturer la visite au Saint-Sacrement, durant laquelle les associées puisent les forces nécessaires à leur propre sanctification, et prennent les résolutions d'apostolat qui contribueront au salut de leurs sœurs de la paroisse.

Voici donc comment les choses se passent à la basilique de Saint-Epvre :

Chaque jour de l'année, à une heure qui varie selon les saisons, la personne qui a bien voulu accepter d'être de semaine, se place devant 'autel du Sacré-Cœur, en compagnie des associées qui ont pu se rendre à l'église, et récite à haute voix :

1° Deux dizaines du Rosaire médité (trois dizaines le dimanche), ce qui assure sa récitation complète en une semaine, en facilitant aux associées le gain des indulgences si précieuses attachées à cet exercice.

2° La prière pour les agonisants qui dans les 24 heures paraîtront devant Dieu, également enrichie de nombreuses indulgences.

3° Enfin les « Adieux du soir à Jésus dans son Tabernacle » qui constituent la caractéristique de la réunion, en excitant notre confiance et ravivant notre foi en la divine présence du Seigneur dans le Saint-Sacrement de l'Autel.

Point d'obligation ni de cotisation spéciales. Pour que l'œuvre fonctionne, il suffit qu'une personne inscrive les noms des âmes pieuses qui accepteront de se charger de la récitation publique des prières pendant une semaine.

Est-ce trop présumer de la bonne volonté des dames d'une paroisse de ville, que de penser qu'on trouvera facilement partout un groupe de personnes suffisant pour assurer la perpétuité de l'Adoration du Saint-Sacrement ? Toujours est-il que cette dévotion, si touchante dans sa simplicité, fonctionne régulièrement dans plusieurs villes en dehors de Nancy, notamment dans le Midi de la France, à Menton et à Monaco.

C'est aux heures difficiles, comme celles que nous traversons, qu'il importe d'allier la prière aux œuvres de zèle, et d'agir dans ce cadre paroissial où notre dévouement, sous la direction du pasteur, est assuré de ne pas s'égarer. L'adoration quotidienne a puissamment contribué, partout où elle fonctionne, au développement des habitudes de communion fréquente, transportant à l'église paroissiale l'esprit de ferveur des personnes pieuses qui fréquentaient jadis les chapelles des communautés religieuses. Le groupement de ces personnes a naturellement servi de cadre à d'autres œuvres se rattachant à la dévotion envers l'Eucharistie, comme l'œuvre du blanchissage et de l'entretien du linge d'autel, la préparation des enfants pauvres à la première communion, etc...

Il ne s'agit pas ici à proprement parler d'une œuvre nouvelle, mais

d'un aliment d'activité fourni aux anciennes confréries paroissiales qui languissent souvent, faute d'un lien effectif et permanent. Aussi la soussignée soumet-elle humblement cette idée à l'approbation des Eminentissimes et Révérendissimes Pontifes qui prennent part au Congrès eucharistique de Metz. Voici la quatrième année que, sans interruption d'aucune sorte, l'*Adoration quotidienne* fonctionne chaque jour dans la basilique Saint-Epvre. Puisse cet exemple de piété et de régularité trouver, pour la plus grande gloire du Dieu de l'Eucharistie, de nombreux imitateurs !

A la demande du président, Mme la Comtesse donne lecture des deux prières qui terminent l'adoration : les « adieux du soir à Jésus dans son tabernacle », et la prière pour les agonisants qui mourront dans les vingt-quatre heures.

Un curé du diocèse de Châlons fait remarquer qu'il est nécessaire de joindre une œuvre d'action à cette œuvre de piété, par exemple les deux œuvres qu'a indiquées Mme la Comtesse, à savoir l'œuvre du blanchissage du linge des églises et l'œuvre de la catéchisation des enfants pauvres.

M. le Curé de Sainte-Ségolène (Metz) rend compte de l'œuvre d'adoration quotidienne établie depuis plus de vingt ans dans sa paroisse ; les membres de cette association veillent à ce que chaque jour, de 6 heures du matin à 7 heures du soir, il y ait toujours quelqu'un en adoration aux pieds de Jésus-Hostie.

M. le président, avant de clôturer la séance, propose une seconde réunion demain, afin de donner connaissance de ces travaux intéressants aux nombreuses dames qui n'ont pas pu, faute de place, assister à la séance de ce jour. Afin d'être sûr d'avoir un local suffisament vaste, on propose, comme lieu de réunion, l'église Saint-Vincent, la plus grande après la Cathédrale. Ce projet est adopté à l'unanimité.

Nouvelle réunion de langue française

Vendredi 9 août

Selon qu'il avait été convenu la veille, la section des dames de langue française se réunit de nouveau le vendredi, 9 août, à 3 heures, à l'église Saint-Vincent, pour la répétition de la première séance.

Pendant l'allocution du président, arrive Mgr Maës, évêque de Covington, acclamé par l'assistance.

Mlle Thérèse REIMSBACH donne lecture du rapport présenté à la séance de jeudi. Ce rapport recueille des applaudissements et des félicitations unanimes.

M. l'abbé DELERUE, missionnaire diocésain de Paris, recommande à toutes les dames présentes de profiter de leurs visites de charité pour faire pénétrer ces principes dans l'âme des personnes pauvres qu'elles visitent.

M. le président donne la parole à un de ses anciens condisciples de Saint-Sulpice, M. le chanoine de CABANOUX, curé de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris. Il est question de la réparation, nécessaire surtout de nos jours ; c'est un devoir social, à cause de deux grands maux de l'époque : l'irréligion et l'immoralité. M. l'abbé de Cabanoux montre comment cette idée a été comprise et exécutée par la fondatrice de l'Œuvre de la Réparation, à Paris.

M. l'abbé GÉRARDIN résume en quelques mots son rapport d'hier, et rompt une lance en faveur de sa proposition de moderniser les anciennes confréries, afin de les rendre un peu plus vivantes et fécondes. Il indique plusieurs moyens pratiques, entre autres : les processions, l'exécution des cantiques ou du chant liturgique par les membres de la confrérie, la convocation personnelle et par écrit à toutes les réunions, etc.

Mme la Comtesse MALVAL n'assistant pas à la réunion, M. le président donne lui-même le résumé du rapport sur l'adoration quotidienne organisée dans la paroisse Saint-Epvre à Nancy.

Enfin le R. P. DURAND monte en chaire et parle de l'apostolat eucharistique des enfants. Il ne donne que la première partie de son rapport, réservant pour le lendemain la deuxième partie. Ce n'est pas un résumé sec et aride que nous entendons, mais une allocution vibrante, émaillée de récits touchants et édifiants.

Rapport du R. P. DURAND,

RELIGIEUX DU TRÈS SAINT-SACREMENT DE LA MAISON DE BRUXELLES

sur

L'Apostolat eucharistique près des enfants.

MESDAMES,

L'apostolat eucharistique des femmes chrétiennes près des enfants est une question des plus intéressantes et peut être la plus importante de toutes, à cause de l'influence extraordinaire qu'elle peut avoir sur le retour du monde chrétien à la sanctifiante et bienfaisante pratique de la communion quotidienne.

En effet, il est très difficile de décider à communier fréquemment cette multitude énorme de chrétiens qui ont été élevés dans des habitudes contrai-

res. Les apôtres les plus dévoués de la communion quotidienne en ont déjà fait la triste expérience.

Mais si, avec le secours si intelligent et si puissant des mères chrétiennes et des pieuses jeunes filles du monde, nous parvenons à faire ce que j'appelle l'éducation eucharistique des enfants, même et surtout des plus petits, nous serons les maîtres de l'avenir, nous pourrons compter à bon droit sur ce *renouvellement chrétien* que souhaitait tant Léon XIII et que Pie X est en voie de réaliser en travaillant à *tout restaurer dans le Christ* et par le Christ eucharistique.

Ecoutez à ce sujet, Mesdames, une parole lumineuse de Mgr de la Bouillerie, qui fut nommé le chantre de l'Eucharistie et qui était un homme de grande expérience. Ce pieux Evêque donnait à ses prêtres le conseil suivant qu'il mettait sur les lèvres du Sauveur lui-même : « *L'âme de l'enfant est un sol facile où tout ce qui est divin germe et s'épanouit aisément. Si vous voulez plus tard recueillir beaucoup, cultivez d'abord ces jeunes fleurs. Et si un jour vous voulez voir tout un peuple de fervents chrétiens environner la table eucharistique, groupez d'abord autour de mon tabernacle ces petits anges, faites venir à moi les petits enfants.* »

C'est le même prélat qui écrivait encore : « La première éducation de l'enfant, selon moi, doit être une préparation assidue à la première communion. »

Voilà, Mesdames, en quelques mots tout le programme de notre apostolat eucharistique près des enfants. Voyons comment vous pouvez le mettre en pratique d'abord près des plus jeunes, puis des enfants de 7 à 10 ans, ensuite de ceux qui se préparent directement à la première communion, enfin de ceux qui viennent de faire leur première communion.

§ Ier. — L'ÉDUCATION EUCHARISTIQUE DES TOUT PETITS.

Par *tout petits* j'entends les enfants depuis le premier éveil de l'intelligence jusqu'à l'âge de raison, c'est-à-dire depuis le moment si intéressant où ils commencent à regarder, à montrer quelque chose, à bégayer quelques mots, à faire quelques pas chancelants, jusque vers 7 ans.

C'est bientôt s'y prendre, me direz-vous. — Mesdames, ce ne sera jamais assez tôt qu'ils entendront résonner à leurs oreilles le nom de Jésus ; qu'ils balbutieront eux-mêmes ce nom adorable ; que leurs yeux brillants se fixeront sur la blancheur de l'hostie et que vous leur apprendrez que Jésus est là, Jésus, leur céleste Ami ! Et tout cela peut se faire de très bonne heure.

Pourquoi ne vous citerais-je pas encore Mgr de la Bouillerie, puisqu'il a dit à ce sujet des choses si charmantes ? — « *Parents chrétiens, qu'avant même de prononcer votre nom, l'enfant balbutie le nom de Jésus ; que ses pieds encore chancelants sachent déjà le chemin de l'église et que ses mains se croisent pour prier aussi vite qu'elles s'étendront vers vous.* »

La mère de saint Anselme, penchée près du berceau de son fils endormi, regardait son petit front qu'elle couronnait déjà sans doute de l'auréole du génie et de la sainteté ; dès qu'il ouvrit les yeux, elle lui montra le ciel. Quel geste splendide !

Un geste non moins beau, c'est celui de la mère chrétienne qui montre pour la première fois et le plus tôt possible, à son bébé, curieux de tout regarder, une église, un tabernacle, une hostie, en lui disant : « Mon cher petit ange, cette grande et belle maison, c'est la maison du bon Dieu ; cette petite chambre dorée, c'est la demeure de Jésus ; et cette petite hostie, ce petit rond blanc, c'est Jésus lui-même, le roi des anges et le grand ami des enfants. »

Le P. Victor Delaporte, ce fin lettré que l'on sait, a fait un livre délicieux qui devrait être entre les mains de toutes les jeunes mères. Il a pour titre : *Les petits enfants de cinq ans et au-dessous* (1). Dans ce livre on trouve un chapitre qui vaut plus que son poids d'or et qui est intitulé : *le*

(1) Chez Dewitt, Editeur, rue Royale, Bruxelles.

bras de la mère, premier banc d'école. Le bras de la mère c'est encore et c'est surtout le *premier banc de catéchisme.* Oui, c'est dans vos bras, Mesdames, c'est sur vos genoux que les enfants reçoivent les premières notions des choses divines et humaines et, notez-le bien, ce qu'ils apprennent à cette école enfantine, ils ne l'oublieront jamais, jamais. Un vase neuf garde longtemps l'odeur et le goût de la liqueur dont il fut rempli d'abord. — « Dans un si petit réservoir, il ne faut rien mettre que d'exquis », dit Fénelon, parlant des premières idées, des premiers mots, des premiers sentiments à mettre dans les âmes nouvellement écloses. Remplissez donc ces petits cœurs de sentiments chrétiens et eucharistiques. Favorisez et développez leurs inclinations naturellement chrétiennes, et vous serez bien récompensées : et la religion et la société vous devront beaucoup de reconnaissance, car c'est ainsi qu'ont été formés les plus grands hommes et les plus grands saints.

Un de nos plus puissants orateurs se mettant en face de « ces millions de berceaux blancs où dorment des enfants blonds et roses, tout menus, tout délicats, le front encore humide de l'eau baptismale... » se demande que seront ces charmants petits êtres dans cinquante ou soixante ans ? « Que seront-ils dans leur vie morale ? seront-ils bons ou méchants ? Que sera la société qui dort aujourd'hui, rose et blonde, dans les berceaux blancs ? » — Et il donne la réponse. « La réponse dépend presque uniquement de l'éducation qui sera donnée à ces enfants (1) ».

De grâce, Mesdames, formez-nous des hommes, formez-nous donc des saints par le moyen de l'éducation la plus virile et la plus sanctifiante que l'on puisse imaginer, je veux dire l'éducation eucharistique.

Et puisque les fruits de cette éducation dépendent surtout des premières leçons que l'on donne au tout jeune âge, permettez-moi d'y insister encore, ce qui me permettra d'ailleurs d'abréger beaucoup ce que j'aurai à dire au sujet de ceux que les petits appellent les grands, c'est-à-dire leurs frères et leurs sœurs un peu plus âgés.

Rien de plus facile, ni de plus charmant, ni de plus fécond que l'apostolat eucharistique près des petits enfante. — Est-ce difficile, par exemple, chaque fois qu'ils sortent dans leur petite voiture ou portés par vos bras, de diriger la promenade du côté d'une église et d'y entrer avec eux ; de les offrir à Jésus, de demander pour eux d'avance la grâce de faire une bonne première communion ?

A quoi cela servira-t-il, me direz-vous peut être, puisqu'ils ne savent pas ce qu'ils font ? Cela servira à ravir le cœur de Jésus, à attirer mille bénédictions sur vous à cause de votre simplicité, sur vos enfants à cause de leur innocence. N'est-ce rien, cela ? Sera-ce difficile encore en leur montrant le tabernacle de les habituer à envoyer un baiser au petit Jésus, au Dieu de leur première communion ? Ils feront de même pour le crucifix. Ce gracieux témoignage d'amour qu'ils donnent si facilement à leur papa et à leur maman ne leur coûtera pas plus à donner à celui qui pour eux est plus que père et que mère, et il pourra devenir bientôt leur première communion spirituelle. Dès qu'ils sauront se tenir debout, ils apprendront aussi très facilement à se tenir à genoux et une des joies maternelles et pieuses sera de leur montrer à faire la génuflexion avec vous, devant le tabernacle. Plus d'une fois, dans les commencements, ils se tromperont de genou ou ils donneront du nez en terre, mais leurs bons anges souriront avec nous de leur maladresse et Jésus sera content.

Ne manquez pas de les emmener quelquefois avec vous à la messe, surtout lorsque vous devez faire la sainte communion, et dites-leur auparavant de bien regarder ce qui se passera au moment de la communion. A la sortie de l'église vous leur demanderez s'ils ont bien remarqué ce qu'a fait le prêtre et qu'est-ce qu'il vous a donné ? — Demandez-leur également s'ils ne seraient pas heureux, eux aussi, de recevoir la petite hostie blanche, et vous serez émerveillée des réponses qui sortiront de ces lèvres enfantines.

Je vais vous étonner, sans doute, Mesdames, mais rien ne vous sera

(1) Discours de l'abbé Coubé, sur l'*Ami de l'enfant.* Cité par le bulletin de la communion hebdomadaire de juillet 1906.

plus aisé que d'apprendre à des enfants de 3 à 5 ans à faire la communion spirituelle qui est l'acte le plus grand, le plus saint, le plus rempli de grâce que l'on puisse imaginer après la communion sacramentelle, et en même temps *le moyen des moyens* pour se préparer à recevoir réellement le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je vous entends d'ici me dire que ces pauvres petits ne peuvent rien comprendre à de si grandes choses. Et vous, Mesdames, comprenez-vous davantage? Remarquez bien, je vous en prie, qu'ici il ne s'agit pas de comprendre, mais de croire et d'aimer; or pour ce qui est de croire, les enfants sont nos maîtres, ils ne savent pas ce que c'est que de raisonner, de douter, ils croient tout ce qu'on leur dit avec une naïveté charmante. Pour ce qui est d'aimer, il y a, grâce au baptême, des affinités incroyables entre le cœur de l'enfant et le cœur eucharistique de Jésus.

Quoi qu'il en soit, je puis vous démontrer par un simple trait combien il est facile de donner à de très jeunes enfants une notion exacte de la communion spirituelle et le désir de la faire souvent, au moins lorsqu'ils assistent à la messe.

Voici donc un trait d'enfant, absolument historique, que vous pourrez leur raconter aussi bien et même mieux que moi, qui les remplira d'une joyeuse admiration et de saints désirs.

C'était au commencement du XVIIe siècle, un jeune enfant de noble famille, à peine âgé de 7 ans, servait déjà la messe à son précepteur qui était un prêtre pieux et savant. Or, il lui arrivait souvent dans sa naïveté enfantine, de tirer la chasuble du célébrant au moment de la communion, pour lui demander avec un regard angélique de partager avec lui l'hostie sainte: Et moi! et moi! semblait-il dire à l'heureux célébrant.

On l'avait bien averti de ne plus commettre une pareille faute; l'attrait qu'il éprouvait pour cette nourriture divine était si grand qu'après avoir promis de se corriger, il retombait presque aussitôt dans la même irrévérence.

Cet enfant, vous n'en serez pas étonnées, devint plus tard un saint prêtre et même un évêque; ce fut Mgr d'Authier de Sisgaud, évêque de Bethléem, lequel fonda en France l'Institut des prêtres du Très Saint-Sacrement, œuvre avant-courrière de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, et qui périt comme tant d'autres au milieu de la tourmente révolutionnaire (1).

Vous voyez de suite, Mesdames, tout le parti qu'on peut tirer de ce trait si gracieux pour donner aux enfants une idée vraie de ce qu'est la communion spirituelle et leur inspirer le désir de la faire surtout au moment de la communion du prêtre.

Lorsque je raconte cela à de petits garçons, afin d'exciter leur appétit du mets divin, je ne manque pas de leur dire en riant, que s'ils imitent le jeune d'Authier, peut être qu'ils deviendront évêques eux-mêmes; mais j'ai bien soin d'ajouter qu'ils ne doivent pas aller jusqu'à tirer la robe de M. le curé ou de M. le vicaire, au moment de la communion, et qu'ils doivent se contenter de dire tout bas, sans quitter leur place: « Mon bon Jésus! Et moi! Et moi! quand viendra mon tour? »

Et maintenant, voulez-vous une démonstration animée de ce que j'ai avancé au sujet de la communion spirituelle des petits et des précieux résultats de cette pratique, écoutez un apôtre ardent de la communion fréquente et quotidienne sur les fruits délicieux de son apostolat eucharistique près de ses propres enfants:

« Je suis bien persuadé que toute l'éducation doit être basée sur le désir de l'Eucharistie et ensuite sur l'Eucharistie.

« Je me souviens toujours de mon impression, un matin de vacances, que j'étais allée à la messe avec mes quatre enfants, en revenant de la sainte Table: en m'agenouillant, je sentis un gros baiser sur mes lèvres! C'était ma seconde fille, âgée alors de sept à huit ans, qui avait voulu baiser Notre-Seigneur.

(1) Vie de Mgr d'Authier de Sisgaud par l'abbé Nadal, p. 4 et 5, chez Lanthéaume, libraire, Valence.

« Cette même enfant apprit à ses frères, tout petits encore, à faire la communion spirituelle. Et lorsqu'elle fit sa première communion, le plus jeune fut très ému, et pendant tout le temps qu'elle porta ses vêtements blancs, chaque fois qu'il l'apercevait, il se précipitait et venait baiser sa poitrine. Lui-même communie maintenant tous les jours. Quand j'ai su qu'il avait obtenu cette permission, j'ai, moi aussi, craint un peu la routine, mais en le suivant à la sainte Table pendant les vacances, j'ai constaté que sa ferveur ne diminuait pas.

« Aux parents de disposer leurs enfants à comprendre et à désirer la communion, et ceux-ci le peuvent étant encore *tout petits*. Dès leurs premiers pas, ils veulent entrer à l'église et voir la messe ; ils demandent les secrets du grand mystère, et pourquoi l'enfant de chœur sonne et les fidèles s'inclinent. Tout de suite il faut leur raconter l'admirable histoire de la Cène, et comment Notre-Seigneur, avant de mourir pour les siens, s'est donné à eux sous la figure du pain de vie.

« Les enfants comprennent cela dès leurs premières années, car ils ont l'âge de l'affection bien avant l'âge de raison. Ma fille aînée n'avait pas trois ans que déjà, au moment où je partais pour la messe elle me disait : Est-ce que vous allez recevoir la petite chose blanche qui est le bon Jésus? (1) »

De tout ce qui précède, Mesdames, je vous prie instamment de retenir que le point le plus important de votre apostolat eucharistique près des petits enfants, c'est de leur inspirer le goût, le désir, la faim et la soif de cette petite *chose blanche qui est le bon Jésus*, bref, de leur apprendre au plus tôt à faire la communion spirituelle; c'est le meilleur moyen de leur assurer une première communion angélique et dans la suite des communions sans nombre toujours de plus en plus ferventes.

§ II. — EDUCATION EUCHARISTIQUE DES ENFANTS DE 7 A 10 ANS.

Arrivons aux enfants de 7 à 10 ans. Quelle devra être sur eux l'action apostolique des parents? Vous n'aurez, Mesdames, qu'à continuer ce que vous avez si bien commencé parmi la gent enfantine, et si malheureusement vous n'aviez rien fait encore, hâtez-vous de parler et d'agir.

J'ai cependant quelques conseils nouveaux à vous donner au sujet de ces enfants.

1° Veillez à ce qu'ils suivent le cours élémentaire du petit catéchisme. Si de tristes circonstances ont privé votre paroisse de cette œuvre nécessaire, soyez vous-mêmes les catéchistes de vos enfants, et apprenez avec soin à ces chers petits les premiers éléments de la doctrine chrétienne, en insistant particulièrement sur la question eucharistique. Revenez souvent, revenez sans cesse sur la présence réelle et sur la communion. Le travail, la prière, la correction des défauts, faites tout en vue de la première communion et, en attendant la communion sacramentelle, qu'ils fassent souvent la communion spirituelle.

2° Ces enfants savent lire et aiment à lire, procurez-leur de petites brochures eucharistiques, faciles à comprendre, telles que : *Il est là ! — Allons à Jésus ! — La Sainte Messe expliquée aux enfants. — Petites histoires eucharistiques*, etc. (2).

3° Enfin, aux leçons de piété, ne manquez pas de joindre l'enseignement plus difficile, mais nécessaire, de la pénitence. — La pénitence ! déjà ! à cet âge? — Oui, Mesdames, il faut apprendre de bonne heure aux enfants que l'Hostie est le fruit du sacrifice ; que la croix et l'Eucharistie sont inséparables et que toutes les communions qu'ils feront, depuis la première jusqu'à la dernière, porteront d'autant plus de fruit qu'elles seront davantage imprégnées de l'esprit de sacrifice.

Si vous ne faites pas cela, si vous avez peur de contrarier vos petits

(1) Aux parents chrétiens. La communion fréquente des enfants, par le P. Lintelo, S. J. p. 16, chez Casterman, Tournai, 5 fr.

(2) Ces petits livres à très bon marché se trouvent à *Bruxelles*, librairie eucharistique, chaussée de Wave 205, et à *Tourcoing* (Nord), Bureau de la Revue du Très-Saint-Sacrement, rue de Toulouse 12.

anges et de les faire pleurer, si vous ne les habituez pas un peu *à la dure*, en d'autres termes, si vous les gâtez trop, je vous plains et je les plains, et je tremble pour l'avenir, — car nous n'aurons jamais que des hommes sans énergie, que des chrétiens sans valeur, incapables de rendre service à l'Église et à la patrie.

N'allez pas me dire que c'est impossible. J'ai de quoi vous confondre et vous ravir en même temps. Depuis plus de 20 ans que je pratique cet apostolat près des petits, j'ai recueilli des témoignages étonnants de leur courage à se mortifier, lorsqu'on sait stimuler en eux la grâce du baptême qui ne demande qu'à s'épanouir dans le sens de la croix et de l'Eucharistie. Il y a lieu quelquefois de les retenir plutôt que de les exciter, et il faut être prudent lorsqu'on leur parle de ces choses. Que n'ai-je le temps de vous lire quelques-uns de ces petits bouts de papier sur lesquels des enfants, même de 5 à 6 ans, m'ont griffonné leurs naïves pratiques !

§ III. — Apostolat près des enfants de dix ans jusqu'à la première communion

Voilà nos chers enfants qui se préparent directement à la première communion. Pour favoriser leur préparation plus immédiate à ce grand acte religieux, vous n'aurez, Mesdames, qu'à continuer ce que vous aurez si bien commencé, mais en faisant résonner plus haut que jamais la note eucharistique et en excitant plus activement en eux le goût de la prière et l'esprit de sacrifice.

Monseigneur Dupanloup, ce maître des maîtres en l'art de catéchiser les enfants, disait : « Faire prier, bien prier les enfants, c'est par là qu'il faut commencer et qu'il faut finir. Tant qu'on n'a pas inspiré à ces pauvres enfants le besoin, le goût, l'instinct de la prière ; tant qu'on ne les a pas amenés à prier Dieu non pas longuement, mais très sincèrement et très sérieusement, on n'a rien fait. »

Ramenez-les souvent aussi à la pratique de la communion spirituelle. Plus ils multiplieront les actes de foi, d'amour et de désir envers le Très Saint-Sacrement, mieux ils seront disposés à en goûter les fruits lorsqu'ils recevront réellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur, car, a dit un Père de l'Eglise, *Dieu a soif qu'on ait soif de Lui*. Ces fruits délicieux seront aussi en proportion de leurs petits sacrifices offerts précisément pour être plus dignes de s'approcher de la sainte Victime.

Si vous saviez comme ils sont généreux, ardents à s'immoler, lorsqu'il s'agit de préparer leur cœur à l'union intime au Cœur sacré de leur céleste Ami, Jésus ! — Voulez-vous un petit échantillon de leur courage à se vaincre lorsqu'il s'agit de la gloire du Très Saint-Sacrement ? — Écoutez ce que m'ont écrit naguère des petites filles de Furnes, en Belgique : « Pour le triomphe « du Saint-Sacrement, j'ai prié pendant tout le mois du Sacré-Cœur, les yeux « fermés ; — j'étais fâchée contre une amie, je n'ai pas voulu me venger ; — « j'ai prêté quatre fois un objet à une compagne que je n'aimais pas. — Quatre « fois j'ai reçu une observation sans murmurer. — Je me suis éloignée dix-« neuf fois d'une compagne que j'aimais le plus. — Toute une semaine j'ai « évité les compagnes que je préférais et j'ai joué avec celles que j'aimais le « moins. — Je me suis privée de sel dans mes aliments. — J'ai bien gardé « le silence pendant une journée. — Je n'ai pas regardé les toilettes à l'église. » — Je sais des enfants qui se mordent la langue quand ils sont tentés de parler en classe ou durant la messe ; d'autres qui disent *Deo gratias* lorsqu'ils tombent, même en se blessant.

Croyez-vous, Mesdames, que de tels témoignages de dévouement ne sont pas capables de toucher le Cœur de Jésus ?

Ah ! quelles premières communions ferventes et vraiment angéliques nous obtiendrions si nous voulions prendre la peine de pratiquer l'apostolat eucharistique près des petits ! Combien même parmi ces enfants ainsi préparés mériteraient de communier plus tôt que l'année réglementaire fixée pour la première communion solennelle !

J'ai connu dans un petit orphelinat d'Alsace, des enfants de cinq à dix

ans qui avaient déjà toutes les dispositions voulues pour communier aussi dignement que possible. Et pourquoi ? Parce que les bonnes religieuses qui les élevaient avaient commencé de bonne heure leur éducation eucharistique. La plus petite d'entre elles, âgée de cinq ans et demie, nommée Albertine, apprenant mon arrivée, sauta de joie, croyant que je venais pour lui faire faire sa première communion. Voici ce qui lui était arrivé quelque temps auparavant. Je laisse parler la sœur qui m'a confié le fait : « Un matin, avant la messe, ma petite Albertine se précipite vers moi et me dit : bonne Mère, je voudrais aller communier avec marraine (c'était une élève plus grande, sa parente), je veux le petit Jésus ; elle me répond avec un petit air doux et illuminé : *si, si, je le connais, je le veux,* et voyant que je ne répondais que par un sourire, elle me dit : je ne veux pas déjeûner avant la messe pour pouvoir communier ! — Et gentiment, souriante comme une grande fille qui comprend et qui veut communier, elle va à la messe avec les grandes, à jeun ! Au moment de la communion, elle veut suivre sa marraine. La sœur la retient et on la console en lui disant de regarder la sainte Hostie. Après la sainte communion, elle se presse contre sa marraine, en lui demandant de lui donner un peu son petit Jésus et, dans la journée, elle a réitéré sa demande d'une façon tout à fait édifiante, comme quelqu'un qui soupire après la sainte communion. »

Dites-moi, Mesdames, si notre petite Albertine n'est pas digne de figurer dans la galerie de ces anges de l'Eucharistie, qui se nommèrent Jeanne-Françoise de Chantal, Madeleine de Pazzi, Véronique Juliani, Marguerite-Marie, Françoise d'Amboise, et qui, dès l'âge le plus tendre, soupirèrent aussi après le Dieu de nos tabernacles ?

Quel puissant encouragement à vous livrer de tout cœur à l'apostolat eucharistique près des enfants !

§ IV. — Après la première communion

Parlons maintenant de l'apostolat eucharistique après la première communion. Je suppose que vos enfants ont fait une excellente première communion. Votre action bienfaisante sur eux doit s'affirmer plus que jamais et elle va devenir bien douce et bien facile, si toutefois vous êtes logiques avec vos principes, soumises aux directions pontificales et si vous donnez l'exemple.

Il s'agit maintenant de faire produire à l'éducation eucharistique, telle que je vous l'ai exposée, son principal effet voulu, recherché et sûrement annoncé, je veux dire la communion quotidienne ou au moins très fréquente. Ce résultat, si souhaitable, vous l'obtiendrez d'autant plus facilement que les enfants ainsi élevés seront portés à demander d'eux-mêmes la communion fréquente. Vous n'aurez qu'à favoriser ce mouvement : sous aucun prétexte n'essayez pas de l'arrêter. Ce serait insensé de leur avoir tant vanté les excellences, les richesses, les joies de l'Eucharistie ; d'avoir excité leur faim et leur soif de la chair sacrée et du sang précieux de Jésus ; d'avoir exalté le jour de la première communion comme le plus beau de tous les jours, et d'arrêter tout d'un coup leur élan vers ce bien suprême ; de leur imposer un jeûne cruel ; de ne pas vouloir que cette fête ait un lendemain.

Apprenez-leur une nouvelle leçon qu'on oublie trop de leur donner, c'est que la première communion n'est pas un but suprême à atteindre au-delà duquel il semble qu'il n'y ait plus rien d'important ; c'est que ce n'est pas *une finale*, mais *un prélude*, et le commencement d'une vie nouvelle, laquelle doit s'entretenir et se développer par la répétition fréquente de l'acte réparateur et vivifiant de la sainte communion. Au besoin, rappelez-leur ce mot d'un illustre converti de l'Eucharistie, le P. Herman, carme déchaussé : « Je connais un jour plus beau que celui de la première communion, c'est celui de la seconde communion, et un jour plus beau que celui de la deuxième communion, c'est le jour de la troisième communion. » De sorte qu'il ne tiendrait qu'à eux d'aller, s'ils le voulaient, de fête en fête, même à travers les larmes de l'exil, jusqu'à la fête éternelle du ciel, dont l'Hostie salutaire doit nous ouvrir la porte.

Pour entretenir leur piété, donnez-leur à lire quelques ouvrages eucha-

ristiques, particulièrement la brochure du R. P. Lintelo, intitulée : *A la jeunesse chrétienne*, La communion fréquente et quotidienne (1).

Lisez vous-mêmes, Mesdames, et méditez deux autres opuscules du même auteur, dont le Pape Pie X recommande les écrits si intéressants et si pratiques, opuscules ayant pour titre : *Aux parents chrétiens. La communion fréquente des enfants* et *Les vacances et la communion fréquente des enfants*, et vous verrez combien puissantes sont toutes les raisons que vous avez de favoriser parmi vos enfants la pratique de la communion quotidienne et combien vaines sont toutes les craintes et objections que vous pourrez lui opposer : par exemple celles-ci (je ne fais que les énumérer) : *C'est excessif. — Ils sont trop jeunes. — J'ai peur qu'ils ne puisent dans cette fréquentation des sacrements la vocation au sacerdoce ou à la vie religieuse.*

Permettez-moi, Mesdames, en terminant ce rapport, de m'indigner hautement contre cette dernière crainte. — Eh quoi ! vous redouteriez pour votre fils le plus grand des honneurs comme le plus grand des bienfaits, celui de continuer Jésus-Christ parmi les hommes ! Vous redouteriez pour votre fille la plus sainte et la plus noble des unions, le plus glorieux de tous les titres, celui d'épouse du Christ, et vous ne trembleriez pas d'exposer ces chers enfants à devenir, par le fait de communions trop rares, la proie facile de leurs passions naissantes, du monde corrompu et corrupteur et du démon de l'impiété qui triomphe aujourd'hui plus que jamais ! — Écoutez un trait, entre mille, bien capable de vous faire réfléchir : Un jeune élève d'un collège ecclésiastique communiait fréquemment et donnait toute satisfaction à ses maîtres. Il était interne. Un jour, sa mère venant le voir, apprend qu'il communie souvent. Cette dame, plus ou moins mondaine, trouve que c'est trop et demande le directeur de son fils : « Mon Père, lui dit-elle, je désire que mon fils ne communie pas si souvent ; je ne tiens pas à ce qu'il devienne jésuite. » Le Père n'ayant pas tenu compte de cette recommandation peu chrétienne, la malheureuse mère trouva un moyen radical de mettre un terme à cet excès de dévotion : elle retira son fils de l'internat et lui fit suivre les cours de l'externat. « Au moins, pensait-elle, je le surveillerai, je le ferai manger avant son départ pour le collège et je ne le laisserai communier qu'une fois par mois, ce sera bien assez. »

Savez-vous, Mesdames, ce qui arriva, c'est que bientôt le pauvre enfant ne communia plus même chaque mois. Et, au temps de Pâques, l'imprudente mère apprit avec terreur que son fils n'avait pas même fait la communion annuelle. Peu d'années après, l'enfant devenu jeune homme, tombait malade et mourait, victime de ses passions.

Cet exemple, absolument authentique, ne se reproduit hélas ! que trop souvent, et si tant de chrétiens abandonnent tôt ou tard leurs pratiques religieuses, tombent dans le mal et perdent la foi et les mœurs, c'est parce qu'on ne leur a pas formé de bonne heure un tempérament solidement chrétien, une âme saine et vigoureuse en les nourrissant souvent et même chaque jour du Pain des forts, en leur donnant souvent le préservatif souverain contre les langueurs et les maladies de l'âme.

On se plaint qu'il n'y a plus *d'hommes*. Il n'y a plus *d'hommes*, parce qu'il n'y a plus assez de communiants, vivant vraiment de la vie du Christ, par la manducation quotidienne de sa chair adorable. « *Semez des hosties*, a dit quelqu'un, *et vous récolterez des héros !* »

Je vous laisse, Mesdames, sur ce mot sublime qui sera comme le bouquet spirituel de ce rapport et je propose le vœu suivant à votre pieuse approbation.

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique émet le vœu : que les enfants soient formés de très bonne heure à la piété eucharistique

(1) Chez Casterman, *Tournai*, 0,15 c. — Il y a une édition pour les pensionnats. — Une autre pour les jeunes ouvrières.

au sein de la famille, afin que, pénétrés d'un grand amour pour le divin sacrement, ils accueillent volontiers, au lendemain d'une fervente première communion, l'appel à la communion fréquente.

L'assistance témoigne, par ses applaudissements, que ce vœu est adopté par toutes les femmes chrétiennes présentes. Pour clore la séance Mgr l'évêque de Covington, à la plus grande joie de l'assistance, prend la parole ; il nous montre par des exemples combien ses diocésains aiment la sainte Eucharistie et quels efforts héroïques ils font, afin de pouvoir assister à la sainte messe et recevoir la sainte communion. Enfin Sa Grandeur termine par la recommandation de garder fidèlement le trésor précieux de la foi, et démontre, par un fait récent et personnel, comment il faut estimer le grand bienfait de la confession. Mgr Maës donne sa paternelle bénédiction à toute l'assemblée ; mais nos dames ne s'en contentent pas : elles entourent le prélat pour avoir la faveur de baiser son anneau. Sa Grandeur se prête un instant à ce désir, mais obligée de partir, Elle donne congé aux dames en disant à l'une d'elles, qui vient de baiser son anneau : « Passez cela à vos voisines ! » Monseigneur, soyez tranquille, la commission a été faite.

PREMIÈRE RÉUNION ALLEMANDE

MERCREDI 7 AOUT

Avant d'aborder le récit de la dernière séance de langue française, il nous faut revenir en arrière, pour rendre compte de la réunion qu'avait tenue, mercredi, au pensionnat de Sainte-Chrétienne, la section des dames de langue allemande.

Mgr Nigetiet, président, ouvre la séance par quelques paroles éloquentes sur l'importance du sujet qui doit être traité : **Les devoirs des femmes catholiques relativement à la fréquente communion.**

Puis le président lui-même donne connaissance du rapport présenté sur ce sujet par une dame qui désire rester inconnue.

Les devoirs de la femme catholique, relativement à la réalisation du vœu de l'Église sur la fréquente communion, se réduisent à deux : *le bon exemple* et *l'apostolat.*

I. — Devoir du bon exemple

1. La femme catholique doit travailler avant tout par son exemple à répandre la pratique de la communion fréquente.

2. Elle doit donc montrer un véritable zèle à profiter des grâces qui lui sont offertes.

3. Il n'y a pas lieu de craindre que la fréquente communion empêche la femme catholique de remplir ses devoirs d'état ; elle lui en facilitera plutôt l'accomplissement, parce que la communion fréquente est une école de vertu.

4. La communion fréquente doit être pratiquée selon l'esprit de l'Église, qui est un esprit de piété bien entendue : veiller à l'accomplissement de ses devoirs d'état, travailler à la correction de ses défauts.

5. Conseils pratiques. *a)* Que la femme vise à l'ordre, la propreté, l'exactitude, la bonne disposition du temps, en tout ce qui concerne son intérieur ;

b) Qu'elle tienne ferme au principe : le devoir avant le conseil, et qu'elle sache sacrifier la communion, dans les cas où les devoirs d'état devraient en être négligés ;

c) En général on peut dire qu'une femme sage et prudente saura toujours s'arranger de manière à pouvoir suivre l'attrait de sa piété.

II. — Devoir de l'apostolat

1. *Devoir général.* La femme catholique doit chercher à acquérir, par une vie vraiment vertueuse, de l'influence sur son entourage.

2. *Devoirs spéciaux. a) L'épouse.* Qu'elle soit pieuse, fidèle, franche, réservée ; qu'elle ne vive que pour son mari et ses enfants, supporte patiemment l'humeur de son mari, et travaille à lui faire accepter petit à petit ses fréquentes communions. Les jours de communion elle devra se montrer particulièrement prévenante.

Qu'elle éloigne les mauvaises sociétés et introduise de bonnes lectures.

b) La mère. Qu'elle forme de bonne heure ses enfants à la dévotion eucharistique, qu'elle les prépare soigneusement à la première communion, qu'elle les habitue peu à peu à la communion fréquente, en leur apprenant à apprécier l'influence de la communion sur toute leur vie.

c) La maîtresse de maison. Pour amener ses domestiques à la communion fréquente, qu'elle remplisse d'abord elle-même exactement ses devoirs. — Qu'elle veille sur leur innocence, leurs lectures, leurs fréquentations, etc. — Les veilles de fêtes, elle les encouragera à la réception des sacrements. Elle leur laissera pour cela le temps nécessaire ; elle tâchera de les faire entrer dans quelque association où se fait la communion en commun ; elle les protégera contre les railleries des autres domestiques.

d) La femme du monde. Dans les sociétés, la femme catholique aura occasion de parler de la communion fréquente, d'attirer par exemple l'attention sur les régions où elle se pratique. Elle profitera d'événements douloureux pour parler de la consolation que donne la sainte communion.

Ainsi la femme et la mère chrétienne aura une part abondante à la grande œuvre que poursuit le Saint-Père par son décret sur la communion fréquente.

XIX. S. G. Mgr Muller. év auxiliaire de Cologne.

S. G. Mgr von Keppler, évêque de Rottenburg.

L'apostolat de la femme chrétienne fut traité encore par un rapport de Madame Ernst, de Metz. Ce rapport, très solide et intéressant, suit à peu près le même plan que le précédent travail. Nous ne pouvons, faute de place, y relever que quelques traits.

A propos de l'action de la mère, Mme Ernst traite d'abord de la formation eucharistique des enfants, puis elle continue :

« Malheureusement beaucoup de mères ont à gémir sur les égarements de leurs enfants devenus grands, sur des fils dont la foi a faibli, sur des filles qui ont ouvert leur cœur à l'esprit mondain : mais je crois que beaucoup de ces plaintes cesseraient, si nous, mères chrétiennes, nous nous faisions un devoir d'aller souvent, durant ces années critiques, avec nos enfants, à la source de vie qui assurerait à nos fils la fidélité à la foi, et à nos filles la pureté et la simplicité. Heureux les enfants si, entrant dans les luttes de la vie, ils y emportent le souvenir d'une mère qui, à la Table sainte, leur est apparue souvent comme l'idéal d'une mère ! Qui est-ce qui a retiré saint Augustin de la fange de ses égarements, sinon l'image et la prière de sa sainte mère ? »

.... « L'esprit de notre époque tend de plus en plus à écarter les domestiques du cercle de la famille, et à nous faire croire que lorsque nous avons payé de notre argent le travail de leurs mains, nous sommes quittes envers eux de tout autre devoir. Non, nous, les femmes chrétiennes, nous devons à nos filles de service plus que leur gage, nous leur devons l'amour, la confiance, l'indulgence et la formation pour leur vocation future. Ne croyons pas que nos domestiques ne pensent pas, ne réfléchissent pas. Elles demandent beaucoup à la maîtresse de maison qui rentre de l'église, et savent juger si sa conduite dans l'intérieur du ménage est d'accord avec ses paroles de piété et sa dévotion à l'église. La charité qui se manifeste par des faits renouvelés chaque jour reste rarement sans réponse, une parole bienveillante les amène à lever les yeux vers nous, et c'est surtout devant notre exemple que se courberont les cœurs... »

... Comme moyen particulièrement efficace pour développer la dévotion eucharistique chez la femme du monde, Mme Ernst recommande les retraites fermées : « Elles nous coûteront moins de temps et moins d'argent que les eaux et les voyages de plaisir, et nous rapporteront davantage. »

Ces deux rapports, qui unissent à l'émotion communicative de piété un remarquable sens pratique, sont complétés par l'adoption du vœu suivant :

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international exprime le vœu : 1° que toutes les femmes catholiques s'occupent si bien

de leur maison et règlent leur intérieur de telle façon qu'elles puissent trouver le temps nécessaire pour aller fréquemment, et même tous les jours, à la sainte Table ;

2° Qu'elles profitent de toutes les occasions favorables pour amener ceux qui les entourent à recevoir plus fréquemment les sacrements, en les instruisant, en les y exhortant selon leur pouvoir, et en leur donnant pour cela toute facilité ;

3° Que les mères chrétiennes regardent comme une de leurs premières obligations et un de leurs devoirs les plus importants la formation eucharistique de leurs enfants.

On passe ensuite au deuxième objet de l'ordre du jour : **La nécessité de la communion fréquente pour les jeunes filles.**

Ce sujet est traité par une religieuse de la Doctrine chrétienne, Sœur ÉMÉRENTIENNE, supérieure du pensionnat de Sarrebourg.

« La communion fréquente est un besoin de l'âme, le désir de Jésus-Christ et de l'Église ; elle est pour la jeune fille une source de lumière et de force, le grand et indispensable appui moral.

« Les causes qui éloignent les jeunes filles de la communion fréquente sont diverses. Elles viennent de l'entourage, des parents, des enfants elles-mêmes... Réponse aux objections les plus ordinaires.

« Les abus, condamnés par le Décret de Pie X lui-même, sont l'esprit superficiel, l'entraînement de la mode, l'orgueil et la vanité. Ces abus seront facilement évités par une direction sérieuse. »

Le développement de cet important sujet pour les diverses catégories de jeunes filles fera l'objet de la prochaine séance. Le président donne la parole au R. P. ENGELBERT, du couvent des Franciscains de Metz, pour son rapport sur

La fréquente communion et les classes sociales délaissées ou déshéritées au point de vue religieux.

De droit, aucune classe sociale ne doit être privée des bienfaits de la fréquente communion, en dehors de ceux qui s'en excluent d'eux-mêmes par leur vie coupable.

Mais il est plusieurs classes et conditions sociales qui de fait sont presque entièrement exclues du bienfait de la communion tant soit peu fréquente.

C'est de ces classes sociales plus ou moins abandonnées que le mi-

nistère pastoral et la charité chrétienne, surtout les femmes chrétiennes, doivent se préoccuper spécialement.

Ces classes sont de deux sortes : celles qui jouissent de la considération publique et celles qui, pour une raison quelconque, en sont privées.

I. — Des classes sociales qui jouissent de considération

1. *Le personnel des théâtres et les artistes.* Cette classe de personnes est bien déshéritée au point de vue du ministère, bien qu'elle soit susceptible de très bons sentiments. Le prêtre peut être aidé ici surtout par les dames qui sont en rapport avec ce personnel ; les meilleurs résultats sont obtenus par les membres de la profession animés de sentiments pieux. Il faut s'appliquer à obtenir la communion d'abord à Pâques, puis tous les mois, et même plus souvent.

2. *Les marins* ont besoin de secours spirituels, surtout dans les ports. Dans les grands ports maritimes on devrait créer pour eux un service religieux spécial. Les PP. Augustins de l'Assomption ont créé, en faveur des flotilles de pêcheurs français, pour les longs voyages en Terre-Neuve et en Islande, un navire-église et hôpital, exemple qui devrait être imité.

3. *Les bateliers des fleuves et canaux* devraient aussi avoir un ministère pastoral organisé ; l'association allemande de Saint-Nicolas pour les bateliers du Rhin est le premier essai de ce genre.

4. *Les pâtres.* Leur situation varie selon les pays, mais elle présente partout ce caractère spécial, qu'il leur est très difficile de prendre part à la vie religieuse. Pour les pâtres des Alpes et des Pyrénées il existe, en été, des offices spéciaux, au moins là où un couvent se trouve à proximité. Quant aux pâtres des villages, ils ont besoin en certains pays que l'on s'occupe des moyens de leur rendre possible l'accomplissement des devoirs religieux le dimanche.

5. Une catégorie bien intéressante et bien délaissée au point de vue religieux, est celle *des employés de toutes les branches de l'alimentation*, bouchers, charcutiers, boulangers, pâtissiers, garçons d'hôtel, sommelières... pour qui n'existe pas de repos dominical régulier. Le R. P. Charles Jost, franciscain, a présenté au Congrès une note spéciale, traitant des moyens de leur faciliter la réception des sacrements.

Comme moyens principaux, le R. P. indique 1° l'action du prêtre sur les patrons, principalement sur les maîtresses de maison, pour obtenir une distribution du travail qui permette aux employés d'aller à l'église. C'est précisément le personnel féminin de la maison qui a le plus d'influence sur ces employés. En général, les dames du monde qui voudraient travailler sur ce terrain obtiendraient de bons résultats, non pas en allant trouver ces employés à leur magasin, mais en profitant des courses qu'ils font chez les clients pour livrer la marchandise, surtout quand la course se renouvelle chaque jour.

2° Les cercles catholiques d'apprentis, où ces professions sont peu représentées, pourraient être ici très utiles, si on arrivait à y enrôler les

employés. Mais il faudrait leur consacrer une sollicitude spéciale, parce qu'ils sont plus déshérités au point de vue religieux.

3° La classe des sommelières offre un vaste champ à l'activité charitable des dames, pour essayer de sauver ce qui dans cette classe est susceptible d'influence morale et religieuse. Une fois que les dames seraient parvenues à les grouper, pour les après-dîners de liberté, il appartiendrait au prêtre d'agir sur les hôteliers pour qu'ils laissent à leur personnel le temps nécessaire pour les exercices religieux. Le mieux, surtout en certains cas, serait de chercher à procurer aux filles de bonne volonté une autre situation.

II. — Des classes sociales qui ne jouissent pas de la considération publique

1. *Les pensionnaires des refuges*, maisons de correction, dispensaires pour certaines catégories de malades.

Il y a généralement dans ces maisons un service religieux régulier ; on cherche à préparer les pensionnaires à la réception des sacrements. Il est nécessaire que le ministère du prêtre et des sœurs soit aidé par la coopération des dames, pour empêcher ces malheureux, à leur sortie, de retomber dans le mal.

2. *Les prisonniers* bénéficient aussi, chez nous, d'un ministère sacerdotal régulier. Les œuvres de patronage ont surtout pour champ d'action la réhabilitation et la préservation du prisonnier libéré, par le *travail* et la *fréquentation* des sacrements.

3. *Les nomades et vagabonds* de toutes sortes, surtout dans les grandes villes, sont en général complètement abandonnés. Bien qu'on doive tendre à les amener à une demeure stable, il faut pourtant s'en occuper dans leur position actuelle : encore ici, c'est la charité des dames chrétiennes qui doit intervenir. C'est ici que s'appliquera à la lettre la parole du Sauveur (S. Luc XIV, 23) : « Allez dans les carrefours et les places... et forcez-les d'entrer. »

4. Enfin reste la classe si intéressante de la **jeunesse abandonnée** (Bon-Pasteur, Asiles de jeunes gens). Ces âmes ne doivent pas être privées du remède divin, bien qu'il faille user de discrétion et de prudence. Plusieurs rapports parvenus au Comité exposent les résultats encourageants obtenus par une action persévérante, pour amener ces enfants à profiter de la communion plus fréquente. Le rapport de M. l'abbé Paul, aumônier de l'asile de Guénange (Lorraine) dit : « Sous l'influence de la communion plus fréquente, la section des écoliers a été transformée depuis une année. Les rares enfants pervertis n'ont plus aucune influence. Dans la section des apprentis, le progrès n'est pas aussi sensible, parce que la communion y est encore moins fréquente. Cependant dans des cas individuels l'influence de la communion est indéniable, et l'état général, ici aussi, est meilleur, en ce sens que les mauvais perdent peu à peu leur empire. Il est remarquable que les tentatives d'évasion ont diminué à mesure que la fréquentation des sacrements augmentait. »

DEUXIÈME SÉANCE FRANÇAISE

SAMEDI 10 AOUT

MONSEIGNEUR l'Évêque de Namur lui-même voulut présider, à l'église Saint-Vincent, la dernière séance des dames de langue française ; cette réunion ne fut pas moins suivie que les précédentes, c'est-à-dire que l'auditoire était immense.

Monseigneur HEYLEN monte en chaire et donne à l'assemblée une instruction magistrale sur la pratique du Décret de Pie X, relatif à la communion fréquente et quotidienne. Sa Grandeur affirme à toutes ces dames que si, comme il n'y avait pas à en douter, elles étaient en état de grâce et avaient le désir sincère de plaire à Notre-Seigneur Jésus-Christ, elles pouvaient parfaitement communier chaque jour et qu'elles n'avaient qu'à en demander l'autorisation à leurs confesseurs, ajoutant que ceux-ci ne pouvaient ni ne devaient s'y opposer, dès lors qu'ils constataient en elles cet état de grâce et l'intention droite et pieuse.

La parole est donnée ensuite à M. l'abbé PARANT, qui ne se contente pas d'un simple résumé de son beau rapport sur la communion fréquente ; c'est plutôt une exhortation chaleureuse adressée à toutes les jeunes filles pour les amener à la pratique de la communion quotidienne ; tous les obstacles sont renversés, tous les préjugés sont dissipés, toutes les objections maitrement réfutées.

Aussi personne ne reproche à l'orateur d'avoir dépassé le temps légalement accordé à chaque rapporteur.

Dès le commencement de ce discours arrivent Mgr de Verdun et Mgr de Metz, qui écoutent attentivement et approuvent visiblement les paroles de M. l'abbé Parant.

Rapport de M. l'abbé PARANT

ARCHIPRÊTRE DE POURNOY-LA-GRASSE

sur

La communion fréquente pour les jeunes filles.

Avant le décret sur la communion quotidienne, promulgué le 20 décembre 1905 par la Congrégation du Concile et confirmé par Pie X, tous ceux qui s'occupaient de l'éducation des jeunes filles étaient una-

nimes à reconnaître l'importance de la communion fréquente pour les maintenir dans la vertu. Mais alors personne n'avait osé conseiller la communion quotidienne à une jeune fille, quelque pieuse qu'elle fût. Même pour la communion hebdomadaire, on exigeait généralement des conditions assez rigoureuses. Le décret est venu très à propos apporter la lumière sur cette question, qui parfois suscitait des discussions si ardentes.

Nous ne pouvons donc rien faire de mieux pendant ce congrès que de chercher à bien nous pénétrer de la vraie doctrine de l'Église sur une pratique aussi importante et salutaire pour nos jeunes filles.

Nous allons d'abord examiner la nécessité de la communion fréquente *pour les jeunes filles des paroisses;* ensuite nous verrons les avantages de la communion fréquente *pour les maisons d'éducation*, et nous terminerons en considérant les heureux effets qu'exerce la communion fréquente *sur les vocations religieuses.*

I. LES JEUNES FILLES DES PAROISSES.

La raison principale pour laquelle les jeunes filles doivent s'approcher souvent de la sainte Table, c'est que la communion fréquente sera pour elles : 1° *un remède efficace contre le péché;* 2° *un moyen facile de faire des progrès dans la vertu.*

1° La communion fréquente est pour les jeunes filles des paroisses *un remède efficace contre le péché.*

Les jeunes filles qui sont dans le monde sont plus ou moins violemment tentées, elles sont exposées parfois à des périls bien grands et bien nombreux, et elles sont en général faibles devant l'occasion dangereuse. Elles succomberaient certainement, si elles n'avaient un aide efficace, un soutien puissant contre les dangers, en particulier contre les périls qui menacent la chasteté. Ce secours précieux leur est offert dans la sainte communion.

L'expérience montre que dès qu'elles abandonnent les sacrements, elles deviennent les victimes du plaisir et du péché. Une fois qu'elles commencent à négliger la sainte communion, à s'en éloigner, c'est une preuve que déjà le mal a fait en elles quelque ravage, qu'elles ne veulent peut être pas s'avouer, mais qui serait visible pour tout confesseur expérimenté. La jeune fille qui veut rester pure doit donc s'approcher de la sainte Table non pas seulement une fois par mois, mais au moins tous les huit jours, et plus souvent encore, si c'est possible.

2° La communion fréquente est pour les jeunes filles des paroisses un *moyen facile de faire des progrès dans la vertu.*

C'est par la communion de l'Hostie que l'âme s'habitue à la sainteté, qu'elle vit sa vraie vie, qui est d'être avec Dieu en amitié continue. « Celui qui mange ma chair, vivra aussi par moi » (1). Et quelle est cette vie que Jésus nous communique dans la sainte communion ? C'est la réunion de toutes les vertus.

(1) S. Jean, VI, 56.

B. *Causes qui détournent les jeunes filles de la sainte Table.*

Nombreuses sont les raisons alléguées par les jeunes filles pour excuser leur indifférence envers la sainte communion.

1° Certaines jeunes filles n'osent pas communier tous les jours, ou même seulement plusieurs fois par semaine parce que, disent-elles, elles ne *se croient pas dignes, elles ne se trouvent pas assez saintes.*

A ces jeunes filles il est bon de rappeler la doctrine du décret, qui n'exige que deux conditions pour recueillir les fruits précieux de la communion quotidienne: l'état de grâce et une intention droite ; c'est ce qui est également requis pour la communion hebdomadaire ou mensuelle.

La sainteté n'est donc pas une disposition nécessaire pour communier ; elle doit être le fruit de la communion.

2° D'autres jeunes filles ont peur d'abuser de la sainte communion parce qu'elles n'en *retirent pas les grâces qu'elles désireraient.*

Se prive-t-on de nourriture de peur d'en abuser? Le malade abandonne-t-il toute nourriture sous prétexte que ses forces ne reviennent pas assez vite? En s'abstenant de communier, la jeune fille prive son âme de la nourriture qui lui est nécessaire pour vivre de la vie de la grâce.

Quant aux fruits que nous retirons de la sainte communion, ce n'est pas à nous à en juger, mais à notre confesseur.

Nous ne voyons pas croître les enfants, les plantes, et cependant ils croissent. Notre âme ne peut-elle pas croître de la même manière, à chaque communion, en vertu et en sainteté, sans que ses progrès soient sensibles?

3° Parfois les jeunes filles n'éprouvent aucun *goût pour la sainte communion, elles ne sentent aucune ferveur*, alors elles n'osent s'approcher de la sainte Table.

Jésus ne demande pas la ferveur sensible, mais simplement la bonne volonté, le désir de lui plaire, l'application et les bonnes dispositions qui sont en notre pouvoir. Souvent les communions qui semblent les plus froides sont les plus fructueuses pour notre âme.

4° Une quatrième cause qui détourne bien souvent les jeunes filles de la communion, c'est *le respect humain, le « qu'en dira-t-on »*.

Que dira-t-on si je communie fréquemment? — Que voulez-vous qu'on dise ? On dira que vous vous approchez souvent de la sainte Table ; cela vous fait-il quelque tort? Faut-il vous priver d'un si grand trésor à cause de quelques réflexions malveillantes, d'un sourire moqueur, peut être? Croyez-vous gagner par là de l'estime, de la considération, des égards? Certainement non ; car le respect humain est une lâcheté, que le monde lui-même ne pardonne pas.

Il faut donc se mettre au-dessus du respect humain. Que la jeune fille ait le courage d'affronter les sarcasmes du monde, les méchants eux-mêmes ne pourront lui refuser leur estime et leur admiration, et rendront hommage à sa vertu.

5° Bien souvent aussi les jeunes filles n'osent s'approcher fréquemment de la sainte Table parce que *la coutume n'existe pas dans leur paroisse.*

Hélas ! Non seulement on veut suivre la mode dans le choix de ses chapeaux et de ses toilettes ; même dans les exercices les plus saints, on regarde à la coutume.

Eh bien ! si dans une paroisse, la pieuse pratique de la communion fréquente n'existe pas, que les jeunes filles commencent à communier souvent ; bientôt d'autres âmes suivront, et alors on ne se singularisera plus en faisant fréquemment la sainte communion.

6° Beaucoup de jeunes filles s'abstiennent de la sainte communion sous prétexte qu'elles *n'ont pas le temps, cela les dérangerait.*

Même en semaine, avec un peu de bonne volonté, la jeune fille arrivera facilement à trouver la possibilité d'aller se nourrir du pain des forts, elle saura faire les sacrifices nécessaires, si elle est vraiment persuadée que la sainte communion est pour elle la source des grâces les plus précieuses.

Combien de jeunes ouvrières, de demoiselles de magasin ne voit-on pas abréger le temps de leur repos pour pouvoir assister à la sainte messe et s'unir à leur Dieu avant de se rendre à leur atelier ou à leur magasin ?

Les jeunes filles plus à l'aise, qui disposent à peu près de leur temps, oseraient-elles se laisser arrêter par une petite gêne ? Elles donneraient un bien triste témoignage de leur piété.

7° Enfin, une autre cause encore, c'est que souvent les personnes qui communient fréquemment ont *des défauts plus ou moins choquants, qui les rendent désagréables.* On ne veut leur ressembler en rien.

Si ces personnes ont des défauts, ce n'est certes pas parce qu'elles communient, au contraire, c'est parce qu'elles ne profitent pas de leurs communions. Puisque nous trouvons que c'est mal, cherchons à faire mieux. Nous prendrons ainsi la défense de la communion fréquente.

Voilà quelques-uns des artifices dont le démon se sert pour éloigner les jeunes filles de la sainte communion, que l'auteur de l'Imitation appelle : « Santé du corps et de l'âme, remède à toutes les infirmités spirituelles ». Il faut réagir contre ces suggestions diaboliques et se rappeler souvent que la communion fréquente est une question de vie ou de mort pour les jeunes filles, suivant cette parole de Notre-Seigneur : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, si vous ne buvez « son sang, vous n'aurez point la vie en vous (1). »

II. LES MAISONS D'ÉDUCATION ET LA COMMUNION FRÉQUENTE.

Ce n'est pas seulement aux jeunes filles du monde que la communion fréquente et même quotidienne doit être chaudement recommandée, mais aussi aux jeunes filles qui vivent à l'abri des dangers du monde, dans des maisons d'éducation. Le Saint-Père range ces maisons parmi les groupes où la communion fréquente et quotidienne doit être mise plus particulièrement en honneur. « On devra la promouvoir, dit le décret, le plus qu'il sera possible, dans toutes les maisons d'éducation. »

Ne trouve-t-on pas là, en effet, le terrain le plus propice pour com-

(1) S. Jean, VI, 54.

mencer le mouvement de la communion fréquente et quotidienne? C'est là que se rencontrent le moins d'obstacles et les plus grands avantages. Venues de partout, les jeunes filles des pensionnats iront ensuite répandre dans toutes les parties du diocèse l'enseignement reçu et l'habitude contractée au pensionnat. Rien que cette considération devrait déjà décider les directrices et aumôniers des pensionnats et orphelinats à mettre tout en œuvre pour introduire dans leurs maisons une pratique aussi salutaire, car *la communion fréquente présente de réels avantages pour les maisons d'éducation :*

A. 1° La communion fréquente est de tous *les moyens de formation surnaturelle le plus efficace.*

En effet, dans la sainte communion, Jésus devient notre propre Maître. Il se fait lui-même le formateur, l'éducateur de la jeune fille. En venant nourrir son âme à la Table sacrée, le Sauveur lui communique sa vie, sa force, sa sainteté, sa sagesse. Il pénètre ses facultés, ses puissances; il forme son intelligence sur la sienne et moule son cœur sur le sien.

C'est ce qui fait que toute méthode d'éducation qui n'accorde pas à la sainte communion une place prépondérante est vouée par avance à la stérilité. La raison et l'expérience nous montrent qu'il importe avant tout de faire communier souvent les enfants, afin qu'ils s'imprègnent de la grâce de Notre-Seigneur — « imbuantur Christo » — avant que les passions n'aient ravagé leurs cœurs. Hélas! trop souvent maintenant c'est le contraire; les enfants sont pervertis avant que la communion ait produit en eux ses effets salutaires. Il faut donc à tout prix leur faire accepter ce remède souverain qui détruira les effets désastreux auxquels ils sont exposés dès leurs premières années. Plus on s'efforce dans le monde de ravir Notre-Seigneur aux jeunes filles de nos maisons d'éducation, plus il faut, tant qu'on les a sous la main, les lui livrer. Plus on s'ingénie dans le monde à ruiner en elles la piété, et à les rendre légères et indifférentes, plus nous devons, dans la serre chaude de la maison d'éducation, leur faire aimer et garder la place qu'elles ont occupée avec tant de joie, au banquet sacré, le jour de leur première communion. Si les temps sont plus mauvais que jamais, en les faisant communier souvent, nous les donnons à leur Sauveur pour qu'il les fortifie et les garde. Jésus se fera notre auxiliaire sur le champ de bataille, en pleine mêlée du combat.

2° La communion fréquente est un *stimulant très efficace pour l'accomplissement de tous les devoirs de la jeune pensionnaire.*

La jeune fille qui communie souvent deviendra nécessairement pieuse. Sans doute, il y aura toujours en elle plus ou moins de légèreté, son âge le comporte; mais à travers ses légèretés si pardonnables, à travers même quelques chutes, son âme puise peu à peu dans la sainte communion l'esprit de foi et de piété. Et une âme pieuse, vertueuse, aura assez de générosité pour pratiquer exactement la règle de la maison et suivre en tout l'obéissance: elle aura plus de ponctualité à tout exercice, plus d'assiduité et d'application au travail, plus de charité avec ses compagnes, plus d'esprit de famille.

Voilà ce qu'est appelée à développer dans les maisons d'éducation la communion fréquente bien faite.

B. Personne ne conteste ces avantages précieux, *mais tous ne sont pas d'accord quant à la pratique.*

1° Il en est qui sont d'avis qu'on ne doit *pas admettre des enfants aussi jeunes à la communion fréquente.*

Les raisons qu'ils invoquent sont les suivantes :

a) Les jeunes élèves en question ne sont pas *assez réfléchies pour retirer de la communion* fréquente les fruits qu'elle comporte. De plus, *leurs distractions sans nombre* les empêchent de faire une préparation et une action de grâces convenables pour la sainte communion.

Or, d'après Bellarmin, entre deux maux il faut toujours permettre le moins grand ; mais priver les hommes d'un bien non nécessaire est un moindre mal que d'exposer un sacrement à un péril évident d'irrévérence (1).

Dans le cas présent, les jeunes filles des maisons d'éducation n'ont pas un besoin absolu de l'Eucharistie, tandis qu'on ne peut la leur donner sans crainte d'irrévérence ; il vaut donc mieux la leur refuser.

b) Il est à craindre aussi que les jeunes pensionnaires ne s'approchent de la sainte Table *non pas conduites par leur piété, mais sous l'influence d'une impulsion extérieure, par entraînement ou par routine.*

c) La communion fréquente ne devient-elle pas pour les jeunes pensionnaires l'occasion de *nombreux sacrilèges,* parce qu'elles peuvent être exposées à cacher leurs fautes pour ne pas être privées de la sainte communion ?

d) On craint aussi parfois que la communion fréquente ne prenne trop de temps et ne *nuise aux études.*

e) D'autre part, Innocent XI, dans la bulle *Cum ad aures* du 12 février 1679, enseigne lui-même que pour mesurer le nombre des communions, *on doit se régler « d'après la pureté de la conscience, les fruits produits et le progrès dans la piété »,* « ex conscientiarum puritate et frequentiae fructu et ad pietatem profectu », choses difficiles à rencontrer chez les enfants qui, sous l'empire de passions violentes, sont souvent dans des inquiétudes de conscience, commettent une quantité de fautes vénielles et ne font guère de progrès dans la vertu.

f) Enfin le décret de 1905, en employant le mot *ephebeis, académies,* a voulu restreindre la pensée du législateur aux adolescents.

2° Mais pour soutenir *la thèse contraire* en faveur de la communion fréquente, accordée même aux enfants qui viennent de faire leur première communion, on peut faire *valoir des raisons aussi puissantes, et même plus décisives.*

Tout d'abord les raisons alléguées plus haut sont-elles absolues ?

a) *Quelles conditions* sont exigées par l'Église pour recueillir les fruits si précieux de la communion fréquente et même quotidienne ?

Nous l'avons dit plus haut : il n'y en a que deux : l'état de grâce et une intention droite. Or, ces deux dispositions ne sont nullement incompatibles avec l'irréflexion propre à la jeune fille.

(1) De Sacram. Euch., IV, 23.

Quant à *la préparation et à l'action de grâces*, elles doivent être, suivant le décret, « proportionnées à la capacité, à la condition, aux « forces et aux occupations de chacun ».

Nous ne devons pas exiger plus que l'Église elle-même ne demande.

b) *La contrainte, l'entraînement, la routine* sont, en effet, des écueils à redouter ; mais il est encore facile d'y porter remède.

Le R. P. Lintelo donne de très sages avis à ce sujet :

La contrainte, on la fera disparaître en rappelant souvent aux élèves que la sainte communion est en dehors de tout contrôle, que c'est une affaire qui regarde la conscience de chacune et le confesseur. Les maîtresses éviteront de faire jamais allusion à la fréquence de la communion de leurs élèves ; elles ne se permettront jamais de demander à une élève pourquoi elle n'a pas communié. Elles auront soin de ne témoigner aucune faveur particulière aux élèves qui s'approchent plus souvent de la sainte Table, ou de faire des reproches à celles qui communient plus rarement. Saint Alphonse blâme formellement les parents et les maîtresses, qui se permettraient de reprocher leurs communions à leurs enfants ou élèves, à l'occasion d'une faute quelconque.

Il sera même bon de conseiller aux élèves d'éviter de parler de la fréquence de la communion de leurs compagnes. Ces questions de réception des sacrements sont trop saintes pour tomber dans le domaine des conversations ordinaires.

Un excellent moyen encore pour éviter la contrainte, c'est de rendre aussi rares que possible *les communions générales*. Même dans ce cas les élèves doivent savoir qu'elles sont entièrement libres de s'approcher de la sainte Table, qu'elles n'auront de compte à rendre à personne de leur abstention.

En prenant ces précautions, il n'y aura aucune contrainte et l'entraînement, qui pourra exister par l'exemple des autres élèves, loin de nuire, deviendra très utile, car il donnera aux timides la force de vaincre cette fausse crainte, qui souvent les retient éloignées de la sainte Table.

La routine, on l'évitera en ranimant de temps en temps la piété des élèves ; en faisant précéder la sainte communion d'une préparation soignée et en la faisant suivre d'une convenable action de grâces.

Il ne faudra cependant rien exagérer. Les jeunes élèves du pensionnat sont pieuses, mais leur piété est une piété d'enfant ; elle est de courte haleine : on l'étouffe en croyant l'alimenter. « Le mieux est ici souvent l'ennemi du bien ». Si nous voulons que nos élèves continuent plus tard dans le monde à s'approcher de Jésus Eucharistique, il faut que la sainte communion ne soit pas pour elles un fardeau lourd à porter, mais un exercice aussi facile qu'utile.

c) Une objection des plus graves contre la communion fréquente, *c'est la crainte des sacrilèges*.

La crainte d'un mal, dit très justement le R. P. Lintelo, ne doit pas faire tomber dans un pire. Faut-il parce qu'une élève peut abuser de la communion fréquente imposer l'abstention à la généralité des autres, qui en tireraient le plus grand profit ? Autant vaudrait supprimer les repas ou les rendre plus rares... pour éviter les indigestions.

Aucun système d'ailleurs ne supprimera le sacrilège. On aura beau faire, on n'est jamais sûr qu'il ne se rencontre pas quelque Judas parmi les communiants. Cette prévision n'a pas empêché le cœur de Jésus d'instituer l'Eucharistie, elle ne doit pas nous empêcher de la donner largement.

Du reste, il ne faut pas se faire illusion, les apôtres les plus fervents de la communion quotidienne sont unanimes à assurer que le *danger du sacrilège existe davantage* là où la communion est moins fréquente. On le conçoit facilement : plus les jours de communion sont rares, plus l'élève craint de se faire remarquer en s'y dérobant, plus elle se croit exposée aux observations de ses compagnes et de ses maîtresses. D'autre part, la multiplication des communions éloigne de plus en plus le danger des fautes graves, qui exposeraient au sacrilège (1).

Cependant *pour empêcher autant que possible* les sacrilèges, deux précautions sont à prendre :

1° Laisser à chaque élève sa pleine liberté, que jamais elle ne se croie obligée de communier.

2° Les élèves doivent avoir la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur; et là où il n'y a qu'un aumônier, on leur procurera très souvent la faculté de s'adresser à un confesseur extraordinaire.

Il est également à désirer que les élèves puissent très facilement s'adresser à leur confesseur tous les matins avant la messe. Elles auront alors l'occasion de se libérer de leurs inquiétudes de conscience, et seront moins portées à abandonner la sainte Table au grand détriment de leurs âmes.

d) A ceux qui craignent qu'une communion fréquente *n'enlève au travail un temps précieux*, avec le R. P. Lintelo nous répondrons .

Si cela devait être réellement, il n'y aurait pas à hésiter, ce serait le travail matériel qu'il faudrait sacrifier à la nécessité de vivre en état de grâce, de s'unir plus intimement à Notre-Seigneur ; en un mot, d'être plus chrétienne. Ce doit être là le but principal de l'éducation des pensionnats chrétiens, le reste doit lui être subordonné.

Mais est-ce cela qui se produit ordinairemennt? Non. L'expérience prouve que là où la communion est plus prospère, les études sont aussi plus florissantes. Et cela doit être. La sainte communion ne peut avoir que les plus heureux résultats sur l'application au travail et sur la lucidité de l'intelligence, double condition de succès dans les études.

Comme nous le voyons, les raisons *alléguées par les adversaires de la communion fréquente* dans les maisons d'éducation ne sont pas absolues. Sans doute il peut y avoir parfois des abus, mais ce n'est pas une raison pour priver des milliers d'âmes de grâces très précieuses, d'autant plus que la communion fréquente et quotidienne a pour elle,

a) La pratique ancienne de l'Église, qui, comme le démontre le cardinal Bona, accordait la communion aux petits enfants « parvulis » (2).

Aujourd'hui cette pratique est abolie, mais le Concile de Trente ne

(1) Lire le rapport du R. P. Lintelo au Congrès de Tournay.
(2) Bona. Res liturg. t. II, c. 12, n. 2.

veut pas qu'on la blâme, et il la tolère là où elle a persévéré (1). Il n'y a donc rien dans la pratique de l'Église qui s'oppose à la communion des enfants.

b) Bien plus, *l'enfant a besoin de secours* pour lutter contre les efforts de Satan, de la chair, des autres ennemis du dedans et du dehors.

c) C'est par la communion fréquente que peut se vérifier cette parole : *Sinite parvulos venire ad me, talium est enim regnum cœlorum*.

« Sachant, dit le *cardinal Antonelli*, écrivant le 12 mars 1866 à « plusieurs évêques de France, qui n'admettaient pas facilement à « la sainte Table les enfants après leur première communion, — sachant « combien la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharis- « tie importe à la garde de l'innocence dans les enfants ; sachant que « cet usage fréquent des sacrements contribue admirablement à alimen- « ter et à fortifier la piété naissante dans leurs jeunes cœurs, auxquels « elle fait embrasser avec ardeur les pratiques de notre sainte religion... « le Saint-Père désire voir modifier un système si mal entendu et si « préjudiciable aux intérêts spirituels des jeunes enfants. »

d) La même pensée se retrouve dans le *décret du 20 décembre 1905* qui recommande « à tous les chrétiens de tout rang et de toute condi- « tion la communion fréquente et quotidienne ». Il n'y est fait aucune restriction, pourvu que l'on ait les deux conditions requises : l'état de grâce, l'intention droite et pieuse.

Le même décret, à l'article 7, en employant le mot *ephebeis*, académies, entend non pas seulement les écoles supérieures, mais toutes les écoles en général.

e) C'est ce qu'a répondu *la S. C. du Concile* le 15 sept. 1906 dans les termes suivants :

« La communion fréquente doit être recommandée, suivant l'article « premier du décret, même aux enfants qui viennent de faire leur « première communion. Loin de les empêcher de communier fréquem- « ment, il faut au contraire les exhorter à le faire. Toute pratique con- » traire est réprouvée. »

Il n'y a donc plus de doute possible. Rome a parlé, la cause est jugée ! Tous, dans la mesure de notre pouvoir, nous devons nous mettre à l'œuvre pour réaliser la doctrine du décret parmi les jeunes filles de nos paroisses et de nos maisons d'éducation.

Ce devoir incombe naturellement à ceux *qui sont chargés de l'éducation* des enfants. Aumôniers, curés, vicaires, maîtresses dans les maisons d'éducation, tous doivent se mettre à l'œuvre pour encourager la pratique de la communion fréquente, cette pratique qui constitue sans doute un changement considérable dans nos habitudes, mais qui est selon les désirs de notre divin Sauveur et de son Église.

Ce devoir incombe aussi, et je dirai, surtout *aux parents, aux mères de famille.*

Hélas, bien souvent n'est-ce pas le contraire qui arrive? Beaucoup

(1) C. T. Sess. XXI. C. 4.

de parents, comprenant mal l'intérêt de leurs enfants, s'efforcent de les éloigner de la communion fréquente. Plusieurs objections m'ont été faites autrefois par des mères de famille, bien chrétiennes cependant; si elles font partie de cette pieuse assemblée, je pense qu'elles ne m'en voudront pas de ce que je me permets de répéter ces diverses objections afin de les réfuter pour le plus grand bien des âmes.

a) « Ma jeune fille est bien gentille, c'est vrai, mais je ne la trouve pas assez sérieuse, elle est trop légère, trop superficielle pour communier aussi fréquemment. J'ai peur qu'elle ne profite pas de ses communions. »

Le général de Lamoricière, alors nouveau converti, s'étonnait que sa fille, enfant de quatorze ans, fût non-seulement autorisée, mais engagée à s'approcher fréquemment de la communion. Mais quand enfin on lui eut dit que c'était à cause du besoin que cette jeune âme avait de cet aliment pour se fortifier : « A la bonne heure, dit le général ; on m'avait donné jusqu'ici trente-six raisons auxquelles je ne pouvais rien comprendre. Celle-ci est la bonne ». Cette raison est également la bonne pour vos enfants.

Votre jeune fille est légère, superficielle ! Laissez-la communier toutes les fois que son confesseur le lui conseille. Peu à peu elle se corrigera de ses défauts. Si vous l'empêchez de communier, loin de diminuer, ses défauts ne feront que s'accentuer davantage.

b) « Ces communions fréquentes *dérangent toute la maison*. Il faut devancer l'heure du lever, etc. »

D'abord il faut que du côté du pensionnat on rende la communion fréquente aussi facile que possible pour les demi-pensionnaires ou les externes. La messe ne doit pas être dite à une heure trop matinale, les demi-pensionnaires doivent même avoir la liberté de communier dans leurs paroisses, si cela leur offre quelque avantage.

Au pensionnat de Sainte-Chrétienne les choses se passent très bien. Les demi-pensionnaires sont libres d'aller à leur paroisse ou au pensionnat. Quand elles communient à la maison, on leur offre après la la messe un petit déjeûner succulent, capable de refaire les forces physiques. Ainsi réconfortées spirituellement et corporellement on peut affronter vaillamment les fatigues de la classe. Même dans ce cas cependant, il peut y avoir un petit dérangement pour les familles. Mais ces petits ennuis ne sont-ils pas largement compensés par les fruits merveilleux, que produit la communion fréquente dans l'âme de vos enfants? Ces communions fréquentes deviendront pour vous la source des plus douces consolations.

c) Une objection, qui m'a été faite aussi quelquefois, est celle-ci : « Si une jeune fille communie aussi souvent, elle aura des velléités *de se faire religieuse !* »

Voilà le grand mot lâché !

D'abord c'est une erreur de croire qu'il n'y a que les religieuses qui doivent recevoir fréquement la sainte communion. Notre Saint Père le Pape recommande la communion fréquente à tous les fidèles, *omnibus Christi fidelibus*. Ensuite, n'ayez aucune inquiétude, si votre jeune

fille n'est pas appelée par Dieu à la vie religieuse, ce n'est pas la communion fréquente qui lui donnera la vocation.

Si, au contraire, Dieu vous demande le sacrifice de votre enfant, estimez-vous heureuse de cet honneur, car c'est là une bénédiction pour votre famille. Vous opposer à la volonté de Dieu dans ce cas, ce serait aller à l'encontre du bonheur de votre enfant. Une jeune fille appelée à l'état religieux ne peut se trouver heureuse dans l'état du mariage, quelque brillante que soit la position qu'elle occupe. Donc, mères chrétiennes, ne vous opposez pas à la vocation de vos enfants, ne cherchez pas à les détourner de la communion fréquente, mais encouragez-les par votre exemple. Vous ferez alors de vos jeunes filles, non pas toujours des religieuses, mais sûrement de vraies chrétiennes.

Peut-on cependant nier l'influence de la communion fréquente sur les vocations religieuses? Non. C'est là le sujet de ma troisième partie.

III. INFLUENCE DE LA COMMUNION FRÉQUENTE SUR LES VOCATIONS RELIGIEUSES.

1° La communion fréquente est *l'aimant mystérieux, qui attire les âmes vers la vie religieuse.*

En effet, la vie religieuse est une plante délicate, qui ne peut germer que dans certaines âmes pourvues de qualités spéciales.

Or, quelles sortes d'âmes forment sous ce rapport le terrain le plus convenable?

Ce sont d'abord les âmes *pures*. Or, communion et pureté sont synonymes lorsqu'il s'agit de la jeunesse.

Les âmes aptes à recevoir la semence de la vocation religieuse, ce sont encore les âmes *fortes, généreuses, dévouées*, qui sont capables de pratiquer l'esprit de sacrifice.

Or, qu'est-ce qui produit ces vertus? Qu'est-ce qui fait naître ces généreux sentiments dans les âmes? C'est la réception fréquente de la sainte Eucharistie.

Enfin, les âmes les mieux préparées à recevoir les germes de la vocation religieuse, sont *les âmes pieuses*, qui prient avec ferveur, fuient les plaisirs du monde, et montrent un attrait naturel pour les choses de la religion.

Or, ce sont là les heureux effets que produit la communion fréquente dans les âmes.

La communion fréquente, formant des âmes pures, des âmes fortes, des âmes pieuses, sera donc, sans contredit, un excellent moyen pour faire naître les vocations religieuses (1).

2° Elle sera de plus le meilleur moyen *pour bien connaître sa vocation.*

Rien n'est plus important pour la jeune fille que de *bien connaître la volonté de Dieu* à son égard. Il y va de son salut éternel. Or, un des meilleurs moyens pour arriver à cette fin, c'est d'avoir recours à la communion fréquente. En venant en nous Jésus-Christ nous commu-

(1) Lire le rapport de M. le chanoine Carlier sur la vocation ecclésiastique, présenté au Congrès de Tournay.

niquera la vraie lumière, qui nous aidera à discerner les desseins de Dieu sur nous, et nous dirigera sûrement dans le choix que nous devons faire.

De plus, la jeune fille qui communie fréquemment aura nécessairement un *directeur* de conscience. Son intervention est nécessaire pour le bon usage de la communion fréquente. *Oportet ut confessarii consilium intercedat.*

Or, les conseils d'un directeur sont de la plus grande utilité pour bien connaître sa vocation. N'est-ce pas lui, en effet, qui visite les plus intimes replis de toutes les consciences, qui connaît les mystères des prédestinations divines sur les âmes? Avec la science qu'il a du secret des cœurs, avec la puissance d'action qui lui est donnée sur les vies, c'est lui qui est le plus apte à orienter les âmes dans la voie où la Providence a marqué leur destinée.

3° Nécessaire pour discerner sa vocation, la communion fréquente l'est également pour *se préparer à la vocation religieuse.*

Une jeune fille qui se sent appelée à l'état religieux devra se détacher de plus en plus du monde et enflammer son cœur de plus en plus de l'amour divin. Elle devra cultiver dans le jardin de son âme, dans ce paradis de Dieu, la graine divine semée en nous par la communion, Jésus-Christ, qui germera et produira des fleurs de sainteté. Mais la condition essentielle de la culture des fleurs, dans la nature, c'est de les tenir fraîches et leurs racines humides. Si la racine sèche, la plante meurt. Ce que la jeune fille qui se prépare à la vie religieuse aura à faire pour cultiver la fleur de la sainteté, ce sera d'entretenir l'humidité, la fraîcheur à la racine. Or, d'où viendra cette rosée bienfaisante? De la sainte communion.

En venant prendre possession de cette âme qui veut se donner à lui, Jésus sème et cultive ses vertus en elle, la façonne en lui-même. Il fait son éducation de vie divine en elle-même, de sorte qu'il croîtra en elle en même temps qu'elle croîtra en lui, jusqu'à ce qu'elle arrive à la plénitude de l'homme parfait, qui est Jésus-Christ lui-même, son idéal et l'exemplaire de toute sa vie. La sainte communion, fréquemment renouvelée, maintient l'humidité à la racine de l'arbre de la perfection; de la sorte, arrosé par cette rosée de grâces, il ne peut que produire des fruits abondants de salut et de perfection (1).

4° La communion fréquente est peut être plus nécessaire encore pour *suivre sa vocation.*

En effet, pour être fidèle à l'appel de Dieu, la jeune fille aura de grands sacrifices à faire. Elle devra renoncer à tout jamais aux douceurs du toit paternel; il lui faudra étouffer cette voix de l'amitié, qui cherche à la retenir, voix d'autant plus puissante qu'elle est plus innocente et légitime. Elle devra renoncer à ce monde, qui fait briller à ses yeux tout ce qu'il a de plus séduisant, qui peut être cherche à la retenir en lui offrant une situation des plus brillantes. Il lui faudra se séparer jusqu'à l'éternité d'une famille qu'elle chérit tendrement, et qui l'entoure elle-même de tant d'amour. Où trouvera-t-elle, cette jeune fille,

(1) Eymard. — La divine communion.

XLVI. Les Orphelines à la procession.

e courage héroïque nécessaire pour consommer ces sacrifices, si pénibles pour le pauvre cœur humain ? C'est dans la communion fréquente. Il n'y a que la sainte Eucharistie qui soit capable de produire ces merveilles de grâces dans les âmes.

Puisque la communion fréquente est si utile et si nécessaire à toutes les jeunes filles, ne cessons pas de travailler à introduire au milieu d'elles cette pratique si salutaire. Nous assurerons ainsi leur persévérance dans la vertu, nous les préparerons aux combats de la vie et à l'accomplissement de leur sublime mission, quelle que soit leur vocation.

Mgr Dubois demande la parole pour exprimer hautement sa satisfaction pour cet excellent rapport.

La note présentée par une religieuse de Sainte-Chrétienne de Metz n'a pas été lue, parce que l'auditoire désirait visiblement la fin de la séance, toutes les dames présentes voulant assister à la réunion générale au Terminus. Du reste, ce sujet de la *Communion fréquente dans les pensionnats* avait été développé magistralement par M. l'abbé Parant, dans la deuxième partie de son rapport.

Puis M. l'abbé Bouquerel lit les conclusions du rapport de Mademoiselle del Marmol.

Rapport de Mlle Louise del Marmol, de Dinant (Belgique),

sur

La Communion fréquente dans les patronages de jeunes filles.

Mesdames,

A l'aube d'un beau jour de printemps, à l'heure où la grande ville bruyante et mondaine à peine se réveille, vous avez vu, sans doute, défiler dans nos églises en fête la longue théorie des petites communiantes.

Elles s'en vont, deux à deux, modestes et recueillies, isolées de la terre par les plis mystérieux de leurs longs voiles blancs, et portant sur leur front pur l'auréole de la présence divine. Enfants des grands du monde et de l'humble ouvrier, fillette à la radieuse enfance et pauvre mendiante des carrefours, elles se pressent, en ce jour unies par leur mutuelle allégresse, goûtant, au même festin, les saintes joies des anges et l'ineffable douceur de posséder Jésus !

Heureuses enfants, que leur bonheur est sublime !

Hélas, Mesdames, que, pour beaucoup, il sera court aussi !

Quelques mois, quelques années s'écoulent, et si l'on voulait de nouveau rassembler cette foule enfantine, quel contraste ! Que de regards ternis, que de fronts découronnés de leur parure virginale !

Ah ! vous le savez, vous, qui vous êtes vouées, depuis longtemps déjà, aux œuvres de patronage : de nos petites communiantes, si radieuses et si pures, combien nous restent à 15 ans ?

Partout, de nos jours, la lutte se fait plus vive entre l'empire du Christ et la tyrannie de Satan. Mais avec quelle rage spéciale et vraiment infernale cet ange déchu ne s'acharne-t-il pas à poursuivre la jeunesse! Jeunesse fortunée qu'il enivre de luxe, de jouissance, mais aussi jeunesse populaire qu'il enveloppe d'une mortelle atmosphère de plaisirs, d'envie et d'immoralité. Et s'il faut, avec ardeur, s'efforcer de lui arracher la première, parce qu'elle doit être le sel de la terre, le flambeau qui éclaire, l'exemple vivant qui entraîne la foule, cependant, combien il faut aussi — et l'on serait tenté d'ajouter: plus encore — s'occuper de la seconde, car elle est, par elle-même, sans ressources pour triompher du mal. Pour ne parler que de la jeune fille, que de moyens de préservation ne lui réserve pas, d'ordinaire, dans les classes aisées, une famille honorable, le pensionnat, l'étude!... Mais l'ouvrière, la fillette des ateliers, la jeune fille de l'usine, qui ne retrouve pas la religion au foyer, qui, au sortir de l'école, trop souvent neutre, n'a d'autre guide que la voix séductrice qui l'invite au plaisir, qui raille tout ce qui est saint et pur, et qui se fait un jeu de son innocence même, qui la sauvera?

C'est pour elle, oh oui, Mesdames, que s'ouvrent nos patronages. Là elle rencontre, dans les directrices, des cœurs de mères, qui appellent la confiance, pour la diriger, la soutenir; là, elle vient chercher des enseignements divins, et aussi les divertissements honnêtes, dont sa jeunesse a besoin... et pourtant, n'est-il pas vrai que pour un très grand nombre de ces chères enfants, tous ces moyens échouent et que beaucoup de ces chères âmes, que nous voudrions tant sauver, nous échappent?

C'est là, n'est-ce pas, notre grande amertume, et la peine à laquelle nos cœurs ne peuvent s'habituer!

Que faire donc? Se résigner à ces demi-succès, comme à ces défections?

Non. — Se décourager? Jamais!

Mais lutter avec une énergie que les épreuves renforcent au lieu de l'affaiblir et puisque nos essais, jusqu'ici, n'ont été que des palliatifs, chercher un remède plus actif et plus efficace au mal qui atteint cette jeunesse!

On en vient parfois, dans la médecine humaine, à des remèdes extrêmes... Quand, dans certains organismes, le sang s'est tellement appauvri qu'on ne parvient plus à le reconstituer, on infuse au patient un sang nouveau, riche et fort, qui rend la vie à ce corps languissant.

Voyez, Mesdames, à notre époque, l'atmosphère des âmes est tellement débilitante, que les remèdes autrefois employés pour les guérir n'agissent plus sur beaucoup... Eh bien, puisque les principes vivifiants sont inefficaces, donnons-leur la Vie même — et nous le pouvons, puisque Jésus a dit: « Venez tous à moi... Je suis la Vie! »

Le Saint-Père, divinement inspiré, indique le remède qui doit rendre la vie au peuple chrétien... Renonçons donc, une bonne fois, à nos vieux préjugés et, dociles à sa voix, marchons vers la source des eaux vives et conduisons-y les âmes! En d'autres termes, que tous nos efforts tendent à amener notre pauvre jeunesse, si anémiée, si chancelante, à la communion aussi fréquente que possible.

Avant tout, Mesdames, soyons pratiques. C'est pour l'être que nous employons cette expression : aussi fréquente que possible, c'est-à-dire quotidienne quand aucun obstacle sérieux ne s'y oppose, plusieurs fois la semaine quand on le peut obtenir, mais, en tous cas, *au moins* hebdomadaire. Il est, matériellement, très difficile et souvent même impossible aux ouvrières de communier tous les jours, soit à cause des heures de travail, des devoirs de famille, ou du surcroît de fatigue que cette pratique imposerait, par un lever trop matinal, à certaines santés peu robustes... Mais 1° si l'on doit renoncer, actuellement du moins, pour ces causes, à y amener un grand nombre d'ouvrières, que ce ne soit pas une raison pour en priver celles qui en auraient la facilité ; 2° la communion hebdomadaire est possible pour presque toutes. Or, dans la plupart des patronages, l'élite, une mince élite, s'approche de la sainte Table tous les dimanches, le grand nombre tous les mois. Eh bien, Mesdames, il s'agit, si nous voulons rendre à nos œuvres la ferveur et la vitalité, de renverser l'ordre des choses, de façon que, désormais, presque toutes nos enfants communient toutes les semaines.

Disons-le en passant, beaucoup prennent un moyen facile d'éluder le Décret en disant, au moins par leur manière d'agir : Puisqu'il n'est pas possible d'obtenir la communion quotidienne des ouvrières, c'est que le Décret n'est pas pour elles ; il n'y a donc rien à faire... Pardon, il y a à s'en rapprocher. Voilà le désir du Saint-Père, qui donne la doctrine sur l'usage de la sainte communion et en remet l'application pratique aux pasteurs des âmes.

Nous ne nous arrêterons pas, si vous le voulez bien, Mesdames, à répondre aux objections rééditées sous toutes les formes, contre la communion fréquente et quotidienne: objections tirées spécialement de l'ignorance, de la légèreté de la jeunesse ouvrière, des dangers qui l'entourent, etc., etc. Les deux décrets du 20 décembre 1905 et du 15 septembre 1906 ne laissent point d'obscurité sur ces questions et de savants et pieux auteurs les ont suffisamment traitées et le feront encore en ce Congrès. Observons seulement que ces ouvrières qui, pour communier fréquemment, ont à lutter contre le respect humain et toutes les influences du milieu où elles se trouvent, sont bien moins exposées à manquer de la droite intention que bien des personnes notoirement dévotes.

Mais, laissant de côté ces considérations, venons-en à ce que nous pourrions nommer le nœud de la question.

Comment parvenir à persuader à nos jeunes filles que le salut pour elles est dans la fréquente communion ; comment mettre en ces cœurs, si avides de plaisirs, si matérialisés par les influences de milieu, de circonstances, de travail, le désir, l'attrait de Jésus-Christ, au point d'en obtenir les sacrifices qu'elle exige ?

C'est là le grand obstacle, Mesdames, et, reconnaissons-le, dans certains centres très contaminés, il faut presque un miracle de grâce pour le surmonter. Les âmes n'ont pas soif de Jésus-Christ, et si un vague désir de s'approcher de Lui naît parfois en elles, au moment d'une retraite ou de quelqu'autre occasion de ferveur, il est bien vite étouffé

par le respect humain et l'horreur de la gêne que l'on devrait s'imposer pour aller à Lui.

Aussi, et ce petit rapport n'a d'autre but que d'en venir à cette proposition : Il n'y a qu'un moyen réellement efficace d'amener la jeunesse ouvrière à communier fréquemment, c'est de l'y habituer sitôt après la première communion.

Le Décret du 15 septembre 1906 nous y autorise et nous y engage par ces mots : « Une fois admis à la Table sainte, suivant les règles du catéchisme romain, ils (les enfants) ne doivent plus être empêchés d'y participer fréquemment, mais on doit plutôt les y exhorter. Toute pratique contraire est réprouvée. »

Eh bien, Mesdames, puisque Rome s'est ainsi prononcée, n'est-il pas raisonnable et logique de chercher à préserver les âmes des dangers futurs, en les saturant, si je puis ainsi dire, de ce que le Concile de Trente a nommé « l'antidote qui nous préserve des fautes mortelles » ; n'est-il pas opportun de profiter des bonnes dispositions que la préparation à la première communion a fait naître en ces enfants, pour les attirer définitivement à ce Jésus qui leur a donné tant de joie en descendant pour la première fois en leur cœur ?

Peu de temps les sépare de l'heure du combat, car, hélas ! à notre époque, la nécessité et l'intérêt pressent les parents de tirer profit de leurs enfants. Que ce temps soit employé à faire croître en ces âmes un amour fort pour Jésus-Christ — amour qui sera le plus sûr préservatif des affections malsaines, — et aussi à les armer pour la lutte. Certes, beaucoup succomberont encore, la nature humaine est si faible, et les dangers qui entourent ces pauvres petites sont si grands ! Mais combien plus on en sauverait si on les avait mises, dès leur première communion, à ce que l'on a si bien nommé « le régime sauveur » !

Aux heures de persécution, Jésus se donne avec plus d'abondance. Il en fut ainsi aux premiers jours du christianisme, alors que ses disciples avaient à essuyer la colère des tyrans. Qu'elles sont admirables, ces légions de jeunes vierges qui, pour garder leur cœur au Christ, affrontèrent, les yeux au ciel et le sourire aux lèvres, les plus horribles supplices ! Mais, dès leur enfance, elles avaient chaque jour trempé leur âme dans le Sang de l'Agneau et Lui, selon sa promesse, les rendait invincibles.

A l'heure actuelle, la persécution est sourde et traîtresse ; elle n'en existe pas moins et fait bien des victimes. Mais Jésus, prenant en pitié la foule qui défaille, ouvre une fois encore les trésors de son cœur et, par la voix de son Vicaire, il fait entendre de nouveau cette parole de vie : « Venez tous à moi ! »

Écoutons-la, cette parole sacrée, et qu'il nous soit donné, Mesdames, en y répondant généreusement, de Lui conserver toute une légion d'âmes pures qui, moins connues que les vierges des catacombes, mais non moins vaillantes et bénies de Dieu, combattront glorieusement pour le Christ Jésus !

En terminant, Mesdames, résumons ce travail et tirons une conclusion pratique.

1° Il est certain que, dans les grandes villes et dans les centres ouvriers, nos patronages ont grand'peine à maintenir les jeunes filles dans la piété et la vertu.

2° Malgré les dévouements les plus généreux et l'emploi de tous les moyens de divertissements honnêtes, d'avantages économiques, de pieuses industries, une trop grande quantité de jeunes filles désertent le patronage, au moment de la tentation.

3° L'assaut que le démon leur livre par l'intermédiaire du respect humain, des plaisirs, de l'intérêt, des passions, est si violent à notre époque, que sans une piété *fervente*, il leur est impossible de se maintenir dans la vertu.

4° Cette piété ne peut être entretenue et fortifiée que par le contact fréquent de ces âmes avec Celui qui a dit : « Je suis la Vie », contact qui s'opère dans la sainte communion.

5° Une expérience de chaque jour démontre qu'il est difficile d'amener la jeune fille de 15 à 16 ans, qui a vécu quelque temps déjà dans l'atmosphère des ateliers de grandes villes ou dans les usines, à la communion fréquente.

Nous concluons donc que dans ces milieux, où la foi et l'innocence de la jeune ouvrière sont si exposées, il est urgent d'attirer les petites filles à la communion, aussi fréquente que possible, sitôt après la première communion, et nous émettons le vœu que les directrices d'œuvres de catéchisme et de patronage s'entendent avec le clergé pour faire une propagande active en ce sens et s'appliquent ainsi à travailler selon leur pouvoir à réaliser les désirs du Cœur de Jésus, exprimés dans les Décrets de Rome sur la communion fréquente et quotidienne.

M. l'abbé Bouquerel termine en exhortant toutes les dames à s'intéresser à ces jeunes filles des patronages.

Comme « entremets », M. l'abbé Bouquerel ajoute deux observations : l'une concernant les inconvénients des *chapeaux à larges bords* qui gênent le prêtre dans la distribution de la sainte communion ; l'autre sur l'importance de l'assistance à la sainte messe comme moyen d'obtenir l'intention droite pour communier.

Le R. Père Durand demanda ensuite la parole et recommanda à son pieux auditoire de s'occuper, non-seulement des enfants dans la famille, mais de tant de pauvres petits abandonnés à qui personne ne parle de leur céleste Ami Jésus. Il signala particulièrement l'Œuvre si belle des petits Forains ; il cita un mot admirable d'un petit batelier de Namur à qui il demandait : « Quand faut-il communier, mon enfant ? — *Tant qu'on peut*, mon Père, répondit-il. » — Ce fut le mot de la fin ; puisse-t-il être le mot d'ordre de tous les congressistes de Metz et de tout bon chrétien : *Communier tant qu'on peut, donc tous les jours, si on le peut !*

DEUXIÈME SÉANCE ALLEMANDE

VENDREDI 9 AOUT

La deuxième réunion allemande s'était tenue, la veille, à l'église Saint-Martin, au milieu d'une grande affluence de dames congressistes. NN. SS. les évêques de Namur et de Metz assistaient à la séance.

L'ordre du jour de la réunion portait la continuation des études sur la *communion fréquente et les jeunes filles*.

Après avoir remercié les vénérés prélats de l'honneur apporté par leur présence à l'assemblée, Mgr Nigetiet, président, donne la parole à Mademoiselle MERSMANN, secrétaire d'une fédération catholique d'ouvrières, à Trèves, sur **L'ouvrière catholique et la dévotion au Saint-Sacrement.**

I. La *Fédération catholique de femmes et jeunes filles ouvrières*, qui compte plus de 15.000 membres, réparties en 120 associations, dans tout l'empire d'Allemagne, a pour but premier la formation religieuse de ses membres d'après les principes de l'Église catholique.

Le centre de la vie religieuse dans l'Église est le saint sacrement de l'Eucharistie : la Fédération cherche donc avant tout à donner une solide formation eucharistique, par des instructions mensuelles, par des articles dans la revue bimensuelle *Le Travail de la femme*, et par des cours d'instruction religieuse, surtout dans les pays protestants ; les ouvrières de fabrique assistent avec empressement à ces cours.

II. La Fédération donne à ses membres le moyen de pratiquer la dévotion eucharistique.

1. *Communions régulières en commun*. A Trèves, dans aucune église ou chapelle on ne distribue autant de communions que dans la chapelle des Sœurs de Saint-Joseph, le centre de l'association des ouvrières (8000 par an).

Beaucoup de nos ouvrières communient tous les dimanches et se distinguent par une vraie piété aussi bien que par leur valeur professionnelle.

2. *Adoration du Saint-Sacrement* exposé le premier vendredi du mois, de 8—9 h. du soir. Les ouvrières y assistent par centaines : blanchisseuses, couturières, repasseuses, ouvrières de fabrique, qui n'ont pas eu un moment de repos toute la journée.

Le premier dimanche du mois, toute la journée, des groupes de huit ouvrières se relaient pour l'adoration du Saint-Sacrement dans la chapelle de Saint-Joseph.

3. *Plusieurs retraites fermées* sont organisées tous les ans par la société ; les ouvrières y sont admises gratuitement. Plus de 4000 ouvrières

ont ainsi pu se renouveler dans les exercices de la retraite, chez les sœurs de Saint-Joseph, au carnaval ou à d'autres époques de l'année.

« Nous travaillons certes à l'amélioration si nécessaire de la condition matérielle de l'ouvrière, que la misère jette souvent dans les bras du vice, mais nous ne devons jamais oublier que la jeune fille de la classe ouvrière restera toujours exposée à de grandes tentations, même quand son sort matériel sera assuré, et que malgré le salaire plus élevé que nous cherchons à lui assurer, les soucis et les peines ne lui seront pas épargnés. C'est pour cela que nous voulons l'amener au Sauveur qui s'écrie : « *Venez à moi, vous tous qui travaillez et êtes chargés, et je vous soulagerai.* »

Le récit du bien accompli par cette société d'ouvrières produit une grande impression chez les dames, et nul doute que ce rapport ne soit pour elles un stimulant puissant. Il est complété par Mademoiselle STEINWART, institutrice à l'école paroissiale de Sainte-Ségolène, à Metz, dans son rapport sur les **sociétés de jeunes filles et la communion fréquente.**

1. On doit recommander à toutes les jeunes filles, après leur première communion, l'entrée dans une congrégation ou association religieuse, par laquelle elles seront amenées à la réception fréquente des sacrements.

2. Comment, dans les sociétés professionnelles, peut-on cultiver davantage la dévotion au Saint-Sacrement, spécialement la communion fréquente ? Les sociétés catholiques d'ouvrières, d'employées de commerce, de servantes, doivent travailler à la formation religieuse de leurs membres par des instructions régulières, et leur faciliter la réception de la sainte communion.

Une religieuse de la PROVIDENCE DE SAINT-JEAN-DE-BASSEL (Lorraine), traite ensuite, dans un travail très complet et très solide, la question des jeunes filles de la campagne : *Comment l'institutrice chrétienne peut-elle amener à la communion fréquente la jeunesse féminine de la campagne ?*

I. *Par l'enseignement à l'école.* 1. Avec les petites : les former à l'amour de Jésus dans l'Eucharistie, par l'enseignement biblique, de courtes instructions pratiques sur le Saint-Sacrement, de courtes visites au Saint-Sacrement.

2. Avec les plus grandes, l'institutrice profitera des occasions que lui offre son enseignement religieux pour attirer l'attention sur l'Eucharistie (*histoire sainte :* promesse et institution de l'Eucharistie, guérisons par l'attouchement des vêtements de Jésus, Zachée, les figures de l'Eucharistie ; *catéchisme ; histoire de l'Église :* les saints qui se sont distingués par une dévotion spéciale envers l'Eucharistie ; *la liturgie :* Fête-Dieu, la sainte messe, la dévotion au Sacré-Cœur, les Quarante-Heures, l'Adoration perpétuelle).

3. Vers la Toussaint ou Noël, d'accord avec le prêtre, l'institutrice commencera la préparation prochaine à la première communion : réunions spéciales pour les communiantes, avec lectures appropriées ; instructions sur la communion spirituelle ; explication de la messe et des prières, au point de vue de la sainte communion ; exercices de piété ; puis viendra la retraite de première communion.

4. La dernière année scolaire servira à approfondir les enseignements donnés avant la première communion ; on s'appliquera surtout à aider les enfants à se bien préparer à la communion mensuelle, et on les engagera à la communion fréquente.

5. Après la sortie de classe, beaucoup d'institutrices ne pourront plus avoir sur les jeunes filles qu'une influence indirecte : prière, exemple, avis personnels en certaines rencontres.

Là où l'institutrice peut avoir une action sur les congrégations d'Enfants de Marie, elle y trouvera un moyen très propice pour pousser à la communion fréquente : lectures eucharistiques ; pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, à saint Louis de Gonzague ; communions générales.

De cette manière l'institutrice est en état d'exercer une heureuse influence sociale, sans sortir du cercle de ses attributions.

Mademoiselle Mœnch, institutrice à l'école supérieure de filles, à Metz, parle ensuite des moyens de promouvoir la communion fréquente dans **les écoles supérieures de demoiselles.**

1. *Importance* de la réception fréquente de la communion pour ces jeunes filles, à raison de la situation influente qu'elles sont appelées à exercer dans le monde.

2. *Causes* qui les éloignent de la communion : l'indifférence religieuse de la famille ; le préjugé qui regarde la vie du monde comme incompatible avec la fréquente communion.

3. *Moyens :* instruction religieuse soignée, complétée par une action individuelle ; — profiter des instructions sur les fêtes de l'Église pour amener les jeunes filles à la communion ; lecture de la vie des Saints ; — rapprocher ces jeunes filles de la paroisse, les amener à assister aux offices, aux communions générales de jeunes filles, aux réunions pieuses de la paroisse.

Ce rapport fut complété par des développements très intéressants donnés par sœur Émérentienne, supérieure du pensionnat de la Doctrine chrétienne à Sarrebourg.

Suivant le même plan que M. l'abbé Parant devait développer le lendemain à la réunion française, la digne supérieure expose avec beaucoup de conviction la nécessité de la communion fréquente pour les élèves des pensionnats et écoles supérieures de demoiselles ; elle expose et réfute victorieusement toutes les objections ; elle indique les principaux moyens à prendre pour amener ces jeunes filles à la communion fréquente ; elle recommande spécialement d'habituer les jeunes filles à la communion

éparatrice, à la dévotion des six dimanches en l'honneur de aint Louis de Gonzague, de les diriger vers les associations ucharistiques, de leur fournir des lectures pieuses.

Dans les villes, les maîtresses devront avoir une vigilance péciale sur les fréquentations et les lectures ; les jeunes filles levront être dirigées vers un confesseur expérimenté, dont elles uivront les avis.

Enfin, sœur Émérentienne traite la question de la communion fréquente comme moyen de susciter, de protéger, de ultiver les vocations religieuses.

« Que les parents mondains et craintifs se rassurent. La fréquente communion par elle-même ne donne pas la vocation. a vocation religieuse est un don de Dieu, qu'il distribue selon on bon plaisir : toutes les jeunes filles qui communient ne vont as au couvent.

« Mais les parents n'ont pas le droit de détourner leurs enants d'une vocation religieuse. Dieu a les premiers droits sur es enfants ; c'est pour les parents un grand honneur, quand Dieu daigne choisir leur enfant pour son service. La jeune fille ontinue à aimer ses parents et par ses prières et ses fréquentes ommunions attire sur eux la bénédiction de Dieu. »

Après ces belles paroles, la dernière réunion de langue allemande se termina par la bénédiction des évêques.

SECTIONS SACERDOTALES

Section de langue française (Église Saint-Martin).

Président : M. PELT, vicaire général.
Vice-Présidents : M. JEUNHOMME, chanoine, archidiacre ;
M. SIMON, chanoine.
Secrétaire : M. CHRÉTIEN, professeur au Grand-Séminaire.

Section de langue allemande (Chapelle Sainte-Glossinde, à l'Évêché).

Président : M. DORVAUX, chan. hon., supérieur du Grand-Séminaire.
Vice-Présidents : M. MANGÈS, chanoine ;
M. ISMERT, chan. hon., archiprêtre de Notre-Dame.
Secrétaire : M. BOUR, professeur au Grand-Séminaire.

PREMIÈRE SÉANCE FRANÇAISE

MERCREDI 7 AOUT

DANS la pensée des organisateurs du Congrès eucharistique de Metz, les réunions sacerdotales devaient être, plus encore qu'en d'autres Congrès, le centre de tout le travail intime ; c'est dans ces séances plus fermées que devait être approfondie et précisée nettement la nouvelle orientation donnée par le Souverain-Pontife au ministère eucharistique du prêtre. Le compte-rendu de ces importantes séances se présentera au lecteur comme le bouquet spirituel du Congrès : c'est pour ce motif que nous l'avons réservé pour la fin. Les études et les discussions de principe, si surnaturelles et si élevées, qui ont mis en si vive lumière les devoirs nouveaux imposés au prêtre par la parole pontificale, seront donc le cou-

ronnement de toutes les études de détail qui ont occupé les autres sections.

Nous avons hésité un instant à publier, dans un volume qui sera lu par des laïques, des rapports et des discussions destinés à l'intimité de la famille sacerdotale. Mais il nous a semblé que la physionomie du Congrès ne serait pas complète, et que cette suppression enlèverait au compte-rendu l'un des principaux éléments de l'apostolat eucharistique qu'il devra exercer. Les laïques chrétiens qui liront ces pages n'y trouveront que de l'édification ; ils témoigneront à leurs prêtres, nous en sommes sûrs, d'autant plus de respect et de docilité qu'ils les auront vus plus soucieux de leur propre perfection aussi bien que saintement préoccupés du salut des âmes qui leur sont confiées.

La première réunion sacerdotale se tint le mercredi 7 août, à une heure et demie, en l'église paroissiale de Saint-Martin. L'objet de cette réunion était le devoir de la sanctification personnelle du prêtre, étudié à la lumière du Décret de la Communion quotidienne.

Dans le chœur de l'église on remarquait :

Mgr Bourne, archevêque de Westminster ; Mgr Ilsley, évêque de Birmingham ; Mgr Maës, évêque de Covington ; Mgr Latty, évêque de Châlons ; Mgr Dubois, évêque de Verdun ; le Révérendissime Père Dom Renaudin, abbé de Saint-Maur ; Mgr Mangin, curé-doyen de Stenay (Meuse).

Après que Mgr Bourne eut récité le *Veni Sancte Spiritus*, et que M. Pelt, vicaire général, eut déclaré la séance ouverte, Mgr l'évêque de Châlons s'adressa à l'assemblée.

En prenant la parole dans la capitale de la noble et catholique Lorraine, je tiens à dire, tout d'abord, que nous sommes venus dans ses murs pour prendre part à une assemblée éminemment et uniquement religieuse.

Cela est évident, me dira-t-on peut être.

Sans doute, Messieurs. Je n'en dois pas moins à mon patriotisme d'évêque français de le rappeler tout haut ; et j'ose ajouter même que, jusqu'à la dernière heure, je me suis demandé s'il n'eût pas mieux valu nous borner, nous fils de France, à applaudir, de loin seulement, aux solennelles assises de ce Congrès.

De hautes convenances nous imposeront ici la réserve la plus absolue. Je n'ai pas besoin de dire que nous n'y manquerons pas. Mais, dans cette réserve même et cette discrétion, nous saurons cacher et tout ensemble rendre suffisamment perceptibles les muettes éloquences de nos cœurs toujours blessés : il faut qu'en aucun lieu de la terre habitée, personne ne puisse tirer, de notre présence en ce pays de douloureux souvenir, une induction quelconque qui pourrait être une cruelle

injure pour ceux de nos sentiments intimes et inaltérables dont la cité de Metz et nos biens-aimés frères de Lorraine sont l'objet.

Cette déclaration étant faite, il me semblera que ma parole sera plus à l'aise, sinon plus à la joie ; et peut être s'en trouvera-t-il plus d'un parmi vous, Messieurs, qui me saura gré d'avoir ainsi libéré son âme en traduisant le fond de sa pensée. (*Applaudissements*).

La suite du discours se déroula « dans la pure région des idées chrétiennes ». C'était vraiment un docteur du clergé parlant, « au milieu de ses frères », de l'Eucharistie et du prêtre.

Je dois vous parler de l'Eucharistie : ici donc plus de contrainte, plus de divergences de vues.

Je dois vous parler de la sainteté du prêtre commandée par l'Eucharistie. L'Eucharistie est une vraie réalité. Et qui donc doit garder la mémoire de cette réalité, qui doit communiquer cette réalité et exciter l'espérance dont elle est la source, sinon le prêtre ? Aussi quel bonheur pour la légion eucharistique, pour nous les gardiens, nous les interprètes, nous les distributeurs de l'Eucharistie !

Comment donc se fait-il qu'on nous parle d'œuvres sacerdotales ? N'est-ce pas un contre-sens ? Partagez, Messieurs, mon sentiment de tristesse. C'est donc qu'il y a là quelques lésions auxquelles il faut remédier d'urgence, c'est donc qu'il y a lieu de nous attrister sur quelques points concernant le culte de l'Eucharistie. L'Eucharistie est mystère de foi, *mysterium fidei*, l'Eucharistie est mystère d'amour, *mysterium caritatis*.

Ce *mystère de la foi*, y a-t-il des prêtres qui n'y croiraient plus ? Il y a cinquante ans, on n'aurait pas posé cette question. Mais depuis que certaines doctrines condamnées par Pie X ont pénétré parmi nous, c'est une question qu'on peut poser. Prenons garde, c'est tout ce que j'en dirai.

Mais est-ce que l'esprit de foi ne fait pas trop défaut ? messes dites par manière d'acquit, etc. Nous devons donc empêcher que ce qui fait le métier de nos fonctions n'empiète sur ces fonctions elles-mêmes.

L'Eucharistie est *mystère de charité*. Est-ce qu'il y a des prêtres qui célèbrent *in peccato* ? C'est une question. Cette question, je la pose, afin de vous faire éprouver le frisson sacerdotal, le sentiment de la sainteté nécessaire à la célébration de la messe. Il y a une question subsidiaire. N'y a-t-il pas un plus grand nombre de prêtres qui s'approchent de la communion avec tiédeur ? La réponse à cette question me fait comprendre les œuvres sacerdotales qui ont pour but de former des élites eucharistiques.

Revivons donc la raison même de notre sacerdoce, l'Eucharistie. Ayons des mœurs eucharistiques, c'est-à-dire des manières de penser, de parler, d'agir qui prennent leur source dans le Saint-Sacrement et ramènent tout au Saint-Sacrement. Que les populations disent : Voilà l'homme qui dit la messe ! Et comment cela ?

Ce sont nos pensées que nous devons façonner sur l'Eucharistie, fai-

sant la part du mystère, mais ayant des idées nettes et ne nous laissant pas troubler par l'objection. Dans notre langage, n'ayons rien que d'exact, apportant la raison et l'onction dans une juste mesure et tâchant d'unir saint Thomas et Bossuet.

Quant à la pratique, nous devons nous faire un cadre de vie eucharistique, messe, visite au Saint-Sacrement, etc., et ainsi devenir vraiment *gens eucharistica*, et renouveler en nous l'esprit du sacerdoce antique. Ainsi la tribu sacerdotale exercera une action féconde sur les âmes et sur la société entière : la lumière brille, l'eau coule, la fleur répand son parfum, le bon prêtre fait du bien. (*Applaudissements*).

Le R. P. Eugène Couët, de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, monte en chaire et lit son rapport sur l'**Association des Prêtres-Adorateurs**.

Note présentée par le R. P. Couët,

DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT-SACREMENT,

sur

l'Association des Prêtres-Adorateurs.

Il semble inutile de parler longuement de l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs, parce qu'elle est suffisamment connue du clergé qui, depuis trente ans (1877), l'a accueillie avec la plus grande bienveillance. Qu'il suffise de rappeler en quelques mots le but, les conditions et obligations, les privilèges et avantages spirituels de cette association sacerdotale, et d'y ajouter un rapide aperçu de son état actuel et des résultats qu'on peut lui attribuer.

BUT.

Aider le prêtre à se rapprocher davantage de l'Eucharistie en multipliant et en prolongeant ses visites auprès de Notre-Seigneur, et en le faisant vivre de ce sacrement de vie, principe, grâce et fin du sacerdoce catholique ; — Former, en même temps que des adorateurs en esprit et en vérité, des apôtres ardents de la divine Eucharistie, travaillant sans cesse et par tous les moyens possibles à ranimer la foi et la dévotion des fidèles envers le Très Saint-Sacrement, et à sanctifier les âmes par l'application des grâces sans nombre qui découlent de l'Eucharistie comme de la source de toute vertu et de toute sanctification.

CONDITIONS ET OBLIGATIONS.

1° Être revêtu du caractère sacerdotal, ou au moins engagé dans les ordres sacrés; 2° Faire inscrire ses nom et prénoms sur les registres de l'Œuvre; 3° Faire chaque semaine une heure continue d'adoration devant le Très Saint-Sacrement : le jour et l'heure sont laissés au choix de l'associé, qui peut les varier chaque semaine; 4° Renvoyer régulièrement au siège de l'Association le billet mensuel d'adoration (au moins chaque trimestre); 5° Célébrer chaque année, autant que possible dans le mois indiqué par les Annales de l'Association, le saint sacrifice de la messe

pour les associés défunts ; 6° Une fois par mois, appliquer aux confrères défunts l'indulgence plénière attachée à l'heure d'adoration.

INDULGENCES.

1° Une indulgence plénière le jour de l'entrée dans l'Association : réciter une consécration au Très Saint-Sacrement (pour cette consécration, aucune formule spéciale n'est prescrite) ; 2° Une indulgence plénière chaque jour où ils feront une heure d'adoration devant le Très Saint-Sacrement, soit exposé, soit renfermé dans le tabernacle, pourvu que dans ce dernier cas une lampe brûle dans le sanctuaire ; 3° Une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour la même heure d'adoration, au lieu de l'indulgence plénière, les jours où ils n'ont pas fait la sainte communion ; 4° Les indulgences appelées vulgairement *della Stazione del Santissimo Sacramento* qui ont été accordées à l'Ordre séraphique : par conséquent, chaque fois que les associés feront une visite au Très Saint-Sacrement dans quelque église ou oratoire public et y réciteront six *Pater, Ave* et *Gloria Patri,* ils pourront gagner toutes les indulgences des stations de Rome, de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle et de l'église de la Portioncule ; 5° Une indulgence plénière à l'article de la mort en invoquant le saint Nom de Jésus (toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire, sauf la dernière) ; 6° Toutes les messes dites pour les associés défunts sont privilégiées (rescrit du 8 février 1905).

PRIVILÈGES.

1° Privilège d'anticiper matines et laudes dès une heure de l'après-midi ; 2° Pouvoir de bénir et indulgencier les chapelets de l'Immaculée Conception ; 3° Pouvoir de bénir et imposer le scapulaire de saint Joseph ; 4° Pouvoir de recevoir du Tiers-Ordre de saint François et de réunir les confrères en fraternité (dans les limites de la paroisse) ; 6° Pouvoir de bénir les chapelets.

ÉTAT ACTUEL.

Depuis le Congrès eucharistique de Tournay (août 1906), il y a eu environ trois mille inscriptions nouvelles, ce qui porte le nombre des membres actifs à environ soixante-quinze mille, parmi lesquels plus de deux cents évêques, dont dix cardinaux. Beaucoup d'autres évêques ont approuvé l'œuvre par un document officiel, un plus grand nombre encore l'ont reconnue en choisissant ou en approuvant un directeur diocésain.

Des directeurs diocésains sont établis dans presque tous les diocèses de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Autriche, du Canada, des États-Unis, des Indes Orientales. Cette organisation, faite avec l'approbation épiscopale, a l'avantage de favoriser la diffusion de l'œuvre et de faciliter les inscriptions nouvelles.

RÉSULTATS.

Il est impossible d'établir, même d'une manière générale, ce que sont les résultats immédiats d'une œuvre de prière ; son champ d'action étant

tout spirituel, Dieu seul peut mesurer l'efficacité des efforts employés. Toutefois, chaque prêtre adorateur fidèle à ses engagements reconnaîtra qu'il doit beaucoup, pour sa sanctification personnelle et pour le succès de son ministère, à ses entretiens réguliers et prolongés avec le Dieu du tabernacle. « Je serais bien surpris — c'est une remarque du cardinal Perraud — si, le jour où il aura passé son heure entière devant le Saint-Sacrement, le prêtre qui sera ensuite appelé soit à monter en chaire, soit à entendre des confessions, soit à visiter des malades ou des mourants, ne trahissait pas, comme malgré lui, le secret d'une plus grande intimité avec Jésus-Christ par des accents plus persuasifs, par une charité plus communicative, par une action plus décisive et plus durable sur les âmes. »

D'après la correspondance de l'Œuvre, nous pouvons noter les points suivants : — Les résultats de la fidélité à l'heure hebdomadaire d'adoration, c'est, pour un certain nombre de confrères, le besoin de faire l'heure quotidienne. — Pour d'autres, qui ne peuvent faire cette heure chaque jour, c'est du moins l'habitude de réciter l'office divin à l'église. — Beaucoup ne veulent pas se contenter d'adorer seuls : ils ont fixé un jour et une heure pour inviter les fidèles à se joindre à eux, et cette adoration régulière en commun est visiblement bénie de Dieu. Il faut remarquer que ces réunions publiques ont amené l'usage de l'exposition privée une fois par semaine dans bon nombre de paroisses. — Ailleurs, le zèle du prêtre adorateur a fondé ou rétabli la Confrérie du Très Saint-Sacrement, ou bien l'Exposition mensuelle, ou la Garde d'honneur, ou une autre œuvre eucharistique. — Il n'est point téméraire d'affirmer que si, dans presque tous les diocèses de France, les exercices de la retraite pastorale se clôturent depuis quelques années par une journée, et parfois une nuit d'adoration solennelle, ce résultat est dû aux prêtres adorateurs. — Ce sont les prêtres adorateurs qui ont été les initiateurs des Congrès eucharistiques aux États-Unis et dans les Indes anglaises : on a fait les premiers pour eux expressément, tout en invitant d'autres prêtres ; maintenant, ce sont des manifestations publiques et des solennités grandioses. — En Allemagne et en Autriche, nos confrères ont préparé et tenu un très grand nombre de Congrès eucharistiques diocésains. Sur leur initiative, depuis plusieurs années, le Congrès catholique allemand consacre une journée aux démonstrations eucharistiques. — L'œuvre si belle des petits Congrès eucharistiques régionaux, qui se développe d'année en année en Belgique et en France, nous montre aussi comment le zèle du prêtre adorateur travaille à propager et à entretenir dans les populations la dévotion que le Souverain-Pontife et les évêques ne cessent de proclamer « la dévotion principale et maîtresse, la dévotion essentielle. »

Enfin, on aura indiqué un des plus beaux fruits de l'Association des Prêtres-Adorateurs, quand on aura fait remarquer qu'elle a été choisie récemment à Rome pour servir de moyen de diffusion à la *Ligue sacerdotale eucharistique*. Cette œuvre sacerdotale (qui fera l'objet d'un rapport spécial présenté à ce Congrès) se développe rapidement grâce à la propagande faite par les « Annales des Prêtres-Adorateurs », — douze

éditions en différentes langues, — et au zèle éclairé des confrères qui ont puisé dans l'habitude de l'adoration une sainte ardeur pour donner aux âmes le véritable Pain de vie.

Le P. Couët termine en annonçant que le Saint-Père a daigné récemment accorder aux Associés une nouvelle faveur remarquable ; mais il a demandé au président que le prélat qui a obtenu ce privilège du Souverain-Pontife veuille bien en donner lui-même connaissance à l'assemblée.

Sa Grandeur Mgr Maës, évêque de Covington, prend alors la parole et raconte comment, au cours de sa récente audience du Saint-Père, il fut amené à demander, pour tous les Prêtres-Adorateurs, le privilège d'attacher aux chapelets les indulgences dites des PP. Croisiers.

Puis, dans une causerie des plus spirituelles, après avoir transmis à l'assistance le salut du cardinal Gibbons et de l'épiscopat d'Amérique, l'évêque américain expose aux prêtres qui l'écoutent avec un intérêt toujours croissant ce qu'est la dévotion à la sainte Eucharistie et la pratique de la communion dans son diocèse et en général dans les États-Unis, et quels sont les rapports étroits et intimes qui unissent l'évêque et les pasteurs à leur troupeau.

« Rares sont dans son diocèse, dit-il, les hommes qui ne font pas leurs Pâques. » De ce discours pétillant d'esprit, qu'il serait bien impossible de résumer, parce qu'on pensait beaucoup plus à l'écouter qu'à le noter, un passage nous a surtout frappé en ce qu'il traduit bien la manière dont les évêques américains pratiquent l'apostolat.

« Donc, dit Mgr Maës, il y avait déjà quelques années que j'étais évêque quand je reçois un soir, dans ma demeure, — car nous n'avons pas de palais là-bas — (Mgr de Verdun s'écrie avec beaucoup d'à-propos : Et nous, nous n'en avons plus !) — la visite d'un brave homme qui m'expose qu'il est protestant, mais qu'il est décidé à se faire catholique ; il me demande de le baptiser. — Cela ne peut pas aller aussi vite, mon brave homme, il faut que vous appreniez la religion. — Et combien de temps me faudra-t-il attendre ? — Cela dépendra de votre bonne volonté ; trois mois peut être. — Mais comment apprendrais-je le catéchisme, je travaille toute la journée ? — Qu'à cela ne tienne ; venez le soir, je vous aiderai à l'apprendre. — Le rendez-vous est pris et mon homme est fidèle. Au bout de deux ou trois jours, il me dit : C'est tout de même bien ennuyeux d'être obligé de laisser la femme à la maison. — Eh bien, amenez votre femme. — La femme vient avec le mari,

XXI. S. G. Mgr Latty, évêque de Châlons, aujourd'hui archevêque d'Avignon.

le lendemain. — Mais, à la fin de la leçon, nouvelle complainte, de la femme, cette fois. — Je suis bien contente, mais tout de même, il faut que pendant ce temps-là je confie les enfants à une voisine, je ne suis pas tranquille ! — Eh bien, amenez les enfants ! — Et voilà tout un ménage qui vient s'installer chez l'évêque tous les soirs. Résultat : quelques mois après j'avais la consolation de baptiser le mari, la femme et les enfants ! Voilà comment on pratique chez nous ! »

N'est-ce pas charmant ? Et comment s'étonner que Mgr Maës ait fait, dès son premier entretien, si complètement la conquête de son auditoire, que ce succès a rayonné jusqu'à la section générale, où, comme nous l'avons déjà raconté, Mgr l'évêque de Covington a dû prendre la parole à chaque séance ?

Le R. P. Eugène Couët résume ensuite rapidement le rapport sur la **Ligue sacerdotale eucharistique.**

Rapport du R. P. Eugène COUËT

DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT-SACREMENT

sur

La Ligue Sacerdotale Eucharistique.

Cette union sacerdotale, établie canoniquement à Rome le 27 juillet 1906 par Son Em. le Cardinal Vicaire, élevée trois jours après (Rescrit du 30 juillet) par le Souverain Pontife au rang d'Archiassociation Primaire pour le monde entier, puis honorée d'un Bref le 10 août suivant et favorisée de grands privilèges, — a pour but de travailler, par tous les moyens dont dispose le zèle du prêtre, à répandre la doctrine enseignée dans le décret du 20 décembre 1905 et à en propager la pratique.

I. — OPPORTUNITÉ.

L'opportunité de cette Ligue est facile à établir. Elle a sa raison d'être, du moment qu'elle peut compter parmi ces nouvelles formes que sait prendre le zèle de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes. Souvent de telles œuvres se bornent à rappeler plus vivement aux prêtres ce qu'ils savaient déjà, mais elles les excitent à faire mieux et davantage, elles les fortifient par l'exemple des confrères, elles concourent à de merveilleux résultats qui sont dûs à l'union étroite des forces jusque-là séparées.

Mais de plus, la Ligue sacerdotale eucharistique est opportune parce qu'elle s'élève contre une interprétation fausse, hélas ! trop commune, que l'on entend donner tous les jours du décret *Sacra Tridentina Synodus*, et par des hommes prétendant s'appuyer sur la théologie. « L'unique but de ce décret, dit-on, — et nous avons reçu de diffé-« rentes contrées les échos de ces paroles — était de trancher une con-« troverse entre théologiens ; il n'a pas de portée pratique. Il n'est pas

« d'ailleurs à proprement parler une décision pontificale ; il n'est pas « signé par le Pape, et si celui-ci avait réellement voulu restaurer « dans l'Église la communion quotidienne, pour une réforme de cette « gravité il se serait adressé au peuple chrétien, dans la forme à la fois « la plus directe et la plus solennelle, c'est-à-dire au moyen d'une ency- « clique pontificale. »

A de pareilles assertions, la Ligue sacerdotale de la communion, par son existence même et par les moyens qu'elle emploie, répond qu'il faut mettre en pratique un décret éminemment pratique.

Et comme c'est ce caractère du décret qui constitue surtout l'opportunité de la Ligue, qu'on me permette de l'établir un peu longuement.

Le caractère pratique du décret ressort : 1° du décret lui-même ; 2° de la série des actes du Saint-Siège concernant la communion qui l'ont précédé et suivi.

I. — Du décret lui-même. La teneur du document, dans la partie qui forme l'exposé de la question, indique déjà surabondamment qu'il s'agit de la pratique et que l'on n'envisage pas seulement le côté spéculatif. Mais c'est surtout après avoir déclaré quelles sont les dispositions requises et suffisantes pour la communion fréquente et quotidienne, que le décret prend toutes les mesures pour que la sainte Table soit fréquentée davantage. Les Évêques et les Supérieurs réguliers reçoivent ordre de communiquer le décret à tous leurs prêtres et établissements religieux : mais leur action ne se bornera pas à cette communication, ils devront dans leurs relations ordinaires au Saint-Siège dire ce qu'ils ont fait pour l'exécution du décret, *de executione eorum quæ in eo statuta sunt S. Sedem edoceant in suis relationibus...* Chaque année, dans l'Octave de la Fête-Dieu, le décret sera lu, en langue vulgaire, dans toutes les communautés. Les curés, confesseurs et prédicateurs feront de grands efforts pour amener le peuple chrétien à la communion fréquente, *christianum populum ad hunc tam pium ac tam salutarem usum crebris admonitionibus multoque studio cohortentur.* Et il est spécifié que l'on mettra un soin particulier à promouvoir cette pratique parmi les religieux, dans les séminaires, dans toutes les maisons d'éducation. Remarquons aussi comment, après avoir parlé de l'exemption désirable des péchés véniels, de la très grande utilité de la préparation et de l'action de grâces, le décret conclut néanmoins par cette défense à l'adresse des confesseurs : *Caveant tamen confessarii ne a frequenti seu quotidiana communione quemquam avertant, qui in statu gratiæ reperiatur et recta mente accedat.*

Est-il possible de multiplier davantage et de mieux préciser les détails pratiques, d'exprimer plus formellement comment le décret aura des effets, non pas seulement transitoires, mais permanents dans le peuple chrétien ?

II. — Le caractère pratique du décret ressort de toute une série d'actes du Saint-Siège qui l'ont précédé et suivi :

1° L'encyclique *Miræ caritatis* (28 mai 1902), qui a consacré si éloquemment le mouvement eucharistique de la deuxième moitié du

XIXe siècle, mais dont le côté pratique a été peut être oublié (l'encyclique elle-même n'a-t-elle point, pour beaucoup, passé inaperçue ?) s'exprimait ainsi : « Mais ce à quoi il faut surtout travailler, c'est à « étendre dans le peuple chrétien l'usage fréquent de l'Eucharistie. C'est « l'enseignement que nous donnent les exemples de l'Église naissante « rappelés plus haut, les décrets des Conciles, l'autorité des Pères et « des Saints de tous les temps. Comme le corps, l'âme a besoin de sa « nourriture, et l'Eucharistie lui fournit l'aliment vital par excellence. « C'est pourquoi, il faut détruire les préjugés des adversaires, les « vaines craintes d'un grand nombre et les prétextes spécieux de s'abste- « nir, car il s'agit du moyen le plus efficace de détacher le peuple fidèle « du souci des choses terrestres, de ranimer et de maintenir dans le « monde l'esprit chrétien. A ce résultat contribueront les exhortations « et les exemples des ordres les plus importants de la hiérarchie, mais « particulièrement l'activité et les efforts du clergé... »

On réclame une encyclique pontificale, plus solennelle que le décret *Sacra Tridentina Synodus*. La voilà. Elle nous donne, dans le passage que je viens de citer, pour ainsi dire le sommaire du décret, lequel est venu régler des détails et diriger l'application pratique des principes contenus dans l'encyclique. Le décret de la Sacrée Congrégation du Concile, publié par ordre de Pie X, découle naturellement de l'Encyclique *Miræ caritatis* de Léon XIII.

J'ai dit qu'on avait peut être oublié le côté pratique de l'encyclique. Ce qui est certain, c'est que des attaques fort dures contre ceux qui estimaient conformer leur enseignement et leur conduite à l'acte de Léon XIII en propageant la communion fréquente et quotidienne, furent l'occasion du décret *Sacra Tridentina Synodus*.

2° Toutefois, au plus fort de la discussion, intervint un acte du Pape qui soulignait la portée pratique de la question. Au moment du Congrès eucharistique de Rome (30 mai 1905) Pie X indulgencia une prière « pour la propagation du pieux usage de la communion quotidienne ».

« Sans vouloir, écrivait la *Revue théologique française* (octobre 1905), attribuer à une simple concession d'indulgences une importance exagérée, peut être verra-t-on dans le Rescrit ci-dessus un avertissement discret du Saint-Siège et une indication de son désir qu'on encourage, loin de la rendre trop difficile, la pratique de la communion quotidienne ». De fait, encourager les fidèles à prier pour obtenir que « l'usage de la communion quotidienne, si salutaire et si agréable à Dieu, se répande partout dans le peuple chrétien » (ce sont les termes du Rescrit), c'était élargir singulièrement l'horizon de beaucoup de fidèles et de prêtres qui considéraient la communion fréquente et quotidienne comme une pratique réservée à un très petit nombre (1).

3° Survint en février 1906 la publication du décret de la Sacrée

(1) Deux autres prières dans le même but ont été indulgenciées par Sa Sainteté Pie X, l'une le 26 juin 1906, l'autre le 9 décembre suivant ; elles demandent la propagation d'un usage, d'une pratique, et n'expriment point de simples considérations spéculatives.

Congrégation du Concile daté du 20 décembre 1905. Mais comme une des principales difficultés soulevées contre la propagation de la communion fréquente est la charge énorme qui serait imposée aux confesseurs par le retour régulier des pénitents au confessionnal tous les huit ou quinze jours, le Saint-Père fit déclarer, par un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences (14 février 1906), que ceux qui font la communion quotidienne ou quasi quotidienne gagnent les indulgences sans être astreints à une confession aussi régulière et fréquente. Ce document vient éclairer le décret du 20 décembre 1905 et en faciliter l'application ; il en fait par là même ressortir le côté absolument pratique. Il renferme en effet une indication très nette pour les fidèles et un allégement fort appréciable pour les confesseurs : les fidèles sont avertis que c'est un tort, passé le délai régulier entre leurs confessions, de ne plus communier uniquement pour la raison que la date de la confession ordinaire est passée ; les confesseurs sont moins exposés aux hésitations qui en arrêtaient peut être quelques-uns : promouvoir des communions fréquentes, c'est s'astreindre à entendre des confessions trop nombreuses.

4° Le Bref *Romanorum Pontificum* (10 août 1906) approuvant et enrichissant de grandes faveurs la Ligue sacerdotale eucharistique, vint quelques mois plus tard, par les considérants qui amènent le Saint-Siège à concéder de tels privilèges, mettre bien en relief le côté pratique du Décret : *Associationem tam frugiferam quæ hisce potissimum tam gravibus temporibus juxta tenorem Decreti a Congregatione Sacræ Tridentinæ Synodi interpretationi præposita die XX Decembris anno superiore editi, exauspicato intendit ad communionis frequentis et quotidianæ usum inter fideles provehendum, singularibus gratiis atque indulgentiis decorandam existimavimus.*

5° Peu de jours après la signature de ce Bref, un cardinal présidait comme Légat du Souverain-Pontife le Congrès eucharistique de Tournay : c'était celui-là même qui, après avoir veillé à l'élaboration du décret, le signa quand Pie X l'eut approuvé et confirmé en ordonnant de le publier, *ratum habuit, confirmavit atque edi jussit.* Et voici comment s'exprimait le Légat dans son discours solennel, montrant bien que le décret n'est point un document visant seulement la théorie, mais le véritable point de départ d'un nouvel ordre de choses dans la vie catholique :

« ...Vous savez bien tous, Messeigneurs et Messieurs, quelle joie profonde cet important et mémorable décret du 20 décembre 1905 a excité parmi ceux qui s'intéressent aux œuvres eucharistiques.

« ...La question de la communion fréquente et même de la communion quotidienne a été agitée plus d'une fois dans nos Congrès ; toujours cependant dans le but qu'a eu en vue le décret susdit, je veux dire de faire cesser les dissentiments entre théologiens catholiques et d'inviter les âmes droites et en état de grâce à s'approcher le plus souvent possible du Banquet divin.

« ...Oui, nos Congrès ont bien des motifs de se réjouir en se trouvant en plein accord avec le grand Acte pontifical, doctrinal et disciplinaire tout ensemble.

« ...Voilà donc un décret du Saint-Siège, qui est en même temps le fruit, la victoire, le triomphe des Congrès eucharistiques, qui peut encore servir de guide à nos travaux, qui mérite bien tous nos applaudissements.

« Vous tous, illustres membres de l'Épiscopat, chefs d'Ordre, présidents d'œuvres, prêtres, religieux, laïques, catholiques ici présents, vous avez bien compris — je le constate avec bonheur — le devoir du Congrès qui le premier se réunit après la promulgation de ce décret. Ce devoir, c'est donc bien d'en prendre acte avec reconnaissance, dès l'ouverture de nos réunions, de le saluer avec respect, de l'acclamer avec enthousiasme, et d'en faire pour l'avenir le mot d'ordre inscrit sur notre drapeau, dans nos campagnes pour la propagande du bien... »

6° Sur deux points, toutefois, la pratique rencontrait des difficultés plus grandes. Deux nouveaux actes de la S. Congrégation du Concile indiquèrent donc la conduite à tenir avec les enfants et avec les malades.

Pour les enfants on demandait : *Quotidiana Eucharistiæ sumptio in catholicis ephebeis suaderine debet etiam pueris quibuscumque post susceptam primam communionem ?*

La S. Congrégation répondit le 15 septembre 1906 :

R. *Sacræ Communionis frequentiam commendari juxta articulum primum decreti etiam pueris qui ad sacram mensam juxta normas in Catechismo Romano cap. IV, n. 63 semel admissi ab ejus frequenti participatione prohiberi non debent, sed potius eos ad id hortari, reprobata praxi contraria alicubi vigente.*

7° Quant aux malades arrêtés à la maison depuis un mois, même s'ils ne sont pas alités, et qui ne donnent pas espoir d'une prompte guérison, le Saint-Père (Décrets du 7 décembre 1906 et du 25 mars 1907) leur accorde de pouvoir communier sans être à jeun, une ou deux fois par semaine, lorsqu'ils habitent dans une maison où est la sainte Réserve ou bien où l'on célèbre la sainte messe, et une ou deux fois par mois s'ils n'ont pas cet avantage.

8° Enfin, une Lettre de la S. Congrégation des Indulgences, du 10 avril 1907, accentue le caractère pratique du décret en le rappelant à tous les évêques de l'univers : *Summus Pontifex... munus demandavit Amplitudinem Tuam et totius orbis catholici sacrorum Antistites hortandi, ut cœptis insistentes omnem impendant operam, quo Christifideles frequentius, imo quotidie, sacram Eucharistiam sumant.* Et pour obtenir ce résultat, le Pape désire qu'un triduum ait lieu chaque année, *in votis habet ut quotannis*, surtout dans les cathédrales, et même dans les églises paroissiales où, à défaut du triduum, on fera au moins la cérémonie indiquée pour le dernier jour du triduum. *Ipse maximopere commendat, ut in curialibus etiam templis... saltem locum habeat ea pia exercitatio...* C'est pour chaque année le rappel solennel du décret et des efforts à faire pour sa mise en pratique.

A-t-on jamais vu une pareille série de documents sur un même sujet et visant un même but, émanés du Saint-Siège dans un si court espace de temps ? La S. Congrégation du Concile, la Secrétairerie des

Brefs, la S. Congrégation des Indulgences ont fait écho à l'encyclique *Mirae caritatis* et ont parlé tour à tour pour accentuer le sens et la portée du décret *Sacra Tridentina Synodus*, pour l'expliquer et pour en assurer l'exécution dans le monde entier. Vraiment, celui qui ne verrait pas là une manifestation de la volonté très nette du Pape de restaurer dans l'Église la pratique de la communion fréquente et quotidienne, celui-là fermerait volontairement les yeux à la lumière.

Mais comme l'objection que je transcrivais en commençant se présente néanmoins d'une manière courante, plus ou moins explicitement suivant les milieux, il est opportun qu'une association sacerdotale affirme hautement, par son existence même et par ses moyens d'action, le côté pratique du décret et travaille avec zèle à le faire adopter.

Une autre objection, partant d'un point diamétralement opposé, peut encore être formulée. A quoi bon cette Ligue? Un document pontifical, dûment promulgué, a assez de force par lui-même pour obtenir d'être mis en pratique, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à des moyens qui sentent trop la précipitation et l'entraînement.

La meilleure réponse, c'est de rappeler l'objection précédente : Vous voyez bien qu'il n'est pas inutile de constituer une œuvre pour travailler à la mise en pratique d'un document pontifical, même dûment promulgué, puisqu'un *grand nombre* de prêtres (j'insiste à dessein sur le mot : un grand nombre) dénaturent si bien ce document qu'ils vont jusqu'à lui nier une portée pratique.

La Ligue sacerdotale de la communion paraîtra encore plus opportune, si l'on considère les moyens qu'elle emploie.

II. — MOYENS.

Les prêtres membres de la Ligue sacerdotale eucharistique font l'apostolat de la communion fréquente soit par la prière, soit par la prédication, soit par la presse, soit par tout autre moyen de propagande.

a/ La prière. — Le Saint-Père a indulgencié dernièrement plusieurs prières où l'on demande expressément à Dieu la propagation du pieux usage de la communion fréquente et quotidienne. Les réciter, les faire réciter autour de soi, c'est travailler pour la communion fréquente. Evidemment toutes les autres prières peuvent être offertes dans le même but. Il faut en dire autant de la souffrance. Qu'il est beau, le prêtre infirme, brisé par l'âge ou par la maladie, offrant à Dieu ses prières et ses douleurs pour obtenir que le Pain de vie soit donné avec abondance aux âmes dont il ne peut plus s'occuper directement! Que de grâces se prépare, pour son ministère futur, le jeune prêtre qui, n'ayant pas encore charge d'âmes, prie fidèlement pour la diffusion de la communion fréquente! Qu'il soit dans le ministère ou hors du ministère, le prêtre peut faire, en priant, l'apostolat demandé aux membres de la Ligue.

b/ La parole. — 1° En chaire, le prêtre membre de la Ligue mettra un soin tout particulier à donner à ses paroissiens l'enseignement sur la communion tel que le recommande le décret, *crebris admonitionibus multoque studio cohortentur ;* — il prêchera, ou fera prêcher le triduum

indiqué dans l'Instruction annexée aux Statuts et dans la Lettre de la S. Congrégation des Indulgences aux évêques; il aidera, s'il en a le temps et les forces, les confrères qui recourront à lui pour la prédication de ce triduum.

2° Au confessionnal, il s'applique à éclairer la conscience de ses pénitents au point de vue des dispositions à la communion. Qu'il se garde bien de présenter comme étant nécessaire et de précepte ce qui est de conseil ; mais qu'il ne néglige pas non plus d'exhorter les âmes à apporter à la Table sainte des dispositions aussi parfaites qu'elles le pourront.

3° En conversation, l'action du prêtre pourra aussi être très efficace. Que de bons chrétiens, qui n'osent prendre pour eux les exhortations à la communion fréquente qu'ils entendent donner en chaire, seront éclairés dans une conversation et adopteront ensuite la salutaire pratique ! Que de prêtres seront gagnés par ce qu'ils entendront dire à leurs confrères ! Beaucoup n'ont pas assez lu le décret, ou du moins ne l'ont point suffisamment étudié : il faut leur faire comprendre qu'ils doivent l'étudier pour éclairer, peut être pour rectifier l'enseignement reçu jadis au Séminaire et dans les livres dont ils se sont servis plus tard pour leurs études sacerdotales.

c) *La presse.* — 1° Composer des livres ou opuscules conformes au décret. Quelques observations à ce propos ne seront pas déplacées. — Dans les livres d'enseignement ou de doctrine, le texte du décret devrait toujours avoir sa place, une large place : il s'agit en effet de modifier un enseignement qui dure depuis des siècles ; on contrebalancera l'effet des anciens exposés en donnant à satiété ce texte qui est désormais la seule formule exacte de la doctrine sur la communion. — Dans les livres de dévotion, qu'on évite de reproduire tant d'anciennes prières, d'actes avant et après la communion, qui sont contraires à l'esprit et parfois à la lettre du décret. Si l'on veut donner des formules toutes faites pour la préparation et pour l'action de grâces, qu'elles soient exactes. Mais au lieu de ces formules sentimentales, ne serait-il pas plus utile aux âmes de leur présenter, pour s'occuper avant et après la communion, des méditations sur la nature de la communion, ses fruits, etc. ? — D'anciens livres sur la communion ont une grande valeur : en les retouchant un peu pour les mettre en harmonie parfaite avec le décret, on leur ferait encore produire beaucoup de bien. Comme exemple je cite Favre : *Le ciel ouvert par la communion fréquente*; il suffirait d'y changer quelques passages et l'on aurait un petit volume autrement profitable aux âmes que les manuels composés d'aspirations pieuses et d'élans enflammés. — Enfin il sera prudent, pendant quelque temps du moins, pour prévenir des préoccupations et des scrupules, de mettre dans les écrits nouveaux sur la communion fréquente une note avertissant les fidèles « que si dans quelques livres de piété, même ayant des saints pour auteurs, on exige pour communier licitement chaque jour d'autres dispositions outre les deux seules exigées par le décret, il n'y a pas à s'en troubler : car ces auteurs écrivirent leurs ouvrages à une époque où la question concernant les dispositions pour communier tous

les jours n'avait pas encore été résolue par le Saint-Siège. » (*Instruction aux membres de la Ligue sacerdotale eucharistique, IV*).

2° Distribuer des livres et opuscules conformes au décret. Cette distribution a sa raison d'être dans tous les milieux, puisqu'il s'agit d'aller contre des idées communément reçues. Qu'on les donne aux prêtres, aux religieux et religieuses, aussi bien qu'aux simples fidèles. Je sais un prêtre zélé qui fit expédier le même jour, à différentes adresses, quatre mille exemplaires d'un opuscule composé peu après le décret par un apôtre de la communion fréquente et un nombre considérable d'exemplaires d'un commentaire sur le décret écrit par un théologien de renom ; le premier était destiné aux élèves, le second aux professeurs des maisons d'éducation auxquelles on les envoyait (1). Je puis également citer la belle propagande faite par les Supérieurs des Écoles chrétiennes dans toutes les maisons de leur Institut.

3° Ceux qui ne peuvent ni composer ni distribuer des ouvrages conformes au décret peuvent en faire circuler quelques-uns, en les prêtant à diverses personnes, ou du moins en conseiller à l'occasion l'acquisition et la lecture.

Que l'on fasse, en un mot, servir la presse à l'apostolat de la communion avec autant de zèle que d'autres, hélas ! la font servir à la diffusion du mal.

III. — PREMIERS RÉSULTATS.

Au moment où se tint le Congrès eucharistique de Tournay (15-19 août 1906) la Ligue sacerdotale eucharistique était à peine née. A la fin d'une séance sacerdotale, le secrétaire lut une note très brève signalant l'existence de cette association aux prêtres qui venaient d'entendre un remarquable rapport sur la communion fréquente dans la culture des vocations ecclésiastiques (*Compte-rendu du XVIIe Congrès eucharistique international, p. 319*).

Depuis lors, c'est-à-dire en moins d'une année — on pourrait même dire en quelques mois, car au début, l'œuvre n'étant pas connue recevait peu d'adhérents — le nombre des inscriptions a été considérable.

Quand les grandes Revues romaines — *Analecta ecclesiastica* ;

(1) Je veux parler de l'opuscule *La communion fréquente et quotidienne. Exhortations et conseils à la jeunesse*, par le R. P. Jules Lintelo, S. J. (Librairie Casterman, Paris et Tournay) ; et du *Commentaire du Décret de la S. Congrégation du Concile sur la communion quotidienne*, par A. Tesnière, docteur en théologie (Tourcoing, 12 rue de Toulouse). — La Ligue sacerdotale eucharistique a publié une liste des opuscules de propagande qu'elle recommande à ses membres. Ce sera justice d'y ajouter la brochure de M. l'abbé Jules Besson, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, intitulée : *Décret sur la communion quotidienne traduit en français avec notes explicatives* (Librairie Chaduc, Belley) ; le petit volume *Le Décret sur la communion quotidienne*, par J. Mahieu, S. T. L. Directeur du Grand Séminaire de Bruges (Librairies de la Société Saint-Augustin) ; et la traduction française toute récente de l'excellent livre composé en italien par Jos. Frassinetti sous le titre *le Banquet de l'Amour divin* (Tourcoing, 12, rue de Toulouse).

Acta Sanctæ Sedis ; Il Monitore ecclesiastico — eurent publié le Bref *Romanorum Pontificum* et les documents de la Ligue, les Revues eucharistiques de tous les pays et un bon nombre de Bulletins religieux annoncèrent la constitution de cette Association sacerdotale, et c'est ce qui détermina les demandes d'inscription.

Nos Seigneurs les Évêques peuvent établir dans leurs diocèses une association comme celle de Rome, *ejusdem nominis atque instituti*, et et la faire affilier à la Primaria de Saint-Claude pour participer à ses privilèges et indulgences. Un petit nombre cependant l'a fait : en général les Évêques ont pensé plus opportun de désigner un prêtre qui, avec l'autorisation du Directeur général, reçoit les inscriptions sur des feuilles *ad hoc* et les transmet au centre. A l'époque du dernier carême, plusieurs prélats, spécialement en Italie, ont jugé le moment favorable pour promulguer dans leur Lettre pastorale les décrets sur la communion fréquente et quotidienne ; ils en ont pris occasion pour recommander à leur clergé la Ligue sacerdotale eucharistique.

Beaucoup de prêtres ont demandé leur inscription en des termes qui manifestent la joie la plus profonde et parfois l'enthousiasme, et qui font comprendre toute la valeur des expressions que l'on trouve dans le décret du 7 décembre 1906 pour la communion des malades et dans la Lettre de la S. C. des Indulgences aux Évêques : *Vix dicere est quanta lætitia benignæ hujusmodi S. Sedis dispositiones exceptæ sint... — Quanto piorum fidelium plausu et quam ingenti gaudio sit exceptum apprime testantur epistolæ quamplurimæ quæ ad hanc Apostolicam Sedem undique sunt delatæ.* Sans doute ces prêtres n'auraient pas écrit directement au Saint-Siège pour exprimer leur gratitude : la demande d'inscription dans la Ligue a été pour eux une occasion de manifester les sentiments de leurs cœurs. Les uns sont affermis dans leurs anciennes convictions et confirmés dans la pratique qu'ils suivaient depuis longtemps de pousser les âmes à la communion fréquente. Les autres, instruits désormais de la vraie doctrine et gagnés pleinement à son application, veulent donner une nouvelle orientation à leur ministère. Tous sont heureux de la lumière apportée par le décret dans une question aussi importante pour la vie catholique.

Certes, il n'entre point dans ma pensée d'établir une comparaison quelconque entre les différents pays et les différents diocèses. Je noterai simplement ici quelques faits, fort instructifs et dont la connaissance peut aider à la diffusion de la Ligue.

C'est d'Italie et d'Espagne que sont venues le plus vite les adhésions.

Le centre d'Espagne, érigé au mois de janvier par Mgr l'évêque de Malaga, groupait déjà au commencement de juin plus de deux mille confrères, à la tête desquels s'étaient fait inscrire 26 évêques du royaume, entre autres S. Em. le Cardinal de Tolède.

En Italie également, un bon nombre d'évêques se sont fait inscrire au centre de Rome. D'autres ont érigé l'Association dans leur cathédrale. — Les principaux professeurs des Universités de Rome ont donné leur nom à la Ligue et l'ont recommandée publiquement.

Le clergé séculier n'est pas seul représenté dans la Ligue sacerdotale eucharistique. Dès la première heure, les grands Ordres (Bénédictins, Carmes, Franciscains, spécialement les Capucins, Dominicains. Jésuites, etc.), et les autres familles religieuses (Rédemptoristes, Oblats de Marie Immaculée, Missionnaires du Cœur Immaculé de Marie, etc.), ont fourni beaucoup d'inscriptions.

Aussitôt après la lecture des documents de la Ligue dans les *Acta Sanctæ Sedis*, le Supérieur d'une importante maison de religieux voués à la prédication des missions se faisait inscrire avec les 18 Pères de sa communauté. — Dans une province d'un grand Ordre, presque tous les Pères, et dès le début, donnèrent leur nom à la Ligue. — Dans une maison de retraites, où un très grand nombre de prêtres font chaque année les exercices spirituels, tous les Pères (plus de 20) qui dirigent les retraitants sont membres de la Ligue et ne manquent pas de conseiller à leurs pénitents d'entrer dans cette association. — Je cite encore une Œuvre de missionnaires diocésains, qui compte une cinquantaine de membres, où tous se sont fait inscrire le même jour.

Maintenant, les adhésions sont provoquées en grande partie par les recommandations des confrères déjà inscrits, — et aussi par les demandes des fidèles qui sont désireux de gagner l'indulgence plénière hebdomadaire dont les confesseurs, membres de la Ligue, peuvent donner communication à leurs pénitents. Si les Bulletins ecclésiastiques et les Semaines religieuses qui n'ont pas encore parlé des décrets sur la communion quotidienne veulent bien, quand ils en parleront, dire à cette occasion un mot de la Ligue sacerdotale eucharistique, ils amèneront sans doute de nouveaux adhérents à cette association.

Nous tenons de plusieurs éditeurs d'ouvrages religieux, en différentes contrées, qu'ils ont écoulé un nombre très considérable de divers opuscules signalés pour la propagande aux membres de la Ligue ; il s'agit d'éditions en français, en italien, en espagnol, en anglais, en allemand et en flamand (1). Cela prouve que les prêtres ont résolument employé le moyen qui leur est suggéré par les statuts de la Ligue, art. IV.

Des triduums ont été prêchés de côté et d'autre, conformément aux

(1) Il sera peut être de quelque utilité de donner rapidement une liste des opuscules de ce genre :

En français : Besson, *Décret traduit avec notes explicatives* (Belley, libr. Chaduc). — Tesnière : *Commentaire du Décret* (Tourcoing, 12 rue de Toulouse). — Lintelo : *De la communion fréquente et quotidienne*, exhortations et conseils à la jeunesse chrétienne (Casterman, Tournay). — Coppin : *La sainte Communion ou le Pain quotidien* (Libr. Delvaux, Namur). — Antoni : *Pourquoi ne pas communier tous les matins où vous allez à la messe?* (Bruxelles, 205, chaussée de Wavre). — Diverses feuilles de propagande de 8 pages et de 4 pages (Tourcoing, 12 rue de Toulouse).

En italien : Mariani : *Breve commento dei Decreti sulla communione quotidiana* (Piagione di Lucca). — Antoni : *Un tesoro ed una spiegazione* (Lucca, libr. Baroni). — X... : *Ogni giorno alla santa comunione* (Monza, libr. de' Paolini).

En espagnol : Tordelespar : *La Comunion frecuente* (Barcelona, imprenta Cunill). — Ferreres : *La Comunion frecuente y diaria segun las*

articles VIII, IX, X, XI de l'Instruction. Les fruits en ont été grands, et la formule ordinaire dans les relations qui nous sont parvenues, c'est que « les résultats ont dépassé les espérances ». On sait que cette pratique des triduums pour propager la communion fréquente, qui au premier abord suscita de l'étonnement, vient d'être consacrée par la Lettre de la S. Congrégation des Indulgences adressée à tous les évêques du monde : ce n'est donc plus seulement une Œuvre qui conseille à ses membres une forme d'apostolat : c'est le Souverain-Pontife lui-même qui la signale à tous les pasteurs des âmes, comme étant de nature à produire le plus grand bien.

Ce que j'ai dit des rapides progrès de la Ligue sacerdotale eucharistique et du zèle de ses membres autorise à penser que cette Association a coopéré pour une bonne part aux fruits dont parle le dernier document pontifical cité plus haut : *Epistolæ quamplurimæ quæ ad hanc Apostolicam Sedem undique sunt delatæ, ex quibus eruitur in pluribus locis hanc piam et saluberrimam praxim quotidianæ communionis suscipiendæ uberes fructus edere cœpisse, et in posterum uberiores quoque in christiano populo fore edituram* (S. Cong. Indulgent. Literæ, 10 apr. 1907).

De fait, dans un très grand nombre d'endroits, on a remarqué, depuis un an, plus de fidélité pour l'assistance à la sainte messe et une augmentation notable dans la fréquence des communions.

D'après ces premiers résultats, il y a donc tout lieu d'espérer que le mouvement des adhésions à la Ligue sacerdotale continuera, et que la prière et l'action de tant de prêtres groupés pour un apostolat si beau contribueront beaucoup à répandre parmi le peuple chrétien les vraies notions sur la pratique fréquente de la communion et obtiendront la diffusion d'un « usage si salutaire et si agréable à Dieu ».

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° que les Revues religieuses qui n'ont pas encore parlé de la Ligue sacerdotale eucharistique le fassent à l'occasion du Congrès eucharistique, afin que tous les prêtres soient avertis de son existence, de son but, de ses moyens et privilèges ;

2° que les confesseurs inscrits dans la Ligue usent fidèlement du privilège de communiquer l'indulgence plénière heb-

ensenanzas y prescripciones di Pio X (Barcelona, Gil, editor). — ORTIZ : *La Comunion diaria*, 12 pages (Bilbao, El Messagero del Corazon de Jésus).

En allemand : WEYRICH : *Die öftere und tägliche Kommunion.* An die Jugend und die Erzieher (Munster, Alphonsus-Buchhandlung).

En anglais : DE ZULNETA : *Notes on Daily Communion* (Mount St Mary's College, Chesterfield).

En flamand : MAHIEU : *Het Decreet over de dagelijksche communie* (Bruges).

domadaire à leurs pénitents qui font la communion au moins cinq fois par semaine ;

3° que les fidèles qui ont connaissance d'un tel privilège demandent communication de cette indulgence, et au besoin insistent auprès de leurs confesseurs pour qu'ils se fassent inscrire dans la Ligue afin d'en recueillir les avantages et pour eux-mêmes et pour les âmes qui s'adressent à eux.

Faute de temps, les autres rapports figurant au programme ne peuvent être lus et sont renvoyés à une séance ultérieure.

Avant de terminer la séance, M. le vicaire général Pelt exhorte les prêtres à se faire les propagateurs zélés de la communion fréquente et quotidienne suivant les enseignements du décret : il fait observer que, si le prêtre est averti de ne pas écarter de la communion fréquente et quotidienne quiconque a l'état de grâce et l'intention droite, il se doit à lui-même, à cause de son caractère et de son ministère, de ne pas se contenter pour son propre compte de ce minimum de dispositions, et de tendre toujours à apporter à la célébration quotidienne des dispositions plus parfaites.

PREMIÈRE RÉUNION ALLEMANDE

L'ancienne église des religieuses bénédictines de Sainte-Glossinde, aujourd'hui chapelle de l'Évêché, se remplit chaque jour, à une heure et demie, d'une magnifique assistance de prêtres venus des divers diocèses d'Allemagne, spécialement de Spire et de Trèves, aussi bien que d'Alsace-Lorraine.

Le programme annonçait pour l'ouverture des réunions sacerdotales un discours du nouvel évêque de Fulda, Mgr Joseph-Damien Schmitt. Après la prière, Sa Grandeur adressa aux nombreux prêtres réunis une touchante allocution, dont nous donnons ici le résumé.

Le XVIIIe Congrès eucharistique international a pour objet principal l'étude du décret pontifical sur la communion fréquente et quotidienne. C'est en vérité une œuvre grande et difficile que Pie X a entreprise par la publication de ce décret. *Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam aeternam* (1), disait Jésus à Capharnaüm, faisant

(1) Saint Jean, VI, 27.

allusion aux sacrifices que l'homme doit s'imposer pour recevoir avec fruit la nourriture eucharistique. Que répondirent beaucoup de disciples à cette invitation ? *Durus est hic sermo, et quis potest eum audire* (1)? De même aujourd'hui, de grandes difficultés surgissent de tous côtés, en face de la paternelle invitation du Saint-Père à la fréquente communion. Résoudre ces difficultés et rechercher les moyens les plus efficaces pour réaliser dans les diverses classes de la société l'application du décret, tel est le but que se proposent les diverses sections particulières de ce Congrès, et spécialement la section sacerdotale.

Comme *prédicateur*, comme *ministre de l'Eucharistie*, comme *confesseur*, le prêtre a à travailler à cette grande œuvre. Ce sera l'objet des séances des jours suivants. Aujourd'hui ce sont les prêtres eux-mêmes qui doivent nous occuper, *quibus sic congruit, ut sumant et dent ceteris*. Et aussitôt s'adresse à nous dans un sens plus élevé l'exhortation de l'Ancien-Testament : *Sanctificamini, qui fertis vasa Domini*. « O si nous prêtres nous connaissions toute la vertu de ce don céleste, et qui est celui qui nous parle, à qui nous parlons à l'autel, nous nous approcherions de lui, au moment solennel du sacrifice, avec une respectueuse dévotion, avec une instante et confiante supplication, pour qu'il fasse couler avant tout dans *notre* âme des torrents de grâce... *fons aquae salientis in vitam aeternam !* »

Il n'est pas de pensée que saint Paul développe avec plus d'amour dans ses épîtres, que celle des rapports du *chrétien* avec le Christ lui-même : *commortui cum Christo, consepulti cum Christo, convivificavit nos in Christo*. C'est comme chrétien, non comme prêtre et apôtre, que Paul s'écrie : *Vivo autem, jam non ego, vivit vero in me Christus* (2).

Cette union avec le Christ, dont le fondement est posé dans le baptême, qui est fortifiée par la confirmation, a reçu par la dignité sacerdotale une nouvelle et plus haute consécration, en ce que nous ne sommes plus appelés seulement à participer à la vie du Christ, mais nous avons été transformés en véritables organes du Christ, en instruments de son œuvre rédemptrice : *Christi vices gerimus, tamquam* **Christo** *baptizante per nos, tamquam* **Christo** *remittente peccata per nos, tamquam* **Christo** *sanctificante per nos*. Nous devons donc, plus que les laïques, imiter la sainteté du Christ.

Le moyen de cette sainteté du prêtre, c'est l'Eucharistie. A qui mieux qu'au prêtre s'applique la parole qu'Augustin entendit à Milan : *Cibus sum grandium: cresce et manducabis me: nec tu me in te mutabis, sicut cibum carnis tuae, sed tu mutaberis in me* (3)? Nous pouvons donc avoir confiance dans la bonté inépuisable du Seigneur, sachant que la vie du Christ, que donne la sainte communion, est destinée avec plus d'abondance au prêtre. Mais nous devons nous souvenir aussi que les dispositions que nous exigeons des fidèles, conformément au décret pontifical, doivent d'abord et au plus haut degré se trouver en nous.

C'est d'abord la *pureté du cœur*, que l'Église nous rappelle par le

(1) S. Jean, VI, 61.
(2) Gal. II, 20.
(3) Confess. VII, 10.

double lavement des mains, par la blancheur de l'aube, *dealba me etc.*, par l'exhortation à la pénitence que renferme la prière du manipule : *Merear Domine portare manipulum fletus et doloris*, par l'invitation de la rubrique à la prière et à la méditation avant la messe.

C'est ensuite l'*intention droite et pieuse*, que l'Église nous fait exprimer par ces prières : *et me a Te nunquam separari permittas ; — ut in me non remaneat scelerum macula, etc. ; — Perceptio Corporis tui Domine... prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis et ad medelam percipiendam.* « Et si nous regardons comme le but le plus élevé, le plus noble, de la communion, l'union avec le Christ, quelle intention plus élevée, plus noble, plus digne d'un prêtre, pourrons-nous avoir dans *notre* communion sacerdotale, que le désir d'être unis dans l'amour et le sacrifice entier de nous-mêmes au Christ, notre chef, qui nous unit à lui comme ses membres et ses organes, notre roi, qui nous a fait les ministres du Testament nouveau ? »

Il est dit de saint Louis de Gonzague qu'il menait une « vie eucharistique », partageant entre l'action de grâces et la préparation le temps qui s'écoulait entre deux communions. Ne pourrions-nous pas imiter cet exemple ? Ce serait vraiment une vie *sacerdotale* et *eucharistique*.

« Et quel bonheur nous apporterait une telle vie, au milieu des épreuves et des peines qui ne sont pas épargnées au prêtre ! Vivre dans le monde, sans être du monde : ce sera le fruit de notre communion quotidienne, si comme prêtres nous suivons fidèlement la double recommandation du décret de Pie X : avoir le cœur pur et l'intention droite.

« O l'heureuse vie sacerdotale, à laquelle s'applique la parole de saint Paul : *Mortui estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo !* O la riche récompense que nous fait entrevoir le Roi des prêtres : *Cum apparuerit Christus vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria !* » (1)

Après cette belle allocution, qui alla au cœur de tous les prêtres présents, M. le chanoine Dorvaux, président, donna la parole au R. P. Ad. Rücker, religieux de la Congrégation du Saint-Sacrement, à Bozen (Tirol). Le Révérend Père exposa d'abord les bienfaits que procure au prêtre l'**Association des Prêtres-Adorateurs** ; puis il exposa l'origine, le but et les avantages de la **Ligue sacerdotale eucharistique.**

Ensuite M. l'abbé Oster, professeur au Grand-Séminaire de Metz, directeur diocésain de l'Union Apostolique, présenta son rapport sur cette œuvre, en exposant la nature et les obligations, et les fruits eucharistiques qu'elle produit dans l'âme du prêtre.

En terminant, M. l'abbé Oster communiqua à l'assemblée l'Adresse envoyée au Congrès de Metz par une association sacerdotale de Rio-Grande (Brésil), et dont on trouvera le texte français dans le récit de la dernière séance sacerdotale française.

(1) Coloss. III, 3, 4.

DEUXIÈME SÉANCE FRANÇAISE

JEUDI 8 AOUT

La vaste église Saint-Martin est comble. Au chœur sont présents : Mgr Heylen, évêque de Namur ; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié ; Mgr Latty, évêque de Châlons ; Mgr Dubois, évêque de Verdun ; — M. Odelin, vicaire général de Paris ; Mgr van Ballaer, chanoine de Malines et curé à Bruxelles, etc.

Monsieur Pelt, président de la section, cède la présidence de la séance à Mgr l'Évêque de Namur.

L'ordre du jour appelle l'étude des devoirs nouveaux qu'impose au ministère sacerdotal la publication du décret *Sacra Tridentina Synodus*. Il sera question d'abord du ministère pastoral dans le sens le plus large du mot.

La parole est à M. l'Archiprêtre de Hayange.

Rapport de M. l'abbé Charles BÉNARD

ARCHIPRÊTRE DE HAYANGE

sur les

Devoirs des Curés relativement au Décret de la communion quotidienne.

Je terminais mon rapport sur la situation eucharistique du diocèse de Metz par ces mots : « D'après ce qui précède, pour amener nos populations chrétiennes à une fréquentation plus assidue de la sainte Table, il suffira la plupart du temps que les prêtres le veuillent et y travaillent. »

De cela, je viens aujourd'hui, *ad vos, o Sacerdotes,* — bien simplement — vous montrer la possibilité, le devoir et les moyens pratiques de le réaliser.

I. — POSSIBILITÉ D'INTRODUIRE LA COMMUNION FRÉQUENTE

La meilleure preuve qu'il est possible d'orienter nos paroisses vers la communion fréquente, c'est ce que vous avez fait dans le passé pour les communions de dévotion dans l'année. *Ab actu ad posse valet consecutio.*

Il est certain, plusieurs conférences l'ont constaté (1), qu'il y a

(1) Gorze, Sierck, Faulquemont, Morhange, etc.

vingt ans et plus la sainte Table n'était pas fréquentée, même dans les régions les plus chrétiennes, comme elle l'est aujourd'hui. Et vous savez tous pourquoi. *Sicut sacerdos, ita populus* (1). A qui l'Église doit-elle, après Dieu, l'heureux changement qui s'est fait dans les habitudes eucharistiques d'autrefois depuis ces dernières années? Assurément, en première ligne, à vous, mes chers confrères, à vos exhortations fréquentes, *crebris exhortationibus*, à votre travail, à votre zèle persévérant, *multoque studio*, auprès des âmes confiées à vos soins... Hé bien! « le bras de Dieu n'est pas raccourci », et votre zèle eucharistique n'a pas été certes épuisé par cet effort d'un demi-siècle, non plus, vous le savez bien, que la foi de « nos populations chrétiennes, lesquelles, en général, ne sont pas hostiles à la communion » (Rapport de Bouzonville). — Ce que nous avons pu dans le passé pour en amener une grande partie à communier plusieurs fois l'an, en dépit des traditions et des préjugés de l'époque, nous le pourrons avec les mêmes efforts pour amener cette même partie à la communion fréquente, et même, pour un toujours plus grand nombre, à la communion quotidienne.

Il faudra des années, assurément, pour créer ce mouvement; nous ne le verrons sans doute pas dans son bel épanouissement. Semons toujours des hosties sur notre sol chrétien, quoi qu'il nous en coûte d'efforts, *Euntes ibant et flebant, mittentes semina tua.* Ceux qui viendront après nous recueilleront les fruits de nos labeurs, *in labores eorum*.., et nous en apporteront un jour les gerbes magnifiques — les âmes sau-

(1) Trop longtemps nous avons fait de la communion, selon l'expression du Pape, « la récompense ou le prix à donner aux vertus des communiants », la distribuant non selon leurs besoins, mais selon les fêtes de l'année, et souvent selon nos commodités, pour ne pas dire — *date veniam verbo!* — nos caprices, la mesurant d'après les efforts extérieurs des âmes, et les en privant parfois pour des cas réservés à notre usage et qui étaient loin d'être prévus par la théologie. « Parce qu'on portait le chapeau de paille au lieu du vieux bonnet, des souliers à lacets, le caraco ou la jaquette, parce qu'on n'avait pas de place de banc à l'église, qu'on avait manqué aux vêpres, parce qu'une congréganiste ne s'était pas habillée en blanc, etc..., on ne recevait pas d'absolution. » (Conférence de Sarrebourg.) Bien des curés, par scrupule de rigorisme, prolongeaient les séances du confessionnal outre mesure ou les plaçaient à des heures peu commodes: « Les uns y donnaient tout leur temps à de vieilles dévotes, auxquelles ils faisaient la direction de sainte Thérèse, laissant les hommes se morfondre à la porte. (Dans une paroisse du pays de Sarrebourg, de 1100 communiants, 300 n'ont pu faire leurs Pâques en 1851, le curé confessant les dévotes trop longtemps.) D'autres y retenaient les hommes des heures entières, avec toute sorte de questions minutieuses: « Au pays de Delme, les hommes étaient à la porte de l'église depuis trois heures du matin, pour être sûrs d'en sortir à midi! » D'autres enfin les y faisaient revenir si souvent, avant l'absolution, qu'à la fin ils n'y retournaient plus. « Dans une paroisse, un père de famille, employé au presbytère, s'était présenté au confessionnal chaque année pendant quatorze ans, sans avoir reçu l'absolution. » (Conférences de Delme, Château-Salins, Sarrebourg.) Cette rigueur des curés, alors presque générale, fut la cause de l'éloignement des sacrements et de la répugnance que beaucoup en avaient et en ont encore.

XXIV. S. G. Mgr Schmitt, évêque de Fulda.

vées — dans le ciel, où nous serons, je l'espère, et où nous les verrons avec joie, *cum exultatione, portantes manipulos suos.*

II. — Devoir de l'introduire

L'introduction de la communion fréquente et quotidienne est donc possible chez nous. Mais, même si elle l'était moins, notre devoir est d'y tendre et de travailler de toutes nos forces à l'implanter.

Raison d'obéissance

1. C'est d'abord *une nécessité d'obéissance actuelle à l'Église.* Car, nous ne pouvons plus le nier, telle est la volonté du Pape, qui « a souverainement à cœur de voir que le peuple chrétien soit invité fréquemment et même tous les jours au sacré Banquet, afin de jouir de ses fruits immenses » (1). Il revient au moins sept fois dans le cours du décret sur « ce désir de Notre-Seigneur et de l'Église ». Par la règle 6e, il prescrit « aux curés... d'exhorter fréquemment et avec beaucoup de zèle le peuple chrétien à un usage si pieux et si salutaire » (2). Dans la lettre que la S. Congrégation des Indulgences adressait tout récemment (10 avril 1907) aux Évêques, elle les engageait, au nom du Saint-Père, « à travailler de toutes leurs forces au mouvement si heureusement commencé » (3). Et, « pour que tout le monde connaisse mieux combien ardent est le désir du Souverain-Pontife de promouvoir la fréquente communion, il y demandait instamment que chaque année un triduum de prières et de prédications soit célébré dans les églises paroissiales, pendant lequel les curés adresseront au peuple une instruction homilétique pour l'engager à recevoir l'Eucharistie de façon plus fervente » (4). Ce fut du reste la recommandation suprême du grand Pape Léon XIII au clergé catholique dans cette mémorable Encyclique sur l'Eucharistie, qui est comme son testament spirituel, où il donne la communion fréquente comme but premier du zèle et du travail sacerdotal : « Il faut

(1) *Sanctitas Sua, cum Ipsi maxime cordi sit, ea qua pollet sollicitudine ac studio, ut christianus populus ad Sacrum Convivium perquam frequenter et etiam quotidie advocetur ejusque fructibus amplissimis potiatur*, etc. (Décret de 1905.)

(2) *Idcirco Parochi... christianum populum ad hunc tam pium ac tam salutarem usum crebris admonitionibus multoque studio adhortentur.*

(3) *Summus Pontifex, qui valde gavisus est de hujusmodi salutari fructu hucusque percepto, vehementer exoptans ut ipse jugiter perseveret, imo majora in dies incrementa suscipiat, mihi munus demandavit Amplitudinem Tuam... hortandi, ut coeptis insistentes, omnem impendant operam, quo Christi fideles frequentius, imo quotidie, Sacram Eucharistiam sumant.* — C'est le septième document pontifical paru en deux ans sur la matière.

(4) *Quo vero omnibus magis innotescat quam ardens sit desiderium Summi Pontificis frequentioris Communionis promovendae, maximopere Ipse commendat, ut in curialibus etiam templis... saltem locum habeat ea pia exercitatio... in qua habita a Parocho Homilia... ferventius ad Eucharistiam in ipsa Missa suscipiendam (populus) disponatur.*

surtout, dit-il, travailler à faire revivre largement dans toutes les nations catholiques la réception fréquente de l'Eucharistie » (1).

Le mot d'ordre de l'Église est donc certain, en ce moment. — A-t-il été compris et suivi par nous comme il devait l'être ? Je laisse à de plus autorisés le soin de répondre. « Il n'est malheureusement pas possible de le nier, dit le R. P. J. Tustes (2), la décision de Pie X au sujet de la communion quotidienne a été reçue en bien des endroits avec plus de respect que d'obéissance. Si un certain nombre de prêtres... renonçant courageusement aux opinions et aux habitudes de leur vie entière, ont absolument modifié leur manière de voir, il y a beaucoup de paroisses... où le décret a été lu une fois ; — j'ajoute, non sans raison ; s'il l'a même été ? - à peine commenté, et point du tout mis en pratique. Une routine séculaire entrave le mouvement de régénération que le Saint-Père a voulu imprimer au monde catholique. Son appel sera-t-il vain ? Nous aura-t-il offert, sans que nous daignions nous en servir, cet incomparable moyen de relèvement ? Disons le mot : Voulons-nous obéir au Pape, oui ou non ? — Si nous ne prétendons lui obéir que lorsqu'il est de notre avis, peut-on appeler cela de l'obéissance ? »

Il est temps, n'est-ce pas ? de faire cesser chez nous ces hésitations et cette indifférence, qui procède peut être d'une grande prudence humaine — *prudentia carnis* — mais non point, vous l'avouerez, d'une foi vive et généreuse. N'ayons d'autre prudence que celle de l'Église ! Arrière désormais, dit Léon XIII, ces opinions et ces préjugés d'adversaires, ces vaines craintes de plusieurs, ces causes spécieuses de l'abstention eucharistique (3) « que nous avons hérités de notre éducation ancienne ». Le Maître de la pêche nous dit : *Duc in altum !* Obéissons-lui nettement et sans arrière-pensée : *In verbo tuo laxabo rete !* Vous serez plus d'une fois étonnés et ravis, mes chers confrères, croyez-moi, de la pêche miraculeuse qui aura été le fruit de votre obéissance et de votre audace surnaturelles. *Vir obediens loquetur victorias* (4).

RAISON DE MINISTÈRE

2. Pour répondre aux désirs de l'Église, il nous faut donc donner une orientation plus nettement eucharistique à notre ministère pastoral.

(1) *In eo praecipue est elaborandum, ut frequens Eucharistiae usus apud catholicas gentes late reviviscat... Huc sane magno erunt momento... cleri novitas et industria.* Encycl. *Mirae caritatis, ad calc.*

(2) *Messager du Cœur de Jésus*, juin 1907, p. 331. — Les *Annales des Prêtres-Adorateurs* disent de même : « Il reste beaucoup à faire, il reste, ayons le courage de le dire, pour un assez grand nombre d'ecclésiastiques pieux et fervents, mais imprégnés jusqu'aux moelles des anciennes doctrines restrictives, un entraînement à s'imposer courageusement à eux-mêmes, pour passer, de l'acceptation théorique du décret, à son acceptation pratique, afin que ce décret devienne, pour l'unanimité du clergé, le mot d'ordre inscrit sur leur drapeau dans la campagne pour la propagation du bien. » (Septembre 1906, p. 264.)

(3) *Itaque præjudicatae adversantium opiniones, inanes multorum timores, speciosæ abstinendi causae penitus tollendae.* Encycl. *Miræ caritatis*, sd. fin.

(4) Prov. XXI, 28.

Nous en avons le devoir nettement tracé dans *la raison d'être et l'essence même de notre sacerdoce et de notre pastorat : Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei.* Nous sommes prêtres et pasteurs, en définitive, d'abord pour cela : Servir le Christ et le dispenser aux âmes dans son divin Pain de vie... C'est ce que saint Jean Chrysostôme rappelait à ses prêtres : *Propterea vos Deus hoc insignivit honore ut hæc dona distribuatis. Hoc vestra dignitas est, hoc securitas, hoc omnis corona ; non ut albam et splendentem tunicam circumeatis induti* (1).

Mais, en dehors de cette raison générale, sur laquelle je n'ai pas besoin de m'étendre, *quia non necesse habetis ut aliquis doceat vos, il en est une plus actuelle*, et qui nous presse aujourd'hui davantage de distribuer le Pain de vie plus abondamment et plus fréquemment : c'est, comme l'écrivait Mgr Korum au R. P. Lintelo, « la maladie moderne, cette sorte d'énervement, de neurasthénie spirituelle dont nous sommes affligés » (2). Eh ! ne l'avez-vous pas constatée, plus ou moins intense, chez nos populations même les meilleures ? N'y remarquez-vous pas, presque partout, un abaissement progressif de la discipline chrétienne d'autrefois, une diminution du respect et de l'obéissance religieuse, une tendance toujours plus marquée, surtout dans la jeunesse, à s'affranchir de l'autorité du prêtre ? Nous n'avons plus sur « nos gens » l'action d'autrefois. Nos paroisses ne sont plus ces petits régiments disciplinés, ces troupeaux dociles, où tout le monde marchait à l'œil et à la voix du chef, du pasteur... « On ne m'écoute plus ! » Que de fois n'avez-vous pas entendu, et peut être dit vous-mêmes, cette parole de découragement et de tristesse !...

D'autre part, cependant, il est certain — et plusieurs rapports le constatent — que partout où le curé travaille, fidèle et exact à son poste, s'occupe du peuple, organise des œuvres, il y a un progrès sensible dans la vie religieuse : l'assistance à la messe augmente, les hommes se groupent nombreux autour du prêtre, les sacrements surtout sont plus fréquentés. N'avons-nous pas là la justification providentielle de la direction présente du Pape ? L'Église, mère de l'humanité chrétienne, a, comme toute mère, le sens des développements et des besoins de ses enfants... Elle a senti qu'à nos tempéraments affaiblis et énervés, à notre vie trépidante, il faut une nourriture plus abondante ; « au désir insatiable de plaisir dont brûlent aujourd'hui tous les hommes, en proie dès les premiers jours à une sorte de contagion maladive » (3), il faut opposer l'excellent remède, « l'unique et salutaire remède » (4) de l'hostie fréquente ; à la discipline extérieure, trop humaine, qui devient insuffi-

(1) *Homil. 66. Feria 2a infra Octav. Corp. Xti.*

(2) *Lettres à un Prêtre*, du R. P. Lintelo. Introduction.

(3) *Quarum quidem voluptatum insatiabilis hodie cupiditas flagrat, omnesque late tanquam contagio quædam morbi vel a primis ætatulis inficit. Verum teterrimi hujus mali præclarum in divina Eucharistia præsto est remedium* (Encycl. *Mirae caritatis*).

(4) *Sumpto... unico ac salutari remedio corpore et sanguine tuo pretioso* (*Postcom.* de la fête de sainte Madeleine).

sante pour conduire nos paroisses enfiévrées, *jugi impatientes*, il faut substituer la discipline interne de la communion, l'action directe du Christ sur les âmes, *vivet propter me*.

Autrefois, alors que l'esprit public, les lois et les mœurs étaient plus imprégnés de christianisme, que nos gens vivaient dans une atmosphère morale plus saine, moins infectée d'erreurs et de passions, retirés la plupart chez eux, *unusquisque sub vite sua et sub ficu sua* (1), ignorants des idées comme des progrès modernes, bornés dans leurs désirs, simples dans leurs besoins et dans leurs goûts, un peu frustes peut être, la discipline extérieure de l'Église convenait davantage et pouvait suffire à leurs simples et vigoureuses natures. D'autre part, recourant plus souvent que nous ne le pouvons aux autres sources de la vie chrétienne, la prière et la pénitence — vous connaissez les rudes carêmes de nos pères et leur fidélité stricte au dimanche! — ils avaient peut être moins besoin de la communion fréquente. Mais aujourd'hui que les mœurs et les lois sont presque devenues païennes, qu'elles tendent de plus en plus à soustraire les âmes modernes au « joug de l'Église », les pénétrant de rationalisme et de sensualisme, il faut s'efforcer de les retenir, en soutenant davantage l'action du prêtre par l'action directe et plus intime du Christ au fond des consciences, les imbibant jusqu'aux moelles dès la jeunesse — s'il est possible — de sa chair et de son sang, par la communion fréquente et quotidienne!... Et alors, peut être, nos fidèles supporteront-ils mieux les dangers de la liberté, étant plus chrétiens, plus fervents par l'âme?... (2)

Et ne parait-il pas que ç'ait été la méthode pastorale employée par les apôtres et les missionnaires de la primitive Église, pour soustraire leurs chrétiens aux terribles ambiances morales, aux ressouvenirs toujours vivants en eux du paganisme d'où ils sortaient et où ils se trouvaient?... A lire l'histoire de ces premiers âges, il me semble que le gouvernement extérieur de l'Église, l'action disciplinaire, la *main* du prêtre sur les fidèles, y est assez peu visible ou, du moins, très simple. On la sent vivre dans les âmes plutôt qu'on ne la voit s'exercer du dehors. Et peut être ces fiers et ardents néophytes, grecs, romains, barbares, ne l'eussent-ils pas supportée directe? Et cependant quelle vie

(1) III. Reg. IV, 25.

(2) C'était l'idée qu'exposait dès 1860 le R. P. Dalgairns dans son remarquable ouvrage sur *La sainte Communion*, en parlant des Anglais convertis: « C'est en vain que vous ferez leur éducation, si vous ne les rendez fervents. Comment en faire de bons et humbles chrétiens? Voilà le problème. En tous cas, nos intelligences toujours inquiètes, nos habitudes de recherches subtiles, nos cœurs troublés, agités, nos sentiments indisciplinés ne peuvent être calmés que par des charmes plus puissants que ceux qui suffisaient à nos pères... L'âge dans lequel nous vivons ressemble bien plus aux premiers âges du christianisme qu'à l'Église de saint Grégoire VII. Certainement, le caractère de la société dont nous faisons partie se rapproche de celle des Romains du temps de Commode plus que de celle des croisés... Le monde offre cent fois plus de dangers. Qui nous en préservera? L'amour et rien que lui. Mais où trouverons-nous l'amour, si ce n'est dans la fréquente communion? » (I, p. 295.)

religieuse intense, active, ardente de charité et de dévouement, dans ces chrétientés ! C'est que l'histoire nous les montre persévérants dans la fraction du Pain, se nourrissant abondamment, dans la simplicité et la joie de leurs cœurs, de l'Hostie salutaire, que leurs prêtres distribuaient chaque dimanche à des multitudes ! C'était elle, la sainte Hostie, qui les groupait autour de leurs chefs, indéfectibles et vaillantes dans leur foi, parce qu'elle les avait imprégnées de la chair et du sang du Christ, « Pasteur et Évêque de leurs âmes ». On gouvernait alors davantage par la communion...

C'était, à dix-neuf siècles de distance, la même méthode qu'employait dans son milieu troublé le grand éducateur et redresseur d'âmes que fut Don Bosco. Il disait un jour à lord Gladstone, qui se montrait émerveillé des résultats constatés dans sa maison d'enfants abandonnés : « Pour moi, je ne connais que deux moyens d'éducation : la communion et le bâton. J'ai renoncé au bâton, je gouverne par la communion. » Messieurs, aujourd'hui qu'il est si difficile de gouverner nos paroisses — je ne dis pas par le bâton, mais par la discipline extérieure, — plus que jamais, gouvernons-les par la communion. C'est là le vrai, l'unique moyen d'y soutenir la discipline et d'y faire refleurir la vie chrétienne, comme Mgr Dupanloup l'écrivait à ses prêtres : « Plus vous aurez de personnes communiant souvent et communiant bien, plus il y aura de piété dans la paroisse ; et plus il y aura de piété, plus il y aura de christianisme. »

RAISON D'INFLUENCE SOCIALE

3. De nos jours, sous l'impulsion de l'Église, pour ressaisir le peuple qui nous échappe, ou tend à nous échapper, le ministère du prêtre s'est orienté vers les œuvres sociales, œuvres de toute sorte, cercles, patronages, association populaire, coopératives, syndicats d'intérêts, etc... Ces œuvres sont nécessaires, souvent indispensables. Je n'ai pas à le prouver ici. S'occuper d'œuvres sociales fait partie de notre ministère pastoral, comme Mgr l'Évêque nous le disait excellemment au Synode dernier : « C'est faire œuvre de pastoration très sage que de grouper les ouvriers — et on peut le dire des autres catégories sociales — pour les soustraire aux dangers particuliers qui les menacent et assurer plus efficacement leurs intérêts, spirituels et temporels. »

Mais, nous ne devons jamais oublier que dans ces œuvres nous sommes avant tout des prêtres — *Dei adjutores sumus* — et qu'en les dirigeant, nous devons d'abord les diriger vers le Christ, centre et fondement de la vie religieuse et de la vie sociale. « Le premier bien à maintenir, à accroître, à fortifier chez les ouvriers, disait encore Monseigneur *(loc. cit.)* c'est l'attachement aux convictions religieuses, à l'Église, leur mère, ce sont des mœurs pures et sans tache ». En d'autres termes, nos œuvres sociales doivent être animées et soutenues par une vie chrétienne intense ; autrement, elles seront vides ou vaines, et finiront même par être dangereuses pour la paix ou la moralité de nos paroisses.

Or, comme comme nous le dit le Pape Pie X, « le centre de la vie chrétienne et comme l'âme de l'Église », toute la moëlle de la religion,

est concentrée dans l'Eucharistie ; et plus le peuple catholique l'aimera, plus il participera avec abondance à la vie de Jésus-Christ, et plus sera assuré le progrès de la religion chrétienne, pour chaque âme en particulier comme pour la société (1). L'Eucharistie donc, la fréquentation du Christ dans l'Eucharistie, devra être le fondement et le but essentiel de nos œuvres sociales, « si nous voulons en faire des œuvres chrétiennes ». Tout effort sacerdotal pour régénérer un peuple restera sans effet durable, qui n'aura pas la communion pour moyen et pour but, car dans nos sociétés baptisées, il n'y a point d'autre fondement que le Christ Jésus (2) et si nous, prêtres, nous voulons dans nos paroisses restaurer toutes choses : *omnia*, celles de la religion — *quae in coelis* — et celles de la société politique — *quae in terra sunt* — nous devons premièrement les réunir autour du Christ-Hostie — *Instaurare omnia in Christo* (3).

Voyez, par exemple, Messieurs, ce que sont devenues dans le passé, ce que deviennent tous les jours, les œuvres de jeunesse et autres, même fondées et dirigées par des prêtres, où la communion n'est pas en honneur : ce sont de simples sociétés de plaisir ou d'intérêt, qui amusent ou qui instruisent leurs membres, mais que nous avons un mal inouï de conduire et de nous garder fidèles, parce que n'étant pas sanctifiés par l'Hostie, elles les laissent avec leurs passions, quand elles ne leur fournissent pas l'occasion de les satisfaire...

« Nous savons bien, disait l'éloquent P. Coubé, que les œuvres économiques sont nécessaires. Nous savons bien que si les catholiques n'ajoutent pas l'action et la lutte à la prière, ils n'obtiendront rien. Mais nous estimons que c'est précisément la sainte Hostie fréquemment reçue qui les incitera efficacement à remplir leur devoir civique, économique, électoral, politique. Saint Thomas a dit : *Eucharistia movet ad acum.* « L'Eucharistie pousse à l'action ». Elle ne laisse pas l'homme s'endormir lâchement. Elle l'aiguillonne. Elle lui reproche sa vie molle et son égoïsme. Elle lui prêche le dévouement. Sacrement de l'union et de la charité, elle conserve la concorde entre les membres d'une même œuvre, en même temps qu'elle leur communique les ardeurs divines qui en feront des militants et des apôtres.

« En dehors de l'hostie, les œuvres sociales sont impuissantes à réformer les mœurs, parce qu'elles ne s'attaquent pas sérieusement à la racine du mal, à l'égoïsme des riches comme des pauvres » (4).

Aussi, voyez comme nos deux papes sociaux sont en même temps des mystiques, de fervents apôtres de l'Eucharistie. Léon XIII, génie politique et social, pousse le clergé dans le mouvement démocratique, mais en même temps, il le fait prier plus qu'aucun pape ne l'a jamais fait, et s'il lui dit d'aller au peuple, il veut qu'il y aille avec l'Hostie et

(1) *Centrum christianae vitae atque adeo velut anima Ecclesiae in Eucharistia consistit* (Lettre de Pie X au cardinal Vannutelli, 14 juil. 1907).

(2) *Fundamentum aliud nemo potest ponere, praeter id quod positum est, quod est Christus Jesus* (I. Cor. IV, 11).

(3) Eph. I, 10.

(4) *O Salutaris hostia* 1902, p. 8.

pour la gloire de l'Hostie : *Sacerdotes enim nihil profecto melius pro summo accepto honore queant rependere, quam ut Ipsius eucharisticam gloriam omni ope provehant, optatisque Sacratissimi Cordis ejus obsequendo, animos hominum ad salutiferos tanti Sacramenti... fontes invitent ac pertrahant* (1).

Pie X à son tour prend en mains la direction en détail de l'action sociale catholique, mais, en même temps, il pousse les âmes à la communion fréquente et quotidienne, comme à la source et à l'aliment nécessaire de l'activité populaire chrétienne...

Que conclure de ces vérités et de ces exemples, pour nous d'abord, prêtres de Lorraine, dans la fièvre d'œuvres sociales qui agite notre clergé et notre peuple, — pour vous, Messieurs de France, nos frères persécutés, qui nous montrez, au sein de la persécution même, un si bel épanouissement d'œuvres sociales ? Ceci : c'est que le travail pour amener les fidèles à la communion est indispensable pour assurer le fruit du travail social.

III. MOYENS DE L'INTRODUIRE

Tout cela est très beau en théorie et bien vite dit — je m'excuse de l'avoir dit si longuement pourtant ! — Mais, en pratique, comment un curé devra-t-il s'y prendre pour orienter sa paroisse vers la communion fréquente, et surtout pour la lui faciliter ?

J'avoue que sur ce point — comme en bien d'autres, hélas ! — j'aurais bien plutôt besoin de prendre des leçons de vous, mes maîtres en doctrine et en vie pastorale, que de vous en donner. Aussi, vous dirai-je simplement ce que j'ai pu apprendre soit dans les rapports de conférences soit par les renseignements obligeants de confrères zélés.

1° EXEMPLE ET APOSTOLAT PASTORAL

1. *Le moyen général pour entraîner une paroisse vers l'Eucharistie, c'est d'abord l'exemple convaincu et l'apostolat décidé du pasteur.* « Qui non ardet non incendit ». Si le peuple sent en son curé un fervent de l'autel, un adorateur zélé du Dieu-Hostie — et avec son âme baptisée il le sentira bien vite ; — s'il le voit visiter le Tabernacle régulièrement, pieusement ; s'il l'entend prêcher souvent de la communion et y pousser les âmes avec ardeur et bonté ; si enfin, il le sait volontiers à sa disposition pour lui distribuer son Pain quotidien, inévitablement, même dans la paroisse la plus froide, sous l'action de la grâce sollicitée par son zèle sacerdotal, des idées, des aptitudes nouvelles, germeront dans les âmes, et elles seront préparées à un entraînement eucharistique progressif.

2. Cet entraînement sera plus ou moins accentué selon qu'il s'agira de développer un mouvement eucharistique déjà créé dans la paroisse, ou de l'y faire naître. Dans le premier cas, il suffira de le continuer, en l'élargissant encore, dans l'esprit de l'Église. Mais, pour Dieu ! qu'on le continue, et que nos paroissiens ne voient pas cette étrange anomalie, pour ne pas dire ce scandale, d'un curé laissant peu à peu tomber ou

(1) Encycl. *Mirae caritatis, ad fin.*

arrêtant net le courant de communions que ses prédécesseurs y avaient péniblement inauguré ! *Unusquisque autem videat quomodo superaedificet* (1).

S'il s'agit de créer un mouvement eucharistique qui n'existait pas encore, il y faudra, selon le mot du décret, *crebris exhortationibus multoque studio*. J'ai connu et je connais encore des prêtres qui sont parvenus à créer un magnifique entraînement de communions, dans des paroisses réputées jusqu'alors ingrates et insensibles. Et comment ? Pendant des années, ils avaient pris l'Eucharistie comme sujet de leurs cours d'instruction pastorale. Dans leurs autres instructions de fêtes, les avis, les catéchismes, ils y revenaient sans cesse et sous toutes les formes. A l'approche des grandes solennités, même de quelque fête secondaire en semaine, ils invitaient leurs fidèles avec une persévérance qu'aucune froideur, aucun insuccès ne lassait. Les enfants de la première communion étaient excités et bientôt habitués à communier, non seulement chaque mois, comme partout, mais même tous les huit ou quinze jours, et beaucoup le faisaient encore en semaine. Les associations, les confréries de la paroisse étaient poussées dans la même voie par le règlement, parfois avec une insistance peut être excessive, mais qui finissait par introduire des habitudes. Les âmes déjà entraînées, âmes d'enfants, de jeunes gens, de personnes pieuses, le curé en faisait les missionnaires de l'Hostie, des sortes de recruteurs eucharistiques, chargés, selon l'exemple donné par le saint Curé d'Ars (2), de trouver parmi leurs amis chrétiens des communiants nouveaux. Nous reconnaissons trop souvent l'efficacité particulière de l'apostolat laïque, et nous ne nous en servons pas assez. Si parmi les habitués de la Table sainte, le curé voyait se produire des lacunes, des défections, des abstentions, il fallait qu'il en sut la cause ; et à la première occasion, visite dans la famille, catéchisme, rencontre dans la rue, confessionnal, au besoin *veniat* paternel au presbytère, il en avait l'explication, laquelle se terminait d'ordinaire par le retour définitif de la chère brebis à la Table de l'Agneau...

Et au bout de quelques années de cette action tenace, ardente,

(1) I. Cor. IV, 10.

(2) Une personne étrangère à Ars vint un jour se confesser au Bienheureux. Il obtint d'elle, non sans quelque résistance, qu'elle communierait tous les quinze jours. Un peu plus tard, il la décida à le faire tous les huit jours, puis plusieurs fois par semaine. Comme elle gémissait d'être seule à la sainte Table dans sa paroisse, M. Vianney lui dit : « Promettez-moi de gagner quelques-unes de vos amies à votre cause. » La chose paraissait difficile. Cependant la zélatrice réussit et, au bout de quelque temps, elle amenait à son directeur deux de ses amies qu'elle avait conquises. Le Bienheureux leur dit : « Je vous donne six mois. Revenez alors, mais chacune de vous avec deux ou trois personnes décidées à communier au moins chaque dimanche ». On se récrie, on déclare l'entreprise impossible. Et pourtant au bout de six mois elles revenaient douze : la paroisse était transformée, et le curé vint lui-même à Ars pour remercier le serviteur de Dieu.

Quel est le prêtre qui ne puisse imiter cet exemple ? (*O Salutaris Hostia*, 1902, p. 28.)

dévouée, de tous les jours, on a vu des paroisses de campagne, des paroisses industrielles, où le chiffre des communions, qui était nul en semaine, minime aux jours de fête, arrivait à 300, 400, 500 communions hebdomadaires, montait de 6.000, de 12.000, qu'il était par an, à 17.000, à 38.000, dans l'espace de quatre ou cinq ans !

2° FACILITÉS A DONNER AUX FIDÈLES

Ah ! certes, Messieurs, cette orientation eucharistique coûte au prêtre des sacrifices de plus d'un genre — que vous devinez. — Pour le créer, l'entretenir, le développer, il devra donner à ses paroissiens des *facilités* qui seront pour lui des corvées au point de vue humain. Mais, Messieurs, — pourquoi ne le dirais-je pas ? — au point de vue surnaturel, sacerdotal, n'est-ce pas notre gloire, comme notre devoir, d'être les corvéables de l'autel ?

1. *Facilités pour la Confession.* — Dans certaines paroisses de campagne et de ville, le curé est au confessionnal une demi-heure, une heure avant la messe, et de nouveau après son action de grâces. On m'a cité des églises où le curé obligeait les vicaires à faire leur action de grâces devant le confessionnal, et le soir leur visite au Saint-Sacrement au même endroit, et à heure fixe. Il va sans dire que le curé paie d'exemple. Les confessions régulières des dévotes et des enfants sont distribuées sur les jours de la semaine, après 4 heures, de façon à réserver le samedi aux paroissiens moins libres. Les hommes et jeunes gens ont la facilité de se confesser le soir au presbytère, à certains jours déterminés.

2. *Facilités pour la Communion.* — Cette régularité et cette bonne distribution du temps ont pour résultat infaillible l'augmentation des communions, avec un minimum de dérangement pour les fidèles. Ainsi, dans ces paroisses, la sainte communion est distribuée avant la messe, pour les religieuses, les institutrices, les ouvriers, parfois même les enfants, afin de leur permettre de se rendre à temps à leur devoir d'état ; — s'il y a plusieurs messes, on la donne à toutes les messes et non plus, comme dans certaines paroisses, à la même messe (celle du curé). — S'il n'y a qu'un prêtre dans la localité, et que pour cause de service, l'heure de la messe est retardée, pourquoi le curé ne prendrait-il pas quelques minutes sur son repos ou sur son travail, pour aller, comme de coutume, dispenser le pain quotidien aux âmes pieuses, aux enfants, qui l'attendent et en auront peut être tant besoin ce jour-là ? Le Père Lacordaire a bien fait une fois deux cents lieues pour ne pas priver d'une communion ses enfants de Sorrèze. Et il disait à ce propos : « On ne peut calculer l'effet d'une communion de moins dans la vie d'un enfant ! » — J'ai connu un vénérable prêtre — maintenant devant Dieu — qui en temps de moisson se levait parfois à 3 heures du matin pour communier les journalières pieuses de sa paroisse ! Il avait compris la parole de l'apôtre, modèle du pasteur d'âmes : *Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris.* » (1).

(1) II Cor. XII, 15.

IV. SOINS PARTICULIERS DU CURÉ POUR LES MALADES ET LES ÉLÈVES EN VACANCES

L'action eucharistique du curé, pour être pratique et féconde, ne devra pas se borner à une direction purement générale, qui se dépensera parfois dans le vide ; il faut qu'elle se spécialise et se diversifie, selon les différentes catégories de paroissiens qu'il veut atteindre, hommes, jeunes gens, enfants, jeunes filles, personnes pieuses, malades, étudiants en vacances, etc. *Omnium me servum feci ut plures lucrifacerem* (1), devra-t-il dire encore avec saint Paul. La plupart de ces catégories devant faire l'objet d'études spéciales en d'autres séances, je ne traiterai ici que de ces deux classes si intéressantes, les malades et les étudiants en vacances.

1. *Les malades.* Il y a, sous le rapport de la communion fréquente, deux sortes de malades : *a*) les malades qui ne sont pas en danger de mort, mais ne peuvent supporter le jeûne eucharistique, *infirmi, non jejuni* ; et *b*) les malades qui gardent la chambre, mais n'ont pas besoin de la dispense du jeûne eucharistique.

Pour la première catégorie de malades, la question de la communion a été réglée, et souverainement, par le Décret de la Sacrée Congrégation du Concile du 7 décembre 1906, complété par la réponse du 6 mars 1907, qui permet de leur donner la sainte communion une ou deux fois la semaine, s'ils sont dans des maisons où le Saint-Sacrement est conservé, ou la sainte Messe célébrée, une ou deux fois le mois, s'ils sont ailleurs, *et si aliquid per modum potus antea sumpserint*. Je n'ai donc pas à m'en occuper. Je me permets seulement de faire cette question peut être indiscrète : ce décret est-il connu de tous les prêtres et surtout mis en pratique généreusement dans nos paroisses ?

Mais a-t-on assez songé jusqu'ici à *cette seconde catégorie si nombreuse de malades*, convalescents, infirmes, vieillards, retenus à la chambre pendant des semaines et des mois, parfois des années, privés de la sainte communion, quoique pouvant supporter le jeûne eucharistique ? Dans beaucoup de paroisses, je crois, il est rare que le prêtre les connaisse ou les visite, parce qu'on ne les sait pas en danger, plus rare encore qu'on leur apporte la visite du divin médecin, Jésus. « En quelques villes, me dit-on, on leur porte la sainte communion une fois la semaine ; mais il y a des diocèses où, comme le nôtre, cette coutume paraît étrange, des paroisses de la campagne surtout où les prêtres ne croient pas pouvoir leur donner la communion en dehors de Pâques ou de quelques occasions exceptionnelles. Il faut dire que de cela, le plus souvent, les malades eux-mêmes sont cause : beaucoup n'y tiennent pas, retenus par des préjugés routiniers et aussi par la crainte du qu'en dira-t-on dans leur voisinage. « On croira que je vais mourir... » Mais ces craintes et ces préjugés sont-ils des raisons pour laisser leurs âmes, malades aussi, privées du bienfait de la communion ? Un curé zélé, par ses visites régulières, par ses avis éclairés, aura vite fait de calmer ces consciences et de dissiper ces erreurs.

(1) I Cor. IX, 19.

N'ont-elles pas besoin, comme les autres, ces âmes, du Pain de Vie, pour demeurer en état de grâce ou pour l'augmenter, pour sanctifier leurs infirmités et les rendre plus méritoires? Parce qu'elles sont retenues chez elles, loin du monde, croit-on qu'elles soient moins tentées et qu'elles aient moins besoin de l'antidote des fautes quotidiennes? Reçue régulièrement, la sainte communion consolerait leur solitude, relèverait leurs courages souvent abattus, les préserverait de graves tentations, leur donnerait enfin la résignation, et parfois même la joie de souffrir, d'être hostie, comme l'hostie et pour l'hostie, *Hostia pro hostia*. Je ne parle pas des grâces de sanctification et d'édification que le passage fréquent de Jésus apporterait dans la maison du malade et dans le quartier.

N'est-ce pas, du reste, l'esprit du christianisme? C'était l'usage de la primitive Église, où il n'y avait point de messe sans communion générale de tous, des présents et des absents. Vous savez qu'alors, après que tous les assistants avaient communié à la messe, on réservait une part de l'Eucharistie, que les diacres portaient aux malades et aux absents, même aux prisonniers. L'Église marquait par là que retenu loin de l'assemblée chrétienne par l'infirmité ou par la persécution, l'absent restait en communion étroite avec ses frères, participant comme eux au corps et au sang du Seigneur. « Ne sommes-nous pas un seul corps, disait l'apôtre, nous tous qui participons au même pain? (1) » Serait-il si difficile de rétablir cet antique et salutaire usage? Le Congrès eucharistique voudra sans doute formuler un vœu dans ce sens.

2. *Les élèves en vacances.* — Le soin des malades à domicile fait partie du ministère ordinaire du curé. Il est une autre catégorie d'âmes, qu'il n'a qu'en passant, mais qui, à cause de leur jeunesse ou de leur vocation, méritent de sa part une attention plus spéciale. Ce sont les élèves en vacances, séminaristes, enfants de colléges chrétiens, jeunes pensionnaires.

Rien de plus important et de plus nécessaire que la direction de ces enfants pendant les jours troublés des vacances. Les vacances sont la grande pierre d'achoppement pour leur persévérance morale. « Combien, dit le R. P. Lintelo dans un très intéressant tract sur ce sujet (2), combien les ont passées dans le péché! Combien reviennent au collège ou en pension moins bons qu'ils n'en sont partis! Combien ont perdu, dans des contacts malsains, ou dans une vie d'oisiveté, le stimulant de leur bel idéal, le germe d'une vocation supérieure! De ceux que les vacances ont fait déchoir, plusieurs sans doute se ressaisissent, mais non sans conserver des traces, parfois longues à effacer, de cette période tourmentée. Que d'autres ne réaliseront jamais plus les espérance qu'ils avaient fait concevoir! »

Rien de plus vrai. Je sais pour ma part plus d'un triste exemple de vocation perdue, de certaines âmes d'enfants qui donnaient les meilleures espérances, et perdues pour toujours, au cours de vacances mal employées, mal surveillées! Il importe donc souverainement d'empêcher

(1) Cor. X, 17.

(2) Aux éducateurs : les Vacances et la Communion fréquente des enfants.

que les vacances ne viennent détruire l'œuvre morale de toute une année de dévouement de la part des maîtres et d'efforts généreux de la part de l'enfant. Le grand préservatif, ici, c'est encore la communion, et la communion fréquente. Si elle a été employée à l'internat, où l'enfant était surveillé et entraîné, elle est *a fortiori* plus nécessaire encore en vacances, où l'enfant est pour ainsi dire laissé à lui-même, exposé à l'oisiveté, aux fréquentations dangereuses et à de plus vives tentations de la part du démon.

C'est en première ligne au curé à la lui offrir, à l'y pousser, à surveiller sa fidélité. De lui-même, l'enfant n'y pensera pas, par paresse naturelle ne la recherchera pas, et plus souvent encore en sera détourné par l'indifférence ou les préjugés de sa famille, et aussi par le respect humain : que de fois, à la campagne surtout, il sera seul à la Table sainte ! Dans ces conditions, la communion sera pour lui chaque fois presque un acte héroïque.

Il faut donc que le curé, s'il veut soutenir l'éducation des maîtres, garantir l'avenir moral ou la vocation de l'enfant, vienne au secours de sa volonté débile par son action pastorale. Pour lui faciliter ce devoir, il serait grandement à souhaiter d'abord que les supérieurs de collèges ecclésiastiques comme les aumôniers de pensionnats obligent leurs élèves à se présenter au curé de la paroisse dès le début des vacances, dans les grands centres surtout, où souvent ils n'en sont pas même connus. Ensuite que l'on fonde, si possible, dans les villes, des sodalités ou des ligues de vacances où le curé, d'accord avec les maîtres, grouperait les étudiants ou les pensionnaires pour les diriger et leur apprendre en même temps à vaincre le respect humain ! Que dans les villages, MM. les curés se mettent davantage en contact avec leurs étudiants, les réunissent chez eux de temps à autre, pour les exciter et les maintenir dans leur ferveur. Car on ne saurait abandonner les enfants à eux-mêmes, ni pour la piété, ni pour le travail ; il faut les surveiller, les diriger, leur apprendre la fervente communion, les y exhorter vivement, *hortari*, dit le décret.

Ainsi conseillé et paternellement soutenu par son curé, fréquemment nourri du Pain des forts, l'enfant passera sans trop d'encombres le temps difficile des vacances et y fera, non sans utilité, l'apprentissage de sa vie future. Ainsi, par notre action pastorale, nous aurons bien souvent gardé des âmes à Dieu et à l'Église de précieuses vocations. C'est tout notre ministère. Ce sera dès ici-bas notre meilleure récompense.

Laissez-moi, en terminant, vous citer cette belle page du P. Coubé, où vous trouverez éloquemment résumées toutes les idées que j'ai essayé de vous présenter, bien imparfaitement :

« *Ad vos, o Sacerdotes,* c'est à vous, ô prêtres, mes maîtres en doctrine et en vertu, que je m'adresse, moi, le dernier d'entre vous, *minimus apostolorum*. Sel de la terre et lumière du monde, il dépend de vous de purifier et d'éclairer la société par l'Eucharistie. Vous entendez Jésus s'écriant : *Misereor super turbam, non habent quod manducent.* « J'ai pitié de cette foule qui meurt de faim. » Vous imiterez les apôtres passant dans les rangs de la multitude, avec leurs corbeilles pleines d'un

pain de miracle. Vous regarderez comme votre plus grand honneur d'être les dignes panetiers de l'Eucharistie. Vous irez au peuple l'hostie à la main et répétant, non pas seulement du haut de l'autel, mais en chaire, au confessionnal, en conversation : *Accipite et manducate*. Vous forcerez doucement les inertes et les récalcitrants à entrer dans la salle du festin : *Compelle intrare*. Vous reviendrez constamment à la charge, *opportune, importune*, par la prière ou le reproche affectueux, *obsecra, increpa*. Il y a beaucoup d'hommes qui n'attendent qu'un léger ébranlement, un mot de vous pour se décider à communier tous les mois ou tous les huit jours (1). » C'est le désir de Notre-Seigneur, c'est la volonté du Pape, notre chef. Il ne nous en faut pas davantage pour obéir et pour marcher. IN VERBO TUO LAXABO RETE.

VŒU

La section sacerdotale du XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que, mettant de côté « les préjugés, « les vaines craintes et les prétextes spécieux », confiants en la parole libératrice du Vicaire de Jésus-Christ, tous les pasteurs des âmes orientent résolument leur ministère eucharistique dans le sens de la salutaire pratique de la communion fréquente et quotidienne, et fassent tendre toute leur action pastorale vers l'accomplissement toujours plus entier de ce désir de Jésus-Christ et de l'Église. IN VERBO TUO LAXABO RETE.

Voici le texte du vœu relatif à la communion des malades, auquel le rapporteur a fait allusion :

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international exprime le vœu que les curés et confesseurs, d'une part, et les familles chrétiennes, de l'autre, travaillent de concert à faire désirer aux malades et à leur procurer le bienfait de la communion plus fréquente.

Ce rapport, conclusion pratique de l'aperçu statistique présenté par l'auteur à la section d'études générales, fut vivement applaudi.

Puis Mgr de Namur monta en chaire et prononça un discours dont voici le résumé :

(1) *O Salutaris Hostia*, 1902, p. 13.

« Le but principal des Congrès eucharistiques est l'étude des différentes manières de rendre au Saint-Sacrement le culte qui lui est dû; il faut que ce soit aussi la glorification de Notre-Seigneur par des manifestations qui montrent Notre-Seigneur comme Roi de la société religieuse et de la société civile. Mais il est méconnu de nos jours. L'Église seule reconnaît cette royauté. *Oportet illum regnare.* Et nous voulons proclamer sa royauté et donner cette signification à la procession de dimanche prochain.

« 1° Le Christ eucharistique, Roi de nos paroisses. C'est à nous qu'est confié le soin de le faire connaître. Un Roi doit avoir son palais, son trône. Le palais de Notre-Seigneur, c'est l'église ; son trône, le tabernacle. Nous avons tous le devoir de veiller à ce que le palais et le trône soient dignes de Lui ; et ce doit être une de nos résolutions du Congrès. Si notre église est pauvre, qu'elle soit au moins propre ; que les cierges et les ornements soient convenables ; nous pouvons en cela faire toujours quelque chose. Aimons notre église. Que ce soit le bonheur d'un curé d'arranger son autel, de veiller à la lampe et de se dire : j'ai fait quelque chose pour que mon Dieu soit Roi.

« 2° Un Roi doit avoir ses ministres, ses courtisans. Les ministres, c'est nous-mêmes, ce sont les enfants de chœur, les sacristains. Que là encore tout soit digne de notre Roi. Les courtisans s'empressent près de leur Roi. Veillons à être les premiers le matin près de notre Roi. Prenons cette résolution. Nous serons là pour nos paroissiens et nous aurons ainsi un excellent moyen de les attirer à la sainte communion. Prévenons le jour s'il le faut.

« 3° Un Roi a ses pages. Les pages de Notre-Seigneur, ce sont les enfants de chœur. Qu'eux aussi soient dignes de notre Roi. Apprenons-leur à apprécier cet honneur, à communier souvent, à observer l'étiquette. Les ministres eux-mêmes doivent observer l'étiquette ; ils ne se pardonneraient jamais la moindre méprise ; ils étudient avec soin cette étiquette orgueilleuse. Et nous ! nous l'étudions si peu, cette étiquette réglée par l'Église, les rubriques. Nous nous pardonnons si facilement quand nous y manquons ; nous n'avons pas ce même soin pour observer les inclinations, les génuflexions. Et nous devrions être honteux de cette négligence. Observez, Messieurs, cette étiquette pour faire éclater cette gloire de notre Roi.

« 4° Un Roi doit avoir ses soldats. Les soldats de Notre-Seigneur : nous d'abord, mais aussi les jeunes gens, l'armée du bon Dieu. A nous de la recruter, de la former. Ayons une vraie

sollicitude pour notre jeunesse ; emparons-nous d'elle, compromettons-la pour la gloire de Dieu. Il faut la prendre dès l'école ; une fois lancée, elle ira en avant. — Elle est quelquefois imprudente. Mais il est très facile de ne pas être imprudent. Je préfère cette jeunesse qui fait des imprudences, mais qui va en avant, mais qui écoute.

« 5° Il faut qu'un Roi ait ses contributions, ses taxes. Le Roi de l'Eucharistie a besoin d'argent. A nous de recueillir ces ressources. Et tout d'abord, nous devons donner nous-mêmes, puis enseigner aux autres à donner ; c'est leur rendre un service. Ceux qui se plaignent ne donnent jamais. Mais c'est un devoir de justice, car Dieu a droit à nos contributions.

« Soyons donc les ministres, les courtisans de Notre-Seigneur, nous ferons ainsi comprendre à nos fidèles que c'est un honneur, un bonheur de servir notre Roi, et surtout de s'approcher de sa table. Aimons notre Roi et travaillons pour que dans nos paroisses le Dieu de l'Eucharistie soit vraiment Roi. » (*Applaudissements.*)

M. le vicaire général Pelt remercie Mgr de Namur : « Nous retiendrons et pratiquerons ses conseils. »

Comme complément du rapport précédent, le R. P. BETTINGER lit le rapport de M. le chanoine BOUCHAT sur **une méthode de préparation et d'action de grâces pour la communion.**

Rapport de M. le Chanoine BOUCHAT,

PROSECRÉTAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR

sur

Une Méthode de Préparation et d'Action de Grâces pour la sainte communion.

Avant d'entreprendre ce rapport, j'ai voulu m'assurer si pareil sujet n'avait pas été traité dans les précédents Congrès : j'ai parcouru tous les compte-rendus que j'avais à ma disposition et j'ai remarqué qu'on n'avait pas parlé, *ex professo*, d'une méthode de préparation et d'action de grâces pour la sainte communion.

D'autre part, le magnifique décret du 20 décembre 1905 dit, à l'art. 4, « qu'il faut veiller à ce qu'une préparation soigneuse précède la sainte com- « munion et à ce qu'une action de grâces convenable la suive, en tenant « compte des facultés, de la condition et des obligations de chacun. »

C'est ce qui m'a décidé à vous présenter ici quelques observations, simples et pratiques, me semble-t-il, sur une méthode.

* * *

Une méthode ! On en donne une aux personnes pieuses pour les aider à faire oraison. — On en a préconisé plusieurs dans les Congrès antérieurs pour l'assistance des enfants à la sainte messe. — Est-ce moins nécessaire pour la communion ?

Les enfants surtout ne savent comment employer le temps qui précède la sainte communion et celui qui la suit immédiatement ; ils savent qu'il faut

prier, ils voient les grandes personnes le faire : mais que dire ? J'en ai connu un qui, pour toute action de grâces, se contentait de réciter, à la hâte, le *Te Deum* ou le *Gloria in excelsis* : on le lui avait enseigné dans la retraite de première communion. — Un autre m'a confié qu'à sa première communion, il avait demandé à sa grande sœur : « Que fait-on après la communion ? » et que celle-ci lui avait répondu : « On se met le visage dans les mains. » — J'ai vu un grand nombre d'enfants trahir, par leur attitude, l'ennui qu'ils éprouvaient à ce moment si précieux pourtant.

Sur ce point, beaucoup d'adultes ressemblent aux enfants. Parlant un jour de ce sujet avec un supérieur de communauté religieuse, celui-ci me dit comment ses jeunes novices — d'ordinaire si pleins de ferveur ! — lui demandaient souvent de leur indiquer une marche à suivre pour se préparer à la sainte communion.

Personne d'ailleurs ne me contredira si j'avance que tous, tant que nous sommes, prêtres et religieux aussi bien que laïques, nous sommes heureux d'avoir, à certains jours d'aridité et de dégoût, une bonne méthode à employer.

* * *

Cette méthode, elle devrait être :

1° *Simple* d'abord, pour qu'elle soit à la portée de tous, particulièrement des enfants qui viennent de faire la première communion. C'est à eux qu'il faudrait l'inculquer, afin qu'elle leur serve toute leur vie. Elle aura cette qualité si elle se base, autant que possible, sur les choses déjà connues des enfants : les actes qu'on leur fait apprendre et qu'ils récitent au grand jour de la première communion.

2° *Courte* ensuite, parce qu'il est bien des personnes qui ne peuvent employer beaucoup de temps à la préparation et à l'action de grâces et cependant ce manque de temps n'est pas une raison — loin de là — pour les priver de la communion même quotidienne. Le décret dit très bien que l'on doit tenir compte... de la condition et des obligations de chacun.

3° Capable enfin de recevoir des développements *fort variés* : ici, comme en tout, il faut craindre la routine qu'amènerait infailliblement la répétition des mêmes formules. On trouve une mine inépuisable de ces développements dans l'objet des fêtes que l'on célèbre et surtout dans le saint évangile.

* * *

Pénétré de ces pensées, je me suis mis, dès la première année de mon ministère auprès des petites filles, à faire avec elles la préparation et l'action de grâces, presque chaque fois quelles s'approchaient de la Table sainte. Je continue de la sorte depuis douze ans et j'avoue que je m'en suis toujours très bien trouvé.

Voici comment les choses se passent, du moins les dimanches et jours de fêtes où les enfants communient en dehors de la messe.

PRÉPARATION.

1° Je commence par leur rappeler la présence réelle de Notre-Seigneur au Très Saint-Sacrement, — je leur redis qu'elles doivent se réjouir de pouvoir communier : c'est un si grand honneur, c'est si profitable pour l'âme, pour le salut éternel ! — enfin je leur demande de former leur intention particulière et de bien déterminer pour *quoi* et pour *qui* elles vont s'approcher de la Table sainte : je regarde ce point comme d'une grande importance, d'abord, pour avoir l'intention droite requise par le décret, ensuite, pour éviter la routine. Je les invite aussi à choisir un sacrifice qu'elles promettront à Notre-Seigneur de faire pendant la journée, en reconnaissance du grand bienfait qu'elles vont recevoir.

Tout ceci se fait en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

2° En second lieu, je fais, avec elles, une courte méditation qui, ordinairement, comprend trois points ou mieux trois questions :

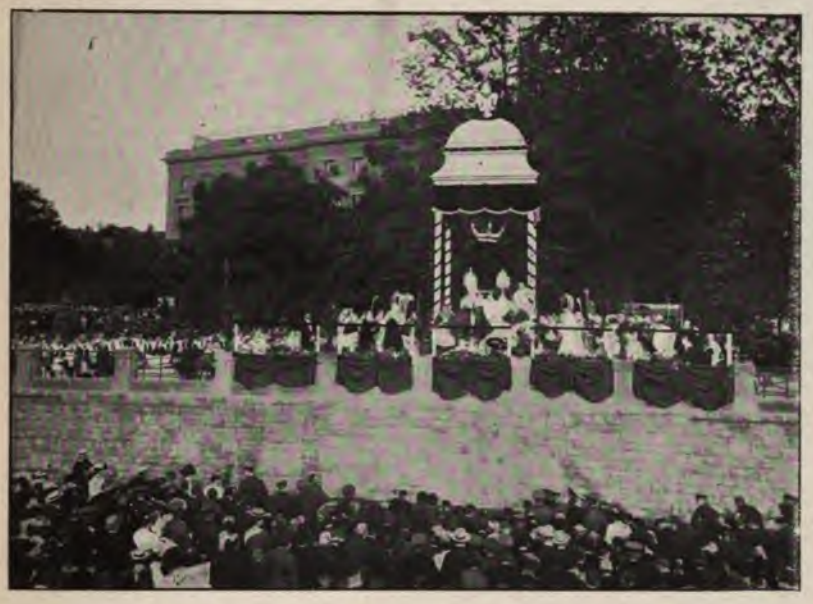

Vue du reposoir au moment de la bénédiction.

XLVII. La procession devant les grottes de l'Esplanade.

a) Quel est celui qui vient ?
b) A qui vient-Il ?
c) Pourquoi vient-Il ?

La réponse à la première question a pour effet de ranimer la foi à la présence réelle de Notre-Seigneur ; — le second point tend à faire naître dans les âmes un profond sentiment d'humilité en leur rappelant combien peu de vertus elles ont ; — enfin le troisième point excite dans les cœurs la confiance, l'amour, les saints désirs, et de plus purifie de nouveau l'intention pour la rendre droite et pieuse.

3° Après cela, je leur fais réciter lentement et posément — comme au jour de la première communion ! — les actes avant la sainte communion : actes très courts qui se trouvent dans le catéchisme du diocèse. Parfois en énonçant l'acte qu'elles vont dire, je fais remarquer combien Notre-Seigneur aime à rencontrer cette vertu (foi, humilité, confiance...) dans le cœur d'un communiant....

4° Cette récitation finie, j'invite les enfants

a) A demander pardon à Notre-Seigneur de toutes les fautes de leur vie passée, et spécialement, des manquements qui leur auraient échappé depuis leur dernière absolution ;
b) A se rappeler leur intention particulière ;
c) A se recommander à Marie, Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, à leur bon ange, à leur patronne et, s'il y a lieu, au saint dont on célèbre la fête.

5° Après cela, je leur demande de réciter, ensemble, le *Confiteor*, de bien recevoir l'*absolution générale* : ce sont des sacramentaux ! — et je les invite à s'approcher de la Table sainte avec confiance et amour, avec le désir sincère de profiter de leur communion et d'en retirer toutes les grâces que Notre-Seigneur va mettre à leur disposition : il faut que la communion serve à quelque chose, leur dis-je souvent.

ACTION DE GRACES.

Dès que j'ai fini la distribution de la sainte communion, je commence avec les enfants l'action de grâces.

1° Je les invite à goûter, pendant quelque temps, le bonheur de posséder Jésus.

Une fois, je leur dis de se figurer à Bethléem : Marie vient de déposer son divin Fils dans votre âme, comme autrefois dans la crèche.

Une autre fois, je les mène à *Nazareth :* comme Marie et Joseph, vous possédez Jésus ! — au *Cénacle :* reposez-vous sur le cœur du Maître comme a fait saint Jean ! — *au ciel :* qu'avez-vous à envier aux anges et aux saints ?

Je leur rappelle, une autre fois, une parole de la sainte Écriture. « *J'ai trouvé celui que mon cœur aime : je le tiens et je ne le laisserai pas aller.* » « *Mon bien aimé Jésus est à moi et je suis à lui.* »

A l'occasion, je les invite à dire avec saint Pierre : « *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant !* » « *Vous connaissez toutes choses et vous savez que je vous aime* » — avec saint Thomas : « *Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu* » — avec sainte Madeleine : « *Mon bon Maître !* »

2° L'action de grâces proprement dite contient ordinairement cinq actes : adoration, remerciements, amour, demande, bon propos.

Je sais qu'on pourrait avantageusement suivre un autre ordre : Adoration, Remerciements, Demande, Offrante, Résolution ; le mot « Ardor » aiderait à retenir la suite des actes à produire ; je m'arrête à celui que j'ai indiqué parce que c'est celui du petit catéchisme du diocèse de Namur.

Je trouve des développements, — en rapport avec ceux de la préparation, afin de conserver de l'unité, — soit dans l'évangile du jour, soit dans l'objet de la fête que l'on célèbre, soit dans l'étude d'une vertu....

Après chaque point, je fais réciter l'acte correspondant.

A l'acte de bon propos, je m'efforce d'être bien pratique : je ne veux pas que les enfants se contentent d'une promesse vague ; je leur dis de se rappeler ce qu'on leur reproche le plus souvent, ce qu'on leur a reproché à leur

dernière confession. Je leur rappelle qu'il s'agit d'être généreux et qu'il ne faut pas craindre de faire un sacrifice. En tout cas, je leur demande, chaque fois, de renouveler sincèrement la résolution d'être toujours en état de grâce, prêtes à mourir et à communier.

3° Elles récitent la prière « *En ego, o bone et dulcissime Jesu* », avec cinq *Pater* et cinq *Ave*, pour gagner une indulgence plénière.

Si l'heure n'est pas trop avancée, je récite, avec elles, la belle prière pour obtenir la propagation du pieux usage de la communion quotidienne.

Je leur rappelle le petit sacrifice qu'elles ont choisi et qu'elles ont promis de faire en action de grâces.

Je les bénis et je leur demande d'aller porter, au milieu de leurs compagnes, le parfum de Jésus. Que l'on puisse voir, à votre conduite, que vous avez eu le bonheur de communier ce matin !

* * *

Un détail nécessaire : ma communauté se compose de 50 à 60 enfants ; — la préparation et l'action de grâces, avec la distribution de la sainte communion, ne durent jamais plus de 40 minutes : je crois que c'est plus que suffisant pour de jeunes enfants.

J'ajouterai que la méthode que je préconise présente certainement des défauts et des inconvénients : je suis le premier à le reconnaître. Néanmoins je me suis souvent demandé si les avantages ne compensaient pas amplement ces inconvénients... et je continue depuis douze ans à faire ainsi la préparation et l'action de grâces avec mes enfants.

Je me permettrai de dire encore que, pour plus de facilité, j'ai publié quelques-unes des méditations dont je parle (1) : le public leur a réservé un accueil favorable et je sais qu'un bon nombre de curés se servent de ces petites brochures, particulièrement le premier vendredi du mois. Dans une paroisse, il n'est guère possible que le curé dirige lui-même la préparation et l'action de grâces : une religieuse, une personne pieuse, au besoin un enfant intelligent peut le remplacer, en se servant de mes petites brochures.

* * *

J'ai l'honneur de proposer au Congrès les vœux suivants :

1° Qu'à l'occasion du catéchisme et de la retraite de première communion, on donne aux enfants une méthode simple, courte, pour les aider à rendre fructueuse et fervente chacune de leurs communions.

2° Que là où la chose est possible, le prêtre fasse, au moins de temps en temps, la préparation et l'action de grâces avec ses paroissiens.

Ce rapport, avec les vœux qui le terminent, obtient l'approbation de toute l'assistance.

Le R. P. LINTELO fait un résumé de son rapport sur les **devoirs des prédicateurs par rapport au décret sur la communion quotidienne.** A plusieurs reprises, vu le manque de temps, il est invité à l'abréger.

(1) « Les premiers vendredis du mois » — « Les fêtes de la Très Sainte Vierge ». Deux brochures, en vente chez l'auteur. Conditions très avantageuses pour la propagande.

Rapport du R. P. JULES LINTELO, S. J.,

DE LA RÉSIDENCE DE MALINES

sur

Le Décret sur la communion quotidienne et les devoirs des Prédicateurs.

En abordant l'étude des devoirs du prêtre prédicateur, comment ne pas signaler tout d'abord un document qui est venu récemment corroborer le décret *Sacra Tridentina?* Nous voulons parler de la Lettre adressée aux Évêques, au nom de Sa Sainteté Pie X, les invitant à faire célébrer des triduums de prières et de prédications pour obtenir l'extension de la communion fréquente et quotidienne (1). Les termes en sont des plus énergiques.

Le Pape désire qu'ils « travaillent de toutes leurs forces », *omnem impendant operam*, à atteindre le but proposé. « Il faut que tous les fidèles connaissent l'ardeur de ses désirs à cet égard ».

Ce document est le septième publié dans le court espace de deux ans dans le but de promouvoir la communion quotidienne. Aucune hésitation n'est plus permise. C'est une vraie croisade eucharistique que Pie X a proclamée et qu'il envoie ses prêtres prêcher dans le monde entier. Il ne reste qu'à dire : *Dieu le veut!* Pénétrons-nous de notre devoir; mettons-nous à même de le remplir.

Je vais essayer de répondre fidèlement aux trois points inscrits au programme du Congrès : Nécessité — Avantages — Méthode de la prédication eucharistique.

I. NÉCESSITÉ

Il est indispensable de prêcher la communion quotidienne. L'Église le veut: Au moins six fois le décret déclare que tous les fidèles, le peuple chrétien tout entier, doit être invité à s'approcher tous les jours du divin Banquet. Le devoir des prêtres en découle nettement.

« Les curés, les confesseurs et les prédicateurs, suivant la doctrine approuvée du Catéchisme Romain, exhorteront fréquemment et avec beaucoup de zèle le peuple chrétien à un usage si pieux et si salutaire. »

Le mot d'ordre d'un chef ne se discute pas. A nous d'obéir; nous ne pouvons, par une prudence fallacieuse, nous dérober à des injonctions aussi formelles.

Comment, malgré ce mot d'ordre exprimé en des termes aussi catégoriques, a-t-il pu se rencontrer des prêtres pour jeter la suspicion contre la prédication eucharistique et, à l'encontre de ce qu'ils appelèrent « la méthode intensive, l'action publique sur la collectivité des fidèles », préconiser une méthode « individuelle, plus lente et plus secrète »? La réponse ne peut être cherchée que dans la ténacité des vieux préjugés et dans les illusions de l'esprit de système.

Tout au contraire, les instructions données aux membres de la *Ligue*

(1) Le document est daté du 10 avril 1907.

sacerdotale eucharistique assignent au prédicateur un rôle prépondérant. C'est bien le cas de demander avec saint Paul: *Quomodo audient sine prædicante?* (1) Le bon sens se joint à l'autorité des prescriptions pontificales pour nous dire qu'il est impossible d'obtenir une réforme aussi importante que le retour à la communion des premiers âges, sans une prédication qui réunisse ce triple caractère d'être générale, fréquente et ardente.

Un exposé méthodique et suivi de la vraie doctrine eucharistique peut seul donner des convictions assez solides pour déterminer une conduite en opposition avec celle que l'on a tenue, avec celle du grand nombre autour de soi. La réfutation explicite des objections courantes peut seule dissiper les préjugés si nombreux qui arrêtent l'élan des âmes.

Cet exposé et cette réfutation doivent de toute nécessité être faits au catéchisme ou en chaire, dans l'église où tous les fidèles, ou tout au moins des groupes importants, se trouvent réunis. A quoi servirait par exemple la distribution de brochures, voire les conseils privés, si les lèvres sacerdotales restaient muettes en public?

Impossible au confesseur le plus zélé d'atteindre chacun de ses pénitents pour lui faire une série d'instructions sur la matière; d'ailleurs ne serait-il pas suspect d'un zèle outré?

Et pût-il seul accomplir ce prodige, encore verrait-il les fidèles les plus timides, et souvent les plus nécessiteux, se dérober à une communion fréquente dont ils auraient reconnu le bienfait, aussi longtemps que le branle n'est pas donné autour d'eux.

Je m'attarde à prouver l'évidence, j'en ai quelque honte. Mais de bons prêtres ont cru pouvoir se taire, parce que, disaient-ils, la communion quotidienne offerte à tous en droit, en fait demeurerait le partage des âmes pieuses!

C'est précisément cette situation qu'il est de notre devoir de travailler à changer. En admettant même qu'au début, ceux qui font profession d'une vie pieuse seront seuls à désirer le bienfait de la communion quotidienne, le Pape veut que la pratique aille s'étendant jusqu'à devenir progressivement générale. Plusieurs s'en effraient. N'est-il pas à craindre, disent-ils, que le fidèle ne croie à des variations dans la doctrine catholique?

Modicæ fidei, répondrons-nous! En faisant notre devoir, en rétablissant la vérité altérée depuis trois siècles, nous n'avons à craindre aucune conséquence fâcheuse qui eût échappé à la prévoyante sollicitude du Pape. Les fidèles ignorent-ils peut être que dans l'Église il y a une autorité qui veille et redresse les écarts de doctrine?

Quoi de plus facile d'ailleurs que de montrer dans la tradition authentique et dans les documents émanés de l'Église romaine le fondement des décisions de Sa Sainteté Pie X? La partie historique du décret les rappelle suffisamment.

Un préjugé plus grave semble paralyser le zèle de quelques prêtres. Devant des populations où les meilleurs pratiquent à peine la communion des grandes fêtes de l'année, tout au plus mensuelle, ne serait-ce

(1) Rom X, 4.

pas, se sont-ils dit, manquer, sinon de mesure, du moins de prudence et du sens de l'opportunité, que de parler tout de suite de communion quotidienne? En demandant trop, ne risque-t-on pas de ne rien obtenir? Procédons par étapes; ne prétendons pas conduire d'un seul bond tout le monde à ce qui constitue un idéal impossible à atteindre.

L'objection confond deux choses fort distinctes : la proposition des désirs de l'Église, et l'accommodement aux personnes ; l'enseignement de la vraie doctrine et la direction à donner à tels ou tels fidèles.

Que dans celle-ci il faille user de condescendance et de modération, rien de plus juste. Souvent on devra se contenter d'un petit nombre de communions, mais ce nombre constitue un progrès sur les habitudes antérieures : ceci est l'évidence même.

Mais quand il s'agit de proposer la doctrine dans des exhortations générales ou dans des écrits qui demeurent, il faut s'inspirer des considérations qui suivent :

1° Nous ne sommes pas juges, mais bien l'Église. Or nous avons rappelé plus haut en quels termes catégoriques notre devoir à tous est nettement tracé.

2° Le prêtre a mission pour proposer, en ceci comme en tout, la vérité intégrale ; les fidèles ont grâce pour l'entendre. Il y a, dans les âmes des baptisés, une aptitude surnaturelle pour accepter la vérité de l'Évangile et pour y adhérer. « Beaucoup d'âmes se perdent par notre timidité », écrivait Mgr Gay, c'est-à-dire parce que nous n'osons leur proposer la vie surnaturelle telle que Notre-Seigneur l'a instituée.

Pas d'autre prudence que celle de l'Église ! Elle n'ignore pas que la communion quotidienne ne pourrait être obtenue d'emblée de tous les fidèles ; mais elle veut qu'elle leur soit prêchée et recommandée dès maintenant à tous, pour que peu à peu ils viennent à la pratiquer.

La cause principale de l'éloignement de la masse de la Table sainte, c'est précisément l'habitude séculaire de ne recommander et de n'accorder la communion quotidienne qu'à une élite restreinte, alors que Jésus et son Église la proposent à tous. Il est de toute évidence que l'effet ne disparaîtra que dans la mesure où la cause sera supprimée.

3° Ne confondons pas la modération dans les conseils privés avec les atténuations de la doctrine. Celles-ci ne sauraient être avantageuses aux âmes, et moins que jamais dans la matière présente, puisqu'il s'agit principalement de redresser les idées fausses. Le décret ne réglemente pas une pratique réservée aux âmes pieuses ; il proclame les principes traditionnels sur la communion, principes dont le seul énoncé constitue un sujet d'étonnement pour le plus grand nombre, et contredit les idées reçues dès l'enfance et puisées dans les livres de piété. Notre plus pressant devoir est donc d'instruire les fidèles, de déraciner les préjugés qui les éloignent de la communion fréquente.

4° L'expérience a montré, et montre tous les jours à qui veut l'essayer, l'efficacité de cette méthode. Elle fut celle du Concile de Trente; celle aussi des grands restaurateurs de la communion, notamment de saint Ignace de Loyola. Pour nous borner à ce dernier, vivant à une époque où la réception des sacrements était presque totalement négligée,

et s'adressant aux habitants d'Azpeitia qui ne connaissaient guère que la communion pascale, saint Ignace affirmait nettement devant eux, sans la moindre atténuation, l'idéal à poursuivre : « Il fut un temps où tous les fidèles sans exception, qui avaient l'âge requis, communiaient chaque jour... Il nous faut, à tout prix, restaurer les saintes coutumes des chrétiens d'autrefois. Les intérêts de la Majesté divine, nos plus grands intérêts personnels nous y obligent. » Voici la conclusion pratique : « Du moins, qu'une fois le mois, si l'on ne peut encore obtenir davantage, tous reçoivent l'Eucharistie. Et s'il s'en trouve qui veuillent communier plus fréquemment, il est hors de doute qu'ils se rendront très agréables à Dieu. » Le saint se contente de ce qu'il pourra obtenir, mais cela après avoir fortement inculqué le principe et sans cesser de rappeler que ce n'est qu'un minimum, destiné à préparer une mesure plus abondante.

Instruisons, exhortons donc avec ardeur. Que si nous ne pouvons obtenir d'un coup le maximum désiré de communions, tout au moins aurons-nous fait la lumière dans les esprits, et c'est la première étape à franchir pour multiplier le nombre des communions. Si tous ceux qui ont cette mission sont unanimes à s'en acquitter, il est impossible que le résultat ne soit pas aussi prompt que magnifique (1).

II. AVANTAGES

J'ai déjà empiété sur cette partie en revendiquant, avec le décret, les droits du prédicateur.

Entrons ici plus au cœur de son action.

Entre tous les sujets de prédication, l'enseignement eucharistique a l'avantage de poursuivre *le but le plus pratique*, de mettre les âmes en contact direct avec Jésus-Christ. Qu'avons-nous gagné si nous ne supprimons le péché mortel, si nous ne faisons vivre les âmes ? La communion fréquente assure ce fruit ; c'est le but même de son institution : *Hic est panis de cœlo descendens ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur* (2).

Permettez-moi de citer ici un des rapporteurs du Congrès eucharistique de Jérusalem (3) :

« Le salut du monde est dans l'hostie, disait-il. *O Salutaris hostia !* On le chante partout, et presque partout, hélas ! on agit comme si l'on n'y croyait pas. Tout effort pour régénérer le peuple restera sans effet, qui n'aura point l'Eucharistie comme moyen et comme but. »

Que de fois l'expérience des curés les plus dévoués a donné raison à ce pronostic ! Ils avaient tout essayé, patronages, cercles ouvriers, propagande de la presse, conférences apologétiques ; ils n'avaient oublié

(1) Sur les moyens de sauvegarder la liberté des âmes quand les exhortations publiques s'adressent à une communauté ou à un pensionnat, voir notre *Rapport sur la communion quotidienne dans les maisons d'éducation*, Congrès eucharistique de Tournay, 1906.

(2) S. Jean, VI, 50.

(3) Rapport de M. l'abbé Buléon, compte-rendu, p. 660 sq.

qu'une chose, c'était de nourrir les âmes du Pain de vie, de leur en donner le désir ! Et pourtant, à moins de réduire la communion à un rouage inutile ou de changer les conditions mêmes de son institution, la parole du Maître reste éternellement : Celui qui ne mange pas ma chair n'aura pas la vie en lui !

Le XIXe siècle s'est écoulé en plein naturalisme. Que de fois cette erreur a été solennellement dénoncée par le Pape, et les braves gens ont applaudi. Ils ne voyaient le naturalisme que dans telle théorie philosophique, telle tendance de l'État, tel livre ou tel enseignement ; ils oubliaient qu'on est toujours un peu de son temps, et ils n'ont pas vu en eux-mêmes.

Et pourtant, vivre en péché mortel, s'éloigner des sacrements, manquer de foi dans la prière ou dans l'efficacité des moyens surnaturels, tout cela est du plus pur naturalisme. Combien se le reprochent à peine !

Parce qu'ils votent bien, qu'ils assistent à la messe du dimanche et s'occupent de quelque œuvre sociale ou charitable, ils se regardent comme d'excellents catholiques, et ne se font guère scrupule de passer des semaines et des mois dans l'état de péché. Inconséquence qui eût paru monstrueuse aux chrétiens des premiers âges, dont l'idéal constant — les travaux les plus autorisés nous l'apprennent — était la sainteté, c'est-à-dire l'exemption du péché grave, et cette sainteté assurée par la manducation de l'Eucharistie.

La prédication qui s'adresse aux chrétiens pratiquants doit donc, sous peine de stérilité, aboutir à ranimer la vie surnaturelle, et par conséquent à faire communier.

Ce qui est vrai toujours, l'est davantage à notre époque. Plus intense que jamais est la poussée antichrétienne et antimorale. Il importe de mettre dans les âmes la force de résistance que le Sauveur a préparée contre tous les ennemis de leur vie divine, et sans laquelle ils seront emportés par l'entraînement du plaisir ou par l'exemple des apostats.

Il ne suffit pas qu'il y ait des communiants isolés, il faut un courant vers la communion, une société qui communie. Sinon nous aurons le phénomène d'un homme sain en pays infesté par le choléra ou par les fièvres. Pour que le courant s'établisse, il faut une prédication générale de l'Eucharistie.

Trop longtemps on a vu le salut dans la prédication apologétique. Nécessaire à ses heures, elle peut préparer les voies aux esprits qui recherchent loyalement la vérité. Pour le fidèle, si elle peut lui fournir une réponse aux sophismes ambiants, elle n'atteint que l'esprit ; la foi est aussi un don de Dieu qui demande à être alimenté par le pain de vie, pain destiné à ranimer toutes les énergies surnaturelles latentes dans l'âme du baptisé.

Un mot a été dit dans la lettre aux Évêques dont nous parlions en commençant, et ce mot rend raison de la supériorité incomparable de la prédication eucharistique sur toute autre. Ce mot le voici : *Dans l'affaiblissement général de la piété, il est clair qu'on ne peut concevoir de remède plus efficace pour guérir la langueur des âmes et les exciter plus vivement à aimer Dieu en retour, que la pratique*

de la communion fréquente et même quotidienne, où est reçu Celui qui est la source de la charité infinie.

III. — MÉTHODES

Comment s'y prendre pour faire pénétrer dans les âmes les enseignements du décret? Tel est le troisième objet proposé à notre considération.

Par deux fois — dans l'Instruction à la Ligue sacerdotale et dans la lettre aux Évêques — Rome a préconisé les prédications explicites pendant un triduum solennel.

Nous ne saurions mieux conseiller. Trois sermons peuvent donner le branle à la dévotion du peuple ; ils ne sauraient suffire à exposer toute la doctrine de la communion. Il sera donc bon d'en faire pendant quelque temps l'objet d'une *série* d'instructions ; un enseignement intermittent produit de médiocres résultats. Les vérités énoncées ne forment pas corps, les impressions obtenues ne s'ajoutent pas assez les unes aux autres ; il faut donc un effort suivi.

Deux choses sont à inculquer fortement aux fidèles : l'invitation à la communion quotidienne adressée à tous, les conditions auxquelles ils peuvent y répondre.

Sur le premier point, il y a certaines vérités fondamentales qui doivent être l'objet d'une conviction inébranlable et sur lesquelles il faudra revenir sans cesse après les avoir bien démontrées dès le début.

La première, c'est que Notre-Seigneur a institué la communion quotidienne comme le régime normal du chrétien en état de grâce. Le décret rappelle trois preuves de cette intention divine : le choix du pain pour les espèces du sacrement, la figure de la manne, l'appellation de pain quotidien donnée à l'Eucharistie dans le *Pater*.

La communion, par essence et par la volonté de son instituteur, n'est donc pas un sacrement de réception rare, mais bien au contraire fréquente et quotidienne comme la nourriture.

La seconde vérité, intimement liée à la précédente, c'est que Notre-Seigneur a fait de sa chair le pain de vie qui doit soutenir notre vie surnaturelle, nous permettre de triompher dans la lutte contre nos passions et contre le démon.

« Venez chercher la vie là où votre Dieu l'a mise, disait le P. Monsabré, en terminant sa 71me conférence. Ne me dites pas : « Je vis », si vous vous tenez éloigné de la Table sainte ; il me serait trop facile de vous prouver que depuis longtemps vous êtes mort. Je crois moins au témoignage orgueilleux que vous vous rendez à vous-même qu'à l'humble aveu des pénitents qui m'ont dit tant de fois : « Mon Père, depuis que j'ai quitté la communion, je ne vis plus. » Mais surtout, je crois à cette parole de mon Dieu : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Tant que cette double vérité ne sera pas passée à l'état d'axiome parmi les fidèles, comme elle l'était aux premiers âges, nous pourrons peut être multiplier les communions, nous n'aurons pas assuré au mou-

ement sa durée, car nous ne l'aurons pas établi sur ses véritables bases.

Sur ces deux propositions capitales viennent se greffer ces autres points de doctrine à remettre en lumière : l'union entre le sacrifice et la communion, la vraie tradition de l'Église exprimée par la liturgie, par l'enseignement des Pères et des Docteurs, par les décrets des Conciles, par l'exemple des saints propagateurs ou restaurateurs de la communion fréquente.

De tout cela il résulte qu'en fait de *nombre de communions*, il n'y en a qu'un proposé à tous par Notre-Seigneur et par son Église, la communion de chaque jour. Si aucun précepte n'y oblige, l'invitation est très pressante, elle s'adresse à tous, sans distinction de classes. Seuls les empêchements justifiés par des devoirs d'état certains, et n'impliquant aucun mépris du don divin, devraient éloigner le fidèle qui se trouve en état de grâce.

Le second ordre de vérités à exposer concerne les conditions requises pour recevoir la communion fréquente.

C'est là-dessus qu'il faut insister davantage, puisque c'est en cette matière que les erreurs sont le plus répandues (1).

Le décret les ramène à deux, l'état de grâce et l'intention droite. Ce qu'il faut faire remarquer, c'est qu'elles suffisent pour toute communion, rendent toute communion profitable. Nous y reviendrons en parlant des devoirs du confesseur.

Une large place doit être faite à la réfutation des objections contre la communion fréquente. Léon XIII l'avait nettement déclaré dans son Encyclique sur la sainte Eucharistie : « Il faut abolir entièrement les préjugés contraires, les vaines craintes et les motifs spécieux de s'en abstenir. »

Le Décret de Pie X a précisément pour objet d'extirper le poison janséniste qui, sous prétexte de l'honneur et du respect dûs à l'Eucharistie, avait infecté même les bons esprits. L'*Instruction aux prêtres de la Ligue* leur enjoint très expressément de dissiper les préjugés qui ont cause, pour un grand nombre, de leur éloignement de la Table eucharistique. Signalons ici les plus répandus de ces préjugés :

Je n'ai pas le temps ;
Je ne suis pas digne ;
Je suis marié ou dans les affaires ;
Je crains la routine ;
Je n'ai pas assez de dévotion ;
Je ne fais pas de progrès ;
De bons chrétiens ne communient pas si souvent ;
Je ne m'y sens pas porté ;
Que dira-t-on de moi ?

Il importe de solliciter vivement l'attention des fidèles — c'est encore un conseil puisé dans l'*Instruction* — et de leur apprendre que la plu-

(1) Populus edoceatur de ineffabili Eucharistiæ Sacramenti præstantia, et potissimum de animi dispositionibus ad illud rite suscipiendum. (*Litt. S. Congr. Ind.* 10 apr. 1907.)

part des livres de piété, quelques-uns même signés par des saints, sont entachés plus ou moins des doctrines condamnées maintenant par le décret. Ces erreurs portent surtout sur ces trois points :

1) La fréquence des communions graduée d'après les progrès dans la vertu, réalisés ou présumés ;

2) Les dispositions de pureté de cœur et de dévotion, toujours souverainement désirables pour accroître le fruit de la communion, déclarées nécessaires pour assurer ce fruit même ;

3) La prétendue efficacité de quelques communions rares pour assurer le progrès de notre sanctification.

Ainsi instruits et prémunis, les fidèles cesseront de voir dans la communion fréquente ou un privilège de caste, ou un objet de terreur. Comme l'Église, nous devons faciliter de toutes manières l'accès de la Table sainte, y appeler, tous les jours, les âmes de bonne volonté, quelque imparfaites qu'elles soient encore, si elles sont désireuses de trouver en Notre-Seigneur la force et le progrès.

Puisque des dispositions plus parfaites ne sont pas exigées pour la communion quotidienne que pour la communion moins fréquente, pourquoi nous abstiendrions-nous de proposer de suite la communion quotidienne à tous ceux que nous avons quelque espoir d'y amener ?

Tout en tenant compte des empêchements légitimes qui en retiennent plusieurs, nous pouvons faire appel à leur générosité. Au seul point de vue psychologique, il est certain qu'un tel appel produit de plus beaux résultats que le système du simple minimum, et l'expérience le confirme tous les jours.

Enfin, n'oublions pas que le désir d'atteindre le plus grand nombre ne doit pas nous faire sacrifier les intérêts des âmes les meilleures qui, suivant la loi de toute élite, entraîneront ensuite la masse. « Nous n'avons pas plus le droit de comprimer la piété que de la forcer. » Le mot est de Mgr de Ségur. Des âmes plus préparées à l'action de la grâce se détacheront aussitôt du groupe des communiants de chaque semaine ou de chaque mois et iront à Notre-Seigneur tous les jours. Leur exemple et le rayonnement de leur vie redira aux autres, de façon très persuasive, ce que notre enseignement leur aura déjà fait entendre.

* * *

Je termine. Il y a dans le décret une formule qui devrait devenir notre devise à tous : *frequenter et multo studio.*

J'ai dit un mot du *frequenter ;* laissez-moi ajouter un autre au sujet du *multo studio.*

Cette ardeur, il est impossible de la posséder, sinon en la puisant à sa source, le divin Cœur de Jésus, par notre piété et par la participation à son zèle dévorant pour le salut des âmes. Nous sommes les incendiaires chargés de répandre le feu dont il veut embraser la terre entière. Une parole froide et sèche n'y pourra rien ; il y faut de la chaleur : *multo studio !*

Ah ! si seulement pendant une année tous les prêtres qui ont charge d'âmes s'appliquaient à réaliser ce programme : *frequenter et multo studio !* Quelles merveilles nous contemplerions après cette année !

Si trop souvent la fréquence des exhortations fait défaut, c'est parce que l'ardeur n'est pas dans toutes les âmes sacerdotales. Il faut que désormais de chaque prêtre on puisse dire ce que le Pape veut qu'on sache de lui-même : *Que personne n'ignore combien ardent est son désir de promouvoir la communion de plus en plus fréquente.*

Faisons une supposition. La peste se répand dans la population. Je tiens un remède infaillible. Les malades ne l'apprécient pas ou n'en veulent pas.

Quel est mon devoir ? Est-ce de gémir, de perdre le temps à des chicanes ? Non, un seul, vulgariser par tous les moyens le remède sauveur.

Telle est notre situation eucharistique. Je ne fais que rappeler les formules des documents pontificaux en concluant ce rapport en ces termes :

La communion quotidienne est le remède le plus efficace à la tiédeur des chrétiens, le préservatif assuré contre les dangers de notre époque ;

Jamais ce remède quotidien ne fut plus nécessaire ;

Les fidèles en ont désappris la valeur, quelques-uns en sont dégoûtés ou le redoutent comme un piège.

Quel est le devoir du prêtre ? *Insta opportune, importune...* Presser à temps ou à contretemps !

Et ce devoir est d'autant plus urgent que la difficulté de faire accepter le remède est plus grande. Il s'agit de renverser une vraie montagne de préjugés et de réagir contre des habitudes séculaires. Ce devoir est d'autant plus grave que l'ennemi des âmes, le démon, s'efforce par tous moyens, même sous couleur de respect et avec les dehors de la piété et de la doctrine, de détourner les âmes de la Table sainte.

En présence de cette rage infernale, secondée par tant de suppôts méchants ou inconscients, infligerons-nous au Cœur de Jésus-Christ, au cœur de son Vicaire, l'amère douleur de notre mutisme ou de notre apathie ? Non, mille fois non ! *En avant donc, Dieu le veut !*

VŒU

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu

1° que les Triduums eucharistiques, désirés par le Pape, soient donnés au plus tôt, dans les paroisses et les communautés où ils ne l'ont pas encore été ;

2° que les prêtres prennent comme matière d'une SÉRIE d'instructions les motifs de la communion fréquente et quotidienne, les dispositions requises par l'Église, et la réfutation des objections les plus répandues. Qu'ils s'inspirent, en traitant ces sujets, des Instructions données à la LIGUE SACERDOTALE.

Lorsque le R. P. Lintelo eut fini de parler, Mgr LATTY, évêque de Châlons, monta en chaire, et prononça une allocution dont voici les lignes principales :

Dans cette grave question de la communion fréquente et quotidienne, il faut être très exact, ne pas dépasser la mesure ni dans un sens ni dans l'autre. Nous sommes tous d'accord sur deux points : dans l'acceptation large et filiale du décret du Saint-Père (*applaudissements*), et dans la volonté de pousser de toutes nos forces les âmes à la communion fréquente. Mais la pratique ?

Il me semble que dans les rapports qui ont été présentés on a éliminé certains textes évangéliques graves :

1° Le texte de saint Paul... *non dijudicans corpus Domini*. Et pourtant pour communier il faut avoir la foi dans l'Eucharistie, la foi dans le Christ. Il faut savoir si la foi de ceux à qui l'on conseille de communier est suffisante. On peut graduer les états des chrétiens à l'égard de la foi eucharistique : quelques-uns croient à peine ; d'autres font seulement leurs Pâques, et encore par convenance, ils se laissent pousser par la famille ; il y a ensuite ceux qui communient aux grandes fêtes et ne voient qu'imparfaitement ce qu'est se nourrir de Dieu. Allez-vous pousser ces chrétiens à communier souvent ? Enfin, il y a ceux qui croient pleinement à l'Eucharistie et ont plus ou moins le désir de s'en approcher : ce sont les dévots. Il faut donc savoir, quand vous conseillez la communion fréquente, si la foi est suffisante, et graduer la communion selon le degré de foi. C'est donc aussi la foi qu'il faut travailler à exciter, la foi en la présence réelle.

2° L'autre texte de saint Paul qu'il faut rappeler est le *Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat*. Bien souvent la charité manque. Or l'Eucharistie est aussi *mysterium caritatis*. On a parlé ce matin de certaines raisons qui empêchent la communion pascale : on n'a pas parlé d'autres raisons, comme la haine, la peur des restitutions.

Dans le décret lui-même, il semble que les promoteurs (je ne dis pas exagérés, Dieu m'en garde !) de la pratique de la communion fréquente n'ont pas assez insisté sur certaines expressions du décret :

1° On a commenté l'intention droite, *recta* : mais je n'ai trouvé nulle part le commentaire du mot *pia* ; l'intention pieuse doit pourtant bien animer le communiant !

2° Au n° 4 du décret est expressément indiqué ce qu'il y a à faire pour la préparation et l'action de grâces : *curandum est ut sedula ad sacram communionem praeparatio antecedat, et congrua gratiarum actio inde sequatur*.

Tous ces points devaient être rappelés dans un Congrès qui a pour but de traiter de la communion fréquente.

Ces paroles de Mgr Latty sont accueillies avec étonnement par une partie de l'auditoire et provoquent des protestations.

Mgr de Namur prend la parole et rappelle en peu de mots les deux courants d'opinion qu'il avait indiqués la veille dans la séance générale. Dans la marche à suivre, il y aura donc plus ou moins de rapidité. Résolution pratique : nous en tenir

tous au décret et faire communier le plus possible dans les conditions requises.

Après la récitation du *Sub tuum*, la séance est levée.

DEUXIÈME RÉUNION ALLEMANDE

La deuxième séance sacerdotale de langue allemande est ouverte devant une nombreuse assistance par M. le chanoine DORVAUX, supérieur du Grand-Séminaire. Au bureau on remarque S. A. R. le prince Max de Saxe.

La parole est à M. le Dr WELSCH, directeur du Grand-Séminaire de Spire, pour son rapport sur les **Devoirs des curés** par rapport au décret de la communion fréquente.

Le rapporteur traite d'abord de *la direction générale à donner à la paroisse* dans le sens de la communion fréquente. 1° Devoirs du curé envers lui-même : se conformer de cœur et d'esprit au décret pontifical ; — étudier sérieusement la sainte Eucharistie, au point de vue dogmatique et ascétique ; — donner aux fidèles l'exemple du respect envers l'Eucharistie.

2° Devoirs envers les paroissiens : lutter contre les obstacles à la communion : amour du plaisir, sensualisme, matérialisme, etc. ; introduire des habitudes chrétiennes ; travail pastoral réfléchi et se proposant comme but dernier d'amener les fidèles à la sainte Table. — Le fondement sera posé par une mission générale dirigée vers ce but ; puis on introduira des communions générales pour les diverses classes de paroissiens ; on profitera des solennités religieuses, des événements heureux ou malheureux dans la famille, pour amener les paroissiens à la communion.

Pour ce qui regarde la première communion, le rapporteur est d'avis que les enfants doivent être admis à dix ou onze ans. A treize ans, la jeunesse est trop familiarisée avec le vice, le remède arrive trop tard, il n'est plus possible de faire prendre l'habitude de la communion. En admettant les enfants plus tôt, le curé utilisera l'influence directe qu'il a sur eux tant qu'ils fréquentent l'école, et pourra faire entrer la communion dans leurs habitudes.

A l'objection qu'à cet âge l'enfant n'est pas assez instruit, M. Welsch répond : Le sacrement de pénitence exige plus de connaissances religieuses que la communion, et pourtant les enfants se confessent à dix ans. « L'importance capitale donnée à l'instruction religieuse comme préparation à la première communion est un reste de jansénisme ». Ne pas oublier que Jésus eucharistique et l'Esprit-Saint opèrent aussi dans l'âme des enfants.

Le deuxième devoir du curé, devoir spécial envers l'Eucharistie, est de *faciliter la réception fréquente de la communion*. Jésus dans l'Eu-

charistie est ici le modèle du prêtre : 1° il lui enseigne, par sa présence perpétuelle au tabernacle, à être toujours prêt à administrer les sacrements ; 2° par son état de victime au Saint-Sacrement, il lui enseigne l'esprit de sacrifice ; 3° Jésus reçoit tout le monde sans distinction, et par là il apprend au prêtre le dévouement complet à tous.

« Quiconque pèse attentivement le décret pontifical, en considérant la pratique actuelle universelle des curés en ce qui concerne l'administration du sacrement de pénitence, arrive vite à la conviction *qu'il faut introduire une pratique moins sévère*, plus en harmonie avec le caractère de la sainte Eucharistie, afin de rendre possible et de faciliter au peuple la fréquente communion. Combien d'explications ne faut-il pas par exemple aujourd'hui pour que de pieux chrétiens osent communier sans confession, malgré quelques fautes légères échappées à la faiblesse humaine ! »

Enfin, le rapporteur étudie les devoirs particuliers du curé vis-à-vis des malades. Le curé doit : 1° avoir une grande charité et un vrai zèle pastoral pour les malades ; 2° instruire les malades sur le grand bienfait que leur apporte la communion fréquente, et les aider à surmonter la tiédeur et le respect humain ; 3° ne pas attendre qu'on l'appelle pour porter la communion. Dans la paroisse, établir une règle uniforme pour la communion des malades, et s'y tenir énergiquement. « Dans les grandes paroisses, il serait très utile qu'un prêtre fût spécialement chargé du ministère des malades, si important de nos jours : ainsi le soin des malades serait mieux organisé et moins abandonné au hasard. Cette organisation aurait aussi des avantages au point de vue général du ministère pastoral et faciliterait le ministère à domicile. »

Ce rapport, qui assigne nettement au décret pontifical la place qu'il doit avoir dans les préoccupations du curé, est accueilli avec grande faveur.

S. A. R. le prince Max de Saxe présente ensuite un rapport très documenté sur les **Chants du bréviaire syriaque**, se rapportant au Saint-Sacrement.

Voici la conclusion de cet important travail, qu'il ne nous est pas possible d'analyser :

« Nous avons reconnu par l'étude d'une série de passages des anciens offices syriaques en l'honneur du Saint-Sacrement avec quels magnifiques accents l'église syriaque, depuis les anciens temps, célèbre le sacrement du Christ. Il est appelé le corps et le sang du Christ ; il est désigné comme le charbon ardent, la perle ; les anges tremblent, quand on le célèbre ; il est la plus grande marque de l'amour du Christ pour son Église ; il est le festin nuptial de l'union du Christ avec son Épouse.

« L'hérésie monophysite n'a pu ni affaiblir ce témoignage ni ébranler cette foi. Tous les syriens monophysites chantent encore aujourd'hui l'Eucharistie avec ces antiques et vénérables

accents de leur église. La Providence divine a vraiment conservé ces liturgies orientales comme un monument grandiose en l'honneur du Saint-Sacrement.

« Terminons par la prière et le désir que ce mystère, gardé fidèlement par l'église syriaque, lui aide à rejeter toute erreur au sujet de la foi... Séparée, l'église syriaque est misérablement tombée en pièces, humiliée et devenue la proie de ses ennemis ; réunie, elle redeviendrait, dans la couronne de l'Église du Christ, le joyau qu'elle était au temps de saint Ephrem, de saint Rabulas d'Édesse et de ses autres docteurs. »

Le savant et modeste Prince est vivement applaudi, et la séance levée vers 3 heures.

TROISIÈME SEANCE FRANÇAISE

VENDREDI 9 AOUT

Au bureau, Mgr l'évêque de Verdun, qui préside la séance ; Mgr l'évêque de Châlons ; Mgr Wittner, coadjuteur du Chantong ; puis, quelques instants après l'ouverture, Mgr l'évêque de Metz.

Sont présents aussi le Révérendissime Père Abbé de Maria-Laach, M. l'abbé Odelin, le R. P. Lémius et plusieurs prélats.

La parole est donnée à M. l'abbé Bouquerel, secrétaire du Comité permanent, pour la lecture d'un rapport sur l'**Union Apostolique** ; le temps avait manqué à la première séance pour épuiser le programme où figurait ce rapport.

Rapport de M. l'Abbé Bouquerel

ASSISTANT DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE L'U. A.

sur

L'Union Apostolique.

Chaque jour nous avons le bonheur de célébrer le saint sacrifice de la messe ; chaque jour par conséquent nous communions. Nous devons donc avoir constamment cette *intention droite*, condition unique, mais indispensable pour la communion quotidienne.

De plus, pour répondre aux vues de Pie X, nous devons entraîner les âmes à la communion fréquente et quotidienne. Or pour être des entraîneurs et pour garder nous-mêmes constamment l'intention droite, il nous faut tendre constamment vers la perfection de la vie sacerdotale.

La vie sacerdotale, harmonieux composé de prière et d'action, d'étude et de prédication, sera d'autant plus parfaite qu'elle sera plus apostolique.

Pour réaliser la vie apostolique, le religieux a ses vœux, sa règle, ses supérieurs, souvent les avantages de la communauté.

Le prêtre séculier au contraire n'a pour garder ses promesses cléricales aucune règle obligatoire ; loin de ses supérieurs, il est abandonné à l'arbitraire, aux caprices d'une volonté humaine et par conséquent mobile et impressionnable.

Aux jours de ferveur il s'est tracé un règlement, mais sous l'influence des circonstances il le néglige parfois, l'abandonne et l'oublie.

Il lui faut donc, non seulement un règlement, mais un *contrôle*, indispensable pour assurer l'observation de ce règlement.

A l'imitation de Barthélemy Holzhauser, qui illustra l'Église par ses

XLVIII. La procession monte à l'Esplanade.

œuvres et ses vertus au XVIIe siècle, un prêtre zélé, M. l'abbé Lebeurier, (1) fonda en 1862, d'abord à Orléans, puis à Paris, puis par toute la France, puis par le monde entier, des groupes de prêtres unis par les liens de la charité dans une vaste fédération nommée *l'Union Apostolique*. Approuvée successivement par Léon XIII et par Pie X, cette association jouit de nombreux privilèges, et est enrichie de précieuses indulgences.

Pour la bien comprendre, il est indispensable de connaître la constitution de l'union apostolique.

Elle consiste en une fédération de groupes diocésains.

Le supérieur de chaque groupe, choisi par ses confrères, correspond d'une part avec le supérieur général et de l'autre avec les membres dispersés de son groupe.

Pour qu'un groupe de prêtres puisse faire partie de l'union apostolique, il faut et il suffit qu'il adopte la pratique d'un bulletin annoté chaque soir et envoyé chaque mois au supérieur du groupe.

Ce bulletin a toujours été regardé dans l'union apostolique comme un *instrument essentiel*. C'est ce bulletin qui caractérise l'union apostolique et la distingue d'autres associations sacerdotales. Ce bulletin en fait la difficulté mais aussi l'efficacité. La difficulté, car il faut de l'énergie et de l'esprit de foi pour s'y astreindre toujours ; l'efficacité, parce que ce bulletin est le contrôle impitoyable de la régularité du prêtre qui l'a accepté.

Un prêtre vit absolument isolé ou au moins sans s'ouvrir aux confrères avec lesquels il collabore. Il n'a pas de contrôle.

S'il fait partie de l'union apostolique au contraire, chaque mois il devra envoyer son bulletin au supérieur de son groupe. Chaque soir il annotera ce bulletin ; à chaque heure il se dit : si je n'observe pas mon règlement, mes paroissiens n'en sauront rien, mes confrères ne s'en préoccuperont pas, Dieu lui-même ne m'en fait pas une stricte obligation, mais mon supérieur le saura. Moi-même, avant de l'envoyer, je verrai en un tableau d'ensemble un mois entier de ma vie sacerdotale.

Je verrai et il verra des × qui indiqueront que je n'ai pu accomplir tel exercice, je verrai et il verra des O qui m'accuseront d'avoir par ma faute omis ma méditation, ma lecture spirituelle etc.

Et comme je veux être sincère, et comme je veux que mon supérieur ne désespère pas de moi, je m'efforcerai d'être, pour l'amour de Dieu, pour l'amour des âmes, de plus en plus régulier.

Cette correspondance mensuelle avec un prêtre en qui j'ai confiance devient tout naturellement une direction et cette direction m'aide à monter plus haut.

Quand le groupe compte plusieurs membres assez rapprochés les uns des autres, on ne se contente pas de la correspondance mensuelle, on se réunit. Or nos réunions ne sont point seulement des réunions d'amis qui viennent se délasser ensemble des travaux passés, ce sont des réunions d'ouvriers évangéliques qui viennent se fortifier pour les travaux à venir. C'est la retraite du mois.

L'union apostolique garantit donc non seulement la régularité, mais encore la piété.

Or le prêtre pieux, non point par intermittence, mais constamment, non point par sentiment, mais par volonté et par vertu, saura communiquer sa piété par des instructions solides, des exhortations motivées. Il saura se gêner pour être à son confessionnal aux heures les plus favorables à ses pénitents ; pour dire sa messe ou plus tôt ou plus tard suivant les convenances des fidèles.

Il gardera donc lui-même l'intention droite et sera en état de la maintenir dans ses paroissiens. Il entraînera les âmes vers la communion fréquente et quotidienne.

(1) Le fondateur de l'Union Apostolique, Mgr Lebeurier, nommé prélat domestique par Pie X, la gouverne toujours avec le concours de plusieurs assistants. Il publie depuis 40 ans une revue intitulée « Les Etudes ecclésiastiques » qui sert de trait d'union entre tous les membres de sa grande famille.

Vœu : Que tous les prêtres séculiers prennent connaissance des statuts de l'union apostolique et, si la grâce les attire, s'enrôlent dans cette association de la vie sacerdotale.

Mgr DUBOIS pense que tous les assistants sont disposés à entrer dans l'Union Apostolique, puisqu'elle est un moyen de rester de vrais prêtres.

A l'observation que les œuvres sacerdotales sont trop nombreuses, M. Bouquerel répond que l'Union Apostolique a l'avantage de spécialiser et surtout de contrôler.

Toutefois, une objection est restée dans les esprits ; elle est traduite par un des congressistes. « Ce bulletin annoté qu'on me demande, où je dois indiquer par un signe, devant la mention de chaque exercice, si j'y ai été fidèle ou non, c'est une confession, et si la confession s'égare, s'il se trouve que c'est ma directrice de poste qui, *par hasard*, en prend connaissance? » — « Je comprends d'autant mieux la difficulté, répond en substance le rapporteur, que j'ai été victime moi-même d'une indiscrétion. Mais quoi ! il y a un moyen bien simple d'arranger les choses : enlevez de vos bulletins la nomenclature imprimée des exercices, n'y laissez que vos indications à vous, et je défie bien la personne la plus curieuse d'y rien comprendre ; quant à votre correspondant, il saura à quoi s'en tenir. »

Mgr de Verdun apporte une autre objection : « Mais je n'ai ni plume, ni encre, j'ai trop de besogne. » Et il répond : « Mais faites votre bulletin tous les jours après votre prière du soir et envoyez-le régulièrement dans les cinq premiers jours du mois. »

Le R. P. LINTELO lit le résumé de son rapport sur **Les devoirs des confesseurs** relativement au décret sur la communion quotidienne, rapport qu'il fait précéder de la remarque : « Ce n'est pas ma doctrine que je vais développer, mais celle du décret. »

Rapport du R. P. LINTELO

sur

Le Décret de la communion quotidienne et les devoirs des confesseurs.

Avant de répondre aux questions posées par le programme, rappelons le point de vue qui domine la matière. Le prêtre au Tribunal de la Pénitence ne se bornera pas à accorder la communion à qui la demande, il devra, dit le décret, s'en faire l'apôtre : « Fréquemment et avec beaucoup de zèle il exhortera à la communion quotidienne. »

Jamais le *compelle intrare* de l'Évangile n'a été redit de manière

plus pressante. Appeler les âmes à la table de la vie, exciter leurs désirs, les contraindre suavement, les introduire dans la salle du festin : telle est la mission du prêtre.

Loin de pouvoir disposer du sacrement à sa guise, il doit s'inspirer fidèlement du vœu de l'Église, du désir de Notre-Seigneur, du plus grand bien des âmes ; dès lors c'est vers la communion de chaque jour qu'il doit orienter tous ceux qu'il a espoir d'y amener.

Au confessionnal surtout, le prêtre se pénètre des sentiments de miséricorde du Sauveur dont il tient la place. Quand le pécheur s'en va pardonné, son âme sans doute est rendue à la vie, mais elle est convalescente et faible. Pour cette âme lavée dans son sang, que veut Jésus-Christ ? Qu'elle ait la vie et qu'elle l'ait de plus en plus abondante ! — Et comment, Seigneur ? — *Celui qui mange ma chair aura la vie en lui !* Une mère mesure-t-elle parcimonieusement à ses enfants la nourriture suffisante pour ne pas mourir ? Infiniment plus aimant que la mère la plus tendre, Jésus offre à tous, tous les jours, cet aliment et ce remède qui doit les rendre vigoureux et résistants, en un mot, pleins de vie !

ASSIDUITÉ

Il est de toute évidence que la multiplication des communions exige de la part du prêtre une plus grande assiduité au confessionnal. Il faut qu'il soit à la disposition de tous ceux qui désirent mettre ordre à leur conscience, chaque samedi, chaque veille de fête et tous les matins à l'heure qui précède la messe ou la distribution de la communion.

Que ce soit assujettissant, on n'en disconvient pas, mais c'est le devoir, et ce que je viens de proposer ne constitue-t-il pas vraiment un minimum ?

Il y a lieu d'insister sur la présence du confesseur chaque matin. Pour que le régime de la communion quotidienne profite, surtout aux pécheurs qui désirent se corriger, il est indispensable qu'il n'y ait pas d'interruption. Tout hiatus est fatal, dans les débuts surtout, par le danger des rechutes ; si celles-ci ne sont aussitôt réparées, de nouvelles fautes sont à craindre, puis le découragement, l'esclavage de la passion... et tout est à refaire ! Le malheureux qui s'est décidé à employer le grand remède doit être assuré de trouver, et cela facilement, le secours du prêtre pour réparer sa faiblesse.

Toutes ces facilités données aux fidèles pour leurs confessions — que celles-ci se fassent au curé, aux prêtres auxiliaires, ou aux étrangers appelés pour certaines circonstances — doivent être connues des fidèles, proclamées devant eux et traduites en *actes*. Il faut qu'ils *voient* le prêtre aux heures dites, et que celui-ci se fasse voir, alors même que pendant longtemps ils n'useraient pas du dévouement qu'on prodigue. Telle est, nous le savons, la pratique des prêtres les plus zélés. Il va de soi qu'il faut choisir les heures les plus faciles pour les fidèles, en tenant compte des saisons et des occupations particulières des diverses catégories. Ainsi agit le commerçant. Il attend le client et fait bonne

figure à celui même qui le dérange. La foi nous dit que l'aubaine est bien meilleure quand le pécheur revient à Dieu par notre ministère.

Quel prêtre serait assez peu accueillant pour le pécheur, assez cruel, — car vraiment le terme est-il immérité? — pour renvoyer un pauvre jeune homme qui doit triompher du démon et de la honte et s'imposer parfois un sacrifice généreux pour sortir au plus tôt du péché?

Si le prêtre doit être plus assidu au saint tribunal, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il doive y passer un temps plus considérable.

Voici sur cette matière l'avis d'ANTONI dans une brochure honorée d'une recommandation de Sa Sainteté Pie X. « Si nous voulons que la communion quotidienne, au moins fréquente, au moins des jours de fête, ne soit pas un rêve, une chimère, il faut qu'en nous employant à faire refleurir dans le monde la fréquentation de la Table eucharistique, nous travaillions en même temps à rendre plus rares les confessions qui ne sont pas nécessaires. Apprenons aux âmes à communier sans crainte et avec joie tous les jours où elles le peuvent, pendant des semaines, des mois même, S'IL EN EST BESOIN, sans se confesser, quand elles ne sont pas certaines d'avoir péché mortellement depuis leur dernière confession » (1).

Remarquez le correctif de l'auteur. Lui-même rappelle que s'il est utile d'accuser ses fautes vénielles en confession, on peut en obtenir pardon de bien d'autres manières : *multisque aliis remediis expiari possunt*. Le Concile de Trente l'a ainsi défini (2). D'autre part, de toutes les préparations par lesquelles nous pouvons faire honneur à Notre-Seigneur et retirer des fruits plus abondants de nos communions, la principale sera toujours une plus parfaite pureté de conscience. Ce qu'Antoni demande, c'est qu'on ne sacrifie pas la communion parce qu'on a dû omettre une confession de pure dévotion ; c'est qu'on ménage le temps des confesseurs, quand il en est besoin ; c'est que la confession ne devienne pas une barrière pour la communion.

Avant lui, Frassinetti avait exprimé les mêmes vues, en précisant davantage le cas où cette diminution de confessions serait pratique. « S'il y avait peu de confesseurs et qu'ils fussent très occupés à entendre des personnes s'approchant rarement des sacrements, et pouvant en avoir un vrai besoin, surtout si ce sont des hommes... il y aurait lieu de vous exhorter à faire la communion, même quotidienne, en ne vous confessant que tous les quinze jours, ou même à de plus longs intervalles. »

En pratique, le confesseur pourrait conseiller à ses pénitents qui communient fréquemment de choisir un jour ou une heure où le confessionnal n'est pas trop assiégé, comme il l'est facilement la veille des fêtes ou des premiers dimanches du mois.

Ce qui importe le plus en cette matière, c'est d'extirper ce préjugé anticatholique qui « sous prétexte de sainteté plus grande exalte la confession aux dépens de la communion, nous fatigue de scrupules, nous fausse la conscience et plaît infiniment au diable en nous tenant

(1) *Pourquoi tant de vaines craintes éloignent-elles de la Communion fréquente et quotidienne?* P. 29. Bruxelles, 205, chaussée de Wavre.

(2) Sess. XIV, cap. V.

respectueusement éloignés de l'adorable Eucharistie qui est le foyer vivant de la sainteté. »

Ces dernières paroles sont empruntées au judicieux apôtre de la communion, Mgr de Ségur. Combien plus devons-nous les faire nôtres, puisqu'elles sont une conséquence logique du décret qui déclare que le péché véniel n'est pas un obstacle à la communion de chaque jour!

Vous n'ignorez pas cette autre décision de Rome, en vertu de laquelle les fidèles qui ont l'habitude de communier tous les jours ou à peu près, peuvent gagner les indulgences plénières sans être tenus à la confession hebdomadaire ni même bimensuelle. Cette décision s'inspire manifestement des vues que nous exposons ici (1).

FORMATION ASCÉTIQUE

Je ne puis ici parler que de la seule formation que requiert dans le prêtre la dispensation de l'Eucharistie.

Assurément il faut mettre en tête de ses devoirs l'*étude* assidue et approfondie des récents documents du Saint-Siège sur la question. Les prêtres qui ont suivi les cours de théologie à l'époque où les controverses sur la communion n'avaient pas été tranchées, ont presque tous été imbus d'idées fausses. Des théologiens de grand renom d'ailleurs, le décret le dit, étaient infectés du poison janséniste. De là vient que plusieurs prêtres sont demeurés pénétrés, à leur insu, de cette première formation ; ils n'ont pu lire le décret qu'à travers leurs préjugés, comme ceux qui usent de lunettes de couleur voient tous les objets teintés de cette couleur. D'autres l'ont mieux lu, mais l'ont aussitôt oublié et les anciennes idées ont repris le dessus ; ils ne corrigent pas, par les principes du décret, les erreurs qu'ils rencontrent dans leurs lectures ascétiques ou théologiques. Comment expliquer autrement leur peu de zèle et les entraves qu'ils mettent à l'exécution d'un document qui n'offre rien de difficile dans son interprétation, où tout a été calculé en vue de la plus grande clarté ?

L'étude que nous conseillons préparera cet *état d'âme* nécessaire au prêtre, et que je vous demande la permission de traduire en un petit examen pratique.

1° Suis-je bien convaincu que rien n'est plus important que d'amener les fidèles à communier davantage, que ce but doit être sinon toujours énoncé, du moins toujours poursuivi ?

2° Ai-je sur les questions eucharistiques une doctrine ferme, ou hésitante et flottante, se traduisant par cette formule : il me semble... à mon avis, etc... ?

3° Est-ce que j'ai une provision abondante d'arguments, d'invitations aux âmes ?... Est-ce que ma parole est froide ou ardente ?

4° Est-ce que je distingue entre les obligations certaines et l'appel fait à la générosité ? est-ce que je n'encours pas le reproche d'imposer aux autres des fardeaux que je ne touche pas du doigt ?

5° Est-ce que je ne me tiens pas trop passif, croyant qu'il n'y a rien

(1) Sur la confession des péchés véniels, on lira avec profit : *Enfants, à la sainte Table*, par le P. Gros S. J., chap. XX, p. 179.

à obtenir ? Est-ce que je prie pour que mes efforts soient secondés par la grâce ?

L'étude attentive du décret augmentera la foi du prêtre en l'efficacité du sacrement, et lui rappellera que les âmes sont sanctifiées, non par ses exhortations ou par ses conseils, mais par le Christ avec lequel il les met en contact. C'est la raison pour laquelle un prêtre de vertu médiocre, mais généreux dispensateur du don divin, contribuera plus au progrès des âmes qu'un autre plus parfait, mais avare du pain de vie.

Il faut remarquer d'ailleurs que le décret a déplacé l'axe même des questions agitées autour de la communion. Jadis tout se réglait d'après les dispositions requises ; aujourd'hui tout repose sur les désirs de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le besoin des âmes. Le confesseur n'a plus à régler pour chaque âme qui s'adresse à lui le nombre de ses communions ; il y a un régime normal et régulier qu'il doit proposer à tous ceux que leurs devoirs d'état n'en éloignent pas : c'est la communion quotidienne. Il lui est enjoint de la provoquer toutes les fois qu'il peut l'obtenir ; il lui est interdit de la refuser à tous les fidèles qui y apportent les seules dispositions exigées.

Il en résulte que l'objectif toujours poursuivi par le confesseur doit être d'obtenir la communion quotidienne. La mesure dans laquelle il la recommandera sera l'espoir de la voir agréée plus ou moins prochainement, et non pas la vertu acquise ni les habitudes antérieures, ni les conditions ou l'âge de la personne.

« Quand l'on vivait sous la croyance de dispositions nombreuses et difficiles pour en être rendu capable, annoncer la communion quotidienne à la masse du peuple pouvait paraître utopique : quels des auditeurs seraient à même d'en tenter l'effort ? Mais aujourd'hui que l'Église, ramenant au point des opinions fausses, enseigne que seul l'état de grâce avec une bonne intention suffit pour y être admis légitimement, on ne saurait craindre d'en parler trop ouvertement » (1).

Agir autrement, ce serait de la part du confesseur faire injure à l'Église qui le délègue, et au pénitent qui a droit au sacrement de l'Eucharistie. Et si l'on considère les précieux et ineffables effets de celui-ci, il faut dire : « Ce n'est pas une petite injustice que de priver un pénitent, même une fois, sans de justes et graves motifs, des biens que la communion lui procure ».

Ainsi écrivait, plusieurs années avant le décret *Sacra Tridentina*, le savant cardinal Gènnari (2).

Ainsi faut-il conclure à plus forte raison, maintenant que ce décret, doctrinal et disciplinaire tout ensemble, a tranché les questions jadis controversées et a substitué aux règles multiples et arbitraires cette règle unique et absolue : la communion quotidienne ne peut être refusée à quiconque est en état de grâce et s'approche avec une intention droite.

A cette lumière s'évanouit cette monstrueuse erreur répandue par

(1) R. P. Tesnière, *Comm. du Déc.*, p. 48.
(2) *De la Communion fréquente*, p. 28.

le jansénisme, que le confesseur pouvait interdire la communion, même quand le pénitent se trouvait dans les dispositions requises pour la faire. Il faut désormais regarder comme un abus manifeste la pratique de quelques confesseurs de ne permettre la communion qu'avec la réserve d'omettre un ou deux jours de la semaine, réserve dont ils usent par principe, comme ils disent, c'est-à-dire non en se réglant sur la connaissance de la personne, mais par un motif d'ordre général, la crainte de la routine. C'est faire injure à l'Église que de compléter sa législation et d'introduire dans ses appels à la communion de chaque jour une réserve que sa prudence ignore. Ce serait un abus plus criant encore de refuser la communion pour des motifs de ce genre à toute une catégorie de personnes, à des novices ou à des converses, à certains jours de la semaine, ou le jour de confession.

A la question du nombre de communions se rattache intimement celle de la permission du confesseur. Si son intervention est requise, n'oublions pas que c'est à titre de simple conseil. « Le décret laisse entendre très clairement que le consentement ou la permission du confesseur ne sont pas exigés (art. 1, et 5). Le confesseur doit simplement donner son avis. Sans contredit, il convient que le pénitent suive l'avis de son confesseur ; mais il n'y est pas tenu, il peut user de son droit » (1).

Il n'est pas inutile de citer d'autres théologiens qui, commentant le décret, s'expriment dans le même sens.

R. P. Vermeersch, S. J. — *Apte eligitur vox consilii tum quia præter pœnitentiam nihil præcipere stricte potest confessarius, sed reliqua ejus monita ad munus consiliarii quo ipse fungitur pertinent ; tum quia quotidiana communio omnibus per se offertur ; non est enim aliquid quod honeste non fiat sine licentia.*

Simul tamen vox oportet necessitatem quandam indicat ; quamnam ? Nullam, ni fallimur, necessitatem humani præcepti, sed necessitatem prudentiæ (2).

R. P. Ferreres, S. J. — « Quant au conseil du confesseur, il est certain que celui qui a la droiture de l'intention et se trouve en état de grâce, ne commet aucune faute positive, s'il communie sans demander le conseil du confesseur. Cependant pour éviter les illusions, nourrir l'humilité et l'esprit de soumission, si propre au chrétien, il vaut mieux, il est plus parfait de se conduire par le conseil du confesseur ; ce conseil s'appelle improprement permission.

« A proprement parler, le confesseur n'a même pas à *permettre* ou à *défendre* la communion. Ainsi, bien que le décret *Quemadmodum* emploie ces mots (permettre, défendre, permission, défense) les expressions de ce genre doivent désormais être interprétées en un sens impropre et n'ont de valeur que comme conseil de communier ou de ne pas communier » (3).

(1) R. P. Choupin, *Etudes*, Bulletin canonique, 20 mai 1907, p. 512.

(2) *De Religiosis. Period.* 25 apr. 1906.

(3) *La Communion frecuente y diara segun las ensenanzas y prescripciones de Pio X.* Comment. can.-moral. sobre el decreto « Sacra Tridentina Synodus, » in-16, 138 pag. 1907, Barcelona, Gili, n. 193 et 226.

Dom Bastien O. S. B. distingue entre le rôle du confesseur comme ministre du sacrement et comme directeur spirituel. Au premier titre, son autorité est celle de la loi; mais « s'il ordonne une chose qui n'est pas contenue dans la loi, cet ordre pourra avoir un grand poids, mais n'obligera jamais sous peine de péché ». Comme directeur, il n'a d'autorité que celle que le pénitent lui donne en consentant à dépendre de ses conseils (1).

Mariani. Puisque le confesseur ne peut interdire la communion quotidienne à celui qui la fait avec les deux dispositions requises, il faut conclure que celui qui les a peut communier licitement, prudemment et avec mérite, *sans le conseil* du confesseur. Il y aura *plus* de prudence et *plus* de mérite à le demander (2).

Les Rév. PP. Couêt, S. S. Sacr., et Besson, S. J., parlent dans le même sens. Ce qui est intolérable, c'est l'obligation imposée encore en quelques endroits par la coutume, de renouveler à chaque confession la demande explicite de communier, même pour les fidèles les plus assidus à la sainte Table. Quel titre pourrait-on bien invoquer désormais pour faire réitérer sans cesse cette demande?

COMMENT PRÉPARER LES AMES A LA COMMUNION FRÉQUENTE.

Les soins particuliers à donner à cet égard aux hommes, aux femmes, à la jeunesse, sont inscrits ailleurs au programme du Congrès. Bornons-nous donc ici à quelques remarques générales.

L'Église ne prescrit aucune étape intermédiaire entre la communion plus rare, mensuelle ou hebdomadaire, et la communion quotidienne; le confesseur se gardera donc d'en prescrire en son nom. A un chrétien qui ne communie qu'à Pâques, je puis proposer de s'approcher chaque jour de Notre-Seigneur, si je rencontre en lui assez d'intelligence de ses intérêts et assez de générosité.

En fait, ceux qui voudront brûler l'étape seront rares : le changement de leurs habitudes, l'étonnement de l'entourage, le manque de ferveur, un reste de préjugés, tout les retient. On s'estimera donc heureux si le pénitent veut ajouter à la fréquence usitée de ses communions.

Il y a une catégorie toutefois qui peut être facilement amenée sans transition à la communion de chaque jour; ce sont les fidèles qui assistent chaque jour à la sainte Messe. C'est bien eux que concerne tout d'abord le vœu du Concile de Trente que Sa Sainteté Pie X rappelle au début de son décret.

Ceux qui, victimes de quelque habitude, tombent facilement dans le péché mortel, seront vite convaincus de l'efficacité de la communion quotidienne pour les guérir et les préserver de rechutes. Plus d'une fois même, on pourra les rendre attentifs à l'obligation où ils se trouvent, si leur propos d'amendement est sérieux, d'employer les moyens de guérison et entre tous le plus efficace.

(1) *Rev. Théol. fr.* oct. 1906, p. 613.
(2) *Breve Commento dei decreti sulla communione quotidiana*, p. 59.

Aux gens très occupés, il sera bon de rappeler les facilités qu'ils ont pour la confession, et cette clause du décret : « La préparation et l'action de grâces doivent se faire selon les forces, la condition et les occupations de chacun. » D'autres fois, il faudra leur dire, aux mères de famille dans le peuple surtout, que s'ils ne peuvent recevoir les sacrements aux jours même assignés pour les grandes fêtes, que du moins ils ne s'en privent pas et se disposent à communier dans les jours qui précèdent ou qui suivent. Faute de cet avis, plusieurs de ceux qui sont empêchés le jour même, ne songeraient pas à suppléer ensuite.

Pour tous les pénitents, le confesseur zélé aimera à s'enquérir de leur pratique de la communion, à les rendre attentifs à la relation entre leur faiblesse et la rareté trop grande de la communion, à redire les tendres invitations de Jésus et de son Église, et ainsi, en les convainquant de leurs nécessités personnelles, à les presser suavement d'y pourvoir par la manducation du pain de vie.

COMMENT DISCERNER LA RECTITUDE D'INTENTION ?

Rien n'est plus facile, à s'en tenir au texte même du décret. Il nous donne à la fois des signes négatifs : ne pas obéir à l'habitude, à la vanité ou à des raisons humaines — et des signes positifs : désir de plaire à Dieu, de l'aimer davantage, ou d'opposer le divin remède à ses infirmités et à ses défauts.

L'absence de droite intention ne se présume pas, elle doit être établie. Dans la langueur générale de la vie chrétienne, on peut se demander quels avantages humains on pourrait trouver à communier. Pour tout homme qui le fait en pleine indépendance, il est rare qu'un doute puisse s'élever sur l'intention qui l'anime. S'il y avait doute, encore y aurait-il lieu de distinguer ce qu'il y a de principal et d'accessoire dans le motif qui guide le communiant, et de lui apprendre à faire lui-même cette distinction, à négliger le motif secondaire et imparfait, pour s'attacher davantage au motif plus noble et le rendre déterminant.

D'ailleurs, un motif insuffisant pour pousser à la Table sainte n'est pas nécessairement mauvais. Reproche-t-on à quelqu'un de donner l'aumône ou d'assister à la messe par habitude ; à un enfant d'obéir en vue d'une récompense ? Si l'adjonction de quelque vue humaine viciait totalement un acte posé principalement par motif de vertu, quel acte serait encore bon ?

Le plus souvent on découvrira que de vaines craintes, inspirées par un enseignement eucharistique faussé, font seules croire au pénitent que son intention est entachée de vues trop humaines. Le bon sens nous dit qu'il suffit de la perception confuse ou implicite de l'un ou l'autre des motifs qui constituent l'intention droite, et que leur connaissance distincte ne peut être de rigueur chez le grand nombre des fidèles. Jésus appelle à Lui les simples, et la piété la plus solide n'est pas un privilège des intellectuels.

Enfin, si vraiment il était manifeste que l'intention droite fait défaut, il serait du devoir du confesseur, avant de diminuer le nombre des

communions, d'obtenir que le pénitent s'efforce d'avoir l'intention requise. Ce serait un procédé par trop sommaire et fort dommageable aux âmes que de les priver de la communion, sitôt que quelque soupçon d'intention viciée vienne à se produire.

Relevons, sans doute, purifions de plus en plus leur intention, mais ne leur gardons pas rigueur de quelque imperfection qui s'y mêle encore.

Les théologiens les plus éminents qui ont commenté le décret sont unanimes à mettre en relief ce devoir du confesseur d'aider le pénitent à rectifier son intention (1).

COMMENT LES AIDER A RETIRER DU FRUIT ?

Une juste notion du fruit est ici requise. Demandons à la communion ce qu'elle est appelée à donner, pas autre chose.

Le but premier pour lequel Notre-Seigneur a institué la communion et la propose comme l'aliment de chaque jour est de maintenir notre vie surnaturelle. *Hic est panis de cœlo descendens ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.* (Jo. VI. 50.) Aussi le décret rappelle, après le Concile de Trente, que le fruit principal et la raison première de la communion, c'est de nous préserver du péché mortel.

Bénies soient les communions, multipliées aussi longtemps que l'on veut, qui n'auraient d'autre fruit que celui-là ! Plût à Dieu, dirons-nous avec Bourdaloue, que l'état de grâce fût fort commun parmi les chrétiens ! Que la communion conserve au chrétien sa dignité d'enfant de Dieu, son principe d'opération surnaturelle, ses espérances de vision surnaturelle, en vérité ce bienfait est si grand, ce résultat si magnifique, que tout prêtre doit s'en réjouir hautement.

D'autre part, ni l'Évangile ni l'Église ne nous garantissent que la communion fréquente supprimera, surtout brusquement, les misères, les inconséquences, les imperfections, propres à l'humanité déchue.

Un grand nombre de défauts, de fautes même ont leurs racines profondes dans le tempérament, l'éducation, l'étroitesse d'esprit, le manque d'instruction, le défaut de jugement. La communion n'a pour résultat direct de supprimer aucune de ces causes; que leurs effets naturels viennent à se produire chez plusieurs, faut-il en accuser le sacrement

(1) Verum sedulo secernenda est tentatio et scrupulus a vero vanitatis vel humani respectus motu. Sæpe etiam erit prudenti directori inspiciendum quid in intentione prævaleat; facile enim cum intentione substantialiter pura miscetur aliquid humanum. In qua re hoc videtur sufficere, ut aliquis serio existimare possit, omisso etiam motivo minus bono, nihilominus ipsi potius esse ut communicet. (Vermeersch S. J. *De Relig.* period. apr. 1906, p. 85.)

Dans tous les cas, il sera facile d'aider le pénitent à renouveler actuellement ses intentions latentes. Une intention légèrement déréglée ne vicie l'acte que lorsqu'elle est primaire. (Dom Bastien O. S. B. *Rev. Theol. fr.* sept. 1906, p. 554 et 555.)

Quant à l'intention, là où elle ne sera pas assez droite, un confesseur zélé aura à cœur d'aider son pénitent à la rectifier et ainsi, avant de l'éloigner de la sainte Table, il essaiera d'abord de le bien disposer. (J. Besson S. J. *Rev. Théol. fr.* juin 1906.)

reçu ? Est-ce que la nourriture du corps supprime la faiblesse de certaines constitutions ? Ne se réjouit-on pas si elle la combat et en atténue temporairement les effets ? Que de fois ne l'a-t-on pas dit, si les âmes demeurent imparfaites malgré de nombreuses communions, que seraient-elles avec une communion plus rare ?

Après cette double remarque, la question surgit de la relation qui existe entre la multiplication des communions et la croissance du fruit qu'on en retire, le progrès de l'âme. Écoutons l'objection : elle a été formulée plus d'une fois déjà par des auteurs qui écrivaient après le décret.

« Il ne suffit pas, dit l'un d'eux, d'user fréquemment de la communion ; il faut surtout en bien user ». — On blâme « le zèle intempestif de ceux qui ne songent qu'à multiplier le nombre des communions sans chercher à les rendre meilleures et plus fructueuses ». — « Que de communions peu fructueuses » ! écrit cet autre. — « Il ne faudrait pas s'imaginer, ainsi s'exprime un quatrième, que la communion seule va tout faire en nous, qu'après l'avoir reçue nous n'aurons plus à lutter ni à multiplier les efforts ».

En dépit des intentions de leurs auteurs, toutes ces assertions, prises dans le contexte, procèdent des préjugés anciens, sont de nature à égarer d'excellentes âmes, et en opposition avec l'esprit et le texte même du décret.

Montrons-le en recourant aux principes.

Ou bien ces communions sont faites avec les deux dispositions requises, ou bien sans elles. Si c'est sans ces dispositions, l'Église les blâme, et qui donc recommande aux fidèles de les faire de la sorte ? Mais si cette double disposition existe — et nous devons apprendre aux fidèles combien elles sont faciles et les aider à les avoir — la communion est toujours profitable et par conséquent sa multiplication représente une *augmentation de fruits* d'où résultera nécessairement le progrès de l'âme.

En deux endroits du dispositif, le décret garantit ce progrès :

N° 3. — *Il n'est pas possible* qu'en communiant ainsi chaque jour, on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés.

N° 6. *Il est évident* que la réception fréquente ou quotidienne de la sainte Eucharistie accroît l'union avec Jésus-Christ, nourrit plus abondamment la vie spirituelle, enrichit l'âme de vertus, et donne au communiant d'une manière plus sûre le gage de la vie éternelle.

La communion quotidienne, en état de grâce et avec intention droite, ne peut donc jamais être nuisible. Il faut reléguer parmi les propositions où se cache le virus janséniste les expressions contraires qui abondent dans les auteurs ascétiques des derniers siècles.

En aucun cas l'Église n'induit ses enfants à pécher et ne les pousse à un acte nuisible à leurs âmes. Il faudrait lui imputer cette énormité, si les deux dispositions qu'elle requiert n'étaient pas, en toute hypothèse, suffisantes pour assurer le fruit du sacrement et le bien des âmes. *Ubi hæc habeantur*, écrit le P. Vermeersch, *confessarii de majore fructu jubentur esse persuasi.*

D'où viendrait d'ailleurs la nocuité prétendue de ces communions? Des fautes vénielles antérieures? Le décret déclare qu'elles ne sont pas un obstacle. Des fautes vénielles commises *in actu communionis?* Par hypothèse elles sont étrangères au but de la communion. De l'absence de dévotion? La dévotion n'est pas exigée pour le fruit du sacrement.

Serait-ce de la tiédeur de celui qui communie avec routine? Évitons ces mots équivoques, si troublants pour les âmes timorées (1), et souvenons-nous que celui-là ne peut plus être dit mal communier qui a l'état de grâce et l'intention droite.

C'est un dangereux sophisme après cela d'écrire que « dans les œuvres qui impliquent quelque mérite surnaturel, la Providence veut que nous apportions une certaine part de coopération ». Le concours de l'âme, l'Église a précisé en quoi il consiste. S'il s'agit d'un autre concours, le décret affirme que c'est en vue d'un fruit *plus grand*, le principal étant toujours assuré; il en est en cela du reste de l'Eucharistie comme des autres sacrements des vivants.

On pourrait enfin observer qu'avant de rendre meilleures les communions devenues plus fréquentes, on ferait peut être bien d'obtenir d'abord cette fréquence même. *Prius est esse quam esse tale.* Telle est assurément la grande préoccupation du Souverain-Pontife; dans les sept documents que Rome a fait paraître sur cette question depuis deux ans, on parle sans cesse de presser le peuple chrétien tout entier de communier plus fréquemment, de faire tous les efforts possibles dans ce but. On dirait que le Pape n'a pas d'expressions assez fortes; il veut que tous connaissent l'ardeur de ses désirs; pour les prêtres qui y travaillent il n'a pas assez d'éloges et de faveurs.

Ne soyons pas plus prudents que l'Église; ne nous donnons pas l'air de combler une lacune du décret.

Celui-ci n'a qu'un sens: après des siècles où l'on a entouré la Table sainte de barrières, en rendre l'accès facile à tous, leur redire qu'ils y sont appelés tous les jours et que l'effort qui leur est demandé n'est pas au-dessus de la bonne volonté d'un commençant; que les fruits croissants de vie plus parfaite viendront à la suite.

Tout différent est le ton des auteurs que nous citions tantôt. Sans doute, disent-ils, l'état de grâce et l'intention droite suffisent. Mais, si vous vous en contentiez, quel profit retireriez-vous de tant de communions? Et leurs expressions sont calculées pour tourner le sens du décret en exagérant le rôle de l'*opus operantis*. Un des inconvénients de ce langage, et ce n'est pas le moindre, est de décourager les imparfaits, ceux qui sortent à peine du péché mortel. Ne se sentant nullement portés à ces généreux efforts, à cette grande dévotion à laquelle on les convie, ils renonceront à la communion elle-même. La raison pour laquelle beaucoup de chrétiens suffisamment éclairés préfèrent malgré tout se passer d'une communion si fréquente, n'est-ce pas les gênes et les sacrifices qu'elle impose à l'amour-propre? Gardons-nous donc d'augmenter encore ceux-ci; souvenez-vous qu'il est nécessaire d'obtenir d'abord des communions imparfaites — nous ne disons pas coupables

(1) Sur la tiédeur, voir Gros, op. cit., chap. 28.

ou nuisibles. Ce sera le moyen d'en obtenir ensuite de plus parfaites, aussi longtemps du moins qu'il sera nécessaire, pour arriver aux degrés supérieurs d'une échelle, de passer par des échelons inférieurs. Ainsi se vérifiera la parole de saint Jean-Baptiste de la Salle : « La meilleure disposition à la communion suivante sera la communion précédente ».

De ce court examen de deux tendances retenons cette conclusion : assurer la fidélité à la communion quotidienne, sans interruption volontaire, c'est toujours assurer le progrès de l'âme.

Il y a des exceptions apparentes. Des communiants de chaque jour continuent-ils à tomber aussi souvent dans le péché mortel ? S'ils communient avec les deux dispositions requises par l'Église, il faut répondre énergiquement non. Sinon il faudrait renier les paroles de l'Evangile, la doctrine des Pères, les définitions du Concile de Trente, les affirmations des Saints et le décret de Pie X. « Il n'y a pas de passion si violente, si invétérée soit-elle, écrit saint Alphonse, qui puisse résister à la communion quotidienne ».

Les exceptions, qu'on y regarde de près, viennent assurément « des âmes qui s'approchent de la sainte Table *par hypocrisie ou par intérêt* », c'est-à-dire qui manquent d'intention droite. Tel est l'avis de Frassinetti. L'expérience le confirme pleinement.

Parfois il sera bon de chercher dans un autre ordre d'idées, comme le régime de vie, les causes qui continuent à provoquer les rechutes dans le péché. Si le communiant est de bonne volonté, Notre-Seigneur ne tardera pas à le récompenser en l'éclairant à ce sujet, lui ou son directeur ; nous en avons vu des exemples remarquables.

S'il s'agit de fruits de perfection qui se font attendre, il y aura lieu d'exhorter le pénitent à apporter plus de soin à la préparation et à l'action de grâces, parce que le fruit du sacrement s'en trouvera grandement accru.

Le directeur l'engagera à apporter une plus grande coopération à la grâce divine par la générosité à se vaincre, par l'esprit de sacrifice. Quel plus puissant stimulant pour ces victoires sur nos passions que le souvenir de la communion faite, l'espérance de la communion prochaine !

* * *

Je n'ai pu qu'effleurer une matière trop vaste, attendant de nouvelles lumières de l'expérience et du zèle des membres de la section sacerdotale. Qu'il me soit permis, en terminant, de citer le témoignage d'un vieil apôtre de l'Eucharistie : « Depuis 46 ans, me disait-il, je n'ai cesser de pousser à la communion quotidienne quiconque j'ai pu y amener. Jamais je n'ai eu à m'en repentir. »

Quel encouragement pour nous ! Nos rapports avec les âmes ne nous apprennent que trop la vérité de cette parole de Mgr de Ségur : « Après la communion sacrilège il n'y a rien de plus fatal à un chrétien, que la négligence de la communion. »

Si ce mal existe, que du moins ce ne soit pas notre faute !

VŒUX

Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° que les confesseurs soient assidus au saint tribunal, et préviennent ainsi les désirs des fidèles ;

2° que par une sérieuse étude des documents pontificaux concernant la communion quotidienne, ils se mettent à même de répondre aux désirs de Notre-Seigneur ; qu'ils soient pleins de zèle pour y amener le plus de fidèles qu'ils peuvent, et pourvoir ainsi aux besoins de leurs âmes ;

3° que, confiants dans la doctrine de l'Église, ils se persuadent que la multiplication des communions faites avec les dispositions requises, constitue le moyen le plus efficace de progrès pour les âmes.

Le R. P. LINTELO avait développé les points de ce rapport avec une sobriété et une mesure à laquelle tous ont rendu justice.

Après la lecture du rapport, Mgr Dubois, évêque de Verdun, se leva pour demander si quelqu'un dans l'assistance avait quelques observations à présenter, puis, personne n'intervenant, il ajouta que ce travail ne pouvait pas rencontrer de contradiction et « qu'il était heureux de déclarer qu'il tenait de Son Éminence le Cardinal-Légat lui-même — qui lui avait d'ailleurs demandé de le redire officiellement en son nom — que le R. P. Lintelo était celui dont les écrits reflétaient le mieux la pensée et les désirs du Saint-Père. »

« Il est inutile, dit la Revue *Le Très Saint-Sacrement* (l. c. p. 149), de souligner l'importance de cette déclaration venant après les incidents de la veille. Elle ne visait pas seulement le rapport que venait de lire le P. Lintelo, mais aussi son rapport précédent, sur les devoirs des prédicateurs, car les deux rapports, intimement liés, font partie du même programme dont la réalisation avait été demandée au P. Lintelo par le comité local des travaux, et reflètent la même conception du décret sur la communion quotidienne. Nous voudrions espérer que tous ceux qui avaient assisté à la séance du jeudi étaient là présents, pour recueillir ces paroles autorisées. »

Après cet incident, un échange d'idées se produit. Le R. P. LÉMIUS demande s'il existe un volume renfermant les différents décrets et documents relatifs à la communion fréquente et

quotidienne. Le R. P. COUËT signale l'ouvrage du R. P. Dom Pierre Bastien : *De frequenti quotidianaque communione*, Rome, librairie Saint-Augustin, 1907. La librairie eucharistique a réuni tous ces documents en une brochure qui est en vente au prix plus que modique de 25 centimes. M. le chanoine GERBIER signale aussi l'édition faite par la « Bonne Presse. »

La parole est donnée ensuite au R. P. BETTINGER.

Rapport du R. P. Albert BETTINGER

DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT-SACREMENT

sur

La direction des personnes pieuses, relativement à la communion fréquente et quotidienne.

Le présent rapport se limite à étudier le rôle du confesseur dans la direction des âmes pieuses relativement à la communion fréquente et quotidienne, c'est-à-dire, au dernier point du programme prévu pour cette troisième séance de la section sacerdotale ; il est le complément, sur un point spécial, du rapport que le R. P. Lintelo y a présenté sur le ministère eucharistique du confesseur.

Quand on parle de *personnes pieuses*, en soulignant ces mots, on entend ordinairement des personnes spécialement adonnées à la piété, désirant marcher dans la voie de la perfection, vivre de la vie intérieure, en un mot, ne voulant pas s'arrêter au premier stade de la vie spirituelle, à ce que les auteurs ascétiques nomment la voie purgative ou voie des commençants, mais passer de cette voie à la voie des progressants ou voie illuminative et tendre, de tous leurs efforts, à l'union chaque jour plus complète avec Notre-Seigneur. Ces âmes que Dieu appelle par un attrait spécial à une vie plus intérieure et plus parfaite que le commun des chrétiens — et il n'y a pas de paroisse, si deshéritée qu'elle soit au point de vue religieux, qui n'en compte quelques-unes — ont besoin d'une direction spéciale pour correspondre aux grâces de Dieu et progresser dans la voie de la sainteté. Et c'est parce que la direction de ces personnes est quelque peu différente de celle des chrétiens ordinaires, qu'elle doit être plus attentive, plus suivie, plus exigeante aussi, que le Comité a jugé utile de lui consacrer un rapport spécial. Toutefois ce qui a été dit dans le rapport général sur le rôle eucharistique du confesseur, par le R. P. Lintelo, relativement au discernement de l'intention droite nécessaire pour la communion fréquente et quotidienne, s'applique à ces âmes intérieures comme à tous les chrétiens, et ce serait faire une répétition inutile que de le redire à nouveau.

Nous supposons donc acquise pour ces *âmes pieuses* la pratique de la communion aussi fréquente que possible et même quotidienne là où il n'y a pas impossibilité pratique par suite de circonstances de santé, de milieu, de situation, de devoirs d'état, etc... Tout ce que nous nous proposons, c'est d'essayer d'indiquer quels sont les conseils, la direction à

donner pour que ces âmes, plus favorisées de Dieu, retirent de leurs communions des fruits toujours plus abondants, pour la plus grande gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et leur propre perfectionnement.

La communion fréquente et quotidienne est le grand et principal moyen de perfection : *ex frequenti seu quotidiana S. Eucharistiæ sumptione unionem cum Christo augeri, spiritualem vitam uberius ali, animam virtutibus effusis instrui et æternæ felicitatis pignus sumenti donari*, dit le récent décret sur la communion quotidienne, dont le commentaire fait tout l'objet des études de ce Congrès. Toutefois, « comme les sacrements de la loi nouvelle, tout en agissant *ex opere operato*, produisent cependant un effet plus grand à raison des dispositions plus parfaites de ceux qui les reçoivent, il faut veiller à ce qu'une préparation soigneuse précède la sainte communion et à ce qu'une action de grâces convenable la suive... » (Art. IV du décret).

Du côté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le don de lui-même dans la sainte communion est complet — et c'est dans ce sens qu'on a pu dire qu'une seule communion bien faite suffit à rendre saint — mais le *don de Dieu* est reçu en nous suivant la capacité de notre âme, et comme cette capacité varie avec nos efforts, notre préparation, c'est le devoir de la direction d'orienter les *âmes pieuses* vers une adaptation toujours meilleure de leur âme à l'œuvre sanctificatrice de la communion, — ce qui s'obtient en développant en elles le recueillement, le renoncement et l'abandon : ces trois points bien développés me paraissent parfaitement résumer tout le travail du directeur pour ouvrir plus largement l'âme pieuse au Dieu qui la visite et pour la faire vivre plus complètement de sa divine action.

I. — LE RECUEILLEMENT

L'essence de la vie spirituelle et intérieure consiste en deux choses : d'un côté, dans les opérations de Dieu en l'âme, dans les lumières qui éclairent l'intelligence, dans les aspirations qui touchent la volonté ; et de l'autre, dans la coopération de l'âme aux lumières et aux mouvements de la grâce. Si bien que pour vivre en union avec Dieu — ce qui doit être le désir et le mobile principal des âmes pieuses et intérieures — il faut une constante et inviolable fidélité à coopérer avec lui et à suivre le mouvement de son Esprit, quelque part qu'il nous pousse. Mais cette attention intérieure et cette coopération à la grâce sont impossibles, ne sont même pas concevables sans le recueillement habituel par lequel l'âme s'arrachant à tout ce qui peut la dissiper, la distraire, la sortir d'elle-même, « se ramasse du dehors au dedans pour vivre avec elle-même, comme dans une retraite inexpugnable, et y converser avec Dieu ».

Il faut bien le reconnaître, le recueillement est antipathique à la nature ; notre âme ne rentre qu'avec peine en elle-même, n'y voyant que des péchés, de la misère, des motifs de confusion et d'humiliation ; de sorte que, pour éviter cette vue importune et humiliante, elle se jette avec avidité au-dehors et va chercher sa consolation dans les créatures. Mais cela ne va pas sans un grand détriment pour l'âme qui, n'étant

XLIX. La procession à l'Esplanade.

pas attentive à ce qui se passe en elle, se laisse comme envahir par une infinité de fautes vénielles et d'imperfections qui ont pour conséquence la diminution des lumières et des inspirations divines, des consolations spirituelles et des autres secours de la grâce, d'où résulte une grande faiblesse à résister aux attaques du démon et enfin la chute dans le péché mortel : *qui modica spernit paulatim decidet* (1).

Le directeur ne doit donc rien avoir plus à cœur que d'exciter les âmes pieuses à marcher dans la voie du recueillement, qui est vraiment la condition première, indispensable de tout progrès spirituel.

Mais ce recueillement est surtout exigé pour que la communion fréquente et quotidienne produise en l'âme les fruits de charité et d'union à Dieu que, de sa nature, elle doit produire. Ce n'est que par le recueillement que l'âme peut correspondre à la grâce spéciale de la communion, qui est une grâce d'union. Les autres sacrements, en effet, préparent l'union avec Jésus, l'Eucharistie l'achève et la consomme; l'Eucharistie, dit saint Thomas, est le plus digne des sacrements, même de ceux qui impriment un caractère — donc la source principale, parmi ces sources de la vie divine — parce qu'elle unit le Christ lui-même à l'âme : *Sacramentum quod ipsum Christum conjungit homini est dignius sacramento quod imprimit Christi characterem* (2). Notre-Seigneur a défini lui-même ce fruit principal de la communion, dans le discours de la promesse : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in eo* (3). *Manet,* il s'agit d'une demeure et donc d'une présence permanente de sa nature : ce que les théologiens expliquent en disant qu'outre la présence réelle de l'humanité sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui dure en nous tout le temps que les espèces sacramentelles mettent à s'altérer et à se corrompre, la sainte communion nous fait jouir d'une présence spéciale du Verbe de Dieu, qui s'unit intimement à notre âme. Et comme cette union est, par la communion fréquente et quotidienne, renouvelée fréquemment et même tous les jours, il s'ensuit qu'elle ne comporte, pour ainsi dire, aucune interruption.

Cette union, il est facile de le comprendre, est la source pour l'âme d'une grande perfection, mais cela à la condition qu'elle soit réciproque et que l'âme demeure en Dieu par le recueillement, comme Dieu demeure en elle : *manet in me et ego in eo*. Le recueillement est ainsi la première forme de la coopération de l'âme à la grâce de la communion, et le directeur doit insister sur ce point : faire comprendre à l'âme que l'union ne dure pas seulement les quelques instants de la présence sacramentelle, mais qu'elle se prolonge, ainsi que Notre-Seigneur le déclare lui-même, et que, dès lors, l'âme doit rester présente à l'hôte divin qui la visite, pour recueillir tous les fruits de la communion.

Si la communion fréquente et quotidienne constitue une obligation plus spéciale et plus pressante de recueillement pour l'âme, il faut dire qu'elle le facilite plus que tout autre moyen spirituel.

(1) Eccles. XIX, 1.
(2) 2a 2aeq. LXV. a. 3 ad 3um.
(3) Joan. VI, 57.

En effet, le grand moyen de recueillement, d'après tous les auteurs ascétiques, celui qui nous rend présents à nous-mêmes et nous préserve de la dissipation qui résulte de l'activité extérieure, même légitime, c'est l'exercice de la présence de Dieu : *Ambula coram me et esto perfectus* (1), disait Dieu à Abraham, « marche en ma présence et tu seras parfait ».

Or la communion fréquente et quotidienne rend facile et savoureux cet exercice de la présence de Dieu. Point n'est besoin ici de songer à l'immensité de Dieu ou de se représenter imaginativement Jésus-Christ présent à nos côtés ; nous avons, par l'habitude de la communion, le sentiment et la conviction de cette présence en notre âme : *Dilectus meus mihi et ego illi* (2).

Comme les oraisons jaculatoires qui sont données comme un des principaux moyens d'habituer l'âme à la présence de Dieu, sont faciles, quand l'âme se rappelle qu'elle a reçu son Dieu le matin, qu'il est en elle et qu'il lui est un principe de vie : *qui manducat me... et ipse vivet propter me !*

« Quand l'âme, dit Massoubié, vient à considérer que non-seulement elle a l'honneur d'être en la présence de Dieu, mais encore de le posséder en elle-même, cette pensée la pénètre vivement et la fait entrer dans un recueillement profond... Elle jouit du plaisir de cette union et elle y trouve un repos inexprimable, car elle est toujours accompagnée de trois fruits du Saint-Esprit : l'amour, la joie et la paix » (3).

Donc, que le premier procédé du directeur vis-à-vis des âmes pieuses soit de leur apprendre à profiter de leurs communions pour s'ancrer de plus en plus dans le recueillement qui, en devenant plus profond et plus durable, rendra les communions elles-mêmes plus ferventes.

II. — LE RENONCEMENT.

Notre-Seigneur a donné lui-même, en quelques mots, toute la théorie de la perfection et donc de la vie intérieure : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même. *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum* (4). Cette parole est dure à la nature, parce que c'est elle qu'il faut combattre sans trève ni repos. Si le service de Dieu, si la vie intérieure ne consistait que dans une certaine routine de dévotion, compatible avec une vie douce et commode, avec les recherches de l'amour-propre et une secrète complaisance en soi-même, le nombre des saints, c'est-à-dire des vrais chrétiens, des véritables disciples de Jésus-Chris ne serait pas si rare. Mais aux pratiques extérieures si compliquées de l'ancienne Loi, Jésus-Christ en a substitué d'intérieures qui sont, sans comparaison, plus pénibles à la nature. Il nous a dit qu'il n'est pas venu apporter la paix, mais le glaive : *Non veni mittere pacem sed gladium* (5), et ce glaive, il nous le met dans la main, pour

(1) Genes. XVII, 1.
(2) Cantic. II, 16.
(3) Traité de la véritable oraison, P. 3. c. 8.
(4) Math. XVI, 24.
(5) Math. X, 34.

que nous nous en servions contre nous-mêmes, pour circoncire notre cœur, pour combattre et détruire sans pitié tous les penchants de la nature corrompue, pour donner en nous la mort au vieil homme, *exspoliantes vos veterem hominem cum actibus suis* (1), afin de devenir vraiment une nouvelle créature : *renovamini autem spiritu mentis vestræ et induite novum hominem qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis* (2).

Cela est dur à entendre : *Durus est hic sermo.* Tant qu'il ne s'agit que de multiplier les prières, les exercices de piété, la visite des églises, de pratiquer même les œuvres de charité, il y a affluence de *personnes pieuses*, mais combien peu parmi elles, non-seulement acceptent le principe du renoncement, mais s'efforcent généreusement, comme l'apôtre, de mourir un peu tous les jours à elles-mêmes : *quotidie morior* (3) ? Et cependant, il n'y a de véritable vie intérieure, de vie d'union à Dieu qu'à ce prix. « S'il y a si peu d'âmes vraiment contemplatives, dit l'auteur de l'Imitation, c'est parce qu'il en est peu qui veulent se séquestrer pleinement des créatures et des biens périssables. Certes, elles ne manquent pas, les âmes qui désirent la vie intérieure et les joies de la contemplation, mais ce qu'il faut pour cela, elles ne le veulent pas faire. Le grand obstacle est qu'on s'arrête à ce qu'il y a d'extérieur et de sensible et que l'on s'occupe peu de se mortifier véritablement. Il faut donc s'élever au-dessus de toutes les créatures et se détacher parfaitement de soi-même. *Oportet igitur omnem supertransire creaturam et seipsum perfecte deserere* » (4).

Mais jusqu'à quel point faut-il se renoncer ? *Domine, quoties me resignabo et in quibus me relinquam?* demande le saint auteur de l'Imitation. Et il met dans la bouche de Notre-Seigneur cette réponse : « Toujours et à toute heure, dans les petites choses comme dans les grandes. Je n'excepte rien, je te veux dépouillé de tout. Autrement, si tu n'es pas, au-dedans et au-dehors, totalement dépouillé de toute volonté propre, comment pourras-tu jamais être parfaitement à moi ? *Alioquin quomodo poteris esse meus et ego tuus, nisi fueris ab omni propria voluntate intus et foris spoliatus ?* » (5)

Cela revient à dire que le renoncement doit être universel, absolu et continuel. Et, en effet, c'est à tout ce que le péché a vicié qu'il faut faire la guerre : or, l'être tout entier — *totum hominem in deterius commutatum*, dit le Concile de Trente, — corps et âme, la nature, la société, toutes les créatures, le péché a tout atteint, tout empoisonné, tout corrompu. La mort salutaire du renoncement doit donc s'étendre à tout l'être intérieur et extérieur de l'homme, à toutes ses tendances, à toutes ses relations, à toutes ses œuvres. Du moins les âmes qui aspirent à la vie intérieure et à la perfection doivent-elles en pousser plus avant que la masse des chrétiens l'exécution par les moyens les plus

(1) Coloss. III, 9.
(2) Eph. IV, 24.
(3) Cor. XV, 31.
(4) Imit. L. III, c. 31 passim.
(5) Imit. L. III, c. 37.

efficaces ; voulant vivre plus pleinement de Dieu, il faut qu'elles meurent aussi plus complètement à la vie naturelle ; leur union à Dieu est à la mesure de leur renoncement à tout ce qui n'est pas lui ou ne conduit pas à lui.

C'est donc le devoir du directeur des âmes pieuses qui, désirant vivre de la vie d'union à Dieu, acceptent loyalement d'employer les moyens pour y parvenir, de pousser ces âmes dans la voie du renoncement et de la mortification corporelle, dans la mesure de la discrétion qui tient compte des devoirs d'état, de la santé, des appels intérieurs de l'esprit de Dieu, et de la mortification spirituelle qui, celle-là, ne comporte aucune limite.

La communion fréquente ou quotidienne est à la fois et le plus grand secours que le directeur puisse offrir aux âmes dans cette voie aride et si pénible à la nature qu'elle immole, et aussi le critérium et la récompense des progrès que fait l'âme généreuse dans la voie du renoncement.

Faire servir la communion fréquente et quotidienne à la mortification intérieure des défauts, des passions, des habitudes, du tempérament même, c'est l'utiliser selon sa nature et la volonté précise de Notre-Seigneur.

La communion, en effet, apporte une aide efficace à l'âme pour l'intelligence et la pratique du renoncement : elle en donne tout d'abord la grâce directe en nous unissant d'une manière très parfaite à la mort de Jésus-Christ : *Quotiescumque manducabitis panem hunc et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis* (1), ce que saint Basile commente de cette manière : *Mortem Domini annuntiamus, cum morimur peccato, vivimus Christo, seu cum mundus nobis crucifixus est et nos mundo* (2).

Ainsi pour communier utilement et répondre aux intentions de Jésus-Christ, il nous faut communier à son état de victime perpétuelle, à son sacrifice de la croix, car le corps que nous recevons, c'est le corps qui a été livré, le sang que nous buvons, c'est le sang qui a été répandu.

L'état auquel Jésus se réduit dans la sainte Eucharistie, nécessaire à ses besoins de tendresse, l'établit lui-même dans la forme de sainteté que doit revêtir notre vie. La vie eucharistique du Sauveur est une vie d'abnégation totale, de silence, de pauvreté, d'obéissance, d'isolement absolu et d'abandon tranquille. Pourvu seulement que nous nous prêtions à Lui, il nous donnera les mœurs qu'il revêt dans son sacrement et formera en nous peu à peu la plus haute sainteté, le plus parfait renoncement que nous puissions atteindre ici-bas.

Le second effet de la communion en faveur du renoncement chrétien est d'augmenter en nous la somme de vie surnaturelle, ce qui est diminuer le fond de la nature viciée du vieil homme, car tout ce que nous gagnons d'un côté, soit du côté de la nature, soit du côté de la grâce, nous le perdons nécessairement de l'autre.

Un autre puissant secours que nous apporte la communion dans la

(1) Cor. XI, 26.
(2) *In Reg. brev.* R. 234.

lutte ingrate contre nous-mêmes, c'est la dilatation de l'Amour divin qui nous surélève et nous donne toutes les générosités et tous les courages : *viam mandatorum tuorum cucurri cum dilatasti cor meum* (1).

En même temps donc que la communion fréquente et quotidienne apporte à l'âme le plus efficace secours pour marcher courageusement dans la voie du renoncement, le progrès de l'âme dans l'esprit de sacrifice se trouve être, pour le directeur, le plus sûr critérium des fruits que produit dans l'âme la communion fréquente et donc des bonnes dispositions qu'elle y apporte.

Si les forces de l'âme s'accroissent chaque jour par la communion, si cette âme acquiert plus d'empire sur elle-même, si elle devient moins délicate, moins préoccupée de ses aises et des satisfactions sensibles même dans la piété, plus fidèle à ses devoirs d'état, plus généreuse à procurer la gloire de Dieu et le bien du prochain, plus patiente dans la souffrance ou les revers, plus constante dans ses résolutions, plus indifférente pour l'estime ou le mépris du monde, plus attentive et plus docile à tous les mouvements de la grâce et plus disposée à tous les sacrifices qu'elle exige, alors le directeur peut être assuré que l'âme correspond à la grâce de la communion quotidienne.

Toutefois, et c'est là, en matière de direction, un point d'une importance capitale, n'oublions pas que Dieu ne demande aux âmes, dans le travail de la sanctification et de la perfection, que leur bonne volonté et leur générosité. C'est à la bonne volonté qu'il a promis sa paix, avant-goût ici-bas des joies de la patrie : *pax hominibus bonæ voluntatis ;* il ne demande pas le succès, puisque c'est lui-même qui l'accorde quand et comme il lui plaît.

Le directeur ne doit donc pas se décourager en présence d'une âme restant en apparence toujours la même, avec les mêmes défauts de caractère, véniels sans doute, mais pénibles à constater dans une âme pieuse, parce qu'ils sont souvent une source de malédification, comme, par exemple, l'intempérance de la langue, le bavardage, la médisance, les rancunes tenaces et la susceptibilité, — et toutefois lui affirmant qu'elle s'efforce de s'améliorer sur des points bien définis, mais sans y parvenir. Le principe de morale qui nous oblige à accorder créance aux âmes quand elles se défendent, comme quand elles s'accusent, suffirait à nous rassurer ; mais il y a mieux : il nous reste à constater si Dieu ne mène pas cette âme par la voie spéciale de l'humilité, par l'humiliation intérieure qui résulte de son impuissance à s'amender. Dans beaucoup de cas, nous pourrons constater ce dessein de Dieu et il nous restera alors à appuyer davantage sur le troisième moyen de direction dont nous allons parler : l'abandon parfait à l'adorable volonté de Dieu.

Nous écartons sciemment l'hypothèse d'âmes qui, communiant tous les jours, refuseraient systématiquement de travailler à se renoncer — en dehors du renoncement nécessaire pour éviter le péché mortel. Pour ces âmes, s'il en existait, il resterait à examiner soigneusement l'inten-

(1) Ps. CXVIII, 32.

tion qui les pousse à la communion, et comme, si cette intention restait droite, ce qui est possible, le confesseur n'aurait point, d'après le décret, le pouvoir d'espacer les communions, il lui resterait à se dire que cette âme ne rentre pas dans la catégorie des âmes pieuses, des âmes qui veulent vivre de la vie intérieure, et il ne lui accorderait que le soin qu'il doit au commun des chrétiens. Mais ce cas nous paraît invraisemblable, car le décret nous dit qu'étant donné le ferme propos d'éviter les fautes mortelles et l'intention droite, « il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour, on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés » (1).

III. — L'ABANDON A LA VOLONTÉ DE DIEU.

Si quis vult venire post me, tollat crucem suam quotidie (2). Si quelqu'un veut marcher à ma suite, il faut qu'il porte sa croix tous les jours. Cette parole s'adresse à tous les chrétiens. Il est dans l'ordre, en effet, que le disciple marche sur les traces de son maître. Or Jésus-Christ ne nous propose la croix qu'après l'avoir portée lui-même tous les jours, jusqu'à son dernier soupir au Calvaire. Il l'a portée après l'avoir acceptée librement des mains de son Père ; bien mieux, il l'a choisie de préférence à la joie : *proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta* (3). C'est donc que la voie de la croix est ici-bas la seule voie sûre et qui conduise au terme. « S'il y avait eu pour l'homme, dit l'auteur de l'Imitation, quelque chose de meilleur et de plus utile que de souffrir, Jésus-Christ nous l'aurait appris par ses paroles et par ses exemples » (4).

Quand on parle au chrétien de la nécessité de porter sa croix, on entend le plus ordinairement, — non pas précisément les souffrances et la violence qui résultent de l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise, — mais certains évènements de Providence, soit naturelle soit surnaturelle, qui nous contrarient, nous humilient, nous causent de la douleur ou de la peine et nous exercent, en un mot, de diverses manières. Ces croix nous viennent de la nature, comme les disgrâces du corps, les infirmités, les maladies ; ou de notre condition, comme la pauvreté, le travail, la dépendance ; ou de l'état que nous avons embrassé, par exemple, l'état de mariage, chaque état comportant des épreuves spéciales ; ou de l'injustice des hommes et même des accidents fortuits, ou de la malice du démon ou enfin de Dieu immédiatement. Ces croix nous affligent dans notre santé, nos biens, notre repos, notre réputation, dans nos personnes ou dans celles qui nous sont chères ; elles mortifient notre sensibilité, notre orgueil, notre amour-propre ; elles exigent de nous différents sacrifices soit intérieurs soit extérieurs.

La croix ainsi entendue est pour tous, bons et mauvais, et il n'est personne qui puisse absolument s'y soustraire. « La croix est toujours

(1) Art. 3.
(2) Luc. IX, 23.
(3) Hebr. XII, 2.
(4) L. II, c. XII.

préparée, elle vous attend partout, dit l'auteur de l'Imitation, vous ne pouvez la fuir, quelque part que vous alliez, puisque partout où vous irez, vous vous porterez et vous vous trouverez toujours vous-même » (1).

C'est que la croix est dans le dessein de Dieu un grand moyen de sanctification ; elle est, si je puis ainsi parler, la part contributive de Dieu, dans le travail de perfectionnement qui doit nous conduire au terme ; elle est le moyen par lequel Dieu seconde nos efforts dans la voie du renoncement et comme, nous n'en pouvons douter, sous quelque forme qu'elle se présente, elle vient de Dieu, de sa sagesse et de sa bonté qui nous choisit celle qui nous est le plus utile, notre devoir est de nous incliner, d'adorer dans la soumission de l'esprit et du cœur, baisant la main qui ne nous frappe et ne nous châtie que pour nous purifier et nous détacher de tout ce qui passe, de tous les biens trompeurs d'ici-bas.

Ainsi la soumission, la conformité à la volonté de Dieu est le premier devoir de quiconque veut vivre en chrétien, en vrai disciple de Jésus-Christ.

Mais pour les âmes qui veulent vivre de la vie intérieure, qui tendent dès ici-bas à une union toujours plus intime avec Jésus, ce n'est point assez de la conformité et de la soumission, il faut l'abandon parfait et total entre les mains de Dieu ; c'est à cette condition seulement que s'obtient la perfection et le renoncement entier, condition indispensable de l'union.

L'âme ne peut assurer la perfection de la vie de Jésus en elle que par la mort à la vie naturelle, par l'entier renoncement, on ne saurait trop le répéter. Notre Dieu est un Dieu jaloux qui ne veut pas de partage, et d'ailleurs le partage du cœur entre Dieu et la créature, entre l'être parfait et les êtres de néant, n'a-t-il pas, à la réflexion, quelque chose de révoltant ?

Mais si l'on parvient encore assez facilement à renoncer aux créatures, combien plus difficile est-il de mourir à soi-même et à l'amour-propre qui est en nous la racine de la vie selon la nature : *Et fortasse laboriosum non est homini relinquere sua ; sed valde laboriosum relinquere semetipsum. Minus quippe est abnegare quod habet : valde autem multum est abnegare quod est* (2).

C'est dans l'humilité parfaite que consiste ici-bas la perfection, en ce sens que si la charité est l'essence même de la perfection, l'humilité en est le fondement, la condition ; elle est la mesure de la charité, parce qu'elle nous vide entièrement de toute complaisance, de toute présomption, de tout amour-propre et qu'elle nous remet tout entier entre les mains de Dieu. *Magnus esse vis ? A minimo incipe. Cogitas magnam fabricam construere celsitudinis ? De fundamento prius cogita humilitatis* (3).

Nous ne pouvons de nous-mêmes, avec le secours de la grâce ordinaire, terrasser en nous l'amour-propre, et la raison en est qu'il est si

(1) L. II., C. XII.
(2) S. Grégoire, *homil. 32 in Ev.*
(3) S. August. Sermo 10. De Verb. Dⁱ.

subtil et si enraciné qu'il se nourrit même de ce qui, en apparence, semble le détruire. Par la vaine complaisance en ses bonnes œuvres, en ses victoires surnaturelles, en ses grâces de ferveur et d'oraison, l'âme s'attribue ce qui revient à Dieu, contrairement à toute justice : *Quid habes quod non accepisti?* (1) Lutte-t-elle contre la vaine complaisance, faisant revenir à Dieu le bien qui est en elle, ce sera, le plus souvent, à la manière du pharisien : « Seigneur, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes. »

Et même, si elle vient à s'abstenir complètement de se glorifier du bien qui est en elle et que Dieu y a mis, elle se glorifiera de cela même, faisant renaître l'amour-propre par la pensée qu'elle aura de l'avoir vaincu.

Que faire donc ? Comment triompher d'un ennemi qui retire profit même de ses défaites ? Il n'y a qu'un moyen, mais moyen infaillible : s'abandonner totalement à Dieu, lui demandant du fond du cœur de de poursuivre lui-même en nous l'amour-propre jusque dans les replis les plus intimes de notre âme. Dieu ne se refuse jamais à cette prière quand elle part d'un cœur sincère et désireux de l'aimer sans mélange d'amour-propre.

Le directeur ne saurait donc trop conseiller aux âmes généreuses d'utiliser leurs communions en ce sens; de profiter du moment où Jésus, leur Dieu, est véritablement et substantiellement en elles, pour le supplier de les inonder de sa lumière, afin qu'elles se voient telles qu'elles sont réellement : *noverim me ut oderim me* (2), et qu'elles apprennent ainsi à se haïr et à se mépriser, non des lèvres seulement, mais par une connaissance vraiment expérimentale de leur néant et de leur abjection.

Cette connaissance expérimentale si précieuse, Dieu la procure à l'âme par le moyen des épreuves spirituelles qui sont ainsi, pour le directeur avisé et observateur, la marque même des progrès que fait l'âme dans la voie du véritable renoncement, quand il lui semble à elle qu'elle recule ou qu'elle marche à rebours du but à atteindre.

Au commencement de la vie spirituelle, après une conversion, par exemple, à la suite d'une retraite où l'on a pris la résolution d'être enfin tout à Dieu, il nous traite habituellement avec beaucoup de douceur; il répand dans l'âme une paix, une joie ineffable, lui fait trouver du goût à la retraite, au recueillement, aux exercices de piété, lui facilite la pratique de la vertu : rien ne coûte; l'âme se croit capable des sacrifices les plus héroïques; elle ne s'imagine pas qu'il lui soit possible de rien refuser à Dieu, ni même d'hésiter tant soit peu dans les choses les plus difficiles. Quand l'âme est droite et sincère, cette espèce de présomption, qui naît du sentiment qu'elle éprouve de la force de la grâce, ne vient que d'un défaut d'expérience que Dieu se charge lui-même de corriger. Pour guérir l'âme de la bonne opinion qu'elle a d'elle-même, il retire la grâce sensible; l'âme n'éprouve plus ni goût ni consolations dans les choses surnaturelles; ses communions, princi-

(1) I. Cor. IV, 7.
(2) S. Aug.

palement, deviennent arides et sans attraits, et comme elle n'en trouve pas davantage dans les choses naturelles — ce qui est l'indice le plus certain que l'épreuve de la sécheresse, de l'aridité et du dégoût, vient de Dieu — alors, l'âme reste vide, désorientée, dans un état de malaise et de souffrance que rien ne vient adoucir. L'âme alors s'imagine ne plus servir Dieu et même reculer parce qu'elle ne sent plus d'attrait pour les choses divines. Mais cette souffrance témoigne précisément pour le directeur attentif que cet état ne vient pas de la tiédeur, puisque le caractère de la tiédeur est de n'avoir nul souci de l'absence de Dieu.

A la sécheresse, à l'aridité, au dégoût de la piété viennent bientôt s'ajouter les tentations violentes où l'âme, qui ne sent plus le secours de Dieu, bien que Dieu lui soit toujours présent, se voit cent fois prête à succomber; et où elle prend l'expérience de sa faiblesse et de sa misère native que la grâce sensible lui avait cachée. Tentations contre la foi, contre la pureté, tentations de blasphèmes, tentations si violentes parfois que l'âme ne peut plus discerner si elle consent ou non. C'est dans ce combat, dans ces ténèbres, où l'âme n'est plus soutenue que par une grâce insensible, que l'amour-propre agonise, que l'âme se vide d'elle-même, apprend à se haïr, à se mépriser, à ne compter en rien sur elle-même.

La grande vertu pour que cette épreuve, sur laquelle les limites de ce rapport ne permettent pas de s'appesantir, profite à l'âme, comme c'est le dessein de Dieu, c'est l'abandon total, l'abandon confiant en sa divine et adorable volonté, abandon qui nous fait espérer contre toute espérance, et qui nous fait pousser ce cri de Job, admirable profession de foi, d'abandon et de charité : Même s'il me faisait mourir, j'espérerais encore en lui !

Le grand réconfort de l'âme, dans ces épreuves qu'un directeur devrait souhaiter à celles qu'il veut conduire dans la voie de la perfection, c'est la sainte communion, bien qu'elle n'apporte à l'âme aucune consolation sensible et qu'elle soit même traversée souvent d'épreuves spéciales de dégoût, de répugnances que l'âme doit surmonter par obéissance, ne s'écartant jamais de la sainte communion pour de semblables motifs.

Il est facile de montrer à l'âme éprouvée que la communion est une preuve quotidienne de l'amour de Dieu pour elle et que le possédant en elle, elle ne doit jamais craindre, encore moins désespérer.

L'heure viendra où le directeur recueillera le fruit de ses peines et de ses efforts, de sa patience et de sa compassion, — car il faut beaucoup de patience, de douceur, de longanimité avec les âmes que Dieu éprouve, pour ne pas leur rendre le fardeau encore plus lourd, mais au contraire, les aider à le porter courageusement et à correspondre ainsi aux desseins de Dieu, — et cette récompense sera de voir l'âme purifiée dans le creuset de l'épreuve, dégagée de toute vaine complaisance, de tout amour-propre, revenir à la lumière, sanctifiée, unie à Dieu, le glorifiant pleinement parce qu'elle ne retient plus rien pour elle de ce qui lui appartient. Le directeur qui peut conduire jusqu'à la dernière étape une de ces âmes que Dieu appelle à une perfection émi-

nente doit en rendre grâces à Dieu ; il a plus fait pour sa gloire que s'il eût converti nombre d'âmes d'envolée plus restreinte, et il a travaillé aussi, par les vertus qu'il a exercées, par les exemples qu'il a contemplés, à sa propre perfection.

Tels sont les points plus généraux et convenant à tous les états, sur lesquels il nous paraît que le directeur des *âmes pieuses* peut appuyer, pour assurer la plus parfaite action de la communion fréquente et quotidienne et donc le plus sûr moyen, pour ces âmes, d'avancer rapidement dans la voie de la perfection.

De ce rapport, Mgr Dubois, relevant un mot de Mgr Latty, évêque de Châlons, a dit qu'il représentait un excellent traité d'ascétisme.

La séance a été levée à trois heures moins le quart, pour céder la place à l'assemblée des dames de langue allemande.

RÉUNION DE LANGUE ALLEMANDE

Au début de cette séance, M. l'abbé Zwickel, archiprêtre de Phalsbourg, présenta son rapport sur les **devoirs des prédicateurs**, qui n'avait pu trouver place dans la réunion de jeudi.

Le rapport traite successivement de la *nécessité*, des *avantages*, et de la *méthode* de la prédication eucharistique, particulièrement en ce qui regarde la fréquente communion.

I. La *nécessité* se prouve 1) par des *arguments intrinsèques*, tirés de la nature de la communion, et de la nature de l'humanité déchue ; 2) par des *arguments extrinsèques :* autorité du catéchisme romain, autorité des saints, autorité des Souverains-Pontifes Léon XIII et Pie X, qui tous demandent instamment que le peuple soit instruit sur la sainte communion.

II. *Avantages*. Prêcher au peuple la communion fréquente, d'après le décret de Pie X, c'est le meilleur moyen de favoriser la *vie chrétienne* et la pratique des vertus ; c'est un moyen d'action efficace sur la *vie sociale*, pour guérir les plaies de la société, former chrétiennement la jeunesse, préserver de toutes sortes d'excès les associations catholiques, ouvrières et autres.

III. *Méthode*. Tout le fruit dépend de la méthode.

1° *Quand* faut-il prêcher la communion fréquente ?

a) d'une manière générale, toucher ce sujet chaque fois que l'occasion s'en présente ;

b) prédication spéciale à l'occasion des fêtes de l'Eucharistie et du Sacré-Cœur ; Neuvaines, Octaves, et Triduum eucharistiques.

2° *Comment* faut-il prêcher ?

a) prédication historique : histoire de la sainte communion à travers les siècles ; action de l'Église et de ses docteurs en faveur de la communion fréquente ;

b) prédication doctrinale : expliquer à fond le décret de Pie X ; spécialement : faire ressortir son enseignement sur les dispositions qui seules sont requises ; — réfuter les objections, dissiper les préjugés, détruire les dernières influences jansénistes.

Ce rapport très solide fut accueilli par d'unanimes applaudissements. On aborda ensuite l'ordre du jour de la séance, qui comprend l'étude **des devoirs des confesseurs** relativement au décret de la communion quotidienne.

Le premier rapport fut présenté par M. le Dr ADLOFF, professeur au Grand-Séminaire de Strasbourg.

A côté de l'instruction donnée en chaire et au catéchisme, il y a surtout deux moyens de favoriser la fréquente communion : offrir fréquemment aux fidèles l'occasion de se confesser ; s'occuper sérieusement de la direction des âmes.

Premier devoir du confesseur : *se mettre à la disposition des fidèles.*

1. Le curé doit avoir des heures fixes pour les confessions, s'y tenir exactement, et dans le choix des heures tenir compte moins de sa propre commodité que de celle des pénitents et de la paroisse.

2. Heures réglementaires : tous les dimanches et jours de fêtes (la veille et le matin) ; l'un ou l'autre jour de la semaine, le matin, surtout dans les grandes paroisses. — En outre, être prêt, en dehors des heures officielles, à accueillir les fidèles qui le demandent, pour un motif raisonnable.

Deuxième devoir du confesseur : *la direction des âmes.*

1. *La formation ascétique* nécessaire pour la direction des âmes demande à la fois le travail personnel du prêtre pour sa propre perfection, et une sérieuse étude de la théologie ascétique. Cette étude procure au confesseur

a) une connaissance plus profonde du cœur humain, et de la lutte intime entre la nature et la grâce, dont l'âme est le théâtre ;

b) des principes sûrs qui permettent de profiter pour les âmes des expériences faites dans sa propre vie spirituelle ;

c) le plus grand avantage pour sa perfection personnelle.

2. La *direction des âmes* vers la communion fréquente : le confesseur devra

a) exciter un vrai et sincère désir de la sainte communion, aussi bien qu'un vrai désir d'une plus grande perfection ;

b) entretenir et fortifier chez le pénitent l'intention droite et pieuse.

3. L'*intention droite et pieuse* se reconnaît :

directement en elle-même ;

indirectement par la foi et l'amour avec lesquels le pénitent s'ap-

proche de la sainte Table ; — par les progrès de l'âme ; — par son humilité au saint tribunal ; — par les sacrifices que s'impose le pénitent pour pouvoir communier.

4. Pour aider les fidèles à *tirer un fruit de plus en plus grand de la communion*, le confesseur devra veiller

a) à une bonne préparation et action de grâces ;

b) à ce que le communiant s'assimile les grâces de cette nourriture céleste, par des actes surnaturels et de bonnes dispositions, spécialement par l'effort à éviter le péché véniel ;

c) à ce qu'il combatte l'amour-propre pour laisser Dieu agir en son cœur ;

d) à ce qu'il accomplisse ses devoirs d'état consciencieusement et avec pureté d'intention ;

e) à ce qu'il s'applique au recueillement et, autant que possible, à la méditation.

Ce travail, qui témoigne chez son auteur d'une grande compétence dans le domaine de l'ascétisme, produisit une grande impression ; il fut complété par un rapport que M. l'abbé SIEBERT, curé de Fontoy, présenta, comme complément de son étude statistique (1), sur la nouvelle direction à donner au ministère pastoral du confesseur, pour entrer dans les vues du Saint-Père. Le rapporteur fit avec une franchise tout apostolique la critique des influences jansénistes auxquelles obéissaient autrefois, sans peut être s'en rendre compte, un grand nombre de prêtres, en ce qui concerne la dispensation des sacrements de pénitence et d'Eucharistie.

Tous les prêtres présents quittèrent la séance, fermement décidés à entrer courageusement et joyeusement dans la voie tracée par le Pape, malgré les sacrifices qu'elle leur impose : *in verbo tuo laxabo rete.*

(1) Voir p. 295.

QUATRIÈME SÉANCE FRANÇAISE

SAMEDI 10 AOUT

Nous voici au dernier jour du Congrès : beaucoup de prêtres ont dû quitter à regret, rappelés dans leurs paroisses par le devoir, et le travail du samedi et du dimanche. Malgré ces départs, un bel auditoire se retrouve, à Saint-Martin, sous la présidence de Mgr Dubois, évêque de Verdun, qui reste fidèle jusqu'au bout aux réunions sacerdotales.

M. le vicaire général PELT monte en chaire. Il attire d'abord l'attention des auditeurs sur divers imprimés envoyés par le P. Abt S. J., et distribués aux congressistes, relatifs à *La ligue de sainteté sacerdotale*. Puis il résume et analyse deux rapports qui n'ont pu être lus à la séance du jeudi. Le premier est une adresse de la *Ligue sacerdotale de Rio-Grande* (Brésil) ; l'autre est de M. CONSTANTIN, vicaire général de Saint-Claude, sur l'**Association de la Messe réparatrice.**

Nos confrères nous sauront gré de reproduire ici la touchante adresse des prêtres brésiliens.

Message.

MESSIEURS LES CONGRESSISTES !

Loué soit Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Les congrès catholiques, ces pieuses assemblées du peuple chrétien, ne doivent pas passer inaperçus de ceux qui aiment vraiment le Christ Jésus ; ils parlent bien haut au cœur sacerdotal, au cœur du prêtre digne de son état, du prêtre vraiment épris d'amour pour Jésus-Christ et son Eglise !

Aussi sommes-nous heureux, Messieurs les congressistes, de pouvoir vous dire que nous sentons dans notre cœur un quelque chose qui nous attire vers vous, qui nous pousse à votre réunion. Il nous est bien doux de venir causer avec vous, de pouvoir rapprocher nos cœurs de vos cœurs généreux.

Nous venons de l'autre côté de l'Océan, de l'extrémité méridionale du Brésil, et nous apportons, à vos personnes, à votre mot d'ordre, à vos travaux le témoignage de notre sympathie, de notre vénération et de notre complète solidarité.

Oui, nous saluons votre grande œuvre, nous souscrivons d'avance à vos saintes et nobles résolutions. Nous voulons participer de la manière la plus

intense au concert d'encouragements dus à toutes les œuvres catholiques, parce que nous voulons être les panégyristes et les amants de la vérité, parce que nous sommes catholiques.

L'hommage que nous venons vous offrir n'est pas le tribut d'estime d'une personalité plus ou moins influente de notre société ; nous venons ici représenter un grand corps ; nous sommes fiers de vous complimenter au nom d'une association encore récente fondée dans le diocèse de S. Pierre du Rio grande do Sul, au Brésil. Son nom est : « Liga Sacerdotal Rio grandense ». Nous sommes une alliance sacerdotale de prêtres séculiers appartenant à ce diocèse et fondée sous le haut patronage de notre évêque diocésain et de notre évêque coadjuteur.

Triple en est le but : 1° Sanctification personnelle et du peuple. 2° Action sociale. 3° Action intellectuelle. Nous avons pris la devise suggestive : *Facere et docere*. La ligue propose comme moyens de sanctification personnelle : l'oraison mentale, la ferveur dans la récitation du bréviaire, les exercices spirituels d'au moins trois jours chaque année.

Pour la sanctification du peuple, la ligue veut : la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, la diffusion de l'apostolat de la prière avec toutes les œuvres qui s'y rattachent. L'action sociale doit s'exercer par la fondation d'œuvres sociales adaptées à l'état de cette région et par l'encouragement aux œuvres déjà existantes.

Pour l'action intellectuelle nous avons fondé une petite revue, où chaque membre de la ligue est invité à collaborer, et qui embrasse toutes les branches de la science ecclésiastique.

Notre ligue ne compte encore que peu de mois d'existence et déjà elle a reçu les souhaits de bienvenue et le précieux encouragement d'éminents prélats, d'illustres clergés, et de brillantes revues, et aujourd'hui il est doux aux humbles membres de notre ligue de venir respirer dans votre grande assemblée, une atmosphère de charité, de paix, de concorde, de consolation. Notre bonheur est grand, il nous enthousiasme, et c'est d'un cœur débordant que nous vous réiterons, Messieurs les congressistes, l'assurance de notre vénération, de notre adhésion anticipée à vos résolutions, de notre complète solidarité.

Vive le congrès catholique de Metz !

Vive ses saintes résolutions !

Porto Alegre, Diocèse de S. Pierre de Rio Grande do Sul, Brésil, le 7 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus 1907.

Pour M. le directeur
Chanoine Joao BECKER,

L'abbé LOUIS MARIANO DA ROCHA
Secrétaire de la Ligue.

Voici les passages principaux du rapport de M. le vicaire général CONSTANTIN :

L'Association sacerdotale de Messes Réparatrices, établie dans le diocèse de Saint-Claude

a recours, pour consoler le cœur de Notre-Seigneur, au grand, à l'infaillible moyen de réparation, à savoir à la sainte Messe offerte, célébrée dans un esprit et un but de réparation.

Cette association est *sacerdotale*, parce qu'elle n'admet comme membres que des prêtres ; — elle l'est encore pour une autre raison : *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique.... Tu vero homo unanimis, dux meus, et notus meus.... qui simul mecum dulces capiebas cibos...* Nos infidélités attristent d'avantage le cœur de Notre-Seigneur, et sont plus capables de provoquer la colère divine : *Veniat mors super illos, et descendant*

in infernum viventes. Il y a obligation plus impérieuse, nécessité plus urgente de les réparer.

D'autre part, il n'est pas permis de douter que la raison qui rend plus obligatoire, plus nécessaire la réparation *pro clero* fait aussi que la réparation offerte par le prêtre, dans l'acte le plus sublime de son sacerdoce, est plus agréable à Dieu et partant plus efficace. La réparation *pro Clero per Clerum*, tel est bien le caractère distinctif de notre association, dont le titre, si on le voulait plus explicite, pourrait être : *Association sacerdotale, per Clerum pro Clero, des messes réparatrices.*

Ajoutons un détail qui a son importance : la messe réparatrice est offerte spontanément, célébrée sans honoraire par l'associé, qui fixe lui-même le nombre de messes auquel il s'engage chaque année.

Notre association a pris naissance dans le diocèse de Saint-Claude, à l'occasion d'un congrès catholique qui eut lieu à Lons-le-Saunier le 13 novembre 1894. Quatre prêtres convaincus que l'action devait avoir pour appui la prière, s'engagèrent, avant de se séparer, à célébrer chacun quatre messes, chaque année, dans un esprit de réparation et pour le salut de la France, promettant en même temps d'engager leurs confrères à s'associer dans le même but.

En décembre 1894, sept messes furent dites à cette intention par six prêtres : — en 1895, 78 prêtres inscrits célébrèrent 129 messes. Ces deux chiffres, suivant un progrès presque continu, s'élevaient en 1900 à 205 prêtres et à 300 messes ; en 1906 à 280 prêtres pour 465 messes. On prévoit pour 1907, 500 messes dites par 300 prêtres, sur 500 que comprend le diocèse de Saint-Claude.

Ces progrès rapides indiquent très clairement, ce semble, l'opportunité de l'œuvre, en même temps qu'ils prouvent l'excellence du milieu où elle s'est fondée et développée.

Cette opportunité de la réparation *per Clerum pro Clero* au moyen de la sainte messe, ressort également de l'accueil qui fut fait par l'épiscopat français, soit à un rapport publié en 1901 par la *Semaine Religieuse* de Sainte-Claude, soit aux statuts rédigés en 1905, qui furent communiqués à tous les évêques de France, et même à plusieurs évêques de l'étranger.

Un grand nombre de *Semaines Religieuses* publièrent ces documents sur l'ordre de NN. SS. les évêques.

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Bordeaux écrit en 1901 que « cette œuvre vient bien à son heure ». Son Em. le Card. Archevêque de Lyon rend à l'œuvre des messes réparatrices le plus touchant témoignage : « Elle fait grand honneur, dit-il, à la piété des prêtres du diocèse de Saint-Claude. Il me semble qu'elle a été bien comprise à Saint-Claude, en laissant aux prêtres eux-mêmes l'initiative et le soutien de l'œuvre. Je saisirai les occasions de la faire connaître. »

Mgr de Nantes déclare qu'il « en fera certainement son profit, et sera très heureux de recommander autour de lui une si bonne pratique de dévotion. » Mgr l'Archevêque d'Auch estime « l'œuvre vraiment belle et bien faite pour *attirer* le prêtre pieux et dévoué à la cause de Notre-Seigneur et de l'Eglise. » « Nous en apprécions, ajoute-t-il, tous les attraits et tous les avantages. »

C'est en réponse à l'envoi des statuts de 1905 que Mgr de Moulins, aujourd'hui archevêque de Rennes, écrivait : « Les circonstances malheureuses que nous traversons donnent encore plus d'opportunité et d'actualité à cette association. »

Après ces citations, que nous pourrions multipler, il ne faut pas s'étonner de ce que la *Semaine Religieuse* de Belley publiait au commencement de 1906 : « Déjà les prêtres se sont associés dans 20 diocèses afin que tous les matins une messe de réparation y soit célébrée en union avec la messe quotidienne de réparation qui se célèbre à Montmartre. »

A la fin de cette même année 1906, c'était, d'après une lettre de M. le Supérieur des Chapelains de Montmartre, une *trentaine* de diocèses qui avaient accepté l'œuvre, ayant pour but de « tendre à faire offrir chacun des

jours de l'année dans chaque diocèse de France une messe de réparation et de prières pour notre pauvre pays.»

N'est-ce pas une preuve que Dieu a, suivant le mot du Cardinal de Lyon, « fait fructifier le grain semé dans le diocèse de Saint-Claude ? » L'influence du centre de prières et du foyer d'action qu'est la Basilique de Montmartre ne peut que faciliter l'extension de la messe réparatrice quotidienne.

Mais n'est-il pas préférable de propager l'œuvre telle qu'elle a été établie à Saint-Claude, avec son caractère exclusivement sacerdotal, « en laissant, comme le dit le Cardinal-Archevêque de Lyon, aux prêtres eux-mêmes l'initiative et le soutien de l'œuvre » et en laissant aussi aux associés le mérite de la messe spontanément offerte, et célébrée sans honoraire (à l'encontre de ce qui se fait à Arras, et de ce que Montmartre proposede faire avec l'aide de laïques). Dans ces conditions, comme l'écrivait en 1900 le Père Lémius, « dans cette œuvre il s'agit uniquement du clergé, elle doit relever de l'épiscopat ».

Que des associations de la messe réparatrice *per Clerum pro Clero* se fondent partout canoniquement ; que l'une des confréries soit érigée par Rome en *Primaria* et, au profit de toutes, enrichie d'indulgences... tel doit être, ce semble, en conclusion de ce Rapport, le vœu à soumettre à l'approbation du Congrès.

Après le résumé de ce rapport des *Messes réparatrices*, un prêtre de l'assemblée fait observer que les œuvres se multiplient et que le choix entre elles devient difficile, d'autant que leur objet est souvent le même ou à peu près. Si l'on embrasse trop d'œuvres à la fois, dit-il, on ne remplit les obligations d'aucune.

M. Bouquerel répond immédiatement à cette objection. « Il ne faut jeter le discrédit sur aucune œuvre. Pie X les encourage toutes ; car il y en a tant qui ont besoin de telle ou telle œuvre. Voilà le principe général. Quant à l'œuvre particulière qui nous est proposée, nous, prêtres, nous devons réparer ; une œuvre réparatrice doit nous être chère ; nous ne pouvons trop réparer pour nos négligences et nos froideurs, chers confrères. Il y a aussi des œuvres de réparation pour les fidèles. Elles sont de deux sortes. Il y a l'œuvre des messes à Montmartre. Des personnes donnent des honoraires pour faire dire des messes à tel jour dans une intention réparatrice. Une autre œuvre consiste à assister à une seconde messe dans ce même sentiment de réparation (1). Nous devons promouvoir ces œuvres d'expiation. »

M. l'abbé Pitel, délégué de l'œuvre expiatoire établie à la Chapelle-Montligeon, dit quelques mots sur cette œuvre de la délivrance des âmes délaissées du Purgatoire (2).

Un prêtre de l'assemblée fait remarquer que la messe implique par elle-même la réparation, sans qu'il soit nécessaire d'exprimer l'intention expiatrice.

Et puisqu'on ne peut être de toutes les œuvres, ne serait-il

(1) Voir ci-dessus, p. 287, 288 et 299.
(2) Ci-dessus, p. 289.

L. Au reposoir : Avant la bénédiction : le *Tantum ergo.*

pas possible de les fusionner toutes et de créer une œuvre sacerdotale unique qui tienne lieu de toutes les autres?

M. Bouquerel et M. Lamérand interviennent et concluent: « Prenez une œuvre, celle qui vous convient davantage, et restez-y fidèles. »

Ne figurait au programme de cette séance qu'un rapport de Dom Bastien sur **la communion fréquente des religieuses.** En l'absence du rapporteur, M. le vicaire général Pelt lit le résumé de ce travail.

Rapport du R. P. Dom Pierre Bastien

DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT

sur

La communion fréquente et quotidienne des Religieuses.

L'Église a toujours marqué une sollicitude toute particulière pour ces âmes, qui ont tout abandonné ici-bas pour suivre Jésus-Christ et se lier à Lui par des liens plus parfaits et plus forts que ceux qui unissent les simples fidèles à Dieu. Par la profession religieuse ces âmes se livrent tout entières à l'Epoux céleste, elles se consacrent à Lui par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Mais ces vœux eux-mêmes ne sont pas le but de la vie religieuse; ils n'en sont que les conditions et les instruments; ils convergent tous vers un centre commun qui est la perfection. Celle-ci en effet consiste dans l'union de l'âme avec Dieu, et c'est là que l'âme religieuse doit sans cesse attacher ses regards, sans cesse diriger ses efforts. Evidemment ce but si élevé ne peut être atteint que par d'incessants efforts, par une lutte continuelle contre la triple concupiscence dont parle saint Jean, par une totale abnégation de soi-même pour vivre pleinement dans le Christ. Qui ne voit ici que cette lutte et ses efforts entraînent nécessairement une déperdition de forces, une faiblesse qui doit être fortifiée? Car en cela la vie spirituelle est soumise aux mêmes exigences que la vie matérielle, et si celle-ci trouve la réparation de ses forces dans la nourriture corporelle, celle-là la devra trouver également dans une nourriture adaptée à ses nécessités. C'est là, suivant la doctrine de saint Thomas, une des raisons de l'institution de l'Eucharistie (1).

(1) Voici le texte du S. Docteur: à la question *Utrum homo debeat frequentare hoc Sacramentum*, il répond: *Ea quae in hoc Sacramento geruntur, habent similitudinem cum his quae accidunt in corporali nutrimento. Quia enim fit quasi continua deperditio naturalis humiditatis per actionem caloris naturalis et exercitium laboris, ideo oportet frequenter corporalem cibum assumere ad restaurationem deperditi, ne perditio continua mortem inducat. Similiter etiam ex concupiscentia innata et occupatione circa exteriora fit deperditio devotionis et fervoris, secundum quae homo in Deum colligitur; unde oportet quod pluries deperdita restaurentur, ne homo totaliter alienetur a Deo. (In IV sent. d. XII. a. 1. quaestiunc. IV, solut. 1.)*

L'Église l'a parfaitement compris, et voilà pourquoi le Concile de Trente exprimait le vif désir que les fidèles communiassent à la messe à laquelle ils assistaient. Nous n'avons pas à insister davantage sur ce point ; nous voulons tirer de ces principes une conclusion qui nous permettra d'aborder le sujet à traiter. Cette conclusion est celle-ci : c'est que ce désir devait à plus forte raison s'étendre à ces âmes privilégiées de Dieu, qui sont les religieuses.

1. DÉSIR FORMEL EXPRIMÉ PAR LE DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 1905.

Il ne peut être mis en doute que le décret *Sacra Tridentina Synodus* ne recommande instamment, non-seulement aux simples fidèles, mais surtout aux communautés religieuses, la communion fréquente et quotidienne. Il dit expressément que l'on doit promouvoir la communion fréquente et quotidienne, surtout dans les instituts religieux, quelle que soit leur nature : *Communio frequens et quotidiana praesertim in religiosis institutis cujusvis generis promoveatur.* n. 7.

Ces paroles sont claires et nettes et n'admettent aucune distinction, puisqu'elles regardent toutes les communautés religieuses, quelles qu'elles soient. Aussi nous pourrions nous dispenser d'insister ; néanmoins nous croyons utile de confirmer cette assertion par divers arguments pris du décret lui-même, ou de documents antérieurs, dont il reproduit et consacre la doctrine.

Et tout d'abord quel fut le but du décret ? Poser des principes clairs qui missent fin aux controverses, qui depuis longtemps et surtout ces dernières années, ont agité les esprits et troublé les âmes, et par là rendre plus facile l'accès de la sainte Table. Ces controverses ne regardaient pas seulement les communions des simples fidèles, mais également les communions des religieuses ; car les dispositions requises pour la communion fréquente et quotidienne des religieuses devaient être plus parfaites, selon plusieurs écrivains, que celles que l'on demandait d'un chrétien ordinaire. Or en rappelant la doctrine des grands docteurs de l'Eglise et du Concile de Trente relative aux dispositions, le décret n'a voulu autre chose que rendre plus facile l'accès de la sainte Table, et il est à remarquer qu'il ne requiert pas davantage des religieuses que des simples fidèles. Tous donc, ayant les dispositions requises par le décret, peuvent, suivant le désir exprimé par ce document, communier chaque jour ou du moins fréquemment. De plus, comme certaines prescriptions du décret *Quemadmodum* étaient demeurées lettre morte, surtout en ce qui concerne les communions en-dehors des jours fixés par les constitutions, il rappelle de nouveau que ces prescriptions n'ont qu'une force *directive* et non point *préceptive : Si communiones aliquibus diebus affixae et in iis — regulis, aut constitutionibus vel calendariis — jussae reperiantur, hæ normae tanquam mere directivae, non tanquam praeceptivae putandae sunt*, n. 8. Et peu après il ajoute : *Idcirco frequentior vel quotidianus accessus ad eucharisticam mensam libere iisdem patere semper debebit, juxta normas superius in hoc decreto traditas.* En rapprochant ces dernières paroles de celles du n. 7 où il est dit qu'il faut promouvoir la communion fréquente et quotidienne

dans les communautés religieuses, le désir formel du décret apparaît bien net et bien clair, d'autant plus qu'il affirme la liberté des religieuses de communier fréquemment ou chaque jour, pourvu qu'elles aient les dispositions requises, c'est-à-dire l'état de grâce et la rectitude d'intention. Enfin, ainsi que nous aurons à le dire plus loin, le décret fait une obligation aux confesseurs d'exhorter les fidèles à ce pieux usage : *idcirco... confessarii... juxta probatam Catechismi Romani doctrinam, christianum populum ad hunc tam pium ac tam salutarem usum crebris admonitionibus multoque studio cohortentur*, n. 6. Les confesseurs des religieuses ne sont pas dispensés de ce devoir, les religieuses faisant évidemment partie du peuple chrétien, dont elles sont une élite.

De tout cet ensemble la conclusion s'impose : le décret exprime le désir formel que les religieuses communient fréquemment et même chaque jour. Ce n'est pas ici la volonté d'une personne privée, si élevée fût-elle en dignité, ainsi qu'on s'est plu à le répéter dans ces derniers temps, c'est la volonté du Souverain-Pontife et de l'Église qui se manifeste, car, en confirmant le décret, le Souverain-Pontife l'a fait sien et en vertu de son autorité suprême en a ordonné l'exécution. C'est le cas de citer les belles paroles du P. Faber dans son livre *De la dévotion au Pape :* « La dévotion au Pape forme une partie essentielle de la piété chrétienne. — C'est un caractère invariable des saints, à toutes les époques, d'avoir une vive et sensible dévotion envers le Saint-Siège. Nous devons le servir avec une soumission entière, cordiale, joyeuse, et surtout dans ces abominables jours d'accusations et de blasphèmes, avec la plus éclatante, la plus chevaleresque et la plus intrépide fidélité. » (p. XVII, XIX, XXIII.) Il y aura sans doute, même dans les communautés de religieuses, bien des préjugés à vaincre, des obstacles à surmonter ; mais l'obéissance à l'Église doit être plus forte que tous les préjugés, si invétérés soient-ils, si raisonnables puissent-ils paraître à la prudence humaine. Le devoir est tracé, il n'y a qu'à le remplir fidèlement.

Du reste ce désir, si formellement exprimé par le décret, est-il une nouveauté ? Nous ne le croyons pas et les documents antérieurs prouvent précisément le contraire. Indépendamment du texte si connu et si fréquemment cité du Concile de Trente, sess. XXII de Euch. c. 6, dont certains commentateurs modernes ont voulu atténuer la portée et la force, le décret *Cum ad aures*, du 12 février 1679, exhorte les religieuses à communier aux jours fixés par leur règle, et plus souvent si leur dévotion et la pureté de leur cœur le leur permettent. Sans doute ici comme dans les documents postérieurs la permission ou tout au moins le conseil du confesseur sera nécessaire ; mais le confesseur lui-même devra les exciter à se rendre dignes d'un si grand don. Le même principe est répété dans la décision de la S. C. du Concile du 14 avril 1725, dans l'Instruction de la S. C. de la Propagande du 19 avril 1784, du 6 juin 1817. La S. C. des Évêques et Réguliers dans sa lettre à l'évêque de Bayeux (1er octobre 1839) est plus explicite encore : ... *Optandum profecto est*, dit-elle, *Sanctimoniales Virgines frequenter ad Sacra-*

menta suscipienda accedere ad fovendam caritatem, qua cœlesti Sponso magis magisque in dies uniri debent. La S. C. des Rites dans sa réponse à Mgr Hasley, archevêque de Cambrai (11 décembre 1885) et la Pénitencerie dans sa réponse au même prélat (19 novembre 1885) louent la pratique de la communion fréquente et quotidienne dans les communautés de religieuses et exhortent à la promouvoir. Léon XIII, dans son admirable encyclique *Miræ caritatis* du 28 mai 1902, n'a-t-il pas écrit d'une façon générale : *Ea quippe res, qua nihil sane nec excellentius nec salutarius, ad omnes omnino, cujuscumque demum muneris præstantiæve sint, attinet, quotquot velint (neque unus quisquam non velle debet) divinæ gratiæ in se fovere vitam, cujus ultimum est adeptio vitæ cum Deo beatæ* (1) ?

Que signifient tous ces documents ? Quel est leur but ? Ils ne font que répéter le désir exprimé par le Concile de Trente de voir les fidèles, et par conséquent les religieuses également, s'approcher chaque jour ou fréquemment de la sainte Table. La seule restriction qu'ils apportent, c'est la nécessité de la permission ou du conseil du confesseur, dont nous aurons à nous occuper ci-après.

Ce désir si clairement manifesté par l'Église, n'est-ce pas également celui du Sauveur lui-même ? N'a-t-il pas voulu que les âmes s'approchent le plus souvent possible du sacrement qui donne la vie « afin qu'elles aient la vie et qu'elles l'aient plus abondamment » ? N'est-il pas venu ici-bas pour faire du bien aux âmes, parce qu'il savait qu'elles avaient besoin de lui ? Pour les Juifs, il fit la multiplication des pains ; pour les chrétiens, la multiplication des hosties. Et certes, c'est bien l'intérêt des âmes de s'approcher fréquemment de ce banquet sacré ; car à chaque fois qu'elles communient, elles reçoivent une augmentation de la grâce sanctifiante *ex opere operato ;* elles reçoivent à chaque fois une certaine quantité de grâces actuelles ou sacramentelles dans la proportion de leurs dispositions ; elles font, chaque fois qu'elles communient, des actes de vertu : de foi, d'espérance, de charité, d'humilité, etc., qu'elles ne feraient pas si elles ne communiaient pas et qui leur procurent une augmentation de grâce *ex opere operantis.* Pourquoi dès lors refuser aux religieuses ce qui leur est commun avec tous les fidèles ?

Mais de plus leurs obligations et leurs besoins sont un motif très puissant que l'Église n'a pas perdu de vue quand elle a désiré les voir communier chaque jour ou fréquemment. — Et d'abord leurs obligations. Les religieuses sont appelées à une plus haute perfection que les personnes du monde, tout le monde en convient ; elles ont par conséquent besoin de plus de grâces. Or, en-dehors des grâces que leur fournit l'état religieux, n'y a-t-il pas une source de grâces plus puissante et plus efficace, qui est l'Eucharistie ? N'est-ce pas par elle qu'elles peuvent s'unir plus étroitement au divin Maître et par cette union progresser chaque jour dans la perfection ? Quel motif sérieux y a-t-il pour leur refuser cette faveur ? Aucun évidemment ; car les raisons d'uniformité

(1) Voir ces documents *in extenso* dans notre ouvrage : *De frequenti quotidianaque Communione ad normam decreti : Sancta Tridentina Synodus.* Rome, 1907, Desclée.

à garder dans la communauté, de jalousies et de susceptibilités à éviter, ne sont que de vains prétextes, restes d'un jansénisme déguisé. — Et puis leurs besoins. Elles ont beaucoup de sacrifices à faire et le principal peut être est celui de la volonté propre ; beaucoup de peines à supporter, des humiliations à subir. Or, encore une fois, où iront-elles trouver la force si ce n'est en Celui qui fortifie ; qui leur donnera la consolation dans leurs peines, les encouragera dans leurs sacrifices ? Celui-là seul qui donne la vie et qui à cette fin a institué la sainte Eucharistie.

Sans doute, ainsi que nous l'avons dit, il faut, de la part des religieuses, comme de la part de tout fidèle, les dispositions requises. Ici commence le rôle du confesseur que nous allons étudier.

II. RÔLE DU CONFESSEUR D'APRÈS CE DERNIER DÉCRET COMBINÉ AVEC LE DÉCRET « QUEMADMODUM ».

Le rôle du confesseur des communautés de religieuses peut être envisagé sous un double aspect : comme ayant charge d'âmes de la communauté qui lui est confiée et comme ministre du sacrement de pénitence.

Considéré sous le premier aspect, le confesseur, qui en même temps est souvent chargé des instructions et de l'administration des sacrements aux religieuses, assume les mêmes obligations que le curé. Ces obligations sont déterminées par le décret *Sacra Tridentina Synodus* en ces termes : *Idcirco Parochi, Confessarii et concionatores, juxta probatam Catechismi Romani doctrinam, christianum populum ad hunc tam pium ac tam salutarem usum crebris admonitionibus multoque studio cohortentur*, n. 6.

Le passage du catéchisme romain auquel renvoie le décret dit en substance qu'il est du devoir des pasteurs d'exciter souvent les fidèles à ne pas négliger de recevoir chaque jour ce sacrement pour la nourriture et le réconfort de leurs âmes. Il ajoute comme preuve : l'exemple des Israélites, qui devaient recueillir chaque jour la manne dans le désert, l'autorité des Pères, surtout de saint Augustin, enfin l'exemple des premiers fidèles, qui communiaient chaque jour en assistant au saint sacrifice.

Le confesseur devra donc dans ses instructions rappeler fréquemment le désir de l'Église de voir se répandre de plus en plus l'usage de la communion fréquente et quotidienne et y exhorter les religieuses. Mais d'autre part dans ses instructions il enseignera sans restriction la doctrine de l'Église, surtout en ce qui concerne les dispositions requises pour s'approcher de la sainte Table ; il exposera clairement, non point selon ses propres vues ou celles des théologiens qui ont écrit avant le récent décret, mais d'après la doctrine exposée dans le décret *Sancta Tridentina Synodus*, ce que l'Église requiert comme condition nécessaire et ce qu'elle désire pour que la communion produise tout son fruit dans les âmes. En d'autres termes, il dira que l'Église demande comme comme conditions nécessaires l'état de grâce et la pureté d'intention ; mais en même temps qu'elle recommande vivement à ceux qui s'appro-

chent fréquemment ou chaque jour de la sainte Table de fuir le péché véniel et de se libérer de toute affection à ce péché.

Pour envisager le rôle du confesseur sous le second aspect, c'est-à-dire comme ministre du sacrement de la pénitence, il faut comparer le décret *Sacra Tridentina Synodus* avec le décret *Quemadmodum*. Ce dernier, parlant de la communion des religieuses, déclare formellement que la permission ou la prohibition de communier est exclusivement du ressort du confesseur soit ordinaire soit extraordinaire, sans que la supérieure puisse en aucune façon s'immiscer dans cette affaire, sauf cependant le cas où la religieuse, après sa dernière confession, aurait commis une faute grave extérieure ou aurait été un sujet de scandale pour la communauté, et cela jusqu'au moment où elle se serait de nouveau approchée du sacrement de pénitence. Le confesseur, pour accorder des communions supplémentaires, c'est-à-dire en-dehors de celles que prescrivent les constitutions, prendra pour norme la ferveur et le progrès spirituel de ses pénitentes. La religieuse qui aura obtenu cette permission en avertira une fois pour toutes la supérieure; si celle-ci avait de justes et graves motifs à opposer à cette permission, elle en avertira le confesseur, au jugement duquel cependant elle devra s'en remettre.

Voyons maintenant les dispositions du décret *Sacra Tridentina Synodus*. Au n° 7, après avoir recommandé de promouvoir dans les communautés religieuses la communion fréquente et quotidienne, le décret ajoute : *Pro quibus tamen firmum sit decretum « Quemadmodum » die 17 mensis decembris 1890 a S. Congr. Episcoporum et Regularium latum.* Cependant d'après un autre texte, le n° 8, il est clair que toutes les dispositions du *Quemadmodum* n'ont pas été maintenues, car le décret dit : *Idcirco frequentior vel quotidianus accessus ad eucharisticam mensam libere eisdem patere debebit, juxta normas superius in hoc decreto traditas.* Or les normes données par le décret sont les suivantes : tout fidèle, qui est en état de grâce et est mû par une intention pieuse et droite, peut communier fréquemment ou chaque jour ; mais afin que la communion se fasse avec plus de prudence et avec un plus grand mérite, l'avis du confesseur est nécessaire. D'autre part ce dernier, en donnant son avis, devra se garder de détourner de la communion fréquente ou même quotidienne quiconque sera en état de grâce et voudra communier avec une intention droite.

Dès lors il est aisé de voir en quoi le décret *Sacra Tridentina Synodus* confirme le décret *Quemadmodum* et en quoi il y déroge, et de déterminer le rôle du confesseur. Celui-ci, aux termes du décret *Sacra Tridentina Synodus*, doit simplement donner *son avis* sur la fréquence des communions ; et cette mesure de demander l'avis du confesseur est dictée par la prudence, ainsi qu'on peut le déduire du contexte, mais n'est pas une obligation. En-dehors de ce point, toutes les autres dispositions du décret *Quemadmodum* sont confirmées, c'est-à-dire 1) que si une religieuse, après sa dernière confession, commettait une faute grave extérieure ou était un objet de scandale pour la communauté, la supérieure pourrait lui interdire l'accès de la sainte Table jusqu'à ce

qu'elle se soit de nouveau approchée du tribunal de la pénitence; 2) la religieuse qui, en dehors des communions de règle, communierait chaque jour ou fréquemment, après avoir entendu l'avis du confesseur soit ordinaire soit extraordinaire, en donnera une fois pour toutes communication à sa supérieure ; 3) si celle-ci a de justes et graves motifs pour s'opposer à cette fréquente réception de la sainte Eucharistie, elle peut s'en ouvrir au confesseur, mais d'autre part devra s'en tenir au jugement de celui-ci; 4) enfin les prescriptions des constitutions relatives aux communions de règle donnent une direction, mais n'imposent aucune obligation. Tel est le rôle du confesseur d'après le décret : *Sancta Tridentina Synodus.*

Sans doute le confesseur, de par le même décret, garde toujours le droit de défendre la communion fréquente ou quotidienne au cas où une religieuse n'aurait pas les dispositions requises, c'est-à-dire l'état de grâce et une intention droite. Nous ne parlerons pas de la première condition, n'étant pas à supposer que des âmes consacrées à Dieu ne soient pas dans son amitié ; de la seconde, nous allons parler brièvement pour autant que le comporte notre sujet, ne voulant pas empiéter sur les travaux d'une autre section.

« L'intention droite, dit le décret, consiste en ce que le communiant ne se laisse pas conduire par l'usage, par la vanité ou des motifs humains » n. 2. Il ne faut donc pas qu'une religieuse s'approche de la sainte Table par le motif d'une habitude prise, ou pour suivre un courant qui s'est établi dans sa communauté, ou dans le but de passer pour plus pieuse et plus fervente que les autres, ou pour faire plaisir à la supérieure et s'acquérir ainsi ses faveurs. Évidemment il s'agit ici de l'*intention principale* qui serait le mobile de l'action, et dans ce cas, il est évident que la communion serait plutôt nuisible à l'âme, et le confesseur devrait détourner une telle religieuse de la communion quotidienne et même fréquente. Mais avant d'en venir à cette extrémité, le confesseur zélé aura à cœur d'aider sa pénitente à rectifier son intention et se souviendra que les dispositions du pénitent dépendent souvent de la piété et du zèle du confesseur. Du reste ce cas sera rare et nous ne voudrions pas supposer qu'une religieuse en soit venue au point d'oublier le but unique de sa vocation : demeurer et vivre unie à Dieu en faisant tout pour lui plaire et le servir.

Mais il en est autrement d'un léger dérèglement dans l'intention. Ici la chose est possible, car les âmes consacrées à Dieu ne sont pas, par le fait de la profession, délivrées de leurs inclinations, de leurs défauts, ni des misères humaines. Il sera donc possible, vu la faiblesse de la nature humaine, qu'un certain sentiment de vanité ou de respect humain vienne se mêler au motif véritable, direct et majeur, qui conduit à la communion. Mais ce sentiment, tant qu'il reste secondaire et concomitant à l'intention principale, n'influe pas sur la substance même de l'acte et ne lui enlève pas tout son mérite, bien que, s'il est volontaire, il en diminue la valeur. Ajoutons toutefois que souvent ce sera une pure tentation ou un scrupule ; néanmoins le confesseur devra veiller à ce qu'il ne prévale pas sur l'intention principale. Mais ce ne

serait pas un motif suffisant pour défendre la communion quotidienne ou fréquente, d'autant plus que la réception de la sainte Eucharistie a pour effet d'effacer le péché véniel et que souvent, sinon toujours, les religieuses désirent surtout communier pour obtenir de nouvelles grâces et ainsi détruire en elles les habitudes moins bonnes et leurs imperfections (1). D'après ces principes, il nous sera facile de répondre à la troisième question.

III. RÈGLES DE PRUDENCE A SUIVRE DANS L'APPLICATION DU DÉCRET.

Le décret *Sancta Tridentina Synodus*, en ne demandant que l'avis du confesseur pour la communion fréquente et quotidienne, a apporté une sensible modification à la législation antérieure, qui exigeait, suivant le décret *Quemadmodum*, la permission du confesseur. Est-ce à dire que celui-ci est dispensé de toute règle de prudence dans l'accomplissement de son ministère si délicat? Nous ne le croyons pas; mais sans vouloir insister outre mesure, nous allons indiquer quelques points plus particuliers et plus pratiques.

1. Dans ses instructions à la communauté ou dans ses admonitions au tribunal de la pénitence, il enseignera clairement et sans restriction la doctrine de l'Eglise sur la communion fréquente et quotidienne, ainsi que le désir de voir cette pratique pieuse se répandre de plus en plus. S'il lui faut de l'enthousiasme et de la chaleur pour traiter ce sujet, si apte à enflammer les âmes, puisqu'il s'agit de les faire communier à la source même de la vie et de s'unir plus étroitement à Jésus-Christ, il devra se garder de tout emballement ou de zèle indiscret. Il devra se souvenir que, si d'une part il doit engager ces âmes à la communion quotidienne et fréquente, cependant l'initiative doit venir de la part de la religieuse, qui désire communier pour trouver dans ce sacrement les grâces et les forces nécessaires à atteindre le but de sa vocation. Qu'il encourage donc cette initiative et se garde, par des procédés de rigueur, de la décourager.

2. Il devra recommander les communions de règle. Encore que celles-ci ne soient pas imposées comme une obligation, il serait cependant assez étrange de voir une religieuse s'abstenir régulièrement ou du moins fréquemment des communions de règle pour communier aux autres jours. Le décret *Quemadmodum* disait sagement à ce sujet: *Moneantur hinc omnes.... accedere diebus in propriis regulis statutis*. La singularité est dangereuse en toutes choses, mais surtout en piété.

3. Il devra se garder de toute rigueur excessive relativement au dérèglement de l'intention, comme il a été dit plus haut; car on doit toujours tenir compte de la faiblesse humaine, chez les religieuses comme chez les personnes du siècle.

4. En donnant son avis ou ses conseils pour la communion quotidienne et fréquente, il aura uniquement en vue le bien de l'âme, sans se laisser aucunement influencer par des motifs subjectifs. La communion ne doit pas être donnée comme récompense ou faveur à telle ou

(1) Voir cette partie traitée plus longuement dans notre ouvrage cité, p. 86 sqq.

telle personne ; mais c'est un droit de la recevoir, si on est dans les dispositions requises. Certains auteurs avaient autrefois recommandé de s'abstenir par humilité d'une communion par semaine ; nous ne blâmerons ni ne louerons cette pratique ; c'est au confesseur dans les cas particuliers à juger de l'opportunité de la recommander ; mais elle nous paraît tout au moins contraire à l'esprit du décret, qui désire voir les fidèles sans distinction s'approcher chaque jour de la sainte Table.

5. Le confesseur, partout où il en aura l'occasion, recommandera une sérieuse préparation et une action de grâces convenable, montrant que les sacrements produisent d'autant plus d'effet que les dispositions de ceux qui les reçoivent sont plus parfaites. Et certes ce sera pour lui une occasion de recommander l'accomplissement fidèle des devoirs qu'impose la vie religieuse, la fuite du péché véniel délibéré, et le renoncement à toute affection à ce péché.

6. Un point plus délicat de son ministère sera celui de ses rapports avec la supérieure. Celle-ci, comme nous l'avons dit plus haut, peut faire valoir ses objections à ce que telle ou telle religieuse communie chaque jour ou fréquemment, parce qu'elle se plaint de tout, boude, est toujours en retard, lance constamment des petits mots contre les sœurs, les supérieures, est immortifiée, que sais-je ? La situation du confesseur est ici très délicate : à l'égard de la supérieure, car il doit éviter à tout prix toute violation, si indirecte soit-elle, de ce qu'il apprend par la confession ; à l'égard de la religieuse, dont il s'expose à perdre la confiance et par là même à diminuer le bien qu'il peut faire à son âme. Comment devra-t-il agir en semblable occurrence ? qu'il écoute patiemment la supérieure, se souvenant que très souvent l'imagination ou hélas ! encore la partialité a une grande part dans ces griefs, et à l'occasion d'une confidence ou de la confession, qu'il engage la religieuse à s'amender. Mais en aucun cas, croyons-nous, il ne lui est permis de défendre la communion quotidienne ou fréquente sur de simples rapports ; il doit juger des dispositions de sa pénitente d'après la confession qui lui est faite. Si la religieuse a commis une faute grave extérieure ou a été un sujet de scandale pour la communauté et pour cela privée de la communion par sa supérieure, le confesseur, après avoir entendu l'aveu de la faute, jugera s'il y a lieu d'exiger une réparation publique avant de permettre la communion. Lui seul est juge dans ce cas ; mais avant d'en venir à la privation de la communion, il fera bien d'examiner le cas dans toutes ses circonstances et tous ses détails ; car ici encore, soit de la part de la supérieure, soit de la part de la religieuse, la faiblesse humaine a malheureusement une large part.

En résumé nous croyons que la meilleure règle pratique à suivre par le confesseur sera d'avoir toujours en vue le bien spirituel des religieuses qui lui sont confiées, en s'inspirant largement de l'esprit du décret *Sacra Tridentina Synodus*.

En ce sens nous nous permettons de déposer le vœu suivant :

VŒU

Que dans les communautés de religieuses, soit vouées à la

contemplation, soit vouées aux œuvres extérieures, la communion fréquente et quotidienne se propage de plus en plus, afin que, par cette réception de la sainte Eucharistie, ces âmes s'unissent plus intimement à leur divin Époux et trouvent dans ce divin Sacrement les grâces et les secours nécessaires pour tendre à une perfection plus élevée, et réaliser autour d'elles, dans la sphère de leur action, le bien que l'on attend d'une personne consacrée à Dieu.

Après la lecture de ce rapport s'élève une discussion, par moments assez confuse, parce que les objections provenaient de l'ignorance des textes sur la communion fréquente. Un prêtre demande des explications sur la portée de ces mots du décret : *oportet ut accedat consilium confessarii*. M. Pelt répond que le confesseur n'a pas le droit de refuser la communion quotidienne aux pénitents qui ont les dispositions réclamées par le décret, et qu'en la refusant sans motifs, il commettrait une sorte d'injustice.

On objecte encore : — Le pénitent est-il obligé de se soumettre au conseil du confesseur qui n'autorise pas la communion quotidienne ?

M. Adloff, professeur au Grand-Séminaire de Strasbourg. — Je crois que par révérence il doit se soumettre.

M. le vicaire général Pelt. — Un conseil n'est qu'un conseil ; ne pas le suivre peut être une faute d'imprudence, mais ce n'est pas une désobéissance proprement dite ; celle-ci n'existe qu'à l'égard d'un précepte.

On insiste encore : — Le confesseur n'est donc plus rien, le pénitent est au-dessus du confesseur, qui n'est plus juge, etc...

M. Pelt. — Le confesseur est juge, en ce sens qu'il lui appartient toujours de décider si le pénitent mérite l'absolution. Quant à la communion, il est encore juge d'une certaine manière de l'existence de l'état de grâce du pénitent et de celle de l'intention droite et pieuse. En dehors de cela, il n'est pas pas juge du droit du pénitent à la communion fréquente ou quotidienne, et son rôle se borne à un conseil que le pénitent, par motif de prudence, doit suivre.

Quant à la communion des religieuses en particulier, il est rappelé quel est le rôle de la supérieure d'après le décret *Quemadmodum*. De même on insiste sur la dérogation apportée à ce dernier par le décret *Sacra Tridentina Synodus* : celui-ci retire en quelque sorte au confesseur le droit d'accorder ou de

refuser la communion aux religieuses, et borne son autorité à cet égard à un simple conseil.

M. Pelt conclut : Il faut réformer au sujet des dispositions requises pour la communion quotidienne les idées que nous avons puisées dans nos manuels de théologie d'autrefois.

Pour mieux mettre en lumière les conclusions qui se dégagent de cette séance, nons croyons utile de reproduire encore le résumé de la discussion tel que le donne la Revue des PP. du Saint-Sacrement (1) :

« La discussion, un peu confuse d'abord, se délimite bientôt à ces trois points : Quel pouvoir reste aux supérieures relativement à la communion des religieuses ; jusqu'où s'étend sur cette matière l'autorité du confesseur ; et, comme corollaire, quels sont les droits de la religieuse relativement à la communion fréquente et quotidienne ?

« Sur le premier point, tous ceux qui interviennent dans la discussion que dirigent, au fauteuil du bureau, Monseigneur l'évêque de Verdun et, en chaire, M. le vicaire général Pelt, sont vite d'accord pour reconnaître qu'il ne reste absolument aucun droit aux supérieures relativement à la communion plus ou moins fréquente des religieuses; la question n'est pas de leur ressort. Sur ce point, le décret est formel : les communions fixées par la règle doivent être considérées non comme une limitation, mais comme une simple indication ; et pour les communions supplémentaires, comme d'ailleurs pour celles qu'établit la règle, c'est uniquement au confesseur qu'il appartient de les autoriser.

« Le seul droit qui reste à la supérieure, c'est d'interdire la communion à une religieuse qui se serait rendue coupable d'un acte extérieur gravement coupable, jusqu'au moment où elle se sera confessée.

« Il est très vrai, comme l'explique avec beaucoup d'esprit Monseigneur de Verdun, qu'on rencontre, à cette heure encore, des supérieures qui ne veulent point en convenir, qui se retranchent trop souvent encore, pour paralyser la liberté des religieuses — comme d'ailleurs les religieuses elles-mêmes pour s'abstenir — derrière « nos règles, nos constitutions », mais c'est là une éducation à faire par les prédicateurs de retraite, dit Mgr Dubois, et surtout « par les visiteurs diocésains », ajoute un congressiste, et comme les supérieures sont de bonnes âmes qui ne demandent qu'à se soumettre aux volontés du Saint-Père et aux décisions de l'Église, nul doute que cette question ne soit vite régularisée.

(1) *Le Très Saint-Sacrement*, p. 152-153.

« Sur le second point, à savoir quels sont les droits du confesseur relativement à la communion des religieuses, point traité avec ampleur et autorité dans le rapport en discussion, quelques questions posées par des congressistes ont donné occasion à Mgr Dubois et à M. le vicaire général Pelt de préciser encore mieux la doctrine. Il reste établi que c'est au confesseur qu'il appartient, en vertu du décret *Sacra Tridentina Synodus* combiné avec le décret *Quemadmodum*, d'autoriser la communion fréquente et quotidienne des religieuses ; mais le confesseur ne peut la refuser, dès qu'il constate l'intention droite unie à l'état de grâce, c'est-à-dire que le confesseur ne peut exiger pour la communion fréquente et quotidienne des religieuses d'autres dispositions que pour les simples fidèles, mais que, toutefois, comme le décret *Quemadmodum* reste en vigueur à leur égard, c'est au confesseur qu'il appartient de juger notamment l'existence de l'intention droite nécessaire à la communion.

« D'où ce corollaire que la religieuse a un droit strict à la communion fréquente et même quotidienne, dès qu'elle présente les deux seules conditions exigées, savoir l'état de grâce et l'intention droite.

« Bien des points, à coup sûr, restent encore un peu obscurs, sur lesquels la doctrine se fixera peu à peu ; mais cette conclusion générale a rencontré l'adhésion quasi unanime des congressistes. »

En terminant la séance, M. le vicaire général Pelt remercie Mgr Dubois. Celui-ci répond : « Je suis ici avec des frères, j'ai été heureux de venir vous porter des encouragements. Emportons tous de ce Congrès de bonnes résolutions. Restons unis dans la prière, dans la soumission au Pape. *Vir obediens loquetur victorias.* »

Après cette courte mais vibrante allocution, la séance est levée vers 3 heures.

RÉUNION DE LANGUE ALLEMANDE

A Sainte-Glossinde aussi, l'assemblée se ressentait de l'approche du dimanche ; cependant un nombre assez considérable de prêtres étaient venus étudier ensemble l'important et délicat sujet réservé à la dernière séance sacerdotale : **La communion quotidienne dans les congrégations religieuses de femmes.**

M. le chanoine DORVAUX, président, résume le rapport présenté par le R. P. Auguste ARNDT, de la Compagnie de Jésus.

Il expose très nettement d'abord le désir formel exprimé par le décret au sujet de la communion quotidienne, spécialement en ce qui concerne les religieuses ; puis il précise le rôle et les devoirs des confesseurs, d'après le décret *S. Tridentina Synodus* combiné avec le décret *Quemadmodum ;* il donne enfin des règles de prudence pour l'application pratique du décret.

Relativement au conseil à demander au confesseur, le R. P. Arndt dit : « Le mot *oportet* indique une certaine nécessité. Y a-t-il là un commandement strict ou seulement un devoir de prudence ? La S. Congrégation, comme l'indique le contexte, ne veut pas faire une prescription positive, mais plutôt indiquer une nécessité qui découle de la nature des choses : « Pour que la communion quotidienne se fasse avec plus de prudence, tout chrétien doit consulter à ce sujet son confesseur. Que s'il ne veut pas le faire, ou qu'il agisse contre l'avis du confesseur, il manque à la prudence chrétienne. Mais il pèche aussi contre l'humilité et se prive du mérite de la soumission chrétienne. »

La *permission* du confesseur, requise par le décret *Quemadmodum,* devra donc désormais être interprétée dans le sens d'un *conseil autorisé.*

M. l'abbé ANDRÉ, aumônier de la Maison-mère des Sœurs de la Providence de Saint-Jean-de-Bassel (Metz), présente ensuite un rapport très étudié sur la même question.

Dans son plan et ses développements, ce rapport reproduit, quant aux lignes principales, et avec une note très personnelle et très pratique, les conclusions du R. P. Dom BASTIEN, qui sont celles de l'Église. Plutôt que de nous arrêter à une analyse détaillée, nous préférons signaler quelques passages plus intéressants de ce remarquable travail.

Au sujet du rôle du confesseur, M. l'abbé ANDRÉ insiste sur le grave devoir de l'instruction qui lui incombe, lorsqu'il est en même temps chargé de tout le ministère pastoral dans la communauté.

« A côté des grandes vérités de la foi, l'aumônier instruira avec un soin particulier les religieuses sur la nature et le prix de la grâce et des sacrements. Il ne se contentera pas d'agir sur le sentiment et la volonté par des exhortations enthousiastes. » Le rapporteur insiste sur la nécessité de donner aux religieuses des connaissances positives sur la vie surnaturelle, par un enseignement dogmatique solide, exposé dans un langage simple et à la portée des intelligences ordinaires. « Cet enseignement portera sur la grâce et les moyens de sanctification en général, et spécialement sur la nature et les effets de la communion, la nécessité et la méthode de la préparation et de l'action de grâces... Il sera facile ensuite à l'aumônier de montrer combien est justifié le désir de l'Église, de voir chaque jour la religieuse à la sainte Table, et combien sont peu justifiés les motifs d'abstention couverts de n'importe quel prétexte... il fera comprendre aux sœurs que le décret n'enlève rien à la vénération qu'elles gardent pour leurs vénérables fondateurs et supérieurs; qu'il n'est pas douteux que si de leur temps cette doctrine leur eût été enseignée avec la même netteté, ils ne l'eussent acceptée avec joie. »

Le rapporteur expose ensuite avec un esprit pratique très judicieux, comment le confesseur, par une action individuelle, réfléchie et persévérante, amènera la religieuse, sa pénitente, à désirer la communion plus fréquente.

Au sujet du sens du mot *oportet*, le rapporteur semble aller plus loin que le P. Arndt, Dom Bastien et la généralité des commentateurs, et regarder ce mot comme l'expression d'un véritable précepte, dont l'omission témoignerait du défaut d'intention droite, et permettrait au confesseur de diminuer le nombre des communions.

Entrant dans le détail du rôle du confesseur, M. André insiste surtout sur la formation de la conscience, tâche délicate, mais souvent très nécessaire.

En ce qui concerne l'intervention des supérieures, « le confesseur a un double devoir à remplir. Il doit d'un côté reconnaître le droit de la supérieure et écouter volontiers et avec calme ses observations; d'autre part il doit décider chaque cas particulier, en pleine indépendance, d'après les principes exposés dans le décret... Ce rôle de médiateur demande beaucoup de tact, de calme et de réflexion. »

M. l'abbé ANDRÉ termine par quelques considérations sur la direction des religieuses enseignantes ou hospitalières dans les paroisses de campagne. Le prêtre chargé de leur direction spirituelle doit se mettre au courant des obligations principales de la vie religieuse, par exemple par l'étude d'un *Catéchisme des vœux*, aussi bien que de la théologie ascétique en général. En ce qui regarde la sainte communion, les règles données pour les sœurs vivant en de grandes communautés, existent aussi pour les sœurs établies à la campagne. Le rapporteur insiste — avec exemples à l'appui — sur le grave devoir du curé de rendre possible et facile à ses religieuses la pratique de la communion fréquente et quo-

tidienne. Il fait appel au zèle sacerdotal des confesseurs, pour qu'ils s'appliquent à la direction et à la formation spirituelle des sœurs, surtout des plus jeunes qui viennent de quitter le noviciat.

Après la lecture de ce travail, M. le chanoine DORVAUX ouvrit la discussion qui roula spécialement sur deux points, relatifs au décret *Quemadmodum*, sur lesquels le rapporteur avait demandé l'avis des confrères présents.

Le premier est le conseil donné par le R. P. Tesnière au confesseur, de se faire renseigner d'une manière officieuse, par la supérieure, sur la conduite extérieure des sœurs (Tesnière, *Somme de la préd. euchar.* (1904), III, p. 770).

Le second est celui-ci : Quelles sont les supérieures auxquelles est conféré par le décret *Quemadmodum* le droit d'intervenir, dans certains cas, à propos de la communion des sœurs ?

Après une discussion à laquelle prirent part entr'autres M. le chanoine Dorvaux, président, M. le Supérieur des Sœurs de Niederbronn (Alsace), M. le chanoine Erman, l'assemblée se rallia à l'avis suivant. Sur le premier point, on convint qu'un échange de communications *à titre fixe et régulier* n'était pas à recommander, et que, en-dehors du cas précis fixé par le décret *Quemadmodum*, il fallait abandonner au tact et à la conscience des intéressés le choix des cas particuliers où la communication d'un renseignement peut être vraiment utile ou nécessaire au bien général. Quant au deuxième point, on finit par s'accorder sur les conclusions suivantes : canoniquement, le droit inscrit dans le décret est à reconnaître à toute supérieure locale, quelle que soit l'importance de sa communauté ; mais la prudence exige que les nombreuses sœurs chargées de la direction de petites communautés, surtout à la campagne, soient bien instruites sur la nature de ce droit, et averties de n'en user que dans les cas rares où la conscience leur en fait un devoir.

M. le chanoine Dorvaux, président, lève la séance vers trois heures.

LES VŒUX

DU

CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE METZ

§ I.

LA SAINTE COMMUNION.

Vulgarisation du Décret Pontifical sur la communion quotidienne.

I. Le XVIIIe Congrès eucharistique international exprime le vœu que le décret sur la communion fréquente et quotidienne soit rendu accessible à l'intelligence des fidèles, par un enseignement approprié, spécialement par une large diffusion de livres et de brochures à la portée du peuple.

Le Congrès demande à tous les catholiques de contribuer, par une pleine soumission d'esprit et de cœur au décret pontifical, à rendre toujours plus générale chez tous les fidèles la réception fréquente de la sainte communion.

La Première Communion.

II. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° que l'on s'applique à faire regarder aux enfants et aux parents la première communion, non pas comme un terme, mais comme un début de la vie eucharistique ;

2° que la préparation devienne pour cela plus eucharistique;

3° que les parents chrétiens s'accordent pour faire enlever au jour de la première communion son cachet si exagéré de fête mondaine, pour lui rendre son caractère de fête absolument intérieure et religieuse, et, en particulier :

LI. Au reposoir : le Cardinal chante l'oraison.

4° que l'abus qui, en certains pays, s'est glissé dans des familles même très chrétiennes, de faire l'exposition des cadeaux de première communion, soit radicalement supprimé.

III. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° qu'à l'occasion du catéchisme et de la retraite de première communion, on donne aux enfants une méthode simple, courte, pour les aider à rendre fructueuse et fervente chacune de leurs communions ;

2° que là où la chose est possible, le prêtre fasse, au moins de temps en temps, la préparation et l'action de grâces avec ses paroissiens.

La Communion pascale.

IV. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que les fidèles soient formés à regarder la communion pascale non comme un simple certificat officiel de vie catholique, mais comme un acte fondamental de la religion, que tout chrétien s'honore d'accomplir; qu'en conséquence on travaille par tous les moyens à donner au peuple l'intelligence et le goût de la communion.

Dans ce but, le Congrès recommande : 1° que par l'exemple de la communion fréquente, les bons chrétiens entraînent à la communion pascale les négligents et les indifférents ; 2° que dans les campagnes comme dans les villes, on institue des retraites d'hommes, préparatoires à la communion pascale ; 3° que l'on profite de la confession et de la communion pascales pour amener les hommes à la communion plus fréquente.

La Communion fréquente.

Les Hommes.

V. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que l'on ne regarde pas le devoir du ministère pastoral comme accompli quand les hommes ont fait leurs Pâques et que l'on travaille, à l'aide de toutes les industries du zèle pastoral, à leur faire comprendre, désirer et pratiquer la communion plus fréquente.

Les Jeunes gens.

VI. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° que dès la première communion on travaille à faire aimer aux jeunes gens, à la campagne comme dans les villes, là

communion fréquente et quotidienne ; et qu'on la facilite spécialement à la jeunesse ouvrière dans les cercles et les patronages ;

2° que l'on procure autant que possible aux jeunes gens des œuvres le bienfait d'une retraite fermée, avant d'entrer à la caserne ; et que, dans toutes les villes de garnison, les aumôniers militaires enseignent aux soldats que leur zèle peut atteindre la doctrine de la fréquente communion ; qu'ils excitent chez eux le désir de communier autant que leur situation le permet, et qu'ils s'entendent avec eux pour leur faciliter la communion.

VII. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° que dans les maisons d'éducation chrétienne, surtout dans les Petits-Séminaires, on ne cède pas à la tendance moderne de s'occuper exagérément de l'intelligence et qu'on se préoccupe davantage de la formation de la volonté et du caractère par des habitudes eucharistiques ;

2° que l'on s'applique à encourager, à préserver, et à fortifier les vocations ecclésiastiques ou religieuses par l'habitude de la communion fréquente et quotidienne ;

3° que les prêtres-éducateurs, le clergé paroissial et les parents chrétiens travaillent de concert à maintenir les étudiants, durant leurs vacances, dans la fidélité à la sainte communion.

Les Dames.

VIII. Le XVIIIe Congrès eucharistique international exprime le vœu :

1° que toutes les femmes catholiques s'occupent si bien de leur maison et règlent leur intérieur de telle façon qu'elles puissent trouver le temps nécessaire pour aller fréquemment, et même tous les jours, à la sainte Table ;

2° qu'elles profitent de toutes les occasions favorables pour amener ceux qui les entourent à recevoir plus fréquemment les sacrements, en les instruisant, en les y exhortant selon leur pouvoir, et en leur donnant pour cela toute facilité.

IX. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que les enfants soient formés de très bonne heure à la piété eucharistique au sein de la famille, afin que, pénétrés d'un grand amour pour le divin sacrement, ils accueillent volontiers,

au lendemain d'une fervente première communion, l'appel à la communion fréquente.

Les Jeunes filles.

X. Le XVIIIe Congrès eucharistique international, persuadé de la nécessité d'attirer les petites filles à la communion aussi fréquente que possible sitôt après la première communion, émet le vœu que les directrices d'œuvres de catéchisme et de patronage s'entendent avec le clergé pour faire une propagande active en ce sens, et s'appliquent ainsi à travailler selon leur pouvoir à réaliser les désirs du Cœur de Jésus, exprimés dans les décrets de Rome sur la communion fréquente et quotidienne.

Les Malades.

XI. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que les curés et confesseurs d'une part, et les familles chrétiennes, de l'autre, travaillent de concert à faire désirer aux malades et à leur procurer le bienfait de la communion plus fréquente.

Les Religieuses.

XII. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que dans les communautés de religieuses, soit vouées à la contemplation, soit appliquées aux œuvres extérieures, la communion fréquente et quotidienne se propage de plus en plus, afin que, par cette réception de la sainte Eucharistie, ces âmes s'unissent plus intimement à leur divin Époux et trouvent dans ce divin Sacrement les grâces et les secours nécessaires pour tendre à une perfection plus élevée, et réaliser autour d'elles, dans la sphère de leur action, le bien que l'on attend d'une personne consacrée à Dieu.

---

§ II.

La sainte Messe et les Œuvres eucharistiques

LA SAINTE MESSE.

XIII. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que le clergé, insistant dans ses instructions sur la notion et la valeur du sacrifice de la Messe, amène le peuple à ne

plus le considérer comme une simple cérémonie religieuse, mais comme l'acte essentiel du culte divin, où Jésus-Christ s'immole et où l'âme chrétienne trouve sa nourriture, et qu'ainsi les fidèles mieux instruits comprennent plus facilement la raison du précepte de la messe dominicale, et s'habituent à mieux assister au saint Sacrifice et à y communier plus souvent.

XIV. Le XVIIIe Congrès eucharistique international exprime le vœu :

1° que par la presse, les conférences ou autres moyens convenables, l'on répande davantage la connaissance des dispositions législatives concernant le repos dominical; 2° que les infractions à la loi soient publiquement réprouvées, en particulier celle de tenir ouverts au public les débits de vin et autres lieux de ce genre, pendant l'office principal.

Le Congrès exprime en outre le vœu 1° que les autorités locales, si elles ne peuvent de suite prescrire le repos dominical complet, réduisent au moins considérablement le temps de l'ouverture des magasins; 2° que les particuliers, en faisant leurs commandes, se préoccupent de faciliter, aux fournisseurs et à leurs employés, l'accomplissement du devoir dominical.

L'Adoration perpétuelle.

XV. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que l'on se serve des Adorations perpétuelles paroissiales pour amener les fidèles à réaliser le désir du Saint-Père sur la communion fréquente, par la prédication eucharistique et toutes les industries du zèle dont cette solennité est l'occasion.

Les Groupements eucharistiques.

XVI. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que dans tous les centres on se serve, pour amener les hommes à l'Eucharistie, soit des anciennes confréries du Saint-Sacrement vivifiées et renouvelées, soit des groupements modernes du Sacré-Cœur avec un caractère nettement eucharistique.

Soin pastoral des émigrants.

XVII. Afin de faciliter la réception des sacrements aux hommes qui émigrent dans les villes et les centres industriels, le XVIIIe Congrès eucharistique international recommande d'avoir un soin spécial des partants et des nouveaux arrivés.

Le Congrès loue hautement les œuvres et organisations déjà

établies dans ce but, et souhaite qu'elles se généralisent davantage. Reconnaissant qu'à cet effet le concours des laïques est indispensable, le Congrès fait appel au dévouement des hommes d'œuvres et plus particulièrement encore des dames, et les supplie de consacrer à cet apostolat si important tout le temps et les forces dont ils peuvent disposer.

Les Retraites fermées.

XVIII. Le XVIIIe Congrès eucharistique international, heureux de constater que les retraites fermées sont de plus en plus en honneur, émet le vœu :

1° que l'on multiplie encore ces retraites, et surtout qu'on en facilite la participation à la population ouvrière, en créant, dans chaque diocèse, des maisons spéciales de retraites;

2° que le clergé et les hommes d'œuvres préparent dans chaque paroisse un groupe d'ouvriers qui feront tous les ans une retraite de trois jours;

3° que les retraitants se constituent en ligue ou association de retraitants ou entrent dans une autre association qui leur facilitera la réception collective et fréquente de la sainte communion.

Les Congrès eucharistiques locaux.

XIX. En présence du bien considérable réalisé déjà par les Congrès particuliers qui, par l'éclat des cérémonies religieuses qui les accompagnent, entraînent les populations, et qui, réunissant seulement les fidèles d'un groupe restreint de paroisses, leur permettent d'échanger plus utilement leurs vues, le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu de voir se répandre de plus en plus les Congrès eucharistiques cantonaux ou régionaux *accompagnés toujours de solennités religieuses.*

La Dévotion au Sacré-Cœur.

XX. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que dans la dévotion au Sacré-Cœur on s'applique à obtenir, non seulement des pratiques de piété extérieures, mais l'esprit intérieur d'amour et de réparation, et de dévotion eucharistique.

XXI. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que tous les membres du Congrès se fassent les apôtres ardents de la célébration du mois du Sacré-Cœur.

Sous la haute protection et avec les précieux encouragements de Son Éminence le cardinal Vincent Vannutelli, Légat de Sa Sainteté Pie X, le Congrès de Metz offre à l'Épiscopat catholique un vœu de supplication: Que les évêques du monde entier daignent établir en leurs diocèses le mois du Sacré-Cœur; dans ce but, qu'ils veuillent bien le recommander par un mandement ou par une note insérée dans le calendrier ecclésiastique diocésain.

---

§ III.

ACTION SACERDOTALE

Ligue sacerdotale eucharistique.

XXII. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° que les Revues religieuses qui n'ont pas encore parlé de la Ligue sacerdotale eucharistique le fassent à l'occasion du Congrès eucharistique, afin que tous les prêtres soient avertis de son existence, de son but, de ses moyens et privilèges ;

2° que les confesseurs inscrits dans la Ligue usent fidèlement du privilège de communiquer l'indulgence plénière hebdomadaire à leurs pénitents qui font la communion au moins cinq fois par semaine ;

3° que les fidèles qui ont connaissance d'un tel privilège demandent communication de cette indulgence, et au besoin insistent auprès de leurs confesseurs pour qu'ils se fassent inscrire dans la Ligue, afin d'en recueillir les avantages et pour eux-mêmes et pour les âmes qui s'adressent à eux.

Prédication eucharistique.

XXIII. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu :

1° que les Triduums eucharistiques, désirés par le Pape, soient donnés au plus tôt, dans les paroisses et les communautés où ils ne l'ont pas encore été ;

2° que les prêtres prennent comme matière d'une série d'instructions les motifs de la communion fréquente et quotidienne, les dispositions requises par l'Église, et la réfutation des

objections les plus répandues; qu'ils s'inspirent, en traitant ces sujets, des instructions données à la Ligue sacerdotale.

Direction des ames.

XXIV. Le XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu:

1° que les confesseurs soient assidus au saint tribunal, et préviennent ainsi les désirs des fidèles;

2° que par une sérieuse étude des documents pontificaux concernant la communion quotidienne, ils se mettent à même de répondre aux désirs de Notre-Seigneur; qu'ils soient pleins de zèle pour y amener le plus de fidèles qu'ils peuvent, et pourvoir ainsi aux besoins de leurs âmes;

3° que, confiants dans la doctrine de l'Église, ils se persuadent que la multiplication des communions, faites avec les dispositions requises, constitue le moyen le plus efficace de progrès pour les âmes.

Le Ministère pastoral.

XXV. La section sacerdotale du XVIIIe Congrès eucharistique international émet le vœu que, mettant de côté « les préjugés, les vaines craintes et les prétextes spécieux » (1), confiants en la parole libératrice du Vicaire de Jésus-Christ, tous les pasteurs des âmes orientent résolument leur ministère eucharistique dans le sens de la salutaire pratique de la communion fréquente et quotidienne, et fassent tendre toute leur action pastorale vers l'accomplissement toujours plus entier de ce désir de Jésus-Christ et de l'Église. In verbo tuo laxabo rete.

(1) Léon XIII. Encyclique *Mirae caritatis*.

LES ÉCHOS DU CONGRÈS

Nous n'avons pas l'intention d'allonger outre mesure ce volume déjà trop considérable ; mais certaines choses doivent être dites encore, et pour finir nous donnerons la parole aux évêques dont le jugement autorisé sera comme la clôture définitive de ces solennelles assises, et à quelques journalistes dont le jugement sera plus coté par l'opinion : les uns ont su donner à notre Congrès sa véritable signification et les autres, plus spécialement les Allemands, éclairent utilement la voie des Congrès internationaux de l'avenir.

PAROLES D'ÉVÊQUES

Monseigneur l'Évêque de Metz

Dans sa lettre pastorale du 24 août, au lendemain du Congrès, Mgr l'Évêque de Metz dit entre autres choses :

Dieu a béni le Congrès de Metz au-delà de tout ce qu'on eût osé espérer. Les membres du Congrès se comptent par milliers ; les pays les plus divers et les plus lointains y ont envoyé leurs représentants ; à aucun des Congrès précédents on n'a vu pareille assistance d'Évêques et de Prélats, et le Saint-Père lui-même l'a présidé en la personne de son Légat. Les solennités religieuses dont fut témoin en ces jours Notre cathédrale superbe et vraiment unique, ces messes pontificales célébrées le matin par les Évêques, ces offices du soir, ces sermons, ces saluts du Très Saint-Sacrement, toutes ces manifestations de foi et de piété ont été splendides. Les vastes locaux où devaient se tenir les différentes réunions furent loin de suffire à l'affluence considérable des membres du Congrès qui prirent part à nos délibérations. Quelle jouissance on éprouvait à entendre d'éminents orateurs nous dire, dans des paroles si entraînantes, les adorables merveilles de la Très Sainte Eucharistie, et l'amour immense, les abaissements étonnants de Notre Dieu ! De quelle vive impression on se sentait saisi devant ces hommes distingués, de-

vant ces laïques qui, des postes d'honneurs qu'ils occupent dans la vie civile et politique, venaient courageusement, en présence de l'immense assemblée, affirmer leurs convictions religieuses ! Leurs nobles accents, vibrants échos d'un profond sentiment de foi, remuaient tous les cœurs. Qui n'eût été ému en effet en entendant des bouches laïques célébrer avec une si mâle éloquence les bienfaits de la Très Sainte Eucharistie précisément pour le monde des hommes ! Ces paroles, paroles d'or, prononcées au Congrès, ne seront point perdues, Nos très chers Frères ; elles seront comme de précieuses semences répandues dans les cœurs pour y germer et produire des fruits au centuple.

Le plus splendide spectacle qu'offrit le Congrès fut, vous le savez, la procession solennelle du Très Saint-Sacrement ; elle fut vraiment le couronnement du Congrès. Ce ne fut pas sans une émotion profonde que Nous vîmes le divin Sauveur, réellement présent dans le Sacrement de son amour, franchir encore une fois le seuil de notre Cathédrale pour être porté en triomphe à travers les rues de la cité. Et quand ensuite le Cardinal-Légat, entouré d'une brillante couronne d'Évêques et de Prélats, donna du haut de l'Esplanade à la foule immense et à la Lorraine tout entière la bénédiction du Très Saint-Sacrement, on se sentait des larmes de joie monter aux yeux : aucun cœur, à ce moment, n'a pu rester insensible. Lorraine catholique, terre noble et glorieuse, il y a lieu pour toi d'être fière du solennel témoignage de foi que tu viens de rendre à ton Sauveur, et d'inscrire dans tes annales le souvenir de cette magnifique ovation que tes fidèles enfants ont faite à Jésus-Christ. Notre cœur déborde de joie et de reconnaissance. Oui, merci à Dieu infiniment bon, qui nous a donné de célébrer ces fêtes ; mais merci aussi à tous ceux qui, par la prière et par l'action, ont tant contribué à les faire célébrer dignement : que le Seigneur les récompense en les comblant de ses meilleures bénédictions !

Ces solennités du Congrès eurent donc une splendeur, un éclat extraordinaire ; et pourtant, Nos très chers Frères, la portée de ce Congrès va plus loin que cette magnificence extérieure. En ces jours bénis, un spectacle se renouvelait chaque matin dans les églises de la ville, sur lequel l'œil de Dieu se reposait avec une particulière complaisance. On voyait les autels assiégés de fidèles qui s'approchaient ensuite de la Table sainte. Les Évêques qui célébraient le Saint-Sacrifice et distribuaient la sainte Communion, ont été grandement édifiés de cette piété du peuple chrétien. Nos très chers Frères, Nous osons espérer de la bonté divine que ce zèle à venir à la Table sainte, qui s'est manifesté pendant les jours du Congrès, n'est que le prélude en même temps que la sûre garantie du pieux empressement que Nos chers diocésains apporteront de plus en plus à la réception des sacrements. De plusieurs côtés Nous est venu le consolant témoignage que le Congrès Eucharistique de Metz ne l'a cédé en splendeur à aucun de ceux qui l'ont précédé. Mais pour que ce jugement soit pleinement justifié, il faudra que les fruits de Notre Congrès puissent être comparés à ceux que le Congrès a produits ailleurs. Ces fruits, Nos très chers Frères, nous vous l'avons dit déjà et redit, doivent être un plus ardent amour, un plus

profond respect pour la Très Sainte Eucharistie, et surtout une fréquentation plus assidue des sacrements.....

Monseigneur l'Évêque de Namur

Dès le 15 août, Mgr Heylen, évêque de Namur, écrivait à ses diocésains pour les édifier sur le Congrès de Metz, et voici en quels termes Sa Grandeur rendait compte des enseignements du Congrès :

Au programme des séances figurait un seul point : l'étude du Décret de S. S. Pie X, du 20 décembre 1905, sur la sainte Communion.

Dans cette étude, tous les orateurs, laissant de côté non seulement les controverses réprouvées, mais même les discussions purement spéculatives, se sont appliqués à chercher les moyens pratiques d'amener les fidèles à la Communion fréquente et quotidienne, qui est dans les vœux de la sainte Église. C'est le but unique auquel tendaient les débats ; et pour y arriver, prêtres savants, laïques dévoués mettaient en commun les ressources de leur expérience et de leur zèle. Rechercher les industries capables d'inspirer aux fidèles de tout rang et de toute condition un désir ardent de la sainte Communion ; mettre en relief cette intention droite et pure, excluant la routine, la vanité et tous autres motifs humains, intention qui est, avec l'état de grâce, la seule condition essentielle pour la Communion fréquente et quotidienne ; trouver les moyens de faire naître et d'accroître les dispositions de l'âme qui, soit dans la préparation, soit dans l'action de grâces, sont de nature à augmenter les fruits produits par la vertu de l'auguste Sacrement ; tracer pour les confesseurs, chefs d'établissements et de communautés, des règles claires pour une juste application des principes et une sage direction des consciences, tel est, Nous le redisons, le terrain essentiellement pratique sur lequel s'est placé le Congrès. Il faut en avoir suivi les séances pour comprendre quelles bienfaisantes lumières ces études apportaient aux intelligences et quel zèle, avec la grâce de l'Esprit-Saint, elles ont su allumer dans les cœurs.

En présence du touchant accord de ces milliers de catholiques venus de tous les points de l'univers, il nous était doux de constater que partout on s'attache, à l'heure présente, à suivre ponctuellement les directions pontificales relatives à la Communion fréquente, et que partout on s'efforce d'en introduire la pratique dans le peuple chrétien.

Monseigneur l'Évêque de Verdun.

Quelques jours après le Congrès, Mgr Dubois, évêque de Verdun, qui avait suivi avec tant d'assiduité et d'affabilité nos fêtes et nos séances d'études, se trouvait à Lourdes avec le pèlerinage national français. Réunissant tous les prêtres présents, ils étaient six ou sept cents, il leur fit une conférence

sur le Congrès Eucharistique de Metz. En voici les passages les plus saillants :

MESSIEURS,

Ce m'est une pieuse joie de pouvoir vous entretenir quelques instants du XVIIIe Congrès Eucharistique et des conclusions pratiques que les prêtres et les fidèles catholiques sont appelés à en retirer.

I

De la fête extérieure, il me semble inutile de parler en détail : vous avez pu en lire le récit dans nos journaux. Il m'est bien permis de vous dire cependant que leurs narrations ne sauraient donner une idée de cette fête incomparable, de cette splendide manifestation de foi et de dévotion envers la sainte Eucharistie.

Aussi bien, le cadre où se déroulaient ces solennités triomphales était-il lui-même merveilleux : pour nous, Français, il avait je ne sais quoi de plus attachant où se mêlaient le regret de fouler un sol arraché à la patrie, et celui de constater — qu'au-delà des frontières, hélas ! — la foi catholique est libre, protégée, pratiquée, aimée. C'était Metz, la vieille cité épiscopale, si riche de gloire et de souvenirs ; c'était sa cathédrale incomparable, magnifique monument de l'art gothique et de la piété de nos ancêtres.

Il y avait pour célébrer l'Eucharistie, autour du représentant du Souverain-Pontife, Son Éminence le cardinal Vannutelli, un autre cardinal, Son Éminence Mgr Fischer, archevêque de Cologne, le pieux et docte évêque de Metz, très cher à tout son peuple, des archevêques, des évêques, des abbés, venus de tous les points de l'Univers catholique, de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, de Belgique, de Pologne, d'Amérique, de Suisse, etc. La France était représentée par NN. SS. Altmayer, archevêque de Synnade, Petit, archevêque de Besançon, et NN. SS. les évêques de Saint-Dié, Châlons et Verdun. Une foule considérable de prêtres réguliers et séculiers, parmi lesquels un grand nombre de Français, entouraient les prélats. La participation des laïques au Congrès dépasse toute attente. Et dans les rues magnifiquement ornées de la vieille cité ce fut, durant ces cinq jours, une affluence sans cesse grandissante de pèlerins, — ajoutons aussi, si l'on veut, de curieux, mais tous sympathiques, — qui, le dimanche, a atteint des proportions inespérées.

Quel cortège triomphal, quelle manifestation de foi au cours de cette inoubliable procession du 11 août, à laquelle prirent part 40,000 hommes, et qui eut pour témoin une foule de plus de 100,000 personnes !

Pas un cri, pas un geste insolite : toute cette foule était vraiment « de la fête ».

Les Français furent, au cours du Congrès, l'objet des bienveillantes attentions des Messins. Il semblait qu'entre ces deux groupes d'une même famille il y eut toujours les mêmes aspirations et les mêmes sentiments. Disons plus : la situation actuelle de la France, où sévit la

persécution religieuse, provoquait davantage encore l'expression d'une sympathie toute prête naturellement à se manifester.....

.... Je ne veux pas m'étendre sur ces détails purement extérieurs, il y aurait tant de choses à dire encore pour célébrer comme il faut l'ardeur des congressistes et des Messins..., jusqu'aux acclamations sympathiques qui saluaient les évêques, jusqu'à cette illumination générale de la ville, — au soir de la fête, — où se manifeste si bien l'enthousiasme des catholiques et d'un bon nombre d'habitants de Metz qui ne partagent pas notre foi.

Oui, c'est vrai, durant ces jours tout chantait l'Eucharistie, et les voix humaines par les chants et les discours, et les ornements extérieurs, bannières, oriflammes et guirlandes, et surtout les empressements quotidiens de la foule allant s'agenouiller à la Table sainte.

II

L'objet spécial que se proposait le XVIIIe Congrès Eucharistique, c'était l'*étude, sous ses divers aspects,* du décret pontifical, *Sacra Tridentina Synodus,* du 20 décembre 1905, sur la sainte Communion.

Laissant de côté les controverses passées sur la fréquence de la communion et les discussions purement spéculatives, le Congrès devait s'occuper exclusivement de chercher les moyens pratiques pour amener le peuple chrétien à la communion fréquente et quotidienne.

On sait que sous l'influence du jansénisme et aussi d'une interprétation trop étroite des prescriptions ecclésiastiques relatives à la réception de l'Eucharistie, une coutume s'était introduite de considérer la sainte communion plutôt comme une récompense pour les âmes ferventes que comme un remède pour les âmes faibles, mais de bonne volonté ; il s'agit maintenant, selon la direction et les ordres venus de Rome, de réagir efficacement contre cette pratique par trop restrictive. Comment s'y prendre ? Voici les principales conclusions qui se dégagent des rapports et des échanges de vues entendus au cours du Congrès :

1° Il faut accepter docilement les prescriptions du décret *Sacra Tridentina Synodus.* Ce point regarde le clergé et les fidèles, également obligés de se soumettre à la parole du Pape. Or, le décret en question n'est pas seulement une exhortation, c'est un ordre, ordre précis et formel qui condense, en quelques lignes, les enseignements de Notre-Seigneur et ceux de l'Église, relatifs à la sainte communion, et les met en pleine lumière.....

2° Un devoir plus particulier s'impose aux prédicateurs et aux confesseurs ; les uns et les autres, ou publiquement, du haut de la chaire, ou en secret, au confessionnal, sont tenus de faire connaître le décret pontifical, d'en signaler les règles, désormais obligatoires, et d'exhorter les fidèles à s'y conformer. A plus forte raison doivent-ils s'abstenir de dire ou de faire quoi que ce soit qui ressemblerait à une désapprobation ou à une restriction.

Le Pape recommande tout spécialement au zèle des ecclésiastiques les Triduum préparatoires aux fêtes eucharistiques, les prédications sur

le Saint-Sacrement, l'extension des confréries qui en ont la dévotion pour objet, les manifestations publiques de foi et de piété envers la sainte Eucharistie.....

Evidemment, en toute cette question, il faut agir prudemment, et pour cela se bien pénétrer des documents pontificaux et, au besoin, des commentaires autorisés qui ont été donnés, comme aussi des règles de la théologie ascétique, mais on se souviendra que le prêtre n'a pas le droit d'empêcher les fidèles de recevoir même chaque jour la sainte communion, s'il constate chez eux les dispositions requises : l'*état de grâce* et l'*intention droite et pieuse ;* l'état de grâce, c'est-à-dire l'absence du péché mortel ; l'intention droite et pieuse, c'est-à-dire, selon le décret lui-même, le désir de la sainte Eucharistie.....

D'ailleurs, si les prêtres aiment vraiment l'Eucharistie, s'ils sont des fervents de l'autel et du tabernacle, s'ils règlent leur vie, toute leur vie, en fonction du sacrifice offert le matin ou à offrir encore le lendemain; si, en un mot, ils sont vraiment des apôtres, il leur sera doux d'entrer dans la voie qui leur est tracée et d'y avancer pour leur propre sanctification et celle des fidèles.....

Prêtres et fidèles, tous ensemble soumis au Pape, soyons des *fervents* et non des *timides*, pour prêcher et pratiquer la communion fervente et quotidienne.

Que tous les prêtres, pèlerins de Lourdes, se signalent entre tous par leur zèle à faire aimer l'Eucharistie, Jésus que Marie nous a donné. Oui, promettons-nous, promettons à la divine Vierge d'être, dans nos paroisses, dans toute la France, les apôtres de la sainte communion. Et puissions-nous avoir la joie très douce et très apostolique de voir, grâce à Dieu, par notre humble ministère, nos fidèles s'asseoir souvent et même chaque jour à la Table sainte, où Notre-Seigneur les convie, où il nous convie nous-mêmes à le recevoir !

LE JUGEMENT DE LA PRESSE

En général la presse a été non-seulement favorable au Congrès, mais elle en a suivi les différentes phases avec un intérêt visible et en a rendu compte en partageant complètement les sentiments des Messins et des congressistes. A quelques exceptions près, les journaux ont été courtois et nous leur adressons un merci reconnaissant pour la bienveillance ou l'impartialité de leurs jugements. Dans ce remerciement nous ne comprenons pas, cela va de soi, ceux des adversaires de la cause catholique qui n'ont été à l'endroit du Congrès ni justes ni honnêtes. Au fait, il fallait bien que le diable eût sa part dans ces grandes choses, et comme il ne l'a pu trouver dans

le détail du Congrès où tout a été grand, beau et édifiant, il a cherché à se rattraper, qu'on me passe le mot, dans les appréciations erronées et dans les tentatives vaines de ses amis de la plume ou de la pensée. Il en a été pour ses frais et le XVIIIe Congrès international des Œuvres Eucharistiques, tenu à Metz au mois d'août 1907, aura été, au témoignage de la presse simplement honnête et sincère, une des plus brillantes manifestations religieuses qu'on puisse imaginer. Au Congrès régional de Faverney du mois de mai dernier, on parlait dans un groupe des splendeurs futures du Congrès de Londres : Mgr l'Évêque de Saint-Dié, se tournant tout à coup vers moi, me dit : « Oui, ce sera beau à Londres, ce sera un autre genre ; mais je doute qu'on puisse faire mieux qu'à Metz ». J'incline fort à souscrire à ce jugement, parce qu'au nom de tous ceux qui ont travaillé au Congrès et au souvenir des difficultés matérielles et morales qu'il a fallu vaincre, je puis dire : « C'est Dieu qui a fait les choses, elles ont donc été bien faites ».

La presse religieuse l'a reconnu avec enthousiasme ; l'*Univers*, *La Croix*, nombre de journaux de province et de Revues ont donné des compte-rendus très élogieux aussi bien au point de vue du développement doctrinal du Congrès que de son organisation et de ses manifestations extérieures ; aussi nous contenterons-nous de les remercier bien fraternellement et nous ne citerons ici, de la presse de France, que deux ou trois grands journaux d'opinion moyenne et dont le jugement, par cela même, a eu plus d'importance et de signification auprès de la masse des lecteurs. Ces citations, comme on va le voir, ne concernent que le côté extérieur du Congrès et la signification politique que certains, bien à tort, ont voulu lui attribuer.

H.-D. COLLIN.

* * *

Nous lisons dans le *Figaro* du 15 août 1907 sous la signature de M. JULIEN DE NARFON :

J'ai eu hier une fort intéressante conversation avec M. l'abbé Odelin, rentré le matin à Paris, venant directement de Metz où il s'était un peu attardé après avoir assisté à ces solennelles assises en sa qualité de vice-président des Congrès eucharistiques internationaux.

Je laisse la parole au distingué vicaire général :

— « De tentative de germanisation, il n'y en a pas eu l'ombre dans l'organisation du Congrès ni dans le Congrès lui-même, à moins que l'on n'entende par là que le gouvernement allemand a fait preuve, ce qui est vrai, d'une très grande courtoisie, et nous a laissés absolument

libres de nos mouvements, ce qui est vrai encore, et que l'on veuille à toute force expliquer par quelque arrière-pensée politique une attitude qui est en elle-même infiniment honorable pour l'Empereur. Explication fort arbitraire en somme et qui, fût-elle exacte, n'aurait, au surplus, rien de déshonorant pour Guillaume II, rien de blessant pour nous.

« Ce que l'on peut dire, c'est que l'intérêt du gouvernement allemand était, en l'espèce, d'accord avec son devoir. Bismarck a été contraint de reconnaître que l'on ne pouvait pas longtemps « refuser à un peuple les satisfactions de la conscience ». Guillaume II comprend cela à merveille. Il le comprend si bien qu'on a pu lui attribuer avec vraisemblance le propos que voici : « Le Kulturkampf français a fait plus pour la germanisation de l'Alsace-Lorraine que tous les moyens que nous aurions pu employer » Ce n'est pas une raison pour que nous lui fassions, nous catholiques et Français, un grief de ce qu'il s'efforce de faire oublier, par ses bons procédés vis-à-vis d'une Eglise dont il ne partage pas la foi, le Kulturkampf prussien.

« Ceux qui prétendent que les évêques français n'auraient pas dû se rendre à Metz seraient peut être fondés à soutenir cette opinion, si le Congrès eucharistique était un Congrès national. Mais non. C'est un Congrès essentiellement international. Il s'est tenu, il est vrai, neuf fois en France depuis sa fondation, qui remonte à l'année 1881, mais sept fois à l'étranger. Précisons : les congressistes se sont réunis à Lille en 1881, à Avignon en 1882, à Liége en 1883, à Fribourg en 1885, à Toulouse en 1886, à Paris en 1888, à Anvers en 1890, à Jérusalem en 1892, à Reims en 1894, à Paray-le-Monial en 1897, à Bruxelles en 1898, à Lourdes en 1899, à Angers en 1901, à Namur en 1902, à Angoulême en 1904, à Rome en 1905, à Tournay en 1906. Pourquoi ne se seraient-ils pas réunis à Metz en 1907, et quelle raison avions-nous d'exclure la Lorraine? Nous irons à Londres l'année prochaine, à Cologne en 1909, à Buenos-Aires en 1910, plus tard à New-York, etc.

« En faut-il plus pour démontrer le caractère nettement international du Congrès eucharistique?

« Vous pouvez déjà conclure de ce qui précède que les évêques français, les ecclésiastiques français, pouvaient aller à Metz, sans qu'il leur vînt à la pensée qu'en y allant ils se prêtaient à une démonstration allemande.

« J'ajoute que leur patriotisme, indépendamment de l'intérêt exclusivement religieux du Congrès, les eût empêchés de s'abstenir. Ils auraient, en effet, en s'abstenant, blessé au cœur les Messins. Je n'en veux pour preuve que l'étonnement de ces derniers à la lecture de certains articles de journaux français. Je parle des articles de journaux modérés, libéraux même, et dont les auteurs, se plaçant à un point de vue qui n'était pas, ne pouvait ni ne devait être le nôtre ni celui des Messins, se répandaient en récriminations sur la participation du clergé de France au Congrès eucharistique de Metz.

« Et j'ajoute qu'en fait, rien, pendant toute la durée de ce Congrès, ne s'est passé qui justifiât ces récriminations. Les évêques français présents étaient au nombre de quatre : Mgr Fulbert Petit, archevêque de

LII. Son Em. le Cardinal-Légat bénit la ville et le pays en se tournant vers les quatre points cardinaux.

Besançon, naguère métropolitain de Metz et de Strasbourg ; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, Mgr Dubois, évêque de Verdun, venus, si l'on peut dire, en voisins, et Mgr Latty, évêque de Châlons, qui n'a d'ailleurs assisté à aucune des séances proprement dites du Congrès et a seulement présidé deux réunions sacerdotales. Nos prélats ont été reçus, et prêtres et laïques français aussi, avec une courtoisie parfaite. Ils n'ont rien pu entendre dont leur susceptibilité se pût alarmer. Dans tous les discours où il était question de la Lorraine, les orateurs allemands ont dit « la Lorraine », sans un mot qui rappelât l'annexion.

« Sur les quatre journées du Congrès, il y en a eu deux en langue allemande, deux en langue française. Le cardinal Vannutelli, légat du Saint-Siège, n'a pris la parole qu'en français, quoiqu'il parle fort bien l'allemand. Le soir de chaque journée allemande, on a prêché en français à la Cathédrale, de même qu'au soir de chaque journée française on y a prêché en allemand. La première séance française a été présidée par le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, qui l'a ouverte par une allocution pleine de tact, insistant sur ce que le Congrès eucharistique n'était pas plus un Congrès allemand qu'un Congrès français, mais exclusivement un Congrès catholique.

« Les autres évêques allemands n'ont pas fait preuve d'une moindre délicatesse, Mgr Korum, notamment, évêque de Trèves, qui nous a donné un sermon en français. Quant à Mgr Benzler, le très distingué et très aimable évêque de Metz, son attitude a été, comme on pouvait le prévoir, on ne peut plus sympathique. Enfin, à la grande procession qui a terminé splendidement le Congrès, le service d'ordre était fait par les pompiers, et ceux-ci ont sonné aux champs à la française. Pas de troupes allemandes ; pas d'uniformes allemands, sauf, bien entendu, ceux des sergents de ville.

« En vérité, de quoi nous plaindrions-nous ?

« Ah ! je sais bien de quoi nous pourrions nous plaindre, et c'est de ne pas avoir en France un pouvoir civil aussi respectueux de la religion que le gouvernement de Guillaume II, une législation religieuse aussi libérale que la législation allemande..... »

* * *

Nous lisons dans l'*Eclair* du 16 août, sous la signature de M. J. Rocafort :

Le premier bénéficiaire du Congrès sera naturellement l'Église catholique.

Elle le sera d'abord sur l'objet même du Congrès, à savoir le nombre et la fréquence des communions. Pendant ces huit jours, on ne les comptait plus. Si pourtant le mouvement devait s'arrêter là, c'eût été beaucoup de mal pour peu de chose. M. le chanoine Cantineau nous a dit que, dans le premier semestre qui a suivi le Congrès de l'année dernière, à Tournay, on avait enregistré 380,000 communions de plus qu'au semestre correspondant de l'année précédente. Pourquoi le Congrès de cette année ne procurerait-il pas au diocèse de Metz des résul-

tats approchants? Je ne parle pas des étrangers venus au Congrès; évidemment, ils étaient presque tous acquis.

L'Église, secondement, a obtenu un immense succès moral, dont l'effet dépassera à coup sûr la Lorraine annexée. Quand un commis voyageur français, mon voisin de table à la brasserie, me disait : « Je n'aurais jamais cru une pareille chose possible. Chez nous, il n'y a aux processions que des femmes et des enfants. Ni enfants, ni femmes dans celle-ci, des milliers d'hommes ! » (Exactement 32,000) — Quand ce compatriote me disait cela, c'était une réflexion, comme en feront, chez nous, quelques centaines d'autres braves gens, à qui on racontera la merveille de Metz, ou qui l'auront lue dans un journal peu suspect.

Dans les pays catholiques, tels que la Belgique, le Luxembourg et les deux rives du Rhin, l'écho de Metz sera un coup de fouet encore plus efficace. Cologne, piquée d'émulation, s'est déjà mise sur les rangs pour être le siège d'un prochain Congrès.

La propagande protestante a reçu un coup sérieux. Le consistoire de Metz ne s'y est pas trompé ; il a par deux fois, officiellement, tenté d'empêcher la procession. Il prévoyait le succès, l'effet immédiat sur les populations accourues. Il prévoyait aussi, sans doute, l'effet lointain. Si la prise du protestantisme sur le peuple est presque nulle, les velléités modernistes prouvent que sur un certain monde d'intellectuels catholiques il réussit davantage. Il ébranle chez eux la croyance, notamment, à la présence réelle, en réduisant à un pur sentiment, ou même à un symbole, ce qui pour le catholique est un fait. Le Congrès de Metz aura interrompu l'envoûtement. Il aura fait honte à beaucoup de leurs timidités et de leurs scrupules, il leur aura rendu le courage de la simplicité. Comme Jésus à Jérusalem, l'Hostie catholique à Metz s'est fait reconnaître à des miracles.....

* * *

Nous lisons dans le *Nouvelliste* de Rouen du 22 août :

Le Congrès eucharistique de Metz, auquel j'ai assisté, s'est clos le 11 courant par une solennelle procession qui restera une des plus superbes manifestations de vie catholique, non seulement en Alsace-Lorraine, mais dans tout l'univers catholique. Indépendamment même de ce grandiose acte final, le Congrès de Metz mérite de retenir l'attention par la somme de difficultés qu'il a fallu vaincre, et qui ont été vaincues pour l'organiser et le faire réussir en pays allemand. Latins ou romans d'origine, et jusqu'à un certain point, même de tendance, les Congrès eucharistiques n'avaient jusque-là pas réussi à conquérir droit de cité parmi les peuples germaniques. Autant, en effet, les catholiques allemands sont ardents à défendre dans leurs congrès annuels leurs libertés religieuses en général, autant ils se méfient des congrès pieux dont, volontiers, et non sans quelque dédain, ils prétendent que les Français font l'objet trop exclusif de leurs patriotiques complaisances. Il fallait triompher de cette méfiance, et le Congrès de Metz en a triomphé.

* * *

Ces citations suffisent pour montrer que le Comité des Congrès eucharistiques ne s'était pas trompé en choisissant la ville de Metz pour y tenir ce qu'on pourrait appeler un Congrès de pénétration en Allemagne : les citations suivantes de la presse allemande donneront la même impression et achèveront de convaincre un grand nombre de nos lecteurs que le Congrès de Metz a eu, au point de vue catholique, la plus heureuse influence en Allemagne. Nos frères des bords du Rhin, plus objectifs, plus froids, plus habitués à la discussion simplement doctrinale vis-à-vis du protestantisme, n'avaient pas encore orienté leur zèle vers l'extension du culte eucharistique. Ils ont vu à Metz que la chose peut se faire sans tomber dans un mysticisme imaginaire, et à leur tour ils vont s'y mettre avec tout leur esprit pratique et leur ténacité ; cela promet encore de beaux triomphes à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son divin Sacrement.

La *Revue apologétique* (*Apologetische Rundschau*), sept. 1907, p. 463 et s., sous la signature du Dr Mercante (pseudonyme du directeur, l'abbé Dr Kaufmann), fait la comparaison suivante entre « l'Assemblée des catholiques allemands et le Congrès eucharistique » de Metz.

Les *Assemblées des catholiques* ne sont pas des réunions politiques, mais des assemblées purement catholiques, dans lesquelles on traite des intérêts *publics* des catholiques sur le terrain scientifique, artistique et social. Les questions concernant la *vie intérieure* de l'Église sont du ressort des *Congrès eucharistiques*. Le XVIIIe Congrès eucharistique international s'est tenu du 6 au 11 août de cette année à Metz, pour la première fois en terre allemande. Les Congrès ont perdu par là, comme le fit remarquer le cardinal Fischer, leur caractère dominant qui était jusqu'ici plutôt français, ou au moins roman (*romanisch*). Ils deviendront de plus en plus une institution vraiment internationale, comme du reste la vie intime de l'Eglise, dans ses principes fondamentaux, ne connaît aucune différence d'Etats ou de nations. Mais l'application de ces principes fondamentaux à chaque peuple et à chaque époque est différente, diverses aussi sont les manifestations des mêmes énergies religieuses intimes chez les peuples et les individus différents.

...Il est donc bon que les Congrès eucharistiques, avec leurs discussions sur le renouvellement de la vie religieuse intime au sein du catholicisme, se tiennent alternativement en divers pays.

Le nom de ces assemblées est emprunté au Saint-Sacrement de l'autel, parce que l'Eucharistie est le centre du culte divin et le moyen par excellence de renouveler la vie chrétienne. Pour que le Saint-Sacrement puisse produire d'une manière durable son effet qui est d'augmenter la grâce sanctifiante et les vertus surnaturelles, il doit être reçu *souvent* dans la sainte communion. C'est pour cela aussi que la communion fré-

quente, instamment recommandée par le Saint-Père, constituait, dans les travaux du Congrès, comme le centre des délibérations, autour duquel se groupèrent beaucoup d'autres questions de vie religieuse.

C'est ici l'occasion de faire ressortir la saine doctrine ascétique de Pie X. Dans beaucoup d'ouvrages de piété on pouvait lire jusqu'à ces derniers temps l'exposé de diverses conditions, d'une sévérité savamment graduée, qui étaient requises pour la réception mensuelle, biménsuelle, hebdomadaire, et quotidienne de la sainte communion. Cette théorie de perfection progressive, théologiquement insoutenable, et dont l'origine remonte peut être aux influences jansénistes, vient de trouver une condamnation radicale et bien méritée dans le décret du Pape, qui déclare avec autorité que pour la communion fréquente et même quotidienne deux seules conditions sont requises : l'état de grâce et l'intention droite et pieuse... Si ce décret pontifical est appliqué partout et mis en pratique, il constituera une *réforme* éminemment importante, dans le meilleur sens du mot.....

Dans les milieux catholiques allemands on restait généralement sceptique vis-à-vis du Congrès eucharistique. On y voyait un produit de la piété française et une concurrence à la prochaine Assemblée des catholiques. Bien que le Congrès s'annonçât comme une manifestation grandiose — le cardinal Vannutelli comme Légat du Pape, plus de vingt archevêques, évêques et abbés avaient, depuis des semaines, annoncé ou fait espérer leur présence — la presse lui accorda relativement peu d'attention, en sorte que l'Allemagne n'y fut représentée malheureusement que par peu d'ecclésiastiques et de laïques ; il n'y eut, par exemple, du diocèse voisin de Trèves, outre l'évêque Mgr Korum, et son auxiliaire, qu'environ vingt prêtres, de l'archidiocèse de Cologne, le cardinal Fischer, l'auxiliaire et peut être dix prêtres ! Et malgré cela le Congrès eucharistique surpassa l'Assemblée catholique de Wurzbourg par le nombre des congressistes aussi bien que par la solennité extérieure.

* * *

Der Katholik, revue catholique très considérée, paraissant à Mayence (1907, fascicule 7), publie sous la signature d'un de ses directeurs, le Dr Selbst, doyen du chapitre de Mayence, un article intitulé :

Le XVIIIe Congrès eucharistique international de Metz, 6-11 août 1907.

C'est une histoire de vingt-cinq ans que celle des Congrès eucharistiques internationaux, dont le premier fut tenu à Lille en 1881. Ils sont, comme la plupart des institutions de ce genre, d'origine française, et ont siégé jusqu'ici tous — à l'exception des Congrès de Jérusalem et d'Anvers — dans des villes de langue française ou italienne. Bien que les débats n'aient pas toujours été exempts de certaines particularités ou exagérations nationales, il y régnait cependant en général un souffle de foi sincère et enthousiaste, de profonde piété, et de charité pleine de zèle. Bien des initiatives et des entreprises en faveur du dé-

veloppement du culte eucharistique ou concernant les rapports de la science et de l'art avec l'Eucharistie sont sorties de ces Congrès, ou y ont trouvé un appui efficace ; leurs compte-rendus renferment de riches matériaux pour toutes les branches des études eucharistiques et tout ce qui intéresse le Saint-Sacrement.

Au point de vue extérieur, ils se présentent comme des manifestations plus ou moins grandioses de foi et d'esprit religieux.

L'auteur rappelle ensuite les recommandatiens de l'autorité ecclésiastique, résumées dans l'Encyclique *Miræ caritatis* de Léon XIII, et la lettre de Pie X au cardinal Vannutelli pour le Congrès de Metz. Il continue :

A plusieurs reprises les grands Congrès eucharistiques se sont rapprochés de la frontière de langue allemande : 1902 à Namur, 1906 à Tournay. A Metz ils ont pour la première fois franchi cette frontière, sans abandonner entièrement le territoire de langue française. Nous devons relever ce détail comme le premier trait caractéristique et significatif du XVIIIe Congrès. Un second trait se trouve dans l'éclat extraordinaire des fêtes, dont nous ne voulons relever que les points principaux.

Suit une description sommaire des solennités avec appréciation très favorable.

Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est *la substance intime, théologique, et la valeur pratique* des délibérations du Congrès. On ne pourra porter sur ce point un jugement définitif que lorsque les rapports et les vœux du Congrès auront été publiés. Cependant les points saillants peuvent dès maintenant être relevés dans le programme et la brochure contenant le court résumé des rapports. Nous pouvons aussi baser notre appréciation sur ce que nous avons entendu et observé en prenant part à diverses séances d'études, assemblées générales et réunions sacerdotales. Et ici nous voulons dire de suite très franchemement que dans les débats sur plusieurs questions pastorales assez intimes, en certaines études, la présence d'un public mêlé, où se trouvaient même des dames, ne nous a pas entièrement satisfaits, remarque faite déjà dans l'une des séances par un curé allemand.

L'auteur donne ici un aperçu du programme et de la distribution des séances d'études. Puis il ajoute :

Rien n'avait été oublié de ce qui se rapportait à l'objet principal du Congrès. Les rapports étaient éloignés de tout exclusivisme et de toute exagération ; nulle part, on ne chercha à s'illusionner par un optimisme de commande. On ne dissimula pas que la pratique courante est bien éloignée de l'idéal du décret pontifical, bien que dans les diocèses allemands, relativement à l'assistance à la sainte messe, à la communion pascale et à la communion fréquente, la situation soit de beaucoup meilleure qu'en France et en Italie. *In praxi* l'idéal désirable ne devra

donc nulle part faire oublier ou négliger le nécessaire. La diffusion de la communion fréquente, même quotidienne, est certes un bel idéal, mais c'est une *dira necessitas* de conserver dans les masses la fidélité à la communion pascale et à la messe du dimanche, d'amener la foule des fidèles à communier plus d'une fois l'an, à assister assidument et fructueusement à la sainte messe. Nous disons ceci, non que cela ait été perdu de vue dans les débats du Congrès, mais pour prévenir une interprétation inexacte des discussions et des résolutions. Du reste l'importance du décret pontifical se trouve avant tout en ceci, qu'il a écarté les derniers vestiges des haies de ronces dont le rigorisme janséniste et des craintes exagérées avaient encombré les abords de la sainte Table, et en outre, en ce que le décret proclame la communion fréquente, et même quotidienne, comme l'*idéal* auquel on doit tendre dans la mesure du possible. Eu égard à notre situation en Allemagne, qui fut examinée dans les discussion plus que dans les rapports eux-mêmes, nous croyons qu'il serait pratique de pousser avec un grand zèle à une assistance régulière et pieuse à la sainte messe, et de former les fidèles à faire la communion spirituelle, afin d'exciter par là les dispositions à une communion plus fréquente et fructueuse.

Après ce succès extérieur si éclatant, on ne peut que souhaiter et espérer que le Congrès soit riche en fruits de bénédiction pour le progrès de la vie religieuse dans la ville et le diocèse de Metz et au-delà, à l'Est comme à l'Ouest : *Tantus labor non sit cassus.* La Vieille-Allemagne a été jusqu'ici peu touchée par le mouvement eucharistique. Mais il est certain dès maintenant que le Congrès eucharistique international siégera en 1909 en Allemagne. Déjà le Cardinal de Cologne l'a invité à venir dans la « Rome allemande ». Tous ceux qui voient dans le culte eucharistique bien entendu le moyen le plus puissant pour prévenir l'extériorisation et l'émiettement de la vie religieuse et pour guérir les maux de notre temps, ne peuvent que s'en réjouir de tout cœur. Ils seront aussi d'accord avec nous pour dire qu'en Allemagne l'important est de conserver, de cultiver, de fortifier et de développer ce qu'il y a de beau et de bon dans les dévotions et associations eucharistiques de notre peuple catholique. Et grâce à Dieu, ce qui existe n'est pas peu de chose..... Il s'agit donc ici, non pas de créer du nouveau, mais de conserver avec amour nos bonnes anciennes dévotions et de les développer. C'est précisément la crainte qu'un zèle mal éclairé ne cherche à entamer ce que nous avons hérité de nos pères, ce sur quoi repose une bonne partie du sérieux, de la profondeur et de la fermeté que l'on apprécie avec raison dans la vie religieuse des catholiques allemands, — c'est cette crainte qui a eu pour conséquence qu'en Allemagne plusieurs gardaient une certaine réserve vis-à-vis du mouvement eucharistique. Le XVIIIe Congrès eucharistique international a sans aucun doute dissipé bien des préjugés, et ce sont les évêques allemands qui ont pris la direction des séances d'études et des assemblées générales allemandes à Metz. Puisse le prochain Congrès en pays allemand vérifier aussi sur ce terrain la parole : *Germania docet !*

SOMMAIRE

DES MATIÈRES

TRAITÉES DANS LES SÉANCES D'ÉTUDES DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE

ET CONTENUES DANS CE VOLUME

INTRODUCTION : LES CONGRÈS EUCHARISTIQUES

I. Les Congrès internationaux.

Nature, but, utilité, 18, 205 (Mgr Benzler) ; 25, 34, 40 (Comité) ; 46, 52 (S. S. Pie X) ; 76, 89, 186 (Cardinal-Légat).

Opportunité du présent Congrès, en face des erreurs modernistes, 92 (Cardinal-Légat).

Appréciation des Congrès eucharistiques internationaux (Dr Selbst), 724.

Caractère international et catholique, 151 (Card. Fischer), 720. — Les Congrès eucharistiques et les Assemblées catholiques d'Allemagne, 469, 723.

Fruits eucharistiques du XVIIe Congrès (Tournay), 453.

Premiers résultats du XVIIIe Congrès (Metz), 721, 722.

Les Congrès de l'avenir, 723, 726.

II. Les Congrès régionaux : en France, 449, 452 (Cambrai).
— en Allemagne, 471 (Trèves).
— Vœu, 452.

LE DÉCRET SUR LA COMMUNION QUOTIDIENNE

Objet principal des délibérations du Congrès.

Raisons de ce choix, 225, 236. — Texte du Décret, 231.

§ I. Doctrine générale du Décret (Art. I—V).

Considérations générales : 242 (Mgr Heylen), 294 (Dellès), 652 (Mgr Latty) ; importance du Décret, 724, 726 ; caractère obligatoire et pratique du

Décret, 610 (Couët); actes pontificaux qui l'accompagnent, 610; approbation de l'interprétation du R. P. Lintelo, 670; vulgarisation, 294; Ligue sacerdotale, 609.

Commentaire, 244 (Bettinger). 1. *Raisons* pour lesquelles l'Église désire la diffusion de la communion quotidienne, 260 (Bettinger); nature de la sainte communion, 246; quel est le fruit que la communion fréquente doit produire, 666 (Lintelo).

2. *Prescriptions du Décret: Art. I.* État de grâce, 247.

Art. II. Intention droite et pieuse, 249; comment la discerner, 665 (Lintelo); 683 (Adloff).

Art. III. Exemption des péchés véniels, 258, 677 (Bettinger); 667 (Lintelo).

Art. IV. Préparation et action de grâces, 253. — Aider les fidèles à faire la préparation et l'action de grâces: utilité, 319, 347, 502; méthode, 639; vœu, 642. — Utilité de la communion spirituelle, 442 (Durand).

Art. V. Avis du confesseur. L'intervention du confesseur se réduit à un avis autorisé, 663 (Lintelo), 701 (Arndt); discussion, 698, 702. — Du confesseur des religieuses, 693.

§ II. Application du Décret.

A. Orientation générale indiquée par le Décret (Art. VI).

1. **Devoir de sanctification personnelle du prêtre.**

a) *Devoirs du prêtre* envers l'Eucharistie, 604 (Mgr Latty); 638 (Mgr Heylen); 620 (Mgr Schmitt).

b) *Œuvres sacerdotales. — Sanctification personnelle:* Prêtres-Adorateurs, 605; Union Apostolique, 656; Association sacerdotale de la messe réparatrice, 685 (St Claude); Ligue de sainteté sacerdotale, 685. — Ligue sacerdotale du Brésil, 685.

Ministère: Ligue sacerdotale eucharistique, 609; moyens employés, 614; résultats, 616; vœu, 619.

2. **Devoirs des curés:** 623 (Bénard), 653 (Welsch): *Possibilité* d'introduire dans une paroisse la pratique de la communion plus fréquente, 623; *devoir* de l'introduire: raison d'obéissance, 625; raison de ministère, 626; raison d'influence sociale, 629; *moyens* de l'introduire: exemple et apostolat pastoral, 631; facilités à donner aux fidèles, 633, 653.

Devoir spécial envers les religieuses placées dans les paroisses de campagne, 702.

3. **Devoirs des prédicateurs:** 643 (Lintelo), 682 (Zwickel): Nécessité de la prédication eucharistique, 643; ses avantages, 646; sa méthode, 648.

Triduum eucharistique, 613; vœu, 651.

4. **Devoirs des confesseurs:** 658 (Lintelo), 683 (Adloff): Assiduité au confessionnal, 659; formation ascétique, 660; étude des décisions du Saint-Siège sur la communion quotidienne, 663; comment préparer les âmes, 664, 683; comment discerner la rectitude d'intention, 665, 683; comment aider les âmes à retirer du fruit de la fréquente communion, 667, 684; nécessité d'une pratique moins sévère, 654, 684; vœu, 671.

Direction des personnes pieuses par rapport à la communion quotidienne, 671 (Bettinger): Développer en elles le recueillement, 672; le renoncement, 674; l'abandon à la volonté de Dieu, 678.

B. ÉTUDES PRATIQUES DE MINISTÈRE PASTORAL

pour l'application du Décret.

1. LA PREMIÈRE COMMUNION

Comment la première communion doit-elle être célébrée pour entraîner les enfants vers la communion fréquente? 419 (Godfrin).

a) *Première communion privée ou solennelle:* pratique des divers pays, 420; avantages de la solennité, 422.

b) *Périodicité:* tous les ans dans chaque paroisse? 423, 427, 467.

c) *Age d'admission:* pratiques des divers pays, 423; discussion, 425, 467, 653.

d) *Préparation: Nécessité* d'une préparation eucharistique, 428, 430, 431 (Godfrin); 439 (Durand).

Moyens: les tout petits, 440; le petit catéchisme, 443, 571; le catéchisme de première communion, 446, 572; degré d'instruction religieuse à exiger, 429; catéchisme dialogué (Besançon), 344; instruction eucharistique, 430; instruction sur la sainte messe, 471; — formation à la piété envers l'Eucharistie, 430, 467; messe des enfants, 468; la communion spirituelle, 442; méthode de préparation et d'action de grâces, 642.

Auxiliaires du prêtre: le rôle de la mère, 567, 575, 578; vœu, 448; — l'instituteur chrétien, 508 (Mgr Heylen); 512 (Mgr v. Busch); l'instituteur chrétien peut et doit cultiver la dévotion au Saint-Sacrement chez les enfants de l'école, 509 (Christiany), 510 (Courte); l'institutrice chrétienne et la formation eucharistique à l'école primaire, 599; — les catéchistes volontaires, 447.

La retraite de première communion, 432.

e) *Célébration*, 434; pratiques des divers pays, 434, 447; caractère sérieux à donner à cette solennité, 468; communion des parents, 436; allocutions, 437; abus à éviter (cadeaux, banquets, etc.), 435, 447; vœu, 448; le lendemain, emploi de la journée, 468.

2. LA COMMUNION PASCALE

a) *Caractère de la loi:* obligation stricte, 300; obligation d'honneur, 348.

b) *Obstacles* à son accomplissement: 302 (Göttelmann), 310 (Cazin), 345 (Kieffer).

c) *Moyens* à prendre: 305, 313, 346.

d) *Le devoir pascal mal accompli:* 317.

Vœux, 321, 349.

3. LA COMMUNION FRÉQUENTE

Statistique de la fréquentation de la sainte Table dans le diocèse de Metz, 263.

Situation eucharistique en diverses contrées : Cologne, 295 ; Trèves, 348 ; — Tournay, 456 ; — Canada, 341 ; — États-Unis, 343, 402 ; — Chine, 447.

I. **Les Hommes**. Considérations générales, 349 (Mgr Korum).

1. Les Ouvriers, 352 (Cetty), 403 (Stephinsky), 406 (Mohnen) :

Difficultés : Conditions de la vie moderne, 278, 345 ; mariages mixtes, 348 ; ignorance et défaut de convictions, 278, 310 ; religion de routine, 473 ; longue éducation eucharistique faussée, 279.

Quelques moyens pratiques :

A. *Instruction :* Prédication et instruction religieuse, 315. — Missions, 320, 332, 353 ; missions d'hommes, 353, 355, 404, 407. — La presse catholique, 309, 315, 355.

B. *Action individuelle*, 346 ; Ministère à domicile, 308, 346, 353. — Apostolat laïque, 307, 355.

C. *Organisation. Nécessité* des œuvres d'hommes dans les centres ouvriers, 307, 315, 342, 406.
Diverses espèces de groupements : œuvres religieuses, confréries, associations, 353 (Saint-Sacrement, 359, 377 ; Sacré-Cœur, 378), etc. — Œuvres catholiques avec institutions économiques, 354, 355.
Opportunité de groupements purement économiques, 356, 357, 404.
Application du décret aux cercles catholiques d'ouvriers, 487 (Hello).
Nécessité de l'élément surnaturel pour le succès des œuvres sociales, 629.

D. *Soin pastoral des émigrants :* nécessité, 404, 406 ; — vœu, 407 ; — les Italiens, 277, 283.

E. *Législation chrétienne*, 352 (Cetty) ; repos dominical, 296 ; heures de travail, 406.

2. Les commerçants et employés, 407 (Mohnen) ; employés de l'alimentation, 297, 579.

3. Les hommes de la campagne, 405 (Guerber), 272, 280 (Bénard) :
Difficultés : habitudes routinières, 280, 405 ; manque de temps, 405 ; respect humain, 312, 406 ; — cultivateurs et vignerons, 274, 282.
Moyens de vaincre ces difficultés : procéder peu à peu, choisir des époques favorables, grouper les hommes pour la communion, attirer par la beauté des offices, 405.
Vœu, 401.

II. **Les Jeunes Gens**. *Considérations générales :* nécessité de la communion fréquente, 477, 497, 506 ; rôle de la mère de famille, 573, 547, 577 ; rôle de l'instituteur, 510.

A. *La jeunesse ouvrière des villes :* le Décret concerne les apprentis et les jeunes ouvriers, 478 ; comment le leur appliquer, 481 (Hello), 507 (Lech) ; — les cercles et patronages, 487 (Hello), 494 (Fr. Bomel-Mie), 507 (Lech) ; nécessité du surnaturel dans les œuvres de jeunes gens, 486, 630.

B. *Les jeunes gens de la campagne :* moyens de conserver chez les jeunes gens de la campagne la pratique de la dévotion eucharisti-

que, 500 (L'Huillier), 405 (Guerber); — résultats déjà constatés, 281 ; — inconvénients des œuvres de jeunesse dans les paroisses chrétiennes de la campagne, 405.

C. *Le service militaire*, 474, 506.

D. *La jeunesse des écoles :* a) *Les collèges et pensionnats en général :* nécessité de la fréquente communion, 521 (Niedergang) ; devoirs des prêtres éducateurs, 541 (Siffert) ; fruits, 546 ; moyens, 523, 541 ; réfutation des objections, 525 ; communions générales, 523, 528.
Pratique dans un pensionnat de Frères, 529 ; résultats obtenus, 530.
Des *Vacances*, 527, 528, 542 ; devoir des curés, 635.

b) *Les Petits-Séminaires*, 513 (Lambert) ; situation en France par rapport à la fréquente communion, 514 ; moyens à prendre, 516.

c) *Les vocations sacerdotales et religieuses* et la communion fréquente 535 (de Guibert), 544 (Bouvy).

d) *Les étudiants d'Université :* en France, pratique des étudiants de Lille, 533 ; — en Allemagne, nécessité, difficultés, moyens pratiques, 542, 543.
Vœux, 540.

III. **Les Dames.** 1. *Exemple* de la communion fréquente, 575 ; moyens de concilier les devoirs d'état et la communion fréquente, 550 (Reimsbach).

2. *Apostolat* de la communion fréquente, 577 ; près des enfants, 567 (Durand) ; près des domestiques, 578 ; près de tous les délaissés au point de vue religieux, 579.
Vœu, 577.
Association des Dames du Sacré-Cœur à Nancy, 560.

IV. **Les Jeunes Filles.** 1. *Nécessité* de la communion fréquente pour les jeunes filles, 578, 581, 593 ; causes qui les en détournent, 583, 555.

2. *Moyens pratiques :* a) *Dans le monde :* rôle de l'institutrice chrétienne, 600 ; les patronages, 593 ; nécessité de commencer de suite après la première communion, 597 (del Marmol) ; vœu, 597 ; — congrégations et associations catholiques, 599 ; fédération d'ouvrières catholiques à Trèves, 598.

b) *Dans les pensionnats*, 584 ; bienfait de la communion fréquente, 585 ; objections, 586 ; — dans les écoles supérieures de demoiselles, 600.
Pratique et résultats dans un pensionnat de Belgique, 558.

3. *La communion fréquente et les vocations religieuses*, 591, 601.

V. **Les Délaissés** *au point de vue religieux :* 1. Délaissés qui jouissent de considération : personnel des théâtres, — marins, bateliers, pâtres, — employés de l'alimentation, — sommelières, 579 ; les forains, 597.

2. Délaissés qui ne jouissent pas de la considération publique : pensionnaires des refuges, jeunesse abandonnée, prisonniers, nomades, 580.

VI. **Les Malades.** Soin pastoral par rapport à la communion, 634, 654 ; vœu, 637.
La dernière communion à préparer, 465 (Mgr Maës).

VII. **Les Religieuses.** 1. *Désir formel de l'Église*, 690.

2. *Application pratique du Décret*, 689 (Bastien), 701 (Arndt), 702 (André) : nécessité de l'instruction religieuse, de la formation de la conscience, 702 ; rôle du confesseur, 693 ; règles de prudence, 697 ; rapports avec la supérieure, 697, 703 ; vœu, 697.

3. Des religieuses dans les *paroisses de campagne :* devoirs du curé, 702 ; droits des supérieures locales, 703.

§ III. Œuvres eucharistiques

qui favorisent l'application du Décret.

1. ŒUVRES QUI CONCERNENT LA SAINTE MESSE

a) *Nécessité d'instruire les fidèles* sur la messe, 285, 289, 291 ; manière d'instruire les enfants, 471.

b) *Comment faciliter l'assistance* à la messe du dimanche, 296 ; vœu, 299. — Assistance à la messe en semaine, 284 ; messes du Saint-Sacrement le jeudi, 286. — Messe et communion, 284.

c) *Œuvres diverses :* Ligue de la sainte Messe, 290 ; Archiconfrérie de la messe réparatrice, 287, 299. — Messe pour les défunts ; Pieuse Ligue de Lérins, 288 ; Œuvre de Montligeon, 289.

2. SOLENNITÉS EUCHARISTIQUES

I. **Le Triduum eucharistique,** 339, 350, 613 ; vœu, 651.

II. **L'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement,** 322 (Gillet), 350 (Ravaux).

a) *Etablissement* et pratique, à Metz, 322 ; en d'autres diocèses, 323, 350 ; à Tournay, 454.

b) *Fruits eucharistiques* de l'Adoration, 325, 350 ; moyens à prendre, 332 ; prédication eucharistique, 333, 349 ; vœu, 339.

III. **Œuvres d'Adoration du T. S. Sacrement.**

Œuvres paroissiales : à Saint-Epvre de Nancy, 564 ; à Sainte-Ségolène de Metz, 566 ; au Canada, 337. — Adoration des ouvrières, à Trèves, 598 ; Adoration nocturne des étudiants, à Lille, 533 ; Confrérie de l'Adoration quotidienne perpétuelle, de Turin, 409.

IV. **La Fête-Dieu** *et les expositions du T. Saint-Sacrement,* 334, 336 ; au Canada, 340.

V. **Les Quarante-Heures,** 335 ; au Canada, 340.

3. LES CONFRÉRIES DU TRÈS SAINT-SACREMENT

I. **Études historiques et statistiques.**

1. *Histoire des Confréries du T. S. Sacrement dans le diocèse de Metz*, 134 (Louis) : Boulay, 135 ; Vic, 136 ; Saint-Avold, 136 ; Courcelles, 137 ; Varize, 137 ; Dieuze, 137 ; Marsal, 139 ; Insming, 143, etc. — Confrérie de Rémering, 408. — Situation actuelle des confréries ; ses causes, 372.

2. *Les Confréries du T. S. Sacrement* en Belgique, 377 ; à Tournay, 453. — Confrérie de l'Adoration quotidienne, à Turin, 409 ; Confrérie du T. Saint-Sacrement, à Cracovie, 409. — Congrégation de N.-D. des Étudiants, à Lille, 533.
Associations du Sacré-Cœur de Nancy, 378, 560.

II. **Études pastorales sur les Confréries du T. S. Sacrement,** 359 (Barthélémy) ; 409 (Gasser).
Avantages de la confrérie, 360 ; comment l'établir, 363 ; comment en faire un centre de dévotion eucharistique, 366 ; comment relever les confréries déchues, 372. — Comment l'association de la Sainte-Famille peut les suppléer, 405.

4. LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR

I. **Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie** : 385 (de Wouters), 409 (Watterott), 396 (Kêcheur), 414 (Lémius).
a) *Objet des deux dévotions,* 385, 409 ; développement de la dévotion au Sacré-Cœur dans ses rapports avec la dévotion au Saint-Sacrement, 391 ; accentuation du caractère eucharistique de la dévotion au Sacré-Cœur, 391.
b) *Conclusions pratiques,* 394 (de Wouters), 409 (Watterott) ; vœu, 401.
Dévotion au Cœur eucharistique de Jésus, 395 ; la Garde d'honneur du Sacré-Cœur, 399 ; le Mois du Sacré-Cœur, 414 ; vœu, 419.
Les Associations du Sacré-Cœur, 146 ; hommes du Sacré-Cœur, 378 ; dames, 560.

II. **La communion fréquente** favorisée par la dévotion au Sacré-Cœur, 282, 394, 399, 414.

5. LES RETRAITES FERMÉES

a) *Retraites d'hommes,* 457 (Démal), 358 (Lintelo), 472 (Hüfner), 473 (Kayser), 493 (Mgr Heylen) ; efficacité pour promouvoir la communion fréquente, 358, 457 ; insuffisance des retraites ordinaires, 460 ; témoignages, 462.
b) *Retraites d'étudiants,* à Lille, 534 ; à Maria-Laach, 547.
c) *Retraites d'apprentis, de jeunes ouvriers,* 484, 496.
d) *Retraites de conscrits,* 474, 506.
e) *Retraites d'ouvrières,* à Aix-la-Chapelle, 474 ; à Trèves, 598.
f) *Retraites de dames du monde,* 577.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNAGES

DONT LES PAROLES OU LES ÉCRITS SONT REPRODUITS DANS CE VOLUME

A.

Abt (R. P.). S. J. Ligue de Sainteté sacerdotale, 685.
Adloff (chanoine). Les confesseurs et le Décret, 683, 698.
Aman (l'abbé), prés. de la S. de jeunesse allemande, 547.
André (l'abbé). La communion quotidienne des religieuses, 701.
Arndt (R. P.), S. J. La communion quotidienne des religieuses, 701.
Auclair (l'abbé). Les Œuvres eucharistiques et la communion fréquente au Canada, 339.

B.

Barthélémy (l'abbé). Les Confréries du T. S. Sacrement, 359.
Bastien (Dom Pierre), O. S. B. La communion fréquente des religieuses, 689.
Baum (l'abbé). Observations diverses, 347, 350, 407.
Bénard (l'abbé). La fréquentation de la sainte table dans le diocèse de Metz, 263.
Les curés et le Décret de la communion quotidienne, 623.
Observations, 493.
Benzler (Mgr), Évêque de Metz. Circulaire au clergé, 5; Mandement de carême, 15; Lettre pastorale, 51; discours à la cathédrale, 75; à l'assemblée générale allemande, 95; à l'assemblée générale française, 108; toast, 205; Lettre pastorale après le Congrès, 713.
Bettinger (R. P.) C. S. S. Commentaire doctrinal du Décret, 244.
Les personnes pieuses et la communion quotidienne, 671.
Blahut (R. P.) Confrérie du Saint-Sacrement à Cracovie, 409.
Bomel-Marie (Frère). La jeunesse et la communion, 494.
Bossart (Dom Thomas), Abbé de N.-D. des Ermites. — Discours sur la Présence réelle, 189.
Bouchat (chanoine). Méthode de préparation et d'action de grâces, 639.
Bouquerel (l'abbé). La Ligue de la sainte messe, 290.
L'Union apostolique, 656, 658.
Divers, 597, 688.
Bourne (Mgr), Archevêque de Westminster. Allocution, 540

Bouvy (l'abbé). La communion fréquente et les vocations sacerdotales et religieuses, 544.
Brintet (chanoine d'Autun). Vœu, 411.
Busch (Mgr v.), évêque de Spire. Allocutions, 299, 512.

C.

Cabanoux (chan. de). Une œuvre de réparation, 567.
Cantineau (chanoine). Premiers fruits du Congrès eucharistique de Tournay, 453.
Cazin (l'abbé). Le devoir pascal, 310.
Cetty (chanoine). La communion fréquente et les hommes, 351.
Christiany (chanoine). L'instituteur catholique et la sainte Eucharistie, 509.
Colomban (Dom Marie-), Abbé de Lérins. Pieuse Ligue, 288.
Comité local du Congrès. Lettres et circulaires, 24, 34, 38, 40, 56.
Constantin (vic. gén.). Association sacerdotale des messes réparatrices, à St-Claude, 686.
Cornaille-Raison. Congrès eucharistiques régionaux, 449.
Couët (R. P.), C. S. S. L'association des Prêtres-Adorateurs, 605.
Ligue sacerdotale eucharistique, 609.
Divers, 413, 671.
Courte. L'instituteur catholique et la sainte Eucharistie, 510.

D.

Dargent (R. P.), S. J., 528.
Delerue (l'abbé), 567.
Dellès (chanoine). Allocution d'ouverture des séances allem. d'études, 293; divers, 345, 409, 466, 468, 566.
Démal (R. P.), S. J. Les retraites fermées, 457.
Dorvaux (chanoine), 622, 703.
Droste-Vischering (Comte), 166, 469.
Dubois (Mgr), évêque de Verdun, 196, 290, 477, 493, 521, 549, 593, 658, 670, 699, 715.
Durand (R. P.), C. S. S. Lettre aux enfants, 43.
Préparation eucharistique de la première communion, 439.
L'apostolat eucharistique près des enfants, 567, 597.

E.

Emérentienne (sœur). La communion fréquente et les jeunes filles, 578, 600.
Engelbert (R. P.), O. M. La communion fréquente et les délaissés, 578.
Ernst (Mme). Les femmes catholiques et la fréquente communion, 577.

F.

Fehrenbach. Dépêche de l'Assemblée catholique de Wurzbourg, 167.
Finot (chanoine). L'Eucharistie et la justice et la paix sociales, 175.
Fischer (S. Em. le Card.), archevêque de Cologne. — Allocution française, 84; allemande, 292. — Allocutions diverses, 151, 295, 439, 474.
Forêt. Discours à l'assemblée générale, 112.
Foucault (Mgr), évêque de Saint-Dié. Discours sur l'Eucharistie, source de foi et d'amour, 157.
Fritsch (l'abbé). Admission à la première communion, 466.

LIII. Au retour de la procession : la bénédiction au grand portail.

G.

Garnier (l'abbé). 342, 357, 528, 549.
Gasser (l'abbé). Les confréries du Saint-Sacrement, 408.
Gérardin (l'abbé). Les hommes de France au Sacré-Cœur, à la cathédrale de Nancy, 378.
Les dames de l'archiconfrérie du Sacré-Cœur, 560, 567.
Gerbier (chanoine), 283, 309, 671.
Gillet (l'abbé). L'Adoration perpétuelle dans le diocèse de Metz, 322.
Divers, 282.
Godfrin (l'abbé). La première communion et le décret de 1905, 419.
Gœttelmann (R. P.), C. SS. R. La communion pascale, 300.
Grœber (député). Discours à l'assemblée générale, 97.
Guerber (l'abbé). La communion fréquente et les hommes de la campagne, 404.
Guibert (R. P. de), S. J. Les vocations sacerdotales et religieuses et la communion fréquente, 535.
Guillaume II, Empereur d'Allemagne. Dépêche au Cardinal-Légat, 208.

H.

Hanne. La vie eucharistique à l'Université de Lille, 533.
Hansen (l'abbé). Congrès eucharistiques diocésains, 471.
Hello (l'abbé). Le décret sur la communion quotidienne et la jeunesse ouvrière, 478.
Heylen (Mgr), évêque de Namur. Installation du Comité local, 30. — Allocution d'ouverture, 242 ; allocution à la séance sacerdotale, 638 ; allocution aux dames, 581. — Divers, 89, 111, 153, 166, 262, 283, 290, 292, 351, 356, 378, 466, 469, 472, 493, 508, 651. — Lettre pastorale après le Congrès, 715.
Holemans (l'abbé). La communion fréquente dans un pensionnat de jeunes filles, 558.
Hüfner (R. P.), O. M. Les retraites fermées, 472.
Hummel (Mgr), évêque de la Côte-d'Or. Allocution aux commissaires, 196.

I.

Ismert (chanoine). L'assistance à la messe du dimanche, 296.

J.

Jeunhomme (chanoine). La Garde d'honneur du Sacré-Cœur, 409.
Jost (R. P.), O. M. Les employés de l'alimentation et la fréquentation des sacrements, 579.

K.

Kaiser (l'abbé). Les retraites fermées, 473.
Kaufmann (l'abbé). Appréciation du Congrès, 723.
Kécheur (R. P.), C. SS. R. Le Cœur eucharistique de Jésus, 395.
Keppler (Mgr v.), évêque de Rottenburg. Discours sur le *Pater* et l'Eucharistie, 147. — Allocution à la société des commerçants catholiques, 199.
Kieffer (chanoine). La communion pascale, 345.
Kintzinger. Discours à l'assemblée générale, 97.

Kirch (l'abbé). L'Adoration perpétuelle, 349.
Korum (Mgr), évêque de Trèves. Discours sur le saint sacrifice de la messe, 99. — Allocution à la séance d'études allemande, 347.

L.

Lambert (R. P.). La communion fréquente dans les petits séminaires et collèges, 513.
Lamérand (l'abbé), 339, 452, 688.
Latty (Mgr), évêque de Châlons. Allocutions, 603, 651.
Lech (chanoine). La communion fréquente et les jeunes ouvriers, 506.
Lechien (R. P.), S. J. Les confréries du Saint-Sacrement en Belgique, 377.
Lémius (R. P.), O. M. I. Le mois du Sacré-Cœur, 413. — Divers, 115, 310, 320, 343, 356, 549, 670.
L'Huillier (l'abbé). L'Eucharistie et les jeunes gens des paroisses, 500.
Lintelo (R. P.), S. J. La communion fréquente et les hommes (retraites fermées), 358. — Les prédicateurs et le Décret, 643. — Les confesseurs et le Décret, 658. — Approbation de la doctrine du R. P. L., 670.
Louis (chanoine). Les confréries du Saint-Sacrement dans le diocèse de Metz, 134.

M.

Maës (Mgr), évêque de Covington. Allocutions, 343, 402, 465, 575.
Mainguet (l'abbé). La communion fréquente dans un pensionnat de Frères, 529.
Malval (comtesse). Œuvre paroissiale d'adoration quotidienne du Très Saint-Sacrement, à Saint-Epvre de Nancy, 564.
Mandel, sous-secrétaire d'État. La procession du Congrès et le gouvernement d'Alsace-Lorraine, 209.
Mariano da Roca. Adresse de la Ligue sacerdotale brésilienne, 685.
Marmol (Mlle del). La communion fréquente et les patronages de jeunes filles, 593.
Merry del Val (S. Em. le Card.). Lettre annonçant l'envoi d'un Légat, 45. — Dépêches, 95, 166.
Mersmann (Mlle). Les ouvrières catholiques et l'Eucharistie, 598.
Mœnch (Mlle). La communion fréquente dans les écoles supérieures de demoiselles, 600.
Mohnen (l'abbé). La communion pascale, 346. — La communion fréquente et les hommes (ouvriers, employés), 406.
Müller (l'abbé Louis). La Garde d'honneur du Sacré-Cœur, 399, 409.

N.

Narfon (Julien de), réd. du *Figaro*. Appréciation du Congrès, 719.
Niedergang (l'abbé). La communion fréquente dans les collèges, 521.
Nigetiet (Mgr), 575.
Nist (l'abbé). Instruction catéchistique sur la sainte messe, 471.

O.

Odelin (vic. gén. de Paris). Observations, 283. — Appréciation sur le Congrès, 719.
Oster (l'abbé). Commentaire doctrinal du Décret, 294. — L'Union apostolique, 622. — Divers, 97, 408.

P.

Parant (l'abbé). La sainte messe et la communion, 284. — La communion fréquente et les jeunes filles, 581.
Paul (l'abbé). La sainte communion à l'Asile de Guénange, 580.
Pelt (vic. gén. de Metz), 620, 698.
Petit (Mgr Fulbert), archevêque de Besançon. Allocution, 85. — Observations diverses, 322, 344, 446, 465.
Pie X (Sa Sainteté). Lettre à S. E. le Cardinal-Légat : texte latin, 46 ; texte français, 52. — Lettre sur le Congrès de Metz, VIII.
Pitel (l'abbé). L'Œuvre de Montligeon, 290, 688.
Providence (Une religieuse de la). L'institutrice chrétienne et la formation eucharistique des jeunes filles, 599.
Prüm, député. Discours à l'assemblée générale, 156. — Allocution aux commissaires, 196.

R.

Ravaux (R. P.), O. M. I. L'Adoration perpétuelle, 349.
Reimsbach (Mlle). La communion fréquente et les dames, 549, 567.
Rivière (Don). L'Eucharistie et la jeunesse, 477.
Rocafort, réd. de l'*Éclair*. Appréciation du Congrès, 721.
Rohner (R. P.), O. P. Discours sur saint Thomas et l'Eucharistie, 154.
Rücker (R. P.), C. S. S. Les Prêtres-Adorateurs et la Ligue sacerdotale eucharistique, 622.

S.

Sabouret (l'abbé). La Messe réparatrice, 287.
Saint-Clair (Mgr). Allocution aux commissaires, 196.
Saxe (S. A. R. le Prince Max). Chants eucharistiques de l'Église grecque d'Orient, 115. — Chants eucharistiques du bréviaire syriaque, 654.
Schade (l'abbé). La communion fréquente et les étudiants d'Université, 543.
Schmitt (Mgr), évêque de Fulda. Allocution aux prêtres, 620.
Séjourné. Discours à l'assemblée générale, 167.
Selbst (chanoine). Appréciation du Congrès, 724.
Siebert (l'abbé). Situation eucharistique du diocèse de Metz, 295. — Les confesseurs et la sainte communion, 684.
Siffert (R. P.), C. SS. R. La communion fréquente et la jeunesse studieuse, 541.
Skarzynski (Mgr). Salut de la Pologne, 464.
Sommereisen (l'abbé). L'archiconfrérie de la messe réparatrice, 299.
Steiner. La communion et les jeunes gens, 508.
Steinwart (Mlle). Les jeunes filles et la communion fréquente, 599.
Stephinsky (l'abbé). La communion fréquente et les hommes, 403.
Stiltz (l'abbé), 447.
Stotzingen (Dom Fidelis v.), Abbé de Maria-Laach. Allocution aux jeunes gens, 545.
Strœver, *maire de Metz*. Salut de bienvenue au Légat, 69. — Paroles prononcées à l'assemblée générale, 96.

T.

Thiébaut (Henri). Nécessité de la communion fréquente pour les jeunes gens, 497.
Tongerloo (R. P. Abbé de). Archiconfrérie de la Messe réparatrice, 287.

U.

Umpfenbach (Mgr). La communion fréquente et les étudiants d'Université, 542.

V.

Vagner (chanoine). Étude pastorale sur l'admission à la première communion, 467.
Vannutelli (S. Em. le Cardinal Vincent), Légat du Saint-Père au Congrès. Discours à la cathédrale, 76. — Discours d'ouverture à l'assemblée générale : texte latin, XIII ; texte français, 89. — Discours de clôture, 186. — Dépêche au Pape, 94 ; à l'Empereur, 208 ; toast, 206 ; divers, 70.
Villard (Mgr), évêque d'Autun. Vœu, 412.

W.

Wagner (vic. gén. de Metz), 492, 513.
Watterott (R. P.), O. M. I. Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie, 409.
Weislinger (vic. gén. de Metz), 448.
Welsch (l'abbé). Devoirs des curés par rapport au Décret, 653.
Willeumier (chanoine), 549, 558.
Wirz (R. P. Corbinien), O. S. B. Confréries du Saint-Sacrement, 409 ; retraites fermées, 475.
Wittner (Mgr), évêque-coadjuteur du Chan-Tong oriental. La première communion en Chine, 447.
Wouters (R. P. de), S. J. Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie, 385.

Z.

Zwickel (l'abbé). Devoirs des prédicateurs par rapport au Décret, 682.

TABLE DES GRAVURES

PORTRAITS ET GROUPES

Sa Sainteté le Pape Pie X IV
Son Eminence le Cardinal-Légat 1
Son Eminence le Cardinal Fischer, Archevêque de Cologne 289
Le groupe des Cardinaux, Archevêques et Évêques, à l'Évêché . . . 49
Le groupe des invités du Président de la Lorraine 193
Le Comité local à la gare de Sarrebourg 65
L'arrivée du Cardinal-Légat à la gare de Metz XIII
Altmayer (Mgr), Archevêque de Synnade. 417
Benzler (Mgr), Évêque de Metz. 17
Bossard (R. P. D. Thomas), Abbé de N.-D. des Ermites 385
Bourne (Mgr), Archevêque de Westminster 545
Busch (Mgr von), Évêque de Spire 513
Dubois (Mgr), Évêque de Verdun 161
Einot (chanoine), Metz 145
Forêt, Dr, avocat à Metz 113
Foucault (Mgr), Évêque de Saint-Dié 161
Fritzen (Mgr), Évêque de Strasbourg 529
Grœber, député au Reichstag 97
Heylen (Mgr), Évêque de Namur, Président du Comité permanent . . 33
Ilsley (Mgr), Évêque de Birmingham 561
Keppler (Mgr von), Évêque de Rottenburg 577
Kintzinger, professeur à Metz 97
Kleiner (Mgr), Évêque de Mysore 417
Korum (Mgr), Évêque de Trèves 107
Latty (Mgr), Évêque de Châlons, depuis Archevêque d'Avignon. . . 609
Louis (chanoine), Metz 145
Maës (Mgr), Évêque de Covington 113
Muller (Mgr), Évêque auxiliaire de Cologne 577
Petit (Mgr), Archevêque de Besançon 305
Prüm, député du Luxembourg 97
Rohner (R. P.), des Frères-Prêcheurs 97
Saxe (S. A. R. le Prince Max de) 129
Schmitt (Mgr), Évêque de Fulda 625
Schrod (Mgr), Évêque auxiliaire de Trèves 107
Séjourné, avocat à Orléans 145
Strœver, Maire de Metz 129
Strunck (R. P.), Abbé de la Trappe d'Œlenberg 385

Walravens (Mgr), Évêque de Tournay 513
Willi (Mgr), Évêque de Limburg 369
Wittner (Mgr), Évêque-coadjuteur du Chan-Tong oriental 449
Zeppelin-Aschhausen (Comte), Président de la Lorraine 69

VUES DE METZ

Vue générale de Metz prise du Mont Saint-Quentin 225
Cathédrale de Metz : Extérieur, vu de la place de Chambre 71
— Le nouveau portail principal 241
— Le portail de la Vierge. 257
— Intérieur 81
L'arc de triomphe de la place de la Cathédrale 433
L'arc de triomphe à l'entrée de la ville 273
L'arc de triomphe de Montigny-Sablon 353
Hôtel Terminus 225
La rue du Palais 433
Les rues de Metz 321

LES SOLENNITÉS DU CONGRÈS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALLEMANDE du 9 août : Allocution de S. E. le Cardinal Fischer 151
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FRANÇAISE du 10 août : La prière à l'ouverture de la séance 177
LA MESSE PONTIFICALE du dimanche 11 août 209

LA PROCESSION

L'OSTENSOIR DU CONGRÈS 337
LE CORTÈGE DES ÉVÊQUES SORT DE LA CATHÉDRALE. 209
DANS LES RUES DE METZ : Cortège d'hommes 401
— . Les délégations belges avec leurs bannières 401
SUR LE BOULEVARD : La bannière de Saint-Étienne 465
— La musique des Jeunes-Ouvriers 481
— Les bannières des paroisses de Metz 497
— Les Orphelines 593
— La procession près des grottes de l'Esplanade . 641
— La procession monte à l'Esplanade 657
A L'ESPLANADE : Le cortège des Évêques 673
— Le Saint-Sacrement 673
— Au reposoir : Avant la bénédiction, le *Tantum ergo*. 689
— — Le Cardinal chante l'oraison 705
— — La bénédiction du Saint-Sacrement . . 721
— Le reposoir, au moment de la bénédiction 641
— Après la bénédiction : les Archiprêtres 673
AU RETOUR DE LA PROCESSION : la bénédiction au grand portail. . . 727

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace VII
Lettre de Sa Sainteté le Pape Pie X VIII
Discours latin de S. E. le Cardinal-Légat pour l'ouverture du Congrès XIII
Avant-Propos XXI

PREMIÈRE PARTIE

LES PRÉLIMINAIRES DU CONGRÈS

Lettre circulaire de Mgr l'Évêque de Metz au clergé du diocèse . . 5
Programme des conférences ecclésiastiques du diocèse de Metz pour 1907 8
Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Metz sur le XVIIIe Congrès eucharistique international 15
Circulaire du Comité local au clergé du diocèse 24
Installation du Comité local et des Commissions 30
Appel au Clergé de France, de Belgique et de Suisse 34
Lettre aux Supérieures des communautés religieuses du diocèse . . 38
Lettre aux Députés lorrains 40
Lettre aux jeunes enfants de Metz, des environs et de plus loin . . 43
Adhésions : Le Souverain-Pontife 45
Les Éminentissimes Cardinaux, les Évêques et Abbés. . 48
Lettre pastorale publiant la Lettre de Sa Sainteté au Cardinal-Légat . 51
Dernières instructions du Comité local 56
Horaire du Congrès 59
Derniers préparatifs 60

DEUXIÈME PARTIE

LES SOLENNITÉS PUBLIQUES ET RELIGIEUSES

Les dignitaires ecclésiastiques présents au Congrès 66
Au-devant du Cardinal-Légat 68
A la Cathédrale. — L'ouverture du Congrès. 70

La journée du 7 août 83

Les offices du matin 83
Un incident mémorable 84
La procession des enfants à la Cathédrale 86

Première assemblée génerale allemande 88
Discours de S. E. le CARDINAL-LÉGAT (texte français) . . . 89
Dépêche au PAPE ; sa réponse 94
Discours du MAIRE DE METZ 96
Discours de M. GRŒBER, député (résumé) 97
LE SALUT DU SOIR A LA CATHÉDRALE 99
Discours français de Mgr KORUM, évêque de Trèves : Le Saint Sacrifice de la messe 99

Deuxième journée, 8 août 107
Première assemblée générale française 108
Discours de Mgr l'ÉVÊQUE DE METZ 108
Discours de M. FORÊT, avocat-avoué à Metz 112
Discours de S. A. R. le PRINCE MAX DE SAXE, sur les chants eucharistiques de l'Église grecque d'Orient 115
Discours de M. le chanoine LOUIS, sur les Confréries du Saint-Sacrement dans le diocèse de Metz 134
LE SALUT DU SOIR A LA CATHÉDRALE 147
Discours allemand de Mgr V. KEPPLER, évêque de Rottenburg : Le *Pater* et l'Eucharistie (résumé). 147

Troisième journée, 9 août 150
Deuxième assemblée générale allemande 151
Allocution de S. E. le Cardinal FISCHER, Archevêque de Cologne 151
Discours du R. P. ROHNER : Saint Thomas et l'Eucharistie (résumé) 154
Discours de M. PRÜM, député du Luxembourg (résumé) . . 156
LE SALUT DU SOIR A LA CATHÉDRALE 157
Discours français de Mgr FOUCAULT, évêque de Saint-Dié : L'Eucharistie, source de foi et d'amour 157

Quatrième journée, 10 août 165
Deuxième assemblée générale française. 166
Salut au Congrès catholique allemand de Wurzbourg . . . 166
Discours de M. SÉJOURNÉ, avocat à Orléans 167
Discours de M. le chanoine FINOT, de Metz : L'Eucharistie et la justice et la paix sociales. 175
Discours de clôture de S. E. LE CARDINAL-LÉGAT 186
LE SALUT DU SOIR A LA CATHÉDRALE 189
Discours allemand du T. R. P. ABBÉ DE N.-D. DES ERMITES : La Présence réelle (résumé). 189
Le déjeûner à la préfecture 194
Le punch des commissaires. 195
L'ADORATION DU SAINT-SACREMENT pendant le Congrès 198

Journée du dimanche 11 août.
La matinée 201
La messe pontificale 203
A l'Évêché : le banquet et les discours 206
Le Légat du Pape et l'Empereur 207
LA PROCESSION 209
Au feu d'artifice 218
APRÈS LES FÊTES 221

TROISIÈME PARTIE

TRAVAUX DES SECTIONS

Le Programme du XVIIIe Congrès eucharistique 225
Décret de la S. C. du Concile sur la communion quotidienne . . . 231
Programme des travaux 236

SECTIONS D'ÉTUDES GÉNÉRALES

Première séance, 7 août.

Section française 241
Allocution de Mgr HEYLEN, évêque de Namur 242
1re série. Conditions fixées par l'Église pour la communion fréquente et quotidienne et raisons pour lesquelles l'Église désire voir se répandre cette pratique (R. P. BETTINGER) 244
La fréquentation de la sainte Table dans le diocèse de Metz (M. l'abbé BÉNARD) 263
2e série. Œuvres qui concernent la sainte messe et la communion (M. l'abbé PARANT) 284
La Ligue de la sainte messe (M. l'abbé BOUQUEREL) . . . 290

Section allemande (résumé) 293
1re série. Conditions fixées par l'Église pour la communion fréquente et quotidienne (M. l'abbé OSTER) 294
Situation du diocèse de Metz (M. l'abbé SIEBERT) 295
Allocution de S. E. le Cardinal FISCHER 295
2e série. L'assistance à la messe du dimanche (M. le chanoine ISMERT) 296
L'archiconfrérie de la messe réparatrice (M. l'abbé SOMMEREISEN) 299

Deuxième séance, 8 août.

Section française 300
1re série. La communion pascale (R. P. GÖTTELMANN) 300
Le devoir pascal (M. l'abbé CAZIN) 310
2e série. L'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans le diocèse de Metz (M. l'abbé GILLET) 322
Les Œuvres eucharistiques et la communion fréquente au Canada (M. l'abbé AUCLAIR) 339

Section allemande 345
1re série. La communion pascale (M. le chanoine KIEFFER et M. l'abbé MOHNEN) 345
2e série. L'Adoration perpétuelle (M. l'abbé KIRCH et le R. P. RAVAUX) 349

Troisième séance, 9 août.

Section française 351
1re série. La communion fréquente et les hommes (M. le chanoine CETTY) 351
Simples notes sur le même sujet (R. P. LINTELO) 358

2e série. Les Confréries du T. S. Sacrement (M. l'abbé BARTHÉLÉMY) . 359
Les Hommes de France au Sacré-Cœur, à la cathédrale de Nancy (M. l'abbé GÉRARDIN) 378
Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie (R. P. DE WOUTERS) . . . 385
La dévotion au Cœur eucharistique de Jésus (R. P. KÊCHEUR) . 396
La Garde d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus (M. l'abbé LOUIS MULLER). 399

Section allemande. 403
1re série. La communion fréquente et les hommes (M. l'abbé STEPHINSKY, M. l'abbé GUERBER, M. l'abbé MOHNEN) 403
2e série. Les Confréries du Saint-Sacrement (M. l'abbé GASSER, le R. P. WIRZ et le R. P. BLAHUT) 408
Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie (R. P. WATTEROTT). . . . 409
La Garde d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus (M. le chanoine JEUNHOMME). 409

Quatrième séance, 10 août.

Section française 411
Vœu de Mgr l'Évêque d'Autun 411
Le mois du Sacré-Cœur (R. P. LÉMIUS) 413
1re série. La première communion et le décret de 1905 (M. l'abbé GODFRIN) 419
Préparation eucharistique à la première communion (R. P. DURAND). 439
2e série. Congrès eucharistiques régionaux (M. CORNAILLE-RAISON). . 449
Les premiers fruits du Congrès eucharistique de Tournay (M. le chanoine CANTINEAU) 453
L'Œuvre des retraites fermées (R. P. DÉMAL) 457

Section allemande 466
1re série. Admission à la première communion, rapport statistique (M. l'abbé FRITSCH). 466
Étude pastorale sur le même sujet (M. le chanoine VAGNER). 467
Instruction catéchistique sur la sainte messe (M. l'abbé NIST) 471
2e série. Congrès eucharistiques diocésains et locaux (M. l'abbé HANSEN) 471
Les retraites fermées (R. P. RAPHAËL HÜFNER, M. l'abbé KAISER et R. P. Corbinien WIRZ) 472

SECTIONS DE JEUNESSE

Première séance française, 7 août 476
L'Eucharistie et la jeunesse (DON RIVIÈRE) 477
Le Décret sur la communion quotidienne et la jeunesse ouvrière (M. l'abbé HELLO) 478
La sainte communion et la jeunesse (Fr. BOMEL-MARIE) . . . 494
Nécessité de la communion fréquente pour les jeunes gens (M. HENRI THIÉBAUT) 497
Moyens de conserver et de développer chez les jeunes gens des paroisses la pratique de la dévotion eucharistique après la première communion (M. l'abbé L'HUILLIER) 500

Première séance allemande, 8 août 506
La communion fréquente et les jeunes ouvriers (M. le chanoine LECH). 506

L'instituteur catholique doit-il et peut-il cultiver la dévotion au Saint-Sacrement chez les enfants de l'école? (M. le chanoine CHRISTIANY et M. COURTE) 509

Deuxième séance française, 9 août 513
La communion fréquente dans les Petits-Séminaires et Collèges (R. P. LAMBERT) 513
La communion fréquente dans les Collèges autres que les Petits-Séminaires (M. l'abbé NIEDERGANG) 521
Pratique de la communion fréquente dans un pensionnat de Frères (M. l'abbé MAINGUET) 529
La vie eucharistique parmi les étudiants de l'Université catholique de Lille (M. HANNE). 533
Les vocations sacerdotales et religieuses et la communion fréquente (R. P. DE GUIBERT) 535

Deuxième séance allemande, 10 août 541
La communion fréquente et la jeunesse studieuse (R. P. SIFFERT) 541
La communion fréquente et les étudiants d'Université (Mgr UMPFENBACH et M. le Dr SCHADE) 542
La communion fréquente et les vocations sacerdotales et religieuses (M. l'abbé BOUVY) 544
Allocution du Rme Dom FIDELIS VON STOTZINGEN, Abbé de Maria-Laach. 545

SECTIONS DE DAMES

Première séance française, 8 août 548
Comment concilier la communion fréquente avec les devoirs d'état (Mlle REIMSBACH) 550
La pratique de la communion fréquente dans un pensionnat de jeunes filles (M. l'abbé HOLEMANS) 558
L'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de la paroisse cathédrale de Nancy (M. l'abbé GÉRARDIN). 560
Une œuvre paroissiale d'adoration quotidienne du Très Saint-Sacrement (Mme la Comtesse MALVAL) 564

Séance supplémentaire du 9 août. 566
L'Apostolat eucharistique près des enfants (R. P. DURAND) . . 567

Première séance allemande, 7 août 575
Les devoirs des femmes catholiques relativement à la fréquente communion (ANONYME, et Mme ERNST) 575
La nécessité de la communion fréquente pour les jeunes filles (Sœur EMÉRENTIENNE) 578
La fréquente communion et les classes sociales délaissées ou déshéritées au point de vue religieux (R. P. ENGELBERT). . 578

Deuxième séance française, 10 août 581
La communion fréquente pour les jeunes filles (M. l'abbé PARANT) 581
La communion fréquente dans les patronages de jeunes filles (Mlle DEL MARMOL). 593

Deuxième séance allemande, 9 août. 598
L'ouvrière catholique et la dévotion au Saint-Sacrement (Mlle MERSMANN) 598

Les sociétés de jeunes filles et la communion fréquente (Mlle STEINWART) 599
Comment l'institutrice chrétienne peut-elle amener à la communion fréquente la jeunesse féminine de la campagne? (UNE RELIGIEUSE DE LA PROVIDENCE) 599
La communion fréquente dans les pensionnats et les écoles supérieures de demoiselles (Mlle MŒNCH et Sr EMÉRENTIENNE). . 600

SECTIONS SACERDOTALES

Première journée, 7 août.

Séance française 602
Allocution d'ouverture, par Mgr LATTY, évêque de Châlons . . 603
L'Association des Prêtres-Adorateurs (R. P. COUËT) 605
La Ligue sacerdotale eucharistique (R. P. COUËT) 609

Séance allemande. 620
Allocution d'ouverture, par Mgr SCHMITT, évêque de Fulda . . 620
L'Association des Prêtres-Adorateurs et la Ligue sacerdotale eucharistique (R. P. RÜCKER) 622
L'Union apostolique (M. l'abbé OSTER) 622

Deuxième journée, 8 août.

Séance française 623
Devoirs des curés relativement au Décret sur la communion quotidienne (M. l'abbé BÉNARD) 623
Allocution de Mgr HEYLEN, évêque de Namur 638
Une méthode de préparation et d'action de grâces pour la sainte communion (M. le chanoine BOUCHAT) 639
Devoirs des prédicateurs par rapport au Décret sur la communion quotidienne (R. P. LINTELO) 643
Observations de Mgr LATTY, évêque de Châlons 652

Séance allemande. 653
Devoirs des curés par rapport au Décret (M. le Dr WELSCH). . 653
Chants eucharistiques du bréviaire syriaque (S. A. R. LE PRINCE MAX DE SAXE) 654

Troisième journée, 9 août.

Séance française 656
L'Union apostolique (M. l'abbé BOUQUEREL). 656
Devoirs des confesseurs par rapport au Décret (R. P. LINTELO). 658
Déclaration de Mgr DUBOIS, évêque de Verdun 670
La direction des personnes pieuses relativement à la communion fréquente et quotidienne (R. P. BETTINGER) 671

Séance allemande. 682
Devoirs des prédicateurs par rapport au Décret (M. l'abbé ZWICKEL) 682
Devoirs des confesseurs (M. le Dr ADLOFF et M. l'abbé SIEBERT). 683

Quatrième journée, 10 août.

Séance française 685
Adresse de la Ligue sacerdotale de Rio-Grande (Brésil) . . . 685
L'Association sacerdotale des Messes réparatrices (M. l'abbé CONSTANTIN) 686
La communion fréquente et quotidienne des religieuses (Dom PIERRE BASTIEN) 689

Séance allemande. 701
La communion quotidienne dans les congrégations religieuses de femmes (R. P. ARNDT et M. l'abbé ANDRÉ) 701

Vœux du Congrès. 704

LES ÉCHOS DU CONGRÈS

PAROLES D'ÉVÊQUES 713
LE JUGEMENT DE LA PRESSE. 718
SOMMAIRE DES MATIÈRES TRAITÉES AU CONGRÈS 727
TABLE ALPHABÉTIQUE DES ORATEURS ET ÉCRIVAINS cités au Compte-rendu 735
TABLE DES GRAVURES 741
TABLE DES MATIÈRES 743

ERRATA

P. 264, ligne 5 : au lieu de 14.176 protestants, *lire* 74.176.

P. 275, les renvois (4), (5), (1), dans le texte, doivent être rectifiés comme suit : (1), (2), (3).

P. 276, de même, au lieu de (2), (3), (4), mettre (1), (2), (3).

P. 435, ligne 8 : supprimer le chiffre 1).

Le lecteur indulgent voudra bien corriger lui-même les autres fautes d'impression qui ont échappé à l'attention des correcteurs.

IMPRIMERIE LORRAINE, METZ, RUE DES CLERCS, 14

2-9

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

FEB 10 1984

7751384

3 2044 081 845 646